

**UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE**  
**ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE**  
Laboratoire de rattachement : SIRICE

THÈSE  
pour l'obtention du titre de docteur en histoire  
présentée et soutenue publiquement  
le 17 NOVEMBRE 2023 par  
**Benjamin Badier**

**Lier et délier le trône :**  
**Mohammed V, dernier sultan et premier roi du Maroc**  
**(1909-1961)**

Volume I

**Sous la direction de**

Mme Julie d'Andurain, Professeur, Université de Lorraine  
M. Pierre Vermeren, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-  
Sorbonne

**Membres du Jury**

Mme Mounia Bennani-Chraïbi, Professeure, Université de Lausanne  
M. Aomar Boum, Professeur, University of California – Los Angeles  
Mme Claire Fredj, Maître de conférences HDR, Université Paris  
Nanterre  
M. Nicolas Michel, Professeur, Aix-Marseille Université  
M. Philippe Pétriat, Maître de conférences HDR, Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne

## *Résumé*

Mohammed V (1909-1961), sultan puis roi (1927-1953/1955-1961), jouit dans son pays d'un très grand prestige pour son rôle dans l'accès du Maroc à l'indépendance. Il est la figure centrale de l'historiographie officielle, ce « roman royal » qui est l'un des fondements du régime monarchique marocain jusqu'à nos jours. L'objectif de cette première biographie scientifique est de rendre à la vie du monarque son historicité et sa contingence, tout en analysant comment il est devenu, dans les faits et les discours, le « père de l'indépendance » marocaine. En décalant le regard des politiques coloniales françaises au sein du Protectorat (1912-1956) vers les élites marocaines, et en premier lieu le monarque et la dynastie alaouite, cette thèse analyse la mise en place après 1912 du « sultanat protectoral », forme particulière de collaboration coloniale qui permet la survivance de cadres précoloniaux et de réseaux politiques marocains. Cette approche permet ensuite de comprendre la phase de lutte pour l'indépendance non seulement comme une crise coloniale, mais surtout comme une crise politique marocaine, qui menace l'existence même de la monarchie, comme en témoignent la déposition et l'exil du sultan. Dans les premières années qui suivent sa restauration et le seuil convenu de l'indépendance, la monarchie doit se réinventer, poursuivre la décolonisation tout en construisant un Maroc nouveau, alors que les nationalistes revendiquent l'exercice effectif du pouvoir aux dépens du Palais. Retracer les choix, les paris souvent risqués et les hésitations de l'individu et de son entourage permet de repenser un pan d'histoire politique du Maroc, au-delà du seul fait colonial. La dialectique des alliances de la monarchie avec les Français, les élites marocaines et les nationalistes révèle cinquante années d'adaptation et de survie du régime dans la colonisation, la décolonisation et l'indépendance. Les archives marocaines et françaises, mais aussi les discours du roi et les écrits de ses proches constituent de précieuses sources pour accéder aux aspects les plus humains de l'exercice quotidien du pouvoir monarchique, la santé du roi, ses réseaux politiques, ou encore la représentation de la personne royale. Loin d'être immuable, la monarchie sort profondément transformée de ce règne. La transition de l'Empire chérifien à l'État-nation marocain se double d'une mutation du sultanat en royauté, et d'une redéfinition du contrat politique entre la monarchie et ses sujets. Le trône légué par Mohammed V à son fils Hassan II est à la fois plus fort, plus solitaire et plus autoritaire que celui dont il avait hérité.

***Summary***  
***Binding and unbinding the Throne:***  
***Mohammed V, Last Sultan and First King of Morocco (1909-1961)***

Mohammed V (1909-1961), Sultan then King of Morocco (1927-1953/1955-1961), enjoys immense prestige in his country for his role in leading it to independence. He stands as the key figure in official historiography, the “Royal Myth” that remains a cornerstone of the Moroccan monarchical regime to this day. The purpose of this first scholarly biography is to restore historicity and contingency to the monarch’s life, while examining how he emerged, both in actions and narratives, as the “father of independence”. Shifting the perspective from French colonial policies during the Protectorate (1912-1956) to the point of view of Moroccan elites, with a primary focus on the monarch and his dynasty, this dissertation analyzes the establishment of the “Protectorate Sultanate” after 1912, a distinctive form of colonial collaboration that enabled the survival of pre-colonial structures and political networks. Through this analytical lens, the independence struggle can be understood not merely as a colonial crisis, but primarily as a Moroccan political crisis which jeopardized the very existence of the monarchy, as highlighted by the Sultan’s deposition and exile. After his restoration and the independence, the monarchy had to reinvent itself and proceed with the decolonization process, while shaping a new Morocco, even as nationalists asserted their demand for effective control of authority at the expense of the Palace. Tracing the choices, the daring gambles and the hesitations of the individual and his inner circle makes it possible to reevaluate a portion of Morocco’s modern political history, beyond the sole colonial aspect. The dialectic of successive monarchical alliances with the French, with the Moroccan elites and with nationalists unveils fifty years of the regime’s resilience and survival through colonization, decolonization, and independence. Moroccan and French archives, along with the King’s speeches and the writings of those close to him, serve as invaluable sources for delving into the most human aspects of the daily exercise of monarchical power, from the King’s health to his political networks, and the portrayal of his royal persona. Far from being immutable, the monarchy emerged profoundly transformed from this reign. The transition from the Cherifian Empire to the Moroccan nation-state coincides with the shift from sultanate to kingship, bringing about the redefinition of the political contract between the monarchy and its subjects. The royal power that Mohammed V passed down to his son Hassan II was simultaneously stronger, more direct, more solitary, and more authoritarian than the one he had inherited.

## **Mots-clés**

Maroc – Monarchie – Mohammed V – Biographie

Colonisation – Décolonisation – France – Protectorat

Sultan – Roi – Dynastie – Califat

Père de l'indépendance – Nationalisme – XX<sup>e</sup> siècle

## **Keywords**

Morocco – Monarchy – Mohammed V – Biography

Colonization – Decolonization – France – Protectorate

Sultan – King – Dynasty – Caliphate

Father of Independence – Nationalism – 20<sup>th</sup> Century



## Sommaire du premier volume

Sommaire du premier volume.....	5
Remerciements.....	7
Note sur la translittération.....	9
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE : au-delà du roman royal marocain.....</b>	<b>11</b>
1. Dépasser le roman royal .....	13
2. Le roi en personne : écrire la vie de Mohammed V.....	33
3. La voix du roi : quelles sources pour une biographie marocaine ?.....	47
4. Les liens de la monarchie.....	62
<b>PARTIE I – LE SULTANAT PROTECTORAL (1909-1942) .....</b>	<b>75</b>
<b>Introduction de la première partie.....</b>	<b>76</b>
<b>Chapitre 1 – Les Alaouites, histoires de famille (fin du XIX<sup>e</sup> siècle - 1927).....</b>	<b>79</b>
1.1 Le Trône de Fès : une dynastie épuisée (fin du XIX <sup>e</sup> siècle - 1912) .....	79
1.2 L'enfance d'un prince sans avenir (1912-1927) .....	103
1.3 Le « précieux fardeau du sultanat » (1927).....	139
<b>Chapitre 2 – Le métier de sultan protectoral (années 1930).....</b>	<b>158</b>
2.1 Régner sans gouverner.....	159
2.2 Un sultan bien entouré : « ceux qui lient » le pouvoir .....	192
<b>Chapitre 3 – Fidèle à la France (1927-1942) .....</b>	<b>230</b>
3.1 Un jeune souverain colonial (1927-1934) .....	232
3.2 Le sultan et les premiers nationalistes : un rendez-vous manqué (1934-1937).....	251
3.3 La coopération entre le sultan et les Français à l'épreuve de la guerre (1937-1942) .....	278
<b>Conclusion de la première partie .....</b>	<b>308</b>
<b>PARTIE II – LE PARI DE L'INDÉPENDANCE (1942-1955).....</b>	<b>310</b>
<b>Introduction de la deuxième partie.....</b>	<b>311</b>
<b>Chapitre 4 – Espoirs et désillusions : la conversion du sultan à la cause indépendantiste (1942-1947).....</b>	<b>313</b>
4.1 Américains, Allemands, Français : le champ des possibles (1942-1943) .....	314
4.2 Le sultan à la croisée des chemins (1944-1946) .....	338
4.3 Tanger 1947, le discours d'un roi .....	362
<b>Chapitre 5 – La résistance et la chute : la monarchie et la société marocaines à l'épreuve de la lutte pour l'indépendance (1947-1953) .....</b>	<b>394</b>
5.1 Le sultan contre le résident : une guerre de positions (1947-1950).....	396
5.2 Le sultan au centre de la question marocaine (1950-1951) : les élites fracturées .....	422
5.3 Ceux qui délient le pouvoir : le trône perdu (1951-1953) .....	458
<b>Chapitre 6 – Exil et restauration : la monarchie marocaine à quitte ou double (1953-1955) .....</b>	<b>495</b>
6.1 Le règne oublié : Mohammed ben Arafa et la liquidation des ambitions monarchiques .....	496

6.2 Déchu et exilé : la renonciation au pouvoir .....	516
6.3 Le souvenir du sultan et la survie des espoirs : mobilisations au Maroc et à Paris .....	543
6.4 Le retour du roi : résolution de la crise marocaine et partage du pouvoir à venir .....	569
<b>Conclusion de la deuxième partie : retours sur la « Révolution du roi et du peuple » .....</b>	<b>603</b>
<b>PARTIE III – L’INDÉPENDANCE DE LA MONARCHIE (1955-1961) .....</b>	<b>606</b>
<b>Introduction de la troisième partie .....</b>	<b>607</b>
<b>Chapitre 7 – Construire l’indépendance, gérer les héritages de la colonisation et de la décolonisation ....</b>	<b>611</b>
7.1 Retrouver le Maroc .....	611
7.2 Reprendre la main .....	625
7.3 Rallier les élites : des liens politiques renouvelés.....	639
<b>Chapitre 8 – Le Palais contre le parti : la lutte pour l’État.....</b>	<b>653</b>
8.1 Avoir la main sur le gouvernement.....	655
8.2 Contourner le gouvernement grâce aux pouvoirs démiurgiques de la monarchie.....	663
8.3 Retarder la démocratisation .....	666
8.4 Donner des gages à la gauche marocaine ne suffit pas.....	674
8.5 Diviser pour mieux régner .....	685
<b>Chapitre 9 – Décoloniser l’indépendance : les premiers pas d’une diplomatie à l’étroit .....</b>	<b>694</b>
9.1 Des avions et des bombes : comment sortir la France du Maroc .....	695
9.2 Le Maroc à l’étroit : repousser les frontières, la France et l’Espagne .....	711
9.3 La guerre d’Algérie vue du Palais marocain : entre retenue et soutien .....	727
9.4 Du non-alignement précaire à la tentation du tiers-mondisme .....	740
<b>Chapitre 10 – Les habits neufs de la monarchie .....</b>	<b>764</b>
10.1 Nouvelle ère, nouveau régime .....	765
10.2 Le tournant autoritaire : régner et gouverner .....	777
10.3 Le mort saisit le vif : d’un roi à l’autre .....	796
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE : de Mohammed ben Youssef à Mohammed V, du roi à l’homme .....</b>	<b>814</b>
1. L’horizontal et le vertical.....	816
2. Collaboration et résistance.....	819
3. Monarchie et nation .....	821
4. Mémoire et histoire.....	824
5. L’homme et le roi .....	828

## Remerciements

Cette thèse a été rédigée dans le cadre d'un contrat doctoral attribué par l'École normale supérieure de Lyon et réalisé à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne entre 2019 et 2023. Je mesure ma chance d'avoir pu bénéficier de ce contrat, ainsi que d'une prolongation d'un an en raison de l'épidémie de Covid-19. Cette dernière a bousculé mes deux premières années de recherche et m'a contraint à une réorganisation générale, ce dont je crois que cette thèse a tout compte fait profité.

Les remerciements d'une thèse sont l'occasion de retracer un parcours qui commence bien avant l'entrée en doctorat, et les liens humains qui l'ont constitué. Ma gratitude va à l'ensemble de mes enseignants, collègues et amis qui m'ont accompagné — enseignants qui sont parfois devenus collègues, collègues qui sont parfois devenus amis. Si le doctorat comporte de nombreux moments de solitude, il n'en est pas pour autant une œuvre solitaire.

Mes remerciements vont tout naturellement à mon directeur de thèse, Pierre Vermeren, qui a chaleureusement accueilli mon désir de travailler sur le Maroc et m'a ouvert les portes de Paris 1, ainsi qu'à ma directrice Julie d'Andurain, pour ses conseils avisés et sa rigueur historique.

Merci aux membres du jury d'avoir accepté de lire et de discuter mon travail, mesdames Mounia Bennani-Chraïbi et Claire Fredj, messieurs Aomar Boum, Nicolas Michel et Philippe Pétriat.

Mon projet n'aurait pu aboutir sous cette forme sans les conseils et le soutien d'autres chercheurs, en particulier Makram Abbès et le master qu'il dirige à l'ENS de Lyon, Abbès Zouache, Antoine Perrier, Guillaume Denglos, Dima de Clerck, Claire Marynower, Marie-Pierre Rey à la direction de l'UMR Sirice, Frédéric Abécassis, Dominique Avon ou Anthony Guyon. Merci à M'hamed Oualdi de m'avoir accueilli dans son séminaire et ainsi permis de profiter d'échanges enrichissants avec les autres doctorants qui y assistaient. Merci à tous ceux qui m'ont permis de m'exprimer lors de colloques ou dans des articles. Merci aussi à tous les chercheurs que je n'ai jamais rencontrés, mais dont j'ai assidument fréquenté les travaux.

Je remercie Pierre Vermeren et Philippe Pétriat de m'avoir permis d'enseigner au sein du master Afrique, Maghreb, Moyen-Orient de l'Université Paris 1, ainsi que Yavuz Aykan, avec qui j'ai eu le plaisir de partager des cours. L'université ne pourrait fonctionner sans le reste de son personnel. Je pense notamment à Anne Fazilleau et à Thomas Chauveau. Merci également à l'Université Lyon 3 de m'accueillir comme ATER pour l'année 2023-2024.

Mes recherches ont été grandement facilitées par la disponibilité et l'expertise des employés des différents centres d'archives en France et au Maroc, entre autres les centres des archives diplomatiques de Nantes et La Courneuve. Merci à la Direction des Archives royales de Rabat et aux Archives du Maroc, ainsi qu'au directeur de ces dernières, Jamaâ Baida. En plus des bibliothèques universitaires parisiennes, j'ai hanté les riches fonds de l'Institut du monde arabe et de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc.

De nombreux autres doctorants, de la Sorbonne et d'ailleurs, m'ont accompagné dans ce travail de longue haleine, comme collègues de recherche, d'enseignement, ou simplement comme amis. Je dois une reconnaissance particulière à Jonas Matheron. Merci aux autres doctorants de l'UMR Sirice et de l'École doctorale d'histoire de la Sorbonne.

Cette thèse a également profité d'échanges fructueux avec une génération prometteuse de doctorants et doctorantes de toutes nationalités, spécialistes du Maroc ou du reste du Maghreb, en particulier Soufiane Taïf, John Joseph Dieck, Mounaïm Fanidi, Aubin Peaudeau, Othmane Mouyyah, Mélina Joyeux, Catherine Phipps et Elya Assayag.

J'ai eu le plaisir de faire partie durant deux ans du bureau de l'association de doctorants Halqa, au sein d'une équipe soudée ; je remercie notamment Sophia Mouttalib, Antoinette Ferrand, Nada Amin et Noemi Linardi.

Certains collègues et amis achèvent ou ont récemment achevé leur propre doctorat ; j'ai une pensée pour Maureen Boyard, Sacha Grandjean, Maria Goupil-Travert, Éva Collet, Florentin Briffaz, Madeleine Séguier, Sarah Marciano.

Merci à tous les Marocains et Marocaines, du Maroc et de France, que j'ai croisés à Rabat, Meknès, Fès, Tanger ou Oujda, qui m'ont fait part de leur passion pour l'histoire du Maroc, et souvent de leur admiration pour Mohammed V. Merci à Akram, à Hamza, ainsi qu'à Safae Moudni, qui m'a aidé à surmonter certaines difficultés de la langue arabe.

J'ai également eu la chance de travailler avec Hakim, à qui de justes remerciements sont dus, ainsi qu'à toute l'équipe du 32 rue de Caumartin, en particulier Ali et Alice.

Merci à Alexandre, Anne, Anne-Solène, Bertrand, Marie et Yulizh, et à leur amitié indéfectible depuis notre prépa au lycée Chateaubriand de Rennes, dont les enseignants doivent être aussi remerciés, en particulier Stéphane Gibert.

Je ne peux enfin terminer sans remercier mes proches qui ont soutenu ma scolarité et ma thèse sans toujours comprendre cette étrange aventure, mes grands-parents Alice, Pierre et Solange, et mes parents Pascale et Thierry ; et bien entendu Ghislain, à qui ce travail est dédié.

## Note sur la translittération

La question de la translittération pose un certain nombre de questions spécifiques dans le contexte du Maroc contemporain, en particulier pour les noms propres. D'un côté, la translittération permet de restituer l'orthographe arabe, donc de respecter le nom des acteurs dans leur langue ; elle assure de même une cohérence dans l'écriture des noms, dont la restitution dans les sources en français (ou dans d'autres langues) peut considérablement varier. De l'autre, la translittération peut conduire à occulter non seulement le fait qu'une part importante des sources pour l'histoire du Maroc contemporain ne sont pas en arabe, mais aussi le fait que de nombreux acteurs politiques marocains dont il sera question dans ce travail maîtrisaient autant le français que l'arabe. Par ailleurs, se pose également la question des noms berbères : il n'y aurait pas beaucoup de sens à les faire systématiquement transiter par l'alphabet arabe pour ensuite les translittérer en caractères latins. Enfin, il faut prendre en compte la lisibilité d'un texte garni de nombreuses translittérations, en particulier pour les noms propres.

Pour toutes ces raisons, j'ai fait le choix d'un système mixte. Le nom des individus mentionnés un petit nombre de fois, ou moins connus que d'autres, est translittéré. Cela concerne en particulier les individus actifs dans les deux ou trois premières décennies du Protectorat (dans la première partie de cette thèse), lorsque les influences précoloniales sont encore prégnantes. Le nom des acteurs les plus cités, pour lesquels il existe une ou des versions plus ou moins conventionnelles en français, sont transcrits mais non translittérés, en veillant à établir une cohérence générale. Néanmoins, la translittération de leur nom est systématiquement donnée à la première occurrence, ainsi que dans l'index. Ce système qui se veut souple est, à mon sens, le mieux à même de restituer le paysage documentaire colonial et la situation de bilinguisme, toujours en vigueur aujourd'hui au Maroc, qui est précisément un marqueur et un héritage colonial.

Les toponymes sont donnés dans leur version française la plus courante, de même que certains termes issus de l'arabe et passés dans l'usage en français. Les autres sont translittérés. Un glossaire figure en annexe (volume 2), dont les termes sont indiqués par un astérisque.

Les règles de translittération utilisées sont celles de la revue *Arabica*, selon le système suivant :

ا	ā	ز	z	ق	q
ب	b	س	s	ك	k
ت	t	ش	š	ل	l
ث	ṭ	ص	ṣ	م	m
ج	ǧ	ض	ḍ	ن	n
ح	ḥ	ط	ṭ	ه	h
خ	ḫ	ظ	ẓ	و	w/ū
د	d	ع	‘	ي	y/ī
ذ	ḏ	غ	ǧ	ى	ā
ر	r	ف	f	ء	’
				ة	a/at

**Lier et délier le trône :  
Mohammed V, dernier sultan et premier roi du Maroc  
(1909-1961)**



**Ill. n° 1 Mohammed V prononçant un discours pour la fête du Travail, 1<sup>er</sup> mai 1960**

*CADN, Fonds Belin, n° 77 210*

## INTRODUCTION GÉNÉRALE : AU-DELÀ DU ROMAN ROYAL MAROCAIN

*« Aie une conscience éclairée et une connaissance aussi vaste que possible de l'histoire de notre Maroc, qui regorge de pages lumineuses sur ces héros dont les cœurs étaient animés par la foi et pleins de dévouement pour les droits de leurs compatriotes. Ils ont fait preuve de sincérité dans leurs actions, de fidélité dans leurs principes, de persévérance dans leurs œuvres, et de sacrifice pour le trône de leur pays. Ils ont protégé leur foyer, ont lutté pour l'existence de leur peuple et ont vécu libres et dignes dans leur patrie. Ils ont obtenu le commandement, marque de confiance et de respect, et ont reçu de tous la plus belle forme d'obéissance qui soit, faite de crainte et d'admiration. »*

Lettre de Mohammed V à son fils le prince Hassan, 17 janvier 1957<sup>1</sup>

*« Je dois au lecteur de lui confier ce que j'ai ressenti au contact du personnage. L'historien n'a pas avec le sujet d'une biographie le même rapport qu'avec d'autres problèmes historiques. [...] Je me suis senti d'abord très loin de lui, par la distance du temps et le statut social. Comment, même avec les privilèges de l'historien, approcher un roi et un saint ? Puis, à travers les documents et l'analyse de leur production, je l'ai senti de plus en plus proche. [...] Et ce que j'ai de plus en plus ressenti, c'est l'attraction, la fascination du personnage. Je crois avoir compris que beaucoup aient eu envie de le voir, de l'entendre, de le toucher. »*

Jacques Le Goff, *Saint Louis*<sup>2</sup>

Quelques mois après la mort du roi Mohammed V en février 1961, son fils et successeur Hassan II confie à un journaliste suisse qu'il aimerait beaucoup

*écrire une biographie de [s]on père. Il a beaucoup souffert dans son enfance et dans sa jeunesse, à mesure qu'il s'est rendu compte de l'état humiliant auquel avait été réduit le Maroc, sous un régime de protectorat transformé en un régime d'administration directe. Il eut à faire un effort moral surhumain pour reconquérir la souveraineté nationale. La lutte politique entraîna des conflits sanglants dont il souffrit profondément, parce qu'il était foncièrement bon et avait horreur de faire souffrir les autres<sup>3</sup>.*

Mais Hassan II, qui aimait se raconter<sup>4</sup>, n'a jamais pris le temps d'écrire la biographie de son père. Le contenu de ce livre jamais publié n'est pourtant pas difficile à imaginer, tant le récit de

<sup>1</sup> Traduction personnelle. MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-HAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 2 (1956-1957), Rabat, Imprimerie royale, 1957, p. 50.

<sup>2</sup> J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 2013 (1996), p. 887-888.

<sup>3</sup> G. VAUCHER, *Sous les cèdres d'Ifrane*, Paris, Julliard, 1962, p. 31.

<sup>4</sup> HASSAN II, *Le défi*, Paris, Albin Michel, 1976 ; HASSAN II et É. LAURENT, *La mémoire d'un roi*, Paris, Plon, 1993.

la vie de Mohammed V, répété dans de nombreux autres ouvrages, semble figé et connu. Ce récit pourrait se résumer comme suit :

« Né trois ans avant la mise en place de la tutelle coloniale sur le Maroc, Mohammed ben Youssef, plus tard connu sous le nom de Mohammed V, a vécu une enfance isolée et malheureuse en dépit de la montée de son père Moulay Youssef sur le trône alaouite en 1912. Malaimé, relégué dans l'ombre des palais et du maréchal Lyautey, il parvient à s'évader et à grandir aux côtés du petit peuple. C'est pourtant bien lui qui succède à son père en 1927, alors qu'il n'a que dix-huit ans : il devient sultan et commandeur des croyants. Les Français l'ont préféré à ses deux frères aînés, car ils l'estimaient plus facilement contrôlable, illusion dont ils ont par la suite eu à se repentir. En dépit de son âge, le jeune sultan a très tôt conscience à la fois du poids de sa fonction, qu'il assume, et de la terrible situation du Maroc, dominé par la France, et secondairement l'Espagne. Dupé par les Français et son entourage, il scelle en 1930 le « dahir berbère », législation qui entend diviser Arabes et Berbères du Maroc et précipite la naissance du nationalisme marocain. Chez lui aussi, l'épisode agit comme un déclic.

« Dans les années suivantes, il n'a de cesse de prouver son patriotisme et de se rapprocher des nationalistes, qui créent pour l'honorer la fête du Trône. Durant la Deuxième Guerre mondiale, il s'illustre à la fois par son soutien résolu à la France en guerre et par sa résistance aux revendications allemandes et par son refus de mettre en œuvre la politique antijuive de Vichy, ce qui illustre la profonde cohésion entre le monarque et l'ensemble de ses sujets, musulmans comme juifs ; cette attitude lui vaut plus tard d'être fait compagnon de l'Ordre de la Libération, des mains mêmes du général de Gaulle. Le débarquement allié de novembre 1942, après lequel le président F. D. Roosevelt lui promet l'aide américaine, permet à Mohammed V de s'engager corps et âme pour l'indépendance du Maroc, allié au parti nationaliste Istiqlal. Il prononce à Tanger en 1947 un retentissant discours en faveur de l'indépendance, puis entre dans une phase de résistance, active comme passive, qui lui vaut la haine de l'administration coloniale.

« À l'issue d'un long bras de fer, marqué par une première tentative de destitution en 1951, Mohammed V est déposé par la France le 20 août 1953, jour sinistre qui inaugure la « Révolution du roi et du peuple ». Son exil en Corse puis à Madagascar, long de plus de deux ans, fait de lui un martyr de la cause nationale. Les Marocains qui lui sont restés fidèles voient son visage sur la Lune, et gardent espoir, tandis que son lointain cousin, le pathétique Mohammed ben Arafa que les Français ont placé sur le trône, ne parvient pas à régner. Les mobilisations populaires en son nom, dont certaines violentes, plongent le Maroc dans une crise politique qui contraint Paris à rappeler le sultan en novembre 1955, à le restaurer et à admettre



l'indépendance, arrachée de haute lutte et formalisée en mars 1956. Dans les années qui suivent, secondé par son prince héritier Moulay Hassan, le père de l'indépendance, qui a pris le titre de roi en 1957, s'efforce de bâtir les institutions modernes et démocratiques du Maroc contemporain, de réformer l'État comme la société, tout en consolidant les bases de la souveraineté nationale par son engagement international, aux côtés des autres chefs d'État arabes et en Afrique. Sa mort tragique et inattendue en 1961 plonge le Maroc dans la consternation face à la perte du roi libérateur et du père de la nation. »

Ce condensé hagiographique de la vie de Mohammed V, tel que l'on peut le trouver à longueur d'ouvrages, d'articles et discours orientés, est fait d'approximations, de surinterprétations, parfois d'erreurs, et surtout d'oublis, de raccourcis et de réécritures, portés sur une trame événementielle plus ou moins exacte. Il est aujourd'hui encore, plus de soixante ans après la mort de Mohammed V, difficile de s'écarter de cette vulgate qui mêle histoire et mémoire, faute jusqu'à présent d'étude complète et scientifique sur sa personne.

## 1. Dépasser le roman royal

### Qu'est-ce que le roman royal ?

La majeure partie des discours portant sur le règne de Mohammed V s'inscrivent hier comme aujourd'hui dans le cadre d'un « roman national », constitué de hauts faits et de figures héroïques. Cette formule, qui s'est imposée dans les années 1990 pour qualifier une certaine conception de l'histoire de France, est pertinente dans le cas marocain, mais doit être précisée. Le roman national marocain est principalement un discours sur la monarchie, qui en est l'acteur majeur. Comme l'a bien montré l'historien américain Jonathan Wirtzen, cette fusion entre l'identité nationale et le régime monarchique, qui est largement partagée au Maroc, est un héritage de la période de lutte anticoloniale et constitue un des aspects essentiels du règne de Mohammed V<sup>5</sup>. Elle se retrouve par exemple dans la devise adoptée peu après l'indépendance : « *Allah, al-waṭan, al-malik* », soit « Dieu, la Patrie, le Roi ». Pour cette raison, je propose de parler non d'un roman national mais d'un « roman royal<sup>6</sup> ».

---

<sup>5</sup> J. WYRTZEN, *Making Morocco. Colonial intervention and the politics of Identity*, Ithaca, Cornell University Press, 2015 ; voir aussi R. VELASCO DE CASTRO, « La monarquía alauí, símbolo identitario de la nación marroquí : legitimidad histórica e instrumentalización política », *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, n° 16, 4, 20 décembre 2013.

<sup>6</sup> L'expression « roman monarchique » a été utilisée il y a deux siècles par Augustin Thierry, pour désigner la lecture de l'histoire de France par la monarchie, qui a précédé une lecture postrévolutionnaire, plus nationale. « Ce qui, dans tous les temps et dans tous les pays, nuit le plus à la vérité historique, c'est l'influence exercée par le spectacle des choses présentes et par les opinions contemporaines sur l'imagination de celui qui veut décrire les scènes du passé. Que ces opinions soient vraies ou fausses, serviles ou généreuses, l'altération qu'elles font subir aux faits a toujours le même résultat, celui de transformer l'histoire

Ce roman est le résultat d'un travail de mémoire, à l'œuvre du vivant même de Mohammed V, et sans cesse renouvelé en fonction des besoins du moment. Il existe par la remémoration régulière de dates glorieuses et de grands personnages, mais aussi de simplifications, d'exagérations et surtout d'oublis. Il fournit un cadre général pour saisir l'histoire marocaine par le prisme des intérêts actuels de la nation, dont la priorité est la survie du régime monarchique. Pour cette raison, le passé marocain ne peut être saisi sans une grille de lecture monarchiste qui reste, y compris chez les historiens, la principale référence de la périodisation. L'histoire du Maroc est celle de ses dynasties successives, des Idrissides (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles) aux Alaouites (depuis le XVII<sup>e</sup> siècle). Une suite de glorieuses dynasties, qui trace une histoire linéaire et dessine un Maroc intemporel, comme territoire et comme nation. Le régime monarchique est le rouage essentiel et nécessaire, la colonne vertébrale et la clé de voûte de cette histoire.

C'est parce que la monarchie est à la fois juge et partie : cette vision héroïque et romançonnée de l'histoire marocaine émane d'elle, son principal acteur, sans qui le Maroc ne semble pas pouvoir exister<sup>7</sup>. L'historienne Lucette Valensi, qui a beaucoup travaillé sur la question de la mémoire historique au Maroc, évoque une monarchie à la fois « chronomètre » et « chronophage<sup>8</sup> ». Chronomètre, car c'est elle qui définit la juste mesure de la mémoire et les faits passés dignes d'être célébrés. Il n'est qu'à regarder combien la monarchie imprime sa marque sur le calendrier des célébrations. Sur les seize jours fériés actuellement en vigueur au Maroc, sept correspondent à des fêtes musulmanes ou hégiriennes lors desquelles le monarque, commandeur des croyants, joue un rôle central<sup>9</sup> ; les autres, si l'on excepte le Nouvel An grégorien et la fête du Travail (officiellement célébrée depuis 1956), sont toutes liées aux règnes de Mohammed V et de Hassan II<sup>10</sup>. Autant de dates qui donnent lieu à des festivités plus ou moins

---

en véritable roman, roman monarchique dans un siècle, philosophique ou républicain dans l'autre. » Lettre XXV « Sur l'histoire des assemblées nationales », dans A. THIERRY, *Lettres sur l'histoire de France : pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire*, Paris, Just Tessier, 1842, p. 446.

<sup>7</sup> « Le Palais royal procède à une double captation de l'histoire. Il est à la fois l'artiste et le modèle, la maison d'édition, l'auteur et le livre. D'un côté, il labellise des historiens officiels, certifiés conformes à l'orientation générale impulsée à l'historiographie par le Makhzen, et dont les travaux vont recevoir l'approbation et le soutien de celui-ci. Ce qui revient à disqualifier d'emblée les rares aventureux qui voudraient se lancer dans la recherche historique sans cet assentiment préalable des autorités royales. [...] D'un autre côté, la monarchie marocaine produit son histoire, construit et ancre son histoire en nationalisant ce qui est sa version de l'histoire. Enfin, elle est très narcissiquement le sujet de l'histoire puisque celle-ci est employée comme outil de légitimation et de stabilisation à court terme. » M.-M. DERANGERE, « Usages de la mémoire en contexte autoritaire : les résistants marocains pour l'indépendance de l'Algérie et la Marche noire de 1975 dans l'historiographie marocaine », mémoire, Montréal, Université du Québec, 2012, p. 69.

<sup>8</sup> L. VALENSI, « Le roi chronophage. La construction d'une conscience historique dans le Maroc postcolonial », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 30, n° 119, 1990, p. 279-298 ; et *Fables de la mémoire. La glorieuse Bataille des trois rois*, Paris, Le Seuil, 1992.

<sup>9</sup> L'«*īd al-ḥijr*», l'«*īd al-kabīr*» et le *mawlid* donnent lieu à deux jours fériés chacun, et le nouvel an hégirien à un seul.

<sup>10</sup> La fête du Trône, inventée pour Mohammed V en 1933 (et dont la date change pour chaque souverain), l'anniversaire de la remise au sultan du Manifeste de l'Indépendance en 1944 (11 janvier), la Fête de la Révolution du roi et du peuple fixée au 20 août, en souvenir de la déposition du sultan en 1953, la Fête de l'indépendance, qui ne commémore pas la fin du Protectorat mais le retour de Mohammed V au Maroc et sur le trône en 1955 (18 novembre), l'anniversaire du roi qui correspond aussi à la

importantes, et à des discours qui ne manquent pas d'infuser du présent dans le passé, et inversement. Mais la monarchie marocaine est également chronophage, puisque cette mémoire royaliste se fait aux dépens de toutes les autres formes de mémoire, politiques ou identitaires ; soit parce qu'elle les capte et les annexe, soit parce qu'elle les ignore et participe à leur oubli.

Même si cette mémoire collective et monarchique est en partie spontanée, elle est donc surtout organisée. En cela, il est possible de réutiliser pour le Maroc l'idée de « lieux de mémoire » au sens métaphorique et très large défini par Pierre Nora dans les années 1980, et depuis repris et adapté à d'autres situations et contextes<sup>11</sup>. Les lieux de mémoire sont un ensemble de cadres, matériels ou immatériels, qui sont volontairement structurés pour fournir des symboles et des repères mémoriels, et ainsi entretenir et perpétuer une mémoire collective<sup>12</sup> ; ce sont aussi bien des lieux physiques (musée, mausolée) que des objets, productions intellectuelles (comme les manuels scolaires) ou mots-clés et devises, qui disposent tous d'une certaine aura sur laquelle se fixent des rituels. Mais le contexte des lieux de mémoire au Maroc n'est pas le même qu'en France. Pour P. Nora, les lieux de mémoire ont surgi en France à un moment d'accélération de l'histoire, qui mettait en péril la survie de la mémoire nationale<sup>13</sup>. Dans le cas marocain, comme dans le cas algérien étudié par Emmanuel Alcaraz, les lieux de mémoire apparaissent précisément au moment où naissent la conscience et la mémoire nationale, pour en renforcer la portée<sup>14</sup>. En Algérie comme au Maroc, le régime postcolonial fonde une grande partie de sa légitimité sur la lutte pour l'indépendance, d'où le fait que les lieux de mémoire marocains soient avant tout des relais du roman royal<sup>15</sup>. L'un des principaux lieux de mémoire associés à

---

Fête de la jeunesse créée en 1957 pour le futur Hassan II, le 6 novembre pour la Marche verte de 1975, et le 14 août (1979) pour commémorer la « récupération » du Sahara occidental.

<sup>11</sup> P. NORA, « La notion de « lieu de mémoire » est-elle exportable ? », dans P. Den Boer et W. Firjhoff (dir.), *Lieux de mémoire et identités nationales*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1993, p. 3-10.

<sup>12</sup> « La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérables à toutes les utilisations et manipulations, susceptibles de longues latences et de soudaines revitalisations. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. [...] Parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensibles à tous les transferts, écrans, censures ou projections. L'histoire, parce qu'opération intellectuelle et laïcisante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque, elle prosaïse toujours. » P. NORA, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », dans P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire, tome 1, La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. XVII-XLII, p. XXIV. Pour une lecture critique des lieux de mémoire par L. VALENSI, « Histoire nationale, histoire monumentale. Les Lieux de mémoire (note critique) », *Annales*, vol. 50, n° 6, 1995, p. 1271-1277.

<sup>13</sup> « Il y a des lieux de mémoire parce qu'il n'y a plus de milieux de mémoire », P. NORA, « Entre Mémoire et Histoire... », *op. cit.*

<sup>14</sup> « En France, la nation précède les lieux de mémoire. En Algérie, les lieux de mémoire sont antérieurs à la construction d'un sentiment national et en seraient peut-être des éléments fondateurs. En effet, après 1962, les lieux de mémoire de la guerre d'indépendance algérienne permettent de structurer un imaginaire national dans une société ébranlée par la colonisation, par les deuils suscités par les violences de guerre et par l'exode rural massif. » E. ALCARAZ, *Les lieux de mémoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Karthala, 2017, p. 1.

<sup>15</sup> « Le Maghreb des indépendances nationales s'inscrit dans un temps compressé ou, si l'on veut, pressé. Il s'agit au sortir de la domination coloniale d'édifier la nation dans l'urgence, d'établir des filiations, de témoigner d'une présence de la nation dans

Mohammed V est par exemple le récit de la « Révolution du roi et du peuple » (*tawra al-malik wa-l-ša'b*) qui est apparu dès 1956 pour désigner la séquence 1953-1955, qui correspond à l'exil de Mohammed V et à l'intensification, parfois violente, des revendications favorables à l'indépendance. Jusqu'à aujourd'hui, cette expression approximative sert de cadre principal pour appréhender la période. Le projet est alors, au sortir de la colonisation et dans un moment de fortes divisions politiques, de construire une « conscience historique nationale », ce qui suppose « un travail d'inventaire, de sélection, d'écriture<sup>16</sup> ». Ce processus n'est bien évidemment propre ni au Maroc, ni à son régime monarchique.

La récupération de l'histoire marocaine par la monarchie résulte d'un processus de plusieurs décennies, facilité à mesure que les événements historiques plongent dans le passé et que les derniers acteurs de la lutte pour l'indépendance disparaissent. Il débute avec la lutte pour l'indépendance elle-même, qui implique une construction discursive pour lutter contre le colonialisme. Ses piliers officiels ont été fondés juste après l'indépendance. Si les premières années ont laissé ouvert un pluralisme mémoriel, reflet de tendances politiques concurrentes, la mémoire s'est peu à peu refermée à mesure que le Maroc s'enfonçait dans les « années de plomb » du règne de Hassan II. Un tri s'est opéré, en faveur des figures les plus importantes, et en premier lieu de Mohammed V : « Chacun de ses discours, chacune de ses lettres, chacun de ses déplacements, chacune de ses visites à une ville de province sont qualifiés d'historiques, résume Lucette Valensi. [...] Tous les succès du mouvement de libération nationale sont portés à son seul crédit. Mohammed V est le sujet unique de l'histoire, le "peuple", anonyme, n'étant que son adjuvant<sup>17</sup>. » Les contours historiques se brouillent progressivement, sans crainte des interprétations anachroniques ou des récupérations improbables, quand le passé récent est projeté sur le passé lointain. Hassan II fusionne avec Hassan I<sup>er</sup>, considéré comme le dernier grand sultan indépendant avant le Protectorat, quant à lui résumé à un accident de l'histoire, à une parenthèse : « une abrasion générale de l'histoire se fait, au profit d'une seule lignée, qui conduit à un point central, le souverain actuel<sup>18</sup>. » Depuis Lucette Valensi, qui écrivait dans les années 1990 en étudiant la presse marocaine, cette tendance s'est affirmée. Elle donne lieu aujourd'hui à un roman royal linéaire et sans aspérité, construit autour d'une seule idée : la grandeur alaouite.

---

le passé, par son territoire, ses moments forts, ses œuvres et ses hommes illustres, en bref de rendre la commémoration possible. » J.-P. BRAS, « Introduction : la mémoire, idiome du politique au Maghreb. » *L'Année du Maghreb*, IV, CNRS Éditions, 1<sup>er</sup> octobre 2008, p. 5-26.

<sup>16</sup> L. VALENSI, *Fables de la mémoire*, op. cit., p. 231.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 245.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 249.

Comme dans d'autres pays, les manuels scolaires sont par exemple des vecteurs privilégiés de ce discours officiel, d'autant plus que le principe du manuel unique a prévalu jusqu'en 2001. M. Hassani-Idrissi identifie dans les trois générations de manuels d'histoire le processus de simplification et d'élagage évoqué par L. Valensi. La nation marocaine y est présentée comme unique, intemporelle et indivisible. Écartées au profit de l'idée d'une résistance continue contre la colonisation, les divisions politiques avant, pendant et après la colonisation sont peu ou pas abordées, alors qu'elles sont au cœur de la complexité historique<sup>19</sup>. Le XX<sup>e</sup> siècle est scandé par quelques grandes dates (le dahir berbère de 1930, le Manifeste de l'Indépendance de 1944, la Révolution du roi et du peuple de 1953-1955, la Marche verte de 1975...), qui placent les monarques au centre de l'histoire du Maroc.

L'histoire marocaine, d'autant plus lorsqu'elle touche directement la monarchie et des souverains dont le descendant règne toujours aujourd'hui, est un domaine étroitement surveillé, puisque le régime tire une grande légitimité de son ancrage historique et des engagements passés de ses monarques. La moindre remise en cause de la vulgate historique est considérée comme un outrage à la nation<sup>20</sup>, voire comme une opinion de lèse-majesté. En 2010, dans un interview, l'historien Moulay Hachem Alaoui Kacémi, par ailleurs apparenté à la dynastie régnante, affirmait sans détour que « *l'histoire officielle et la censure sont nécessaires* » :

*La dimension politique l'emporte effectivement sur l'approche scientifique. L'objectif est d'écrire l'histoire des sultans alaouites d'une façon très positive. Cela veut dire qu'on n'utilise pas la critique scientifique rigoureuse exigée par le métier d'historien, pour éviter de toucher à la personnalité des sultans alaouites. [...] L'Histoire officielle est l'expression de la société officielle et des élites dirigeantes. [...] Elle sert à la fois à crédibiliser l'exercice du pouvoir, mais aussi à donner aux historiens de la matière pour comprendre ce qui se passe à une époque donnée du côté du pouvoir en place. [...] Si c'est pour préserver l'unité de la nation, il est tout à fait logique de censurer certains écrits, aussi véridiques soient-ils<sup>21</sup>.*

---

<sup>19</sup> « [...] les formes de résistance, armée ou politique, que relatent les manuels actuels, semblent l'expression spontanée du nationalisme marocain. Celui-ci est moins abordé comme un fait historique à expliquer que comme un phénomène naturel à décrire. Selon cette logique, l'étude du régime du Protectorat dans les deux zones, française et espagnole, ne peut être que superflue. L'autre explication probable de la disparition de cette page de l'histoire est de ne pas avoir à observer la monarchie marocaine « confinée dans une fonction protocolaire ». » M. HASSANI IDRISSE, « Manuels d'histoire et identité nationale au Maroc », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 69, 2015, p. 53-64 ; M. HASSANI IDRISSE, *Écrits sur l'histoire enseignée au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 2021. Je remercie M. Hassani-Idrissi pour son aide, et notamment de m'avoir permis d'accéder à plusieurs manuels d'histoire anciens : WIZARA AL-TARBIYA AL-WAṬANIYYA, *Tārīḥ al-'ālam al-ḥadīṯ li-l-sana al-rābi'a al-tāniyya* [Histoire du monde contemporain, pour la quatrième année du lycée], Casablanca, Dār al-naṣri al-maḡribiyya, années 1970 ; WIZARA AL-TARBIYA AL-WAṬANIYYA, *Tārīḥ al-'ālam fī al-qarn al-'iṣrīn li-l-sana al-tālīta al-tānawīyya* [Histoire du monde au XX<sup>e</sup> siècle, pour la troisième année du lycée], Casablanca, Dār al-kitāb, 1985 ; WIZARA AL-TARBIYA AL-WAṬANIYYA, *Tārīḥ li-l-sana al-tālīta al-tānawīyya* [Histoire, pour la troisième année du lycée], Casablanca, Dār al-raṣād al-ḥadīṯa, 1996.

<sup>20</sup> Pour un exemple récent autour de la figure de Ṭāriq b. Ziyād, Hassan Hamdani, « Mémoire : les Marocains et leur histoire, une idylle nouvelle », *Tel Quel*, 22 avril 2022.

<sup>21</sup> Aziz El Yaakoubi, « Note histoire est-elle censurée ? », *Zamane*, n° 1, novembre 2010.

Depuis quelques années, cette surveillance des discours sur le passé du Maroc s'est déployée plus ou moins spontanément sur les réseaux sociaux par l'intermédiaire de comptes officiels ou officieux, ou par des comptes individuels qui forment une communauté dite *Moorish* (Maures)<sup>22</sup>. Ces comptes veillent au respect de la *doxa* historique, avec une approche très nationaliste et chauvine de l'histoire, de la culture et de l'identité marocaine. Leurs publications et leurs réactions montrent une attention, voire une obsession, pour un certain nombre de thématiques historiques très liées aux enjeux du Maroc actuel : la monarchie bien entendu, mais aussi l'appartenance des cultures berbères et juives à l'identité marocaine, les frontières du pays et tout particulièrement l'appartenance du Sahara occidental au Maroc, ou encore la rivalité avec l'Algérie, présentée comme l'ennemi absolu. Cette exigence de monopole sur les usages du passé comme sur les discours sur l'histoire marocaine n'est pas sans conséquences sur la recherche scientifique ni sur toute approche critique, que celle-ci soit engagée contre la monarchie ou non, qui tenterait de proposer un autre discours sur l'histoire contemporaine du Maroc. Le sujet est éruptif. Le tollé provoqué en 1990 par la publication de *Notre ami le roi*, le livre à charge de Gilles Perrault contre Hassan II, a conduit à une crise diplomatique avec la France<sup>23</sup>. Plus généralement, la question du traitement de la monarchie par des historiens ou journalistes touche à des questions très sensibles, la liberté d'expression, la transparence du régime et ses méthodes pour faire taire les voix discordantes<sup>24</sup>, en dépit d'une ouverture mémorielle et historique brièvement engagée à la suite de l'Instance Équité et Réconciliation (IER, 2004)<sup>25</sup>.

Parce que la mémoire de Mohammed V, père de la nation, reste intouchable, j'ai tenté de conduire pendant cinq ans mon enquête historique dans la plus grande discrétion. J'ai quelque idée de la façon dont mon travail sera reçu au Maroc, mais j'ignore l'ampleur de cette réception. Il me faut donc préciser que mon projet n'est aucunement de substituer une légende noire à la légende dorée de Mohammed V, mais précisément d'historiciser son prestige, sans occulter la difficulté comme la contingence des choix qu'il a été amené à faire. Je n'ai aucunement la prétention de détruire le roman royal — je ne suis pas certain que la recherche historique puisse avoir des effets sur les romans nationaux — mais de produire un discours à fondement

---

<sup>22</sup> Souffiane Chahid, « Mouvement Moorish : un nationalisme new-age ? », *Tel Quel*, 17 février 2021 ; Nina Kozlowski, « Maroc : les Moorish, radiographie d'un nationalisme connecté », *Jeune Afrique*, 27 juin 2021.

<sup>23</sup> G. PERRAULT Gilles, *Notre ami le roi*, Paris, Gallimard, 1990 ; pour un autre livre mal reçu par la monarchie, dont les auteurs (journalistes) ont par la suite appris à leurs dépens les risques d'écrire sur le Palais marocain : C. GRACIET, É. LAURENT, *Le roi prédateur*, Paris, Le Seuil, 2012.

<sup>24</sup> « “D'une manière ou d'une autre, ils t'auront”. Manuel des techniques de répression au Maroc », Human Rights Watch, 2022.

<sup>25</sup> A. EL MOUDDEN, M. EL AYADI, M. TOZY, S. LEFRANC, « Mémoire et histoire », *Les cahiers bleus*, n° 6, mai 2006, Cercle d'Analyse politique (Fondation Abderrahim Bouabid, Friedrich Ebert Stiftung) ; K. MOHSEN-FINAN, « Mémoire et réconciliation nationale au Maroc », *Politique étrangère*, Été, n° 2, Institut français des relations internationales, 2007, p. 327-338 ; D. EL YAZAMI, « Transition politique, histoire et mémoire », *Confluences Méditerranée*, vol. 62, n° 3, 2007, p. 25-34.

scientifique sur le passé récent du Maroc, avec le maigre espoir de faire bouger quelques lignes. Faut-il par ailleurs le préciser ? Mon étude ne constitue en rien en une attaque contre la monarchie, encore moins contre le Maroc et les Marocains. Je considère au contraire que c'est rendre honneur à l'histoire marocaine et au roi Mohammed V que d'en faire le sujet d'une thèse et de lui rendre son historicité.

## Les gardiens de la biographie royale

Les récits de la vie de Mohammed V constituent un domaine privilégié d'épanouissement pour le roman royal. Sans être forcément des fêtes nationales officielles, de nombreux épisodes de son existence sont commémorés, comme son discours à Tanger en 1947 ou l'anniversaire (hégirien ou grégorien) de son décès. La mémoire de Mohammed V croise de nombreux lieux de mémoire de l'histoire contemporaine du Maroc, de la devise nationale à la fête du Trône, en passant par son visage qui s'affiche encore (mais de moins en moins) dans les boutiques des médinas. En un sens, Mohammed V lui-même, pétrifié par la mémoire, est devenu un lieu de mémoire<sup>26</sup>. Il fait partie de l'identité marocaine telle que théorisée par le pouvoir. Dans les discours politiques contemporains, dont ceux du roi, ses actes et paroles sont cités comme autant d'*exempla*.

Depuis les débuts du règne de Hassan II, le régime dispose d'un historiographe officiel, fonction qui existait déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui avait disparu peu avant la colonisation<sup>27</sup>. Cet historiographe, qui a longtemps été Abdelouahab Benmansour ('Abd al-Wahhāb b. Maṣṣūr, 1920-2008), est chargé de relayer la parole royale, par exemple par l'édition annuelle des discours du roi ; il est également chargé d'écrire des travaux historiques conformes aux conceptions du Palais. Toutefois, ni A. Benmansour, ni ses successeurs n'ont écrit d'ouvrage sur Mohammed V<sup>28</sup>. En vérité, le roman royal n'a aucunement besoin d'un historiographe. Il s'agit d'une œuvre collective, qui ne perd jamais le point de vue et les intérêts du Palais. Mohammed V est par exemple au centre de colloques qui n'ont rien de scientifique, mais que la presse, en particulier celle proche du Palais, s'empresse de relayer. Un grand congrès s'est tenu en 1987 « sous le Haut Patronage de S. M. le Roi Hassan II », inauguré par une allocution du prince

---

<sup>26</sup> De la même façon que Saad Zaghloul est devenu un lieu de mémoire égyptien : A. CLEMENT, « Introduction », dans *Sa'd Zaghlūl : « Lieu de mémoire » du nationalisme égyptien*, Le Caire, CEDEJ, 2013, p. 9-20.

<sup>27</sup> Fahd Iraqī, « Maroc : les historiographes du royaume sont les gardiens de la mémoire royale, mais jusqu'à quand ? », *Jeune Afrique*, 8 août 2016. La fonction d'historiographe a donné lieu à un roman récent et remarqué : M. RENOARD, *L'historiographe du royaume*, Paris, Grasset, 2020.

<sup>28</sup> Il écrit en revanche une biographie de Hassan II au début du règne de ce dernier : 'A B. MAṢṢŪR, *Al-Ḥasan al-tānī, ḥayāthū wa-ġihādū wa-munğazāthū [Hassan II, sa vie, ses luttes, son œuvre]*, Rabat, Imprimerie royale, 1969 (2012).

héritier Mohammed (VI), pour honorer la mémoire de leur aïeul, le « Roi Leader<sup>29</sup> ». Un autre colloque s'est tenu en 2003, pour le cinquantième anniversaire de la Révolution du roi et du peuple, avec trois axes d'étude : l'un sur « Mohammed V le libérateur », les deux autres sur... ses successeurs sur le trône, qui ne manquent jamais de rappeler cette prestigieuse ascendance<sup>30</sup>. Les invités de ces colloques sont pour beaucoup des intellectuels, politiques et journalistes français, dont certains ont été impliqués dans le processus de décolonisation (Pierre Clostermann, Jacques Reitzer, Max Jalade, Henry Yrissou), remplacés au fil des décès par des personnalités qui n'ont pas vécu les événements, mais qui sont connues pour leur proximité avec la monarchie (Maurice Druon par exemple). Presque tous sont membres de l'Académie du Royaume du Maroc inaugurée en 1980. Ces colloques, au cours desquels les invités cherchent à mettre en avant leur proximité réelle ou exagérée avec la famille royale et leur rôle personnel (toujours exagéré) dans l'indépendance du pays, frappent par le réemploi des mêmes motifs, mais aussi par le faible souci de véracité historique, ce qui conduit à des écrits médiocres étouffés par l'esprit courtisan. Ces personnalités marocaines et françaises participent à la rédaction et à la répétition constante du roman royal.

Il existe aujourd'hui une vingtaine de biographies de Mohammed V, écrites en arabe ou en français, cette dernière langue étant utilisée aussi bien par des auteurs marocains que français<sup>31</sup>. Ceux-ci ont la particularité de n'être presque jamais des historiens, mais des journalistes<sup>32</sup>, des « experts » touche-à-tout ou des fonctionnaires marocains. Tous ont pour point commun une relation clientéliste avec la monarchie. Il n'est pas agréable de distribuer les bons et mauvais points, mais les récits biographiques de Mohammed V donnent parfois lieu à de telles impostures intellectuelles qu'elles ne peuvent être ignorées, tant elles sont révélatrices d'une histoire courtisane. Pour ne citer qu'un exemple :

*Mohammed V est inséparable de l'indépendance du Maroc. [...] Il fut un grand homme. Il inspirait vénération et respect. Les masses populaires l'aimèrent profondément. On sait la grande valeur de l'amour populaire : il est authentique, irréversible. Le peuple marocain aime le Roi avant comme après l'indépendance. Il symbolisa la noblesse. Il personnifia la sérénité. Le Mouvement national le considéra*

<sup>29</sup> « Colloque international « Mohammed V : le Roi Leader », 16-20 novembre 1987 », Association Ribat al-Fath, 1989.

<sup>30</sup> Plusieurs traits communs aux trois règnes sont listés : « la préservation de l'unité nationale, l'intégrité territoriale, la vie culturelle et la cohabitation des composantes du peuple », « la construction démocratique et la consolidation de la justice sociale », « l'harmonisation entre l'authenticité et la modernité », « l'union du Roi et du peuple : garants de la stabilité et de la force du Maroc ». *Le cinquantenaire de la Révolution du roi et du peuple*, 22-24 août 2003, Rabat, Publications de l'Académie du Royaume du Maroc, 2004. Est par la même occasion créé un site officiel à son nom ; il reproduit en arabe et en français discours, photographies et témoignages de personnalités marocaines et surtout françaises au cours de différents colloques. Le site est aujourd'hui hors-ligne, mais est archivé : <https://web.archive.org/web/20061211090933/http://www.mohammed5.ma/index.asp> (consulté le 20 octobre 2022).

<sup>31</sup> Je laisse de côté quelques biographies écrites du vivant de Mohammed V, sur lesquelles je reviendrai très prochainement. Ces biographies sont listées en bibliographie.

<sup>32</sup> G. JOBIN, *Mohamed V, Le Sultan : ma liberté, celle de mon peuple et de mon pays*, Paris, Magellan, 2015.



*comme son chef, son leader, son guide [...] C'est l'homme victorieux de l'histoire moderne marocaine*<sup>33</sup>.

Parmi les ouvrages écrits par des auteurs marocains, il faut mentionner des biographies au titre explicite, comme *Vie du héros de la Libération Mohammed V*, *L'épopée de Mohammed V*, *Mohammed V, un souverain d'exception*<sup>34</sup>... Hagiographie n'est pas un mot trop faible pour qualifier ces textes. Leurs auteurs, quand ils ne sont pas directement apparentés à la dynastie, ont occupé ou occupent des postes administratifs souvent élevés, après une longue carrière qu'ils n'hésitent pas à mettre en avant (les quatrièmes de couverture ne sont pas des résumés du livre, mais des *curriculum vitae* agrémentés de la photographie de l'auteur). Ces ouvrages s'inscrivent dans une relation de clientèle et de don/contre-don avec la monarchie, dans l'espoir d'être rétribué pour cette preuve de fidélité. Il n'est d'ailleurs pas rare de trouver dans les premières pages une photographie de l'auteur posant fièrement aux côtés de Sa Majesté (Hassan II ou Mohammed VI), lui remettant un précédent ouvrage, ou même l'ouvrage en question dans le cas d'une réédition. Ces livres, qui n'ont pas pour but d'être largement diffusés, qui ne sont pas vraiment écrits pour être lus et qui sont d'ailleurs difficiles à lire pour quiconque n'est pas déjà pénétré du roman royal, appréhendent la mémoire comme un bien marchand<sup>35</sup>. Étant donnée leur faible teneur historique interne, c'est sans doute là leur aspect le plus intéressant. Il est intrigant de voir à quel point les auteurs, même lorsqu'ils écrivent leurs mémoires, réussissent à se fondre dans le roman royal, parfois à présenter comme leurs souvenirs des récits inspirés de toute évidence d'autres livres.

Le roman royal dispose également de relais français, comparables aux réseaux d'influence dont le Palais dispose dans certains milieux politiques, économiques et culturels en France. Ces liens datent de la période coloniale, mais aussi de la lutte pour la décolonisation et des premières années de l'indépendance. L'historien David Stenner a montré, et je le compléterai, que la lutte pour l'indépendance a mobilisé du côté du Palais et des nationalistes des relations avec des hommes politiques et des intellectuels français, qui ont à ce moment ou par la suite beaucoup écrit sur le Maroc<sup>36</sup>. Parmi eux, de nombreux catholiques anticoloniaux

---

<sup>33</sup> M. EL-ALAMI, *Mohammed V, Histoire de l'indépendance du Maroc*, Rabat, HCARAMAL, 2014, p. 177 ; traduction de *Muhammad al-ḥāmis, wa-tārīḥ istiqlāl al-Maḡrib*, Rabat, HCARAMAL, 2011 (1975).

<sup>34</sup> 'A. AL-MARINI, *Malḥamat Muḥammad al-ḥāmis [L'épopée de Mohammed V]*, Rabat, Ministère de la Culture, 2013 (1997) ; A. M. ALAOUI, *Mohammed V et Hassan II, une évocation historique*, Rabat, Imprimerie Al-Maarif Al-Jadida, 1999 ; I. B. EL ALAOUI, *Mohammed V, un souverain d'exception*, Marrakech, Al Quobba Zarqua, 2005 ; 'A. AL-JARARI, *Hayāat baṭal al-taḥrīr Muḥammad al-ḥāmis [Vie du héros de la Libération Mohammed V]*, Rabat, al-Nādī al-Jarārī, 2006.

<sup>35</sup> Le seul à se démarquer véritablement est l'œuvre d'un ancien membre du cabinet royal, même s'il reprend la trame générale du roman royal : M. T. QABBAĞ, *Muḥammad al-ḥāmis : sīra wa-ḍikrā [Mohammed V : vie et mémoire]*, Rabat, Manšūrāt Dīfāf, 2014.

<sup>36</sup> D. STENNER, *Globalizing Morocco, Transnational activism and the postcolonial state*, Stanford, Stanford University Press, 2019.

(Louis Massignon, François Mauriac), et des hommes de gauche portés par un idéal antiimpérialiste. Républicains, ils ont été de fervents soutiens de la monarchie, avant de parfois prendre leurs distances. Le plus connu d'entre eux est l'historien Charles-André Julien, dont les travaux demeurent très précieux (voir plus loin). La monarchie marocaine a continué d'entretenir des relations avec certaines personnalités classées à gauche, mais c'est dans les cercles politiques et intellectuels de droite, et souvent d'extrême droite, qu'elle a par la suite trouvé ses meilleurs soutiens français. L'un des premiers exemples est Jacques Benoist-Méchin, collaborateur de premier plan sous Vichy et qui écrit en 1971 une *Histoire des Alaouites*, double biographie déguisée de Mohammed V et de Hassan II<sup>37</sup>. Autre exemple plus récent, l'africaniste controversé Bernard Lugan, qui tient une chronique sur un site d'information réputé proche du Palais<sup>38</sup>. D'autres noms pourraient être cités. Ce passage de la gauche à la droite doit probablement être mis sur le compte du raidissement autoritaire du régime durant le règne de Hassan II, mais également sur l'héritage colonial qui, de part et d'autre, pèse moins sur la mémoire marocaine que sur la mémoire algérienne. Le Maroc est loué pour les bonnes relations (parfois théoriques) qu'il entretient avec la France et l'absence supposée de toute rancœur postcoloniale. Le pays est par ailleurs considéré comme un régime qui, au sein du monde arabe, se distinguerait par sa stabilité et sa capacité à contrôler sa population et l'islamisme, autant d'éléments susceptibles de plaire à des personnalités classées à droite ou à l'extrême droite. Son monarchisme enfin peut séduire certains nostalgiques. Dans une logique d'extraversion mémorielle, ces relais français sont davantage tournés vers la France que vers le Maroc. Mohammed V, francophile, symbolise la relation apaisée entre les deux pays.

La biographie du roi en français la plus répandue de nos jours peut relever de ce qui précède. Publiée en 2011 aux Éditions du Rocher<sup>39</sup>, elle est l'œuvre de Charles Saint-Prot, géopolitologue qui écrit régulièrement sur le monde arabe et a vanté les mérites du souverain actuel dans d'autres livres aux titres explicites<sup>40</sup>. Il est régulièrement interrogé comme expert par des médias proches du Palais. Sa biographie de Mohammed V est tout sauf scientifique, tant par sa

---

<sup>37</sup> « J'aperçus soudain cette vérité fondamentale : le Maroc n'est compréhensible qu'à condition de l'embrasser dans son intégralité », écrit l'auteur dans son introduction. Cette « intégralité » renvoie autant à un Maroc éternel qu'à la question saharienne. J. BENOIST-MECHIN, *Histoire des Alaouites, 1268-1971*, Paris, Perrin, 1994, p. 11. Le livre est écrit au début des années 1970 mais n'est publié qu'après la mort de l'auteur (1983).

<sup>38</sup> B. Lugan, « L'incarnation du nationalisme au Maroc en la personne du sultan Sidi Mohammed Ben Youssef », *Le 360 (le360.ma)*, 30 août 2022. Plusieurs de ses chroniques hebdomadaires révèlent une certaine obsession pour l'Algérie, conforme aux préoccupations de l'État marocain.

<sup>39</sup> C. SAINT-PROT, *Mohammed V, ou la monarchie populaire*, Monaco, Éditions du Rocher, 2011.

<sup>40</sup> C. SAINT-PROT, *Saddam Hussein. Un gaullisme arabe ?*, Paris, Albin Michel, 1987 ; avec J.-Y. de CARA, F. ROUVILLOIS, *Le Maroc en marche. Le développement politique, social et économique du Maroc : réalisations (1999-2009) et perspectives*, Paris, CNRS Éditions, 2009 ; avec J.-Y. de CARA et C. BOUTIN, *Sahara marocain : le dossier d'un conflit artificiel*, Paris, les Éditions du Cerf, 2016 ; avec Z. EL-TIBI, *Mohammed VI ou la monarchie visionnaire*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2019.

méthode que par son ton panégyrique. Au fil des chapitres, le monarque, héros autant que figure sacrée, y est tour à tour « le libérateur », « l'unificateur », « le visionnaire », « le réformateur ». Aucun élément du roman royal ne manque à l'appel. Opportunément sorti au moment des printemps arabes et de la révision constitutionnelle concédée par la monarchie, le livre ne perd aucune occasion pour faire le lien entre l'intouchable Mohammed V et son petit-fils Mohammed VI. La thématique du « roi populaire » qui lui sert de ligne directrice renvoie directement au discours officiel qui, au début du règne, présentait Mohammed VI comme le « roi des pauvres<sup>41</sup> ». Son intérêt est donc de comprendre l'usage qui peut être fait du passé pour le présent : Mohammed V se transforme en apôtre de « l'islam du juste milieu » (c'est-à-dire anti-islamiste), comme trait d'union entre l'Europe, l'Afrique et le monde arabe, et bien sûr comme défenseur de la marocanité du Sahara occidental. L'idée est de montrer que, contrairement aux autres pays arabes, le Maroc ne change pas, ne bouge pas, ne subit pas le chaos, et que cela tient à sa monarchie et à ses monarques. Le refus de voir le changement est l'un des piliers du roman royal. S'il s'agit bien d'un discours sur le passé, ce n'est pas un discours historien.

Cette série d'ouvrages hagiographiques est problématique à plus d'un titre. Leur lecture est fastidieuse pour quiconque a un peu travaillé sur l'histoire du Maroc. Il y a bien sûr le ton univoque et thuriféraire, ainsi que la confusion constante entre les faits passés et les intérêts présents. Mais cela va au-delà, du fait de l'absence de tout travail historique. La plupart de ces biographies se contentent d'aligner les faits sans aucune analyse autre que la grandeur de la monarchie, c'est-à-dire sans aucune grille de lecture qui permettrait d'identifier des mutations du régime, puisque celui-ci est présenté comme immuable. Le roman royal narre une suite d'événements linéaires pour donner un caractère de nécessité à l'histoire marocaine. Par ailleurs, ces écrits ne brillent pas par leur originalité. Les informations fournies sont les mêmes depuis soixante ans, répétées de livre en livre, sans recul critique ni retour aux sources ; d'où de très nombreuses approximations, qui conduisent parfois à de réels contresens. Ces répétitions et approximations sont d'ailleurs l'un des modes majeurs de production du roman royal. La recherche historique n'est pas leur objectif : ce sont des livres de mémoire et non d'histoire. Pour toutes ces raisons, les ouvrages cités dans les paragraphes précédents ne dépasseront pas ce seuil introductif.

---

<sup>41</sup> P. VERMEREN, *Le Maroc de Mohammed VI, La transition inachevée*, Paris, La Découverte, 2009, p. 12.

## L'historiographie de la monarchie marocaine

Y a-t-il institution plus étudiée, commentée, auscultée dans le cas du Maroc que sa monarchie, tant par les chercheurs que les journalistes ? La vie de Mohammed V n'est-elle pas déjà bien connue ? Cette thèse s'inscrit dans la continuité de nombreux travaux sur la monarchie marocaine, dont certains sont incontournables, comme ceux de John Waterbury ou Rémy Leveau en sciences politiques. Cependant, la monarchie marocaine contemporaine a fait l'objet de peu de travaux scientifiques en histoire. Pour comprendre cet état de fait, il faut reconstituer les différentes tendances historiographiques qui se sont emparées depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de la question du pouvoir au Maroc.

La première historiographie est marocaine. Elle s'inscrit dans des formes anciennes d'écriture de l'histoire en arabe. Ces écrits doivent donc être reconnus pour ce qu'ils sont : des témoins d'un certain régime d'historicité et d'une façon d'écrire l'histoire. L'exploitation de ces textes, découverts par les savants européens au cours du XIX<sup>e</sup> siècle en parallèle du processus de colonisation, a permis de grandes avancées dans la connaissance de l'histoire du Maroc par les Européens (comme le montre par exemple le projet des *Archives marocaines*). Dans son étude classique *Les historiens des chorfa* (1922), qui porte précisément sur les auteurs marocains qui ont écrit l'histoire du Maroc sous des dynasties saadiennes et alaouites, É. Lévi-Provençal distingue deux genres historiques majeurs. Le premier est le dictionnaire biographique. Le genre biographique en lui-même n'existe pas, mais les recueils de courtes notices biographiques connaissent un succès certain. Composés par des savants, ils listent tous les oulémas ou tous les chérifs\* (descendants du Prophète) d'une ville donnée. Les notices sont courtes et insistent en premier lieu sur le lignage des individus, puisque la généalogie est une forme majeure de préservation de la mémoire<sup>42</sup>. Le deuxième genre historique est l'histoire dynastique, qui entend rendre hommage au souverain sur le trône en retraçant une suite d'événements dont les monarques successifs sont les principaux acteurs. Parce que les chroniqueurs les écrivent dans l'espoir d'une faveur sultanienne et qu'ils se contentent en apparence de lister les événements sans les analyser, É. Lévi-Provençal juge durement ces chroniques (*tārīh*) à qui manquerait l'impartialité<sup>43</sup>. Mais cette perspective possède précisément le mérite d'offrir le point de vue de la façon dont la monarchie sultanienne conçoit son autorité. Ces deux genres historiques connaissent encore un certain succès au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Un exemple des recueils

---

<sup>42</sup> É. LEVI-PROVENÇAL, *Les historiens des Chorfa : essai sur la littérature historique et biographique au Maroc, du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, E. Larose, Paris, 1922, p. 48.

<sup>43</sup> « Ces ouvrages d'histoire marocaine ont tous les mêmes défauts : pour eux, dans l'État n'existe que le pouvoir royal ; en dehors de la cour et des grandes capitales, rien, dans le pays, n'est digne d'attention. » *Ibid.*, p. 42.

biographiques est fourni par *Salwa al-Anfās* par Muḥammad al-Kattānī, qui compile la vie de saints de la région de Fès.

Quant au genre des chroniques dynastiques, son représentant le plus célèbre fin XIX<sup>e</sup> siècle est Aḥmad al-Nāṣirī (1835-1897), ouléma issu d'une illustre famille, haut fonctionnaire au service du Makhzen\* (l'administration centrale), qui de sa propre initiative a entrepris la rédaction d'une histoire du Maroc par le prisme de ses dynasties successives, *Kitāb al-īstiqṣā li-ahbār duwal al-Maḡrib al-aqṣā*<sup>44</sup>. Terminé en 1880, l'ouvrage aurait déplu au sultan Hassan I<sup>er</sup> qui aurait trouvé le ton insuffisamment flatteur pour la dynastie alaouite<sup>45</sup>. Pour cette raison, l'ouvrage n'est diffusé qu'après la mort du souverain, et surtout imprimé (au Caire), ce qui constituait une première. L'écriture de l'histoire de la monarchie se fait donc toujours sous l'œil de cette dernière. Ces genres historiques traditionnels subsistent dans les premières années du Protectorat, avant de s'éteindre. Mais un bel exemple de perpétuation est fourni par Ibn Zaydān ('Abd al-Raḥmān b. Zaydān), sur lequel je reviendrai, tant son rôle intellectuel comme politique aux débuts du règne de Mohammed ben Youssef est important.

La colonisation introduit une nouvelle forme de discours sur le pouvoir marocain, au service des intérêts français. Il s'agit d'un discours scientifique, par des spécialistes arabisants que l'on peut sans difficulté qualifier d'orientalistes<sup>46</sup>, et qui occupent des fonctions officielles dans l'administration coloniale. Leurs connaissances sur les questions politiques puisent dans les nombreux témoignages de voyageurs européens au Maroc à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont pu avoir accès aux palais, dans les savoirs exhumés et traduits par différentes missions scientifiques qui ont précédé le Protectorat au Maroc (les *Archives marocaines*), et dans une connaissance du terrain, acquise soit à la Résidence générale, soit en tant qu'administrateurs coloniaux locaux. Leurs productions écrites, qui ne dépareillent pas avec les connaissances scientifiques de l'époque sur les sociétés arabes et musulmanes, illustrent parfaitement les relations possibles entre savoir et pouvoir, en particulier dans le cadre colonial<sup>47</sup>. Elles servent fréquemment de

---

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 350-368 ; É. LEVI-PROVENÇAL, « Al-Nāṣirī al-Salāwī », *EF*<sup>2</sup>, Brill, en ligne. L'ouvrage a été traduit et publié (dans le désordre) par la mission scientifique au Maroc dans les volumes IX-X (1906-1907, pour ce qui concerne la dynastie alaouite) et XXX-XXXIII (1923-1934) ; le volume XXX contient une biographie de l'auteur par ses deux fils, qui du temps de Mohammed ben Youssef occupent des fonctions importantes au sein du Makhzen.

<sup>45</sup> Hassan I<sup>er</sup> avait déjà nommé un historiographe officiel, qui avait pour tâche d'écrire une histoire complète des Alaouites. La tâche n'allant pas assez vite à son goût, le sultan avait exigé que le récit de son règne soit écrit en priorité. D'après le témoignage d'É. Lévi-Provençal, l'ouvrage final n'existe qu'en deux manuscrits. *Les historiens des Chorfa...*, *op. cit.*, p. 369.

<sup>46</sup> Sur ces savants, A. MESSAOUDI, *Les arabisants et la France coloniale (1780-1930). Savants, conseillers, médiateurs*, Lyon, ENS Éditions, 2015.

<sup>47</sup> Voir notamment, pour le Maroc, les travaux d'Aurélia Dusserre : A. DUSSERRE, « Dans les pas du sultan. Quand la cartographie avance à tâtons (Maroc, années 1870-années 1890) », dans V. Lemire et L. Dakhli (dir.), *Étudier en liberté les mondes méditerranéens, Mélanges offerts à Robert Ilbert*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016. Également : E. BURKE, *The ethnographic state : France and the invention of Moroccan Islam*, Oakland, University of California press, 2014.

justification aux politiques coloniales, quand elles ne sont pas des commandes spécifiques. L'un des meilleurs exemples de ces savants coloniaux est Édouard Michaux-Bellaire (1857-1930), qui joue d'ailleurs un rôle dans l'arrivée sur le trône de Mohammed ben Youssef. Docteur en droit progressivement spécialisé sur les questions musulmanes, il parcourt le Maroc depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dirige à partir de 1906 la Mission scientifique française au Maroc. Une section sociologique, sous-division de la direction des Affaires indigènes, est spécialement créée pour lui à la Résidence générale après 1912<sup>48</sup>. La Résidence générale fait fréquemment appel à lui dès qu'il s'agit de justifier une politique coloniale. Les notes produites par É. Michaux-Bellaire, qui peuvent être retrouvées dans les archives françaises, vont toujours dans le sens de la politique souhaitée. En 1928, juste après la mort du sultan Moulay Youssef, il rédige par exemple une note sur la « constitution marocaine », qui porte en particulier sur la question de la succession. Croisant les grands auteurs théoriques de l'âge classique de l'islam (comme le penseur irakien al-Māwardī, XI<sup>e</sup> siècle) et les chroniques des dynasties marocaines, il en conclut qu'« aucun ordre de succession au trône n'a été suivi et que l'avènement d'un souverain au Maroc n'a jamais dépendu de règles, qui ont peut-être existé en théorie dans quelques auteurs de droit public musulman, mais qui ont toujours cédé à des questions de fait<sup>49</sup> ». La Résidence générale était donc libre d'organiser à sa guise la succession<sup>50</sup>. Ces interprétations, produites également par d'autres spécialistes, infusent pendant plusieurs décennies, au moins jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, dans l'intégralité des documents coloniaux.

Par contrecoup, la lutte pour l'indépendance et le nationalisme encouragent une réappropriation de l'histoire de leur pays par des acteurs marocains, qui dans le même temps adoptent des modes d'argumentation et de recherche européens. L'un des acteurs les plus connus de cette décolonisation de l'histoire est le grand intellectuel Abdallah Laroui ('Abd Allah al-'Arawī, né en 1933)<sup>51</sup> à travers différents travaux, dont *Les origines sociales et culturelles du*

---

<sup>48</sup> Selon A. Messaoudi, ses nombreux articles dans la *Revue des Mondes méditerranéens* le classent dans la catégorie des berbérophiles, c'est-à-dire qu'il favorise l'autonomie des tribus identifiées comme berbères à l'encontre du pouvoir central, arabe. « Il considère le Makhzen comme une excroissance parasitaire étrangère à « l'organisme berbère », réduit national qui s'ignore. Il invite donc à ne pas soutenir un sultan qui s'appuie sur une religion dégénérée en superstition. Il faut plutôt compter sur un Maroc des profondeurs, celui des marabouts opposés aux chorfa arabes, et lui insuffler le sens de l'État qui lui manque ». « Michaux-Bellaire, Édouard », A. MESSAOUDI, *Les arabisants et la France coloniale, op. cit.*, tome 2, en ligne. Sur le personnage, voir également F. POUILLON, *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, 2012, p. 723 et A. ROUSSILLON, « Sociologie et identité en Égypte et au Maroc : le travail de deuil de la colonisation », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, vol. 7, n° 2, Éditions Sciences Humaines, 2002, p. 193-221.

<sup>49</sup> La note est rédigée à la demande du ministère des Affaires étrangères ; É. Michaux-Bellaire, « La constitution marocaine », CADN, IMA15-49.

<sup>50</sup> La première note citée contribue à affaiblir le sultanat, mais lorsque le besoin s'en fait sentir, les pouvoirs (théoriques) de ce dernier peuvent être renforcés, par exemple pour affirmer le statut de commandeur des croyants, par exemple dans un contexte de rivalité pour le califat au moment de la chute de l'Empire ottoman. « Note sur les rapports du sultan du Maroc avec le sultan de Constantinople », CADN, IMA15-48.

<sup>51</sup> Formé à Rabat et à Paris, il enseigne l'histoire à l'Université de Rabat à partir de 1964.

*nationalisme marocain (1830-1912)*<sup>52</sup>. Cet ouvrage devenu classique, inspiré par une approche à la fois nationaliste et marxiste, constitue une réflexion sur ce qui constitue l'unité de la nation marocaine, dont il croit retrouver les ferments au XIX<sup>e</sup> siècle. Le sultanat y est décrit comme « le point de ralliement » de l'ensemble des groupes sociaux, c'est-à-dire comme la clé de voûte de l'identité marocaine. Aujourd'hui, cet ouvrage est plus un jalon historiographique qu'un ouvrage directement utile à la recherche. S'il reste une belle somme et n'occulte pas les évolutions historiques, son approche est parfois anachronique et tend à brosser le portrait d'un Maroc figé. Un autre exemple intéressant, antérieur mais moins connu, est la thèse de droit publiée par Mohamed Lahbabi au lendemain de l'indépendance, dont Mehdi Ben Barka a écrit la préface : « *Quand un peuple commence à parler de lui-même et de son passé, c'est qu'il est majeur. Durant les derniers siècles, ce sont les Européens qui ont écrit et disserté sur nous, comme ils ont écrit sur l'Inde ou la Chine, et pour certains d'entre eux, c'était la marque même de la supériorité occidentale. Aujourd'hui, nous recommençons à parler de l'Occident et à juger son action. L'égalité historique est ainsi rétablie*<sup>53</sup>. » M. Lahbabi tente de reconstituer le mode de gouvernement du Maroc avant la colonisation, et surtout d'en comprendre les règles (qui n'ont jamais été constitutionnalisées) en se fondant sur les grands traités juridiques de l'islam classique. Il recourt à une méthode essentialisante et anachronique déjà utilisée par les savants coloniaux. Le cœur de son étude porte sur la notion de délégation : « *Le Sultan tenait son pouvoir par délégation de la communauté ; son investiture était une sorte de contrat* », ce qui rendait le souverain redevable. La colonisation aurait rompu ce lien et conçu le sultan en souverain absolu. Il est alors facile de comprendre l'usage que les militants de la gauche nationaliste, à l'instar de M. Ben Barka, ont pu faire de cette étude à l'indépendance : en considérant le Protectorat comme une simple parenthèse, il est possible de revenir à une conception démocratique de la monarchie (la délégation par le peuple), pour contrer les tendances autoritaires de cette dernière après 1956.

Il faut noter enfin que cette histoire de type nationaliste, ou en tout cas anticoloniale, trouve ses relais chez certains intellectuels français. Le plus connu est l'historien Charles-André Julien, compagnon de route de l'indépendance du Maroc. Durant sa longue carrière, qui l'a conduit à devenir le doyen de la faculté de lettres de l'Université de Rabat à sa fondation, puis enseignant à la Sorbonne, il a publié de nombreux ouvrages intimement liés à son engagement

---

<sup>52</sup> A. LAROUÏ, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Paris, La Découverte, 1977.

<sup>53</sup> M. LAHBABI, *Le gouvernement marocain à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Rabat, Éditions techniques nord-africaines, 1958, préface par Mehdi Ben Barka.

à gauche et contre la colonisation<sup>54</sup>. Son livre *Le Maroc face aux impérialismes* (1978) constitue une somme précieuse qui continue de faire référence pour la connaissance événementielle. Mais cette façon de faire l'histoire, très sèche, est aussi le reflet de son temps : bien que très anticoloniale, elle donne surtout la part belle aux acteurs français, aux dépens des Marocains.

Par la suite, les historiens français se sont relativement détournés de l'histoire du Maroc, comme d'ailleurs de l'histoire du Maghreb dans son ensemble (à l'exception de la guerre d'indépendance algérienne) après 1962<sup>55</sup>. Cet état de fait n'a bien sûr pas empêché certains historiens en poste dans des universités françaises de s'intéresser au Maroc, Charles-Robert Ageron, René Galissot, Daniel Rivet dont les travaux restent incontournables<sup>56</sup> et Pierre Vermeren. Dans le tour d'horizon qu'il fait que l'historiographie française du Maghreb contemporain, ce dernier propose plusieurs pistes pour revitaliser ce domaine de recherche, dont l'entrée par la biographie, ce qui lui permet de lister une liste effarante de grandes figures du Maghreb contemporain qui n'ont jamais bénéficié d'une biographie scientifique — et parmi elles, le roi Mohammed V<sup>57</sup>.

Cette carence de la recherche française n'est que partiellement corrigée par l'historiographie marocaine, en arabe comme en français. Cela tient à la fois à la faiblesse institutionnelle des sciences humaines au Maghreb, dont les facultés sont considérées par le pouvoir comme de potentiels bastions de contestation<sup>58</sup>, qu'à la sensibilité de certains thèmes de recherche, en particulier ceux qui porteraient sur la monarchie, pour des raisons qui ont déjà été évoquées<sup>59</sup>. Longtemps la recherche historique n'a pas dépassé le seuil de l'année 1912. Si les études sur le Protectorat se multiplient depuis quelques années, le seuil de 1956 est encore très rarement franchi, tant le sujet est sensible. Comme le remarque l'introduction d'un très utile recueil de

---

<sup>54</sup> Dont *L'Afrique du Nord en marche : nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, Julliard, 1952 et *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, Paris, Éditions J.A., 1978 ; sur le parcours militant de l'homme, R. GALLISSOT, « Julien, Charles-André », dans *Dictionnaire Maitron-Algérie*, Paris, Maitron/Éditions de l'Atelier, 2014 (en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article153043> ; consulté le 30 septembre 2022). Ses archives sont conservées par le Centre d'histoire de Sciences Po (voir en particulier JU-22 à 24).

<sup>55</sup> P. VERMEREN, *Misère de l'historiographie du « Maghreb » post-colonial (1962-2012)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014. P. VERMEREN, « Esquisse pour un bilan historiographique du Maghreb au XX<sup>e</sup> siècle : une histoire dans un ressac permanent », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 103, 15 décembre 2021, p. 294-313.

<sup>56</sup> Parmi une œuvre importante, D. RIVET, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912-1925*, Paris, L'Harmattan, 1996 et *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V : le double visage du protectorat*, Casablanca, Porte d'Anfa, 2004.

<sup>57</sup> « Un des moyens d'entrer dans ces questions est peut-être de restaurer la biographie, un genre que les historiens du Maghreb ont presque ignoré au XX<sup>e</sup> siècle (hormis de rares figures du nationalisme, Messali Hadj, F. Abbas et M. Ben Barka). Mohammed V, Moulay Youssef, Houari Boumédiène, Habib Bourguiba, Abdessalam Yacine, Ahmed Balafrej et tant d'autres méritent des travaux que l'état actuel des archives permet d'établir solidement. » P. VERMEREN, *Misère de l'historiographie...*, *op. cit.* ; P. Vermeren a ébauché une biographie du roi dans un article grand public, P. VERMEREN, « Mohammed V, le père du Maroc indépendant », *L'Histoire*, n° 307, mars 2006, p. 68-73.

<sup>58</sup> P. VERMEREN, « L'historiographie des deux côtés de la Méditerranée », *Histoire@Politique*, vol. 15, n° 3, 2011, p. 147-166.

<sup>59</sup> « L'histoire ne peut pas être laissée impunément aux historiens qui auraient tôt fait de souligner la complexité historique et de ressusciter les divergences et les compromissions du passé, en particulier de la période coloniale. » P. VERMEREN, *Misère de l'historiographie...*, *op. cit.* (chapitre 8).



biographies politiques, l'histoire post-indépendance reste encore largement une « *terra incognita*<sup>60</sup> ». Mohammed Kenbib, qui fait partie des éditeurs de ce recueil, est avec Jamaâ Baïda l'une des figures de proue actuelles de l'histoire marocaine du Maroc, mais leurs recherches sont limitées par les fonctions officielles qu'ils occupent l'un et l'autre. Tous deux ont été formés en France. Le premier est entre autres spécialiste du judaïsme marocain et occupe désormais la tête de l'Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc, tandis que le second, qui a effectué sa thèse sur la presse pendant le Protectorat, dirige les Archives du Maroc depuis leur fondation en 2007<sup>61</sup>. Un seul historien a osé s'aventurer sur la question monarchique avec un vrai travail d'analyse critique, Maâti Monjib, qui a publié en 1992 une étude fondamentale sur les relations entre la monarchie et les partis depuis l'indépendance<sup>62</sup>. L'historien franco-marocain est par ailleurs un militant des droits de l'homme affirmé, critique du régime en place, et doit pour cette raison faire face depuis 2015 à des attaques judiciaires qui l'ont un temps conduit en prison, à l'instar d'autres intellectuels et journalistes<sup>63</sup>. Enfin, à ma connaissance, il n'existe qu'un seul travail de recherche centré sur Mohammed V et réalisé au sein de la recherche marocaine, par Selma Lazraq<sup>64</sup>. En exploitant les archives diplomatiques françaises, son livre fournit un cadre intéressant pour comprendre les modalités politiques de l'accès du Maroc à l'indépendance.

D'une manière générale, l'étude du Maroc contemporain est principalement, depuis les années 1960, le domaine soit de l'anthropologie, soit des sciences politiques, en particulier anglophones. À la suite d'une partie de la science coloniale, plusieurs grands noms de l'anthropologie (Clifford Geertz, Ernest Gellner, Paul Rabinow) se sont avant tout intéressés aux communautés rurales et berbères<sup>65</sup>. De leur côté, les sciences politiques se sont intéressées à la monarchie et surtout aux partis politiques. Un ouvrage précurseur est la somme de Stéphane Bernard qui décortique la crise de décolonisation du Maroc et tente d'en tirer des réflexions

---

<sup>60</sup> J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques*, Rabat, Université Mohammed V, 2015, p. 7.

<sup>61</sup> J. BAIDA, « Mohammed V », *Maghreb Review : a bi-monthly journal on North African affairs*, vol. 27, n° 1, 2002 ; dans le même numéro, consacré au « Dirigeants du Maghreb (*The Maghrebi Leadership*) » et qui contient également des articles sur H. Bourguiba, H. Boumediene et M. Ould Daddah, voir aussi A. FAROUK, « Sidi Mohammed Ben Youssef : le sultan inattendu et sa politique face au Protectorat », p. 3-21.

<sup>62</sup> M. MONJIB, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir : Hassan II face à l'opposition nationale, de l'indépendance à l'état d'exception*, Paris, L'Harmattan, 1992.

<sup>63</sup> Interview de Maâti Monjib par Frédéric Bobin, « Le Maroc vit sa période la plus autoritaire depuis trente ans », *Le Monde-Afrique*, 16 avril 2021 ; Ignace Dalle, « Maâti Monjib, l'acharnement du pouvoir marocain », *OrientXXI*, 19 octobre 2021.

<sup>64</sup> Jeune chercheuse décédée prématurément dont la recherche est publiée de façon posthume. S. LAZRAQ, *La France et le retour de Mohammed V*, Paris, L'Harmattan, 2003.

<sup>65</sup> C. GEERTZ, *Islam Observed. Religious Development in Morocco and Indonesia*, Chicago, University of Chicago Press, 1968 ; E. GELLNER, *Les Saints de l'Atlas*, Saint-Denis, Éd. Bouchène, 2003 (1969) ; P. RABINOW, *Reflections on fieldwork in Morocco*, Berkeley, University of California Press, 1977.

structurelles<sup>66</sup>. Les travaux les plus connus, inévitables dans l'étude du Maroc depuis l'indépendance, ont été écrits dans les années 1960 et 1970 : les travaux de I. William Zartman et de Douglas E. Ashford, et deux ouvrages indispensables, *The Commander of the Faithful* de John Waterbury (1971), et en français *Le fellah, défenseur du trône* de Rémy Leveau (1976)<sup>67</sup>. Il est difficile d'après ma propre expérience de les importer en histoire : leur approche théorique et par les structures rentre difficilement dans une narration diachronique. Ils n'en fournissent pas moins des analyses précieuses, d'autant plus qu'ils se confrontent, plus que les historiens, à des questions sensibles touchant à la monarchie et aux partis politiques. Il en va de même pour leurs héritiers, comme Mohammed Tozy, Abdallah Hammoudi, ou Mounia Bennani-Chraïbi<sup>68</sup>.

Il existe actuellement des historiennes et historiens qui travaillent sur la monarchie marocaine, mais, outre qu'ils sont peu nombreux, ils s'aventurent rarement au XX<sup>e</sup> siècle, à l'exception notable de la stimulante thèse d'Antoine Perrier, *La liberté des protégés*, qui étudie les conséquences de la colonisation sur les administrations marocaines et tunisiennes et cherche à identifier, par une analyse scrupuleuse des archives, les marges de manœuvre des souverains et fonctionnaires protégés<sup>69</sup>. Citons également Nabil Mouline, qui après un beau travail sur Aḥmad al-Manṣūr, souverain saadien du XVI<sup>e</sup> siècle, a ouvert dernièrement des pistes prometteuses pour l'histoire du Maroc contemporain<sup>70</sup>. Mon propre travail sur le règne de Mohammed V a également beaucoup profité des courtes études à la lisière entre l'histoire et l'anthropologie de plusieurs chercheuses, principalement sur le XIX<sup>e</sup> siècle : Lucette Valensi et Jocelyne Dakhliya sur l'usage des symboles par le pouvoir ou encore sur le harem<sup>71</sup>, Susan Gilson

---

<sup>66</sup> S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain, 1943-1956*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1963.

<sup>67</sup> D. E. ASHFORD, *Political change in Morocco*, Princeton, Princeton University Press, 1961 ; I. W. ZARTMAN, *Destiny of a dynasty : the search for institutions in Morocco's developing society*, Columbia, University of South Carolina Press, 1964 ; J. WATERBURY, *The Commander of the Faithful, the Moroccan Political Elite, a study in Segmented Politics*, New York, Columbia University Press, 1970 ; R. LEVEAU, *Le fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de Sciences Po, 1976.

<sup>68</sup> M. TOZY, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1998 ; A. HAMMOUDI, *Master and Disciple. The Cultural Foundations of Moroccan Authoritarianism*, Chicago, University of Chicago Press, 1999 ; M. BENNANI-CHRAÏBI, *Partis politiques et protestations au Maroc (1934-2020)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

<sup>69</sup> A. PERRIER, « La liberté des protégés. Souverains, ministres et serviteurs des monarchies marocaine et tunisienne sous protectorat français (1881-1956) », thèse, Paris, Sciences Po, 2019. Et le livre qui en est issu : A. PERRIER, *Monarchies du Maghreb. L'État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956)*, Paris, Éditions EHESS, 2023.

<sup>70</sup> N. MOULINE, *Le califat imaginaire d'Ahmad al-Mansūr pouvoir et diplomatie au Maroc au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2009 ; « La Fête du trône : petite histoire d'une tradition inventée », dans *Le Maroc au présent : d'une époque à l'autre, une société en mutation*, Maroc, Centre Jacques-Berque, 2016, p. 691-701 ; « Qui sera l'État ? Le soulèvement du Rif reconsidéré (1958-1959) », sur *Le carnet du Centre Jacques Berque*, 1<sup>er</sup> décembre 2016 (en ligne : <https://cjb.hypotheses.org/186> ; consulté le 9 août 2022).

<sup>71</sup> Pour ne citer qu'un article, J. DAKHLIA et L. VALENSI, « Le spectacle de la Cour : éléments de comparaison des modes de souveraineté au Maghreb et dans l'Empire ottoman », dans *Gilles Veinstein (dir.), Soliman le Magnifique et son temps*, Paris, La documentation française, 1992, p. 145-157

Miller, qui a par ailleurs produit une des synthèses les plus efficaces sur l'histoire du Maroc contemporain, ou encore Bettina Dennerlein et Rahmia Bourqia<sup>72</sup>.

Enfin, depuis quelques années, un début de renouvellement de l'histoire marocaine au XX<sup>e</sup> siècle a été rendu possible par l'intérêt de plusieurs historiens anglophones pour cette période. Leurs thèmes de recherche comme leur approche méthodologique offrent de stimulants regards inédits. Ryo Ikeda, historien japonais, compare à partir des archives diplomatiques françaises les modalités de décolonisation de la Tunisie et du Maroc en lien avec les diplomaties britannique et américaine<sup>73</sup>. Plus original dans son approche de la décolonisation, David Stenner s'est penché sur la stratégie d'internationalisation des revendications nationalistes marocaines et sur l'importance des réseaux humains<sup>74</sup>. Enfin, Jonathan Wyrzten a publié en 2015 le livre *Making Morocco, Colonial intervention and the politics of Identity*. Tiré de sa thèse, il constitue une excellente analyse de l'évolution des identités (marocaines, berbères, juives, génées) durant la colonisation, les stratégies de contrôle françaises et la diversité des réactions identitaires marocaines. Son dernier chapitre est consacré au processus qui conduit la monarchie marocaine à devenir un symbole national et le pilier de l'indépendance. De tous les travaux cités jusqu'à présent, il est sans doute celui dont l'influence a été la plus décisive sur mes propres recherches. Dans son introduction, le chercheur américain estime qu'il faut à la fois dépasser les perspectives coloniales, mais également nationalistes : « Un objectif encore inachevé pour le Maroc, comme pour de nombreux autres cas, est d'écrire une nouvelle histoire coloniale qui soit à la fois postcoloniale et postnationaliste, qui évite de reproduire leurs hypothèses téléologiques, mais qui au contraire parvienne à saisir les complexités, les contingences, les nuances et les contradictions qui sont apparues durant cette période de transition critique<sup>75</sup>. »

À l'issue de ce panorama historiographique<sup>76</sup>, il est compréhensible que, malgré l'importance du sujet, aucune étude d'ampleur sur l'histoire de la monarchie marocaine au XX<sup>e</sup> siècle n'ait été réalisée jusqu'à présent. Certains aspects de l'histoire du Maroc paraissent bien connus : la conquête militaire du Maroc, les politiques coloniales dans les vingt premières

---

<sup>72</sup> S. GILSON MILLER, *A History of Modern Morocco*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013 ; R. BOURQIA et S. GILSON MILLER, *In the shadow of the sultan : culture, power, and politics in Morocco*, Cambridge (USA), Harvard University Press, 1999.

<sup>73</sup> R. IKEDA, *The Imperialism of French Decolonisation : French Policy and the Anglo-American Response in Tunisia and Morocco*, Palgrave Macmillan, London, 2015.

<sup>74</sup> D. STENNER, *Globalizing Morocco*, *op. cit.* ; « Networking for independence : the Moroccan nationalist movement and its global campaign against French colonialism », *The Journal of North African Studies*, vol. 1, n° 22, 2012, p. 1-22.

<sup>75</sup> Traduction personnelle. J. WYRTZEN, *Making Morocco*, *op. cit.*, p. 7.

<sup>76</sup> Bien d'autres auteurs auraient pu être cités. À commencer par les historiens espagnols, mais il sera peu question de la zone nord du Protectorat : R. M. DE MADARIAGA, *Marruecos, ese gran desconocido : breve historia del protectorado español*, Madrid, Alianza Editorial, 2012 ; E. M. CORRALES, J. PICH I MITJANA (dir.), *España frente a la independencia de Marruecos*, Barcelone, Bellaterra, 2017.

années du Protectorat<sup>77</sup>, notamment autour de la figure de Hubert Lyautey, la « politique berbère », le développement du nationalisme à partir des années 1930 – sujet sur lequel il reste beaucoup à dire... L'angle est encore très colonial, et il reste rare que le point de vue des Marocains soit directement abordé, comme dans la thèse déjà mentionnée d'Antoine Perrier. Plus proche de nous, de nombreux travaux en sciences politiques éclairent le système politique marocain depuis l'indépendance, le jeu des partis face au Palais, ainsi que les divers militantismes, nationalistes, communistes, féministes ou islamistes ; les travaux des années 1960, ceux de J. Waterbury ou R. Leveau en tête, restent des références et des réserves de données importantes, qui pourraient être bénéfiquement complétées par l'exploitation de nouvelles sources, notamment archivistiques. Enfin, il est étrange de constater que la période de lutte pour l'indépendance est encore peu explorée, alors que les travaux sur la décolonisation en général sont en plein essor et que l'accès à l'indépendance est au cœur des travaux historiques pour d'autres pays colonisés (pensons à la guerre d'indépendance algérienne). Dans le cas du Maroc, la connaissance de cette période est encore très tributaire des écrits de Charles-André Julien (dont la dernière publication a 45 ans). Cette thèse entend donc ouvrir quelques pistes pour renouveler l'histoire de la décolonisation du Maroc. Pour ce qui est de la monarchie proprement dite, il est rare qu'elle soit étudiée de front, ou seulement sur le plan de ses pouvoirs constitutionnels après 1962 et des institutions qui dépendent d'elle. De nombreux aspects qui nourrissent le renouvellement de l'histoire monarchique (toutes périodes confondues) sont encore à explorer, comme les politiques familiales, les réseaux d'influence, la santé du roi, les représentations de la personne royale... Ce qui échappe encore à l'analyse est l'évolution générale de la monarchie marocaine, ce sultanat devenu royauté, et les conséquences politique de cette évolution. L'objectif premier de mon travail de thèse est donc de combler ce vide, en proposant une étude historique de Mohammed V qui a incarné la monarchie durant plus de trente ans, soit durant une grande partie du Protectorat puis dans les premières années de l'indépendance.

---

<sup>77</sup> En plus des travaux déjà cités, plusieurs thèses récentes : C. TREIBER, « Les pratiques administratives au Maroc pendant le Protectorat (1912-1956) », thèse, Paris VIII, 2013 ; S. BESSAC-VAURE, « Maintenir l'ordre dans le Nord du Maroc à l'époque des protectorats français et espagnol (1912-1936) », thèse, Université Clermont-Auvergne, 2018 ; G. N. WADIA, « A Constellation of Outposts : French Intelligence Services and the Administration of the French Protectorate of Morocco, 1912-1937 », Doctoral dissertation, Harvard University, 2018.

## 2. Le roi en personne : écrire la vie de Mohammed V

L'écriture biographique fait partie des genres qui ne sont pas réservés à la science historique. Elle peut prendre la forme d'une histoire anecdotique qui se vend toujours bien, d'une histoire hagiographique à des fins politiques, ou d'une histoire de type journalistique<sup>78</sup>, qui peut être de qualité, mais qui manque souvent de recul et se contente d'un récit événementiel, sans analyse approfondie. La biographie scientifique n'est par ailleurs pas réservée à l'histoire. Pour cette raison, il faut préciser, concernant Mohammed V, ce qui peut différencier une biographie historique d'autres formes biographiques. Je souhaite également justifier l'utilité d'une biographie du monarque pour la connaissance de l'histoire marocaine contemporaine. Pour reprendre l'expression de François Dosse, l'écriture biographique est un « pari » risqué, dont il faut connaître les avantages autant que les limites<sup>79</sup>.

### Trois biographes précurseurs

Trois biographes de Mohammed V se démarquent par leur ancienneté, et parce ce qu'ils disent du règne. Trois auteurs de différentes nationalités, qui écrivent en trois langues différentes, l'arabe, l'anglais et le français, et qui ont tous côtoyé Mohammed V à différents moments de sa vie. Ibn Zaydān met en avant la renaissance alaouite dans les premières années de son règne et illustre la survivance de formes littéraires et politiques anciennes dans la période coloniale. Rom Landau est le porte-parole des nationalistes et de la monarchie aux États-Unis, dans un contexte d'internationalisation de la décolonisation du Maroc. Quant à Jean Lacouture, il aborde après l'indépendance Mohammed V comme le « père de la nation » marocaine.

Le tout premier à avoir écrit longuement sur Mohammed V — en dehors des articles de journaux et notes coloniales — est Ibn Zaydān (1873-1946), qui n'a connu que les débuts du règne<sup>80</sup>. Ce savant, qui sans être totalement tombé dans l'oubli n'est pas très connu dans les études francophones, n'est pas n'importe qui : c'est un membre de la dynastie alaouite. Il descend du grand sultan Moulay Ismaïl (r. 1672-1727) et appartient à la principale lignée alaouite de Meknès, la capitale de ce souverain. Il occupe la fonction de *naqīb al-ašrāf\** (chef des

---

<sup>78</sup> I. DALLE, *Les trois rois : la monarchie marocaine, de l'indépendance à nos jours*, Paris, Fayard, 2004.

<sup>79</sup> « Cette volonté de faire sens, de réfléchir l'hétérogénéité et la contingence d'une vie pour en faire une unité signifiante et cohérente, porte une grande part de leurre et d'illusion », F. DOSSE, *Le pari biographique: écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 10.

<sup>80</sup> G. DEVERDUN, « Ibn Zaydān », *El<sup>2</sup>*, Brill, en ligne ; Muḥammad al-'Arā'išī, « 'Abd-ar-Raḥmān b. Zaydān », octobre 1997, Ministère des Habous et des Affaires islamiques du Maroc : <https://www.habous.gov.ma/daouat-alhaq/item/8081> (consulté le 15 mai 2023) ; M. CHAPI, *Quelques grandes familles du Makhzen marocain au XIX<sup>e</sup> siècle d'après 'Abd-ar-Raḥmān ibn Zaydān*, Rabat, Bouregreg, 2019.

descendants du prophète dans la ville) et son rôle au sein de la dynastie est si important que deux de ses fils sont mariés à des sœurs de Mohammed ben Youssef<sup>81</sup>. C'est aussi un lettré, rallié au Protectorat : il est vice-directeur de l'école Dar el-Beïda, cette école d'officiers fondée par H. Lyautey en 1919 près de Meknès, qui vise à incorporer les meilleurs éléments des grandes familles berbères à l'armée française<sup>82</sup>. Ibn Zaydān y est chargé du volet arabe du programme éducatif, de la fondation de l'institution à sa propre mort. Parallèlement, il rédige plusieurs ouvrages, dont beaucoup sont restés à l'état de manuscrits (conservés à la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc, ou à la Bibliothèque royale). Le plus célèbre est un recueil biographique des personnalités qui ont marqué la ville de Meknès jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. S'il n'a pas écrit de biographie de Mohammed V à proprement parler, il a été son historiographe officieux dans les années 1930 et 1940, rédigeant plusieurs textes sur le renouveau du Maroc sous les Alaouites. Comme l'indique l'importance du thème de la « renaissance » dans ses travaux, sa place dans le système éducatif du Protectorat ne l'empêche pas de regarder dans les années 1930, du côté du réformisme musulman, qui constitue l'un des appuis idéologiques du nationalisme alors en formation. À la fin des années 1930, il écrit ainsi un ouvrage sur tout ce que la ville de Fès doit à la dynastie. Un bon tiers est réservé à Mohammed ben Youssef, le souverain alors sur le trône, dont l'auteur vante toutes les réalisations sur le plan religieux dans la ville de Fès<sup>83</sup>. L'ouvrage n'est pas à proprement parler une biographie : les éléments personnels y sont réduits au minimum pour insister sur la légitimité de son élection, puis sur ce que les musulmans marocains lui doivent : écoles coraniques, mosquées, réforme de l'Université de la Qaraouiyyine à Fès... Si dans sa forme le livre relève d'une forme de littérature ancienne (une suite de brèves notices), l'insistance sur le thème de la réforme témoigne d'un ancrage plus moderne, qui esquisse le portrait d'un sultan réformateur et engagé, portrait qui sera ensuite poursuivi par d'autres.

La première biographie du sultan qui ne soit pas en arabe est l'œuvre de Rom Landau, en anglais. Cet auteur aujourd'hui largement oublié, très peu utilisé tant par les hagiographes que par les historiens du Maroc, a pourtant joué un rôle dans le processus de décolonisation du Maroc, et ses écrits en sont le reflet. R. Landau (1899-1974) est un personnage fascinant, sorte

---

<sup>81</sup> Voir les nombreux dahirs le concernant dans *Al-Watā'iq*, vol. 22, Rabat, Direction des Archives royales, 2017.

<sup>82</sup> Sur cette institution centrale, P. VERMEREN, *La formation des élites marocaines et tunisiennes : des nationalistes aux islamistes, 1920-2000*, Paris, La Découverte, 2002, p. 75 ; M. BENHLAL, *Le collège d'Azrou : une élite berbère civile et militaire au Maroc, 1927-1959*, Paris, Karthala, 2005, p. 136 ; M. BEKRAOUI, « Le militaire des élèves officiers marocains de Dar El-Beïda à Meknès », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 230, n° 2, 1<sup>er</sup> décembre 2008, p. 51-58.

<sup>83</sup> IBN ZAYDAN, *Al-durar al-fāhira bi-ma'ātir al-mulūk al-'alawyyin bi-Fās al-zāhira [Les précieuses perles : réalisations des rois alaouites à Fès la florissante]*, Rabat, Imprimerie al-Nachar, 2008 (rédigé à la fin des années 1930). Il écrit également dans la revue *Mağallat al-Mağrib* dans les années 1930 (voir Partie I).

de Romain Gary britannique. Né en Pologne, il est naturalisé britannique et sert dans la Royal Air Force pendant la Deuxième Guerre mondiale, puis dans les services de renseignement britanniques où il se spécialise sur le monde arabe. Par la suite, il se consacre à une carrière littéraire et universitaire, et obtient un poste à l'Université du Pacifique en Californie. Le Maroc, qu'il visite régulièrement depuis les années 1920, est son pays de prédilection, et il multiplie les ouvrages, au ton orientaliste, sur ses arts et son architecture, mais aussi sur ses monarques. Dans un style très journalistique, il consacre plusieurs livres à la vie politique marocaine<sup>84</sup>, et surtout rédige non pas une, mais deux biographies de Mohammed V, et encore une autre de Hassan II<sup>85</sup>. L'historien D. Stenner a souligné dans son étude des réseaux internationaux construits par les nationalistes marocains la centralité de R. Landau : il est l'un des principaux intermédiaires (*broker*) de la cause marocaine sur la scène américaine<sup>86</sup>. Son premier livre sur Mohammed V, *The Sultan of Morocco*, est publié en 1951 alors que le monarque a manqué de peu d'être déposé par les Français, et que la question marocaine s'internationalise et est posée devant l'ONU. Sa seconde biographie, cette fois intitulée *King Mohammed V*, date de 1957 et a été écrite juste avant le grand voyage officiel du roi aux États-Unis<sup>87</sup>. L'auteur connaît le sultan, qui le reçoit volontiers, et cherche à le présenter dans ses livres comme un souverain moderne, bien qu'attaché aux traditions marocaines, et qui mérite le soutien du Royaume-Uni puis des États-Unis. En échange, R. Landau a reçu du Palais pension, villa et décorations.

En français, le premier à avoir réalisé une biographie de Mohammed V est Jean Lacouture, dans un ouvrage consacré à cinq hommes qui se sont opposés à la colonisation de leur pays par la France (Hô Chi Minh, Habib Bourguiba, Mohammed V, Ferhat Abbas, Sékou Touré). Le hasard a fait que la publication de ce livre a anticipé de très peu le décès inattendu du roi marocain. Jean Lacouture (1921-2015) n'est pas à l'époque le célèbre journaliste et biographe qu'il est par la suite devenu<sup>88</sup>. À la fin des années 1940, il travaille pour la Résidence générale à Rabat, mais doit la quitter en raison de ses convictions anticoloniales de plus en plus affirmées. Il s'engage alors dans une longue carrière de journaliste, avec un goût affirmé pour le monde arabe (notamment l'Égypte). Il est le correspondant du *Monde* au Maroc à la fin des

---

<sup>84</sup> R. LANDAU, *Invitation to Morocco*, London, Faber and Faber, 1950 ; *Moroccan drama, 1900-1955*, London, Robert Hale, 1956 ; *Morocco independant under Mohammed the Fifth*, Londres, G. Allen and Unwin, 1961.

<sup>85</sup> R. LANDAU, *The sultan of Morocco*, London, Robert Hale, 1951 ; *Mohammed V, King of Morocco*, Rabat, « Morocco » Publishers, 1957 ; R. LANDAU, *Hassan II, King of Morocco*, London, Allen & Unwin, 1962.

<sup>86</sup> R. Landau se rend au Maroc en 1949 pour écrire un livre en soutien aux nationalistes (*Invitation to Morocco*, 1950) et qui est ensuite distribué aux hommes politiques britanniques. Ce n'est qu'ensuite que l'auteur s'installe aux États-Unis, qu'il connaissait peu jusque là. Le rôle de R. Landau a été très bien démontré par D. Stenner, qui a eu accès à ses archives personnelles. D. STENNER, *Globalizing Morocco*, *op. cit.* p. 46, 130 ; et « Networking for independence... », *op. cit.*. Pour ses archives : Rom Landau Papers, Syracuse University, [https://library.syracuse.edu/digital/guides/landau\\_r.htm](https://library.syracuse.edu/digital/guides/landau_r.htm) (consulté le 10 octobre 2022).

<sup>87</sup> De la même façon que sa biographie de Hassan II précède le voyage du roi aux États-Unis en 1963.

<sup>88</sup> F. DOSSE, *Le pari biographique*, *op. cit.*, p. 123-132.

années 1950<sup>89</sup>. En 1958, il a consacré avec sa femme Simonne Lacouture l'un de ses premiers livres au Maroc indépendant, dont il fait un efficace tableau politique<sup>90</sup>. Il est, du moins dans les premières années de l'indépendance, un proche du régime et est reçu au palais. Dans *Cinq hommes et la France*, Jean Lacouture entend dessiner le profil d'hommes engagés pour la décolonisation de leur pays. La biographie de Mohammed V, d'une cinquantaine de pages, se fonde sur un travail journalistique et des entretiens. L'admiration palpable de l'auteur pour son sujet explique que le texte, sans le vouloir, ait beaucoup contribué au roman royal tel que présenté par les biographes ultérieurs du roi. L'intérêt de l'ouvrage est également de présenter Mohammed V parmi une constellation d'autres « pères de la nation ». Même si aucun titre officiel de ce genre ne lui a été attribué au Maroc, le roi fait bien partie du club très fermé de ces grandes figures nationales à l'héritage souvent ambigu, de Gandhi à Kwame Nkrumah, en passant par Léopold Sédar Senghor. Des héros de l'indépendance, sauveurs politiques, portés aux nues par la mémoire collective, aux dépens souvent d'autres militants dont la mémoire ne peut exister qu'en lien avec la mémoire centrale. Mohammed V est bien un « père de la nation » (ou « de l'indépendance »), mais il se démarque de deux façons : tout d'abord il n'est pas un *outsider*, mais se situe initialement au centre du régime colonial qu'il en est ensuite venu à combattre ; puis il n'a pas régné longtemps à la tête de son pays après l'indépendance, et ne s'est donc pas, comme d'autres, transformé en dirigeant autoritaire<sup>91</sup>.

Jean Lacouture présente également l'intérêt d'une longue carrière de biographe, reflet des tensions que le genre biographique a pu entretenir avec l'histoire scientifique dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. D'abord porté vers les grandes figures nationalistes du Tiers Monde, le journaliste s'est ensuite tourné vers les personnalités politiques françaises (P. Mendès France, C. de Gaulle, F. Mitterrand). Il ne cherche pas à adopter une méthode historique et assume une « relation passionnelle » avec ses sujets, qui lui paraît nécessaire entre un biographe et son sujet<sup>92</sup>. L'écriture de J. Lacouture, bien qu'imparfaite du point de vue scientifique, n'en a pas moins une certaine rigueur, d'autant plus que l'auteur a aussi soutenu avec succès une

---

<sup>89</sup> C'est d'ailleurs lui qui signe la nécrologie du roi dans les colonnes du quotidien. Jean Lacouture, « L'homme qui incarna un peuple et celui qui va le gouverner », *Le Monde*, 28 février 1961.

<sup>90</sup> J. LACOUTURE et S. LACOUTURE, *Le Maroc à l'épreuve*, Paris, Éditions du Seuil, 1958 ; J. Lacouture seul est également l'auteur d'une biographie de *Nasser* (Paris, Éditions du Seuil, 1971).

<sup>91</sup> Ce rôle est plutôt incarné par son fils aîné. « Héros de la geste nationaliste et du récit des origines, la plupart de ces grands hommes, et encore plus les pères de la nation portés au pouvoir, ont également incarné les régimes les plus autoritaires, oscillant entre la figure du « titan » et celle du « tyran ». » H. CHARTON et M.-A. FOUERE, « Dossier : Héros nationaux et pères de la nation en Afrique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 118, n° 2, 2013, p. 3-14. Sur les leaders, voir également O. CARLIER et R. NOLLEZ-GOLDBACH, *Le corps du leader : construction et représentation dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan, 2008 ; K. RAMONDY, *Leaders assassinés en Afrique centrale, 1958-1961 : entre construction nationale et régulation des relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2020.

<sup>92</sup> B. GAÏTI, « Jean Lacouture biographe », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 7, n° 27, 1994, p. 76-93.



thèse de sociologie à Harvard à la fin des années 1960. Il en a ensuite tiré un livre, dans lequel il étudie le pouvoir de plusieurs « pères de la nation » après les indépendances (Nasser, Bourguiba, Sihanouk, Nkrumah)<sup>93</sup>. Par ailleurs, F. Dosse, dans sa synthèse historiographique sur le genre biographique, souligne le rôle de passeur qu'a joué J. Lacouture, entre les journalistes et les historiens, contribuant ainsi à la réhabilitation de la biographie et à son retour sur le devant de la scène scientifique<sup>94</sup>.

## Le long retour du genre biographique

Il est désormais d'usage de parler de « tournant biographique » (*biographic turn*). À l'instar de nombreux autres « *turns* », il a eu lieu dans les années 1980 et 1990. On ne compte plus, depuis un court texte de Jacques Le Goff en 1989, les articles qui font le constat d'un retour de l'exercice biographique au sein de la recherche historique<sup>95</sup>. Chaque année, un nouvel article ou livre collectif, en français ou en anglais, s'étonne qu'un genre longtemps boudé par les historiens redevienne subitement à la mode<sup>96</sup>. Ce constat renouvelé montre que ce retour n'est pas tant un tournant qu'un phénomène certain, mais lent, et que la rupture avec l'historiographie antérieure n'est pas aussi abrupte qu'annoncée. De plus, le désintérêt pour la biographie avant les années 1980 doit être nuancé, car il concerne surtout le monde de la recherche historique. L'intérêt du grand public ne s'est jamais véritablement démenti pour un genre, notamment dans sa version romancée, qui permet d'entrer dans une époque ou une culture, sans en être spécialiste. Il s'est aussi toujours trouvé des historiens pour se lancer dans des projets biographiques, y compris chez les historiens des Annales et leurs disciples, pourtant souvent tenus pour responsables du désaveu qui a touché le genre<sup>97</sup>. Mais un changement de ton est patent à partir des années 1980, dans un contexte de crise des idéologies et d'affaiblissement des grands schémas interprétatifs, par exemple de type structuraliste. Le regain d'intérêt pour la biographie est évident, même si le genre n'a pas encore entièrement trouvé ses lettres de noblesse.

---

<sup>93</sup> J. LACOUTURE, *Quatre Hommes et leurs peuples, sur-pouvoir et sous-développement*, Paris, Le Seuil, 1969.

<sup>94</sup> J. LACOUTURE, « L'histoire immédiate », dans J. Le Goff, R. Chartier et J. Revel (dir.), *La nouvelle histoire*, Paris, C.E.P.L., 1978 ; F. DOSSE, *Le pari biographique*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>95</sup> J. LE GOFF, « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », *Le Débat*, n° 54, n° 2, 1989, p. 48-53 ; voir également : J. LE GOFF, « Les « retours » dans l'historiographie française actuelle », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, n° 22, 20 avril 1999.

<sup>96</sup> L. AVEZOU, « La biographie », *Hypothèses*, vol. 4, n° 1, 2001, p. 13-24 ; A. LEVALLOIS, « Le retour de la biographie historique », *L'Homme, la Société*, vol. 146, n° 4, 2002, p. 127-140 ; B. BENNASSAR, « La biographie, un genre historique retrouvé », dans K. Bendana, K. Boissevain et D. Cavallo (dir.), *Biographies et récits de vie*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2005, p. 89-95.

<sup>97</sup> Dans leur cas, le recours à une figure historique précise n'était bien souvent qu'un prétexte pour étudier plus large : Philippe II s'efface derrière la Méditerranée chez Fernand Braudel, et Louis XIV derrière vingt millions de Français chez Pierre Goubert. F. BRAUDEL, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Malakoff, Armand Colin, 2017 (1949) ; P. GOUBERT, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Paris, Fayard, 2010 (1968).

La résurgence biographique ne pouvait toutefois se contenter d'un retour à l'identique. Les critiques contre l'histoire positiviste et l'apport de nouvelles problématiques ont nourri une approche renouvelée du récit de vie. C'en est fini de ce que François Dosse nomme le « mode héroïque » de la biographie, qui brossait seulement le portrait fasciné de grands hommes politiques, militaires ou artistes dans un but didactique et moralisateur<sup>98</sup>. Le nouveau paradigme est celui de la compréhension, et non plus du jugement, qu'il soit laudateur ou critique. La personnalité étudiée n'est plus nécessairement un homme, pas plus qu'elle n'a besoin d'être grande. La diversification de la gamme permet de s'intéresser au plus puissant chef d'État comme à l'homme le plus humble dont nous puissions avoir trace<sup>99</sup>. Le retour biographique s'inscrit plus largement dans une volonté de replacer l'homme au centre de l'histoire, après plusieurs décennies de préférence pour des données quantitatives impersonnelles et des structures surplombantes<sup>100</sup>. Si l'approche biographique n'est pas entièrement nouvelle, la réhumanisation de l'histoire qu'elle implique recoupe des problématiques nouvelles qui se focalisent sur le sort et le devenir des individus : la prosopographie, la microhistoire, l'agentivité ou encore l'histoire du genre.

Ce tournant biographique concerne encore peu l'histoire coloniale et l'histoire du monde arabe, telle que pratiquée par la recherche universitaire occidentale. Il ne peut de toute façon s'agir d'un retour, pour la simple raison qu'il n'y a jamais eu de tradition biographique dans ce domaine de recherche<sup>101</sup>. Sur les 3 000 biographies en anglais publiées dans les années 2000 sur des figures contemporaines, Laila Parsons n'en compte qu'une courte centaine consacrées à des personnalités du monde arabe, dont seule une dizaine est l'œuvre d'historiens professionnels — le reste, sans appui scientifique ni sources inédites, tombant dans la simple répétition ou le panégyrique<sup>102</sup>. Laila Parsons explique cette disette d'études biographiques par plusieurs facteurs. Le plus évident tient à la sous-représentation des historiens spécialistes du monde arabe dans la recherche. Parce que de nombreux thèmes de recherche n'ont jusqu'à présent été qu'effleurés, les spécialistes délaissent les individus pour se focaliser sur des questionnements plus généraux, en premier lieu la question coloniale. Les sources, difficilement accessibles,

---

<sup>98</sup> F. DOSSE, *Le pari biographique*, op. cit., p. 133 ; S. CITRON, « De la fin des grands hommes... », *Espace Temps*, vol. 37, n° 1, 1988, p. 6-8.

<sup>99</sup> Le meilleur exemple en la matière est A. CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu (1798-1876)*, Paris, Flammarion, 1998.

<sup>100</sup> H. RENDERS, B. de HAAN et J. HARMSMA (dir.), *The Biographical Turn : Lives in history*, London, New York, Routledge, 2016.

<sup>101</sup> Si l'on excepte le cas particulier de la biographie du Prophète : H. DJAÏT, « Écrire la vie de Muhammad : l'historien face à la Tradition », dans K. Bendana, K. Boissevain et D. Cavallo (dir.), *Biographies et récits de vie*, op. cit., p. 21-31.

<sup>102</sup> L. PARSONS, « Some Thoughts on Biography and the Historiography of the Twentieth-Century Arab World », *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 21, n° 2, 2010, p. 5.

rarement éditées, constituent un obstacle supplémentaire. Les historiens spécialistes du monde arabe écriraient donc moins de biographies que les autres, d'autant plus que leurs travaux seraient moins susceptibles de trouver leur public. Le public anglo-saxon, selon Laila Parsons, est peu attiré par des figures historiques qu'il connaît peu. Il est toutefois possible de citer des biographies intéressantes en anglais, comme celle du roi Hussein de Jordanie par A. Shlaim<sup>103</sup>.

Les biographies portant sur des figures du Maghreb contemporain sont également rares dans la recherche française. Quand ce ne sont pas des biographies de colonisateurs, en particulier du maréchal Lyautey dans le cas du Maroc<sup>104</sup>, ce sont souvent les mêmes personnages qui bénéficient d'études scientifiques. C'est le cas d'Abdelkader<sup>105</sup> ou de Habib Bourguiba<sup>106</sup>, comme le montre un article de Kmar Bendana consacré aux écrits sur la vie du dirigeant tunisien. Sa longévité politique lui ayant permis de penser sa postérité, H. Bourguiba a pris soin, très tôt, d'avoir la main sur le devenir des articles qu'il avait écrits et sur les archives, publiques comme privées, afin de contrôler son image historique et de construire un récit intimement lié à l'histoire nationale. Ses biographes, dans leur majorité des journalistes, sont encore aujourd'hui tributaires du corpus de sources transmis, et pour cette raison parviendraient difficilement à s'écarter du discours officiel<sup>107</sup>. Plusieurs autres militants nationalistes maghrébins ont également été étudiés, comme Messali Hadj à qui Benjamin Stora a dès 1982 consacré sa thèse<sup>108</sup>, Mehdi Ben Barka, même si son enlèvement et sa mort effacent souvent le reste<sup>109</sup>, ou plus récemment l'Algérien Ali Boumendjel, dont la vie et la mort entre les mains de l'armée française ont été retracées par Malika Rahal<sup>110</sup>. Enfin, la recherche s'est également emparée de

---

<sup>103</sup> A. SHLAIM, *Lion of Jordan : the life of King Hussein in war and peace*, Londres, Penguin Books, 2007. L'approche est très diplomatique et n'évoque étrangement par Mohammed V, alors que les deux souverains ont affiché leur proximité après l'indépendance du Maroc.

<sup>104</sup> Les travaux sur H. Lyautey sont pléthoriques depuis un siècle (biographies, témoignages, publications de correspondances) ; pour une biographie récente, A. TEYSSIER, *Lyautey*, Paris, Perrin, 2009. Plusieurs militaires ayant occupé les plus hautes fonctions au Maroc colonisés ont fait l'objet de biographies : W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey. Noguès et la politique française au Maroc 1936-1943*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; G. DENGLOS, *Juin : le maréchal africain*, Paris, Belin, 2018 ; J. D'ANDURAIN, *Le général Gouraud. Un destin hors du commun, de l'Afrique au levant*, Paris, Perrin, 2022.

<sup>105</sup> B. ÉTIENNE, *Abdelkader*, Paris, Pluriel, 2012 (1994). Bien qu'écrit par un chercheur, ce livre, éparpillé et enflammé, ne répond pas suffisamment de mon point de vue aux exigences d'une biographie scientifique.

<sup>106</sup> La dernière en date en français, par un journaliste : B. LE GENDRE, *Bourguiba*, Paris, Fayard, 2019.

<sup>107</sup> K. BENDANA, « Relire les biographies de Bourguiba : vie d'un homme ou naissance d'une nation ? », dans K. Boissevain et D. Cavallo (dir.), *Biographies et récits de vie, op. cit.*, p. 107-118.

<sup>108</sup> B. STORA, *Messali Hadj*, Paris, Pluriel, 2004 (1982) ; Z. DAOUD et B. STORA, *Ferhat Abbas, une utopie algérienne*, Paris, Denoël, 1995.

<sup>109</sup> Ainsi que le déplorent Zakya Daoud et Maâti Monjib dans leur propre biographie : *Ben Barka, une vie, une mort*, Paris, Michelon, 2000. Journaliste, Z. Daoud est l'autrice de plusieurs autres biographies, dont Z. DAOUD, *Abdallah Ibrahim, l'histoire des rendez-vous manqués*, Rabat, La Croisée des Chemins, 2019.

<sup>110</sup> M. RAHAL, *Ali Boumendjel. Une affaire française, une histoire algérienne*, Paris, La Découverte, 2022 (2010). Sur un autre nationaliste maghrébin : M. OUALDI, *Salah Ben Youssef et les youssefistes : au tournant de l'indépendance tunisienne (1955-1956)*, Tunis, Cérès Éditions, 2022.

parcours de vie plus discrets et tombés dans l'oubli<sup>111</sup>, en particulier des figures d'intermédiaires dans le cadre d'une histoire connectée, comme le drogman Mardochée Naggiar pour Lucette Valensi, le mamlouk Ḥusayn b. 'Abd Allah pour M'hamed Oualdi, ou le « désinformateur » Messaoud Djebari pour Arthur Asseraf<sup>112</sup>. Ces derniers exemples illustrent un intérêt naissant pour l'écriture biographique au sein de l'historiographie du Maghreb.

## Qu'apporte une biographie de Mohammed V à l'histoire du Maroc ?

Si la définition de ce qu'est une biographie paraît relativement simple, le récit d'une vie qui n'est pas celle de l'auteur, les conditions pour que celle-ci soit considérée comme un travail historique et scientifique sont plus dures à cerner. Comment, dans le cas de Mohammed V, dépasser l'approche hagiographique jusqu'ici dominante ? Il est possible de s'inspirer des méthodes, approches et points de vue de très nombreuses biographies historiques qui existent et dont je me suis nourri durant ce travail de thèse, des biographies de personnalités politiques, de monarques en particulier, mais aussi d'autres « pères de l'indépendance ». Dans le domaine francophone, l'un des modèles du genre reste la monumentale biographie de Saint Louis à laquelle Jacques Le Goff a consacré près de vingt ans de recherches ; elle a pour moi l'intérêt d'être celle d'un monarque en odeur de sainteté, mais aussi de constituer une réflexion générale sur le genre biographique. À l'heure du « tournant biographique », comment faire pour éviter de retomber dans « la biographie superficielle, anecdotique, platement chronologique, sacrifiant à une psychologie désuète », pour au contraire « montrer la signification historique générale d'une vie individuelle<sup>113</sup> » ? Il est difficile d'établir des règles communes à l'ensemble des biographies, et les spécialistes qui tentent de théoriser le genre le font le plus souvent à partir d'un champ temporel ou spatial restreint<sup>114</sup>. Chaque sujet d'une biographie implique un contexte,

---

<sup>111</sup> L'un des livres précurseurs de cette approche micro-biographique vient de l'anthropologie, V. CRAPANZANO, *Tuhami. Portrait of a Moroccan*, Chicago, Londres, University of Chicago Press, 1980.

<sup>112</sup> L. VALENSI, *Mardochée Naggiar : enquête sur un inconnu*, Paris, Stock, 2008 ; M. OUALDI, *Un esclave entre deux empires : une histoire transimpériale du Maghreb*, Paris, Le Seuil, 2023, traduction de *A slave between Empires. A Transimperial History of North Africa*, New York, Columbia University Press, 2020 ; A. ASSERAF, *Le désinformateur. Sur les traces de Messaoud Djebari, Algérien dans un monde colonial*, Paris, Fayard, 2022.

<sup>113</sup> J. LE GOFF, « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », *Le Débat*, n° 54, 1989, p. 48-53. « Je me suis ainsi convaincu de cette évidence intimidante : la biographie historique est une des plus difficiles façons de faire l'histoire. [...] En pensant me dépayser, j'ai retrouvé presque tous les grands problèmes de l'enquête et de l'écriture historique. » J. LE GOFF, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 2013, p. 14.

<sup>114</sup> Pour des réflexions plus générales sur le genre biographique, voir G. LEVI, « Les usages de la biographie », *Annales*, vol. 44, n° 6, 1989, p. 1325-1336 ; H. RENDERS, B. D. HAAN et N. HAMILTON (dir.), *Theoretical Discussions of Biography : Approaches from History, Microhistory, and Life Writing*, Leiden, Boston, Brill, 2014 ; H. RENDERS, B. de HAAN et J. HARMSMA (dir.), *The Biographical Turn, op. cit.* ; « Introduction. Études biographiques, la biographie au carrefour des humanités. Introduction », dans J. Moulin, Y. Gouchan et N. P. Ngoc (dir.), *Études biographiques. La biographie au carrefour des humanités.*, Paris, Honoré Champion, 2018, p. 7-25.

des enjeux, des sources et méthodes très différentes. Dans les pages qui suivent, je souhaite revenir sur un ensemble d'avantages et d'intérêts à entreprendre une biographie de Mohammed V, mais aussi sur un certain nombre de difficultés méthodologiques qui en découlent, et sur la façon de les dépasser.

Qu'apporte une biographie de Mohammed V à l'histoire du Maroc ? Prendre pour cadre les 52 courtes années qu'a duré sa vie revient à rouvrir une période du Maroc que l'on pensait connue. L'œuvre biographique peut être soit un aboutissement de la recherche, soit un point d'entrée. Un aboutissement, quand elle a pour toile de fond un contexte temporel et spatial très fréquenté par la recherche. L'individu permet alors d'en faire une synthèse en l'enrichissant par le point de vue d'une seule personne, ce qui implique une maîtrise très fine, mais aussi une longue carrière d'historien derrière soi (Marc Ferro avec P. Pétain, ou Jacques Le Goff avec Louis IX). Mais la biographie peut également être un point d'entrée, dans le cas d'un contexte peu travaillé par l'histoire. Elle est alors plus accessible à un jeune chercheur. J'ai été surpris au cours de mon travail par le nombre de pistes de recherches que la vie de Mohammed V me contraignait à ouvrir, et donc à ne traiter que partiellement, autant de sujets de recherche qui n'ont pas encore trouvé preneurs. Si certains terrains semblent bien parcourus, mais jamais assez, comme le judaïsme marocain ou les partis nationalistes, d'autres sont vierges ou presque : l'administration coloniale locale (mais aussi centrale), la fonction de caïd, celle de pacha, les grandes familles marocaines, le quotidien durant la Deuxième Guerre mondiale<sup>115</sup>, les mobilisations populaires en faveur de l'indépendance, les formes de violence qui ont pu les accompagner, la vie politique après l'indépendance ou la diplomatie marocaine de cette époque... sans compter tout ce qui touche directement à la monarchie, le fonctionnement dynastique, l'organisation du palais ou l'évolution de l'institution elle-même. Au lieu de trouver les réponses dans des travaux, livres ou articles, qui n'existent pas, j'ai parfois été contraint d'éparpiller mes recherches pour tenter de combler certaines zones d'ombre. Beaucoup des affirmations que je présente ici sont en réalité des hypothèses, qui pourront être ultérieurement approfondies. Je considère alors mon travail par le prisme de Mohammed V comme un échantillon longitudinal de l'histoire politique du Maroc des années 1900 aux années 1960.

Parce que la biographie possède en théorie un début et une fin bien définis, qui coïncident rarement avec les périodisations habituelles, elle permet de penser hors du cadre de ces dernières. Dans le cas de Mohammed V, cela permet de s'affranchir pour partie du découpage chronologique colonial, en amont comme en aval. Le sultan-roi est né en 1909 et non en 1912,

---

<sup>115</sup> S. G. MILLER, « Filling a historical parenthesis : an introduction to Morocco from World War II to Independence », *The Journal of North African Studies*, vol. 19, n° 4, 2014, p. 461-474.

mort en 1961 et non en 1956. Si la quasi-totalité de son existence s'est déroulée en contexte colonial, les deux séquences ne coïncident pas parfaitement, et ce décalage est fécond. Le fait qu'il soit monté sur le trône en 1927 permet de plus de ne pas concentrer l'étude sur ce qui constitue à ce jour la période la mieux étudiée du Protectorat, à savoir le mandat du général puis maréchal Hubert Lyautey à la Résidence générale (1912-1925)<sup>116</sup>, et donc d'écarter le militaire qui fait de l'ombre au point de vue marocain — aujourd'hui encore, H. Lyautey est plus connu au Maroc que le sultan Youssef, père de Mohammed V, et sa mémoire est souvent ambiguë, à l'image de la mémoire de la colonisation française au Maroc en général. Si la partie centrale de la vie de ce dernier est l'époque de la lutte pour l'indépendance (années 1940 – 1956), choisir son existence comme point d'entrée permet aussi de dépasser la rupture convenue de mars 1956, lorsque le Maroc accède officiellement à l'indépendance. L'étude précise de l'évolution politique montre de toute façon que la rupture se situe en novembre 1955. Au-delà des phénomènes de césure engendrés par l'indépendance, ne pas s'arrêter en 1955-1956, comme le fait la très grande majorité des études, permet aussi de penser les continuités coloniales/postcoloniales dans différents domaines. Cette thèse ne conçoit pas la décolonisation comme un événement unique, mais comme un processus qui débute bien avant 1956 (je le fais commencer ici au début des années 1940, mais il serait possible de remonter encore) et qui se poursuit après. Je considère par exemple l'année 1960 comme une charnière, mais aucunement comme un terme. Enfin, dépasser 1955-1956 permet bien entendu d'ouvrir le champ de l'histoire postcoloniale marocaine, jusqu'ici délaissé<sup>117</sup>. L'ouvrir seulement, car la densité événementielle, le gigantisme des enjeux et la mort précoce et inattendue de Mohammed V n'autorisent pas plus qu'une incursion, pour tracer quelques tendances qui se prolongent dans les décennies suivantes, sous le règne de Hassan II.

Suivre année par année l'existence d'un homme (ou d'une femme) du passé permet également de déconstruire toute idée de nécessité et toute téléologie, d'autant plus dans le cas d'une célébrité qui a occupé les plus hautes responsabilités et qu'un mythe mémoriel enveloppe aujourd'hui. L'approche au ras du sol, dans la mesure du possible à travers le regard de l'individu sujet de la biographie, permet de lui restituer son humanité, pour mieux saisir toute la contingence historique qui l'entoure<sup>118</sup>. Sortir de sa légende, comme ce travail le propose, c'est

---

<sup>116</sup> D. RIVET, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc*, *op. cit.*

<sup>117</sup> L'historiographie du Maroc après l'indépendance, les sources disponibles et le rapport au temps rapprochent le Maroc de l'Algérie : M. RAHAL, « Comment faire l'histoire de l'Algérie indépendante ? », *La Vie des idées*, 13 mars 2013 : <https://lavie-desidees.fr/Comment-faire-l-histoire-de-l-Algerie-independante> (consulté le 25 juin 2023).

<sup>118</sup> « Une biographie permettait de jeter un premier regard sur l'accablante complexité des choses. L'étude des structures me semblait aussi donner une place trop large à la nécessité. [...] Mais « les choses ne se font qu'au moyen des hommes ». [...] Une biographie permettait d'accorder plus d'attention au hasard, à l'événement, aux enchainements chronologiques, [...] elle seule

aller de déconvenues en nuances. Bien souvent, Mohammed V semble subir les événements plus qu'autre chose. Il donne à voir un ordinaire du pouvoir monarchique, un sultan relativement ambitieux, mais qui a réalisé bien au-delà que ce que pouvait laisser anticiper son tempérament, fait d'une amabilité et d'une gentillesse que je crois sincères. Quoi de plus parlant que les doutes, les hésitations et les regrets permanents de Mohammed V, qui s'engage en faveur de l'indépendance de son pays, mais qui n'est pas certain d'avoir fait le bon choix, qui craint de perdre son trône, qui finit par le perdre et qui pendant près de deux ans osait à peine espérer le recouvrer un jour ? Il n'est pas dès 1909, ni même dès 1927 le « père de la nation », celui qui lui a permis d'accéder à l'indépendance. Il le devient, après de nombreux détours. Il n'y a pas un homme mais plusieurs, Hammada durant son enfance, Mohammed ben Youssef, Mohammed V, le commandeur des croyants, le sultan, le roi, celui qui a vécu et celui qui est resté dans les mémoires, l'homme privé et l'homme public<sup>119</sup>. La difficulté du travail biographique, son illusion sans doute également<sup>120</sup>, est de parvenir à réunir l'ensemble de ces vies.

L'écriture biographique, lorsqu'elle refuse la téléologie, est un difficile jeu d'équilibre. Il lui faut dans le même temps maîtriser la suite de l'histoire, tout en feignant de l'ignorer pour mieux reconstituer les possibles ouverts à chaque moment ; et ainsi mieux saisir l'importance des choix individuels. Certaines biographies de Mohammed V, celles qui se contentent d'une synthèse facile de livres sur le Maroc, se révèlent n'être que des histoires du Maroc du temps de Mohammed V et n'interrogent pas son rôle propre, ce qui permet également de laisser de côté certains sujets sensibles. La question qui se pose alors, beaucoup trop large et philosophique pour être traitée ici, est celle de la place des individus dans l'histoire, en particulier celle des « grands hommes », que la pensée classique a longtemps cru capables de faire avancer l'histoire à eux seuls<sup>121</sup>. Le roman royal, à travers l'idée d'une « Révolution du roi et du peuple », ne prétend pas autre chose. L'attention portée à la contingence permet d'aller à rebours. Certes, les choix de Mohammed V ont pu être déterminants pour l'ensemble du Maroc, mais sa détermination, au demeurant très fragile tout comme sa santé et sa confiance en soi, ne pouvait rien seule. Considérer qu'il a arraché l'indépendance à lui seul relève d'une conception héroïsante, monarchiste et dépassée de l'histoire. Il n'est pas responsable de la mobilisation autour de son

---

pouvait donner aux historiens le sentiment du temps qu'avaient vécu les hommes. », Bernard Guenée en introduction de son ouvrage *Entre l'Église et l'État, quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge* (1987), cité dans J. LE GOFF, « Comment écrire une biographie historique aujourd'hui ? », *op. cit.*

<sup>119</sup> Sur l'identité et l'identification dans le monde musulman : I. GRANGAUD, N. MICHEL, « Introduction. L'identification, des origines de l'islam au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 127, 2010, p. 13-27.

<sup>120</sup> P. BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 62, n° 1, 1986, p. 69-72.

<sup>121</sup> Pour une étude du charisme de certains « grands hommes » et « fondateurs » de nation à l'âge des révolutions, David A. BELL, *Le culte des chefs. Charisme et pouvoir à l'âge des révolutions*, Paris, Fayard, 2022 (traduction de *Men on Horseback : The Power of Charisma in the Age of Revolution*, 2020), p. 22, p. 254.

nom et de son image durant son exil ; il n'agissait ni ne décidait seul. En me permettant une hypothèse uchronique, mon intuition est que le Maroc aurait d'une façon ou d'une autre finit par obtenir son indépendance, avec ou sans engagement de son monarque ; mais que sans ce dernier élément le régime monarchique n'aurait probablement pas survécu à la décolonisation, à l'instar de ce qui est arrivé à plusieurs monarchies arabes dans les années 1950. La conséquence logique de cette intuition est que Mohammed V est d'abord le sauveur de la monarchie, avant d'être celui du Maroc.

L'impossibilité pour l'acteur historique d'agir seul conduit à une remarque cruciale pour la méthode biographique, ainsi que l'ont remarqué de nombreux spécialistes depuis vingt ans : l'individu doit être pensé à partir de ses relations avec les autres, qui contribuent grandement à le définir<sup>122</sup>. Il est enserré dans un ensemble de connexions humaines qui doivent être prises en compte, pour sortir d'un récit hagiographique et pour contourner l'illusion biographique identifiée par P. Bourdieu, qui doute qu'il soit possible de cerner l'existence d'un individu et de lui donner une cohérence<sup>123</sup>. C'est encore plus vrai pour un homme politique et pour un monarque : si sa fonction est par définition unique, il ne gouverne pas seul, mais grâce à un ensemble de liens réciproques — il n'y a pas de pouvoir absolu. Mohammed V est au centre de plusieurs cercles et réseaux qui définissent sa légitimité, ou qui au contraire la remettent en cause : sa famille restreinte, sa dynastie, le Makhzen, les élites marocaines dans leur diversité, l'administration coloniale, les nationalistes, et au-delà le peuple marocain dans son ensemble... Cette approche par les liens humains et politiques est au cœur de la problématique de cette thèse. Comme je le montrerai, elle correspond très exactement à la façon dont le pouvoir monarchique traditionnel est conçu et se conçoit au Maroc. Méthodologiquement, cela implique également de multiplier, par les sources, les regards sur le roi. Le sultan despotique que l'on retrouve dans les archives de la Résidence générale n'est pas le roi que le peuple des médinas croit apercevoir

---

<sup>122</sup> K. BENDANA, K. BOISSEVAIN et D. CAVALLO, « Biographies et récits de vie. Démarches croisées et histoires multiples : Introduction », dans *Biographies et récits de vie*, *op. cit.*, p. 11-20. Laurent Avezou considère que la distance d'étude est le principal questionnement épistémologique de l'écriture biographique : « Il semblerait désormais inconcevable de détacher le personnage de son milieu. C'est d'ailleurs autour du va-et-vient de l'individuel et du collectif que tournent en effet les principaux problèmes de méthode propres au genre biographique », L. AVEZOU, « La biographie », *op. cit.* ; D. Meister est du même avis, D. R. MEISTER, « The biographical turn and the case for historical biography », *History Compass*, vol. 16, n° 1, 2017.

<sup>123</sup> Puisque le biographe connaît le fin mot de l'histoire, la tentation est grande selon P. Bourdieu d'éclairer chaque moment de sa vie comme une étape vers la réalisation d'un destin. L'illusion biographique est une fiction rhétorique qui, à l'instar des romans traditionnels, recompose facticement une cohérence de sens à la vie de l'individu étudié. Mais P. Bourdieu, qui prend la perspective plus large des sciences humaines et non seulement celle de l'histoire, ne rejette pas totalement la biographie. De la même façon que le roman moderne a déconstruit l'illusion de cohérence de la vie humaine qui imprègne le roman traditionnel, le biographe pourrait chercher à déconstruire la vie de son sujet, en jouant avec la chronologie ou un multipliant les points de vue. P. BOURDIEU, « L'illusion biographique », *op. cit.*



sur la Lune durant son exil, ce qui participe également à la fragmentation de l'identité de Mohammed V.

La nécessité de prendre en compte par des allers et retours les réseaux humains et le contexte pose cependant une difficulté nouvelle, et crée une tension majeure dans l'écriture biographique : n'y a-t-il pas un risque de dilution de l'identité étudiée dans le collectif et les relations qui permettent de l'étudier ? Jusqu'où la prise de distance doit-elle être permise<sup>124</sup> ? Il convient par moments de s'écarter du sujet pour mieux comprendre ses décisions et actions. Il est parfois aussi nécessaire d'abandonner totalement son point de vue : c'est alors le signe, comme dans les semaines qui précèdent la déposition de Mohammed V en août 1953, que le sujet de la biographie ne contrôle pas ou plus son avenir. La centralité d'un monarque dans la société qu'il dirige rend plus aisée la gestion de la distance, mais pose un autre type de question : où s'arrête la biographie, quelles en sont les limites ? Faut-il, un peu comme l'a fait Jacques Le Goff avec Louis IX, viser une biographie totale, qui encerclerait l'ensemble des aspects d'une société par le prisme d'un individu ? Quelle est la différence entre une histoire de Mohammed V et une histoire du Maroc au XX<sup>e</sup> siècle ? La vie du roi touche à de nombreuses problématiques, que je n'ai pas pu toutes traiter dans ce travail de thèse. J'ai choisi de me focaliser sur les aspects les plus politiques, et de n'aborder d'autres aspects, religieux, éducatifs, diplomatiques, que lorsqu'ils croisaient cet axe central. Cela implique de délaissier d'autres questionnements, en particulier dans le traitement de la période postcoloniale : j'ai choisi de ne pas traiter par exemple des politiques économiques ou sociales du roi, qui pourraient être l'objet d'études à part entière. Je ne propose donc aucunement une biographie totale. Mohammed V conserve ses parts d'ombre.

La biographie n'en permet pas moins de partir d'un point de vue humain et vivant, de donner de la chair à l'histoire ; d'essayer de cerner les pensées du sujet biographé, mais aussi ses sentiments et son quotidien. Depuis le début de mes recherches sur Mohammed V, je suis fasciné par le décalage entre l'individu, timide, à la santé fragile, souvent dépassé par le cours des événements, et la très haute fonction qu'il occupe : l'habit monarchique paraît trop grand pour lui, qui n'était pas destiné à régner et a peiné à s'imposer. Ce décalage est pour moi un point d'entrée majeur pour penser l'institution monarchique. Il renvoie bien évidemment à la célèbre théorisation des « deux corps du roi », non pas tant d'après l'étude magistrale d'Ernst Kantorowicz, dans un contexte européen, médiéval et moderne<sup>125</sup>, que l'usage ultérieur qui a été fait de

---

<sup>124</sup> S. FISH, « Just published : minutiae without meaning », *New York Times*, 7 septembre 1999.

<sup>125</sup> E. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1996 (1957) ; S. PEREZ, *Le corps du roi : incarner l'État de Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018.

son livre pour penser plus généralement l'incarnation du pouvoir. La théorie des « deux corps du roi » est l'idée selon laquelle il existerait dans certains contextes un double corps politique, d'un côté le corps mortel du souverain (ou de celui qui incarne le pouvoir), de l'autre un corps éternel qui représente la continuité institutionnelle, c'est-à-dire un pouvoir dépersonnifié, qui dépasse les individus (par exemple l'État). Dans quelle mesure cette distinction très européenne est-elle pertinente pour le Maroc au XX<sup>e</sup> siècle ? La biographie du roi Mohammed V permet d'y réfléchir, avec d'autant plus de facilité qu'il est un monarque souffrant, marqué tout au long de sa vie par des ennuis de santé. Sans être un aspect central de ma thèse, j'apporte donc un intérêt particulier au corps royal et à celui du « leader » de l'indépendance<sup>126</sup>.

La méthode biographique est donc féconde pour l'histoire du Maroc. Elle s'articule dans cette thèse autour d'un ensemble de tensions qui partent de l'individu : tensions entre l'homme et sa fonction, avec le contexte, avec ses relations. Toute la difficulté réside dans le désir de reconstituer du mieux possible son point de vue, tout en ayant bien conscience que son for intérieur restera à jamais mystérieux. Il faut faire avec cette frustration. La biographie est un exercice singulier, d'autant plus dans le cadre d'une thèse. Il s'agit d'un dialogue, mais à sens unique, entre deux individualités, qui implique de donner beaucoup de soi<sup>127</sup>. S'il m'arrive parfois d'avoir l'impression qu'une certaine familiarité s'est établie entre Mohammed V et moi, son altérité me frappe l'instant suivant et me paraît impénétrable. Il n'est pas une figure très connue en France, en tout cas beaucoup moins que Gandhi, Nasser, Habib Bourguiba, Léopold Sédar Senghor ou d'autres « pères de la nation ». J'ignorais son existence il y a encore dix ans, avant de m'intéresser à l'histoire du monde arabe. Je n'ai par ailleurs aucun lien familial avec le Maroc, pays que j'ai appris à connaître durant mes recherches. Si cela peut constituer un handicap pour une telle recherche, d'autant plus lorsque l'on possède la nationalité de l'ancienne puissance coloniale, je crois que cela facilite également la mise à distance du roman royal. À l'occasion d'un mémoire<sup>128</sup> puis d'une thèse, cela fait à présent cinq ans que je consacre une grande partie de mon quotidien à Mohammed V. Il me faut dire ici à quel point le personnage m'est sympathique. Son engagement, son exil ainsi que sa personnalité y invitent.

---

<sup>126</sup> B. BADIER, « Les deux corps du sultan. Mohammed V, incarnation de la lutte pour l'indépendance du Maroc (1909-1961) », *Journée d'études doctorales SIRICE*, « La matérialité des corps », 23 janvier 2023 ; O. CARLIER, « Corps du pouvoir et habits de l'État. La construction vestimentaire du leadership dans le Maghreb contemporain », dans O. Moreau (dir.), *Réforme de l'État et réformismes au Maghreb (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 345-368.

<sup>127</sup> « Je crois que l'historien a le droit, et peut-être le devoir, de s'impliquer dans son sujet, y compris quand ce sujet est un personnage historique. [...] L'historien n'est pas un juge. Il reste que c'est un des charmes et un des risques majeurs de la biographie historique que le lien qui s'instaure et se développe entre l'historien et son personnage. » J. LE GOFF, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 887-888.

<sup>128</sup> Mon mémoire de master 2, dans le cadre du Master Études moyen-orientales de l'ENS de Lyon, portait sur son père : B. BADIER, *Le sultan protégé. Moulay Youssef et l'établissement du Protectorat français au Maroc (1912-1927)*, mémoire sous la direction de J. d'Andurain et P. Vermeren, Lyon, ENS de Lyon, 2019.

Je trouve émouvant d'avoir à reconstituer en quelques années un demi-siècle d'existence, et surtout de devoir rejouer sa vie dans l'écriture, de le voir évoluer paragraphe après paragraphe, de la naissance à la mort<sup>129</sup>. Le tout en essayant, grâce au recul temporel (je suis né plus de trente ans après sa mort), de donner à son existence un sens historique difficile à cerner dans le fatras des événements. Bien entendu, je ne prétends pas reconstituer la vérité de Mohammed V, mais proposer une interprétation de sa vie, qui m'est très personnelle. Il y a déjà eu des biographies de Mohammed V, et il y en aura d'autres, qui toutes donnent et donneront leur vision du monarque.

### 3. La voix du roi : quelles sources pour une biographie marocaine ?

#### Retrouver la parole du sultan

Au centre de cette étude biographique figure le désir d'entendre la voix de Mohammed V, de la reconstituer dans la mesure du possible. Ce désir se heurte à une double difficulté : d'un côté la rareté des sources qui donnent un accès direct à la voix du roi, même s'il en existe, de l'autre la surabondance des archives coloniales françaises, qui *a priori* ne peuvent offrir qu'un regard extérieur sur le monarque. La question n'est pas celle de la quantité de la documentation disponible, qui est colossale et n'a jusqu'ici été qu'effleurée par la recherche, mais celle de sa qualité.

Jusqu'à présent, les biographies de Mohammed V, se recopiant les unes après les autres, se sont contentées d'un petit nombre de sources de qualité très insatisfaisante. Des témoignages anciens, journalistiques et publiés du vivant du roi ou juste après sa mort, comme sa biographie par Jean Lacouture ou les témoignages de Robert Barrat ou Max Jalade<sup>130</sup>, le récit de la décolonisation fait par C.-A. Julien dans *Le Maroc face aux impérialismes*, ou bien encore les mémoires de plusieurs acteurs politiques avant tout français, écrits dans les décennies suivantes<sup>131</sup>. Ces mémoires, à partir desquels j'ai initié mes recherches, se sont vite révélés étouffants et

---

<sup>129</sup> « J'ai retrouvé dans l'enquête biographique une des préoccupations essentielles de l'historien, celle de temps. [...] Le travail biographique m'a appris à regarder un type de temps auquel je n'étais pas habitué : le temps d'une vie qui, pour un roi et son historien, ne se confond pas avec celui du règne. » J. LE GOFF, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>130</sup> R. BARRAT, *Justice pour le Maroc*, Paris, Éditions du Seuil, 1953 ; M. JALADE, *Mohammed Ben Youssef, tel que je l'ai vu*. *Antsirabé, Paris, Rabat*, Paris, Encyclopédie d'Outre-Mer, 1956.

<sup>131</sup> E. FAURE, *Mémoires. Si tel doit être mon destin ce soir (tome 2)*, Paris, Plon, 1984 ; P. JULY, *Une république pour un roi*, Rabat, Dar Al Aman, 2018 (1974). Étant donnée la difficulté pour accéder à certains ouvrages, je suis de plus convaincu que de nombreux auteurs n'ont pas lu tous les ouvrages qu'ils citent, mais se contentent de reprendre les références données par les grands classiques, comme C.-A. Julien.

limités, au point que j'ai préféré les mettre de côté. Ils ont tendance à surévaluer l'importance des acteurs français, à commencer par leur auteur, au détriment des acteurs marocains. Leur approche est très événementielle et ne permet pas d'aller plus loin dans l'analyse de la monarchie. Ils sont aussi surexploités, y compris par des auteurs marocains qui ont parfois connu Mohammed V. J'ai été frappé de constater combien les bibliographies de livres sur cette période écrites par des auteurs marocains, en arabe comme en français, étaient principalement composées de ces témoignages français. Il fallait en revanche laisser une place aux mémoires d'acteurs marocains, certains régulièrement cités comme les écrits d'Allal el-Fassi ou Mohamed Hassan Ouazzani<sup>132</sup>, d'autres plus rares comme les fragments inachevés de Abderrahim Bouabid ou les mémoires récents de Mahjoubi Aherdan, figure centrale du Maroc indépendant<sup>133</sup>. Ces sources fournissent un point de vue original, mais pâtiennent des travers propres aux mémoires (distance temporelle et réflexion au prisme d'enjeux postérieurs, égocentrisme...).

Accessibles depuis longtemps (les années 1980 pour ce qui concerne la lutte pour l'indépendance), les archives coloniales françaises ont déjà été mobilisées par de nombreux historiens. Il reste beaucoup à faire, tant les archives coloniales sont étendues et touchent à des thématiques d'une grande diversité. Leur richesse et leur précision les rendent incontournables pour faire la biographie de Mohammed V, qui a grandi sous le Protectorat, a régné près de trente ans sous domination coloniale et est resté très proche des Français après l'indépendance. Mais elles ne reproduisent pas *a priori* le point de vue du sultan, même s'il est toujours possible de les exploiter « *against the grain* », à rebours, dans une confrontation documentaire pour identifier les rapports de domination et faire émerger le rôle des individus colonisés, selon une méthode promue par les *subaltern studies*. Cette difficulté est inhérente à toute histoire de la colonisation qui cherche à écrire une « histoire à parts égales », c'est-à-dire qui prenne en considération le point de vue des colonisés autant que celui des colonisateurs<sup>134</sup>. Je ne cherche pour ma part aucunement à réaliser une histoire à parts égales, puisqu'une biographie est par nature déséquilibrée : elle ne s'intéresse au point de vue que d'une seule personne, ce qui dans le cas de Mohammed V rend encore plus difficile le contournement des archives coloniales. Tout l'enjeu était donc de pouvoir identifier des sources internes, et d'établir une méthodologie pour les

---

<sup>132</sup> 'A. AL-FASI, *Al-ḥarakāt al-istiqlāliyya fī al-Mağrib al-'arabī* [Les mouvements indépendantistes du Maghreb arabe], Marrakech, Lağna al-ṭaqāfa al-waṭaniyya li-ḥizb al-Istqlāl [Commission nationale de la culture du Parti de l'Indépendance], 1947 ; M. H. AL-WAZZANI, *Mudakkirāt : ḥayāa wa-ğihād. Al-tārīḥ al-siyyāsī li-ḥaraka al-waṭaniyya al-tahrīriyya al-Mağrib* [Mémoires : Vie et combat. Histoire politique du mouvement de libération nationale du Maroc], 6 tomes, Fès, Publications de la fondation Ouazzani, 1982-1986.

<sup>133</sup> A. BOUABID, *Témoignages et réflexions (1944-1961)*, Casablanca, Le Centre culturel arabe, Fondation Abderrahim Bouabid, 2019, M. AHERDAN, *Mémoires, tome 1*, Paris, Éditions du Regard, 2013.

<sup>134</sup> Selon l'expression désormais consacrée de R. BERTRAND, *L'Histoire à parts égales*, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p. 15.

exploiter. Par « sources internes », j'entends des documents qui me rapprochent du point de vue du sultan. Ce n'est aucunement un synonyme de « sources marocaines », puisque l'idée n'est pas de reproduire une césure artificielle entre sources françaises et sources marocaines. Ni les premières ni les secondes ne constituent un tout uni. Les sources émises par des acteurs traditionalistes ne sont pas celles des acteurs nationalistes, qui ne sont pas (forcément) celles de la monarchie. Par « sources internes », j'entends donc des sources monarchiques, au plus proche de Mohammed V.

La parole du roi est rare et précieuse. Il n'existe pas, ou presque pas, de sources directement émises par Mohammed V. Il n'a pas écrit de mémoires, de livre sur son engagement contre la colonisation, encore moins de journal intime — si ce document devait exister, il serait de toute façon inaccessible. Le roi n'a pas écrit sur lui-même, et il a en vérité peu écrit tout court. Si l'on excepte de très rares documents qui sont probablement de sa main, Mohammed V n'a pas besoin d'écrire, puisque d'autres le font pour lui, ses secrétaires, les membres du Makhzen, ses conseillers ou encore son fils Hassan. Durant l'exil malgache, ce dernier rédige la correspondance de son père (l'usage du français et les références employées ne laissent guère de doute). Sa correspondance privée, et dont seule une infime partie peut être connue parce saisie par les Français, sont les sources les plus internes dont nous puissions bénéficier. S'y ajoutent les lettres échangées avec le résident général ou le président de la République française, mais elles ont valeur de documents officiels. Peu mobilisées jusqu'à présent, elles permettent de reconstituer les revendications et les stratégies politiques du sultan dans sa lutte pour l'indépendance. Ma recherche s'est donc souvent confrontée à une frustration : il est très rare de pouvoir accéder à la personne hors de sa fonction, à ses doutes et à ses espoirs, sauf lorsqu'il se confie à un proche et que ses propos sont rapportés aux Français.

Mohammed V n'est pas un homme d'écrit, mais c'est un homme de discours. Au début de son règne, conformément à un cérémonial hérité et conservé par le Protectorat, le sultan n'apparaît en public qu'à des occasions très codifiées, religieuses, et il ne s'exprime pas, sauf pour conduire de temps à autre la prière. Il ne prend que progressivement la parole, dans une évolution de la mise en scène du pouvoir qui suit de près son engagement croissant en faveur de l'indépendance. Les discours sont pour lui un moyen de s'émanciper de la tutelle coloniale et d'affirmer ou réaffirmer la stature monarchique. Mohammed V prononce ses premiers discours, écrits avec la Résidence générale, à la toute fin des années 1930, puis pendant la guerre

prend la parole lors d'inauguration d'écoles. Il publie un premier recueil de discours en 1945<sup>135</sup>, et deux ans plus tard prononce le célèbre discours de Tanger, l'un des moments forts de son règne. Ce sont aussi les discours du trône à partir de 1942. Radiodiffusés, ce qui est aussi une nouveauté, ils ne manquent pas d'être relayés par la presse nationaliste. Après l'indépendance, les discours deviennent la principale manifestation politique du monarque. Ils sont de plus en plus nombreux et deviennent la parole officielle. Chaque année, ils sont publiés sous forme de recueils, pratique qui se poursuit encore de nos jours. Pour la période 1955-1961, il existe ainsi six recueils en arabe, pour un total d'environ 1 500 pages, dans lesquels se déploie la vision de la monarchie. Ils portent le titre *Inbi'āt umma*, soit *Renaissance d'une nation*<sup>136</sup>. À eux seuls, ils ne permettent pas de reconstituer l'histoire politique post-indépendance. Ils se répètent souvent, recherchent le consensus et évitent soigneusement les questions les plus épineuses. Mais ils permettent d'étudier comment la monarchie se conçoit et conçoit le Maroc indépendant. Ils font émerger un corpus idéologique monarchique, qui ne coïncide qu'imparfaitement avec le corpus des partis nationalistes.

## Trésors des archives marocaines

Du côté des archives, il faut distinguer les fonds qui se trouvent au Maroc et ceux qui se trouvent en France, même s'il apparaît rapidement que cette frontière n'est pas toujours pertinente – ce qu'il faut lire comme un héritage direct de la colonisation. La fréquentation des archives marocaines est une expérience particulière pour l'historien, du fait d'un éclatement de l'information sur les fonds disponibles, d'autant plus dans le cas d'un sujet aussi politique et sensible que peut l'être une biographie royale. Il faut souvent s'en remettre au hasard et à une certaine sérendipité.

Si le Maroc recèle de très nombreux manuscrits, surtout utiles à l'histoire précoloniale, il est plus avare en sources administratives<sup>137</sup>. Cela tient à un régime documentaire particulier,

---

<sup>135</sup> MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Min sulṭān al-Mağrib ilā ša'b-hu al-waḥd, naṣṣ ḥuṭub al-qāhā ḡalāla Amīr al-mu'minīn Sīdī Muḥammad b. Yūsuf* [Texte des discours prononcés par Sa Majesté le Commandeur des croyants Mohammed ben Youssef] (1359-1363 / 1940-1940), Rabat, Imprimerie mohammedienne, janvier 1945, disponible en CADN, 1MA300-298.

<sup>136</sup> MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma* [Renaissance d'une nation], 6 tomes (1955-1961), Rabat, Imprimerie royale, 1956-1962 ; MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, Rabat, ministère de l'Information et du tourisme, 1958.

<sup>137</sup> Pour des réflexions (anciennes) sur les archives au Maroc, G. AYACHE, « Archives et documentation historique arabe au Maroc », et M. EL-FASI, « Archives et documentation historique arabe au Maroc », dans *Les Arabes par leurs archives. Actes du Colloque international du CNRS, Paris, 9-11 avril 1976*, Éditions du CNRS, Paris, 1976, p. 37-45 et p. 43-53 ; D. SCHROETER, « The Royal Palace Archives of Rabat and the Makhzen in the 19th Century », *The Maghreb Review*, VII, n° 1-2, 1982, p. 41-45 ; T. K. PARK, « A Report on the State of Moroccan Archives », *History in Africa*, X, 1983, p. 395-409.

qui lui-même s'explique par l'organisation administrative du Makhzen<sup>138</sup>. Des sources existent bien évidemment, et leur nombre est relativement important. Leur valeur n'est en revanche pas la même que la surabondance de documents produits au même moment par l'administration française. Comme le rappelle Antoine Perrier, il n'existait pas, avant comme durant le Protectorat, de système d'archivage qui permettrait de préserver dans des fonds cohérents les correspondances entrantes ou sortantes, ou les dahirs émis par le Palais. Chaque haut fonctionnaire quittant son poste pouvait de plus emporter sa correspondance, d'où un éclatement de la documentation qui finit par disparaître, à moins que les générations suivantes n'y accordent de l'importance. Ces pratiques ne doivent cependant pas être jugées à l'aune des pratiques archivistiques européennes, même si les Français ont bien pensé importer ces dernières. Elles sont le reflet d'un mode particulier de gouvernement, hérité d'époques antérieures, mais qui, dans le cadre colonial, souffrent de la comparaison avec un mode d'administration que les Français jugent supérieur. Le statut du document n'y est pas le même. Là où dans le système français la masse documentaire noie la valeur des textes, la rareté makhzénienne rend chaque document plus précieux. Ces écrits possèdent très souvent une valeur performative, par exemple lorsqu'un dahir du sultan octroie à un notable des droits sur des terres ou sur une fonction. Le document est alors conservé comme un trésor par son détenteur. Il est possible de comparer ce régime documentaire à celui des actes de la pratique durant le Moyen Âge européen (chartes, diplômes...), ce qui se lit également dans leur matérialité et la forme du texte : le soin apporté à la rédaction du document et le respect de conventions contribuent à son authenticité, du sceau du sultan à la calligraphie, en passant par un système de protocole (invocation notamment) et d'eschatocole (datation, signature...). La lecture de ces documents exige à la fois un bon niveau d'arabe classique, et la maîtrise d'une paléographie souvent difficile, deux compétences que cette thèse m'a permis d'améliorer à défaut d'être proche de parfaitement les maîtriser.

Par ailleurs, comme l'a montré A. Perrier, quatre décennies de colonisation ont également favorisé des transferts de technologie administrative<sup>139</sup>. C'est le cas notamment avec les dahirs, qui correspondent à des décrets du sultan. Avant la colonisation, ils ont très souvent une valeur individuelle (par exemple des droits accordés à une personne précise), même s'ils pouvaient aussi avoir une valeur générale, correspondant à une décision valable pour l'ensemble

---

<sup>138</sup> A. PERRIER, « Le Makhzen introuvable : les sources marocaines de l'histoire de l'État à l'époque contemporaine », *Le carnet du Centre Jacques Berque*, 30 mai 2017 (en ligne : <https://cjb.hypotheses.org/225> ; consulté le 12 octobre 2022). Sur les sources administratives en arabe, voir également : M. OUALDI, « Sources en langue arabe dans l'administration du Maghreb moderne », dans N. Kouamé, É. P. Meyer et A. Viguier (dir.), *Encyclopédie des historiographies : Afrique, Amérique, Asie. Volume 1 : sources et genres historiques (Tome 1 et Tome 2)*, Paris, Presses de l'Inalco, 2020, p. 1633-1644.

<sup>139</sup> A. PERRIER, « La liberté des protégés... », *op. cit.*

de ceux qui reconnaissaient l'autorité du sultan — le dahir est alors toujours un décret, mais il a valeur de loi. Après 1912, la valeur générale des dahirs prend de plus en plus d'importance. Ils sont publiés au *Bulletin officiel du Protectorat*, sur le modèle du *Journal officiel* français. Ces sources regroupent tous les dahirs rédigés à la Résidence générale, mais scellés par le sultan, ainsi que les arrêtés du grand vizir. Après l'indépendance, les Bulletins du Protectorat se sont transformés, sans solution de continuité, en *Bulletins officiels du Royaume du Maroc*. Ils constituent une source inestimable, car ils permettent d'aborder un nombre considérable de sujets politiques, sociaux ou économiques. Ils ont de plus l'avantage d'avoir été entièrement numérisés par le Royaume du Maroc, dont ils continuent de constituer une partie du corpus juridique<sup>140</sup>.

Il existe aussi de très nombreux documents émis par l'administration marocaine qui pourraient être utiles à la rédaction d'une biographie de Mohammed V, et qui ne sont pas publiés au *Bulletin officiel*. Ils sont conservés dans plusieurs institutions, publiques comme privées (fondations Sbihi, Kadiri, Bouabid<sup>141</sup>). Les Archives du Maroc (AM), la principale institution dédiée à la conservation d'archives, sont cependant peu utiles pour une biographie du roi. Inaugurées en 2007, et confiées à l'historien Jamaâ Baida, elles témoignent d'un désir réel de favoriser la recherche historique, et sont de fait très accessibles et accueillantes. Mais une grande partie de leur fonds est constituée d'archives du Protectorat, en particulier techniques, qui ont été laissées dans le pays après l'indépendance. Il faut y ajouter quelques fonds privés. Les deux qui attirent le plus l'attention dans le cadre de ce travail sont ceux de Mohammed el-Moqri (Muḥammad al-Muqrī), grand vizir durant presque tout le Protectorat, et de Mohammed el-Hajoui (Muḥammad al-Ḥaġwī), intellectuel qui a officié comme vizir délégué à l'Enseignement supérieur puis comme vizir de la Justice durant la même période. Mais ces fonds contiennent des documents souvent sans rapport avec leurs fonctions officielles et quelques documents de gestion qui permettraient d'approfondir les connaissances sur le fonctionnement quotidien du Makhzen, mais pas sur le pouvoir monarchique lui-même. Par ailleurs, les Archives du Maroc ne permettent pas véritablement de travailler sur la période qui suit l'indépendance : en effet, les institutions et en particulier les ministères n'y versent pas leurs archives, qui restent donc inaccessibles à la recherche — ce qui souligne aussi un problème plus général de transparence politique. Pour un certain nombre de sujets, y compris par exemple les affaires étrangères, il faut se replier sur les archives françaises (ainsi que d'autres, comme les documents diplomatiques américains) pour étudier une période pourtant postcoloniale. À noter toutefois que depuis

<sup>140</sup> « Bulletins officiels », depuis 1912, <http://www.sgg.gov.ma/BulletinOfficiel.aspx>

<sup>141</sup> Voir les travaux d'Antoine Perrier pour un exemple de l'utilité d'un fonds comme celui de la bibliothèque Sbihi à Salé.



2023 les archives de l'Assemblée nationale consultative (1956-1959) sont accessibles et ont été profitables à cette thèse.

Les archives marocaines qui ont été les plus précieuses dans le cadre de cette thèse se situent ailleurs, à la Direction des Archives royales (DAR, *al-Mudīriyyat al-watā'iq al-malakiyya*). Fondée au début du règne de Hassan II et longtemps dirigée par Abdelouahab Benmansour, l'historiographe officiel, l'institution est avant toute chose un lieu de mémoire, au sens de P. Nora. Elle fait partie du complexe mémoriel constitué autour du Mausolée Mohammed V à Rabat en surplomb du Bou Regreg. Le site est une étape obligée pour quiconque visite Rabat. Il s'agit initialement d'une mosquée almohade inachevée, dont seuls subsistent l'imposant minaret, nommé la Tour Hassan, et la base de nombreux piliers. L'endroit a longtemps été laissé à l'abandon, avant d'être réinvesti symboliquement par la dynastie alaouite à partir de 1956. Mohammed V y a prononcé son premier sermon après la signature de l'indépendance, et ses funérailles s'y sont en partie déroulées cinq ans plus tard. Hassan II a par la suite décidé d'y construire un magnifique mausolée blanc pour y abriter la dépouille de son père, mausolée qui est aujourd'hui la nécropole royale. Un musée Mohammed V était prévu dans cette enceinte dans les années 2000, rassemblant entre autres des objets associés à la « Révolution du roi et du peuple », et une mystérieuse « Bibliothèque alaouite » existe au pied de la Tour Hassan, mais n'est jamais ouverte. Toute proche, beaucoup plus discrète, la DAR. La recherche historique doit donc passer par un prisme mémoriel important. L'accès à la DAR est moins aisé et moins accueillant qu'aux archives du Maroc. Une méfiance à l'encontre du chercheur étranger, ainsi que l'impossibilité de prendre des photographies, augmentent considérablement le temps nécessaire pour consulter les fonds disponibles, d'autant plus qu'il n'y a pas d'inventaire disponible. Les fonds sont classés selon les règnes des sultans successifs, puis par années hégiriennes<sup>142</sup>. Les cartons correspondant au règne de Hassan II ne sont pas accessibles.

Il ne faut pas s'attendre à y trouver, telles quelles, les archives du palais. La DAR réunit des fonds reconstitués. Les cartons que j'ai pu consulter sont principalement composés de photocopies de documents conservés un peu partout au Maroc, dans des fonds privés et publics, mais aussi en France, sans que cela soit toujours indiqué. Un important travail de collecte a été réalisé dans les années 1980 et 1990. Là encore, la fonction historique s'y confond avec la mémoire officielle : au milieu de documents correspondant à la date indiquée sur le carton, il n'est pas rare de trouver des articles de presse postérieurs qui reviennent sur la commémoration de tel ou tel événement, ajoutés au moment de la collecte des fonds, mais considérés comme des

---

<sup>142</sup> Les cartons correspondant au règne de Mohammed V sont au nombre de 29 (série A21).

documents à part entière. La mémoire est donc conservée au même titre que des documents d'histoire. La DAR publie également des compilations des dahirs (la série *Waṭā'iq*, dont seul le dernier volume édité concerne la période qui m'intéresse<sup>143</sup>), ou de gros ouvrages, comme celui qui réunit les actes d'allégeance des souverains successifs<sup>144</sup>. Ces livres sont cependant peu diffusés et difficiles à trouver. La logique qui a conduit à la constitution de ces fonds est donc aussi intéressante que ce qu'ils contiennent. À mon sens, il faut les analyser comme des « trésors », au sens matériel que ce terme peut avoir : les documents historiques, l'histoire et la mémoire sont conservés comme des trésors, des biens très précieux, puisqu'associés à la légitimité politique du régime, mais qui pour cette raison sont difficilement accessibles.

Il est possible de faire de belles découvertes dans ces cartons. Des dahirs qui accordent des droits à des personnes individuelles, et qui permettent de dessiner des réseaux politiques, mais aussi quelques documents issus du Makhzen, tel le compte-rendu de réunions vizirielles, ou encore des lettres entre Mohammed V et son personnel, ses alliés français et marocains durant la lutte pour l'indépendance, ou des chefs d'État étrangers (C. de Gaulle, H. Bourguiba, D. Eisenhower) après l'indépendance. Parfois aussi, des documents issus de l'administration française, mais que je n'ai pas trouvés ailleurs. Ces archives royales sont donc extrêmement précieuses : bien que peu fournies en comparaison des archives coloniales françaises, les documents qui s'y trouvent permettent d'approcher plus facilement l'entourage de Mohammed V.

Une autre institution rabatine reflète bien l'approche mémorielle et officielle de l'histoire marocaine, tout en pouvant être utile à la recherche. Il s'agit du Haut-commissariat aux anciens résistants et anciens militants de l'Armée de libération (HCARAMAL, *al-Mandūbiyya al-sāmiyya li-qudamā' al-muḥāribīn wa-ā'ḍā' ḡayš al-tahrīr*), dont le nom renvoie à la résistance (*muqāwama*) et à l'idée d'une « Révolution du roi et du peuple ». Le Haut-commissariat est en premier lieu une institution chargée du versement de la pension des vétérans. Lui est accolé un espace mémoriel inauguré en 1997, qui est très peu visité, si ce n'est par des groupes scolaires. Il existe par ailleurs des succursales régionales de ce musée. J'ai eu l'occasion de le visiter alors qu'il était en réfection. Si l'on excepte quelques objets comme des armes présentées comme des vestiges de la guerre du Rif, l'exposition permanente est un ensemble de photographies en noir et blanc dont la famille royale est le personnage principal. Certains clichés sont rares, mais une grande partie provient d'Internet. L'ensemble reconstitue une histoire linéaire de l'histoire

---

<sup>143</sup> *Al-Waṭā'iq*, vol. 22, Rabat, Direction des Archives royales, 2017, qui regroupe des documents émis entre décembre 1909 et mars 1938.

<sup>144</sup> B. SIMU, *Al-bay'a mīlāq mustamir bayn al-malik wa-l-ša'b [L'allégeance, pacte ininterrompu entre le roi et le peuple]*, Rabat, Mudīriyyat al-Waṭā'iq al-malakiyya [Direction des Archives royales], 2011.

récente du Maroc (colonisation, lutte pour l'indépendance derrière Mohammed V, indépendance heureuse même si la question saharienne subsiste) qui relègue au second plan les militants nationalistes<sup>145</sup>. Le HCARAMAL est également un centre d'archives et de production de travaux historiques<sup>146</sup>. Il héberge deux ensembles de documents : tout d'abord les témoignages audios de résistants, collectés il y a déjà longtemps, ensuite des reproductions numérisées de l'intégralité des archives militaires françaises qui concernent le Maroc, à la suite d'un accord avec la France (où ces fonds sont conservés par le Service historique de la Défense de Vincennes, SHD). Ces documents français sont considérés comme des archives marocaines. Le centre édite enfin de précieux recueils de sources, bien que peu diffusés : une sélection de documents à partir des archives militaires françaises, un dictionnaire biographique des résistants en plusieurs volumes, qui serait un bon point de départ pour un travail prosopographique, ou encore des recueils de chants nationalistes<sup>147</sup>.

## La richesse marocaine des archives françaises

En comparaison des fonds marocains, les archives françaises renvoient une impression de familiarité, bien qu'assez peu exploitées à l'exception de quelques cartons sur la crise de 1953-1956. En plus de leur immensité, elles réservent de nombreux pièges. Leur utilisation implique une maîtrise des stratégies françaises au Maroc et du discours colonial qui soutient leur mise en œuvre. Il est cependant possible d'avoir une lecture marocaine, et par le prisme monarchique, des archives françaises, qui par ailleurs contiennent de nombreux documents rédigés par des acteurs marocains.

Les archives françaises les plus utiles pour écrire une biographie de Mohammed V sont les archives diplomatiques, réparties dans deux centres. Nantes (CADN) qui conserve les fonds de la Résidence générale, des administrations coloniales établies au Maroc durant le Protectorat, et de l'ambassade de France au Maroc après l'indépendance ; et La Courneuve (CADLC) pour les archives du Quai d'Orsay. Le Maroc ayant été un protectorat et non une colonie, à la différence de l'Algérie, le pays ne dépendait pas du ministère des Colonies (dont les archives sont

---

<sup>145</sup> « Le but est de créer un nombre d'établissements suffisant pour permettre une diffusion optimum du message royal, les musées montrant le trône et la société marocaine en communion, partageant les mêmes valeurs, et rappelant que [...] "c'est la monarchie qui fabrique le nationalisme" ». C. JELIDI, « Nouveaux musées d'histoire ou lieux de mémoire ? les musées de la résistance et la fabrique des États-nations au Maghreb », dans *Les musées au Maghreb et leurs publics. Algérie, Maroc, Tunisie*, La Documentation française, 2013, p. 55-90.

<sup>146</sup> Par exemple M. ZADE, *Résistance et armée de libération au Maroc (1947-1956), de l'action politique à la lutte armée : rupture ou continuité ?*, Rabat, HCARAMAL, 2006.

<sup>147</sup> *Les prémices du nationalisme marocain, de 1920 à 1939*, Rabat, HCARAMAL, coll. « Documents historiques de la Résistance et de la Libération », n° 3, 2021 ; *Le mouvement national de 1940 à 1949*, Rabat, HCARAMAL, coll. « Documents historiques de la Résistance et de la Libération », n° 4, 2021.

conservées aux Archives nationales d'Outre-mer à Aix-en-Provence, ANOM), mais du ministère des Archives étrangères. Bien qu'elle soit considérablement plus, la Résidence générale était considérée juridiquement comme un poste diplomatique. Les documents conservés à Nantes sont très différents de ceux de La Courneuve. Les archives de La Courneuve utiles à l'histoire du Maroc sont denses, avec des documents de haut niveau qui impliquent les diplomates français les plus importants. Ce sont des synthèses, des notes et rapports produits à Paris ou Rabat, des lettres et des télégrammes en provenance du Maroc. Dans la mesure où seules les informations les plus importantes sont remontées à Paris, la concentration de documents utiles est forte. Les archives diplomatiques de Nantes sur le Maroc sont bien plus colossales, car elles conservent une très grande partie des documents produits durant plusieurs décennies de colonisation. Les documents les plus utiles y sont fortement dilués au milieu de nombreux papiers, petite correspondance, renseignements, notes quotidiennes. Si la recherche y est plus longue, elle profite aussi de la confrontation à ces documents qui donnent un aperçu de la machine administrative coloniale, mais aussi du rapport quotidien avec le pouvoir marocain. Ces fonds ne constituent pas un bloc uni. Les archives de la direction de l'Intérieur, repère colonialiste, ne sont pas celles de la direction des Affaires chérifiennes (DACH) chargée des relations avec le Makhzen et peuplée de diplomates, experts des questions musulmanes et traducteurs. Par ailleurs, il est intéressant d'étudier les dynamiques entre les fonds de Nantes et ceux de La Courneuve, soit les administrations de Rabat et de Paris. Le Quai d'Orsay suit de très loin la gestion du Maroc par la Résidence générale, qui lui impose souvent ses choix : en 1927 pour l'élection de Mohammed ben Youssef, en 1953 pour sa déposition par exemple. Entre ces deux pôles, l'information ne circule pas toujours bien, et la Résidence générale entretient le manque d'informations des diplomates parisiens, qui en ont bien conscience — certains commentaires au crayon papier en marge des documents en font foi. Ces deux fonds reflètent donc des tensions entre les acteurs français auxquelles il faut être sensible, car elles permettent de mieux comprendre le processus de décolonisation. Le passage de la gestion de la question marocaine de Rabat à Paris en 1955 et la dévitalisation subite de la Résidence générale sont par exemple patents dans les archives. À ces fonds officiels, il est utile d'ajouter des fonds privés de diplomates, conservés à La Courneuve ou aux Archives nationales à Pierrefitte (AN) ; comme le fonds Georges Bidault, longtemps ministre des Affaires étrangères sous la IV<sup>e</sup> République, en poste lors de la déposition de Mohammed ben Youssef, et qui a conservé par exemple des reproductions de documents saisis au Palais à cette occasion.

Mohammed V est une figure intermittente dans les archives françaises, parfois omniprésent, parfois absent. L'image que les documents français donnent de lui fluctue également.

Si l'on excepte certains cartons de la DACH qui permettent de comprendre l'encadrement quotidien du sultan par les Français, il est peu présent dans les documents émis durant les quinze premières années de son règne, de la même façon que son père Moulay Youssef se faisait rare. Il remplit le rôle que les Français attendent de lui, et ceux-ci n'ont rien à lui reprocher. Lorsqu'il apparaît, c'est justement quand il lui arrive de mécontenter la Résidence en franchissant, timidement, les limites qui lui sont imposées. Puis, à partir de 1942, le sultan s'impose dans les archives, tant à Nantes qu'à Paris, car il parvient à se placer au centre de la question marocaine. Il écrit au ministère ou à la présidence de la République, le compte-rendu de ses entretiens avec le résident général est envoyé à Paris, des rapports au vitriol sont rédigés sur son positionnement politique. Les archives françaises reflètent donc pleinement son importance politique croissante. Mohammed V y est si présent que cela pose une autre question documentaire et méthodologique : comment gérer cette abondance pour la période 1944-1956, sans léser les 17 premières années de son règne ni les 5 dernières après l'indépendance ? Jusqu'à présent, lorsque le sultan était étudié, c'est surtout cette séquence qui retenait l'attention<sup>148</sup>. Dans le cadre de cette biographie, et sans relativiser la période de la lutte pour l'indépendance qui est effectivement centrale dans son existence, j'ai cherché à rééquilibrer le traitement de son règne, malgré le déséquilibre documentaire. Le sultan protégé des années 1930, ou « protectoral », comme je propose de l'appeler, est tout aussi intéressant à étudier que le sultan rebelle qui a pris sa suite. Il en va de même pour le roi indépendant, malgré la brièveté de cette expérience entre 1956 et 1961.

Selon le moment, le ton de la documentation française évoquant Mohammed V varie également. Le mépris des agents français à son encontre est évident dans les documents produits au début de son règne, condescendance imprégnée de racisme qui touche en vérité l'ensemble des Marocains. Mais les sources des années 1930, dans la continuité du regard lyautéen, font preuve d'une certaine indulgence à l'égard de la monarchie : une institution avec laquelle la Résidence générale est contrainte de faire, dont les arcanes sont parfois difficiles à comprendre, mais qui ne crée pas de difficulté majeure. Mohammed ben Youssef apparaît dans ces documents comme un sultan jeune, dynamique et souriant, mais naïf et parfois victime des jeux de pouvoir dans son entourage. Certains acteurs sont diabolisés par la documentation française, pour mieux les faire chuter. Les Français ne reconnaissent au sultan aucune capacité d'initiative, et, lorsqu'il en fait tout de même preuve, ils en sont choqués et cela leur semble anormal. Ils cherchent alors qui a pu le manipuler.

---

<sup>148</sup> S. LAZRAQ, *La France et le retour de Mohammed V*, op. cit.

Après la Deuxième Guerre mondiale, Mohammed ben Youssef change du tout au tout dans les archives françaises, particulièrement celles produites à Rabat. Au fil des rapports et lettres envoyées à Paris par les résidents généraux, en particulier Gabriel Puaux (1943-1946), Alphonse Juin (1947-1951) et Augustin Guillaume (1951-1954), le sultan se transforme en despote oriental, affecté de tous les maux imaginables. La haine — le mot n'est pas trop fort — ressentie à l'endroit du sultan par certains Français est patente. Par l'intermédiaire des pires clichés orientalistes, l'idée est de détruire sa réputation auprès du gouvernement français et de l'opinion publique marocaine, française et internationale, alors que lui-même tente de s'ériger en représentant de la nation marocaine et investit énormément sur son image. L'expression de son opinion et son engagement croissant en faveur de l'indépendance sont considérés comme des anomalies au sein d'un système colonial qui continue de prôner une chimérique administration indirecte. Il n'est plus présenté autrement que comme un obstacle, discours auquel le Quai d'Orsay semble peu réceptif, mais qui conduit directement à sa déposition en 1953. Cette stratégie discursive invite à la plus grande prudence. Pour mieux combattre le nationalisme et les prétentions politiques marocaines, la Résidence générale, et particulièrement la direction de l'Intérieur, n'hésite pas à produire de fausses informations, à diffamer, à inventer, à mentir. Les sources françaises font souvent preuve d'un blocage colonialiste difficile à saisir aujourd'hui. Il leur semble impossible de réfléchir hors du cadre colonial et de penser à la fin de ce dernier — y compris quelques mois ou semaines avant l'indépendance du Maroc. Il est toutefois possible de ressentir une angoisse face à la contestation de l'ordre français, qui pousse les agents coloniaux à manipuler la vérité. Il faut prendre en compte cette angoisse, en travaillant les archives « *along the grain* » pour reprendre l'expression d'Ann Laura Stoler<sup>149</sup>. Cet état d'esprit farouchement colonial inonde l'ensemble des documents, et il est très difficile de s'en défaire. Le problème ne vient pas tant des récits volontairement biaisés qui peuvent (la plupart du temps) être rectifiés en croisant avec d'autres sources. Il vient plutôt de ce prisme omniprésent et souvent inconscient qu'il faut percer. En commençant cette recherche, je ne soupçonnais pas son

---

<sup>149</sup> « Les études coloniales des vingt dernières années partent généralement de l'hypothèse selon laquelle la raison, la rationalité et les références démonstratives aux principes des Lumières ont constitué le fondement politique des régimes coloniaux et devraient donc être au centre de l'histoire critique du colonialisme. [...] Ce qui est frappant dans l'archives coloniales néerlandaises du XIX<sup>e</sup> siècle [...] ce n'est pas le règne de la raison mais ce que l'on peut (més)interpréter comme son exact opposé, à savoir une densité discursive autour des questions de sentiments et de leurs tendances subversives, autour des sentiments « privés » et de leurs conséquences politiques, autour des attributions raciales des sensibilités, et autour des évaluations des dispositions affectives et de leurs effets politiques bénéfiques ou dangereux. » A. L. STOLER, *Au cœur de l'archive coloniale : questions de méthode*, Paris, Éditions EHESS, 2019, p. 93-94 (voir aussi p. 80-81 et 89) ; traduction de *Along the Archival Grain : Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton University Press, 2009.

ampleur, et il faut pour s'en rendre compte une longue confrontation avec ces fonds coloniaux, et un retour constant sur des documents que l'on pensait avoir déjà analysés.

Puis subitement, après le retour de l'exil et l'indépendance, c'est l'inverse qui se produit dans les archives françaises, même si la logique reste la même. Mohammed V change du tout au tout et se transforme en souverain idéal, pondéré, parfait allié des Français. Ce retournement est la conséquence du pacte d'« interdépendance » qui unit la monarchie et les Français à partir de novembre 1955, comme je le montrerai. À l'inverse, les adversaires politiques de la monarchie, ceux qui souhaiteraient réduire ses prérogatives au minimum, notamment en démocratisant la vie politique du pays, et qui contestent l'influence continue de la France, sont taxés de tous les maux par les sources françaises. C'est le cas de la gauche et particulièrement du parti UNFP (Union nationale des forces populaires, 1959) et de son dirigeant, Mehdi Ben Barka.

Heureusement, il est aussi fréquent de tomber sur de belles surprises dans les archives françaises. Elles contiennent de nombreux documents émis par le Palais ou d'autres acteurs marocains. Cet entremêlement est la conséquence de 44 années de cohabitation administrative inégale. Les archives françaises, particulièrement à Nantes, sont très marocaines, de la même façon que les archives marocaines sont très françaises. Il ne s'agit pas de fonds cohérents, mais de documents épars, souvent en version originale, dont la découverte doit beaucoup au hasard. Parmi ces documents, des lettres rédigées en arabe, à l'encre, parfois accompagnées du sceau du sultan, des dahirs, des poèmes en l'honneur du souverain, des *bay'a-s\** (serments d'allégeance) qu'il faut dérouler pour lire toutes les signatures, des actes juridiques comme le règlement de la succession du sultan Youssef, introuvable ailleurs... Les archives françaises, particulièrement celles de la direction de l'Intérieur, conservent également de nombreux documents saisis par les services de renseignement durant la période de lutte pour l'indépendance. Ils donnent à voir une mobilisation populaire, en particulier en faveur du sultan lorsque celui est exilé. Ce sont, par dizaines, des pétitions en arabe et en français émises par les groupes sociaux les plus variés, des chants nationalistes, des tracts, des graffitis copiés depuis les murs des médinas, ou les dernières lettres de résistants marocains condamnés à mort pour terrorisme. Bien que leur présence dans les archives coloniales soit le résultat d'une sélection fondée sur les questions sécuritaires et sur une répression violente, ces documents représentent une grande richesse qui pourrait être exploitée pour elle-même — cette thèse ne peut que les aborder.

## Une méthode pour faire entendre la voix du roi

Ce tour d'horizon des sources disponibles, et surtout de celles qui n'ont encore jamais été mobilisées, confirme l'intérêt de réaliser une biographie scientifique de Mohammed V. Son existence, en dehors du roman royal, est en réalité peu connue. Si le projet de restitution totale de sa vie reste une chimère, comme elle l'est pour n'importe quel travail biographique, les sources marocaines et françaises permettent de combler de nombreuses zones d'ombre et de redonner de la densité à l'existence du roi. Plus marginalement, pour certains aspects, les archives espagnoles pourraient également être mobilisées, même si les liens entre Mohammed V et l'Espagne ont été très faibles pendant la majeure partie de son règne, si l'on excepte les négociations de 1956. Les archives diplomatiques américaines, éditées dans la collection *Foreign Relations of the United States* (FRUS<sup>150</sup>), sont également précieuses en ce qu'elles permettent de s'écarter du cadre français et d'étudier comment, après 1942, le pouvoir marocain a cherché à s'appuyer sur les Américains pour se dégager de la tutelle coloniale.

La présentation des sources utiles démontre la nécessité de dépasser l'opposition entre sources marocaines et sources françaises, sources en arabe ou en français, et de laisser de côté l'idée selon laquelle certaines sources seraient plus authentiques que d'autres<sup>151</sup> — ce n'est en tout cas pas l'idée d'authenticité qui guide la méthode choisie pour analyser et restituer les sources dans le cadre de cette biographie. Le fait qu'une source soit coloniale ne la disqualifie pas, mais exige une attention particulière qui ne doit pas manquer non plus à l'analyse des sources nationalistes. Les archives françaises sont parfois très marocaines, de même que les archives marocaines sont souvent très françaises : il y a entremêlement dans les fonds comme dans la nature de nombreux documents. Cela s'explique par 44 ans de contacts et de confrontations coloniaux. Par ailleurs, le règne de Mohammed V, que ce soit dans les années 1930, dans la phase de lutte pour l'indépendance ou après l'obtention de celle-ci, montre très clairement qu'il n'est pas possible d'opposer acteurs marocains et acteurs français. Les lignes de fracture politiques traversent ces deux ensembles et conduisent à la formation d'alliances parfois surprenantes. Le choix de Mohammed ben Youssef comme successeur de son père en 1927 n'est pas le seul fait des Français, mais prend en compte des enjeux politiques et humains dans lesquels s'entrecroisent Marocains et Français. Il n'est de même plus possible de lire la

---

<sup>150</sup> « Historical documents », Office of the Historian, Department of State, <https://history.state.gov/historicaldocuments>

<sup>151</sup> Sur la nécessité de dépasser l'opposition entre sources « indigènes », trop souvent fétichisées, et sources coloniales, I. GRANGAUD et M. OUALDI, « Tout est-il colonial dans le Maghreb ? Ce que les travaux des historiens modernistes peuvent apporter », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 63-2, n° 2, 2016, p. 133-156 ; C. LEFEBVRE et M. OUALDI, « Remettre le colonial à sa place. Histoires enchevêtrées des débuts de la colonisation en Afrique de l'Ouest et au Maghreb », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 72<sup>e</sup> année, n° 4, 2017, p. 937-943.



déposition de 1953 comme un complot (uniquement) français contre un Maroc qui, uni, aurait tout entier combattu pour l'indépendance. Ne pas se contenter d'une opposition simple colonisateurs/colonisés, dominants/dominés permet donc de mieux reconstituer la complexité des positionnements politiques, mais aussi la capacité d'initiative des acteurs colonisés, y compris lorsqu'ils se révèlent les meilleurs alliés de la colonisation.

Dans le cadre de ce travail, j'ai tenté de m'en tenir à une hiérarchisation des sources en fonction de leur proximité avec Mohammed V. Cette hiérarchisation se retrouve dans l'analyse comme dans la rédaction, et donne la priorité aux sources qui sont les plus proches du roi, afin de reconstituer du mieux possible son point de vue ou celui de ses proches. En utilisant une comparaison osée, cette méthodologie s'apparente à celle du *fiqh*\*, l'interprétation du droit musulman : les différentes écoles juridiques de l'islam établissent une hiérarchisation des sources du droit (*uṣūl al-fiqh*) qui leur est propre, plaçant le Coran comme source première, puis la Sunna, le consensus des savants, l'analogie... Cette méthodologie, qui équivaut à une hiérarchisation des normes, répond à des règles très strictes et est d'ailleurs proche de celle des historiens, par exemple lorsqu'il s'agit de déterminer l'authenticité d'un hadith\*. Pour ma part, les sources centrales sont celles qui contiennent directement la parole ou la pensée mohammédienne, d'abord celles qu'il a lui-même produites (discours édités, correspondance), mais aussi ses propos rapportés par ses proches. Viennent ensuite, dans un système de cercles concentriques, les sources qui reflètent le point de vue de sa famille, de ses proches, de ses alliés politiques ; le point de vue des nationalistes, lorsque Mohammed V partage leurs vues ; puis les sources qui reflètent le point de vue colonial et condamnent l'attitude du sultan ; etc. Selon le moment de son règne, la hiérarchisation peut être modifiée, par exemple après l'indépendance lorsque les intérêts du roi sont beaucoup plus proches des Français que de certains partis politiques marocains. Une source reflétant un point de vue éloigné de Mohammed V, par exemple les mémoires d'un homme politique de la IV<sup>e</sup> République, n'est mentionnée que lorsque des sources plus proches du monarque viennent à manquer. Par ailleurs, les citations introduites dans le corps du texte sont majoritairement des propos de ce dernier. L'usage de sources proches de Mohammed V ne présage aucunement de leur exactitude ou de leur plus grande « véracité » (Moulay Hassan/Hassan II a montré à diverses occasions qu'il n'hésitait pas à remodeler le passé à sa convenance). Ce qui m'importe est la restitution du point de vue royal, de ses intérêts et de ses ambitions.

Cette hiérarchisation permet de dépasser le clivage entre sources marocaines et sources françaises, puisque la proximité avec les intérêts du monarque ne recoupe pas cette distinction. Il en va de même pour l'opposition entre sources en arabe, qui seraient plus authentiques, et

sources en français (ou toute autre langue). De nombreux documents conservés par les archives françaises, et introuvables ailleurs, sont traduits depuis l'arabe par les soins de la Résidence générale, qui embauchait une armée d'interprètes et traducteurs, français comme marocains (et parfois algériens). Malheureusement, les versions originales en arabe ne sont pas toujours disponibles, et je dois me contenter des traductions. Si ces dernières en respectent globalement le sens, les documents sont souvent raccourcis, simplifiés pour aller à l'essentiel, et ne relèvent pas toujours l'usage signifiant de certains mots en arabe. À l'inverse, lorsque la version en arabe est disponible, je m'efforce systématiquement de la retraduire. Et il en va bien sûr de même lorsque seule une version arabe existe, par exemple pour la majorité des discours du sultan après l'indépendance. J'indique à chaque fois l'origine de la traduction. Certains documents, dont une part importante était jusqu'ici inédite, sont reproduits en annexe de ce travail, afin de les mettre en valeur et de constituer un corpus de textes sur et de la monarchie marocaine au XX<sup>e</sup> siècle.

## 4. Les liens de la monarchie

Mohammed V est un souverain discret, timide, consensuel au point d'être lisse, sur lequel le discours historique semble glisser sans réussir à s'y accrocher. Qu'en dire alors ? Outre le fait qu'elle doit lui donner une véritable stature d'homme politique, en reconstituant autant ses victoires que ses doutes, choix, erreurs et regrets, une biographie scientifique de Mohammed V doit aussi permettre de faire la biographie de l'institution monarchique sur une partie du XX<sup>e</sup> siècle. L'angle individuel et l'angle institutionnel n'ont jusqu'ici jamais été croisés. La monarchie a été étudiée de façon figée, en décortiquant une à une ses prérogatives au sein de l'État marocain, ce qui rendait aveugle aux mutations. L'introduction d'une variable biographique permet au contraire de la voir évoluer sur plus d'un demi-siècle. Si, de dynastie en dynastie, de siècle en siècle, la monarchie a toujours muté, en dépit d'une façade conservatrice, c'est probablement sous le règne de Mohammed V, bien plus que sous celui de ses prédécesseurs et successeurs, qu'elle a connu ses transformations contemporaines les plus profondes. Le trône qu'il laisse à son fils à sa mort n'est plus celui auquel il avait été élu en 1927, plus ferme, plus vertical, plus solitaire également. De sultanat, il est devenu royauté, et le sultan a mué en roi.

## Monarchies, monarchies extra-européennes, monarchies colonisées : un thème de recherche très contemporain

L'histoire des rois et des monarchies est tout sauf originale. Il s'agit de l'une des plus anciennes formes d'écriture historique. Encore aujourd'hui, les rois et les reines (européens) font partie des personnalités les plus étudiées. Leurs biographies, scientifiques ou non, se vendent bien, en dépit d'une méfiance ancienne de la part de certains chercheurs envers cette forme d'histoire politique, souvent associée à celle des grands hommes (ou grandes femmes), à une histoire très événementielle voire à une histoire-bataille. L'histoire monarchique a pourtant connu de profonds renouvellements au XX<sup>e</sup> siècle, dont les premiers jalons ont été posés par Marc Bloch, avec *Les rois thaumaturges* (1924) ou Ernst Kantorowicz avec *Les deux corps du roi* (1957)<sup>152</sup>. Dans leur prolongement, de nombreux auteurs se sont intéressés à la monarchie comme système institutionnel, idéologique et symbolique, abordant un nombre croissant de thématiques par le prisme royal : étude des représentations (dans les arts, l'architecture, les festivités), du genre royal (*kingship* et *queenship*), du corps ou des corps du roi, de la famille royale et de l'entourage du monarque qui ne règne jamais seul (dynastie, maîtresses royales, bâtards, domesticité...). Depuis une dizaine d'années, pour marquer ce tournant, des spécialistes anglophones ont cherché à donner forme à ce champ de recherche qu'ils ont baptisé les « *royal studies*<sup>153</sup> ». Une biographie est alors un cadre idéal pour aborder les diverses facettes d'une monarchie.

En dépit des efforts des *royal studies* pour donner une définition la plus large possible à l'adjectif *royal*, force est de constater que les spécialistes qui font partie de ce champ travaillent avant tout sur les périodes médiévales et modernes, et sur l'Europe. Les monarchies contemporaines, constitutionnalisées, mais aussi les monarchies asiatiques, africaines ou américaines sont très peu étudiées<sup>154</sup>. Lorsque ces dernières le sont, c'est avant tout en lien avec la colonisation — cette thèse en est un nouvel exemple. Robert Aldrich et Cindy McCreery, dans plusieurs ouvrages qu'ils ont dirigés, ont croisé de différentes manières les questions monarchiques et coloniales : rapport des monarchies européennes aux territoires colonisés de leur empire, contact entre les puissances coloniales (que celles-ci soient elles-mêmes des monarchies ou non) et

---

<sup>152</sup> M. BLOCH, *Les rois thaumaturges*, Paris, Gallimard, 1983 (1924) ; E. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1996 (1957).

<sup>153</sup> E. WOODACRE et C. SARTI, « What is Royal Studies ? », *Royal Studies Journal*, vol. 2, n° 1, 2015, p. 13-20 ; « Introduction », E. WOODACRE et al. (dir.), *The Routledge History of Monarchy*, London, Routledge, 2019.

<sup>154</sup> Je mentionne le site The Royal Ark dont le responsable, Christopher Buyers, s'est donné pour mission de reconstituer la généalogie des familles régnantes d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique. Dans le cas des Alaouites du Maroc, c'est une somme de connaissances intéressantes mais qu'il faut rectifier par endroits. <https://www.royalark.net/Morocco/morocco.htm> (consulté pour la dernière fois le 24 avril 2023).

les monarchies colonisées<sup>155</sup>, devenir de ces dernières durant la colonisation puis la décolonisation<sup>156</sup>, avec notamment la problématique de l'exil des souverains, puisque Mohammed V se place à la fin d'une longue liste de souverains détrônés par les puissances européennes. Ces sujets ont également intéressé les spécialistes de l'Inde coloniale. Milinda Banerjee met par exemple en garde contre le risque qu'il y a à plaquer des conceptions européennes et modernes du pouvoir, en l'occurrence le principe dynastique, sur des monarchies non européennes<sup>157</sup>. La question est plus que légitime, puisqu'il n'existe pas une forme unique de monarchie, mais une grande variété de modèles que la domination du modèle européen, exporté en même temps que l'État à l'europpéenne, ne laisse pas forcément voir. Ce modèle monarchique européen, qui lui-même n'est pas monolithique, privilégie une royauté héréditaire plutôt qu'élective, masculine plutôt que mixte, et fondée sur la descendance et la primogéniture, quand d'autres monarchies fonctionnent selon des modes de succession différents. Il faut savoir saisir les logiques propres de fonctionnement des monarchies non européennes. Dans le cas marocain, cela implique de prendre en compte la culture politique arabe, l'héritage de formes monarchiques arabes ou musulmanes très anciennes, mais aussi les spécificités marocaines. La monarchie marocaine pré-coloniale diffère en de nombreux points du modèle européen, et plus précisément capétien, ce que les administrateurs coloniaux ont parfois du mal à comprendre. Mais il faut aussi prendre en compte l'incorporation de ce modèle européen par les monarchies colonisées. La monarchie marocaine de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle ne ressemble plus à celle du siècle précédent, tant en raison de la colonisation que de la décolonisation. La mise en place d'un système de succession par primogéniture l'illustre. Ces transferts autorisent à mon sens l'usage, prudent, de l'historiographie européenne sur la royauté pour penser la monarchie marocaine — comme je propose de le faire en conclusion en questionnant les « deux corps du roi ».

La question monarchique a peu attiré les historiens spécialistes du monde arabe, si l'on excepte bien sûr les travaux sur les califats et sultanats de la période médiévale, qui sont utiles

---

<sup>155</sup> R. ALDRICH et C. MCCREERY (dir.), *Crowns and colonies : European monarchies and overseas empires*, Manchester, Manchester University Press, 2016 ; R. ALDRICH et C. MCCREERY (dir.), *Royals on tour : politics, pageantry and colonialism*, Manchester, Manchester University Press, 2018.

<sup>156</sup> R. ALDRICH, *Banished potentates: dethroning and exiling indigenous monarchs under British and French colonial rule, 1815-1955*, Manchester, Manchester University Press, 2018 ; R. ALDRICH et C. MCCREERY (dir.), *Monarchies and decolonisation in Asia*, Manchester, Manchester University Press, 2020.

<sup>157</sup> Selon l'auteur, la colonisation aurait contribué, de même que la mondialisation du capitalisme, à la diffusion de formes monarchiques à l'europpéenne, très verticales et autoritaires, aux dépens de formes monarchiques plus diverses, que la recherche ne prend pas suffisamment en compte. M. Banerjee se place du point de vue de l'histoire intellectuelle globale, ce qui le conduit à mon avis à s'intéresser davantage aux concepts qu'aux réalités politiques concrètes. I. AFANASYEV et M. BANERJEE, « The Modern Invention of 'Dynasty': An Introduction », *Global Intellectual History*, vol. 7, n° 3, mai 2022, p. 407-420 ; M. BANERJEE, « How 'Dynasty' Became a Modern Global Concept : Intellectual Histories of Sovereignty and Property », dans *ibid.*, p. 421-452.

pour réfléchir au fonctionnement de la monarchie marocaine, au moins jusqu'aux débuts du Protectorat<sup>158</sup>. Pour la période contemporaine, les monarchies égyptiennes et irakiennes ont parfois retenu l'attention des chercheurs<sup>159</sup>. Comparant les régimes des deux pays de l'entre-deux-guerres, Matthew Ellis a cherché à identifier une culture politique spécifique à ces monarchies étroitement liées à la colonisation et influencées par le modèle britannique<sup>160</sup>. Dans cette lignée, Adam Mestyan s'est penché sur le rôle de la royauté dans la recomposition du Moyen-Orient après la Première Guerre mondiale : au lieu d'interpréter la création de différents royaumes (Égypte, Syrie, Jordanie, Irak, Arabie saoudite) comme des projets d'États-nations plus ou moins contrôlés par les Européens (qui y auraient importé leurs conceptions de la monarchie), il propose d'analyser ces nouveaux régimes sous l'angle du « recyclage » (« *recycling* ») de références politiques et religieuses issues de l'Empire ottoman ; cela permet de réévaluer la capacité d'initiative des acteurs politiques locaux et d'interpréter le choix de la royauté comme un choix contre-révolutionnaire fait par certaines élites<sup>161</sup>. Au Maroc, qui s'inspire à cette époque des réflexions politiques moyen-orientales et en particulier égyptiennes, cette transformation est plus tardive, mais elle correspond également à une période de sortie d'empire (colonial) et de décolonisation (années 1940-1950). Anne-Claire de Gayffier-Bonneville s'est quant à elle intéressée à la figure monarchique égyptienne<sup>162</sup>. Plus globalement, lorsque la figure monarchique contemporaine a été étudiée par des historiens au Moyen-Orient et surtout au Maghreb, c'était dans le cadre d'une réflexion plus générale sur les leaders et figures charismatiques, qui ne sont pas tous des monarques<sup>163</sup>.

L'idée d'échec est centrale dans les travaux sur les monarchies du monde arabe, en particulier en sciences politiques. Elle part du constat de la chute de nombreuses monarchies à la suite de révolutions et de coups d'État dans les années 1950 et 1960 (la monarchie égyptienne en 1953, tunisienne en 1957, irakienne dans le sang en 1958, etc.) et de leur remplacement par

---

<sup>158</sup> Par exemple A. AL-AZMEH, *Muslim kingship : power and the sacred in Muslim, Christian and pagan polities*, Londres, New York, I.B. Tauris, 2001 ; A.-M. EDDÉ, *Saladin*, Paris, Flammarin, 2008.

<sup>159</sup> M. FRANCIS, *Empire, celebrity and excess. King Farouk of Egypt and British culture (1936-1965)*, Londres, Bloomsbury, 2023.

<sup>160</sup> M. H. ELLIS, « King Me : The political Culture of Monarchy in Interwar Egypt and Iraq », thèse, Oxford, University of Oxford, 2005. Sur la monarchie irakienne, voir également M. REY, « The British, the Hashemites and monarchies in the Middle East », dans R. Aldrich et C. McCreery (dir.), *Crowns and Colonies...*, op. cit., p. 227-244. J. KOSTINER (dir.), *Middle East Monarchies : the Challenge of Modernity*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000.

<sup>161</sup> A. MESTYAN, *Modern Arab Kingship : remaking the Ottoman political order in the Interwar Middle East*, Princeton, Princeton University Press, 2023.

<sup>162</sup> A.-C. DE GAYFFIER-BONNEVILLE, « L'hommage à Muhammad 'Alî, succédané d'un culte dynastique en Égypte », *Annales islamologiques*, n° 35, 2001, p. 129-142 ; A.-C. DE GAYFFIER-BONNEVILLE, « Du roi Fârûq au président Nasser, l'héroïsation du dirigeant égyptien », dans C. Mayeur-Jaouen (dir.), *Saints et héros du Moyen-Orient contemporain*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2002, p. 75-102.

<sup>163</sup> C. MAYEUR-JAOUEN, *Saints et héros du Moyen-Orient contemporain*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2002 ; O. CARLIER et R. NOLLEZ-GOLDBACH, *Le corps du leader : construction et représentation dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan, 2008.

des systèmes politiques autoritaires, mais officiellement républicains, à référentiels nationalistes, arabistes et/ou socialistes. À l'époque, les spécialistes considèrent que toutes les monarchies de la région sont condamnées à court terme<sup>164</sup>. Samuel Huntington baptise en 1968 cette fragilité le « dilemme royal » (*the king's dilemma*) : les monarchies non européennes, systèmes d'autorité traditionnels, doivent concentrer le pouvoir afin de répondre aux nécessités de la modernisation politique ; mais cette dernière fait émerger d'autres acteurs politiques (les partis) qui s'opposent à cette concentration et avec laquelle la monarchie entre en concurrence<sup>165</sup>. Face à ce dilemme, S. Huntington ne donne pas longtemps à vivre aux monarchies non européennes. Les décennies suivantes se sont chargées de contredire ces prédictions pessimistes, pour ce qui est des régimes monarchiques du Maghreb et du Moyen-Orient. Depuis la chute du Shah d'Iran en 1979, plus aucune monarchie n'a disparu, et celles-ci se sont au contraire renforcées. La problématique est désormais celle de la résilience des monarchies, formulée par exemple par Lisa Anderson en 1990<sup>166</sup> et posée avec encore plus d'acuité après les printemps arabes de 2011<sup>167</sup>. Dans son ouvrage *All in the family*<sup>168</sup>, Michael Herb a tenté en 1999 d'expliquer ce qui différencie les monarchies qui ont été rayées de la carte de celles qui ont survécu, en particulier les émirats, sultanats et royaumes du Golfe. M. Herb distingue les monarchies qui concentrent le pouvoir aux mains d'un seul homme de celles où le pouvoir est mieux réparti au sein de la dynastie, ces dernières (les *dynastic monarchies*) s'avérant plus solides. Ce modèle n'est pas véritablement pertinent dans le cas précis du Maroc. Comme je le montrerai, si la monarchie marocaine survit, c'est entre autres parce qu'elle connaît la transformation inverse, une concentration du pouvoir dans la personne du monarque et une verticalisation de l'autorité. De son côté, le spécialiste des monarchies arabes David Mednicoff a tenté de comprendre la pérennité (« *regime endurance* ») de la monarchie marocaine sous le règne de Hassan II. Il a identifié ce

---

<sup>164</sup> J. WATERBURY, *The Commander of the Faithful*, op. cit., p. 341.

<sup>165</sup> « These political systems were involved in a fundamental dilemma. On the one hand, centralization of power of the monarchy was necessary to promote social, cultural, and economic reform. On the other hand, this centralization made difficult or impossible the expansion of the power of the traditional polity and the assimilation into it of the new groups produced by modernization. The participation of these groups in politics seemingly could come only at the price of the monarchy. » Plusieurs options s'offrent alors à la monarchie, qui peut partager le pouvoir ou refuser de le faire, avec à chaque fois le risque de ne pas y survivre. Le royaume du Maroc, étudié par S. Huntington à travers les travaux de W. Zartman, est donné en exemple d'une combinaison possible entre autorité monarchique forte et pluralisme partisan, mais qui conduit à de très fortes tensions dans les années qui suivent l'indépendance. S. P. HUNTINGTON, *Political Order in Changing Societies*, Yale, Yale University Press, 1996 (1968), p. 177-191.

<sup>166</sup> L. ANDERSON, « Absolutism and the Resilience of Monarchy in the Middle East », *Political Science Quarterly*, vol. 106, n° 1, 1991, p. 1-15 ; L. ANDERSON, « Dynasts and nationalists : why monarchies survive », dans J. Kostiner (dir.), *Middle East Monarchies...*, op. cit., p. 53-70.

<sup>167</sup> A. BANK, T. RICHTER et A. SUNIK, « Long-term monarchical survival in the Middle East : a configurational comparison, 1945–2012 », *Democratization*, vol. 22, n° 1, janvier 2015, p. 179-200.

<sup>168</sup> M. HERB, *All in the family : absolutism, revolution, and democracy in the Middle Eastern monarchies*, Albany, State University of New York Press, 1999, p. 2.

qu'il nomme la « *symbolic political manipulation* », jeu sur les symboles et le récit national qui permet au roi, tout en garantissant un certain pluralisme de façade, de rester l'arbitre et l'acteur politique dominant<sup>169</sup>. De ces différents travaux en sciences politiques, il ressort un certain exceptionnalisme de la monarchie marocaine. Elle ne ressemble pas aux monarchies qui existent encore aujourd'hui au Moyen-Orient, à l'exception peut-être de la Jordanie, autre royaume chérifien. Cette remarque invite à considérer le régime marocain pour lui-même, sans chercher à établir de théorie générale.

La survie des régimes monarchiques suscite toujours de l'étonnement, alors même qu'ils restent aujourd'hui une forme étatique courante dans de nombreuses régions du monde, y compris en Europe. Considérés comme des régimes politiques dépassés, voire anachroniques, ils seraient destinés à disparaître à plus ou moins long terme. Il faut au contraire être sensible à leur capacité à se transformer et à s'adapter au contexte politique pour mieux survivre. La monarchie marocaine en offre un bel exemple à travers la colonisation et la décolonisation.

## Du sultanat à la royauté : le règne de Mohammed V

La résistance du régime monarchique et la continuité dynastique — Hassan II est l'arrière-petit-fils du sultan Hassan I<sup>er</sup> (r. 1873-1894) — produisent une fausse impression de continuité institutionnelle. La forme actuelle de la monarchie, sa place au sein du système politique, ses manifestations publiques sont rarement historicisées, ce qui confère à l'institution un caractère intangible qui convient parfaitement au cadre mémoriel. Pourtant, la monarchie marocaine après l'indépendance n'est pas celle d'avant la colonisation, et cette dernière ne peut aucunement être considérée comme une parenthèse. La transformation la plus évidente est le passage du sultanat à la royauté, officialisé en 1957 en même temps que le passage de l'Empire chérifien au Royaume du Maroc, changements qui sont bien plus qu'une question de noms. Pour le comprendre, il faut s'intéresser à un ensemble d'aspects qui jusqu'à présent ont peu ou pas été étudiés, ou en tout cas jamais réunis : le fonctionnement politique quotidien de la monarchie, la vie privée et intime du monarque, le rôle des célébrations et la mise en scène du pouvoir, les logiques familiales au sein de la dynastie, ses réseaux politiques... La complexité de l'appréhension de la monarchie marocaine au XX<sup>e</sup> siècle vient précisément du fait qu'elle se transforme du tout au tout. Entre le début imprévu de son règne et sa fin abrupte, Mohammed ben Youssef a changé le sens de sa fonction. Il est parvenu à lui faire traverser la période

---

<sup>169</sup> D. MEDNICOFF, « The king's dilemma resolved ? The politics of symbols and pluralism in a contemporary Arab monarchy », thèse, Cambridge, Harvard University, 2007 ; D. MEDNICOFF, « Contemporary kingship in Muslim Arab societies in comparative context », dans E. Woodacre *et al.* (dir.), *The Routledge History of Monarchy*, *op. cit.*, 2019, p. 165-179.

coloniale, alors que les Français ont tout fait pour affaiblir l'institution monarchique ; mais il lui a également permis de survivre à la lutte pour l'indépendance, qui a failli, avec son exil, emporter le trône ; et il a tenu bon après l'indépendance, dans un contexte de concurrence avec les nationalistes pour le contrôle de l'État.

La monarchie marocaine est parvenue à survivre au prix d'une profonde transformation qui lui a permis de prendre de la hauteur, de s'imposer comme l'acteur politique dominant, et donc d'être indépendante des autres acteurs. La transformation a commencé avant lui, et s'est poursuivie après lui avec Hassan II, mais c'est bien sous Mohammed V que l'essentiel a été réalisé. Pour s'en donner une idée plus précise, il faut étudier deux successions sur le trône, 1927 et 1961. Les maladies, les décès des monarques et leur succession (en 1927, en 1961) sont des moments privilégiés pour étudier la nature d'une monarchie, ses logiques profondes et ses évolutions. En 1927, la succession est ouverte. Mohammed ben Youssef, jeune homme de 18 ans, est élu sultan comme ses prédécesseurs et ancêtres l'ont été. Il n'est pas l'aîné, deux autres de ses frères pouvaient également prétendre au sultanat, tout comme les autres hommes de la dynastie. En réalité, les Français alliés à des Marocains du Makhzen profitent de la malléabilité des logiques de succession pour porter sur le trône un souverain à leur goût. La colonisation, hormis l'ingérence française, n'a pas fondamentalement modifié ce système. Mohammed ben Youssef, à la différence d'autres sultans avant lui, n'a pas à s'imposer par les armes. Il n'en doit pas moins être reconnu par un ensemble de catégories sociales (le reste de la dynastie, les oulémas, les élites urbaines et rurales...). Il leur est donc d'une certaine façon redevable, dans le cadre d'un pouvoir considéré comme un contrat politique. Tout se passe autrement 34 ans plus tard, malgré des airs de continuité : la succession est cette fois fermée. À la mort de son père, Hassan II, qui avait été nommé officiellement prince héritier (*walī al-'ahd*) quelques années plus tôt, lui succède automatiquement, sans discussion ni élection. Tout paraît simplifié et beaucoup moins risqué pour la stabilité de la dynastie. Cette automaticité est ensuite précisée, dans la première constitution du pays en 1962, par des règles de succession qui établissent la primogéniture masculine : l'héritier est le fils aîné du roi, et personne d'autre n'a son mot à dire. Il faut donc comprendre comment la monarchie est parvenue à prendre de la hauteur, jusqu'à ne plus dépendre, du moins formellement, des autres acteurs politiques.

Le passage du sultanat à la royauté en 1957 est la conséquence de cette mutation. Le sultanat, forme monarchique traditionnelle, correspond à un pouvoir négocié et de type impérial. Tandis que la royauté, forme moderne dans le cas du Maroc, convient à un pouvoir plus solitaire sur un État qui se conçoit comme nation. Le changement de titre qui l'accompagne, de sultan à roi, est cependant moins simple qu'il n'y paraît. Quel titre utiliser pour désigner



Mohammed ben Youssef avant 1957 ? La réponse évidente paraît être celle de sultan (*sulṭān*). Ce titre est apparu au X<sup>e</sup> siècle pour désigner un pouvoir séculier distinct du califat abbasside, alors entre les mains des sultans seldjoukides. Progressivement, il a gagné en prestige, repris par les Mamlouks et les souverains ottomans<sup>170</sup>. Au Maroc, le titre est attesté depuis les Mérinides et a été adopté par les deux dynasties chérifiennes suivantes, dont les Alaouites. Mais dans les sources en arabe du XIX<sup>e</sup> et du premier XX<sup>e</sup> siècle, il n'est qu'un titre parmi d'autres et est rarement le plus important. Les serments d'allégeance (*bay'a*) ou les correspondances se contentent rarement d'une seule façon de désigner le monarque : des titres liés à son ascendance chérifienne comme Moulay ou Sidi (*mawlā-nā, sīd-nā/sayyid-nā*), *ḡalāla* (Majesté, *ḡalālatu*, Sa Majesté) qui est systématique dans les documents en arabe, parfois également *malik* (roi) et surtout *amīr al-mu'minīn*, commandeur des croyants ou calife, titre qui domine tous les autres par son prestige<sup>171</sup>. Dans les documents les plus importants, Mohammed ben Youssef est dit commandeur des croyants, fils de commandeur des croyants, petit-fils de commandeur des croyants, etc. Je fais l'hypothèse d'une influence européenne dans l'usage croissant du titre sultan, qui est le seul utilisé par les Français avant et pendant la colonisation. Pour des raisons de clarté, et parce que la monarchie marocaine se l'est approprié, notamment dans les documents qu'elle rédige en français, j'ai donc choisi de m'en tenir au terme de sultan pour désigner Mohammed V durant la majeure partie de son règne. Quant au titre de « roi » (*malik*), il ne fait pas son apparition subite en 1957. Il est utilisé dès les années 1930 par les nationalistes qui, influencés très probablement par les évolutions monarchiques au Moyen-Orient, souhaitent ainsi élever le monarque en lui décernant un titre jusqu'ici secondaire dans la titulature, mais dont le sens a été renouvelé, modernisé, et dont le prestige est croissant. Après la Deuxième Guerre mondiale, les textes nationalistes ne le désignent presque plus autrement, de la même façon que « Mohammed V » fait son apparition, avant de s'imposer après l'indépendance. Il est le premier monarque marocain à être désigné de son vivant par un numéro, selon un modèle européen<sup>172</sup>. Dans le contexte de lutte pour l'indépendance, les sources françaises refusent de le nommer ainsi, de même qu'elles refusent l'usage du titre « roi ». L'officialisation de l'usage de ce titre par le Palais ne survient qu'en 1957, mais il s'agit d'un non-événement tant cela semble évident à tous les acteurs. Dans les faits, la monarchie utilise elle-même le titre « roi »

---

<sup>170</sup> J. H. KRAMERS *et al.*, « Sulṭān », *EP*<sup>2</sup>, Brill, en ligne.

<sup>171</sup> H. A. R. GIBB, « Amīr al-Mu'minīn », *EP*<sup>2</sup>, Brill, en ligne ; N. MOULINE, *Le califat, histoire politique de l'islam*, Paris, Flammarion, 2016.

<sup>172</sup> Rétroactivement, cette numérotation a été appliquée à l'ensemble de la dynastie. À noter que les quatre sultans qui ont précédé Mohammed ben Youssef sur le trône n'ont pas besoin de numéro puisqu'ils sont les seuls de la dynastie à porter leur nom (Abdelaziz, Abdelhafid, Youssef), sauf Hassan I<sup>er</sup> depuis Hassan II.

depuis fin 1955. Utiliser le terme « roi » pour désigner Mohammed ben Youssef dès les années 1930 n'est donc pas totalement anachronique, mais ce terme ne peut être le seul. La plupart des ouvrages qui relaient le roman royal n'utilisent pas d'autre titre : Mohammed V est roi dès 1927. C'est selon moi considérer la monarchie comme immuable et être aveugle aux mutations qui la touchent sous ce règne. De son côté, l'historien J. Wyrzten utilise en anglais l'expression « *sultan-cum-king* », qui pourrait être traduite maladroitement par « sultan et/puis roi », et qui a l'avantage de penser à la fois la simultanéité et le processus. Tout en me permettant une certaine souplesse, liée à tout ce qui vient d'être précisé, j'ai pour ma part choisi de conserver le titre « sultan » jusqu'en 1955, et de nommer Mohammed V « roi » à partir de son retour d'exil, car je considère que c'est à ce moment que les transformations les plus profondes interviennent ou sont actées. Le monarque doit alors être considéré comme le dernier sultan et le premier roi du Maroc.

## Le monarque face à ceux qui lient et délient

L'hypothèse qui sous-tend cette recherche est que la transformation de la monarchie marocaine peut être approchée en étudiant les rapports qu'entretient le monarque avec ceux qui déterminent et soutiennent son pouvoir. Pour s'en donner une idée, il faut étudier le moment le plus important de l'existence de Mohammed V, qui n'est pas son élection au sultanat, mais... sa déposition, le 20 août 1953. Le plus important, parce que cette décision coloniale a fait changer le monarque de dimension en l'envoyant en exil et en faisant de lui un martyr de la cause indépendantiste ; mais aussi parce que cette déposition correspond à la dissolution d'un règne et à l'élection d'un autre sultan, son cousin Mohammed ben Arafa. La Résidence générale n'a pas déposé seule le sultan. Selon des modalités qu'il faudra préciser, elle l'a fait avec le soutien et la mobilisation des élites traditionnelles, en particulier rurales, à la tête desquelles se trouvait le Glaoui, pacha de Marrakech, et le Kettani, chef de la confrérie du même nom. Dans la pétition signée par la majorité des caïds en poste dans l'empire, et qui sert de fondement à la déposition, ces acteurs politiques arguent de leur droit à déposer un sultan qui aurait rompu ses engagements :

*En notre qualité de Grands du Maroc, de détenteurs de l'autorité et de zélateurs de la foi musulmane, nous présentons à S. E. le Résident général et au Gouvernement français à la demande suivante : Destitution du Sultan ; Déposition du Sultan ; Attribution du pouvoir à qui en est digne<sup>173</sup>.*

---

<sup>173</sup> Pétition des pachas et caïds, 21 mars 1953, CADLC, 257QO-4, f° 21.

Et dans la lettre qu'il adresse, au lendemain de la déposition, aux principaux notables du Maroc, le grand vizir Mohammed el-Moqri réaffirme leur droit à se prononcer sur l'identité de l'occupant du trône :

*Le Makhzen chérifien, en accord avec le gouvernement français, a prêté allégeance [bāya'] à Sidi Muḥammad b. Mawlāy 'Arafa al-'Alawī et l'a reconnu comme sultan du Maroc. En conséquence, je vous ordonne de réunir ceux qui lient et délient [āhl al-ḥall wa-l-'aqd] parmi les oulémas, chérifs et notables, afin qu'ils prêtent allégeance à Sa Majesté chérifienne<sup>174</sup>.*

Le grand vizir s'appuie sur un des soubassements traditionnels de la monarchie : l'idée selon laquelle le pouvoir pourrait être lié et délié par ceux qui le déterminent. L'expression « gens qui lient et délient », « āhl al-ḥall wa-l-'aqd », rattache le Maroc contemporain à une très ancienne tradition politique sunnite<sup>175</sup>. Elle n'est pas coranique, mais date des premiers temps de l'islam. Makram Abbès, spécialiste de la pensée politique en Islam, fait l'hypothèse d'une inspiration chrétienne<sup>176</sup>. En dépit de cette origine potentiellement religieuse, il s'agit d'une conception très séculière du pouvoir. Ce dernier n'existe jamais seul, mais à travers ceux qui le reconnaissent et ont leur mot à dire sur l'identité de celui qui doit diriger la communauté des croyants. Selon al-Māwardī (XI<sup>e</sup> siècle), mais également d'autres penseurs islamiques majeurs, c'est principalement par l'intermédiaire de « ceux qui lient et délient » que l'imamat (le califat) doit être confié à un individu<sup>177</sup>. Ce principe, très théorique puisque dans la réalité les élections au trône sont rarement libres, a été intégré à la conception traditionnelle du pouvoir monarchique au Maroc. Ce dernier est conçu comme délégué et donc négocié entre le monarque

<sup>174</sup> Traduction personnelle. Lettre du grand vizir Moqri aux pachas, 20 août 1953 (envoi le lendemain), CADN, IMA300-296.

<sup>175</sup> M. Q. ZAMAN, « Ahl al-ḥall wa-l-'aqd », *EP*, Brill, en ligne.

<sup>176</sup> « [...] L'autorité qui investit le chef et dont le rôle est traditionnellement joué par le groupe nommé ahl al-ḥall wa l-'aqd (le groupe qui lie et délie). Traditionnellement, il s'agit d'un groupe de juristes ou d'hommes en vue au sein de la société qui se chargent de ce transfert de pouvoir (*tafwīd*), de cette autorisation accordée à la personne du chef pour s'occuper des affaires communes. [...] Bien qu'elle soit souvent présentée comme une création originale du droit musulman, cette notion est sans aucun doute reprise de la théologie chrétienne où le Christ confie le pouvoir de lier et délier à Pierre, « et par lui à tous ses successeurs, afin de remplir la charge à eux confiée ». [...] La tradition juridique de l'islam a littéralement sécularisé ce point dans le sens où, d'un côté, les gens qui lient et délient sont d'une manière générale les hommes respectables dont on connaît la compétence, le mérite et l'honorabilité (d'où l'absence de toute sacralisation de ce groupe) et, parce que, de l'autre, cette mission fut transposée de la sphère de la religion (dans le christianisme, c'est le souverain pontife qui reçoit ce pouvoir de Pierre) à celui du pouvoir politique (en Islam, ce groupe d'ahl al-ḥall wa l-'aqd élit le chef suprême de la communauté). » M. ABBES, « Essai sur les arts de gouverner en Islam », introduction de AL-MAWARDI, *De l'éthique du prince et du gouvernement de l'État*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, trad. M. Abbès ; voir aussi M. ABBES, *Islam et politique à l'âge classique*, Paris, PUF, 2009, p. 178.

<sup>177</sup> Al-Māwardī distingue deux façons de conférer l'imamat à un individu : le choix de « ceux qui ont pouvoir de lier et de délier » et « l'attribution qu'en fait l'imâm antérieur » (en nommant officiellement ou non un héritier). Les savants musulmans débattent pour savoir combien de personnes constituent le groupe qui lie et délie : « Il faut, disent les uns, l'universalité de ceux de tous pays qui ont pouvoir de lier et de délier, de manière que le consentement soit général et qu'il y ait accord unanime sur la collation », tandis que pour d'autres un petit nombre suffit. « Les électeurs ayant pouvoir de lier et de délier, après s'être réunis, étudient ce qui a trait aux candidats à l'imâm réunissant les conditions requises et choisissent pour l'introniser celui d'entre eux qui, étant le plus méritant et répondant le mieux aux conditions exigées, figure parmi ceux à qui le peuple s'empresse d'obéir. » AL-MAWARDI, *Les statuts gouvernementaux*, Paris, Le Sycomore, 1982, traduction E. Fagnan (1915), p. 9-10.

et le groupe de « ceux qui lient et délient », ce qui l'apparente à un contrat<sup>178</sup>. D'où l'importance des *bay'a*-s, ces serments d'allégeance sous forme écrite ou orale, régulièrement réitérés pour manifester et réaliser les soutiens dont dispose le trône, comme autant de fils qui lient son pouvoir<sup>179</sup>. Les *bay'a*-s du début de règne de Mohammed ben Youssef mentionnent explicitement ce droit des élites à se prononcer sur la personne du souverain, par exemple celle de Marrakech :

*Les témoins ont manifesté leur accord de leur plein gré, et ils sont pleinement dévoué à ce haut sujet et à tout ce qu'il implique, et chacun d'eux est parfaitement capable de comprendre les exigences de la situation, en tant que gardiens du seuil chérifien [al-ʿaṭaba al-šarīfa] et habitants de la ville de Marrakech en particulier, auxquels il faut ajouter certains parmi les chorfas, les oulémas, les notables, les chefs et les serviteurs, et l'ensemble des hommes qui lient et délient [rijāl al-ḥall wa-l-ʿaqd]*<sup>180</sup>.

Le pouvoir est alors dépendant de ceux qui le lient. Il n'est pas absolu, mais repose sur les devoirs et des obligations. Par conséquent, le contrat peut aussi être rompu, et le pouvoir est alors délié. C'est ce qui arrive à Mohammed V en 1953.

Les contours de « ceux qui lient et délient » ne sont jamais clairement définis. Ils dépendent en réalité du rapport de force du moment et d'éléments contingents. Les oulémas de Fès estiment qu'ils sont les seuls légitimes à se prononcer, tandis qu'en 1953 ce sont les caïds de l'Empire qui s'emparent de ce droit. Il faut donc prendre en compte plusieurs ensembles d'acteurs avec lesquels Mohammed V a été lié à un moment ou à un autre de son existence. Cette approche coïncide avec la nécessité pour l'écriture biographique, évoquée plus haut, de tenir compte des relations de l'individu et les réseaux dans lesquels il s'inscrit. Pour ces raisons, je m'intéresse particulièrement dans cette thèse aux individus qui ont côtoyé le sultan – ce qui revient à citer beaucoup de noms. Je retrace les parcours individuels, mais aussi le parcours des familles auxquelles ils appartiennent. Je ne délaisse pas les fonctions qu'ils occupent, mais je choisis d'aborder les questions politiques non pas tant sous l'angle des institutions que sous celui des relations humaines qui les outrepassent largement et ont toute leur place dans une étude biographique.

Le premier ensemble d'acteurs ne va pas de soi. Il s'agit de la dynastie alaouite dans son ensemble, qui elle aussi à son mot à dire sur l'occupant du trône qui sort de ses rangs ; dans le

---

<sup>178</sup> Sur le principe de délégation du pouvoir, voir des travaux qui se fondent justement sur Al-Māwardī : M. LAHBABI, *Le gouvernement marocain à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, op. cit. ; M. MRAZIKA, *Le concept de délégation de pouvoir : « Tawfid al-Sulta », dans la pratique politique et institutionnelle du Maroc précolonial et dans la conception du Protectorat français au Maroc (1912-1956)*, Rabat, HCARAMAL, 2018.

<sup>179</sup> M. LAHBABI, op. cit., p. 43. A. MARSHAM, « Bay'a », EI<sup>3</sup>, Brill, en ligne.

<sup>180</sup> *Bay'a* de Marrakech pour Mohammed ben Youssef, 29 novembre 1927, dans B. SIMU, *Al-bay'a mīṭāq mustamir bayn al-malik wa-l-ša'b [L'allégeance, pacte ininterrompu entre le roi et le peuple]*, Rabat, Mudṛīyyat al-Waṭā'iq al-malakiyya [Direction des Archives royales], 2011.

système traditionnel, ce dernier est conçu comme une sorte de *primus inter pares*. La dynastie n'est pas un acteur homogène, elle peut être divisée par des rivalités de lignages qui peuvent produire des prétendants au trône. En 1953, une grande partie de la dynastie, que le positionnement de Mohammed V inquiète, approuve sa déposition.

Viennent ensuite les grandes familles arabes aux multiples branches, qui prospèrent dans les domaines religieux, marchands ou politiques lorsqu'elles peuvent accéder au prestigieux Makhzen ou occupent un pachalik\* urbain. Leur rapport au monarque se rapproche d'un système de don et contre-don. Leur fidélité au trône est récompensée par des fonctions, des titres ou des bénéfices. Pour l'historien, elle se matérialise également dans un ensemble de sources : les *bay'a*-s et leurs nombreuses signatures, les dahirs qui délèguent le pouvoir ou accordent des droits particuliers ; mais aussi des poèmes (*qaṣīda*\*) en l'honneur des sultans, dont la rédaction fait partie de l'art courtisan<sup>181</sup>.

Même si le système traditionnel (qui place en son centre les élites urbaines arabes), les considère avec une certaine condescendance, les élites rurales (berbères, mais aussi arabes) sont tout autant essentielles, comme l'illustre la déposition de 1953. Leur allégeance est plus floue et dessine les contours du pouvoir sultanien. Pour reprendre la distinction omniprésente dans les sources coloniales, il y a les tribus dites « Makhzen » qui se soumettent au pouvoir central, et celles en « *sība*\* » qui ne reconnaissent que l'autorité religieuse du commandeur des croyants, mais pas celle du sultan ; les Français se donnent justement pour mission de réduire cette *sība*, par la conquête. Le lien entre le souverain et les tribus se matérialise régulièrement par les *hadiyya*-s, ces dons en nature remis au souverain pour acter le renouvellement de leur allégeance, ou par la reconnaissance de l'autorité de tel caïd sur telle tribu. Ce lien entre les élites rurales et le Palais a déjà été perçu et remarquablement expliqué, pour la période qui suit l'indépendance, par Remy Leveau dans *Le fellah défenseur du trône*.

Enfin, avec la colonisation, les Français eux-mêmes ont en quelque sorte intégré ce système politique. Tout en prenant en compte les intérêts des autres acteurs lorsque ceux-ci vont dans le sens de leur domination, ils influent au plus haut point la définition de l'occupant du trône, en 1912, 1927, 1953... et 1955, lorsqu'ils permettent le retour de Mohammed V sur le trône. Ils ne sont pas les seuls à perturber l'ordre politique traditionnel. C'est aussi le cas des nationalistes à partir des années 1930, et qui eux aussi, avant comme après l'indépendance, tentent de faire partie du groupe de « ceux qui lient et délient » le pouvoir.

---

<sup>181</sup>A. BEN ATAYA, « La poésie du trône au Maroc (1934-1961) », thèse, Aix-en-provence, Université d'Aix-en-Provence, 1988. Aujourd'hui, les *qaṣīda*-s sont plutôt remplacées par des livres qui honorent la dynastie ou les réalisations du souverain sur le trône – pourquoi par sa biographie ou celle d'un de ses prédécesseurs ?

Les allégeances sont fluctuantes. La gestion des élites est l'art principal du souverain marocain. Même si tous les aspects du règne de Mohammed V qui seront abordés ne s'y rapportent pas directement, ce système d'alliance politique constituera le fil rouge de cette thèse. L'expression « ceux qui lient et délient » est à la fois une réalité de la culture politique marocaine et une métaphore générale pour réfléchir à la monarchie sous Mohammed V, dont le pouvoir a été successivement lié, délié et relié, dans une véritable dialectique.

Le pouvoir lié (1909-1942), c'est son élection dans un contexte colonial et l'héritage d'alliances politiques, nouées depuis longtemps par la monarchie avec les élites urbaines et les élites rurales, et depuis le règne de son père avec les Français. Même s'il peut être séduit par les premières mobilisations nationalistes qui cherchent à attirer son attention, Mohammed ben Youssef ne remet pas en cause ces alliances et incarne durant les quinze premières années de son règne un « sultan protectoral » presque parfait (partie 1).

Le pouvoir délié (1942-1955) correspond à son alliance progressive avec les nationalistes en faveur de l'indépendance, pari extrêmement risqué qui provoque la rupture du lien entre le trône d'un côté, les élites non nationalistes (en particulier rurales) et les Français de l'autre, et qui conduit directement à sa déposition. Le trône, extrêmement fragilisé, est sauvé *in extremis* par son rappel d'exil en novembre 1955 (partie 2).

Le pouvoir relié (1955-1961) correspond dans le cadre du Maroc indépendant aux alliances renouées par le trône avec ses adversaires d'hier, les élites rurales et les Français, pour mieux résister aux prétentions de ses alliés d'hier, les partis nationalistes et en particulier l'Is-tiqlal. La monarchie y parvient en se transformant et en changeant de sens (partie 3).

Ce parcours biographique montrera comment Mohammed V est parvenu, dans la décolonisation puis dans l'indépendance, à extraire au péril de son trône la monarchie marocaine du système d'alliances qui le fondait. S'il continue d'exister des *bay'a-s*, des allégeances sous une forme ou sous une autre, le passage à la royauté a profondément changé la relation entre la monarchie et ses élites, et ce faisant la nature du pouvoir marocain. En 1961, quand Hassan II monte sur le trône à la mort soudaine de son père, « ceux qui lient et délient » ont été écartés. Dans un État où les élites traditionnelles sont affaiblies, où la monarchie est plus ou moins parvenue à dominer les élites nationalistes, où la souveraineté populaire est en théorie prise en compte par les élections, tout le monde doit lier le pouvoir, mais plus personne ne doit pouvoir le délier.

## PARTIE I – LE SULTANAT PROTECTORAL (1909-1942)



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**Ill. n° 2 Mohammed ben Youssef peu après son investiture, novembre 1927<sup>182</sup>**

<sup>182</sup> Photographie Flandrin, Agence Rol, sur Gallica.bnf.fr [ark:/12148/btv1b53193940c](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53193940c). Une vidéo a été tournée exactement au même moment, et montre les premiers instants du règne ; « Morocco's Sultan Mohamed V In Procession », fin 1927, British Pathé, 5'40'', <https://www.britishpathe.com/video/morocco-sultan-muhammad-v-in-procession/>

## Introduction de la première partie

---

Né en 1909, Mohammed ben Youssef (Muḥammad b. Yūsuf) accède au pouvoir le 18 novembre 1927, à l'âge d'à peine 18 ans. Mais l'année 1927 n'est une rupture que sur le plan personnel. Dans l'histoire du Maroc, dans l'histoire de l'institution monarchique, dans l'histoire du Protectorat, cette date change bien peu de choses. Jusqu'en 1942, le sultan règne comme régnait son père Moulay Youssef (Yūsuf b. al-Ḥasan) depuis 1912, et se distingue très peu de lui, si ce n'est par sa jeunesse. Cette première partie traite donc d'un bloc les 33 premières années de sa vie, son enfance, pendant laquelle il n'est qu'un des fils du sultan, puis son apprentissage du trône pendant quinze ans. C'est durant sa prime jeunesse, qui coïncide avec les premières années du Protectorat institué en 1912, et avec le mandat de Lyautey au Maroc (1912-1925), que le système de collaboration entre le pouvoir monarchique marocain et la France, représentée par la Résidence générale, se met en place et que le rôle du sultan est redéfini en contexte colonial. Ce système peut être qualifié de « sultanat protectoral », qui désigne, tout comme « monarchie constitutionnelle », une forme particulière de monarchie dans laquelle le monarque est enserré dans un ensemble de devoirs et obligations, et ne détient pas le gouvernement. Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, et en dépit des premiers appels nationalistes, Mohammed ben Youssef ne remet rien de tout cela en cause : il est, comme son père avant lui, le sultan des Français. Si les premières années du Protectorat sont bien connues, en particulier grâce aux travaux de Daniel Rivet<sup>183</sup>, il reste encore beaucoup à étudier sur l'institution monarchique marocaine à cette période. Tandis que les quinze années de règne de Moulay Youssef sont presque totalement oubliées, les quinze premières années de règne de son fils ont jusqu'ici été maintenues dans l'ombre par les quinze suivantes.

Comment expliquer que le sultanat marocain puisse être compatible avec la mainmise coloniale sur l'Empire chérifien, et ait pu devenir « protectoral » ? Mohammed ben Youssef continue de régner alors que l'administration française se charge de la plupart des responsabilités politiques. Pourtant, tout pouvoir et toute importance n'ont pas été retirés au trône marocain. Dans le cas contraire, il n'aurait probablement pas survécu longtemps à la colonisation. La place de la monarchie en contexte colonial doit donc être interrogée, dans la

---

<sup>183</sup> D. RIVET, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912-1925*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V : le double visage du protectorat*, Casablanca, Porte d'Anfa, 2004.



continuité des travaux de Robert Aldrich et Cindy McCreery sur les monarchies colonisées<sup>184</sup>. La question du maintien l'influence politique se pose de la même façon pour une grande partie des élites marocaines, comme elle se pose en d'autres lieux pour d'autres pouvoirs colonisés. L'étude du quotidien de la colonisation a, dans les dernières décennies, révélé de multiples et fréquentes zones de contact, ainsi que l'importance des figures d'entre-deux et d'intermédiaires entre les colonisateurs et les colonisés<sup>185</sup> — à ceci près que la monarchie ne fait pas partie des intermédiaires, mais des élites dites « indigènes » qui expliquent que des intermédiaires soient nécessaires. Cette approche par la collaboration ne revient pas à occulter la violence réelle comme symbolique de la domination coloniale — il est vrai bien plus visible au bas de l'échelle sociale qu'à hauteur des élites —, mais à reconstituer toute la complexité des sociétés coloniales, en insistant en particulier sur la capacité d'adaptation et de réaction des populations colonisées pour faire face à cette nouvelle donne politique. Les stratégies des élites marocaines, à savoir le Palais<sup>186</sup>, la dynastie et les grandes familles, inextricablement liées, sont par exemple très proches de celles des élites cambodgiennes récemment étudiées par Marie Aberdam dans sa thèse<sup>187</sup>. Tandis que leur autorité politique se rétracte autour de certaines fonctions, en particulier symboliques, ou se réfugie dans d'autres domaines (comme la religion ou le commerce), les princes et notables réussissent le plus souvent à maintenir, d'une façon ou d'une autre, leurs intérêts et leur place dans la hiérarchie sociale. Ils continuent de se partager les plus hautes fonctions de l'Empire, sous l'œil des Français, et de construire et entretenir leurs réseaux politiques et familiaux. Ils savent aussi très bien s'adapter à certaines formes de la colonisation, à faire jouer le cadre colonial pour en obtenir ce qu'ils peuvent<sup>188</sup>, et à en profiter en lien avec des stratégies personnelles ou familiales, comme dans le cas de l'éducation<sup>189</sup>. Bien que le

---

<sup>184</sup> Voir l'introduction de cette thèse.

<sup>185</sup> S. THENAULT, « L'État colonial. Une question de domination », dans P. Singaravelou (dir.), *Les empires coloniaux*, Paris, Éditions Points, 2013, p. 234, 248 ; J. GLASMAN, « Penser les intermédiaires coloniaux. Note sur les dossiers de carrière de la Police du Togo », *History in Africa*, vol. 37, 2010, p. 51-81. En ce qui concerne les élites maghrébines en contexte colonial, voir entre autre : C. ESTABLET, *Être caïd dans l'Algérie coloniale*, Paris, CNRS Éditions, 1991 ; « Introduction », dans R. L. ROBERTS, B. N. LAWRENCE, E. L. OSBORN (dir.), *Intermediaries, interpreters, and clerks : African employees in the making of colonial Africa*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2006, p. 3-38.

<sup>186</sup> Par « Palais », avec une majuscule, j'entends tout au long de cette thèse le sultan et son entourage direct (proches, serviteurs, conseillers) qui constituent le cœur du pouvoir monarchique, à différencier du Makhzen (ou du gouvernement après l'indépendance).

<sup>187</sup> M. ABERDAM, « Élites cambodgiennes en situation coloniale : essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir dans l'administration cambodgienne sous le protectorat français (1860-1953) », thèse, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019.

<sup>188</sup> Ou, pour le dire avec les mots d'Antoine Perrier dans son travail de thèse, quelle est la « liberté des protégés » ? A. PERRIER, « La liberté des protégés. Souverains, ministres et serviteurs des monarchies marocaine et tunisienne sous protectorat français (1881-1956) », thèse, Sciences Po Paris, 2019.

<sup>189</sup> P. VERMEREN, *La formation des élites marocaines et tunisiennes : des nationalistes aux islamistes, 1920-2000*, Paris, La Découverte, 2002 ; S. LEGRANDJACQUES, « Former des élites pour l'Asie coloniale. Empires coloniaux, éducation et mobilités étudiantes (Inde-Indochine, fin XIX<sup>e</sup> siècle - 1940) », dans *Elites, Networks of Power and Citizens (19th-21st Centuries)*, Cluj, Cluj University Press, 2019.

régime soit synonyme de domination, la logique même du Protectorat rend les élites colonisées indispensables aux Français : il faut des protégés pour qu'il y ait protection. Par conséquent, le champ politique du Protectorat français au Maroc n'est donc aucunement vierge. Il se recompose après 1912, à commencer par le trône qui change de locataire, mais les élites restent en grande partie les mêmes, et les Français doivent apprendre à composer avec elles, et à maîtriser un ensemble de codes politiques marocains. Eux aussi doivent s'adapter.

Insister sur les stratégies élitistes d'adaptation et d'accommodement sous domination coloniale et se replonger dans la réalité quotidienne des trente premières années du Protectorat français sur le Maroc conduit à nuancer, voire effacer une frontière nette, tracée au Maroc comme ailleurs par les nationalistes puis les reconstructions mémorielles post-indépendances : la frontière entre les « collaborateurs » de la colonisation d'un côté (dont le Glaoui, pacha\* de Marrakech, serait l'archétype), et les « résistants » de l'autre, Mohammed V et nationalistes en tête. Par ailleurs, cette approche remet aussi en cause l'idée d'une résistance continue à la colonisation, qui passerait de la résistance tribale entre 1907 et 1934 à Abdelkrim dans le Rif au début des années 1920, puis aux nationalistes des années 1930, et delà à Mohammed V. S'il y a toujours eu à différentes échelles des formes de résistances anticoloniales, celles-ci ont été diverses et sans forcément de lien concret entre elles. De plus, le cas de Mohammed ben Youssef montre qu'il est possible d'être successivement, et même simultanément, un rouage majeur du système colonial et un acteur de la lutte contre la colonisation.

## Chapitre 1 – Les Alaouites, histoires de famille (fin du XIX<sup>e</sup> siècle - 1927)

---

Mohammed ben Youssef appartient à la catégorie des souverains dont on aime dire qu'ils ne devaient pas régner, mais qu'ils y sont parvenus par les mystères des successions. De fait, Hammada (Ḥammāda), comme il s'appelle pendant 18 années, est bien loin du pouvoir lorsqu'il naît en 1909. Certes, il est prince alaouite, mais il se perd dans la foule des autres princes, ses frères, ses oncles et ses cousins. Le sultan est son oncle Abdelhafid ('Abd al-Ḥafīz b. al-Ḥasan, Moulay Hafid), au pouvoir depuis 1908 après avoir renversé son frère Abdelaziz ('Abd al-'Azīz b. al-Ḥasan, Moulay Abdelaziz) à l'issue d'une guerre qui a déchiré la dynastie. Et le père de Hammada, Moulay Youssef, n'est qu'un des nombreux frères du sultan. Pourtant, c'est bien lui que les Français choisissent en 1912, lorsque le Protectorat est établi sur le Maroc, pour remplacer Abdelhafid qu'ils ont poussé à l'abdication. Et c'est Hammada qu'ils choisissent quinze ans plus tard pour succéder à son père. Pour comprendre pourquoi Mohammed ben Youssef est devenu sultan, il faut replacer le jeune Hammada au sein de son ensemble familial et dynastique. Mais il faut aussi montrer comment les Français ont retravaillé à leur guise la dynastie alaouite et l'institution monarchique pour chercher, en 1912 comme en 1927, un sultan à leur convenance. Celui qu'ils choisissent en 1927 a grandi dans le Protectorat et n'a rien connu d'autre que la collaboration avec les Français.

### 1.1 Le Trône de Fès : une dynastie épuisée (fin du XIX<sup>e</sup> siècle -1912)

Au matin du 14 août 1912, une rumeur commence à se répandre dans les rues de Fès. Deux jours après l'abdication contrainte du sultan Abdelhafid, celui qui a signé au mois de mars précédent le traité instaurant un protectorat français sur le Maroc, les Français auraient choisi son successeur en la personne de son frère, Youssef. Mais le principal intéressé n'est pas encore au courant. Dans les bureaux de l'ancien consulat français, devenus depuis peu ceux de l'administration coloniale, le diplomate Charles de Saint-Aulaire et le militaire Henri Gouraud prennent alors une initiative : sur leur ordre, le jeune diplomate Louis Mercier franchit les portes

du palais et se précipite sur Youssef. Au pied levé, le nouveau sultan, qui n'était au courant de rien et à qui personne n'avait trouvé utile de demander son avis, apprend son intronisation d'un fonctionnaire français de second rang. Pris au dépourvu, il ne cache pas son émotion et son peu de goût pour le pouvoir : « *Il a pleuré et se lamente sur son lourd fardeau, tout en se félicitant de pouvoir compter sur notre appui*<sup>190</sup>. » Youssef aurait ajouté : « *Quant à moi, je vis, Dieu soit loué ! et j'étais sultan chez moi, dans ma maison ; alors, pourquoi me charger d'une mission si lourde, si difficile*<sup>191</sup> ? » L'un des premiers actes du Protectorat est d'avoir remodelé la généalogie alaouite, ce qui a eu pour effet de la transformer en profondeur ; il suffit de rappeler que tous les sultans et rois du Maroc depuis un siècle descendent directement de Moulay Youssef<sup>192</sup>, sultan pourtant relativement oublié de nos jours. Ce n'est cependant pas la première fois que la dynastie alaouite est déviée.

Lorsque naît Mohammed ben Youssef en 1909, son père n'est donc pas encore sultan. Sa dynastie règne depuis près de 250 ans sur le Maroc, ce qui en fait déjà la plus longue des sept grandes dynasties canoniques depuis le début de la période islamique sur ce territoire. La place occupée par le futur sultan dans l'arbre généalogique à sa naissance, petit-fils d'un sultan, neveu de deux autres, invite à regarder la dynastie dans son ensemble, comme un tout et un organisme mouvant. Avant d'être une dynastie, dépositaire du sultanat et de la commanderie des croyants, les Alaouites sont une famille<sup>193</sup>, plus précisément une prestigieuse famille arabe, avec des règles de fonctionnement propres qui peuvent être éclairées par l'anthropologie<sup>194</sup>. Mais c'est une famille qui détient le pouvoir, ce qui n'est pas sans aviver les tensions et les fragilités en son sein : la distribution interne du pouvoir est un enjeu majeur de stabilité non seulement pour la dynastie, mais pour l'ensemble de l'Empire chérifien. Un sultan règne d'abord sur sa famille. Or, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'indispensable équilibre familial est rompu. En 1912, la dynastie est épuisée de tous ses princes, minée par un affrontement fratricide qui, quatre ans plus tôt, a ébranlé ses fondations et a ajouté la division aux fragilités d'un empire peu à peu passé sous contrôle colonial. Les Français, en établissant le Protectorat, ne mettent pas fin au système dynastique. Ils en tirent au contraire tout ce qu'ils peuvent en tirer, et c'est ainsi que Youssef, père de Mohammed V, se retrouve par surprise sur le trône.

---

<sup>190</sup> Télégramme de C. de Saint-Aulaire au résident général Lyautey, 14 août 1912, CADN, 1MA15-48.

<sup>191</sup> Télégramme de Louis Mercier à Lyautey, 14 août 1912, ANP, 475AP-158, f<sup>o</sup> 685.

<sup>192</sup> À l'exception bien entendu de « l'anti-sultan » Mohammed ben Arafà (r. 1953-1955), voir partie II.

<sup>193</sup> Sur l'étude historique des grandes familles en Méditerranée orientale, voir la mise au point, également valable pour l'Afrique du Nord, d'Olivier BOUQUET, « Famille, familles, grandes familles : une introduction », *Cahiers de la Méditerranée*, n<sup>o</sup> 82, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, 2011, p. 189-211.

<sup>194</sup> En plus des auteurs plus récents qui seront évoqués dans les pages qui suivent, la lecture de Germaine Tillion, qui connaît bien le Maroc pour en avoir plusieurs fois fait son terrain d'étude dans les années 1950, est profitable : G. TILLION, *Le harem et les cousins*, Éditions du Seuil, Paris, 1966.

## A. Une dynastie arabe et chérifienne à la tête de l'Empire

La prétention au pouvoir des Alaouites repose entre autres sur leur généalogie chérifienne, c'est-à-dire prophétique. Cette composante verticale de la dynastie, qui s'appuie comme une colonne vertébrale sur le noble lignage patrilinéaire<sup>195</sup>, est son *nasab*\*<sup>196</sup>. Cette lignée peut être divisée en trois segments successifs.

Le premier segment, du VII<sup>e</sup> siècle au XIII<sup>e</sup> siècle, se confond avec le mythe. La lignée est chérifienne et ses membres sont des chérifs\* (ou chorfa(s) au Maroc, de *šurafā'*, sg. *šarīf*), dépositaires d'une noblesse innée, parce qu'ils prétendent descendre du Prophète Muḥammad<sup>197</sup>. L'historien marocain Aḥmad al-Nāṣirī (1835-1897) rappelle en ouverture de l'histoire de la dynastie la « chaîne d'or » qui relie les Alaouites de son temps au prophète<sup>198</sup>. Les Alaouites descendraient du Prophète par sa fille Fāṭima et de son cousin et gendre 'Alī, qui donne son nom à la dynastie, 'Alawī<sup>199</sup>. Plus exactement, ils descendraient de leur fils al-Ḥasan (ils sont aussi dits hasanites), ce qui explique l'importance de ce prénom dans la dynastie. La généalogie (*ansāb*\*) est peut-être en partie fictive pour les temps les plus anciens, mais ce qui importe est le prestige que la dynastie fonde sur cette ascendance. Comme le rappellent les anthropologues Yazid Ben Hounet et Pierre Bonte, « le caractère « illusoire » de la généalogie avait déjà été souligné par Ibn Khaldoun, qui ne lui attribuait comme vérité que celle du consensus social<sup>200</sup> ». Les Alaouites sont loin d'être les seuls à se rattacher à l'ascendance la plus prestigieuse du monde musulman. Au Maroc même, de nombreuses autres lignées sont chérifiennes<sup>201</sup> : les Idrissides (qui sont husseinites et non hasanites), les Kattānī, ou encore les

---

<sup>195</sup> J. BOUJU, « Lignage », dans Pierre Bonte, Michel Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2004, p. 421-422.

<sup>196</sup> F. ROSENTHAL, « Nasab », *EP*<sup>2</sup>, Brill, en ligne ; J.-C. VATIN, « Préface. Par-delà des communautés et des concepts », dans P. Bonte, É. Conte et P. Dresch (dir.), *Émirs et présidents : Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2001, p. 9-15.

<sup>197</sup> C. VAN ARENDONK et W. A. GRAHAM, « *Šarīf* », *EP*<sup>2</sup>, Brill, en ligne ; E. LEVI-PROVENÇAL et C. DE LA VERONNE, « *Šurafā'* », *EP*<sup>2</sup>, Brill, en ligne ; G. DEVERDUN, « *Ḥasanī* », *EP*<sup>2</sup>, Brill, en ligne.

<sup>198</sup> A. AL-NAṢIRI, *Kitāb al-istiṣā li-aḥbār duwal al-Maḡrib al-aqṣā*, Le Caire, Imprimerie Būlāq, 1894 ; pour la traduction française, utilisée dans ce travail : A. AL-NAṢIRI et E. FUMEY, *Chronique de la dynastie 'alaouie au Maroc*, Archives marocaines, IX, 1906, p. 2.

<sup>199</sup> Le nom est francisé par l'ajout d'un suffixe dynastique : Alaouites. Le terme « Alides » a pu être utilisé, mais sert surtout à désigner les descendants d'Alī en général. Le nom Alaouites désigne aussi les chiites alaouites, et la dynastie égyptienne descendant de Muḥammad 'Alī, sans prétention alide cette fois. H. TERRASSE, « 'Alawīs », *EP*<sup>2</sup>, Brill, en ligne. A. K. BENNISON, « 'Alawī dynasty », *EP*<sup>3</sup>, Brill, en ligne.

<sup>200</sup> P. BONTE et Y. B. HOUNET, « Introduction », *Études rurales*, n° 184 (« La tribu à l'heure de la globalisation »), EHESS, 7 avril 2009, p. 13-32. « Today the genealogy of all the Ḥasanīs, though perhaps not always unquestionable, is in fact not questioned », G. DEVERDUN, « *Ḥasanī* », *op. cit.*

<sup>201</sup> É. LEVI-PROVENÇAL, *Les historiens des Chorfa : essai sur la littérature historique et biographique au Maroc, du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, E. Larose, Paris, 1922 ; A. COUR, *L'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger, 1509-1830*, E. Leroux, Paris, 1904 ; G. SALMON, « Les Chorfa idrissites de Fès », *Archives marocaines*, t. I, 1904, p. 424-459 ; G. SALMON, « Les Chorfa filāla et djlāla de Fès », *Archives marocaines*, t. III, 1905, p. 97-118.

Saadiens qui dominent l'Empire avant les Alaouites, du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>202</sup>. S'il n'est pas nécessaire d'être chérif pour prétendre à la tête de l'Empire, ni même arabe (en témoignent les dynasties almoravide et almohade), l'ascendance prophétique confère un prestige certain, et le fait d'appartenir à la tribu des Qurayš, celle du prophète, permet de prétendre à sa succession, c'est-à-dire au califat. Aujourd'hui, les Alaouites sont l'une des deux seules dynasties chérifiennes à gouverner un pays du monde arabe, l'autre étant les Hachémites de Jordanie.

Le deuxième segment généalogique commence selon les historiens arabes au XIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'un ancêtre s'installe au Maroc<sup>203</sup>. Les Alaouites seraient originaires de Yanbo, ville littorale à une centaine de kilomètres de Médine<sup>204</sup>. L'historien Nāṣirī évoque les différentes hypothèses qui permettraient d'expliquer l'installation d'une nouvelle branche de chérifs dans le Tafilalt, au VII<sup>e</sup> siècle de l'Hégire. Al-Ḥasan b. Qāsim, dit al-Dāḥil<sup>205</sup>, y aurait été invité par des caravaniers de Sijilmasa qui avaient l'habitude de voyager dans le Hedjaz, soit par désir d'avoir la protection d'un chérif, soit pour bénéficier de sa baraka\* chérifienne pour faire face à des problèmes agricoles. Il s'agit du motif bien connu en Afrique du Nord de l'appel lancé par une population à une aide extérieure pour résoudre une crise, dans un moment fatidique. L'installation dans cette région du sud-est du Maroc, le Tafilalt, explique que la dynastie soit parfois dite filalie. Il est peu probable qu'al-Ḥasan al-Dāḥil soit arrivé seul ; il s'agit sans doute d'un mouvement de population, et de l'installation de nombreux chérifiens en provenance d'Arabie. L'installation de ces chorfas correspond d'ailleurs à l'essor local du chérifisme comme force politique et religieuse<sup>206</sup>. La sainteté de la descendance d'al-Ḥasan al-Dāḥil, installée à Sijilmasa où était leur *zāwiyya\** et dans d'autres villes du Maroc, s'est accrue de génération en génération.

Le troisième et dernier segment, celui qui quitte avec plus de certitude le mythe fondateur pour entrer dans l'histoire<sup>207</sup>, commence avec la prise de pouvoir des Alaouites à l'échelle de l'Empire marocain, au XVII<sup>e</sup> siècle, et se poursuit jusqu'à nos jours. Le clan alaouite se transforme alors en dynastie (*dawla\**). Le mot dynastie ne renvoie pas ici à la simple succession de monarques alaouites, mais à un ensemble familial très large, aux contours flous, composé de tous ceux identifiés comme des Alaouites, et qui se reconnaissent une ascendance

---

<sup>202</sup> N. MOULINE, *Le califat imaginaire d'Ahmad al-Mansūr, pouvoir et diplomatie au Maroc au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

<sup>203</sup> G. DEVERDUN, « Ḥasanī », *op. cit.*

<sup>204</sup> AHMAD AL-NAṢIRI et E. FUMEY, *Chronique de la dynastie 'alaouie au Maroc, op. cit.*, p. 3.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>206</sup> A. SEBTI, « Au Maroc : sharifisme citadin, charisme et historiographie », *Annales*, vol. 41, n° 2, 1986, p. 433-457 ; N. MOULINE, *Le califat imaginaire d'Ahmad al-Mansūr...*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>207</sup> Nāṣirī n'entre véritablement dans le récit historique qu'à partir de cette date, *op. cit.*, p.18.

commune. Si dans les faits le pouvoir est exercé par un petit groupe au sein de la dynastie, autour du sultan et de ses principaux alliés, c'est bien la dynastie dans son ensemble qui est considérée à la tête de l'Empire. Par ailleurs, *dawla* est en arabe un mot aux sens multiples, qui désigne principalement la dynastie, mais aussi par extension l'État et surtout l'Empire, faisant ainsi l'association entre un territoire donné et la famille qui la gouverne, d'où le nom de *dawla šarīfa*, Empire chérifien<sup>208</sup>. Les Alaouites prennent la suite des six premières grandes dynasties musulmanes qui se succèdent dans toute histoire canonique du Maroc : les Idrissides, dynastie arabe, quatre dynasties berbères (les Almoravides, les Almohades, les Mérinides et les Wattassides), puis de nouveau une dynastie arabe et chérifienne, les Saadiens. La succession de ces dynasties donne une armature et une cohérence à toute histoire du Maroc, mais ne doit pas tromper sur l'existence continue d'une entité marocaine bien identifiable. Le Maroc n'acquiert que progressivement à l'époque contemporaine et après l'indépendance ses frontières actuelles, d'ailleurs toujours contestées. Avant cela, le Magrib al-Aqṣā (le Couchant ou l'Occident lointain), empire dont le centre névralgique occupait le Maroc actuel, a pu s'étendre selon les conquêtes de chaque dynastie plus au nord (al-Andalous), plus à l'est (le reste de l'Afrique du Nord) et plus au sud (Sahara et zone sahélienne).

Il est difficile de choisir une année exacte pour dater, au sein du XVII<sup>e</sup> siècle, la prise de pouvoir des Alaouites, car ils construisent progressivement leur empire par la conquête. Dans un motif qui évoque la théorie khaldounienne du roulement du pouvoir et du changement de dynastie, la nouvelle légitimité politique prend son essor militairement aux marges de l'Empire. Tout part d'affrontements entre tribus ou hommes forts pour le contrôle du Tafilalt, dans le contexte de l'effondrement du pouvoir saadien et du morcellement de l'Empire. Vers 1633-1634, un affrontement naît entre al-Šarīf (Moulay Cherif), Alaouite de Sijilmasa, et Abū al-Ḥasan, à la tête de la *zāwiyya* d'Illigh au sud d'Agadir, alliée à certains habitants du Tafilalt<sup>209</sup>. Le premier en sort vainqueur. De son vivant, son aîné Muḥammad (Mohammed I<sup>er</sup>) poursuit sur sa lancée, fait la conquête du Drâa et est proclamé émir en 1640 par les chefs de la région de Sijilmasa<sup>210</sup>. Il entreprend ensuite la conquête de l'Empire, contre d'autres prétendants (la *zāwiyya* de Dila notamment). La conquête n'est pas linéaire. Appelé à l'aide par les habitants de Fès qui sont alors en rébellion ouverte contre la *zāwiyya* de Dila, il prend la ville puis la perd rapidement, et les Dilaites saccagent Sijilmasa. Quand al-Šarīf meurt en 1659, son autre fils al-Rašīd (Moulay Rachid) se rebelle contre son frère Muḥammad qui est tué au combat en 1664.

<sup>208</sup> F. ROSENTHAL, « Dawla », *EF*, Brill, en ligne.

<sup>209</sup> D. RIVET, *Histoire du Maroc de Moulay Idriss à Mohammed VI*, Paris, Fayard, 2012, p. 200.

<sup>210</sup> AḤMAD AL-NAṢIRI et E. FUMEY, *Chronique de la dynastie 'alaouie au Maroc*, *op. cit.*, p. 20.

Al-Rašīd obtient la *bay'a* (allégeance) des populations du Tafilalt, puis part à la conquête du Nord, jusqu'au Rif. Il entre à Fès et se proclame sultan en 1667, date la plus souvent choisie pour le début de la dynastie. Suit la conquête du reste de l'Empire et son unification. Il meurt en 1672, et son glorieux frère Ismā'īl (Moulay Ismaïl) lui succède jusqu'en 1727. Il est donc difficile de choisir une date pour le début de la dynastie, dont tous les souverains suivants descendent d'Ismā'īl.

Cette présentation linéaire des Alaouites donne une impression de nécessité et donc de légitimité qui remonterait jusqu'au Prophète. Elle n'est pourtant qu'une image partielle de la réalité dynastique. Comme le montrent les réflexions anthropologiques les plus récentes, notamment celles développées par Pierre Bonte dans ses travaux, l'interprétation traditionnelle et patrilinéaire du *nasab* laisse de côté la complexité de l'histoire d'une famille ou d'une tribu, ainsi que le rôle des femmes, pour n'en conserver que la lignée forte<sup>211</sup>. Cette représentation en ligne droite occulte à chaque génération la composante horizontale de la dynastie pour ne garder qu'un tronc, dont il semble qu'il a toujours été central<sup>212</sup>. Elle écrase en particulier la complexité des successions alaouites, car elle revient à écarter les sultans qui n'ont pas transmis le pouvoir à l'un de leurs fils, mais à leur frère ou neveu. Entre al-Rašīd (m. 1672) et l'investiture de Mohammed ben Youssef en 1927, 19 sultans différents se sont succédé (certains, renversés puis replacés sur le trône, ont régné à plusieurs reprises). Ces 19 souverains se répartissent sur seulement neuf générations, différence qui révèle de nombreuses brisures dans la linéarité. Mais là où il s'agirait dans les monarchies européennes d'accidents dans l'hérédité du pouvoir, c'est ici le fonctionnement habituel de la dynastie. Il n'y a pas chez les Alaouites de règle de succession explicite et le pouvoir est remis en jeu chaque fois qu'un sultan meurt. Celui qui hérite du trône est rarement l'aîné, sur le modèle de la législation islamique qui ne reconnaît pas de droit d'aînesse, mais place les fils sur un pied d'égalité. Jusqu'à Mohammed ben Youssef, les successions ont souvent été adelphiques (onze cas), et dans seulement sept cas filiales (dont la succession de 1927)<sup>213</sup>. La dynastie hésite donc entre une forme de succession horizontale, entre frères, et une tendance verticale. Les deux n'ont pas la même valeur. Replacées dans leur contexte, les successions de frère en frère signalent des périodes

---

<sup>211</sup> J.-C. VATIN, P. BONTE, É. CONTE, P. DRESCH, « Introduction », dans *Émirats et présidents : Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2001, p. 9-15 ; S. CARATINI, « Alliance et filiation dans le monde arabe », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol. 74, n° 1, 1997, p. 5-11.

<sup>212</sup> E. HO, « Chapitre 2. Le don précieux de la généalogie », dans P. Bonte, É. Conte et P. Dresch (dir.), *Émirats et présidents : Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2001, p. 79-110.

<sup>213</sup> Le seul exemple de sultan alaouite qui ne soit pas fils de sultan, mais petit-fils d'un sultan et neveu de deux autres, est 'Abd al-Raḥmān b. Hišām qui succède en 1822 à son oncle Yazīd ; son père avait sans succès tenté de s'emparer du pouvoir à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.



d'instabilité où la succession est contestée, là où les transmissions père-fils sont le signe, par exemple au XIX<sup>e</sup> siècle, d'un pouvoir ferme que le père réussit sans trop de troubles à transmettre à l'un de ses fils. Ce mode de transmission souple du pouvoir se retrouve dans d'autres dynasties du monde arabe ou musulman (les Ottomans, les Alaouites d'Égypte, les Saoud...<sup>214</sup>). À la lecture de l'histoire des successions dans la dynastie alaouite, seule une règle paraît évidente : il faut être fils de sultan, à la rigueur petit-fils, pour pouvoir prétendre au pouvoir. Le vivier des prétendants est restreint aux fils du sultan, qui s'affrontent parfois pour le trône. Les prétendants vaincus ne sont pas pris en compte dans la liste canonique des monarques, et ne sont que des anti-sultans souvent totalement oubliés.

Sans systématiser la comparaison, le fonctionnement interne de la dynastie alaouite n'est pas sans rappeler le principe de segmentarité, propre à de nombreuses tribus, arabe ou non<sup>215</sup>, tel qu'il a pu être étudié par Edward Evan Evans-Pritchard puis Ernst Gellner pour le Maroc<sup>216</sup>. Tous les membres de cette communauté se reconnaissent une ascendance commune, patrilinéaire, et surtout un ancêtre commun, en l'occurrence une succession d'ancêtres communs : le couple Muḥammad et 'Alī tout d'abord, le petit-fils du Prophète (al-Ḥasan) ensuite, l'arrière-petit-fils de ce dernier (Muḥammad al-Nafs al-Zakiyya)<sup>217</sup>, puis al-Ḥasan, le premier ancêtre installé au Maroc, et enfin al-Šarīf, père des trois premiers sultans alaouites. Chacun des ancêtres alaouites a donné lieu à des embranchements qui interagissent entre eux. Comme je le montrerai en retraçant le règne de Mohammed V, la dynastie alaouite repose sur un équilibre complexe, mais fragile, fait de divisions et rivalités internes, d'alliances et de solidarités ('aṣabiyya<sup>218</sup>) entre les différents segments. La répartition du pouvoir au sein de l'ensemble dépend de ces rapports de force. Si le pouvoir revient à un lignage principal, selon une logique qui tient parfois à peu de choses (une succession difficile ou au contraire réussie, le sort des armes, une alliance conclue au bon moment), ce lignage ne doit pas moins faire face à des tiraillements qui remettent en cause son hégémonie. Ces tiraillements sont d'autant plus

---

<sup>214</sup> La dynastie ottomane est un autre exemple de complexité des successions dans le monde musulman : N. VATIN et G. VEINSTEIN, *Le Sérail ébranlé : essai sur les morts, dépositions et avènements des sultans ottomans (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2003.

<sup>215</sup> Maurice Godelier propose de la tribu la définition suivante : « Une forme de société qui se constitue lorsque des groupes d'hommes et de femmes qui se reconnaissent comme apparentés, de façon réelle ou fictive, par la naissance ou par alliance, s'unissent et sont solidaires pour contrôler un territoire et s'en approprier les ressources qu'ils exploitent, en commun ou séparément, et qu'ils sont prêts à défendre les armes à la main. Une tribu est toujours identifiée par un nom qui lui est propre. » M. GODELIER, *Les tribus*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 9.

<sup>216</sup> E. GELLNER, *Les Saints de l'Atlas*, Saint-Denis, Éd. Bouchène, 2003 ; P. BONTE, « Segmentaire (système) », dans Pierre Bonte, Michel Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2004, p. 655-658.

<sup>217</sup> Arrière-petit-fils d'al-Ḥasan, petit-fils du prophète (VIII<sup>e</sup> siècle). Les Alaouites prétendent en descendre, c'est pourquoi leur branche est parfois dite mohammedienne. F. BUHL, « Muḥammad b. 'Abd Allāh b. al-Ḥasan (al-Muḥannā) b. al-Ḥasan b. 'Alī b. Abī Tālib, dit al-Nafs al-Zakiyya », *EF*, Brill, en ligne.

<sup>218</sup> F. GABRIELI, « 'Aṣabiyya », *EF*, Brill, en ligne.

forts qu'ils sont internes, par exemple lorsque le frère du sultan conteste sa légitimité. Le sultan, chef de famille, doit entretenir une suspicion constante envers la dynastie dans son ensemble, mais surtout de ceux qui, très proches par le sang mais éloignés par l'affinité, pourraient un jour s'opposer à lui. Le nombre de dynastes croît à chaque génération, du fait de fratries souvent nombreuses. Il existe une hiérarchie entre eux, réorganisée à chaque génération autour du sultan en poste : dans le premier cercle se trouvent ses fils, ses frères et ses oncles, qui pourraient prétendre au pouvoir ; puis viennent dans un second cercle les cousins au premier degré, et ainsi de suite jusqu'à épuisement de l'identité alaouite. La dynastie se recompose à chaque passation de pouvoir et les plus éloignés de son noyau sont progressivement écartés. Le pouvoir se referme sur un petit nombre d'Alaouites à chaque génération, mais cela ne signifie pas que le reste de la dynastie n'a ni pouvoir ni droit. Le cœur du pouvoir alaouite peut ainsi être analysé comme une « maison » (*bayt\**)<sup>219</sup>, en l'occurrence sultanienne, qui descend de la maison du Prophète et qui exerce le pouvoir en famille.

Comme le signalent Pierre Bonte et les recherches les plus récentes sur l'histoire de la famille en islam<sup>220</sup>, l'approche segmentaire doit cependant être fortement nuancée, et en aucun cas systématisée comme a pu le faire Ernest Gellner pour les tribus berbères d'Afrique du Nord<sup>221</sup>. Les réalités familiales au Maghreb et au Moyen-Orient sont très diverses, contextualisées et évolutives. Les Alaouites ne sont de plus pas une famille comme les autres, mais une dynastie qui occupe la plus haute place au sein de l'Empire chérifien. Si elle fonctionne par certains aspects sur un mode segmentaire, elle est aussi un ensemble mouvant dont les divisions lignagières sont régulées par des stratégies matrimoniales internes, entre cousins et cousines (le « mariage arabe » des anthropologues) : les femmes, trop souvent oubliées lorsque l'on se focalise sur l'interprétation par le *nasab*, sont des composantes essentielles de l'ensemble familial, ainsi que la vie de Mohammed V l'illustre à plusieurs reprises. Mais la priorité politique d'un sultan est la gestion de sa dynastie. La moindre opposition au chef de famille, le sultan, peut engendrer une crise. Du fait de l'absence de règle fixe de succession, les fratries sont autant de fragilités potentielles qui peuvent déboucher sur

---

<sup>219</sup> J.-C. VATIN *et al.*, « Introduction », *op. cit.*

<sup>220</sup> M. H. BENKHEIRA, A. GIL'ADI, C. MAYEUR-JAOUEN, J. SUBLET, *La famille en islam : d'après les sources arabes*, Paris, Les Indes savantes, 2013.

<sup>221</sup> Pierre Bonte, qui s'oppose à une représentation d'un monde tribal équilibré constitué de segment égalitaires, remarque que « pour vivaces qu'elles soient en milieu tribal, ces représentations égalitaires n'en sont pas moins souvent contredites par la réalité historique. C'est situer le modèle tribal hors de l'histoire que refuser de voir que des organisations tribales ont pu se perpétuer associées à de fortes hiérarchies sociales, voire à de puissants États ». Certains auteurs comme E. Gellner, poursuit P. Bonte, « annulent hiérarchies et pouvoirs en une théorie qui ne retient que les mécanismes restaurant l'égalité réduite au simple maintien d'un ordre initial. » P. BONTE, « Introduction, Tribus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient », *L'Homme*, vol. 27, n° 102, 1987, p. 7-11.

des affrontements. Lorsque les Français instaurent en 1912 leur protectorat sur le Maroc, la dynastie alaouite sort épuisée d'un tel affrontement.

## B. L'affaiblissement de la dynastie alaouite

L'affaiblissement progressif du Maroc, qui conduit en 1912 à sa mise sous tutelle par la France, est le reflet, la cause, mais aussi la conséquence de l'affaiblissement de la dynastie à la tête du pays. Au moment où les Français imposent leur protectorat au pouvoir marocain, ce dernier sort tout juste d'une grave crise interne qui a mis en péril l'existence de la dynastie. Pendant de longs mois, en 1907 et 1908, une guerre a opposé le sultan Abdelaziz (v. 1880-1943, r. 1894-1908) à son frère Abdelhafid (v. 1876-1937, r. 1907/8-1912). Cette lutte intestine est directement liée aux ingérences européennes croissantes dans l'Empire chérifien. Les Alaouites et le reste des élites à leur suite se sont divisés sur la voie à suivre pour y résister, facilitant ce faisant ces mêmes ingérences. Cette guerre civile et intradynastique, bien que peu connue, est un événement majeur de l'histoire contemporaine du Maroc.

Jean-Louis Miège a bien montré, dans sa volumineuse étude des relations entre le Maroc et l'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle, combien les puissances européennes ont progressivement affaibli le Maroc pour le faire rentrer, plus tardivement que le reste de l'Afrique, dans la sphère coloniale<sup>222</sup>. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Empire chérifien a été présenté de façon presque performative comme un autre « homme malade » qu'il s'agissait de guérir. Chacune des interventions européennes, les réformes issues de l'injonction de modernisation et l'endettement qui les accompagnait ont contribué à affaiblir le Maroc, réputé irréformable et fermé sur lui-même. Il est vrai que le Maroc avait jusqu'alors réussi à rester indépendant, à la différence des pouvoirs voisins qui, avant la mainmise de la France, relevaient déjà de l'Empire ottoman, même s'ils disposaient d'une relative autonomie. Pourtant, il serait erroné de croire en la réputation d'hermétisme complet du pays ou en son incapacité à évoluer par lui-même. Le sentiment d'une menace européenne date au moins de 1830 et du début de la conquête de l'Algérie voisine par la France. La résistance d'Abdelkader ('Abd al-Qādir b. Muḥyi al-Dīn) entre 1832 et 1847 provoque de vives tensions frontalières entre l'Empire chérifien et la France, qui débouchent sur la défaite marocaine à la bataille d'Isly en 1844. Le général et gouverneur général Bugeaud vainc le fils du sultan 'Abd al-Raḥmān (r. 1822-1859), futur sultan Muḥammad (Mohammed IV, r. 1859-1874). L'Espagne, qui défait le Maroc durant la guerre

---

<sup>222</sup> En particulier sur le plan économique ; voir J.-L. MIEGE, *Le Maroc et l'Europe. 1830-1894*, 4 tomes, Paris, PUF, 1963.

de 1859-1860, représente une autre menace. Au fil des défaites, des traités et des concessions qui en découlent, le Maroc est contraint de s'ouvrir, notamment au commerce européen. C'est ainsi, plus que par les armes, que le Maroc est affaibli et voit sa souveraineté rognée d'année en année<sup>223</sup>. Quant à l'effort de réforme, en particulier militaire, il a pour principale conséquence d'accroître par l'endettement la dépendance aux puissances européennes<sup>224</sup>. D'abord initiées par le sultan Muḥammad b. 'Abd al-Raḥmān, ces réformes sont poursuivies par son fils Hassan I<sup>er</sup> (al-Ḥasan, r. 1873-1894) dont le règne a pu être considéré comme un sursaut, bien que la pression diplomatique sur l'Empire soit de plus en plus forte. La rivalité entre la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Espagne a aussi permis à l'Empire chérifien de rester plus longtemps indépendant que d'autres puissances.

À la mort du sultan Hassan I<sup>er</sup> en 1894, le Maroc entre dans une période de crise, que Edmund Burke a baptisée « prélude au Protectorat<sup>225</sup> », et que Susan G. Miller identifie comme « la chorégraphie confuse d'une dynastie en détresse<sup>226</sup> ». À la suite d'une intrigue de palais remportée par le chambellan puis grand vizir Aḥmad b. Mūsā (Bā Ḥamād), le titre de sultan est confié au fils préféré du sultan défunt, Abdelaziz, qui n'a que 14 ans et qui montre peu de goût pour l'exercice du pouvoir<sup>227</sup>. L'érosion de la souveraineté marocaine s'accélère sous le règne de ce jeune homme dont tous les témoignages occidentaux s'attachent à décrire l'insouciance, certainement de façon exagérée<sup>228</sup>. La réputation du sultan a surtout fait les frais d'une situation inextricable. La période de régence prend fin en 1900 à la mort du grand vizir, mais la réalité du gouvernement passe alors aux favoris du sultan et à certaines grandes familles qui prennent de l'ampleur depuis la fin du siècle (les Mennebhi, Tazi et autres Moqri) tout en portant la responsabilité de maintenir l'intégrité du pays. La dynastie s'affaiblit : à certains frères du sultan, qui prétendent le remplacer, s'ajoutent des prétendants extérieurs comme Abū Ḥamāra (actif de 1902 à 1909) qui détournent les efforts militaires du Palais<sup>229</sup>. Tandis que les réformes

---

<sup>223</sup> Le système des protégés, qui permet à un nombre croissant de sujets marocains de se lier juridiquement à une puissance européenne, au départ pour des questions commerciales, est un coup important porté à la souveraineté marocaine. M. KENBIB, *Les protégés. Contribution à l'histoire contemporaine du Maroc*, Rabat, Université Mohammed V, Faculté des lettres et des sciences humaines, 1996, p. 13.

<sup>224</sup> M. ABITBOL, *Histoire du Maroc*, Paris, Perrin, 2014, p. 358.

<sup>225</sup> E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco : Pre-Colonial Protest and Resistance, 1860-1912*, Chicago, The University of Chicago Press, 1976.

<sup>226</sup> S. G. MILLER, *A History of Modern Morocco*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 56.

<sup>227</sup> E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco, op. cit.*, p. 42.

<sup>228</sup> W. HARRIS, *Le Maroc au temps des sultans*, Paris, Balland, 1994 ; G. VEYRE, *Dans l'intimité du sultan. Au Maroc (1901-1905)*, Casablanca, Afrique Orient, 2010 ; L. ARNAUD, *Au temps des « Mehallas », ou le Maroc de 1860 à 1912*, Casablanca, Éditions Atlantides, 1952.

<sup>229</sup> Le cœur de la révolte de Abū Ḥamāra (Bou Hamra, dit le Rogui) dirigée contre Abdelaziz, se situe en 1902-1903. Abū Ḥamāra parvient à s'emparer de Taza dont il fait sa capitale. Rapidement chassé par les forces du sultan, il reste actif et insaisissable jusqu'au début du règne d'Abdelhafid, en 1909. Le mouvement peut être à la fois interprété comme une réaction traditionnelle à la politique fiscale du sultan qui explique son succès populaire initial, mais également comme une réaction à l'influence

militaires assèchent le trésor impérial, les réformes fiscales, comme celle du *tartīb*\*, sont des échecs qui obligent l'Empire à un surcroît d'endettement.

En 1905, alors que la France est en position de force (à la suite d'un accord avec l'Espagne et de l'Entente cordiale avec les Britanniques), Abdelaziz et son gouvernement tentent de jouer la carte allemande, mais la venue du Kaiser Guillaume II à Tanger débouche sur un risque de conflit international. À la conférence d'Algésiras de janvier à mars 1906, l'Empire chérifien, qui pensait réussir à jouer les puissances européennes les unes contre les autres, doit concéder une partie de sa souveraineté sur son littoral, alors que sont créés une banque d'État et un organe de contrôle aux mains des Européens et particulièrement des Français, dont l'influence au Maroc croît ensuite rapidement. Début 1907, les forces françaises, le général Hubert Lyautey à leur tête, saisissent l'occasion d'un début d'agitation à Marrakech et de l'assassinat du médecin français Émile Mauchamp pour prendre le contrôle d'Oujda, à la frontière avec l'Algérie, puis pour bombarder Casablanca.

Toutes ces concessions, perçues comme les conséquences d'une faiblesse coupable du sultan, mécontentent la partie des élites marocaines farouchement opposée à l'influence européenne. Le premier des opposants à Abdelaziz est son propre frère Abdelhafid, son *ḥalīfa*\* (représentant) à Marrakech. En août 1907, les oulémas\* de la ville le proclament sultan. Se présentant comme le « sultan du djihad » contre les Européens, il déclare la guerre à son frère<sup>230</sup>. Il reçoit le puissant soutien des Glaoua, la tribu qui a accru à la fin du siècle son emprise sur l'arrière-pays de Marrakech et qui a bénéficié de la politique des grands caïds\* lancée par Hassan I<sup>er</sup>. La dynastie se divise entre deux des fils de ce dernier et entre leurs autres frères, contraints comme les caïds, pachas, oulémas et autres représentants des élites de choisir leur camp. La guerre civile qui en résulte déchire le Maroc pendant un an<sup>231</sup>. Le rapport de force militaire et le jeu des alliances penchent rapidement en faveur d'Abdelhafid, reconnu sultan par un nombre croissant de tribus et de villes. En janvier 1908, les oulémas de Fès rompent leur allégeance à Abdelaziz et la transfèrent à son frère. Lourdemment défait près de Marrakech, Abdelaziz abdique à Casablanca le 21 août 1908. Mais la victoire d'Abdelhafid ne fait que retarder la prise de possession du Maroc par la France, tant la politique voulue par le nouveau

---

croissante des puissances européennes sur le Makhzen et à l'europanisation supposée du sultan. Abū Ḥamāra déclare être Muḥammad b. al-Ḥasan, le frère aîné du sultan qui, floué par la succession, s'était lui-même révolté en 1894 à la mort de leur père. R. LE TOURNEAU, « Bū Ḥmāra », dans *EP*, Brill, en ligne ; R. E. DUNN, « The Bu Himara Rebellion in Northeast Morocco : Phase I », *Middle Eastern Studies*, vol. 17, n° 1, 1981, p. 31-48 ; G. Veyre, *Dans l'intimité du sultan...*, op. cit.

<sup>230</sup> Au cours de l'assemblée qui se tient à Marrakech le 16 août 1907, et qui porte sur la déposition d'Abdelaziz et sur l'identité de son successeur, Muḥammad b. al-Rašīd, fils du *ḥalīfa* du Tafilalet, déclare que « le seul qui soit digne du titre royal, qui est déjà *khalīfa*, fils et petit-fils de sultans de la dynastie impériale, lettré, compétent, intelligent, est Moulay Hafid ». Cité d'après E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco*, op. cit., p. 106.

<sup>231</sup> *Ibid.*, chap. 5.

sultan est inapplicable. La dynastie, recomposée par un affrontement interne, l'est bientôt à nouveau par la colonisation française.

### C. Abdelhafid, le sultan impossible

Au moment où naît Mohammed ben Youssef, en 1909, se noue la dernière étape qui permet à la France de prendre possession du Maroc. Il voit le jour au sein d'une dynastie qui a considérablement perdu de sa superbe en une quinzaine d'années, minée par les divisions. Le dénouement de la guerre fratricide entre ses deux oncles n'a rien réglé des tensions qui parcourent les Alaouites et le Maroc. Le 30 mars 1912, le sultan est contraint de signer le traité de Fès qui établit le Protectorat français sur le pays. Quelques mois plus tard, le trop encombrant sultan Abdelhafid, qui a échoué durant les quatre courtes années de son règne à redresser l'Empire, est déposé par les Français qui le remplacent par un de ses frères les plus effacés. Moulay Youssef sort de l'ombre et devient sultan du Maroc, avec bien peu de pouvoir.

Abdelhafid ne règle rien des problèmes du Maroc et le nouveau sultan constate rapidement que la politique menée par son frère ne reflétait pas sa faiblesse personnelle face aux Européens, mais la faiblesse structurelle du Makhzen\* (*Maḥzan*), l'État marocain, dépendance accentuée par la guerre qui l'a porté au pouvoir. Une fois sur le trône, c'est au tour d'Abdelhafid de se rapprocher des Européens pour obtenir de nouveaux prêts en échange de nouvelles concessions. Trahissant les principes qui avaient justifié sa révolte, il est lui aussi bientôt contesté. La dynastie continue de se diviser, une fois encore au plus près du trône. Muḥammad b. al-Ḥasan, son frère aîné qui avait déjà contesté la montée sur le trône d'Abdelaziz en 1894, se rebelle de nouveau et est proclamé sultan par des tribus de la région de Rabat en 1908<sup>232</sup>. Un autre frère, 'Abd al-Raḥmān al-Kabīr, fait de même l'année suivante<sup>233</sup>. En 1911, un troisième, Zayn al-'Abidīn, est proclamé sultan par les oulémas de Meknès<sup>234</sup>. Tous trois sont rapidement écartés. Seule lueur au tableau, le sultan parvient à mettre fin à la révolte de Bū Ḥamāra en août 1909. Mais en avril 1911, alors que Zayn al-'Abidīn a été proclamé sultan, qu'Abdelhafid fait face à un violent soulèvement de la population fassie et que les tribus de la région menacent d'encercler son palais, il n'a d'autre choix que d'appeler la

---

<sup>232</sup> E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco*, *op. cit.*, p. 130.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>234</sup> Le prétendant fait la une de *l'Illustration* (n° 3560, 20 mai 1911). Il constitue un Makhzen concurrent, constitué des chefs de tribus de la zone de Meknès qui le soutiennent. Il tente de nouer des contacts avec les Européens, notamment les Britanniques, mais ne dispose pas de forces suffisantes pour prendre Fès et déposer son frère. La rébellion échoue également parce qu'Abdelhafid finit par faire appel aux Français pour conserver son trône, et que les Européens n'ont donc plus aucun intérêt à soutenir un rival, *Ibid.*, p. 160.

France à l'aide, ce qui achève de saper sa légitimité<sup>235</sup>. Après un nouvel épisode de tensions franco-allemandes (crise d'Agadir), le traité du 4 novembre 1911, dans lequel l'Allemagne renonce à ses prétentions sur le Maroc au profit de la France, en échange d'une partie du Cameroun, fait céder le dernier obstacle à la mainmise de la France sur l'Empire chérifien<sup>236</sup>. Le 30 mars 1912, le sultan est contraint de signer le traité de Fès, qui instaure un protectorat français sur le Maroc<sup>237</sup> [**Annexe I.2**]. Le système de protection est étendu à l'ensemble des Marocains, mais avant de protéger l'Empire chérifien, c'est le sultan que protègent les Français : « *Ce régime sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan* » (art. 1). Le Maroc ne devient pas une colonie, mais un protectorat : le pouvoir local, placé sous tutelle, est préservé<sup>238</sup>. Les Français ont déjà expérimenté cette forme de colonisation dans un autre contexte monarchique, depuis 1881-1882 avec le bey de Tunis<sup>239</sup>. En novembre suivant, la convention franco-espagnole cède à l'Espagne une fine bande territoriale dans le nord du Maroc, qui devient la zone nord du Protectorat et s'ajoute aux autres possessions coloniales espagnoles dans le Nord (Ceuta et Melilla) et dans le Sud (l'enclave d'Ifni et le Sahara espagnol qui ont statut de colonie, et le territoire du Cap Juby qui fait partie de la zone espagnole du Protectorat après 1912) [**Carte n° 1**].

La mainmise française sur le Maroc n'est aucunement assurée à cette date. Seule une petite portion du territoire est maîtrisée, et les révoltes menacent. En avril-mai 1912, les Français écrasent une mutinerie et un soulèvement à Fès et ses environs, provoqués par la signature du traité. Mais ils doivent également faire face à un autre front : celui du sultan lui-même, qui a pu être tenté en avril 1912 de redevenir le sultan du djihad qu'il avait été quatre ans plus tôt<sup>240</sup>. Le Protectorat français au Maroc est fondé sur un malentendu. Abdelhafid a certes appelé la France à l'aide en 1911, mais il refuse d'être le sultan des Français. Très tôt, il a compris qu'il était la clé de l'emprise coloniale sur le Maroc. Sans son aval et sa collaboration, la présence française ne peut se pérenniser, et il n'est semble-t-il pas possible de le déposer sans briser les principes fondamentaux du statut protectoral. Le sultan se pense indispensable et choisit de ne pas collaborer avec les agents français. Abdelhafid inaugure une grève du sceau

---

<sup>235</sup> D. RIVET, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912-1925, op. cit.*, t. 1, p. 91.

<sup>236</sup> « Convention entre la France et l'Allemagne relative au Maroc », *DDF, 1871-1914, 3<sup>e</sup> série, 1911-1914, t. 1, 4 novembre 1911-7 février 1912*, Paris, Imprimerie nationale, 1929, p. 17.

<sup>237</sup> « Traité conclu entre la France et le Maroc le 30 mars 1912, pour l'organisation du Protectorat français dans l'Empire chérifien », *Bulletin officiel* (ci-après BO) n° 1, 1<sup>er</sup> novembre 1912. Des brouillons du traité et des lettres qui l'accompagnent se trouvent en CADN, 1MA15-51.

<sup>238</sup> F. LEKEAL, A. DEPERCHIN, « Le protectorat, alternative à la colonie ou modalité de colonisation ? Pistes de recherche pour l'histoire du droit », *Clio@Themis. Revue électronique d'histoire du droit*, n° 4, 1<sup>er</sup> mars 2011.

<sup>239</sup> A. PERRIER, « La liberté des protégés... » ; M. D. LEWIS, *Divided rule : sovereignty and empire in French Tunisia, 1881-1938*, Berkeley, Los Angeles, University of California Press 2014.

<sup>240</sup> E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco, op. cit.*, p. 189.

et ne signe plus rien après le traité du Protectorat<sup>241</sup>. Il menace régulièrement d'abdiquer. Le sultan pense pouvoir faire plier la France par la provocation, car il ne croit pas qu'elle le poussera jusqu'à l'abdication. Il gagne du temps dans l'espoir d'aviver les tensions et de reprendre la main.

De cette posture résulte un bras de fer de plusieurs mois qui convainc le général Hubert Lyautey, nommé résident général le 27 avril 1912 après les sanglantes émeutes de Fès, que la seule solution est de déposer le sultan avant de l'exiler. Le général met cependant plusieurs semaines à convaincre le gouvernement français de pousser le sultan vers la sortie. Le ministère des Affaires étrangères et les diplomates présents au Maroc souhaitent tout faire pour éviter d'enfreindre les traités internationaux en déposant le sultan signataire du traité de Fès<sup>242</sup>. « *Moulay Hafid n'a jamais admis qu'il pût être le sultan du protectorat* », écrit le général Lyautey le 1<sup>er</sup> juillet dans un rapport au ministère, central pour comprendre les rapports de la France avec la dynastie<sup>243</sup> [Annexe I.4]. La déposition, maquillée en abdication volontaire, serait urgente : l'attente et l'attitude malveillante du sultan font planer la menace d'un soulèvement, et lui laissent le champ libre pour procéder à la nomination de fonctionnaires makhzénien connus pour leur gallophobie<sup>244</sup>. Pour convaincre le ministère, le général emploie une stratégie discursive dont Abdelhafid n'est ni la première ni la dernière victime. En jouant sur des clichés orientalistes, H. Lyautey transforme le sultan en despote oriental<sup>245</sup> : « *Nous avons affaire à un homme braqué, têtu, violent, névrosé jusqu'à la maladie, mais par ailleurs nullement inintelligent, sachant parfaitement ce qu'il fait*<sup>246</sup>. » « *Quelqu'un de mal équilibré* », décrit le colonel Gouraud qui seconde Lyautey<sup>247</sup>. Ces propos s'inscrivent dans un discours anxigène plus large sur le thème du fanatisme populaire et de la xénophobie marocaine et islamique, vecteurs d'une potentielle révolte généralisée, dont le but est de susciter la crainte dans les bureaux du ministère. Ce travail de sappe brosse un portrait à charge du sultan qui ne le

---

<sup>241</sup> Rapport du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 10-42.

<sup>242</sup> Télégramme du ministère des Affaires étrangères à Lyautey, 12 juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 68.

<sup>243</sup> Rapport du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 10-42.

<sup>244</sup> Abdelhafid refuse par exemple la mainmise du clan Glaoui, pro-Français, sur Marrakech. Rapport du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 10-42.

<sup>245</sup> E. Burke souligne que les Européens l'ont considéré avec bienveillance jusqu'en 1907 et qu'ils vantaient son intelligence. Tout change lorsqu'il déclare la guerre à son frère et à l'influence européenne. Subitement, Abdelhafid devient pour eux un fou fanatique, cruel et meurtrier, voir alcoolique et incapable. E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco, op. cit.*, p. 99. D'autres témoignages viennent au secours du sultan, celui de Walter Harris, plus nuancé, ou celui du photographe J. Bringau qui l'a côtoyé au palais de Fès : loin de l'image véhiculée par la presse française, Abdelhafid serait un souverain pieux et assidu, qui ne verrait pas d'un si mauvais œil la présence française au Maroc. J. Bringau est assassiné en mai 1912, lors des émeutes de Fès. J. BRINGAU, « Moulay Hafid intime, quelques notes sur le siège de Fès », *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, vol. 17, 1912, p. 18-34.

<sup>246</sup> Rapport du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 10-42.

<sup>247</sup> H. GOURAUD, *Au Maroc, 1911-1914 : Souvenirs d'un Africain, tome 4*, Paris, Plon, 1949, p. 43.



quittera plus jusqu'à sa mort<sup>248</sup>. La stratégie du résident Lyautey finit par porter ses fruits. Le 17 juillet 1912, le ministère choisit de s'en remettre entièrement aux décisions du général<sup>249</sup>. C'est là, dès les premiers mois, un trait majeur de la politique française au Maroc qui apparaît : elle se décide plus à Rabat qu'à Paris, en particulier lorsqu'un militaire est résident général.

Le sultan est en réalité un homme d'une grande intelligence, fin politique. Il faut lui supposer une stratégie qui consistait à jouer un va-tout pour s'opposer de manière désespérée à l'emprise française. Mais il a rapidement compris qu'il ne maîtrisait plus son destin, et a tenté de gagner du temps. Côté marocain, le sultan a perdu au début de l'été le soutien du grand vizir Mohammed el-Moqri, tandis que l'Algérien Kaddour ben Ghabrit, clé de voûte de la diplomatie française au Maroc, convient également que son départ s'est imposé comme la meilleure solution. Abdelhafid cherche donc à se ménager une confortable sortie, et négocie son abdication. Le sultan a assuré ses arrières bien avant la signature du traité de Fès. Au cours des premières tractations début novembre 1911, la question de l'abdication avait été envisagée et les Français avaient promis au sultan une solide pension<sup>250</sup> [Annexe I.1]. En août suivant, il réussit à obtenir une pension annuelle de 375 000 francs, en échange de sa renonciation à un droit de regard sur l'identité de son successeur, ce qui permet d'écarter une clause issue des négociations de novembre 1911<sup>251</sup>. Ces assurances lui ont été répétées dans une lettre confidentielle signée en même temps que le traité de Fès le 30 mars 1912 : « *Le jour où Votre Majesté viendrait, pour une raison quelconque, à renoncer à l'exercice du pouvoir, une pension honorable Lui sera allouée par le Gouvernement de la République* », et « *Votre majesté pourra si elle le juge à propos désigner l'un de ses fils comme héritier présomptif du trône chérifien* » [Annexe I.3]. Après la signature, la France verse au sultan 500 000 francs sur un compte à la banque d'État du Maroc, suivis d'un second don de 500 000 francs<sup>252</sup>.

Abdelhafid abdique le 12 août 1912, officiellement pour raisons de santé, comme le mentionne sa lettre adressée au grand vizir :

*Vous n'ignorez pas la fatigue et les difficultés que Nous avons éprouvées dernièrement au cours de circonstances difficiles, au point que Notre corps en a été affecté,*

<sup>248</sup> Un document de 1913 n'hésite pas à qualifier l'ancien sultan de « *malade malfaisant* ». Rapport « Un an de protectorat marocain », 1913, CADN, IMA300-10.

<sup>249</sup> Télégramme du ministère des Affaires étrangères au général Lyautey, 17 juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 74.

<sup>250</sup> Lyautey situe le début des difficultés à cette date, où lui-même n'était pas encore en charge, et ne conçoit pas que la France ait pu signer de façon aussi inconséquente un texte qui l'oblige juridiquement et que le sultan ne se gêne pas d'utiliser comme arme. Abdelhafid, depuis le siège de Fès en avril 1911, pense en priorité à sa situation personnelle.

<sup>251</sup> « *Si par faiblesse ou par lassitude, je cède le pouvoir à mon héritier, je désire que le gouvernement lui prête son concours en l'installant sur le trône de ses pères et ancêtres. [...] Si l'héritier du trône ne possède pas de descendant, le pouvoir doit revenir à ses frères consanguins et non à d'autres.* » Traduction par les services français d'une lettre du sultan Abdelhafid aux diplomates français, début novembre 1911, CADN, IMA200-878. Sur l'élaboration à Paris et à Fès du traité de Fès et les échanges avec le sultan, D. Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc...*, op. cit., t. 1, p. 106.

<sup>252</sup> Lettre de Regnault à Abdelhafid, complémentaire du traité du 30 mars 1912, CADN, IMA200-878.

*ce qui Nous empêche d'accomplir les devoirs [wāğib] associés aux droits de la royauté [mulk] et à l'égard de nos sujets [al-ra'iyya]. Pour cette raison, nous avons choisi le repos pour Nous-mêmes, et avons pris la décision de renoncer au trône de la souveraineté [al-tanāzal 'an al-'arš al-mulk]<sup>253</sup>. [Annexe I.5]*

Jusqu'au bout, Abdelhafid donne des sueurs froides à la Résidence, revenant sur ses engagements. La veille du départ, il refuse encore de remettre sa lettre d'abdication, puis ne se présente à l'embarcadère qu'au dernier moment. Il prend place à bord d'un navire de guerre français qui le mène en France. Marseille, Vichy puis Paris, et de là La Mecque<sup>254</sup>. En débouchant sur l'abdication du sultan, cette première crise politique du Protectorat crée un précédent : les Français se donnent le droit de déposer un sultan et de remodeler la dynastie. Ce bras de fer initial façonne le nouveau régime ainsi que les relations entre le sultan et les Français pour trois décennies, et alimente la suspicion des Français à l'encontre de la fonction sultanienne. La définition souple de la présence coloniale, qui se camoufle derrière la conservation du pouvoir local, est autant un avantage qu'une faiblesse : un seul homme, le sultan, peut bloquer les rouages du Protectorat par sa simple mauvaise volonté. Abdelhafid est le contre-modèle de ce que doit être un sultan protégé par la France. Il dessine en négatif les qualités que doit posséder son successeur : discret, modéré, pourquoi pas médiocre, pourvu qu'il soit sultan.

Pourquoi conserver la monarchie marocaine si l'on remplace celui qui en est le dépositaire ? La colonisation officielle du Maroc intervient tardivement dans l'histoire coloniale française. Les différentes monarchies du siècle précédent, puis la Troisième République ont déjà pris avant 1912 possession du reste de l'Afrique du Nord, d'une partie de l'Afrique subsaharienne ou encore de l'Indochine. Territoire après territoire, les autorités françaises ont développé une gamme de relations avec les élites et les pouvoirs autochtones, rois, sultans, chefs de tribus. La présence coloniale, britannique, française ou autre, n'arrive jamais sur un territoire vide de pouvoir, ou dont le pouvoir aurait été détruit par l'anarchie, à l'inverse de ce que le discours colonialiste affirme souvent. Des femmes et des hommes, issus de vieilles dynasties, y gouvernaient<sup>255</sup>.

---

<sup>253</sup> Traduction personnelle. Lettre d'abdication du sultan Abdelhafid, adressée au grand vizir, 11 août 1912, CADN, IMA15-51 (une traduction française en ANP, 475AP-158, f° 136). Les conditions de son départ lui ont été signifiées le 5 août et auraient provoqué une « crise d'une colère nerveuse et de récriminations amères dont il avait été si coutumier », et qui menace tout ce qui a été négocié jusqu'à cette date. Il faut trois jours de siège intense de la part de l'officier Simon et de Kaddour ben Ghabrit pour parvenir à le convaincre. Télégramme du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 12 août 1912, ANP, 475AP-158, f° 98 ; P. LYAUTEY, « L'abdication de Moulay Hafid », *Revue Des Deux Mondes*, juin 1953, p. 610-620.

<sup>254</sup> B. BADIÉ « Déchus et encombrants : l'après-règne en exil de deux anciens sultans du Maroc, Abdelaziz et Abdelhafid. Tanger, Espagne, France (1908-1943) », *Colloque international « Exils impériaux »*, Metz, 14-15 septembre 2023. À paraître dans les actes du colloque.

<sup>255</sup> R. ALDRICH et C. MACCREERY, *Crowns and colonies...*, op. cit., 2016.

Certains pouvoirs sont purement et simplement supprimés dès la présence coloniale amorcée ; le territoire devient alors une colonie. C'est le cas lorsque le souverain a pris les armes pour combattre les Français. Il en va ainsi pour le dey d'Alger en 1830, ou pour certains chefs d'Afrique subsaharienne. Samory Touré, fondateur de l'Empire ouassoulou, est capturé en 1898 puis exilé après s'être opposé par les armes pendant vingt ans à la colonisation française<sup>256</sup>. Mais la déposition n'a pas toujours pour cause l'hostilité du monarque. À l'instauration d'un protectorat français en 1895 à Madagascar, la reine Ranavalona III garde dans un premier temps son trône. Deux ans plus tard, elle est déposée par les Français (le général J. Gallieni, secondé par H. Lyautey). La reine collaborait, mais la poursuite de la résistance, menée dans l'île en son nom, sert de prétexte. Le protectorat est transformé en colonie<sup>257</sup>. L'attitude face aux monarques autochtones ne dépend pas de la forme de l'État en métropole : une monarchie n'est pas plus encline à conserver un monarque colonial qu'une république. La Restauration mourante dépose le dey d'Alger et la Troisième République conserve le bey de Tunis et le sultan du Maroc. La transformation du territoire en colonie signifie son rattachement intégral à la métropole, dans un régime de souveraineté unique, celle de l'État français, qui rend impossible la conservation d'un pouvoir local. Au contraire, la formule du protectorat établit une souveraineté partagée et, d'un point de vue juridique, rend indispensable le maintien du pouvoir colonisé. Le traité de protectorat franco-tahitien de 1847 maintient la reine Pomaré IV sur le trône, lui accorde le statut de chef de l'État et une liste civile, ainsi que des prérogatives symboliques. Elle ne gouverne plus, mais règne jusqu'à sa mort en 1877. Son fils lui succède, mais abdique rapidement, et le royaume est alors transformé en colonie<sup>258</sup>. Le protectorat peut être une phase de transition, au cours de laquelle le pouvoir local est progressivement épuisé, puis supprimé. Les monarchies locales sont aux mains des Français qui les remodelent à leur goût. Ils gardent le monarque s'il leur convient, parfois déposent le père ou la mère pour placer le fils, ou l'aîné par le cadet.

En 1912, la France impose un protectorat au Maroc. La raison principale tient à la justification de l'ingérence française dans l'Empire chérifien. La République y intervient officiellement pour placer un pouvoir sous tutelle et lui accorder son assistance. La présence coloniale doit permettre à un pouvoir, jugé faible et défaillant, de se régénérer. Un scénario

---

<sup>256</sup> J. d'ANDURAIN, *La capture de Samory (1898), l'achèvement de la conquête de l'Afrique de l'Ouest*, Paris, Soteca, 2012.

<sup>257</sup> Robert Aldrich consacre un chapitre entier à la déposition de la reine et à sa vie ultérieure en exil. R. ALDRICH, *Banished potentates*, *op. cit.*, p. 221.

<sup>258</sup> P. O'REILLY, « La reine Pomaré », dans *La vie à Tahiti au temps de la reine Pomaré*, Paris, Société des Océanistes, 1975, p. 11-31 ; P. O'BRIEN, « 'Think of Me as a Woman' : Queen Pomare of Tahiti and Anglo-French Imperial Contest in the 1840s Pacific », *Gender & History*, vol. 18, n° 1, 2006, p. 108-129.

identique s'est déjà produit au Cambodge et à Tahiti<sup>259</sup>. Chaque fois, la France se propose de relever le pouvoir en le modernisant et en le rationalisant à l'aune des critères de gouvernement occidentaux. Sur le plan du droit international, la France n'est pas autorisée à transformer le Maroc en colonie. Pour cette raison, la question du sultan est particulièrement sensible. Sans Abdelhafid sur le trône, la légitimité de la présence française au regard des autres puissances internationales pourrait être contestée. Le ministère des Affaires étrangères le rappelle à H. Lyautey le 8 juillet 1912, après avoir compris que le résident général souhaitait le départ d'Abdelhafid et que celui-ci s'y préparait<sup>260</sup>.

Le traité de Fès, signé par le monarque, constitue un obstacle juridique de taille. L'article 3 stipule explicitement que la priorité de la France au Maroc est de protéger la personne du sultan<sup>261</sup>. Comment dans ces conditions destituer celui sur lequel repose la légitimité de la présence coloniale ? H. Lyautey écarte cette objection : le traité de Fès est un engagement mutuel qu'Abdelhafid aurait été le premier à briser en refusant de collaborer. Les Français sont donc déliés de leurs propres obligations. Il ne faut pas négliger le rôle décisif joué par le premier résident général lui-même, et par son attrait pour le régime protectoral et pour les pouvoirs monarchiques<sup>262</sup>. Pour lui comme pour le ministère, il est impensable de supprimer le sultanat, conçu comme la porte d'entrée de la France au Maroc. Le point de désaccord porte sur la personne du sultan. Que doit faire la France si le sultan qui justifie la présence coloniale s'oppose à celle-ci ? Le résident général résume le problème ainsi : « *Continuer à faire de la protection sans souverain protégé, ce qui est dans la pratique le cas actuel, constitue un véritable paradoxe*<sup>263</sup>. » L'abdication crée forcément une rupture et celle d'Abdelhafid ouvre une faille qui affaiblit le règne de son successeur. C'est un risque que les Français ont accepté

---

<sup>259</sup> La France a régulièrement pris prétexte des crises politiques traversées par certains pouvoirs pour les placer sous sa protection. À Tahiti, la reine Pomaré IV, élevée dans la foi anglicane, n'a que 14 ans lorsqu'elle succède à son frère en 1827. Les premières années de son règne sont marquées par le bras de fer entre les Britanniques et les Français pour le contrôle des îles qu'elle gouverne. Exilée, contestée, elle doit se résigner à signer un traité de protectorat avec la France en 1847, pour ne pas être déposée par les Britanniques. Au Cambodge, le roi Norodom (r.1860-1904) soumet une dynastie déjà vassale du Vietnam, menacée par le Siam, et profondément déstabilisée par une crise de succession. Il accepte, contraint et forcé, la protection de la France en 1863, et règne ensuite pendant quarante années dans l'ombre du protectorat français, qui après 1887 couvre toute l'Indochine. Les pouvoirs du roi ne sont précisés qu'en 1884 dans une convention. Au Vietnam également, la signature du traité du Protectorat en 1883 intervient pendant une grave crise de succession après la mort de Tu Duc.

<sup>260</sup> Lettre du ministère des Affaires étrangères au résident général Lyautey, 8 juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 63.

<sup>261</sup> « *Le gouvernement de la République prend l'engagement de prêter un constant appui à Sa Majesté chérifienne contre tout danger qui menacerait Sa personne ou Son trône ou qui compromettrait la tranquillité de Ses États.* »

<sup>262</sup> Au cours de sa carrière coloniale, H. Lyautey a plusieurs fois été positivement confronté à l'idée de conserver les élites pour gouverner avec eux et à travers eux. Son passage au Tonkin, de 1894 à 1897, lui a permis de faire l'expérience de l'association avec les Mandarins. À Madagascar de 1897 à 1902, sous les ordres du général Gallieni, il regrette la fin du protectorat, l'écrasement des élites locales et la dissolution des traditions. Rapport de Lyautey sur la pénétration française à Madagascar (1901), cité par P. VENIER, « Lyautey et l'idée de protectorat de 1894 à 1902 : Genèse d'une doctrine coloniale », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 78, n° 293, 1991, p. 512.

<sup>263</sup> Rapport du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 10-42.

de prendre en 1912. Mais comme le rappelle H. Lyautey, « *tous les renseignements venant tant de Mogador que de Marrakech ou de Fez s'accordent dans cette formule : "il nous faut à tout prix un sultan"*<sup>264</sup>. »

## D. Un nouveau sultan, choisi par les Français

Moulay Youssef, le successeur, est le choix de Lyautey. L'homme avait peu de chances de régner. Il est le troisième de sa nombreuse fratrie à occuper le trône et ne dispose pas vraiment des qualités nécessaires à un monarque indépendant. En cela, il est plus proche d'Abdelaziz que d'Abdelhafid, auquel tout l'oppose. Il a d'autres qualités cependant, aux yeux du général Lyautey : piété, bonhomie et pondération. Mais Youssef est un sultan par défaut, choisi à l'issue d'une équation complexe.

Pour recomposer la dynastie à son goût, H. Lyautey a procédé par élimination. Dans la longue lettre qu'il adresse le 1<sup>er</sup> juillet 1912 au ministère des Affaires étrangères, il écarte d'office l'idée de changer de dynastie, et d'aller chercher un sultan dans une autre famille chérifienne. La rupture serait trop évidente et prouverait aux Marocains que le Protectorat est plus qu'une tutelle. Conscient de la règle tacite selon laquelle un prétendant doit être fils de sultan, H. Lyautey restreint ensuite la liste des candidats potentiels aux descendants de Hassan I<sup>er</sup>, écartant toutes les autres branches alaouites. Le résident général a depuis le début une idée de l'identité du potentiel successeur, mais impose avec finesse sa préférence au ministère, éliminant par exemple l'hypothèse d'une restauration d'Abdelaziz<sup>265</sup>. Ce dernier de toute façon garde une mauvaise expérience du pouvoir et ne veut en aucun cas le reprendre. Il dit clairement ne rien regretter à un diplomate français qui vient le sonder le 20 août 1912, une fois la passation de pouvoir réalisée : « *Je crois avoir bien fait de rester à l'écart. On ne recommence pas deux fois sa vie*<sup>266</sup>. »

---

<sup>264</sup> Télégramme du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 4 août 1912, ANP, 475AP-158, f° 94.

<sup>265</sup> Abdelaziz aurait l'avantage de la légitimité pour avoir déjà régné, et les Français apparaîtraient comme les restaurateurs d'un droit dynastique bafoué non par eux, mais par Abdelhafid ; l'ancien sultan était d'ailleurs progressivement revenu en grâce dans l'opinion publique marocaine durant le règne de son frère. Mais le général n'en veut pas et s'emploie à désamorcer cette hypothèse : l'ancien sultan, qui ne manque pas de qualités, ne réussira pas à rallier les grands caïds du Sud qui se sont opposés à lui en 1907, et il serait par ailleurs très anglophile et serait resté trop influençable. Rapport du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 10-42. En 1907, lors d'une ambassade aux côtés de Regnault, H. Lyautey avait pourtant été favorablement impressionné par le jeune sultan, comme il le rapporte dans une lettre du 20 octobre 1907 à Félix de Vogüé, citée dans P. VERMEREN, « Lyautey au Maroc en 1912 : ambitions, jeux de pouvoir parisiens, environnement et enjeux politiques », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 99, n° 376, 2012, p. 85.

<sup>266</sup> Lettre d'un diplomate français au résident général Lyautey, 20 août 1912, ANP, 475AP-158, f° 991. Le diplomate français rapporte à la première personne les propos de l'ancien sultan.

En plus des deux qui ont déjà régné, Hassan I<sup>er</sup> avait au moins 25 autres fils [Généalogie n° 2]. Le général Lyautey est à la recherche d'un homme qui serait déjà un tant soit peu connu des Marocains. La solution la plus logique, celle qui symboliserait le mieux la continuité, serait de choisir un des fils d'Abdelhafid. Ce dernier propose d'ailleurs l'un d'entre eux, qui n'a que quatre ans. Le choix aurait cependant deux inconvénients majeurs : il y aurait un risque pour qu'Abdelhafid, même écarté, reste trop influent. De plus, un jeune sultan rendrait trop éclatante aux yeux des Marocains la tutelle imposée par la France au pouvoir<sup>267</sup>. La première solution qui s'offre à l'esprit de H. Lyautey est un montage dynastique qui associerait un fils d'Abdelhafid à un oncle qui assurerait la régence jusqu'à sa majorité. Abdelhafid n'est pas contre un tel projet, puisqu'il permettrait de placer un de ses fils sur le trône. Pour le régent, il envisage un de ses frères dont il est proche, 'Abbās b. al-Ḥasan. Spontanément, H. Lyautey pense à un autre frère, peu familier d'Abdelhafid, mais *ḥalīfa* (représentant) du sultan à Fès depuis le mois de juin, et qu'il a eu l'occasion de rencontrer lors de son passage dans la ville : Youssef<sup>268</sup>. Ce dernier sort donc du lot, plus par défaut qu'autre chose, et dans un premier temps seulement comme régent. Au cours du mois de juillet, l'idée d'une régence, que Lyautey n'a jamais soutenue, s'éloigne et Youssef reste le seul en lice. Une fois de plus, le Quai d'Orsay, orienté par le général, finit par approuver sa décision<sup>269</sup>. Dans sa lettre de démission envoyée au grand vizir, Abdelhafid confie officiellement la charge « *des affaires des musulmans* » à « *l'un de [ses] frères [...] qui aura l'accord de la communauté [al-umma]*<sup>270</sup> », ce qui donne l'impression d'une succession ouverte. Cependant, dans une seconde lettre plus secrète, cette fois-ci destinée au général Lyautey, le successeur est explicitement désigné : « *Cela Nous convient si la communauté [al-umma] s'accorde sur le choix de Notre frère Moulay Youssef pour prendre en charge les affaires*<sup>271</sup>. »

Youssef ben Hassan est le choix personnel du général Lyautey, qui a vu en lui les qualités intellectuelles et la docilité nécessaire à la façon dont il conçoit le mariage entre la présence coloniale et la monarchie. Le résident général a choisi celui qui doit être son principal interlocuteur lors de sa mission au Maroc, et a ainsi profondément remodelé la dynastie alaouite, puisqu'un des descendants de Youssef occupe toujours le trône marocain aujourd'hui. Le sultan, aux yeux du général Lyautey, ne doit pas être une marionnette, tout en consentant à être

<sup>267</sup> Rapport du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 10-42.

<sup>268</sup> *Ibid.*

<sup>269</sup> Télégramme du ministère des Affaires étrangères à Lyautey, 10 juillet 1912, ANP, 475AP-158, f° 67.

<sup>270</sup> Traduction personnelle. Lettre d'abdication du sultan Abdelhafid, adressée au grand vizir, 11 août 1912, CADN, IMA15-51.

<sup>271</sup> Traduction personnelle. Lettre d'abdication du sultan Abdelhafid, adressée au général Lyautey, 11 août 1912, CADN, IMA15-51

dirigé ; c'est-à-dire suffisamment intelligent pour comprendre que le Protectorat est dans son intérêt. Mais l'urgence première était bien de se débarrasser de l'encombrant Abdelhafid et le choix de son successeur apparaît presque secondaire.

Du passé de Youssef, nous connaissons peu de choses, parce que les autorités du Protectorat elles-mêmes en ignoraient presque tout. Né en 1881 ou 1882, il a environ trente ans lorsqu'il accède au pouvoir<sup>272</sup>. Son principal atout est d'être le fils de Hassan I<sup>er</sup>. Youssef n'est ni le fils aîné ni le fils cadet et préféré, désigné par le père pour lui succéder (Abdelaziz). Il n'est qu'un fils parmi tant d'autres, puis après 1894 qu'un des frères du sultan parmi tant d'autres. Sa mère Amīna (Mina, morte en 1918) est une esclave originaire d'Orient<sup>273</sup>. Né au palais de Meknès, il a vécu la majeure partie de son existence à Fès. Chérif parmi les chérifs, si nombreux dans la vieille capitale, sa jeunesse se passe dans l'oisiveté des palais et dans une forme de réclusion et de modestie imposée aux proches du sultan. Jusqu'en 1907 : Youssef prend alors le parti de son frère Abdelaziz, au point de combattre et d'être blessé à ses côtés<sup>274</sup>. Étrangement, il ne pâtit pas de cet engagement une fois ce sultan déposé. Abdelhafid ne peut écarter l'ensemble de sa fratrie après son accession au trône. Pour réparer la déchirure engendrée par la guerre fratricide, il doit au contraire donner des gages à ses frères s'il veut obtenir leur soutien, ou au moins la certitude qu'ils ne chercheront pas à le renverser. Il cherche rapidement à le satisfaire et lui confie la direction d'une *mehalla*\* (*maḥalla*, colonne armée)<sup>275</sup>. Selon Abdelaziz, leurs autres frères ont gardé de cette nomination surprise un certain ressentiment à l'encontre de Youssef, qui n'aurait pas respecté le vœu de solidarité juré au moment de la défaite d'Abdelaziz. La chance véritable de Youssef, si ce mot peut être utilisé, est d'avoir été désigné *ḥalīfa* à Fès en juin 1912. Bien qu'il ait attiré l'attention du général

---

<sup>272</sup> Le sultan est né en 1882 selon une nécrologie rédigée à la hâte le jour de sa mort, CADLC, 73CPCOM-1, f° 163-167. Il se pourrait qu'il soit né un peu plus tôt. Abdelaziz, qui est né vers 1880 indique qu'ils n'ont qu'une quarantaine de jours de différence.

<sup>273</sup> La mère du sultan est parfois dite « syrienne » ou « circassienne » (originaire du Caucase), mais l'adjectif peut désigner tout esclave venu d'Orient. Preuve que les Français sont peu au fait de ce qui se passe dans l'enclos des palais, certains documents affirment en 1912 qu'Abdelaziz et Youssef seraient frères germains. Cela expliquerait leur proximité politique ainsi que le soutien apporté par le second au premier en 1907-1908, contre Abdelhafid. Mais les deux hommes ne sont que des demi-frères. Abdelaziz est bien celui de ses frères qui le connaît le mieux : « *Moulai Youssef est comme moi fils d'une Circassienne. Nous sommes à quelques jours près du même âge ; il est né en effet quarante jours après moi. Il est l'unique enfant de sa mère qui a perdu ses autres fils. Celle-ci est une femme très âgée qui a beaucoup de bon sens et qui adore son fils.* » Lettre d'un diplomate français au résident général Lyautey, 20 août 1912, ANP, 475AP-158, f° 991.

<sup>274</sup> « *Jusqu'à son accession au trône, il a mené l'existence effacée que les sultans régnants imposent aux princes de la famille chérifienne. [...] Très lié avec son frère Moulai Abdelaziz, il fut blessé à ses côtés à la journée d'El Kalsa (1908) où sombra la fortune de ce souverain.* » Note sur le sultan, sans date, CADN, 1MA300-134.

<sup>275</sup> Abdelaziz commente cet épisode en août 1912 : « *Il l'accepta sur les conseils de sa mère qui, connaissant le caractère violent de Moulai Hafid, craignait pour son fils les conséquences d'un refus. [...] Peu de jours après, il m'écrivait : « Je suis le chef de la mehalla ; je ferai mon devoir, mais si cette mehalla doit contribuer à consolider le régime actuel, je prie Dieu de la disperser, dussé-je y trouver la mort.* » Lettre d'un diplomate français au résident général Lyautey, 20 août 1912, ANP, 475AP-158, f° 991.

Lyautey par sa présence d'esprit, il n'a pas eu le temps de laisser à ce poste son empreinte sur la ville ni d'illustrer ses compétences politiques. Le nouveau sultan est donc un inconnu de trente ans et très peu expérimenté. Son frère Abdelaziz mesure l'ampleur de la tâche qui l'attend, mais est certain qu'il fera un bon sultan, le sultan dont le Protectorat a besoin :

*Il est probe, modeste et très sensible aux bons procédés. Il collaborera sans arrière-pensée à l'œuvre du Protectorat. [...] Moulay Youssef n'est pas il est vrai connu des tribus et cela n'est pas pour le moment à son avantage. Il est regrettable peut-être à cet égard que les circonstances aient obligé à le proclamer hâtivement sans essayer d'abord de le mettre un peu en lumière. Il ne faut pas s'attendre par conséquent à ce qu'il devienne de suite populaire*<sup>276</sup>.

Faute de documents de sa main ou de confidences indiscretes, il est difficile de savoir ce que le nouveau sultan pense ou quels sont ses centres d'intérêt. La piété que les Français lui prêtent est bien réelle et il semble que Youssef soit porté sur les sciences de la religion. Son caractère sans relief est son principal atout aux yeux des Français, qui n'ont de cesse de vanter tout au long de son règne, avec bien souvent une pointe de condescendance, sa modestie, sa simplicité et sa « *piété sans fanatisme*<sup>277</sup> ». Il semble toutefois que la réalité soit conforme à la description qu'ils en font. Youssef est un homme modérément intelligent, malléable, et qui n'a jamais voulu être sultan. Il n'est jamais entré en lice durant la période de troubles qui a précédé l'instauration du Protectorat. Une candidature ne semble pas lui être venue à l'esprit lorsqu'il est devenu évident qu'Abdelhafid ne pouvait rester sur le trône. Il se contentait du poste de *ḥalīfa* de son frère à Fès, qu'il n'avait pas demandé non plus, et était persuadé que les Français rappelleraient sur le trône son autre frère, Abdelaziz. Mi-août 1912, après une ascension politique fulgurante et en partie non désirée, Youssef est choisi sans avoir été consulté par les Français, élu, proclamé puis reconnu sultan du Maroc<sup>278</sup>.

Si les Français réussissent à éloigner Abdelhafid et à éviter qu'une contestation interne à la dynastie ne naisse, le nouveau sultan doit faire face, dès les premiers jours de son règne, à une contestation d'ampleur : trois jours après l'abdication, Aḥmad al-Hība (v.1876-1919), fils de Mā' al-'Aynayn, important chef confrérique du sud du Maroc, se proclame sultan à

---

<sup>276</sup> *Ibid.*

<sup>277</sup> « *La caractéristique de Moulay Youssef est une bonhomie souriante : de caractère pondéré, d'esprit clair saisissant à demi-mot, il témoigne d'une grande pénétration et d'un discernement remarquable. Tout en restant très attaché aux traditions chérifiennes et aux prérogatives de son rang, il a une largeur de vues et un sens pratique qui font de lui un souverain très moderne et accessible aux suggestions les plus neuves et les plus hardies [...]. Avec cela une très haute conscience de ses devoirs d'imam, une dignité de vie et une piété exemplaires, qui lui valent non seulement la vénération religieuse, mais encore l'estime de ses sujets.* » Note sur le sultan, sans date, CADN, IMA300-134.

<sup>278</sup> H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *Renseignements coloniaux, Supplément à l'Afrique française*, n° 6, juin 1916, p. 153-170.



Marrakech, qu'il occupe<sup>279</sup>. Al-Hība entend prendre la suite d'une dynastie qu'il estime morte. La dissidence est plus explicitement lancée contre les envahisseurs, et le prétendant proclame le djihad. Pour les Français, la menace est forte et constitue le principal front militaire de l'année 1912. Début septembre, le prétendant est écrasé par les forces du général Charles Mangin<sup>280</sup>. À son entrée dans Marrakech, ce dernier se presse d'y faire proclamer Youssef sultan. La consolidation de l'autorité alaouite dans le Sud de l'Empire, et par voie de conséquence celle des Français, est si urgente qu'elle est la première grande action politique du règne de Youssef : tout juste parti de Fès, à peine installé à Rabat, il est escorté par les Français jusqu'à Marrakech au mois de novembre 1912 pour y incarner l'autorité retrouvée du Makhzen.

Dans les années qui suivent, les Français font tout pour refermer la faille ouverte par l'affrontement avec Abdelhafid. Par le respect consciencieux des formes et usages traditionnels, le Protectorat prend soin de se fondre en apparence dans un système qui lui préexiste, constitué de normes et de traditions qui renvoient à une culture politique bien différente du modèle républicain. Youssef s'acquitte de sa tâche pendant 15 ans, de 1912 à 1927, sans poser de souci aux Français, qui, H. Lyautey le premier, en sont pleinement satisfaits. Sous son règne sont fixés les fondements du système protectoral et du partage des tâches entre le Palais et la Résidence générale. À aucun moment Youssef ne se met en colère, au contraire du demi-frère qu'il remplace ; il est toujours de bon accueil, écoute les Français et se plie à leurs décisions sans opposer de résistance. Sa fonction est pourtant terriblement affaiblie et son pouvoir limité à quelques domaines, comme le religieux. L'absence de règles claires pour la succession, jadis source de troubles intradynastiques, s'est transformée en avantage pour la France, qui a pu remodeler la dynastie à son goût.

---

<sup>279</sup> Le mouvement de rébellion avait débuté avant l'abdication du sultan Abdelhafid. Mais al-Hība a pu croire au moment où il s'est proclamé que le sultan avait été assassiné par les Français, et que les oulémas de Fès avaient été massacrés. J. LADREIT DE LACHARRIERE, « Grandeur et décadence de Mohammed el Hiba », *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, n° 17, 1912.

<sup>280</sup> Il parvient à s'enfuir et continue à faire vivre la révolte dans les montagnes jusqu'à sa mort en 1919 à Tiznit. Mais pour les Français, l'essentiel est d'avoir détruit ses prétentions au trône.



**Ill. n° 3 Moulay Youssef dans la salle du trône (vers 1920)**

Photographie de l'agence de presse Meurisse, sur Gallica.bnf.fr [ark:/12148/btv1b90337274](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90337274)

## 1.2 L'enfance d'un prince sans avenir (1912-1927)

En novembre 1913, alors âgé de quatre ans, le futur Mohammed V est l'un des premiers à pouvoir parcourir la nouvelle route entre Fès et Rabat en voiture, moyen de locomotion encore bien rare au Maroc<sup>281</sup>. Un poète courtisan profite de ce voyage, qui rejoue symboliquement le transfert de la dynastie d'une capitale à une autre par les Français, pour chanter les louanges de l'enfant, de son père le sultan et de l'œuvre française :

*Voyage en paix, ô Mohammed, noble descendant d'un souverain glorieux,  
L'automobile vers toi est venue avec respect pour t'emporter plus rapide qu'un  
astre dans sa course,  
Ainsi, après quelques instants, tu pourras aisément baiser une main auguste et  
généreuse,  
Ô toi, le premier fils du sultan qui ait franchi sur un véhicule rapide et par une voie  
bien tracée, l'espace qui sépare Fez de Rabat,  
L'ère des heureuses réformes s'est levée avec le règne de Youssef et notre pays s'est  
enrichi des inventions modernes  
Grâce au zèle de ceux qui ont apporté leur précieux concours, pour nous ouvrir les  
voies du progrès.  
Que Dieu te conserve à l'amour de Maître ton père et te laisse uni à lui, telle la  
perle retenue à un fil.  
Puisse notre Pays, grâce à lui, s'élever et progresser sans cesse,  
Puisse notre Souverain demeurer à la tête de son Empire<sup>282</sup>.*

Ce poème est à ma connaissance le plus ancien document dans lequel Mohammed ben Youssef soit cité. Il permet d'accéder de façon privilégiée à un moment émouvant de son enfance, placée dans le contexte d'un double règne qui commence, celui de son père et celui des Français, présentés dans ce poème comme ceux qui apportent les « voies du progrès » au Maroc.

Un an plus tôt, Hammada (Ḥammāda), ainsi qu'il est surnommé avant de devenir lui-même sultan, était trop jeune pour se rendre compte que sa vie venait de prendre un brusque tournant avec la montée de son père sur le trône. Neveu de deux sultans du Maroc à sa naissance en 1909, il est devenu le fils de leur successeur. Son enfance coïncide avec le règne de son père (août 1912 – novembre 1927), avec le mandat du résident général Lyautey au Maroc (1912-1925), et plus généralement avec la mise en place du système protectoral. Il n'a pas connu le Maroc indépendant. Quinze années, passées dans les riches palais de la dynastie, au contact des

---

<sup>281</sup> F. ABECASSIS, « La mise en place du réseau routier marocain. Aperçu historique », dans Dominique Avon et Alain Mes-saoudi (dir.), *De l'Atlas à l'Orient musulman. Contributions en hommage à Daniel Rivet*, Paris, Karthala, 2011, p. 85-97.

<sup>282</sup> L'auteur est 'Abd Allah al-Fāsī, membre d'une importante dynastie de Fès, ancien vizir et vizir du *ḥalīfa* du sultan à Fès au moment où il rédige le poème. *Qaṣīda* en l'honneur du fils de sa majesté Moulay Youssef, le prince Sidi Mohammed, à l'occasion de son voyage effectué en automobile de Fès à Rabat (24 novembre 1913), CADN, IMA300-134. Traduction par les services de la Résidence générale.

femmes de son père, des élites marocaines et des Français, durant lesquelles le prince n'a manqué de rien. Le discours hagiographique et les livres qui s'en inspirent ont donc tout faux lorsqu'ils affirment que Mohammed V a vécu une enfance malheureuse, ce qui l'aurait amené à comprendre les préoccupations du petit peuple sur lequel il a ensuite été amené à régner<sup>283</sup>. Il n'a pas été marginalisé par son père et n'a pas frôlé la misère. Ce discours erroné s'inscrit dans un récit hagiographique plus général : son enfance aurait fait de lui un homme calme et réfléchi, et la sérénité dont il fait preuve tout au long de son règne, même dans les plus noirs moments, en serait le reflet ; les malheurs de son enfance l'auraient prédestiné au martyre de l'exil. Tout prouve au contraire que Hammada a grandi au milieu de ses frères et avec tous les égards que peut attendre le fils du sultan du Maroc<sup>284</sup>. S'il n'est pas particulièrement préparé à régner, il n'est pas ignorant des enjeux monarchiques et de la présence française.

## A. La maison du sultan

Lorsque Youssef, apprenant que les Français viennent de le choisir pour le trône, soupire « *J'étais sultan chez moi, dans ma maison* », il n'évoque pas tant sa demeure que sa maisonnée (le terme *bayt* a les deux sens en arabe), sur laquelle il règne en maître : ses femmes, ses enfants et ses esclaves. C'est, au sein du palais de Rabat après 1912, parmi ce clan familial que grandit le jeune Hammada.

Il est probablement né le 10 août 1909, mais cette date n'est pas aisée à établir faute de sources évidentes et concordante, et en particulier d'état civil<sup>285</sup>. Les biographes et historiens se sont jusqu'ici contentés de choisir arbitrairement une date, 1909, 1910, parfois 1911<sup>286</sup>. L'administration coloniale n'en avait aucune idée. Les informations (pour partie erronées) transmises au *Gotha* en 1922 donnent une naissance en 1913, ce qui signifierait concrètement

---

<sup>283</sup> Jean Lacouture par exemple, repris par tous ses épigones, nous dresse un portrait peu heureux de son enfance : « Son père ne semble guère l'aimer et paraît l'oublier au milieu des femmes de sa maison. L'ayant confié à un modeste précepteur algérien, Si Mammeri, il le relègue dans les palais de Fès et de Meknès. Deux ans après la naissance du petit prince, Moulay Youssef a dû à sa docilité envers le nouveau protecteur de succéder sur le trône à l'intraitable Moulay Hafid. Mais l'enfant n'en poursuit pas moins, au loin, une existence de petit pauvre. Dans les rues de Fès, il joue avec les enfants du peuple. Et à Meknès, on assure qu'il connut la faim. » J. LACOUTURE, *Cinq hommes et la France*, Paris, Éditions du Seuil, 1961, p. 158.

<sup>284</sup> Bien loin de l'enfance laborieuse décrite dans J. NOUVEL, *L'enfance musulmane indigente à Rabat*, Alger, Société historique algérienne, 1937. Voir aussi une étude imprégnée de racisme scientifique, dont l'utilité aujourd'hui est de donner à voir le regard porté par les Français sur les enfants marocains : G. HARDY et L. BRUNOT, « L'Enfant marocain, essai d'ethnographie scolaire », *Bulletin de l'enseignement public du Maroc*, n° 63, janvier 1925 ; R. BIVONA, « L'Enfant Marocain ou l'insoutenable stigmatisation de l'Autre », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 27, SIHFLES, 1<sup>er</sup> décembre 2001.

<sup>285</sup> Il n'existe pas d'état-civil pour les Marocains avant 1950 (mais dès 1915 pour les ressortissants français).

<sup>286</sup> Un site officiel dédié au cinquantenaire de la « Révolution du roi et du peuple » propose sans preuve la date du 30 août 1909. « Faits marquants », Feu Sa Majesté le roi Mohammed V, en ligne : <http://www.mohammed5.ma/index.asp> (consulté le 23 janvier 2023).

que Hammada serait devenu sultan à l'âge de 14 ans<sup>287</sup>. Au moment de sa montée sur le trône, le Quai d'Orsay est bien embarrassé et sa date de naissance est plusieurs fois modifiée dans les courtes notes biographiques rédigées à la hâte<sup>288</sup>. Pour sa part, Ibn Zaydān, l'historiographe de la dynastie jusque dans les années 1940 et très proche du jeune sultan, lui attribue une naissance en l'année 1329 du calendrier hégirien<sup>289</sup>, comprise dans l'année grégorienne 1911. Mais un document de 1951, émis par le Vizirat de la Maison impériale et du protocole chérifien, place sa naissance en avril 1909<sup>290</sup>. Le mois d'avril n'est toutefois confirmé nulle part ailleurs. C'est au contraire le mois d'août 1909 qui semble le plus probable : après l'indépendance, le Palais institue de modestes festivités pour le 10 août<sup>291</sup>. En 1959, les 50 ans du monarque sont célébrés. Il est cependant étrange que cette date n'ait jamais été mentionnée ni célébrée avant 1956, et il ne faut pas totalement écarter l'idée qu'une date, issue du calendrier grégorien, ait été choisie tardivement dans le cadre d'une politique symbolique<sup>292</sup>. Mohammed V est donc probablement né le 10 août 1909 (23 raġab 1327 dans le calendrier hégirien), à Fès qu'il désigne parfois comme la « *ville de [sa] naissance* ». Il naît alors que son oncle Abdelhafid vient de prendre le pouvoir contre son autre oncle Abdelaziz, et, s'il est bien né en août, au moment exact où le nouveau sultan remporte une importante victoire en capturant puis exécutant le prétendant Bū Ḥamāra.

Ces interrogations autour de la date de naissance sont symptomatiques du flou qui entoure l'intérieur des palais marocains, et plus particulièrement ce que l'on nomme « harem\* ». Le sens de ce mot est triple. C'est tout d'abord une communauté, composée des familiers : les femmes légitimes, les concubines, mais aussi les filles et les fils, ainsi que les serviteurs des deux sexes qui ont statut d'esclaves. Le harem ne se limite donc pas aux concubines. Deuxièmement, c'est une règle morale, qui trace la frontière qu'il est, étymologiquement, interdit de franchir ; il désigne l'inviolabilité patriarcale du maître de maison. Enfin, le *ḥarīm* est le territoire dessiné par cet interdit, l'espace intime du maître. Dans le cas du sultan, cet espace s'oppose à la partie publique où se déroulent les grandes cérémonies, mais aussi à la partie privée qui sert aux audiences et réceptions. Les circulations, dans un sens

---

<sup>287</sup> Fiche sur la famille du sultan remise au *Gotha*, 1922, CADN, IMA300-136.

<sup>288</sup> Un premier brouillon, rédigé à Paris le 17 novembre 1927, donne à Mohammed 16 ou 17 ans (naissance en 1911 ou 1910), chiffre baissé à 14 par une retouche ; la seconde version garde 14 ans, mais le chiffre est à nouveau corrigé à la plume, pour atteindre cette fois 18 ans (soit 1909). Note de la direction Afrique-Levant, 17 novembre 1927, CADLC, 73CPCOM-1, f° 168.

<sup>289</sup> IBN ZAYDAN, *Al-durar al-fāhira bi-ma'ātir al-mulūk al-'alawyyin bi-Fās al-zāhira* [Les précieuses perles : réalisations des rois alaouites à Fès la florissante], Rabat, Imprimerie al-Nachar, 2008 (rédigé à la fin des années 1930), p. 154.

<sup>290</sup> Vizirat de la Maison impériale et du protocole chérifien, Biographie du sultan, 10 février 1951, CADN, IMA300-295.

<sup>291</sup> *Al-'ahd al-ġadīd*, 10 août 1960.

<sup>292</sup> De la même façon que sont instituées après l'indépendance des fêtes de la jeunesse pour l'anniversaire du prince Hassan, le 9 juillet.

comme dans l'autre, sont prohibées. Le harem est le noyau dur du palais, autour duquel tout s'organise, ainsi que le seul lieu où l'autorité du sultan protégé est pleinement intacte. Ses membres y sont sous la dépendance absolue du monarque. L'institution entoure leur vie privée d'une chape de secret, ce qui n'est pas sans contrarier l'historien. Les fonctionnaires français, encouragés en cela par H. Lyautey, respectent cet hermétisme. C'est pourquoi il est difficile de reconstituer la vie privée des souverains marocains, en particulier tout ce qui touche aux femmes et aux filles ; ces dernières existent à peine dans les sources, et il faut se rattacher à des mentions éparpillées pour découvrir leur existence. Jocelyne Dakhlia a soulevé dans plusieurs articles les difficultés inhérentes à l'étude des harems (souverains ou non) dans le monde musulman, du palais ottoman de Topkapı à celui du sultan du Maroc. D'un côté, les sources autochtones sont rares et souvent très dispersées<sup>293</sup>. De l'autre, les sources européennes, récits de voyageurs, témoignages d'ambassadeurs ou relations d'anciens prisonniers, sont suspectées de ne pas être suffisamment internes ou directes pour être considérées comme fiables ; bien plus, elles ont contribué à la construction d'un imaginaire oriental fantasmé autour des harems, du rapport musulman au corps et du statut de la femme en islam. Si ces sources ne doivent pas être entièrement mises de côté, leur traitement exige une inévitable précaution afin de séparer la rumeur et l'imaginaire des faits<sup>294</sup>, méthodologie nécessaire dans le cas du Maroc colonisé tant les services français se plaisent à colporter des rumeurs.

La mère de Mohammed ben Youssef est une esclave, concubine de son père. En dehors de ce statut, nous ne savons presque rien d'elle. Un nom, Yāqūt (parfois Yāqūta, équivalent arabe de hyacinthe, la fleur, mais ce mot signifie aussi rubis), et une date de décès, 1<sup>er</sup> septembre 1953, douze jours après la déposition de son fils. Elle n'est pas femme légitime, mais cela n'affecte aucunement le statut de son fils Hammada. L'une des seules choses que l'on connaisse sur la mère de Mohammed V est... la couleur de ses yeux, un beau bleu qui expliquerait son prénom. Ce n'est pas son prénom de naissance, car l'entrée au harem implique un changement d'identité. Il trahit comme la plupart des noms tirés de plantes ou de pierres précieuses sa condition servile<sup>295</sup>. Un prince alaouite, comme tout musulman selon le droit islamique

---

<sup>293</sup> J. DAKHLIA, « Entrées dérobées : l'historiographie du harem », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 9, 1999. Sur le harem dans l'Empire ottoman, L. P. PEIRCE, *The imperial harem : women and sovereignty in the Ottoman Empire*, New York, Oxford University Press, 1993.

<sup>294</sup> Pour Jocelyne Dakhlia, l'extrême prudence est également un piège, parce qu'elle contribue au poncif : « Jusques aujourd'hui, [...] les historiens admettent tacitement ou explicitement qu'il s'agit d'une question réservée, impossible à connaître : le harem sultanien serait le « saint des saints » de la sphère privée, le harīm par excellence », J. DAKHLIA, « Le harem de Mawlay Ismaïl : un despotisme exemplaire ? », dans M. Kerrou (dir.), *Public et privé en Islam : Espaces, autorités et libertés*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, 2014, p. 167-174.

<sup>295</sup> C'est un prénom mixte. Il peut désigner une fleur ou une pierre précieuse (aux différentes teintes, notamment rubis). C'est un prénom typiquement porté par des esclaves. Y. RAGIB, « Esclaves et affranchis trahis par leur nom dans les arts de l'Islam

traditionnel, peut avoir jusqu'à quatre épouses légitimes (tétragamie). Ce statut officiel est souvent réservé aux femmes dont le mariage permet de conclure une alliance ou de renforcer des liens politiques. L'alliance peut avoir lieu à l'intérieur de la dynastie, lorsqu'un prince alaouite épouse une cousine, comme à l'extérieur, par exemple avec une femme issue d'une grande famille urbaine ou rurale. Abdelhafid, dans sa marche vers le pouvoir, a épousé en septembre 1907 les filles de deux de ses principaux alliés, Rabī'a b. Madānī al-Glāwī et la fille de 'Aysa b. 'Umar. Quelques mois plus tard, lorsqu'il avait scellé une alliance décisive avec Moha ou Hammou (Muḥa Aw Ḥammū), caïd de la confédération zayane, il avait épousé sa fille Rabāḥa<sup>296</sup>, et à l'été 1910, lorsqu'un triumvirat s'était formé à la tête de l'État entre le sultan, le grand vizir Madānī al-Glāwī et le ministre des Affaires étrangères Muḥammad al-Muqrī, les deux premiers avaient épousé chacun une fille du dernier<sup>297</sup>. Au sein de la dynastie, le sultan contrôle les mariages de ses frères et cousins, et la règle théorique est une endogamie stricte. Ce qui explique peut-être que Youssef n'avait aucune épouse officielle avant son accession au trône. Relégué au second plan jusqu'à cette date, il n'avait pas besoin de conclure une alliance politique et, l'aurait-il voulu, il en aurait été empêché par son frère le sultan. Après 1912, le nouveau sultan contracte (à une date incertaine) un mariage qui doit renforcer ses droits au trône : il épouse Rukiyya al-Muqrī, la fille de son grand-vizir que son frère et prédécesseur 'Abd al-Hafiz a répudiée ; ils n'ont pas d'enfant ensemble.

Youssef possède en revanche depuis longtemps des concubines. Symboles de la puissance et de la richesse de tout notable, elles ne sont pas le monopole du sultan. Les concubines entrent à un jeune âge au harem, n'en sortent jamais, et y vivent dans une dépendance absolue au maître, qui peut seul décider de leur sort, de leur statut et de leur rôle. Il peut les affranchir, sans pour autant les libérer, s'il veut les récompenser de lui avoir donné un fils. Ces femmes sont considérées comme des biens. Le fils du maître en hérite et a le devoir moral de s'occuper des anciennes concubines de son père. Encadrées par d'autres esclaves, eunuques, elles ont plusieurs origines possibles. La course et l'enlèvement de chrétiennes en Europe, qui a suscité de nombreuses légendes et fantasmes sur la généalogie des Alaouites, n'a jamais été une source de concubines importante et n'a plus lieu au XIX<sup>e</sup> siècle. Les plus prisées, selon un critère de beauté qui remonte à la période médiévale, sont dites « circassiennes » ou

---

médiéval », dans C. Müller et M. Roiland-Rouabah (dir.), *Les non-dits du nom. Onomastique et documents en terres d'Islam : Mélanges offerts à Jacqueline Sublet*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2014, p. 247-301.

<sup>296</sup> E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco*, op. cit.

<sup>297</sup> Abdelhafid a donc quatre épouses en 1910, limite permise par la loi islamique. Il a déjà des enfants à cette date, nés soit de concubines, soit d'épouses décédées ou répudiées. Rukiyya, la fille de Moqri, est répudiée après l'abdication de son mari. Abdelhafid se remarie durant son exil à la fille d'un notable de Médine.

« *turkiyya* », ce qui signifie qu'elles sont soit originaires du Caucase (Circassie), soit plus probablement de Syrie. Cette route orientale a fermé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>298</sup>. Le Sahel constitue une troisième source importante de concubines. Mais la majorité de ces femmes esclaves provient du Maroc lui-même, notamment des régions berbères. Elles sont achetées, parfois enlevées, pour leur beauté dans certaines campagnes reculées du Maroc. Yāqūt, la mère de Hammada, est très certainement marocaine et berbère, mais son origine exacte est inconnue. Les sources françaises se perdent comme souvent dans les identités. Elle est tantôt issue de la tribu des Glaoua et offerte à celui qui n'était pas encore sultan par Thami el-Glaoui (al-Tihāmī al-Glāwī), pacha de Marrakech, tantôt originaire de Chaouia (arrière-pays de Casablanca)<sup>299</sup>. Joseph Luccioni, fonctionnaire du Protectorat durant plusieurs décennies, croit savoir que Yāqūt était originaire du Haouz près de Marrakech<sup>300</sup>. Enfin, Moulay Hicham (né en 1964), petit-fils de Mohammed V, pense que son arrière-grand-mère était... d'origine turque<sup>301</sup>. La piste du Sud marocain paraît toutefois la plus probable. La grand-mère maternelle de Mohammed ben Youssef vivait également au palais, ce qui indique une proximité géographique. L'unique mention que nous ayons d'elle se trouve d'un poème du précepteur Si\* Mammeri, qui ne donne ni son nom, ni son origine, mais déplore sa mort en 1932, alors que son petit-fils est sur le trône<sup>302</sup>.

Le statut de la mère n'a aucune conséquence sur la puissance politique potentielle de l'enfant. Que sa mère soit issue d'une grande famille pourrait lui assurer le cas échéant un soutien politique de poids : son grand-père maternel, caïd d'une grande tribu ou vizir, pourrait l'aider dans sa conquête du pouvoir. Dans les faits, le rôle de la mère est faible, si ce n'est négligeable : selon la conception patrilinéaire arabe, tout est transmis par le père. Si Abdelhafid était le petit-fils, par sa mère, d'un notable de Settat, ses frères qui ont également été sur le trône, Abdelaziz et Youssef, sont tous deux nés de mères circassiennes. Des quatre grands-parents de Mohammed ben Youssef, un seul, le sultan Hassan I<sup>er</sup>, est de haute extraction ; ses

---

<sup>298</sup> La mère du sultan Abdelaziz, Rukiyya Turkiyya (morte en 1902), et celle de son demi-frère le sultan Youssef, Amīna Turkiyya (morte en mai 1918), ont probablement fait partie des derniers convois en provenance de l'Empire ottoman. Sur la traite des femmes originaires de l'Empire ottoman et destinées aux harems marocains, voir É. MICHAUX-BELLAIRE, « Au palais du sultan marocain », *Revue du monde musulman*, V, 1908, p. 647–662.

<sup>299</sup> « Généalogie de la famille impériale », années 1950, CADN, IMA200-877. Un pamphlet de 1948 contre Mohammed V donne avec peu de vraisemblance à sa mère pour origine la ville de Berrechid et précise qu'elle aurait été un cadeau du caïd de la ville alors qu'elle n'avait que six ans ; Note de la Direction des Services politiques, 20 janvier 1948, CADN, IMA300-295.

<sup>300</sup> J. LUCCIONI, « Mohammed V », dans *Hommes et Destins, tome VII, Maghreb-Machrek*, Paris, Publications de l'Académie des Sciences d'Outre-mer, 1986.

<sup>301</sup> H. EL-ALAOUI (Moulay Hicham), *Journal d'un prince banni : demain, le Maroc*, Paris, Bernard Grasset, 2014, p. 27.

<sup>302</sup> Poème de Si Mammeri à l'occasion de la mort de la grand-mère maternelle du sultan, 1932, M. MA'MMARI AL-ZWAWI, *Ḥasan al-wafā' li-Āl al-bayt al-nabawī fī mā'jir mulūk al-'arš al-'alawī* [La belle loyauté envers la Maison du Prophète dans les réalisations des rois du trône alaouite], Rabat, Imprimerie royale, 1965, p. 165-166.



grands-parents maternels sont très probablement berbères et sa grand-mère paternelle est circassienne. Mais cette remarque n'a aucun effet sur son identité, car seule l'ascendance paternelle compte : Mohammed est considéré comme arabe, chérifien, et rien d'autre. Toutefois, le statut servile de la mère implique un choix du père au moment de la naissance. Si la mère est une épouse légitime, l'enfant naît libre ; si en revanche elle n'est que concubine, il doit être reconnu par le père (*Istilhāq\**)<sup>303</sup>. Cette reconnaissance revient également à légitimer la mère esclave et à lui donner un statut supérieur à celui des autres concubines: elle est « Oum Sidi\* » (*umm sayyidī*) si elle a eu un fils et peut prendre un rôle important. Si son fils hérite du sultanat, elle devient centrale dans la gestion de la maison impériale. C'est le cas de Yāqūt qui après l'élection de son fils jouit d'une liberté qu'elle n'avait pas jusqu'ici ; elle peut se déplacer d'un palais à un autre, notamment dans le cadre de tournées d'inspection. Mohammed ben Youssef tient la moitié de son patrimoine génétique de sa mère, mais l'intégralité de son identité et de ses droits politiques lui vient de son père<sup>304</sup>.

Youssef a eu en tout environ une dizaine d'enfants, dont quatre fils [**Généalogie n° 4**]. C'est beaucoup moins que son père Hassan (une trentaine de filles et une trentaine de fils) et moins que son frère Abdelhafid, qui a eu au moins 23 enfants [**Généalogie n° 3**]. Hammada n'est que le troisième fils de Youssef. Sont nés peu de temps avant lui Idriss (Idrīs, 1907/1908-1962), et Hassan (al-Ḥasan, v.1909-1969)<sup>305</sup>. Ceux-ci sont pleinement frères, si leur mère commune est bien Dāwiya, une concubine originaire de Chaouia, tandis que Hammada n'est que leur demi-frère. Un quatrième fils, Abdeslam ('Abd as-Salām), naît en 1913 ou 1914 alors que son père est déjà sultan, d'une mère esclave originaire de la région de Marrakech. C'est un garçon joufflu qui apparaît sur certaines photographies en compagnie de son père, et qui ne joue aucun rôle après 1927. Youssef a également des filles, dont les dates de naissance ne sont pas

---

<sup>303</sup> F.-P. BLANC, *Le droit musulman*, Dalloz, Paris, 2007, p. 88 ; sur le statut des concubines-esclaves, d'un point de vue juridique, F.-P. BLANC et A. LOURDE, « Les conditions juridiques de l'accès au statut de concubine-mère en droit musulman malékite », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 36, n° 1, 1983, p. 163-175. Sur les questions familiales, voir les travaux sur le droit d'Octave Pesle, notamment O. PESLE, *Le testament dans le rite malékite*, Rabat, Imprimerie Félix Mancho, 1932. Je remercie Ari D. Schriber pour ses recommandations.

<sup>304</sup> À défaut d'études précises sur le Maroc, la description des conceptions matrimoniales du sultan ottoman par Juliette Dumas pourrait s'appliquer au sultan marocain et à son entourage : « La dynastie ottomane fonctionnait selon un modèle patrilinéaire : la succession se faisait uniquement par les hommes, les femmes n'intervenant en aucune manière dans le processus. Ce principe s'accompagnait d'une grande liberté dans les choix des épouses. Princesses ou esclaves, épouses officielles ou concubines, la position juridique de la femme n'avait aucune incidence en matière successorale. Cette règle dynastique s'accorde d'ailleurs avec les préceptes islamiques [...] : un homme a le droit de se marier légalement avec quatre femmes, tout en entretenant autant de concubines esclaves qu'il le veut, sans qu'il y ait de distinction de rang entre les enfants nés de ces différentes unions. » J. DUMAS, « Des esclaves pour époux... Stratégies matrimoniales dans la dynastie ottomane (mi XIV<sup>e</sup> - début XVI<sup>e</sup> siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 34, 31 décembre 2011, p. 255-275. Voir également J. DUMAS, *Au cœur du harem : les princesses Ottomanes à l'aune du pouvoir (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Leiden, Brill, 2022.

<sup>305</sup> Ce dernier et Hammada n'auraient d'ailleurs que quarante jours d'écart, information qui conforte l'hypothèse d'une naissance en 1909.

connues ; le prénom n'est pas toujours assuré, ce qui entraîne des confusions et peut conduire à compter deux fois une seule et même fille. Trois d'entre elles, Fāṭima, Ğumāla et Zaynab, sont nées avant 1912. Une autre, Batūl a probablement la même mère que Hammada et est née après lui. Nous ne savons presque rien des autres, en dehors d'Amīna, surnommée *al-barisiyya*, car elle est née durant le séjour de son père à Paris en 1926<sup>306</sup>. Les fils reconnus du sultan ont droit au titre de Moulay\* (*Mawlāy*, mon maître) ou Sidi\* (*Sayyidī/Sīdī*, lorsque le prince se nomme Muḥammad), et les filles à celui de Lalla\* (*Lālla*)<sup>307</sup>. Ces titres ne sont pas liés au fait que le sultan est leur père, mais seulement à leur ascendance chérifienne. Il n'existe pas de titre spécifique pour les enfants du sultan, et le titre de prince héritier, parfois utilisé, n'est pas officiel<sup>308</sup>. Idriss, Hassan, Hammada et Abdeslam ne sont en théorie que des chérifiens alaouites parmi d'autres, ayant à peine plus de droits sur la succession. Cette prestigieuse généalogie impose à leurs détenteurs de tenir leur rang pour ne pas altérer la réputation de la famille. Pour les hommes, cela signifie exercer une profession noble (ouléma, secrétaire du Makhzen) s'ils sont contraints de travailler pour gagner leur vie, et entretenir une réputation personnelle irréprochable – pourtant souvent écornée par la rumeur ou la réalité de leur train de vie. Pour les femmes, cela signifie une réclusion absolue.

Un document jusqu'ici inédit nous permet de mieux comprendre le fonctionnement de la maison du sultan Youssef : le partage de sa succession, qui intervient en 1934, sept ans après sa mort<sup>309</sup>. Ce qui est partagé ici est sa fortune personnelle, et non celle de la Couronne ; la succession politique est une chose, la succession personnelle en est une autre. La fortune de Youssef s'élevait à près de 20 millions de francs<sup>310</sup>. Elle est essentiellement constituée de terrains et d'immeubles, ce qui rend le partage, qui suit les règles coraniques, extrêmement complexe. Les héritiers sont au nombre de onze : une seule épouse légitime, quatre fils et six filles. L'héritage a été divisé en huit parts valant chacune environ 2,5 millions. Un huitième revient à l'épouse légitime, Rukiyya, la fille du grand vizir<sup>311</sup>. Mohammed touche également une part, autant que deux de ses frères, l'aîné Idriss et le benjamin Abdeslam ; ce dernier, pour des raisons obscures, est placé sous tutelle<sup>312</sup>. L'accession au pouvoir de Mohammed, à la suite

---

<sup>306</sup> Elle est peut-être la petite-fille du grand-vizir, si sa mère est bien Rukiyya al-Muqrī.

<sup>307</sup> « Mawlāy », dans *EF<sup>2</sup>*, Brill, en ligne.

<sup>308</sup> Comme le rappelle une note de 1922, « *les princes de sang ne portent pas d'autre titre que celui de « chérif» qui est donné aux descendants du prophète Mahomet.* » Direction des Affaires chérifiennes, Note pour le *Gotha*, 1922, CADN, IMA300-136.

<sup>309</sup> Documents relatifs à la succession de Youssef, partage enregistré à la mahakma du cadī de Casablanca le 17 avril 1934 ; l'arbitrage du partage a été supervisé par Larbi Mouline, président du Haut Tribunal chérifien ; CADN, IMA200-877.

<sup>310</sup> Selon l'outil de conversion historique de l'INSEE, cela représenterait aujourd'hui un peu moins de 13 millions d'euros.

<sup>311</sup> « *Si vous n'avez pas d'enfants, le quart de ce que vous avez laissé reviendra à vos épouses. Si vous avez un enfant, le huitième de ce que vous avez laissé leur appartient* », Coran IV-12, traduction D. Masson ; F.-P. BLANC, *Le droit musulman*, *op. cit.*, p. 119.

<sup>312</sup> Il n'est émancipé qu'après 1953 et la déposition de son frère, alors qu'il a plus de 40 ans...

de son père, n'a rien changé à son statut juridique : il est traité à égalité avec ses frères sur le plan juridique. Il hérite de terres dans la région de Fès et dans celle de Marrakech ; il obtient surtout le palais de Casablanca, estimé à un million de francs. La principale anomalie du partage concerne le fils cadet, Hassan, qui reçoit une part moindre (1,8 million, soit 1/11<sup>e</sup>) ; cette inégalité ne peut se justifier que si le fils a commis un acte grave comme un homicide involontaire<sup>313</sup> ; dans le cas de Hassan, il pourrait s'agir du viol d'une femme de son père (sans doute une concubine), accusation impossible à prouver, mais lancée par la Résidence générale en 1927 et qui explique que le jeune homme ait également été automatiquement écarté de la succession politique<sup>314</sup>. Le reste de l'héritage, enfin, est partagé entre les six filles légitimes du sultan, Fāṭima, Ḥadīġa, Zaynab, Ġumāla<sup>315</sup>, ainsi que Batūl et Amīna (qui sont encore mineures). Elles reçoivent toutes 1/16<sup>e</sup> de la fortune de leur père (environ 1,2 million), soit la moitié de la part dévolue à chaque frère, dans le respect du verset coranique IV-176.

## B. Un enfant des palais

Membre de la maisonnée du sultan, le jeune prince a grandi dans le luxe et la réclusion du palais de Rabat, qui est aussi le centre du pouvoir de son père, et le sien après 1927 et jusqu'à sa mort. Le palais du sultan chérifien peut être comparé à la cité interdite de la dynastie chinoise qing à Pékin. Au-delà des fantasmes orientalistes qu'ils font naître dans l'imaginaire européen, ces ensembles palatiaux ont de nombreux points communs, parce qu'ils sont les lieux de vie et de gouvernement pour des pouvoirs à la fois hiératiques et reclus<sup>316</sup>. La cité interdite est, comme les palais de Fès et Rabat, organisée en cours successives et en espaces dont les fonctions sont clairement délimitées ; le cœur de l'ensemble est le domaine intime du souverain, interdit à ceux qui en sont étrangers, lieu de mystère qui échappe aux regards et aux sources. Ces palais contiennent un monde, dans lequel une armée de serviteurs (dont des esclaves et des eunuques) est au service de la dynastie régnante. La comparaison s'arrête là, notamment parce que le faste marocain est bien moindre que le faste chinois, mais il est à noter que les Alaouites comme les

---

<sup>313</sup> L'homicide volontaire exclut automatiquement de la succession.

<sup>314</sup> Note sur la désignation de Mohammed ben Youssef, s. d., CADN, IMA200-877. La différence entre ce qu'il aurait dû toucher (1/8<sup>e</sup>) et ce qu'il a touché a pu servir de réparation à la femme ou à sa famille. Cette affaire explique peut-être les sept années qui se sont écoulées entre le décès et le partage effectif.

<sup>315</sup> Ġumāla est décédée vers 1927 ; sa part, 1,2 millions, est partagée entre son mari Moulay al-Ḥasan b. Ṣadīq (300 000) et entre ses trois fils et sa fille (900 000).

<sup>316</sup> L. MA (dir.), *Cité interdite, palais impériaux et cours royales : Les symboles du pouvoir impérial et monarchique en Orient et en Occident*, Paris, CNRS éditions, 2021. Quelques aperçus des cours et jardins des principaux palais dans M. METALSI, *Maroc, les palais et jardins royaux*, Casablanca, Malika Éditions, 2004.

Qing, dont le pouvoir a été déstabilisé par les puissances européennes, perdent toutes deux le pouvoir réel la même année, en 1912.



**III. n° 4 Hammada et ses frères, photographiés dans un des palais (Rabat ou Fès) vers 1920**

*Photographie M. Flandrin. Disponible en CADN, IMA200-879*

*Cette photographie, prise par un photographe français, est la plus ancienne que j'ai retrouvée de Mohammed V (debout tout à droite). À côté de lui, son frère Idriss ou Hassan. Les autres enfants debout sont moins identifiables. Le dernier frère, Abdeslam, pourrait en faire partie ; ce sont peut-être également les fils de l'ancien sultan Abdelhafid, qui grandissent au palais depuis la fin des années 1910. Les enfants assis sont très probablement des enfants d'esclaves du palais. Derrière eux, un esclave chargé de les surveiller.*

Le Dar el-Makhzen (*Dār al-Maḥzan*)\* est un lieu de vie réservé au sultan et à sa famille, ainsi qu'un lieu de gouvernement. Si avant la colonisation le pouvoir était en partie nomade, au sens où le sultan et sa suite allaient d'une capitale à une autre, le point d'attache principal de la

dynastie alaouite à la fin du siècle précédent était Fès. Mais, en 1912, les Français craignent la ville et sa population qui s'est soulevée juste après la signature du traité. Fès, entourée de tribus également promptes à se soulever alors que la conquête du pays ne fait que commencer, est une très mauvaise situation stratégique. H. Lyautey organise rapidement le transfert de la capitale et du sultan à Rabat, où le pouvoir central revitalisé par les Français doit se fixer<sup>317</sup> ; ce choix coïncide avec celui de dévier la dynastie, dans les deux cas avec des conséquences fortes, puisque le descendant de Youssef règne toujours depuis Rabat aujourd'hui. La ville est profondément remodelée pour satisfaire sa nouvelle fonction politique. Le palais se situe alors en dehors, loin de la médina et près du Chellah, la vieille nécropole de la dynastie mérinide. Un complexe gouvernemental dédoublé, à l'image du pouvoir et de la ségrégation urbaine planifiée à Rabat<sup>318</sup>, est construit dans les premières années du Protectorat. Ce complexe politique comprend trois pôles alignés : la Résidence construite à partir de 1912 et les différentes administrations qui l'entourent, le palais proprement dit, séparé de la Résidence par un large terrain nommé mechouar\* (*mašwar*<sup>319</sup>), et le grand vizirat construit à partir de 1917, séparé du palais par l'*agdāl*\* (jardin). Les serviteurs du palais vivent tout autour, dans ce que l'on nomme Touargas (Twārga<sup>320</sup>). C'est un ensemble dense d'habitations et de jardins vivriers où règne un certain désordre<sup>321</sup>.

Le palais<sup>322</sup> de Fès était le plus grand de tous ceux possédés par la dynastie, mais ce palimpseste architectural souffrait d'un manque de cohérence, car chaque nouveau souverain avait pour habitude de délaissier l'aile de son prédécesseur pour en bâtir une nouvelle<sup>323</sup>. Le palais de Rabat, lorsque le Makhzen s'y fixe en 1912, est d'allure beaucoup plus modeste. L'ensemble architectural n'est de l'extérieur qu'une suite de murs ocres, toits pyramidaux et tuiles vernissées vertes (quermoud). Construit au XIX<sup>e</sup> siècle, alors que Rabat n'était encore qu'une toute petite ville, il est trop petit pour accueillir la famille impériale, le harem et les

---

<sup>317</sup> Document non signé sur la capitale du Maroc, 1912, CADN, 1MA300-10.

<sup>318</sup> J. L. ABU-LUGHOD, *Rabat. Urban apartheid in Morocco*, Princeton, Princeton University Press, 1980, p. 112.

<sup>319</sup> Selon R. Dozy, il s'agit d'un lieu de pouvoir spécifiquement marocain, « l'enceinte où le monarque tient son conseil, où il traite avec ses grands les affaires publiques ». R. DOZY, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leiden, Brill, tome 1, p. 800 ; E. MICHAUX-BELLAIRE et M. BURET, « Makhzan », *EF*, Brill, en ligne.

<sup>320</sup> Le mot est issu de l'arabe marocain. Il viendrait d'une tribu qui fournit traditionnellement des serviteurs et des fonctionnaires au palais.

<sup>321</sup> Désordre qui agace Urbain Blanc. En 1923, le délégué à la Résidence ordonne, sans succès, l'expulsion de tous ceux qui y résident sans habiter au palais, et des membres de la garde noire qui s'y sont installés. Pour ceux-là, un baraquement est spécialement construit dans les années qui suivent. Mais les problèmes persistent : l'incendie qui s'y déclare en 1924 est un danger pour le sultan ; l'insalubrité et la prostitution qui s'y développent un danger pour sa réputation. Rapport sur les Touargas, 1924, CADN, 1MA300-137. Les serviteurs du palais peuvent également résider dans des immeubles de ville, propriétés du Makhzen.

<sup>322</sup> Dans cette thèse, j'emploie le mot palais, avec une minuscule, pour désigner le bâtiment, et Palais, avec une majuscule, pour désigner le pouvoir royal, qui selon les époques doit être distingué du Makhzen central (les vizirs) puis du gouvernement après l'indépendance.

<sup>323</sup> G. VEYRE, *Dans l'intimité du sultan*, op. cit., p. 122.

serviteurs. Il est progressivement agrandi, et dans le même temps modernisé. Un plan réalisé en 1924, conservé dans les archives françaises, permet d'en prendre la mesure, ainsi que des photographies aériennes. Le palais est divisé en plusieurs ensembles qui se distinguent par leurs fonctions. L'entrée principale, modeste, s'ouvre sur une première cour au nord. Face à l'entrée, un bâtiment de deux étages imposant abrite la salle du trône. La cour, d'abord en terre battue puis empierrée, est entourée par les *banīqa-s\** (bureaux) des vizirs. Elle est réservée à l'exercice du pouvoir. L'ensemble architectural qui y est accolé, superposition de petites cours et de bâtiments de deux ou trois étages, est le palais proprement dit, lieu de vie privé du sultan, dont nous ne savons presque rien. Enfin, dans le prolongement de ces deux espaces, un jardin privatif, enclos. Le sultan dispose également de l'*agdāl*, grand jardin doté de la ménagerie de fauves que chaque sultan se doit de posséder. Le luxe intérieur tranche avec la sobriété extérieure, selon une opposition traditionnelle pour le pouvoir marocain. Lorsque le Protectorat s'installe à Rabat, l'état général du palais laisse à désirer. D'importants travaux sont financés par le Protectorat via la liste civile attribuée au sultan<sup>324</sup>, avec pour objectif de le rendre plus confortable, de le patrimonialiser et de faciliter l'exercice de l'État en rénovant par exemple les *banīqa-s*. Le palais est sans doute la maison marocaine la plus moderne du pays en 1920. Le réseau électrique, qui existait peut-être avant 1912, est étendu et le téléphone est installé. Un ascenseur y est construit, ainsi qu'une salle de bain privative pour le sultan. Ce dernier ne réside pas toujours à Rabat. Il est fréquemment en déplacement dans ses autres palais, et surtout dans la villa-palais qu'il se fait construire à Casablanca. C'est un élégant bâtiment construit pour accueillir une famille sur deux étages, avec de nombreuses cours, des terrasses et un jardin verdoyant, au cœur de la ville<sup>325</sup>. C'est dans ces décors luxueux, constamment en travaux, qu'a grandi Hammada après 1912, dans l'opulence de pièces innombrables, couvertes de zelliges et de boiseries, meublées de riches tapis et d'une argenterie incalculable<sup>326</sup>.

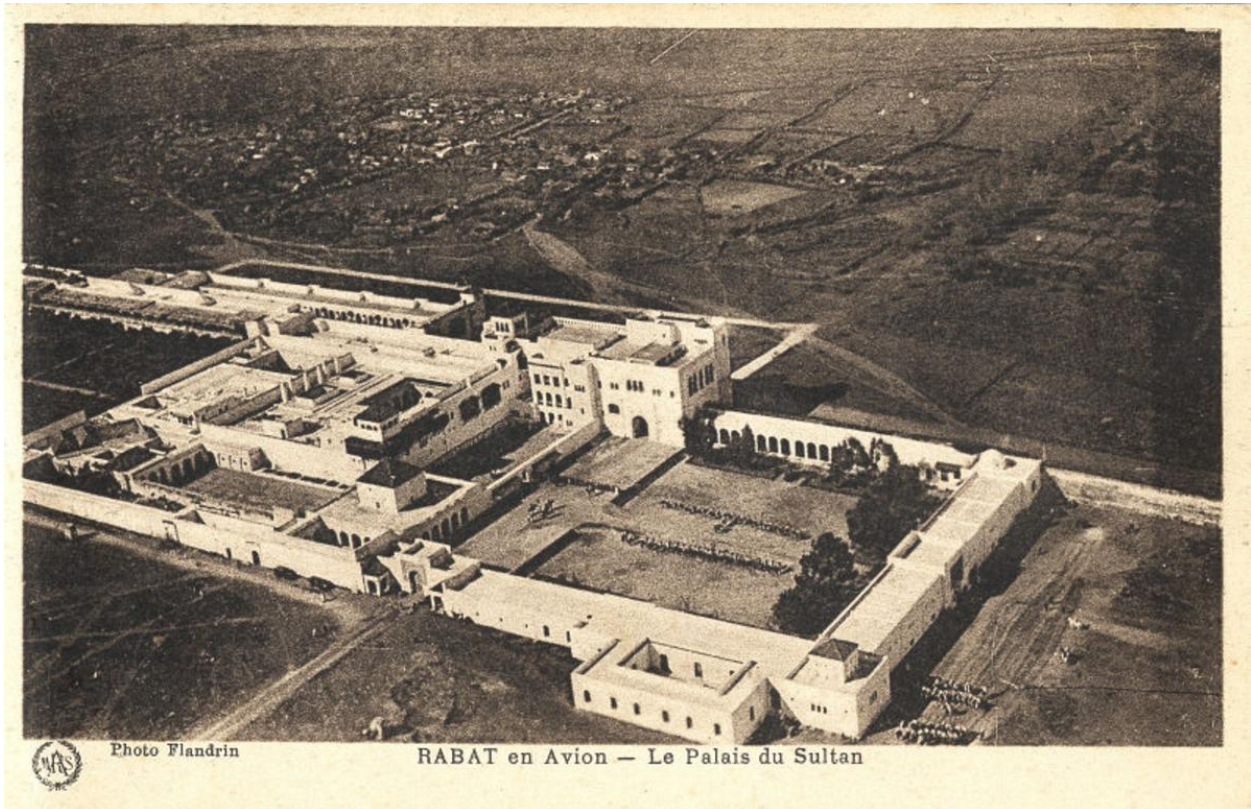
---

<sup>324</sup> Documents sur les travaux du palais de Rabat, CADN, 1MA300-145.

<sup>325</sup> Documents sur la villa de Casablanca, CADN, 1MA300-147.

<sup>326</sup> Les palais des grandes familles de Fès, dont les Tazi et les Moqri, peuvent donner une idée du luxe intérieur des palais sultaniens : J. REVAULT, L. GOLVIN et A. AMAHAN, *Palais et demeures de Fès, 3. Époque alawite (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions du CNRS, 1992.





### III. n° 5 Le palais de Rabat dans les années 1920

Photographie aérienne par M. Flandrin.

*La résidence du sultan est l'ensemble de bâtiments sur la gauche (le harem, espace des femmes et des enfants, est le bâtiment allongé tout en haut à gauche). Au centre, face à l'entrée principale du palais, la salle du trône. La grande cour sur la droite est le siège du Makhzen, entouré par les bureaux des vizirs.*

Les contacts du prince avec le monde extérieur sont très limités. Dans ses premières années, Hammada est probablement élevé au milieu des femmes, par sa mère Yāqūt, par les compagnes de celle-ci, leurs servantes et les esclaves eunuques. Sa grand-mère Amīna (morte en 1918<sup>327</sup>), mère du sultan, jouait un rôle important dans cette maisonnée, puisque son fils lui déléguait la gestion de certains palais et des femmes de la dynastie<sup>328</sup>. Le harem est organisé hiérarchiquement, entre femmes légitimes et esclaves, mais aussi en fonction de l'ancienneté ; les femmes des sultans précédents ont des droits sur les plus jeunes. Le plan du nouveau *ḥarīm*

<sup>327</sup> Poème « à l'occasion du décès de sa regrettée mère, en 1336, correspondant à l'année 1918 », M. MA'MMARI AL-ZAWI, *Ḥasan al-wafā' li-Āl al-bayt al-nabawī fī mā'ṭir mulūk al-'arṣ al-'alawī* [La belle loyauté envers la Maison du Prophète dans les réalisations des rois du trône alaouite], Rabat, Imprimerie royale, 1965, p. 32-33.

<sup>328</sup> Lettre sur la condition des femmes cherifat de Fès, 1921, CADN, 1MA300-151. « Syrienne d'origine, fort intelligente et énergique, elle avait une grande influence sur son fils et nous avait rendu de très réels services au début du règne. Elle n'avait pas cessé d'exercer discrètement une action utile. » Lettre du résident général au ministère des Affaires étrangères, 14 mai 1918, CADN, 73CPCOM-1, f° 44.

de Rabat, construit après 1917, a été conservé dans les archives françaises : ce sont des pièces de petites dimensions réparties tout autour d'une cour de forme allongée, elle-même accolée à une des cours principales du palais<sup>329</sup>. La vie à l'écart du reste du monde concerne toute l'enfance des fils et filles du sultan. Lorsque ce dernier demande aux Français de construire dans l'enceinte du palais une salle de cours, il exige que le bâtiment comporte deux portes : l'une pour ses enfants, l'autre pour les enseignants, comme un sas entre deux mondes qui ne doivent pas trop se mélanger<sup>330</sup>.

Hammada ne manque de rien, objet de toutes les attentions. Il a à sa disposition l'armée d'esclaves de son père, qui, afin de respecter un protocole lourd et complexe, sont chargés de tâches très précises. La domesticité du palais du sultan peut être divisée en deux ordres distincts<sup>331</sup>, qui fonctionnent comme des corporations : chaque serviteur accomplit une tâche délimitée, et la charge est souvent transmise de père en fils. Le premier groupe de serviteurs fait le lien entre le palais et l'extérieur. Il comprend trois classes, cavaliers, messagers et serviteurs chargés de la réception des visiteurs<sup>332</sup>. Au début du Protectorat, les cavaliers perdent toute utilité, car ils souffrent de la concurrence du service postal mis en place par les Français, de celle du télégraphe et du téléphone, et de celle des chauffeurs du sultan, qui sont exclusivement français. À la tête de la corporation tournée vers l'extérieur se trouve le caïd du mechouar (*qā'id al-mašwar*)\*, Muḥammad al-Ḥusayn b. Ya'yš (ben Yaïch). La seconde corporation est quant à elle tournée vers l'intérieur du palais. Elle se décompose en sous-confréries destinées à répondre aux besoins quotidiens du sultan : les uns s'occupent des tapis et des matelas, les autres des boissons chaudes, de l'eau et des boissons froides, des ablutions, du chauffage et du hammam, des écuries, de la viande ou encore du campement, lorsque le sultan voyage. Les servantes semblent, elles, préposées à tout ce qui a trait à la nourriture et à la cuisine, de la production (par exemple de produits laitiers) à la préparation de plats<sup>333</sup>. Chaque groupe est dirigé par un caïd, qui dispose d'un adjoint et d'un personnel administratif, et chaque groupe de servantes par une *'arīfa*\*. Ce sont donc autant de petits ministères au service personnel du prince<sup>334</sup>, entouré d'un protocole sophistiqué qui participe de son prestige.

---

<sup>329</sup> Pour le plan, CADN, IMA300-145.

<sup>330</sup> Documents sur les travaux du palais de Rabat, CADN, IMA300-145.

<sup>331</sup> Voir E. AUBIN, *Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, A. Colin, 1904.

<sup>332</sup> Description de la maison du sultan, CADN, IMA300-134.

<sup>333</sup> Pour une présentation des différentes corporations de serviteurs, IBN ZAYDAN, *Al-‘izz wa-l-šawla fī ma‘ālim naẓm al-dawla [La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État]*, Rabat, Imprimerie royale, 1961, tome 1, p. 132-150.

<sup>334</sup> Hors contraintes budgétaires imposées par la Résidence, le sultan, secondé par son chambellan, gère le personnel comme il l'entend et n'hésite pas à le réformer. En 1914, il décide de supprimer un des trois postes d'adjoint (*ḥalīfa*) du *qā'id al-mašwar*, peut-être dans le but d'affaiblir la fonction au profit du chambellan.



Les sources de la Résidence générale, pudiques sur ce sujet, parlent de façon évasive de « domestiques ». Bien que leur statut soit parfois ambigu, ce sont bien des esclaves (*'abīd*, sg. *'abd\**) soumis au pouvoir du sultan et du chambellan<sup>335</sup>. Touchant un salaire, les serviteurs du palais n'en sont pas moins esclaves et ne sont pas libres de leurs mouvements. Ils doivent vivre avec leur famille dans l'enceinte palatiale, principalement dans les Touargas. Par ailleurs, il est une autre réalité que les sources françaises mentionnent rarement, mais que les photographies des cérémonies, croisées avec l'ouvrage de l'historiographe Ibn Zaydān, rendent évidente : ces esclaves sont dans leur grande majorité noirs<sup>336</sup>. Ils proviennent surtout du sud de l'Empire chérifien ou d'Afrique subsaharienne, et beaucoup sont les descendants de plusieurs générations d'esclaves. Ibn Zaydān, qui désigne les esclaves par différents termes (*ḥaddām*, *'abīd*, *waṣafā'*, *āriqqā' mamālīk*), n'associe pas systématiquement la domesticité à la servilité, ni la servilité à la couleur de peau, mais cela semble relever chez lui de l'évidence ; le gardien des trésors du palais devrait par exemple forcément être choisi par les « *eunuques noirs* [*min al-ṭawāšīn al-sawd*]<sup>337</sup> ». L'exemple le plus évident d'association domesticité – esclavage – couleur de peau est la Garde noire du sultan, chargée de sa sécurité, qui est une héritière de l'armée noire de Moulay Ismaïl au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>338</sup>. Ibn Zaydān, qui prend peu en compte les transformations historiques et traite le sultanat alaouite comme une réalité intangible, insiste bien sur le fait que la garde sultanienne (*al-ḥars al-sultānī*), aussi nommée « bataillon des esclaves [*tābūr al-'abīd*] » est composée exclusivement d'« esclaves noirs [*al-'abīd al-āriqqā' al-sawd*]<sup>339</sup>. » Sous le Protectorat, la Garde noire, qui n'a plus de réelle fonction militaire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>340</sup>, représente entre 400 et 600 esclaves<sup>341</sup>, toujours sélectionnés sur un critère racial. Son commandement est confié à des militaires français, tout comme la centaine d'hommes de la fanfare du sultan<sup>342</sup>. L'organisation palatiale se fonde donc sur une double opposition, d'abord une question de statut, entre maîtres et esclaves, ensuite sur une question raciale liée à la couleur de peau. Mais il serait erroné de réduire une couleur de peau noire à un

---

<sup>335</sup> Sur l'esclavage au Maroc, voir notamment M. ENNAJI, *Soldats, domestiques et concubines : l'esclavage au Maroc au XIX<sup>e</sup> siècle : essai*, Paris, Balland, 1994 ; R. A. BADOUAL, « « Esclavage » et situation des « noirs » au Maroc dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle », dans Laurence Marfaing (dir.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation*, Paris, Karthala, 2003.

<sup>336</sup> C. EL HAMEL, *Le Maroc noir : une histoire de l'esclavage, de la race et de l'Islam*, Casablanca, La Croisée des Chemins, 2018 ; traduction de *Black Morocco : A History of Slavery, Race, and Islam*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

<sup>337</sup> IBN ZAYDAN, *Al-'izz wa-l-ṣawla fī ma'ālim naẓm al-dawla* [*La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État*], *op. cit.*, tome 1, p. 62.

<sup>338</sup> C. EL HAMEL, *Le Maroc noir...*, *op. cit.*, p. 255.

<sup>339</sup> IBN ZAYDAN, *Al-'izz wa-l-ṣawla fī ma'ālim naẓm al-dawla* [*La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État*], *op. cit.*, tome 2, p. 203.

<sup>340</sup> C. EL-HAMEL, *Le Maroc noir...*, *op. cit.*, p. 384.

<sup>341</sup> Note sur la garde noire du sultan, années 1930, CADN, IMA300-297.

<sup>342</sup> CADN, IMA300-137.

statut servile. La réalité est plus complexe, puisque par exemple tout enfant d'un prince alaouite et d'une esclave, quelle que soit la couleur de peau de cette dernière, est considéré comme arabe et libre, à condition d'être reconnu par le père<sup>343</sup>. Il y a donc bien un aspect racial dans la hiérarchie sociale du palais, mais il s'agit surtout d'une question de statut.

Le sujet de l'esclavage est symptomatique de l'ambiguïté des Français à l'égard de la société marocaine, entre désir de réformes et discours sur la préservation des traditions. C'est pourquoi les quelques mesures anti-esclavagistes décidées au début du Protectorat ne sont pas abolitionnistes. La stratégie est d'interdire la traite et de faciliter les affranchissements dans les années 1920, en considérant que le phénomène finira par s'épuiser<sup>344</sup>. Aucun dahir\* du sultan ne vient explicitement interdire l'esclavage, peut-être pour ne pas froisser les grandes familles dont les maisonnées ont besoin d'une importante domesticité. Les harems des grands personnages de l'État et des hommes de la dynastie alaouite ne sont pas remis en cause. Alors que la réalité du pouvoir exécutif leur est en grande partie retirée, ils restent maîtres de leur domaine privé.

Le palais est effectivement le dernier lieu où le pouvoir du sultan soit encore intact. En dépit des mesures budgétaires, les Français font tout pour maintenir son train de vie, comme pour l'enfermer dans une cage dorée. Une réorganisation lancée en 1913 prévoit de réduire le nombre de serviteurs, mais aussi, pour compenser, de mettre fin à la division excessive des tâches. En contrepartie de cette polyvalence, leur salaire est augmenté<sup>345</sup>. Cette réorganisation générale de la domesticité conduit à une diminution de la maison sultaniennne, qui reste cependant importante<sup>346</sup>. Le seul palais de Rabat, en 1925, compte 95 maîtres (hommes et femmes de la dynastie, concubines) et 470 serviteurs des deux sexes. Les palais de Meknès, Fès et Marrakech comptent en tout 500 maîtres et 1 500 serviteurs.

Tout ce peuple est sous la surveillance autoritaire du chambellan, le *ḥāḡib*\*. La fonction est de celles qui ancrent le pouvoir sultanien dans une haute tradition arabe et islamique.

---

<sup>343</sup> C. EL-HAMEL, *Le Maroc noir...*, *op. cit.*, p. 160.

<sup>344</sup> *Ibid.*, p. 431. Pour une analyse juridique de l'esclavage au Maroc, pendant le Protectorat puis après l'indépendance, F.-P. BLANC et A. LOURDE, « L'esclavage au Maroc au temps du protectorat », dans Tanguy Le Marc'hadour et Manuel Carius (dir.), *Esclavage et droit : Du Code noir à nos jours*, Arras, Artois Presses Université, 2021, p. 91-124.

<sup>345</sup> Réforme du statut des domestiques et de leur rémunération, née de la concertation entre Henri Gaillard (secrétaire général du gouvernement chérifien), Kaddour ben Ghabrit (chef du protocole) et Thami Ababou (chambellan). Traduction d'un document en arabe rédigé par Kaddour ben Ghabrit pour le sultan, et portant sur la réforme du palais, 1913, CADN, 1MA300-137.

<sup>346</sup> « *Le nombre total de tous ces serviteurs a été fortement réduit et ne compte plus actuellement que 400 personnes* », commente un document au début des années 1920, CADN, 1MA300-134. Pour Henri Gaillard, 400 est « *le minimum indispensable au prestige chérifien* », H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *op. cit.* Il est hors de question de réformer au-delà et de trancher plus encore dans le train de vie du sultan, sous peine de le froisser, comme le note Raoul Marc en 1925 : « *Il y a lieu de noter que cet effectif n'est susceptible d'aucune compression, car il s'agit d'une part de membres de la famille chérifienne, d'autre part de serviteurs attachés de père en fils à cette famille suivant une tradition patriarcale qu'il est de notre intérêt politique de respecter.* » Note du conseiller du gouvernement chérifien, 1925, 1MA300-151.

Apparue sous le califat omeyyade, passée en Andalousie et en Afrique du Nord avec les Omeyyades de Cordoue, elle regroupe des prérogatives qui ont évolué de dynastie en dynastie. Traditionnellement, le *ḥāǧīb* est l'intercesseur obligé entre le monarque et le monde extérieur. Il est littéralement celui qui garde la porte ou tire le rideau qui cache le monarque. Plus la monarchie est sacralisée et difficilement accessible, plus son rôle est grand<sup>347</sup>. Sous les Alaouites, le chambellan est chargé de la tenue des palais, de l'apparat, des comptes et de la gestion des serviteurs. C'est lui qui garde le sceau sans lequel le sultan ne peut prendre aucune décision politique. En fonction du contexte politique, il peut être plus puissant politiquement que le grand vizir<sup>348</sup>. Sous Youssef, la fonction est occupée avec autorité par Thami Ababou (al-Tihāmī A' bābū, m. 1942), un homme que les Français redoutent et qui joue un rôle politique croissant au cours du règne, jusqu'à déborder de ses prérogatives et à prendre l'ascendant sur le sultan<sup>349</sup>. Alors que le grand vizir est affaibli par la perte de la majorité des pouvoirs régaliens, et que les pouvoirs du sultan se rétractent autour du palais, l'importance du *ḥāǧīb* est rehaussée et il devient une sorte de maire du palais. Malgré ce que prétendent les sources françaises qui cherchent à le dénigrer<sup>350</sup>, le chambellan n'est pas issu d'un milieu populaire, mais d'une famille importante de la région de Fès (les Eljay), où elle occupe des fonctions religieuses. Dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, il était imam de la principale mosquée du Dar el-Makhzen de Fès, et enseignait le Coran à Youssef, qui n'était alors qu'un des fils du sultan<sup>351</sup>. Toutes les sources s'accordent pour dire que le *ḥāǧīb* a cherché à rentabiliser autant qu'il le pouvait sa puissante position. Sa manœuvre favorite est de s'en prendre non aux revenus du sultan, trop dangereux<sup>352</sup>, mais aux frais de fonctionnement des différents palais, et à la *mūna*\* octroyée sur la liste civile aux chérifs alaouites qui logent dans ces mêmes palais. C'est le *ḥāǧīb* qui tient les cordons de la bourse au sein des palais et rémunère les serviteurs. Sous son administration, une grande misère se serait abattue, selon les sources françaises, sur les différents palais et sur les plus basses couches de la domesticité.

L'enfance de Hammada se déroule dans ce milieu fermé. Sa petite enfance se termine avec sa circoncision. Il n'y a pas d'âge fixe au Maroc pour cet acte, si ce n'est qu'il doit intervenir avant 13 ans et qu'il est pratiqué le plus souvent soit quelques semaines après la

---

<sup>347</sup> D. SOURDEL *et al.*, « Ḥāǧīb », *EI*, Brill, en ligne ; G. DEVERDUN, « Ḥāǧīb », *EI<sup>2</sup>*, Brill, en ligne.

<sup>348</sup> Lors des premières années du règne d'Abdelaziz, le puissant régent Aḥmad b. Mūsā (Bā Ḥamād), qui avait été chambellan avant d'être grand vizir, avait nommé son propre frère chambellan.

<sup>349</sup> Rapport sur le chambellan, septembre 1927, CADN, IMA300-136.

<sup>350</sup> Son frère, qu'il réussit à placer à ses côtés au palais, est décrit par un rapport de la DACH comme un vulgaire « marchand de sacs ». Rapport de 1913, CADN, IMA300-136.

<sup>351</sup> Rapports de 1913 et 1927 sur le chambellan, CADN, IMA300-136.

<sup>352</sup> Il est néanmoins accusé dans un rapport anonyme de 1927 de détourner une partie de la *hadiyya*. CADN, IMA300-136.

naissance, soit vers 7 ans. Il n'est pas certain qu'il y ait un âge rituel dans la famille alaouite<sup>353</sup>, mais plusieurs fils du sultan sont circoncis en 1916 à Fès<sup>354</sup>. L'année correspondrait aux sept ans de Hammada. Ainsi que le rappelle Ibn Zaydān, les circoncisions princières donnent lieu à de longues réjouissances collectives. L'acte est opéré par un barbier. À l'aller et au retour, l'enfant est porté par une esclave, choisie parmi les servantes noires, dont le dos est dénudé pour que la plaie du garçon ne soit pas au contact d'un tissu<sup>355</sup>. Le sultan doit faire preuve d'évergétisme et financer en même temps la circoncision d'autres jeunes chérifs (en 1916, celle des fils d'Abdelhafid), de fils de ses esclaves et de ses soldats, ou d'enfants pauvres. Tous sont circoncis le même jour, par ordre croissant de prestige. Ces festivités montrent que le corps du sultan et de ses enfants ne leur appartiennent jamais pleinement ; ils sont au centre de la communauté. Cette vérité prend un sens particulier en 1916. Alors que la guerre déchire l'Europe, le général Lyautey met en place une propagande supposée manifester avec éclat l'ordre marocain et la bonne entente coloniale. La circoncision de Mohammed ben Youssef et de ses frères est associée aux célébrations de l'*'īd al-kabīr* et conclut la grande *ḥarka\** (expédition armée) organisée sous l'égide des Français.

Selon Ibn Zaydān, qui dans son œuvre intitulée *La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État* détaille la vie quotidienne au palais et les étapes de la vie des princes, l'âge de 7 ans vers lequel la circoncision est habituellement pratiquée correspond à une césure plus large dans l'existence des jeunes garçons de la dynastie : le passage du monde des femmes, associé au luxe et à l'indolence, à celui des hommes et du pouvoir, dont l'idéal est l'humilité : « *Ils sont éloignés de leur mère et de leurs proches. Des mesures sont mises en œuvres pour les tenir éloignés du luxe, des manifestations du faste, de la pompe royale et de la grandeur sultanienne, sachant que tout cela constitue autant d'obstacles à la réussite et les empêche d'atteindre le même rang que les hommes suivis par les autres dans leurs paroles et leurs actes*<sup>356</sup>. » L'idéal éducatif est donc une certaine rudesse destinée à faire des garçons des hommes politiques aguerris, humbles, insensibles au danger des plaisirs. L'enfant de Hammada et de ses frères paraît pourtant bien choyé. Privilégiés, ils profitent des jouets français importés par leur père ou offerts par ceux qu'il reçoit en audience. Youssef prend

---

<sup>353</sup> Hassan II à l'âge de 13 ans, en même temps que son frère. L'actuel roi Mohammed VI a été circoncis en 1971 à l'âge de 7 ans ; mais son fils Hassan, prince héritier, dès l'âge de 2 ans en 2005. Tous les deux à Fès, capitale religieuse du pays.

<sup>354</sup> « Poème récité à l'occasion de la circoncision de ses fils les nobles princes [*al-āmrā'*] à Fès, le 11 muḥarram 1335, correspondant au 7 novembre 1916 », M. MA'MMARI AL-ZAWAWI, *Ḥasan al-wafā' li-Āl al-bayt al-nabawī fī mā'īr mulūk al-'arš al-'alawī* [La belle loyauté envers la Maison du Prophète dans les réalisations des rois du trône alaouite], Rabat, Imprimerie royale, 1965, p. 27-28.

<sup>355</sup> IBN ZAYDAN, *Al-'izz wa-l-ṣawla fī mā'ālim naẓm al-dawla* [La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État], Rabat, Imprimerie royale, 1961, tome 1, p. 69.

<sup>356</sup> *Ibid.* p. 75.

goût au cinéma et souhaite organiser chaque semaine des projections au palais, privilège absolu<sup>357</sup>. Il lui arrive également de chasser au fusil sur ses terres avec ses enfants, passe-temps apprécié dans la famille alaouite et que Mohammed ben Youssef pratique tout au long de sa vie. Sur un ton plus léger, un professeur anonyme se plaint vers 1926 que le sultan laisse ses fils assister au spectacle lorsqu'il fait venir des danseuses au palais.

### C. Un enseignement duel

Hammada et ses frères ont grandi dans l'ombre du projet lyautéen, et leur éducation est le reflet des paradoxes de ce dernier. Le résident général Lyautey, sur lequel beaucoup a déjà été dit et à qui une place marginale sera accordée dans cette biographie qui n'est pas la sienne, hésitait entre la prétendue mission réformatrice de la France et son désir de préserver un Maroc fantasmé, traditionnel et hors temps. D'où, pour les princes, une éducation d'un côté musulmane et arabe, de l'autre à la française, ainsi que le général Lyautey lui-même a pu la présenter : « *Nous serions inexcusables si nous ne préparions pas ces enfants âgés de douze et dix ans à leur rôle dans un régime de Protectorat. [...] À leur âge, rien n'est plus facile que d'éveiller leur esprit, de diriger leur curiosité vers toutes les questions intéressant le développement du Maroc. Il faut trouver des formules qui, sans abus et sans excès, leur ouvriront des contacts plus nombreux, les amèneront peu à peu à participer à la vie générale moderne*<sup>358</sup>. » Le résident général entendait faire des enfants du sultan des « évolués », comme l'on qualifiait les jeunes hommes colonisés nourris à un enseignement jugé supérieur ; et dans le même temps tout faire pour leur conserver un ancrage traditionnel. Ce projet contradictoire explique l'éducation double des princes, qui n'est pas complémentaire, mais duale, car ses deux volets ont été mis en concurrence. Le résultat de cette tension ne peut être que mitigé.

À défaut de connaître le contenu exact de l'éducation de Hammada, une source unique nous permet de reconstituer l'univers mental dans lequel il a grandi, et de comprendre quelles peuvent être ses références religieuses et intellectuelles. À la fin des années 1910, alors que le palais de Rabat est en travaux pour adapter ce bâtiment exigü à sa nouvelle fonction de

---

<sup>357</sup> CADN, IMA300-137.

<sup>358</sup> La citation débute comme suit : « *Il importe également d'apporter la plus grande attention à la formation des jeunes princes fils du sultan et spécialement de l'aîné, appelé vraisemblablement à lui succéder un jour. Nous serions inexcusables si nous ne préparions pas ces enfants âgés de douze et dix ans à leur rôle dans un régime de Protectorat. Ils ont déjà commencé l'étude du français, mais faute d'émulation et bien que fort doués, ils n'ont pas progressé comme d'autres.* » Lettre de Lyautey au président du Conseil Georges Leygues, 24 octobre 1920, H. LYAUTEY et P. LYAUTEY, *Lyautey l'africain, op. cit.*, vol. 4, p. 31. Sur la politique de préservation de Lyautey : D. RIVET, *Lyautey et l'institution du protectorat français...*, *op. cit.*, t. 2, p. 121.

résidence principale du sultan, sa bibliothèque est rénovée<sup>359</sup>. Les Français profitent de l'occasion pour recenser les ouvrages qui y sont conservés. L'inventaire qui en résulte compte plus de 150 ouvrages différents, plus ou moins bien identifiés, pour un total de plusieurs centaines de volumes en langue arabe. Ils permettent de sonder le savoir que les membres de la dynastie pouvaient avoir à leur disposition, et surtout le savoir jugé légitime. Les trois quarts des livres sont des manuscrits et comptent donc autant comme réserves de connaissances que comme objets d'art ; la bibliothèque dans son ensemble est un trésor, accumulé depuis plusieurs générations. La majorité des titres, des classiques, remontent au Moyen Âge. Ils nous renseignent par exemple sur les goûts littéraires dynastiques : des œuvres d'envergure, comme *Al-Maqāmāt* (*Les Séances*) d'al-Ḥarīrī (XII<sup>e</sup> siècle), la *Sīra Sayf b. Ḍī Yazan*, cycle romanesque du XV<sup>e</sup> siècle, ou sans surprise les *Milles et une Nuits* ; ainsi qu'une dizaine de recueils poétiques (*dīwān*), qui témoignent d'un intérêt pour une poésie mystique, bachique, et volontiers irrévérencieuse<sup>360</sup>.

Le domaine le plus représenté est la religion. Aucun Coran dans l'inventaire, puisqu'ils sont conservés dans les lieux de prière, mais des commentaires coraniques, des recueils de hadiths\* et des traités juridiques. Le recueil d'al-Buḥārī est l'un des bijoux de cette bibliothèque, avec pas moins de 52 manuscrits, sans compter sept imprimés et différents commentaires du recueil<sup>361</sup>. Ce n'est guère étonnant lorsque l'on sait l'importance de Buḥārī dans certaines cérémonies auxquelles la dynastie est attachée, comme celle du *Mawlid*. À côté des hadiths, ce sont les ouvrages de droit qui accaparent une grande partie des rayonnages. Conformément à son statut quasi officiel au Maroc, les traités juridiques relèvent exclusivement de la doctrine malékite : la *Mudawwana* de Mālik b. Anas, mais aussi des commentaires de son œuvre *al-Muwattāʾ*, ainsi que des commentaires de deux célèbres manuels de droit malékite, celui de Ḥalīl b. Iṣḥāq al-Ġundī (XIV<sup>e</sup> siècle) et la *Tuhfat* d'Ibn ʿĀṣim (XV<sup>e</sup> siècle). Il est probable que ces livres ont servi de manuels pour l'enseignement de princes. L'inventaire recoupe d'ailleurs en grande partie les ouvrages fondamentaux utilisés à la Qaraouiyine depuis

---

<sup>359</sup> CADN, IMA300-119. La liste des ouvrages peut être comparée à l'inventaire des ouvrages saisis avec les affaires d'Abdelhafid, près de 500 livres dont les Français suspectent qu'ils ont été prélevés par l'ancien sultan dans les bibliothèques des palais ; CADN, IMA300-117. Sur une autre bibliothèque de la même époque, possédée par un acteur important du règne (voir partie II), I. AMHARAR, « La bibliothèque de ʿAbd al-Ḥayy Kattānī », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 150, 30 décembre 2021, p. 109-124.

<sup>360</sup> Titres parmi lesquels citons *al-ʿIqd al-farīd* (*Le Collier unique*) de Ibn ʿAbd Rabbih, une anthologie de poèmes orientaux par un poète andalou du X<sup>e</sup> siècle ; le recueil de *qaṣīda-s Saqf al-zand* (*L'Étincelle du bâton de feu*) par al-Maʿarrī, poète syrien du XI<sup>e</sup> siècle ; ou encore le *Dīwān* d'Ibn al-Fāriḍ (XIII<sup>e</sup> siècle, Égypte).

<sup>361</sup> Le commentaire de Buḥārī par al-Qaṣṭallānī représente à son tour 25 manuscrits et 9 imprimés. Le deuxième recueil de hadith le plus prisé par les Sunnites, celui de Muslim, ne fait pas le poids avec seulement deux volumes ; la bibliothèque contient également le recueil *Musnad* d'Aḥmad b. Ḥanbal.

des siècles<sup>362</sup>. À côté du droit et des commentaires coraniques, peu de théologie, si l'on excepte la célèbre *Revivification des sciences de la religion* d'al-Ġazālī (*Iḥyā' 'ulūm al-dīn*, XI<sup>e</sup> siècle), et plusieurs auteurs soufis. Enfin, des ouvrages plus locaux et contemporains, comme *Salwa al-Anfās (La Consolation des âmes)* du Fassi Muḥammad al-Kattānī (mort en 1927), qui fait la biographie des saints de la région de Fès<sup>363</sup>. Hammada a été élevé dans la plus grande piété.

L'histoire a aussi sa place dans la bibliothèque. De grands classiques là encore : Ibn al-Aṭīr (XIII<sup>e</sup> siècle), les biographies d'Ibn Ḥallakān (XIII<sup>e</sup> siècle) ou plusieurs volumes de l'histoire d'Ibn Khaldoun (XIV<sup>e</sup> siècle) ; et des ouvrages plus surprenants, comme une histoire des conquêtes ottomanes et une histoire de la dynastie saadienne<sup>364</sup>, mais étonnamment aucun exemplaire de l'*Histoire de la dynastie alaouite*, par al-Nāṣirī. Ajoutons aussi l'*Exhalaison du Parfum (Nafḥ al-ṭayyib)*, une histoire de l'Andalousie écrite au XVI<sup>e</sup> siècle par Aḥmad al-Maqqarī, de la famille du grand vizir Mohammed el-Moqri<sup>365</sup>. Un seul ouvrage sort de l'histoire strictement arabe : *Les Aspects remarquables des cités et nations du monde*, œuvre de Muḥammad Bayram al-Ḥāmis, réformateur tunisien du XIX<sup>e</sup> siècle qui a pu voyager en Orient et en Europe<sup>366</sup>. Autant d'œuvres qui, si elles ont été lues, ont pu apporter au jeune Hammada une culture historique et politique. En plus d'Ibn Khaldoun, il a pu aussi se former politiquement à la lecture d'œuvres identifiables comme des miroirs des princes<sup>367</sup>, comme *Le Flambeau des rois (Sirāğ al-Mulūk)* d'al-Ṭurūṣī (XII<sup>e</sup> siècle), ou de façon plus ludique, à la lecture des fables très politiques de *Kalila et Dimna*. Enfin, une série d'ouvrages sont de façon plus évidente consacrés à l'éducation. Plusieurs manuels de grammaire arabe, dont de nombreux commentaires de l'*Alfiyya*, la synthèse grammaticale d'ibn Mālik (XIII<sup>e</sup> siècle), manuel de base de toutes les écoles marocaines. Le dictionnaire *Lisān al-'arab* est bien là lui aussi. Le *quadrivium* n'est pas délaissé et les ouvrages référencés montrent un intérêt évident de la dynastie pour les sciences : Euclide est traduit et l'on trouve plusieurs ouvrages d'algèbre ou sur les logarithmes. Des livres de médecine aussi, des traités vétérinaires, et un intérêt certain pour l'astronomie : parmi plusieurs ouvrages de cosmographie, on trouve avec surprise l'abrégé d'astronomie du français Jérôme Lalande (mort en 1807), dans une version traduite.

<sup>362</sup> É. MICHAUX-BELLAIRE, « L'enseignement indigène au Maroc », *Revue du monde musulman*, vol. 15, 1911, p. 445.

<sup>363</sup> Sur la confrérie Kattāniyya, R. VIMERCATI SANSEVERINO, *Fès et sainteté, de la fondation à l'avènement du Protectorat (808-1912) : Hagiographie, tradition spirituelle et héritage prophétique dans la ville de Mawlāy Idrīs*, Maroc, Centre Jacques-Berque, 2014, p. 427 et suivantes.

<sup>364</sup> *Nuzha al-Ḥadī* par Muḥammad al-Ṣaġīr al-Ifrānī, XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>365</sup> E. LEVI-PROVENÇAL et C. PELLAT, « Al-Maqqarī », *EF*, Brill, en ligne.

<sup>366</sup> G. S. VAN KRIEKEN, « Muḥammad Bayram al-Ḥāmis », *EF*, Brill, en ligne.

<sup>367</sup> Sur la tradition des miroirs des princes arabes, M. ABBES, *Islam et politique à l'âge classique*, Paris, PUF, 2009.

L'astronomie fait sans doute partie du cursus des jeunes princes, puisqu'un télescope est acheté en France par le palais durant le règne de Youssef.

Comme le remarquait l'orientaliste spécialiste du Maroc Édouard Michaux-Bellaire dans un article au ton méprisant, l'enseignement marocain traditionnel est exclusivement religieux et peut être divisé en trois enseignements successifs : une école coranique (*msid\**) dont le but unique est l'apprentissage du Coran par cœur, des établissements où des rudiments de théologie et de grammaire arabe sont abordés, puis dans un troisième temps l'université islamique de la Qaraouiyyine que certains fils de notables pourront fréquenter<sup>368</sup>. De nouveaux établissements, inspirés du modèle occidental, ont pu ouvrir avant le Protectorat, et d'autres ouvrent après 1912, bien que la politique du général Lyautey en la matière soit de limiter le nombre d'élèves marocains pouvant y accéder<sup>369</sup>. En 1916, un collège musulman portant le nom du sultan ouvre à proximité du palais, mais aucun des princes ne fréquente l'établissement. Ils suivent à la place un enseignement majoritairement traditionnel, celui des fils de notables, et de façon moins systématique un enseignement modernisé. Ils sont élevés dans l'enceinte du palais, par des précepteurs. Les Français veillent à ce que la langue de la nation protectrice soit enseignée en complément de l'arabe aux princes. Le successeur de Youssef, qui se trouve parmi ses fils, doit être en mesure de dialoguer sans interprète avec ses protecteurs, ce que son père est incapable de faire durant tout son règne.

C'est dans ces années de formation que Hammada fait la connaissance de son précepteur Si Mammeri, un homme qui a joué un rôle majeur dans son existence, parce qu'il est celui qui a soufflé le nom du jeune prince dans l'oreille des Français lorsque la succession de Youssef s'est ouverte, et parce qu'il a été à ses côtés tout au long de son règne. Il est l'homme de l'entre-deux, lettré en arabe et en religion, maîtrisant parfaitement le français, et incarne le compromis éducatif choisi pour les enfants du sultan. Muḥammad (Muḥammad Lūnās, parfois Mohand Lounès) Ma'mmarī al-Zwāwī, dit Si Mammeri (1885 - 1972) est né en Kabylie dans une famille qui a donné plusieurs intellectuels, dont le célèbre écrivain Mouloud Mammeri son neveu<sup>370</sup>. Il fait partie de ces Algériens qui ont accompagné les Français à l'ouverture du Maroc et qui ont participé à la colonisation du pays<sup>371</sup>. Interprète formé à l'école d'Alger, il s'est installé en 1907

---

<sup>368</sup> É. MICHAUX-BELLAIRE, « L'enseignement indigène au Maroc », *Revue du monde musulman*, XV, 1911, p. 423.

<sup>369</sup> P. VERMEREN, *La formation des élites marocaines et tunisiennes...*, *op. cit.*, p. 27.

<sup>370</sup> Son cousin est le peintre Azouaou Mammeri. Le nom de cette famille caïdale passée au service des Français est initialement Aït Maamar, de la tribu Aït Yenni. La famille est originaire de la commune Aït / Beni Yenni, au sud de Tizi Ouzou. Le penseur Mohammed Arkoun est originaire de la même commune. Je remercie son petit-neveu Gena Mammeri pour les informations qu'il m'a fournies.

<sup>371</sup> Sur les circulations entre l'Algérie et le Maroc pendant la période coloniale, M. AZIZA, « Colonisation et migration au Maghreb (1830-1962) : Les flux migratoires entre le Maroc et l'Algérie à l'époque coloniale », dans F. Abécassis, R. Aouad et



à Tanger à la suite de son compatriote Kaddour ben Ghabrit, éminence grise des Français auprès du pouvoir marocain<sup>372</sup>. Après 1912, également pédagogue, il ouvre une école franco-musulmane et est repéré par la Résidence. S'en suit une brillante ascension : M. Mammeri est d'abord engagé pour être l'archiviste du Makhzen, puis devient un interprète de premier plan, souvent appelé à traduire les entretiens du résident général avec le sultan. Il a un pied au palais et un autre à la Résidence, au point de faire une ombre croissante au chef du Protocole, K. Ben Ghabrit. Mammeri sait se rendre indispensable, coller aux vues des Français et plaire au sultan. C'est tout naturellement qu'il est choisi vers 1915 pour être le précepteur des princes. Jusqu'ici, les enfants n'avaient appris que le Coran. Le sultan accepte qu'ils apprennent le français à la condition que les cours soient donnés par Si Mammeri, et personne d'autre. Il n'enseigne tout d'abord qu'aux deux aînés, puis à Hammada à partir de février 1916<sup>373</sup>. Par la suite, il leur a également enseigné l'arabe.

Cette double éducation n'est pas sans provoquer des frictions du côté du palais. Dans un rapport à charge, un précepteur resté anonyme (peut-être M. Mammeri lui-même) dénonce le comportement odieux du chambellan Ababou, gardien du palais et de ses traditions, qui se serait opposé à l'enseignement du français aux princes par crainte de leur conversion au christianisme. Le chambellan refuse que le précepteur, choisi par la Résidence et approuvé par le sultan, enseigne plus de deux heures de français par jour et lui interdit d'enseigner la religion et l'arabe, domaines qu'il se réserve afin de tisser avec les fils les liens qu'il avait avec le père<sup>374</sup>. Le même document nous renseigne sur le lourd emploi du temps des princes, qui est par ailleurs confirmé par Ibn Zaydān<sup>375</sup>. Ceux-ci commenceraient leurs cours à 5 heures du matin par une interminable séance d'apprentissage du Coran, jusqu'à 14 h, ne bénéficiant que d'une courte pause pour un repas pris dans la salle de classe<sup>376</sup>. Seules deux heures, du fait de la volonté du chambellan, seraient dévolues l'après-midi à l'apprentissage du français. Le rythme soutenu des journées est contrebalancé par de fréquentes périodes de vacances, cinq à dix jours durant lesquels les enfants du sultan suspendent tout travail. Le précepteur s'en plaint : impossible

---

K. Dirèche (dir.), *La bienvenue et l'adieu, tome 1 : Migrants juifs et musulmans au Maghreb (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Maroc, Centre Jacques-Berque, 2012, p. 151-166.

<sup>372</sup> Sur Si Mammeri, voir notamment le carton de renseignements à son sujet, CADN, 1MA282-132 ; son rôle a été si central dans le règne de Mohammed V que les sources sur sa personne et son action sont éparpillées dans les archives.

<sup>373</sup> G. VAUCHER, *Sous les cèdres d'Ifrane*, Julliard, Paris, 1962.

<sup>374</sup> Rapport sur le chambellan, septembre 1927, CADN, 1MA300-136.

<sup>375</sup> L'auteur précise cet emploi du temps lorsqu'il évoque l'éducation des filles de la dynastie, qui elles-aussi doivent apprendre le Coran avant l'âge de dix ans. Par la suite, toute éducation autre que domestique leur est proscrite. IBN ZAYDAN, *Al- 'izz wa-l- ṣawla fī ma 'ālim naẓm al-dawla [La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'État]*, op. cit., tome 1, p.77.

<sup>376</sup> La dureté de l'enseignement correspond à celle décrite par Édouard Michaud-Bellaire, ou encore par G. HARDY et L. BRUNOT, « L'Enfant marocain, essai d'ethnographie scolaire », op. cit., p. 68.

dans ces conditions d'enseigner le français aux princes ; d'autant plus que le tout puissant chambellan prendrait le moindre prétexte pour interrompre le cours de français et emmener les enfants en promenade. Le ton plaintif du document, rédigé en 1927 dans le but de faire tomber le chambellan, laisse entendre que la Résidence fait peu de cas de l'enseignement des princes et ne le contrôle pas.

Difficile de savoir quel élève était Hammada. Studieux sans doute, plus que ses deux frères aînés. Il est vraisemblable que sa formation, aux côtés de Mammeri, se soit poursuivie après son intronisation qui survient alors qu'il n'a que 18 ans. Quelles connaissances a-t-il pu acquérir au cours de ces courtes années de formation ? Il connaît le Coran : « *Le Coran, c'est ce qui importe avant tout* », déclare-t-il en 1932 lorsqu'il visite le collège Moulay Idriss de Fès, réservé aux fils de notables<sup>377</sup>. En 1921, à douze ans, il aurait demandé à Si Mammeri de lui écrire un poème résumant ce qui fait la bonne éducation d'un jeune croyant. Son précepteur lui avait répondu en vers qu'il fallait suivre le Coran et le modèle prophétique, admirer la puissance de Dieu telle qu'elle se manifeste dans les forces de la nature et avoir conscience de la finitude des choses ; un bon croyant se doit également de respecter les cinq piliers de l'islam, croire en Dieu et en son Prophète, prier, jeûner, faire l'aumône et le pèlerinage. Le jeune croyant est invité à faire un constant travail sur lui-même, à obéir à ses parents et à s'entourer de gens de bien ; en tant que membre de la dynastie, il doit également s'engager pour le bien de son pays<sup>378</sup>.

Mohammed ben Youssef lit et comprend l'arabe littéral et a quelques notions dans d'autres disciplines. Il lit et comprend également le français, mais hésite à le parler et, lorsqu'il le fait, c'est avec quelques difficultés. Toute sa vie, Mohammed ben Youssef évite s'il le peut de parler français en public, tant par conscience de ses limites que pour ne pas parler une autre langue que celle de ses ancêtres, surtout dans les moments les plus politiques, surtout après son engagement en faveur de l'indépendance. Jusqu'à sa mort, dès qu'il s'agit de discuter avec un Français, il a à ses côtés un traducteur, souvent incarné par le fidèle Mammeri. Dans les moments d'urgence et en exil, le truchement est réalisé par son fils Moulay Hassan (futur Hassan II), pour qui la langue française n'avait aucun secret. Le sultan admirait d'ailleurs son fils pour sa maîtrise du français. Ce sentiment d'infériorité, pour ne pas écrire complexe, dépassait la question linguistique : il était impressionné par les études européennes réalisées par

---

<sup>377</sup> Si Mammeri, qui retrouve ses réflexes d'enseignant le temps d'un exercice de traduction, déclare : « *Il faut apprendre le Coran, il faut savoir le Coran, il ne faut pas oublier le Coran.* » Rapport du directeur du collège Moulay Idriss de Fès au directeur général de l'Instruction publique, 19 mai 1932, CADN, IMA200-892.

<sup>378</sup> Poème « *Nahğ al-yamīn fī ʾiršād al-banīn* [La juste méthode pour l'instruction des enfants] », M. MA'MMARI AL-ZAWAWI, *Ḥasan al-wafā' li-Āl al-bayt al-nabawī fī mā'jir mulūk al-'arṣ al-'alawī* [La belle loyauté envers la Maison du Prophète dans les réalisations des rois du trône alaouite], Rabat, Imprimerie royale, 1965, p. 158-163.

son fils aîné. Le regret de ne pas avoir suffisamment étudié peut également être interprété comme une cause de l'investissement personnel dont il fait preuve à partir des années 1940, et pour tout le reste de son règne, dans les questions d'éducation.

#### D. Le plus discret des princes

Hammada a donc été élevé avec ses frères et son enfance n'a rien eu de misérable. Il n'est toutefois pas traité exactement de la même façon que ses deux aînés, qui bénéficient de privilèges plus larges. Idriss et Hassan ont une vie publique. Ils sont associés à leur père dans certaines cérémonies à tonalité religieuse, qui leur permettent d'apparaître aux yeux des notables et du peuple. Chaque année, une occasion particulière leur est réservée : le pèlerinage (*moussam/mūssam*) à Moulay Idriss du Zerhoun, au nord de Meknès. Lieu saint, mausolée de Idrīs I<sup>er</sup>, fondateur de la première dynastie musulmane du Maroc, le pèlerinage sultanien en ce lieu trace un trait continu entre la première et la dernière dynastie marocaine, toutes deux chérifiennes. Lorsque les fils du sultan s'y rendent, chargés de la baraka dynastique, c'est pour honorer cet ancêtre politique et souligner la continuité qu'ils incarnent. Accompagnés du chambellan et de la garde noire du sultan, les enfants entrent dans la ville sainte juchés sur des chevaux et entourés des chefs de tribu locaux. Sur place, en marge de la procession, ils distribuent des aumônes aux pauvres, puis sacrifient des taureaux, comme le fait leur père à chaque grande cérémonie<sup>379</sup>.

La fratrie autour de Hammada ne ressemble en rien à la fratrie de Youssef, une génération plus tôt. Tout d'abord parce que les frères sont beaucoup moins nombreux, ensuite parce qu'une hiérarchie claire s'est dessinée entre eux au fil des ans, et que celle-ci respecte exactement l'ordre des naissances. Idriss, l'aîné, est bien celui qui a le droit aux égards les plus importants. Dès l'intronisation de son père, il est considéré officieusement comme le « *prince héritier* », et est régulièrement désigné sous cette expression par les documents de la Résidence. Il n'existe pourtant pas au Maroc, jusqu'à la première Constitution en 1962, de règle de succession, et encore moins de primogéniture. Dans un réflexe capétien, H. Lyautey considérait pourtant cette succession directe comme une évidence. Cette surélévation d'Idriss n'est pas

---

<sup>379</sup> « Compte-rendu du Pèlerinage des fils du Sultan au Sanctuaire de Moulay Idriss du Zerhoun », mai 1920, CADN, IMA300-134 ; voir aussi les Bulletins officiels du Protectorat qui font le récit de ce pèlerinage annuel. Certaines années, l'un des deux frères, indifféremment Idriss ou Hassan, s'y rend seul, le premier en 1920 par exemple, le second en novembre 1927, tandis que son père, sentant sa fin proche, s'y rend au même moment comme un pèlerin anonyme. CADN, IMA300-141.

qu'une mécompréhension française. Elle répond aussi au vœu du sultan Youssef, en théorie le seul à pouvoir donner un avis sur son futur successeur.

L'année 1921 constitue un tournant : Idriss est nommé *ḥalīfa* de son père à Marrakech. La polysémie du terme *ḥalīfa* peut conduire à des confusions. Étymologiquement, il signifie celui qui suit ou qui représente. Son sens le plus connu désigne la fonction politico-religieuse des successeurs du Prophète (calife), dont le sultan Youssef est jusqu'à sa mort le dépositaire. Mais *ḥalīfa* désigne également tout adjoint d'une haute fonction politique, grand vizir, vizir, pacha, etc. Enfin, le terme possède une troisième acception proprement marocaine : le *ḥalīfa* du sultan est un membre de la dynastie qui représente et incarne son autorité religieuse dans une ville ou une région de l'Empire. Il n'y a pas de *ḥalīfa* dans la ville où réside habituellement le sultan (Fès puis Rabat) ; il y en a en revanche dans les autres capitales alaouites, ainsi que dans le Tafilalt, la région d'origine de la dynastie<sup>380</sup>. La délégation d'autorité n'est pas entière. Le *ḥalīfa* n'est dépositaire que du pouvoir religieux du sultan et son rôle se réduit à le représenter lors des grandes cérémonies religieuses. La délégation des pouvoirs politiques revient, elle, au pacha de la ville<sup>381</sup>. Pour Idriss ben Youssef, cette nomination à Marrakech, capitale du Sud, est donc un grand honneur. Elle équivaut à une reconnaissance de son statut de prince héritier : il est *ḥalīfa* de son père, au double sens de représentant et de successeur ; dans sa lettre de nomination, le sultan le nomme « *notre fils qui est une partie de Nous-mêmes*<sup>382</sup> ». Aucun de ses frères n'a droit à un tel apanage, car les autres postes de *ḥalīfa* reviennent à certains de leurs oncles. La fonction de *ḥalīfa* est une sinécure, à laquelle une pension déduite de la liste civile est rattachée, et qui bien souvent, dans le cadre d'une politique dynastique, fait office de lot de consolation pour les membres de la dynastie qui auraient pu prétendre au sultanat. Sous Youssef, le *ḥalīfa* de Fès est l'un de ses frères-alliés, Muḥammad al-Mahdī. Celui de Marrakech est Zayn al-ʿAbidīn (mort en 1929), ancien dissident qui avait été proclamé sultan en 1911 par quelques tribus de la région de Meknès. Il arrive que certains *ḥalīfa* finissent par devenir sultan. Abdelhafid était *ḥalīfa* de Marrakech depuis 1901, après avoir été celui de Tiznit, lorsqu'il a lancé le djihad contre son frère Abdelaziz en 1907. Et dans le cas de Youssef lui-même, sa nomination comme *ḥalīfa* du sultan à Fès en juin 1912 a été un tremplin pour son élection au sultanat. La nomination d'Idriss s'explique par la réorganisation des « marches du Sud »

---

<sup>380</sup> Il n'y a plus de *ḥalīfa* du Tafilalt après 1919. Le dernier dépositaire du titre avait dû fuir avec sa famille la région quelques années plus tôt, en raison de la révolte de Belkacem N'Gadi. Il meurt *in partibus* à Rabat en 1919. Voir CADN, 1MA300-125.

<sup>381</sup> C'est pourquoi la traduction « vice-roi » que l'on trouve parfois pour *ḥalīfa* dans les archives françaises est impropre ; le *ḥalīfa*, toujours alaouite, est plutôt vice-calife ou vice-commandeur des croyants. Par souci de clarté, j'utiliserai le terme français « calife » pour désigner le commandeur des croyants, et *ḥalīfa* pour désigner les fonctions spécifiquement marocaines (*ḥalīfa* du sultan ou *ḥalīfa* du pacha, du vizir...).

<sup>382</sup> Lettre de nomination d'Idriss comme *ḥalīfa* de Marrakech, août 1921, avec original en arabe, CADN, 1MA300-125.

permise par l'extension de la domination française (et donc du Makhzen). Le pacha Ṭayyib al-Ġundāfi (le Goundafi) de Tiznit, l'un des grands caïds du Sud, est relevé de ses fonctions<sup>383</sup>. Dans le même temps, un poste (peu prestigieux) de *ḥalīfa* du sultan est créé à Tiznit et confié au *ḥalīfa* de Marrakech, Zayn al-‘Abidīn. Ce transfert s'explique par la volonté du sultan de nommer son fils aîné *ḥalīfa* de Marrakech. H. Lyautey, qui souhaitait plutôt la nomination de Abū Bakr b. al-Ḥasan (frère du sultan et ancien partisan d'Abdelhafid), avait émis des doutes sur cette nomination étant donné le jeune âge du prince (14 ans), mais s'était finalement plié au désir du sultan<sup>384</sup>. Idriss est donc séparé du reste de ses frères en 1921 pour rejoindre le palais de Marrakech où l'on peut imaginer qu'il acquiert des compétences plus politiques que ceux restés à Rabat.

Quant à Hammada, il reste à l'écart de ces responsabilités. Il n'a de rôle ni politique ni religieux, et son père ne lui confie jamais la possibilité de le représenter de quelque façon que ce soit. Personne ne pense à lui, jusqu'en 1927, comme un héritier potentiel. À l'exception de rares photographies, il est invisible dans les sources entre 1913, date de sa première apparition, et 1926. Au mois de juillet de cette année-là, le jeune prince accompagne son père et ses deux frères aînés en France. C'est le premier voyage hors d'Afrique du Nord pour un sultan alaouite. Cet événement fort est justifié par un contexte favorable, la fin de la guerre du Rif (1921-1926).

Cette guerre est indéniablement l'événement principal de l'adolescence du futur Mohammed V<sup>385</sup>. Elle ébranle le Protectorat, lorsque les difficultés militaires contraignent Lyautey, le fondateur du régime, à quitter ses fonctions fin 1925 et à être remplacé à la tête de l'armée par Philippe Pétain et à la Résidence générale par Théodore Steeg. Mais elle ébranle également la dynastie elle-même. De nos jours, la geste héroïque du Rifain Abdelkrim (Muḥammad b. ‘Abd al-Karīm al-Ḥaṭṭābī) occupe une place majeure dans la mémoire populaire marocaine, en particulier amazighe et rifaine, ainsi que chez les révolutionnaires du monde entier : résistance guerrière à la colonisation, exil à La Réunion puis au Caire après 1947, et de là soutien aux mouvements indépendantistes maghrébins. Sa mémoire officielle est bien plus sensible, car pendant plusieurs années, sur la scène internationale comme au Maroc, Abdelkrim a fait de l'ombre à la monarchie. L'attitude du Rifain à l'égard du sultan en place est volontairement ambiguë. Le mouvement tribal dont il a pris la tête est une résistance à la

---

<sup>383</sup> Lieutenant-colonel Huot, directeur des Affaires indigènes à R. Marc, Conseiller du gouvernement chérifien, 2 août 1921, CADN, IMA300-125.

<sup>384</sup> Lettre du général Lyautey au colonel Delmas, 25 juillet 1921, ADN.IMA300.125.

<sup>385</sup> G. AYACHE, *Les origines de la guerre du Rif*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1981 ; G. AYACHE, *La guerre du Rif*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; V. COURCELLE-LABROUSSE et N. MARMIE, *La guerre du Rif : Maroc, 1921-1926*, Paris, Tallandier, 2018 ; J. D'ANDURAIN, « La guerre du Rif, premiers pas vers la décolonisation, 1921-1926 » dans F. Cochet (dir.), *Les guerres des Années folles, 1919-1925*, Paris, Passés Composés, 2021, p. 167-193.

présence coloniale, d'abord contre les Espagnols, puis contre les Français. Il est de plus circonscrit territorialement au Rif et à la zone espagnole du Protectorat. Mais son projet politique prend la forme d'une république qui est proclamée en 1922. Le nouveau régime se sert de références politiques d'origine européenne, dans lesquelles un sultan peut difficilement trouver sa place, même si l'utilisation du vocable républicain avait surtout pour objectif d'obtenir le soutien d'une partie des gauches européennes. Dans les faits, les formes de son pouvoir s'inspirent bien davantage de celles du sultanat<sup>386</sup>, et H. Lyautey l'accuse de vouloir devenir sultan. Même s'il s'en défend parfois<sup>387</sup> et a intérêt à se présenter comme légitimiste, Abdelkrim a des prétentions politiques larges et considère que le sultanat alaouite soumis à la colonisation ne compte déjà plus politiquement<sup>388</sup>. Lui-même est souvent ambigu quant à la nature de son pouvoir : « *Je suis chef d'État, depuis quatre ans, mais sultan depuis août 1922* », aurait-il déclaré<sup>389</sup>, avant d'ajouter qu'il considérerait Youssef comme un imposteur et de prétendre que « *le sultan actuel du Maroc est le maréchal Lyautey*<sup>390</sup> ». Il faut revenir au serment d'allégeance (*bay'a*) des chefs rifains à Abdelkrim, du 2 février 1923 pour comprendre l'ampleur de son projet politique<sup>391</sup>. Le simple fait de demander à ses alliés une allégeance et de l'obtenir constitue un acte fort de sédition et de prétention au trône. Son contenu idéologique va plus loin, puisqu'après avoir énoncé la nécessité de rétablir la loi religieuse bafouée (argument typique contre un pouvoir que l'on souhaite remplacer) et de défendre la patrie, le

<sup>386</sup> Il se ferait appeler « *sidna* », les populations rifaines sous son contrôle le considéreraient comme leur sultan, et il s'adresse à eux *via* des lettres lues dans les mosquées, comme le ferait une autorité légitime. D. M. HART, « De "Ripublik" à "République" », les institutions socio-politiques rifaines et les réformes d'Abd el-Krim », dans *Abd el-Krim et la République du Rif, actes du colloque international d'études historiques et sociologiques, 18-29 janvier 1973*, Paris, François Maspero, 1976, p. 44. ; J.-L. MIEGE, « 'Abd el-Krim » », dans *Encyclopédie berbère*, Éditions Peeters, 1984, p. 73-77.

<sup>387</sup> Par exemple lorsqu'il déclare : « *Je n'ai pas d'ambition, je ne vise ni le sultanat ni le pouvoir absolu comme on m'en accuse.* » J. LADREIT DE LA CHARRIERE, *Le rêve d'Abd El Kerim : esquisse d'histoire marocaine*, Paris, Peyronnet, 1925, p. 241. Les témoignages sur ses objectifs véritables sont tous très partisans, dans la majorité des cas contre le Rifain, et se contredisent gravement. Les travaux sur la guerre du Rif citent tous, depuis l'ouvrage à charge de Jacques Ladreit de Lacharrière, un entretien qui aurait été donné par Abdelkrim à un journaliste américain, Scott Mowrer. Outre que la date de cet entretien varie régulièrement (entre 1923 et 1925), les citations sont elles-mêmes contradictoires.

<sup>388</sup> « *J'ai estimé Moulay Hafid, dernier souverain nationaliste du Maroc indépendant, bien qu'il ait commis des erreurs. Sous Moulay Youssef, l'idée nationale n'a pas été défendue suffisamment, l'emprise étrangère s'est fortement accentuée [...] Je serais heureux de me placer sous l'autorité de Moulay Youssef, si les circonstances actuelles ne l'interdisaient pas. Je n'ai jamais voulu le concurrencer ni au plan religieux ni au plan politique. [...] La seule chose qui nous importe aujourd'hui, ce n'est pas l'existence d'un sultan au Maroc, mais bien l'indépendance entière.* » *Ibid.*, p. 241.

<sup>389</sup> F. KOERNER, « La guerre du Rif vue par la Direction des Affaires indigènes françaises », *Revue historique*, n° 287-1, 1992, p. 154.

<sup>390</sup> V. COURCELLE-LABROUSSE et N. MARMIE, *La guerre du Rif*, *op. cit.*, p. 159. « *Le Rif ne reconnaît pas l'autorité du sultan Moulay Youssef, pas plus maintenant qu'en aucun autre temps dans l'avenir. La souveraineté de Moulay Youssef sur le Maroc est un mythe dans lequel toutes les puissances ont résolu de croire mais nous savons que Youssef est le prisonnier des Français et qu'il ne peut ni ne veut prendre aucune initiative en son propre nom. Nous ne voulons reconnaître la souveraineté d'aucun prisonnier, même si on lui donne le nom de sultan. En outre, le titre de Youssef au trône est douteux, depuis que les Français ont déposé deux de ses frères, et lui ont donné la souveraineté.* » J. LADREIT DE LA CHARRIERE, *Le rêve d'Abd El Kerim*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>391</sup> C. R. PENNEL, *A country with a government and a flag. The Rif war in Morocco (1921-1926)*, Wisbech, Menas Press, 1986, p. 123. Le texte du serment d'allégeance est disponible p. 246.

texte évoque longuement la nécessité pour les musulmans d'être dirigés par un calife, Abdelkrim lui-même<sup>392</sup>. Les finalités de cette proclamation ne sont pas claires, de même que l'envergure du pouvoir revendiqué. Le califat était peut-être conçu comme local et éphémère, avec une ambition plus grande en cas de réussite. Le chef rifain est donc à la fois président d'une république (image tournée vers l'Europe) et *amīr al-mu'minīn* (image destinée au monde musulman).

La rivalité avec le sultan-calife chérifien, Youssef, est donc doublement colossale, d'autant plus que le sultan est particulièrement attaché à l'intégrité territoriale de l'Empire chérifien, malgré sa division en sphères d'influence espagnole et française. Il estime, tout comme les Français, que la souveraineté qu'il incarne est la seule à maintenir vivante l'unité du Maroc par-delà le partage colonial. Il est donc pour lui hors de question de tolérer un pouvoir marocain concurrent, et c'est pourquoi il prend part à la lutte symbolique contre le Rifain menée par les Français, par exemple à l'été 1925, alors que la menace rifaine n'a jamais été aussi forte pour le Protectorat français. Abdelkrim aurait émis le souhait de fêter l'*'īd al-kabīr* le 4 juillet à Fès, ville dont il pourrait s'emparer. En plus des opérations militaires, Lyautey choisit de répondre à cette menace par une image forte : celle du sultan qui, après une procession à travers le Maroc et un passage au sanctuaire de Moulay Idriss du Zerhoun, fait la démonstration de son autorité politique et religieuse, et de la paix qui règne sur le pays, en dirigeant les cérémonies de l'*'īd* dans cette même ville de Fès à la place de son rival. Ce que Youssef s'empresse de faire, avec joie. L'événement, filmé, est médiatisé en Europe<sup>393</sup>. Dans une lettre lue dans les mosquées et envoyée dans les tribus, le sultan répond à Abdelkrim : il oppose le camp de l'anarchie et de la division à celui de l'unité, qu'il représente<sup>394</sup>. « *Au point de vue politique, le sultan fait de la bonne besogne* », commente Lyautey<sup>395</sup>.

Le message est répété, cette fois à destination de la France, des puissances occidentales et de l'ensemble du monde arabe, exactement un an plus tard à Paris : deux mois après la reddition d'Abdelkrim, le sultan, sorti pour la première fois de son Empire, assiste aux cérémonies militaires du 14 juillet. Le lendemain, premier musulman des possessions coloniales françaises, il inaugure la grande mosquée de Paris, construite pour remercier les combattants nord-africains de la Grande Guerre. Il ne voyage pas seul, mais est accompagné de

---

<sup>392</sup> Il met en exergue à partir de cette date son lien de parenté potentiel avec 'Umar b. al-Ḥaṭṭāb, deuxième calife musulman. R. MONTAGNE, « Abd el Krim », *Politique étrangère*, vol. 12, n° 3, 1947, p. 307

<sup>393</sup> British-Pathé, « More Pictures From The Riff Front », video 422.24, 28 septembre 1925, 2'43''; <https://www.britishpathe.com/video/more-pictures-from-the-riff-front-1/> (consultée le 11 février 2021).

<sup>394</sup> V. COURCELLE-LABROUSSE et N. MARMIE, *La guerre du Rif*, op. cit., p. 330.

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 281.

sa suite et donc de ses fils, pour qui ce voyage est également une première. Les princes étaient habitués à la présence française au Maroc, mais il faut imaginer leur dépaysement en France, eux qui sortaient peu du palais. Associés à certaines cérémonies officielles, ils n'outrepassent pas leur rôle et se tiennent en retrait. Idriss, que le programme de ce voyage officiel désigne comme le prince héritier, accompagne son père au palais de l'Élysée<sup>396</sup>. À l'Hôtel de Ville, les enfants reçoivent en cadeau des montres en or serties de diamants, puis sont aux côtés de leur père pour la première prière à la mosquée de Paris, le 16 juillet<sup>397</sup>. Ils suivent leur père partout en France, en Alsace, dans les Alpes où ils admirent la mer de Glace, à Bordeaux ou encore à Marseille où, juste avant de reprendre le bateau pour Casablanca, Youssef rencontre pour la première et dernière fois le bey de Tunis Muḥammad al-Ḥabīb, lors d'une *garden-party* dans les jardins de la Préfecture. À Paris, les enfants ont retrouvé le général Gouraud, alors gouverneur militaire de la ville, qu'ils apprécient pour l'avoir connu lorsqu'il assurait l'intérim de Lyautey, appelé au ministère de la Guerre en 1916-1917. Et ils retrouvent également le maréchal à la retraite, avec lequel ils s'entendent aussi bien que leur père, lorsqu'ils lui rendent visite dans sa propriété de Thorey. Au cours de ce voyage officiel, les princes apparaissent sur plusieurs clichés de presse, vêtus d'un fez sur lequel leur capuche blanche est parfois rabattue, aux côtés de leur père ou de leur précepteur Si Mammeri. Aux abords de l'Arc de Triomphe ou en Lorraine, à Fontainebleau aussi, puisqu'ils visitent tous les châteaux de la région, où Youssef prend la pose sur le trône de Napoléon I<sup>er</sup> avec à ses pieds, assis sur les trois marches qui y mènent, ses trois fils.

---

<sup>396</sup> « Voyage en France de S. M. Moulay Youssef », BO n° 724, 7 septembre 1926.

<sup>397</sup> *Le Figaro*, 17 juillet 1926. L'album souvenir de ce voyage contient des photographies et des discours protocolaires de peu d'intérêt : R. WEISS, *Réception à l'Hôtel de Ville de Sa Majesté Moulay Youssef, sultan du Maroc. Inauguration de l'Institut musulman*, Paris, Imprimerie nationale, 1927.





**Ill. n° 6 Hammada, Si Mammeri (à g.) et deux de ses frères (Hassan et Abdeslam ?) au pied de l'Arc de Triomphe à Paris, 14 juillet 1926 (détail)**

*Photographie de l'agence de presse Rol, sur Gallica.bnf.fr [ark:/12148/btv1b53165880d/](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53165880d/)*

### E. Marrakech 1926 : un mariage arabe

Peu de temps après son retour de France, à la fin du mois d'octobre 1926, Youssef marie ses trois premiers fils au cours d'une cérémonie commune, qui se tient durant une dizaine de jours à Marrakech. Ces trois mariages simultanés montrent que Hammada, âgé d'environ 17 ans, s'il ne paraît pas avoir le potentiel politique de ses deux frères, n'en joue pas moins un rôle au sein de la politique dynastique, dont les stratégies matrimoniales nous permettent de mieux cerner le fonctionnement. La dynastie est un organisme vivant qui se recompose à chaque génération, quand de nouvelles alliances sont nouées et de nouvelles tensions naissent.

Ce ne sont pas les premiers mariages au sein de la fratrie [**Généalogie n° 4**]. Les premières à avoir été mariées sont les princesses, filles légitimes de Youssef, en 1919 et déjà à Marrakech, soit qu'elles soient plus âgées que leurs frères, soit qu'elles soient mariées à un âge beaucoup plus jeune. Les époux sont tous des membres de la dynastie. Zaynab avait épousé

Muṣṭafā b. ‘Abd al-Raḥmān b. Zaydān, fils du *naqīb*\* des chorfas alaouites de Meknès, intellectuel et personnage essentiel au sein de la dynastie<sup>398</sup>. Ğumāla (décédée avant 1930) a épousé al-Ḥasan b. Ṣadīq, représentant d’une branche éloignée, mais surtout *naẓār/nadir*\* des habous\* à Marrakech (renvoyé pour concussion en 1928)<sup>399</sup>. Quant à Fāṭima, elle a épousé son cousin ‘Abd Allah, fils de Abū Bakr b. al-Ḥasan évoqué plus haut. Le choix de ces maris par le sultan montre la volonté claire de se concilier des personnalités essentielles de la dynastie en les rattachant à la lignée centrale, sultanienne, tout en se liant avec les chorfas de Meknès et Marrakech où le sultan a peu de réseau. En 1938, sous le règne de leur frère, deux autres sœurs sont mariées<sup>400</sup> : Batūl épouse al-Ḥasan b. Idrīs (nadir des habous de Meknès), qui descend d’une branche collatérale par son père, et dont la mère est une fille du sultan Hassan I<sup>er</sup> ; sa sœur Amīna, âgée de 12 ans, épouse ‘Abd al-Raḥmān b. ‘Abd al-Raḥmān b. Zaydān, frère du mari de Zaynab : le clan qui descend de Moulay Youssef tient donc beaucoup à s’allier avec la branche Ibn Zaydān. Les mariages peuvent être doublés, et lorsque l’un se défait, pour cause de décès ou de répudiation, un nouveau mariage suit souvent. Bien des années après, en 1953, alors que le trône de Mohammed ben Youssef vacille et qu’il a besoin du soutien de la dynastie, sa petite sœur Amīna, dont le premier mariage a entre temps été rompu pour une cause incertaine, épouse al-Ḥasan b. Idrīs, le nadir des habous de Meknès, après que celui-ci a répudié sa sœur Batūl pour « folie »...

Du côté des fils de Youssef, Idriss a été le premier à se marier, peu de temps après sa nomination comme *ḥalīfa* de Marrakech. L’identité de sa femme n’est pas connue, mais il semble qu’Idriss ait eu avec elle des fils, ce qui signifie que les Français l’ont écarté de la succession au trône en 1927 alors que la continuité de la dynastie était déjà assurée à travers lui. La femme à laquelle Idriss est marié fin octobre 1926 est donc sa deuxième épouse ; il s’agit de sa cousine Ūmm al-Ḥayr b. Muṣṭafā al-‘Alawī, fille d’un ancien *cadi*\* de Marrakech et de Fāṭima b. al-Ḥasan, la sœur du sultan Youssef. Au même moment, son frère cadet Hassan épouse en premières noces Amīna b. ‘Abd al-Ḥafīz, déjà veuve d’un autre Alaouite (ou répudiée par lui). La jeune femme présente d’un point de vue politique le double avantage d’être la fille de l’ancien sultan Abdelhafid, à un moment où l’ancien sultan, endetté et affaibli, a décidé de rentrer dans le rang, et d’être la petite-fille, par sa mère Rabī‘a, du puissant Madani el-Glaoui (m. 1918) et donc la petite-nièce du grand pacha de Marrakech, Thami el-Glaoui. Cette alliance,

---

<sup>398</sup> Note sur la descendance de Youssef, début des années 1950, CADN, IMA300-299.

<sup>399</sup> Al-Ḥasan b. Ṣadīq est né en 1893 ; sa branche vient de Ndaghra dans le Tafilalt et est également basée à Marrakech ; Note de l’administration française sur l’histoire de la dynastie alaouite, années 1950, CADN, IMA200-877.

<sup>400</sup> Chef de la région de Rabat, Bulletin de renseignements, 5 octobre 1938, CADN, IMA200-885.

plus le fait qu'Idriss soit *ḥalīfa* du sultan dans cette ville, explique que le mariage ait lieu à Marrakech et confirme la volonté du sultan de s'ancrer dans le Sud. Quant à Hammada, il épouse Kanza<sup>401</sup>, dont l'ascendance ne peut être fixée avec exactitude : elle est la fille d'un de ses oncles paternels, probablement Ṭāhar b. al-Ḥasan, mais il pourrait aussi s'agir d'Abū Bakr b. al-Ḥasan.

Les trois frères épousent en 1926 trois cousines paternelles, qui elles-mêmes sont donc cousines entre elles. La stratégie matrimoniale alaouite vérifie complètement le principe du « mariage arabe », tel qu'il a été théorisé par les anthropologues structuralistes. Claude Lévi-Strauss est l'un des premiers à avoir mis en avant la particularité du « mariage arabe », comme principal contre-exemple de son modèle général des « structures élémentaires de la parenté<sup>402</sup> ». D'après son interprétation, la prohibition de l'inceste que l'on constate chez tous les peuples n'aurait pas pour origine une répulsion fondamentale et universelle, mais une stratégie matrimoniale : refuser d'épouser une femme de la parenté proche permet d'élargir l'horizon des possibles politiques et de nouer des alliances à l'extérieur du cercle familial. Germaine Tillion a souligné que C. Lévi-Strauss avait tiré ses conclusions en étudiant principalement des peuples extraeuropéens et extraméditerranéens<sup>403</sup>. Dans ce dernier cadre, au nord et au sud de la Méditerranée, elle identifie au contraire ce qu'elle nomme une « république des cousins », où les liens patrilinéaires priment sur tous les autres liens. Le « mariage arabe » va à rebours du système de l'échange puisque l'union, du point de vue de l'homme, sera d'autant plus réussie qu'elle se fera avec une femme proche par le sang (sœurs exceptées). La conséquence logique est donc la fermeture de la famille sur elle-même, puisque les femmes qui en font partie sont inaccessibles à tout prétendant extérieur. L'absence d'échange conditionne la force du clan : c'est pourquoi, dans le système des cousins, G. Tillion identifie une concordance entre noblesse et endogamie : « On est d'autant plus noble qu'on appartient à une famille endogame<sup>404</sup>. » Cette structure de parenté, répandue dans toutes les régions du monde arabe et notamment dans le système tribal, se caractérise par la primauté absolue donnée à la branche paternelle : il s'agit d'un agnatisme pur, dans lequel les femmes ne comptent que pour les alliances<sup>405</sup>. Le mariage

---

<sup>401</sup> Un doute subsiste sur le prénom.

<sup>402</sup> Voir P. BONTE, « L'échange est-il un universel ? », *L'Homme*, n° 154-155, 1<sup>er</sup> janvier 2000, p. 39-66.

<sup>403</sup> G. TILLION, *Le harem et les cousins*, op. cit., p. 69.

<sup>404</sup> *Ibid.*, p. 25 et p. 147.

<sup>405</sup> Les travaux les plus récents sur ce thème ont redonné de l'importance au rôle des femmes dans ce système, puisqu'elles sont *a minima* des intermédiaires. L. S. BARRY, « Les modes de composition de l'alliance. Le "mariage arabe" », *Homme*, vol. 38, n° 147, 1998, p. 17-50 ; É. CONTE, « Mariages arabes. La part du féminin », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n° 154-155, 2000, p. 279-308 ; M.-L. GELARD, « De la naissance au septième jour », *Ethnologie française*, vol. 33, n° 1, 2003, p. 131-139 ; F. FOGEL, « Du mariage "arabe" au sens de la parenté. De "frère-frère" à "frère-sœur" », *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, n° 177-178, 2006, p. 373-394.

idéal pour un homme, surtout s'il est de haute lignée, est d'épouser la fille de son oncle paternel<sup>406</sup>.

Michael Houseman a déjà montré à quel point le « mariage arabe » était fréquent chez les Alaouites<sup>407</sup>. En 1926, ce modèle est parfaitement respecté, à une exception près : Idriss épouse bien une de ses cousines paternelles, mais elle est la fille de l'une de ses tantes et non de l'un de ses oncles. Les chérifs, descendants des sultans, ont interdiction de se marier en dehors de leur sang, ainsi que le rappelle en 1919 le grand vizir à un cadî de Rabat après le constat d'infractions à cette règle : « *Sa Majesté [Youssef] a ordonné d'appliquer strictement le règlement précédemment promulgué au sujet du mariage des Chorfa de la famille impériale, règlement interdisant toute union entre chérif et chérifat alaouite et personnes d'une autre origine*<sup>408</sup>. » Dans les faits, l'interdiction absolue vaut seulement pour les femmes, les chérifas, qui ne peuvent être mariées qu'à l'un de leurs cousins. Il est préférable qu'elles restent célibataires jusqu'à la fin de leurs jours plutôt que de conclure un mariage exogame, qui par définition serait hypogamique puisqu'il rabaisserait leur rang<sup>409</sup>. D'où l'existence dans les grandes capitales alaouites, comme à Fès, de sortes de couvents où les célibataires et veuves de la dynastie sont regroupées et finissent leurs jours dans des conditions de vie parfois déplorables. Le sultan, parce qu'il est chef de famille, a pour devoir de veiller au respect de ces règles. Il est le grand ordonnateur de la dynastie et aucun mariage ne peut se faire en théorie sans son consentement, ce qui lui permet aussi de contrôler les alliances politiques internes à la dynastie<sup>410</sup>. Selon Ibn Zaydān, le sultan doit une fois par an lancer un appel aux membres de la dynastie, femmes et hommes, qui souhaitent se marier ou sont en âge de l'être, avant de former lui-même les futurs couples selon les intérêts de la dynastie ; il doit ensuite organiser les festivités de mariage, souvent collectives pour mieux manifester l'unité de la dynastie<sup>411</sup>. Il est

---

<sup>406</sup> « La coutume reconnaît en effet au fils du frère du père un droit sur la fille de ce dernier », J. CHELHOD, « Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe », *Homme*, vol. 5, n° 3, 1965, p. 113-173.

<sup>407</sup> Les données de son article sur la dynastie alaouite sont tirées du site *Royalark.net*, spécialisé dans la généalogie des dynasties non-européennes ; c'est la généalogie des Alaouites la plus complète en ligne, mais elle n'est pas exempte d'erreurs. M. HOUSEMAN, « La parenté en réseau : Maillages généalogiques et matrimoniaux dans le monde arabe », dans R. Jamous, R. Bourqia (dir.), *Altérité et reconstruction de la société locale. Cultures en miroir*, Rabat, Aux lieux d'être, 2008, p. 107-127.

<sup>408</sup> Lettre du grand vizir Moqri à un cadî de Rabat, 8 Rabia II 1338 (31 décembre 1919), CADN, IMA300-134.

<sup>409</sup> « Alors qu'un *sharīf* peut légalement épouser une non-*sharīfa* et voit sa progéniture considérée comme *ashrāf*, le mariage d'une *sharīfa* avec un non-*sharīf* est historiquement tabou dans la plupart des sociétés musulmanes, notamment chez les Arabes », C. VAN ARENDONK et W. A. GRAHAM, « *Sharīf* », *EF*<sup>2</sup>, Brill, en ligne.

<sup>410</sup> L'ethnologue Samuel Biarnay a recueilli et traduit au début des années 1920 le témoignage d'un Marocain (malheureusement anonyme) qui lui a décrit le pouvoir matrimonial du sultan. Le membre masculin de la dynastie alaouite qui souhaite épouser une chérifa doit faire parvenir sa demande au sultan par l'intermédiaire du chambellan. Le souverain peut lui répondre de trois façons, en écrivant sur la lettre de demande : « *Qu'on favorise (l'union) et qu'on fasse les préparatifs* » (oui), « *Nous verrons, nous examinerons* » (délai de réflexion), ou « *Pris en note* » (rejet de la demande). S. BIARNAY, *Notes d'ethnographie et de linguistique nord-africaines*, publiées par L. Brunot et E. Laoust, Ernest Leroux, Paris, 1924, p. 21-29.

<sup>411</sup> IBN ZAYDAN, *Al- 'izz wa-l-ṣawla fī ma 'ālim naẓm al-dawla [La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État]*, op. cit., tome 1, p. 82.

cependant probable que ce mode de fonctionnement, idéal selon le sultan, soit dans les faits irréalisable. La dynastie est un ensemble vaste, difficile contrôlable, rétif à se soumettre entièrement au sultan issu de ses rangs. C'est un système de parfaite endogamie féminine qui évite une trop forte dilution du pouvoir dynastique et du prestige chérifien. Alors que la polygamie est la norme et que chaque homme de la dynastie a de très nombreux enfants, cette prédilection pour les mariages fermés autorise de nombreux croisements possibles (sans conséquences graves sur la consanguinité) et permet aussi d'éviter un accroissement trop rapide de ceux qui peuvent prétendre au prestige chérifien, à une pension, mais aussi au trône.

Pour un sultan qui a hérité du pouvoir de son père, le principal danger vient de ses demi-frères, et dans un second temps seulement des oncles, cousins germains, puis autres cousins, par cercles concentriques. Par un « mariage arabe », il ne s'agit donc pas tant de renforcer la dynastie dans son ensemble que de créer un groupe fort à l'intérieur de celle-ci pour asseoir son autorité sur l'ensemble de la famille. Les mariages entre cousins, plus précisément avec la sœur du cousin qui pourrait devenir un concurrent, préservent la lignée proche contre la division en renforçant les solidarités agnatiques (*'aṣabiyya*). Les « mariages arabes » les plus sophistiqués sont ainsi doubles et font intervenir un échange de filles (et donc de sœurs). Ce type d'union peut aussi sceller une réconciliation. C'est le cas en 1926 lorsque Hassan ben Youssef épouse la fille d'Abdelhafid. En acceptant de marier sa fille au fils de celui qui l'a remplacé sur le trône, ce dernier confirme qu'il rentre dans le rang, après plusieurs années d'une lutte intense qui a parfois donné des sueurs froides à la Résidence. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que Youssef lui-même s'est marié à une date incertaine à la fille du grand vizir Moqri, qui avait été répudiée par Abdelhafid<sup>412</sup>. Le « mariage arabe » est toutefois une arme à double tranchant : s'il soude deux branches du clan entre elles (deux frères, deux cousins), il contribue par contrecoup à les isoler des branches les plus éloignées, augmentant les risques de divisions. D'où l'utilité de multiplier ce type d'alliances. En 1926, les trois fils de Youssef sont mariés à trois filles nées de pères alaouites différents.

Les cérémonies privées et publiques s'étalent une dizaine de jours à Marrakech, capitale du Sud où il est toujours bon pour le sultan de se montrer. La présence d'une caméra de la British Pathé permet de nous replonger dans l'ambiance des festivités<sup>413</sup>. Les Français, comme

---

<sup>412</sup> Il existe un doute sur la date de ce mariage. Le plus probable est qu'il ait eu lieu peu après l'abdication d'Abdelhafid, mais *L'Illustration* affirme en 1926 qu'il a eu lieu cette année-là, quelques jours avant le mariage des trois fils du sultan ; la nouvelle épouse est prénommée 'Ā'īša dans cet article, prénom qui ne correspond pas à la fille du grand vizir. Voir *L'Illustration* du 6 novembre 1926.

<sup>413</sup> « Wedding Of 3 Sons of Sultan 1925 [...] », British Pathé, 3'21'', <https://www.britishpathe.com/video/wedding-of-3-sons-of-sultan/> (consulté le 17 mars 2021). Deux réalisateurs français, qui tournaient un film à Marrakech, ont d'ailleurs filmé l'événement pour l'intégrer à leur film, qui met également en scène un mariage : *La fille des pachas*, film de Joël Hamman et Adrien

ils en ont l'habitude depuis Lyautey, se tiennent à l'écart afin de préserver la marocanité de l'événement. Théodore Steeg, résident général depuis 1925, n'en a pas moins fait le déplacement et est reçu par le sultan, qui assiste au mariage de ses fils en compagnie de son Makhzen. Le peuple, femmes et hommes, est présent en masse sur le mechouar, l'esplanade accolée au palais, pour assister aux festivités publiques : défilé de la garde noire, fanfare chérifienne, fête aux flambeaux et surtout fantasias\*, qui intéressent énormément le cameraman européen. Juchés sur des montures blanches, les trois futurs époux, également vêtus de blanc et le visage caché derrière un voile de même couleur, attendent les uns à côté des autres leur future épouse. L'anthropologue finlandais Edward Westermarck, qui a longuement parcouru le Maroc au début du XX<sup>e</sup> siècle, avait souligné dans un ouvrage de 1914 consacré aux rituels du mariage dans le pays que le marié, dans de nombreuses coutumes, endossait pour quelques heures le rôle de sultan<sup>414</sup>. C'est le cas ici : les fils du sultan ont un appareil semblable à celui de leur père. Quant aux épouses, invisibles, car leur publicité serait une atteinte à leur honneur et à celui de la dynastie, elles sont convoyées en une procession qui parcourt les rues de la médina, dans des palanquins (forme particulière de 'amāriyya\*) de tapisseries, fermés au regard, que des esclaves du palais portent sur leur tête.

Mohammed ben Youssef a peu de chances de régner un jour. Son père lui préfère ses deux frères aînés. L'avenir qui lui est promis est celui des chérifiens alaouites sans fortune, et il se résignait à « *l'existence effacée que les sultans régnant imposent aux princes de la famille chérifienne*<sup>415</sup> ». Sans doute escomptait-il résider à peu de frais dans l'un des palais, Rabat, Fès ou Meknès, durant le règne de l'un de ses frères. Si ses relations fraternelles avec le nouveau chef du clan avaient été heureuses, il aurait pu espérer loger dans une aile luxueuse, en compagnie des hommes de la dynastie les plus proches, par le sang et le cœur, du monarque. Il y aurait possédé un harem restreint, aurait fondé sa propre branche de la dynastie qui, bientôt trop nombreuse, aurait été contrainte de déménager. Avec un peu de chance, par exemple si son frère Hassan, dont il semble proche, avait été choisi comme sultan, il aurait obtenu une sinécure et aurait été nommé *ḥalīfa* du sultan dans une grande ville, poste prestigieux aux revenus

---

Caillard, malheureusement introuvable aujourd'hui ; adapté du roman éponyme d'Élisa Rhaïs. Voir *L'Afrique du Nord illustrée* du 13 novembre 1926.

<sup>414</sup> E. WESTERMARCK, *Marriage Ceremonies in Morocco*, Londres, Macmillan and Co, 1914. Ce phénomène est également observé par R. Jamous, notamment à partir de la tribu berbère iqar'iyyen (confédération du Rif oriental). Le marié est nommé « *mouray es-sultan* », ses frères jouent les vizirs, et l'une des séquences rituelles de la cérémonie est la *ghrama*, l'acte de soumission au souverain. R. JAMOUS, *Le sultan des frontières*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>415</sup> Note sur le sultan, s. d., CADN, IMA300-134.

importants et aux contraintes faibles. Tout aurait été fait pour qu'il ne puisse faire figure de potentiel prétendant au trône. Mais si le successeur de son père l'avait eu en grippe, alors il n'aurait eu d'autre choix que de vivre hors des palais et se serait contenté de toucher une maigre pension tout au long de sa vie. Dans tous les cas, sans avenir politique, il aurait fini comme tous ces chérifs dont nous ne connaissons que le nom, comme ses trois frères qui s'effacent après 1927.

### 1.3 Le « précieux fardeau du sultanat » (1927)

La pluie tombe sur le palais de Fès en ce 18 novembre 1927. Dans la cour, trois jeunes hommes attendent. Il s'est à peine passé plus d'une journée depuis la mort du sultan, leur père. Dans une pièce toute proche, des grands de l'Empire, surveillés par les Français, se prononcent sur sa succession. L'aîné pleure silencieusement, le deuxième se tait, soupçonneux, et Hammada, pâle, maigre, ne semble pas avoir dormi. Tous les regards des notables marocains, des agents du Protectorat et des journalistes français sont tournés vers eux. Soudain, l'ancien vizir de la justice Abū Šu'ayb al-Dukkālī sort, et se dirige vers Hammada pour l'informer de son élection au trône. La nouvelle provoque les larmes de celui qui reçoit le « précieux fardeau du sultanat<sup>416</sup> ». Larmes certainement sincères, comme celles de son père quinze ans plus tôt, mais qui s'inscrivent peut-être dans une mise en scène du refus du pouvoir et de l'humilité du souverain, à la façon des empereurs romains qui se devaient de refuser une première fois le pouvoir. Comme beaucoup d'autres, Hammada était persuadé que son frère Idriss serait élu, et se serait même déjà incliné devant lui, geste qu'il doit par la suite retirer. Une intrigue de Palais et de Résidence en a décidé autrement. Amené dans la pièce où il a été élu, Hammada voit les principaux dignitaires de l'Empire s'incliner devant lui, et la *fātiḥa*\* est récitée. Abasourdi, il prend ensuite place sur l'immense fauteuil qui fait office de trône, d'où il reçoit l'allégeance de ce qui est désormais son Makhzen<sup>417</sup>. Dans les minutes qui suivent, il se rend au harem, reçoit l'hommage de sa mère et des autres femmes, puis accueille ses frères, qui à leur tour lui rendent hommage et voient s'éloigner un pouvoir dont ils ont été si proches. Aucun des deux cependant ne pense à s'opposer à cette élection, et aucun des deux ne le fera jamais. Aux portes du palais,

---

<sup>416</sup> Note sur l'élection de 1927, rédigée au début des années 1950, CADN, IMA200-879.

<sup>417</sup> François Crucy, « Le sultan est mort, vive le sultan », *L'Illustration*, n° 4421, 26 novembre 1927.

le caïd du mechouar proclame l'élection à la foule. Le nom du nouveau sultan surprend, mais la foule endeuillée par la mort d'un sultan célèbre bientôt le nouveau.

Les autorités françaises, qui s'attendaient à la mort de Youssef, perdent avec lui leur principal allié au Maroc, mort à moins de 50 ans. La fin de l'année 1927 est une période de changements à la tête des possessions coloniales françaises. Le 9 août, le roi du Cambodge Sisowath (sur le trône depuis 1904) est mort et a été remplacé par son fils. Le 20 novembre, trois jours après la mort du sultan du Maroc, Pierre Bordes devient gouverneur d'Algérie à la place de Maurice Viollette. C'est la première fois que les Français ont à gérer une succession naturelle au Maroc, indépendante de leur volonté. En 1912, Abdelhafid avait abdicé contraint et forcé. La Résidence générale et le ministère des Affaires étrangères ne sont plus au fait de la procédure à suivre, et doivent se replonger dans leurs archives, d'autant plus que la situation est assez improbable. Cela fait 33 ans, depuis Hassan I<sup>er</sup>, qu'un sultan du Maroc n'est pas mort ; les deux premiers fils qui lui ont succédé sont encore en vie en 1927 ; le troisième, qui était le plus jeune des trois, vient de mourir, après avoir régné plus longtemps qu'eux. Pour les Français, ce décès est l'occasion de mettre à l'épreuve la solidité du Protectorat. La voie semble *a priori* libre : la conquête militaire de l'Empire chérifien est presque achevée ; Abdelkrim, le révolté du Rif, est hors d'état de nuire depuis mai 1926 ; il n'y a depuis longtemps plus aucun prétendant au trône ni externe ni interne à la dynastie ; et depuis deux ans, Théodore Steeg a remplacé à la Résidence générale Lyautey, dont le départ accélère le développement de l'administration directe, à l'œuvre en vérité depuis les premiers jours du régime de tutelle. Le Protectorat, de toute évidence, entre dans une deuxième phase de son existence, d'où l'importance de bien en choisir le sultan, point d'équilibre de l'ensemble. Docile tout d'abord, comme son prédécesseur, mais intelligent aussi, afin de maintenir *a minima* la fiction de la souveraineté marocaine. Ce sultan idéal, les Français, aidés de certaines figures du Palais, pensent finalement le trouver en la personne du jeune Hammada. Le processus au terme duquel il est sélectionné puis officiellement élu sultan permet de reconstituer certaines logiques du pouvoir monarchique sous tutelle française. En plus de montrer que les membres des élites marocaines ont encore voix au chapitre et une capacité d'action, il illustre la théorie politique marocaine et les règles de légitimation du pouvoir sultanien.

## A. Intrigues de Palais et de Résidence : une succession ouverte

Le nom du successeur s'est décidé dans les mois précédant la mort du sultan, qui n'en a jamais rien su. Cette décision a donné lieu à un vigoureux bras de fer entre des réseaux



d'influence concurrents, qui, loin d'opposer Marocains et Français, traversaient ces deux groupes. Les biographies de Mohammed V ont jusqu'ici insisté sur le fait que les Français avaient souhaité choisir un sultan effacé et manipulable. C'est vrai, même s'ils ont aussi choisi des quatre fils de Youssef celui qui montrait le plus de qualités pour régner. Il me semble cependant que le critère décisif a été la volonté de la Résidence, d'une partie du Palais et du Makhzen d'écarter le chambellan Ababou, dont l'emprise sur le pouvoir était forte. Comme en 1912, cette succession s'est décidée au Maroc et le gouvernement français s'est contenté de l'entériner.

Les derniers mois du sultan Youssef sont une longue et douloureuse agonie. Sa santé est depuis longtemps vacillante. Le sultan est un homme corpulent qui a parfois des difficultés pour respirer. Certains de ses proches ont bien tenté de lui faire prendre le goût de l'exercice physique, de la chasse et du tennis, mais n'y sont jamais parvenus, entre autres à cause du chambellan<sup>418</sup>. Le sultan est suivi depuis des années par des médecins français<sup>419</sup>. Une première alerte survient en avril 1927 à la fin du Ramadan ; une crise hypertensive et un état angineux sont diagnostiqués, symptômes plus tard identifiés comme étant ceux d'un œdème pulmonaire. Une deuxième crise, le 30 juin, conduit à une importante saignée<sup>420</sup>. L'état de santé du sultan se détériore progressivement. Youssef, qui sent sa fin proche, panique<sup>421</sup>. Averti par Théodore Steeg, le ministre français des Affaires étrangères Aristide Briand lui demande de prendre les devants et de réfléchir immédiatement à la succession. Les premières mesures prises par le résident général concernent le protocole à suivre lorsque la mort du sultan sera connue. Il le détaille dans une lettre manuscrite « très secrète » envoyée à son second, le délégué à la Résidence générale Urbain Blanc<sup>422</sup>. Les Français craignent une césure qui pourrait laisser le temps aux contestations voire à l'anarchie de s'installer. Pour cette république qui doit organiser une succession monarchique, tout est question de rapidité, et le moins de temps possible doit s'écouler entre le décès du sultan et la proclamation de son successeur.

Reste à trouver un héritier. La maladie du sultan remet en cause ce qui avait semblé à tous une évidence jusqu'ici : l'aîné, Idriss, était l'héritier du trône. Les fonctionnaires français redécouvrent à l'été 1927 que le système de succession alaouite n'est pas une primogéniture. Dans les siècles précédents, deux cas de figure se présentaient au moment de la mort du

---

<sup>418</sup> Rapport de 1927 sur le chambellan, CADN, 1MA300-136.

<sup>419</sup> Parmi eux, le Dr. Louis Arnaud, également connu pour avoir publié en 1952 un ouvrage nostalgique sur le Maroc d'avant. L. ARNAUD, *Au temps des « mehallas », op. cit.*

<sup>420</sup> Télégramme de T. Steeg au ministre des Affaires étrangères, 20 juin 1927, ADC, 73CPCOM-1, f° 144.

<sup>421</sup> Rapports médicaux du Dr Louis Arnaud au Conseiller du gouvernement chérifien, avril-juin 1927, CADN, 1MA300-297.

<sup>422</sup> Lettre de T. Steeg à U. Blanc, 1<sup>er</sup> juillet 1927, CADN, 1MA10-206.

souverain alaouite : ou bien ce dernier avait clairement énoncé sa préférence, par exemple pour l'un de ses fils, ou bien s'ouvrait une lutte de factions au sein de la dynastie. Le premier cas, à supposer que le choix du défunt ne soit pas contesté, assurait la continuité puisque les vizirs et notables qui étayaient le pouvoir du sultan passaient automatiquement dans la clientèle de celui qu'il avait désigné. Dans l'autre cas, un conflit sanglant pouvait s'engager et le nouveau sultan était choisi par le sort des armes et le jeu des alliances. Jusqu'alors, l'absence de règle fixe de succession avait le plus souvent constitué un risque pour la dynastie. En 1912 comme en 1927, cette souplesse est appréciée par les Français qui peuvent choisir un sultan à leur goût. Aux yeux de l'administration, le successeur doit remplir une double série de critères. D'abord, afin d'être certains que sa légitimité soit irréprochable aux yeux des Marocains, des critères qui relèvent de la tradition politique musulmane, c'est-à-dire légitime, sain de corps et d'esprit et reconnu comme sultanable. L'homme choisi ne sera pas seulement sultan. Il sera aussi élevé à l'imamat, commandeur des croyants (*āmīr al-mu'minīn\**), et son rôle sera autant religieux que politique. À ces critères islamiques s'ajoutent des critères spécifiques à la domination française. Le principal est la docilité du candidat. Il doit être l'image de son père : efficace dans sa fonction et conscient des limites à ne pas franchir. Le contrexemple absolu est Abdelhafid. Le futur sultan doit être intelligent, si possible bien éduqué. Mais il ne doit pas apparaître comme une simple marionnette des Français. C'est la fiction du Protectorat comme administration indirecte qui est en jeu.

Comme H. Lyautey en 1912, les Français, à savoir le résident général Théodore Steeg, le délégué à la Résidence Urbain Blanc et le conseiller du gouvernement chérifien Raoul Marc procèdent par élimination pour retenir quelques candidats. Leur vivier de départ est la dynastie dans son ensemble : fils du futur défunt bien sûr, frères, oncles et cousins. Mais il ne vient à personne l'idée de nommer un sultan qui ne soit pas descendant de Hassan I<sup>er</sup>. La génération de ses fils, dont faisait partie Youssef, est rapidement écartée. Il serait impensable de replacer sur le trône un sultan ayant déjà régné. L'option d'un retour d'Abdelaziz est écartée pour les mêmes raisons qu'en 1912. Quant à Abdelhafid, qui ne demanderait que cela, nulle personne soucieuse de la stabilité du trône et de la présence française ne peut le proposer, et cela reviendrait au même de proposer le trône à l'un de ses fils, dont certains ont grandi au palais sous la surveillance de leur oncle. Hassan I<sup>er</sup> avait plus de 25 autres fils, mais aucun ne trouve grâce aux yeux des fonctionnaires français : ils ne seraient que d'obscurs personnages sans envergure. Restent en lice les quatre fils du sultan, et il est évident pour tous, Français comme Marocains, que le successeur doit se trouver parmi eux. Pour T. Steeg, choisir un de ses fils revient également à honorer la fidélité sans faille de Youssef envers les Français. Bien que celui-ci ait

exprimé, au cours d'entretiens privés avec le résident général, son désir de voir son fils aîné lui succéder, son choix n'est pas pris en compte.

La mort prochaine du sultan est un secret de polichinelle au sein du Makhzen et de la Résidence, et la désignation du successeur est le fruit d'une lutte d'influence qui a duré pendant tout l'été 1927, faite de tractations officieuses et de réunions secrètes. Nous bénéficions du précieux témoignage que le vieux Mohammed Mammeri a confié à Georges Vaucher en 1962<sup>423</sup>, quelques mois après la mort de son protégé dont il a accompagné tout le règne ; recoupé avec d'autres témoignages et des archives du Protectorat, il permet de reconstituer le processus de sélection. Deux factions s'affrontent, dont ne font partie ni Youssef, qui est laissé à l'écart de l'avenir de son trône, ni ses jeunes fils (de 13 à 20 ans) à qui personne ne semble avoir demandé leur avis. Les factions se figent autour de deux fils : l'aîné Idriss et Hammada. Les deux autres ont été rapidement écartés ; Abdeslam, du fait de son jeune âge, ne semble même pas exister comme option. Les grandes manœuvres commencent dès la première grave crise du sultan, fin avril. Le résident général Steeg réunit ses proches, notamment le délégué Urbain Blanc et le spécialiste des questions religieuses Édouard Michaux-Bellaire. Très vite, leur choix se serait porté sur Hammada aux dépens de son frère aîné. C'est Si Mammeri qui aurait proposé son nom en insistant sur ses qualités. Ce n'est pas seulement parce qu'il en a été le tuteur qu'il pousse Hammada en avant ; il a enseigné aux quatre fils du sultan, même si Idriss lui a échappé depuis son départ pour Marrakech. Hammada est bien celui qui lui semble le plus intelligent, le plus calme, et celui avec lequel il s'entend le mieux.

Le choix possible de Hammada ne fait pas que des heureux. Une faction concurrente se forme autour d'Idriss. Entre en scène l'un des acteurs essentiels du règne de Youssef, Kaddour ben Ghabrit ('Abd al-Qādir b. Ġabrīt, 1868-1954). Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à sa mort, il est l'intermédiaire indispensable entre l'administration française et les élites du Maghreb, bien que son rôle exact soit souvent ambigu et qu'il soit régulièrement suspecté de jouer un jeu trouble. Né à Sidi Bel Abbes en Algérie, il est remarqué par les autorités françaises pour son bilinguisme parfait et sa maîtrise du droit musulman, alors qu'il occupe le poste de drogman à la légation de France à Tanger. Son rôle diplomatique dans les années qui précèdent le Protectorat est considérable, puisqu'il sert d'intermédiaire avec les tribus, le Makhzen et les autorités religieuses<sup>424</sup>. Après 1912, il est nommé chef du protocole du sultan, titre dont les prérogatives ne sont pas exactement définies, mais qui lui permet d'avoir l'œil sur le souverain.

---

<sup>423</sup> G. VAUCHER, *Sous les cèdres d'Ifrane*, op. cit.

<sup>424</sup> J. SBAI, « Abdelqader Ben Ghabrit », *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris, Karthala, IISMM, 2012, p. 86.

Il faut le considérer comme un agent des Français : il est algérien et non marocain, et ne fait pas à proprement parler partie du Makhzen, puisqu'il est juridiquement fonctionnaire de la Résidence générale. Cette ambiguïté souligne son rôle d'éminence grise, qu'il remplit avec brio. Il est le maillon essentiel entre la France et les sultans, dont il sait obtenir la confiance. En 1908, il gère au nom de la France la succession d'Abdelaziz, et six ans plus tard l'accompagne en France lorsque la guerre éclate. À l'été 1912, il fait partie de ceux qui décident Abdelhafid à abdiquer, puis l'accompagne dans les premiers moments de son exil. De la même façon, il quitte rarement Youssef dans la première moitié de son règne. Il est rare de ne pas trouver Kaddour ben Ghabrit aux côtés du sultan lorsque celui-ci est photographié. Sa vivacité d'esprit et sa prestance font d'ailleurs de l'ombre au sultan : sur les clichés, c'est lui qui attire l'œil. Il gagne encore en importance à l'occasion de la Première Guerre mondiale. En 1916, il est choisi par le ministère des Affaires étrangères pour mener la mission française auprès du chérif Husayn de La Mecque, pour l'informer des accords Sykes-Picot et saisir ses intentions à l'égard du califat<sup>425</sup>. En 1917, il est nommé à la tête de la Société des Habous des Lieux saints de l'Islam, qui vient d'être créée pour organiser le pèlerinage des musulmans de l'Empire, et qui pilote la construction de la grande mosquée de Paris. Après son inauguration en 1926, Kaddour ben Ghabrit en est le premier recteur, jusqu'à sa mort. Depuis la fin de la guerre, pris par les projets parisiens et différents voyages dans le monde arabe, il n'a presque plus le temps de venir au Maroc, mais il reste le directeur du protocole du sultan. Sa voix est donc puissante.

Dès qu'il est averti du choix des Français, K. Ben Ghabrit se rend à Rabat et trouve un allié en la personne du difficile chambellan Ababou. Lui aussi s'oppose à Si Mammeri, l'ancien protégé de K. Ben Ghabrit dont l'influence au Palais et à la Résidence (où le chambellan n'a pas ses entrées) est croissante. Pour contrer la succession qui se prépare, les deux hommes font le choix d'un candidat concurrent. Le chambellan a jeté son dévolu sur Idriss, l'aîné dont tout le monde pensait qu'il devait succéder à son père. T. Ababou connaît bien les princes, puisqu'il a la responsabilité de la maison sultaniennne. Il se sait en passe de tout perdre si son candidat n'est pas retenu. C'est ici qu'il faut placer un épisode resté longtemps brumeux de la biographie de Mohammed V : l'injustice dont il aurait souffert sur ordre de son père. Il serait faux d'affirmer que Youssef aimait moins Hammada que ses autres fils et que l'enfance de ce dernier en aurait été malheureuse. Cela n'est vrai que pour les tout derniers mois de vie du sultan. Youssef est terrorisé par sa mort qu'il sent proche, son comportement perd toute logique et il devient plus influençable que jamais. Au mois d'août, il veut licencier son médecin Louis

---

<sup>425</sup> J. SBAL, « Trajectoire d'un homme et d'une idée : Si Kaddour ben Ghabrit et l'Islam de France (1892-1926) », *Hesperis Tamuda*, vol. 39, n° 1, 2001, p. 45-58.

Arnaud et tombe entre les mains d'un autre médecin, le Dr Many, individu aux compétences médicales louches<sup>426</sup>. T. Ababou est alors en position de force au palais, plus qu'il ne l'a jamais été ; la maladie du sultan lui laisse toute latitude pour étendre son pouvoir. Il resserre son emprise sur le malade, et tente par ce moyen d'éliminer Hammada de la course à la succession. « Pour écarter S. M., témoigne 35 ans plus tard Si Mammeri, *il inventa de toutes pièces une histoire de vol et de vente de tapis et de quelques pièces de tissus*<sup>427</sup>. » Youssef tombe dans le piège, et Hammada est exilé au palais de Fès, loin de Rabat ; il se peut qu'il ait subi la bastonnade à cette occasion. Aux yeux de son père, il n'est donc aucunement question qu'il puisse lui succéder.

La Résidence a recours aux mêmes armes que le chambellan : détruire la réputation d'un prétendant est le meilleur moyen de prouver qu'il n'est pas digne de régner, et encore moins de devenir commandeur des croyants. La règle est simple : lorsque le sultan convient aux Français, ceux-ci ne trouvent rien à redire ; lorsqu'il leur pose des difficultés, comme Abdelhafid en 1912, il se transforme en diable paré de tous les vices : sans aucune contradiction, fanatisme, alcoolisme, maladie mentale, mœurs débridées, violence compulsive. Les descriptions du chambellan Ababou relèvent de cette règle, ce qui rend difficile de distinguer la vérité. Ce n'est pas la dernière fois, loin de là, que les Français utilisent de tels arguments *ad hominem* contre un membre de la dynastie : toute tête qui dépasse en fait les frais. Il en va de même pour tous les autres Alaouites et donc pour les candidats à la succession. Plutôt que de chanter les louanges du troisième fils de Youssef, il s'agit avant tout de procéder par élimination et d'écarter les autres candidats. Idriss est décrit par les sources françaises comme épileptique, voire proche de la folie (défaut qui, aux yeux du droit musulman, le disqualifierait pour la haute fonction politique à laquelle il prétend). Le délégué à la Résidence général Urbain Blanc, pour détourner de l'option Idriss le ministre des Affaires étrangères, de toute façon peu au fait des réalités marocaines, lui décrit un hypothétique règne apocalyptique dans une lettre qui égrène les pires clichés sur l'islam<sup>428</sup>. Quant à Hassan, il serait « *d'intelligence peu développée et de caractère*

---

<sup>426</sup> Juif de Palestine, il a été ramené au Maroc par Abdelhafid après son pèlerinage à la Mecque. Lettre du Consul général de France à Tanger à T. Steeg ou U. Blanc, 10 septembre 1927, IMA300-297.

<sup>427</sup> G. VAUCHER, *Sous les cèdres d'Ifrane*, *op. cit.*

<sup>428</sup> « *Tout le monde musulman a été au courant des crises de démence que l'aîné a subies et dont l'une a duré deux mois. On peut être certain, étant donné les précédents, qu'une fois nommé, les masses ignorantes arabophones ou berbères se passionneraient pour lui, surtout si on le savait faible d'esprit et pas libre. [...] Le sultan est le drapeau vivant de l'islam occidental. Tous combattraient et se feraient tuer pour lui. On peut donc imaginer que si l'aîné des fils était nommé, comme on le sait faible d'esprit, on se passionnerait tout de suite pour lui, le supposant toujours opprimé ou gêné par nous. Et puis cette tare intellectuelle n'en ferait-elle pas une proie pour nos ennemis et pour les mauvais conseillers ? Ne pourrait-il pas arriver qu'il gagne le large dans un de ses accès ? Sa faiblesse d'intelligence prendrait alors pour les foules une valeur mystique puisque les marabouts simulent des tares nerveuses à l'instar du Prophète qui était épileptique. Et nous pourrions avoir un sultan insurrectionnel, quelque part, dans la montagne, au Maroc.* » Lettre d'Urbain Blanc à T. Steeg, 27 août 1927, CADN, IMA10-206.

*très violent*<sup>429</sup> », et ne cacherait pas son hostilité aux Français. Sans compter des comportements inappropriés, jusqu'à une consommation d'alcool, dont les officiels français auraient été témoins un an plus tôt lors du voyage officiel de la famille sultanienne en France. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les rumeurs d'un viol qu'il aurait commis sur une concubine de son père, que j'ai déjà évoquées.

À l'automne, Mammeri et le résident général gagnent sans difficulté le grand vizir Moqri à leur plan. Le ralliement de ce dernier n'est pas compliqué à expliquer : de la même façon qu'une rivalité sourde oppose K. Ben Ghabrit à son compatriote M. Mammeri, le grand vizir craint l'influence croissante de T. Ababou. Faire élire Hammada, c'est contourner cette éminence grise qui morcelle son propre pouvoir. La faction a des alliés de poids à la Résidence générale. Tout d'abord Raoul Marc, le conseiller du gouvernement chérifien, qui à la tête de la direction des Affaires chérifiennes assure le dialogue quotidien entre le Palais et la Résidence. En poste dans cette fonction depuis 1917, il est, de tous les fonctionnaires français, celui qui connaît le mieux le sultan. Il accorde une totale confiance à Si Mammeri<sup>430</sup>. Mais le meilleur soutien est Urbain Blanc. Le 27 août 1927, il rédige la lettre, destinée au résident Steeg, qui scelle la question de la succession et confirme l'existence de deux camps :

*Que Mammeri parle pour son poulain, très bien, mais d'après les conversations des notables c'est vraiment lui qui leur paraît le meilleur. Tout le monde me l'affirme et le Premier ministre lui-même est à fond pour lui. [...] En conscience, me basant sur les appréciations de Mammeri, toujours fidèle à la France et sur les appréciations de Al-Moqri, je crois que Hamada le troisième est le plus digne. [...] Et d'ailleurs, s'il n'en était pas ainsi, croyez-vous que Kaddour, intimement lié au hajib, ne présenterait pas un autre candidat contre celui de Mammeri, dont il est jaloux ? [...] S'il garde le silence vis-à-vis de vous et de moi, c'est qu'il n'a personne de plus digne et que son candidat, s'il en a un, ne serait que l'expression d'une coterie et d'intérêts privés d'influence politique*<sup>431</sup>. [Annexe I.7]

Lorsqu'il fait le portrait de son candidat au ministère le 18 novembre 1927, lendemain de la mort du sultan, le résident général Steeg, dont le rôle a été limité, le présente comme un consensus des élites : « *C'est le vœu de la population éclairée de Fez et de Rabat, et celui des notabilités les plus importantes du Maghzen [sic], une enquête personnelle l'a prouvé*<sup>432</sup>. » Peu d'hommes sont pourtant dans la confiance, les diplomates du ministère, T. Steeg, U. Blanc, R. Marc, M. el-Moqri et M. Mammeri. C'est à ce dernier que Mohammed V doit sa fortune politique ; grâce à son action en sous-main, le choix du troisième fils est devenu une évidence<sup>433</sup>.

<sup>429</sup> Note de la Direction Afrique-Levant à la suite de la mort du sultan, 17 novembre 1927, CADLC, 73CPCOM-1, f° 168.

<sup>430</sup> Rapport de renseignements sur Si Mammeri, vers 1927-1930, CADN, IMA282-132.

<sup>431</sup> Lettre d'Urbain Blanc à T. Steeg, 27 août 1927, CADN, IMA10-206.

<sup>432</sup> Télégramme de T. Steeg au ministère des Affaires étrangères, 18 novembre 1927, CADLC, 73CPCOM-1 f° 178.

<sup>433</sup> Rapport de renseignements sur Mammeri, vers 1927-1930, CADN, IMA282-132.

La sélection du successeur doit donc être replacée dans les quinze premières années de Protectorat, mais aussi dans les forces politiques du règne de Youssef, qui se cristallisent durant son agonie. L'enjeu pour les Français est de choisir un sultan aussi terne que son père presque défunt, mais il s'agit aussi pour la Résidence et une partie du Palais, dans un front commun, de contrer le pouvoir croissant du chambellan. Cette urgence prime en 1927. Dans une lettre adressée au ministre le 9 décembre, un peu plus d'un mois après l'élection, le résident général se félicite d'ailleurs d'avoir réussi à écarter T. Ababou<sup>434</sup>. Parlant du nouveau sultan, T. Steeg conclut dans ce même document : « *Son bon sens naturel doit l'empêcher de devenir un jouet aux mains de quelque favori* ». Hammada est donc effectivement le plus intelligent de ses frères, celui qui maîtrise le mieux le français, le plus discret également, mais surtout celui dont l'élection permettrait de saper d'un coup et pour de bon le pouvoir du chambellan. Youssef n'en devine rien, pas plus que son troisième fils dont la vie bascule le 18 novembre 1927.

## B. Élection monarchique et mise en scène du consensus

Youssef reste sultan jusqu'au bout, même après de nouvelles crises aiguës mi-août et fin septembre 1927. Il participe autant que possible aux réunions hebdomadaires du Makhzen. Le 11 novembre, il prend sur lui et sur la douleur pour assister aux célébrations de l'Armistice, jour auquel il est très attaché. Une dernière crise cardiaque l'emporte au petit matin du 17 novembre, dans une chambre du palais de Fès. Craignant sans doute des représailles, son médecin s'enfuit aussitôt pour Tanger, et les Français tardent à être prévenus.

Commence alors une étrange pièce de théâtre qui débouche sur l'élection de Hammada. Les protagonistes de la succession sont absents de Fès à la mort du monarque : T. Ababou et M. Mammeri sont à Marrakech avec les deux fils aînés du sultan, Moqri est à Casablanca, K. Ben Ghabrit en Algérie et le résident général Steeg à Rabat. Youssef est mort seul, loin de ceux qui ont fait son règne. Seul Hammada, justement, était peut-être à Fès à ce moment, mais il ne voyait plus son père. Le général de Chambrun, chef militaire de la région de Fès, informe le conseiller du gouvernement chérifien Raoul Marc du décès du sultan, qui prévient aussitôt Théodore Steeg<sup>435</sup>. Tous se précipitent à Fès, sauf T. Ababou, à qui le général commandant la région de Marrakech transmet un message du résident général : « *Priez Hajib Ababou venir*

---

<sup>434</sup> Lettre de T. Steeg au ministre des Affaires étrangères, 9 décembre 1927, CADLC, 73CPCOM-1, f° 248.

<sup>435</sup> Son esprit et la une des journaux avaient été occupés les jours précédent par un fait divers, l'enlèvement puis la libération d'un groupe d'Européens, dont deux petites-filles et un homme curieusement nommé Steeg (mais sans lien de parenté avec le résident).

*causer avec Monsieur Marchand aux Affaires chérifiennes dès son arrivée à Rabat*<sup>436</sup> » ; c'est ainsi que le chambellan sort de l'histoire. La nuit du 17 au 18 novembre est électrique, tandis que le corps du sultan est exposé dans une pièce du palais. Dans la soirée, M. el-Moqri invite les oulémas de l'université Qaraouiyyine chez lui pour préparer la succession et obtenir leur approbation. Plus tard au palais, le général Louis Mougin (directeur du cabinet militaire) et Kaddour ben Ghabrit, qui souhaitent encore faire pencher la balance en faveur d'Idriss, plaident pour sa cause, mais T. Steeg, R. Marc et M. el-Moqri tiennent bon. Peu avant minuit, Urbain Blanc arrive et clôt le débat, imposant définitivement Hammada<sup>437</sup>. Dans la foulée, les responsables français apprennent que le cadî de Marrakech, Muṣṭafā al-'Alawī, entend faire prononcer la prière du lendemain, un vendredi, au nom de son gendre Idriss. Le grand vizir ordonne que la prière soit dite dans tout le Maroc au nom du sultan défunt, dans l'attente du choix de son successeur. Quant à Idriss, il est possible qu'il ait passé la nuit enfermé dans une salle du palais, pour éviter une autoproclamation intempestive<sup>438</sup>...

Le grand vizir Moqri, qui organise la succession d'un sultan pour la seconde fois, aurait souhaité faire durer les cérémonies et attendre le 19 novembre pour procéder à l'élection. T. Steeg insiste pour que le conseil des électeurs se réunisse sans attendre, sitôt Youssef enterré<sup>439</sup>. Le 18 novembre au matin, un jour exactement après sa mort, le corps du sultan défunt est sorti du palais, porté sur une civière surmontée d'un baldaquin recouvert de drap noir. Il est enterré dans la mosquée Moulay Abdallah à proximité du palais de Fès. Les haut-fonctionnaires français, T. Steeg, U. Blanc, assistent à l'enterrement<sup>440</sup>. Tous ont déjà l'esprit ailleurs, et juste après les dignitaires se réunissent pour élire un nouveau sultan.

Jusqu'à l'indépendance, la monarchie marocaine est élective et contractuelle. Elle se joue sur deux plans : le plan des normes religieuses et des traditions politiques qui doivent être respectées, en vérité mises en scène à destination de l'élite et du peuple, et le plan de la réalité politique et des rapports de force, qui ne doivent pas apparaître au grand jour. Les Français n'ont aucunement inventé cette mise en scène et il en est allé ainsi à chaque élection alaouite, décidée par les intrigues politiques ou par les armes. Ni Hassan I<sup>er</sup>, ni Abdelaziz, ni Abdelhafid,

---

<sup>436</sup> T. Steeg au général commandant la région de Marrakech, 17 novembre 1927, CADN, IMA300-297.

<sup>437</sup> Note sur l'élection de 1927, rédigée au début des années 1950, CADN, IMA200-879. Sur les péripéties de ces deux journées, voir également le témoignage du fonctionnaire Joseph Luccioni au début des années 1970, dont les souvenirs ne sont pas toujours très frais et qui fait peut-être passer pour ses souvenirs des informations récoltées *a posteriori* : J. LUCCIONI, « L'avènement de Sidi Mohammed Ben Youssef au trône du Maroc (1927) », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 12, n° 1, 1972, p. 123-130.

<sup>438</sup> Note sur l'investiture de Sidi Mohamed ben Youssef, 12 juin 1953, CADN, IMA200-879.

<sup>439</sup> Télégramme de T. Steeg au ministre des Affaires étrangères, 17 novembre 1927, CADL, 73CPCOM-1, f° 158.

<sup>440</sup> Voir *L'Écho d'Alger*, 19 novembre 1927. Le journal français *L'Humanité* du même jour titre « Un traître est mort ! », bref article accompagné d'une peu plaisante caricature de Youssef.



ni Youssef n'ont été élus librement. Mais la mise en scène de l'élection sultanienne importe, car ce moment contient en substance les grands principes du système monarchique traditionnel. C'est un rituel qui ne repose sur aucune règle écrite et qu'il est donc malaisé de reconstituer avec certitude. L'élection concrète vient d'en bas, mais elle est aussi considérée comme une élection divine. Le monarque marocain, au contraire des autres dirigeants humains qui n'ont de pouvoir que séculier, est choisi par Dieu. L'usage courant, en arabe et en français, retient le titre de sultan, mais le souverain marocain est avant tout et surtout commandeur des croyants (*amīr al-mu'minīn*). Il est celui à qui la baraka (bénédiction divine), dont bénéficiait déjà son prédécesseur, a été transmise. Il est, au sens fort, l' élu. Cette élection divine n'est pas forcément viagère. Elle s'attache à un individu, mais peut, par la force des choses, lui échapper et rejoindre un adversaire.

Le sultan marocain est théoriquement choisi par une assemblée de notables, nommés par la tradition « ceux qui lient et délient » (*āhl al-ḥall wa-l-'aqd*)<sup>441</sup>. Le pouvoir du souverain alaouite n'est pas absolu : il est l'émanation et la condensation du pouvoir des représentants de l'élite<sup>442</sup>. La composition exacte de ce conclave n'est pas déterminée par la tradition, mais il y a des invariants. S'y trouvent tout d'abord des représentants de l'autorité temporelle. Le haut Makhzen, composé des vizirs, est réuni au grand complet autour du grand vizir. Ce dernier est le grand ordonnateur de la transition. À leur côté peuvent figurer quelques notables de la ville où le dernier sultan est décédé. Leur nombre et leur fonction sont incertains, mais ils comprennent sans doute le pacha et les principaux représentants du Makhzen local. Il faut surtout y ajouter des représentants religieux, garants de la sacralité de l'événement, de grands oulémas, maîtres du savoir religieux, imams, cadis et autres *fqih*\*. Mais aussi des représentants des chérifs dont le prestige est considérable et dont certains tirent une confortable position sociale. Parmi eux, il faut compter des membres de la dynastie alaouite, dans une proportion difficile à estimer. La composition de l'assemblée repose sur une part de hasard et dépend beaucoup de la ville où se tient l'élection. À l'exception des membres du Makhzen et de certains Alaouites, les électeurs, chérifs, oulémas, pacha, sont locaux. Cela tient à ce que la mort d'un sultan constitue une brèche dans la stabilité de l'État, qu'il s'agit de refermer au plus vite. L'élection a donc lieu dans la foulée du décès, dans la ville où il est survenu. En 1894, la mort

---

<sup>441</sup> Sur cette expression, voir l'introduction.

<sup>442</sup> Un fonctionnaire français, peut-être É. Michaud-Bellaire, compare d'ailleurs, dans un document daté du 17 novembre 1927, l'élection du sultan à celle du chef de tribu, présumée « démocratique » : « *L'accession au trône chérifien a lieu suivant des règles où on reconnaît le droit démocratique de la tribu. Le chef de la tribu est l' élu de la djemaa, c'est-à-dire du conseil des notables, qui lui donne délégation générale de ses pouvoirs.* » Note de la Direction Afrique-Levant à la suite de la mort du sultan, 17 novembre 1927, CADLC, 73CPCOM-1 f° 168 ; sur l'élection des chefs de tribu, voir E. GELLNER, *Les Saints de l'Atlas*, op. cit., p. 89.

de Hassan I<sup>er</sup> a été cachée durant plusieurs jours, pour laisser le temps à son armée de gagner Rabat et de réunir les notables pour imposer Abdelaziz sur le trône. Toutes les capitales chérifiennes ne se valent pas. Fès est de loin la plus prestigieuse. Capitale du nord avant l'instauration du Protectorat et capitale spirituelle du Maroc, elle abrite les plus riches marchands, les chérifs les plus puissants, et surtout les oulémas les plus prestigieux, en particulier ceux de la Qaraouiyine<sup>443</sup>. C'est dans cette ville que décède Youssef en 1927, ce qui est une chance pour son successeur, qui déclare bien des années après : « *Sachez qu'un sultan a besoin d'être admis par Fez, s'il veut être un vrai sultan du Maroc*<sup>444</sup>. »

La composition de ce conclave dépend également de qui est autorisé à y participer. Il n'existe pas de liste de ceux qui ont élu Mohammed ben Youssef<sup>445</sup>. La nomination du nouveau sultan n'a pas eu lieu dans une mosquée, comme celle de Bou Jeloud où avait eu lieu la fausse élection de 1912, mais dans un bureau viziriel du palais de Fès, pour en assurer le contrôle<sup>446</sup>. La cérémonie est présidée par deux hommes acquis aux Français et à la cause de Hammada, le grand vizir et le pacha de Fès Muḥammad al-Baġdādī, qui avaient déjà présidé la cérémonie d'élection de Youssef quinze ans plus tôt. La pièce est surveillée par les Français : le conseiller du gouvernement chérifien Raoul Marc et le général de Chambrun en gardent la porte. La transition d'un sultan à un autre est totalement bouclée, sans délibération. Le document d'allégeance qui résulte de cette élection se nomme une *bay'a*. Les membres de l'assemblée sont chargés de la rédiger, mais en 1927 elle a été préparée en amont par un haut dignitaire religieux<sup>447</sup>. Il est possible qu'un espace ait été laissé vierge sur le document à la place du nom du nouveau sultan, au cas où tout ne se serait pas déroulé comme les Français l'espéraient. Mais il n'y a aucun accroc dans la cérémonie. Ceux dont le consentement est nécessaire sont appelés les uns après les autres pour signer le document, et ainsi faire allégeance. D'abord ceux dont une proclamation concurrente serait à craindre, à savoir les frères du défunt comme Ma'mūn et Zayn al-'Abidīn, ce dernier habitué aux proclamations dissidentes. Puis d'autres chorfas alaouites, ainsi que quelques représentants d'autres dynasties de chorfas implantées à Fès, comme les Idrissides. Et enfin les oulémas de la Qaraouiyine, traditionnellement habitués à obéir au pouvoir en place. Les signataires ont donc approuvé un document dont ils ignoraient

---

<sup>443</sup> Note de la Direction Afrique-Levant à la suite de la mort du sultan, 17 novembre 1927, CADLC, 73CPCOM-1 f° 168.

<sup>444</sup> Mohammed ben Youssef est alors en exil à Madagascar et conteste la légitimité de son remplaçant, élu à Marrakech. Lettre de J. Vendenboomgaerde au gouverneur de Madagascar, 4 août 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>445</sup> Les témoignages les plus précieux datent du début des années 1950, lorsque les Français cherchent à remplacer le sultan ; mais rien ne permet de penser qu'ils ne sont pas fiables dans leur détail.

<sup>446</sup> Note sur l'investiture de Sidi Mohammed ben Youssef, 12 juin 1953, CADN, IMA200-879.

<sup>447</sup> Deux noms sont présents dans les sources : 'Abbās Šurfī, ancien président du HTC, ou l'ancien vizir de la justice et cadi de Fès 'Abd al-Raḥmān Bilquršī.

la teneur exacte, jusqu'à ce qu'un cadî s'en étonne : « *Pour qui signons-nous ? Est-ce pour Moulay Idriss ?* » Le Grand Vizir l'apostropha avec vigueur, lui répondit que c'était pour Sidi Mohamed et le renvoya. C'est de cette façon que la quasi-totalité des personnes présentes apprirent le nom du nouveau sultan<sup>448</sup>. »

Le pouvoir est tombé sur le jeune Hammada, aussitôt devenu plus respectueusement Muḥammad b. Yūsuf, ou Sidi Mohammed. Hier relégué, il reçoit à présent tous les honneurs des dignitaires qui se pressent pour lui prêter allégeance. Toute la nuit, les tailleurs du palais travaillent d'arrache-pied pour lui confectionner son costume de sultan. Le lendemain, Mohammed, assis sur le trône, reçoit le résident général qui vient lui présenter les félicitations de la République française. Mais le jeune sultan n'est pas encore habitué à son nouveau rôle : par réflexe, il se lève lorsque T. Steeg entre<sup>449</sup>. Quelques jours plus tard, lorsqu'il écrit au résident pour le remercier, il place son règne sous l'égide de celui de son père, et sous l'obéissance aux Français :

*C'est sous l'égide de cette mémoire vénérée que Nous assumons la lourde charge du pouvoir suprême dont Nous venons d'être investi par le suffrage de l'assemblée des Vizirs, des Oulémas, des Chorfas et des Notables, réunis en la capitale chérifienne de Fès. C'est en suivant les leçons de cette vie exemplaire, toute de piété, de sagesse et de loyauté, que Nous demandons humblement à Dieu la force nécessaire pour accomplir les devoirs qui Nous incombent désormais*<sup>450</sup>.

Le jeune sultan reçoit depuis la France l'adoubement du maréchal Lyautey sous la forme d'un télégramme. Le 20 novembre, il effectue, à cheval et dans la tenue traditionnelle du sultan, sa première sortie publique. Il visite une à une les tombes de ses ancêtres enterrés à Fès et celles des saints locaux, comme doit le faire plusieurs fois dans l'année le souverain chérifien.

La séquence d'intronisation d'un nouveau sultan ne s'arrête pas à l'élection et à la proclamation. Celles-ci ne font qu'inaugurer un cycle de renouvellement du pouvoir et du consentement à l'autorité. Il faut ensuite obtenir l'allégeance de tous ceux dont le pouvoir compte au Maroc. Ceux qui ont signé au bas du document d'investiture n'ont pas signé l'acte au nom du Maroc tout entier, mais en leur nom propre ou en celui d'une communauté précise (celles des chérifs, la corporation des oulémas de Fès). Pouvoir négocié, le sultanat repose en effet sur la *bay'a* de toutes les forces politiques. E. Tyan définit la *bay'a* comme « l'acte par lequel une personne est proclamée et reconnue comme chef de l'État musulman<sup>451</sup> ». Tout comme l'élection, la *bay'a* représente la continuité du pouvoir, à travers le respect des formes

<sup>448</sup> Le cadî aurait été destitué peu de temps après. « Beia de Sidi Mohamed Ben Youssef », 13 juin 1953, CADN, IMA200-879.

<sup>449</sup> Échange de vœux entre le sultan et le résident général, CADLC, 73CPCOM-1, f° 202.

<sup>450</sup> Lettre du sultan à T. Steeg en réponse à sa lettre de félicitations, fin 1927, CADN, IMA300-297.

<sup>451</sup> E. TYAN, « Bay'a », *EF*<sup>2</sup>, Brill, en ligne ; A. MARSHAM, « Bay'a », *EF*<sup>3</sup>, Brill, en ligne.

traditionnelles : utilisée sous les premiers califes selon l'historiographie musulmane, elle relie le sultan aux premiers temps de l'islam, ainsi qu'aux précédentes dynasties marocaines. Le simple fait de demander la *bay'a* est un acte légitimant. Ibn Zaydān, l'historiographe dynastique, place la *bay'a* au centre du système politique marocain, au point de lui réserver le premier chapitre de son livre sur l'art du gouvernement sous les Alaouites :

*Tandis que, depuis les premiers temps de l'islam, ainsi que l'histoire l'a retenu, les serments [bay'āt] d'allégeance [mubāy'a] aux califes, rois et princes se contentaient d'une allégeance orale, exprimée par les mots, et étaient par conséquent susceptibles de se dégrader et d'être oubliés, les serments [bay'āt] jurés pour les rois [mulūk] et sultans [salaṭīn] du Maghreb lointain sont des allégeances [mubāy'a] caractérisées par les objectifs les plus nobles et les intentions les plus loyales. Il est impossible, quelle que soit la circonstance, de mettre en cause ou de rompre ces engagements écrits [mawṭiq]. [...] Lorsque Dieu reprend la vie d'un roi [malik] et autorise sa mort, ceux qui, dans la communauté, ont pouvoir de lier et délier [āhl al-ḥall wa-l-'aqd fī al-umma], ceux reconnus comme compétents et ceux qui sont en charge des affaires de la communauté, et parmi eux un ensemble de nobles chérifs, de notables et de dignitaires, prennent rapidement l'initiative de se réunir pour témoigner devant notaires [‘adūl\*] de leur allégeance [mubāy'a] au roi, choisi par consensus [iḡmā'] et à qui obéissance est due. Le même processus se reproduit dans toutes les tribus et toutes les villes, pour toutes les zones de nomadisme et toutes les cités. Aucune communauté ou aucun groupe ne doit retarder la contractualisation [‘aqd] de l'allégeance [bay'a] sur l'ensemble du territoire marocain<sup>452</sup>.*

L'allégeance dessine les contours du pouvoir : répondent favorablement à la proclamation les territoires et les tribus qui ne sont pas en rupture de ban (en *sība*\*). L'enjeu pour un sultan n'est donc pas tant d'être proclamé sultan que de collecter la *bay'a* sur un territoire le plus large possible<sup>453</sup>.

Dans les jours qui suivent son élection, les grandes villes de l'Empire accordent sans difficulté, par écrit, leur allégeance à Mohammed ben Youssef, même si cela revient aussi à prêter allégeance à la domination française. L'étude des différentes *bay'a*-s disponibles<sup>454</sup> dessine une théorie du pouvoir monarchique et permet de mieux comprendre le fonctionnement politique traditionnel marocain, qui continue d'exister dans ces documents sans avoir été, en apparence, perturbé par la colonisation. Il n'y a pas un modèle unique pour les *bay'a* ; cependant, puisqu'il s'agit d'actes de très haute valeur, elles se doivent d'être matériellement

<sup>452</sup> Traduction personnelle. IBN ZAYDAN, *Al-‘izz wa-l-ṣawla fī ma‘ālim naẓm al-dawla [La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État]*, op. cit., tome 1, p. 8-9.

<sup>453</sup> C. GEERTZ, *Islam Observed. Religious Development in Morocco and Indonesia*, Chicago, University of Chicago Press, 1966, p. 76 ; A. LAROUÏ, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, op. cit., p. 71 ; M. TOZY, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1998, p. 33.

<sup>454</sup> Un grand nombre de *ba'ya*-s liées à la dynastie alaouite ont été réunies et transcrites sous la direction de Bahija Simou, B. SIMU, *Al-bay'a mīṭāq mustamir bayn al-malik wa-l-ša'b [L'allégeance, pacte ininterrompu entre le roi et le peuple]*, Rabat, Mudīriyyat al-Waṭā'iḳ al-malakiyya [Direction des Archives royales], 2011.

prestigieuses dans leur forme (taille, calligraphie) comme dans leur langue, très soutenue. Il est également possible, en les comparant, d'identifier un ensemble de séquences récurrentes<sup>455</sup>.

Après une invocation plus ou moins longue, qui place l'allégeance sous protection divine, les *bay'a*-s commencent souvent par justifier la nécessité pour la communauté musulmane d'être dirigée par un monarque, nommé *imām*, *ḥalīfa* ou *amīr al-mu'minīn*, mais aussi *sultān* ou *malik\** (roi). Le monarque doit assurer l'ordre dans la communauté pour éviter qu'elle ne tombe dans la division (la *fitna\**) ou l'ignorance (*ḡāhiliyya\**), comme aux temps préislamiques. Cette nécessité politique est étayée par de nombreuses citations coraniques et des hadiths. Mobilisées depuis des siècles par la tradition politique sunnite, ces sentences enjoignent les croyants à l'obéissance. En 1927, la *bay'a* de Moulay Idriss du Zerhoun, ville sainte, cite la sourate *al-Nisā'* : « Ô vous qui croyez ! Obéissez à Dieu ! Obéissez au Prophète et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité<sup>456</sup>. » Cette même *bay'a* ainsi que celle de Marrakech préfèrent le hadith selon lequel « le sultan est l'ombre de Dieu sur Terre, il est un refuge pour les faibles et donne la victoire aux opprimés<sup>457</sup>. » Le hadith qui a le plus de succès dans les *bay'a*-s de 1927 déclare quant à lui que « celui qui meurt sans être lié par un serment d'allégeance [*bay'a*] meurt comme au temps de l'ignorance<sup>458</sup>. » Le modèle politique est celui du Prophète, qui a fondé un nouveau régime politique autant qu'il a transmis la révélation, et que les califes bien guidés (*al-Rāšidūn*), ses quatre premiers successeurs, ont imité. Le pouvoir politique a ses défauts et peut ne pas être idéal, mais il est nécessaire. À partir du moment où il a été reconnu, tous lui doivent obéissance, d'autant plus que la montée sur le trône est également un choix divin : « Dieu donne la royauté [*mulk*] à qui il veut », cite la *bay'a* de Meknès en 1927<sup>459</sup>.

Dans un second temps, les *bay'a*-s énoncent la légitimité du nouveau sultan à monter sur le trône. Elle tient principalement à son ascendance : Mohammed ben Youssef est dit commandeur des croyants, fils d'un commandeur des croyants, etc., et tous ses ancêtres qui ont été sur le trône sont cités. Les *bay'a*-s constituent donc une double généalogie du pouvoir, à la fois parce qu'elles justifient théoriquement l'existence d'un monarque, et parce qu'elles rappellent

---

<sup>455</sup> À propos de ce que doit contenir une *bay'a*, et pour des exemples plus anciens, IBN ZAYDAN, *Al-'izz wa-l-ṣawla fī ma'ālim nazm al-dawla*, op. cit. tome 1, p. 29-35.

<sup>456</sup> Coran IV-59, traduction D. Masson. *Bay'a* de Moulay Idriss du Zerhoun pour Mohammed ben Youssef, 26 novembre 1927, dans B. SIMU, *Al-bay'a mīṭāq mustamir bayn al-malik wa-l-ša'b [L'allégeance, pacte ininterrompu entre le roi et le peuple]*, op. cit.

<sup>457</sup> Hadith prophétique, rapporté notamment par al-Suyūṭī (3352). *Bay'a* de Moulay Idriss du Zerhoun, 26 novembre 1927, et *Bay'a* de Marrakech pour Mohammed ben Youssef, 29 novembre 1927, dans *Ibid.*

<sup>458</sup> Hadith prophétique, rapporté notamment par Muslim (1851a).

<sup>459</sup> D'après un verset du Coran qui porte sur Saül et David, deux modèles royaux, II-247, trad. D. Masson ; *Bay'a* de Meknès pour Mohammed ben Youssef, fin novembre 1927, dans B. SIMU, *Al-bay'a mīṭāq mustamir bayn al-malik wa-l-ša'b [L'allégeance, pacte ininterrompu entre le roi et le peuple]*, op. cit.

les droits lignagers du nouveau sultan. Ses compétences propres entrent peu en compte, sauf pour reconnaître qu'il est apte à gouverner. Les *bay'a*-s évoquent une sorte de syllogisme : le commandeur des croyants est mort ; or, la communauté a besoin d'un imam, et Mohammed ben Youssef est apte à l'être ; donc il est le nouvel imam. La *bay'a* protège la communauté de la discorde en énonçant un consensus autour de sa personne.

Une troisième séquence permet d'établir la légalité de l'acte d'allégeance, qui a valeur juridique : la compétence politique à reconnaître le nouveau souverain de ceux qui signent le document est attestée, parce qu'ils font partie de « ceux qui lient et délient » à l'échelle locale : l'expression « *āhl al-ḥall wa-l-'aqd* » est explicite dans plusieurs actes d'allégeance. Ces témoins sont des oulémas, les chérifs (alaouites ou non), les fonctionnaires et tous les autres notables, qui tiennent à ce que leur nom figure sur le document sous forme d'une signature. Tous attestent de leur liberté de choix lorsqu'ils reconnaissent le souverain, à qui d'autres communautés ont déjà fait allégeance. Dans les faits, la *bay'a* acte surtout la reconnaissance d'un pouvoir de fait, qui s'est imposé<sup>460</sup>. Elle peut néanmoins avoir une vraie valeur dans les moments de crise politique, lorsque plusieurs candidats au trône se font face, par exemple en 1907-1908 ; dans ce cas, les signataires disposent d'une marge de manœuvre et peuvent négocier leur ralliement, qui n'est jamais automatique. La *bay'a* n'est donc pas un document à sens unique. Document commun d'une collectivité, mais qui porte les noms individuels des notables, il reconnaît à la fois le pouvoir du sultan et, en miroir, celui de ceux qui le reconnaissent.

Ces documents sont donc bien des contrats. Outre le mot *bay'a* lui-même qui est régulièrement utilisé, la nature contractuelle du document est fréquemment rappelée : les notables de Casablanca déclarent ainsi avoir « *noyé un pacte [mīṭāq] indissoluble autour de leur cou et prit un engagement [‘ahd] ferme*<sup>461</sup>. » [Annexe I.8] « *Dieu soit loué, qui a embelli l'islam du pacte du califat [‘aqd al-ḥilāfa] et a fermement établi son alliance [‘ahd] sur les bases de la soumission et de l'obéissance* », écrit-on à Marrakech<sup>462</sup>. Comme tout contrat, ces serments d'allégeance lient les différentes parties prenantes. Le sultan doit *a minima* préserver l'unité de la communauté et assurer sa victoire. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les *bay'a*-s demandaient souvent des contreparties, en particulier fiscales<sup>463</sup>. Dans les *bay'a*-s de 1927, du fait du contexte colonial – même si les Français n'y sont jamais nommés –, il n'est rien exigé de plus à Mohammed

---

<sup>460</sup> B. DENNERLEIN, « Legitimate Bounds and Bound Legitimacy. The Act of Allegiance to the Ruler (Bai'a) in 19th Century Morocco », *Die Welt des Islams*, vol. 41, n° 3, 2001, p. 291.

<sup>461</sup> *Bay'a* de Casablanca pour Mohammed ben Youssef, fin novembre 1927, dans B. SIMU, *Al-bay'a mīṭāq mustamir bayn al-malik wa-l-ša'b [L'allégeance, pacte ininterrompu entre le roi et le peuple]*, *op. cit.*

<sup>462</sup> *Bay'a* de Marrakech pour Mohammed ben Youssef, 29 novembre 1927, dans *Ibid.*

<sup>463</sup> Par exemple en 1873, B. DENNERLEIN, « Legitimate Bounds and Bound Legitimacy... », *op. cit.*

ben Youssef. La contrepartie principale, tacite, est que le sultan doit reconnaître en retour l'autorité de ceux qui l'ont reconnu, dans un échange de bons procédés. C'est pourquoi tous lui promettent obéissance. L'engagement n'est pas seulement politique, mais religieux : « *Ceux qui [le Prophète] prêtent un serment d'allégeance ne font que prêter serment à Dieu* », rappelle la *bay'a* du Zerhoun, en citant le Coran<sup>464</sup>. Comme l'a montré Bettina Dennerlein dans son étude du processus d'allégeance à Hassan I<sup>er</sup> en 1873, la *bay'a* instaure un certain équilibre politique. S'il ne faut pas analyser cette tradition politique comme un simple contrat d'égal à égal entre un monarque et ses sujets, ce n'est pas non plus le masque d'un pouvoir qui serait autocratique<sup>465</sup>. Elle matérialise plutôt un consentement politique dirigé vers le sultan et le pouvoir central. Au besoin, le consentement peut être consolidé par des distributions d'argent dans les jours qui suivent la proclamation : au peuple, à l'élite, au personnel du Makhzen et également aux autres chérifs, dont les membres de la dynastie<sup>466</sup>. Le consentement doit d'ailleurs être régulièrement renouvelé. Chaque fois qu'une nouvelle région est conquise, l'allégeance au sultan est exigée. La puissance d'un sultan se compte en nombre de *bay'a*-s qu'il détient. Dans tout le pays, la prière doit être dite en son nom.

Aussi faut-il informer le reste du Maroc de l'élection, même si la modernité rend obsolète la fonction purement informative des missives du sultan :

*Toute existence est fugitive et toute âme doit subir la mort. Dieu Très Haut n'a point fait de ce monde une définitive demeure pour ceux qu'Il aime, non plus qu'un lieu de récompense pour Ses élus. C'est pourquoi il a rappelé à Lui (que sa louange soit proclamée) l'âme de notre Seigneur et Maître, le Commandeur des Croyants, notre illustre Père. [...]*

*[Le lendemain, après l'enterrement,] tous les hommes de religion, de piété et de science que renferment Fez et sa région : Vizirs, Chorfa, Oulémas, notables, assistés des délégations des villes et des ports, se réunirent pour fixer leur choix sur celui qui serait appelé à succéder à l'auguste prince et à porter le faix du califat. Ce choix s'est porté sur notre personne chérifienne, et l'acte d'investiture a été établi et signé par toutes les personnes présentes avec un empressement et une joie unanime.*

*Nous nous trouvons ainsi, par la grâce de Dieu, revêtu du précieux fardeau du Sultanat et fermement décidé à suivre avec foi et dévouement les traces de nos saints ancêtres, que Dieu nous donne son appui et son assistance ! Qu'il bénisse le Gouvernement de celui qui met en Lui, aujourd'hui et pour toujours, sa confiance<sup>467</sup>. [Annexe I.9]*

<sup>464</sup> Coran XLVIII-10, trad. D. Masson.

<sup>465</sup> B. DENNERLEIN, « Legitimate Bounds and Bound Legitimacy... », *op. cit.*, p. 310.

<sup>466</sup> En 1912, les pachas touchent 200 douros hassanis chacun et les *ḥalīfā*-s 100. Les fonctionnaires se partagent 500 douros, et des dons supplémentaires sont faits aux veuves et aux orphelins. CADN, IMA300-134.

<sup>467</sup> Lettre « aux pachas et caïds des villes et des ports », 12 décembre 1927, CADN, IMA300-297.

Mohammed ben Youssef n'a rien à craindre en 1927 : il n'y aura pas de prétendant dissident. Les Français sont les maîtres de l'heure. La conquête du Maroc est presque achevée et toutes les tribus sous leur domination doivent reconnaître le nouveau sultan. Un rapide processus de collecte des *bay'a-s* est mis en place. Il est facilité par les moyens de communication et de transport importés par les Européens, et ne rencontre aucun obstacle. Le 21 novembre, Mohammed ben Youssef entre dans sa capitale, Rabat, sur son cheval, vêtu de blanc, et rejoint ce qui est désormais son palais. Dans les mois qui suivent, il visite chacune de ses bonnes villes afin de concrétiser les allégeances. Le 18 décembre, il est à Casablanca ; en février 1928, il est à Meknès et bientôt à Marrakech. Pour les Français, tout se passe comme prévu et la collaboration avec un sultan obéissant semble promise à un bel avenir. En 15 ans de colonisation du pouvoir, ils ont réussi à anesthésier le potentiel déstabilisateur de la dynastie et, malgré son peu de puissance concrète, Mohammed hérite d'un trône très stable. T. Steeg s'en félicite quelques jours plus tard dans une lettre enthousiaste au ministère : « *C'est la première fois depuis longtemps dans son histoire qu'un changement de souverain se produit sans luttes intestines et même sans désordre*<sup>468</sup>. »

Au Maroc, la prise de pouvoir est une élection et une investiture. Ce n'est pas un couronnement, encore moins un sacre en grande pompe. Mais pour le jeune Mohammed, jeune homme non encore sorti de l'adolescence, aux traits fins, aux yeux curieux et aux oreilles légèrement décollées, le pas est grand. Il suffit de quelques heures pour que sa vie change de dimension : hier disgracié par son père après un sombre complot ourdi par le chambellan, le voici propulsé à la tête de l'Empire. Tout, à présent, tourne autour de lui : il règne sur un peuple qui la veille ne le connaissait pas, et devient le chef d'un clan qui jusqu'ici ne faisait pas attention à lui.

---

<sup>468</sup> « *Le choix du nouveau sultan écarte à la fois deux dangers opposés : l'accession au trône d'un candidat impopulaire nous eût privé d'un point d'appui nécessaire et favorisait une opposition dans les milieux attachés aux vertus traditionnelles. En revanche, il était à craindre que l'élection d'un sultan appelé par les vœux des musulmans les plus passionnés fit renaître dans bien des cœurs des espoirs incompatibles avec la loyauté dans la collaboration.* » Lettre de T. Steeg au ministre des Affaires étrangères, 9 décembre 1927, CADLC, 73CPCOM-1, f° 248.





**Ill. n° 7 Entrée solennelle du sultan Mohammed ben Youssef à Meknès, 1928**

*Photographie M. Flandrin, L'Illustration, n° 4432, 11 février 1928.*

*Reproduction avec l'aimable autorisation de L'Illustration - [www.lillustration.com](http://www.lillustration.com)*

## Chapitre 2 – Le métier de sultan protectoral (années 1930)

---

Il faut s'arrêter sur les années 1930. Dans les histoires générales du Maroc, elles sont souvent consacrées à la montée en puissance du nationalisme, focus qui n'est justifié que par sa réussite ultérieure. Il est vrai qu'en dehors des premiers soubresauts nationalistes, les années 1930, après la guerre du Rif et alors que la soumission des derniers territoires qui résistaient à la France s'achève, peuvent paraître atones. S'est donc installé un plateau colonial qu'il faut s'efforcer de décrire<sup>469</sup>, en prenant ici le point de vue de la monarchie. Une nouvelle normalité de la pratique du pouvoir s'est mise en place, celle du Protectorat. Comme l'a justement montré Abdellah Ben Mlih, cette normalité peut être qualifiée de sédimentation<sup>470</sup> : les pratiques politiques importées par les Français se sont surimposées au système marocain qui préexistait et n'a pas été entièrement effacé, jusqu'à créer un système inédit, protectoral. Le métier de sultan n'y a pas échappé. Pour comprendre ce que l'engagement ultérieur du sultan en faveur de l'indépendance a changé, puis ce que le pouvoir est devenu après l'indépendance, il faut donc comprendre ce qu'il a été durant le Protectorat, avec un œil sur ce qu'il a été avant lui. Jusqu'à présent, les travaux sur l'État marocain durant la colonisation et sur l'administration française se sont surtout focalisés sur les structures et les institutions qui les composaient. Si des rappels sur ce sujet sont nécessaires, mon objectif premier est d'incarner cet État pour le faire vivre au quotidien, en insistant sur le sultan, mais aussi sur son entourage marocain et français.

Qu'est-ce alors qu'un « sultanat protectoral » ? Celui-ci peut être interprété comme un contrat colonial entre le sultan et les Français. Le traité de Fès joue le rôle d'une constitution dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle. Le monarque accepte de jouer le rôle de caution protectorale, comme façade de l'administration indirecte. La majeure partie de ses pouvoirs concrets lui sont ôtés, dans une sorte de séparation des pouvoirs qui redéfinit les contours de la monarchie. Le sultanat accepte de voir sa puissance amoindrie, mais, dans un échange très inégal, il peut être préservé et, à l'échelle individuelle, le sultan peut conserver son

---

<sup>469</sup> Pour une vue d'ensemble du protectorat, D. RIVET, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V : le double visage du protectorat*, Casablanca, Éditions Denoël, 1999.

<sup>470</sup> A. BEN MLIH, *Structures politiques du Maroc colonial*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 13 et 129. Pour une bonne synthèse sur l'administration française au Maroc entre 1912 et 1940 : A. AHSAYN, *Al-īdāra al-markaziyya fī 'ahd al-ḥimāya al-fransiyya (1912-1940) [L'administration centrale à l'époque du protectorat français]*, Rabat, Amal, 2015.

trône et ce dernier être transmis à l'un de ses descendants. Le sultan conserve également son importance symbolique, qui est à la fois réhaussée et remaniée, jusqu'à devenir essentielle. Enfin, dernière rétribution pour le monarque, et non des moindres, il bénéficie d'une liste civile qui, si elle le limite, lui assure un grand confort. Mais l'octroi de cette liste civile est soumise au respect d'un savoir-être protectoral. Les marges de manœuvre du sultan sont très étroites.

Mohammed ben Youssef est jeune et ne peut gouverner seul. Discret, effacé, il laisse le gouvernement à d'autres. À des Marocains tout d'abord, à ceux qui l'entourent, le Palais et le Makhzen, les dépositaires du pouvoir depuis des siècles. À des Français surtout, ceux de la Résidence générale. La régence qui s'instaure est donc double, mais a finalement peu à voir avec la jeunesse du sultan : le Protectorat est une régence du sultan. Le Makhzen, jugé par les Français inadapté, incompetent, corrompu, est remodelé par la Résidence de façon à le moderniser, mais également à le contrôler. Le pouvoir du sultan, du Makhzen et des élites n'est cependant pas entièrement confisqué par les Français. Il sait trouver des refuges, comme les champs religieux, culturel ou économique, où il peut être thésaurisé. Par bien des aspects, les élites marocaines apparaissent par ailleurs dans les années 1930 comme des associées de la colonisation. Il n'y aurait donc pas de sens à opposer ici Marocains et Français. La meilleure preuve d'une survivance politique des élites marocaines est la continuité des jeux d'influence et de la lutte pour le pouvoir : c'est bien qu'il y a toujours du pouvoir à se partager. Seulement, les Français font désormais partie de l'équation, dont il n'est pas certain qu'ils en maîtrisent toujours tous les enjeux.

En accédant au trône, Mohammed ben Youssef hérite d'un système de gouvernement complexe, à la fois dual et fusionnel, mis en place depuis quinze ans déjà. Les années 1930 correspondent pour lui à une période d'initiation à ce jeu politique, qu'il apprend progressivement à connaître et maîtriser. Ce sont des liens d'interdépendance, institutionnels, mais aussi humains, qui le rattachent aux élites marocaines et françaises et qui définissent son pouvoir.

## 2.1 Régner sans gouverner

En 1930, les Français organisent une étonnante rencontre entre deux souverains coloniaux et protégés. Bao Dai, jeune empereur du Vietnam, est reçu par son homologue marocain après un séjour en Algérie pour le centenaire de la colonie. Bien des années après,

dans ses mémoires, il souligne sa ressemblance avec Mohammed : « *Il était à peine plus âgé que moi et régnait depuis trois ans. Nous sympathisâmes, lui, l'Africain, et moi, l'Oriental, nous sentant très proches l'un de l'autre grâce à la France, nation protectrice de nos deux pays*<sup>471</sup>. » Mais que signifie exactement être un (jeune) souverain protégé ? De quoi est fait le quotidien de la collaboration avec le colonisateur ?

Le métier de sultan protégé se contente de ce que les Français veulent bien lui laisser. L'administration française au Maroc est dans l'esprit indirecte, ce qui signifie qu'elle se fait à travers les élites et en premier lieu le monarque. Pour H. Lyautey, il n'y avait pas de doute : « *Au Maroc, État autonome, protégé, il y a un facteur qui domine toute la politique indigène, c'est le sultan, souverain effectif, chef religieux, imam suprême couronné. Si les agents de contrôle relèvent exclusivement du résident général qui est le représentant auprès du sultan de la nation protectrice et le premier des agents de contrôle, tous les agents d'exécution des divers services relèvent du sultan, tiennent de lui leurs pouvoirs et n'administrent qu'en son nom*<sup>472</sup>. » Les Français gouvernent à travers le sultan et le Makhzen, mais la souveraineté de ces derniers serait respectée. La réalité de l'exercice du pouvoir est tout autre, comme il arrive au résident général Lyautey lui-même de le reconnaître, notamment dans sa fameuse lettre dite « du coup de barre<sup>473</sup> » en 1920. Certes, les formes du pouvoir qui préexistaient à l'instauration du Protectorat sont préservées, mais, dans les faits, le sultan ne détient plus les clés du gouvernement. Ce sont les Français qui assurent la réalité du pouvoir, bien qu'une fiction d'autonomie marocaine et sultanienne soit conservée. Sans étudier l'ensemble de l'administration du Protectorat, les lignes qui suivent analysent les conséquences de la tutelle française et des réformes sur une seule des institutions marocaines, l'institution sultanienne et l'exercice du pouvoir monarchique tel qu'il est redéfini et contrôlé par le Protectorat : le sultan règne, mais ne gouverne pas.

La colonisation du pouvoir marocain le transforme profondément. Tout d'abord en morcelant ses prérogatives, accaparées par le résident général et l'administration française à son service. Le sultanat tel que le trouvent les Français en 1912 ne correspond en rien aux

---

<sup>471</sup> BAO DAI, *Le dragon d'Annam*, Paris, Plon, 1980, p. 29. Bao Dai est né en 1912 et a accédé au trône douze ans plus tard. Son destin ultérieur est proche de celui du sultan, puisqu'il finit par perdre son trône en raison de son engagement pour l'indépendance. Voir aussi C. E. GOSCHA, « Monarchies coloniales et décolonisations comparées dans l'Empire français : Bao Dai, Norodom Sihanouk et Mohammed V », *Monde(s)*, vol. 12, n° 2, 15 novembre 2017, p. 41-69 ; ou la biographie de l'épouse de Bao Dai : F. JOYAUX, *Nam Phuong, la dernière impératrice du Vietnam*, Paris, Perrin, 2019.

<sup>472</sup> Note du résident général Lyautey sur la politique indigène au Maroc, 14 mai 1921, CADN, 1MA300-10. Il l'annonçait déjà le 4 juin 1912 au président du Conseil Poincaré : « *Le sultan [...] reste aux yeux de son peuple le souverain et le chef religieux. Il doit en conserver les attributions naturelles. [...] Notre intervention gagnera donc en influence et en sécurité si elle s'abrite derrière un Maghzen réformé. [...] Il faut donc bannir tout système d'administration directe.* » CADN, 1MA300-10.

<sup>473</sup> Lettre du 18 novembre 1920, H. LYAUTEY et P. LYAUTEY, *Lyautey l'africain*, tome IV, Paris, Plon, 1953, p. 26 ; D. RIVET, *Lyautey et l'institution du protectorat français...*, op. cit., t. 3, p. 239.

modèles politiques qu'ils connaissent. Il se caractériserait, selon leur analyse, par une confusion des pouvoirs, politiques et religieux, législatifs, exécutifs et judiciaires, que les Français, à l'aune des conceptions politiques qu'ils importent, jugent rétrograde<sup>474</sup>. Pour cette raison, le sultanat subit ensuite une séparation des pouvoirs, au sens européen du terme. Alors qu'il cumulait jusqu'à présent les prérogatives, sans détenir un fantasmagorique pouvoir absolu et despotique, le sultan du Maroc perd un certain nombre de champs d'action : le diplomatique, le militaire, et en fait l'exercice concret du pouvoir. Sont également séparés, jusqu'à une certaine mesure, les domaines temporels et spirituels, de même que se creuse la distinction entre la fonction sultanienne et la personne qui l'incarne. En un sens, le traité de Fès de 1912 peut être considéré comme l'un des premiers textes constitutionnels du Maroc, puisqu'il fixe par écrit une certaine conception de la répartition du pouvoir. S'il définit plus les pouvoirs des Français que ceux qui restent aux mains du sultan, il n'en formalise pas moins un système de gouvernement où, contrairement au système fondé sur la tradition qui le précédait, les rapports de force sont clairement énoncés. Le Protectorat doit donc être considéré comme un moment créateur pour le pouvoir marocain. Une nouvelle forme de monarchie est progressivement créée, que l'on peut nommer monarchie protégée, ou protectorale.

L'instauration du Protectorat, comme en Tunisie trente ans plus tôt, est donc fondée sur un paradoxe assumé par les Français : leur ingérence dans un État jusqu'ici autonome se fait au prétexte de relever le pouvoir en place, affaibli, et de l'aider à se réformer ; dans les faits, ce sont les réformes entreprises qui continuent d'affaiblir le pouvoir en place<sup>475</sup>. Mary Lewis a bien montré dans son étude du Protectorat français sur la Tunisie que la mise en place de ce régime d'administration en théorie indirecte tenait aux contraintes diplomatiques de la France vis-à-vis des autres puissances européennes, mais que le mode d'administration avait ensuite évolué dans le sens d'un contrôle direct croissant, proche du modèle algérien<sup>476</sup> ; la souveraineté initialement « protégée » est devenue dans l'esprit une souveraineté partagée. La logique est la même pour le Maroc, à ceci près que le modèle tunisien a créé un précédent qui facilite une mainmise plus rapide sur les institutions marocaines. Toutefois, le sultanat marocain ne

---

<sup>474</sup> « Comme dans tout pays musulman où les institutions politiques n'ont pas encore évolué, tous les pouvoirs, au Maroc, sont confondus aux mains du souverain. Le pouvoir judiciaire lui appartient, du reste, moins comme monarque temporel (sultan) que comme chef spirituel de la communauté musulmane (imam). Le droit est en effet étroitement lié à la religion, surtout en ce qui touche la condition des personnes et la dévolution des biens, régies par une législation canonique issue du Coran. C'est en vertu d'une délégation du souverain, que le *cadi*, juge unique, est investi du pouvoir de rendre la justice. » Note sur la réorganisation de la justice indigène, juin 1914, CADN, IMA300-9.

<sup>475</sup> Sur le paradoxe des réformes, qui ne sont mises en place que lorsqu'elles favorisent et pérennisent la domination française, A. PERRIER, « Un protectorat provisoire pour toujours. Réforme des États et usages du temps politique chez les élites coloniales et makhzénienne au Maroc et en Tunisie », *Histoire@Politique*, n° 39, 2019, 12 p., et la thèse dont cet article est issu : A. PERRIER, *La liberté des protégés*, op. cit.

<sup>476</sup> M. D. LEWIS, *Divided rule : sovereignty and empire in French Tunisia, 1881-1938*, op. cit., p. 3, 64, 100.

disparaît pas. Ayant perdu l'exercice séculier du pouvoir, il se rétracte sur son exercice symbolique et religieux, intact, que les Français ne peuvent lui ôter, et qu'ils entretiennent au contraire. C'est ce socle symbolique qui permet la survie du pouvoir monarchique marocain, durant le Protectorat et au-delà de l'indépendance.

Les principales transformations du pouvoir ont lieu dès 1912 puis durant le règne de transition de Youssef. Son fils hérite d'une répartition du pouvoir stabilisée et déjà rodée, qu'il ne remet pas en cause durant la première partie de son règne. Il exerce son pouvoir, restreint, dans les limites fixées par son père et H. Lyautey. Jeune sultan, qui n'a jamais connu du pouvoir que la façon dont son père l'exerçait, il intervient peu dans le gouvernement, ce qui convient à ceux, Français et Marocains, avec qui il gouverne.

## A. Souveraineté tronquée et séparation des pouvoirs

Le traité du protectorat conclu le 30 mars 1912 engage, plus que deux pays, deux souverainetés singulières, un gouvernement républicain qui est aussi puissance coloniale, et un sultan<sup>477</sup>. C'est en son nom que le sultan Abdelhafid le signe, mais il engage tous ses successeurs. Parce qu'il est normalement détenteur de la souveraineté de l'Empire chérifien, qu'il la symbolise et qu'il l'exerce, le sultan est le personnage clé de ce court texte. Il est évoqué dans chacun des neuf articles. Par conséquent, toute tentative de réforme du système politique marocain doit impérativement commencer par une refonte du sultanat. Mais le traité de Fès est insuffisant : il ne donne qu'un ordre d'idée de ce que doit être le Protectorat qu'il instaure. Dans les premières années du nouveau régime, H. Lyautey doit interpréter ses grands principes pour les appliquer à l'exercice concret du pouvoir. Abdelhafid rendait la tâche impossible ; son frère Youssef au contraire laisse toute latitude aux Français pour transformer le sultanat dont il est le dépositaire. Sont retirés au sultan les prérogatives essentielles de sa souveraineté, les pouvoirs que la pensée politique occidentale nomme régaliens. Détachés de la fonction sultaniennne, ils sont placés sous l'égide du résident général, qui est aussi un régent général.

Le premier pouvoir régalien concédé ou confisqué est la diplomatie, au centre du traité. Pour l'État marocain, il s'agit d'un abandon de souveraineté. Le sultan, qui représentait jusqu'ici l'indépendance marocaine que les Ottomans n'avaient pas réussi à briser, est désormais placé au second rang : « *Le gouvernement de la République prend l'engagement de prêter un constant appui à Sa Majesté chérifienne contre tout danger qui menacerait Sa*

---

<sup>477</sup> « *Le Gouvernement de la République française et Sa Majesté le Sultan sont d'accord pour instituer au Maroc un nouveau régime [...]* » (art. 1), BO n° 1, 1<sup>er</sup> novembre 1912.

*personne ou Son trône ou qui compromettrait la tranquillité de Ses États* » (art. 3). Le Protectorat ôte au Maroc sa pleine souveraineté au nom de la préservation de cette même souveraineté. Pour celui qui incarne l'État, cet article signifie la délégation de la diplomatie marocaine au commissaire résident général, qui est désormais le dépositaire des relations extérieures. En tant que principal représentant français dans le pays, il cumule paradoxalement les fonctions de ministre des Affaires étrangères et d'ambassadeur d'une puissance étrangère. Le sultan n'a plus d'autonomie dans la sphère diplomatique et dans toutes les questions qui portent sur le monde extérieur. Tout doit passer par une interface française : « [...] *Le Commissaire résident général sera le seul intermédiaire du Sultan auprès des représentants étrangers et dans les rapports que ces représentants entretiennent avec le gouvernement marocain. Il sera notamment chargé de toutes les questions intéressant les étrangers dans l'Empire chérifien*<sup>478</sup>. » (art. 5).

Seul l'article 6 du traité laisse la voie ouverte à une potentielle capacité d'initiative du sultan : « *Sa Majesté le Sultan s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans l'assentiment préalable du Gouvernement de la République française.* » L'interprétation qui l'a emporté est cependant que la France a toute initiative et que le sultan se contente d'apposer son sceau. La réalité de l'exercice diplomatique durant les quinze années du règne de Youssef puis les quinze premières de son fils en est la preuve : le sultan est systématiquement tenu à l'écart des grands enjeux, et doit exiger d'être informé pour l'être, *a minima*. Durant toute la durée du Protectorat, le Maroc n'a plus de politique étrangère, si ce n'est celle de la France, décidée à Paris et sur laquelle le résident général lui-même n'a pas la main. Dès le départ, Moulay Youssef est troublé au plus haut point en mars 1913 lorsque H. Lyautey lui apprend la signature du traité franco-espagnol sur le Nord du Maroc, parce que tout a été négocié sans lui<sup>479</sup>. Lorsque ce sultan essaye de prendre des initiatives, il en est empêché. Il est par exemple très inquiet à la sortie de la Première Guerre mondiale : le statut de Tanger n'a pas été réglé, il entend des rumeurs d'unification des possessions coloniales françaises en Afrique du Nord, et il a une bonne connaissance du remembrement géopolitique au Moyen-Orient. Aussi demande-t-il à H. Lyautey, qui ne sait que lui répondre, d'être invité aux négociations du traité de Versailles : « *Il m'a demandé s'il serait représenté aux*

---

<sup>478</sup> « *Les agents diplomatiques et consulaires de la France seront chargés de la représentation et de la protection des sujets et des intérêts marocains à l'étranger* » (art. 6).

<sup>479</sup> « *Moulay Youssef a été très péniblement impressionné d'apprendre qu'un traité franco-espagnol disposant d'une partie de son empire avait été négocié entièrement en dehors de lui. Il m'a posé de nombreuses questions très précises au sujet des attributions de son khalifa en zone espagnole. [...] Après avoir témoigné sa profonde tristesse ou plutôt son humiliation, il a dit qu'il savait bien qu'il était forcé de se résigner à l'inévitable [...]* ». Lettre de Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 7 mars 1913, ANP, 475AP-158, f° 730.

*négociations, du moins à celles concernant le Maroc. J'ai éludé la réponse ignorant les intentions du gouvernement à cet égard*<sup>480</sup>. » Youssef ne supporte pas d'être laissé de côté, alors que les fils du chérif Ḥusayn de La Mecque seront présents : « *Il m'a fait observer discrètement que, kalife incontesté d'une partie du peuple, imam couronné, prétendant au seul khalifa légitime de la lignée du Prophète, il se regardait comme un autre personnage que le souverain récent du Hedjaz*<sup>481</sup>. » Le résident général, qui a pourtant tenté de convaincre Paris, échoue à le faire inviter à Versailles.

Son fils Mohammed semble se désintéresser totalement de ces questions diplomatiques au début de son règne ; aucune source ne mentionne de telles frictions sur les sujets diplomatiques entre le sultan et la Résidence dans les années 1930. À défaut de défendre personnellement les droits du Maroc dans le concert des nations, le sultan est intégré, de loin, au cercle des chefs d'État. La correspondance diplomatique du sultan, très policée, prouve son faible rôle : il n'échange la plupart du temps avec le président de la République française, le roi d'Espagne ou tout autre chef d'État que pour leur souhaiter la bonne année, une bonne fête nationale, ou les féliciter pour leur couronnement ou leur élection<sup>482</sup>. Et il reçoit quelques princes européens, l'empereur du Vietnam, un légat pontifical, mais il n'y a aucun enjeu derrière ces rencontres. La souveraineté du sultan n'est qu'une coquille vide.

Il en va de même pour le domaine militaire. Le souvenir des grands sultans alaouites est attaché à une geste militaire toute à leur gloire. Le pouvoir traditionnel du sultan se fonde sur sa puissance militaire et sa capacité à intervenir pour ramener l'ordre sur le territoire du Makhzen<sup>483</sup>. Hassan I<sup>er</sup>, grand-père de Mohammed V, a mené 19 expéditions armées au cours de son règne long de 21 ans<sup>484</sup>. La légitimité se fonde également sur la capacité du sultan, par ailleurs commandeur des croyants, à lever le djihad. C'est lui qui permet de fonder le pouvoir :

---

<sup>480</sup> Lettre du général Lyautey au ministère des Affaires étrangères, décembre 1918, CADN, IMA15-48.

<sup>481</sup> *Ibid.*

<sup>482</sup> Correspondance diplomatique du sultan, CADN, IMA300-140. H. Lyautey profite par exemple de l'élection du pape Pie XI en 1922 pour dresser un intéressant parallèle entre le souverain pontife et le sultan chérifien. Il propose que les secrétaires de Youssef rédigent la lettre de félicitations suivante : « *Je prie Votre Sainteté d'agréer mes félicitations et mes vœux à l'occasion de son élection au Pontificat suprême catholique. Ayant la charge suprême des intérêts musulmans qui ressortent de mon autorité spirituelle, j'ai le profond sentiment du respect de la conscience religieuse universelle et je suis très désireux de voir enfin établir dans mon Empire une hiérarchie catholique régulière sous la protection du Gouvernement éminent de la République française et verrai avec grande faveur tout ce qui tendra à la réaliser.* » Le résident est néanmoins précautionneux : « *Il conviendrait de voir avec le sultan s'il n'y a là rien qui froisse la conscience musulmane, mais si au contraire comme je le crois il en résulte une nouvelle affirmation de la qualité souveraine du sultan et de la sympathie qu'il accorde comme tous les musulmans à toute foi religieuse sans distinction de confession.* » Directive de Lyautey, 9 février 1922, ANP, 475AP-158.

<sup>483</sup> Pour une description très détaillée du protocole entourant les expéditions militaires des sultans, IBN ZAYDAN, *Al- 'izz wa-l- ṣawla fī ma 'ālim naẓm al-dawla [La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État]*, op. cit., tome 1, p. 189-249.

<sup>484</sup> J. DAKHLIA, « Dans la mouvance du prince : la symbolique du pouvoir itinérant au Maghreb », *Annales*, vol. 43, n° 3, 1988, p. 735-760. La carte des *ḥarka*-s de Hassan I<sup>er</sup> est proposée par M. KABLY (dir.), *Histoire du Maroc*, Rabat, Institut royal pour la recherche sur l'histoire du Maroc, 2012, p. 517.



Amira Bennison a montré que les dynasties qui ont successivement régné sur un Maroc plus ou moins étendu, des Almohades aux Alaouites, sont toutes nées d'une mobilisation au nom du djihad<sup>485</sup>. Le mot d'ordre de la guerre sainte est chaque fois parvenu à mobiliser les forces regroupées des confréries et des confédérations tribales pour faire tomber un pouvoir et en fonder un autre, parfois à l'intérieur même d'une dynastie. La capacité militaire fonde le pouvoir sultanien et le djihad est sa prérogative.

Le sultan protégé en est dépossédé. Le traité de 1912 acte la défaite du Maroc face à un processus de conquête entamé par la France en 1907. Le texte acte surtout la défaite du pouvoir lui-même, non seulement incapable de stopper une invasion, mais en plus contraint de faire appel aux forces étrangères pour se protéger, comme le fait Abdelhafid au printemps 1911. Le succès français place irrémédiablement le pouvoir sous tutelle. À partir de cette date, la force militaire marocaine n'existe plus qu'englobée dans l'armée française, tandis que les prérogatives militaires du sultan sont tout entières transférées au résident général investi des pleins pouvoirs par son pays, ainsi que l'indique l'article 2 du traité de Fès : « *Sa Majesté le Sultan admet dès maintenant que le Gouvernement français procède, après avoir prévenu le Maghzen [sic], aux occupations militaires du territoire marocain qu'il jugerait nécessaire au maintien de l'ordre [...].* » Les délimitations de la délégation, volontairement floues, donnent carte blanche aux militaires français. Sur le plan institutionnel, un semblant de régularité est observé : le résident général est identifié comme le ministre de la Guerre du sultan, poste qu'il cumule avec celui de ministre des Affaires étrangères. À partir de 1912, les forces militaires marocaines sont au service de la France, par exemple durant la Première Guerre mondiale.

Abdelhafid, meneur du djihad contre son frère en 1907-1908<sup>486</sup>, avait construit son pouvoir politique dans l'affrontement contre Abdelaziz, qui avait fini par abdiquer après une défaite militaire. Youssef, qui n'avait pas le goût des armes, avait lui aussi un minimum d'expérience militaire. Il avait été blessé sur le champ de bataille en combattant pour son frère en 1908. Abdelhafid lui avait ensuite confié la tête d'une *maħalla*, qui revient habituellement aux frères ou proches parents du sultan. Mais après 1912, Youssef n'est qu'un spectateur des faits d'armes. Si l'on met de côté son peu d'appétence pour le combat et sa condition physique qui ne le permettait pas, le sultan est bien trop précieux pour les Français pour que sa vie soit risquée un seul instant. Son fils et successeur n'a lui aucune expérience militaire. S'il sait monter à cheval (et il aime l'équitation), c'est uniquement pour des raisons protocolaires.

---

<sup>485</sup> A. K. BENNISON, *Jihad and its interpretation in pre-colonial Morocco : State-society relations during the French conquest of Algeria*, London, Routledge, 2014, p. 20.

<sup>486</sup> E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco*, *op. cit.*, p. 106.

D'autres combattent à sa place. Lorsque Mohammed V monte sur le trône, l'occupation du Maroc par les Français, conquête militaire que ces derniers baptisent « pacification », est presque complète. Après la longue conquête de l'Orient et des grandes capitales, de la côte atlantique jusqu'au sud d'Agadir (le « Maroc utile ») et du Haut Atlas, seuls une partie du Moyen Atlas, le Tafilalt et le grand Sud échappent encore, plus pour longtemps, à la mainmise française [Carte n° 1]. Les spécialistes français du Maroc dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle avaient pour réflexe de distinguer *bilād al-Maḥzan\** et *bilād al-sība\**, soit le territoire qui reconnaît la domination du Makhzen et du sultan, et des territoires autonomes, en dissidence (*sība*) – cette dichotomie, qui recoupe une conception politique marocaine<sup>487</sup>, présuppose que la reconnaissance de l'autorité du pouvoir central doit constituer la normalité. Elle a été critiquée comme trop caricaturale, mais n'en avait pas moins une part de réalité<sup>488</sup>. Dans le cadre du régime impérial qu'est l'Empire chérifien, le pouvoir central ne contrôle pas de façon homogène son territoire, habité par une population diverse. La reconnaissance de son autorité est à géométrie variable, puisque les territoires de la *sība*, qu'il ne faudrait pas confondre avec une zone d'anarchie puisque l'insoumission s'inscrivait dans une forme politique qui avait sa cohérence à défaut d'être stable, reconnaissaient *a minima* l'autorité spirituelle du sultan comme commandeur des croyants.

L'occupation du Maroc par la France se fait au nom du sultan. Si « pacification » il y a, c'est du point de vue colonial pour ramener l'ordre que le pouvoir protégé serait incapable de faire respecter seul – pourtant, la domination complète de ce territoire composite qu'est l'Empire chérifien, morcelé par les pouvoirs tribaux, n'était pas le mode de fonctionnement du pouvoir impérial. Mais les Français n'assurent pas la maîtrise du Maroc seuls. L'armée française intègre un nombre croissant de soldats marocains, et un grand pouvoir militaire est donné à des chefs marocains de premier plan, ralliés très tôt à la France ; tels les « grands caïds » du Sud, les frères Glaoui, le Mtougui et le Goundafi, alliés indispensables des premières années coloniales ; au contraire du sultan, gardé précieusement dans la cage dorée de ses palais, ces potentats locaux sont aussi des chefs de guerre à la tête de leur propre *mehalla*.

---

<sup>487</sup> D. RIVET, *Histoire du Maroc de Moulay Idrîs à Mohammed VI*, Paris, Fayard, 2012, p. 46 ; J. WYRTZEN, *Making Morocco*, *op. cit.*, p. 15.

<sup>488</sup> Mohammed Ennaji et Paul Pascon notent que dans la correspondance qu'ils ont analysée, la *sība* était plus souvent nommée *fitna* et *fawda* : « Sous prétexte que l'histoire et la politique coloniales ont fait de la *siba* une dissidence, opposant un espace où le Makhzen était maître à un autre où il ne l'était pas, certains historiens marocains en viennent parfois à nier l'existence du phénomène de la *siba*. Il faut tenir sur ce point une position rigoureuse : la guerre civile a été un fait largement répandu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>. [...] La dissidence, la révolte ou la *siba* comme on voudra, n'était probablement pas la rupture définitive et sur tous les plans de groupes politiques (tribus ou autres) avec le souverain. Il doit être admis, souvent, qu'en définitive ces groupes cherchaient davantage à échapper à l'impôt excessif, aux exactions insupportables ou à la tyrannie discutée d'un serviteur du souverain au nom duquel il sévissait. » M. ENNAJI et P. PASCON, *Le Makhzen et le Sous al-Aqsa : la correspondance politique de la Maison d'Igh, 1821-1894*, Paris, Casablanca, Éditions du CNRS, Éditions Toubkal, 1988, p. 28.

Le sultan n'y a plus droit. La *ḥarka* ou *maḥalla* est une très ancienne institution militaire du pouvoir marocain (et nord-africain en général)<sup>489</sup>. Le premier terme renvoie au mouvement : c'est la colonne militaire qui traverse le pays pour y imposer son autorité. Le second désigne étymologiquement le campement militaire où les soldats peuvent rompre leur marche, mais est aussi utilisé comme synonyme de *ḥarka*<sup>490</sup>. Les *ḥarka-s* anciennes conjuguèrent trois fonctions complémentaires, qui toutes avaient pour objectif de consolider l'autorité du sultan, qu'elles soient dirigées par le sultan lui-même ou un de ses proches<sup>491</sup>. La première de ces fonctions est militaire : c'est une armée en marche qui impose la force du sultan, y compris dans les territoires qui ne reconnaissent pas pleinement l'autorité du Makhzen. La *ḥarka* facilite également le prélèvement de l'impôt, collecté dans les territoires traversés ; elle maintient le consentement fiscal par les armes. Enfin, ces déplacements permettent de mettre en scène le pouvoir hors des palais et des villes. Le Protectorat rend les deux premières fonctions obsolètes : le sultan ne dirige plus l'armée au combat, et les impôts ne peuvent plus être prélevés par la force. Ne reste plus que la représentation du sultan : la forme du pouvoir sans son fond. La dernière grande *ḥarka* sultanienne de l'histoire du Maroc a été organisée par le général Lyautey fin 1916, entre Rabat et Fès : l'idée était de mettre en scène la grandeur préservée du pouvoir marocain, tout en montrant la stabilité d'un Maroc pacifié par les Français, dans un contexte de guerre mondiale<sup>492</sup>. Mais il n'y a plus de *ḥarka* par la suite.

Le rapport du sultan à son territoire est modifié par la colonisation, ce qui est aussi un facteur majeur de transformation de la monarchie. Au moins une fois par an, Mohammed ben Youssef se rend à Meknès puis Fès, et à Marrakech pour y passer quelques semaines<sup>493</sup>. Ces ancêtres allaient d'une capitale à une autre à cheval et séjournèrent de longs mois dans leurs différents palais. Lui est à la fois plus mobile et plus sédentaire que les sultans qui l'ont précédé. Plus mobile, car le train, la voiture et les infrastructures construites par les Français lui permettent de parcourir rapidement une grande partie de son Empire, ce qui ôte tout intérêt aux grandes *ḥarka-s*, qui permettaient pourtant de mettre en scène le pouvoir sultanien dans toute sa splendeur militaire. Mais un sultan plus sédentaire également, car Rabat est devenue la seule véritable capitale. Le sultan y réside la majorité du temps et délaisse ses autres capitales. Seule Casablanca, au développement récent, sort du lot. Elle attire le sultan comme elle attire les

---

<sup>489</sup> J. DAKHLIA, « Dans la mouvance du prince », *op. cit.*

<sup>490</sup> C. PELLAT, « Maḥalla », EI<sup>2</sup>, Brill, en ligne.

<sup>491</sup> J. DAKHLIA, « Dans la mouvance du prince », *op. cit.*, p. 736.

<sup>492</sup> Voir le carton CADN, IMA300-141.

<sup>493</sup> Sur l'organisation des déplacements du sultan, notamment dans les années 1930, voir les archives de l'Armée française, HCARAMAL (SHD), GR 3H 298 à 305.

investissements européens et les migrants de l'exode rural. Le sultan passe de plus en plus de temps dans la ville portuaire. Quant au reste du territoire, les zones berbères notamment, il est seulement traversé. Le sultan y plante quelques fois sa tente, une tente dite caïdale, blanche à motifs berbères noirs, pour recevoir l'hommage des caïds locaux ; mais il ne s'y attarde plus. Les Français le conduisent parfois dans les zones récemment pacifiées qui doivent prêter allégeance au pouvoir central. En mai 1929, il est par exemple en visite dans la partie française du Rif, à Ghafsai et à Ouazzane<sup>494</sup>. L'enjeu est symbolique, car Ouazzane se situe à proximité de la frontière avec la zone espagnole, dont le voyage du sultan suit d'ailleurs le tracé, et est surtout le fief de puissants chérifs, à la tête d'une *zāwiyya* dont le prestige concurrence celui des Alaouites<sup>495</sup>. Pour cette raison, la ville a longtemps été rétive au pouvoir du Makhzen et ce sont les Français qui ont obtenu son ralliement.

## B. Le sceau impuissant : les contours juridiques du sultanat

Si l'on reprend les catégories européennes de la pensée politique, à travers lesquelles la Résidence observe et réforme la monarchie marocaine, le sultan cumule (au moins en théorie) pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire. Concrètement, ce sont les pouvoirs régaliens qui sont ôtés au sultan, à l'exception notable de la justice. Bien qu'une justice pour les Français soit mise en place en parallèle de l'ancien système marocain, le sultan continue d'être la clé de voûte de ce dernier, l'autorité dernière à qui un sujet de l'Empire peut faire appel, et celui qui dispose du droit de grâce. Son autorité s'étend dans les deux principaux domaines judiciaires : en tant que sultan, pour tout ce qui relève des crimes (jugés en première instance par les pachas et caïds), et en tant que commandeur des croyants, autorité religieuse, pour tout ce qui dépend du *chraâ*\* (la loi musulmane)<sup>496</sup>.

Mais le sultan est surtout celui qui fait la loi dans le domaine séculier. Les documents les plus importants de l'administration franco-marocaine sont les dahirs (*zahr*). Le Protectorat reprend et systématise le principe des chartes sultaniennes qui, jusqu'ici, servaient avant tout à donner ou confirmer des droits particuliers sur des terres ou des biens<sup>497</sup>. Un temps nommés firmans par les Français au début du Protectorat, sur le modèle ottoman, les dahirs sont à la fois

---

<sup>494</sup> *La Terre marocaine*, 1<sup>er</sup> mai 1929. Son père s'était déjà brièvement rendu dans cette dernière ville, huit ans plus tôt.

<sup>495</sup> É. MICHAUX-BELLAIRE, « La maison d'Ouezzan », *Revue du monde musulman*, IV, 1908, p. 23-89.

<sup>496</sup> Note du général Lyautey au président du Conseil Poincaré sur l'organisation administrative du protectorat, 4 juin 1912, CADN, 1MA300-10.

<sup>497</sup> Pour une approche juridique de la fonction de sultan puis roi, voir : P. DECROUX, « Le souverain du Maroc, législateur », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 3, n° 1, 1967, p. 31-63.

des décrets et des lois, dans la mesure où il n'y a pas d'autre autorité législative. Ils sont publiés dans le *Bulletin officiel* à partir de la fin de l'année 1912 ; ces bulletins, aisément accessibles sur Internet puisqu'ils font partie de l'héritage juridique du Maroc actuel, sont une source essentielle, bien qu'aride, pour l'histoire du Protectorat ; ils contribuent à donner un cadre institutionnel au pouvoir marocain. Les dahirs concernent des dispositions législatives générales et sont les textes officiels par lesquels passe toute l'action française au Maroc, qui nécessite l'approbation du sultan. C'est une obligation juridique énoncée dans le traité de Fès<sup>498</sup>. Ces textes sont d'une grande diversité, à portée générale comme particulière (nomination à une fonction, opération immobilière). Le grand vizir signe de son côté des arrêtés viziriels, également publiés au *Bulletin officiel* ; leur nature est plus technique et ponctuelle.

L'itinéraire administratif des dahirs illustre le fonctionnement de la cohabitation déséquilibrée entre l'administration française et le Makhzen. Ils sont préparés à la Résidence, dans le bureau qui a la charge du sujet traité, puis approuvés par la hiérarchie avant d'être traduits en arabe par les interprètes officiels (les brouillons en arabe sont parfois disponibles dans les archives françaises). Dans un second temps seulement, ils sont transmis aux vizirs et au grand vizir, qui les étudient, ainsi qu'au sultan qui peut donner son avis s'il maîtrise le sujet. Ils n'ont pas vraiment le pouvoir de les refuser, mais « *il arrive fréquemment que le sultan convoque les vizirs ou le secrétaire général de son gouvernement pour leur soumettre des observations et les discuter avec eux. Plusieurs dahirs préparés par les services de la Résidence ont ainsi dû être remaniés à la demande justifiée du gouvernement chérifien, tels par exemple les dahirs sur les réquisitions militaires, sur la plus-value immobilière, sur l'enregistrement sur l'état civil, etc*<sup>499</sup>. »

La collaboration du palais n'est indispensable que pour un seul acte : l'apposition du sceau. Comme la *tuğrā*\* ottomane, il représente l'autorité et l'identité du sultan. En tête de tous les documents officiels et de sa correspondance, le sceau désigne à proprement parler l'objet qui permet à un souverain d'authentifier son document. Pour cette raison, il est gardé dans un coffret dont les clés, souvent au nombre de trois, sont confiées à des proches du sultan (parfois sa mère). Pour que le document soit considéré comme valide, le sultan doit assister à la pose du sceau. La marque de validation n'est pas un cachet de cire, mais une trace d'encre à la façon d'un tampon. Non figuratif, ce sceau existe en deux tailles pour chaque sultan. Le grand

---

<sup>498</sup> « *Les mesures que nécessitera le nouveau régime de protectorat seront édictées, sur la proposition du Gouvernement Français, par Sa majesté Chérifienne ou par les autorités auxquelles elle en aura délégué le pouvoir. Il en sera de même des règlements nouveaux et des modifications aux règlements existants* » (art. 4).

<sup>499</sup> H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *op. cit.*

sceau est composé d'un pourtour d'invocations pieuses stylisées et d'un cartouche central, tandis que le petit sceau ne reprend que le second élément<sup>500</sup>. Toute la souveraineté qui reste au sultan est condensée dans cet objet, placé sous la responsabilité du chambellan.

Comme le sultan est la seule autorité législative du pays, le processus d'élaboration des dahirs, de la Résidence au Palais, pourrait aboutir dans une impasse si le sultan venait à refuser d'apposer son sceau sur le document. Abdelhafid avait compris qu'il était en dernier ressort indispensable à la présence française, et que le simple refus d'approuver le document pouvait tout bloquer. À aucun moment, Moulay Youssef n'a songé à s'engager dans une telle grève du sceau, qui a coûté le trône à son frère ; il en va de même pour Mohammed ben Youssef dans la première partie de son règne. Mais ce sceau pourrait être la meilleure arme d'un sultan qui voudrait engager un bras de fer avec la Résidence. L'inverse est également vrai : un sultan protégé ne peut rien promulguer de lui-même. S'il désire un dahir, il doit obtenir l'approbation de la Résidence, et c'est le résident général qui promulgue tous les textes et décide de leur publication au *Bulletin officiel*.

La transformation générale du sultanat correspond à la mutation expérimentée par les monarchies européennes à la période moderne, avec la distinction croissante entre la fonction monarchique et celui qui en est le dépositaire. D'un côté une Couronne, immuable et stable, de l'autre un individu qui se contente d'incarner une fonction qui le dépasse. Le pouvoir n'aurait alors plus besoin d'être personnifié, ni de dépendre de liens de confiance interpersonnels. La personnalité du sultan importe peu et un sultan effacé est même préférable. Il peut être remplacé si le besoin s'en fait sentir, sans que la rupture soit franche (le souvenir d'Abdelhafid est encore bien présent), car la continuité de l'État ne se situerait plus dans l'individu qui l'incarne. Le pouvoir est extériorisé de l'individu qui n'en est plus que le dépositaire momentané. Une telle transformation est lente et a seulement été initiée sous le règne du père de Mohammed V. Il n'est pas certain qu'elle ait été théorisée comme telle par les Français. Mais puisque cette division du pouvoir fait partie de leurs références politiques intériorisées, elle a pu être la conséquence d'autres réformes, qui visaient elles à rationaliser la pratique d'un pouvoir qui, jusqu'ici, n'aurait vécu selon les spécialistes français que dans l'anarchie.

---

<sup>500</sup> L'article indispensable sur la question des sceaux alaouites est celui de Paul Pascon ; il décortique tous les sceaux des sultans et rois alaouites jusqu'à Hassan II : P. PASCON, « La sigillographie marocaine », *Hesperis Tamuda*, XVII, 1977-1976, p. 165-214. Voir aussi, sur les pratiques administratives du Makhzen, H. de CASTRIES, « Le protocole des lettres des sultans du Maroc », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 56, n° 4, 1912, p. 286-296. Pour des exemples de lettres chérifiennes plus anciennes : E. FUMEY Eugène, *Choix de correspondances marocaines : pour servir à l'étude du style épistolaire administratif employé au Maroc*, Paris, Librairie orientale et américaine J. Maisonneuve, 1903, 2 vol. ; M. NAHLIL Muḥammad, *Lettres chérifiennes : 128 documents reproduits en fac-similé*, Paris, E. Guilmoto, 1917.

### III. n° 8 Sceaux des sultans Youssef ben Hassan et Mohammed ben Youssef

#### Grand sceau du sultan Youssef



Le grand sceau est constitué d'un cachet central et d'un pourtour. Les cercles concentriques sont reliés par des entrelacs qui divisent le pourtour en deux.

Le cachet contient le nom du sultan, entouré d'une invocation et de l'année de son investiture (Yūsuf est le premier sultan à utiliser les chiffres indo-arabes pour marquer la date) :

الله يوسف بن الحسن بن محمد وليه 1330  
Yūsuf b. al-Ḥasan b. Muḥammad,  
Dieu est son protecteur, 1330 (1912-1913)

Le pourtour est composé de vers tirés de la célèbre qasida *al-Burda (le Manteau)* d'al-Būṣīrī (XIII<sup>e</sup> siècle), poète originaire du Maroc. Les deux derniers vers ne figurent pas dans le poème original, mais sont souvent accolés aux premiers. Le quatrain figure sur les sceaux des sultans alaouites depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle :

و من تكن برسول الله نصرته  
ان تلقه الأسد في أجامها تجم  
من يعتصم بك يا خير الوري شرفا  
الله حافظه من كل منتقم

*Quiconque est avec le messenger de Dieu sera victorieux.  
Même les lions qui le rencontrent dans leur tanière seront défaits.  
Quiconque cherche refuge auprès de toi, ô la plus noble des créatures,  
Dieu le protègera de tous ceux qui cherchent la vengeance.*

#### Grand sceau du sultan Mohammed ben Youssef

Le sceau est organisé autour d'un hexagone curviligne (rappelant le sceau de Salomon), qui sépare le dessin en un cachet central et en six lentilles.

Le cachet contient le nom du sultan, entouré d'une invocation :

الله محمد بن يوسف بن الحسن وليه ومولاه  
Muḥammad b. Yūsuf b. al-Ḥasan,  
Dieu est son protecteur et son maître

Les six lentilles ne se lisent pas de façon circulaire : d'abord les trois de gauche en partant du haut, plus les trois de droite en repartant du haut. Elles reconstituent la fin du verset XII-64 du Coran, déjà utilisé par d'autres sultans alaouites pour leur sceau, et notamment Abdelhafid :

فالله خير حفظا وهو ارحم الراحمين  
*Mais Dieu est le meilleur gardien, il est le plus miséricordieux de ceux qui font miséricorde* (trad. D. Masson)



Cette transformation du statut de la monarchie est clairement visible à travers la réforme des finances du sultan. L'outil fiscal, sous prétexte de réformer l'État marocain, est un des leviers majeurs de la politique coloniale au Maroc. Dès les premières années du Protectorat, les Français s'emploient à rationaliser la fiscalité et les finances marocaines pour contenir l'arbitraire des dépenses sultaniennes. Le sultan, qui ne doit plus être pensé comme le propriétaire de l'Empire, s'il a jamais été pensé ainsi, ne doit plus être non plus le dépositaire du trésor de la Couronne, et ne doit pas pouvoir le dilapider à sa guise. Le contre-exemple parfait est encore le règne d'Abdelhafid, qui selon les Français aurait disposé des biens de l'État, issus des impôts prélevés sur le peuple, comme d'une fortune personnelle dont son entourage profitait<sup>501</sup>. Un des chevaux de bataille des Français est de lutter contre les pratiques fiscales et immobilières de la totalité du Makhzen, princes chérifiens et vizirs compris.

La première des mesures adoptées par le Protectorat consiste à distinguer le budget de l'État du budget du sultan. C'est une conséquence directe de la perte de contrôle du sultan sur l'exercice réel du pouvoir : les caisses de l'État ne sont plus les siennes, même s'il est celui qui approuve chaque année le budget du Protectorat préparé par la Résidence. Cependant, le sultan n'est pas complètement démuné, puisqu'une liste civile est spécialement créée. Inspirée du fonctionnement monarchique britannique et français, et peut-être ottoman au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>502</sup>, l'usage d'une liste civile est le signe d'une monarchie constitutionnelle où le monarque, dont les pouvoirs sont limités, possède des devoirs. Intégrée aux dépenses générales du Protectorat, au même titre que les salaires des fonctionnaires chérifiens ou les dépenses de fonctionnement de la Résidence, la liste civile marocaine instaurée en 1912 sous Abdelhafid assimile le sultan à un fonctionnaire rémunéré pour ses œuvres, au service de l'État et non plus au-dessus de celui-ci. Elle doit chaque année être âprement renégociée ; mais le sultan n'a pas la main, car les Français tiennent les cordons de la bourse. Au tout début du Protectorat, la liste civile représente 3,5 millions de pesetas hassani, soit 10 % des dépenses prévisionnelles totales du nouveau régime. Si la somme absolue augmente progressivement (suivant ainsi l'augmentation des dépenses du Protectorat, elles-mêmes liées à l'augmentation des recettes d'exploitation du Maroc et à l'administration directe croissante dans tous les domaines), sa part relative dans

---

<sup>501</sup> Tel que décrit par exemple dans le rapport intitulé « Un an de Protectorat » : « *Nul n'ignore aujourd'hui les dilapidations effroyables du patrimoine immobilier de l'État qui ont marqué le règne de Moulay Hafid. On peut dire que depuis l'avènement de ce souverain, plus de la moitié des biens Makhzen, cependant considérables à Maroc, avaient été concédés par Hafid dans des conditions les plus irrégulières à des personnalités influents, à ses amis, ses esclaves, à des chanteuses, ou incorporées par lui à sa fortune personnelle.* » Rapport « Un an de Protectorat marocain », 1913, CADN, 1MA300-10.

<sup>502</sup> Une liste civile a été instituée dans l'Empire ottoman en 1855. Le sultan dispose de 6 à 10 % des revenus de l'État. F. HITZEL, *Le dernier siècle de l'Empire ottoman (1789-1923)*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p.103.



l'ensemble du budget baisse d'année en année, jusqu'à ne plus représenter qu'un pourcent à la fin du règne de Youssef, puis encore moins au début du règne de son fils<sup>503</sup>.

Le sultan ne détient pas seul le pouvoir : la liste civile n'est pas le monopole de sa personne, ni celui du palais ou de son entourage proche, mais profite à l'ensemble de la dynastie alaouite. La liste civile est en effet décomposée en différentes tranches inégales. La plus grosse part, entre 30 % et 40 %, selon les années, revient au sultan et à son harem (femmes et enfants). Cette somme sert aux dépenses privées dont le sultan n'a pas à répondre. Les dépenses de représentation n'en font normalement pas partie. La seconde tranche revient aux chérifs des palais, ceux qui sont les plus proches du sultan par le sang : ses frères, ses oncles et cousins, ainsi que leur famille. Les autres chérifs, qui ne résident pas dans les palais, descendants de sultans plus éloignés dans le temps, doivent se partager une part moindre, alors que leur nombre est nécessairement plus élevé. Quant au reste de la liste civile, il revient aux dépenses d'entretien des différents palais, même si les travaux les plus importants sont pris en charge par le Protectorat (au nom de la conservation du patrimoine marocain), ainsi qu'à la paie des serviteurs de ces mêmes palais, dont celle du *ḥāḡib* et du *qā'id al-mašwar*<sup>504</sup>.

Autre volet important de ces réformes : la question immobilière. Là où Abdelhafid et tous ses prédécesseurs pratiquaient la confusion<sup>505</sup>, les autorités françaises instaurent, avec difficulté, la distinction entre les biens immobiliers du sultan et ceux de la Couronne (dits aussi « Biens Makhzen »)<sup>506</sup>. Ces biens sont réunis dans le service des Domaines, qui dépend jusqu'en 1915 de la direction générale des Travaux publics et de la direction générale des Finances, puis du Secrétariat général du Protectorat. La création en 1918 d'un vizirat des Domaines ne change pas la donne. Le nouveau vizir, Omar Tazi ('Umar al-Tāzī), pour qui le poste a été créé<sup>507</sup>, a une fonction avant tout symbolique : il se contente de présenter « *au sceau du Sultan les dahirs relatifs aux Domaines* »<sup>508</sup>. La véritable gestion est opérée par un fonctionnaire français, le chef

---

<sup>503</sup> Calculs réalisés à partir des budgets prévisionnels du Protectorat, publiés chaque année dans le *Bulletin officiel*.

<sup>504</sup> Les dépenses liées à la Garde noire ne sont pas comptées dans la liste civile. En 1927, elles s'élèvent à 3,5 millions de francs.

<sup>505</sup> Une commission est mise en place au début du Protectorat pour contrôler les concessions immobilières de l'ancien sultan. Dans une lettre adressée au général Lyautey en date du 3 novembre 1912, Youssef s'inquiète des concessions de biens Makhzen qui auraient été faites à son prédécesseur au moment de son abdication. CADN, IMA300-140.

<sup>506</sup> Le projet est présent dès l'amorce du Protectorat, comme le montre une lettre Charles de Saint-Aulaire au ministère des Affaires étrangères à la fin de l'année 1912. Communiquant à sa hiérarchie la volonté du nouveau sultan de bénéficier de l'usufruit de certains immeubles à Fès, Marrakech ou Rabat, le diplomate propose que « *la jouissance de ces immeubles [soit] attribuée à Moulay Youssef en tant que souverain. Ils constitueraient aussi l'amorce du futur domaine de la Couronne que nous serons peut-être amenés à constituer.* » CADN, IMA15-48.

<sup>507</sup> J. LUCCIONI, « De Lyautey à Steeg : un témoignage », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 36, n° 1, 1983, p. 68.

<sup>508</sup> Article 3 du dahir du 27 avril 1919, BO n° 342, 12 mai 1919 ; sur l'administration des biens Makhzen, CADN, IMA300-117.

du service du Domaine. Les bénéfices des Domaines sont non négligeables pour l'État marocain et ne peuvent être détournés par le sultan ou un fonctionnaire pour leur profit personnel. En 1927, ils représentaient 13 millions de francs marocains, sur des recettes prévisionnelles de 673 millions (soit 2 %). En 1934, Mohammed ben Youssef exprime le désir que la séparation des biens privés et des biens de la Couronne soit explicitement définie dans un dahir<sup>509</sup> ; ce désir vient sans doute des litiges liés à la succession de son père, qui n'est réglée que cette année-là, sept ans après sa mort. Le projet de dahir, communiqué au ministère à Paris, formule les choses de la façon suivante :

*Considérant qu'il importe de préciser que si les biens de la couronne, tels que les palais et les jardins y attachés, font partie intégrante du domaine de l'État, il est d'autres biens distincts de ceux de la couronne qui sont incontestablement Notre propriété personnelle et restent, par là même, soumis aux règles du Chraâ ; que ce domaine privé comprend les meubles et immeubles Nous provenant d'acquisitions à titre particulier, réalisées sur les économies de la liste civile formant Notre dotation propre, ceux acquis sur Nos ressources personnelles et enfin ceux Nous provenant d'héritages ou d'actes de libéralité<sup>510</sup>.*

L'autre conséquence des réformes financières sur le statut du sultan est qu'il devient un contribuable presque comme les autres. N'ayant plus la possibilité d'user du trésor selon son bon vouloir, il doit y contribuer, à l'instar de tous les hauts fonctionnaires du Makhzen. Le sultan est d'ailleurs, à titre personnel, un des plus importants propriétaires fonciers et immobiliers du pays (peut-être pas le plus riche cependant). Bien qu'encadré par la nouvelle législation mise en place par les Français, l'enrichissement du sultan en poste est aisé ; avec l'aide de ses conseillers privés, il multiplie les actions immobilières. La liste civile n'est donc pas l'unique source de revenus du sultan. Mais comme tout propriétaire foncier, il paie le *tartīb*, ce très impopulaire impôt mis en place par son oncle Abdelaziz<sup>511</sup>. Le consentement à l'impôt du sultan doit être fréquemment renégocié. Cette réticence fiscale est commune à tous les grands personnages du Makhzen, aux membres de la dynastie et à tous les potentats marocains. Les documents conservés à leur sujet dans les archives françaises sont en majorité liés à des litiges fiscaux. Quelques privilèges séparent tout de même le sultan, et une partie de son entourage, de ses sujets. Le plus important d'entre eux est la franchise douanière dont

---

<sup>509</sup> « Sous l'ancien régime en effet, les biens de la couronne se trouvaient confondus avec ceux constituant la propriété personnelle du sultan et, au décès ou à la destitution de ce dernier, son successeur prenait purement et simplement possession de la totalité du patrimoine sans se préoccuper des véritables ayants-droit. Cette procédure a pris fin depuis notre arrivée et, au décès de Mouley Youssef, tous les biens mobiliers et immobiliers qu'il possédait à titre privatif ont été partagés régulièrement entre ses héritiers légaux, au prorata de leurs droits déterminés par la loi du Chraâ », Lettre du résident général au ministre des Affaires étrangères, 4 juillet 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f° 145.

<sup>510</sup> *Ibid.* La question du devenir des biens privés d'un souverain à sa mort est ailleurs comparée à la situation en Tunisie. Lettre du résident général de Tunisie au ministre des Affaires étrangères, 29 août 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f° 147.

<sup>511</sup> CADN, IMA300-139.

bénéficient le sultan, les anciens sultans, les vizirs et les anciens vizirs, pour l'importation de biens<sup>512</sup>.

### C. Distinguer le sultanat du califat, le temporel du spirituel

Qu'est-ce alors que le métier de sultan protégé, si toutes ses prérogatives régaliennes en ont été détachées ? La perte du pouvoir effectif laisse toute la place aux pouvoirs religieux. La présence française a instauré une césure plus forte que jamais entre l'exercice séculier du pouvoir et son exercice symbolique et religieux, jusqu'ici confondus. Mohammed, à la suite de son père, est peut-être plus qu'avant commandeur des croyants (*amīr al-mu'minīn*). Pour les Français, le maintien du prestige religieux du commandeur des croyants est une obligation légale contenue dans le traité de Fès : « *Ce régime sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses, notamment celles des habous* » (article 1). Mais cette préservation aussi un moyen de gouvernement : le sultan-commandeur des croyants constitue un paravent entre eux et les Marocains, qui légitime leur présence au Maroc. Premier musulman de l'empire, il peut être instrumentalisé dans le cadre d'une politique religieuse impériale, à l'échelle de la Méditerranée. C'est la principale utilité d'un sultan protectoral : paraître, se mettre en scène, distribuer l'ordre du Ouissam alaouite institué en 1913<sup>513</sup>, donner l'impression que rien n'a changé, et servir de point de convergence aux identités marocaines. Mais en réduisant le pouvoir marocain à sa fonction symbolique, en l'écartant des décisions difficiles du quotidien, le pouvoir sultanien se replie sur le symbolique et est ainsi sanctuarisé.

La distinction entre ces deux sphères du pouvoir a pu être précisée après la Première Guerre mondiale à l'occasion d'un bras de fer entre les Français et le sultan d'un côté, les Espagnols et le représentant du sultan dans la zone nord de l'autre. Pour les premiers, les territoires du Nord du Maroc, ainsi que l'enclave d'Ifni, la zone sud du Protectorat espagnol et le Sahara espagnol (colonisé par l'Espagne depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle), relèvent de la souveraineté de sultan. Aux tensions qui résultent de cette partition s'ajoute la question du statut de Tanger, diplomatiquement sensible, au point d'interdire au sultan d'y poser le

---

<sup>512</sup> CADN, 1MA300-139. La famille impériale et les grandes figures politiques et religieuses du pays disposent d'un autre privilège, judiciaire cette fois : celui de ne pas être convoqués pour une enquête comme n'importe quel sujet ; ils bénéficient donc d'une juridiction propre. CADN, 1MA300-9.

<sup>513</sup> Cette décoration remplace l'ordre hafidien (qui datait de 1910), et porte cette fois le nom de la dynastie et non celui d'un sultan particulier. Le modèle de cet ordre chérifien, distribué à des Marocains, des Français et quelques étrangers, est la légion d'honneur. P. ROUSSEAU, *Ordres et décorations de l'Empire chérifien, au temps du Protectorat français au Maroc, 1912-1956*, Versailles, Éditions Mémoires et Documents, 2005.

piéd<sup>514</sup>. Capitale diplomatique du Maroc depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la définition de son statut est laissée de côté par l'acte d'Algésiras de 1906 puis par le traité de Fès de 1912. Retardées par la Première Guerre mondiale, les négociations n'aboutissent qu'en 1923 avec la mise en place d'une zone internationale<sup>515</sup>. Dans les faits, le sultan a encore moins de prise sur ces territoires que sur la zone française du Protectorat. Son autorité est contestée dans la zone nord, par nul autre que son cousin, le *ḥalīfa* de Tétouan, Muḥammad al-Mahdī (de 1913 à 1923), puis le fils de ce dernier, al-Ḥasan (de 1925 à 1956) [**Généalogie n° 1**]. Derrière lui, bien évidemment, les autorités espagnoles qui exercent sur le *ḥalīfa* une autorité aussi forte que les Français sur le sultan, et qui tentent de rehausser son prestige afin de concurrencer son cousin de Rabat. De ce projet résulte un bras de fer avec la France, particulièrement au début des années 1920, au moment où le statut de Tanger est discuté, et en fait durant toute la colonisation, qui permet de comprendre l'importance symbolique que les Français accordent au sultan, mais aussi la façon dont ils envisagent le rapport entre sultanat et califat, pouvoir temporel et pouvoir spirituel.

La question de Tanger, de la zone nord et plus généralement de l'unité territoriale de l'Empire chérifien dont il a hérité, était la préoccupation principale de Youssef durant son règne. Il en fait une affaire personnelle, au point d'en parler régulièrement au résident général, voire d'envoyer des lettres offusquées à Paris. Dans l'une d'elles, adressée au président de la République Poincaré dès la fin du mois de novembre 1918, le sultan fait état de sa pleine et entière collaboration et de son soutien sans faille durant la guerre pour avancer une unique revendication. Il n'est pas question dans ce document de demander plus d'autonomie, mais de lutter contre le morcellement de sa souveraineté :

*La division du territoire marocain [al-mamlaka al-maḡribiyya] en deux zones a, sans aucun doute, amoindri Notre autorité [sulṭatunā], en la limitant effectivement à la zone française. Quant à l'autre zone, elle échappe même à Notre contrôle [murāqabatunā], du fait que le Gouvernement espagnol y a installé des autorités marocaines indépendantes du Makhzen et n'obéissant qu'à un chérif de Notre maison [‘ā’ila mulūkiyya] qui, bien qu'étant Notre khalifa [ḥalīfatunā], n'entretient aucun rapport avec Nous et se pare abusivement des attributs d'une souveraineté [mulūkiyya] qui n'appartient qu'à Notre Majesté [ḡanābnā al-ṣarīf]. Enfin, les accords internationaux dont il s'agit ont eu pour résultat de soustraire Tanger à Notre autorité effective [nufūd-nā al-fa‘lī], en isolant au milieu de la zone espagnole cette ville impériale, dont le caractère Makhzen était et demeure consacré par la présence des agents diplomatiques étrangers accrédités auprès de Notre Majesté*

<sup>514</sup> Abdelaziz avait choisi de s'installer à Tanger pour y profiter de son statut de ville ouverte et internationale. Abdelhafid fait le même choix en 1912 ; mais il n'y reste pas plus de deux ans. Le sultan Youssef aurait aimé visiter la ville mais est chaque fois empêché par les autorités françaises. À son retour de France en 1926, il est un temps envisagé une courte escale dans le port de la ville, mais le projet est rapidement abandonné car trop difficile à organiser.

<sup>515</sup> J.-F. CLEMENT, « Tanger avant le statut international de 1923 », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, vol. 31, n° 1, 1996, p. 10-16 ; J.-P. DEBATS, « Tanger, son statut, sa zone (1923-1956) », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, vol. 31, n° 1, 1996, p. 17-23. A. PERRIER, « Tanger, ville fermée », 20 21. *Revue d'histoire*, vol. 150, n° 2, 2021, p. 65-79.

[ḡalālatunā al-šarīfa]. Or, la question du retour de Tanger sous Notre autorité souveraine pleine et entière [nufūd sulṭatunā al-tāma al-kāmila] se trouve au premier rang de Nos préoccupations<sup>516</sup>. [Annexe I.6]

Les Français sont bien entendu satisfaits de ce positionnement du sultan, qui leur permet d'avancer un pion face à l'Espagne dans les discussions sur Tanger. Les Espagnols contre-attaquent donc sur le même plan et en viennent à contester dans une campagne de presse la légitimité du sultan<sup>517</sup> en même temps que les « *prétentions du parti colonial français sur Tanger*<sup>518</sup> ». Deux mois plus tard, en mars 1919, le gouvernement espagnol s'indigne qu'une lettre du sultan ait été lue dans les mosquées de Tanger. Qu'ils puissent s'indigner pour cette raison indigne en retour la Résidence : le sultan est de leur point de vue l'autorité légitime, même dans la zone espagnole ou internationale.

La crise diplomatique se cristallise rapidement sur les attributions respectives du sultan d'un côté, et de son *ḡalīfa* à Tétouan de l'autre. Le sultan le considère comme son principal rival au sein de la famille alaouite. L'opposition entre les deux hommes ne tient pas seulement aux fonctions qu'ils occupent, mais se fonde sur une animosité plus ancienne, puisque le sultan s'était opposé à la nomination de son cousin en 1913, sans doute parce qu'il est issu d'une branche puissante des Alaouites, concurrente de la sienne<sup>519</sup>. Le *ḡalīfa* représente en théorie le sultan : il dispose d'une autorité religieuse, mais seulement par délégation. Les Espagnols oublient volontairement ce dernier point et appuient le *ḡalīfa* pour le détacher du pouvoir sultanien. Dans une seconde lettre au président français, cette fois A. Millerand, Youssef réitère en novembre 1921 ses récriminations, et s'en prend à son *ḡalīfa*. Il décrit par la même occasion, en négatif, ce qu'il considère être les attributions religieuses d'un sultan-commandeur des croyants : « *Le khalifa installé à Tétouan s'est permis de se présenter à la foule durant les fêtes*

---

<sup>516</sup> Lettre du sultan au président de la République, 30 novembre 1918, CADN, IMA300-140. Traduction par les services français, précisée par mes soins à partir d'un brouillon en arabe.

<sup>517</sup> Par exemple en janvier 1919 par l'intermédiaire du journal *Hak*, identifié par la Résidence comme le journal officieux de l'Agence d'Espagne à Tanger, et qui écrit : « *Il n'est pas un vrai sultan, n'a pas été élu par le peuple* ». L'article en question commente un autre article écrit par le fameux correspondant du *Times* au Maroc, Walter Harris : « *Il ne suffit pas au correspondant du Times que l'on rectifie la zone de Tanger aux dépens du territoire pacifié par l'Espagne, il veut encore que Tanger, absolument espagnolisée quant à ses habitants, quant à ses intérêts, quant à tout, passe aux mains du sultan, et quel sultan ? S'il s'agissait d'un sultan indépendant, libre dans le plein exercice de sa souveraineté, la proposition mériterait d'être discutée. Mais y a-t-il, au Maroc, un sultan effectif, ou bien un prince choisi par la nation protectrice du territoire où il agit ?* ». Commentaire de l'article du journal *Hak*, avec citations, 1919, CADN, IMA15-48.

<sup>518</sup> Voir article de l'*Imparcial*, début janvier, CADN, IMA15-48.

<sup>519</sup> Muḡammad al-Mahdī b. Ismā'il est le fils de l'oncle paternel de Youssef ; son fils et successeur al-Ḥasan, qui devient *ḡalīfa* à 12 ans seulement en 1925, est donc le cousin au deuxième degré de Mohammed V. L'opposition entre ces deux branches de la famille est plus large que la fonction de *ḡalīfa* (voir partie II, chapitre 6). Youssef s'était opposé sans succès à sa nomination et ne mâchait pas ses mots, si l'on en croit les propos rapportés par le général Lyautey : « *[...] Le khalifa en zone espagnole, par son dévouement à la famille impériale et par son prestige propre maintient un lien au moins moral entre la zone espagnole et le reste de l'Empire. Or, [le sultan] juge qu'à ce point de vue il ne peut y avoir de plus mauvaise candidature que celle de Moulay el Mehedi, qui est très jeune, très inexpérimenté, inintelligent et ne jouit d'aucune considération dans la famille impériale.* » Lettre de H. Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 7 mars 1913, ANP, 475AP-158, f° 730.

*religieuses avec tout l'appareil de la souveraineté et à se parer, les jours de vendredi ou à l'occasion d'autres solennités, de tous les insignes chérifiens, en adoptant le cérémonial dont l'usage est exclusivement réservé aux monarques : parasol déployé au-dessus de sa tête, porteurs de lances et chevaux. »* Non content de singer la symbolique sultanienne, le *ḥalīfa* usurperait d'autres instruments essentiels de la souveraineté : « *Il s'est également autorisé à faire usage d'un grand et d'un petit sceau qu'il appose en tête des écrits officiels*<sup>520</sup>. » Muḥammad al-Mahdī, du point de vue du sultan, outrepassa ses prérogatives. Au lieu de le représenter, il se considère comme le dépositaire légitime des pouvoirs religieux. C'est bien l'interprétation qu'en ont les Espagnols<sup>521</sup>. La crise ne concerne donc pas directement les pouvoirs effectifs du sultan, qui de fait sont très limités. Elle se focalise sur les pouvoirs symboliques (cérémonies, sceau, parasol) et à travers eux, parce qu'ils sont l'image publique du pouvoir, les pouvoirs effectifs. Or, ces derniers sont aux mains, d'un côté de la France, de l'autre de l'Espagne. Ces deux pays s'affrontent donc par sultan et *ḥalīfa* interposés.

H. Lyautey défend de toutes ses forces les prérogatives religieuses du sultan sur le Nord du Maroc<sup>522</sup>. Aux yeux des Français, le sultan est le garant de l'unité du Maroc, donc de l'influence française. À travers son magistère religieux, l'autorité française peut s'étendre à la zone espagnole. Sur ce point comme sur d'autres, les intérêts de la monarchie protégée rejoignent ceux du colonisateur. La conséquence de cette interprétation des traités et des faits est par conséquent de distinguer d'un côté un pouvoir temporel et de l'autre un pouvoir spirituel. Le pouvoir temporel est celui qu'exerce en théorie le sultan sur la zone française, mais qui lui échappe dans les faits. La souveraineté spirituelle est, elle, indivisible. Le sultan l'exerce sur les deux zones. La figure religieuse du sultan permettrait donc de réunifier le Maroc, au profit de la France<sup>523</sup>. Mais pour les Espagnols, les pouvoirs du sultan ne sauraient s'étendre à la zone espagnole, parce que le monarque est aux mains des Français ; par conséquent, son autorité religieuse s'arrête là où s'arrête en théorie son pouvoir politique, la zone française. Pour eux,

---

<sup>520</sup> Lettre du sultan du Maroc au président de la République française, novembre 1921, SHD, GR 3H-297.

<sup>521</sup> En décembre 1921, le sultan s'inquiète d'un article du *Temps* qui se fait l'écho d'un journal madrilène : « *Le sultan a fait au Khalifa une délégation générale et permanente tant de son pouvoir politique que de son pouvoir spirituel* », Citation du journal *Epoca*, décembre 1921, CADN, IMA15-48.

<sup>522</sup> Il écrit au ministère en mai 1922 : « *Cette résidence générale a eu [...] à soutenir le principe de l'inaliénabilité et de l'intégrité des attributions religieuses du sultan sur l'Empire chérifien tout entier, sans distinction de zone. Le sultan, de son côté, n'a jamais cessé de soutenir ce principe et cette attitude, si conforme à la tradition islamique, jointe à la parfaite dignité de la vie de Moulay Youssef, a eu pour résultat de fortifier, dans toute l'étendue de l'Empire, son autorité morale et son prestige. Des tribus, qui avaient généralement vécu en « siba » et qui n'avaient que très rarement et par la force été soumises à l'autorité administrative des sultans du Maroc, reconnaissent chaque jour en plus grand nombre la souveraineté spirituelle de Moulay Youssef.* » Lettre du résident général Lyautey au président du Conseil Poincaré, 1922, CADN, IMA300-136.

<sup>523</sup> Le gouvernement français a exactement la même conception, comme l'écrit le président du Conseil Poincaré à Urbain Blanc en 1922, CADN, IMA15-48.

le *ḥalīfa* a reçu tous les pouvoirs du sultan, y compris religieux, en délégation<sup>524</sup>. Par ailleurs, est-il réellement possible de distinguer pouvoirs temporels et spirituels ? Ces débats sont l'écho de ceux qui traversent alors, et traversent encore aujourd'hui, l'historiographie occidentale sur le monde islamique : y a-t-il dans la pensée islamique une séparation entre le politique et le religieux ? Une telle séparation serait-elle concevable ? Le califat est-il un pouvoir politique ou une autorité morale ? Puisque rien n'est évident, parce que les attributions politiques n'ont jamais été clairement délimitées ni pensées en ces termes, chaque savant au service de son pays peut trouver dans l'histoire islamique les arguments qui permettront de modeler à leur convenance le pouvoir marocain, et dans l'ensemble tout ce qui a trait à l'islam. Côté français, Édouard Michaux-Bellaire, spécialiste de l'islam employé à la direction des Affaires chérifiennes, s'en est fait une spécialité<sup>525</sup>. En janvier 1922, il lui est demandé de prouver que la délégation des pouvoirs religieux est impossible, et sa réponse correspond parfaitement au modèle de distinction entre temporel et spirituel que souhaitent mettre en place les Français<sup>526</sup>.

Le sultan a donc pour les Français deux souverainetés, qui jouent sur deux échelles différentes. Une souveraineté spirituelle qui s'applique à l'ensemble de l'Empire chérifien, et une souveraineté politique, malmenée dans les faits, réduite à la zone française du Protectorat. La conséquence est une dichotomie du temporel et du spirituel, et un déséquilibre prononcé en faveur du spirituel. Alors que l'autorité réelle du sultan du Maroc s'est rétractée sur un noyau religieux, les Français cherchent dans un mouvement inverse à étendre cette autorité spirituelle hors des frontières du protectorat. À deux reprises au cours du règne de Youssef, la possibilité de faire du commandeur des croyants marocain un calife universel a été évoquée par les Français, de la Résidence, du ministère des Affaires étrangères ou de la Commission interministérielle des affaires musulmanes : en 1914-1916 dans l'idée de lutter contre le sultan-calife ottoman, et vers 1922-1924 avec la chute de l'Empire ottoman, de son sultanat puis de

---

<sup>524</sup> Un article du journal espagnol *El Porvenir* d'octobre 1922 s'en fait l'écho et rappelle un article du traité franco-espagnol de 1913 : « *Le khalife aura une délégation générale du sultan en vertu de laquelle il exercera les droits du sultan lui-même. Cette délégation aura un caractère permanent.* » Le journal dénie de plus à Youssef le droit de d'exprimer en matière de religion, droit qui serait la seule prérogative des oulémas. CADN, IMA15-48.

<sup>525</sup> Sur ce savant, voir l'introduction.

<sup>526</sup> « *Les ouvrages de droit public musulman n'envisagent même pas la possibilité de la délégation des pouvoirs religieux du calife ; ils ne traitent même pas la question parce que la délégation ne peut porter que sur l'autorité administrative, judiciaire, militaire ou financière. Le transfert à quelqu'un des pouvoirs religieux du calife équivaldrait à une véritable abdication, pour le territoire objet de la délégation ; cela serait un partage de l'Empire et non plus une délégation de pouvoirs destinés à faciliter l'administration de cet empire.* » Après avoir proposé son interprétation des termes du traité de Fès, É. Michaux-Bellaire ajoute un argument tiré de l'histoire récente du Maroc : lors de la période de régence entre 1894 et 1900, le grand vizir Aḥmad b. Mūsā « *n'était investi d'aucune autorité religieuse, le sultan mineur la conservait tout entière seul, c'était lui qui était le représentant du Prophète, commandeur des croyants, grand prêtre des musulmans. [...] L'autorité religieuse [...] est indivisible, intransmissible sauf en cas de décès ou d'abdication et qui ne saurait, en aucun cas, être exercé par intérim.* » Note d'É. Michaux-Bellaire sur les pouvoirs religieux du sultan, janvier 1922, CADN, IMA15-48. À noter que l'administration coloniale française fait la démonstration contraire en 1953, lorsque cela lui permet de justifier la déposition de Mohammed ben Youssef.

son califat. Les projets califaux, divers et souvent opposés, n'ont jamais dépassé le stade d'ébauches, par manque de réalisme. Si la question du califat occupe la France dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, c'est pour des raisons qui tiennent tant au contexte géopolitique du monde arabe, avec l'Empire ottoman puis les Britanniques comme rivaux, qu'aux problématiques internes à l'empire colonial français. Un calife, selon la définition qu'ils en donnent, est un atout géopolitique considérable, ainsi qu'un facteur d'unité pour les populations musulmanes de l'Empire, dont le nombre s'accroît en 1912 puis avec les mandats levantins<sup>527</sup>.

Le sultan du Maroc se dit bien calife : le terme fait partie de la titulature officielle (*amīr al-mu'minīn*). La dynastie considère le titre comme un héritage des dynasties qui l'ont précédé au Maroc, en Afrique du Nord ou en Andalus<sup>528</sup>. Mais le califat dont il est question n'a rien à voir avec le califat des Abbassides, au temps où le titre, qui se suffisait à lui-même, était la clé de voûte de la pensée politique islamique. Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, le principal titre politique est celui de sultan ; l'influence du calife, dépossédé de l'exercice réel du gouvernement, se limite à un pouvoir spirituel<sup>529</sup>. La conception qu'a la dynastie du califat est de la même façon très limitée, loin de l'idée d'un califat universel qui s'étendrait à l'ensemble des populations musulmanes. Un échange entre la Résidence et le ministère des Affaires étrangères, dans le cadre de la préparation du voyage de Youssef en France en 1926, nous éclaire sur la délimitation donnée par la monarchie marocaine au titre de califat. Intrigué par le titre « *calife des musulmans de l'Afrique occidentale* » proposé par la Résidence, le ministère demande par retour de télégramme le sens de cette formule : « *L'entourage du sultan estime ce dernier commandeur des croyants de tout le Maroc, Sud marocain, Sahara occidental, y compris Ifni et jusqu'à la Mauritanie exclusivement*<sup>530</sup>. » La définition du califat marocain est territoriale : elle n'englobe que les populations sous domination alaouite — ou précédemment dominées, puisque la carte ainsi tracée correspond à l'apogée de la dynastie au XVIII<sup>e</sup> siècle — au « Grand Maroc » revendiqué après 1956. L'autorité spirituelle du sultan s'étend là où la prière du vendredi est dite en son nom. Elle n'a pas prise au-delà, car le califat n'est pas un magistère religieux détaché de l'exercice du pouvoir politique.

---

<sup>527</sup> H. LAURENS, « La France et le califat », *Turcica*, vol. 31, 1999, p. 149.

<sup>528</sup> Cette histoire du titre califal au Maghreb est dressée par É. Michaux-Bellaire dans un article de 1925, dans le numéro de la *Revue du Monde musulman* consacré à l'abolition du califat. É. MICHAUX-BELLAIRE, « La souveraineté et le califat au Maroc », *RMM*, n° 59, 1925, p. 117-147.

<sup>529</sup> Sur l'histoire du califat, voir entre autres : N. MOULINE, *Le califat, histoire politique de l'islam*, Paris, Flammarion, 2016, p. 187.

<sup>530</sup> Télégramme de T. Steeg au ministère des Affaires étrangères, 11 juin 1926, CADLC, 73CPCOM-20.



## D. Le sultan en représentation : sauver les apparences

Le seul sultan qui intéresse la Résidence est celui qui se donne en représentation. Cette instrumentalisation de l'image et du corps du souverain n'est pas propre au Protectorat. Il en va de même pour d'autres monarchies colonisées, comme Christopher Goscha l'a très bien montré pour Bao Dai, dont les Français ont plus qu'au Maroc transformé la fonction<sup>531</sup>. La Résidence a hérité d'une mise en scène du pouvoir qu'elle prend garde de ne pas modifier, dans le but de donner au peuple et à l'élite marocains le sentiment de la continuité ou, mieux encore, l'impression que les Français ont restauré toute la vigueur du sultanat<sup>532</sup>. Cela revient à patrimonialiser le pouvoir marocain, résumé à sa fonction symbolique. Ses modalités d'expression sont figées et deviennent plus rigides qu'elles ne l'étaient sans doute auparavant. L'attention apportée par les Français à la mise en scène du sultan exacerbe son identité religieuse. Une grande partie des archives concernant les sultans Youssef et Mohammed jusqu'aux années 1930 a pour sujet les fêtes religieuses auxquelles ils participent, ainsi que leurs déplacements<sup>533</sup>. Mais cette conservation correspond aussi à une mutation<sup>534</sup>, car le pouvoir du sultan s'est rétracté autour d'un noyau symbolique qui l'a sacralisé davantage. Parce que les Français détiennent les clés du pouvoir, le sens profond des cérémonies n'a plus rien à voir. Leur valeur religieuse est bien entendu toujours présente, mais leur portée politique est tout autre. Il ne s'agit plus seulement d'associer ferveur religieuse et consensus populaire autour de la dynastie en place : l'allégeance traditionnelle au sultan, renouvelée par la présence du peuple et de l'élite, se double après 1912 d'une allégeance à la présence française. Reconnaître le sultan protégé revient à se placer sous la protection de la puissance protectrice. Pour les Français, cette sacralité est un paravent qui permet de sauver les apparences de la mise sous tutelle. De plus, la mise en scène du pouvoir à l'occasion de ces cérémonies n'est pas à sens unique. Du point de vue de l'administration française, il ne s'agit pas seulement de rassurer le peuple en lui montrant son sultan. L'inverse est également vrai. Youssef puis Mohammed, plusieurs fois par an, peuvent avoir l'impression que leur pouvoir, au moins religieux, est intact.

---

<sup>531</sup> Contrairement à Mohammed ben Youssef, l'empereur d'Annam a été éduqué en France. C. E. GOSCHA, « Bao Dai et Sihanouk : la fabrique indochinoise des rois coloniaux », dans F. Guillemot, A. Larcher-Goscha (dir.), *La colonisation des corps. De l'Indochine au Vietnam*, Paris, Éditions Vendémiaires, 2014, p. 127-175.

<sup>532</sup> D. RIVET, « Quelques propos sur la politique musulmane de Lyautéy au Maroc (1912-1925) », dans P. J. Luizard (dir.), *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, 2006. « Il est incontestable qu'étant donné la réduction des attributions politiques du sultan, il est d'autant plus nécessaire de lui maintenir le côté représentatif et l'éclat des manifestations d'ordre religieux dont la plus importante est l'aïd kebir. C'est le seul moyen de sauvegarder son prestige et son autorité morale aux yeux des indigènes et aux yeux des étrangers. » Note de service de la Résidence, 31 octobre 1914, ANP, 475AP-158, f° 798.

<sup>533</sup> Voir notamment les cartons CADN, IMA300-141 à 144, 149 et 150, 299 à 306.

<sup>534</sup> P. VERMEREN, *La France en terre d'islam : empire colonial et religions, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2016, p. 290.

Le strict protocole chérifien a déjà fait l'objet de plusieurs articles de Jocelyne Dakhlia pour le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>535</sup>. Il ne disparaît pas avec le Protectorat et continue de s'organiser sur une série d'oppositions : réclusion et publicité, élite et peuple, splendeur et modestie. Le pouvoir marocain est traditionnellement fermé sur lui-même derrière les portes du palais, ce qui convient parfaitement à l'administration française qui s'installe en 1912<sup>536</sup>. Le sultan se montre peu au quotidien, si l'on excepte la prière du vendredi. Seuls les plus proches du trône ont l'honneur de le côtoyer, car l'accès au souverain est proportionnel à la position occupée dans la hiérarchie sociale. L'aura du pouvoir est fondée sur cette rareté relative et maîtrisée, qui instaure un voile de secret et de sacré autour de la personne du sultan. Les Alaouites n'ont rien inventé : cette conception du pouvoir traverse les dynasties du monde musulman – et bien sûr au-delà<sup>537</sup>. Elle permet de donner un sens fort à la moindre apparition, qui n'est jamais gratuite. Il est cependant des moments ritualisés où sa sortie est attendue par le peuple ; ils sont rares et circonscrits à la fois dans le temps et l'espace. En plus des sorties quotidiennes pour la grande prière du vendredi, à la mosquée du mechouar, l'année est scandée par trois grandes sorties du sultan, lors des trois grandes fêtes musulmanes : *'īd al-fiṭr\**, *'īd al-kabīr\** et *mawlid\**. Le commandeur des croyants, qui en est le grand ordonnateur, est celui qui fixe par décret la date des célébrations. Au Maroc, la célébration du *mawlid* est plus prononcée qu'ailleurs, parce qu'elle est aussi dynastique : les Alaouites sont chérifiens et commémorent donc, avec la naissance du Prophète, sa descendance tout entière<sup>538</sup>. L'établissement du Protectorat ajoute d'autres dates au calendrier des célébrations : le 14 juillet tout d'abord, puis le 11 novembre à partir de 1919. Dans ce dernier cas, le sacrifice des soldats marocains pour défendre la puissance colonisatrice est chaque année rappelé<sup>539</sup>. Le public auquel s'adressent ces cérémonies n'est pas le même que pour les fêtes religieuses, plus élitiste et surtout plus européen. Le déplacement relatif des calendriers hégiriens et grégoriens donne d'année en année un enchaînement

---

<sup>535</sup> J. DAKHLIA, « Dans la mouvance du prince », *op. cit.* ; J. DAKHLIA et L. VALENSI, « Le spectacle de la Cour : éléments de comparaison des modes de souveraineté au Maghreb et dans l'Empire ottoman », dans Gilles Veinstein (dir.), *Soliman le Magnifique et son temps*, Paris, La documentation française, 1992, p. 145-157 ; J. DAKHLIA, « Pouvoir du parasol et pouvoir nu. Un dépouillement islamique ? Le cas de la royauté marocaine », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en Europe, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, décembre 2005.

<sup>536</sup> « *Le peuple connaît peu son Sultan, et doit peu le connaître*, témoigne Gabriel Veyre au début du siècle. *On a vu, chemin faisant, que l'un des griefs qu'ont élevés contre Abd el Aziz les défenseurs du dogme chérifien, ce fut de trop se montrer, de ne pas tenir assez ce rôle d'idole voilée que lui imposent les pures traditions.* » G. VEYRE, *Dans l'intimité du sultan*, *op. cit.*, p. 166.

<sup>537</sup> C. AILLET, E. TIXIER et E. VALLET, *Gouverner en Islam : X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.*, Neuilly-sur-Seine, Atlande, 2014, p. 217.

<sup>538</sup> Sur la célébration du *mawlid* par les dynasties marocaines, M. E. COMBS-SCHILLING, « *Performing monarchy, staging nation* », dans Rahma Bourquia, Susan Gilson Miller (dir.), *In the Shadow of the Sultan. Culture, power and politics in Morocco*, Harvard center for Middle Eastern Studies, 1999, p. 177-214.

<sup>539</sup> Les archives de la British Pathé conservent les images de la participation du sultan Youssef à une revue militaire, probablement un 14 juillet entre 1914 et 1918. C'est la plus ancienne vidéo que nous ayons de lui : « The Sultan Of Morocco And French Commander-In-Chief Review Garrison Of Rabat » (v.1914-1918), British-Pathé Archives, film 1872.56, 0'46'' : <https://www.britishpathe.com/asset/76814/> (consulté le 3 août 2020).

particulier aux célébrations, qui mêlent références marocaines et françaises, musulmanes et militaires<sup>540</sup>. L'addition des fêtes marocaines et des célébrations françaises renforce la dimension protocolaire du sultan, tournée tant vers les Marocains que vers les Français, et au-delà les puissances européennes. Elles sont la preuve chaque fois renouvelée de la bonne entente des deux nations et de la bonne marche du Protectorat.

Chaque célébration musulmane est séquencée en plusieurs cérémonies, symboliquement séparées dans le temps et dans l'espace. Plus les jours de fête passent, plus l'espace de célébration se réduit autour du sultan, et plus les rites prennent une tonalité politique. Le nombre de participants se réduit de même : le peuple s'écarte pour laisser place à l'élite, qui manifeste son allégeance et sa relation privilégiée avec le souverain. La liturgie est donc indissociable d'une signification politique. Les cérémonies des trois principales fêtes musulmanes se déroulent toujours sur au moins trois jours, parfois plus. Le premier jour est consacré à la célébration religieuse proprement dite, les suivants à l'hommage des tribus au sultan. C'est une liturgie bien rodée dont la répétitivité est recherchée par les Français et les Marocains<sup>541</sup>. La première journée de l'*'īd al-kabīr* par exemple est populaire. La célébration se déroule sur la *muṣalla*\* (*msalla*). Le terme désigne un espace de prière ouvert, par opposition à la mosquée<sup>542</sup>. Destiné aux célébrations extraordinaires, il se situe dans chaque ville hors de la médina, accolé aux remparts, afin d'accueillir les croyants en foule<sup>543</sup>. Sur le modèle du Prophète, qui selon des hadiths organisait la prière soit à l'intérieur d'une mosquée soit à l'extérieur sur une *muṣalla*, le sultan, investi dans sa fonction d'imam, y dirige la prière ; il est ensuite le premier de la ville à sacrifier un mouton, en présence de la population et d'une délégation des tribus. L'espace est déjà symboliquement divisé : les cavaliers sont sur leur monture, au contraire de la foule, et encadrent le sultan protégé par sa garde noire. Les tribus les plus proches du sultan sont d'ailleurs celles qui ont le plus récemment accepté de se soumettre à son autorité. Le sens politique, enveloppé dans le religieux, perce de façon plus évidente à la fin de la cérémonie, mais toujours sous les yeux de la foule : délégation par

---

<sup>540</sup> En 1922, Youssef avait passé les troupes en revue en compagnie du maréchal Lyautey à l'occasion du 14 juillet ; le 4 août suivant, il célébrait l'*'īd al-kabīr* ; et le 11 novembre, nouveau passage en revue des troupes avec le maréchal Lyautey, en compagnie d'un autre maréchal, P. Pétain. Comptes-rendus trimestriels de la politique française au Maroc, 1922, CADN, IMA300-10.

<sup>541</sup> La Résidence fait tout pour que l'organisation soit identique de fête en fête et d'année en année ; CADN, IMA300-149 et 150. Les cérémonies qui se déroulent sous le Protectorat peuvent être comparées à celle de 1903 dont Eugène Aubin a été le témoin ; E. AUBIN, *Le Maroc d'aujourd'hui*, op. cit., p. 138.

<sup>542</sup> A. J. WENSINCK et R. HILLENBRAND, « Muṣallā », *EP*, Brill, en ligne.

<sup>543</sup> Au Maghreb, où ces lieux sont plus présents qu'ailleurs dans le monde musulman, le rempart en question est doté un *mihrāb* et est spécialement blanchi à la chaux avant chaque célébration. « Fès, la journée de prière », *Revue des Deux Mondes*, n° 5-32, 1906, p. 871-905.

délégation, les cavaliers viennent prêter hommage au sultan<sup>544</sup>. Dans toutes les capitales chérifiennes où il est absent, le sultan est remplacé par son *ḥalīfa*, membre de la dynastie qui par procuration endosse pour quelques heures les fonctions religieuses du sultanat.

La participation des caïds et des tribus aux fêtes religieuses aux côtés du sultan est en soi un signe d'allégeance, mais ne suffit pas. L'allégeance est redoublée dans les jours qui suivent, en plus petit comité, et renforcée par une offrande solennelle qui donne son nom à l'ensemble de la cérémonie : *hadiyya*\* (don, présent)<sup>545</sup>. La scène se joue cette fois à l'intérieur de l'enceinte palatiale, sur le mechouar. Les grands de l'Empire, plusieurs fois l'an, rendent hommage au sultan, renouvellent leur allégeance (*bay'a*) et lui assurent la fidélité des populations qu'ils représentent. Contrairement aux processions, le sultan est cette fois statique et reçoit ses vassaux dans son palais ou à proximité. Il les attend à cheval, entouré du personnel du haut Makhzen et de tous ceux qui représentent l'administration centralisée de l'Empire. Le premier jour, caïd et pachas se prosternent les uns après les autres devant le sultan<sup>546</sup>. Les jours suivants, ils lui remettent une *hadiyya*. L'ordre de passage, fixé par le *qā'id al-mašwar*, est de la plus haute importance : d'abord les caïds des tribus les plus éloignées spatialement de la ville où la cérémonie se déroule, ou éloignées métaphoriquement du Makhzen (les tribus longtemps insoumises par exemple), puis les caïds et pachas qui sont les alliés essentiels du sultan, honorés de passer en dernier. L'ordre de passage reproduit le schéma d'une société organisée en cercles concentriques autour du sultan. La durée de la cérémonie, qui se compte en heures voire en jours, est le principal critère d'évaluation de sa réussite : plus la cérémonie dure, plus les cadeaux s'accumulent et plus la force du sultan paraît évidente<sup>547</sup>. C'est une cérémonie performative, qui donne à voir les liens qui unissent le sultan aux chefs marocains, en même temps qu'elle les renouvelle et renforce.

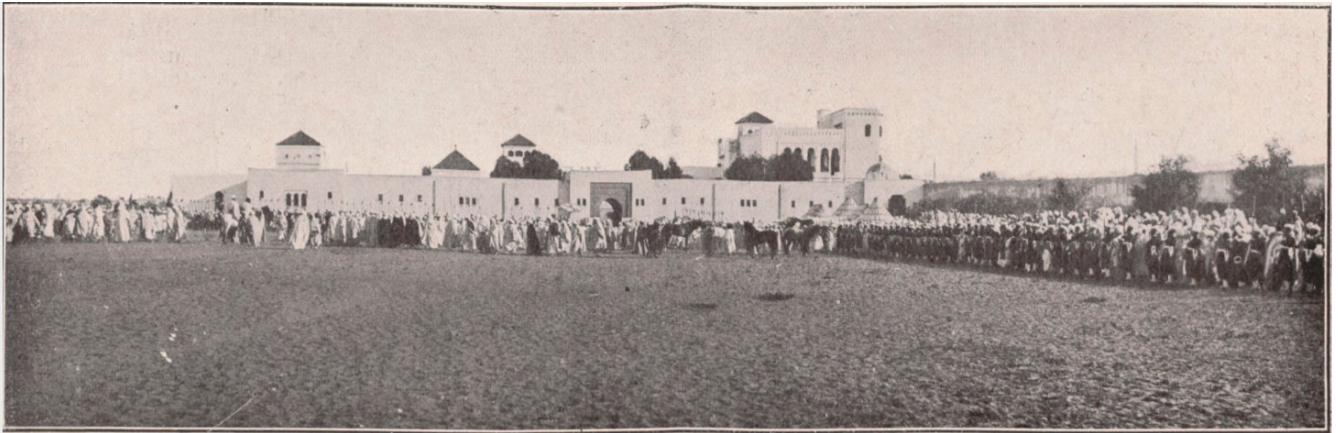
---

<sup>544</sup> Le déroulé est un peu plus complexe dans le cas du *mawlid*. En janvier 1917, Youssef célèbre à Fès la veillée qui précède la naissance du Prophète en comité restreint, « accompagné des vizirs, des chorfas, des hauts fonctionnaires du Makhzen, des caïds des tribus et des lecteurs du Koran ». Ils sont réunis dans une mosquée de la ville, où sont lus des recueils de hadiths (dont l'incontournable *Ṣaḥīḥ Muslim*), avant une prise de parole du vizir de la justice Abū Šu'ayb al-Dukkālī et, au milieu de la nuit, la lecture de deux poèmes consacrés à la vie du Prophète. D'autres poèmes dédiés à Youssef, récités dans la foulée, entretiennent le lien généalogique entre le Prophète et le souverain. À l'aube, la fin de la prière dirigée par le sultan précède des salves d'artillerie qui marquent la naissance du Prophète. Cette tonalité pieuse, dans laquelle le souvenir du Prophète se lie déjà au prestige présent du sultan, prend un tour plus politique dans les heures qui suivent, puisque les représentants des tribus présents viennent rendre hommage au sultan. Rapport sur le mouloud 1917, CADN, 1MA300-141. Voir les recueils de poésie composés par Ibn Zaydān et Si Mammeri pour de nombreux exemples de poèmes pour le *mawlid*.

<sup>545</sup> R. BOURQIA, « Don et théâtralité : réflexion sur le rituel du don (*hadiya*) offert au sultan au XIX<sup>e</sup> siècle », *Hespéris-Tamuda*, n° 31, p. 61-75.

<sup>546</sup> British Pathé a filmé des caïds se prosternant devant le sultan à l'occasion de son retour de France en 1926, « A Sultan's Homecoming. Tribal chieftains and picked warriors render homage to Sultan Mulai Yusef on return from visit to France », 1926, film 646.15, 25 octobre 1926 (1'10'') ; <https://www.britishpathe.com/asset/52416/> (consulté le 10 août 2020).

<sup>547</sup> Pour un exemple des richesses offertes, voire la liste des bijoux offerts lors de la première *hadiyya* du règne de Mohammed ben Youssef, Inventaire de la *hadiyya* du 23 décembre 1927, CADN, 1MA300-297.



### III. n° 9 Le mechouar du palais de Rabat lors d'une cérémonie de *hadiyya*, début septembre 1928

« *Les fêtes du Mouloud à Rabat* », La Terre marocaine, 15 septembre 1928

Les Français imposent à partir de 1912 une modification majeure à la cérémonie : engagés dans la réforme des finances marocaines et contre certains abus considérés comme inhérents à la haute administration ainsi qu'au système du caïdat, ils interdisent les dons d'argent au sultan. Ce dernier ne peut plus recevoir que des présents en nature, comme des bijoux ou des chevaux<sup>548</sup>. Le poids financier de ces cérémonies, répétées trois fois l'an, n'en reste pas moins très lourd. D'où un projet français d'insister sur une des trois fêtes (l'*'īd al-kabīr*) où seraient contraints de venir les grands chefs, aux dépens des deux autres qui pourraient avoir lieu en présence de délégations de moindre ampleur. Ce projet a été abandonné, car le sultan Youssef s'y était opposé : aucune fête ne doit être privilégiée ; selon lui, les cavaliers n'ont pas besoin d'être présents en masse, il suffit que chaque tribu soit représentée<sup>549</sup>. Jusqu'en 1925, le coût des cérémonies est porté par les municipalités qui ont été créées par les Français, mais il reste si important que le résident général Lyautey finit par se résoudre à exiger la participation financière des populations.

Cette question exceptée, les Français font tout pour se tenir à l'écart d'un protocole dont ils ne maîtrisent pas toujours les subtilités, et s'efforcent au contraire d'en assurer le faste.

---

<sup>548</sup> « Je n'entends nullement qu'on revienne aux anciens abus, écrit H. Lyautey en octobre 1912 à l'occasion de l'*'īd al-ḥiṭr*. C'est pourquoi j'ai précisé qu'il ne devait être fait au sultan aucun don en argent mais simplement des présents qui, traditionnellement sont ici le signe tangible d'hommage vis-à-vis d'un souverain. Une tribu peut offrir un cheval de Cada, tels ou tels autres présents matériels sans qu'il en résulte une charge sérieuse pour la collectivité et une augmentation effective de l'impôt », Lettre de Lyautey au commandant de la Chaouia, fin 1912, CADN, 1MA300-141.

<sup>549</sup> CADN, 1MA300-149.

Puisque la célébration religieuse est l'apparence sous laquelle le pouvoir marocain se donne traditionnellement à voir, la célébration de ces fêtes religieuses par le sultan doit créer un écran de continuité : l'émir des croyants exerce toujours le pouvoir sultanien et rien n'a changé. Ce sont des célébrations marocaines et musulmanes qui valent, aux yeux des Français, pour leur authenticité ou ce qui est perçu comme tel : l'image hiératique d'un Maroc éternel. C'est pourquoi ils se tiennent à l'écart des prières et processions dans la ville<sup>550</sup>. Ils sont en revanche présents au mechouar, mais n'offrent pas leur hommage au sultan comme le feraient des sujets. Plus horizontalement, ils lui adressent leurs félicitations, de la même façon que le président de la République française lui envoie un télégramme à chaque grande occasion. Au moment des fêtes religieuses, la réception officielle du haut commandement français au palais se glisse entre la prière collective sur la *muṣallā* et la *hadiyya*. Le sultan n'est donc pas le seul à profiter du consensus politique qui entoure ces rites. Par petites touches, bien comprises par les Marocains, les Français rappellent leur présence et leur domination.

Lors de ces célébrations, l'homme qui a reçu le sultanat disparaît derrière la fonction. Il en a tous les attributs et s'efface derrière les symboles, son cortège, le parasol ou les dons qui lui sont faits. L'attitude du sultan est tout autant hiératique, distante et modeste qu'auparavant, malgré le faste qui entoure ses sorties. L'apparence traditionnelle du sultan marocain, bien avant les Alaouites, est construite sur une tension forte repérée par Jocelyne Dakhliya : le pouvoir, quelle que soit sa puissance, doit être humble. Il peut se permettre un certain degré de faste, mais dans des limites définies par l'humilité imposée au souverain. Cette austérité est érigée en norme au Maroc plus qu'ailleurs dans le monde arabe au point de se transformer en « humilité ostentatoire<sup>551</sup> ». Il ne s'agit que d'une question d'apparence, car « les sultans peuvent se faire construire des palais, céder, surtout en privé, à un goût de la splendeur, mais ils ne doivent pas paraître saisis d'une hybris coupable, en se considérant au-dessus des autres hommes<sup>552</sup> ». Les photographies prises par des agents du Protectorat et les séquences filmées<sup>553</sup> se font l'écho de

---

<sup>550</sup> H. Lyautey rappelait fréquemment cette consigne à ses compatriotes. Dans un rapport au ministère des Affaires étrangères, écrit pour lui faire part de la bonne tenue de l'*'īd al-kabīr* de 1916, il précisait vouloir faire de la prière sur la *muṣallā* un moment intensément marocain, en empêchant tout « élément européen » d'être visible. Rapport de Lyautey au ministère des Affaires étrangères, 1916, CADN, IMA15-48.

<sup>551</sup> J. DAKHLIA et L. VALENSI, « Le spectacle de la Cour... », *op. cit.*, p. 148.

<sup>552</sup> J. DAKHLIA, « Pouvoir du parasol et pouvoir nu... », *op. cit.*, p. 6.

<sup>553</sup> L'ambiance de ces célébrations peut être retrouvée grâce à des vidéos d'époque, qui comportent toutes quelques passages obligés : la musique du sultan, le sultan à cheval sous son parasol, une fantasia. « With Oriental Splendour », British Pathé, 16 mai 1929, 0'58'' <https://www.britishpathe.com/video/with-oriental-splendour-1/> ; « The feast of Khebir », British Pathé, 25 avril 1932, 0'44'' <https://www.britishpathe.com/video/the-feast-of-khebir/> ; « A Nation Pays Homage », British Pathé, 1<sup>er</sup> août 1932, 0'40'' <https://www.britishpathe.com/video/a-nation-pays-homage/> ; « The feast of l'Aid-Seghir », 1<sup>er</sup> février 1934, 1'07'', <https://www.britishpathe.com/video/the-feast-of-laid-seghir/> ; « Moslems Hold festival », British Pathé, 4 avril 1935, 1'23'', <https://www.britishpathe.com/video/moslems-hold-festival/> (vidéos consultées le 30 août 2020).

cette tension, tout en permettant de mettre des images sur les descriptions des cérémonies qui sont un poncif des récits de voyage au Maroc tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Clichés et séquences filmées utilisent systématiquement le même cadrage pour saisir les cérémonies : le sultan et son entourage sont pris à distance respectable, à l'extérieur du palais. Le bâtiment, dont on voit souvent un pan, est à l'image du sultan : vêtu de blanc et sobre. Cette distanciation volontaire répond à un désir partagé des Marocains et des Français. La première raison tient à l'aura du monarque : seuls ont droit de l'approcher en public les puissants notables, ou au contraire ses proches esclaves. Selon Jocelyne Dakhlia, il faut également prendre en compte le statut de la figuration dans la civilisation musulmane, et plus particulièrement la question de la figuration monarchique. Youssef refusait d'être approché par les photographes au cours des cérémonies<sup>554</sup>, ce qui ne l'empêchait pas d'accepter par ailleurs, en privé, d'être pris en photo ou d'apprécier le cinéma. Quant à la dernière raison de cette distanciation volontaire entre le photographe et son modèle, elle provient d'autres directives de H. Lyautey qui ne souhaite pas que des éléments européens viennent interférer avec la sacralité et la marocanité des processions et des cérémonies religieuses. Il est rare d'apercevoir sur les photographies des uniformes français au milieu des tenues blanches marocaines.

L'humilité du sultan se lit aussi sur ses vêtements. Ils ne varient pas, que le souverain reçoive dans son palais, soit en procession à Fès ou en voyage officiel en France : une djellaba (ou un caftan), parfois à rayures blanches et dorées, et un selham\* plus léger, en soie blanche, dont la capuche pointue est relevée sur un tarbouche rouge, lui-même enserré dans un turban de soie. Selon Ibn Zaydān, ce turban (*'imāma*) ne peut être porté que par le sultan et, sur autorisation, par son fils ou ses fils. Il est l'élément central du « costume officiel » (*libās rasmi*), dont aucun élément ne doit au hasard et est précisément codifié<sup>555</sup>. Le monarque porte aux pieds des babouches colorées, souvent jaunes ; ample costume qui semble encombrer plus qu'autre chose le jeune Mohammed ben Youssef dans ses premières années de règne. Aucune autre décoration ne permet théoriquement de distinguer le sultan de ceux qui l'entourent, et surtout pas des décorations européennes<sup>556</sup>, même si une écharpe de la Légion d'honneur est parfois

---

<sup>554</sup> H. Lyautey, qui sur ces questions est aussi protocolaire que le vieux Makhzen, rappelle l'interdiction aux commandants de région : « *Au moment où Sa Majesté le sultan commence un long déplacement, le résident général demande qu'on s'abstienne de venir à proximité du sultan, de son entourage et de sa tente pour photographier. Rien n'est plus contraire aux traditions musulmanes et ne froisse d'avantage le sultan qui a exprimé très vivement au résident général le désir que cette incorrection lui soit épargnée* ». Directive de H. Lyautey aux commandants de région à l'occasion du départ de la *harka* vers Fès, 14 septembre 1916, CADN, IMA300-141.

<sup>555</sup> IBN ZAYDAN, *Al-'izz wa-l-ṣawla fī ma'ālim naẓm al-dawla*, op. cit., t. 1, p. 57.

<sup>556</sup> Un rapport anonyme (peut-être rédigé par É. Michaux-Bellaire) souligne que ce refus de les porter ne saurait être compris comme une offense faite aux puissances qui l'ont décoré. Faire porter la moindre de ces décorations au sultan serait une grave erreur, qui risquerait de briser tous les efforts entrepris pour rassurer l'opinion marocaine. L'auteur du rapport en veut pour preuve les rumeurs qui avaient circulé parmi la population en 1907, soit juste avant sa chute, lorsqu'Abdelaziz avait accepté de

visible en transparence sous le selham. La couleur blanche domine, celle du califat d'Occident, héritier des Omeyyades de Cordoue<sup>557</sup>. Mais cette humilité affichée trouve sa limite dans la nécessité pour le pouvoir de se distinguer. Puisque cette distinction ne peut venir de la personne même du sultan, elle doit s'appuyer sur ce qui l'entoure. Ce sont tout d'abord les regalia, dont les deux exemples les plus évidents sont le cheval (blanc) et le parasol, auquel Jocelyne Dakhlija a consacré un article entier. Le parasol (*mizalla\**) joue un rôle si important dans la représentation du pouvoir que Abdelhafid, furieux, l'aurait brisé au moment de son abdication pour signifier que la souveraineté marocaine n'existait plus<sup>558</sup>. Il figure dans le réservoir d'objets et de symboles des dynasties musulmanes plusieurs siècles avant la prise de pouvoir des Alaouites, probablement depuis les Fatimides<sup>559</sup>. En plus de son indéniable confort pour se protéger du soleil, comparable à l'esclave dont la seule fonction est de chasser les mouches du visage du sultan au moyen d'un mouchoir blanc, ce parasol plat et épais symbolise son lien privilégié avec le divin. Il en va de même pour les lances levées vers le ciel que tiennent certains des gardes, dont le sens renvoie également au Prophète<sup>560</sup>. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le parasol n'était qu'un attribut parmi d'autres, ou toutefois n'était pas indispensable. Jocelyne Dakhlija fait l'hypothèse que le regard européen sur le cérémonial marocain, dont le tableau de Delacroix *Moulay Abd-er-Rahman, sultan du Maroc* (1845) est l'exemple le plus célèbre, aurait eu une influence décisive sur l'apparat du sultan<sup>561</sup>. Il est en tout cas certain que les photographes du Protectorat ont E. Delacroix en tête lorsqu'ils saisissent quelques instants de ces processions. Perché au-dessus d'un pouvoir dépouillé, il permet de repérer le sultan parmi la foule de dignitaires vêtus de blanc. Il condense tout le luxe autorisé et la symbolique monarchique, sans briser l'apparente humilité du sultan. Le sultan peut également être distingué par ceux qui l'accompagnent, car c'est la procession qui fait le sultan. Son entourage se compose de deux groupes : d'un côté les élites, ministres, caïds, qui le suivent, de l'autre les hommes de la Garde noire et les domestiques esclaves, les plus proches du souverain.

---

porter sur sa poitrine la grande croix de la Légion d'honneur, dont la symbolique chrétienne n'avait échappé à personne. CADN, IMA15-48.

<sup>557</sup> N. MOULINE, « La Fête du trône : petite histoire d'une tradition inventée », dans *Le Maroc au présent : d'une époque à l'autre, une société en mutation*, Maroc, Centre Jacques-Berque, 2016, p. 691-701.

<sup>558</sup> W. HARRIS, *Le Maroc au temps des sultans*, *op. cit.*, p. 141.

<sup>559</sup> M. CANARD, « Le cérémonial fâtimide et le cérémonial byzantin. Essai de comparaison », *Byzantion*, XXI/2, 1951, p. 354-420.

<sup>560</sup> J. DAKHLIJA et L. VALENSI, « Le spectacle de la Cour... », *op. cit.*, p. 146.

<sup>561</sup> J. DAKHLIJA, « Pouvoir du parasol et pouvoir nu... », *op. cit.*, p. 13. Sur l'imaginaire marocain des artistes français : P. BLANCHARD, « Le Maroc dans l'affiche française (1906-1956). Entre monde médiéval et colonie idéale », *Mélanges de la Casa de Velázquez. Nouvelle série*, n° 37-1, 15 avril 2007, p. 131-154, ainsi que M. LESPEDES, « De l'orientalisme à l'art colonial : les peintres français au Maroc pendant le Protectorat (1912-1956) », thèse, Université Toulouse le Mirail, 2017.



Le sultan est humble — une humilité qui n'est que de la fausse modestie — et surtout ne gouverne pas seul. Les cérémonies et processions représentent le consensus de ceux qui gouvernent et qui attendent le consensus du peuple. Le pouvoir se présente comme le contraire d'un despotisme, et c'est cette impression que rendent bien les photographies françaises.



**III. n° 10 Une des premières sorties publiques du nouveau sultan, à Rabat, décembre 1927**

*L'Illustration, n°4423, 10 décembre 1927.*

*Reproduction avec l'aimable autorisation de L'Illustration - [www.lillustration.com](http://www.lillustration.com)*

Pour conclure ce chapitre, un double constat s'impose : le métier de sultan protégé exige peu d'efforts. Pour autant, son pouvoir n'a pas disparu. Mohammed ben Youssef ne gouverne pas, mais il règne et un ensemble de prérogatives et de privilèges continuent d'entourer le trône. Le pouvoir alaouite s'est maintenu dans la colonisation, bien que transformé. Pour comprendre la façon dont il se conçoit alors, il est possible de se tourner vers un ouvrage d'Ibn Zaydān,

auteur majeur de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, intitulé *Al-‘izz wa-l-ṣawla fī ma‘ālim naẓm al-dawla*, soit *La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'État*<sup>562</sup>. L'écrivain, principal représentant d'une branche éloignée de la dynastie alaouite, à la tête des chérifs de Meknès et dont deux fils sont mariés à des sœurs de Mohammed ben Youssef, est un intellectuel de premier plan. Il occupe également des fonctions officielles au sein du Protectorat, puisqu'il est vice-directeur de l'Académie militaire de Dar el-Beïda, chargée de former au métier des armes les enfants de notables marocains. Ibn Zaydān a donc un pied dans les deux systèmes, qu'il connaît très bien. Pourtant, dans son livre rédigé dans les années 1930 et qui porte sur le fonctionnement du sultanat sous les Alaouites, les Français ne sont jamais mentionnés. Ils sont effacés au profit d'une monarchie quasi immuable, glorieuse et parfaite, dont le quotidien privé comme public est minutieusement décrit. Le métier du souverain, nommé *malik*, *īmām*, *āmīr al-mu'minīn*, *ḥalīfa*, et plus rarement *sulṭān*, est constitué d'un ensemble de règles et d'obligations qui le contraignent dans l'exercice quotidien de l'État, la conduite de *ḥarka*-s militaires sur le territoire de l'empire, la gestion de sa famille ou encore la participation aux cérémonies religieuses<sup>563</sup>. Ibn Zaydān fournit de nombreux exemples et cite de nombreux dahirs, depuis l'époque de Moulay Ismaïl (dont lui-même descend) jusqu'à Mohammed ben Youssef, sans donner l'impression que les choses aient pu changer. Le savoir très précis qu'il fournit, par exemple sur l'organisation des *ḥarka*-s, de l'armée ou de la paye des fonctionnaires, est pourtant largement obsolète en contexte colonial. Mais l'intérêt majeur du livre n'est pas là. L'oubli des Français dans presque toutes les formes littéraires en arabe (par exemple dans les *qaṣīda*-s\* à la gloire du souverain) constitue une résistance littéraire, qui permet aussi de maintenir vivace le souvenir d'un système politique indépendant, ce qu'Antoine Perrier a nommé « l'imperturbable lettre des manuscrits arabes<sup>564</sup> ». Toutefois, Ibn Zaydān a bien conscience de traiter d'un système qui se perd, et c'est même ce qui motive son œuvre :

*Il s'agit d'un sujet de la plus haute importance, mais qui a été négligé par les historiens et les écrivains [...]. À tel point que cela a donné lieu à des représentations trompeuses, selon lesquelles l'État du Maroc [dawla al-Mağrib] n'avait ni régime [nizzam] établi, ni règles claires, ni méthodes connues de gouvernance et d'administration. [...] J'ai examiné attentivement ce sujet et l'ai étudié en me fondant sur les connaissances que j'ai acquises et sur mes observations personnelles dans les différents systèmes du palais sultanien, à différentes époques, à travers la succession des rois [mulūk] et des tumultes, avec le désir bien ancré de préserver des vestiges qui sont sur le point de se détériorer, ainsi que leurs leçons, et de consigner*

<sup>562</sup> IBN ZAYDAN, *Al-‘izz wa-l-ṣawla fī ma‘ālim naẓm al-dawla* [La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État], *op. cit.*

<sup>563</sup> Pour la description très détaillée du quotidien traditionnel du sultan, entre prières et audiences : *Ibid.*, tome 1, p. 36-56.

<sup>564</sup> A. PERRIER, « La liberté des protégés... », *op. cit.*, p. 13.

*leurs témoignages par crainte qu'ils ne tombent dans l'oubli et ne finissent par disparaître*<sup>565</sup>.

L'auteur souhaite montrer que, contrairement à ce que certains affirment, à commencer par la pensée coloniale, il y a bien un système politique chérifien cohérent, solide et organisé. Selon un mode de pensée typique des intellectuels réformistes, dont Ibn Zaydān est un représentant important au Maroc, une période de déclin ne peut être suivie que par un renouveau, une renaissance, dont son œuvre littéraire et le règne de Mohammed ben Youssef seraient des exemples. Ibn Zaydān, historiographe dynastique, affirme donc la continuité de l'État alaouite. Dans les faits, si l'on met de côté la privation de l'exercice concret du pouvoir, le système sultanien se maintient dans son fonctionnement traditionnel jusqu'au début de la guerre. Les Français ont cherché à le préserver, ou plutôt à le fossiliser, en le reléguant dans la sphère religieuse et symbolique. Mais le pouvoir marocain avait lui-même intérêt à maintenir intacte l'apparence du pouvoir, car cela lui assurait sa survie. De plus, il serait erroné de réduire ces questions protocolaires à un simple décorum. L'œuvre d'Ibn Zaydān montre bien que cela va au-delà. Le protocole fait en effet partie intégrante du métier du sultan, car il manifeste la sacralité qui est l'essence même de l'autorité alaouite. Ce livre permet de comprendre que chaque apparition publique, chaque action du sultan, y compris privée ou intime, encadrée par le protocole, est chargée de sens et hautement politique. Le pouvoir protocolaire est, aux côtés des pouvoirs judiciaire ou militaire, un pouvoir à part entière au sein du sultanat ; et il n'est pas certain que l'administration coloniale l'ait véritablement perçu ainsi. Le protocole sultanien n'est donc pas seulement mis au service des Français. Il est un mode de résistance du sultanat à la colonisation. Le sultan détient toujours une autorité certaine, qui s'est redéployée dans le domaine symbolique et religieux, avec d'autant plus de facilité que cette politique symbolique est aussi celle du Protectorat, qui s'appuie sur le prestige du sultan. D'une certaine façon, le sultanat s'est réfugié dans le califat, où il a été sanctuarisé et s'est paradoxalement consolidé. Les liens politiques avec les autres élites marocaines sont une autre forme de résistance du système politique précolonial.

---

<sup>565</sup> Traduction personnelle. IBN ZAYDAN, *Al-‘izz wa-l-ṣawla fī ma‘ālim naẓm al-dawla [La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État]*, op. cit., tome 1, p. 4.

## 2.2 Un sultan bien entouré : « ceux qui lient » le pouvoir

Un jour de mai 1932, Mohammed ben Youssef rend visite, accompagné de dignitaires marocains et français, et de son fidèle Si Mammeri, au collègue Moulay Idriss de Fès qui accueille les fils des meilleures familles de la ville. Pour honorer leur prestigieux hôte, de jeunes garçons sacrifient à la tradition de la *qaṣīda*, cette poésie versifiée élogieuse qui permet à ceux qui la composent et récitent de briller par leur art oratoire et leur maîtrise de la langue arabe, compétences indispensables d'un courtisan. Comme il est convenu avec ce genre littéraire, aucune exagération ne suffit pour chanter la gloire du monarque, transformé en sultan-soleil :

*« Est-ce le soleil du firmament qui est descendu des sept cieux, ou est-ce nous qui sommes allés le trouver malgré la longueur de l'ascension ? [...] Ne t'étonne point de cela, c'est un noble et illustre monarque, c'est l'émir Mohammed, le protecteur de ses sujets, celui qui proscriit le mal. La place du soleil est au ciel, mais il éclaire aussi les basses régions du pays. [...] Ma plume est insuffisante pour faire son éloge, quoique l'encre ait été dépensée<sup>566</sup>. »*

Le garçon qui récite ce poème n'est pas n'importe qui : 'Alī al-Ḥaġwī est issu d'une très grande famille de Fès. Son père Mohammed el-Hajoui (Muḥammad al-Ḥaġwī, 1874-1956), est un intellectuel de premier plan, proche des Français, qui occupe depuis 1912 la fonction de délégué du grand vizir à l'Enseignement (musulman). C'est bien entendu le père qui est l'auteur du poème : ambitieux, il cherche depuis longtemps à obtenir, par une flatterie assumée et acceptée, l'attention du sultan pour accéder à un poste plus prestigieux, comme ministre de la Justice ou pourquoi pas grand vizir. Il serait erroné de voir dans cette stratégie poétique un simple jeu courtisan, car elle dit beaucoup des relations considérées comme normales entre un monarque et les grandes familles qui l'assistent. Ces « poèmes du trône », auxquels Abderrazak Ben Ataya a consacré une thèse<sup>567</sup>, sont très nombreux, comme le montre un épais recueil composé en 1923 par 'Abd al-Raḥmān b. Zaydān, l'hagiographe de la dynastie, proche du sultan Youssef puis de son fils<sup>568</sup>. Aux côtés des noms de poètes et intellectuels connus à l'époque, comme Muḥammad Būjindār, al-Ṭayyib b. Ḥuḍra', Aḥmad Sukayrij, Muḥammad Ġarīṭ, ou encore Ibn Zaydān lui-même, figurent dans ce recueil de grands noms de famille, dont les porteurs occupent souvent de hautes fonctions administratives : ainsi des Fāsī, Nāṣirī, Qabbāġ, Subāīhī

<sup>566</sup> CADN, 1MA200-892. Traduction par l'un des professeurs du collègue.

<sup>567</sup> A. BEN ATAYA, « La poésie du trône au Maroc (1934-1961) », thèse, Aix-en-Provence, Université d'Aix-en-Provence, 1988 ; G. M. WICKENS *et al.*, « Madīh, Madḥ », *EP*, Brill, en ligne.

<sup>568</sup> IBN ZAYDAN, *Al-Yumn al-wāfir al-wāfi fi imtidāḥ al-ġanāb al-mawlawī al-yūsufi [Bénédictio abondante et fidèle dans l'éloge de Sa Majesté Moulay Youssef]*, Fès, Maṭba' al-makīna al-maḥzaniyya, 1923, 2 vol.

et autres Tāzī, qui se présentent tous comme des « serviteurs » (*ḥaddām*) de la dynastie. Cet art poétique, dont le niveau de langue très exigeant permet de comprendre qu'il soit réservé à de grands lettrés, issus de grandes familles urbaines, s'inscrit en réalité dans un système de don/contre-don, et fait pleinement partie des pratiques politiques qui créent du lien entre le monarque et ses sujets les plus importants. Écrits et récités, par exemple lors du *mawlid* puis à l'occasion de la fête du Trône (voir chapitre suivant), ces poèmes constituent de nouvelles allégeances et réaffirment la fidélité de la famille ou de l'individu au trône ; une faveur, comme une promotion, l'obtention d'un poste ou la confirmation d'un droit, peut être espérée en échange. De son côté, le sultan peut produire un dahir nominatif réalisant cette espérance. La documentation écrite en arabe est certes relativement rare (du moins comparativement aux archives françaises), mais c'est parce que leur valeur n'est pas la même : les *bay'a*-s ou les dahirs, conservés précieusement de part et d'autre, matérialisent le lien politique. L'écrit a alors une très haute valeur. Mohammed Ennaji et Paul Pascon le remarquaient déjà en étudiant les échanges de lettres entre le sultan et la maison d'Igh au XIX<sup>e</sup> siècle : « Le rôle fondamental de la correspondance publique [est] de maintenir la cohésion et l'allégeance<sup>569</sup>. » Les moyens de s'assurer l'oreille du sultan sont multiples. Elle peut aussi être achetée, par des dons monétaires ou des cadeaux, bijoux, chevaux et esclaves concubines. De la même façon que les intrigues de succession en 1927, ces relations entre le trône et les élites illustrent la permanence des jeux de pouvoir autour du trône, qui continuent de s'exprimer par des voies qui échappent partiellement aux Français – ceux-ci sont d'ailleurs absents des poésies du trône, qui se contentent de louer un trône majestueux et éternel. Les élites marocaines, bien que dépossédées d'une grande partie de la gestion de l'Empire chérifien, n'en continuent pas moins de s'affronter pour le pouvoir, qu'elles ont thésaurisé.

Mohammed ben Youssef est un jeune sultan doublement bien entouré. Il se situe au centre d'un réseau politique, fait d'intérêts communs ou rivaux, d'alliances politiques ou familiales, qu'il ne surplombe que légèrement. Il y a tout d'abord sa propre maison, son Palais, puis sa dynastie ; au-delà, le Makhzen, c'est-à-dire le gouvernement traditionnel marocain, puis l'ensemble des élites, en particulier arabes et urbaines (*ḥāṣṣa\**). L'exercice du sultanat a toujours nécessité le soutien réciproque de grandes familles, dites « familles Makhzen », qui trouvent leur intérêt dans leur alliance avec le sultan : elles nourrissent la classe des dignitaires de l'Empire, vizirs ou pachas, et sont « ceux qui lient » le pouvoir<sup>570</sup>. Bien avant 1912, avec par

---

<sup>569</sup> M. ENNAJI et P. PASCON, *Le Makhzen et le Sous al-Aqsa*, op. cit., p. 11

<sup>570</sup> Pour une première approche de ces grandes familles, M. CHAPI, *Quelques grandes familles du Makhzen marocain au XIX<sup>e</sup> siècle d'après 'Abd-ar-Rahmān ibn Zaydān*, Rabat, Bouregreg, 2019.

exemple le statut de protégé<sup>571</sup>, les Français se sont introduits dans ce réseau politique, dont ils ont par la suite entrepris la réforme administrative sans en transformer les logiques fondamentales. Dépasser la question des réformes et des fonctions pour se focaliser sur les figures qui les occupent permet de reconstituer une classe politique traditionnelle qui a réussi à se maintenir au pouvoir, en dépit de la colonisation.

Mais dans l'entourage du sultan, il y a désormais également la Résidence générale et les hommes qui y occupent les plus hautes fonctions. Parce qu'il les côtoie au quotidien, le sultan se lie aux Français. L'ensemble forme un écosystème politique aux contours flous, mais tout autant marocain que français. Il serait erroné de séparer hermétiquement les hauts fonctionnaires de la Résidence générale et les représentants des grandes familles marocaines : bien que leurs codes ne soient pas les mêmes, ils s'appuient les uns sur les autres, dans une relation nécessairement inégale étant donnée la mainmise française ; il existe des intérêts partagés entre ces grandes familles et l'administration coloniale. Il faut comprendre les logiques de ce réseau, qui s'impose à tous, pour saisir un des aspects fondamentaux du règne de Mohammed V : il ne règne pas seul, mais doit tenir compte des intérêts politiques et humains auxquels il est inextricablement lié.

## A. La maison du sultan, cœur du pouvoir préservé

Sans surprise, le grand perdant du changement de règne se nomme Thami Ababou. Le chambellan qui a tout fait en 1927 pour conserver à travers le prince Idriss l'influence qu'il avait auprès du père s'est trouvé confronté à l'alliance de la Résidence et de certains dignitaires du Palais, Si Mammeri en tête. La chute est rapide et brutale. La fonction de chambellan lui est retirée juste la mort de Youssef. Mais cette sanction administrative ne suffit pas aux Français ni à tous ceux qui le poursuivent de leur haine ; le nouveau sultan, maltraité par sa faute, avait aussi des raisons de lui en vouloir. L'attaque est facile : lui est reproché son trop rapide enrichissement<sup>572</sup>. Il a de toute évidence profité des quinze années de règne de Youssef pour développer sa fortune, au moyen de détournements ; il n'est pas le seul, mais il est celui que les

---

<sup>571</sup> M. KENBIB, *Les protégés...*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>572</sup> Selon une note interne de la Résidence, l'ampleur des détournements, peut-être jusqu'à dix millions de francs, pourrait expliquer que l'héritage de Youssef soit moindre qu'attendu ; les héritiers, d'ailleurs, ont porté plainte. Comment expliquer sinon qu'un fonctionnaire du Palais, dont le traitement annuel était de 30 000 francs, ait pu mener un tel train de vie ? La perquisition réalisée à son domicile de Fès dans les premiers mois de l'année 1928 est accablante ; on y découvre, entre autres, l'intégralité de la bibliothèque du sultan Hassan I<sup>er</sup> (2 500 volumes), 80 caisses de vêtements et étoffes offertes au sultan lors des *hadiyya*, et des objets d'orfèvrerie d'une très grande valeur, cadeaux diplomatiques faits au sultan. Sentant la fin de son maître proche, il aurait profité de la longue maladie de Youssef pour dévaliser le palais. Note sur l'affaire Ababou, Direction des Affaires politiques, mai 1928, CADLC, 73CPCOM-18, f<sup>o</sup> 94.

Français veulent faire tomber. T. Ababou essaye bien de se défendre, comprenant avec lucidité que : « *les difficultés [qu'il] rencontre aujourd'hui proviennent en réalité de l'inimitié de quelques membres du makhzen actuel*<sup>573</sup> », mais il n'a aucune chance et personne pour prendre sa défense<sup>574</sup>. Il disparaît ensuite des sources.

Il est remplacé au poste de chambellan par l'ancien caïd du mechouar, Mohammed Ben Yaïch (Muḥammad al-Ḥasan b. Ya'yš, 1880- ?)<sup>575</sup>. C'est pour ce dernier une promotion, qui vient s'ajouter au prestige déjà important de sa famille. Les Ben Yaïch constituent depuis au moins la fin du XIX<sup>e</sup> siècle une « famille Makhzen », comme on nomme les quelques dynasties d'hommes indispensables au gouvernement du Maroc. Bien qu'il leur arrive d'occuper des postes plus politiques, comme pacha, leur spécialité est la fonction de caïd du mechouar (*qā'id al-mašwar*). Ce n'est pas forcément le poste le plus puissant du Palais ; à bien des égards, il fait double emploi avec le chambellan voire triple emploi après 1912 avec le directeur du Protocole. Mais c'est un poste prestigieux. Le père du chambellan de Mohammed ben Youssef, Muḥammad b. Ya'yš (mort vers 1890) et est caïd du mechouar sous le sultan Hassan I<sup>er</sup><sup>576</sup>. Son fils Idrīs b. Ya'yš est d'abord *ḥalīfa* de son successeur, puis pacha de Tétouan pendant deux ans (1898-1900), avant d'être rappelé au Palais à Fès pour être à son tour caïd du mechouar jusqu'à sa mort en 1908<sup>577</sup>. Il laisse deux fils. Le premier, Muḥammad al-Ḥasan, devient également caïd du mechouar, en 1912 ou avant. C'est lui qui est nommé chambellan en 1927. Quant au second, Muḥammad al-Fāḍil b. Ya'yš, il explique peut-être pourquoi son frère a été promu en 1927 : il est déjà depuis quelques années pacha de Larache, qui se situe dans la zone espagnole du Protectorat<sup>578</sup>. L'une de ses filles était concubine d'Abdelhafid lorsqu'il était sultan, et lui a donné un garçon. Deux de ses fils occupent comme leur père des fonctions importantes en zone espagnole : Muṣṭafā b. Ya'yš n'est nul autre que le chambellan du *ḥalīfa* de Tétouan, et son frère Muḥammad Wālī b. Ya'yš est pacha d'Arzila (Asilah, sur la côte entre Tanger et Larache). La famille Ben Yaïch est donc forte d'un double ancrage, au palais de Rabat, et au palais de Tétouan en zone espagnole d'où la famille est originaire. Nul doute qu'ils servent d'intermédiaires et permettent d'adoucir des liens souvent distendus entre le sultan et son cousin de Tétouan, mais aussi entre les Français et les Espagnols.

---

<sup>573</sup> Lettres de T. Ababou au résident, Lettre du 7 janvier 1928, CADLC, 73CPCOM-18, f° 89.

<sup>574</sup> Note sur l'affaire Ababou, Direction des Affaires politiques, mai 1928, CADLC, 73CPCOM-18, f° 94.

<sup>575</sup> Notice biographique sur Si Mohammed ben Driss Ben Yaïch, s.d., CADN, 1MA300-308.

<sup>576</sup> L. ARNAUD, *Au temps des « mehallas »*, op. cit.

<sup>577</sup> *Ibid.*

<sup>578</sup> Lettre de félicitations de Muḥammad al-Fāḍil b. Ya'yš au sultan Mohammed ben Youssef pour sa montée sur le trône, 1927, DAR, A20-35.

Le chambellan Mohammed Ben Yaïch occupe un rôle de premier plan, mais est très discret tout au long du règne. Son rôle est purement domestique, ainsi que l'illustrent quelques lettres datées de juillet 1929. Conservées aux Archives royales à Rabat, ce sont les seuls documents intégralement écrits de la main de Mohammed ben Youssef, d'une écriture difficile ; le jeune sultan, alors en villégiature en France, y donne des ordres à son chambellan sur des questions de santé ou de livraison de pièces de tissu et de vêtements<sup>579</sup>. De la même façon qu'il existait à peine comme caïd du mechouar sous Youssef — éclipsé par Ababou —, le nouveau chambellan est presque inexistant dans les sources après 1927. Pourtant, il occupe la fonction de chambellan jusqu'à l'exil de son maître en 1953 puis, après une coupure de deux ans, le redevient en 1955 et l'est encore au début du règne de Hassan II<sup>580</sup>. Cette longévité n'est pas le signe d'une puissance indéboulonnable, mais la preuve du rôle de plus en plus marginalisé des fonctions traditionnelles comme caïd du mechouar et chambellan. Ces fonctions palatiales sont parmi les dernières sur lesquelles les Français n'ont aucun droit de regard, et dont la nomination dépend exclusivement du sultan<sup>581</sup>. La Résidence a profité du changement de règne pour se débarrasser de T. Ababou, mais aussi pour écarter les risques que sa fonction pouvait représenter, si confiée à un homme ambitieux.

S'il y a un grand vainqueur dans l'accession au pouvoir de Mohammed ben Youssef, c'est bien son précepteur Mohammed Mammeri, âgé de 42 ans en 1927. L'élection de celui qu'il a poussé auprès des Français n'est que la consécration d'une montée en puissance commencée quinze ans plus tôt, au début du règne du père. Sur le papier, il n'est que l'adjoint au chef du protocole, Kaddour ben Ghabrit, mais il en vient à faire de l'ombre à son ancien mentor, qui de toute façon vit depuis longtemps à Paris et ne fait plus que de courts séjours à Rabat. Ce qui permet à M. Mammeri d'occuper la place laissée vacante : celle de l'intellectuel algérien qui sert d'intermédiaire entre les Français et le Palais. Aux Français, il assure la nécessaire connexion avec le Palais et certifie que les intérêts de ce dernier sont bien toujours ceux des Français ; au sultan, il sert d'interprète, grâce à sa parfaite maîtrise du français. Mais

---

<sup>579</sup> Correspondance du sultan Mohammed ben Youssef avec son chambellan, cinq pièces, juillet 1929, DAR, A21-002.

<sup>580</sup> La famille Ben Yaïch reste puissante dans le Maroc indépendant. 'Alī b. Muḥammad al-Ḥasan b. Ya'yš (mort en 2010) est chambellan du roi Hassan II à la suite de son père. Il existe également un 'Abd al-Qadīr b. Ya'yš, aujourd'hui général et qui, comme responsable de la sécurité des palais, perpétue la fonction de ses ancêtres au service des sultans puis des rois. Son frère al-Fāḍil b. Ya'yš était médecin de Hassan II et a été tué lors du coup d'État manqué de Skhirat en 1971 ; al-Fāḍil et Karīma b. Ya'yš, fils et fille de ce dernier, ont été ambassadeurs dans plusieurs pays d'Europe.

<sup>581</sup> Cette règle avait été définie plusieurs mois avant la signature du traité de Fès, lors des tractations entre Abdelhafid et les Français. Le sultan avait proposé la formule suivante : « *Le gouvernement [français] pourra nommer un contrôleur avec tel fonctionnaire qu'il voudra, sauf le cadī, les fonctionnaires religieux et le hajīb pour lesquels il n'y aura pas de contrôleur et cela pour respecter la religion. De même pour le hajīb, sa fonction étant en dehors de celle des fonctionnaires ordinaires.* » Finalement, l'article 20 de l'accord du 8 novembre 1911 imposait une supervision française à la nomination des fonctionnaires chérifiens, sauf pour le chambellan et le caïd du mechouar qui restent la seule prérogative du sultan ; CADN, IMA200-878.



il continue aussi d'être le percepteur du monarque, dont l'éducation n'est pas achevée. Autre signe de l'affaiblissement de la fonction de chambellan, c'est M. Mammeri qui après 1927 gère la liste civile (notamment sa distribution aux autres Alaouites). Le sultan l'écoute et lui fait entièrement confiance. M. Mammeri traduit en arabe au sultan les propos de ses visiteurs français et étrangers ; il traduit en retour la réponse du sultan en français ; il écrit un bon nombre de ses discours, en arabe et en français, et les lit à haute voix lorsqu'il faut les lire en français. Rares sont les photographies du sultan où M. Mammeri n'apparaît pas derrière son épaule, coiffé de son éternelle chachiya brodée et colorée. L'adjoint au chef du protocole suit le sultan partout, au Maroc comme en France, à la table du président de la République ou à celle de F. D. Roosevelt à Anfa en 1943. Il apparaît plus proche du sultan que n'importe quel autre fonctionnaire du Palais, y compris le grand vizir. M. Mammeri est tout à la fois l'adjoint au chef du protocole du sultan, son traducteur, son chambellan, son caïd du mechouar, l'administrateur de ses biens, son premier diplomate et son principal conseiller. Il est aussi l'un des grands poètes du règne : de 1915 au début des années 1960, il rédige plusieurs *qaṣīda*-s par an, pour les fêtes religieuses ou certains moments forts de l'histoire dynastique, toujours pour faire les louanges du monarque<sup>582</sup>.

Dans les années 1930, un peu moins par la suite avec la montée en puissance des nationalistes, Si Mammeri est donc un homme très puissant. C'est à travers l'éminence grise kabyle que le jeune Mohammed Voit le monde, la situation du Maroc, du monde arabe, et ses rapports avec les Français. De quoi susciter des craintes à la Résidence, qui redoute de perdre le contrôle qu'elle a sur lui. Son image auprès des Français se dégrade, au point qu'il est parfois comparé au chambellan T. Ababou, dont il aurait surpassé l'influence<sup>583</sup>. De fait, M. Mammeri est de plus en plus l'homme du Palais, et surtout du sultan, à qui il voue une fidélité sans faille tout au long de son règne. Dans les sources coloniales, il se transforme parfois en dangereux partisan de la « réforme religieuse » et du « wahhabisme » ; par ce dernier terme, utilisé pour inquiéter et faire de lui un fanatique, il faut comprendre une adhésion aux idées de la *salafīyya*\* et une certaine méfiance envers des confréries. Ce qui serait particulièrement inquiétant, quand on l'influence du personnage sur tout ce qui a trait à la religion au Maroc. Il serait écouté sans contradiction par Raoul Marc, directeur des Affaires chérifiennes au début du règne de

---

<sup>582</sup> Ses poèmes sont réunis dans un recueil publié au début du règne de Hassan II, à qui il est dédié. Ce sont des poèmes pour le mawlid ou pour chaque événement important au sein de la dynastie (circoncision, mariage, décès) ; malheureusement, ils fournissent peu d'informations sur la famille du sultan et en restent aux louanges. M. MA'MMARI AL-ZAWAWI, *Ḥasan al-wafā' li-Āl al-bayt al-nabawī fī mā'jir mulūk al-'arṣ al-'alawī* [La belle loyauté envers la Maison du Prophète dans les réalisations des rois du trône alaouite], Rabat, Imprimerie royale, 1965.

<sup>583</sup> Rapport sur Si Mammeri, fin des années 1920, Dossier de renseignements sur Si Mammeri, CADN, IMA282-132.

Mohammed ben Youssef : son poids politique lui aurait permis de faire nommer le vizir des Habous, le président du Tribunal d'Appel du Chraâ, qui lui-même serait un « *sectateur wahhabite* », et globalement tous les fonctionnaires religieux de l'Empire. D'où des tentatives de déstabilisation, et des rumeurs de disgrâce. Selon des bruits répandus parmi les notables indigènes de Rabat au début des années 1930, le sultan serait « *las de la tutelle trop rigoureuse de Si Mammeri qui s'est transformé en sultan à sa place*<sup>584</sup> ». Après quelque temps, cette rumeur apparaît comme non fondée. À qui profite le crime ? Pour les uns, aux Français qui craignent l'influence trop forte de Mammeri, pour les autres à certains membres du Makhzen ou au pacha de Rabat. Toujours est-il que Mammeri reste fermement attaché à son poste. L'homme est une anomalie : son emprise sur le Palais et le sultan est forte, mais à la différence des autres dignitaires de l'Empire, pachas, vizirs, il n'est pas issu d'une grande famille marocaine ; il est algérien, vient d'un milieu plus modeste, et ne s'est pas marié au Maroc. Mais Si Mammeri est brillant et sait se rendre indispensable.

Le sultan ne vit pas seul dans ses palais. Une partie de la dynastie y réside aussi, sous sa coupe. À seulement 18 ans, par la vertu du sultanat, Mohammed ben Youssef est devenu chef de famille. Le jeune sultan a pris le pas sur tous ses oncles, y compris ceux qui ont régné<sup>585</sup>. La dynastie alaouite s'est recentrée autour de sa personne, et il lui revient de maîtriser ce réseau familial si complexe. Ce recentrement a pour conséquence l'effacement progressif des anciennes générations et des branches collatérales.

Le sultan peut nommer les membres de sa famille à des postes prestigieux, le plus recherché étant la sinécure de *ḥalīfa* du sultan, qui revient nécessairement à des membres de la dynastie. Le *ḥalīfa* de Tétouan en zone espagnole est intouchable, car protégé par les Espagnols. Les autres postes de *ḥalīfa* sont en revanche entre les mains du nouveau sultan, de ses conseillers et des Français. À Fès, depuis 1925 et jusqu'en 1950, le *ḥalīfa* est son oncle Ma'mūn b. al-Ḥasan (1879-1950). Ce poste prestigieux, qu'il remplit avec discrétion, lui a été confié pour le récompenser d'avoir pris la tête de la meħalla chérifienne durant la Guerre du Rif. Parmi les derniers survivants des fils légitimes du sultan Hassan I<sup>er</sup>, c'est un homme influent au sein de la dynastie, mais qui respecte le pouvoir de son neveu. Le principal enjeu est donc de satisfaire les potentiels déçus du pouvoir, ceux qui dans la famille auraient pu accéder au sultanat, mais

---

<sup>584</sup> Une dispute aurait même éclaté à la suite d'une maladie de la mère du sultan qui aurait nécessité la venue auprès d'elle, sans l'autorisation de Si Mammeri, d'une femme juive du palais pour la soigner ; le puissant conseiller aurait choisi d'expulser toutes les femmes juives du palais, ce qui aurait provoqué la colère du sultan. Note du Commissariat divisionnaire de Rabat (Service de la Sécurité intérieure), au chef de la région civile de Rabat, 5 novembre 1928, CADN, IMA282-132.

<sup>585</sup> Lorsqu'il veut marier ses fils et ses filles, Abdelhafid doit demander l'autorisation de son neveu. L'ancien sultan souhaite le divorce de sa fille et de Hassan ben Youssef, et marier ses fils avec les sœurs du sultan, ce que le sultan refuse. CADN, IMA200-878.

n'ont pas été élus. En l'occurrence, les deux frères aînés du sultan. Le plus âgé, Idriss, est conforté dans le poste de *ḥalīfa* du sultan à Marrakech qu'il occupe depuis 1921. Le jeune homme semble s'en contenter et ne pas avoir d'autre ambition. Reste la question de Hassan. Comme son frère aîné, certains traits de personnalité l'ont exclu du pouvoir suprême, et il ne semble pas particulièrement ambitieux. Il faut pourtant lui donner des gages pour s'assurer de son soutien. C'est chose faite en 1932 lorsqu'il se voit confier le poste de *ḥalīfa* du sultan à Tiznit dans le Sud<sup>586</sup>. Le *ḥalīfa* de Tiznit n'est pas vraiment un poste prestigieux — il semble plutôt être un lot de consolation —, mais Hassan s'en contente. Preuve de leur faible implication politique, les deux frères restent en poste jusqu'à la fin du Protectorat, y compris après la déposition de leur frère en 1953. Idriss vit retiré, dans l'opulence, et se contente d'apparaître quand les cérémonies l'exigent. Le sultan ne l'apprécie pas particulièrement, au point d'avoir envisagé de lui retirer sa charge vers 1935, car « *dans ces derniers temps, l'ancien héritier présomptif, à la faveur de l'ivresse, aurait proféré, contre le cadet installé sur le trône, des propos que ce dernier considère comme séditions*<sup>587</sup> ». Le sultan est en revanche plus proche de Hassan, qui partage avec lui, à partir de la fin des années 1930, une certaine sympathie pour les nationalistes. Lorsque l'on regarde ce que sont devenus ses frères, il est frappant de constater combien Mohammed semblait bien, comme le prétendait Si Mammeri, le plus apte à gouverner. C'est bien sûr parce que l'exercice du pouvoir lui a permis de révéler ses compétences, mais on ne peut pas dire que ses deux frères aînés brillent par leur investissement et leur intelligence dans leurs fonctions de *ḥalīfa*<sup>588</sup>. Les deux frères sont sous l'autorité de leur frère cadet, parce que celui-ci est sultan, et il est bien étonnant de voir un si jeune homme endosser le rôle de patriarche, par exemple lorsqu'il s'agit de s'inquiéter du comportement peu moral de ses frères<sup>589</sup>. Quant au quatrième frère, Abdeslam ben Youssef, plus jeune que Mohammed de cinq ans et qui n'était pas encore sorti de l'enfance à la mort de leur père, tout juste est-il mentionné de temps à autre dans les archives. « *Grand buveur et noceur, [de] très mauvaises réputation*<sup>590</sup> », il n'a aucun rôle, ne s'en voit proposer aucun, et son frère l'a même placé sous tutelle, enfermé au palais de Fès ; on ne lui connaît aucune descendance.

---

<sup>586</sup> Il remplace son oncle décédé Zayn al-'Abidīn b. al-Ḥasan, en poste depuis 1921, et qui avant cela avait été remplacé par Idriss ben Youssef au poste de *ḥalīfa* de Marrakech. La ville a été fondée par Hassan I<sup>er</sup> pour mieux contrôler le Sud.

<sup>587</sup> Lettre non expédiée du Conseiller du Gouvernement chérifien au ministre des Affaires étrangères, vers 1935, CADN, IMA300-321.

<sup>588</sup> Hassan ben Youssef par exemple se désintéresse complètement de sa charge. Il ne réside pas à Tiznit, mais à Casablanca, et il lui arrive de manquer certaines cérémonies, qui sont pourtant tout ce qui est exigé de lui.

<sup>589</sup> Lettre du Directeur des affaires indigènes au délégué à la Résidence générale, 1934, CADN, IMA200-877.

<sup>590</sup> Selon sa fiche biographique rédigée au début des années 1950, CADN, IMA200-877.

Le reste de la dynastie, chérifs comme chérifas, n'a pas droit à tant d'honneurs, mais bénéficie du prestige chérifien et de la redistribution de la liste civile. Celle-ci fait la distinction entre deux catégories de chérifs alaouites. D'un côté, ceux qui vivent dans les palais alaouites, à Rabat, Marrakech, Fès ou Meknès. Ce sont les sœurs du sultan, ses oncles et tantes (fils et filles de Hassan I<sup>er</sup>), et certains de ses cousins à divers degrés, soit environ 600 individus<sup>591</sup>. L'autre catégorie est plus nombreuse : ceux qui vivent en dehors des palais, parce que leur lien familial avec le sultan régnant est devenu lâche, environ 800 personnes, dont 40 chefs de famille, 400 femmes et enfants, et 350 femmes non mariées qui vivent dans des institutions particulières. Tous conservent des droits liés à leur prestigieuse ascendance, lien qui se concrétise par une pension mensuelle (*mūna*), dont le montant est relatif à leur sexe et à leur degré de parenté avec le sultan<sup>592</sup>. La distribution de la *mūna* est l'une des principales préoccupations quotidiennes du sultan, secondé par le chambellan et Si Mammeri. Les documents relatifs au versement de la *mūna*, transferts bancaires et listes de bénéficiaires, font d'ailleurs partie des rares documents directement liés à la dynastie conservés à la Direction des Archives royales à Rabat<sup>593</sup>. Lorsqu'un de ses frères ou cousins meurt, le sultan peut prendre la décision de continuer de verser la pension à sa ou ses veuves et à ses enfants. Les sommes sont versées mensuellement par la banque d'État du Maroc à un *naqīb al-ašrāf* (chef des descendants du Prophète), un par capitale alaouite, qui les redistribue ensuite et parfois garde pour lui plus que nécessaire, d'où de nombreuses plaintes<sup>594</sup>.

La situation des chérifiens alaouites les plus éloignés du sultan est problématique individuellement comme politiquement. Parfois incapables de tenir leur rang, ils ne peuvent pourtant être des pauvres comme les autres. Ces individus sont pris en tenailles entre les nécessités de l'existence et un prestige hérité qui leur donne peu de droits, mais exige d'eux une réputation sans faille. Beaucoup, hors des palais, vivent dans la précarité, plus grande de génération en génération. Chef de famille, le sultan leur doit au moins du pain, distribué

---

<sup>591</sup> Selon une estimation du conseiller du gouvernement chérifien. Projet d'augmentation de la liste civile, 1925, CADN, IMA300-151.

<sup>592</sup> En 1925, les frères de Youssef touchaient chacun l'équivalent de 35 pesetas hassanis par jour, ses sœurs seulement 20, ses oncles 15 et ses tantes 7,5. Quant aux cousins, ils ne touchent que quelques pesetas. Projet d'augmentation de la liste civile, 1925, CADN, IMA300-151.

<sup>593</sup> Voir par exemple les cartons A20-34 ou A21-03, et tous ceux qui portent sur les années 1930.

<sup>594</sup> « *Le sultan est le chef et le tuteur de tous les membres de la famille impériale. Il n'exerce pas directement cette tutelle, mais dans chaque localité importante il a pour représentant un chérif qui prend le titre de « mezouar » ou de « naqīb » et dont les fonctions consistent à régler les différends qui peuvent surgir entre les « chorfa » alaouites et à surveiller leur conduite publique et privée. Le sultan intervient personnellement dans les cas qui l'intéressent, ou s'il est saisi d'une réclamation.* » Note de la DACH sur les membres de la famille impériale, sans date, CADN, IMA300-134. Sur la fonction de *naqīb al-ašrāf*, C. van ARENDONK et W. A. GRAHAM, « *Sharīf* », dans EI<sup>2</sup>, Brill, en ligne; M. WINTER, « The ashraf and the naqīb al-ashraf in Ottoman Egypt and Syria, a comparative analysis », dans Kazuo Morimoto (dir.), *Sayyids and Sharifs in Muslim Societies : the living links to the Prophet*, New York, Routledge, 2012, p. 139-157.

quotidiennement<sup>595</sup>. La situation est plus grave encore pour les femmes. Une endogamie stricte leur est imposée : si elles se marient, ce ne peut être qu'avec un chérif alaouite. Il en va de la dignité chérifienne et du contrôle de la descendance alaouite, déjà suffisamment nombreuse. Il est préférable que les femmes de la dynastie restent célibataires toute leur vie. C'est d'ailleurs ce qui arrive à de très nombreuses descendantes des anciens sultans. Pour préserver l'honneur et les surveiller, ces femmes sont retenues dans des sortes de couvents, nommés *Dār al-šarīfāt*<sup>596</sup>. En tant que chef de clan, le sultan est responsable de l'entretien, mais aussi de la moralité des chérifs alaouites. Tout manquement à la morale familiale menace de rejaillir sur l'image publique du sultan. Le conservatisme familial que cela implique est vu d'un très bon œil par la Résidence, qui souhaite éviter les scandales, financiers comme moraux. La moindre désobéissance est perçue comme un affront fait à l'autorité du sultan et pourrait être le signe d'une plus grande menace pour le pouvoir.

Puis la dynastie continue de croître, par mariages et naissances. Il semblerait qu'une des premières décisions qu'ait prise Mohammed au début de son règne soit de... répudier sa première femme Kanza, épousée fin 1926. Bien des années après, Si Mammeri explique que les deux époux ne se sont pas entendus ; peut-être est-ce une conséquence des mauvais traitements subis par le couple en 1927, lorsque le chambellan Ababou avait accusé Mohammed de vol<sup>597</sup>. Le jeune sultan ne se remarie pas, mais développe son harem. La première femme à lui donner un enfant est une concubine non reconnue dont le nom n'a pas été conservé. C'est une fille, Fatima Zohra (Fāṭima Zohra, 1929-2014), qui a toujours eu un statut inférieur à celui de ses sœurs légitimes. Née au mois de juin 1929, elle est l'aînée des enfants du sultan, mais seulement de quelques jours, puisque Hassan (al-Ḥasan, futur Hassan II, 1929-1999, r. 1961-1999) naît le 9 juillet suivant, alors que son père est en France. L'enfant, contrairement à sa demi-sœur, est reconnu. Il porte le prénom de son grand-père, celui du premier ancêtre marocain de la dynastie (al-Ḥasan al-Dāḥil), et celui du petit-fils du Prophète dont descendrait la famille.

---

<sup>595</sup> Ce don de nourriture n'est pas un surplus puisque des chérifs se plaignent parfois par lettre de ne pas avoir reçu leur quignon de pain. Beaucoup n'ont pas les moyens de se lancer dans la spéculation immobilière comme les plus proches du sultan, et n'ont jamais bénéficié de dons de terres ou d'immeubles, comme cela se pratiquait avant l'arrivée des Français.

<sup>596</sup> Ces institutions, qui accueillent également les veuves, sont au nombre de deux, à Fès et à Marrakech : la première abrite 258 personnes en 1925, et la seconde 250 (les chiffres prennent peut-être en compte le personnel). Raoul Marc, *Projet d'augmentation de la liste civile*, 1925, CADN, 1MA300-151. La misère qui y règne serait grande : « *les faveurs accordées aux chérifats ont été graduellement diminuées* », lit-on dans un rapport de 1921 commandé après une plainte collective des chérifats, « *elles arrivent à l'heure actuelle à ne plus toucher chacune qu'un pain et 0,15 francs par jour, ce qui est notoirement insuffisant. Leur situation s'aggrave du fait qu'elles sont pour ainsi dire cloîtrées et qu'elles ne peuvent se marier qu'avec des chorfas alaouites.* » Rapport sur la condition des femmes de la dynastie, 1921, CADN, 1MA300-151. La pension normalement due est de deux pains par jour et d'un metqal (unité monétaire), en plus de dons ponctuels à chaque grande fête religieuse.

<sup>597</sup> Répudiée, la jeune femme retourne chez son père et vit sans doute une vie assez misérable, puisqu'elle est réintégrée au Palais au début des années 1950.

Sa mère est également une concubine, prénommée ‘Abla (v. 1914-1992), dont nous ne savons presque rien<sup>598</sup>. Il est possible qu’elle soit originaire de la tribu des Ouled Hriz (Chaouia, comme de très nombreuses concubines des sultans), avec un statut d’esclave ; elle aurait été offerte au sultan soit par un riche marchand de Fès, soit par le pacha de Marrakech Thami el-Glaoui. Née vers 1914, elle a donc environ 15 ans lorsqu’elle donne naissance à Hassan. ‘Abla est de toute évidence la favorite du sultan : elle est la mère de la plupart de ses enfants, dont celle de son successeur. Elle donne naissance à trois autres enfants dans les années 1930 : deux filles, Aïcha (‘Ā’iša, 1930-2011) et Malika (Malīka, 1933-2021), et un second garçon, Abdallah (‘Abd Allah, 1935-1983). En 1940, une autre fille naît, Nuzha (décédée en 1977), dont la mère n’est pas certaine (soit de nouveau ‘Abla, soit une autre concubine). Preuve de son statut de favorite, ‘Abla a probablement été épousée par le sultan en 1940, donc après la naissance de leurs enfants communs. Lorsque naît son premier fils, le sultan n’a que vingt ans. Ce faible écart entre le père et le fils est essentiel pour comprendre le règne de Mohammed V, car, arrivé très jeune au pouvoir, il s’est rapidement appuyé sur son fils pour gouverner, et l’influence de ce dernier n’a fait que croître au fil des ans, jusqu’à concurrencer celle du père après l’indépendance.

## B. Le Palais et le Makhzen sous la tutelle de la Résidence générale

Juste aux portes du Palais le trouve le cercle de ceux avec qui il exerce le pouvoir, son Mankhzen. Mais après 1912, le gouvernement du Maroc est double : le traditionnel Makhzen est encadré par la Résidence générale, qui l’englobe et le réforme. L’ensemble forme une tutelle à la fois duale et fusionnelle autour du Palais.

Après 1912, les Français ont mis en place des institutions qu’ils ont qualifiées de « néo-chérifiennes », adjectif qui cache mal le fait qu’il s’agit d’institutions françaises. Alors que le pouvoir du Makhzen est limité à quelques compétences territoriales (le lien avec les pachas et les caïds) et surtout religieuses (habous, justice...), les institutions néo-chérifiennes de la Résidence générale concernent tous les aspects de la gestion d’un empire, des finances avec la direction éponyme<sup>599</sup>, à l’armée avec l’état-major du résident. Ces directions peuvent être analysées comme autant de ministères aux mains des Français, de même que la Résidence

---

<sup>598</sup> Il n’est pas rare de lire que son nom est ‘Abla b. Ṭāhar, ce qui ferait d’elle une Alaouite ; mais c’est une confusion avec la première femme répudiée du sultan.

<sup>599</sup> B. DESMAZIERES, *Pierre de Sorbier de Pougadoresse : le Colbert de Lyautéy (Rabat, 1912-1925)*, Rabat, Paris, Éditions La Porte, L’Harmattan, 1998.

générale dans son ensemble peut être considérée comme un gouvernement à part entière. Cette administration coloniale possède à l'égard de Paris une autonomie souvent importante, qui varie selon qui en occupe la plus haute fonction. Tous les pouvoirs dont doit se défaire le sultan sont transvasés dans son double français, le résident général, qui a la main sur la gestion du pays. Ses pouvoirs politiques, diplomatiques et militaires sont définis par l'article 5 du traité de Fès<sup>600</sup>. Le résident général est un homme puissant par son statut d'intermédiaire : il reçoit une délégation de la France dont il est l'ambassadeur, et une délégation du pouvoir marocain dans les domaines politiques, diplomatiques et militaires. Son pouvoir effectif va bien au-delà : sans contre-pouvoir réel, si ce n'est la docilité de son administration et la susceptibilité éventuelle du sultan ou de son Makhzen, le résident général gère tous les domaines de la vie du pays.

Quatorze résidents généraux se sont succédé au Maroc durant les 44 années qu'a duré le Protectorat<sup>601</sup>. L'histoire de la fonction peut être divisée en trois périodes principales, qui recourent l'histoire du Protectorat : de 1912 à 1925, la période du bâtisseur, tout entière occupée par Hubert Lyautey qui a inauguré la fonction et lui a donné un cadre, qui a pu paraître trop grand à certains de ses successeurs ; de 1925 à 1943, le temps des gestionnaires, qui ont hérité d'un Protectorat en état de marche et qu'il s'agissait seulement de consolider ; et de 1943 à l'indépendance marocaine, le temps des conservateurs-réformateurs, dont la difficile et sans doute impossible tâche était de préserver la puissance française au Maroc en procédant à la réforme des structures d'encadrement, qui ont échoué. Ces quatorze hommes peuvent également être répartis en fonction de leur profil. Tout d'abord les militaires de carrière, Hubert Lyautey, Charles Noguès, Alphonse Juin, Augustin Guillaume, Pierre Boyer de Laour ; un seul pur politicien, Théodore Steeg ; enfin, la catégorie la plus nombreuse, parfois poreuse avec la précédente, celle des diplomates et hauts fonctionnaires (préfets), Lucien Saint, Henri Ponsot, Marcel Peyrouton, Gabriel Puaux, Eirik Labonne, Francis Lacoste, Gilbert Grandval et André-Louis Dubois. Autant il n'est pas compliqué de broser le portrait de Lyautey et de son œuvre, tant le personnage a fasciné et donné lieu à des biographies et textes divers, autant ceux qui lui ont succédé à la fin des années 1920 et dans les années 1930 sont mal connus : restés moins longtemps en poste que le fondateur, dans une carrière où le Maroc n'était qu'une étape, et

---

<sup>600</sup> BO n° 1, 1<sup>er</sup> novembre 1912 ; voir aussi, dans le même bulletin officiel, le décret présidentiel fixant ses attributions et pouvoirs (11 juin 1912).

<sup>601</sup> Notons tout de même l'intérim du général Gouraud fin 1916 et début 1917, lorsque Lyautey a été appelé au gouvernement comme ministre de la Guerre. J. D'ANDURAIN, *Le général Gouraud. Un destin hors du commun, de l'Afrique au Levant*, Paris, Perrin, 2022. Sur les administrateurs coloniaux : C. CHAMBRU, S. VIALLET-THEVENIN, « Mobilité sociale et Empire : les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 66-4, no 4, 2019, p. 53-88.

nommés alors que le gouvernement parisien cherche à réduire la puissance des gouverneurs coloniaux, ils n'ont jamais été étudiés pour eux-mêmes.

Théodore Steeg (1868-1950), celui qui a contribué à la montée sur le trône de Mohammed ben Youssef, a été en poste de 1925 à 1929 et est sans doute le plus politique de tous. Cet agrégé de philosophie d'origine protestante est député depuis 1904 puis sénateur de la Seine à partir de 1914, et le reste durant sa mission au Maroc. C'est une personnalité politique de premier plan, radical-socialiste, qui a été plusieurs fois ministre et dont la stature convient pour succéder à H. Lyautey<sup>602</sup>. Juste avant d'être nommé au Maroc, Théodore Steeg a été gouverneur général en Algérie pendant quatre ans (1921-1925). Un temps rappelé à Paris en 1925 pour être ministre de la Justice dans le gouvernement de Paul Painlevé, il est nommé en octobre de la même année résident général au Maroc. Comme pour l'Algérie, il est appelé dans une situation de crise, en l'occurrence la guerre du Rif. L'Afrique du Nord n'a pour lui été qu'une étape de huit ans. T. Steeg quitte le Maroc en 1929 pour poursuivre sa carrière politique à Paris : alors qu'il était resté sénateur durant l'exercice de ses fonctions de l'autre côté de la Méditerranée, une nouvelle loi sur le cumul le contraint à choisir son siège au Sénat au détriment de la Résidence générale. Il garde cependant un œil sur les colonies, puisqu'il décide de prendre le ministère des Colonies durant son bref passage à la Présidence du Conseil, fin 1930 – début 1931, ministère qu'il occupe de nouveau en 1938 ; par ailleurs, il est membre, et parfois président, de la commission des colonies et de celle de l'Algérie entre 1929 et 1936.

Son successeur Lucien Saint (1867-1938), en poste de janvier 1929 à juillet 1933, a lui un profil de haut fonctionnaire. C'est un avocat puis préfet d'origine normande, qui a été nommé dans l'Aisne juste après la guerre pour y piloter la reconstruction. Lui aussi a eu une expérience en Afrique du Nord avant d'être nommé au Maroc, puisqu'il a été résident général en Tunisie à partir de 1921. À ce poste, qu'il a occupé pendant huit ans, il a été confronté aux débuts du nationalisme tunisien. En 1923, il a empêché le rapprochement du bey et les nationalistes du Destour<sup>603</sup>. Il dispose d'une solide expérience qui explique sa nomination au Maroc, mais l'histoire se répète : il doit faire face aux débuts du nationalisme marocain avec la contestation du dahir berbère à l'été 1930 puis dans les mois qui suivent<sup>604</sup>. Comme T. Steeg,

---

<sup>602</sup> « Théodore Steeg », [www.senat.fr](http://www.senat.fr), éléments biographiques tirés de J. JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, Paris, PUF, 1966 ; G. BERSTEIN et S. BERSTEIN, *Dictionnaire historique de la France contemporaine (1870-1945)*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1995, p. 740.

<sup>603</sup> K. J. PERKINS, *A history of modern Tunisia*, New York City, Cambridge University Press, 2013, p. 86.

<sup>604</sup> Voir le chapitre suivant.



il quitte le Maroc de son plein gré, et comme Steeg pour des raisons électorales : L. Saint entre en politique et est élu sénateur de la Haute-Garonne en 1932<sup>605</sup>.

Après L. Saint, Henri Ponsot (1877-1963) occupe la fonction<sup>606</sup>. Originaire de Bourgogne, sa famille compte plusieurs diplomates. Lui est consul et conseiller auprès du gouvernement du Siam pendant neuf ans avant la guerre ; après celle-ci, il représente la France en Haute-Silésie pour y organiser un référendum. C'est un spécialiste du monde arabe. Sa première expérience en Afrique du Nord remonte à 1922 lorsqu'il est nommé directeur de l'Intérieur en Tunisie (alors que Lucien Saint est résident général). En 1925, il est à la tête de la direction Afrique-Levant au ministère des Affaires étrangères, et c'est à ce titre qu'on lui confie la conférence d'Oujda qui clôt la guerre du Rif. Puis il est haut-commissaire au Levant de 1926 à 1933, poste pour lequel il détient le record de longévité. C'est le premier haut fonctionnaire du Quai d'Orsay à être nommé au Maroc, ce qui suscite la méfiance des Français du Maroc qui craignent une politique trop favorable aux nationalistes<sup>607</sup>. H. Ponsot a failli en février 1934 être remplacé par l'encombrant préfet Jean Chiappe, que le gouvernement Daladier cherchait à écarter de la préfecture de police de la capitale dans le contexte des émeutes d'extrême droite ; H. Ponsot s'appretait à quitter son poste quand l'instabilité ministérielle de ce mois-là lui a permis de le conserver, et d'obtenir le rang d'ambassadeur. Ponsot est finalement relevé de ses fonctions au début de l'année 1936 et est nommé à l'ambassade de France à Ankara, où il termine sa carrière.

Marcel Peyrouton (1887-1983) est le plus éphémère de tous les résidents généraux de cette période. Fonctionnaire du ministère des Colonies en poste dans de nombreux territoires coloniaux, notamment au secrétariat général en Algérie, il est résident général en Tunisie après 1933, où il se consacre à lutter contre les nationalistes et réprime la mobilisation croissante du Néo-Destour<sup>608</sup>. Il n'est résident général au Maroc que du 21 mars au 25 septembre 1936<sup>609</sup>. Remplacé par le Front populaire, qui lui reproche ses positions trop conservatrices, il est nommé ambassadeur de France en Argentine.

---

<sup>605</sup> « Lucien Saint », dans J. JOLLY, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, op. cit. Voir aussi son dossier de Grand-Officier de la légion d'honneur, « Saint Lucien Charles Xavier », Base Leonore, LH/2430/40.

<sup>606</sup> Voir son dossier de Commandeur de la Légion d'honneur, « Ponsot Auguste Henri », Base Leonore, 19800035/399/53408.

<sup>607</sup> G. CATROUX, « Un grand ambassadeur, Henri Ponsot », *Revue des Deux Mondes*, 2 juin 1963, p. 538-548.

<sup>608</sup> K. J. PERKINS, *A history of modern Tunisia*, op. cit., p. 102

<sup>609</sup> M. PEYROUTON, *Histoire générale du Maghreb*, Paris, Albin Michel, 1966, p. 227. A. Sarraut lui aurait également demandé de nouer avec le sultan « des relations de respectueuse et d'affectueuse confiance. » M. PEYROUTON, *Du service public à la prison*, Paris, Plon, 1950, p. 52. Dans ses écrits, M. Peyrouton, qui a été condamné après la guerre en raison de son implication dans le Régime de Vichy à partir de 1940, ne cache pas son mépris pour le Front populaire, et fait preuve d'une assez grande méconnaissance du Maghreb où il a pourtant été longuement en poste.

Le prestigieux poste de résident général et successeur du maréchal Lyautey ne peut donc être attribué qu'à de hauts serviteurs de l'État qui peuvent témoigner d'une brillante carrière, que celle-ci soit militaire, politique ou diplomatique. Ces hommes, malgré leurs parcours divers et plus ou moins ambitieux, ont pour principal point commun d'avoir joué un rôle important à la fin de la guerre du Rif. Ils possèdent une réelle expertise sur les problématiques régionales. Ce sont des hommes puissants, dotés de solides réseaux. C'est aussi une fonction très politique qui leur sert de tremplin. Les résidents qui n'avaient pas jusqu'ici de carrière politique avant le Maroc, comme L. Saint ou M. Peyrouton, en entament une au sortir du poste. Toutefois, ils n'ont pas particulièrement marqué le Maroc, qui apparaît souvent comme une étape de trois ou quatre ans dans leur carrière. Ils ont hérité d'un protectorat bien huilé, monté par Lyautey, et si l'on excepte les premières mobilisations nationalistes, n'ont pas été confrontés à des difficultés majeures. Leur degré d'autonomie vis-à-vis de Paris est plus restreint qu'au temps du résident Lyautey, comme c'est le cas durant toute la durée du Protectorat lorsque la fonction n'est pas occupée par un militaire. Difficile aussi de connaître les relations qu'ils entretiennent avec le sultan. Courtoises et diplomatiques certainement, sans la complicité qu'il pouvait y avoir entre H. Lyautey et Moulay Youssef. Sans doute Mohammed ben Youssef était-il reconnaissant envers T. Steeg, qui a assuré son élection, mais il ne règne avec lui que durant une courte année. Ces hommes âgés se comportent avec une condescendance paternaliste envers le jeune Mohammed, pour lequel ils n'ont pas forcément beaucoup d'estime<sup>610</sup>. Il n'y a guère que Charles Noguès, nommé en 1936, qui sorte du lot (voir chapitre suivant)

Le sultan ignore presque tout du fonctionnement des composantes de la Résidence générale, à l'exception d'une seule qu'il connaît parfaitement, car elle assure le lien entre le Palais et la Résidence. Il s'agit de la direction des Affaires chérifiennes (DACH), qui se désigne elle-même comme un « *trait d'union* » entre la France et le Maroc, mais également entre deux traditions administratives très dissemblables<sup>611</sup>. Symboliquement, ses locaux à Rabat sont situés à équidistance de la résidence générale et du palais, où se tient le Makhzen. Dans ce long bâtiment blanc construit à la fin des années 1910<sup>612</sup> travaillent les agents français chargés d'encadrer le Makhzen, de le réformer comme de le surveiller, et surtout d'assurer un indispensable rôle de moyeu entre les deux administrations.

Ce rouage du Protectorat a pris la suite d'une institution aux contours moins certains, le Secrétariat général du gouvernement chérifien. Créé pour Henri Gaillard, ancien consul et

---

<sup>610</sup> T. Steeg est nommé 57 ans, L. Saint à 62 ans, H. Ponsot à 56 ans, M. Peyrouton à 49 ans, et C. Noguès à 60 ans.

<sup>611</sup> Sur cette administration : A. AḤSAYN, *Al-īdāra al-markaziyya fī 'ahd al-ḥimāya al-fransiyya (1912-1940)*, op. cit. p. 60.

<sup>612</sup> Les plans du bâtiment sont consultables, voir CADN, IMA300-10. C'est aujourd'hui le ministère de la Défense marocain.

acteur essentiel de la diplomatie française dans les années qui ont précédé le Protectorat<sup>613</sup>, le Secrétariat était entre autres chargé de l'encadrement administratif des différentes composantes du Makhzen : le bureau de l'administration civile était en charge des municipalités, de leur création et de leur réforme ; un deuxième bureau supervisait la police et les questions de sécurité, dont le renseignement civil ; un dernier, la section d'État, était en relation avec le sommet de la pyramide makhzénienne, le sultan, le grand vizir et les vizirs<sup>614</sup>. La suppression du Secrétariat général en 1917, à la suite du départ d'Henri Gaillard et en raison de prérogatives trop larges, aboutit à la création de trois institutions distinctes qui se partagent ses pouvoirs : la direction des Affaires civiles, la direction des Affaires indigènes et donc la direction des Affaires chérifiennes<sup>615</sup>. La DACH, dont la création est actée par un dahir du sultan, est « chargée d'assurer les rapports entre le Makhzen et l'administration du Protectorat, ainsi que le contrôle général des services administratifs et judiciaires indigènes et celui des établissements et du haut enseignement musulman<sup>616</sup> ». Lui revient ce qui au sein du Secrétariat général relevait de la section d'État. Les sous-divisions qui composaient celle-ci deviennent des bureaux : le bureau de l'administration indigène, le bureau des habous et l'interprétariat général (chargé des traductions et du protocole)<sup>617</sup>. Le bureau de l'administration indigène est celui qui a les prérogatives les plus larges, puisqu'il est chargé de la « liaison générale entre l'administration du Protectorat et le Makhzen ». Il supervise le travail du grand vizirat et des vizirats, les rapports avec le palais, la liste civile, la justice musulmane, le culte et le haut enseignement musulman<sup>618</sup>, soit les domaines où la souveraineté du commandeur des croyants est en théorie intouchée.

Le trait d'union est incarné par le secrétaire général du gouvernement chérifien, nommé après 1917 conseiller du gouvernement chérifien, l'un des Français les plus proches du sultan. Plusieurs fois par semaine, il franchit le court espace qui sépare le siège de la DACH du palais

---

<sup>613</sup> Henri Gaillard (1869-1937) est secrétaire général du gouvernement chérifien de 1912 à 1917. C'est un poste à sa mesure, aux larges prérogatives, qui récompense l'habileté dont a fait preuve pendant la « crise Abdelhafid » celui qui est au Maroc depuis 1884 et a été consul de France à Fès de 1900 à 1912. Ce poste lui a permis de devenir un des meilleurs connaisseurs de la capitale religieuse du pays et surtout des arcanes du palais de Fès, alors résidence principale du sultan. Il en a tiré plusieurs textes, une monographie sur Fès et surtout deux longs articles sur le Makhzen, l'un en 1909, l'autre après les premières réformes dont il a été le pilote. Ce deuxième texte paraît en 1916, juste avant son départ du Maroc ; il y fait le bilan des premières réformes entreprises et se félicite des premiers progrès accomplis. Henri Gaillard quitte le Maroc en 1917 pour être promu ministre de France en Égypte. H. GAILLARD, *Une ville de l'Islam : Fès*, Paris, J. André, 1905 ; H. GAILLARD, « Le Makhzen, étendue et limites de son pouvoir », *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1909, p. 438-470 ; H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *op. cit.*

<sup>614</sup> CADN, 1MA300-9.

<sup>615</sup> J. LUCCIONI, « De Lyautey à Steeg », *op. cit.*

<sup>616</sup> Dahir portant création d'une direction des Affaires chérifiennes, 1917, CADN, 1MA300-9.

<sup>617</sup> CADN, 1MA300-9.

<sup>618</sup> Dahir portant création d'une direction des Affaires chérifiennes, 1917, CADN, 1MA300-9.

pour prendre de ses nouvelles et lui en donner sur la marche du Maroc ; lorsque le sultan voyage dans son empire, il le suit à la trace et assure l'indispensable liaison avec la Résidence générale et, au-delà, le ministère des Affaires étrangères<sup>619</sup>. De la même façon que chaque vizir marocain est assisté d'un conseiller français, le conseiller du gouvernement chérifien assiste le sultan, le guide et le convainc du bien-fondé de la politique française. Fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, il a rang de consul général hors cadre, et est officiellement ministre plénipotentiaire<sup>620</sup>. Ce poste éminemment sensible, puisqu'il s'agit d'être à l'écoute du sultan tout en l'encadrant, doit revenir à des hommes qui associent deux compétences rares : d'une part une habilité diplomatique éprouvée par des années d'expérience, de l'autre une maîtrise fine des usages marocains et musulmans, et plus précisément de l'étiquette sultaniennne et du protocole makhzénien. Dans la première partie du règne de Mohammed, cinq hommes occupent successivement la fonction de conseiller du gouvernement chérifien : Raoul Marc, qui a inauguré la fonction et en détient le record de longévité (1917-1929), Arthur Guy (1929-1934), Marie-Albert Henriet (1934-1935), Édouard Gérardin (1935-1936) et Henri Marchat (1937-1945)<sup>621</sup>.

Raoul Marc, Arthur Guy et Marie-Albert Henriet sont diplômés de l'École des langues orientales, et pour les deux derniers licenciés en droit. Arthur Guy maîtrise l'arabe et le persan, et a traduit en français plusieurs poètes irrévérencieux. La maîtrise de l'arabe favorise naturellement les échanges avec le sultan, même si un interprète reste toujours présent. Ils font aussi preuve d'un intérêt réel pour le monde musulman, qui se lit dans leur carrière. Raoul Marc a commencé comme élève drogman à Beyrouth, avant d'être muté en Syrie puis à Constantinople. Il est le premier à occuper le poste de conseiller du gouvernement chérifien, grâce à une longue expérience du Maroc : d'abord interprète première classe à Tanger en 1904, il a ensuite été consul à Fès en 1907, puis à Mogador (Essaouira) en 1910. Arthur Guy a été en poste comme interprète à Damas, Tripoli (Liban), Zanzibar, Constantinople, Jérusalem, Bagdad

---

<sup>619</sup> La « liaison avec la Direction des affaires indigènes [...] a pour premier objet d'assurer l'unité la plus complète de la politique indigène entre le sultan et le résident général. [...] Le but à atteindre c'est que, par l'intermédiaire du conseiller chérifien, le sultan et le maghzen [sic] soient exactement tenus au courant de tout ce qui concerne le gouvernement et l'administration de l'empire, et ainsi mis à même d'y intervenir et d'y participer. » Note sur le rôle du conseiller du gouvernement chérifien, 1921, CADN, IMA300-9.

<sup>620</sup> D'un point de vue hiérarchique et protocolaire, le conseiller du gouvernement chérifien occupe la quatrième place dans le protocole du Protectorat, derrière le résident général, le délégué à la Résidence et le secrétaire général du Protectorat. J. LUCCIONI, « L'avènement de Sidi Mohammed Ben Youssef... », *op. cit.*

<sup>621</sup> Tous sont liés par le sang ou par mariage à d'autres diplomates, ou à des hommes politiques. Le père de Raoul Marc était diplomate, et lui-même est né alors qu'il était en poste au consulat de France à Salonique ; sa mère était d'origine grecque ou ottomane. Le beau-frère d'Arthur Guy est le député Auguste Brunet, qui a notamment été gouverneur général de l'AOF puis de Madagascar. Quant à Henri Marchat, qui a été chef de cabinet d'Aristide Briand au ministère des Affaires étrangères, il est le gendre de l'ambassadeur Raphaël Réau.

et Tripoli (Libye), et était avant d'arriver au Maroc consul général à Smyrne. Marie-Albert Henriot a un parcours un peu plus diversifié : avant d'être nommé conseiller en 1934, il était depuis six ans consul général à Stuttgart, et avait occupé plusieurs postes en Italie, mais il avait aussi été muté à Zanzibar et Alexandrie, ainsi qu'au Maroc en 1906, pour s'occuper des douanes<sup>622</sup>. Seul Édouard Gérardin, qui n'occupe le poste que quelques mois, ne semble pas avoir d'intérêt particulier pour le monde arabe ; diplômé de l'École des sciences politiques et consul depuis 1914, il a effectué la majeure partie de sa carrière en Europe, même s'il a aussi été en poste à Bangkok et Malaga. Lui excepté, les conseillers ont une affection particulière pour le Maroc. Arthur Guy, qui a poursuivi après 1934 sa carrière diplomatique, jusqu'à être nommé ambassadeur en Bolivie, est mort en 1945 à Rabat<sup>623</sup>. Après son départ du Maroc en 1945, Marchat a écrit plusieurs articles sur le pays et son évolution politique<sup>624</sup>. Ils ont donc tous de longues carrières derrière eux, et le poste de conseiller en constitue soit le sommet, soit la dernière étape avant une nomination plus prestigieuse qui clôt leur carrière (ambassadeur). Ce sont des hommes âgés qui assurent au quotidien la tutelle sur le sultan. Lorsque Raoul Marc meurt en poste en 1929 à 67 ans, le sultan a tenu à rendre un hommage à « *son grand ami* », qui aurait été particulièrement émouvant<sup>625</sup>. L'émotion du sultan est due à sa proximité avec Marc, mais aussi à la conscience du rôle que celui-ci a joué en 1927 lorsqu'il s'est agi de choisir un nouveau sultan.

### C. Le Makhzen réformé

Le système étatique marocain est nommé, depuis le XII<sup>e</sup> siècle au moins, *Maḥzan* (Makhzen, et souvent, de façon erronée, Maghzen dans les archives françaises). Le sens du mot est aussi compliqué que ce qu'il recouvre. Le *Maḥzan* est étymologiquement la réserve, la caisse (pour les finances) voire l'entrepôt (d'où magasin en français)<sup>626</sup>. Le mot a évolué de façon

---

<sup>622</sup> « Un changement de titulaire au poste de directeur des affaires chérifiennes », *Le Petit Marocain*, 16 février 1934.

<sup>623</sup> « Guy, Jean, Arthur », Base Leonore : 19800035/0017/2180.

<sup>624</sup> H. MARCHAT, « La frontière saharienne du Maroc », *Politique étrangère*, vol. 22, n° 6, 1957, p. 637-657 ; H. MARCHAT, « Les origines diplomatiques du Maroc espagnol, 1880-1912 », *Revue de l'Occident musulman et de la méditerranée*, vol. 7, n° 7, 1970.

<sup>625</sup> Lettre d'Urbain Blanc, délégué général à la Résidence, au ministre des Affaires étrangères (29 décembre 1929), citée dans J. LUCCIONI, « L'avènement de Sidi Mohammed Ben Youssef... », *op. cit.* ; H. Lyautey détestait R. Marc et avait souhaité en 1923 son départ sans l'obtenir ; D. RIVET, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912-1925*, 1988, *op. cit.*, tome 3, p. 192.

<sup>626</sup> É. MICHAUX-BELLAIRE et M. BURET, « Makhzan », *EP*, Brill, en ligne. D. RIVET, *Histoire du Maroc de Moulay Idriss à Mohammed VI*, *op. cit.*, p. 30 ; pour une réflexion plus contemporaine, A. CLAISSE, « Le makhzen aujourd'hui », dans J.-C. Santucci (dir.), *Le Maroc actuel : Une modernisation au miroir de la tradition ?*, Aix-en-Provence, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1992, p. 285-310.

métonymique d'une des prérogatives du pouvoir (contrôler, collecter, conserver) pour désigner l'ensemble du gouvernement. Le Makhzen est à géométrie variable au début du XX<sup>e</sup> siècle et son sens n'est pas précisément défini : le mot peut désigner de façon restreinte le gouvernement traditionnel (les vizirs marocains), mais aussi la structure de l'État dans son ensemble, y compris son armature administrative locale<sup>627</sup>. Le mot Makhzen est aussi utilisé comme synonyme de pouvoir marocain. C'est le flou dans sa définition qui est le plus intéressant, car il permet de se demander où se situe exactement le pouvoir au Maroc. Quelles sont les hiérarchies, instituées ou informelles ? De quel côté les équilibres politiques penchent-ils ? Dans le cadre de cette thèse, pour des raisons de clarté, l'emploi du mot Makhzen est limité au sens le plus fréquent dans les sources, celui du gouvernement traditionnel central, et plus particulièrement à l'ensemble formé par les vizirs.

La forme que prend ce gouvernement est modifiée par les Français dès le début du Protectorat<sup>628</sup>. Les réformes répondent à plusieurs préoccupations de la Résidence. Trois textes de référence permettent de comprendre l'esprit des réformes : un texte programmatique dont la rédaction en 1912 a été supervisée par Hubert Lyautey, et deux écrits de Henri Gaillard sur le Makhzen. Le premier a été écrit en 1909, le second fait un bilan des premières réformes en 1916. Ils résument des mots d'ordre qui justifient le patronage du gouvernement marocain, et en définitive son bâillonnement : adapter le Makhzen à la modernité pour le rendre efficace, partager le pouvoir avec la Résidence, et surtout conserver un semblant d'autorité marocaine pour ne pas paraître avoir absorbé l'ensemble du pouvoir réel. La première de ces préoccupations conditionne les autres. Aider le Makhzen à se moderniser, à sortir de l'ornière politique et financière où il serait tombé, justifie pour partie l'intervention française<sup>629</sup>. Les responsables français, afin de défendre les premières réformes, n'ont pas de mots assez durs pour dénoncer l'impéritie du pouvoir marocain avant 1912 et le degré avancé de décomposition du Makhzen<sup>630</sup>. Pour H. Gaillard, longtemps consul à Fès, la faiblesse du Makhzen est autant systémique que contextuelle, liée à la crise politique et économique qui secoue le Maroc depuis

---

<sup>627</sup> Voici la définition, inspirée de la science coloniale, que donnait du Makhzen Henri Gaillard dans un article de 1909 : « *Le Makhzen, pris dans son sens large, signifie gouvernement marocain ; mais il est plus fréquemment employé, au Maroc même, pour indiquer le pouvoir central : le sultan, ses vizirs et sa maison militaire, constituée par des caïds et des mokhaznis issus des tribus de guich. [...] Le Makhzen est le centre, le point de ralliement du bloc composé des éléments conquérants, qui tire sa seule force de son union, de son homogénéité, de son organisation, dans la désunion et la désorganisation du pays au milieu duquel il se meut.* » H. GAILLARD, « Le Makhzen, étendue et limites de son pouvoir », *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, 1909, p. 438.

<sup>628</sup> Pour une analyse détaillée des réformes françaises : A. BEN MLIH, *Structures politiques du Maroc colonial*, op. cit., p. 158. A. AHSAYN, *Al-īdāra al-markaziyya fī 'ahd al-ħimāya al-fransiyya (1912-1940)*, op. cit.

<sup>629</sup> H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », op. cit.

<sup>630</sup> H. Lyautey, Rapport sur l'organisation du Protectorat et du gouvernement chérifien, 1912, CADN, 1MA300-10.

la mort de Hassan I<sup>er</sup><sup>631</sup>. Son opinion est déterminante, non seulement en raison des hautes responsabilités qu'il occupe au Maroc durant les cinq premières années du Protectorat, mais aussi pour l'influence qu'elle a sur tous les autres agents français qui n'ont pas son expérience. La majorité des notes de synthèses que l'on trouve dans les archives de la DACH dans les premiers temps du Protectorat est tirée de ses écrits ou de ceux d'Édouard Michaux-Bellaire. Pour lui, les membres du gouvernement marocain avant 1912 méritaient à peine le titre de ministres : ce n'était tout au plus que « *de simples secrétariats groupés dans les différentes résidences chérifiennes autour de la cour du Méchouar, auprès d'un pavillon où le sultan recevait ses vizirs aux heures de la Makhzenia*<sup>632</sup> ». Le secrétaire général du gouvernement chérifien distinguait en 1909 cinq « secrétaires » du sultan : le grand vizir en tête, le *wazīr al-baḥr*\*, chargé de la diplomatie et en poste à Tanger, le *wazīr al-šikāyāt*\*, chargé des plaintes liées à la justice religieuse, l'*amīn al-ūmanā*'\*, équivalent d'un trésorier, et le '*allāf*', sorte de ministre de la guerre<sup>633</sup>. Ces fonctions sont déjà issues de précédentes réformes au XIX<sup>e</sup> siècle et n'existaient pas auparavant<sup>634</sup>. Leurs attributions ne sont dans les faits pas clairement délimitées, ce qui apparaît aux Français comme un signe de désorganisation. Le pouvoir doit donc être redressé.

Par modernisation, les réformateurs français entendent une convergence du gouvernement marocain avec le modèle français<sup>635</sup>. Le sultan, chef de l'État, est considéré comme l'équivalent du président de la République. Le grand vizir est comparé tantôt au président du Conseil, tantôt à un ministre de l'Intérieur dont le portefeuille aurait été élargi<sup>636</sup>. Le pendant du grand vizir à la Résidence est le secrétaire général du gouvernement chérifien. La réforme du gouvernement a lieu en deux temps. Le poste de *wazīr al-baḥr*, chargé de la diplomatie, est initialement le seul à être supprimé le 31 octobre 1912<sup>637</sup> ; il est rendu inutile par l'existence d'un résident général. Le vizirat des Plaintes, au contraire, devient un vizirat de la Justice. Parallèlement sont créés de nouveaux organismes, comme la direction chérifienne

---

<sup>631</sup> H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *op. cit.*

<sup>632</sup> *Id.*

<sup>633</sup> *Id.*, p. 447 ; J. LUCCIONI, « De Lyautey à Steeg », *op. cit.* ; sur les fonctions vizirielles et leurs prérogatives aux frontières parfois floues, A. BEN MLIH, *Structures politiques du Maroc colonial, op. cit.*, p. 108.

<sup>634</sup> M. KABLY (dir.), *Histoire du Maroc, op. cit.*, p. 515.

<sup>635</sup> Comme l'explique Henri Gaillard en 1916 : « *Le Maroc n'avait jamais essayé, comme la Turquie ou l'Égypte, de créer une administration régulière et ses méthodes et procédés administratifs et politiques étaient aussi éloignés des nôtres qu'il est possible de l'imaginer.* » H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *op. cit.*

<sup>636</sup> « *Le grand vizirat a dans ses attributions [...] tout ce qui ressortit en France au département de l'intérieur et tous les services qui ne rentrent pas normalement dans la compétence des ministres de la guerre, des finances et de la justice.* » Note programmatique sur l'organisation du Protectorat, début 1912, CADN, 1MA300-10.

<sup>637</sup> Dans la dernière année de règne d'Abdelhafid, le poste était occupé par M. el-Moqri, conjointement à sa fonction de grand vizir.

des Travaux publics et celle de l'Enseignement, rattachées au grand vizirat, la direction générale du *Tartīb* et celle des Tomaines, rattachées à l'*amīn al-ūmanā'* (qui devient vizir des Finances), ainsi qu'une direction des Habous<sup>638</sup>. La seconde phase de réforme n'a lieu qu'après le long séjour de Youssef à Marrakech de novembre 1912 à novembre 1913. Le sultan en aurait été pour partie à l'initiative, après avoir fait le constat de dysfonctionnements<sup>639</sup>. La fonction de *'allāf* (responsable des troupes) et celle de vizir des Finances sont supprimées, car elles relèvent désormais de compétences françaises, ainsi que les éphémères directions techniques citées plus haut, à l'exception notable de la direction de l'Enseignement musulman qui est rattachée au ministère de la Justice. Enfin, la direction des Habous est élevée en ministère. Quelques ajustements supplémentaires ont lieu au cours du règne de Youssef, avec par exemple la création d'un vizirat des Domaines en 1917, supprimé dix ans plus tard à sa mort. Son fils hérite de ce système, qui perdure inchangé pendant encore près de vingt ans.

Le grand vizirat, seconde fonction politique après le sultanat, est préservé. Le *ṣadr ā'zam\**, que les Français traduisent par grand vizir<sup>640</sup>, est le premier des ministres. Comme pour ses confrères, ses prérogatives avant 1912 ne sont pas exactement définies<sup>641</sup>. Il a la charge de marche de l'administration, à tous les échelons où le Makhzen est présent, ce qui fait de lui le premier fonctionnaire de l'Empire, nommé comme tous les autres par le sultan ; il gouverne depuis la capitale au moyen de documents officiels et de correspondances dont il est des principaux producteurs. Il est donc la cheville ouvrière entre le sultan et son Makhzen. C'est notamment lui qui supervise les autorités locales, pachas et caïds. Il semblerait, mais une étude plus précise du travail du grand vizir au quotidien permettrait de le prouver, que la fonction ait évolué sous le Protectorat : appliquant le modèle qu'ils connaissaient, celui du chef d'État et du chef du gouvernement, les Français, en réformant le Makhzen, ont fait du grand vizir un véritable premier ministre, aux attributions larges, dont l'autorité est très clairement supérieure à celle des autres vizirs, et qui a droit de regard dans leurs domaines de compétence. Selon A. de Laubadère, la fonction a gagné en pouvoir en 1912 avec la création d'un pouvoir

---

<sup>638</sup> H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *op. cit.* ; le Conseil du haut enseignement musulman est composé des vizirs, du chambellan et du président du Tribunal d'appel du chraâ. Il est chargé en 1923 d'un projet de réforme et de modernisation de l'Université Qaraouyyine. CADN, IMA300-141.

<sup>639</sup> H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *op. cit.*

<sup>640</sup> Le terme de grand vizir est passé dans l'usage. Celui de *ṣadr ā'zam*, qui peut se traduire par « le plus grand des hauts dignitaires », est d'origine perse et est également le terme utilisé en turc pour désigner le grand vizir ottoman, même si ce dernier a des pouvoirs plus larges, notamment militaires, que son homologue marocain. M. KUNT, « Ṣadr-i A'zam », *EP*, Brill, en ligne.

<sup>641</sup> H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *op. cit.*



réglementaire distinct de celui du sultan, concrétisé par les arrêtés viziriels que le grand vizir prend sur des sujets techniques et précis qui ne méritent pas l'attention du sultan<sup>642</sup>.

La seconde préoccupation française est d'assurer un partage du pouvoir, en théorie équilibré, dans les faits très inégal, entre le Makhzen et la Résidence générale. De la même façon que le sultan perd ses prérogatives diplomatiques et militaires, le poste de *wazīr al-baḥr* et celui de *'allāf* sont supprimés, car ils reviennent au résident général. Les postes ministériels qui sont conservés ou créés correspondent à des fonctions qui revenaient déjà d'une façon ou d'une autre au Makhzen, comme la justice. Les pouvoirs qui sont laissés au Makhzen sont donc de même nature que ceux laissés au sultan : son pré carré se limite aux questions qui touchent à la religion musulmane. C'est ce qui explique l'élévation de la gestion des habous en ministère, la création d'un Conseil supérieur des oulémas (cour d'appel pour les jugements rendus par des cadis) et celle d'un Conseil des affaires criminelles. Quant au vizirat de la Justice, son pouvoir ne s'applique qu'aux questions de *ṣarī'a (chraâ)*, de droit islamique. Ce n'est donc pas tant une réforme qu'une patrimonialisation du pouvoir autour du religieux qui se joue, comme le montre Antoine Perrier dans un article sur les administrations beylicales et chérifiennes sous les protectorats<sup>643</sup>. Aucun poste n'est en revanche créé pour prendre en charge les nouvelles prérogatives qui sont celles d'un pouvoir modernisé, comme l'économie, l'agriculture ou l'aménagement du territoire. Ces fonctions reviennent à des organismes *ad hoc* mis en place par la Résidence et dirigés par des Français. Dans le langage du Protectorat, ils sont nommés administrations « néo-chérifiennes », dont le nom prête volontairement à confusion : elles sont bien *néo*, mais ne sont en aucun cas contrôlées par le pouvoir chérifien ; elles prennent ce nom pour conserver l'illusion d'un pouvoir préservé et réformé par les Français, qui ne peuvent agir qu'au nom du sultan. À partir de la fin de l'année 1915, les fonctionnaires à la tête de ces administrations, en charge de ministères qui ne disent pas leur nom, participent chaque semaine au conseil des ministres. Le pré carré religieux n'est lui-même qu'une illusion, puisqu'il ne détient aucun monopole. À chaque ministère marocain répond en effet une section précise du Secrétariat général jusqu'en 1917, puis de la DACH. Le pouvoir est dédoublé à tous les

---

<sup>642</sup> A. de LAUBADERE, *Les Réformes des pouvoirs publics au Maroc : le gouvernement, l'administration, la justice*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1949.

<sup>643</sup> « Ce patrimoine est constitué d'héritages immatériels (les formules sacramentelles, le protocole, les titres, les cérémonies) et matériels (la calligraphie, les biens domaniaux, les fondations pieuses) qui constituent le monde commun de tous les agents des monarchies. [...] Ces savoirs ne sont d'usage que dans les administrations où ne sévissent pas les services de contrôle français : l'organisation du culte, les commandements locaux, la justice religieuse. Conformément à la définition classique de la patrimonialisation, les autorités coloniales choisissent dans ces éléments ce qui mérite d'être conservé selon une forme inchangée. Mais ce faisant, ils instaurent une distinction qui momifie les institutions marocaines et tunisiennes. » A. PERRIER, « Écrire au réconfort de Dieu. La patrimonialisation des savoirs administratifs des monarchies marocaine et tunisienne sous le Protectorat », *L'Année du Maghreb*, n° 19, 1<sup>er</sup> décembre 2018, p. 19-35.

échelons, comme l'explique sans détour H. Lyautey : « *[Ce projet] confie l'exercice du pouvoir, à tous les degrés de la hiérarchie, à des autorités marocaines (sultan, ministres, khalifas du sultan, pachas et caïds) sous la direction et sous le contrôle de fonctionnaires français*<sup>644</sup>. » Partage théorique, mais réel déséquilibre.

À la différence de la Tunisie protégée, où fonctionnaires du bey et fonctionnaires français travaillent ensemble au quotidien, dans les mêmes locaux, le dédoublement du pouvoir est plus évident au Maroc puisque les deux administrations occupent des locaux qui, bien que proches de quelques centaines de mètres, ne se confondent pas. Il s'agit de conserver l'indépendance apparente du Makhzen<sup>645</sup>. La conservation équivaut bien à une patrimonialisation : le pouvoir marocain est figé dans une conception atemporelle. Un agent de la France travaille tout de même dans chaque vizirat marocain, et assure la liaison avec l'organe du Protectorat correspondant, par exemple la section habous de la DACh pour le ministère des Habous. Il apparaît impératif aux yeux des Français, H. Lyautey et H. Gaillard en tête, de préserver l'illusion d'un Makhzen actif, tout comme le maintien d'un sultan est une condition indispensable à l'existence du Protectorat. La Résidence, dans les premiers temps de la colonisation fait tout pour combattre l'idée que le régime ne serait qu'une administration directe déguisée, et pour lutter contre ceux qui, en France, souhaiteraient que ce soit le cas. Le processus déjà observé pour le sultanat est donc reproduit à l'échelle des ministres : leurs fonctions sont vidées de leur substance pratique pour ne plus être que des fonctions essentiellement symboliques, ou resserrées sur des questions religieuses dont les ministres n'ont de toute façon plus le monopole.

Sur incitation française, de nouveaux rites politiques se mettent en place. Jusqu'à présent, les sultans marocains n'avaient pas pour habitude de réunir régulièrement leurs ministres et les rencontraient individuellement, les uns après les autres. Un conseil des vizirs se tient tous les mercredis après 1912. Dans un premier temps, il ne réunit autour du sultan et du grand vizir que les ministres marocains, et, seul Français, le secrétaire général du gouvernement chérifien (Henri Gaillard). À partir de 1915, il accueille également les directeurs des organes techniques du Protectorat, qui font donc office de ministres<sup>646</sup>. Chaque semaine, des ordres du jour sont préparés en arabe et en français<sup>647</sup>. Techniques et précis, ils donnent une idée des

---

<sup>644</sup> Note programmatique sur l'organisation du Protectorat, début 1912, CADN, 1MA300-10.

<sup>645</sup> « *Le sultan et ses vizirs, en raison du caractère religieux de leur gouvernement, devaient, pour conserver leur prestige, vivre plus isolés de l'élément européen. Les caïds et les chefs religieux qui se rendent dans une beniya du Makhzen doivent y trouver le vizir entouré de ses secrétaires travaillant assis en cercle sur des tapis, selon l'ancienne coutume* », H. GAILLARD, « La réorganisation du gouvernement marocain », *op. cit.*

<sup>646</sup> *Ibid.*

<sup>647</sup> CADN, 1MA300-118.

compétences exécutives de ce conseil des vizirs : le périmètre des décisions se limite au pouvoir effectif du Makhzen, comme la justice religieuse et la gestion des habous ; les sujets techniques (agriculture, énergie, transports...) et militaires, aux mains des Français, sont évoqués pour tenir le Makhzen informé et s'assurer l'obtention de la signature ou du sceau désiré. Enfin, c'est au conseil des vizirs que se décident, sous l'aval des autorités françaises, les nominations de fonctionnaires makhzénien, les caïds, pachas et cadis. Le pouvoir de nomination est reconnu comme une des attributions du sultan, mais la Résidence n'est jamais loin<sup>648</sup>. Une étude précise de chaque domaine régalien ou technique, par exemple pour le domaine judiciaire, permettrait de préciser la répartition exacte du pouvoir, qui n'a pas totalement échappé au Makhzen rénové. Mais un tel travail serait rendu difficile par l'absence d'archives ou leur dispersion. Malgré des tentatives de réformes, les Français ne sont pas parvenus à imposer la conception européenne des archives aux ministères et autres administrations marocaines. Les ministres marocains, dès avant le Protectorat, gouvernent par lettres qu'ils reçoivent et envoient. La majeure partie de leur activité quotidienne consiste à y répondre. Mais ces documents sont conçus comme privés, et le vizir qui perd son poste les emporte avec lui<sup>649</sup>.

En 1927, alors que Mohammed ben Youssef vient de monter sur le trône, le Makhzen démissionne collectivement, pour pouvoir être reconduit dans ses fonctions. Les Français et le grand vizir (au nom du sultan) profitent du changement de règne pour remanier légèrement le Makhzen, dont l'équilibre ne change ensuite pas jusqu'au début de la guerre. Le système réformé dans les premières années du Protectorat perdure jusqu'à l'après-guerre, après quoi les réformes entamées pour faire face aux revendications du sultan et des nationalistes rééquilibrent très légèrement la répartition du pouvoir entre Résidence et Makhzen. Mais cela ne signifie pas atonie du Makhzen dans les premières années du règne. Celui-ci est toujours en mouvement, tiraillé par les ambitions personnelles.

## D. La puissance maintenue des grandes familles

L'affaiblissement des fonctions gouvernementales doit être nuancé. Ce ne sont pas tant les fonctions qui importent que ceux qui les occupent. Il est plus aisé de réfléchir au Makhzen en termes d'individus, en partant des liens qu'ils entretiennent et des réseaux de pouvoirs que

---

<sup>648</sup> « Depuis l'établissement du protectorat, toutes les nominations de fonctionnaires chérifiens ont été soumises à l'approbation de la résidence générale. » Note sur le fonctionnement interne du Protectorat, 1914, CADN, 1MA300-10.

<sup>649</sup> A. PERRIER, « Le Makhzen introuvable... », *op. cit.*. Du point de vue de la Résidence française, ce comportement nuit à la continuité de l'État. Son intention est d'y remédier dès la signature du traité de Fès. Note sur l'organisation administrative du Protectorat, rédigée entre avril et août 1912, CADN, 1MA300-10.

forment ces liens. De la même façon que le sultan ne peut être étudié sans prendre en compte la dynastie derrière lui, ces grands personnages, vizirs, pachas et autres hauts dignitaires sont des représentants de grandes familles patriciennes, dites Makhzen. L'objectif des pages qui suivent n'est pas d'établir une prosopographie, tâche qui nécessiterait une analyse plus approfondie et systématique des élites politiques marocaines dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>650</sup>. Il s'agit plus simplement d'une galerie de portraits et d'arbres généalogiques, car faire la biographie d'un homme de pouvoir marocain, c'est en faire la généalogie. Les hommes qui les occupent ces fonctions ne sont pas puissants parce qu'ils sont à ce poste, mais parce qu'ils font partie d'un nombre restreint de grandes familles (la dynastie alaouite en tête), rivales ou alliées, qui se partagent le pouvoir. Celles-ci, les Moqri, les Bargach, les Tazi, les Glaoui donnent à voir des élites marocaines qui restent dynamiques. Leur reproduction s'appuie sur des stratégies d'alliance, du népotisme, et une captation des principales fonctions à l'échelle de l'Empire. Ces grandes dynasties gravitent autour de Mohammed ben Youssef jusqu'à la fin de son règne.

Ces familles sont depuis longtemps « Makhzen » et se transmettent le pouvoir, politique et économique, depuis des générations. La plupart d'entre elles tirent une part importante de leur prestige d'une ascendance arabe, et très souvent andalouse. L'urbanité, l'appartenance à la *ḥaḍāra*\*, est fondamentale pour ces familles qui ont fourni au Maroc nombre de commerçants, d'intellectuels et de hauts dignitaires. Toutefois, la puissance de certaines de ces familles et leur proximité avec le trône sont parfois plus récentes qu'elles ne voudraient le faire croire. Plusieurs d'entre elles ont émergé au premier plan dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les étapes de la montée en puissance semblent les mêmes pour toutes. L'un des ancêtres a été repéré sous le règne de Hassan I<sup>er</sup>, la pratique du népotisme lui a permis d'intégrer ses proches à l'administration, et, dans un contexte de forte compétition, certaines familles se sont démarquées sous Abdelaziz. Le règne mouvementé de ce dernier a été le creuset des élites marocaines pour de longues décennies. Profitant de la désagrégation du pouvoir, elles ont occupé des fonctions financières ou diplomatiques. Elles ont été au contact des puissances européennes et ont mené les négociations. Elles ont joué des compétitions entre elles, soutenant tantôt l'une, tantôt l'autre, et recevant leur protection. Dynasties aux multiples branches,

---

<sup>650</sup> C. LEMERCIER et E. PICARD, « Quelle approche prosopographique ? », dans Laurent Rollet, Philippe Nabonnaud (dir.), *Les uns et les autres. Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2012, p. 605-630 ; P.-M. DELPU, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, vol. 18, n° 1, 2015, p. 263-274. Sur le concept d'élites, F. LEFERME-FALGUIERES et V. RENTERGHEM, « Le concept d'élites », *Hypothèses*, vol. 4, n° 1, 2001, p. 55-67 ; et pour le contexte maghrébin : P. VERMEREN, « Maghreb : des élites entre deux mondes », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 39, 1<sup>er</sup> septembre 2005, p. 47-56.

dépositaires d'un important capital qui s'accroît grâce aux fonctions qu'elles occupent, elles savent tirer leur épingle du jeu sous le sultanat indépendant comme sous la colonisation (et après l'indépendance). Les Français l'ont bien compris et s'appuient sur elles, comme sur la dynastie régnante, pour mettre en place l'« administration indirecte ».

Quel meilleur exemple pour illustrer la continuité de ces grandes familles que Mohammed el-Moqri (Muḥammad al-Muqrī, v. 1860 – 1957)<sup>651</sup>, qui, après une carrière déjà longue, occupe le grand vizirat de 1911 à 1913, puis de 1917 à... 1955, soit jusqu'à la suppression de sa fonction ? La famille Moqri, la plus puissante famille Makhzen durant le règne de Mohammed ben Youssef, est ancienne et vénérable, qurayshite et anciennement andalouse<sup>652</sup>. L'un de ses membres, dont la famille tire un grand prestige, est le savant Aḥmad al-Maqqarī (XVI<sup>e</sup> siècle), dont les œuvres se sont diffusées jusqu'à la bibliothèque du palais des sultans marocains<sup>653</sup>. Le grand-père du grand vizir, Madānī al-Muqrī (1807-1880), originaire de Tlemcen, est le premier de la branche à s'installer au Maroc, à Fès, vers 1830 au moment de la conquête française de l'Algérie. Son fils, 'Abd al-Salām al-Muqrī (1830-1895) entre dans l'administration marocaine sous le sultan Hassan I<sup>er</sup><sup>654</sup>. Comme d'autres familles dont le rôle politique est fondamental durant le Protectorat, leur influence s'est considérablement accrue sous le règne de ce sultan, puis de son premier successeur. Son fils Mohammed el-Moqri, qui a étudié à la Qaraouiyyine, commence sa carrière comme assistant de son père et contrôleur de la makina de Fès où sont produites les armes. Repéré par le favori d'alors, Omar Tazi, il est appelé au Makhzen sous Abdelaziz. Son ascension est fulgurante et il devient rapidement le rival de Tazi. M. el-Moqri est vizir des Finances puis ministre des Affaires étrangères. Il est un acteur essentiel des tractations diplomatiques et tumultueuses avec les puissances européennes ; il représente le Maroc à Algésiras en 1906, entre autres comme responsable de la dette marocaine. Preuve de son rôle fondamental, de sa finesse politique, mais aussi de son opportunisme, le vizir ne souffre pas de la prise de pouvoir par Abdelhafid. Le sultan, alors que son règne part en lambeau, choisit même de lui confier le poste de grand vizir

---

<sup>651</sup> Sur le personnage : A. COLELLA, « Le Grand Vizir Mohammed El Mokri », mémoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2017. Voir aussi CADN, IMA282-142. Les maigres archives du grand vizir conservées par les archives nationales marocaines sont de peu d'utilité ; elles contiennent quelques effets personnels et des documents de comptabilité datant de 1919-1920 ; AM, 14AP. La Fondation du Roi Abdul-Aziz al Saoud de Casablanca possède également des archives de gestion administrative de M. el-Moqri, numérisées : <http://www.fondation.org.ma/archives/boites/0> (consulté le 16 mai 2023).

<sup>652</sup> Kaddour Ben Ghabrit, « S. E. El Hadj Mohammed el Mokri, grand vizir de l'Empire chérifien », *France-Maroc*, n° 5, 15 mai 1918, p. 141-143. L'article est rédigé par K. Ben Ghabrit qui connaît le grand vizir depuis 1904 et a pour but de redorer son image alors qu'il vient de retrouver le poste qu'il avait été contraint de quitter quatre ans plus tôt.

<sup>653</sup> Le grand vizir ne descend pas de ce savant, mais de son oncle.

<sup>654</sup> Il obtient la position d'intendant des constructions de Fès puis de directeur de l'arsenal, poste de la plus haute importance pour assurer la modernisation de l'armée.

en 1911, à la suite de Madani el-Glaoui disgrâcié. Et c'est à lui qu'il doit remettre son abdication l'année suivante.

Mohammed el-Moqri est cependant fragilisé par l'instauration du Protectorat. L'administration française ne lui fait pas confiance et tente de créer autour de lui un climat de défiance<sup>655</sup>. La Résidence, qui a entrepris la réforme des finances de l'État, découvre opportunément des détournements réalisés à son profit. Ces détournements étaient fréquents dans l'ancienne administration, notamment parce que les hauts dignitaires n'étaient pas véritablement des fonctionnaires et ne touchaient aucune gratification. Ce sont les réformes françaises qui mettent en place un système de salaires afin de contrôler le budget de l'État<sup>656</sup>. Tous les hauts commis du Makhzen sont impliqués dans ce que les Français analysent comme des abus fiscaux, mais il s'agit là du meilleur moyen trouvé par les Français pour le faire chuter<sup>657</sup>. M. el-Moqri est contraint de démissionner en novembre 1913<sup>658</sup>. Le sultan n'a d'autre choix que d'accepter cette démission, mais n'en est pas moins outré par la mise à pied de son grand vizir<sup>659</sup>. Le poste est confié à un autre grand serviteur de l'Empire au profil similaire, Mohammed Guebbas (Muḥammad al-Gabbās, v.1855-1934)<sup>660</sup>. De la même génération que son prédécesseur, il vient lui aussi d'une grande famille, dont l'assise territoriale est à Mazagan (actuelle El Jadida). Après des études à la Qaraouiyine, il séjourne en Angleterre et obtient un diplôme d'Oxford ; il fait partie de ces quelques rares profils ayant une expérience européenne, dont les compétences sont essentielles à l'Empire qui cherche à se réformer à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. De retour au Maroc, il est repéré par Hassan I<sup>er</sup>, dont il devient le conseiller, et obtient le poste de secrétaire du grand vizir. Il participe aux discussions sur la convention de Madrid (1880) puis effectue plusieurs missions diplomatiques. Preuve de la confiance dont il bénéficie, le sultan le choisit également pour organiser le *tartīb* (impôt foncier). Au début du règne d'Abdelaziz, il est premier secrétaire au ministère de la Guerre, puis effectue de

---

<sup>655</sup> Alors que le nouveau sultan Youssef rejoint Rabat en octobre 1912 et s'apprête à rencontrer son grand vizir, H. Lyautey donne l'ordre aux officiers qui supervisent la rencontre près de Kénitra d'empêcher dès le début toute entente entre les deux hommes. Télégramme du résident général Lyautey aux autorités de Mehdia, fin 1912, CADN, IMA15-48. A partir de novembre 1912, le sultan et son grand vizir sont séparés ; le premier s'en va résider pour un an à Marrakech tandis que le premier reste à Rabat pour assurer les affaires courantes.

<sup>656</sup> À partir de 1912, le grand vizir touche 80 000 pesetas hassanis par an. Le salaire n'est pas lié à la fonction mais à l'homme qui l'occupe, puisque par exemple, à la même date, le ministre des Finances, qui n'est autre que le fils de M. el-Moqri, touche 50 000 PH et son collègue de la Justice, Aḥmad al-Ġāy (Ahmed el-Djai) 40 000 PH.

<sup>657</sup> Lui sont notamment reprochées des concessions abusives réalisées à son avantage par Abdelhafid après la liquidation des biens de l'ancien grand vizir et régent Aḥmad b. Mūsā. Lettre de Lyautey à Blanc, vers octobre 1912, CADN, IMA300-24.

<sup>658</sup> Comme Abdelhafid un an plus tôt, sa lettre de démission évoque des soucis de santé auxquels il est difficile de croire. Lettre de démission de Mohammed el-Moqri (en arabe et en français), 3 novembre 1913, CADN, IMA300-24.

<sup>659</sup> Réponse du sultan à Mohammed el-Moqri, novembre 1913, CADN, IMA300-24 ; Lettre du général Lyautey à Couturier, en poste à Marrakech, 13 octobre 1913, CADN, IMA300-141.

<sup>660</sup> « Un ami fidèle de la France vient de disparaître », *Les Annales coloniales*, 19 avril 1934.

nombreuses missions en France, en Russie, en Allemagne, en Angleterre, missions qui lui permettent d'être ministre de la Guerre en 1902. Enfin, en 1908, il prend la suite du défunt Muḥammad al-Ṭurīs comme représentant du sultan à Tanger. Il est toujours à ce poste en 1913 lorsque les Français l'appellent pour devenir grand vizir. À Rabat, serviteur zélé et discret, il satisfait pleinement les Français. Mais Mohammed Guebbas démissionne en 1917, de son plein gré et pour raisons de santé (même si ses rapports avec le sultan et le chambellan étaient parfois tendus<sup>661</sup>).

Le nom de son successeur est tout trouvé : Mohammed el-Moqri<sup>662</sup>. Il s'impose comme le seul candidat possible, même pour Lyautey qui lui reconnaît au moins une grande compétence. À partir de cette date, Mohammed el-Moqri ne semble plus poser de problème à la Résidence et collabore efficacement<sup>663</sup>. Le grand vizir devient un pilier du Protectorat. Il obtient même la construction d'un palais à proximité de celui du sultan. Palais somptueux, mais sans excès pour ne pas faire de l'ombre à celui du sultan<sup>664</sup>. M. el-Moqri est reconduit dans ses fonctions en 1927. Il peut difficilement en être autrement puisque le grand vizir avait parié sur l'élection de Mohammed ben Youssef. Une fois sur le trône, il en devient le tuteur, ou le régent, et en est le principal guide politique avec Si Mammeri dont il est le rival. Politiquement, M. el-Moqri est un « vieux turban », représentant du Makhzen traditionnel, conservateur, opposé aux courants réformistes musulmans, et partisan de la collaboration pleine et entière avec les Français. Le septuagénaire est alors au sommet de sa puissance. La jeunesse du sultan lui assure la mainmise sur le Makhzen.

Comme pour d'autres, le pouvoir de la famille Moqri n'est pas individuel, mais collectif : il est réparti entre différents membres du clan. La puissance des Moqri ne se limite pas au grand vizirat. Le népotisme, qui fait partie du fonctionnement normal du Makhzen, illustre autant qu'il explique sa force politique<sup>665</sup>. Son fils aîné, Ḥāmmad al-Muqrī, est pacha de Fès de 1910 à 1912, écarté par les Français à la suite de sa désastreuse gestion des émeutes qui ont ensanglanté la ville au début du Protectorat. Jugé totalement incompetent, il n'en est pas

---

<sup>661</sup> Note de Henri Gaillard sur le grand vizir, vers 1917, CADN, IMA300-26.

<sup>662</sup> À sa démission forcée en 1913, pour ne pas trop le froisser, M. el-Moqri avait également été nommé vizir honoraire, puis en 1916 avait été élu avec l'appui des Français à la tête du Comité spécial des travaux publics et de la commission générale des adjudications et marchés (basée à Tanger) – poste étrange pour un homme politique que l'on a accusé de détournements. Lorsqu'il est de nouveau nommé au grand vizirat, il est remplacé à ce poste par Mohammed Tazi, futur *mendoub* de Tanger : lettre-dahir du sultan Moulay Youssef à Mohammed Tazi, 13 dū al-qa'ada 1335 (1<sup>er</sup> septembre 1917), DAR, A20-24.

<sup>663</sup> Lettre de H. Lyautey au ministère des Affaires étrangères, août 1917, CADN, IMA300-24.

<sup>664</sup> Ainsi que l'explique une note de R. Marc à H. Lyautey, en date du 10 mars 1919 : « *Le grand vizir a été d'avis que la décoration des façades devait être notablement réduite de façon à ne pas contraster par son luxe avec la simplicité extérieure du palais du sultan* ». CADN, IMA300-10.

<sup>665</sup> Sur la dynastie Moqri et leur stratégie scolaire sous le Protectorat, voir P. VERMEREN, *La formation des élites marocaines et tunisiennes : des nationalistes aux islamistes, 1920-2000*, op. cit., p. 209-210.

moins nommé vizir du *ḥalīfa* de Fès en 1930. Son frère Ṭayyib al-Muqrī (v.1882-1949) est plus puissant. Ministre des Finances sous Abdelhafid, collègue de son père, il conserve sa fonction dans les premiers temps du règne de Youssef (1912-1913). En 1927, il est nommé pacha de Casablanca (jusqu'en 1949), fonction de premier plan tant la ville gagne en importance dans les années 1930. La même année, un troisième frère, Ṭāhar al-Muqrī, devient pacha de Safi après avoir été *amīn* des douanes à Casablanca. Enfin un quatrième fils, Thami el-Moqri (al-Tihāmī al-Muqrī, 1899 - ?), après des études d'agronomie à Montpellier, rejoint le cabinet civil du maréchal Lyautey, avant d'être inspecteur de l'agriculture à Rabat. Il est ensuite nommé caïd d'une tribu dont il n'est pas originaire, les Beni Malek du Sud, entre 1932 et 1939, puis pacha de Settat... Le grand vizir est donc à la fin des années 1930 père de trois pachas en fonction, sans compter son fils aîné qui était précédemment pacha. La famille se partage quelques-uns des postes les plus en vue du Maroc, vizirs, pachas et caïds, en plus de fonctions de second ordre<sup>666</sup>. La puissance des Moqri passe aussi par les femmes. La fille du grand vizir, Rukiyya, est mariée à Abdelhafid puis, répudiée par ce dernier après son abdication, à son successeur Youssef ; le grand vizir était donc aussi le « beau-père » de deux sultans. Une autre de ses filles est mariée à Madani el-Glaoui, puis à son frère, le fameux pacha de Marrakech<sup>667</sup>.

Le pouvoir au Maroc est patrimonialisé, au sens que Weber a pu donner à ce mot. Un pouvoir patrimonial est typique d'une monarchie ou de tout pouvoir autoritaire. Il se caractérise par l'hérédité des charges, un népotisme institué, l'absence de frontière exacte entre le privé et le public, d'où la concentration du capital politique et financier dans une oligarchie avec laquelle le leader, ici le sultan-commandeur des croyants, gouverne<sup>668</sup>. Un pouvoir patrimonial ne pourrait donc coïncider avec une forme d'État dit moderne, tel que le pensent les Français en arrivant au Maroc. Le Makhzen est un système traditionnel. Anthropologiquement, il peut être vu comme l'extension du pouvoir patriarcal (ici du sultan comme chef de clan) sur l'ensemble de la société<sup>669</sup>, ce qui peut expliquer le rôle politique de fonctions pourtant privées,

---

<sup>666</sup> Un autre fils du grand vizir, al-Muḥtār al-Muqrī, a été pacha de Tanger avant 1912. Il faut aussi prendre en compte le frère du grand vizir, Idrīs al-Muqrī, qui est *muḥtasib* (fonctionnaire responsable du commerce) de Fès, et dont les fils occupent également des fonctions importantes dans cette ville où la famille est implantée.

<sup>667</sup> A. EL GLAUI, *Le ralliement : le Glaoui, mon père, récit et témoignage*, Rabat, Marsam, 2004, p. 95.

<sup>668</sup> « [Dans un système patrimonial] l'administration et la juridiction se conforment à des règles traditionnelles regardées comme immuables et comme valables de tous temps. Dans la gestion domestique comme dans la domination politique, les organes de domination ne sont pas des supérieurs ou des fonctionnaires au sens contemporain du terme, mais des serviteurs personnels ou des hommes de confiance personnels du maître de maison ou du prince. La notion de compétence est inconnue et, à sa place, on trouve la sphère de pouvoir des hommes de confiance et des serviteurs individuels, qui relève de la pure économie privée, fait appel au mobile des intérêts de prébende et présente des visages extrêmement diversifiés et irrationnels. » M. WEBER, « Problèmes de sociologie de l'État. » *Sociologie*, vol. 5, n° 3, 2014.

<sup>669</sup> « Lorsque le prince organise fondamentalement son pouvoir politique de la même manière qu'il exerce son pouvoir domestique, nous parlerons d'une formation d'État patrimonial : il exerce alors, en faisant usage de la contrainte physique à l'encontre



comme celle de chambellan. La domination se fait par l'intermédiaire d'élites consentantes, car elles y trouvent leur intérêt, elles-mêmes constituées en dynasties politiques.



**III. n° 11 Le grand vizir Moqri et le sultan, quelques jours après l'intronisation, 1927**

L'Illustration, n° 4223, 10 décembre 1927.

Reproduction avec l'aimable autorisation de L'Illustration - [www.lillustration.com](http://www.lillustration.com)

La compétence n'est pas un critère prioritaire pour l'obtention d'un poste, même si les détenteurs possèdent tous une solide formation religieuse, obtenue à la Qaraouiyyine, voire une

---

des dominés, une domination non domaniale sur des territoires extrapatrimoniaux et sur des personnes extrapatrimoniales, les sujets politiques. » M. WEBER, *La domination*, Paris, La Découverte, 2015, p. 131.

formation mixte musulmane et française pour ceux formés après 1912<sup>670</sup>. Les critères d'alliance important plus : les hautes nominations fonctionnent par un népotisme et une vénalité des charges assumés, dont le sultan est l'arbitre. Chaque héritier est promis à une carrière importante et les postes se transmettent de père en fils ou de frère en frère. À la lecture des biographies de ces patriciens se dessine un *cursus honorum* informel, réparti entre le gouvernement central et les fonctions locales (pacha, cadis, secrétaires, et moins souvent caïds). Les familles les plus puissantes conjuguent une présence au Makhzen, où l'un de leurs membres est chargé de les représenter auprès du souverain, et une assise locale dans une grande ville (Rabat, Fès, Marrakech...). Le jeune homme ambitieux issu d'une grande famille entre dans l'administration par une charge modeste, mais déjà lourde de responsabilités (*amīn* des douanes, *naẓār/nadir* des habous, secrétaire de mahakma/*maḥkama*\*, cadi), puis peut espérer devenir pacha ou occuper une fonction vizirienne et, pour les plus puissants, représentant du sultan à Tanger ou grand vizir. C'est pourquoi le *ḥalīfa* d'un pacha ou d'un vizir est souvent son fils (ou son frère, ou son neveu) : il est son second, mais aussi son héritier présomptif. Les alliances entre familles, et parfois avec la dynastie alaouite elle-même, doivent également être prises en compte. Les mariages renforcent les solidarités et les projets politiques, tout comme les ambitions contraires provoquent des affrontements. Les Alaouites eux-mêmes ne fonctionnent pas autrement. Les frères ou fils du sultan sont ses *ḥalīfa* impériaux et possibles successeurs, les membres moins importants de la dynastie occupent des fonctions Makhzen (secrétaires, vizirs de pachas...). Ces logiques politiques, qui nuancent aussi l'importance de la domination française sur le Maroc, sont essentielles pour saisir le règne de Mohammed ben Youssef et l'évolution des rapports de force politiques.

Ce *cursus honorum* réservé à certaines familles crée un lien entre le pouvoir central et le reste du territoire, pour lequel le sultan délègue son pouvoir. Si les *ḥalīfa* de la famille impériale sont dépositaires du pouvoir symbolique, du côté du pouvoir séculier l'autorité est déléguée au *mendoub*\* de Tanger, aux pachas dans les grandes villes, et de façon un peu plus complexe aux caïds dans les campagnes, moins dépendants du pouvoir central. Tous ces hommes sont nommés par le sultan dont ils reçoivent délégation, après délibération avec le reste du Makhzen et surtout les Français. Ce pouvoir essentiel de nomination est donc écorné, mais

---

<sup>670</sup> Dès 1912, il est clair pour la Résidence que ce n'est aucunement pour leur compétence, mais pour leur utilité politique, que les ministres sont conservés : « Si discutable que soit leur compétence technique, les personnages qui gravitent autour du sultan depuis son avènement, soit en qualité de ministres, soit comme simples secrétaires, ont l'avantage de connaître les us et coutumes du Maghzen [sic], de détenir les archives et d'être au courant des affaires et de jouir d'une autorité et d'une situation acquise en dehors du nouveau régime. [...] Nous devons considérer que toute mesure qui a pour but de supprimer l'intermédiaire des autorités marocaines dans les affaires administratives nous découvre et suscitera des résistances. » CADN, 1MA300-10.

reste le moyen privilégié pour le sultan de confirmer l'alliance du pouvoir avec un certain nombre de grandes familles, avec la contrainte de respecter un équilibre entre elles. Après celle de vizir, et parfois même avant, la fonction de pacha est l'une des plus prestigieuses et recherchées de l'Empire. Le pacha (*bāšā*) est le gouverneur d'une ville dont il détient les pouvoirs municipaux ; il est dépositaire des pouvoirs séculiers, délégués par le sultan, et dépend hiérarchiquement du grand vizir. Il est aussi dépositaire du pouvoir judiciaire, pour tout ce qui concerne les crimes ; son administration, équivalent d'un Makhzen local, est la mahakma, qui désigne aussi le bâtiment où il siège et rend la justice. En 1937, la zone française du Maroc compte 22 pachas<sup>671</sup>. Le prestige de la fonction varie fortement selon la ville. Les postes reviennent aux familles les plus importantes de l'Empire, souvent aux fils dont les pères occupent des fonctions encore plus prestigieuses, et qui apparaissent comme leurs héritiers. Ces postes sont distribués par le sultan et les Français en fonction des équilibres politiques du moment, même si ces postes sont occupés sans limite de durée, et souvent très longtemps. Le détenteur s'y construit un capital politique, financier également, considérable. Les pachaliks moins prestigieux, ceux des petites villes, reviennent souvent à des potentats issus des tribus puissantes locales. En 1937 toujours, le pacha de Khenifra dans le Moyen Atlas revient à un représentant du groupe berbère zayane<sup>672</sup>.

Certains postes sont tacitement héréditaires. C'est le cas à Rabat, principale capitale impériale depuis 1912, dont le pachalik revient à la famille Bargach (Bargaš). La famille est également d'origine andalouse, installée à Rabat depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>673</sup>, où elle sert le Makhzen depuis au moins le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>674</sup>. Muḥammad Bargaš était *wazīr al-baḥr* du sultan Hassan I<sup>er</sup> durant une bonne partie de son règne. Il a joué un rôle diplomatique important dans les négociations avec les Européens et a participé à la conférence de Madrid en 1880<sup>675</sup>. Son fils Ṣādiq Bargaš (1857-1917), a dirigé la construction du palais de Rabat, a représenté le Maroc à la conférence d'Algéras (1906), et a été successivement pacha de Tanger sous Abdelaziz et de Rabat sous Abdelhafid puis dans les premières années du Protectorat. Son frère Muḥammad

---

<sup>671</sup> Il y a un pacha dans les villes suivantes : Casablanca, Marrakech, Safi, Fès, Rabat, Salé, Meknès, Mogador, Oujda, Séfrou, Tiznit, Kasbah-Tadla, Port-Lyautey, Taza, Ouezzane, Figuig, Taroudant, Settat, Azemmour, Khenifra, Agadir. *Annuaire des fonctionnaires et de l'armée : tout le Protectorat de la République française au Maroc*, Casablanca, 1937. Pour une étude sur un pacha précis, A. PERRIER, « Les archives d'un pacha. Conflits fonciers et expertise locale du gouverneur de Salé dans le Maroc colonial », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 67-4, n° 4, 2020, p. 7-30.

<sup>672</sup> Al-Ḥasan Aw Ḥammū, fils de Moha ou Hammou (Muḥa Aw Ḥammū), résistant à la colonisation française. Al-Ḥasan s'est rallié à la fin des années 1910 au Protectorat et a donc été récompensé par de hautes fonctions.

<sup>673</sup> Note sur la famille Bargach, 1918, CADN, IMA300-128. M. BARGACH, *Une famille au cœur de l'histoire*, Casablanca, Éditions maghrébines, 1998.

<sup>674</sup> « Si Seddik Bargach et Si Abderrahman Bargach, pachas de Rabat », *France-Maroc*, 15 janvier 1918.

<sup>675</sup> Sur son activité diplomatique, voir : *Documents diplomatiques. Question de la protection diplomatique et consulaire au Maroc*, Ministère des Affaires étrangères, Imprimerie nationale, 1880.

Bargaš a plusieurs fois été ministre sous Hassan I<sup>er</sup> et a été chargé de missions diplomatiques en Europe. Enfin, Abderrahman Bargach (‘Abd al-Raḥmān Bargaš, 1868 - ?), fils du précédent, a été pacha de Casablanca puis de Mogador (Essaouira) avant de trahir Abdelaziz en soutenant son frère. Après 1912, il est éphémèrement naïb du sultan à Tanger, puis président du Conseil des Affaires criminelles avec rang de ministre<sup>676</sup>. En 1917, il est choisi comme pacha de Rabat à la suite de son oncle Šādiq, et occupe ce poste jusqu’en 1944. Dans les années 1930, c’est un homme très puissant qui espère devenir grand vizir et cherche à remplacer M. el-Moqri. La famille Bargach, avec son double ancrage au Palais (notamment dans les fonctions diplomatiques) et dans une grande ville de l’Empire (Rabat, dont elle est une des familles les plus importantes<sup>677</sup>) fait donc partie de ces familles montées en puissance à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et devenues essentielles au Makhzen. Le fils d’Abderrahman, Ahmed Bargach (Aḥmad Bargaš, 1900-1994), fait lui partie de la génération qui a été éduquée sous le Protectorat, d’abord au Collège Moulay Youssef puis à l’Institut scientifique de Rabat<sup>678</sup>. Un temps attaché au cabinet du maréchal Lyautey, à un jeune âge, il est nommé en 1929 pacha d’Azemmour, puis joue un rôle croissant auprès du sultan (voir plus loin).

## E. Jeux de pouvoir autour d’un jeune sultan

Les intrigues qui ont conduit à l’élection de Mohammed ben Youssef, et qui impliquaient Marocains et Français, l’ont déjà montré : si les grandes familles ont perdu leur autonomie politique, elles ont gardé leur puissance, leur richesse et leur influence. Même protégé, le sultan, *a fortiori* lorsqu’il est jeune et considéré comme influençable, reste au centre des jeux de pouvoir. Il doit s’assurer du soutien de ses élites tout autant que celles-ci doivent s’assurer de sa confiance, ce qui conduit à la création de clans rivaux entre lesquels le sultan doit jongler. L’enjeu : les faveurs du sultan et l’accès aux plus hautes fonctions. Les années 1933-1934 en fournissent un très bon exemple. Mohammed ben Youssef règne depuis six ans, mais est resté jusque-là dans une minorité politique : le grand vizir Moqri exerce une

---

<sup>676</sup> « Si Seddik Bargach et Si Abderrahman Bargach, pachas de Rabat », *op. cit.*

<sup>677</sup> De l’autre côté du Bou Regreg se trouve la famille Sbihi (al-Subaīḥī), bien installée à la tête de Salé. Tayyib al-Subaīḥī (1847-1914), dont le père était nadir des habous, est pacha de Salé de 1905 après avoir été amin des douanes à Larache, Mazagan et Rabat ; son positionnement en faveur des Français en 1911 lui permet de conserver son poste l’année suivante. À sa mort en 1914, c’est son fils et *ḥalīfa* Mohammed Sbihi (Muḥammad al-Subaīḥī, 1882-1969), formé à la Qaraouiyyine, qui lui succède et occupe le poste pendant 44 ans d’affilée. Son frère al-Makkī al-Subaīḥī officie comme son *ḥalīfa* et est donc candidat à sa succession. Documents biographiques sur les Sbihi, CADN, IMA300-128. Sur cette famille, voir les différents travaux d’Antoine Perrier cités dans cette thèse.

<sup>678</sup> M. KENBIB, « Bargach, Ahmed », J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques*, Rabat, Université Mohammed V, 2015, p. 83-88.

régence officieuse, que le jeune sultan apprécie de moins en moins<sup>679</sup>. Comme la suite le montrera, c'est aussi de cette époque que date un éphémère rapprochement entre le souverain et les premiers nationalistes. Il se murmure que les Français envisageraient de pousser à la démission Mohammed el-Moqri, qui approche des 80 ans, ce qui déchaîne les ambitions. Plusieurs prétendants se verraient bien devenir grand vizir. Parmi les prétendants à sa succession, la Résidence générale liste son fils Tayyib, Abderrahman Bargach, Mohammed Tazi ou son frère Omar Tazi<sup>680</sup>.

Ce dernier est le plus déterminé d'entre eux. Sa famille est depuis trente ans la grande rivale des Moqri. D'origine andalouse et peut-être originellement juive<sup>681</sup>, installée à Fès et à Taza (d'où son nom), la famille Tazi s'est enrichie dans le commerce. Sa fortune politique date également de la fin du siècle dernier et du règne mouvementé d'Abdelaziz. Le père, 'Abd al-Karīm al-Tāzī (mort en 1877) a été le vizir des Finances des sultans Mohammed IV et Hassan I<sup>er</sup>. Son fils Omar Tazi<sup>682</sup> ('Umar al-Tāzī, 1872-1937) est d'abord *amīn*, responsable des dépenses (1890-1897). Soutenu par le favori et ministre de la guerre al-Mahdī al-Munabbahī dont il devient ensuite le rival, il gagne rapidement en importance et devient à son tour vizir des Finances (1900), puis chambellan. Il fait entrer au Makhzen ses deux frères<sup>683</sup>, 'Abd al-Salām al-Tāzī (dit Cheikh), commerçant ayant une expérience anglaise et utile au poste d'*amīn al-ūmanā'* (responsable des finances) dans un contexte d'endettement, et Mohammed Tazi (Muḥammad al-Tāzī, mort en 1949), nommé *muḥtasib*\* de Fès puis *nā'ib*\* du sultan à Tanger<sup>684</sup>. Les Tazi sont favorables au rapprochement avec les puissances européennes. Omar Tazi est resté fidèle à Abdelaziz, qui l'a chargé de la résistance à Mogador lors de la guerre contre son frère. Les Tazi perdent donc beaucoup d'influence au moment de la prise de pouvoir de Moulay Abdelhafid<sup>685</sup>. Omar Tazi se réfugie à Tanger et obtient la protection française, mais

---

<sup>679</sup> Il aurait demandé le départ de son grand vizir à l'arrivée du nouveau résident général, Henri Ponsot, à l'été 1933. Note de Martinie, 7 octobre 1933, CADN, 1MA200-892. Un premier desserrement de la tutelle du grand vizir avait déjà eu lieu en 1928. Lors de son voyage en France durant l'été, le jeune sultan s'était plaint de ne pas pouvoir contrôler ses finances et propriétés, ainsi que le rapporte le conseiller du gouvernement chérifien au résident général. Lettre de Raoul Marc à Théodore Steeg, 22 octobre 1928, CADN, 1MA300-315.

<sup>680</sup> « Opinions du Makhzen sur le remplacement éventuel du grand vizir », années 1930, CADN, 1MA300-308, « Notice concernant El Hadj Omar Tazi », octobre 1934, CADN, 1MA300-308.

<sup>681</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la rumeur veut que leurs ancêtres andalous aient été juifs. J. NIDDAM, MAITROT DE LA MOTTE CAPRON et TRENGA, *Un correspondant de révolution, Journal d'un Israélite de Fès, 1908-1910*, s. l., Baconnier, 1937, p. 57.

<sup>682</sup> « L'évolution du Makhzen : la famille Tazi », *Afrique française*, 1904, p. 50-51 ; Notices biographiques sur Omar Tazi, octobre 1934, CADN, 1MA300-308 ; Biographie d'Omar Tazi, rédigée par sa famille, années 1930, CADN, 1MA300-321.

<sup>683</sup> E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco*, *op. cit.*, p. 72.

<sup>684</sup> Le népotisme, dont la famille est spécialiste, est encore poussé plus loin. Deux autres frères occupent des fonctions importantes : Muḥammad al-Makkī *amīn* des douanes à Fès, puis 'Abd al-Laṭīf, *ḥalīfa* de l'autre Muḥammad lorsqu'il était *muḥtasib* de Fès.

<sup>685</sup> J. NIDDAM, MAITROT DE LA MOTTE CAPRON et TRENGA, *Un correspondant de révolution...*, *op. cit.*, p. 26.

la famille survit au changement de règne, car le sultan Abdelhafid, fragilisé, a besoin de leur influence. Mohammed Tazi est nommé naïb du grand vizir, chargé des travaux publics<sup>686</sup>.

Ils redeviennent très puissants après 1912. Omar Tazi est nommé pacha de Casablanca (1914-1918) ; débarqué en raison de prévarications, il est remplacé par l'un de ses frères. En 1919, le vizirat des Domaines est créé spécifiquement pour lui assurer une place au Makhzen. Mais la montée sur le trône de Mohammed ben Youssef en 1927 est un triomphe pour son rival M. el-Moqri, qui obtient la suppression du vizirat des Domaines, et donc la sortie du Makhzen d'Omar Tazi. C'est surtout son frère Mohammed Tazi qui prend de l'importance sous le Protectorat. Au moment du changement de règne, c'est lui qui est appelé pour occuper l'une des fonctions les plus importantes de l'empire, *mendoub* (*mandūb*, représentant) du sultan à Tanger. Il reste en fonction jusqu'à sa mort en 1948. Plusieurs de ses fils occupent des fonctions importantes, et notamment Mohammed (Muḥammad b. Muḥammad al-Tāzī) qui est d'abord *ḥalīfa* du pacha de Fès Muḥammad al-Baġdādī à partir de 1924, puis lui succède à sa mort en 1933<sup>687</sup>. Quant à Omar, il n'a plus qu'une seule ambition après 1927 : devenir grand vizir. Grand affairiste qui s'est enrichi de façon suspecte à la tête des domaines de l'État, il est considéré comme l'homme le plus riche du Maroc (en 1928, sa fortune est estimée à 300 millions de francs)<sup>688</sup> et a les moyens de ses ambitions. Il crée notamment des journaux pour concurrencer le groupe Mas et promouvoir son influence ; il fait également jouer ses contacts en France (comme Pierre Laval ou Kaddour ben Ghabrit<sup>689</sup>). Bien qu'aucune fonction officielle ne lui soit proposée, Omar Tazi est l'un des personnages essentiels des débuts du règne de Mohammed ben Youssef. Il est influent auprès du jeune sultan qu'il a pu approcher grâce au chambellan. Le sultan aimerait bien en faire son vizir des Habous, ce que refuse le grand vizir Moqri, qui craint que ce ne soit qu'un tremplin pour le remplacer – et c'est sans doute bien là le projet du sultan. Mais les Français empêchent cette nomination et Omar Tazi meurt en janvier 1937 sans avoir atteint son but.

Il est un autre candidat au grand vizirat auquel les Français ont pu penser : le pacha de Marrakech, Thami el-Glaoui (al-Tihāmī al-Mazwārī al-Glāwī, dit le Glaoui, 1876-1956). Une place à part doit lui être accordée, en raison du rôle essentiel qu'il joue dans le règne de Mohammed V. Son profil est pourtant bien différent de celui des vizirs et courtisans évoqués jusqu'ici, grand notables arabes et urbains, issus de la *ḥadāra*. Les Mezouari (al-Mazwārī, nom

<sup>686</sup> « Son Excellence le Mendoub El Hadj Mohammed Tazi est fait Grand' Croix de la Légion d'Honneur », *Tanger-Riviera*, 1<sup>er</sup> juin 1938.

<sup>687</sup> « S.E. Sidi Mohamed Tazi, pacha de Fès », *L'Afrique du Nord illustrée*, 21 janvier 1933

<sup>688</sup> Notices biographiques sur Omar Tazi, octobre 1934, CADN, 1MA300-308.

<sup>689</sup> Lettre du résident général H. Ponsot au ministre des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juin 1934, CADLC, 73PCOM-2, f<sup>o</sup> 121.

qu'ils utilisent) ou les Glaoui (nom sous lequel ils sont principalement connus) sont berbères. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ne sont qu'une famille des Glaoua parmi d'autres, une tribu de taille limitée dont l'assise territoriale se situe autour de Demnat dans le sud du Moyen Atlas. Les Mezouari prennent progressivement le contrôle de la tribu par les armes et installent le centre de leur pouvoir à Telouet<sup>690</sup>. À l'issue d'un conflit avec la famille détentrice du titre, Muḥammad al-Mazwārī est finalement reconnu comme caïd des Glaoua par le sultan 'Abd al-Raḥmān. Toujours par les armes, la famille étend progressivement son emprise territoriale et profite surtout de la politique des grands caïd initiée par Hassan I<sup>er</sup> pour contrôler le Sud marocain. Les Glaoui émergent comme l'une des familles les plus importantes de la région, aux côtés des Mtougui et des Goundafī, qui toutes tirent leur force de leur fidélité au sultan. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'homme fort de la famille est Madani el-Glaoui (Madānī al-Mazwārī al-Glāwī v.1860-1918), qui en 1907 fait le choix de soutenir le sultan Abdelhafid contre son frère, et lui apporte un soutien militaire de première importance. La famille profite de la guerre civile pour accroître son pouvoir. D'un côté elle lui permet de vaincre l'un de ses concurrents, les Goundafī, restés fidèles au sultan de Fès, de l'autre elle lui permet de s'allier au vainqueur qui a conscience de sa dette envers les Glaoui. Madani el-Glaoui est d'abord ministre de la guerre de Moulay Abdelhafid, puis à la fin de la guerre devient son grand vizir (1908-1911)<sup>691</sup>. L'une de ses filles est mariée au nouveau sultan, tandis que Madani et l'un de ses fils épousent chacun une fille de l'influent Mohammed el-Moqri. Quant au frère de Madani, Thami el-Glaoui, il est depuis 1907 pacha de Marrakech<sup>692</sup>. Les Glaoui ont donc su admirablement jouer leur jeu dans cette période mouvementée<sup>693</sup>. Bien que le grand vizirat de Madani el-Glaoui se soit soldé par un échec — le sultan exige sa démission en 1911 — le soutien apporté aux Français en 1912 et dans les premières années du Protectorat assure la pérennité de leur pouvoir. La poursuite de la politique des grands caïds par H. Lyautey rend encore plus indispensables ceux qui disposent d'une force militaire, et assurent avec les Français la conquête du Maroc.

Thami el-Glaoui, dit le Glaoui, est pacha de Marrakech pendant 48 ans, de 1907 à 1955. En 1918, après la mort successive de son neveu et de son frère Madani, il prend la tête de la

---

<sup>690</sup> J. LE PREVOST, *El Glaoui*, Paris, Éditions du Dialogue, 1968, p. 18.

<sup>691</sup> Sur le rôle décisif des Glaoui dans la guerre civile de 1907-1908, E. BURKE, *Prelude to Protectorate in Morocco*, *op. cit.*

<sup>692</sup> Sur le Glaoui dans les années 1930, voir le rapport du capitaine Schœn, présenté dans G. DENGLOS, « "Le Pacha de Marrakech". Rapport classé secret rédigé en 1938 par le capitaine Paul Schœn », *Outre-Mers. Revue d'histoire coloniale et impériale*, vol. 416-417, n° 2, 2022, p. 203-225. Un troisième frère, 'Allal (né v. 1870), par ailleurs protégé allemand, est nommé pacha de Demnat ; il est remplacé par 'Abd al-Malik b. Madānī al-Glāwī (v.1894-1918) en 1912. Un quatrième frère, Ḥāsī (né vers 1885), protégé anglais, est pacha de la casbah de Marrakech.

<sup>693</sup> Dans les années 1930, tandis qu'il est en litige juridique contre le journaliste français G. Babin qui a écrit un ouvrage à son sujet, principalement à charge, le Glaoui fait le récit de cette période pour montrer à quel point le soutien de sa famille a été essentiel à sa famille, CADLC, 73CPCOM19, f° 166.

famille et épouse la veuve de son frère, Zaynab al-Muqrī<sup>694</sup>. Le Glaoui cumule le pachalik de la grande capitale du Sud, Marrakech, et le caïdat sur de vastes territoires qu'il contrôle par l'intermédiaire de ses fils. Beaucoup de légendes et de rumeurs ont circulé sur le Glaoui, sa richesse, sa cruauté, sa toute-puissance. Le rôle de premier plan qu'il a joué dans la déposition de Mohammed ben Youssef en 1953 a contribué à sa légende noire et explique la *damnatio memoriae* qu'il subit depuis l'indépendance. Mais dans les années 1930, il est proche du sultan, qui écoute ses conseils et l'apprécie. Sa puissance suscite les jalousies, et ses rivaux ont tôt fait de rappeler ses origines berbères<sup>695</sup> pour mieux couper court à ses ambitions. Il est aussi proche de la Résidence (qui l'aide à éponger ses nombreuses dettes<sup>696</sup>) et de personnalités politiques européennes qu'il convie volontiers dans ses palais. Alors qu'il est question de remplacer le grand-vizir Moqri, le Glaoui (qui est son gendre) est approché par les Français. Devenir grand vizir ne le dérangerait pas, à la condition de pouvoir rester pacha de Marrakech (la ville rapporte en effet un million de francs par an, contre 300 000 pour le grand vizirat), condition que la Résidence ne peut pas accepter<sup>697</sup>.

Le grand vizir Moqri reste donc en poste. Il fait preuve d'une grande loyauté durant les turbulences nationalistes de 1934, ce qui pousse la Résidence générale à le conserver. Il ne quitte plus la fonction de grand vizir durant toute la durée du Protectorat ; au total, ce redoutable homme d'État a occupé le poste durant 41 années, dont 38 consécutivement (1917-1955). C'est la preuve de son rôle central dans les jeux d'influence du Palais, mais aussi du peu de pouvoir réel de la fonction, si un vieillard comme lui, aussi lucide soit-il à son âge avancé, a pu rester grand vizir aussi longtemps. Sa solide constitution, malgré des soucis de santé, fait des rumeurs de remplacement un *running gag* du règne de Mohammed V, surtout lorsque l'on sait que le grand vizir, que l'on disait déjà proche de la mort en 1913, est sans doute décédé centenaire.

---

<sup>694</sup> Le Glaoui s'est assuré la mainmise sur son clan aux très nombreuses ramifications. Son seul concurrent après la mort de son frère est son neveu Ḥammū b. Aḥmad (fils du frère aîné), qui en 1908 avait été nommé caïd des Glaoua et de plusieurs autres tribus, et qui en 1912 était aussi devenu pacha de la Casbah de Marrakech. Ḥammū meurt au début des années 1930, laissant toute la place à son oncle. Le caïdat des Glaoui est alors récupéré par Ibrāhīm b. al-Tihāmī al-Glāwī (Brahim el-Glaoui), second de son père. La famille est unie de l'extérieur mais des tensions la parcourent, et chaque frère est un point de segmentation potentielle. Les alliances internes sont réalisées par des mariages. À la mort de Ḥammū b. Aḥmad, Thami el-Glaoui devient le tuteur de ses enfants et finit par marier ses trois filles à leurs cousins, ses propres fils, dont Brahim el-Glaoui qui vient de récupérer le caïdat. La branche aînée des Glaoui est ainsi privée de tout pouvoir, transféré à la branche de Thami. « S. Exc. Hadj Thami el Glaoui marie ses trois fils », *Le Petit Marocain*, 19 février 1939.

<sup>695</sup> Voici ce que le *mendoub* Mohammed Tazi pense de lui : « Si Mohammed Tazi m'a rappelé les origines, obscures en somme, de ce chef montagnard qui, en 1913 encore, n'était qu'un mokhazni en burnous noir à la suite du Pacha Si Madani. Les Français estiment avoir des obligations envers lui, datant de la période de guerre. À l'avis du Mendoub, les obligations du Glaoui envers les Français sont bien plus grandes, car le Glaoui n'a été créé que par les Français et il n'est maintenu que par les Français. », « Note au sujet de la politique des grands caïds », 5 février 1936, CADN, IMA300-297.

<sup>696</sup> CADLC, 73CPCOM-19.

<sup>697</sup> « Opinion du Makhzen sur le remplacement éventuel du grand vizir », notice sur le Glaoui, milieu des années 1930, CADN, IMA300-308.



Bien installé avant le Protectorat, il traverse ce dernier et meurt un an après sa fin, symbole éclatant de la continuité des élites marocaines, et surtout de celles qui ont émergé politiquement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette galerie de personnages, ou plutôt de familles, montre qu'il faut considérer le haut Makhzen comme un tout, un réseau dense et un microcosme fermé avec ses logiques propres, ses alliances et ses rivalités, dont le Protectorat doit tenir compte : ces grandes familles ont perdu l'exercice concret du pouvoir, et pourtant leur puissance paraît presque intacte. Leur influence est un pilier essentiel de l'autorité du sultan, qui a parfaitement conscience des luttes de pouvoir qui se jouent autour de sa personne, et qui doit arbitrer les ambitions de chacune et respecter les équilibres en distribuant les fonctions prestigieuses de l'Empire, accaparées par un petit nombre de dynasties.

## Chapitre 3 – Fidèle à la France (1927-1942)

---

En août 1931, le sultan passe comme chaque année ses vacances en France. Mais cet été-là n'est pas tout à fait comme les autres, puisqu'il visite également la grande exposition coloniale de Paris qui doit couronner l'apogée colonial du pays. Sultan de l'un des joyaux colonisés par la France, premier musulman de l'Empire, il fait aussi partie du spectacle. Et c'est un jeune souverain guilleret, le sourire aux lèvres, qui déambule le 7 août 1931, aux côtés du maréchal Lyautey à la retraite et de son successeur à la Résidence Lucien Saint, dans les allées de l'exposition et dans celles du pavillon marocain, étrange édifice qui tient à la fois du palais marocain, de la mosquée et du souq où sont présentées des pièces d'artisanat marocain. Cette visite est à l'image des quinze premières années de son règne, durant lesquelles le sultan est l'allié infailible de la France et de la présence coloniale. Mohammed ben Youssef aime la France, qu'il visite régulièrement, il aime les Français et leur culture. Son quotidien, comme celui de nombreux jeunes Marocains issus des élites, est fait d'hybridité. Le sultan est l'instrument de la politique coloniale française, qu'il approuve ou à tout le moins légitime par son assentiment. Il commence son règne en scellant le célèbre « dahir berbère » (1930), et scelle dix ans plus tard la politique antijuive, alors que son Empire dépend du Régime de Vichy. La première partie de la Deuxième Guerre mondiale (1939-1942) est d'ailleurs la période où sa coopération avec les Français culmine.

Il ne faudrait pas interpréter cette attitude (seulement) comme la faiblesse d'un jeune prince que le colonisateur manipulerait comme une marionnette. Mohammed ben Youssef a hérité de ce cadre politique et se situe dans la lignée de son père. Le sultan trouve un intérêt à la collaboration pour sa personne, pour la dynastie et pour l'institution monarchique. Son pouvoir personnel (notamment symbolique avec la création de la fête du Trône en 1933-1934) se consolide et s'accroît. Sans obligation de gouverner, mais avec celle de régner, sa position est confortable dans les années 1930. Il partage le quasi-unanimisme des élites traditionnelles maintenues en place dans leur soutien au Protectorat. Cela ne signifie pas que les lignes ne bougent pas. La collaboration de certaines élites avec la colonisation est remise en cause de façon croissante à partir des premières mobilisations contre le dahir berbère. Alors que la contestation armée et tribale prend fin avec le parachèvement violent de la conquête (1934), une autre forme de contestation, de type nationaliste, prend forme ; mais qu'il y ait simultanément entre ces deux

phénomènes ne signifie pas passage de relais, car il n'existe aucune continuité dans les formes de résistance à la colonisation. Ces contestations politiques cherchent à attirer l'attention du sultan et à le réveiller de ce qu'elles considèrent comme sa léthargie. Si le sultan n'est pas entièrement indifférent aux égards que lui réservent les jeunes nationalistes de sa génération, il ne se laisse pas séduire et, contrairement à ce qui est prétendu par ses hagiographes ultérieurs, finit par rejeter ce nationalisme qui vient troubler le calme colonial de son Empire<sup>698</sup>.



**Ill. n° 12 Le sultan Mohammed ben Youssef visitant l'exposition coloniale, 7 août 1931**

*Le sultan déambule dans le « souq » du Pavillon marocain, à l'exposition coloniale de Paris (1931). De g. à d. : le résident général Lucien Saint, Si Kaddour ben Ghabrit, le sultan et le maréchal Lyautey, commissaire de l'exposition.*

*Couverture de L'Illustration, n° 4615, 15 août 1931.*

*Reproduction avec l'aimable autorisation de L'Illustration - [www.lillustration.com](http://www.lillustration.com)*

<sup>698</sup> Le sultan est par exemple tout juste évoqué dans le récit des années 1930, qui colle au discours nationaliste, dans C.-A. JULIEN, *L'Afrique du Nord en marche : nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, Julliard, 1952.

### 3.1 Un jeune souverain colonial (1927-1934)

#### A. Le sultan du dahir berbère

Le premier moment fort du règne de Mohammed ben Youssef est la crise dite du dahir berbère, bien inscrit dans le roman national marocain issu de l'Indépendance : l'adoption en mai 1930 d'une réforme du système judiciaire berbère, qui serait issue d'un projet français de diviser l'Empire voire de christianiser les Berbères, suscite une vague de protestations, considérée *a posteriori* comme la cristallisation et la première manifestation d'ampleur du nationalisme marocain. Les hagiographes du sultan ne savent pas trop quoi faire de l'épisode, car il a scellé le fameux dahir, mais aussi parce les manifestations de protestation ont été condamnées en son nom. Ne pouvant passer l'épisode sous silence, ils excusent le sultan, qui aurait été trompé par de mauvais conseillers et par les Français. Mais c'est occulter la réalité de son pouvoir au début de son règne : tant du fait de son statut défini par le Protectorat que par son âge, il n'a pas les moyens de s'y opposer, et il n'est pas non plus certain qu'il ait pu en avoir la volonté. Par ailleurs, cet étonnement possible face à la passivité du sultan n'est possible qu'en connaissant la suite de l'histoire, et l'importance que le dahir berbère a pris dans l'histoire nationale marocaine ; en 1930, il n'est qu'un dahir après d'autres et rien ne laisse penser qu'il puisse déclencher une mobilisation inédite. En 1930, tout comme en 1940, Mohammed ben Youssef ne peut aucunement être considéré comme un militant de l'indépendance.

Pour comprendre les enjeux du dahir berbère, il faut au préalable revenir sur la « politique berbère » de la France, bien étudiée, mais aussi sur le moins connu fonctionnement de la justice marocaine sous le Protectorat, dont les réformes imposées par la France touchent aussi au statut du sultan. La complexité du droit sous le Protectorat provient d'une situation de pluralisme juridique : il varie en fonction de l'ordre juridique (pénal, civil, statut personnel), de la situation géographique (ville, territoire tribal — et donc du rapport au pouvoir central), et du classement de la population en fonction des critères raciaux ou religieux (chraâ musulmane, coutumes berbères et lois juives)<sup>699</sup>. Et il faut bien sûr y ajouter la justice française dès qu'un colon est impliqué.

---

<sup>699</sup> P. MARTY, *La justice civile musulmane au Maroc, extrait de la Revue des Études islamiques, 1931 et 1933*, Paris, Geuthner, 1933 ; A. PLANTEY, *La réforme de la justice marocaine, la justice Makhzen et la justice berbère*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1952 ; J. SAUVEL, « La réforme de la justice au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1965, p. 89-107 ; J. P. HALSTEAD, *Rebirth of a nation, the origins and rise of Moroccan nationalism, 1912-1944*, Harvard, Harvard University Press, 1967 ; F.-P. BLANC, « Le caractère composite du droit marocain : La réception, en 1913, du droit protectoral dans le respect de la tradition juridique », *Revue juridique de l'Océan Indien*, 2005, p. 31-44.

La justice pénale, qui réprime les crimes et infractions, est dite justice Makhzen, car elle dépend théoriquement du pouvoir central. Il s'agit d'une justice séculière, qui est rendue par les pachas dans les villes et les caïds dans le bled. Aucun appel n'est possible, sauf un recours direct et rare auprès du sultan. La justice civile, qui porte sur les héritages, l'immobilier et tout ce qui concerne le statut personnel des individus, est partiellement religieuse. Une part importante de la population, dans une proportion difficile à estimer, dépend de la loi islamique, qui au Maroc prend le nom de chraâ (*šarī'a/sharia*). Elle relève des cadis, qui sont des fonctionnaires nommés par le Makhzen. Il n'y a pas de deuxième instance officielle, mais il est possible de faire parvenir une réclamation au vizir de la Justice, dont le nom initial est vizir des Plaintes (*wazīr aš-šikāyāt*) ; la compétence de ce vizir, équivalent du grand cadi (cadi des cadis) qui a pu exister en d'autres temps et d'autres lieux, se limite donc au civil et au religieux. Une partie des tribus identifiées comme berbères, bien que reconnaissant l'autorité spirituelle du sultan (comme commandeur des croyants), ne relève pas dans les faits du chraâ, mais de coutumes (*'urf\**) qui varient d'une tribu à une autre. Ces Berbères ne sont pas les seuls à disposer d'un statut civil propre. La communauté juive a ses propres lois de nature religieuse pour le domaine du civil. L'Empire chérifien est bien un empire : il existe des règles communes, mais également des communautés autonomes sur certains aspects, notamment le statut personnel. Dans les faits, les frontières ne sont pas aussi nettes que présentées ici. Parce que la justice Makhzen est réputée plus souple et plus rapide, les pachas et caïds en viennent régulièrement à se prononcer sur des sujets qui sont en théorie du ressort des cadis<sup>700</sup>. Enfin, à toutes ces juridictions, il faut ajouter une justice consulaire dont le poids croît à mesure que l'influence européenne s'impose. Elle continue d'exister après 1912, mais est en partie remplacée par les juridictions françaises spécialement installées au Maroc<sup>701</sup>.

Le sultan est la clé de voûte d'une partie du système judiciaire. S'il ne juge pas lui-même, sauf affaires gravissimes, il détient une partie du pouvoir normatif et une partie du pouvoir judiciaire. Par ses dahirs, il est capable d'édicter des normes applicables en théorie à l'ensemble de l'Empire. Dans le domaine pénal, il est en tant que chef politique le sommet de la justice Makhzen et en nomme les fonctionnaires. Dans le domaine civil, il est la référence ultime, en tant que commandeur des croyants, mais il n'interprète pas la loi, n'étant pas un ouléma. Lui échappent donc du côté de la justice civile la justice coutumière berbère et la justice rabbinique. Il faut, pour comprendre la portée du dahir berbère, avoir conscience de ces limites qui entourent le pouvoir judiciaire du sultan.

---

<sup>700</sup> BO n° 306, 2 septembre 1918.

<sup>701</sup> F.-P. BLANC, « Le caractère composite du droit marocain... », *op. cit.*, p. 32.

Dès les débuts du Protectorat, les Français entreprennent de réformer la justice marocaine, œuvre de longue haleine, puisque les premiers codes écrits ne sont pas adoptés avant les années 1950. Il s'agit, avec les finances, de l'un des très gros chantiers de la réforme de l'État. Les réformes, qui prennent pour modèle le système français, ont plusieurs priorités : instauration d'un système d'appel, passage de l'oralité à l'écrit, et institutionnalisation de l'ensemble, au moyen de dahirs, pour lui donner une cohérence qui aux yeux des Français lui faisait défaut. Une des premières réformes consiste à limiter le pouvoir judiciaire des pachas et des caïds : après la publication de la circulaire vizirienne du 8 janvier 1913, il ne leur est plus possible de prononcer des peines supérieures à un an de prison et 1 000 pesetas hassanis d'amende, là où il n'existait aucune limitation avant le Protectorat. Au-dessus de ces seuils, les affaires relèvent désormais d'une institution centrale créée en novembre de la même année, le Conseil des Affaires criminelles. En 1918, un dahir réorganise les juridictions Makhzen, en même temps qu'il fige par écrit une partie du système existant, et place au centre l'idée de délégation<sup>702</sup>. La justice berbère et la justice rabbinique ne sont pas évoquées. Deux réformes sont adoptées par ce dahir. Tout d'abord une rectification des compétences attribuées aux pachas et caïds : les limitations déjà évoquées sont doublées<sup>703</sup>. Deuxièmement est créée une institution de tout premier plan, le Haut tribunal chérifien (HTC), qui a une double fonction : traiter les affaires les plus graves qui ne relèvent plus des pachas et caïds (le Conseil des Affaires criminelles créé en 1913 est absorbé), et servir de cour d'appel dans le domaine pénal. La justice civile est également réformée sous l'égide des Français. Le très long dahir du 7 juillet 1914<sup>704</sup>, qui fait office de code de procédure pour les cadis et les autres fonctions judiciaires, met aussi en place des registres obligatoires et instaure un processus d'appel : les cadis des villes deviennent compétents pour l'appel des cadis ruraux, et le vizir de la Justice, secondé par un Conseil des Oulémas, est responsable de l'appel des cadis urbains. Le dahir du 7 février 1921 transforme ce dernier conseil en Tribunal d'appel du Chraâ (TAC). De la même façon, un haut tribunal rabbinique est créé en 1918, pour servir de chambre d'appel à la justice juive<sup>705</sup>. Enfin, comme pour l'ensemble des administrations marocaines, des agents de contrôle français sont nommés dans chacun des tribunaux.

---

<sup>702</sup> « Le pouvoir judiciaire appartient au Sultan et s'exerce par le jeu d'une double délégation chérifienne donnée, d'une part aux Cadis, d'autre part aux Pachas et caïds. Aux Cadis est déléguée l'application de la loi religieuse (Chra) dont le Souverain a la garde en sa qualité d'Imam, ou chef spirituel de la communauté musulmane. Aux Pachas et caïds est délégué le droit de justice que le Souverain détient en sa qualité de Sultan ou chef temporel. » BO n° 306, 2 septembre 1918.

<sup>703</sup> Ces agents du Makhzen sont désormais compétents pour prononcer des peines inférieures à deux ans d'emprisonnement ou à 2 000 pesetas hassanis d'amende

<sup>704</sup> BO n° 90, 17 juillet 1914.

<sup>705</sup> Dahir du 22 mai 1918, BO n° 292, 27 mai 1918.

Les réformes françaises de la justice berbère ne doivent donc pas être étudiées isolément. Le premier enjeu est l'intégration des tribus peu à peu soumises par la conquête française au système pénal. Elles doivent être rattachées au Makhzen. Du côté de la justice civile, la question qui se pose est celle du statut à accorder aux coutumes berbères. Très anciennes, elles existent sans être officiellement reconnues par le pouvoir central. Une part du problème vient du fait que l'administration coloniale, pour qui le système judiciaire français est le seul qui vaille, ne conçoit pas la possibilité d'un système juridique qui ne serait pas formalisé et explicitement défini. Mais un dahir reconnaissant la légalité des coutumes berbères risque de créer des tensions majeures avec les autorités marocaines, car cela reviendrait pour elles à accepter que tous les musulmans de l'Empire ne relèvent pas de la loi islamique, ce qui est déjà le cas dans les faits. L'autorité spirituelle du sultan, garante de l'unité de l'Empire, en serait affaiblie. Or, les Français, malgré leur volonté d'unifier le pouvoir marocain dont ils sont les protecteurs, tiennent également à maintenir, voire à accentuer, le particularisme berbère – ou plutôt les particularismes, puisque les coutumes sont aussi diverses que les tribus. Ce principe correspond à la fameuse « politique berbère » de la France, défendue par Robert Montagne, condamnée par Charles-Robert Ageron<sup>706</sup>, et qui a déjà suscité une littérature importante<sup>707</sup>. R. Montagne, anthropologue spécialiste des Berbères et qui publie sa thèse l'année du dahir berbère, justifie une politique déjà menée en Algérie et initiée dès le début du Protectorat au Maroc<sup>708</sup>. En 1915, un Comité d'études berbères a par exemple été créé, qui a piloté des études approfondies sur les Berbères du Maroc, notamment pour en recenser les coutumes. Ces travaux insistent sur le particularisme des Berbères, qui sur 5 millions de Marocains en 1930 en représenteraient les trois quarts<sup>709</sup>. Les Français affichent leur volonté de préserver l'authenticité largement fantasmée du monde berbère. La distinction entre Arabes et Berbères tracée par les études françaises est raciale, linguistique, géographique (la distinction recouperait, certes imparfaitement, la distinction entre villes et bled, voire entre *Bilād al-Maḥzan* et *Bilād al-sība*), mais aussi religieuse et politique. Religieuse, car les Berbères, comme le prouverait leur préférence pour des coutumes profanes, ne seraient que superficiellement musulmans, ou des

---

<sup>706</sup> C.-R. AGERON, « La politique berbère du protectorat marocain de 1913 à 1934 », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, vol. 18, n° 1, 1971, p. 50–90.

<sup>707</sup> Sur la science coloniale au Maroc : E. BURKE, *The ethnographic state...*, *op. cit.* ; A. GUERIN, « Racial myth, colonial reform, and the invention of customary law in Morocco, 1912–1930 », *The Journal of North African Studies*, vol. 16, n° 3, 1<sup>er</sup> septembre 2011, p. 361-380 ; M. MARLY, « L'ethnographie militaire aux origines de la « politique berbère » du protectorat français au Maroc (1912-1915) », *L'Année du Maghreb*, n° 25, 15 juin 2021, p. 205-221.

<sup>708</sup> R. MONTAGNE, « La Politique Berbère de la France », *Journal of the Royal African Society*, vol. 33, n° 133, 1934, p. 338-352 ; R. MONTAGNE, *Les Berbères et le Makhzen dans le sud du Maroc : essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe chleuh)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1930.

<sup>709</sup> G. LAFUENTE, « Dossier marocain sur le dahir berbère de 1930 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 38, n° 1, 1984, p. 83-116.

musulmans hétérodoxes qui conserveraient des restes de christianisme archaïque, datant de l'Empire romain. Politique, car les Berbères manifesteraient une tendance particulière à la démocratie dont des institutions comme les djemaas (*ġamā'a-s*)\*, mais aussi leur autonomie vis-à-vis du Makhzen central, seraient la preuve. Forts de ces certitudes de la science coloniale, qui sans être toujours dénuées de fondement sont *a minima* exagérées, la « politique berbère » de la France a cherché à favoriser ces différentes tendances, afin de faciliter le contrôle du territoire et de la population marocaine en jouant sur ses divisions, et peut-être dans l'espoir d'une assimilation. Les écoles franco-berbères ont par exemple pour fonction de former les chefs de tribus pour ensuite les intégrer à l'armée française ou à l'administration.

Bien avant le « dahir berbère » de 1930, les Français ont cherché à distinguer la justice berbère du reste de la justice marocaine. Le dahir du 11 septembre 1914 déclare ainsi que « *les tribus dites de coutumes berbères sont et demeurent régies et administrées selon leurs lois et coutumes propres sous le contrôle des autorités [...]*<sup>710</sup>. » La disposition est générale : le dahir ne précise pas ce que sont les coutumes, trop diverses pour être détaillées, et ne liste pas les tribus concernées (le grand vizir doit les préciser dans des arrêtés qui sont régulièrement publiés jusqu'aux années 1930). Par ailleurs, certaines lois de l'Empire, à définir, seront également applicables dans les zones berbères. Si le dahir prend autant de précautions, c'est parce que H. Lyautey a eu beaucoup de mal à le faire accepter au sultan Youssef<sup>711</sup> : pour la première fois de l'histoire marocaine, le dahir de 1914 entérinait l'existence chez les Berbères de coutumes ne relevant pas du *fiqh*\* (donc qui ne seraient pas islamiques). Il n'a à l'époque rencontré aucune résistance populaire. La politique berbère française s'est poursuivie sans trop d'encombres jusqu'en 1930, à mesure que l'armée française faisait la conquête de l'ensemble de l'Empire. L'administration a notamment cherché à mettre en avant les djemaas berbères pour favoriser l'autonomie des zones berbères. Le dahir du 22 septembre 1915 puis celui du 21 novembre 1916 ont créé des djemaas judiciaires à l'échelon des fractions tribales (dirigées par des cheikhs\*) et à celui des tribus (dirigées par les caïds). En plus de fonctions administratives, ces djemaas judiciaires sont compétentes pour le droit civil. Le droit pénal relève, lui, d'un tribunal makhzénien<sup>712</sup>. Les spécialistes français de la Résidence ont cherché à établir une cartographie

---

<sup>710</sup> « [...] *Considérant que de nouvelles tribus sont, par les progrès de la pacification, journallement rattachées à l'Empire ; que ces tribus de race berbère ont des lois et des coutumes propres en usage chez elles de toute antiquité et auxquelles elles sont attachées ; Considérant qu'il importe, pour le bien de Nos Sujets et la tranquillité de Notre Empire fortuné, de respecter le statut coutumier qui régit ces tribus ; A décrété ce qui suit : Article premier - Les tribus dites de coutumes berbères sont et demeurent régies et administrées selon leurs lois et coutumes propres sous le contrôle des autorités [...].* » BO n° 100, 21 septembre 1914.

<sup>711</sup> J. LUCCIONI, « L'élaboration du dahir berbère du 16 mai 1930 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 38, n° 1, 1984, p. 75-81.

<sup>712</sup> Il y a 81 djemaas judiciaires en 1929, G. LAFUENTE, « Dossier marocain sur le dahir berbère de 1930 », *op. cit.*, p. 141 ; G. LAFUENTE, « dahir berbère. (16 mai 1930) », *Encyclopédie berbère*, n° 14, Éditions Peeters, 1994, p. 2178-2192.



raciale des zones relevant selon eux du *chraâ* et des zones de coutume (distinguant des « musulmans juridiques » et des « musulmans non juridiques »), mais le résultat s'est avéré beaucoup plus complexe qu'attendu, car certaines tribus berbères possédaient des systèmes mixtes<sup>713</sup>. Le dahir berbère n'est donc pas complètement inédit. Il s'inscrit dans une politique berbère française déjà bien avancée, même s'il franchit un cap.

Le « dahir berbère », nom qui lui a été attribué par les nationalistes ou sous lequel il est resté célèbre, est publié en mai 1930 dans le *Bulletin officiel* entre une vente d'immeuble et un dahir réglementant les taxes sur le sucre et le glucose<sup>714</sup>. Ni le sultan ni le Makhzen ne sont consultés dans son élaboration<sup>715</sup>. Ce texte s'explique par la volonté d'approfondir la politique berbère, alors que la conquête du pays est presque achevée. Que dit exactement le fameux dahir berbère, dont le nom exact est « *Dahir du 16 mai 1930/17 hija 1348 réglant le fonctionnement de la justice dans les tribus de coutume berbère non pourvues de mahakmas pour l'application du *chrâa** » ? Il y est premièrement confirmé que le droit coutumier berbère est reconnu juridiquement et peut s'appliquer pour les questions civiles, commerciales, et pour tout ce qui relève du statut personnel (art. 2), pour les territoires où le *chraâ* n'est pas appliqué. Rien de novateur : ce dahir se situe dans la continuité de celui scellé en 1914 par Youssef. Le deuxième point reconnaît que sur les territoires concernés la justice pénale relève désormais des chefs de tribus, à l'instar des pachas dans les villes et des autres caïds dans les zones « arabes ». Des tribunaux d'appel coutumiers sont créés, tribunaux de deuxième instance qui dépendent de la justice Makhzen. Ils auront la particularité d'être compétents tant dans le civil (art. 3) que le pénal (art. 4), là où sur le reste du territoire ces deux domaines sont distingués, ce qui revient à souligner l'aspect non religieux de la « justice berbère » telle que pensée par les Français. Le dahir annonce quatrième l'envoi auprès des tribunaux coutumiers de « *commissaires du gouvernement* » français (art. 5), de la même façon qu'il en existe déjà auprès des pachas et des autres caïds. Enfin, les articles 6 et 7 déclarent les juridictions françaises compétentes en pays berbère pour le pénal (crimes) ainsi que pour certaines actions civiles (questions immobilières notamment)<sup>716</sup>. Pour le pouvoir central marocain, ces réformes signifient une division de son autorité en différentes juridictions. Les Français y voient au contraire une unification à leur

---

<sup>713</sup> K. E. HOFFMAN, « Berber Law by French Means : Customary Courts in the Moroccan Hinterlands, 1930-1956 », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 52, n° 4, 2010, p. 861.

<sup>714</sup> BO n° 918, 30 mai 1930.

<sup>715</sup> Une commission *ad hoc* se réunit en décembre 1929, sous le mandat de Lucien Saint, pour rédiger un projet de dahir. Ses 14 membres se répartissent entre d'un côté des avocats qui, derrière M<sup>e</sup> Picard, bâtonnier de l'ordre des avocats de Rabat, souhaitent instaurer des juridictions françaises en zone berbère (selon l'exemple algérien) et de l'autre des fonctionnaires de la direction des Affaires indigènes et notamment son directeur, C. Noguès, qui entendent juste donner un statut légal aux djemaas judiciaires berbères mais refusent de placer des juges français dans ces juridictions. C'est la ligne dure qui a fini par l'emporter.

<sup>716</sup> Tout n'est pas encore fixé, et les réformes doivent être précisées par des arrêtés viziriels (article 8). BO n° 918, 30 mai 1930.

profit : il y aura désormais dans tous les tribunaux du Maroc, y compris coutumiers, un représentant français, voire un juge français. Le dahir n'a pas pour but de rattacher la justice berbère au Makhzen — il l'en éloigne au contraire —, mais de la rattacher au système français. Il constitue une étape supplémentaire de la colonisation et de l'intégration du Maroc au reste de l'Empire colonial français. Le dahir est d'ailleurs publié au moment où est fêté le centenaire de l'Algérie française, ce que ne manquent pas de souligner ses opposants.

Que signifie ce dahir pour le sultan ? Il a des conséquences sur son pouvoir judiciaire, temporel comme spirituel. Le fait que les chefs de tribus berbères soient compétents en matière pénale constitue un affaiblissement de son autorité temporelle, car le Palais a peu de prise sur leur nomination, largement contrôlée par les Français. Quant à son autorité spirituelle, elle est de manière plus évidente mise à mal par le dahir, puisque ce dernier exclut une partie des Berbères marocains du domaine juridique du chraâ, dont le sultan est le garant religieux. Mais le dahir du 16 mai 1930 ne fait qu'entériner une situation de fait, vieille de plusieurs siècles, et à laquelle le dahir de 1914 avait donné une première forme juridique. Concrètement, étant donnée la faiblesse politique qui est déjà la sienne en 1930, le sultan ne perd pas grand-chose avec le dahir.

Ce n'est cependant pas l'avis des premiers militants opposés au dahir, dont la mobilisation s'est en partie faite par le prisme de l'offense faite au sultan. En témoigne l'opuscule *Tempête au Maroc, ou les erreurs d'une « politique berbère »*. Publié en 1931, en France et en français, car destiné à alerter l'opinion française (de gauche)<sup>717</sup>, ce premier grand texte nationaliste est l'œuvre d'un collectif qui se cache sous le pseudonyme Mouslim Barbari (« musulman berbère »), dont font partie Mohamed Hassan Ouazzani (Muḥammad b. al-Ḥasan al-Wazzānī, 1910-1978), Ahmed Balafrej (Aḥmad Balāfriġ, 1908-1990) et Mohammed el-Fassi (Muḥammad al-Fāsī, 1908-1991)<sup>718</sup>. Ce pamphlet prend prétexte du dahir pour dénoncer la politique berbère de la France dans son ensemble. L'interprétation précise qu'il fait du dahir, article par article, accuse les Français de saper la double autorité du sultan. Mouslim Barbari écrit que « *c'est au sultan lui-même que l'on arrache un texte par lequel on lui fait abdiquer le pouvoir temporel qu'il exerce sur les tribus berbères, en remplaçant la juridiction des caïds, ses représentants directs, par celle des chefs de tribus*<sup>719</sup> ! » Les auteurs dénoncent ensuite le

---

<sup>717</sup> Ce livre a été permis par le journaliste Daniel Guérin et l'avocat Robert-Jean Longuet ; sur les liens entre la gauche française et les nationalistes marocains, G. DENGLOS, *La Revue Maghreb (1932-1936). Une publication franco-marocaine engagée*, Paris, L'Harmattan, 2015.

<sup>718</sup> G. LAFUENTE, *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 206.

<sup>719</sup> MOUSLIM BARBARI, *Tempête sur le Maroc, ou les erreurs d'une « politique berbère »*, Paris, Éditions Rieder, 1931, p. 26.

fait que les Berbères soient soustraits à l'autorité religieuse du sultan<sup>720</sup> ; pour eux, le but serait clairement de désislamiser les Berbères. Par ce dahir, les Français balayeraient les fondements mêmes du Protectorat<sup>721</sup>. Mais le sultan lui-même est innocenté par Mouslim Barbari, de la même façon qu'il n'a jamais été inquiété pour avoir scellé le dahir. Le texte aurait été imposé « *au sultan du Maroc Sidi Mohammed, jeune mineur que le Résident général actuel, M. Lucien Saint, aidé du Grand Vizir El-Mokri, tient dans une ignorance complète des choses de son pays*<sup>722</sup>. » Puisque l'on ne peut critiquer le sultan lui-même, son entourage est critiqué : c'est le thème bien connu du « prince mal conseillé », ici par les Français et par son entourage (Mohammed Mammeri n'est-il pas kabyle ?). Dans les faits, le texte a été présenté par Lucien Saint au sultan. Urbain Blanc, le délégué à la Résidence générale, appréhendait les réticences du jeune sultan, qui selon lui ne serait pas opposé à cette politique, mais ne souhaiterait pas y être mêlé<sup>723</sup>. Après une semaine de discussions et de négociations, le fonctionnaire avait finalement convaincu le sultan d'apposer son sceau sur le dahir.

## B. L'opposition au dahir berbère condamnée au nom du sultan

Dans un texte de 1929, Robert Montagne écrit que « *le seul moyen de lutter efficacement contre le développement des tendances nationalistes est la mise en œuvre, dans un avenir rapproché, du régionalisme berbère*<sup>724</sup> ». Les événements de l'année suivante lui donnent tort, lorsque la volonté d'accentuer le régionalisme berbère déclenche une réaction de type nationaliste. Parler de nationalisme au sens propre pour la mobilisation qui s'organise à l'été 1930 est en soi prématuré. Cette lecture a été faite ultérieurement par les nationalistes eux-mêmes, dès les années 1930. S'il y a bien volonté de sortir d'une définition impériale de l'État en subsumant Arabes et Berbères dans une nouvelle identité, marocaine, le cœur de la mobilisation est de nature religieuse. Inspiré par le courant réformiste qui cherche à repenser la religion, c'est l'argument religieux qui est surtout mis en avant. Avec le dahir berbère, les Français chercheraient à désislamiser et à christianiser les Berbères<sup>725</sup>. Les moyens d'actions

---

<sup>720</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>721</sup> « *C'est précisément pour imposer l'autorité (temporelle et spirituelle du Sultan) sur toutes les tribus en révolte que la France a débarqué ses troupes, ses colons et ses fonctionnaires. Aujourd'hui elle prétendrait, sous le prétexte qu'elles ont été en dissidence, soustraire ces tribus à l'autorité du Sultan, elle arracherait des mains de celui-ci le pouvoir qu'elle lui a confirmé solennellement, qu'elle l'a aidé à reconquérir ? Ce serait vraiment paradoxal.* » *Ibid.*, p. 29.

<sup>722</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>723</sup> G. LAFUENTE, *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain*, op. cit., p. 180.

<sup>724</sup> Cité dans *Ibid.*, p.157

<sup>725</sup> La crainte est commune à l'époque. Sur les rapports entre colonisation, islam et catholicisme, voir entre autres O. SAAÏDIA, « Islam et ordre colonial dans les empires britannique et français : entre collaboration et contestation », *Histoire, monde et*

sont eux aussi de nature religieuse. Il ne s'agit pas d'une réaction spontanée, mais d'un activisme militant qui prend appui sur le dahir pour contester l'ordre colonial. La première manifestation n'a lieu qu'un mois après sa promulgation, le 20 juin 1930, à Salé ; Abdelatif Sbihi ('Abd al-Laṭīf al-Subaīhī), apparenté au pacha de la ville, déjà militant dans les cercles protonationalistes, en est l'instigateur. La contestation prend la forme de la prière *laṭīf*, qui résonne dans les mosquées pour exiger le retrait du dahir. Jour après jour, la mobilisation s'étend à d'autres villes – et uniquement aux villes<sup>726</sup>. Les manifestations sont les plus importantes à Fès, capitale spirituelle du Maroc. Le *laṭīf* est récité à la Qaraouiyine. C'est aussi à Fès que commence la répression le 18 juillet, menée par le pacha Muḥammad al-Baḡdādī<sup>727</sup>.

Comme à son habitude au mois de juillet, le sultan est en France<sup>728</sup>. Il ne rentre au Maroc que pour célébrer le *mawlid* (7 août). Quatre jours plus tard, le lundi 11 août, un texte est lu en son nom dans les mosquées des grandes villes du pays. C'est le seul médium dont dispose le sultan à cette époque pour s'adresser à ses sujets. Il ne prend jamais la parole en public ou à la radio, mais emprunte la voix des autres. Le texte lu en chaire, dans lequel le sultan s'exprime en tant que commandeur des croyants, n'est de toute façon pas de lui, et a été préparé conjointement par la Résidence et des membres du Makhzen. Le message est une réécriture du dahir et répète qu'il ne fait que s'inscrire dans la tradition :

*Vous n'ignorez pas que les tribus berbères ont toujours été soumises à un ensemble de lois coutumières ancestrales qui leur ont permis de régler leurs différends et que ce système d'administration leur a toujours été reconnu par vos ancêtres sanctifiés ainsi que les Souverains des autres dynasties qui les ont précédés. L'exercice de ces coutumes s'est ainsi étendu sur plusieurs siècles et le dernier Souverain qui l'a reconnu aux tribus berbères est Notre Auguste et vénéré père qui n'a fait que suivre les traces de ses prédécesseurs, dans le seul but d'accorder aux Berbères les moyens de régler leurs différends pour le développement de la paix parmi eux. Cet octroi ne pouvant être considéré que comme un moyen d'administration maghzenienne [sic], nous avons nous-mêmes décrété de semblables mesures par Notre dahir Chérifien<sup>729</sup>. [Annexe I.10]*

L'argument de la tradition suffirait à justifier le dahir. La plupart des réformes qu'il introduit, et surtout les articles 6 et 7 qui étendent les juridictions françaises et provoquent la colère des

---

*cultures religieuses*, vol. 25, n° 1, 2013, p. 75-105 ; M. MARGUICH, « L'Église catholique au Maroc sous le protectorat français. Rabat-Paris-Rome ou le heurt des logiques (1912-1956) », *Histoire, monde et cultures religieuses*, vol. 44, n° 4, 2017, p. 33-54.

<sup>726</sup> Principalement à Rabat, Salé, Casablanca et Fès ; G. Lafuente ne compte qu'une manifestation à Marrakech. W. A. HOISINGTON, « Cities in Revolt : The Berber Dahir (1930) and France's Urban Strategy in Morocco », *Journal of Contemporary History*, vol. 13, n° 3, 1978, p. 433-448. G. LAFUENTE, *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain*, op. cit., p. 193.

<sup>727</sup> Sur cette mobilisation et sa répression, Mohamed Hassan Ouazzani, « Réaction et représailles », *Maghreb*, n° 11, mai-juin 1933.

<sup>728</sup> La Résidence craignait que son retour au Maroc ne soit l'occasion d'un regain de contestation ; mais le sultan est aussi perçu comme un moyen d'apaiser la situation. Note pour le Directeur des affaires indigènes, 22 juillet 1930, CADN, 1MA300-22.

<sup>729</sup> « Une lettre du sultan du Maroc à son peuple », *L'Afrique du Nord illustrée*, 30 août 1930. Le texte se situe aussi en CADN, 1MA300-297.

manifestants, sont passées sous silence. La proclamation préfère accuser les fauteurs de trouble :

*Cependant, des jeunes gens dénués de toute espèce de discernement, ignorant toute la portée de leurs actes répréhensibles, se sont mis à faire croire que ces mesures que nous avons décrétées n'ont pour but que la christianisation des Berbères. Ils ont ainsi induit la foule en erreur et ont convié les gens à se réunir dans les Mosquées pour réciter les prières du « latif\* » après les prières rituelles, transformant, par ce procédé, la prière en manifestation politique de nature à jeter le trouble dans les esprits<sup>730</sup>.*

Il y a quelque chose de comique à voir le jeune sultan (il a 21 ans depuis la veille, si le 10 août 1909 est bien sa date de naissance) prendre la posture de commandeur des croyants et de père des Marocains, pour rabrouer des « *jeunes gens dénués de toute espèce de discernement*<sup>731</sup> ». Le sultan et les premiers militants nationalistes sont de la même génération : pour ne citer que les plus connus, Ahmed Balafrej est né en 1908, Allal el-Fassi et Mohamed Hassan Ouazzani tous deux en 1910. Le sultan condamne la transformation des mosquées en « *foyers de réunions politiques où prennent libre cours les arrière-pensées et où se développent les mauvais penchants.* » L'ordre, sur demande du sultan, doit revenir. Cette prise de position ne reflète pas son avis personnel. Il est considéré comme n'en ayant pas, c'est la Résidence et les vizirs qui parlent à sa place et en son nom.

La proclamation ne résout pas cette première crise du règne. Deux jours plus tard, la récitation du *latīf* doit être interdite. Le 21 août, la Résidence tente de limiter la portée du dahir : « *Si des tribus soumises à l'Izref (coutume) manifestent en bloc le désir d'être soumises au Chrâa (droit coranique), satisfaction pourra leur être donnée par le Sultan*<sup>732</sup> », déclare Urbain Blanc. Le grand vizir finit par autoriser des délégations à être reçues en audience par le sultan. Seule celle de Fès, constituée de militants qui se sont donné pour noms ceux des compagnons du prophète, est vraiment connue. Al-Ouazzani et el-Fassi en faisaient initialement partie, mais sont finalement empêchés de partir. Les huit autres membres sont de vieux notables qui ne pouvaient être soupçonnés d'activisme nationaliste. Parmi eux, 'Abd al-Rahmān Bilqurṣī, vizir de la Justice sous le règne précédent<sup>733</sup>. Ils sont reçus par le sultan le 27 août, et lui remettent une pétition qui demande que l'autorité du sultan et l'islam soient respectés. Les Français doivent mettre fin au prosélytisme chrétien, les tribunaux chérifiens doivent être réformés et les

---

<sup>730</sup> *Ibid.*

<sup>731</sup> Je n'ai pas retrouvé la version arabe. Mouslim Barbari traduit ce passage par « enfants impubères », MOUSLIM BARBARI, *Tempête sur le Maroc, ou les erreurs d'une « politique berbère »*, op. cit., p. 44.

<sup>732</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>733</sup> *Ibid.*, p. 46.

programmes d'enseignement doivent être unifiés au profit de l'islam<sup>734</sup>. Pour la première fois, le sultan se trouve en présence de militants qui contestent la politique du Protectorat. La délégation ne reçoit aucune réponse officielle et repart bredouille. À Fès, le *latîf* reprend aussitôt, ce qui conduit les autorités à accentuer la répression et à arrêter les meneurs, dont A. el-Fassi et M. H. Ouazzani. Le sultan, c'est-à-dire son Makhzen, c'est-à-dire la Résidence, en a donné l'ordre, comme l'écrit le pacha de Fès : « *J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre par laquelle vous m'annonciez que S. M. le Sultan m'ordonnait d'incarcérer ceux qui prononceraient le « latif » et de leur infliger un mois de prison*<sup>735</sup>. »

Après septembre, la mobilisation va en s'amenuisant. Mais la campagne de mobilisation prend aussi un tour international. Les apprentis nationalistes sont aidés par le militant panarabiste Chakib Arslan (Šakīb Arslān, 1869-1949), basé à Genève, et qui était justement présent à dessein au Maroc à l'été 1930. Il organise une campagne d'information contre la France, à l'échelle du monde musulman<sup>736</sup>. La publication de *Tempête sur le Maroc* en 1931 en est le meilleur exemple, et débouche sur la fondation de la revue nationaliste et bilingue *Maghreb*<sup>737</sup>. À en croire le récit qu'en ont fait les nationalistes, la contestation aurait duré quatre ans, jusqu'à ce que le dahir berbère soit retiré. Dans les faits, elle est beaucoup moins dense. Elle reprend par moments en 1932 et 1933. L'anniversaire de sa publication est considéré comme un jour de deuil. En 1934 toutefois, la Résidence choisit de modifier le dahir berbère, changement facilité par le départ en juillet 1933 de Lucien Saint qui avait porté le premier texte. Ce ne sont pas les nationalistes eux-mêmes qui, par la force de leur mobilisation, auraient obtenu le retrait du texte. La révision du dahir berbère tient au contexte de l'année 1934 (voir plus loin) ainsi qu'au mécontentement du Makhzen qui a senti que son pouvoir avait été affaibli par les contestations. Il s'agit de plus d'une révision du dahir berbère et non d'un retrait. Dans le détail, la réforme est même approfondie<sup>738</sup>. Le dahir uniformise le droit pénal pour le territoire de l'Empire. Plus personne ne peut échapper au pouvoir juridique du sultan : une section pénale coutumière est créée au sein du Haut Tribunal chérifien, « *pour les appels interjetés contre les jugements rendus en matière pénale par les pachas et caïds des tribus de coutume, que des*

---

<sup>734</sup> G. LAFUENTE, *La politique berbère de la France et le nationalisme marocain*, op. cit., p. 198.

<sup>735</sup> Lettre du pacha de Fès Muḥammad al-Baġdādī au grand vizir Moqri, citée par Lafuente, *Ibid.*, p. 200.

<sup>736</sup> G. KAMPFMEYER, « Der Widerhall des Berber-Dahirs in der Islamwelt », *Die Welt des Islams*, vol. 15, n° 3, 1934, p. 74-86 ; E. PRÖBSTER, « Marokkanische Stimmen zum Berber-Dahir », *Die Welt des Islams*, vol. 15, n° 3, 1934, p. 65-73 ; R. M. (de) MADARIAGA, « Les documents des archives de la Société des Nations relatifs au dahir berbère du 16 mai 1930 », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 19, n° 1, 1979, p. 59-128.

<sup>737</sup> G. DENGLOS, *La Revue Maghreb (1932-1936)*, op. cit.

<sup>738</sup> Le dahir porte le titre « *Dahir du 8 avril 1934 (23 hija 1352) soumettant à un régime uniforme en matière pénale les juridictions des pachas et caïds de Notre Empire, et portant extension de compétence et réorganisation du Haut Tribunal chérifien* », BO n° 1120, 13 avril 1934.

*infractions commises par Nos sujets dans ces mêmes tribus* » (art. 2). Sur ce sujet, c'est un retour à la situation d'avant 1930, qui restreint l'autonomie de la justice berbère, rattachée plus fermement au Makhzen. L'une des principales mesures du dahir berbère est abandonnée, au profit du pouvoir central. La principale mesure qui est abrogée est celle de l'article 6, qui rattachait le système berbère au système français. En revanche, ce nouveau dahir ne revient pas sur la justice civile et sur le particularisme berbère fondé sur la coutume, instauré par le dahir de 1914. Un arrêté viziriel précise le fonctionnement des tribunaux coutumiers de première instance<sup>739</sup>. Comme avant, le sultan n'a toujours pas la main sur les tribunaux coutumiers. Ce point-là ne change pas jusqu'à l'indépendance.

L'histoire du dahir berbère et de sa contestation doit être relue. Elle montre que trop souvent la connaissance que nous avons de cette période, mais aussi du reste du mouvement nationaliste, n'est pas sortie d'une histoire passionnelle et orientée construite par les nationalistes eux-mêmes. *A posteriori*, le dahir a été considéré comme le point de départ d'un militantisme qui semble ne pouvoir déboucher que dans l'obtention de l'indépendance<sup>740</sup>. C'est pourquoi le dahir berbère a fait depuis les années 1990 l'objet de relectures, dans le cadre de la résurgence culturelle et identitaire berbère/amazighe, qui, sans réhabiliter cet exemple parfait de politique coloniale, souligne l'écart entre sa teneur juridique et l'usage politique qui en a été fait par les nationalistes marocains, au détriment de l'identité berbère<sup>741</sup>. Comme le remarque Mustapha El Qadéry, auteur d'un article qui ne manque pas d'intérêt en dépit de son militantisme amazigh évident, « le sujet du dahir est le noyau du mythe fondateur du nationalisme marocain, qui a fait de ce décret et de ses suites politiques l'essentiel de sa légitimité dans son émergence politique<sup>742</sup> ». Le dahir est l'un des lieux de mémoire majeurs de l'histoire contemporaine du Maroc, même si l'épisode ne peut exactement être considéré comme une victoire pour le nationalisme naissant. Cette première expérience pousse le

---

<sup>739</sup> « Arrêté viziriel du 8 avril 1934 (28 hija 1352) réglant la compétence, la procédure, l'organisation et le fonctionnement des tribunaux coutumiers », BO n° 1120, 13 avril 1934.

<sup>740</sup> Pour W. Hoisington, le dahir est la première étape du processus conduisant à l'indépendance, W. A. HOISINGTON, « Cities in Revolt », *op. cit.*, p. 433.

<sup>741</sup> D. M. HART, « The Berber Dahir of 1930 in colonial Morocco: then and now (1930–1996) », *The Journal of North African Studies*, vol. 2, n° 2, 1<sup>er</sup> septembre 1997, p. 11-33.

<sup>742</sup> « La recherche scientifique s'est alignée, *grosso modo*, sur la vision nationaliste, et quand le thème de la justice coloniale est traité, c'est sous l'angle du « dahir berbère » et de « la politique berbère ». Celle-ci fait l'objet d'une sorte de « condamnation » systématique, comme si « la politique arabe » et « la politique musulmane » étaient légitimes, légales et logiques. » M. EL QADERY, « La justice coloniale des « berbères » et l'État national au Maroc », *L'Année du Maghreb*, III, 2007, p. 17-37 ; voir aussi M. EL QADERY, « Les Berbères entre le mythe colonial et la négation nationale. Le cas du Maroc », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 45, n° 2, 1998, p. 425-450.

nationalisme à se transformer, à se structurer, et à chercher l'attention du sultan, qui lui n'a en aucun cas été un des acteurs de l'opposition contrairement à ce qu'affirme le roman royal<sup>743</sup>.

### C. Les voyages en France forment la jeunesse

La vie de Mohammed ben Youssef dans les années 1930 a une couleur sépia : celle des journaux ou magazines coloniaux, comme *la Vigie marocaine*, *le Petit Marocain*, *la Terre marocaine*. Ils illustrent les cérémonies auxquelles il participe et les voyages qu'il effectue en France, et constituent une source majeure pour approcher le sultan durant cette décennie. Ce sont pourtant des récits monotones qui ne racontent aux lecteurs rien de plus que ce qui est attendu et convenu. Les publications sur le sultan sont contrôlées par la Résidence, qui fournit souvent à la presse des articles clé en main et insipides, rédigés à l'avance. Les surprises, dans les années 1930, sont peu nombreuses ou sont tuées par la presse, et ne sont révélées que lorsqu'il s'agit d'annoncer la répression contre une mobilisation nationaliste dont le lecteur n'a rien su dans les éditions précédentes. Il n'est donc pas très étonnant que ces sources donnent l'image d'un sultan très proche des Français, au point de leur être indissociable. Toute fête religieuse est l'occasion de raconter la visite faite par le résident au palais et l'échange de bons sentiments avec la France durant l'audience. Mais cette image est aussi très proche de la réalité. Le jeune sultan ne cache pas sa proximité avec les Français ni son attrait pour la France, qui lui est parfois reproché.

En digne sultan protocolaire et chef d'État sans pouvoir concret, le sultan devient un spécialiste des inaugurations, qui permettent aux Français de mettre en avant leur œuvre de modernisation au Maroc. Le 1<sup>er</sup> décembre 1928, il inaugure la ligne de chemin de fer Casablanca-Marrakech<sup>744</sup>, et en juin 1936, la grande mosquée de Casablanca qui porte son nom. Il visite annuellement des salons et des foires<sup>745</sup> et il lui arrive de participer à des événements mondains, comme les courses hippiques dont il est friand. Ce sont les seules traces que l'on trouve de lui dans la presse de l'époque, et les sources administratives ne sont guère plus loquaces. Ces moments aux côtés des Français, bien que toujours empreints d'un minimum de solennité, sont pour le jeune sultan des moments de détente qui lui permettent d'échapper à la chape protocolaire qui accompagne toutes ses autres sorties. Avec les Français, il descend de cheval et n'a pas besoin de sa Garde noire ni de son armée de serviteurs. Les Français n'ont pas

---

<sup>743</sup> A. SEBTI, « Le Dahir berbère et le sultan résistant », *Zamane*, n° 22, août 2012.

<sup>744</sup> *La Terre marocaine*, 1<sup>er</sup> décembre 1928.

<sup>745</sup> « À la foire de Rabat », *L'Afrique du Nord illustrée*, 28 avril 1928.



à l'adorer comme les Marocains, même si la ferveur marocaine a aussi son charme pour le jeune sultan, dont quelques sources françaises nous disent qu'il aime être flatté. Sur les photographies aux côtés des Français, vêtu de blanc au milieu d'hommes en costumes sombres, il apparaît comme un jeune homme frêle dont la djellaba serait trop grande ; sa capuche lui tombe sur le front et ses larges manches lui cachent les mains. Il lui arrive de porter une barbe de trois jours, mais jamais au-delà, à la différence de son père et de ses prédécesseurs (sauf Abdelaziz) dont la barbe fournie semblait constituer un attribut de pouvoir et de sagesse. Il arbore parfois une fine moustache italienne qui montre que le jeune homme n'est pas indifférent aux tendances et au modèle des acteurs américains dont les films sont projetés au palais.

Au quotidien, le sultan vit aussi entouré de Français. Après 1912, les Français sont les seuls étrangers admis au palais, et leur nombre va croissant. Le commandant de la Garde noire, responsable de la sécurité, est français. Certains domestiques aussi, qui n'occupent jamais les fonctions traditionnelles et protocolaires, domaine des esclaves, mais se chargent de postes techniques : médecins, chauffeurs, jardiniers. Malgré la distance culturelle et sociale, le sultan les apprécie. À bien des égards, le quotidien de Mohammed ben Youssef dans les années 1930 rappelle celui d'Abdelaziz trois décennies plus tôt, même si celui-ci était encore en théorie un souverain indépendant<sup>746</sup>. Le jeune sultan est sous la tutelle et la surveillance d'étrangers et est attiré par leur culture. Son père Youssef avait logiquement été plus résistant à l'influence culturelle française, même s'il ne la rejetait pas. Mohammed n'a connu rien d'autre que le Protectorat. C'est encore plus vrai pour ses enfants et surtout son fils aîné, Hassan. Son père a souhaité lui donner une éducation double, mais l'élément européen y est prépondérant. L'enfant est élevé dans ses premières années par des gouvernantes françaises. Le jeune prince porte plus souvent un costume européen qu'une tenue marocaine. Son enfance, entourée d'égards et de jouets, est choyée<sup>747</sup>.

Le sultan donne également audience à des responsables français venus de métropole. En 1934, il reçoit Henri Gouraud qu'il connaît bien depuis l'époque où le général a assuré l'intérim de Lyautey appelé au ministère de la Guerre (1916-1917). En 1936, il reçoit l'amiral François Darlan. Ces dignitaires de passage lui rendent des visites courtoises qui ne sont pas le but de leur voyage. Son hôte le plus important est le président Gaston Doumergue, en visite officielle au Maroc en octobre 1930. C'est le second chef d'État français à se rendre au Maroc ; le premier

---

<sup>746</sup> Abdelaziz, au grand dam de ses ministres et de tous ceux qui le trouvaient trop naïf et manipulable, appréciait la compagnie d'Européens qui jouaient tout à la fois le rôle de pédagogues, de conseillers et de favoris ; les exemples les plus connus sont le photographe français Gabriel Veyre qui a donné un témoignage précieux sur la vie du palais au tournant du siècle, et le « caïd » Mac-Lean, Britannique instructeur de l'armée marocaine. G. VEYRE, *Dans l'intimité du sultan. Au Maroc (1901-1905)*, op. cit..

<sup>747</sup> Pour un aperçu du quotidien du prince, « S.A.I. Moulay Hassan dans l'intimité », *Le petit Marocain*, 24 août 1935.

avait été Alexandre Millerand, accueilli par le sultan Youssef en 1921. Gaston Doumergue est aussi le dernier : après lui, plus aucun président de la République, ni même aucun président du Conseil en fonction (si l'on excepte le cas particulier de Charles de Gaulle durant la guerre) n'a mis les pieds au Maroc jusqu'à la fin du Protectorat. La visite de G. Doumergue en octobre 1930<sup>748</sup> trouve sa place entre deux voyages plus symboliques. En mai 1930, le président s'était rendu en Algérie pour commémorer le centenaire de l'Algérie française. Et en avril de l'année suivante, il se rend en Tunisie pour les 50 ans du Protectorat. Le sultan n'est qu'un moment de la visite qui dure une semaine. Mohammed ben Youssef accueille le président en grande pompe à son arrivée à Casablanca, puis le reçoit dans son palais de Rabat. La suite du voyage se fait sans lui : Meknès, Fès, puis les tribus berbères de la région d'Azrou. Le président achève son voyage à Marrakech, où l'attend de nouveau le sultan.

Le premier et seul voyage de Youssef hors du Maroc avait été pour la France. C'est aussi la seule destination de son fils jusqu'au moment de l'indépendance de son pays<sup>749</sup>. Dans les premières années de son règne, il ne fait aucun doute qu'il tient la France en haute estime et qu'il aime s'y rendre. Ces séjours relèvent du désir du gouvernement français de resserrer les liens avec l'Empire chérifien colonisé. Le voyage de 1926 avait été une première et ne s'était pas répété à l'été 1927 en raison de l'état de santé de Youssef. Mais à peine un an après sa montée sur le trône, Mohammed ben Youssef est de retour en France. Dans les années qui suivent, il s'y rend chaque été pour un ou deux mois. Le séjour se fait à titre privé et pour son loisir. Pour les Français, ces voyages ont pour but de s'assurer qu'il reste bien un sultan colonial, et de lui faire découvrir le pays protecteur. Ils ont en face d'eux un jeune homme qu'ils jugent malléable et influençable. Il doit rester authentiquement marocain, dans la lignée du projet d'Hubert Lyautey, mais il faut également lui inculquer un peu de culture française. Un dernier but est de l'éloigner de temps en temps de Rabat pour le soustraire à certaines logiques de cour auxquelles, jeune homme frêle et candide, il n'échapperait pas<sup>750</sup>.

Le programme du séjour est presque toujours le même. Le sultan débarque à Marseille après un voyage en croiseur militaire (comme le *Maréchal-Lyautey*). Sa première destination est Paris. Après quelques étapes incontournables, comme le dépôt d'une gerbe sur la tombe du

---

<sup>748</sup> Visite qui n'est pas liée à la première mobilisation contre le dahir berbère réprimée à peine quelques semaines plus tôt ; elle était prévue en amont.

<sup>749</sup> Si l'on excepte quelques détours dans des pays frontaliers de la France, mais toujours accompagné des Français.

<sup>750</sup> Une note de la Direction Afrique et Levant le dit sans détour juste avant son premier voyage en 1928 : « *Il convient de soustraire ce jeune homme, assez débile de constitution, au climat déprimant de Rabat et à l'influence plus déprimante encore d'un harem trop soigneusement renouvelé par la sollicitude du Grand Vizir.* » Le sous-entendu très orientaliste de ce jugement est que le grand vizir Moqri aurait fourni de jeunes concubines au sultan pour le détourner de l'exercice du pouvoir, à son profit. Note de la Direction Afrique et Levant, 7 juillet 1928, CADLC, 73CPCOM-2.

Soldat inconnu ou une visite à la grande mosquée de Paris<sup>751</sup>, il est reçu pour un dîner au Palais de l'Élysée (ou au château de Rambouillet). La conversation, relayée par Mohammed Mammeri, ne s'écarte jamais des mondanités. Le sultan rend l'invitation et convie parfois quelques ministres à prendre le thé avec lui dans le palace où il descend. Le plus souvent, c'est au prestigieux Hôtel de Crillon, place de la Concorde. Certaines années, il assiste comme invité de marque au défilé du 14 juillet, comme déjà son père en 1926. Un grand prix hippique est toujours soigneusement ajouté au programme. Après cette halte parisienne obligée commence la seconde partie du voyage, qui consiste en une tournée dans plusieurs régions de France, un mois d'intense villégiature. En 1928, il visite le Sud-Ouest, les châteaux de la Loire, Évian<sup>752</sup> et la Côte d'Azur<sup>753</sup> ; en 1929, il est à Vichy. En 1930, au moment où les manifestations contre le dahir berbère prennent de l'ampleur, il est à Genève, en Alsace-Lorraine, puis en Normandie et en Bretagne<sup>754</sup>. En 1931, il visite Fontainebleau, l'exposition coloniale, l'Est de la France et les tranchées de Verdun, puis se repose sur la Côte d'Azur<sup>755</sup>. Comme beaucoup de ses contemporains, il a le goût des villes d'eau : Évian, Superbagnères, Luchon<sup>756</sup>, Vichy, connues pour être des points de rendez-vous coloniaux<sup>757</sup>. Les journaux remarquent qu'à la différence des autres visiteurs arabes en France, il ne se défait jamais de ses vêtements traditionnels, qui dans son cas sont un uniforme de règne. La presse souligne aussi sa jeunesse et l'intérêt didactique de ses séjours. Quand il ne se repose pas dans une station thermale, il visite des usines ou des musées, où il est chaque fois reçu comme un hôte de marque<sup>758</sup>.

Mohammed Mammeri le suit comme son ombre, encore plus indispensable en France qu'au Maroc. Preuve que son rôle concret est restreint, le Makhzen au complet est parfois lui aussi du voyage. Ce sont les directeurs d'administration de la Résidence qui assurent la continuité à Rabat. Le conseiller du Gouvernement chérifien est également à ses côtés, ainsi

---

<sup>751</sup> Bien entendu, l'indispensable intercesseur Kaddour ben Ghabrit est toujours là. Le chef du protocole, installé à Paris depuis qu'il est recteur de la grande mosquée, a cependant perdu en influence auprès du sultan puisqu'il faisait partie de ceux qui souhaitaient placer Idriss ben Youssef sur le trône. Mais en France, Kaddour ben Ghabrit n'a rien perdu de son influence politique. Voir par exemple : Note de la Direction Afrique et Levant, 7 juillet 1928, CADLC, 73CPCOM-2.

<sup>752</sup> *L'Afrique du Nord illustrée*, 4 août 1928.

<sup>753</sup> *La Terre marocaine*, 15 septembre 1928.

<sup>754</sup> *La Terre marocaine*, 1<sup>er</sup> juillet 1930.

<sup>755</sup> *L'Afrique du Nord illustrée*, 15 août 1931.

<sup>756</sup> De passage à Luchon (Haute-Garonne), il est invité par le résident général Lucien Saint dans sa propriété toute proche de Mérignac, qui avait déjà accueilli le bey du temps où L. Saint occupait les mêmes fonctions en Tunisie. *L'Afrique du Nord illustrée*, 10 août 1929.

<sup>757</sup> Ce goût pour les cures, partagé par d'autres représentants des élites marocaines, est un bel exemple de transfert culturel : la mode vient des coloniaux français dont Eric Jennings a très bien montré qu'ils fréquentaient assidument les stations thermales. Entre Vichy, Antsirabe et Aix-les-Bains, la vie de Mohammed V et l'histoire du Maroc colonisé sont très liées à ces stations. E. T. JENNINGS, *À la cure, les coloniaux ! Thermalisme, climatisme et colonisation française, 1830-1962*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 219.

<sup>758</sup> *L'Afrique du Nord illustrée*, 4 août 1928.

que le résident général qui ne l'accompagne cependant pas dans tous ses déplacements et profite d'être à Paris pour s'entretenir avec le gouvernement. Mohammed ben Youssef était en France lorsque son fils Moulay Hassan est né en juillet 1929 ; il l'emmène avec lui à partir de 1931. Coqueluche des médias, l'enfant lui vole souvent la vedette : en djellaba, en uniforme de la Garde noire ou en costume européen, Hassan s'amuse au Luna Park ou au spectacle de Guignol dans les jardins du Luxembourg<sup>759</sup>. Toute la presse l'appelle « prince héritier », titre informel voulu par son jeune père, et qui ne gêne personne à cette date. Il y a toujours quelques journalistes et badauds devant l'Hôtel de Crillon pour voir le sultan du Maroc passer.

Le moment le plus marquant de tous ces séjours en France est la visite de l'exposition coloniale, en 1931. L'exposition dure de mai à novembre et rencontre un grand succès (8 millions de visiteurs<sup>760</sup>). Un immense décor colonial est déployé sur plusieurs hectares à l'emplacement du bois de Vincennes, occupé par des acteurs venus directement des colonies. Sur le modèle des expositions universelles, chaque pays y possède un pavillon ; mais ce sont ici des pays colonisés, mis en avant par leurs métropoles (huit en tout), avec la promesse de faire le tour du monde en un jour. Le clou du spectacle est une reproduction du temple d'Angkor Vat ; l'Indochine française est d'ailleurs à l'honneur, puisque l'empereur d'Annam Bao Dai était l'invité d'honneur de l'inauguration<sup>761</sup>. C'est la première fois qu'une exposition de ce genre se tient à Paris ; jusqu'à présent, les colonies étaient représentées à la marge des expositions universelles. Le sultan du Maroc, qui ne connaît que son pays et la France, est un visiteur comme un autre de ce monde colonial miniature, et semble y prendre du plaisir. Il passe toute une journée, le 7 août 1931, dans les allées de l'exposition. En tant que premier musulman de l'Empire et commandeur des croyants, il fait aussi partie du spectacle. La voiture dans laquelle il arrive est escortée par une double rangée de spahis. Puisque le vieux maréchal Lyautey est le grand ordonnateur de l'événement, l'Afrique du Nord y occupe une place d'honneur : 400 Algériens, 300 Tunisiens et 70 Marocains sont mobilisés<sup>762</sup>. Comme le rappelle Marlène Lespes, qui a consacré un article aux pavillons marocains des différentes

---

<sup>759</sup> British Pathé, « Prince... and Baby », 3 octobre 1932, 00'35'' : <https://www.britishpathe.com/asset/38667/> (consultée le 19 octobre 2021).

<sup>760</sup> C.-R. AGERON, « L'Exposition coloniale de 1931 Mythe républicain ou mythe impérial ? », dans *De « l'Algérie française » à l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2005, vol. 1, p. 369-386 ; S. UNGAR, « La France impériale exposée en 1931 : une apothéose », dans Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire (dir.), *Culture coloniale 1871-1931, La France conquise par son Empire*, Paris, Autrement, 2003, p. 201-212.

<sup>761</sup> C. E. GOSCHA, « Bao Dai et Sihanouk : la fabrique indochinoise des rois coloniaux », *op. cit.*, p. 142.

<sup>762</sup> P. BLANCHARD, « Le Maghreb et l'Orient en France. Un siècle de présence dans les expositions et les exhibitions (1849-1937) », dans P. Blanchard, N. Bancel, G. Boëtsch, S. Lemaire, *Zoos humains et exhibitions coloniales*, Paris, La Découverte, 2011, p. 285-297. British Pathé, « The sultan of Morocco », 13 août 1931, 01'36'' : <https://www.britishpathe.com/asset/42600/> (consultée le 19 octobre 2021).

expositions universelles et coloniales française, le Maroc y est représenté depuis 1862<sup>763</sup>. Le pavillon marocain de 1931, murs ocres crénelés et toits en tuiles vertes, s'inspire du palais du sultan à Marrakech. Après un porche qui évoque les portes des villes marocaines, le visiteur peut traverser une longue cour occupée par un miroir d'eau bordé de buissons et de fleurs ; de part et d'autre, des colonnades couvertes de nattes pour reproduire l'ambiance des souqs ; les échoppes sont tenues par des figurants marocains et offrent un aperçu de l'artisanat marocain, boîtes en métal, bijoux, paniers et autres kilims. La cour mène au cœur du pavillon, où une exposition photographique met en valeur les réalisations françaises et la « pacification » du pays. Selon Marlène Lespes, la longue cour doit faire rêver le visiteur et réveiller son imaginaire, tandis que l'exposition est censée l'instruire. Le pavillon est surmonté d'un minaret marocain à fût carré, et un café maure, servant du thé à la menthe, est installé à proximité. Le sultan a dû être surpris de ce bâtiment qui, sans souci de réalisme, mais avec le désir de donner au visiteur l'imaginaire orientaliste qu'il attend, agglomère pêle-mêle l'un de ses palais, un souq et une mosquée<sup>764</sup>.

Le 27 juillet 1934, le sultan est à Marseille et s'apprête à rentrer à Rabat, lorsqu'il apprend la mort du maréchal Lyautey. Mohammed ben Youssef est l'un des derniers à lui avoir rendu visite. Au début du mois de juillet, comme lors des étés précédents, il était son hôte dans sa propriété de Thorey, demeure au décor hétéroclite et oriental. Il avait posé avec le jeune prince, Henri Ponsot et Kaddour ben Ghabrit<sup>765</sup>. Peu de temps après, alors que le vieil homme était déjà bien malade, mais semblait dans une phase de rémission, ils avaient pris le thé ensemble, à Paris<sup>766</sup>. Le sultan est de toute évidence très attaché au premier résident général, celui qui a placé son père sur le trône. À l'annonce de sa mort, il fait demi-tour et se rend à Thorey pour se recueillir sur sa dépouille<sup>767</sup>. Mais il n'assiste pas aux obsèques qui ont lieu à Nancy, probablement parce qu'il ne paraît pas acceptable que le commandeur des croyants assiste à un office chrétien. Il est cependant représenté par une délégation de notables

---

<sup>763</sup> Le pavillon de l'exposition coloniale de Marseille en 1922 reproduisait partiellement le Chellah, cette ancienne nécropole mérinide à deux pas du palais de Rabat. M. LESPES, « Les usages de l'art colonial dans les expositions coloniales : le cas du pavillon marocain », *Marges*, n° 25, n° 2, 2017, p. 146-160 ; voir aussi la thèse dont est tiré cet article, M. LESPES, « De l'orientalisme à l'art colonial : les peintres français au Maroc pendant le Protectorat (1912-1956) », thèse, Université Toulouse le Mirail, 2017, p. 237.

<sup>764</sup> En 1937, le sultan a l'occasion de visiter une seconde exposition à Paris, universelle cette fois. Elle se tient en plein centre-ville, sur les quais de Seine autour de la Tour Eiffel et du Trocadéro. Les colonies françaises sont représentées, mais à l'écart, sur la longiligne île du Cygne. Alors que certains pays arabes, indépendants, comme l'Égypte ou l'Irak possèdent leur pavillon propre, le Maroc et la Tunisie sont considérés comme des colonies à part entière puisque les deux petits pavillons qui les représentent font partie du « Centre des colonies et de la France d'Outre-Mer ».

<sup>765</sup> *L'Illustration*, 11 août 1934.

<sup>766</sup> *Le Petit Marocain*, 11 juillet 1934.

<sup>767</sup> *L'Illustration*, 11 août 1934, numéro consacré à la mort de Lyautey.

marocains, dont le grand vizir. En novembre 1935, le sultan assiste au retour des cendres de Lyautey au Maroc, où il est enterré sous un monument dans le parc de la Résidence générale<sup>768</sup>.

Les voyages répétés du sultan en France ne sont pas du goût de tous. Ils sont critiqués par certains mouvements anticoloniaux, comme le journal communiste *l'Humanité* qui à l'occasion de son séjour en 1931, le surnomme « *sultan-croupion* » et l'accuse d'être le « *domestique de l'impérialisme français*<sup>769</sup> ». Mais les principales critiques circulent sous le manteau au Maroc : d'aucuns voient d'un mauvais œil que leur sultan quitte son pays tous les étés, et dénoncent l'absentéisme du pouvoir. Sa trop grande proximité avec les Français est également dénoncée, avec la crainte que le sultan ne se perde, sous l'influence occidentale, et ne s'éloigne de l'islam. Les Français eux-mêmes s'inquiètent de ces bruits et finissent par considérer que les voyages du sultan en France sont trop rapprochés et réguliers, au point de n'avoir plus de sens. Le sultan n'y voit aucun problème. D'une année sur l'autre, ce jeune homme avide de distractions, qui se morfond dans ses palais et dans un rôle privé de sens, attend avec impatience le jour où il pourra repartir pour la France. En 1932, Lucien Saint écrit au président du Conseil Édouard Herriot pour s'en plaindre ; il aimerait que le gouvernement se montre moins empressé à accueillir le jeune sultan<sup>770</sup>. Le jeune sultan n'écoute ni les reproches ni les conseils : il est encore en France en 1932, 1933 et 1934. Ce n'est qu'après 1934 que les visites s'espacent, preuve d'une lassitude de part et d'autre. Il ne retourne en France qu'en 1937<sup>771</sup> puis à l'été 1939, dans un contexte bien différent.

---

<sup>768</sup> « Le transfert des cendres du Maréchal Lyautey au Maroc », *L'Afrique du Nord illustrée*, 9 novembre 1935.

<sup>769</sup> « Le sultan-croupion est à Paris », *L'Humanité*, 6 août 1931, CADLC, 73CPCOM-2, f° 78.

<sup>770</sup> « J'ai constaté depuis longtemps que tous les milieux indigènes ne sont pas unanimes à approuver la répétition de ces déplacements. Il apparaît à la plupart d'entre eux que le souverain se devrait de témoigner moins d'empressement à se jeter dans le modernisme, à fréquenter nos villes d'eaux et nos cinémas ; ils voudraient que sa qualité de chef religieux lui inspirât plus de réserve qu'il consacrait au Maroc la totalité de son temps. » La suite de la lettre montre combien le résident général avait peu de considération pour le jeune homme qu'il protégeait, mais aussi combien, depuis 1912, la fonction de sultan n'est plus qu'une coquille vide : « Mais Sidna n'est pas de cet avis. Le séjour de son Palais, l'été, lui est pénible. Ses ancêtres avaient des diversions qui lui sont refusées : puisque ce sont les Français qui maintenant conduisent les harkas, il entend satisfaire son désir de changement chez nous. Il y prend d'ailleurs un très vif intérêt, éclairé comme il est par des avisés conseillers et en fin de compte, je crois qu'il tire de ces voyages des enseignements profitables. [...] L'autorité et le prestige de Sa Majesté chérifienne n'ont rien à gagner des voyages aussi fréquents aussi bien en France qu'au Maroc. Mais Elle aime tellement la France que je crois qu'il faudra bientôt inscrire la visite du Sultan du Maroc parmi les manifestations annuelles de nos villégiatures estivales. » Lettre secrète de L. Saint au président du conseil, 2 juillet 1932, CADLC, 73CPCOM-2.

<sup>771</sup> *L'Illustration*, 24 juillet 1937.



### III. n° 13 Le sultan reçu au château de Rambouillet, été 1932

*De g. à d. : Kaddour Ben Ghabrit (chef du protocole chérifien, recteur de la grande mosquée de Paris), Mohammed Mammeri (chef de protocole adjoint, conseiller du sultan), le sultan Mohammed ben Youssef, derrière lui le général Charles Noguès (directeur des Affaires indigènes), Albert Lebrun (président de la République), Édouard Herriot (président du Conseil), Mohammed el-Moqri (grand vizir), le maréchal Hubert Lyautey (ancien résident général), Lucien Saint (résident général).*

*Photographie Agence Mondial Photo-Presse, sur Gallica.bnf.fr <ark:/12148/btv1b9036079c>*

## 3.2 Le sultan et les premiers nationalistes : un rendez-vous manqué (1934-1937)

Il y a un mythe des origines dans la vie de Mohammed ben Youssef, qui consiste à vouloir déterminer le moment où il est devenu nationaliste et favorable à l'indépendance. Selon le degré d'hagiographie, ce moment peut remonter toujours plus haut, jusqu'à faire de lui un nationaliste convaincu dès les années 1930, presque dès sa montée sur le trône. Cette approche

est erronée. Non contente de réfléchir téléologiquement et de postuler que le sultan devait nécessairement soutenir le mouvement pour l'indépendance, elle considère qu'il serait devenu subitement nationaliste (ou qu'il l'aurait toujours été). Par ailleurs, et j'y reviendrai en deuxième partie, l'idée d'un sultan nationaliste doit être corrigée : s'il est par la suite favorable à l'indépendance, il n'embrasse pas entièrement l'idéologie nationaliste, car celle-ci n'est pas pleinement compatible avec son trône. Quoi qu'il en soit, il n'existe pas de preuves d'une adhésion certaine du sultan aux projets indépendantistes avant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Adopter le point de vue du monarque permet donc de lire à nouveaux frais l'histoire politique marocaine des années 1930, et l'émergence du nationalisme ; même si les sources nationalistes restent utiles, par exemple les mémoires d'Allal el-Fassi ('Allāl al-Fāsī, 1910-1974) et Mohamed Hassan Ouazzani ou la presse nationaliste, la consultation des archives coloniales françaises permet de remettre de la complexité qui manque parfois à certaines analyses très favorables aux nationalistes. Même si le jeune souverain pose sur le nationalisme naissant un regard bienveillant, favorisé par une partie de son entourage, son engagement ne peut être que progressif et il faut en retracer les étapes, qui n'ont rien de linéaire. Le sultan procède par à-coups et est parfois freiné par la Résidence et les élites marocaines qui l'entourent. L'histoire des rapports entre le sultan et les nationalistes dans les années 1930 est celle d'un rapprochement timide puis d'un éloignement. 1934 est la date centrale de ce qui peut être lu comme un rendez-vous manqué.

## A. La bienveillance du sultan pour les nationalistes

En 1934, alors que s'achève la conquête de l'Empire par la France, et avec elle la résistance armée, une nouvelle forme de contestation de la colonisation se structure, dans la continuité des mobilisations contre le dahir berbère, qui est d'ailleurs réformé en avril de cette même année. Le mouvement nationaliste se dote de cadres (comme le Comité d'action marocaine), de porte-paroles et d'outils de diffusion idéologique, en particulier la presse. Plus que 1930, c'est 1934 qui doit être retenue comme date charnière, car elle concrétise une phase de maturation idéologique et militante commencée avant la publication du dahir berbère<sup>772</sup>. L'histoire du nationalisme est bien connue<sup>773</sup>, et structure encore aujourd'hui la connaissance

---

<sup>772</sup> F. AIT MOUS, « The Moroccan nationalist movement : from local to national networks », *Journal of North African Studies*, vol. 18, n° 5, 1<sup>er</sup> décembre 2013, p. 737-752.

<sup>773</sup> Même si elle est pourrait être considérablement approfondie par l'exploitation des archives marocaines et françaises. Sur la séquence 1933-1936, voir les archives H. Ponsot, CADLC, 143PAAP-423 à 439. En plus des sources nationalistes citées dans les pages suivantes, voir aussi R. REZETTE, *Les Partis politiques marocains*, Paris, Armand Colin, 1955 ; J. P. HALSTEAD, *Rebirth*



de l'histoire du Maroc dans les années 1930. Prendre le point de vue du sultan, du Makhzen, mais aussi des Français, permet de relire la période, de sortir des sentiers battus de l'histoire nationaliste, mais aussi d'en affiner la compréhension. Stratégiquement, le sultan constituerait un soutien de poids pour les nationalistes, qui le comprennent très vite. Alors qu'ils commencent à clarifier leurs revendications, ils tentent de séduire un jeune sultan sensible à l'intérêt qu'il suscite, pour obtenir son approbation et élargir leur audience. Malgré les sollicitations, dont la création de la fête du Trône est le meilleur exemple, et en dépit d'une opération de séduction qui semble avoir fonctionné, le sultan, contrôlé par les Français et son entourage, ne répond pas à l'appel. Point de convergence de l'ensemble des Marocains, il n'est au mieux qu'un support pour une identité nationale en construction.

Le premier contact du sultan avec des militants contestant la politique française est celui qui a été rapporté plus tôt à l'occasion des manifestations contre le dahir berbère. L'affaire du dahir, qu'il ait versé ou non des larmes en recevant la délégation de Fès, semble avoir eu un impact émotionnel important sur Mohammed ben Youssef et a pu lui faire prendre conscience de son potentiel rôle politique. Dans les années qui suivent, il s'ouvre progressivement à l'influence des « jeunes Marocains », les premiers nationalistes, qui tentent de bien des manières d'attirer son attention, mais sa position à leur égard reste ambiguë, et surtout étroitement contrôlée par la Résidence. Des rencontres discrètes sont organisées à partir de l'automne 1933 entre le jeune sultan et les jeunes militants, rencontres dont presque rien n'a filtré. Le moment correspond à l'arrivée au Maroc d'un nouveau résident général, Henri Ponsot. Après avoir lu les premiers numéros de l'*Action du Peuple*, le journal de Mohamed Hassan Ouazzani<sup>774</sup>, le sultan aurait convié ce dernier et Ahmed Balafrej à une audience nocturne au palais<sup>775</sup>. Le sultan s'intéresse également à Allal el-Fassi, figure montante du mouvement. Pourtant, au début de l'année 1933, alors que le jeune intellectuel commençait à faire parler de lui en raison de ses cours engagés à l'université Qaraouiyyine de Fès, le sultan avait demandé, pressé par les Français, à ce que le militant cesse ses prises de parole publiques et soit éloigné de Fès<sup>776</sup>. Allal el-Fassi avait dû s'exiler à Paris, et n'était revenu au Maroc qu'en janvier suivant, après avoir solennement juré par écrit au sultan de se tenir à l'écart de tout engagement politique<sup>777</sup> – serment presque aussitôt brisé. Mais entre-temps le souverain a commencé à

---

*of a nation...*, *op. cit.* ; C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, Paris, Éditions J.A., 1978 ; G. DENGLOS, *La Revue Maghreb (1932-1936)*, *op. cit.* ; A. IHRAI-AOUCHAR, « La presse nationaliste et le régime de Protectorat au Maroc dans l'entre-deux-guerres », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 34, n° 1, 1982, p. 91-104.

<sup>774</sup> J. P. HALSTEAD, *Rebirth of a nation...*, *op. cit.*, p. 203-204.

<sup>775</sup> « Note sur le Makhzen central », 25 janvier 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f° 114.

<sup>776</sup> Note pour le conseiller du Gouvernement chérifien, 24 mars 1933, CADN, IMA300-297.

<sup>777</sup> Serment d'Allal el-Fassi au sultan, 22 janvier 1934, CADLC, 143PAAP-535.

s'intéresser aux nationalistes, et il reçoit Allal el-Fassi en audience privée en février 1934<sup>778</sup>. Cette attitude ambivalente à l'égard de ce militant nationaliste de premier plan vaut pour l'ensemble du règne, et encore plus après l'indépendance, car Mohammed ben Youssef craint son charisme empreint de religiosité qui fait concurrence à son rôle de commandeur des croyants. En 1933-1934, cet intérêt pour les idées nouvelles promues par les jeunes représentants de ses élites urbaines correspond chez le sultan à un désir de gagner en indépendance, et les Français ne s'y trompent pas<sup>779</sup>.

En janvier 1934, un projet du gouvernement français met en émoi les nationalistes et le sultan, et permet à ce dernier de donner un peu de voix : l'éphémère gouvernement Daladier crée un grand ministère de la France d'Outre-mer, dans lequel la gestion du Maroc doit être associée à celle des colonies, aux dépens du ministère des Affaires étrangères. Cela signifierait un affermissement de la tutelle coloniale et assimilerait le Maroc à une colonie comme une autre, et non plus à un protectorat. Mohammed ben Youssef s'en offusque auprès du résident général, à qui il demande de transmettre le message à Paris<sup>780</sup>. Sa protestation coïncide avec une mobilisation nationaliste contre ce même projet et d'autres revendications, en particulier une amélioration du statut des fellahs\* (paysans) par rapport aux colons agriculteurs<sup>781</sup>. Mais ces demandes tombent au mauvais moment, en ce début février 1934. Contrairement à ce qui a pu être affirmé par la suite, les protestations du sultan ne sont pour rien dans la préservation du statut du Maroc : le projet de grand ministère de la France d'Outre-mer n'a pas le temps de voir le jour et est balayé avec le gouvernement d'Édouard Daladier après l'émeute d'extrême droite à Paris le 6 février.

Le rapprochement avec les nationalistes se fait également au grand jour. Dès novembre 1933, avec l'organisation de la première fête du Trône (voir plus loin), puis par une série de

---

<sup>778</sup> 'A. AL-FASI, *Al-ḥarakāt al-istiqlāliyya fī al-Mağrib al-'arabī* [Les mouvements indépendantistes du Maghreb arabe], Marrakech, Lağna al-ṭaqāfa al-waṭaniyya li-ḥizb al-Istiqlāl [Commission nationale de la culture du Parti de l'Indépendance], s. d. (1947), p. 150.

<sup>779</sup> L'inquiétude du résident général H. Ponsot s'étend au-delà du sultan : c'est une bonne partie du Makhzen qui serait contaminée et exprimerait un désir de changement, c'est-à-dire qui souhaiterait retrouver une partie de ses prérogatives : « Depuis trois ans, la collaboration de la France et du Makhzen chérifien dans l'œuvre d'organisation entreprise au Maroc paraît se poursuivre avec moins de confiance réciproque. » « Note sur le Makhzen central », 25 janvier 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f° 114.

<sup>780</sup> Télégramme du résident général H. Ponsot au président du Conseil et ministre des Affaires étrangères É. Daladier, 6 février 1934, CADN, IMA200-892. Sur le sujet du ministère de la France d'Outre-Mer, voir les archives privées H. Ponsot, CADLC, 143PAAP-421. La Résidence elle-même est contre le projet, car elle perdrait en autonomie et les diplomates qui y sont en poste perdraient le lien avec le ministère des Affaires étrangères.

<sup>781</sup> Télégramme d'une vingtaine de nationalistes marocains au résident général, 6 février 1934, CADN, IMA200-892. M. H. Ouazzani, « Protectorat et Colonie. À propos du Ministère de « la France d'Outre-Mer » », *Maghreb*, n° 21, avril 1934 ; M. H. AL-WAZZANI, *Mudakkirāt : ḥayāa wa-ğihād. Al-tārīḥ al-siyyāsī li-ḥaraka al-waṭaniyya al-tahrīriyya al-Mağrib* [Mémoires : Vie et combat. Histoire politique du mouvement de libération nationale du Maroc], Fès, Publications de la fondation Ouazzani, 1982-1986, tome 3, p. 440 et 448.

*happenings* au début de l'année suivante qui mettent le sultan à l'honneur. Lors de l' *'īd al-fiṭr* en janvier, la sortie traditionnelle du sultan à la mosquée du mechouar est perturbée par des ovations de la part d'environ 200 manifestants qui réussissent à suivre le cortège et à pénétrer jusque dans la cour d'honneur du palais<sup>782</sup>. Le sultan est forcé d'apparaître à une fenêtre et de demander à la foule de se disperser. S'ensuit un scandale chez les élites marocaines les plus traditionalistes. La Résidence ne conçoit pas que l'événement ait pu avoir lieu sans le soutien de Marocains hauts placés, comme le caïd du mechouar ou le pacha de la ville, 'Abd al-Raḥmān Bargaš (effectivement connu pour être sensible aux arguments nationalistes), le Makhzen, et surtout le sultan lui-même. H. Ponsot suspecte que l'audience accordée par le sultan à deux nationalistes peu de temps avant n'ait servi à organiser cette mise en scène. Le sultan aurait également voulu profiter des célébrations religieuses pour gracier Muḥammad Ṭāhir, nationaliste incarcéré, en l'incluant dans les remises de peine traditionnelles.

L'autre grande manifestation qui réunit les militants nationalistes autour du sultan a lieu en mai 1934. Quelques jours auparavant, la Résidence a procédé à la révision du dahir berbère, pour tenter d'apaiser les tensions (à l'approche du quatrième anniversaire du dahir, le 16 mai) et surtout pour éteindre les craintes du Makhzen et du sultan ; ceux-ci auraient été inquiétés par la mobilisation contre le dahir en 1930 et auraient régulièrement demandé depuis sa réforme, plutôt que sa suppression<sup>783</sup>. Comme au moins une fois par an, souvent au printemps, le sultan se déplace à Fès, ville qui est devenue le quartier général des nationalistes. Son entrée dans la ville le 8 mai ne se déroule pas comme d'habitude ni comme les Français l'auraient souhaité<sup>784</sup>. Son carrosse est cerné par de jeunes Fassis, mobilisés par les nationalistes, qui scandent des slogans inédits à la gloire du sultan. Des poèmes sont également récités, comme cette *qaṣīda* rédigée par Allal el-Fassi qui montre que ces militants ont recours aux outils traditionnels des élites, en l'occurrence la flatterie, pour attirer l'attention du souverain :

*Ô Roi du Maroc, ô descendant de Adnen, nous sommes les soldats de l'astre, de l'étoile de ce pays dont le trône est illustre et éternel, que vos ancêtres ont élevé à*

---

<sup>782</sup> Notes de renseignement du Service de Contrôle civil, direction des Affaires indigènes, janvier 1934, CADN, 1MA200-892.

<sup>783</sup> « Aussi bien, les fonctionnaires du Makhzen central furent parmi les premiers à propager, dans les milieux indigènes, l'idée, qu'en l'occurrence, la bonne foi du sultan avait été trompée [...]. Le sultan et le Makhzen ont laissé entendre, en maintes circonstances, que leur position vis-à-vis de l'effervescence causée par le dahir berbère était rendue difficile par ce Dahir même, qui avait compromis, aux yeux de l'Islam, la figure du Chef religieux. Ceci semble vouloir dire que la modification du Dahir dans un sens conforme aux pensées intimes du Makhzen doit lui donner plus de force au regard de l'agitation et plus de liberté pour la combattre. » « Compte-rendu d'une conversation avec le sultan », janvier 1934, CADN, 1MA200-885.

<sup>784</sup> Paul Morane, rapport sur les incidents de Fès de mai 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f° 120. Lettre du résident général H. Ponsot au ministre des Affaires étrangères L. Barthou, 21 mai 1934, CADN, 1MA200-892. Sur les incidents de Fès, côté français, voir les archives H. Ponsot, CADLC, 143PAAP-439.

*la cime des astres. Nous ne vous désobéirons jamais et nous serons toujours avec vous prêts à sacrifier notre vie pour vous*<sup>785</sup>.

Deux jours plus tard, alors que le sultan effectue la traditionnelle tournée des lieux saints de la ville, la même scène se reproduit à proximité du sanctuaire de Moulay Idriss, avec encore plus de force, et cette fois des slogans anti-français<sup>786</sup>. Le pacha Mohammed Tazi, bête noire des nationalistes, est violenté. H. Ponsot prend la décision de mettre un terme immédiat au séjour du sultan dans la ville<sup>787</sup>, et la réaction française dans les jours qui suivent est dure. La presse nationaliste est immédiatement interdite de parution. *L'Action du peuple* avait appelé à la mobilisation<sup>788</sup>, mais assure, dans un article publié quelques jours plus tard, que l'enthousiasme populaire à Fès était authentique et réfute toute manipulation<sup>789</sup>. Les nationalistes dénoncent également le récit officiel relayé dans la presse coloniale. Ce que les Français ont interprété comme des slogans anti-français auraient en réalité été des chants nationalistes et des adresses au sultan qui ont peut-être pris la forme de « *Vive le roi !* » (« *Yahyā al-malik !* »). C'est la première fois que Mohammed V est nommé roi en public, titre déjà porté à cette date par plusieurs souverains arabes et associé à l'indépendance. Il est aussi possible que des phrases comme « *c'est toi qui détiens le pouvoir !* » aient été lancées au sultan.

## B. La fête du Trône et l'opération séduction des nationalistes

Français comme nationalistes ont bien compris que l'enjeu était la récupération et l'instrumentalisation du prestige du sultan. Depuis 1912, les Français en ont été les principaux bénéficiaires grâce à l'intuition de Lyautey. À partir de 1933, les premiers cercles nationalistes cherchent à détourner à leur profit cette aura. Ils cherchent ainsi à flatter le sultan pour mieux le rallier, tout en cristallisant l'unité nationale, au fondement de leur idéologie, autour du sultan qui pourrait être le seul point de convergence de l'ensemble des Marocains, toutes communautés confondues.

---

<sup>785</sup> Adnen, ou Adnan, désigne les Arabes du Nord de la péninsule Arabique, dont sont issus le Prophète et donc la dynastie alaouite. Allal el-Fassi, « Hymne patriotique pour l'arrivée du Roi », mai 1934, CADLC, 143PAAP-439. La fête du Trône permet une renaissance de la « poésie du trône » : A. BEN ATAYA, « La poésie du trône au Maroc (1934-1961) », *op. cit.*

<sup>786</sup> La scène se reproduit quelques jours plus tard à Oujda, mais sans les slogans anti-français. La foule rompt les barrages de police pour se fondre dans le cortège du sultan. Mohammed ben Youssef, flatté, se laisse emporter et rompt lui-même les traditions et le protocole : au lieu de poursuivre en voiture, il surprend tout le monde en montant sur un cheval qui vient de lui être offert en *hadiyya*. Le séjour se poursuit dans cette ambiance survoltée. Lettre du consul général de France (Lavondes), chef de la région d'Oudja, au résident général Saint, 26 mai 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f° 129.

<sup>787</sup> Communiqué officiel, *La Vigie marocaine*, 11 mai 1934.

<sup>788</sup> *L'Action du peuple*, 4, 11, 13 mai 1934 ; M. H. OUZZANI, *Combats d'un nationaliste marocain*, tome 1, Fès, Fondation Mohamed Hassan Ouazzani, 1987, p. 41.

<sup>789</sup> M. H. Ouazzani, « La vérité sur les « événements » du 10 mai 1934, supplément à *al-Atlas*, n°1, août 1934 ; M. H. OUZZANI, *Combats d'un nationaliste marocain*, tome 2, Fès, Fondation Mohamed Hassan Ouazzani, 1989, p. 285.

Cette mise à l'honneur du sultan culmine dans l'instauration de la fête du Trône (*ʿīd al-ʿarš*) en 1933-1934. L'itinéraire de ce projet est du plus grand intérêt. L'idée est apparue pour la première fois dans les pages d'une jeune revue marocaine en arabe et aujourd'hui oubliée, *Mağallat al-Mağrib (La revue du Maroc)*<sup>790</sup> : dans le numéro de juillet 1933, un article signé Mağribī (Marocain), critiquant un dahir sur les célébrations religieuses, propose en conclusion d'instaurer une fête de l'intronisation (*ʿīd al-ğulūs*). Aux fêtes religieuses déjà célébrées, il demande au gouvernement « *l'ajout des fêtes et moussems qui ont été négligés par le rédacteur de ce dahir, y compris certaines dates qui ont une signification particulière pour la nation [al-umma\*] ; et nous demandons également à ce sujet que soit décidé de faire du jour de la montée de Sa Majesté sur le trône du Maroc [yaūm ġulūs šāhib al-ğalāla ʿalā al-ʿarš al-mağribī] une fête nationale [ʿīd waṭānī]* »<sup>791</sup>. » L'idée fait ensuite son chemin dans les milieux réformistes et nationalistes, jusqu'à être reprise avec insistance à l'automne par M. H. Ouazzani dans *l'Action du Peuple*<sup>792</sup>. Cette fête est au Maroc une complète innovation politique, mais son rapide succès et l'importance politique qu'elle a, jusqu'à aujourd'hui, justifient l'appellation de « tradition inventée » que lui donne Nabil Mouline en reprenant le concept d'Eric Hobsbawm<sup>793</sup>.

Ce n'est pas une fête religieuse, même si elle tombe durant le ramadan jusqu'en 1938. Elle ne suit pas le calendrier hégirien (Mohammed ben Youssef a été élu le 23 ġumādā al-awwal 1346), mais le grégorien<sup>794</sup>. Elle vient s'ajouter au calendrier des grandes célébrations religieuses et profanes (les fêtes françaises), et intervient une semaine après le 11 novembre. Elle fête en revanche le pouvoir monarchique. Comme souvent, les militants marocains ont puisé leur inspiration du côté de l'Égypte, où une semblable fête du Trône est célébrée le 15 mars depuis 1923, pour commémorer l'indépendance<sup>795</sup>. Elle s'inspire elle-même de la

---

<sup>790</sup> À ne pas confondre avec la revue nationaliste *Maghreb*, éditée au même moment en français, et dont la ligne éditoriale est bien plus politisée.

<sup>791</sup> Mağribī, « *Hakumatunā wa-l-ā'yād al-īslāmiyya* [Notre gouvernement et les fêtes islamiques] », *Mağallat al-Mağrib*, n° 11, juillet 1933. Voir aussi dans la même revue par Ibn Zaydān, « *ʿīd ġulūs sultān al-balad ʿalā al-ʿarš ābīhū wa-ğudūd* [Fête de la montée du sultan du pays sur le trône de son père et de ses ancêtres] », *Mağallat al-Mağrib*, n° 15, novembre 1933.

<sup>792</sup> M. H. OUAZZANI, *Combats d'un nationaliste marocain*, tome 2, *op. cit.*, p. 24 ; Direction des Affaires indigènes, Note sur la « fête du Trône », 28 novembre 1933, CADN, IMA300-300.

<sup>793</sup> N. MOULINE, « La Fête du trône : petite histoire d'une tradition inventée », dans A. Boutaleb et al. (dir.), *Le Maroc au présent : d'une époque à l'autre, une société en mutation*, Rabat, Centre Jacques-Berque, 2015, p. 691-701 ; E. J. HOBBSAWM, « Introduction », dans Eric J. Hobsbawm et Terence O. Ranger, *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006 (1983), p. 11-25.

<sup>794</sup> Le sultan étant également commandeur des croyants, elle a forcément une tonalité religieuse. Le calendrier peut y aider : en 1938, la fête du Trône tombe un vendredi durant le Ramadan.

<sup>795</sup> Elle ne commémore pas l'intronisation du roi, qui a eu lieu en octobre 1917, mais l'indépendance du pays le 15 mars 1922 et la transformation du sultan Fū'ād I<sup>er</sup> en roi. Le conseiller du gouvernement chérifien, Arthur Guy, qui a passé cinq années en Égypte, avait alerté en 1933 le ministre sur le danger pour la France d'une telle innovation au Maroc. Lettre d'Arthur Guy au ministre des Affaires étrangères, 14 novembre 1933, CADN, IMA300-300. Sur les fêtes égyptiennes, voir E. PODEH, *The Politics of National Celebrations in the Arab Middle East*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011, p. 58. L'Égypte indépendante célèbre également l'anniversaire de son souverain. Au Maroc, l'anniversaire de Mohammed V, fixé le 10 août, n'est pas fêté avant l'indépendance.

monarchie britannique (*Accession Day*). Que l'idée soit venue d'Égypte ne doit rien au hasard. La revue *Mağrib* est une revue réformiste qui se préoccupe de littérature arabe, d'éducation et de religion, et qui publie des poètes et penseurs égyptiens. Les articles qui appellent à la création d'une fête du Trône puis se félicitent de sa célébration associent avec beaucoup de flatteries et de poèmes à sa gloire le début du règne de Mohammed ben Youssef au début d'une nouvelle ère, à la renaissance arabe (*nahḍa\**) et à la réforme religieuse (*īslāh\**)<sup>796</sup>, des thèmes que le sultan s'est par la suite appropriés et qui ont été centraux dans sa lutte pour l'indépendance. Dès l'origine, réforme, nationalisme et puissance de la monarchie sont étroitement associés. La revendication d'une fête du Trône est en elle-même porteuse d'un important potentiel subversif, car elle implique un changement de statut pour le monarque, proclamé roi, titre utilisé par les nationalistes pour désigner Mohammed ben Youssef. C'est à la fois la fête du Trône et celle de l'intronisation : elle célèbre la monarchie en général et flatte celui qui en est dépositaire. Son accession au pouvoir devient un acte mémorable en soi.

La Résidence refuse en novembre 1933 toute célébration, en prétextant avoir été prise de court (elle n'aurait eu vent du projet qu'à la toute fin du mois d'octobre)<sup>797</sup>. Le sultan, de son côté, fait semblant de ne pas être au courant du projet lorsque les Français lui en parlent, mais il rechigne à interdire les festivités, jusqu'à ce que le conseiller du gouvernement chérifien Arthur Guy lui démontre, *Action du Peuple* à l'appui, que les nationalistes souhaiteraient le manipuler et le pousser à lui faire signer des lettres d'amnistie<sup>798</sup>. Il se laisse alors convaincre de limiter l'ampleur des célébrations, et les comités d'organisation sont épurés de leurs éléments les plus nationalistes. Il y a bien eu une première fête du Trône le 18 novembre 1933, mais elle est restée informelle et d'ampleur limitée. À Rabat par exemple, l'association des anciens élèves du collège Moulay Youssef a organisé des réceptions ; à Fès, les nationalistes ont organisé des soirées dans le café du jardin de Boujeloud.

L'année suivante, les Français décident d'organiser les célébrations pour mieux les contrôler. Entre-temps, il y a eu la révision du dahir berbère et les événements de Fès, en mai. La Résidence n'est pas en soi opposée à l'idée d'une telle célébration. Eux aussi ressentent le besoin d'accroître le prestige de leur sultan, qu'ils estiment quelque peu écorné, y compris à l'international et surtout en Orient, par l'affaire du dahir berbère. Le sultan lui-même y est

---

<sup>796</sup> « *Al-ʿīd al-malakī* [la fête royale] », *Mağallat al-Mağrib*, septembre 1933 ; un article de mars 1936 rappelle les liens historiques entre le Maroc et l'Égypte, et surtout entre leur souverain : « *Bayn ḥidīwī Miṣr wa-sultān al-Mağrib* [Entre le khédivé d'Égypte et le sultan du Maroc] », *Mağallat al-Mağrib*, mars 1936.

<sup>797</sup> Lettre du résident général H. Ponsot au ministre des Affaires étrangères P. Laval, 6 novembre 1934, CADLC, 73CPCOM-3, f° 163.

<sup>798</sup> Lettre d'Arthur Guy au ministre des Affaires étrangères, 14 novembre 1933, CADN, 1MA300-300.

favorable<sup>799</sup>. La Résidence exprime le désir de ne pas laisser l'image du sultan être accaparée par les nationalistes, et de ne pas laisser le sultan lui-même leur échapper<sup>800</sup>. Mais les festivités sont strictement encadrées. Un arrêté viziriel « *fixant au 18 novembre de chaque année la commémoration de l'accession de S. M. le Sultan Sidi Mohamed ben Youssef au trône de ses ancêtres* » est signé le 26 octobre<sup>801</sup>. Pour en limiter la nouveauté, le dahir prétend s'inspirer de « *la tradition établie par les anciens sultans, lorsqu'ils célébraient une victoire accordée à leurs armes ou quelques événements heureux survenu à leur personne ou à l'Empire* ». Ce sont les municipalités et les pachas qui en ont la charge, et la fête est dans un premier temps limitée aux villes. Les Français veulent éviter que l'événement ne soit l'occasion d'envoyer de coûteuses délégations au sultan, comme c'est le cas pour les fêtes religieuses (*hadiyya*). Seuls les Marocains sont autorisés à la fêter, et disposent d'un jour férié. L'arrêté viziriel prévoit le pavoisement des rues, des distributions d'aumônes qui consolident l'image du sultan, et de la « *musique dans les souks* ».

Quant au jeune sultan, heureux d'être le centre de l'attention, il célèbre cette première fête du Trône officielle à Marrakech. En fin d'après-midi, alors que le minaret de la Koutoubia s'illumine en son honneur, il reçoit pour le thé 500 notables, au premier rang desquels le pacha Thami el-Glaoui, et le général Catroux, chef militaire de la région de Marrakech<sup>802</sup>. La personnification inédite d'un pouvoir qui se présente habituellement comme humble tranche avec les traditions. Le sultan préfère donc se tenir à l'écart des manifestations en son honneur : pas de prière collective puisqu'il ne s'agit pas d'une fête religieuse, pas de défilé, encore moins de discours. Il observe la fête de loin, comme le représente une vidéo Pathé-Gaumont de la deuxième édition officielle de la fête du Trône, le 18 novembre 1935, dans laquelle il salue, depuis un balcon du Palais, sa fanfare, ses serviteurs et quelques admirateurs réunis dans la cour du Palais de Rabat<sup>803</sup>. À l'imitation de son père qui reçoit quelques notables, le très jeune Moulay Hassan reçoit pour un thé d'autres enfants (dont des Français) dans la partie du palais de Rabat construite spécialement pour lui<sup>804</sup>. La première fête du Trône est un succès auprès

---

<sup>799</sup> « *Tout pénétré de l'accueil particulièrement déférent et empressé qui lui est fait à chacun de ses voyages en France, il oppose sans doute à ces souvenirs précis sa situation réelle au Maroc. Souverain à Paris, il se sent en tutelle à Rabat, dans son Empire. Aussi ne semble-t-il pas insensible à des idées de grandeur qui le porteraient vraisemblablement à profiter d'un relâchement de notre contrôle administratif pour affirmer sa personnalité.* » « Note sur la « fête du Trône », ou fête anniversaire de l'avènement de S. M. le Sultan », direction des Affaires indigènes, 28 novembre 1933, CADN, 1MA300-300.

<sup>800</sup> Lettre du résident général H. Ponsot au ministre des Affaires étrangères, 6 novembre 1934, CADLC, 73CPCOM-3, f° 163.  
<sup>801</sup> BO n° 1149, 2 novembre 1934.

<sup>802</sup> « La première fête du Trône a été célébrée avec faste », *Le Petit Marocain*, 19 novembre 1934 ; *L'Afrique du Nord illustrée*, 8 décembre 1934.

<sup>803</sup> « Enthronement Ceremony in Morocco », 5 décembre 1935, British Pathé, 1'15'', en ligne : <https://www.britishpathe.com/asset/42593/> (consultée le 21 avril 2021).

<sup>804</sup> *Le Petit Marocain*, 19 novembre 1935.

des populations urbaines et n'engendre aucun trouble, ce qui pouvait être à craindre après les événements du mois de mai précédent<sup>805</sup>. Quant aux nationalistes, ils sont dépassés par le succès de cette célébration, au point de se fondre dans la masse : la fête leur a échappé et a été récupérée par les Français, ce dont le résident général se félicite. Mais Henri Ponsot se trompe sur les intentions véritables des nationalistes.

### C. Attirer l'attention du sultan pour le forcer à s'engager

Le 1<sup>er</sup> décembre suivant, soit douze jours après la première fête du Trône officielle, quatre nationalistes se présentent au palais de Casablanca, et sont reçus par le sultan avec qui une audience avait sans doute été prévue sans concertation avec les Français<sup>806</sup>. Aḥmad al-Šarqāwī, Muḥammad al-Ġāzī, et Abū Bakr al-Qādirī souhaitent le féliciter pour le succès de la fête du Trône. Mais ils ne viennent pas les mains vides, et remettent au sultan le *Plan de réformes marocaines* [Annexe I.11]. Ce n'est bien sûr pas un hasard de calendrier. Le plan est prêt depuis plusieurs semaines et la fête du Trône a servi à attirer l'attention du sultan et des Français. Le document est également adressé au résident Henri Ponsot par Muḥammad Dyūrī, Allal el-Fassi et Mohammed Lyazidi (Muḥammad al-Yazīdī, 1902-1990). Les revendications sont présentées le même jour à Paris et à Rabat. Une délégation constituée des députés de gauche Jean Longuet, Jean Piot et Pierre Renaudel, et de l'ancien député et secrétaire d'État François de Tesson, qui ont aidé à rédiger le texte, est chargée de le remettre au ministre des Affaires étrangères Pierre Laval au nom d'Omar ben Abdeljalil ('Umar b. 'Abd al-Ġalīl) et de Mohamed Hassan Ouazzani. L'initiative est flatteuse pour le sultan : en venant lui présenter leurs revendications, comme ils le font aux autorités françaises, les nationalistes considèrent ou font semblant de croire que le sultan aura suffisamment d'influence pour changer la situation. Ils proposent au jeune monarque de sortir du rôle qui a été le sien jusqu'à présent et d'assumer un rôle politique.

Le texte a été préparé par le Comité d'action marocaine (CAM, *Kutla al-'amal al-waṭani*) constitué l'année précédente et le noyau dur des nationalistes, comme A. el-Fassi, O. Abdeljalil, M. Lyazidi, M. Naciri ou M. H. Ouazzani<sup>807</sup>. Le plan réclame des réformes

---

<sup>805</sup> H. Ponsot se félicite après coup auprès du ministre que le 18 novembre 1934 ait été l'occasion d'une forme d'osmose entre toutes les composantes de la société marocaine et les Français. Lettre du résident général au ministre des Affaires étrangères, 28 novembre 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f° 165.

<sup>806</sup> Cette visite, dont ils ignorent initialement le but, alerte les Français et est le sujet de plusieurs notes de renseignement, CADN, 1MA200-892.

<sup>807</sup> La version arabe du plan était prête à la fin de septembre ; la version française l'est deux mois plus tard. Le document est imprimé au Caire pour contourner la censure qui frappe les nationalistes marocains depuis le mois de mai.



profondes et disparates, plus radicales que ce qui a parfois été écrit, même s'il laisse de côté la question de l'indépendance. Il s'inscrit dans le cadre du Protectorat, dont il ne souhaite pas la fin, mais une refonte large<sup>808</sup>. Le *Plan* fait la synthèse des revendications égrainées par les militants depuis quatre ans et approfondit les idées déjà évoquées par *Tempête sur le Maroc* (1930). Mais il illustre aussi l'évolution du nationalisme. L'influence de l'islam est toujours prégnante (et c'est pourquoi l'une des demandes est l'interdiction de l'évangélisation catholique), mais les revendications sont plus proprement nationalistes que les manifestations de l'été 1930 contre le dahir berbère. On y perçoit les contours d'une identité nationale marocaine unifiée, et non plus arabe ou berbère, musulmane ou juive, sur le mode impérial. Le Plan propose par exemple de mettre fin à la possibilité de renoncer à la nationalité marocaine pour devenir français, et de rejeter les Algériens, venus nombreux avec les Français, qui tenteraient de se faire passer pour marocains. Un état civil obligatoire permettrait de protéger l'identité marocaine. Bien entendu, il faudrait mettre un terme à la politique berbère, et abroger l'ensemble des dahirs et arrêtés publiés depuis 1914. La population, sans aucune distinction, ville et campagne, Arabes et Berbères, devrait être soumise à une justice unifiée et réformée. La langue arabe serait partout obligatoire, le drapeau marocain et l'hymne chérifien devraient être respectés. L'identité marocaine s'exprimerait également au cours de différentes fêtes : pour les nationalistes, il faut « *décréter fêtes légales de l'État Marocain, le premier jour de l'an islamique et l'anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Sultan* », pour l'ensemble du territoire, puisque le dahir instituant la fête du Trône ne concernait que les villes<sup>809</sup>. Le sultan étant la clé de voûte de la nation, « *la Khotba\* du vendredi et des fêtes islamiques devra être dite au nom de Sa Majesté le Sultan sur toute l'étendue de l'Empire chérifien* ». Autant de symboles qui doivent permettre d'éveiller ou de renforcer le nationalisme de la population. Enfin, le Plan est résolument ancré à gauche, tant par conviction de la plupart de ses auteurs, influencés par l'anti-impérialisme d'une partie de la gauche européenne, que par le désir d'attirer l'attention et d'obtenir le soutien de la gauche française. D'où la proposition de nombreuses réformes sociales, dans le monde du travail, la santé ou l'éducation.

Dans sa forme, le Plan, divisé en thèmes et en revendications numérotées, évoque un projet constitutionnel qui définirait la répartition idéale des pouvoirs. Il est précédé d'une

---

<sup>808</sup> « Notre plan n'est donc pas une œuvre négative ou chimérique. Il n'a également rien de subversif. Notre position vis-à-vis du Protectorat est nette : nous faisons nôtres les principes politiques tels qu'ils se dégagent de la lettre et de l'esprit des traités, des messages comme des déclarations officielles du Gouvernement français, et tels que les définit la doctrine juridique française en la matière. L'ensemble des réformes que nous soumettons à la sollicitude du Gouvernement nous paraît conciliable avec le principe du Protectorat [...]. » COMITE D'ACTION MAROCAINE, *Plan de réformes marocaines*, Paris, Labor, 1934, p. XI et p. XIV.

<sup>809</sup> *Ibid.*, p. 130.

analyse des traités qui fondent la présence française au Maroc et de la façon dont ils ont été, ou non, respectés. Les militants assurent ne rien inventer : de leur point de vue, ils se contentent de revenir au texte initial du traité de Fès que l'interprétation française aurait dévoyé en penchant toujours plus vers l'administration directe. Si les nationalistes concèdent que la présence française a pu bénéficier par certains côtés aux Marocains, les aspects positifs ne sont que les épiphénomènes d'une politique entièrement pensée par et pour les Français ; la protection a alors muté en colonisation<sup>810</sup>. Les nationalistes du CAM ne demandent pas le départ des Français, mais un rééquilibrage dans la répartition des pouvoirs. Logiquement, le pouvoir ne peut être restitué qu'au Makhzen et au sultan, et l'on comprend alors la place privilégiée que ce dernier occupe dans le Plan. Les nationalistes demandent la fin du rôle de sultan marionnette inauguré par Youssef et repris par son fils. Ce sultan tel qu'ils le rêvent aurait la main sur l'ensemble de son administration, aussi bien le Makhzen que l'administration néo-chérifienne : « *Sa Majesté le Sultan, demande le Plan, aura un droit de regard sur tous les conseils administratifs en y déléguant un homme de sa confiance désigné parmi les membres du Makhzen*<sup>811</sup>. » Cette revendication est l'exact inverse de la situation en 1934, puisqu'un fonctionnaire français conseille, c'est-à-dire contrôle, chacun des vizirats marocains. Vizirats qui restent archaïques : le Plan souhaite doter le Maroc d'un véritable gouvernement, prélude à une plus grande émancipation et *in fine* à un gouvernement indépendant du Makhzen serait alors constitué du grand vizir, équivalent parfait d'un président du Conseil, et de nombreux vizirs, Intérieur, Justice, Finances, Économie, Instruction publique, Communications, Habous, Santé publique. Seules échapperaient au Makhzen, conformément au texte du traité de 1912, les Affaires étrangères et l'Armée, mais un *halîfa* du sultan pourrait être placé auprès du général commandant en chef des troupes. Il ne s'agit donc pas de revenir à la situation préprotectorale. Les nationalistes veulent en finir avec les prévarications et la confusion entre les ressources de l'État et les intérêts privés. Ils souhaitent aussi — alors que plusieurs d'entre eux sont issus de familles qui en profitent directement — mettre fin à l'hérédité des fonctions administratives (vizirs, pachas, caïds...) et établir un système cohérent de concours. Le Makhzen n'est donc pas épargné par les critiques, à la différence du sultan qui, lui, ne peut être pris en faute. Si toutes les mesures étaient appliquées, il obtiendrait un pouvoir considérable, modernisé, consolidé. Le Plan propose par exemple d'instituer un « Conseil national » constitué de représentants marocains, musulmans et juifs élus. Cet embryon d'assemblée nationale serait

---

<sup>810</sup> « *Le traité du protectorat n'a pas confié à la France la mission de pacifier le pays et de l'équiper au profit des étrangers qui y résident et le Maroc ne l'a pas accepté en tant que charte de colonisation et d'exploitation européennes* », *Ibid.*, p. 27.

<sup>811</sup> *Ibid.*, p. 41.

autorisé à traiter des réformes et des finances (donc des impôts), domaines dont les compétences ne seraient plus françaises. Mais ce Conseil national n'aurait pas de pouvoir législatif, puisque celui-ci resterait la chasse gardée du sultan : « *les résolutions du Conseil national seront présentées à Sa Majesté le Sultan qui en décidera en dernier ressort*<sup>812</sup> ». À la différence de la situation qui prévaut depuis 1912, le sultan exercerait véritablement son pouvoir législatif et ne serait pas contraint de signer tous les dahirs qui lui sont présentés.

Au sultan, le Plan propose une émancipation, au sens juridique du terme : la fin de la tutelle française et la libération de la situation de minorité dans laquelle le pouvoir marocain est enfermé depuis 1912. Les nationalistes espèrent être entendus par les Français, mais aussi par le sultan<sup>813</sup>. L'ensemble du texte est d'ailleurs placé sous la protection d'une phrase prononcée par le sultan le surlendemain de sa proclamation, et qui souligne sa responsabilité personnelle : « *Le peuple marocain attend de Nous un effort constant, non seulement pour augmenter son bien-être matériel, mais pour lui assurer le bénéfice d'une évolution morale qui soit compatible avec le respect de sa foi et où il puisera les éléments d'une accession, plus rapide à un degré supérieur de civilisation.* »

Ce plan de réforme et tous les efforts déployés autour du sultan par les nationalistes sont cependant des coups d'épée dans l'eau. Sa remise passe presque inaperçue, même si la Résidence générale constitue de volumineux dossiers pour y répondre point par point et mieux rejeter les revendications<sup>814</sup>. Le sultan est contraint de faire la sourde oreille, malgré les nombreuses relances des nationalistes sur ce sujet comme sur d'autres. En février 1935, les nationalistes lui remettent, ainsi qu'à la Résidence, un mémoire qui s'oppose à une réforme des douanes, à une possible réforme de la succession musulmane, et au retour des cendres du maréchal Lyautey au Maroc, et qui demande une réponse aux réformes du Plan<sup>815</sup>. Le souverain n'y apporte pas de réponse, pas plus qu'à un nouveau rappel, à la fin de cette même année<sup>816</sup>.

Depuis un an, les Français sont très mécontents de l'attitude nouvelle du sultan. Au mois de février 1934, le résident général H. Ponsot décrivait dans une lettre au ministre des Affaires étrangères un jeune souverain inconséquent et inconscient, séduit par le chant des nationalistes parce qu'inexpérimenté et qui jouerait avec le feu<sup>817</sup>. H. Ponsot est très lucide sur ce que

---

<sup>812</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>814</sup> Voir CADLC, 143PAAP-434. La position française est résumée par le général Huré dans sa « Note sur le plan de réformes marocain », 27 mars 1935, CADLC, 143PAAP-423. Pour faire court, les Français auraient trop investi au Maroc et auraient eu trop de morts pour envisager un départ futur du pays, auquel semblent conduire les réformes demandées.

<sup>815</sup> Mémoire remis au sultan et à la Résidence par le CAM, 28 février 1935, CADLC, 143PAAP-423.

<sup>816</sup> Lettre du CAM au sultan, 1<sup>er</sup> décembre 1935, CADLC, 143PAAP-425.

<sup>817</sup> « Au sujet de l'attitude du Sultan vis-à-vis du nationalisme marocain », lettre du résident général H. Ponsot au ministre des Affaires étrangères, 10 février 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f<sup>o</sup> 113.

signifierait un engagement plus important du sultan aux côtés des nationalistes : l'un des piliers de la domination française s'effondrerait<sup>818</sup>. C'est pourquoi le résident général, au cours d'une audience très paternaliste, n'a pas hésité à rappeler à l'ordre le sultan protégé. La vieille garde du Makhzen n'est pas en reste. L'attitude du jeune sultan de 25 ans est jugée choquante du point de vue de la tradition, dont les nationalistes l'invitent à sortir. Le grand vizir Moqri n'hésite pas à critiquer derrière son dos le sultan dont il sent bien le désir d'indépendance : « *C'est trop, beaucoup trop. Je suis très mécontent*<sup>819</sup> », se confie-t-il au résident en juin 1934, après les turbulences de Fès. Selon des propos rapportés par son fils, le grand vizir « *y voit un danger, car le sultan qui a encore la mentalité d'un jeune homme, n'arrive pas à discerner, malgré ses conseils, qu'en se prêtant complaisamment à des manifestations de ce genre, Sa Majesté fait le jeu des partisans les plus ardents du Mouvement nationaliste, dont les buts réels, mais inavoués sont d'amener le désordre général et d'abolir Sa souveraineté*<sup>820</sup> ».

Même s'il parvient à recevoir des nationalistes en cachette, le sultan n'est pas en mesure en 1934 de répondre à leurs revendications. Il ne détient pas les clés du Protectorat et vit dans une double tutelle permanente, d'un côté la Résidence, de l'autre le Makhzen, cage dorée dont il peine à se défaire. Le *Plan de réformes marocaines* reste donc lettre morte. C'est un rendez-vous manqué : à partir de 1935, et pour de nombreuses années, Palais et nationalistes prennent leurs distances et finissent par perdre contact.

## D. Le sultan et le résident contre les nationalistes (1936-1937)

Par la suite, le nationalisme marocain se développe loin du sultan, parce que la stratégie de 1934 a été un échec, et parce que le sultan reste indissociable des Français et surtout de l'un d'entre eux, le résident général Charles Noguès (1936-1943). Cela ne signifie pas pour autant que le sultan n'est plus sensible aux courants d'idées qui traversent certaines élites de son pays. Des figures de son entourage contribuent à sa formation intellectuelle et posent les fondements d'une vision politique sans laquelle rien n'aurait par la suite été possible.

Le résident général avec lequel le sultan a noué la relation la plus étroite est le général Charles Noguès. Cette relation de confiance n'avait pourtant rien d'évident, lorsque l'on se penche sur les circonstances de sa nomination. 1936 est une année d'incertitude pour le

---

<sup>818</sup> « Note sur le Makhzen central », 25 janvier 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f° 114.

<sup>819</sup> Lettre du résident général H. Ponsot au ministre des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juin 1934, CADLC, 73CPCOM-2, f° 121.

<sup>820</sup> Lettre du chef de la région de la Chaouia au chef du service du Contrôle civil, au sujet d'une discussion avec le pacha de Casablanca Tayyib al-Muqri, 23 janvier 1934, CADN, 1MA200-892.

Protectorat. En décembre 1935, les élus français au Conseil du Gouvernement, institué par Lyautey en 1919, émettent des revendications politiques qui déstabilisent la Résidence générale : ils réclament des élections et la mise en place d'une représentativité, que Paris n'est pas prêt à leur donner puisque cela remettrait en cause le principe même du Protectorat. Les nationalistes, qui ont relancé au même moment les revendications du Plan de réformes marocaines, s'emparent facilement du sujet, organisent des manifestations et en appellent au sultan<sup>821</sup> [Annexe I.12]. Dans le même temps, une longue et importante grève se déclenche parmi les étudiants de la Qaraouiyyine. Le résident Henri Ponsot, jugé trop laxiste, contesté par une partie des colons, est finalement rappelé début 1936 en France<sup>822</sup>. Le gouvernement dirigé par Albert Sarraut choisit pour le remplacer le très droitier et conservateur Marcel Peyrouton, jusqu'ici résident général en Tunisie. Alors que le courant semble bien passer entre le Palais et le nouveau résident, le contexte politique français change avec le succès du Front populaire aux élections et la formation du gouvernement Blum, réputé libéral sur les questions coloniales<sup>823</sup>. Très vite circulent des rumeurs d'un départ imminent de M. Peyrouton, très peu apprécié par le Front populaire. Là-dessus, il faut ajouter la mort du Conseiller du gouvernement chérifien, c'est-à-dire du Français dont le sultan est le plus proche au quotidien. Édouard Gérardin est mort à son bureau le 22 avril 1936. Sa fonction reste vacante pendant plusieurs mois. La fragilisation des deux fonctions d'encadrement du sultan crée un vide politique dont profitent Mohammed ben Youssef et son entourage.

D'où une initiative inédite dans l'histoire du Protectorat : le sultan s'adresse directement au président de la République Albert Lebrun dans une lettre remise par Mohammed Mammeri, le 8 juin, soit quatre jours seulement après le début du ministère Blum<sup>824</sup> [Annexe I.13]. C'est la première fois que le sultan ne passe pas par le résident général pour s'adresser au Président, conformément au protocole. Mohammed ben Youssef lui écrit comme le ferait un autre chef d'État indépendant, et l'initiative ne passe pas<sup>825</sup>. La lettre remise le 8 juin 1936 au président Albert Lebrun est précieuse, car elle révèle le positionnement du sultan sans l'interférence de la Résidence générale. Le sultan y regrette « *la situation nouvelle de la politique intérieure de*

---

<sup>821</sup> Ils demandent une audience au sultan mais sont seulement reçus par le grand vizir. Lettre du Comité d'action marocaine au sultan, 7 février 1936, CADLC, 143PAAP-428.

<sup>822</sup> Il avait tenté de se défendre dans une lettre au président du conseil P. Laval (20 janvier 1936, CADLC, 143PAAP-435), puis devant une commission parlementaire.

<sup>823</sup> Léon Blum connaît peu les questions coloniales. La création d'une Commission d'enquête était la seule proposition concrète en lien avec les colonies dans le programme du Front populaire, mais sa création n'a pas été suivie d'action. G. SONNABEND, *Paul Viénot (1897-1944)*, Paris, Munich, Institut historique allemand, R. Oldenburg Verlag, 2005.

<sup>824</sup> Lettre du sultan au président A. Lebrun, remise par Si Mammeri le 8 juin 1936, CADLC, 73CPCOM-2, f° 175sq.

<sup>825</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères Y. Delbos au résident général M. Peyrouton, 9 juin 1936, CADLC, 73CPCOM-2.

*la France* », l'arrivée du Front populaire au pouvoir, qui risque d'avoir une incidence forte au Maroc. Le pays est agité par une mobilisation sociale qui débouche à partir du 11 juin sur une série de grèves, en miroir des grèves métropolitaines, avec une participation inédite des ouvriers marocains<sup>826</sup>. Jusqu'à présent, depuis les débuts fantasmés du Protectorat<sup>827</sup>, la France aurait selon le sultan fait respecter l'ordre et l'autorité au Maroc. Ce qui est pour le mieux, car le gouvernement des Marocains exigerait un pouvoir fort. Ces sujets ne seraient pas faits pour un pouvoir autre qu'autoritaire : « *Les esprits élevés dans ces principes [musulmans] ne peuvent pas comprendre que les représentants de l'autorité soient discutés. Et si la critique des gens du pouvoir est admise en Europe, elle ne peut engendrer ici que désordres et troubles dont on ne peut mesurer les conséquences*<sup>828</sup>. » Cette lettre exprime la crainte d'une possible libéralisation de la position française au Maroc, qui signifierait des réformes politiques aux dépens de l'autorité du sultan. Le programme du Front populaire est discret sur la question coloniale, mais son positionnement libéral ne fait guère de doute. Une des grandes réformes dans les premiers mois du gouvernement Front populaire, finalement abandonnée, est le projet Blum-Viollette qui envisage d'ouvrir le corps électoral algérien à quelques milliers d'Algériens musulmans. Le statut de l'Algérie n'est évidemment pas celui du Maroc, mais le sultan fait savoir qu'il ne souhaite aucune réforme d'inspiration libérale qui donnerait plus de pouvoir à son peuple, à ses dépens. La situation est paradoxale : c'est le souverain colonial qui exige un *statu quo* politique face à un gouvernement français dont il craint la supposée politique libérale qui donnerait des gages aux nationalistes. La parenthèse de 1934 et le rapprochement avec les nationalistes sont bien refermés : « *Si Notre charge de souverain de l'Empire chérifien nous fait un devoir de veiller à sa situation politique, Notre reconnaissance pour la France et l'inaltérable amitié que Nous lui vouons Nous obligent à lui signaler un état d'esprit qui ne tarderait pas à menacer l'œuvre de paix et de progrès qu'elle a eu tant de peine à assurer en Afrique du Nord. L'octroi des libertés auxquelles le pays n'est pas encore habitué ne serait considéré que comme une faiblesse et pourrait amener les conséquences les plus regrettables.* »

L'objectif de la lettre est de convaincre le nouveau gouvernement de maintenir Marcel Peyrouton à son poste – objectif paradoxal puisque le sultan affaiblit le résident général en contactant directement le président de la République. M. Peyrouton a été bien accueilli par

---

<sup>826</sup> A. AYACHE, « Les grèves de juin 1936 au Maroc », *Annales*, vol. 12, n° 3, 1957, p. 418-429.

<sup>827</sup> « *Dès que le Maroc a lié ses destinées à celles de la France, Notre Auguste père a loyalement mis Sa main dans celle du grand Lorrain qui personnifiait si bien les nobles qualités du tempérament français ; et leurs efforts, conjugués dans une amitié sans réticence et une compréhension réciproque, ont vite fait régner dans l'Empire chérifien l'ordre et la paix, bases solides sur lesquelles ils ont édifié le nouveau Maroc, objet de l'admiration universelle.* » Lettre du sultan au président A. Lebrun, remise par Si Mammeri le 8 juin 1936, CADLC, 73CPCOM-2, f° 175.

<sup>828</sup> Lettre du sultan au président A. Lebrun, remise par Si Mammeri le 8 juin 1936, CADLC, 73CPCOM-2, f° 175.

les Français du Maroc. Il est vu comme celui qui aurait mis un coup d'arrêt au développement du nationalisme en Tunisie lorsqu'il y était résident général<sup>829</sup>. Le sultan considère qu'il a mis en place des réformes suffisantes et au-delà desquelles il ne faudrait pas aller : « *Monsieur Peyrouton passe ici pour avoir rendu à la formule du Protectorat en Tunisie son véritable esprit de collaboration franco-musulmane : égards pour S. A. le Bey, augmentation de la représentation indigène au Grand conseil, création d'une commission de réformes tunisiennes à laquelle furent appelés les jeunes Tunisiens, accession plus large des Tunisiens aux emplois publics, développement et coordination de l'assistance médicale indigène, organisation d'un enseignement professionnel distribué dans le pays tout entier*<sup>830</sup>. » Le sultan décrit ce faisant la plus grande association franco-marocaine qu'il voudrait voir émerger. Or, il craint que le rappel de M. Peyrouton, avec lequel il s'entendait bien malgré leurs rencontres peu nombreuses depuis son arrivée au Maroc le 5 mai, ne signifie son remplacement par un résident général beaucoup plus libéral.

Le sultan n'est pas écouté. Marcel Peyrouton est rappelé durant l'été 1936. Toutefois, celui qui le remplace n'a rien du profil redouté par le sultan, bien au contraire. Dans un contexte de montée des tensions en Europe et dans le bassin méditerranéen, le choix du gouvernement de gauche se porte sur un militaire, le général Charles Noguès (1876-1971), bien inséré dans les milieux parisiens et perçu comme proche de la gauche sur les questions coloniales<sup>831</sup>. C'est de tous les résidents généraux depuis Lyautey celui qui connaît le mieux le Maroc, pour y avoir été de nombreuses années en poste. Après avoir été envoyé en Algérie dès 1908, ce polytechnicien né dans une famille modeste des Hautes-Pyrénées arrive au Maroc pour la première fois en 1912, dans le cabinet du général Lyautey dont il est le disciple. Après la guerre, durant laquelle il a combattu en Europe, il est proche d'Alexandre Millerand qu'il accompagne à l'Élysée. Il est de retour au Maroc en 1924 durant la guerre du Rif et devient général de brigade en 1927. Dans les premières années du règne de Mohammed ben Youssef, il est directeur des Affaires indigènes, puis est nommé en tant que général de division à la tête du 19<sup>e</sup> corps à Alger en 1933. C'est aussi un proche de Pierre Viénot, secrétaire d'État chargé du Maroc, ce qui explique sa nomination comme résident général<sup>832</sup>. Après Hubert Lyautey,

---

<sup>829</sup> A. AYACHE, « Les grèves de juin 1936 au Maroc », *op. cit.*, p. 423.

<sup>830</sup> Lettre du sultan au président A. Lebrun, remise par Si Mammeri le 8 juin 1936, CADLC, 73CPCOM-2, f°175.

<sup>831</sup> Le principal travail sur C. Noguès, centré sur la période où il a été résident général au Maroc, est W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey. Noguès et la politique française au Maroc 1936-1943*, Paris, L'Harmattan, 1995. « Noguès Auguste Paul Charles Albert », Base Leonore, 19800035/1075/23709 ; F. CAUJOLLE, « Le général Noguès », *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, vol. 141, n° 10, 1979, p. 49-75. Voir aussi les Archives orales de Maurice Grimaud qui a été à son service lors de ses premières années du protectorat, ANP, 20060251/7.

<sup>832</sup> Pierre Viénot connaît bien le Maroc pour y avoir vécu du temps de Lyautey, dont il a fait partie du cabinet civil. M. LAGANA, « L'échec de la commission d'enquête coloniale du Front populaire », *Réflexions historiques*, vol. 16, n° 1, 1989, p. 79-97.

Charles Noguès est le résident général resté le plus longtemps en poste au Maroc (1936-1943). Il a aussi la particularité d'occuper en même temps des fonctions militaires, puisque le ministre É. Daladier lui confie le commandant supérieur des troupes d'Afrique du Nord en 1938. C. Noguès a déjà la confiance du sultan, avec qui il se montre paternaliste et bienveillant. La monarchie marocaine s'entend bien avec les militaires français, H. Lyautey, H. Gouraud, C. Noguès, M. Weygand, G. Catroux et C. de Gaulle – A. Juin et A. Guillaume exceptés.

L'histoire courte du nationalisme marocain est composée d'une série de séquences (1930, 1934, 1937, 1944...) aux motifs chaque fois répétés : à une phase d'action succède la répression puis un temps de repli. Les réseaux nationalistes profitent de ce retrait pour réfléchir à leur stratégie, diffuser à bas bruit leurs idées et se préparer à de nouvelles actions. La stratégie de 1934 a été un échec, qui s'est soldé par l'interdiction de la presse nationaliste et une fin de non-recevoir de la part du sultan. Le nationalisme, dont l'influence est encore restreinte, connaît alors pendant deux ans un reflux. Lors de la séquence 1936-1937, ses militants repassent à l'offensive de façon plus structurée et encore plus engagée. Cette histoire du nationalisme est bien connue et il ne s'agit pas de la reprendre en détail, mais de changer de perspective et d'étudier la réaction du pouvoir en place, français et marocain. C. Noguès est chargé de la répression, et il peut compter sur le soutien constant du sultan.

L'arrivée au pouvoir du Front populaire redonne espoir aux nationalistes. Le 25 octobre, au cours d'une réunion à Rabat présidée par Allal el-Fassi, ils décident de reprendre les principales exigences immédiates du *Plan de réformes marocaines*, qu'ils diffusent ensuite au moyen de tracts<sup>833</sup>. Comme deux ans plus tôt, les revendications sont adressées au sultan, au résident et à Paris, et se heurtent chaque fois à une fin de non-recevoir<sup>834</sup>. Dans le même temps, les nationalistes cherchent à élargir leur public et utilisent pour cela tous les moyens de la politique moderne, notamment les meetings. Mais l'organisation de plusieurs rassemblements fait justement monter la pression à l'approche de la fête du Trône. Initialement indécis, le sultan finit par approuver l'interdiction du rassemblement prévu le 14 novembre 1936 à Casablanca. La nouvelle de l'interdiction met le feu aux poudres et le meeting devient manifestation<sup>835</sup>. Lorsque Mohamed Hassan Ouazzani, organisateur du rassemblement, et Allal el-Fassi sont arrêtés le 14 et le 15 novembre, le mouvement se transforme en échauffourées dans plusieurs villes du pays<sup>836</sup>. Le 17, une manifestation est empêchée sous les fenêtres du palais de

---

<sup>833</sup> J. P. HALSTEAD, *Rebirth of a nation...*, *op. cit.*, p. 235.

<sup>834</sup> C. A. JULIEN, *L'Afrique du Nord en Marche*, *op. cit.*, p. 142

<sup>835</sup> W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey...*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>836</sup> *L'Écho du Maroc*, 18 novembre 1936 ; *La Presse marocaine*, 18 novembre 1936.



Casablanca. Une scène similaire se reproduit à Fès, où les autorités doivent disperser 4 000 manifestants<sup>837</sup>. Les nationalistes cherchent de nouveau à attirer l'attention du sultan, mais réussissent seulement à provoquer son inquiétude. Charles Noguès, qui était en France, se rend auprès de lui dès son retour. Il trouve un souverain déterminé à réprimer le mouvement nationaliste, « *résolu à ne pas laisser porter atteinte à ses prérogatives et à ce point ému des formes nouvelles de ces manifestations, dont certaines dirigées contre son palais, qu'il n'a pas hésité à employer les mots de révolte et de révolution*<sup>838</sup> ». Mohammed ben Youssef aurait demandé des mesures plus strictes que celles prévues par la Résidence, ce que ni C. Noguès ni P. Viénot n'auraient accordé<sup>839</sup>. La Résidence, sous les ordres du Front populaire, cherche plutôt à apaiser la situation. C'est à grande peine que le général Noguès obtient au mois de décembre la grâce du sultan pour les meneurs arrêtés le mois précédent. Le sultan n'accepte qu'après avoir reçu une délégation fassie venue lui demander ces libérations. La presse nationaliste est également de nouveau autorisée.

Le sultan redoute désormais les nationalistes. William A. Hoisington émet l'hypothèse qu'il craint l'idéologie dont ils sont porteurs, le nationalisme, car celle-ci serait incompatible avec la monarchie telle qu'il l'entend ; le nationalisme remet également en cause les fondements du fonctionnement impérial, et place l'unité politique du pays dans une identité nationale, arabe, musulmane, et non plus dans la personne du sultan-commandeur des croyants, clé de voûte du système traditionnel. De là, le transfert de la souveraineté politique pourrait facilement passer du monarque au peuple. Les nationalistes prétendent déjà s'exprimer au nom du peuple marocain, et leurs revendications ont une tonalité démocratique, ce qui pour le sultan est à cette date inacceptable. De plus, les mobilisations nationalistes remettent en cause le système de collaboration coloniale, auquel le sultan et le Makhzen restent attachés. Enfin, Mohammed ben Youssef n'accepte pas d'être instrumentalisé par les nationalistes, qui prétendent à chaque manifestation avoir son soutien, mais que celui-ci devrait être tenu secret pour ne pas affaiblir le sultan. Malgré tout, il doute et hésite chaque fois qu'il s'agit de réprimer, ce qui montre qu'il reste à l'écoute des revendications, ou en tout cas qu'il prend garde à ne pas écorner sa popularité. Mais en 1936-1937 l'audience des nationalistes est encore trop faible pour qu'il puisse l'interpréter comme un véritable mouvement d'opinion qu'il serait contraint de suivre sous peine d'être emporté.

---

<sup>837</sup> *Le Petit Marocain*, 18 novembre 1936.

<sup>838</sup> Lettre de C. Noguès au ministre des Affaires étrangères Y. Delbos, novembre 1936, Archives Noguès, lettre citée par W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey...*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>839</sup> *Ibid.*, p. 99.

L'année 1937 montre bien que les nationalistes ne sont encore qu'une force politique très fragile. L'échec de fin 1936 provoque une tentative de réorganisation, tournée vers une action croissante, en même temps qu'il avive les tensions entre les deux courants internes du nationalisme : la faille passe entre M. H. Ouazzani et A. el-Fassi. Le premier ressuscite le journal *L'Action du Peuple*, qui concurrence les deux autres publications du mouvement, lancées en 1937 (*Al-Atlas* en arabe, et *L'Action populaire* en français). Allal el-Fassi, depuis Fès, cherche à organiser le mouvement autour de sa personne, et à le structurer territorialement. Des permanences du mouvement sont ouvertes dans plusieurs grandes villes du pays, et il est demandé aux membres du mouvement de jurer leur fidélité au meneur<sup>840</sup>. Cette dernière exigence provoque la colère du sultan, puisque ce serment personnel rappelle sans doute possible la *bay'a* et l'allégeance que tout sujet marocain lui doit<sup>841</sup>. Le sultan exige de lui-même que des mesures répressives soient prises contre Allal el-Fassi et Mohamed Hassan Ouazzani. Il est cette fois-ci écouté, car les Français sont inquiets du tour que prennent les événements. Le 19 mars, le Comité d'action marocaine est dissous par un arrêté viziriel, qui l'accuse de « *menées anti-françaises et délit de conjuration. [...] Au surplus, l'organisation même de cette association et la prestation de serment demandée aux adhérents ont porté gravement atteinte à l'autorité de Sa majesté le sultan et aux règles traditionnelles de l'Islam*<sup>842</sup> ». La dissolution du CAM accélère la scission du nationalisme marocain. Dès le mois d'avril, A. el-Fassi reconstitue clandestinement le CAM sous le nom de Parti national pour la réalisation des réformes marocaines (PNRR, *al-Hizb al-waṭanī li-taḥqīq al-muṭālib al-maġribiyya*), tandis que Mohamed Hassan Ouazzani consomme définitivement la rupture et fonde au même moment le Mouvement national.

Une nouvelle séquence de mobilisation nationaliste suivie d'une répression se joue entre juillet et octobre 1937. Cet été-là, la situation générale du pays est tendue, au-delà des revendications nationalistes. Un chômage élevé se cumule à une situation de sécheresse, particulièrement dans le Sud du pays<sup>843</sup>. Les autorités françaises craignent que l'agitation

---

<sup>840</sup> Lettre du général de Brigade Richert, chef de la région de Fès, au résident général C. Noguès, 1<sup>er</sup> mars 1937, CADN, IMA300-321.

<sup>841</sup> Lettre du Conseiller du Gouvernement chérifien au Directeur des Affaires politiques, mars 1937, CADN, IMA300-321.

<sup>842</sup> *Le Petit Marocain*, 20 mars 1937.

<sup>843</sup> 20 % des Marocains au moins étaient en situation de stress hydrique ; J. P. HALSTEAD, *Rebirth of a nation...*, *op. cit.*, p. 247. Dans un article récent, A. Guerin propose de relire à l'aune de l'histoire environnementale les manifestations de Meknès en 1937, dont il fait le récit détaillé : il ne faudrait pas les lire comme des événements d'ampleur nationale, récupérés par le récit nationaliste ultérieur dans une séquence continue de contestations, mais plutôt comme un conflit local et colonial pour la gestion des ressources naturelles. À mon sens, les deux lectures ne s'excluent pas, d'autant plus que les autorités coloniales ont très vivement réagi à ce qu'elles considéraient comme une menace et ont utilisé les manifestations comme un prétexte pour affaiblir le nationalisme. A. GUERIN, « 'Not a drop for the settlers' : reimagining popular protest and anti-colonial nationalism in the Moroccan Protectorate », *Journal of North African Studies*, vol. 20, n° 2, 15 mars 2015, p. 225-246.

politique, jusqu'à présent cantonnée aux villes, ne se répand dans les campagnes à la faveur de cette situation critique. Cette ambiance électrique finit par éclater fin août à Meknès, lorsque les nationalistes accusent les Français d'avoir détourné, depuis de nombreuses années, le cours des eaux de Bou Fekrane pour irriguer leurs terres agricoles<sup>844</sup>. Des habitants de Meknès vont jusqu'à écrire une lettre au sultan pour l'alerter sur la situation et dénoncer la politique d'irrigation coloniale, en insistant sur les conséquences religieuses de la situation, puisque les ablutions et la purification des lieux sacrés de Meknès deviendraient difficiles<sup>845</sup> [Annexe I.14] ; la lettre reste sans réponse. La contestation prend dans plusieurs villes, y compris à Marrakech, marquée par la sécheresse et jusqu'ici peu sensible au mouvement de contestation contre le Protectorat. Dans les médinas, les pétitions succèdent aux manifestations, avec plus de violence qu'auparavant. La répression suscite un regain de violence, de nombreux morts sont à déplorer parmi les manifestants à Meknès, et des dizaines de blessés dans leurs rangs et dans ceux des forces de l'ordre<sup>846</sup>. Cette mobilisation inquiète les autorités traditionnelles, le sultan, le Makhzen et les pachas, dont le Glaoui qui jusqu'ici contrôlait d'une main ferme Marrakech<sup>847</sup>. Dès le 3 septembre, au début des troubles, le sultan confie au secrétaire général du Protectorat Jean Morize qu'il est très préoccupé par les événements de Meknès et qu'il ne se fait pas d'illusion : les nationalistes en sont responsables, et ont pris prétexte de l'assèchement des eaux de Bou Fekrane, comme ils auraient pu saisir tout autre motif. Le sultan connaît la situation de ces eaux et estime que la pénurie n'est que passagère, due à la période de sécheresse. C'est pourquoi il souhaite une répression ferme contre les agitateurs, et regrette que ceux qui ont été condamnés la veille n'aient écopé que de deux mois de prison. Enfin, il s'exprime en faveur de l'interdiction de la presse nationaliste, jugée trop violente. Et le sultan de conclure : « *Mes sujets sont en général paisibles et bons [...], mais il faut qu'ils se sentent fermement tenus*<sup>848</sup>. »

---

<sup>844</sup> Depuis 1914, les municipalités ont la gestion des eaux habous, mais ce n'est pas encore le cas à Meknès. Note pour le délégué à la Résidence générale, 6 septembre 1937, CADN, IMA300-321 ; Note sur les eaux du Bou Fekrane, été 1937, CADN, IMA300-297.

<sup>845</sup> « *Vos sujets [ra 'iyyāt] de Meknès expriment à Votre haute Majesté leur forte désapprobation à l'égard de cette décision et espèrent que Votre Majesté accordera Sa haute attention à leur problème, pour que rien ne soit perdu de cette eau pour leur vie et pour leurs lieux sacrés.* » Traduction personnelle, Pétition des habitants de Meknès au sultan, juin 1937, DAR, A21-009.

<sup>846</sup> C. A. JULIEN, *L'Afrique du Nord en Marche*, op. cit., p. 152

<sup>847</sup> Le Glaoui est aussi la cible des nationalistes ; en juin 1937, ils l'accusent, sans fondement selon lui, d'avoir entravé les cérémonies du *mawlid*. Lettre du pacha de Marrakech Glaoui au grand vizir, 17 juin 1937, CADN, IMA300-321. 19 nationalistes ont effectivement envoyé, avant ou après la lettre du pacha, une pétition au sultan pour se plaindre du Glaoui : Pétition de 19 Marrakchis au sultan, juin 1937, CADN, IMA300-321, avec original en arabe.

<sup>848</sup> Télégramme du secrétaire général du Protectorat J. Morize au résident général C. Noguès, 4 septembre 1937, CADN, IMA300-321.

L'agitation ne faiblit pas, et gagne au contraire en ampleur, en écho également à la situation en Palestine au même moment<sup>849</sup>. Les autorités françaises et marocaines décident d'accentuer la répression par rapport à celle de novembre 1936 et de mars 1937, avec le désir de déraciner le mouvement. Le 25 octobre, les partis nationalistes sont dissous<sup>850</sup> et les principaux leaders nationalistes sont de nouveau arrêtés, « *en plein accord avec Sa Majesté le Sultan* ». Les perquisitions révèlent selon la presse de bien improbables plans : « *L'action des nationalistes marocains se rattachait à un plan panislamique de reconstitution de l'antique royaume arabe des khalifes*<sup>851</sup> ». Dans les jours qui suivent, la médina de Fès est occupée par les troupes du général Clément Blanc, une première depuis 1912 et l'insurrection anti-française. Mais l'agitation ne retombe pas, vivifiée par l'arrestation des leaders nationalistes. En tout, 444 condamnations sont prononcées. Le 27 octobre, le sultan, via une lettre vizirienne, ordonne aux pachas et caïds d'interdire les rassemblements politiques dans les mosquées et d'arrêter les militants de ces « *idéologies politiques subversives*<sup>852</sup> ». Le 29 octobre, il participe à une mise en scène à Casablanca : il dirige la prière dans la grande mosquée qui porte son nom, pour signifier le retour au calme<sup>853</sup>. Ayant appris de leurs erreurs, les Français ne se contentent pas d'arrêter les leaders et de les relâcher après quelques jours ou semaines. Ceux-ci prennent cette fois-ci le chemin de l'exil pour plusieurs années : Allal el-Fassi devait initialement être exilé dans le Tafilalt, mais est envoyé pendant neuf ans au Gabon puis au Congo. M. Lyazidi et M. H. Ouazzani sont exilés dans le Sud saharien, dont ils ne reviennent qu'en 1940 et 1946<sup>854</sup>. Seul Ahmed Balafrej échappe aux arrestations ; il vit en exil jusqu'en 1943 entre Tétouan et Berlin. Le mouvement nationaliste est décapité et tombe dans l'ombre pendant six longues années.

Encadré étroitement par C. Noguès, le sultan a donc adopté après 1934 une position très dure à l'encontre des nationalistes. Les premières années du mandat du général Noguès à la

---

<sup>849</sup> M. ABITBOL, *Histoire du Maroc, op. cit.*, p. 547.

<sup>850</sup> Communiqué de la Résidence, *Le Petit Marocain*, 26 octobre 1937. Le PNRR est dissout par un arrêté viziriel du 26 octobre 1937, CADN, IMA300-321.

<sup>851</sup> Communiqué de la Résidence générale, *Le Petit Marocain*, 26 octobre 1937.

<sup>852</sup> « *Sa Majesté Chérifienne, qui se préoccupe vivement du bonheur et de la sauvegarde de Ses sujets, a appris, avec un profond regret, que certains individus, poursuivant des buts malfaisants, se rendaient dans les mosquées pour prononcer, dans le but de troubler l'opinion publique, des discours politiques portant atteinte à Sa souveraineté.* » Lettre vizirienne aux pachas et caïds, 26 octobre 1937, CADN, IMA300-321. Deux projets en arabe moins virulents, finalement non envoyés, sont également conservés dans le même carton.

<sup>853</sup> *Le Petit Marocain*, 31 octobre 1937.

<sup>854</sup> Les lettres d'exil de plusieurs nationalistes, dont Allal el-Fassi, rédigées en arabe par la chancellerie du grand vizir, sont disponibles dans les archives françaises : « *Louange à Dieu. Que l'on sache par les présentes, sous l'égide de Notre Maître – Dieu l'assiste – que le Makhzen chérifien ordonne l'expulsion de Fès de Si Allal el Fassi et son envoi en résidence forcée dans le territoire du Tafilalt. La présente décision doit être exécutée conformément aux ordres de Sa Majesté chérifienne.* » Arrêté viziriel, fin octobre 1937, CADN, IMA300-321.

Résidence correspondent au moment où la concordance de vues entre les Français et le sultan est la plus parfaite. Après des années de jeunesse durant lesquelles il était parfois jugé dissipé, orgueilleux ou trop facilement séduit par les nationalistes, le sultan n'hésite plus à assumer son opposition aux nationalistes et à condamner tout ce qui trouble l'ordre traditionnel et colonial de son Empire.

## E. Des idées nouvelles au Palais

Qu'ils condamnent le militantisme politique, en raison du désordre qu'il engendre, ne signifie pas que le sultan, le Palais, et dans une moindre mesure le Makhzen, soient totalement hermétiques aux idées nouvelles. Il ne s'agit pas ici de nationalisme à proprement parler, mais d'un des courants de pensée sur lequel le nationalisme s'appuie : le réformisme musulman (*īṣlāh*), qui entend repenser l'islam dans un contexte de modernité et de domination du monde musulman par les Occidentaux<sup>855</sup>. Le réformisme a touché le Maroc plus tardivement que d'autres pays musulmans<sup>856</sup>. Ses promoteurs marocains sont surtout actifs après 1910, comme Abū Šu'ayb al-Dukkālī (ou Bouchaïb al-Doukkali, 1878/1880 – 1937). Ce dernier s'est formé aux sources de l'*īṣlāh*, d'abord au Caire, à al-Azhar puis à la Zitouna de Tunis<sup>857</sup>. De retour au Maroc, il enseigne à la Qaraouiyine. Au début du Protectorat, il est choisi comme vizir de la Justice, poste qu'il conserve pendant douze ans. Mais les Français choisissent de l'écarter en 1924, car ils le jugent trop critique sur la gestion de la justice et des habous. Il faut comprendre par là que ses vues réformistes n'étaient plus acceptées par les Français et le sultan<sup>858</sup>. L'intellectuel, pourtant puissant (deux de ses enfants sont liés par mariage au grand vizir Moqri et au Glaoui), a ensuite fini ses jours dans une relative précarité.

De 1924 au début de l'année 1927, le vizirat de la Justice a ensuite été occupé par 'Abd al-Raḥmān Bilquršī (Bel Korchi) qui a, à l'inverse, mécontenté les Français par son

---

<sup>855</sup> A. H. HOURANI, *Arabic thought in the liberal age (1798-1939)*, Oxford, Oxford University Press, 1962.

<sup>856</sup> J. M. ABUN NASR, « The Salafiyya Movement in Morocco », *Middle Eastern Affairs*, n° 3, 1963, p. 90-105 ; J. P. HALSTEAD, « The Changing Character of Moroccan Reformism, 1921-1934 », *The Journal of African History*, vol. 5, n° 3, 1964, p. 435-447. Pour des approches récentes sur réformisme en Algérie : C. COURREYE, *L'Algérie des oulémas : une histoire de l'Algérie contemporaine, 1931-1991*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020 ; A. JOMIER, *Islam, réforme et colonisation : Une histoire de l'ibadisme en Algérie (1882-1962)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2022.

<sup>857</sup> « L'ancien vizir de la Justice le cheick Bouchaïb Doukkali vient de mourir », *Le Petit Marocain*, 18 juillet 1937 ; H. LAUZIERE, *The making of Salafism and the evolution of Islamic reform in the twentieth century*, New York, Columbia University Press, 2015, p. 50.

<sup>858</sup> Il est aussi accusé par les Français de s'être enrichi au ministère. Lettre du conseiller du Gouvernement chérifien R. Marc au résident général Lyautey à propos de Bouchaïb al-Doukkali, 9 janvier 1924, CADN, 1MA300-308.

intransigeance religieuse et son opposition à toutes les réformes<sup>859</sup>. Le vizirat de la justice est un poste difficile, sur lequel les Français peuvent difficilement avoir prise puisqu'il supervise la justice islamique. C'est pourquoi le troisième homme à occuper la fonction est choisi volontairement plus terne que les précédents. Muḥammad b. 'Abd Allah al-Runda (v.1870 - ?) est issu d'une famille andalouse installée depuis des siècles à Rabat. Ouléma, il a longtemps enseigné le droit dans la capitale, a été nommé cadi à Salé en 1914 et était depuis la même année membre du Conseil supérieur des oulémas<sup>860</sup>. M. al-Runda reste vizir jusqu'en 1939, même si le grand vizir et les Français ont plusieurs fois envisagé de le remplacer par un homme plus prestigieux.

Le réformisme est craint par les administrateurs français au Maroc, car il est souvent jumelé à un discours anti-colonisation. L'influence des courants réformateurs sur les nationalistes marocains de la première génération, en particulier d'Allal el-Fassi est connue. Une de ses principales manifestations du réformisme se lit d'ailleurs dans le domaine éducatif, avec l'ouverture dans les années 1920 d'écoles dites libres (ou « msids rénovés »), indépendantes du contrôle français<sup>861</sup>. Le colonisateur ne sait trop comment nommer ce courant. Il est parfois nommé panislamisme, terme qui porte pour eux la menace, bien illusoire, d'un front musulman contre les Européens<sup>862</sup>. C'est pour cela que la prédication d'un militant panarabiste, mais aussi panislamique comme Chakib Arslan, influent au Maroc et auprès des premiers nationalistes, les inquiète<sup>863</sup>. Lorsqu'il s'agit, dans les notes et rapports de renseignement, de discréditer une personnalité, celle-ci est qualifiée à tort de wahhabite. C'est une confusion entre la *salafīyya* saoudienne (autrement dit salafisme) et la *salafīyya* réformiste ; un de leurs seuls points communs est la remise en cause des pratiques confrériques. Henri Lauzière a d'ailleurs montré dans un travail récent que l'usage du terme *salafīyya* pour désigner le réformisme ne reposait sur aucune autodésignation contemporaine<sup>864</sup>. Mais cette confusion

---

<sup>859</sup> 'Abd al-Raḥmān Bilqurṣī est ensuite nommé cadi de Fès, poste qu'il occupait déjà avant d'être appelé au Makhzen central. Note pour le délégué à la Résidence générale sur un nouveau ministre de la Justice, 22 janvier 1927, CADN, IMA300-308.

<sup>860</sup> Ce conseil est l'ancêtre du Tribunal d'appel du chraâ. Notice biographique sur Muḥammad b. 'Abd Allah al-Runda, années 1930, CADN, IMA300-308.

<sup>861</sup> La ville de Fès, avec au moins neuf écoles libres, est la plus concernée ; sur les liens entre école libre et nationalisme, J. P. HALSTEAD, *Rebirth of a nation...*, op. cit., p. 161. Les écoles sont tolérées avant 1935, puis autorisées par le dahir du 1<sup>er</sup> avril 1935.

<sup>862</sup> Robert Montagne fantasmait par exemple un *Plan de réformes marocaines* qui serait le reflet d'un fanatisme d'inspiration wahhabite. R. MONTAGNE, « La crise nationaliste au Maroc », *Politique étrangère*, n° 6, décembre 1937.

<sup>863</sup> Sur l'activité de C. Arslan au Maroc, J. CHAPUIS, « Le projet éducatif d'un réformiste musulman dans le Maroc de l'entre-deux-guerres : entre protestation et mimétisme de l'Occident chrétien », dans *Études sur l'Afrique et l'espace arabo-méditerranéen, Mélanges offerts au Dr Hichem Djait*, Tunis, The Tunisian-mediterranean association for historical, social and economic Studies, Centre de publication universitaire, 2013.

<sup>864</sup> Cette remarque ne signifie pas selon Henri Lauzière que la « *salafīyya* » et le salafisme proprement dit sont hermétiques. *The Making of Salafism* propose également, en fil conducteur la biographie du Marocain Taqī al-Dīn al-Hilālī, qui est passé de l'un à l'autre, sous l'influence notamment de Raṣīd Riḍā. H. LAUZIERE, *The making of Salafism...*, op. cit.

plus ou moins volontaire des sources françaises permet d'accuser un penseur marocain de fanatisme, donc de l'exclure.

Les nationalistes ne sont pas les seuls à avoir été influencés par le réformisme. Certaines figures importantes de ces courants ou leurs héritiers évoluent dans l'entourage plus ou moins proche du sultan. Le plus marquant d'entre eux est Moulay Larbi el-Alaoui (Muḥammad b. al-ʿArabī al-ʿAlawī, v.1885-1964). Comme son nom et son titre l'indiquent, c'est un membre de la dynastie alaouite. Son lien avec le sultan est cependant très lointain, puisqu'il est issu d'une branche dont l'assise territoriale est dans le lointain Tafilalt que la branche régnante ne visite plus guère, mais dont elle est aussi issue. Larbi el-Alaoui est proche d'au moins une autre famille importante du Maroc, puisqu'il est le beau-frère de ʿAbd al-Raḥmān al-Munabbahī (el-Menebhi), fils du puissant ministre d'Abdelaziz<sup>865</sup>. Comme beaucoup de membres éloignés de la famille, il se tourne vers les professions religieuses et juridiques, et vers des fonctions Makhzen (secrétariat notamment). Larbi el-Alaoui est un *fqih* formé dans la plus pure tradition de la Qaraouiyine, mais disciple d'Abū Šuʿayb al-Dukkālī. Après avoir occupé plusieurs fonctions juridiques importantes à Fès, dont celle de cadī de Fès Djid entre 1913 et 1928, il est nommé au début du règne de son lointain parent à la présidence du TAC, seconde plus haute fonction juridique du pays après le vizirat de la Justice. Larbi el-Alaoui est un réformateur, particulièrement sensible aux questions d'éducation (féminine notamment)<sup>866</sup> et opposé à certaines pratiques confrériques, notamment à la Tiġāniyya<sup>867</sup>. Il fait le lien entre le réformisme religieux et les premiers cercles nationalistes. C'est aussi un des hommes de confiance du sultan, qu'il choisit pour certaines missions sensibles et qui lui permet d'entrer en contact discrètement avec des nationalistes.

Une autre figure importante est Mohammed el-Fassi (1908-1991), dont le profil intellectuel et familial est très semblable à celui de Larbi el-Alaoui<sup>868</sup>. Il est issu de la prestigieuse famille Fassi-Fihri, famille arabe originaire d'Arabie et de souche qurayshite, d'abord andalouse puis fixée au Maroc au XV<sup>e</sup> siècle. Composée de commerçants et d'oulémas, c'est une famille Makhzen depuis au moins le XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme la famille Moqri, elle compte plusieurs intellectuels renommés parmi ses ancêtres, et comme elle également est au

---

<sup>865</sup> Lettre du gérant du consulat de France à Tétouan au résident général C. Noguès, juillet 1942, CADLC, 18GMII-949, f° 26.

<sup>866</sup> Il se pourrait qu'il ait été le précepteur des fils du sultan déchu Abdelhafid, dans les premières années de son exil à Tanger. Pour ses positions sur l'enseignement des femmes, voir CADLC, 18GMII-949.

<sup>867</sup> H. LAUZIÈRE, *The making of Salafism...*, *op. cit.*, p. 54.

<sup>868</sup> S. WATANABE, « Muhammad al-Fasi (1908-1991). La réorganisation du savoir au Maroc », dans S. Mervin et A. Jomier (dir.), *Savants musulmans au Maghreb*, Marseille, Diacritiques Éditions, 2023. p. 105-120.

cœur du pouvoir depuis le début du siècle<sup>869</sup>. Mais les Fassi ne font plus partie du cercle étroit des familles Makhzen après 1912, et n'obtiennent plus de postes importants, peut-être du fait de leurs liens avec le sultan Abdelhafid. Cette exclusion du Makhzen explique sans doute pourquoi plusieurs de ses membres se sont tournés vers des idéologies de contestation, le nationalisme ou le réformisme. Cette famille aux ramifications considérables compte également parmi ses membres Abdeslam el-Fassi ('Abd al-Salām al-Fāsī, 1901-1981), prédicateur important de la scène réformiste marocaine et cousin de Mohammed el-Fassi, ainsi bien sûr que son cousin le dirigeant nationaliste Allal el-Fassi (1910-1974), fils d'un important prédicateur de Fès. Formé à la Qaraouiyyine, à la Sorbonne et à l'École des Langues orientales, Mohammed el-Fassi a enseigné dans les années 1930 dans plusieurs établissements français du Maroc, comme le lycée Lyautey de Casablanca, et en 1939 à l'Institut des Hautes Études de Rabat. Réformiste et porté sur les questions d'éducation, il est l'un des hommes dont le sultan s'inspire. Mohammed el-Fassi a un autre intérêt : il est un lien direct avec Allal el-Fassi, et c'est sans doute ce qui lui vaut d'être nommé recteur de la Qaraouiyyine en 1941<sup>870</sup>. Il est par ailleurs marié à sa cousine Malīka al-Fāsī (1919-2007), figure majeure de la tendance féminine du nationalisme.

Enfin, parmi les penseurs influents dans l'entourage du sultan, il faut accorder une place à part à Ibn Zaydān, d'autant plus que ce dernier est totalement dévoué à la dynastie dont il est l'un des membres les plus éminents. L'auteur est acquis aux questions de réforme religieuse. Sa position institutionnelle, puisqu'il est vice-directeur de l'école militaire de Dar el-Beïda et responsable de l'enseignement en arabe, montre par ailleurs qu'il n'y a rien d'incompatible entre le fait de prôner la réforme religieuse et la collaboration quotidienne avec le Protectorat. Le réformisme ne peut être réduit – contrairement à l'angle sous lequel il est régulièrement présenté dans les sources coloniales – à un mouvement contestataire. Toutefois, les idées d'Ibn Zaydān lui valent d'être suspecté, et dans une lettre de 1934 adressée au résident général, il doit se défendre de toute hostilité contre la France – c'est à cette époque qu'il écrit par exemple dans la revue *Mağallat al-Mağrib* : certes, certains de ceux que l'on nomme « Jeunes Marocains » lui rendent souvent visite à Meknès, mais c'est uniquement parce que l'immense bibliothèque qu'il possède est un lieu de recherche et d'échange. Il se défend de toute responsabilité dans le rapprochement éphémère du jeune sultan avec les nationalistes : « *On a dit que*

---

<sup>869</sup> Le cousin du père de Muḥammad al-Fāsī, Abbās al-Fāsī, fut grand vizir par intérim au début du règne d'Abdelhafid, et son oncle 'Abd Allah al-Fāsī (1871-1930) a été ministre des Affaires étrangères puis grand vizir d'Abdelhafid. Sur leur activité diplomatique, ministère des Affaires étrangères, *Affaires du Maroc (1908-1910)*, Paris, Imprimerie nationale, 1910.

<sup>870</sup> Sur les tentatives de réforme de la Qaraouiyyine, P. VERMEREN, « Une si difficile réforme. La réforme de l'université Qaraouiyyin de Fès sous le Protectorat français au Maroc, 1912-1956 », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 75, 2007, p. 119-132.



*je cherche à faire de S. M. le sultan un ennemi de la France. Je réponds ceci : je suis chef des chorfa de la famille régnante [à Meknès]. Par tous les moyens, je dois contribuer à élever son prestige et à écarter ce qui peut lui nuire. Cette famille est heureuse grâce à la présence de la France au Maroc*<sup>871</sup>. » À la fin des années 1930, il rédige, parmi une œuvre conséquente, un ouvrage à la gloire de la dynastie intitulé *Al-durar al-fāhira bi-ma'ātir al-mulūk al-'alawyyin bi-Fās al-zāhira*, soit *Les précieuses perles : réalisations des rois alaouites à Fès la florissante*<sup>872</sup>. Le livre fait la liste, sultan après sultan, de ce qu'ils ont légué à la ville de Fès, particulièrement sur le plan religieux. L'objectif de l'auteur est de démontrer combien les monarques alaouites ont participé à l'essor de l'islam, et, pour les derniers d'entre eux, à sa renaissance et à sa réforme (le mot *īslāh* est récurrent). Sous sa plume, Mohammed ben Youssef, qui règne seulement depuis quelques années, se transforme en grand restaurateur et réformateur de l'islam ; plus d'un tiers de l'ouvrage lui est consacré. À longueur de pages, Ibn Zaydān liste les réalisations que les musulmans marocains lui doivent, principalement à Fès qui est au centre de l'ouvrage, mais aussi dans les autres grandes villes du pays : des écoles qu'il a contribuées à fonder, des mosquées qu'il a fait construire (comme celle qui porte son nom à Casablanca), des établissements religieux (comme des habous) dont il a financé la restauration, et surtout la réorganisation de la Qaraouiyine (statut et salaires des enseignants, formation et emploi du temps) qu'il aurait pilotée.

Ces quelques hommes ne sont pas des nationalistes ni des militants politiques à proprement parler, au sens où ils auraient été membres d'un parti. Ce sont des figures de l'entre-deux, ayant déjà un pied au Palais, car issus de familles Makhzen. Le sultan n'a pas de contacts directs avec les nationalistes, mais côtoie ces hommes qui font office de passeurs. Mohammed Mammeri, ami de plusieurs d'entre eux, est également adepte dans une certaine mesure de ces idées nouvelles, au moins sur le plan religieux. L'influence de ces idées sur le sultan est certaine et explique son intérêt croissant, à partir de la fin des années 1930, pour plusieurs sujets liés à la religion : l'enseignement, mais aussi la gestion des habous dont il ne se préoccupait guère avant 1939<sup>873</sup>. Ces influences restent timides, contrebalancées par les positions plus conservatrices et profrançaises de membres du Makhzen (M. el-Moqri, M. el-Hajoui, même si ce dernier est également un figure du réformisme), mais elles sont fondamentales car elles permettent d'expliquer les prises de position ultérieures du sultan à l'égard du nationalisme.

---

<sup>871</sup> Lettre de 'Abd al-Rahmān b. Zaydān au résident général H. Ponsot, 17 juillet 1934, CADLC, 143PAAP-536.

<sup>872</sup> Rabat, Imprimerie al-Nachar, 2008 (rédigé à la fin des années 1930).

<sup>873</sup> Rapport de J. Luccioni sur les habous, début des années 1950, CADN, 1MA200-879.

### 3.3 La coopération entre le sultan et les Français à l'épreuve de la guerre (1937-1942)

Comme son père en 1914, Mohammed ben Youssef promet aux Français son infaillible soutien et celui de son peuple lorsque la guerre est déclarée en septembre 1939. Cette prise de position symbolique, lancée au monde et au peuple marocain appelé à participer à l'effort de guerre, est tout ce que les Français attendent du sultan. L'appel dans toutes les mosquées du pays le 4 septembre 1939 est le summum de la coopération franco-marocaine. Mais la défaite de juin 1940 met cette dernière à rude épreuve. Le pays protecteur devient à son tour un pays protégé, et les Marocains, le sultan le premier, ont parfaitement conscience de l'affaiblissement de la France. Contrairement à la Première Guerre mondiale, le Maroc est directement touché par la guerre. Le pays passe sous l'autorité du Régime de Vichy, à la satisfaction de nombreux colons français. La guerre se fait sentir dans la vie quotidienne, et des délégations allemandes prennent leurs aises au Maroc, qu'ils ont pourtant promis de laisser à la France. Ils sont présents en petits effectifs, mais leur visibilité, doublée par la propagande nazie, est fortement ressentie. Bien que les sources soient peu nombreuses pour tenter de capter l'ambiance durant la guerre<sup>874</sup>, les archives en ayant souffert, il est possible d'affirmer que la coopération entre le sultan et les Français est restée solide. Le sultan n'a pas remis en cause sa confiance, malgré toutes les menaces que le contexte fait peser sur son autorité. Comme le prouvent les exigences de Vichy concernant la politique antijuive, l'administration directe du Maroc n'a jamais été aussi forte que durant la guerre, tandis que la souveraineté du sultan était niée de façon évidente par tous les acteurs. Mais Mohammed ben Youssef s'y est plié, et la confiance mutuelle entre le sultan et le résident Charles Noguès y est sans doute pour beaucoup. Le sultan n'a jamais paru aussi proche des Français qu'à ce moment de son règne, même si la défaite française a installé le doute en lui.

#### A. La fin de l'innocence

Les dernières années de la décennie 1930 correspondent pour Mohammed ben Youssef à la fin de sa jeunesse et de son innocence politique. Avant la déclaration de la guerre puis sa progressive politisation après 1943, il y a eu ses graves soucis de santé. Son corps le fait souffrir

---

<sup>874</sup> Pour de nombreux et précieux documents sur le quotidien en Afrique du Nord durant la guerre, A. BOUM et S. ABREVAYA STEIN (dir.), *Wartime North Africa : a documentary history, 1934-1950*, Stanford, Stanford University Press, 2022.

alors qu'il n'est pas âgé de trente ans. Les problèmes de santé sont fréquents dans la dynastie, à commencer par son père Youssef, mort à moins de 50 ans de problèmes cardiaques. Un rapide regard sur ses frères et sœurs confirme la piètre santé de la famille. Son frère Hassan ben Youssef devient hémiplégique dans les années 1940. L'une de ses sœurs, Ğumāla, est décédée à un jeune âge, peu après son père, et une autre, Batūl, tombe dans une forme de folie qui conduit en 1952 à sa répudiation (son cousin-mari, al-Ḥasan b. Idrīs, se remarie alors avec sa soeur Amīna b. Yūsuf). Plus généralement, les documents de la Résidence générale, principale source pour connaître la dynastie, ne sont pas avares de détails sur les supposés troubles mentaux et physiques, les addictions ou les préférences sexuelles de ses membres, autant d'accusations qui donnent bien souvent l'impression de n'être que des rumeurs<sup>875</sup>.

À la différence de ses frères, qui profitent de leur sinécure khalifienne pour s'empâter et se contentent du peu de pouvoir à leur disposition, Mohammed est un jeune homme actif. Lorsqu'il a été choisi pour devenir sultan, son aspect longiligne, pour ne pas dire sa maigreur, tranchait déjà avec la silhouette bourrue de ses trois frères. Il aime le sport, qu'il pratique à l'abri des regards derrière les murs de ses palais. Des courts de tennis sont construits dans chacune de ses résidences, ainsi que des piscines. Des coachs sportifs, français, l'aident à entretenir sa forme. Son activité préférée est l'équitation et son haras est l'une de ses fiertés. C'est pour lui une passion, au-delà de l'importance du cheval comme symbole politique au Maroc (et dans le reste du monde arabe), ou de la nécessité pour lui de savoir monter à cheval pour les cérémonies religieuses et politiques. Mais le sultan est fragile. À partir de la fin des années 1930, il porte régulièrement des lunettes de verre fumé qui protègent ses yeux sensibles du soleil. Son corps le trahit souvent. Ses problèmes de santé, qui le poursuivent toute sa vie, sont de deux ordres : d'abord gastriques puis, de façon croissante à partir de la fin des années 1940, oto-rhino-laryngologiques. La première alerte connue date de 1934. Il a alors 25 ans et voyage en France, quand un malaise l'oblige à bousculer son programme. La presse s'en préoccupe et la rumeur d'une appendicite circule. Ce ne sont que des douleurs intestinales<sup>876</sup>, mais elles reviennent plus fortes à la fin de l'année 1937, si vives qu'elles obligent le sultan à consulter des spécialistes. Les soucis de santé du sultan et de ses proches, doublés d'une forme d'hypocondrie dont souffrait déjà son père, le poussent à s'entourer de médecins. Moulay Youssef exigeait déjà d'avoir à ses côtés des praticiens français, dont le médecin militaire L. Arnaud que son fils garde à son service. Le plus connu des médecins du sultan est le docteur Henri Dubois-Roquebert (1891-1971), fidèle de la dynastie, d'ailleurs tué

---

<sup>875</sup> Voir notamment les nombreuses biographies succinctes du carton CADN, IMA200-877.

<sup>876</sup> *Le Petit Marocain*, 11 juillet 1934.

durant le coup d'État manqué de Skhirat contre Hassan II, et dont les mémoires ont été publiés en 2003<sup>877</sup>. Installé professionnellement au Maroc au début des années 1930, il est introduit par le Dr Louis Arnaud auprès du sultan en 1937 à l'occasion des soucis de santé du jeune homme, et une sorte d'amitié naît entre les deux hommes. C'est un témoin et acteur privilégié du règne, à qui le gouvernement français a pour cette raison confié certaines missions délicates dans les années 1950.

Selon H. Dubois-Roquebert, le sultan avait ressenti les premières douleurs à l'été 1937 lors de son séjour en France. En octobre, le médecin diagnostique une « *lésion congénitale datant de la naissance* » qui touche son intestin<sup>878</sup>. Une opération se révèle impérative et urgente, afin de procéder à l'ablation d'une partie de l'organe. Le sultan préfère temporiser, pour ne pas manquer les célébrations de l'*'īd al-fiṭr*, mais il souffre terriblement. Dans les semaines qui suivent, lorsqu'il doit paraître en public, il reste assis. Début décembre, l'opération ne peut plus être repoussée. H. Dubois-Roquebert fait venir son collègue André Bergeret, spécialiste des maladies gastriques, et leur maître commun, le vieux Henri Hartmann, sommité internationale : l'opération de colectomie (ablation du côlon), qu'il avait déjà réalisée sans succès sur le roi de Roumanie dix ans plus tôt<sup>879</sup>, porte son nom. Le sultan est donc opéré par les meilleurs spécialistes, dans la clinique rabatie d'Henri Dubois-Roquebert. La colectomie se déroule en trois temps : une première opération le 13 décembre, l'opération principale le 31 décembre et une troisième le 19 mai 1938<sup>880</sup>. Les deux dernières étapes correspondent sans doute à une colostomie (pose d'un « anus artificiel ») temporaire, le temps de la cicatrisation. La procédure développée par H. Hartmann avait un taux de létalité proche de 9 % dans les années 1930<sup>881</sup>. L'opération est donc très lourde, et risquée. Au point que les autorités françaises aient envisagé (avec 24 ans d'avance) l'hypothèse d'un décès du sultan sur la table d'opération. Le cas échéant, son successeur aurait été soit son fils Hassan, huit ans, candidat de Si Mammeri qui espérait conserver sur le fils le pouvoir qu'il avait sur le père, soit son oncle Ma'mūn b. al-Ḥasan, alors âgé de 58 ans et *ḥalīfa* du sultan à Fès, qui était soutenu par les oulémas<sup>882</sup>. Cette préférence mécontente grandement le jeune sultan lorsqu'il l'apprend<sup>883</sup>. La lourdeur de l'opération permet de la considérer comme un tournant du règne de Mohammed ben Youssef, au moins sur le plan personnel. Les Français constatent qu'il devient par la suite

---

<sup>877</sup> H. DUBOIS-ROQUEBERT, *Mohammed V, Hassan II, tels que je les ai connus*, Casablanca, Tarik Éditions, 2003.

<sup>878</sup> *Ibid.*, p.73.

<sup>879</sup> Ferdinand I<sup>er</sup>, mort d'un cancer de l'intestin l'année de l'intervention...

<sup>880</sup> Le sultan reste à l'hôpital du 13 décembre au 21 février, puis du 19 au 31 mai.

<sup>881</sup> A. HOTOURAS, « Henri Hartmann and his operation », *Grand Rounds*, vol. 8, 2008, p. 1-3.

<sup>882</sup> Note sur la famille impériale, janvier 1948, CADN, IMA200-877.

<sup>883</sup> Direction des Affaires politiques, Note de renseignement sur le sultan, 11 septembre 1938, CADN, IMA200-892.

plus sérieux et plus impliqué dans les questions politiques. Un peu de la même façon que la célèbre opération de la fistule anale de Louis XIV, en 1686, a pu être considérée (de façon exagérée) comme le début de la partie la plus sombre de son règne<sup>884</sup>.

Le corps d'un souverain ne lui appartenant jamais pleinement, l'opération est un événement à l'échelle du pays : il y a un « espace public de la santé du roi », pour reprendre l'expression utilisée par Stanis Perez pour parler de la santé du Roi-Soleil. Selon H. Dubois-Roquebert, la réussite de l'opération a pu montrer aux Marocains qu'il fallait, comme leur sultan, faire confiance à la médecine moderne. Durant près de trois mois, le palais est délocalisé à la clinique du chirurgien français. Le sultan alité y reçoit tous les jours les nombreuses délégations, marocaines et françaises, qui viennent lui présenter leurs vœux de rétablissement, pachas, caïds, oulémas et fonctionnaires. Charles Noguès, dont le jeune fils a été emporté par une leucémie quelques mois plus tôt, est particulièrement attentionné. La presse, sans jamais préciser le mal peu glorieux dont souffre le sultan, publie tous les jours le bulletin de santé émis par les médecins et se veut rassurante<sup>885</sup>. Le 21 février, jour de sa sortie de clinique (entre les deuxième et troisième opérations) est un jour de fête au Maroc. Le peuple tout entier, qui a prié pour lui durant les semaines d'hospitalisation, est invité à exprimer sa joie, d'autant plus que l'opération est intervenue deux mois après les importants troubles de Fès et Meknès, et les bannissements prononcés par le sultan. L'accent mis sur le recouvrement de la santé du sultan permet de susciter un sentiment d'unité marocaine autour de sa personne. Le fidèle Mohammed Mammeri, poète inspiré à ses heures, a même composé plus d'une centaine de vers en arabe pour son sultan :

*Comment remercier Bergeret, ce maître dont l'action bienfaisante a guéri le mal souverain ?*

*Il est étonnant cet homme qui a disséqué l'illustre corps sans avoir tremblé.*

*Grâce à son courage, il n'a pas hésité à toucher le sultan de son bistouri.*

*Ne savait-il pas, Bergeret, que toutes nos âmes sont concentrées sur Sa Personne Vénérée ?*

*Doucement ! Ayez pitié, docteur ! Nous sommes tous prêts à nous dévouer corps et âmes pour le sauver<sup>886</sup>.*

Après un défilé, une grande cérémonie est organisée à Rabat au pied de la muraille des Oudayas. En présence d'une foule importante, les pachas et caïds viennent témoigner de leur fidélité au sultan, assis sur une banquette et appuyé sur une canne, comme ils l'auraient fait deux semaines

<sup>884</sup> S. PEREZ, *La santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 10, 73.

<sup>885</sup> Voir par exemple les numéros du *Petit Marocain* des mois de décembre 1937 et janvier 1938.

<sup>886</sup> Poème de Si Mammeri pour le rétablissement du sultan, 1938, CADN, 1MA300-295. Traduction par la Résidence générale.

plus tôt, lors de la *hadiyya* de l' *'īd al-kabīr* annulée en raison de l'hospitalisation<sup>887</sup>. Le 11 juillet 1938, quand l'ensemble des opérations est achevé et que leur réussite est désormais certaine, le sultan organise une grande réception dans son palais de Casablanca, où les hauts fonctionnaires marocains et français sont conviés, ainsi qu'une délégation juive<sup>888</sup>.

Cette célébration du rétablissement du sultan s'inscrit dans une séquence de plusieurs épisodes marquants qui jalonnent les deux années qui précèdent la guerre et qui sont exploités par le Palais et la Résidence pour vivifier l'unité des Marocains derrière leur sultan, et les bénéfices de la collaboration franco-marocaine. La mort de l'ancien sultan Abdelhafid est l'un de ces épisodes. Après des années tumultueuses qui ont donné des sueurs froides aux Français, il s'était assagi en 1925 en échange d'une confortable pension, et s'était installé dans une vie paisible à Enghien-les-Bains, au nord de Paris, où il disposait d'un manoir au bord du lac. Solitaire, loin de son pays et de sa famille qu'il ne revoyait plus, il passait ses jours en promenades et en visites à la grande mosquée de Paris, auprès de Kaddour ben Ghabrit dont il était proche. Abdelhafid meurt d'une crise cardiaque à Enghien le 4 avril 1937 à l'âge de 58 ans environ, 25 ans après avoir perdu son trône<sup>889</sup>. Le sultan Mohammed ben Youssef choisit de rapatrier le corps de son oncle et de l'enterrer à Fès, aux côtés de son propre père. Les obsèques sont l'occasion de faire unité derrière le pouvoir marocain<sup>890</sup>, d'autant plus que le décès et l'enterrement interviennent seulement quelques jours après les mesures dures du pouvoir marocain contre le Comité d'Action marocaine. De la même façon, l'opération du sultan à la fin de cette même année a lieu après une nouvelle agitation nationaliste. Le règne agité d'Abdelhafid et les circonstances de son abdication ne sont pas évoquées. Pour le sultan, il fait partie de la lignée des sultans qui débouche sur sa personne ; pour les Français, il est celui qui a uni la destinée des deux pays en signant le traité de Fès.

Autre moment fort, l'inauguration de la statue équestre du maréchal Lyautey à Rabat sur la place qui porte son nom, le 5 novembre 1938<sup>891</sup>. La presse marocaine francophone annonçait l'événement avec impatience depuis plusieurs semaines. Guy La Chambre, ministre de l'Air, a fait le déplacement, ainsi que la maréchale Lyautey. Comme trois ans plus tôt, au moment où les cendres du maréchal étaient arrivées au Maroc, c'est l'occasion de célébrer le fondateur du Protectorat, celui qui aurait si fortement uni Marocains et Français. L'inauguration

---

<sup>887</sup> « Le sultan du Maroc traité et guéri dans une clinique française », *L'Illustration*, 5 mars 1938. Pour le programme détaillé de la cérémonie, CADN, 1MA15-49.

<sup>888</sup> « Une grande réception a été donnée par Sa Majesté Sidi Mohammed en son palais de Casablanca », *Le Petit Marocain*, 12 juillet 1938.

<sup>889</sup> « Les obsèques de Moulay Hafid à Fès », *Le Petit Marocain*, 14 avril 1937.

<sup>890</sup> *L'Illustration*, 24 avril 1937.

<sup>891</sup> *Le Petit Marocain*, 5 novembre 1938.

est surtout l'occasion d'une première historique : pour la première fois, un sultan prend la parole en public, hors de tout contexte religieux. Certes, pour prononcer au micro un discours écrit pour lui par les Français (ou Si Mammeri), qui louent les constructives relations franco-marocaines depuis 1912, Hubert Lyautey et son digne successeur, Charles Noguès<sup>892</sup>. Mais c'est une première brèche dans le rôle traditionnel du sultan, normalement distant et silencieux, qui ne parlait en public que lorsqu'il choisissait de diriger la prière, et qui, lorsqu'il devait s'adresser à son peuple, le faisait au moyen d'une lettre lue dans toutes les mosquées du pays à l'occasion du sermon.

Et puis il y a bien sûr toutes les cérémonies récurrentes, qui permettent de resserrer les liens entre le sultan, ses élites et son peuple : les cérémonies religieuses et la *hadiyya* qui les suit, et surtout la fête du Trône, à laquelle les Français sont de plus en plus incités à participer. Ce thème de l'unité franco-marocaine culmine dans le discours de soutien aux Français que le sultan fait prononcer au début de la guerre.

## B. Aux côtés des Français dans la guerre

Même si de nouvelles recherches ont été lancées dans les dernières années, en particulier sur la période vichyste de 1940 à 1942, la situation du Maroc durant la guerre est longtemps restée méconnue<sup>893</sup>. Il faut notamment faire avec un creux documentaire en ce qui concerne les institutions politiques centrales (Palais et Résidence). Les archives du ministère et de la Résidence ont souffert de la guerre, sans doute de destructions et des tensions entre les différents acteurs français jouant, comme Charles Noguès, une partition autonome. Il faut donc souvent recourir à des sources de traverse, la presse marocaine totalement contrôlée par la propagande, des témoignages postérieurs (français, britanniques, américains), ou des archives spécifiques, comme celles de la délégation d'armistice ou du procès de Charles Noguès, après la guerre.

Le sultan se tient bien loin des questions diplomatiques. Le Maroc dépend des choix français sur la scène internationale. C. Noguès, son ministre des Affaires étrangères, est aussi à partir de 1937 commandant en chef des troupes françaises pour l'ensemble du Maghreb. En septembre 1938, au moment d'une inquiétante montée des tensions, temporairement désamorcée à la fin du mois par les Accords de Munich, le sultan déclare dans une prise de

---

<sup>892</sup> « Le discours du sultan », *Le Petit Marocain*, 6 novembre 1938.

<sup>893</sup> Sur ce tournant historiographique, voir l'article suivant et le numéro qu'il introduit : S. G. MILLER, « Filling a historical parenthesis : an introduction to Morocco from World War II to Independence », *The Journal of North African Studies*, vol. 19, n° 4, 2014, p. 461-474.

position rare, mais souhaitée par la Résidence, que le soutien de son peuple à sa « *seconde grande patrie* » serait sans faille en cas de conflit<sup>894</sup>. En juillet 1939, Mohammed ben Youssef est à Paris pour les célébrations de la fête nationale française. Son séjour estival en France n'a plus rien des voyages de sa jeunesse, durant lesquels il flânait dans les expositions internationales ; il est l'invité officiel de la France dans une ambiance martiale. Le 20 juin, C. Noguès organise à l'hôtel de Crillon une réception pour le sultan qui sert de récapitulatif aux premières années de son règne. Au milieu de nombreux hauts fonctionnaires de France et du Maroc, le sultan y retrouve H. Gouraud, T. Steeg, H. Ponsot (L. Saint est mort en 1938), mais aussi d'autres militaires coloniaux de premier plan comme A. Juin et G. Catroux ; Pierre Lyautey y représente la mémoire de son oncle<sup>895</sup>. Une semaine plus tard, une *garden-party* est donnée en son honneur à l'Élysée. 150 ans après le déclenchement de la Révolution française, et dans le contexte de montée continue des tensions avec l'Allemagne, le 14 juillet 1939 constitue une démonstration de force<sup>896</sup>. Le sultan, convié quelques jours plus tôt à visiter des cimetières militaires en Lorraine, est cette fois au premier rang sur la tribune d'honneur du Trocadéro, aux côtés du gouvernement Daladier. Le gouvernement français souhaite mettre en avant la force de son alliance avec les Britanniques, et le soutien sans faille de son propre empire dont les troupes défilent.

C'est donc sans surprise qu'il affirme un soutien sans faille lorsque la France déclare la guerre à l'Allemagne quelques semaines après son retour au Maroc. Le lundi 4 septembre, de sa propre initiative et à la surprise de C. Noguès selon la presse, mais en vérité à l'incitation de la Résidence, le commandeur des croyants fait lire un message dans toutes les mosquées du pays à l'heure de la prière. Comme le prouvent les brouillons conservés dans les archives françaises, le texte a été rédigé par la Résidence<sup>897</sup>. Cet appel du 4 septembre rappelle celui de son père en 1914 dans les premiers mois dans la guerre. Il place toute la responsabilité de la guerre sur l'Allemagne, ennemi commun à la France et au Maroc. Dans un curieux parallèle avec la situation marocaine en 1912, dont les traits sont forcés, la France est présentée comme animée d'une mission pacificatrice dont le Maroc aurait bénéficié ; si elle fait la guerre, c'est

---

<sup>894</sup> Au cours d'une entrevue avec C. Noguès, dont les échanges ont été rendus publics dans la presse, il aurait déclaré : « *Quoi qu'il advienne, mon Général, en cas de conflit et si le pire doit arriver, je puis vous affirmer hautement que le Sultan du Maroc et tous ses sujets se dresseront aux côtés de la France. Mes sujets et Moi la considérons comme une seconde grande patrie, de même que vous n'avez dit souvent, vous-mêmes, que le Maroc était devenu votre seconde patrie* ». « Déclaration solennelle de S. M. le Sultan », *Le Petit Marocain*, 18 septembre 1938.

<sup>895</sup> « Le général Noguès a offert hier un grand dîner en l'honneur du Sultan », *Le Petit Marocain*, 21 juin 1939.

<sup>896</sup> « L'Empire et l'Entente, la symbolique revue du 14 juillet », *L'Illustration*, 17 juillet 1939.

<sup>897</sup> Lettre chérifienne lue dans toutes les mosquées de la zone française du Protectorat, 3 septembre 1939 (lue le lendemain), CADN, 1MA200-880. Un des brouillons du texte est conservé à Nantes, CADN, 1MA300-298.



qu'elle y est contrainte, ou dans le but de faire la paix. À présent menacée, la France doit donc être remerciée pour les bienfaits qu'elle aurait apportés au Maroc :

*Aujourd'hui, il est de notre devoir le plus absolu de manifester à l'État français notre reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour nous. [...] Depuis ce jour où les flammes de la guerre et de l'agression ont été allumées, jusqu'au jour où nos ennemis rentreront humiliés et vaincus, nous devons leur apporter une aide complète et les soutenir avec tous les moyens à notre disposition, sans réserve ni retenue<sup>898</sup>.*

**[Annexe I.15]**

Au début de la guerre, la propagande française insiste sur le loyalisme des peuples colonisés et exige de leurs élites qu'elles s'expriment en faveur de la France<sup>899</sup>. Deux jours après ce discours, le sultan assure le président de la République Albert Lebrun de son soutien personnel : « *En ces heures d'épreuve que traverse le monde, nous tenons à renouveler à votre Excellence l'expression des sentiments indéfectibles qui Nous animent avec notre Maghzen [sic] et tous nos sujets, envers la France. Nous serons à ses côtés de tous nos cœurs et nous lui portons sans restriction aucune le concours le plus complet de nos moyens<sup>900</sup>* ». Le texte ne précise pas comment les Marocains sont censés « *apporter [leur] concours sans réserve* » à la France, ni de quels « *sacrifices* » il est exactement question. Mais c'est bien un appel à prendre les armes, comme en 1914, pour défendre la nation colonisatrice. Il n'y a pas de mobilisation obligatoire, seulement des volontaires (officiellement). En 1939-1940, 45 000 engagés marocains sont recensés<sup>901</sup>.

En dehors de cette prise de position initiale, aucun rôle particulier n'est attribué au sultan, justement parce qu'il sert à mettre en avant une normalité exagérée, qui doit montrer que le pouvoir français au Maroc n'est pas déstabilisé par le déclenchement de la guerre. Le 22 septembre 1939, pour ne pas déroger aux traditions, le sultan participe au moussem de Moulay Idriss du Zerhoun. C. Noguès est à ses côtés, ainsi qu'un invité inédit : le général Dillon, membre de l'état-major général britannique – la fidélité du Maroc est étendue aux alliés de la France. Le 18 novembre suivant, la fête du Trône est célébrée sans encombre. L'audience accordée à C. Noguès est l'occasion d'une itération du soutien marocain, sans grande originalité<sup>902</sup>, et dans les rues de Rabat, les drapeaux français se mêlent aux drapeaux chérifiens. La fête du Trône est devenue fête de l'unité maroco-française. Enfin, le Congrès des Habous

---

<sup>898</sup> Traduction personnelle à partir de la version en arabe. La traduction officielle en français diffère parfois de la version en arabe. *Le Petit Marocain*, 5 septembre 1939.

<sup>899</sup> B. RECHAM, « La participation des Maghrébins à la Seconde Guerre mondiale », dans A. Bouchène, J.-P. Peyroulou, O. Siari-Tengour, S. Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, Paris, La Découverte, 2014, p. 457.

<sup>900</sup> *Le Petit Marocain*, 7 septembre 1939. Télégramme du résident général Noguès au ministère des Affaires étrangères, 24 décembre 1939, CADN, 1MA200-880.

<sup>901</sup> B. RECHAM, *Les combattants marocains de l'armée française (1939-1956)*, RAHMI, ALIFS, s. d., p. 7.

<sup>902</sup> *Le Petit Marocain*, 19 novembre 1939.

des Lieux Saints de l'islam (dont la première réunion s'était tenue au Maroc en 1917) a lieu à Rabat en décembre 1939 et permet de présenter une Afrique du Nord musulmane unie derrière la France. Tous les dahirs scellés par le sultan fin 1939 sont tournés vers l'effort de guerre : constitution de réserves, interdiction de certaines exportations, mobilisation des fonctionnaires, propagande et contre-propagande. L'emprise croissante française se lit dans la transposition directe de mesures françaises dans le droit marocain, grâce à des dahirs ou des arrêtés viziriels<sup>903</sup>. Comme en France, les biens allemands du pays sont placés sous séquestre (dahirs du 6 et du 13 septembre 1939), et le Parti communiste est interdit. Il semble ne plus y avoir aucune frontière entre France et Maroc, comme si le Maroc se transformait une colonie française comme une autre.

Le déclenchement de la guerre est également l'occasion de remanier le Makhzen. C'est le premier remaniement depuis l'accession au trône, douze ans plus tôt, et sa signification politique est forte<sup>904</sup>. Le trop effacé et trop peu efficace ministre de la Justice Muḥammad al-Runda, sur la sellette depuis plusieurs années, est disgracié par le sultan. Il est remplacé par le lointain cousin du sultan et ouléma réformateur, Mohammed ben Larbi el-Alaoui. La Résidence générale est revenue de l'époque où elle considérait le personnage comme un dangereux nationaliste (il ne le serait plus autant depuis que les nationalistes ont été désavoués par le sultan, en 1937). Le délégué du grand vizir à l'Enseignement, Mohammed el-Hajoui, qui ambitionnait depuis longtemps le vizirat de la justice, reçoit en compensation la présidence du TAC, précédemment occupé par le nouveau vizir de la Justice<sup>905</sup>... Quant au poste de délégué à l'enseignement, il revient à Ahmed Bargach (1900-1994), fils du pacha de Rabat et lui-même pacha d'Azemmour depuis 1929. Cette dernière entrée au Makhzen permet de comprendre le sens du remaniement, car A. Bargach est sensible aux idées réformistes et nationalistes. Son profil est comparable à celui de certains jeunes nationalistes issus des rangs de grandes familles Makhzen, comme Allal el-Fassi, Mohamed Rachid Mouline (Muḥammad Muḥīn) ou Mekki Naciri (Muḥammad al-Makkī al-Nāṣirī), qui militent alors que leurs cousins siègent au Makhzen ou sont pachas. Chargé de l'éducation, A. Bargach occupe une fonction primordiale aux yeux du sultan et décisive pour les réformateurs. Il était inconcevable de faire rentrer des nationalistes de premier plan au gouvernement. Ceux-ci, que ces fonctions ministérielles rouillées n'auraient pas intéressés, sont de toute façon en exil. Mais il était possible de faire

---

<sup>903</sup> Voir par exemple le BO n° 1401bis du 3 septembre 1939 et tous ceux qui le suivent.

<sup>904</sup> *Le Petit Marocain*, 17 octobre 1939.

<sup>905</sup> Sur ce remaniement, les seuls documents conservés se trouvent dans le carton CADN, IMA300-307 ; voir notamment la Note pour le résident général sur le remaniement, octobre 1939.

rentrer des réformateurs et des modérés. C'est un moyen pour les Français de donner des gages au sultan qui, indubitablement, a pris du poids politique à la fin des années 1930, sous le mandat de Charles Noguès qui l'a pris au sérieux. Les Français doivent désormais compter avec lui comme acteur politique.

### C. Aux côtés des Français dans la défaite

Le positionnement officiel du sultan ne diffère de celui du résident C. Noguès, dont il n'a jamais été aussi proche. Au moment de l'armistice avec l'Allemagne, il se range avec lui derrière le régime de Vichy. Le résident refuse dans un premier temps de cesser les combats, car il craint que les Marocains ne perdent confiance en la France si celle-ci venait à être défaite, et surtout que les Allemands ne cherchent à mettre la main sur l'Empire chérifien. Après le 10 juin 1940, il multiplie auprès de Maxime Weygand et François Darlan les demandes pour poursuivre les combats depuis l'Afrique du Nord, dont il commande les troupes<sup>906</sup>. Le 17 juin, il reçoit depuis Londres une offre de service du général de Gaulle, prêt à se placer sous son autorité. Il n'y répond pas, car il ne remet pas en cause la légitimité de Philippe Pétain. Ce n'est que le 25 juin que C. Noguès se rallie à l'idée d'une défaite<sup>907</sup>, lorsqu'il obtient la certitude que les Allemands n'ont aucune exigence sur le Maroc (autre que des bases aériennes). Le résident général place le Protectorat dans le giron de Vichy dont il reconnaît la légalité, à défaut d'approuver le programme de révolution nationale. Le Maroc continue donc de faire partie de l'Empire colonial français, et est considéré comme le prolongement de la zone libre. La souveraineté franco-marocaine sur le Maroc reste préservée, car C. Noguès dédaigne les Allemands et fait tout pour les tenir à l'écart du territoire dont il a la responsabilité. Bien que P. Pétain ne soit pas initialement très apprécié au Maroc, où il est surtout connu comme celui qui a provoqué le départ du maréchal Lyautey à la fin de la guerre du Rif<sup>908</sup>, les colons français, très droitiers pour beaucoup, ne tardent pas à se rallier eux aussi au régime de Vichy et au programme de la révolution nationale.

Le général Noguès, pourtant nommé au Maroc par le Front populaire, reste en poste alors que ses homologues, Marcel Peyrouton en Tunisie et Georges Le Beau en Algérie, sont remplacés respectivement par Jean-Pierre Esteva et Jean-Marie Charles Abrial, des proches de Pétain. Mais le pouvoir du général Noguès se rétracte sur le Maroc. Le résident perd l'autorité

---

<sup>906</sup> W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey...*, op. cit., p. 255.

<sup>907</sup> M. SCHUMANN, « Le 18 juin du général Noguès », dans *Un certain 18 juin*, Paris, Plon, 1989, p. 229-242.

<sup>908</sup> C. METZGER, *Le Maghreb en guerre (1939-1945)*, Malakoff, Armand Colin, 2018, p. 83.

militaire qu'il détenait sur l'ensemble du Maghreb français, au profit du général Weygand qui est nommé à l'automne 1940 délégué du Gouvernement français en Afrique du Nord. Maxime Weygand, un ancien de la guerre du Rif, partage avec C. Noguès le refus de la collaboration avec l'Allemagne, ce qui lui vaut son éloignement de Vichy<sup>909</sup>. Leur hostilité à l'encontre des Allemands les conduit à jouer un jeu ambigu, en cherchant à reconstituer l'armée d'Afrique. Le résident est aussi isolé à la Résidence, épurée de tous ses éléments anti-vichystes (puis maçonniques et juifs) à l'instar de toute l'administration française<sup>910</sup>. Enfin, le Conseil du gouvernement est dissous, comme toutes les institutions électives de France et des territoires coloniaux. La feuille de route confiée à C. Noguès par Vichy est simple : maintenir et renforcer l'attachement du Maroc et des Marocains à la France. Pour le résident général, cela signifie notamment poursuivre dans la politique d'indulgence à l'égard des nationalistes qui est la sienne depuis le début de la guerre, et qui participe à sa popularité dans le pays<sup>911</sup>.

Mohammed ben Youssef aurait été catastrophé par la défaite de la France, au point de verser des larmes. À un moment indéterminé du mois de juin 1940, il déclare au délégué à la Résidence générale Jean Morize : « *Tout ce que Nous souhaitons, c'est que, persuadés de ce que la situation actuelle est la conséquence d'une somme d'erreurs et de fautes commises avant la guerre, les dirigeants du peuple français fassent leur profit des leçons que viennent de Nous donner les événements*<sup>912</sup>. » Mais le sultan ne désespère pas de la France. À la suite du résident, il réaffirme son « *indéfectible attachement* » au pays et donc à P. Pétain. Il le fait dans un télégramme du 19 juillet probablement rédigé par la Résidence générale<sup>913</sup>. Le sultan du Maroc est toujours le protégé de la France, bien que celle-ci soit défaite. En septembre 1940, le grand vizir Moqri est à Vichy, officiellement pour une cure thermale. Pour le sultan, la défaite et le Régime de Vichy signifient également une perte de puissance, si cela est encore possible. La situation efface les dernières réticences françaises et induit un renforcement des logiques coloniales et de l'administration directe. Le sultan n'a jamais été aussi peu maître de son Empire

---

<sup>909</sup> M. SCHIAVON, *Weygand, l'intransigeant*, Paris, Tallandier, 2018.

<sup>910</sup> Jacques Meyrier remplace Jean Morize comme délégué à la Résidence générale, ce dernier étant considéré comme trop proche du Front populaire et notamment de l'ancien ministre des Affaires étrangères Yvon Delbos qui avait obtenu sa nomination en 1936. Le poste de secrétaire général de la Résidence, supprimé en 1936, est recréé et confié à Emmanuel Mönnick. Télégramme du résident général C. Noguès au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 18 novembre 1940, CADLC, 6GMII-1. Sur la réorganisation des services de la Résidence après l'armistice, voire les dahirs des 28 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1940, ainsi que W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey...*, op. cit., p. 280.

<sup>911</sup> *Ibid.*, p. 278. Note pour le Commandement sur l'état d'esprit au Maroc, 13 novembre 1940, CADLC, 6GMII-1.

<sup>912</sup> Déclaration du sultan au délégué à la Résidence générale J. Morize, juin 1940, CADN, 1MA300-298.

<sup>913</sup> « *En apprenant l'accession de Votre Excellence aux hautes fonctions de chef d'État, nous sommes heureux d'adresser Nos très vives félicitations au grand Français qui, partout où il est passé et particulièrement au Maroc, a laissé le souvenir de ses brillantes qualités qui inspirent confiance et espoir. Nous ne doutons pas que sous l'impulsion de votre sagesse et de votre cœur, les destinées de la France reprendront leur brillant essor. Avec les vœux que nous formons pour votre personne, Nous tenons à vous renouveler l'expression de l'indéfectible attachement du Maroc à la France.* » *Le Petit Marocain*, 20 juillet 1940.

qu'entre 1940 et 1942. De plus, malgré la promesse faite aux Français que le Maroc ne ferait l'objet d'aucune revendication, la souveraineté franco-marocaine sur l'Empire subit plusieurs attaques qui affectent autant le sultan que Charles Noguès.

La première d'entre elles vient des ambitions espagnoles. Les tensions entre le Maroc français et le Maroc espagnol s'étaient accrues au début de la guerre civile espagnole, en 1936, lorsque le territoire nord-marocain avait servi de base arrière pour les militants franquistes ; les Français, par l'intermédiaire du sultan, avaient regretté que les Nord-Marocains soient impliqués dans le conflit<sup>914</sup>. Puis le 14 juin 1940, profitant de la débâcle française, l'Espagne s'empare de la zone internationale de Tanger. Le sultan, scandalisé par cette annexion, rappelle par télégramme au gouvernement français son devoir de protéger le Maroc : « *Les circonstances actuelles nous font un impérieux devoir de demander au Gouvernement français d'exercer la protection qu'il nous a garantie tant pour le maintien de notre situation religieuse que pour l'intégrité de notre territoire*<sup>915</sup>. » Après le mois de juin 1940, la zone internationale fusionne avec la zone espagnole du Maroc, et Francisco Franco a des vues sur l'intégralité de l'Empire chérifien. La frontière entre les deux zones est devenue un front et, pour désamorcer la crise, les Français finissent par concéder aux Espagnols la région des Beni Zeroual<sup>916</sup>. Un autre camouflet touche plus directement le sultan et son prestige. Le 15 mars 1941, le *mendoub* Mohammed Tazi, représentant du sultan dans la ville, est forcé par les Espagnols de quitter son siège, la *mendoubia*, qui devient le consulat du Troisième Reich à Tanger<sup>917</sup>. Il est ensuite expulsé de Tanger et s'installe *in partibus* à Rabat, où il intrigue pour devenir grand vizir. Un pacha lié au *halīfa* de Tétouan le remplace<sup>918</sup>. Quelques jours plus tard, le *halīfa* al-Ḥasan b. Muḥammad al-Mahdī, marionnette des Espagnols, fait son entrée solennelle à Tanger. Selon le témoignage de C. Noguès, le sultan est bouleversé par les événements de Tanger et craint pour son trône<sup>919</sup>. Selon les rumeurs, les Espagnols auraient l'intention de placer sur le trône du Maroc le *halīfa*, qui n'a presque plus de lien avec son cousin depuis plusieurs années<sup>920</sup>, ou alors de rétablir dans ses droits l'ancien sultan Abdelaziz, toujours populaire et résident de Tanger. Une autre rumeur, infondée, affirme que le sultan aurait demandé à C. Noguès l'organisation d'une mahalla chérifienne pour reprendre la zone espagnole et Tanger<sup>921</sup>. Le

<sup>914</sup> W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey...*, *op. cit.*, p. 216.

<sup>915</sup> Télégramme du sultan au président de la République A. Lebrun, juin 1940, CADN, 1MA300-297.

<sup>916</sup> C. METZGER, *Le Maghreb en guerre*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>917</sup> *Le Petit Marocain*, 18 mars 1941.

<sup>918</sup> D. J. DUNTHORN, « The Paris Conference on Tangier, August 1945 : The British Response to Soviet Interest in the "Tangier Question" », *Diplomacy & Statecraft*, vol. 16, n° 1, 2005, p. 117-137.

<sup>919</sup> Rapport de C. Noguès sur l'état d'esprit des populations du Protectorat, 30 avril 1941, ANP, AJ 41-63.

<sup>920</sup> W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey...*, *op. cit.*, p. 228.

<sup>921</sup> Bulletin d'information, 3 décembre 1940, CADLC, 6GMII-13, f° 13.

sultan a néanmoins désiré une réponse forte de la France, en novembre 1940 : « *Les devoirs que Nous avons assumés, en recevant de Notre peuple la charge de le gouverner et de le défendre Nous font une obligation de formuler la protestation la plus énergique contre ces mesures unilatérales, en formelle opposition avec les règles du droit international et de déclarer que Nous réservons tous Nos droits et prérogatives en ce qui concerne le régime organique de la zone de Tanger*<sup>922</sup>. » Demande réitérée inutilement en mars suivant<sup>923</sup>. Publiquement, le sultan se contente finalement d'une réaction officielle et bien faible, en demandant aux Français d'agir contre cette atteinte aux conventions internationales<sup>924</sup>.

Le principal risque vient de l'Allemagne dont les ingérences sont graduelles, à l'instigation de la Commission d'armistice dans son volet allemand. Les archives du volet français, lié au Régime de Vichy, constituent une source précieuse pour approcher le Maroc pendant la guerre<sup>925</sup>. Ce sont d'abord les Italiens qui ont été chargés de contrôler l'application des clauses de l'armistice du 22 juin 1940 au Maroc, notamment sur le plan de l'armement et de l'approvisionnement. Mais dès le mois d'octobre 1940, les Allemands envoient des observateurs économiques et politiques, qui se transforment au début de l'année suivante en Commission allemande. Composée de 200 membres, elle finit par remplacer totalement les Italiens<sup>926</sup>. Enfin, les Allemands imposent à la France en novembre 1941 l'installation d'un consulat dans le pays. À partir de cette date, les Allemands multiplient les provocations (visibilité d'uniformes nazis pourtant prohibés par les conventions, croix gammées...). En sus de ses activités officielles, la Commission allemande mène de nombreuses activités condamnées par les Français comme « extra-conventionnelles », telles que l'espionnage ou la propagande en faveur du régime nazi, pour saper l'autorité française auprès des Marocains. Aux yeux de nombreux Marocains, le prestige français est atteint : le Maroc est désormais le protégé d'un pays à son tour protégé. À travers leur propagande, les Allemands ne manquent pas de souligner cet affaiblissement<sup>927</sup>. Certains nationalistes, notamment de la zone espagnole,

---

<sup>922</sup> Lettre du sultan au résident général C. Noguès, 21 novembre 1940, IMA300-297.

<sup>923</sup> Note manuscrite, chronologie des protestations du sultan contre les Espagnols durant la guerre, années 1940, CADN, IMA300-297.

<sup>924</sup> « La situation à Tanger », *Le Petit Marocain*, 8 mai 1941.

<sup>925</sup> ANP, AJ41-63 à 65.

<sup>926</sup> Capitaine de Corvette Simon, chef de la SSD Casablanca, Note de renseignement, « Situation des rapports franco-allemands au Maroc », 20 novembre 1941, ANP, AJ41-63. Lettre du général commandant en chef M. Weygand, délégué général du gouvernement en Afrique française, à l'amiral de la flotte, vice-président du conseil F. Darlan, 26 octobre 1941, ANP, AJ41-63.

<sup>927</sup> L'Allemagne organise depuis au moins 1934 une propagande anti-française au Maroc, notamment en subventionnant à petites doses la presse nationaliste ; la veine antisémite, qui prend aisément dans certains milieux nationalistes (par exemple chez Mekki Naciri) est exploitée. Pendant la guerre, une propagande pro-nationaliste et donc anti-française est organisée depuis Berlin. En janvier 1942, les émissions allemandes ont 45 770 auditeurs au Maroc, en majorité des Français. C.-R. AGERON, « Les populations du Maghreb face à la propagande allemande », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 114, avril 1979 ; C. METZGER, *Le Maghreb en guerre, op. cit.*, p. 54.

comme Abdelkhaleq Torres ('Abd al-Ḥālīq al-Ṭurīs, 1910-1970) ou Mekki Naciri, se sont rapprochés des Allemands et y auraient été incités par Chakib Arslan.

Cette présence allemande provoque la colère de C. Noguès qui voit son autorité s'effriter et qui est convaincu que les Allemands veulent à terme évincer les Français du Maroc. Le résident général, qui représente l'autorité de Vichy tout en étant assez autonome, doit combattre sur deux fronts : d'un côté le risque d'une sédition gaulliste parmi les Français du Maroc, et notamment les militaires, et le risque d'un débarquement allié, également craint par les Allemands et qui explique leur présence dans le pays ; de l'autre l'ingérence allemande croissante que Vichy tente de ralentir, quitte à créer des tensions sur ce sujet avec Berlin. Partisan d'une reprise de la guerre contre l'Allemagne dans un futur incertain, C. Noguès (comme M. Weygand) voit d'un très mauvais œil les enquêtes de la Commission, qui pourrait découvrir les caches d'armes qu'il a mises en place dans le pays, ou la mobilisation continue de soldats marocains (sous la forme des « *mehallas* chérifiennes »). C. Noguès redoute notamment Theodor Auer, diplomate allemand présent depuis 1940, et qui après novembre 1941 est consul général d'Allemagne au Maroc. Lorsque les Allemands imposent à la France une présence diplomatique en Afrique du Nord, Vichy parvient à la contenir aux deux villes d'Alger et de Casablanca, et surtout à éviter que les Allemands ne s'installent à Rabat. Mohammed ben Youssef, parfaitement aligné avec C. Noguès qui craignait que les Allemands ne puissent trop facilement prendre contact avec des membres du Makhzen, avait exprimé son refus qu'ils ne s'implantent dans sa capitale<sup>928</sup>. Au moment de l'*'īd al-kabīr* de 1941, le consul général Auer aurait tout fait, sans succès, pour être présenté au sultan<sup>929</sup>.

Pour contrer l'influence allemande croissante, la marge de manœuvre des Français et de C. Noguès est étroite. Il faut tout d'abord essayer de maintenir le lien entre Vichy et le Maroc. Le résident général se rend souvent en zone libre, et inversement de nombreux dignitaires du régime effectuent des visites dans le pays. Les liens directs avec le gouvernement français ont rarement été aussi nombreux. Le sultan reçoit le général Weygand régulièrement à partir d'octobre 1940, jusqu'à son rappel en France en novembre 1941. Puis en novembre 1940 le général Jean Bergeret, secrétaire d'État à l'aviation, fin mars 1941 Jean Berthelot, secrétaire d'État aux communications, en octobre 1941 le général Charles Huntziger, secrétaire d'État à

---

<sup>928</sup> Télégramme de C. Noguès à Alger, 25 mars 1941, ANP, AJ41-63.

<sup>929</sup> En 1948, Kettani ben Hammou, lieutenant-colonel marocain de l'armée française, témoigne en faveur de C. Noguès accusé de trahison : « *Le Général Noguès s'y refusa. Mais Auer insista et menaça le général Noguès. Auer voulait assister à la cérémonie accompagné de quelques officiers allemands de la Commission d'Armistice en uniforme. Le général Noguès m'ordonna d'employer tous les moyens pour empêcher Auer d'entrer au palais impérial. Ce qui fut fait.* » Déclaration de Kettani ben Hammou en faveur de Noguès, 27 mai 1948, ANP, 3W-262.

la Guerre qui meurt dans un accident d'avion au retour de sa tournée au Maghreb, et fin 1941 le contre-amiral Charles Platon, secrétaire d'État aux colonies. En février 1942, il reçoit Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur, en juin l'amiral Gabriel Auphan, et en août le général Jean-François Jannekeyn, secrétaire d'État à l'aviation. Ces réceptions constituent l'essentiel des apparitions du sultan, qui en dehors des célébrations musulmanes vit encore plus reclus qu'auparavant.

Charles Noguès, avec l'aide du colonel Augustin Guillaume, directeur des Affaires politiques (et futur résident général), met également en place une contre-propagande. Pour ce faire, le résident s'inspire très clairement de celui qui a le premier occupé sa fonction. Durant la Première Guerre mondiale, H. Lyautey avait développé une « politique du sourire<sup>930</sup> », qui consistait à montrer le contraste entre la situation marocaine, épargnée par la guerre, et la situation en métropole. La mise en scène du pouvoir sultanien et des traditions marocaines était l'un des principaux leviers de cette propagande<sup>931</sup>. C. Noguès organise en mai 1941 une longue tournée dans l'Est et le Sud du Maroc. Elle évoque la grande *ḥarka* que le général Lyautey avait offerte au sultan Youssef en 1916. Partie de Rabat, elle s'était achevée sur des célébrations à Fès qui avaient réuni les élites marocaines et des représentants des tribus du Maroc français pour manifester l'unité du Maroc et surtout des tribus, progressivement conquises, autour du sultan. Elle avait été la dernière de l'histoire du Maroc, et sans doute le moment le plus glorieux du règne de Youssef. Le voyage de son fils et du successeur de H. Lyautey, en 1941, est moins spectaculaire puisqu'il s'effectue en voiture, mais sa destination est tout aussi symbolique. Ce n'est plus Fès, la capitale religieuse, mais le Tafilalt, le berceau de la dynastie alaouite, où plus aucun sultan ne s'était rendu depuis le grand-père de Mohammed ben Youssef, Hassan I<sup>er</sup> (en 1893), et qui était tombée de 1919 à 1932 aux mains du résistant à la conquête française Belkacem N'Gadi<sup>932</sup>. Alors que la Commission d'armistice allemande s'installe dans les grandes villes du pays, C. Noguès écarte le sultan et le met en avant pour mieux montrer les réussites de la France au Maroc et signifier qu'il reste maître de ce pays. Partie de Rabat, en passant par Meknès et en effectuant plusieurs étapes, la suite sultanienne parvient dans le Tafilalt fin mai 1941<sup>933</sup>. Les deux visites essentielles sont Sijilmassa, l'antique cité en ruine, et

---

<sup>930</sup> L. BARTHOU, « Le “sourire” de Lyautey au Maroc », *Revue des Deux Mondes*, vol. 60, n° 3, décembre 1930, p. 580-590 ; J. D'ANDURAIN, « La méthode Lyautey », *Inflexions*, vol. 41, n° 2, 2 juillet 2019, p. 35-40.

<sup>931</sup> C. Noguès le reconnaît dans un rapport fin avril 1941, juste après l'arrivée de la Commission d'armistice allemande : « J'avais donné des instructions pour que ces fêtes revêtissent partout un éclat spécial, propre à faire d'elles un bon dérivatif aux soucis de l'heure. [...] Sa Majesté, satisfaite des manifestations très chaudes qui, d'une part, lui faisait oublier les honneurs rendus à Tanger au khalifa et, d'autre part, ranimaient sa confiance en le loyalisme de ses sujets, avait retrouvé son équilibre normal. » Rapport de C. Noguès sur l'état d'esprit des populations du protectorat, 30 avril 1941, ANP, AJ 41-63.

<sup>932</sup> M. PEYRON, « Belgassem Ngadi. (Belkacem N'Gadi) », *Encyclopédie berbère*, n° 9, Éditions Peeters, 1991, p. 1434-1435.

<sup>933</sup> Pour le récit du voyage, voir les numéros du *Petit Marocain* fin mai et début juin 1941.



surtout sa voisine et remplaçante, Rissani. Dans cette ville se trouve le tombeau de Moulay Cherif (mort en 1659), père des trois premiers sultans alaouites, sur lequel son lointain descendant vient se recueillir et faire de nombreuses offrandes. Une cérémonie de *hadiyya* a également lieu, qui permet aux chefs de tribus locales de renouveler leur allégeance au sultan, ou de la lier pour la première fois. À des fins de propagande, le récit est relayé par la presse marocaine sur plusieurs colonnes. Une photographie de Jacques Belin, publiée dans *le Petit Marocain* le 1<sup>er</sup> juin 1941, donc destinée au public français, est particulièrement évocatrice. Elle figure au premier plan trois figures en djellabas blanches, qui marchent vers l'objectif : le sultan, Mohammed Mammeri et le jeune Hassan, entourés à leur gauche par Charles Noguès et à leur droite par Maxime Weygand. Les quatre hommes et le garçon de douze ans sont suivis par une masse de militaires français. Loin derrière ce groupe, statiques aux pieds des remparts de la ville, des soldats alignés, le Makhzen et des dignitaires locaux (dont sans doute des Alaouites du Tafilalt) et, à cheval, les caïds de la région. Mais la photographie met surtout en valeur les magnifiques et gigantesques remparts de la casbah\* de Rissani, au-dessus desquels flottent trois immenses drapeaux français.

D'autres moments symboliques sont exploités par C. Noguès, comme autant de pieds de nez à la présence allemande dans le pays. Le 14 juillet 1942, alors que la situation sécuritaire est de plus en plus tendue et que les rumeurs d'une intervention alliée en Afrique du Nord se font pressantes, le sultan organise la circoncision des deux princes, Hassan et Abdallah, de la même façon que lui-même avait été circoncis à l'issue de la *ḥarka* de son père en 1916<sup>934</sup>. Cet événement est l'occasion de festivités à Rabat, où de nouvelles ailes du palais sont inaugurées, et dans le reste du Maroc ; le sultan finance également la circoncision de nombreux garçons pauvres<sup>935</sup>. C'est l'occasion de renouveler, une fois encore, l'unité des élites marocaines autour du sultan, qui procède à une levée de fonds inédite, sous forme de *hadiyya*. Pachas et caïds auraient rivalisé dans les dons offerts au sultan, qui atteignent un total de 20 millions de francs<sup>936</sup>. Le thé servi au palais le 13 juillet réunit 500 Marocains et 400 Européens. Ce n'est aucunement un hasard si l'événement coïncide à un jour près avec ce qui n'est alors plus vraiment la fête nationale française. La date n'a pas été supprimée par le régime de Vichy, mais est devenue une « cérémonie en l'honneur des Français morts pour la Patrie » qui fait double-

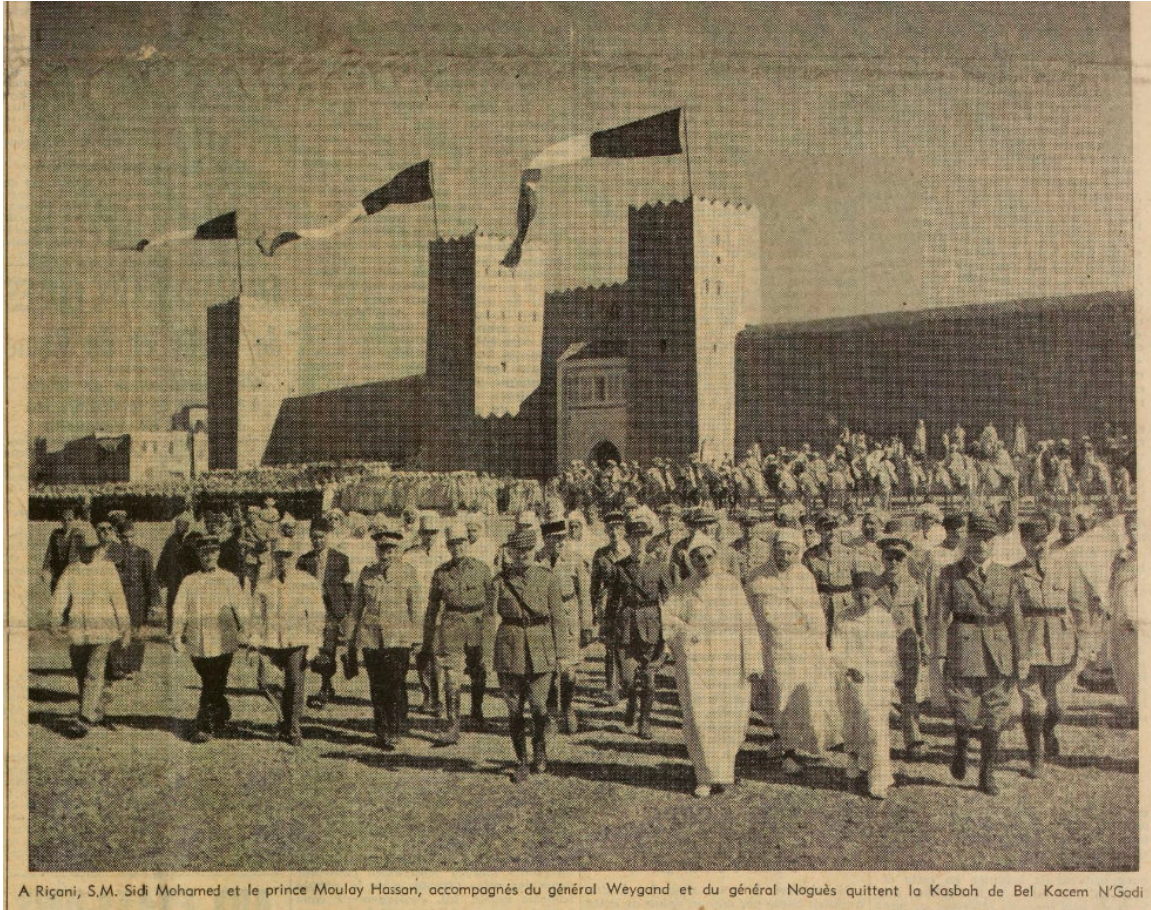
---

<sup>934</sup> Poème à l'occasion de la circoncision des fils de Sa Majesté Mohammed ben Youssef, 1942, M. MA'MMARI AL-ZAWI, *Ḥasan al-wafā' li-Āl al-bayt al-nabawī fī mā'tir mulūk al-'arṣ al-'alawī* [La belle loyauté envers la Maison du Prophète dans les réalisations des rois du trône alaouite], Rabat, Imprimerie royale, 1965, p. 186-191.

<sup>935</sup> *Le Petit Marocain*, 16 juillet 1942.

<sup>936</sup> Général Henry Martin, chef de la région de Marrakech, Bulletin de renseignements, 27 juillet 1942, CADN, 1MA200-885. Tout ce que le Maroc compte de notables y participe ; les bourgeois de Fès offrent ainsi 725 000 francs au sultan. Les Juifs de la ville auraient de leur côté offert 200 000 francs. Mais cette *hadiyya* inédite et supplémentaire crée aussi des mécontents.

emploi avec le 11 Novembre<sup>937</sup>. La circoncision des princes devient donc un prétexte offert aux Français du Maroc pour célébrer le 14 Juillet, et ainsi manifester que le Maroc n'est pas soumis à l'Allemagne.



A Riçani, S.M. Sidi Mohamed et le prince Moulay Hassan, accompagnés du général Weygand et du général Noguès quittent la Kasbah de Bel Kacem N'Godi

### III. n° 14 Le sultan à Rissani, mai 1941

*De g. à d. au premier plan : Maxime Weygand, le sultan, Si Mammeri, Moulay Hassan, Charles Noguès.*

*Photographie Belin. Le Petit Marocain, 1<sup>er</sup> juin 1941.*

## D. Le sultan et les dahirs antijuifs : réticences sans résistance

L'attitude du sultan face à la législation antijuive durant la guerre, l'affirmation selon laquelle il se serait opposé aux exigences antisémites françaises, voire aurait réussi à empêcher l'application de certaines mesures antijuives, est l'une des légendes les plus coriaces de son règne, et l'un des sujets les plus sensibles de sa mémoire. Pour de nombreux Marocains, il est

<sup>937</sup> R. DALISSON, « La propagande festive de Vichy », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 207, n° 3, 2002, p. 5-35.

encore aujourd'hui celui qui a protégé les Juifs marocains (environ 250 000 personnes) pendant la guerre. S'il n'est pas considéré par le mémorial israélien Yad Vashem comme un « juste parmi les nations », le royaume ne désespère pas qu'il puisse le devenir un jour, grâce notamment au lobbying du conseiller royal André Azoulay ou de l'ancien ministre Serge Berdugo. En attendant, le sultan a reçu à titre posthume le premier « Prix de la Liberté Martin Luther King Jr - Rabbin Abraham Joshua Hesché », remis à sa petite-fille Lalla Hasnaa en 2015 à New York. Ce prix récompense son « action honorable pour empêcher l'application des lois de Vichy sur ses sujets juifs lorsque le Maroc était sous protectorat français<sup>938</sup> ».

La figure tutélaire du sultan est un moyen de consolider l'appartenance des Juifs marocains à la communauté nationale. Cela est vrai surtout depuis les années 1990, alors même que la très grande majorité des Juifs ont quitté le pays entre la fin des années 1940 et les années 1960. Mais le discours sur le judaïsme coïncide avec certaines évolutions politiques marocaines, comme la reconnaissance croissante des différents héritages culturels qui composent le Maroc (culture amazighe en tête), mais aussi le rapprochement diplomatique avec Israël. La moindre remise en doute de ce chapitre du roman royal suscite d'importantes controverses<sup>939</sup>, comme l'a montré Sophie Wagenhofer en 2012<sup>940</sup>. Sur les réseaux sociaux, la mémoire de Mohammed V est systématiquement associée à son action supposée en faveur des Juifs marocains. Les actions honorables qui lui sont attribuées sont pourtant des mythes. Il est par exemple impossible que Mohammed ben Youssef, par sa simple stature, ait empêché la déportation et la mort de nombreux Juifs marocains parce que la solution finale, tout juste entamée en novembre 1942 lors du débarquement allié au Maghreb, n'a jamais concerné le Maroc. L'anecdote la plus tenace concerne le port de l'étoile jaune : averti par le résident général que l'étoile jaune allait devenir obligatoire, le sultan aurait demandé à Charles Noguès d'en prévoir quelques-unes de plus, pour lui-même et sa famille – manifestant ainsi de façon éclatante l'unité du peuple marocain<sup>941</sup>. Mais là encore, comme le rappelle l'historien Georges

---

<sup>938</sup> N. LAMLILI, « Maroc : l'histoire du prix de la liberté décerné à Mohammed V à titre posthume », *Jeune Afrique*, 23 décembre 2015.

<sup>939</sup> Comme le montre la publication d'un numéro du magazine *Tel Quel* en 2007 qui évoque avec sensationnalisme l'existence de « camps de concentration » au Maroc entre 1940 et 1942. Il s'agit en réalité de camps d'internement pour des ressortissants européens jugés indésirables, dont de nombreux Juifs. *Tel Quel*, n° 274, 19 mai 2007.

<sup>940</sup> S. WAGENHOFER, « Contested Narratives : Contemporary Debates on Mohammed V and the Moroccan Jews under the Vichy Regime », *Quest. Issues in Contemporary Jewish History*, n° 4, 1<sup>er</sup> novembre 2012.

<sup>941</sup> Cette anecdote a notamment été relayée par Serge Berdugo, ancien ministre et secrétaire général de la communauté juive au Maroc, dont le père Joseph, lui-même notable juif, a côtoyé Mohammed ben Youssef. « Vibrant hommage à feu S. M. « Mohammed V, Juste parmi les Nations », *Le Matin*, 26 mars 2012.

Bensoussan qui fait partie avec Michel Abitbol des plus sceptiques sur le sujet, il n'a jamais été question de faire porter l'étoile jaune aux Juifs marocains<sup>942</sup>.

La recherche sur le judaïsme marocain est aujourd'hui l'une des plus actifs au sein de l'historiographie du Maroc contemporain<sup>943</sup>. À la suite de Daniel Schroeter, qui a récemment remis en cause avec subtilité ce que la mémoire a retenu de l'action du sultan<sup>944</sup>, il faut donc comme toujours retourner vers les archives, celles de la Résidence, mais aussi d'institutions juives internationales, et surtout replacer les choix du sultan dans le contexte de guerre et parmi ce que l'on sait de l'ensemble de son règne. La comparaison s'impose avec le dahir berbère, qui dix ans plus tôt discriminait également sur ordre des Français une partie de la population de l'Empire. Lorsque l'on en écarte les passages de louange à vocation mémorielle, force est de constater qu'il ne reste pas grand-chose des sources censées appuyer la thèse d'une action claire et directe en faveur des Juifs. Si le sultan a pu prendre position, timidement, il s'agissait uniquement de maintenir l'ordre traditionnel afin de consolider son trône, ou d'éviter qu'il ne s'abîme davantage.

Pour comprendre le positionnement du sultan, il faut d'abord s'appesantir sur les mesures antijuives imposées par la France au Maroc durant la Deuxième Guerre mondiale, également parce qu'elles sont mal connues. La guerre avive l'antisémitisme de certaines communautés musulmanes du Maghreb, comme le remarque M. Abitbol dans un ouvrage dédié à la question<sup>945</sup>. Des tensions avaient déjà surgi dans les années 1930, en écho à la situation palestinienne<sup>946</sup>. L'antisémitisme est ensuite renforcé par la propagande allemande. Certains nationalistes, proches de Chakib Arslan, le militant arabiste libanais favorable au régime nazi, ne cachent pas leur antisémitisme. De nombreux colons français non plus, même si la haine antijuive n'atteint pas un niveau comparable à la situation algérienne au même moment. À l'été 1940, des magasins possédés par des commerçants juifs, accusés d'être des profiteurs de guerre, sont vandalisés<sup>947</sup>. De plus, la politique antisémite au Maroc durant la guerre ne peut

---

<sup>942</sup> G. BENSOUSSAN, *Juifs en pays arabes. Le grand déracinement (1850-1975)*, Paris, Tallandier, 2012. Pour un récit qui adhère entièrement au mythe du sultan/roi sauveur des Juifs, en le liant à Kaddour ben Ghabrit, qui, à la tête de la grande mosquée de Paris, est peut-être venu en aide à des Juifs persécutés : M. AÏSSAOUI, *L'étoile jaune et le croissant*, Paris, Gallimard, 2012.

<sup>943</sup> Pour un aperçu du dynamisme de ce champ de recherche, voir le double numéro récent de *Hespéris-Tamuda* : A. BOUM *et al.*, « Jews of Morocco and the Maghreb : History and Historiography », *Hespéris-Tamuda*, LI, n° 2, 2016, p. 9-20.

<sup>944</sup> D. SCHROETER, « Vichy in Morocco : The residency, Mohammed V, and his indigenous Jewish subjects », dans Ethan B. Katz, Lisa Moses Leff, Maud S. Mandel (dir.), *Colonialism and the Jews*, Bloomington, Indianapolis, Indiana University Press, 2017, p. 215-250.

<sup>945</sup> M. ABITBOL, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 20.

<sup>946</sup> D. ATRAKCHI, « The Moroccan Nationalist Movement and Its Attitude toward Jews and Zionism », dans M. M. Laskier et Y. Lev (dir.), *The Divergence of Judaism and Islam : Interdependence, Modernity, and Political Turmoil*, Gainesville, University Press of Florida, 2011, p. 160-172.

<sup>947</sup> CADLC, 6GMII-18.

être comprise sans lien avec la politique antisémite en France, dont elle est un *fac-similé*, à ceci près qu'elle concerne également les Juifs marocains. Comme l'ont prouvé Michael Marrus et Robert Paxton, et plus récemment Laurent Joly, la politique antijuive de Vichy avant 1942 n'est en aucun cas une contrainte imposée par l'Allemagne, mais a pour origine l'antisémitisme français et celui du régime de Vichy, et dépasse les exigences allemandes<sup>948</sup>. Un exemple de cet excès de zèle est le choix de faire appliquer la législation antijuive dans les possessions coloniales d'Afrique du Nord. Dans la foulée du premier statut des Juifs (loi Alibert), le décret Crémieux est abrogé avec effet rétroactif le 7 octobre 1940 pour l'Algérie<sup>949</sup>. C'est dans cette colonie, territoire de droit français, que se sont concentrées les législations antisémites coloniales.

Parce que le Maroc est un protectorat et reste théoriquement souverain, la législation antijuive ne peut y être aussi facilement appliquée ; elle nécessite l'approbation du sultan, autorité législative locale. Pour autant, les lois antijuives sont toutes incorporées au droit marocain aussitôt après leur imposition en France. Qu'une loi, même adaptée, soit aussi facilement transférée du système français au système marocain illustre bien que le gouvernement et la Résidence profitent de la guerre pour accroître l'administration directe et la mainmise française sur les institutions marocaines. Si jusqu'ici des mesures avaient pu être adoptées au Maroc après avoir été adoptées par la législation française, il ne s'agissait que de normes techniques et de questions commerciales. C'est la première fois qu'un texte juridique de cette importance est importé presque tel quel, sur décision de la métropole. Pour le sultan du Maroc, c'est un coup supplémentaire porté à sa souveraineté. À cela s'ajoute la nature de la loi, qui discrimine une partie de ses sujets. Il est possible de rapprocher la politique antijuive de la politique berbère, et notamment dahir berbère, dix ans après.

Le sceau du sultan est rapidement apposé sur les mesures antijuives. Il ne se passe pas un mois entre le jour où le premier statut des Juifs est officialisé en France et le jour où il l'est au Maroc. Le dahir, daté du 31 octobre<sup>950</sup>, est à quelques exceptions près un calque de la loi

---

<sup>948</sup> M. R. MARRUS et R. O. PAXTON, *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 2015 (1981), p. 24 ; L. JOLY, *Vichy dans la "solution finale" : histoire du commissariat général aux questions juives, 1941-1944*, Paris, B. Grasset, 2006, p. 69.

<sup>949</sup> M. ABITBOL, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, *op. cit.* ; J. CANTIER, « Vichy et l'Algérie, 1940-1942 », dans A. Bouchène, J.-P. Peyroulou, O. Siari-Tengour, S. Thénault (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale (1830-1962)*, *op. cit.*, p. 381-386 ; A. BROCHIER, « 1940-1943, les Juifs rejetés dans l'indigénat », dans *ibid.*, p. 408-411. F. Renucci, dans une publication récente, insiste sur la nécessité de ne pas considérer la législation antijuive de Vichy comme un simple « produit d'exportation élaboré en métropole », mais de prendre en compte les adaptations, spécificités et résistances coloniales : F. RENUCCI, « La législation antisémite en partage. Vichy et la France libre dans l'empire colonial », *Genèses*, vol. 120, n° 3, 2020, p. 51-69.

<sup>950</sup> « Dahir du 31 octobre 1940 (29 ramadan 1359) relatif à l'application en zone française de l'Empire chérifien de la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs », BO n° 1463, 8 novembre 1940.

française<sup>951</sup>. Le premier article déclare l'application du texte français sur le sol marocain. Le texte distingue ensuite deux catégories de Juifs : marocains et non marocains. La première catégorie reprend la définition raciale qui est celle de Vichy<sup>952</sup>. La seconde englobe « *tout israélite marocain* » sans qu'aucune définition soit proposée : cette appartenance communautaire est considérée comme évidente. Cette extension aux Juifs marocains décidée par Vichy revient à considérer, même si le dahir est scellé par le sultan, que la population marocaine appartient à la France. Jusqu'à présent, les autorités françaises avaient tout fait pour distinguer Juifs français et Juifs marocains, et éviter une extension au Maroc du décret Crémieux de naturalisation en masse des Juifs d'Algérie. Les Juifs marocains ne devaient pas sortir de leur statut de sujets protégés du sultan. Avec la législation antijuive, c'est donc la souveraineté de ce dernier qui est (encore un peu plus) écornée.

Comme dans la loi Alibert, la première mesure antijuive est l'interdiction d'exercer certaines professions, dans l'administration coloniale notamment<sup>953</sup>. Dans le domaine privé, les professions libérales restent comme en France accessibles, à moins qu'un arrêté viziriel ne vienne poser des quotas. Sont en revanche interdites les professions liées à la diffusion de l'information. La nouvelle législation ne paraît pas poser de problème particulier à C. Noguès, lui-même volontiers sensible aux préjugés antisémites. Dans une circulaire, il demande aux directeurs d'administration d'appliquer la nouvelle législation<sup>954</sup>. Dans les deux mois qui suivent la promulgation, 435 Juifs sont licenciés de l'administration du Protectorat (tous niveaux confondus)<sup>955</sup>. Le but de ce dahir est avant tout d'exclure les Juifs français de l'administration française et des processus décisionnels. Par leur nature, la plupart de ces fonctions ne pouvaient être occupées par des Juifs sujets du sultan, mais uniquement par des Juifs originaires de métropole.

---

<sup>951</sup> Loi portant statut des Juifs, publiée au Journal officiel, 18 octobre 1940, citée dans M. R. MARRUS et R. O. PAXTON, *Vichy et les juifs*, op. cit.

<sup>952</sup> « *Toute personne non marocaine résidant en cette zone, issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si le conjoint lui-même est juif* » (art. 2).

<sup>953</sup> L'interdiction des plus hautes fonctions, comme celle de résident général, figure dans la loi Alibert (art. 2. 3.), mais n'est pas reprise dans le texte marocain qui se contente d'approfondir les interdictions aux fonctions coloniales subalternes. Comme en France, quelques exceptions sont prévues, notamment pour les anciens combattants qui peuvent encore travailler dans la fonction publique — en dehors des postes explicitement interdits —, ainsi que pour certaines fonctions qui ne peuvent être occupées que par des personnes juives, dans les tribunaux rabbiniques et les écoles hébraïques.

<sup>954</sup> Circulaire du résident général Noguès aux directeurs et chefs d'administration, 18 novembre 1940, CADLC, 6GMII-18, f° 29.

<sup>955</sup> « État numérique des fonctionnaires et agents auxiliaires des administrations publiques du Protectorat licenciés de leur emploi en application du dahir d'octobre 1940 portant statut des juifs », CADLC, 6GMII-18, f° 37. Les modalités, notamment financières, du licenciement sont encadrées par un second dahir technique : Dahir du 20 janvier 1941, publié dans le BO n° 1475, 31 janvier 1941.



Les mesures antijuives au Maroc sont renforcées dans le courant de l'année 1941 et suivent étroitement la situation en France. En mars, le tout nouveau Commissariat général aux questions juives est confié à Xavier Vallat ; trois mois plus tard, la loi Vallat sur le statut des Juifs complète le premier statut d'octobre 1940<sup>956</sup>. La définition de la judéité est élargie et la liste des professions interdites est étendue à de nombreuses professions non publiques. Dans une lettre du mois de juillet, le général Weygand, représentant du gouvernement, estime que le nouveau statut des Juifs doit être appliqué de la même façon partout en Afrique du Nord, sur le modèle français, faisant une fois de plus fi des frontières entre l'Algérie et les deux protectorats<sup>957</sup>. C'est chose faite au début du mois d'août pour le Maroc. Une commission présidée par le grand vizir et par le délégué à la Résidence générale s'est réunie pour fixer les modalités de l'adaptation des lois antijuives<sup>958</sup>. Ce sont cette fois deux dahirs qui sont scellés par le sultan : l'un pour les Juifs originaires de métropole (ou d'Algérie) et de l'étranger, qui est une copie conforme de la loi Vallat, l'autre spécifiquement pour les Juifs marocains<sup>959</sup>. La principale différence entre les deux dahirs porte sur la définition de la judéité, qui n'est toujours pas explicitée dans le cas marocain. Comme en France, la liste des professions interdites est allongée : banquiers, médecins, avocats, agents de publicité, agents immobiliers, concessionnaires de jeux... Sont aussi introduites au Maroc des sanctions, sous forme d'emprisonnement et d'amendes (art. 7). Comme dans le texte français est mentionnée la possibilité d'un internement dans un « camp spécial », décidé au Maroc par le Résident général<sup>960</sup>. En France, le second statut des Juifs est accompagné de la loi du 2 juin 1941 prescrivant, à la demande des Allemands, le recensement des Juifs<sup>961</sup>. Elle est reprise et dédoublée par la législation marocaine, avec un dahir pour les Juifs métropolitains, un autre pour les Marocains<sup>962</sup>. Il existait déjà des recensements des populations juives marocaines (au

---

<sup>956</sup> M. R. MARRUS et R. O. PAXTON, *Vichy et les juifs*, op. cit., p. 146.

<sup>957</sup> Lettre de M. Weygand sur la mise en place du statut des juifs en Afrique du Nord française, juillet 1941, CADLC, 6GMII-18, f° 2.

<sup>958</sup> « Application au Maroc du statut des juifs », 2 août 1941, Archives du Mémorial de la shoah, LIV-16.

<sup>959</sup> Dahirs du 5 août 1941 (11 rejeb 1360), BO n° 1502, 8 août 1941.

<sup>960</sup> L'existence de camps d'internement est avérée au Maroc. C. Noguès y fait par exemple référence dans une lettre d'octobre 1940 : « Il reste des éléments douteux dans quelques familles de Juifs étrangers, venant de France, installés au Maroc et dont nous ne savons comment nous débarrasser. J'ai fait organiser un camp près d'Azemmour qui va être terminé et compte interner une partie de ces indésirables dès le début de la semaine prochaine. » Télégramme de C. Noguès au ministère des Affaires étrangères, 5 octobre 1940, CADLC, 6GMII-18, f° 14. Ces camps sont des GTE (Groupements de travailleurs étrangers), destinés à certains ressortissants considérés comme ennemis, parmi lesquels des juifs peuvent se trouver. Sur les GTE en France (et dans les territoires coloniaux), D. PESCHANSKI, *La France des camps : l'internement, 1938-1946*, Paris, Gallimard, 2014, p. 226. Après le débarquement, ce sont des Allemands, Autrichiens et Italiens, certains juifs, qui sont emprisonnés dans 12 camps ; Archives du Mémorial de la Shoah CCCLXXXVI.

<sup>961</sup> M. R. MARRUS et R. O. PAXTON, *Vichy et les juifs*, op. cit., p. 149.

<sup>962</sup> Dahirs du 5 août 1941 (11 rejeb 1360), BO n° 1502, 8 août 1941 ; les Juifs métropolitains doivent eux s'adresser aux chefs de région.

même titre que des recensements de l'ensemble de la population de l'Empire), mais il s'agit ici d'un fichage pour assurer le contrôle de cette communauté.

Michael Marrus et Robert Paxton soulignent le zèle avec lequel X. Vallat a souhaité la mise en place de la législation antijuive en Afrique du Nord<sup>963</sup>. En août 1941, il y effectue une tournée pour en contrôler l'application<sup>964</sup>. Au cours d'une allocution prononcée dans le mellah\* de Fès, il déclare que « *sa venue au Maroc avait pour but de mettre au point la question juive d'accord avec Sa Majesté le Sultan*<sup>965</sup> », sultan dont les réticences lui ont été communiquées. Le 20 août, après avoir rencontré le sultan, il déclare à la presse : « *Il est encourageant pour nous de penser que Sa Majesté le sultan a songé à résoudre ces problèmes délicats dans le même esprit que le gouvernement du Maréchal. Les textes que j'ai pu, hier, voir en détail prouvent l'accord complet dans ce domaine comme dans les autres, du Makhzen et de la Résidence*<sup>966</sup>. »

Le sceau du sultan figure sur chacun des dahirs qui ont mis en place la législation antijuive. Un rapport, dont l'auteur est probablement un Juif marocain et qui revient sur les mesures antijuives trois mois après le débarquement allié en Afrique du Nord, n'épargne pas le souverain : « *Toutes les dispositions législatives ou réglementaires relatives aux Juifs du Maroc ont été imposées et édictées par l'Autorité française. [...] Le sceau de Sa majesté Chérifienne le Sultan du Maroc ou la signature de son Grand Vizir sont de pure forme en cette matière comme en toute autre. Le Sultan et le Grand Vizir sont de simples instruments de l'Administration française qui, le plus souvent, ne prend même pas la peine de la consulter, ou n'hésite pas à les induire en erreur sur les motifs et la portée des textes ainsi promulgués*<sup>967</sup>. » Qu'il y ait été contraint est une preuve supplémentaire de l'impuissance politique d'un souverain sur le trône depuis bientôt quinze ans. Le sultan, d'autant plus en contexte de guerre, n'a pas le contrôle de son empire. Mais il serait faux d'affirmer que son impuissance était totale. S'il avait absolument désiré s'opposer à la mise en place des mesures antijuives, il aurait entamé une « grève du sceau », comme il le fait après la guerre. Le contexte et la faiblesse des nationalistes à cette date n'y sont pas favorables. M. Abitbol nuance la responsabilité du sultan : « La rumeur publique l'accrédita d'avoir volé au secours des juifs de son royaume, en

---

<sup>963</sup> M. R. MARRUS et R. O. PAXTON, *Vichy et les juifs*, op. cit., p. 159.

<sup>964</sup> La visite hérisse C. Noguès, qui veut être le seul compétent sur la question au Maroc ; dans les mois qui suivent, il fait tout pour mettre des bâtons dans les roues d'un délégué que X. Vallat souhaite lui envoyer. CADLC, 6GMII-18. L. JOLY, « Vichy dans la "solution finale" », op. cit., p. 234.

<sup>965</sup> Lettre du commissaire divisionnaire chef de la sûreté régionale (région de Fès), au directeur des services de sécurité publique à la Résidence générale, 20 août 1941, Procès Vallat, ANP, 3W-337, d. 28, f° 17.

<sup>966</sup> *L'Écho du Maroc*, 20 août 1941.

<sup>967</sup> « L'application du statut des juifs et des dispositions raciales à la population juive du Maroc », février 1943, Archives du Mémorial de la Shoah, LXXXII-12.



s'interposant entre eux et la Résidence. [...] En fait, aucune mesure antijuive ne fut abrogée ni retardée à la suite de son intervention, mais, sans aucun doute, il faudrait distinguer l'homme du chef d'État, un chef d'État enchaîné par les contraintes du protectorat qui ne lui laissaient qu'une très faible liberté d'action<sup>968</sup>. » En Tunisie non plus, le bey n'a aucune marge de manœuvre pour les textes qu'il signe à ce sujet<sup>969</sup>. Robert Assaraf, Juif marocain proche du pouvoir, a consacré un livre entier à la question des rapports entre Mohammed V et les Juifs de son Empire, livre qui tient malheureusement plus du panégyrique que de la recherche historique<sup>970</sup>. L'auteur y est forcé de reconnaître que le sultan a bien approuvé ces dahirs, mais lui trouve des excuses<sup>971</sup>. Les documents qui témoignent du positionnement du sultan sur ce sujet sont bien peu nombreux, et aucun ne parvient, contrairement à ce que certains auteurs aimeraient parfois leur faire dire, à prouver un engagement concret de sa part en faveur de la communauté juive du Maroc. Ce ne sont que des prises de position, bien discrètes et seulement symboliques, car sans conséquence.

Le document le plus cité par ceux qui cherchent à montrer la lutte du sultan pour ses sujets juifs est une dépêche de presse résistante<sup>972</sup>. Intitulée « *Changement d'attitude du sultan du Maroc vis-à-vis des autorités françaises* » et signée par un certain René Touraine (non identifié), elle est émise par l'Agence française indépendante (organe de la résistance créé à Londres en 1940, ancêtre avec d'autres de l'AFP). Le document a été intercepté, puisqu'il est conservé au milieu des communications entre la Résidence et le ministère. Son but évident est de relever, peut-être en les exacerbant, les failles dans l'unité du régime de Vichy, y compris dans ses possessions coloniales. Daté du 24 mai 1941, soit six mois après l'introduction de la première législation antijuive, il fait état de tensions jusqu'ici inédites entre le Palais et la Résidence : « *Nous apprenons de source sûre que les rapports entre le Sultan du Maroc et les autorités françaises se sont sensiblement tendus depuis le jour où la Résidence appliqua le décret sur les « mesures contre les Juifs », en dépit de l'opposition formelle du sultan. Le sultan s'était refusé à faire la différence entre ses sujets, tous, disait-il, « loyaux »*<sup>973</sup>. » Mohammed ben Youssef aurait décidé de manifester symboliquement son mécontentement quelques jours après la signature du dahir : la fête du Trône lui en donnait l'occasion, durant laquelle il aurait

---

<sup>968</sup> M. ABITBOL, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, op. cit., p. 163

<sup>969</sup> *Ibid.*, p.157.

<sup>970</sup> « Mohammed V fut un antiraciste spontané. Sa défense des juifs en fit un héros parmi les nations », R. ASSARAF, *Mohammed V et les juifs du Maroc à l'époque de Vichy*, Paris, Plon, 1997.

<sup>971</sup> *Ibid.*, p.128

<sup>972</sup> Il est cité par exemple par O. AKALAY, « Maroc : deux mille ans d'enracinement », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, vol. 50, n° 1, 2004, p. 85-89 ; R. ASSARAF, *Mohammed V et les juifs du Maroc à l'époque de Vichy*, op. cit., p. 133.

<sup>973</sup> « René Touraine », « Changement d'attitude du sultan du Maroc vis-à-vis des autorités françaises », Télégramme AFI, 24 mai 1941, CADLC, 6GMII-18, f° 96.

accordé une place d'honneur, à proximité des autorités françaises, aux représentants juifs invités pour la première fois. Il aurait déclaré à cette occasion : « *Je n'approuve nullement les nouvelles lois antisémites et je refuse de m'associer à une mesure que je désapprouve. Je tiens à vous informer que, comme par le passé, les israélites restent sous ma protection et refuse qu'aucune distinction soit faite entre mes sujets*<sup>974</sup>. » Si la dépêche est exacte, le terme clé est ici « protection », qui traduit certainement *ḍimma*\* : le sultan s'oppose au statut des Juifs parce qu'il remet en cause le pacte politique de protection entre la communauté juive marocaine et le souverain musulman. Le sultan craint donc pour son autorité et son empire. La position de Mohammed ben Youssef, s'il s'agit bien là de sa position, n'est pas exempte d'une certaine contradiction : les Juifs y sont tantôt des sujets comme les autres, tantôt des protégés. Il n'y a aucun moyen de vérifier si cette version des faits est véridique<sup>975</sup>.

Tous les autres indices disponibles, tirés notamment des Archives du Mémorial de la Shoah, reproduisent ce même motif, à des dates différentes : contre la volonté des Français, le sultan rencontre des représentants de la communauté juive et les assure de son soutien. Mais à la différence du document de 1941 cité ci-dessus, ces témoignages sont bien postérieurs et interviennent après le débarquement de novembre 1942, dans un contexte différent où les mémoires ont déjà commencé à se reconstruire. Le plus positif d'entre eux date d'août 1944. Un rapport anonyme, présenté au Comité juif mondial à New York, révèle que Mohammed ben Youssef aurait de nouveau reçu le 10 août 1942 des représentants de la communauté juive et leur aurait déclaré qu'il n'y avait pas de différence entre ses sujets juifs et musulmans<sup>976</sup>. D'autres témoignages, tout en rendant d'une certaine façon hommage au sultan, sont plus ambigus quant au jugement qu'ils portent sur son attitude. Fin 1944, un certain Samuel Levy déclare devant le Comité juif mondial que « *le Sultan du Maroc a toujours manifesté des sentiments bienveillants à l'égard des Juifs qu'il considère comme des protégés, mais auxquels*

---

<sup>974</sup> *Ibid.*

<sup>975</sup> Les deux principaux journaux coloniaux de l'époque, *La Vigie marocaine* et *Le Petit Marocain*, n'en font pas mention et évoquent à cette date (18 novembre 1940) un thé offert par le sultan, plutôt qu'un banquet ; aucune personnalité juive n'y est mentionnée, mais il ne serait pas étonnant qu'ils soient invités. Ils rapportent en revanche les échanges de bons sentiments du sultan et du résident général. Cette absence de mention d'une tension entre le Palais et la Résidence n'est pas une preuve. Une telle omission ne serait pas surprenante, lorsque l'on connaît la ligne éditoriale volontiers pétainiste de ces deux titres de presse destinés aux colons français, ainsi que le poids de la censure. « La Fête du Trône », *La Vigie marocaine*, 19 novembre 1940.

<sup>976</sup> « *De telles déclarations méritent d'être connues de tout le judaïsme et pansent les blessures profondes* », Rapport du comité de communauté israélite de Fès, adresse au congrès mondial juif à New York, août 1944, Archives du Mémorial de la Shoah, LIV-31. Voir également le témoignage du dénommé Cohen, en 1947 : « *Nous comptons sans notre Sultan, sans sa Majesté Sidi Mohamed qui, considérant que les Juifs étaient ses sujets au même titre que les Musulmans, n'admettait pas qu'on prit à leur encontre des mesures d'exception. [...] Il est à noter et même à souligner que c'est grâce à notre Souverain, que nous avons dû d'avoir un sort aussi doux. Car s'il avait dépendu, des légionnaires et de S.O.L. [Service d'ordre légionnaire] qui peuplaient et qui peuplent encore de nos jours les principales administrations du Protectorat, notre sort aurait été lamentable et nos frères d'Europe n'auraient rien eu à nous envier.* » Rapport de Cohen sur la condition du juif marocain de 1939 à nos jours, 19 janvier 1947, Archives du Mémorial de la Shoah, LIV-43.

*il n'accorde pas les mêmes droits qu'à ses sujets Musulmans. Leur statut politique est celui de sujets inférieurs, ne jouissant d'aucun droit politique*<sup>977</sup>. » Ces jugements oscillent entre d'un côté le désir de ne pas critiquer le sultan et de le garder comme protecteur, signe de la fragilité de la communauté juive après la guerre, et de l'autre une condamnation, non de son manque d'action durant la guerre, mais de sa vision du futur de la communauté juive au Maroc.

## E. Préserver l'ordre traditionnel et l'ordre colonial

Quel sens donner à ces discrètes prises de position du sultan ? Il ne faut pas y voir un engagement pour la défense des droits de l'homme et la lutte contre les discriminations<sup>978</sup>, contrairement à Robert Assaraf qui affirme que le sultan était un « antiraciste spontané ». Ce à quoi s'opposent le sultan et son Makhzen, c'est à la remise en cause de l'ordre traditionnel marocain, impérial et islamique : les Juifs sont tolérés, mais doivent garder la place qui est la leur, sous la protection personnelle du sultan et dans les ghettos que sont les mellah (*mallaḥ*).

L'image d'un sultan défenseur de ses sujets juifs s'inscrit dans la continuité d'une réalité politique marocaine : le sultan est traditionnellement le protecteur des Juifs de son Empire. C'est une interprétation du statut pluriséculaire de *ḍimmī\** (protégés). Les Juifs sont une des composantes de son Empire. En échange d'une reconnaissance de son autorité, le sultan leur accorde protection. Cette *ḍimma* a été réitérée à plusieurs moments de l'histoire du Maroc. En 1864 par exemple, le sultan Muḥammad scellait un dahir à l'attention de l'activiste juif britannique Moses Montefiore<sup>979</sup>. Que la protection ait besoin d'être fréquemment remémorée à la population musulmane souligne cependant la situation précaire des communautés juives au Maroc, victimes de violences antijuives au moment des crises politiques, et notamment au tournant de la prise en main de l'Empire par le colonisateur français. Lorsque le besoin se fait sentir, le palais du sultan peut servir de refuge à la communauté juive. En 1911 et en avril 1912 par exemple, alors que la ville de Fès se révolte contre Abdelhafid, ce dernier ouvre les portes

---

<sup>977</sup> Allocution de Samuel Levy devant la War Emergency Conference du Comité juif mondial, Atlantic City, novembre-décembre 1944, Archives du Mémorial de la Shoah, CCCLXXXVI-27. En juillet 1945, un rapport confidentiel de l'Alliance israélite universelle écrit de même : « Politiquement, la situation des juifs au Maroc reste à peu près ce qu'elle était en 1939 : sujets de seconde zone de S. M. chérifienne. Ils sont des protégés personnels du Sultan. Ce dernier s'en est souvenu au moment de l'application des lois de Vichy auxquelles il s'est personnellement opposé et en a fait la déclaration devant les notables israélites venus le solliciter à ce sujet, mais le Makhzen entend maintenir les Juifs dans cette situation de dépendance », Rapport confidentiel de l'Alliance israélite universelle, juillet 1945, Archives du Mémorial de la Shoah, LXXXV-14.

<sup>978</sup> D. SCHROETER, « Vichy in Morocco... », *op. cit.*, p. 223.

<sup>979</sup> Citation du dahir du 5 février 1864 remis par le sultan 'Abd al-Raḥmān à Sir Moses Montafiore, Archives du Mémorial de la Shoah, LXXXII.

de son palais pour que la communauté juive de la ville puisse se réfugier dans les jardins<sup>980</sup>. La protection attendue du sultan, en échange d'une soumission totale au pouvoir, se lit dans la topographie des capitales marocaines : le quartier juif (mellah) est souvent construit à proximité du palais. Ibn Zaydān, dans la synthèse qu'il livre au début du règne de Mohammed ben Youssef sur l'exercice du pouvoir sultanien, insiste sur l'importance du pacte de protection qui lie le souverain alaouite à la communauté juive<sup>981</sup>. Il cite de nombreux exemples historiques de dahirs rappelant d'un côté la protection accordée aux Juifs (la ségrégation dans les mellahs permettant selon lui d'éviter les incidents entre les communautés), et de l'autre le devoir d'obéissance des Juifs au sultan ; cette réciprocité est un pacte politique qui fait d'eux des sujets (presque) comme les autres.

L'instauration du Protectorat a peu changé cet état de fait, à l'inverse de la situation en Algérie avec le décret Crémieux de 1870. Le principal changement après 1912 réside dans l'installation au Maroc de Français de confession juive, beaucoup travaillant pour l'administration (le nombre de Juifs venus de métropole augmente d'ailleurs en 1940 avec l'exode). Comme pour la justice Makhzen, comme pour les Berbères, la Résidence générale a rapidement entamé des réformes institutionnelles pour ce qu'elle nomme la communauté israélite. En 1918, au moment où la réforme de la justice Makhzen est initiée, un Haut Tribunal rabbinique (équivalent du Tribunal d'Appel du Chraâ créé peu de temps après pour les musulmans) est créé pour servir de chambre d'appel pour les tribunaux rabbiniques, qui sont eux aussi réorganisés<sup>982</sup>. Dans le même temps, les Comités de communauté israélites, présents dans chaque ville où des Juifs marocains sont implantés, sont réformés et leurs pouvoirs réduits à certaines questions de solidarité. Ces réformes pilotées par H. Lyautey ont pour but de freiner l'autonomisation de la communauté juive dont l'occidentalisation est jugée trop rapide<sup>983</sup>, et ne surtout pas reproduire la situation en Algérie où la plupart des Juifs possèdent la nationalité française depuis le décret Crémieux. Preuve que tout ce qui concerne la communauté juive est

---

<sup>980</sup> Dans le jardin et aussi dans la ménagerie du palais ; de nombreuses photos existent de cet événement, voir notamment *L'Illustration*, n° 3618, 11 mai 1912. Sur les événements de Fès en 1912, vus du côté des populations juives, M. KENBIB, *Juifs et musulmans au Maroc, des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 2016, p. 115.

<sup>981</sup> Ibn Zaydān, *Al-'izz wa-l-ṣawla fī ma'ālim naẓm al-dawla [La puissance et l'autorité dans les caractéristiques de l'organisation de l'État]*, op. cit., tome 2, p. 132-144.

<sup>982</sup> Dahir du 22 mai 1918, BO n° 292, du 27 mai 1918.

<sup>983</sup> Sur les ambiguïtés de la politique française à l'égard des Juifs du Maroc, D. SCHROETER et J. CHETRIT, « Emancipation and Its Discontents : Jews at the Formative Period of Colonial Rule in Morocco », *Jewish Social Studies*, vol. 13, 1<sup>er</sup> octobre 2006, p. 170-206 ; M. ABITBOL, « De la tradition à la modernité : les juifs du Maroc », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, n° 27, 27 octobre 2016, p. 19-30.

du ressort du sultan, l'Inspection des institutions israélites est rattachée à la direction (française) des Affaires chérifiennes<sup>984</sup>.

Le principe de protection accordée aux Juifs marocains, essentiel pour le pouvoir, explique pourquoi l'opposition du sultan n'a porté que sur les Juifs marocains ; il n'intervient pas contre les mesures qui ont touché les Juifs français et étrangers au Maroc<sup>985</sup>. Une mesure en particulier, qui accompagne la deuxième législation antijuive, révèle bien la position du Palais sur les Juifs. Elle se détache des autres parce qu'elle n'est pas une transposition contrainte du droit français, mais un ajout lié au contexte marocain. Le dahir du 19 août 1941 interdit ainsi aux sujets juifs du sultan (et seulement à eux) de résider dans les secteurs européens des villes, et en expulse tous ceux qui s'y seraient installés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1939<sup>986</sup>. Cette mesure est probablement une demande du Makhzen, d'autant plus qu'il y avait eu des précédents avant la guerre<sup>987</sup>. Elle reflète une inquiétude du pouvoir marocain : que les Juifs marocains sortent des mellah, et par conséquent de leur statut de protégés, et qu'ils finissent par fusionner avec le reste de la population dans un contexte de forte urbanisation et de transformations sociales importantes. Cette mesure vise donc à faire respecter les frontières traditionnelles entre les confessions et les statuts personnels qui en découlent. La crainte est qu'en se rapprochant des Français (en « évoluant », pour reprendre le terme de l'époque), les Juifs marocains ne cessent d'être des sujets du sultan. C'est pourquoi ce dernier est si sensible à la question. En 1934 déjà, il avait ordonné au pacha de Casablanca, avec l'assentiment des Français, de prendre des mesures pour maintenir les frontières communautaires : « *Cette séparation est nécessaire parce qu'elle est conforme aux usages établis dans toute l'étendue de l'Empire chérifien, et parce qu'elle permet à chaque élément de conserver intacts ses coutumes, sa foi et ses mœurs*<sup>988</sup>. » Le pacha avait alors ordonné aux Juifs de la ville de regagner le mellah. Le dahir de 1941 a été mis en œuvre, au moins à Fès où les Juifs qui s'étaient installés dans la ville nouvelle ont été

---

<sup>984</sup> Sur les institutions juives au début du Protectorat, P. MARTY, *Les institutions israélites au Maroc, Extrait Revue des Études islamiques*, Paris, Geuthner, 1930.

<sup>985</sup> Parce que la question relève uniquement de la Résidence, comme le remarque le secrétaire général du Protectorat Guillaume en mai 1942 : « [...] le Makhzen, s'il ne voit guère d'inconvénients à l'extension des lois métropolitaines aux juifs non marocains, se montre plus réticent à l'égard des dispositions qui atteignent ses sujets de race israélite. Il n'accepterait sans doute pas qu'ils soient frappés, sur son territoire, des mêmes interdictions que les juifs étrangers », Lettre du secrétaire général du Protectorat Guillaume à Noguès, 9 mai 1942 sur « l'extension au Maroc de la législation métropolitaine postérieure au 2 juin 1941 », Archives du procès Vallat, ANP, 3W-336, f° 4.

<sup>986</sup> Ceux qui s'y seraient installés depuis plus longtemps devront également quitter leur domicile à terme. Dahir du 19 août 1941 (26 rejeb 1360) interdisant l'habitat des juifs sujets marocains dans les secteurs européens des municipalités, BO n° 1504, 22 août 1941.

<sup>987</sup> Et fin 1940, comme à Marrakech où le chef des services municipaux et le pacha décident d'interdire aux Juifs d'entrer dans le « quartier réservé » (le quartier où la prostitution est encadrée) et d'employer des femmes musulmanes comme domestiques, sujet de tension fréquent entre les communautés. Bulletin de renseignement, secrétariat général de la région de Marrakech, 20 novembre 1940, CADN, IMA200-886.

<sup>988</sup> Lettre du grand vizir Moqri père au pacha de Casablanca Moqri fils, septembre 1934, CADN, IMA200-892.

contraints de revenir dans le mellah<sup>989</sup>. Des mellah dont l'état de délabrement et de suroccupation sont dénoncés après la guerre lors des congrès juifs internationaux.

Une autre preuve de ce désir de préserver l'ordre traditionnel, qui implique la discrimination des Juifs, est l'une des demandes que le grand vizir Moqri et Mohammed Mammeri adressent après le débarquement allié à l'entourage du président F. D. Roosevelt lors d'une rencontre en janvier 1943. Le débarquement américain, en plus de provoquer des violences antijuives dans quelques villes, suscite la crainte des élites musulmanes, qui redoutent l'émancipation totale des Juifs du pays. Dans les jours d'incertitude durant lesquels la Résidence et Charles Noguès s'opposent aux Alliés, les quartiers juifs de Fès, Meknès et Rabat sont fermés pour éviter les violences. La demande du sultan, présentée au milieu d'autres inquiétudes, donne aussi un accès direct à la position du Makhzen durant la guerre, face aux exigences allemandes et françaises : « *Ils [les Allemands] ont tout d'abord insisté pour que les Juifs du Maroc soient traités comme les Juifs le sont en Allemagne. Ce à quoi le sultan s'est fermement opposé. La situation actuelle est le résultat de siècles de coexistence. Les musulmans ont besoin des Juifs et les Juifs ont besoin des musulmans. Il n'y a pas de question juive au Maroc, et il n'y en aura pas si la question en reste là. Certains Juifs ont pu penser que l'arrivée des troupes américaines pouvait signifier que les Juifs obtiendraient une position d'autorité au-dessus des musulmans. Ce qui ne doit pas être*<sup>990</sup>. » Le débarquement allié de novembre 1942 n'a pas mis fin automatiquement aux politiques antijuives. Comme l'ensemble de la législation d'origine vichyste ainsi que les fonctionnaires qui ont été sous les ordres du régime, elle reste en place dans les premiers mois et n'est que progressivement décousue à partir du dahir du 31 mars 1943, scellé et signé par les deux autorités qui avaient deux ans et demi plus tôt légitimé la législation antijuive, le sultan et C. Noguès<sup>991</sup>. La mesure interdisant aux Juifs sujets marocains de résider dans les secteurs européens des municipalités n'est abrogée qu'en août 1943, soit deux ans après son entrée en vigueur<sup>992</sup>.

---

<sup>989</sup> Rapport du comité de communauté israélite de Fès, adresse au congrès mondial juif à New York, août 1944, Archives du Mémorial de la Shoah, LIV-31.

<sup>990</sup> « Wilbur Notes », F. AANDAHL, W. M. FRANKLIN et W. SLANY (dir.), *Foreign Relations of the United States, The Conferences at Washington (1941-1942) and Casablanca (1943)*, Washington, United States Government Printing Office, 1958, doc. 382.

<sup>991</sup> « *Sont rapportée toutes dispositions législatives et réglementaires intervenues dans Notre Empire postérieurement au 22 juin 1940 qui contiennent une discrimination fondée sur la qualité de juif pour l'accès et l'exercice des professions ainsi que pour la fréquentation des établissements scolaires.* » Dahir du 31 mars 1943 (24 rebia I 1362) relatif aux mesures prises à l'encontre des juifs, BO n° 1588, 2 avril 1943. Dans les semaines qui avaient précédé, de nouveaux textes avaient précisé l'application des lois antijuives ; dans les semaines qui suivent, des mesures antijuives sont suspendues une à une et les Juifs qui les avaient subies sont progressivement réintégrés à l'administration ou aux ordres dont ils avaient été suspendus.

<sup>992</sup> Dahir du 18 août 1943, BO n° 1613, 24 septembre 1943. Le fichage des Juifs, quant à lui, n'est suspendu qu'en janvier 1944 ; dahir du 27 décembre 1943, BO n° 1631, 28 janvier 1944.

Le sultan s'est donc bien opposé, sans succès, à une partie de la législation antijuive, mais pour des raisons qui devaient être explicitées. Sa bienveillance humaniste, dont nous ne pouvons rien savoir, n'entre pas ici en compte, puisqu'il était dans sa position traditionnelle de souverain du Maroc qui exige un *statu quo* pour ses Juifs. Ceux-ci ne peuvent sortir de sa souveraineté en subissant des lois directement importées de France, de même qu'ils ne peuvent sortir du statut personnel qui leur est imposé. Malgré cela, une légende bien floue de résistant a été construite, dès la fin de la guerre. D'un côté par une partie de la communauté juive, fragilisée, qui cherchait à se replacer sous la protection du sultan, elle aussi fragilisée. De l'autre par le Palais lui-même qui cherche à réparer le lien avec la communauté juive. Dès la fête du Trône de 1944, Mohammed Mammeri déclare aux représentants juifs venus réitérer leur soumission au pouvoir que « *S. M. le sultan fut le seul à s'opposer à ce que les lois antisémites de Vichy reçussent application au Maroc et que, grâce à sa haute sollicitude, il avait réussi à éviter le pire*<sup>993</sup> ».

---

<sup>993</sup> « Rapport Coïdan », janvier 1946, cité dans G. BENSOUSSAN, *Juifs en pays arabes*, op. cit., p. 631.

## Conclusion de la première partie

---

La monarchie marocaine est parvenue à résister – au sens de survivre – à la colonisation et à la mise sous tutelle par le Protectorat en ne lui faisant pas obstacle, et en acceptant au contraire de s'adapter pour devenir une monarchie protégée, le sultanat protectoral. Le sultan Abdelhafid, signataire du traité de Fès, a rapidement été écarté par les Français pour obstruction ; lui ont succédé son frère Youssef, qui n'a jamais remis en cause le cadre du Protectorat, puis son fils Mohammed, qui a hérité en 1927 d'un système bien rodé, qu'il ne conteste pas non plus durant les quinze premières années de son règne. Les mutations sont multiples et traduisent un réel affaiblissement, bien loin de la fausse promesse française faite en 1912 de relever le sultanat. Non seulement la dynastie a été remodelée, par deux fois (1912 et 1927) selon des préférences françaises, mais le trône n'est plus, en apparence, que l'ombre de lui-même. Lui ont été retirées toutes ses prérogatives régaliennes, et le sultan ne décide plus de grand-chose, même si sa voix peut encore être écoutée. Durant les trente premières années du Protectorat, la monarchie doit donc faire avec cette nouvelle réalité politique, la domination coloniale et une administration directe qui ne dit pas son nom. Une nouvelle normalité politique a été instaurée, qui convient à de larges pans des élites dans les années 1930, à l'exception des premiers nationalistes. En réalité, puisque le maintien de la monarchie (dans sa forme à défaut de conserver son fond) est indispensable au projet colonial et au maintien de la fiction du Protectorat, l'adaptation s'est réalisée dans les deux sens. L'administration française elle-aussi a dû s'accommoder de la monarchie marocaine, cet acteur qui lui paraissait bien déroutant et exotique en 1912, et dont elle a progressivement appris à maîtriser les codes, quitte à les transformer. De cette double adaptation, qui reflète jusqu'à un certain point des intérêts convergents entre la monarchie et les Français, émerge une collaboration coloniale du quotidien.

Toutefois, ce n'est pas là tout le secret de la survie du régime monarchique marocain dans le carcan colonial. Cette survie tient également au maintien de formes politiques qui échappent en partie aux Français. La monarchie a su se replier sur le champ symbolique et religieux qui, déjà majeur, a pris encore en importance à la faveur de la disparition de l'exercice concret du gouvernement. Ainsi que le montrent la réussite des célébrations religieuses et le poids symbolique croissant du monarque, institutionnellement comme personnellement, les manifestations symboliques du pouvoir ne peuvent être réduites à une instrumentalisation de la



monarchie marocaine par les Français. Le champ religieux et symbolique reste, au contraire d'autres champs politiques, un espace obligé de négociations dans lequel les exigences du sultan doivent être *a minima* prises en compte, à défaut d'être toujours respectées. D'une certaine façon, le sultanat s'est réfugié dans le califat, ce qui lui a permis de conserver son prestige et tout compte fait de peu souffrir de la collaboration avec le régime colonial. C'est bien pour cela que les premiers nationalistes tentent de prendre appui sur ce prestige monarchique avec la fête du Trône. D'autres logiques politiques continuent par ailleurs d'échapper aux Français. Les logiques de répartition du pouvoir au sein de la dynastie ont très peu été altérées. Du fait du maintien des formes traditionnelles de légitimation du pouvoir, le sultan continue de plus d'avoir besoin de l'allégeance des notables de l'Empire chérifien, même si celle-ci est contrôlée par les Français. Cette allégeance, qui perpétue la conception contractuelle du sultanat (comme imamat), se manifeste toujours par le biais d'actes écrits (*bay'a*), de dons, de dahirs, d'octrois de fonctions, mais aussi de poèmes courtois, dans lesquels le pouvoir monarchique paraît intact. Le sultan a encore autour de lui un réseau dense de relations avec les dignitaires du Palais et du Makhzen, les grandes familles de l'Empire, les oulémas, les chérifs, bref : « ceux qui lient et délient », réseau au sein duquel les rivalités surviennent encore, ce qui est bien le signe qu'il reste du pouvoir à se partager. Au début de la Deuxième Guerre mondiale, la monarchie marocaine est encore très « liée » par toutes ces relations, qui lui permettent de tenir.

La situation change cependant rapidement, du fait de l'engagement progressif de Mohammed ben Youssef en faveur de l'indépendance après 1942. Les nationalistes, qui avaient dans les années 1930 tenté de s'introduire dans ce réseau politique, y parviennent peu à peu, avec pour conséquence sa fragilisation. Alors seulement la monarchie marocaine commence à se transformer en profondeur, lorsque Mohammed ben Youssef rompt avec l'étroite collaboration coloniale qui a jusqu'ici été sa ligne de conduite. Lutter pour l'indépendance signifie pour lui accroître son pouvoir concret, mais aussi affaiblir les liens qui justement maintenaient la solidité de la monarchie traditionnelle, et qui rapidement menacent de se délier.

## PARTIE II – LE PARI DE L'INDÉPENDANCE (1942-1955)



**Ill. n° 15 Mohammed ben Youssef sur son trône, 23 décembre 1950 (*mawlid*)**

*CADN, Fonds Belin, n° 34 605*

## Introduction de la deuxième partie

---

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, Mohammed ben Youssef fait un pari. Celui de s'engager pour la décolonisation de son pays, à la fois par conviction personnelle et parce qu'il considère que la monarchie, c'est-à-dire lui-même, doit se mobiliser en faveur d'une indépendance jugée prochaine sous peine d'être discréditée et de bientôt disparaître, emportée par la modernité politique et la vague nationaliste. Ce pari implique pour lui de sortir du rôle de souverain protégé, du *statu quo* colonial en vigueur depuis le règne de son père, et donc de remettre en cause l'alliance politique entre la monarchie marocaine et l'administration coloniale. Il implique aussi de nouer de nouvelles alliances, en l'occurrence avec les nationalistes. Si leurs intérêts respectifs ne se confondent pas, ils constituent d'efficaces alliés de circonstance pour lutter en faveur de l'indépendance. Le pari est risqué, et c'est précisément lui qui conduit à la déposition de Mohammed ben Youssef par les Français, à son exil, et à l'agonie du sultanat. Cette déposition, qui s'explique notamment par l'incapacité de la puissance coloniale à se remettre en question, n'avait rien de nécessaire, mais est une étape essentielle dans l'existence du monarque, qui participe à sa légende. Sans exil, il n'y a pas de Mohammed V. Sans exil, il n'y aurait pas non plus eu de retournement de situation en novembre 1955, lorsque le souverain est restauré dans ses droits et rentre au Maroc avec une promesse d'indépendance qui lui permet de refonder la monarchie.

Se placer du point de vue de la monarchie, de son interprétation particulière de ce que doit être la décolonisation et de ses hésitations permet d'aller contre une présentation téléologique et mémorielle de la décolonisation, linéaire et inéluctable, dont l'obtention de l'indépendance serait à la fois l'apogée et le terme. Étudier les stratégies de Mohammed ben Youssef permet, pour reprendre les pistes de réflexion ouvertes par Martin Thomas et Andrew Thompson, d'« historiciser la décolonisation<sup>994</sup> », d'être sensible à la chronologie, aux accélérations et aux ralentissements, voire aux retours en arrière, et d'être attentif aux intérêts politiques qui ne

---

<sup>994</sup> M. THOMAS et A. S. THOMPSON, « Rethinking Decolonization : a new research agenda for the Twenty-First Century », dans Martin Thomas et Andrew S. Thompson (dir.), *The Oxford handbook of the ends of empire*, Oxford, Oxford University Press, 2018, p. 1-26 ; E. SAADA, « France : the longue durée of French Decolonization », dans *ibid.*, p. 85-101 ; S. THÉNAULT, « The End of Empire in the Maghreb : the common heritage and distinct destinies of Morocco, Algeria and Tunisia », dans *ibid.*, p. 299-316. Ainsi que M. THOMAS, B. MOORE et L. J. BUTLER, « Introduction : constructions of decolonization », dans *Crises of empire: decolonization and Europe's imperial states, 1918-1975*, London, Hodder Education, 2008, p. 1-14.

se résumant pas à un face-à-face entre libérateurs et colonisateurs, ni même entre Marocains et Français, puisque d'autres puissances étrangères ont joué un rôle<sup>995</sup>.

Au-delà de l'intérêt d'une mise à jour du récit de l'accession du Maroc et de son roi à l'indépendance, mon objectif est d'étudier la décolonisation par en haut, non comme une fin, mais comme une période de transition et d'élaboration, dans la douleur, d'un nouveau système politique<sup>996</sup>. Entre 1942 et 1955, le Maroc change profondément. Sa monarchie également, du fait de l'engagement du monarque en faveur de la décolonisation. Cette lutte contraint l'institution à se transformer pour faire émerger une forme de monarchie qui ne soit ni le sultanat du Protectorat, ni ce qu'il était avant la colonisation, mais un Palais plus puissant, plus autonome et qui dominerait les autres acteurs politiques marocains. La monarchie se transforme plus du fait de l'engagement du sultan dans la décolonisation qu'elle ne l'a fait après 1912 avec la colonisation, qui avait au contraire cherché à la fossiliser. Et c'est justement parce que certaines élites, qui ont profité de cet ancien système, se sentent menacées par les projets de la monarchie et son alliance avec les nationalistes qu'elles participent pleinement et volontairement à sa déposition ; pour cette raison, ils sont désignés dans ce travail sous le nom d'« élites traditionnalistes », par opposition aux élites nationalistes, émergentes. Cette partie se propose donc de réinterpréter le processus de décolonisation du Maroc — qui ne commence pas en 1942, pas plus qu'il ne prend fin en 1955-1956 — en insistant sur le point de vue des acteurs politiques marocains, sans les réduire aux nationalistes, et en particulier le point de vue de la monarchie. La décolonisation est habituellement considérée comme le processus d'unification d'une nation qui recherche son indépendance. Dans le cas du Maroc, elle est aussi un processus révolutionnaire de fragmentation, de divisions et de violences ; et ces dernières sont bien plus marquées au Maroc que ce que la mémoire (notamment officielle) a par la suite préféré en conserver. Ces fractures ne sont pas seulement maroco-françaises, mais aussi intra-marocaines. Dans la lutte pour l'indépendance s'élabore le futur paysage politique et institutionnel du Maroc : quelle sera la place de sa monarchie ?

---

<sup>995</sup> IKEDA Ryo, *The Imperialism of French Decolonisation...*, *op. cit.* ; D. STENNER, *Globalizing Morocco...*, *op. cit.*.

<sup>996</sup> Pour des analyses stimulantes des décolonisations avec une chronologie large : T. SHEPARD, *1962. Comment l'indépendance algérienne a transformé la France*, Paris, Payot, 2021, traduction de *The Invention of Decolonization*, Ithaca, Cornell University Press, 2006 ; BLANC Guillaume, *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Le Seuil, 2022.

## Chapitre 4 – Espoirs et désillusions : la conversion du sultan à la cause indépendantiste (1942-1947)

---

Le rapprochement du sultan avec les nationalistes n'a rien d'évident, comme l'ont montré les années 1930. La marche inéluctable vers l'indépendance non plus. Du point de vue du sultan, il faut l'analyser comme une conversion et un changement d'alliance. Mohammed ben Youssef délaisse progressivement les Français et leurs alliés, les élites traditionnelles, pour s'allier aux nationalistes. Cette conversion ne peut être que lente et se faire par à-coups. Entre 1942 et 1947, trois grands événements contribuent à distendre les liens qui unissent sultan et France, durant lesquels le comportement du premier doit être minutieusement reconstitué : le débarquement allié en novembre 1942 qui rebat les cartes au Maroc et confirme aux yeux du sultan l'affaiblissement de la puissance française ; le coup d'éclat des nationalistes et du tout nouveau parti de l'Istiqlal, qui rend public le 11 janvier 1944 son Manifeste de l'Indépendance, auquel le sultan apporte son soutien ; et le triomphal voyage de Mohammed ben Youssef à Tanger en avril 1947, où il prononce son plus fameux discours, dans lequel il affirme son soutien à la cause indépendantiste et qui sonne comme un coup de tonnerre dans le ciel du Protectorat.

À l'échelle personnelle, le moteur de cette conversion est la désillusion. Le sultan est profondément déçu chaque fois qu'il espère un changement. L'espoir placé dans les États-Unis, notamment après sa rencontre avec F. D. Roosevelt en janvier 1943, se heurte à la volonté des Américains de conserver de bonnes relations avec les Français. Les nationalistes eux aussi le déçoivent, car leur Manifeste réclamant l'indépendance en janvier 1944 s'est soldé par une forte répression et, pour le sultan, par un ferme et humiliant rappel à l'ordre. Enfin, ce sont les Français qui le déçoivent le plus, incapables à ses yeux d'enclencher les réformes politiques pouvant conduire à l'indépendance, y compris Charles de Gaulle, en qui le sultan avait placé beaucoup d'espairs. Chaque fois, Mohammed ben Youssef se détache un peu plus de la puissance coloniale.

Il faut aussi s'interroger sur les raisons de cette surprenante conversion. Pourquoi le sultan mûrit-il le choix de s'engager dans un pari aussi risqué ? Qu'est-ce qui l'incite à rompre ses anciennes attaches pour s'allier à des militants nationalistes qui, il le sait, se servent de son aura pour leur cause ? Son discours de Tanger, qui sera longuement étudié, permet de comprendre les raisons du sultan et la nature de son programme. En quelques années, il pose les jalons de ce que sera sa politique jusqu'à l'indépendance, et au-delà : désir de souveraineté,

défense et incarnation de l'identité arabo-musulmane du Maroc, américanisme, combat pour la réforme et le développement de l'éducation, et surtout personnification de la lutte et du pouvoir monarchiques.

## 4.1 Américains, Allemands, Français : le champ des possibles (1942-1943)

L'histoire de la Seconde Guerre mondiale, l'histoire du Maroc et l'histoire personnelle de son sultan connaissent un important tournant avec l'opération Torch le 8 novembre 1942, lorsque les Alliés débarquent simultanément au Maroc et en Algérie. Au petit matin, les forces américaines commandées pour le front marocain par le général de division George Patton attaquent Port-Lyautey (auj. Kénitra, au nord de Rabat), Casablanca, principale cible, et plus au sud Safi. Tant le résident général Noguès que le sultan sont confrontés à l'urgence de choisir. Le premier, déstabilisé la nuit du débarquement par une tentative de renversement menée par quelques militaires et civils français<sup>997</sup>, décide de résister aux Alliés et de rester fidèle à Vichy<sup>998</sup>. Mais c'est le moment que choisit Mohammed ben Youssef pour s'opposer frontalement à la Résidence générale et à la métropole, pour la première fois<sup>999</sup>. Le 9 novembre, il n'a eu que quelques heures pour se décider. L'ensemble de la côte marocaine étant menacé, dont la capitale, C. Noguès demande au sultan, par l'intermédiaire du conseiller du Gouvernement chérifien, de se replier avec lui à Fès, dans l'intérieur des terres. Mohammed ben Youssef rejette sèchement cet ordre, renvoie le conseiller Henri Marchat, qu'il n'a jamais apprécié, et demande qu'il soit relevé de ses fonctions<sup>1000</sup>. Bien que l'aérodrome à proximité du palais de Rabat ait été bombardé la veille, le sultan ne se sent pas menacé. Au milieu d'un Makhzen et d'une administration française en proie au plus grand trouble, le sultan semble prêt à faire face et à accueillir les Alliés. Il est en contact étroit avec son cousin le *halīfa* de Tétouan pour suivre la

---

<sup>997</sup> Tentative organisée par le général Béthouart et par quelques membres du haut commandement militaire et civil français au Maroc, comme le contrôleur civil Philippe Boniface. Le putsch a échoué et a mis les forces militaires du Protectorat en alerte.

<sup>998</sup> W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey*, *op. cit.*, p. 340 ; C. LEVISSÉ-TOUZE, *L'Afrique du Nord dans la guerre (1939-1945)*, *op. cit.* ; C. METZGER, *Le Maghreb en guerre (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 160. J. BAIDA, « The American landing in November 1942 : a turning point in Morocco's contemporary history », *The Journal of North African Studies*, vol. 19, n° 4, 8 août 2014, p. 518-523.

<sup>999</sup> Quelques jours avant le débarquement pourtant, le sultan recevait l'ambigu F. Darlan, qui lui déclarait que « le Maréchal serait heureux de venir au Maroc, car, depuis longtemps, il caresse le projet de le revoir », ce à quoi le sultan avait répondu que « la joie du Maréchal de revoir ce pays ne saurait égaler celle qu'Elle-même aurait à recevoir l'illustre soldat et le chef vénéré de la France. » *Le Petit Marocain*, 24 octobre 1942.

<sup>1000</sup> « Le nationalisme sultanien », Rapport de la direction des Affaires politiques du Protectorat, 29 mars 1945, CADLC, 24QO-12, f° 15.

situation, côté espagnol, et aurait conseillé aux pachas des villes côtières de faire bon accueil aux Américains sans se soucier des Français — c'est en tout cas la crainte de ces derniers<sup>1001</sup>.

Pour le sultan, le débarquement ouvre une fenêtre diplomatique et fait naître l'espoir d'un desserrement de la tutelle coloniale française. Il est aussi l'occasion de tenter une renaissance de la diplomatie marocaine, inexistante depuis trente ans<sup>1002</sup>. Le débarquement allié et l'occupation du territoire marocain par l'armée américaine sont un coup supplémentaire porté au prestige français dans le pays, et c'est bien ainsi que les Marocains et le sultan le ressentent. Le pays vit de novembre 1942 à l'été suivant dans une parenthèse américaine, pendant laquelle tout semble possible. Le lien entre le Maroc et Vichy est rompu, et rien ne le remplace durant plusieurs mois. Le sultan se rapproche alors des Américains et ne cache pas qu'il cherche à placer son Empire sous leur protection. Les sources sont très clairement le reflet de ce moment américain. Les documents français sont plus épars que jamais, pris dans la charnière entre le Maroc de Vichy et l'Afrique du Nord gouvernée depuis Alger par la France libre à partir de juin 1943. Il faut alors se tourner vers les documents édités par le Département d'État américain (*Foreign Relations of the United States series, FRUS*), les témoignages ultérieurs de proches de Roosevelt ou encore les journaux de militaires américains, comme les généraux Patton et Clark. Mais les Américains ne sont pas les seuls acteurs encore en lice. Quelques documents, à l'interprétation complexe, indiquent que le sultan a sans doute cherché dans ces mois d'incertitude à prendre contact avec les Allemands, en guise de contre-assurance. De même qu'il ne rompt pas avec les Français, qui continuent d'encadrer son quotidien. Mais après quelques mois, la parenthèse américaine se referme avec la création du CFLN à Alger, et laisse le sultan à ses espoirs déçus.

### A. Un peu plus à l'ouest : le rêve américain

Le lien entre le sultan et la France est endommagé par les choix stratégiques de Charles Noguès au moment du débarquement. Le résident général décide de résister, et les combats font rage pendant trois jours pour empêcher les Alliés de débarquer. Le 11 novembre, après plusieurs centaines de morts dans chaque camp, l'ordre de cessez-le-feu vient d'Alger, dont les Britanniques et Américains, alliés aux résistants locaux, se sont emparés trois jours plus tôt.

---

<sup>1001</sup> Notes confidentielles sur l'attitude du sultan et sa perception par l'opinion marocaine, décembre 1942, CADN, 1MA200-885.

<sup>1002</sup> Ce chapitre est une version remaniée de la communication suivante : « La renaissance avortée de la diplomatie marocaine. Le sultan Mohammed ben Youssef entre Américains, Allemands et Français (novembre 1942-été 1943) », Colloque international « La Seconde Guerre mondiale en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, entre légitimités, loyautés et interdépendances, 1942-1948 », 25-26 novembre 2022, Toulon. À paraître dans les actes du colloque.

Mais les combats se poursuivent jusqu'au 16 novembre, du fait d'une tentative allemande infructueuse de mettre la main sur le Maroc. Ce débarquement change le cours de la guerre, puisqu'il constitue une déclaration de guerre américaine contre Vichy. Les Alliés s'emparent de l'Algérie, du Maroc, puis en mai 1943 de la Tunisie, après son occupation par l'Allemagne. En réponse, les Allemands envahissent la zone libre en France le 11 novembre. Le coup pour la puissance française est dur. Déjà défaite sur le territoire national en 1940, son armée est de nouveau battue, et cette fois au Maroc, lors des seuls affrontements militaires du règne de Mohammed ben Youssef qui ont eu pour enjeu l'Empire chérifien dans son ensemble<sup>1003</sup>. La situation de C. Noguès est particulièrement délicate au cours de ces journées décisives. Durant son second procès en 1956, dont les archives constituent une source de première importance pour ces journées de novembre 1942<sup>1004</sup>, C. Noguès déclare avoir résisté pour éviter que les forces militaires françaises ne tombent entièrement aux mains des Américains. Le 11 novembre, au moment d'appeler à la fin des combats, il loue encore Philippe Pétain, qui l'a désigné la veille Délégué du Gouvernement français en Afrique du Nord française<sup>1005</sup>. Trois jours plus tard, dans une position incertaine, C. Noguès est toujours en contact avec le chef de l'État français<sup>1006</sup>. Mais à cette date le résident général joue déjà double jeu, et a été obligé de se rallier aux Américains, avec qui un accord est trouvé pour l'occupation du Maroc. C. Noguès conserve son poste de résident général, même si les documents du général Patton prouvent que les Américains n'ont aucune confiance en lui<sup>1007</sup>. Le résident général effectue pourtant un parfait retournement de veste et coupe ensuite les ponts avec Vichy, mais il estime assez longtemps que les Allemands conservent une chance de reprendre le Maroc<sup>1008</sup>. Il se range dans le camp de François Darlan, toujours favorable à Vichy, qui à Alger dispute le commandement des forces armées à Henri Giraud.

Les troupes américaines entrent à Rabat le 11 novembre. La veille, le général Patton a envoyé un message au sultan pour prendre contact avec lui<sup>1009</sup>, puis il lui rend visite le 16 novembre après être passé à la Résidence générale. Dans le récit émerveillé qu'il en fait dans son journal, le général américain semble plus intéressé par le palais que par le sultan qui lui fait

---

<sup>1003</sup> Note manuscrite sur la réaction des Marocains à l'arrivée des Américains, 26 novembre 1942, CADN, 1MA300-315.

<sup>1004</sup> Archives des procès de C. Noguès, 1947 et 1956, Haute Cour de Justice, volume 8, ANP, 3W258 à 266.

<sup>1005</sup> Proclamation du général Noguès, 11 novembre 1942, Haute Cour de Justice, volume 8, ANP, 3W258.

<sup>1006</sup> Télégramme du général Noguès au maréchal Pétain, 14 novembre 1942 (télégramme provenant des archives de la Marine), Haute Cour de Justice, volume 8, ANP, 3W258.

<sup>1007</sup> Le général américain le considère comme un « *crook* » (escroc). Lettre du général Patton à sa femme Béatrice, 11 novembre 1942, M. BLUMENSON, *The Patton Papers (tome 2, 1940-1945)*, New York, Da Capo Press, 1996.

<sup>1008</sup> W. A. HOISINGTON, *L'héritage de Lyautey*, op. cit., p. 362.

<sup>1009</sup> *Diary*, 10 novembre 1942, M. BLUMENSON, *The Patton Papers (tome 2, 1940-1945)*, op. cit.



cependant bonne impression<sup>1010</sup>. Par l'intermédiaire de ses interprètes, le sultan lui réserve un accueil affable, tandis que le général se félicite que Marocains, Français et Américains soient désormais unis dans un front commun. George Patton rassure le sultan, qui s'est inquiété du respect des coutumes musulmanes par les soldats américains. Le lendemain, dix jours après le début du débarquement, deux jours seulement après la fin des hostilités, la fête du Trône est maintenue, dans une impression de continuité qui arrange tout le monde.

Si rien n'indique qu'il ait pu d'une quelconque manière être informé en avance du débarquement<sup>1011</sup>, le sultan est l'un des objectifs des Américains, qui souhaitent obtenir son soutien pour appuyer leur intervention militaire. Le président Roosevelt a préparé une lettre pour le sultan, qui a été au cœur d'un imbroglio. Selon le témoignage du vice-consul américain Kenneth Pendar (membre des services secrets *undercover*), la lettre a été reçue par le consulat américain de Casablanca dès le 1<sup>er</sup> novembre, avec pour mission de la remettre au sultan le jour même du débarquement. Il n'en a rien été, car la lettre devait passer par le filtre de la Résidence générale qui l'a retenue. Intrigués par l'absence de réponse du sultan plusieurs jours après la signature du cessez-le-feu, les diplomates américains partent à la recherche de la lettre, puis demandent au général Patton de remettre en main propre au sultan une copie. Le général hésite, car le document ne mentionne pas suffisamment les Français à son goût<sup>1012</sup>. Sur ordre de Washington, la lettre est finalement remise directement au sultan la veille de la fête du trône par le major général Keyes, au nom du président américain et du général Patton. Dans ce document, F. D. Roosevelt se présente comme un libérateur. Il fait état de la volonté des forces de l'Axe de dominer l'Empire chérifien, et compatit pour le lourd tribut que le Maroc a dû payer dans la guerre. Les États-Unis, heureusement, sont au Maroc pour secourir le pays, dans la continuité d'une amitié qui remonterait à George Washington et au sultan Muḥammad b. 'Abd Allah (Mohammed III). Le projet proposé par le président américain, qui mentionne également la Charte de l'Atlantique de 1941<sup>1013</sup>, va de toute évidence au-delà de la simple libération. La défaite allemande n'est que la première étape d'un mouvement plus large. Que veut dire exactement le président Roosevelt quand il promet au sultan de l'aider à « *défendre [sa] souveraineté* », et de participer à la libération des peuples opprimés ? La France est seulement nommée « *puissance*

---

<sup>1010</sup> Le général Patton, dans le ton vif et comique qui est souvent le sien, observe tout ce qui concerne le pouvoir marocain à travers un prisme à la fois biblique et hollywoodien. Le Maroc lui rappelle la Californie de son enfance, et il lui arrive d'assimiler les Marocains aux Mexicains. Lettre du général Patton à sa femme Beatrice, 17 novembre 1942, *Ibid.*

<sup>1011</sup> C. Metzger pense cependant qu'il a pu être au courant, en se fondant sur des archives allemandes ; C. METZGER, *Le Maghreb en guerre, op. cit.*, p. 157.

<sup>1012</sup> K. PENDAR, *Adventure in Diplomacy, The Emergence of General de Gaulle in North Africa*, Londres, Cassel, 1966, p. 122.

<sup>1013</sup> Lettre du président Roosevelt au sultan du Maroc, novembre 1942, CADLC, 18GMII-950, f° 2. Une annotation en marge indique que la lettre a été remise « *avec retard* ».

*protectrice* » et réduite à ce rôle. Elle est écartée d'une discussion qui devra se faire directement entre les États-Unis et le Maroc, ce qui revient à reconnaître la souveraineté du Maroc, qui n'a plus besoin de tutelle au sein du concert des nations — ou alors d'une tutelle américaine.

Le même jour, un télégramme de F. D. Roosevelt est remis au sultan et le remercie pour sa bonne coopération<sup>1014</sup>. Dans sa réponse quatre jours plus tard, le monarque commence par s'excuser de l'accueil militaire qui a d'abord été réservé aux forces américaines, et prend la défense de C. Noguès qui n'aurait fait que défendre son honneur et celui du Maroc<sup>1015</sup> [Annexe II.1]. Heureusement, l'accueil par le peuple marocain a ensuite été plus chaleureux : « *Tous les habitants de ce pays les ont accueillis en amis. Le Maroc n'a d'ailleurs aucun sujet de discorde avec la grande nation des États-Unis, dont nous connaissons les principes chevaleresques et libéraux.* » Le sultan voit dans ces premiers contacts un symbole d'espoir. Il se permet une comparaison avec l'année 1912 : de la même façon que Français et Marocains ne se connaissaient pas, mais ont appris à se connaître, Américains et Marocains pourraient faire connaissance, ce qui peut être lu comme une volonté de passer d'une façon ou d'une autre sous tutelle américaine. Les droits de la France sur le Maroc ne sont pas mentionnés, et la réponse, selon un témoignage de mars 1945, n'aurait contenu aucune mention de la puissance protectrice si Mohammed Mammeri n'était pas intervenu en ce sens<sup>1016</sup>. Et le sultan de conclure : « *Tel sera, nous n'en doutons pas, le contact avec les États-Unis d'Amérique, pour lesquels nous avons toujours eu une très grande sympathie, et avec lesquels nous avons depuis longtemps des échanges commerciaux importants.* » Une façon pour le sultan de répondre aux propositions implicites de la première lettre du président Roosevelt : et si ce retournement de situation augurait pour le Maroc d'un basculement d'alliance et d'une sorte de protection américaine<sup>1017</sup> ? Cet échange écrit avec le président, puis leur bien plus célèbre échange oral d'Anfa deux mois plus tard, rompt une digue jusqu'ici solide. Le sultan ne passe plus par la France pour dialoguer avec une puissance étrangère.

---

<sup>1014</sup> « *J'ai été profondément touché d'apprendre l'admirable esprit de coopération qui vous anime, ainsi que Votre peuple, dans les relations que vous avez avec l'Administration française et avec les Forces armées de mon pays.* » Télégramme du président Roosevelt au sultan du Maroc, novembre 1942.

<sup>1015</sup> « *Après l'armistice de juin 1940, nous nous étions engagés, d'accord avec le représentant de la France au Maroc, à défendre notre Empire contre tout agresseur, pour éviter son occupation. Lorsque les troupes américaines sont arrivées au Maroc, l'honneur nous imposait le devoir de nous défendre pour tenir nos engagements. Les faibles moyens dont nous disposions ne nous permettaient cependant pas de défendre notre Empire contre des forces supérieures en nombre et en matériel.* » Réponse du sultan du Maroc au président Roosevelt, 21 novembre 1942, CADLC, 18GMII-950, f° 6 ; les versions en anglais du télégramme de F. D. Roosevelt et de la réponse du sultan figurent dans *Department of State Bulletin*, n° 179, 28 novembre 1942, vol. VII, Washington, United States Government printing Office, 1943, p. 961.

<sup>1016</sup> « Le nationalisme sultanien », Rapport de la Direction des Affaires politiques du Protectorat, 29 mars 1945, CADLC, 24QO-12, f° 15.

<sup>1017</sup> Lettre du général Noguès au président Roosevelt, 28 novembre 1942, CADLC, 18GMII-948, f° 2.

Mohammed ben Youssef saisit l'occasion de l'effondrement de l'autorité française au Maroc, et goûte à une liberté inédite. La tournée d'inspection du général Giraud au Maroc début décembre 1943 n'y fait rien<sup>1018</sup>. Ses fréquentes rencontres avec des Américains le changent des Français qu'il côtoie presque exclusivement depuis son enfance. Il voit souvent G. Patton, avec une sympathie semble-t-il réciproque. Au début du mois de décembre, le général fait monter les deux princes, Hassan et Abdallah, dans un de ses tanks<sup>1019</sup>. Il reçoit le mois suivant le Ouis-sam alaouite<sup>1020</sup>. Le 19 décembre, le sultan et le général se rencontrent de nouveau, en présence de C. Noguès, à l'occasion de l' *'īd al-kabīr*. Le sultan déclare au général : « *On ne saurait avoir trop d'amis. Nous sommes heureux d'en avoir de nouveaux, qui viennent se rendre compte de la richesse et de la prospérité du Maroc et travailler avec nous, Français et Marocains, pour accroître cette prospérité*<sup>1021</sup>. » Comment ne pas penser à la célèbre dernière réplique de Humphrey Bogart dans le film *Casablanca*, sorti aux États-Unis quelques jours après le débarquement : « *I think this is the beginning of a beautiful friendship* » ?

Le rapprochement entre le sultan et les Américains est acté par un autre moment célèbre de l'histoire marocaine, qui a lieu deux mois et demi après le débarquement : la conférence de Casablanca, dite aussi d'Anfa, en marge de laquelle le sultan rencontre le président Roosevelt et peut échanger quelques mots avec lui. Si l'instant est symbolique et aussi marquant dans la vie de Mohammed ben Youssef que pour le Maroc, il doit cependant être ramené à sa juste mesure. Depuis 80 ans, ce moment s'est fondu dans un mythe, qui doit être déconstruit sur deux points. Tout d'abord, le sultan n'a joué aucun rôle dans la conférence d'Anfa. Sa rencontre avec le président américain, au cours d'un dîner le 22 janvier 1943, n'est qu'un épiphénomène de la conférence, au cours de laquelle les Français n'ont eux-mêmes joué qu'un rôle limité<sup>1022</sup>. Les Alliés se sont donné rendez-vous sur un territoire fraîchement libéré et dont ils avaient le contrôle, mais le Maroc et les Marocains n'étaient aucunement le sujet des discussions. Rencontrer

---

<sup>1018</sup> *Le Petit Marocain*, 11 décembre 1942.

<sup>1019</sup> Quelques semaines plus tard, le jeune Moulay Hassan déclare au général américain : « *The Prince « told me that when he is sultan, I am to be his Grand Vizier and we will go everywhere in a tank »* », M. BLUMENSON, *The Patton Papers (tome 2, 1940-1945)*, *op. cit.*

<sup>1020</sup> Le général, porté par ce qu'il décrit comme l'enthousiasme des foules marocaines pour les Américains, se rêve lui-même en sultan du Maroc : « *Driving back from the review, I had a regular ovation. It is quite thrilling to have about a hundred thousand people cheering, yelling and clapping and shouting « Vive la Amerique [sic]. » I kissed my hands to them which had the effect of arousing them still more. Even some of the veiled women waved at me which is quite unusual and believe immoral. I feel that if the worst comes I shall run for Sultan.* » Lettre de Patton à sa femme Beatrice, 21 décembre 1942, *id.*

<sup>1021</sup> *Le Petit Marocain*, 20 décembre 1942.

<sup>1022</sup> La littérature scientifique, assez peu nombreuse sur le sujet, n'évoque d'ailleurs pas la rencontre avec le sultan : A. L. FUNK, « The "Anfa Memorandum", an incident of the Casablanca Conference », *Journal of Modern History*, vol. 26, n° 3, septembre 1954, p. 246-254 ; B. P. FARREL, « Symbol of paradox : The Casablanca Conference », *Canadian Journal of History*, vol. 28, n° 1, avril 1993, p. 21-40 ; S. APPLEBY, *SYMBOL. Churchill, Roosevelt and the Casablanca Conference, January 1943*, Bookswarm.co.uk, 1998.

le sultan était pour les chefs d'État présents un passage obligé et une marque de politesse protocolaire, puisque la conférence se déroulait sur le sol de son Empire. De plus, F. D. Roosevelt, au cours de sa discussion avec le sultan, n'a semble-t-il fait aucune promesse d'indépendance. Pour désigner le récit fantasmé qui a été fait de cette rencontre par la suite, en particulier chez les nationalistes qui ont utilisé l'idée d'une promesse rooseveltienne pour faire avancer leurs revendications sur la scène internationale, l'historien David Stenner parle d'un « mythe Roosevelt »<sup>1023</sup>. En réalité, si l'on veut connaître ce qui préoccupait le sultan à cette date, il faut tourner le regard vers une seconde rencontre jusqu'ici restée dans l'ombre, qui a eu lieu le lendemain de ce dîner.

Du 14 au 24 janvier 1943, Anfa abrite l'une des nombreuses conférences interalliées qui jalonnent l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Nommée également SYMBOL, d'après son nom de code, elle a lieu dans le quartier balnéaire d'Anfa à Casablanca, prisé des élites européennes qui y possèdent de grandes villas et des hôtels. Durant une dizaine de jours, le quartier est transformé en forteresse hautement sécurisée, et des villas sont réquisitionnées pour héberger les délégations américaines, britanniques et françaises (J. Staline ayant décliné l'invitation). En France, l'événement est surtout connu pour la rencontre entre F. D. Roosevelt, W. Churchill, H. Giraud et C. de Gaulle, et pour le début des négociations qui ont progressivement conduit le général de Gaulle à prendre le leadership des forces françaises aux dépens du général Giraud. Cet arbitrage des Alliés n'est cependant pas le seul sujet abordé, et les Français sont tenus à l'écart des négociations entre Américains et Britanniques. La conférence de Casablanca a permis aux Alliés de s'entendre sur la poursuite des opérations militaires, dirigées vers l'invasion de l'Italie, sur la place de l'Afrique du Nord dans la stratégie militaire, et se conclut par l'exigence inédite d'une capitulation sans condition des forces de l'Axe.

La rencontre entre le sultan et le président n'est connue que par des sources américaines, comme le témoignage du diplomate Robert Murphy<sup>1024</sup>. Le récit le plus détaillé en est fait par le lieutenant Elliott Roosevelt, fils du président, dans un court ouvrage qu'il rédige en hommage à son père peu de temps après sa mort ; si le récit est romancé, le fond de la discussion entre le président et le sultan semble respecté<sup>1025</sup>. La source la plus précieuse est toutefois fournie par

---

<sup>1023</sup> D. STENNER, « Did *Amrika* promise Morocco's independence ? The nationalist movement, the Sultan, and the making of the 'Roosevelt Myth' », *The Journal of North African Studies*, vol. 19, n° 4, 8 août 2014, p. 524-539.

<sup>1024</sup> R. MURPHY, *Diplomat among warriors*, Londres, Collins, 1964. Winston Churchill consacre plusieurs pages à la conférence de Casablanca dans ses mémoires de guerre, mais il n'évoque pas le sultan ; voir W. S. CHURCHILL, *Memoirs of the Second World War*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1987, tome 4, p. 604.

<sup>1025</sup> E. ROOSEVELT, *As he saw it*, New York, Duell, Sloan and Pearce, 1946.

la diplomatie américaine qui a publié des documents d'archives sur la conférence<sup>1026</sup>. L'initiative de la rencontre revient à F. D. Roosevelt. Le 17 janvier, le président américain s'entretient avec C. Noguès, qu'il a pourtant hésité à rencontrer, car ses conseillers ne l'estiment pas fiable<sup>1027</sup>. La discussion tourne autour de la stratégie militaire, puis de la situation des Juifs d'Afrique du Nord, sujet sur lequel tant le résident que le président font preuve d'un antisémitisme certain<sup>1028</sup>. C. Noguès fournit à l'occasion de cette rencontre une preuve supplémentaire du jeu trouble que dénonçaient les conseillers du président. Il répond positivement à F. D. Roosevelt qui lui demande, ainsi qu'à G. Patton, s'il doit inviter le sultan à dîner. À l'issue de l'entretien, le président confie à C. Noguès une invitation lancée au sultan pour le rejoindre à Casablanca à l'occasion d'un dîner. Il apparaît rapidement aux Américains que le résident général, par peur d'une perte d'influence de la France sur le Palais, n'a pas remis la lettre en question au sultan qu'il entend tenir à l'écart. Le 21 janvier, une seconde lettre, qui contient une invitation pour le lendemain, est donc portée en main propre au sultan par l'aide naval du président, J. McCrea. Mohammed ben Youssef accepte l'invitation avec grand plaisir, lui qui est depuis toujours enfermé dans une bulle française, et qui n'a plus participé à un dîner aussi prestigieux depuis son dernier séjour en France, juste avant la guerre. C'est surtout la première fois qu'il est invité en son nom propre à une rencontre au sommet, où son rôle ne se réduit pas à de la figuration. F. D. Roosevelt l'accueille le 22 janvier au soir dans la villa Es Saada, qu'il occupe depuis quelques jours<sup>1029</sup>. Le sultan est accompagné de son grand vizir, de son indispensable Si Mammeri, et par le jeune Moulay Hassan (14 ans). Le père et le fils découvrent donc en même temps les rencontres diplomatiques, remarque fondamentale qui explique l'engagement précoce du prince et la proximité politique dont père et fils font preuve les années suivantes. Sont aussi présents Winston Churchill, qui intervient peu dans la soirée, plusieurs officiels américains<sup>1030</sup> et, seul Français, le général Noguès qui n'est invité qu'au titre de ministre des Affaires étrangères du sultan. Mohammed ben Youssef, avec une munificence qui amuse les Américains, comble le président de présents : un poignard au fourreau en or, un cofret marqueté en teck, deux bracelets en or, une tiare en or destinée à Eleanor Roosevelt<sup>1031</sup>. En

---

<sup>1026</sup> F. AANDAHL, W. M. FRANKLIN et W. SLANY (dir.), *Foreign Relations of the United States, The Conferences at Washington, 1941–1942, and Casablanca, 1943*, Washington, United States Government Printing Office, 1958.

<sup>1027</sup> Document 340, « Joint Chiefs of Staff Minutes », secret, 15 janvier 1943, dans *Ibid.*

<sup>1028</sup> Document 349, « McCrea Notes, Memorandum for the President's Files », Casablanca, 17 janvier 1943, dans *Ibid.*

<sup>1029</sup> Charles de Gaulle arrive le jour même au Maroc. Il ne rencontre pas le sultan à cette occasion.

<sup>1030</sup> Le général Patton, Robert Murphy, Harry Hopkins, John McCrea, Elliott Roosevelt.

<sup>1031</sup> Il s'agit d'une tiare en or, incrustée de pierres précieuses et surmontée d'une couronne encadrée par deux oiseaux, deux papillons et deux mains de Fatma. La tiare et le poignard sont conservés au Franklin D. Roosevelt Presidential Library and Museum de New York : F. D. Roosevelt Presidential Library and Museum, « Moroccan Tiara », en ligne : <https://fdr.artifacts.archives.gov/objects/2874/moroccan-tiara> (consulté le 17 avril 2023).

échange, F. D. Roosevelt offre au sultan... une photographie dédicacée dans un cadre en argent<sup>1032</sup>. L'échange de présents est révélateur d'attentes déséquilibrées.



### Ill. n° 16 Le dîner d'Anfa, 22 janvier 1943

*Assis, de g. à d. : Mohammed ben Youssef, le président F. D. Roosevelt, le premier ministre W. Churchill. Debout, de g. à d. : le général Patton, Robert Murphy, Harry Hopkins, le prince Moulay Hassan, le général Noguès, le grand vizir Mohammed el-Mogri, Mohammed Mammeri, Elliot Roosevelt, le capitaine J. McCrea.*

Franklin D. Roosevelt Presidential Library and Museum of the National Archives and Records Administration

Il n'existe aucun document officiel sur la teneur des discussions à cette table, mais le témoignage empreint de comique d'Elliott Roosevelt, présent au repas, permet de s'en faire une idée. Son père préside la table ; le sultan est à sa droite, et W. Churchill à sa gauche. C. Noguès a délibérément été placé à l'autre bout ; durant tout le repas, il tente désespérément d'entendre ce que le sultan et le président se disent. Ils discutent des ressources naturelles du Maroc, qui

<sup>1032</sup> Document 335, « The President's Log at Casablanca, January 14-25, 1943 », F. AANDAHL, W. M. FRANKLIN et W. SLANY (dir.), *Foreign Relations of the United States, The Conferences at Washington, 1941-1942, and Casablanca, 1943, op. cit.*

intéressent les Américains, et de là passent à la question de la souveraineté des peuples et au problème colonial, tandis que le Premier ministre britannique, fervent impérialiste au contraire de Roosevelt, s'étouffe ou fait du bruit pour tenter de dévier la conversation<sup>1033</sup>. Le sultan est dépeint par E. Roosevelt comme un monarque naïf, un peu ridicule, qui serait tombé comme d'autres avant lui sous le charme du président. Dans cette discussion, F. D. Roosevelt ne s'engage à rien. Il se contente de partager à haute voix quelques réflexions sur le monde d'après. Il pense plus aux intérêts économiques des États-Unis qu'à la souveraineté marocaine<sup>1034</sup>. Quant aux remarques de F. D. Roosevelt sur la colonisation, elles ont peut-être comme but premier de provoquer W. Churchill, puisque les deux hommes s'opposent sur la question. C'est néanmoins une main tendue au sultan que celui-ci s'empresse de saisir, tandis que C. Noguès s'agite sur sa chaise pour tenter de comprendre ce qui se dit.

La discussion, tenue lors de l'unique rencontre entre le président et le sultan, en reste là. Mais un second contact, beaucoup moins connu que le repas d'Anfa, a eu lieu le lendemain entre le Palais et les Américains ; d'un côté le grand vizir Moqri et Si Mammeri, de l'autre Harry Hopkins, principal conseiller de Roosevelt, et le brigadier général Wilbur qui sert d'interprète. Bien que ni F. D. Roosevelt ni Mohammed ben Youssef ne soient présents, la véritable rencontre est celle-ci [Annexe II.2]. Dès le début, le grand vizir supplie pour que cette conversation ne soit connue de personne d'autre que les Américains, et surtout pas des Français. H. Hopkins s'empresse pourtant d'en informer C. Noguès après l'entretien<sup>1035</sup>. Le sultan a quatre questions à poser aux Américains. Il regrette l'existence de factions qui divisent les Français entre partisans de Vichy, de H. Giraud et de C. de Gaulle, et s'inquiète également de l'incapacité à agir du général Noguès depuis le débarquement. Si le sultan « *n'a pas à se plaindre du général Noguès* » avec qui il s'entend bien, le résident général est impuissant, car toutes ses décisions sont aussitôt contestées par chacune des factions françaises. « *Pour toutes ces raisons, transmet le grand vizir, le sultan est préoccupé. Il a accueilli l'arrivée des troupes américaines avec joie. Mais la joie durera-t-elle ? Quelles sont les intentions des États-Unis à l'égard du Maroc*<sup>1036</sup> ? » La seconde question concerne la situation des Juifs marocains, et a déjà été évoquée à la fin de la partie précédente : le sultan déplore les mesures qu'il aurait été forcé de

---

<sup>1033</sup> E. ROOSEVELT, *As he saw it, op. cit.*, p. 110.

<sup>1034</sup> Le témoignage plus succinct de R. Murphy le confirme : « *The President began the serious conversation by expressing sympathy with colonial aspirations for independence, and soon he was proposing to the Sultan that arrangements should be made after the war for American-Moroccan economic co-operation.* » R. MURPHY, *Diplomat among warriors, op. cit.*, p. 216.

<sup>1035</sup> Note sur le sultan, 19 octobre 1943, CADN, IMA200-892.

<sup>1036</sup> Traduction personnelle. Document 382, « Hopkins – El Mokhri conversation, Wilbur Notes », 23 janvier 1943, F. AAN-DAHL, W. M. FRANKLIN et W. SLANY (dir.), *Foreign Relations of the United States, The Conferences at Washington, 1941–1942, and Casablanca, 1943, op. cit.*

prendre par le Régime de Vichy, mais espère que les Juifs ne profiteront pas de l'arrivée des Américains pour prendre l'ascendant sur les musulmans. La troisième question porte sur les promesses d'approvisionnement et d'équipement que les États-Unis ont faites au Maroc. La dernière question est la plus centrale, et explique pourquoi le sultan a exigé que la réunion soit placée sous le sceau du secret. Mohammed ben Youssef se projette déjà dans l'après-guerre. Il fait le pari de la victoire américaine et d'une paix à leur profit, et aux dépens de l'Axe, mais aussi des puissances européennes. Dans ce futur contexte, il compte, selon les mots forts utilisés pour retranscrire la conversation, « *se jeter dans les bras de Mr. Roosevelt. À condition que Mr. Roosevelt les accepte, lui et son pays*<sup>1037</sup> ». Le simple fait de prendre contact avec les officiels américains sans en avertir la France et sans passer par le résident général est en soi un acte répréhensible au regard du traité de Fès (art. 5). Le contenu de la discussion, s'il venait à être connu des Français, pourrait provoquer la destitution immédiate du sultan. Mohammed ben Youssef souhaite-t-il à cet instant que le Maroc devienne un protectorat américain ? Il recherche au moins un nouveau protecteur, sans que cette protection soit sanctifiée par un rigide traité comme celui de Fès, et surtout un protecteur qui soit anticolonialiste et favorable à l'indépendance des pays colonisés, comme la discussion tenue la veille entre le président et le sultan l'a rappelé. Le sultan propose d'organiser un référendum sur le sujet pour consulter l'avis des Marocains : « *Le sultan est convaincu que son peuple, tant au Maroc français qu'au Maroc espagnol, sera d'accord et souhaitera placer son futur entre les mains de Mr. Roosevelt*<sup>1038</sup>. » Proposition sans consistance, mais qui prouve la détermination du sultan : on ne peut démontrer de façon plus éclatante que, dès janvier 1943, le sultan envisage le départ de la France du Maroc.

À toutes ces questions, les deux émissaires du sultan n'obtiennent qu'une réponse générale dont la langue de bois ne nous apprend rien. Harry Hopkins n'est pas en mesure de répondre et transmettra le message au président Roosevelt qui prendra des décisions. Mais il n'y a pas de traces d'une correspondance ultérieure entre le président américain et le Palais. Dans la conférence de presse qu'il tient le 2 février à son retour à Washington, F. D. Roosevelt se contente d'annoncer qu'il a invité le sultan aux États-Unis et que l'invitation a été acceptée avec joie<sup>1039</sup>. Ce séjour est impossible tant que la France protège le Maroc<sup>1040</sup>, mais l'invitation ne constitue pas pour autant une promesse d'indépendance. Car la rumeur s'est rapidement propagée au Maroc et s'est amplifiée dans les années suivantes : le président américain aurait

---

<sup>1037</sup> *Ibid.*

<sup>1038</sup> *Ibid.*

<sup>1039</sup> Voir la note éditoriale du Document 376, *Ibid.*

<sup>1040</sup> De fait, Mohammed V ne visite les États-Unis qu'en 1957 (voir partie III).



promis l'indépendance au sultan. Ce dernier, plus réaliste que la rumeur, ne s'attendait sans doute pas à ce que son vœu soit exaucé, mais il a au moins obtenu de ses échanges avec le président la certitude que sa recherche d'autonomie serait appuyée par les États-Unis. Il faut de plus relativiser l'importance que le sultan accorde aux États-Unis. Mohammed ben Youssef ne perçoit pas le débarquement des Américains dans l'histoire du Maroc comme un miracle salvateur, mais comme une aubaine à exploiter, et comme une option parmi d'autres. Au même moment, il tente probablement une ouverture, plus timide, du côté des Allemands.

## B. La tentation allemande

Mohammed ben Youssef n'est pas le sultan naïf décrit par Elliott Roosevelt, prêt à se jeter de façon inconsidérée dans les bras américains. Le débarquement allié a rebattu les cartes en Afrique du Nord, mais il ne signifie en rien la victoire définitive des Alliés. Le sultan le sait et, étant donnée la faiblesse française à cette date, il est possible qu'il ait envisagé de placer son pays sous une autre protection. A-t-il à cet instant de son règne et de la guerre été tenté par un rapprochement avec l'Allemagne ? Il semble bien que le sultan l'ait considéré comme une option, parmi d'autres. Les indices d'une telle tentation sont cependant à manier avec précaution, et ce d'autant plus que le sujet, mis sous le tapis par tous les biographes de Mohammed V jusqu'à présent, est extrêmement sensible. Dès la fin de la guerre, les autorités françaises ont capté des rumeurs d'une prise de contact du Palais avec des agents allemands basés au Maroc<sup>1041</sup>, mais il faut attendre 1947 pour que des preuves soient apportées, lorsque la commission quadripartite chargée de classer les archives nazies découvre dans les fonds du ministère des Affaires étrangères allemand (archives secrètes de la Wilhelmstrasse) une série de télégrammes émis par le consulat général d'Allemagne entre 1941 et 1943. Ce sont des preuves indirectes, qui rapportent des entretiens secrets entre des agents du consulat et des Marocains qui se présentent comme émissaires du Palais. Ces preuves écrites sont corroborées par le témoignage de deux anciens diplomates allemands, Kurt Rieth et Hans Wilhelm Krüger, respectivement consul et vice-consul à Tanger durant la guerre. Il n'y a jamais eu de rencontre entre eux et le sultan, ni entre ce dernier et un quelconque dignitaire nazi ou allemand, pas même avec la Commission d'armistice. Il s'agit d'entretiens par personnes interposées, qui apparaissent *a posteriori* comme de simples prises de contact et qui n'ont eu aucune conséquence géopolitique. Ils

---

<sup>1041</sup> Télégramme de Jacques Genty, consul général de France à Tanger, au ministère des Affaires étrangères, Alger, 21 février 1944, CADLC, 6GMII-13, f° 63.

montrent cependant que le sultan n'est, dès la guerre, plus aussi fidèle aux Français qu'auparavant et que l'idée, rapidement balayée, lui est venue de trahir les Alliés.

Il faut remonter à 1941 pour trouver trace d'une première prise de contact. Le messenger est un certain Hajj Belal (Ḥāǧǧ Bilāl b. Salīm né vers 1902), qui est un familier du sultan. Il possède un profil idéal pour ce genre de mission interlope : ancien secrétaire du *mendoub* du sultan à Tanger, ancien employé du sultan déchu Abdelaziz, qui réside aussi à Tanger, domestique et homme de confiance du sultan Mohammed ben Youssef ; chargé de ses intérêts privés, il a l'habitude d'effectuer le trajet entre Rabat et Tanger, et profiterait d'ailleurs de ses déplacements pour faire de la contrebande<sup>1042</sup>. Au début du mois de juin 1941, Hajj Belal entre en contact avec H. W. Krüger pour lui transmettre oralement un message. Celui qui se présente comme un envoyé du sultan ne peut s'adresser à un meilleur interlocuteur. Camouflé derrière la fonction de vice-consul d'Allemagne à Tanger, le *Sonder-Führer* Krüger est en réalité un agent de l'Abwehr, le service de renseignement nazi, et n'a aucun compte à rendre au consul Rieth<sup>1043</sup>. Tanger, occupée depuis juin 1940 par les Espagnols, est encore plus qu'en temps de paix un nid d'espions. L'Allemagne y a ouvert un consulat, actif jusqu'en avril 1944, qui est une tête de pont pour la propagande et le renseignement allemands. Le contenu du message transmis en 1941 est bien maigre et se contente d'informer les Allemands, qui sont parfaitement au courant, du double jeu du général Weygand, alors délégué du gouvernement français en Afrique du Nord : fidèle à Vichy, il n'en prépare pas moins la revanche contre l'Allemagne, depuis le Maroc où des troupes coloniales et des armes sont cachées. Le message indique le lieu de certaines caches<sup>1044</sup>. Dans un second message quelques semaines plus tard, toujours via Hajj Belal, le sultan aurait cette fois formulé une proposition de service et attiré « *l'attention sur le fait qu'une grande partie de ses musulmans seraient prêts à prendre les armes au profit de l'Allemagne, dans la mesure où des troupes allemandes fouleraient le sol marocain*<sup>1045</sup> ». Difficile de déterminer dans quelle mesure le sultan s'engage, car sa proposition est peu réaliste.

Puis les messages auraient cessé, avant de reprendre début janvier 1943, deux mois après le débarquement allié. Le messenger est toujours le même, Hajj Belal. Le contenu de l'entretien est connu grâce au télégramme que le vice-consul Krüger et le consul Rieth envoient à

---

<sup>1042</sup> Photographie et éléments biographiques concernant Hajj Belal, 1947, CADLC, 24QO-24.

<sup>1043</sup> Kurt Rieth (1881-1969, nommé à tort Karl Rieth dans de nombreux documents français) est un diplomate de carrière allemand, qui occupe de hautes fonctions bien avant l'arrivée des nazis au pouvoir. Il est en poste à Tanger de 1942 à 1944. Hans Wilhem Krüger est quant à lui *Sonder-Führer* de l'Abwehr, et occupe officiellement un poste de diplomate. Tanger est un important point d'écoute pour toute la Méditerranée occidentale.

<sup>1044</sup> Télégramme du consulat d'Allemagne à Tanger au ministère des Affaires étrangères à Berlin, 4 juin 1941, CADLC, 24QO-24.

<sup>1045</sup> Témoignage de l'ancien vice-consul Krüger, 19 juillet 1947, CADLC, 24QO-24. Cette prise de contact a donné lieu à un second télégramme, mentionné par H. W. Krüger, mais que les Français n'ont jamais retrouvé.

J. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères nazi pour l'en informer [Annexe II.3]. Voici comment aurait débuté le message oral du sultan : « *Par l'entremise de mon fidèle messager, je vous envoie mes meilleures salutations et vous prie de transmettre au plus grand chef de tous les peuples et de tous les temps, le Führer Adolf Hitler, mon hommage respectueux ainsi que mes vœux les plus sincères pour la victoire de l'héroïque armée allemande*<sup>1046</sup>. » Le sultan regretterait de ne pas avoir été en contact avec la commission d'armistice allemande, et déploierait la situation du Maroc depuis le débarquement. Les fonctionnaires de la Résidence, qui jusqu'ici avaient suivi les ordres de Vichy, lui auraient demandé de ne pas intervenir et de ne lancer aucun mouvement de résistance. Mohammed ben Youssef, si c'est bien lui qui parle ici, se donne un beau rôle : il accuse les Français d'avoir organisé le débarquement en sous-main et sans l'en avertir, et aurait obtenu la démission du Conseiller du gouvernement chérifien H. Marchat qui l'aurait enjoint à se ranger derrière les Américains. Bien plus, les États-Unis auraient demandé au sultan, ce qui est absolument faux, de publier une déclaration dans laquelle il aurait reconnu le protectorat américain sur le Maroc. Mais il l'affirme : il n'aime pas les Américains et son peuple est hostile à ces soldats irrespectueux qui se comporteraient au Maroc comme en territoire conquis. Dans ce message oral, Mohammed ben Youssef se déclare favorable à une alliance plus directe entre l'Allemagne et le Maroc, sans passer par la France. Des caïds seraient déjà venus le voir pour l'inciter à la résistance : *Je les ai remerciés pour la fidélité dont ils faisaient preuve à mon égard et leur ai répondu de se tenir prêts, car l'occasion d'un soulèvement de l'ensemble des Marocains finirait par venir un jour*<sup>1047</sup>. » Pour prouver sa bonne volonté, le sultan fournit dans la suite du message des renseignements, dont l'Abwehr a jugé qu'ils n'étaient pas essentiels et que Mohammed ben Youssef n'a sans doute pas trop voulu s'engager. Après avoir décrit l'état de l'opinion française au Maroc, partagée entre C. de Gaulle, F. Darlan (assassiné fin décembre 1942<sup>1048</sup>) et P. Pétain, le sultan révèle, comme il l'avait déjà fait dans ses messages en 1941, l'emplacement de dépôts d'armes et de munitions sur le territoire marocain. Et pour conclure : « *Je suis entièrement disposé à vous venir en aide dans toutes les circonstances. Vous pouvez être certains de ma collaboration complète et sincère pour le jour où cela serait nécessaire. Je vous propose également d'attaquer les ponts et les voies de communication marocaines par lesquels les troupes d'Algérie sont approvisionnées*<sup>1049</sup>. »

---

<sup>1046</sup> Traduction personnelle. Télégramme du consul général d'Allemagne à Tanger, K. Rieth, au ministère des Affaires étrangères allemand, 6 janvier 1943, CADLC, 24QO-24.

<sup>1047</sup> *Ibid.*

<sup>1048</sup> Télégramme du sultan au résident Noguès présentant ses condoléances après l'assassinat de F. Darlan, 26 décembre 1942, CADN, 1MA200-885.

<sup>1049</sup> Traduction personnelle. Télégramme du consul général d'Allemagne à Tanger, K. Rieth, au ministère des Affaires étrangères allemand, 6 janvier 1943, CADLC, 24QO-24.

L'un des possibles émissaires du sultan prend à nouveau contact avec le consulat allemand de Tanger toute fin janvier ou tout début février 1943. Le prétexte est tout trouvé : le sultan a envoyé une délégation auprès de son oncle, l'ancien sultan Abdelaziz. Le vieil homme a quitté le pouvoir 35 ans plus tôt, mais une rumeur lancinante fait de lui un possible prétendant au trône, que les Allemands pourraient mettre en avant. La menace paraît faible, d'autant plus qu'Abdelaziz n'a jamais fait preuve d'une grande appétence pour le pouvoir, mais elle suffit à inquiéter le sultan qui tient à rester en contact avec son oncle. Elle est surtout agitée par les Allemands, plus pour déstabiliser le Maroc français que par projet réel<sup>1050</sup>. Mais en 1943, Abdelaziz est un homme malade que plusieurs crises cardiaques ont considérablement affaibli. C'est un membre de la délégation que son neveu le sultan lui envoie qui entre en contact avec le consulat. Les documents ne le nomment pas. Ce n'est pas Hajj Belal, mais semble-t-il une personnalité bien plus prestigieuse, que les services français identifient comme Ahmed Bargach, le délégué du grand vizir à l'Enseignement, sympathisant de la cause nationaliste et très proche du sultan. Relu en 1947, le contenu du message transmis à Berlin par télégramme le 2 février 1943 est encore plus compromettant pour le sultan que celui du mois précédent. Car la conférence d'Anfa a entretemps eu lieu et Mohammed ben Youssef se permettrait ni plus ni moins de révéler le contenu des discussions entre Alliés, dans une version exagérée que l'on ne trouve nulle part ailleurs : incitations pour que le Maroc déclare la guerre à l'Allemagne, pour qu'un service militaire obligatoire soit instauré dans le pays, deux ordres que le sultan aurait refusés, et promesse américaine de mettre fin au protectorat français. Le sultan serait par ailleurs convaincu de la victoire prochaine de l'Allemagne, qui « *combat pour une cause juste et noble*<sup>1051</sup>. » Il poursuit avec de nouveaux renseignements militaires et indique la localisation du matériel de guerre allié. C'est une image toute différente du sultan que l'on entraperçoit dans quelques mots adressés aux autorités allemandes, opposée notamment au récit qui est traditionnellement fait de son règne, par exemple lorsqu'il soutient la propagande nazie en Afrique du Nord et que semble pointer son antijudaïsme : « *Le peuple marocain est très agité en ce moment. La propagande anglo-saxonne, de plus en plus intense, a eu un effet sur l'état d'esprit général depuis quelque temps. Vos émissions de radio sont négligées et devraient être modifiées. Les*

---

<sup>1050</sup> Durant la Première Guerre mondiale, c'est plutôt une menace incarnée par Abdelhafid qui avait plané, car l'ancien sultan s'était échappé en 1915 de son exil tangerois pour rejoindre l'Espagne. Abdelaziz avait lui été envoyé à Paris où, bien que surveillé, il n'avait représenté aucun danger. À ce sujet, voir entre autres CADN, 1MA300-23, 1MA15-50, ainsi que ANP, 475AP-158 (fonds Lyautey). B. BADIER « Déchus et encombrants : l'après-règne en exil de deux anciens sultans du Maroc, Abdelaziz et Abdelhafid. Tanger, Espagne, France (1908-1943) », *op. cit.*

<sup>1051</sup> Traduction personnelle. Télégramme du consulat d'Allemagne à Tanger au ministère des Affaires étrangères, 2 février 1943, CADLC, 24QO-24.

*Anglo-Saxons ont octroyé d'importantes sommes d'argent aux Juifs pour obtenir leur soutien, et les Juifs sont devenus plus prétentieux que par le passé*<sup>1052</sup>. »

Quel pouvait bien être l'objectif du sultan ? Les échanges de 1941 interviennent alors que les puissances de l'Axe sont quasi hégémoniques en Europe. Sans doute Mohammed ben Youssef a-t-il entrevu la possibilité de desserrer l'emprise du Protectorat sur sa souveraineté. La France défaite, elle-même sous protectorat allemand, le Maroc avait peut-être la possibilité de négocier un nouveau protectorat avec l'Allemagne dont les conditions lui auraient été favorables. Début 1943, la campagne de Tunisie vient tout juste d'être lancée et il n'est pas certain que les Alliés ne seront pas refoulés. Le consulat et les services secrets allemands ont très bien compris que le sultan, qui entoure ces prises de contact d'un maximum de précautions, n'est pas vraiment prêt à se rallier à l'Allemagne nazie. Il est plutôt à la recherche d'une « contre-assurance » discrète, au cas où les Américains, avec lesquels il est désormais très lié, seraient vaincus. Un moyen pour lui de conserver son trône quoi qu'il arrive, mais aussi de tirer profit de la situation pour consolider la souveraineté marocaine, dans un moment d'affaiblissement des Français<sup>1053</sup>. C'est pour cette raison que les Allemands de Tanger et de Berlin, s'ils ont poliment répondu au sultan, ne l'ont jamais vraiment pris au sérieux et ne l'ont jamais cru réellement sincère. La position de neutralité du sultan leur suffit. Il n'a jamais déclaré la guerre à l'Allemagne, contrairement à son père en 1914. Son attitude, conclut un dernier télégramme le 12 juillet 1943, a donc été bénéfique pour l'Allemagne<sup>1054</sup>.

Quel crédit et surtout quelle authenticité accorder à cet ensemble de documents ? Au plus fort de la crise de décolonisation, juste avant et surtout juste après la déposition de Mohammed ben Youssef, les hommes politiques français opposés à toute avancée libérale et la presse colonialiste ont déterré ces télégrammes, dont l'administration avait connaissance depuis longtemps — une fuite a très probablement été organisée au Quai d'Orsay. Pour eux, il ne fait pas l'ombre d'un doute que le sultan a collaboré contre la France avec les nazis, et ils exigent

---

<sup>1052</sup> *Ibid.*

<sup>1053</sup> Le consul Rieth interprète ainsi le message qu'il a transmis au ministre Ribbentrop le 6 janvier 1943 : « Cette communication reflète selon moi l'inquiétude du sultan, qui craint d'être entraîné dans la guerre entre les deux groupes de puissances, et qui souhaite également obtenir auprès de nous une contre-assurance [Rückversicherung] face aux conséquences possibles de la guerre pour lui, selon l'issue de celle-ci. » Traduction personnelle, Télégramme du consul général d'Allemagne à Tanger, K. Rieth, au ministère des Affaires étrangères allemand, 6 janvier 1943, CADLC, 24QO-24.

<sup>1054</sup> « La résistance opposée par le sultan à la pression et aux offres alléchantes des Américains ont eu en tout cas pour nous, jusqu'à présent, ce résultat pratique que le sultan ne nous a pas déclaré la guerre comme en 1914, qu'il a refusé de décréter la mobilisation générale et qu'il s'est opposé de façon appropriée dans la limite de ses possibilités aux tentatives de recrutement [...]. Une telle résistance est d'autant plus remarquable de la part d'un sultan encore jeune et inexpérimenté que les Américains usèrent pendant certain temps à son égard des moyens de pression les plus brutaux, si bien qu'il sentait sa vie menacée, tandis que maintenant les Américains cherchent plutôt à la circonvenir par de bons procédés. » Traduction personnelle, Télégramme de K. Rieth au ministère des Affaires étrangères allemand, 12 juillet 1943, CADLC, 24QO-24.

une sanction à la hauteur de cette faute. En septembre 1955 encore, le magazine *Jours de France* publie par exemple des reproductions des télégrammes<sup>1055</sup>. À cette date, l'objectif est d'empêcher son retour sur le trône, avec le succès que l'on sait. De leur côté, les gouvernements français successifs ont toujours manié ces documents avec la plus grande précaution, non parce qu'ils les considéraient comme mensongers<sup>1056</sup>, mais pour éviter d'avoir à revenir sur cette période douloureuse, et dans l'idée de protéger le sultan qui restait une option politique. Chaque fois qu'ils ont été interrogés entre 1953 et 1955 sur le sujet, les ministres des Affaires étrangères déclaraient ne pas considérer ces documents comme fiables. Leur faiblesse tient principalement à la personnalité de Hajj Belal, présenté comme un individu louche et indigne de confiance. Jacques Vimont, directeur de cabinet adjoint du ministre des Affaires étrangères et bon connaisseur du Maroc, résume le problème de la façon suivante : « *L'acte de trahison ne fait pas de doute : mais est-il le fait du sultan ou celui d'un comparse qui se serait abusivement emparé du titre de messenger*<sup>1057</sup> ? » De fait, rien ne permet de relier directement le sultan aux Allemands, et le contenu des messages oraux est banal, si ce n'est incohérent. Ce constat ne suffit cependant pas à discréditer ces documents, puisque le sultan pourrait avoir cherché à prendre contact sans trop s'avancer. Par ailleurs, le recours à des intermédiaires, domestiques ou vizirs (si A. Bargach est bien le second messenger) est une pratique habituelle du sultan qui, enfermé par le traité de Fès, ne peut directement contacter des représentants étrangers qui ne soient pas français. Dans les années qui suivent, chaque fois qu'il souhaite faire passer un message aux Américains ou aux Britanniques, il le fait via l'un des membres de sa famille, un de ses vizirs ou un militant nationaliste. Il est peu probable que des proches du sultan aient pris en son nom une initiative si grave en 1943. Enfin, cette prise de contact, qui a pu paraître bien téméraire par la suite, est tout ce qu'il y a de plus logique, replacée dans son contexte : la France terriblement affaiblie, divisée en plusieurs camps rivaux, Mohammed ben Youssef essaye de faire bouger le cadre du Protectorat et de faire renaître le Maroc diplomatiquement. Son ouverture timide vers l'Allemagne survient exactement au même moment que son rapprochement avec les États-Unis, au cours de brèves, mais très intenses semaines où l'avenir paraît bien incertain. Les deux prises de contact avec le consulat allemand en janvier et février encadrent la Conférence d'Anfa et ressemblent à s'y méprendre, dans la forme comme dans le fond, à la rencontre entre le grand

---

<sup>1055</sup> Sous la plume du député RPF Raymond Schmittlein, « Le dossier allemand de Ben Youssef », *Jours de France*, n° 42, septembre 1955.

<sup>1056</sup> Un rapport de Jacques Vimont de 1954 montre que l'administration était convaincue que le sultan a bien cherché à prendre contact avec les Allemands entre 1941 et 1943. CADLC, 24QO-24.

<sup>1057</sup> *Ibid.*

vizir et H. Hopkins, conseiller du président Roosevelt, dont le souverain tenait à ce qu'elle reste secrète.

Pour toutes ces raisons, je considère que ces télégrammes allemands doivent être pris au sérieux, mais qu'ils ne doivent en aucun cas être surinterprétés. Le sultan s'est sans doute contenté d'explorer une piste et les messages communiqués aux Allemands l'engageaient très peu. L'intérêt de ces documents n'est pas de prouver une collusion inexistante entre le sultan et les Allemands, mais bien de montrer que le débarquement allié a ouvert un champ de possibles, qui ne se résumait pas à la seule hypothèse américaine. L'unique certitude dont dispose le sultan à cette date est l'affaiblissement français, qu'il croit définitif. La reconquête de l'Afrique du Nord (campagne de Tunisie) puis la libération de la France paraissent encore bien incertaines. Mais les prises de contact avec les Allemands cessent lorsque la victoire en Afrique du Nord semble acquise aux Alliés.

### C. La fermeture de la parenthèse américaine et les espoirs déçus du sultan

Le débarquement allié ouvre une bien étrange et courte période de l'histoire marocaine. Il a mis fin à un système politique au Maroc, et son successeur n'est pas encore en place. Mais le système passé est-il le protectorat français sur le Maroc, ou bien seulement le protectorat de Vichy<sup>1058</sup> ? Quelle est la direction prise par le Maroc ? Une indépendance, une autre tutelle, américaine par exemple, ou bien la continuité du Protectorat, transmis à un pouvoir français autre que Vichy ? Le Maroc est suspendu dans une parenthèse américaine, avec une administration française sans réelle attache jusqu'à l'été 1943. Les Français non partisans de Vichy sont partagés entre les soutiens de H. Giraud, qui souhaite maintenir une sorte de « vichysme colonial<sup>1059</sup> », et ceux de C. de Gaulle. Comme en Algérie, la législation héritée de Vichy, en particulier les lois antijuives, n'est que progressivement démantelée. C. Noguès, le résident général qui dès le mois de novembre 1942 ne se fait aucune illusion sur son avenir politique, reste pourtant en poste jusqu'en juin suivant. C'est dans ce moment d'incertitude générale, alors que la guerre n'est en rien achevée, qu'évoluent le sultan et le Maroc, glissant d'abord vers les Américains, avant une reprise en main française.

---

<sup>1058</sup> Sur la réorganisation de la Résidence après le débarquement : CADLC, 18GMII-948.

<sup>1059</sup> C. METZGER, *Le Maghreb en guerre*, op. cit., p. 233.

Après la rencontre d'Anfa, et dans le moment même où il tente très probablement de prendre contact avec les autorités allemandes, le sultan continue de solliciter les Américains pour leur confirmer son désir de sortir de la tutelle française. Le Glaoui, proche des Britanniques et notamment de W. Churchill, apparaît à cette date comme l'un de ses intermédiaires avec les Alliés. Le pacha de Marrakech rend visite à la fin du mois de janvier 1943 au consul britannique de Casablanca pour lui dire en substance que « *le sultan considère que le traité de Protectorat avec la France est caduc, parce que la France n'est plus en mesure d'agir comme la puissance protectrice du Maroc*<sup>1060</sup> ». Le sultan serait donc à la recherche d'un nouveau protecteur. Un protecteur qui pourrait accompagner son pays vers l'indépendance, à laquelle le Maroc, estime le sultan à cette date, ne serait pas encore prêt. Il évoque à travers le Glaoui l'hypothèse d'une protection partagée entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et peut-être l'Espagne. Dans tous les cas, Mohammed ben Youssef aimerait disposer d'un représentant américain qui aurait toujours accès à lui sans passer par les Français. Les Américains ne veulent pas prendre cette décision sans l'accord des Français, dans une position constante qui conduit au fil des mois à l'échec de la stratégie du sultan : les Américains refusent d'affaiblir encore plus la France (en l'occurrence la France libre) en retirant à leur allié l'une de ses possessions coloniales<sup>1061</sup>.

Le sultan ne cache pas sa sympathie pour les Américains. Il reçoit régulièrement en audience certains d'entre eux, qui ont pris la suite des représentants de Vichy qui lui rendaient visite dans les premières années de la guerre. Le 17 février 1943, il reçoit John McCloy, secrétaire d'État adjoint à la guerre<sup>1062</sup>. Mais ce sont ses rencontres régulières avec le général Mark W. Clark, le successeur du général Patton au Maroc, qui sont les plus représentatives de l'état d'esprit du sultan à cette date, et de ce que les Américains sont en mesure de lui offrir. Le 23 février, le général Clark est reçu en grande pompe au palais de Rabat, où le grand cordon du Ouissam alaouite lui est remis. Dans le *diary* qui lui a servi pour la rédaction de ses

---

<sup>1060</sup> La discussion est citée quelques mois plus tard par un télégramme américain. Traduction personnelle. Télégramme du Secrétaire d'État au Consul général américain à Casablanca, 5 mai 1943, Document 790, R. E. PERKINS *et al.* (dir.), *Foreign Relations of the United States: Diplomatic Papers, 1943, The Near East and Africa*, Washington, United States Government Printing Office, 1964, vol. IV.

<sup>1061</sup> Les Britanniques pensent à l'identique : « *The [British] Consul General felt that any move by the Allies to modify the political status of Morocco would arouse the resentment of all Frenchmen, and that to appoint diplomatic representatives as the Sultan apparently contemplated could only be regarded by the French as the first step to destroy their position and undermine their prestige in Morocco.* » *Ibid.*

<sup>1062</sup> Commandant du Théâtre d'Opérations du Maroc, « Relations franco-américaines au Maroc au cours du mois de février 1943 », 15 mars 1943, CADLC, 18GMII-948.



mémoires<sup>1063</sup>, le général est plus attiré par le faste de la réception, du palais et de la salle du trône que par le sultan lui-même ; les hymnes américains, français et chérifiens sont joués successivement<sup>1064</sup>. Lorsque le général le remercie pour l'accueil réservé par les Marocains aux Américains, le sultan explique que « *les Américains ont suivi le chemin qui mène au cœur des Marocains, et, puisqu'ils ont emprunté ce chemin, il ne peut y avoir de difficultés* », puis en profite pour évoquer ses vœux pour l'avenir. Il espère ce que le rédacteur du *Diary* a nommé un « triumvirat » entre le Maroc, les États-Unis et la France<sup>1065</sup>. Le sultan et le général américain se revoient par la suite, le premier avec plus d'empressement que le second<sup>1066</sup>. Ne pouvant convier à son tour le sultan à une réception pour des raisons de protocole, M. W. Clark trouve une solution, soufflée par Si Mammeri, en l'invitant à des exercices militaires au large de Casablanca. Après un repas offert par le général, le sultan, sa suite marocaine et C. Noguès visitent le plus grand bâtiment de la flotte, le *New York*. Mohammed ben Youssef remercie son hôte en ces termes : « *[cette nuit] a été l'une des plus inoubliables de ma vie* », avant d'ajouter, sans subtilité, « *je souhaite me rendre aux États-Unis lorsque notre effort commun aura été couronné de succès*<sup>1067</sup> ». Le sultan est totalement séduit par les Américains. Durant plusieurs mois, Français et Marocains assistent à un flirt entre le sultan et les Américains, mais un flirt à sens unique. Les Américains cherchent l'amitié du sultan, tandis que ce dernier, après la rencontre d'Anfa, fonde de grands espoirs sur leur présence au Maroc, mais espoirs déçus.

Malheureusement pour le sultan, les Français reprennent la main à l'été 1943, et l'acteur américain sort progressivement du jeu. La situation commence à se décanter après le 13 mai, et la capitulation italo-allemande en Tunisie : l'Afrique du Nord n'est alors plus une terre de combats. Le mois de juin 1943 constitue un autre tournant dans l'histoire marocaine. Le 5 de ce mois, Charles Noguès quitte la résidence générale qu'il a occupée pendant près de sept années. Son départ est la conséquence d'un accord entre H. Giraud et C. de Gaulle. Dans la première moitié de l'année 1942, les forces des deux hommes se sont annulées, ce qui a conduit à la création du CFLN (Comité français de libération nationale) qui réunit leurs soutiens respectifs.

---

<sup>1063</sup> Le *Diary* des années 1942-1943 est conservé avec les autres archives de Clark par The Citadel, l'Académie militaire de Caroline du Sud, qui a procédé à sa numérisation : <https://citadeldigitalarchives.omeka.net/collections/show/20> (consulté pour la dernière fois le 18 avril 2023).

<sup>1064</sup> La description que le rédacteur du *Diary* (son aide de camp) fait du monarque est si désobligeante qu'elle est l'un de seuls passages à ne pas avoir été intégré aux mémoires du général : « *He is a medium, small, timid-appearing man, half smiling, about 35 years old, looking for all the world like an East Side New York second-hand clothes dealer badly in need of a shave and dressed up for a Halloween party* ». M. W. CLARK, *Diary*, vol. 3, 6 janvier-25 février 1943, p. 46 ; un peu plus loin dans le journal, le sultan est comparé à un « *marchand juif* ». Voir aussi M. W. CLARK, *Calculated Risk*, New York, Harper, 1955, p. 155.

<sup>1065</sup> M. W. CLARK, *Diary*, vol. 3, 6 janvier-25 février 1943, p. 46.

<sup>1066</sup> M. W. CLARK, *Diary*, vol. 4, 26 février-2 avril 1943, p. 79.

<sup>1067</sup> Traduction personnelle. *Ibid.*, p. 82 ; voir aussi M. W. CLARK, *Calculated Risk*, *op. cit.*, p. 159.

Concernant l’Afrique du Nord, l’une des demandes expresses du général de Gaulle était la destitution des hauts fonctionnaires proches de Vichy, en premier lieu C. Noguès au Maroc et M. Peyrouton, en poste en Algérie depuis janvier 1942<sup>1068</sup>. Dans son discours d’adieu, le général Noguès déclare : « *C’est chez mes amis marocains, depuis le plus humble fellah ou artisan jusqu’à Sa majesté le Sultan, qui m’a toujours témoigné une si amicale confiance, que j’ai trouvé les concours les plus touchants*<sup>1069</sup>. » C. Noguès part aussitôt en exil au Portugal. En novembre 1947, il est condamné par la haute Cour de Justice par contumace à vingt ans de travaux forcés pour son rôle pendant la guerre<sup>1070</sup>, et notamment pour sa résistance au débarquement allié de novembre 1942. Il ne revient en France qu’en 1954 pour se constituer prisonnier, ce qui conduit à un second procès en 1956 ; sa peine est confirmée, mais aussi annulée par la prescription<sup>1071</sup>. Une autre page marocaine se tourne cinq jours après le départ de C. Noguès, quand l’ancien sultan Abdelaziz décède à Tanger, à l’âge de 65 ans environ<sup>1072</sup>. Il est enterré le 12 juin à Fès, aux côtés de ses deux frères qui lui ont succédé. Son neveu le sultan préside l’enterrement<sup>1073</sup>.

C. Noguès est remplacé par Gabriel Puaux (1883-1970)<sup>1074</sup>, choix d’Henri Giraud. Diplomate, il connaît bien et depuis longtemps l’Afrique du Nord, pour avoir été entre 1907 et 1913 chef de cabinet du résident général en Tunisie (alors Gabriel Alapetite) ; il est mobilisé pendant la guerre, avant de revenir brièvement dans le Protectorat de 1919, au secrétariat général du gouvernement. Dans les deux décennies qui suivent, il diversifie son parcours et occupe plusieurs hauts postes diplomatiques. En octobre 1938, il est haut-commissaire en Syrie et au Liban. Relevé de ses fonctions par Vichy, il passe la guerre à Tunis. Le choix de G. Puaux, qui porte une vision autoritaire du Protectorat, montre que les Français ont conscience de l’urgence d’une reprise en main<sup>1075</sup>. Le sultan craint avec raison que cette nomination n’annonce des

---

<sup>1068</sup> C. METZGER, *Le Maghreb en guerre, op. cit.*, p. 240 ; M. COINTET, *De Gaulle et Giraud, l’affrontement*, Paris, Perrin, 2005, p. 403.

<sup>1069</sup> *Le Petit Marocain*, 5 juin 1943.

<sup>1070</sup> Notamment en 1940, lorsqu’il a expulsé Georges Mandel du Maroc où il avait trouvé refuge. Archives des procès de Charles Noguès, 1947 et 1956, Haute Cour de Justice, volume 8, ANP, 3W258 à 266.

<sup>1071</sup> Il meurt en 1971. « Le général Noguès, ancien résident général au Maroc, s’est constitué prisonnier de matin », *Le Monde*, 15 juin 1954 ; J. PLANCHAIS, « Le général Charles Noguès est mort », *Le Monde*, 23 avril 1971.

<sup>1072</sup> Télégramme de la Résidence à Diplofrance (Alger), 10 juin 1943, CADLC, 18GMII-950, f° 9 ;

<sup>1073</sup> Lettre du consul général de France à Tanger au Résident général, 11 juin 1943, CADLC, 18GMII-950, f° 11 ; « Les obsèques impériales, à Fès, de l’ex-sultan Moulay Abd el-Aziz », *Le Petit Marocain*, 13 juin 1943.

<sup>1074</sup> G. Puaux ayant été sénateur des Français installés en Tunisie de 1952 à 1959, sa fiche biographique est disponible sur le site du Sénat : « Puaux Gabriel », s. d., en ligne : [https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/puaux\\_gabriel0281r4.html](https://www.senat.fr/senateur-4eme-republique/puaux_gabriel0281r4.html) (consulté le 17 avril 2023). Pour une présentation biographique de Gabriel Puaux, voir l’introduction de l’inventaire de ses archives, CADLC, 255PAAP.

<sup>1075</sup> Dans un article qu’il écrit dix ans plus tard, G. Puaux, interprétant à sa façon le système de Lyautey, éclaire sa gestion autoritaire du Protectorat pendant les trois années durant lesquelles il a occupé la fonction de résident général : « *Le Maroc de Lyautey n’était ni administré, ni gouverné ; il était commandé, du haut en bas de l’échelle, et non pas seulement par le truchement du Sultan, du Maghzen [sic], des pachas et des caïds, mais aussi directement par le Résident général et ses missi dominici* [les

bouleversements plus importants. La situation tunisienne par exemple n'est pas faite pour le rassurer, puisque Moncef Bey (Muḥammad al-Munṣif Bāy, 1881-1948, r. 1942-1943) y a été destitué en mai pour avoir soutenu les nationalistes de son pays. Dès le début, le courant ne passe pas entre G. Puaux et le sultan qui, ayant goûté quelques mois à une forme de liberté, accueille son nouveau tuteur avec hostilité. Quelques jours après leur première rencontre le 23 juin, le sultan serait parti pour Oujda sans prévenir le résident général<sup>1076</sup>. Oujda est le quartier général américain pour le Maroc et l'ouest de l'Algérie depuis le début de l'année. Le sultan est accueilli par le général Clark, ce qui montre bien que, malgré l'arrivée de G. Puaux, il souhaite conserver une marge de manœuvre. Durant ses quelques jours à Oujda, il a voulu accorder la première place protocolaire au général américain, ce qui lui est refusé<sup>1077</sup>. Et lorsqu'il rentre de sa tournée dans l'Est marocain, c'est à bord d'un bombardier américain qui lui offre son baptême de l'air. Enfin, le 4 juillet, pour la fête nationale américaine, le sultan et le résident général assistent au défilé des troupes américaines dans les rues de Rabat<sup>1078</sup>. La parenthèse américaine se referme après l'été 1943, avec le début de la campagne d'Italie et le départ d'une grande partie des troupes marocaines du Maroc, et en premier lieu du général Clark. L'été 1943 est celui où Charles de Gaulle prend l'avantage sur Henri Giraud, et où un pouvoir français se reconstitue à Alger. À la faveur de la nomination de Gabriel Puaux, la gestion du Maroc passe progressivement sous l'égide d'Alger. Prévaut alors l'idée d'un retour à la normale. Le Conseil du gouvernement, organe de consultation budgétaire suspendu depuis 1939 est restauré le 26 juillet 1943. Les Français attendent du sultan la fin de tout positionnement ambigu et de toute revendication d'autonomie. Au début du mois d'août, C. de Gaulle, lui qui avait été accueilli avec réticence par le président Roosevelt à la Conférence de Casablanca, est accueilli triomphalement au Maroc pendant plusieurs jours<sup>1079</sup> et rencontre pour la première fois le sultan<sup>1080</sup>.

De ces courts et intenses mois du début de l'année 1943, il ressort que le sultan a tout fait pour sortir de la tutelle française, ou à tout le moins d'acquérir plus d'autonomie. Peut-être en louchant du côté allemand, mais surtout en multipliant les contacts avec les Américains pour passer sous leur protection. Le sultan sort déçu de cette séquence, notamment parce qu'il s'est

---

contrôleurs civils et officiers des affaires indigènes]. » ; G. PUAUX, « Essai de psychanalyse des protectorats nord-africains », *Politique étrangère*, vol. 19, n° 1, 1954, p. 20.

<sup>1076</sup> « Le nationalisme sultanien », rapport de la direction des Affaires politiques du Protectorat, 29 mars 1945, CADLC, 24QO-12, f° 15. Les sources directement contemporaines de l'événement n'en parlent pas, Lettre du résident général Puaux à Dplo-France, 25 juin 1943, CADLC, 18GMII-948, f° 36 ; le récit du séjour est fait en CADN, IMA200-881.

<sup>1077</sup> Note de renseignement, Direction des Affaires politiques, 10 juillet 1943, CADN, IMA200-885.

<sup>1078</sup> *Le Petit Marocain*, 5 juillet 1943.

<sup>1079</sup> Voir la couverture médiatique de la visite par *le Petit Marocain*, 8-10 août 1943.

<sup>1080</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires de guerre. Tome 2, l'Unité (1942-1944)*, Paris, Plon, 1956, p. 127.

fourvoyé sur les intentions américaines. Ni au moment d'Anfa ni dans les mois qui ont suivi, les Américains ne se sont trop engagés. Dans leurs mémoires, les militaires et diplomates américains témoignent de toute la difficulté qu'ils ont éprouvée pour éviter de prendre position et échapper aux appels du sultan<sup>1081</sup>. Les Américains sont certes contre toute forme de colonisation, mais ils souhaitent surtout ne pas froisser leur fragile allié français. L'espoir américain s'amenuise après l'été 1943, jusqu'à presque disparaître. Ce ne sont pas les Américains qui n'ont pas tenu leurs promesses, car ils n'ont rien promis, mais le sultan qui a trop espéré en essayant de profiter d'un moment de vide, avec le reflux français.

Mohammed ben Youssef ne perd cependant pas tout contact avec les États-Unis. Une forme de rêve américain se poursuit en lui. Fin 1943, le sultan se rappelle au bon souvenir de Roosevelt et fait parvenir directement à la Maison-Blanche de nombreuses productions artisanales marocaines<sup>1082</sup> ; il n'obtient pas de réponse. Dans les années qui suivent, il reste favorable aux Américains, dont il espère souvent un soutien — de la même façon que les nationalistes portent leur cause à l'ONU. Espérance chaque fois vaine, y compris en août 1953 lorsqu'il est déposé, parce que le principal intérêt des États-Unis est l'ensemble de bases militaires dont ils disposent sur le sol marocain, et parce qu'ils refusent de mécontenter l'allié français. Si le sultan ne compte aucun Américain dans son entourage, ses enfants, qui mènent une importante vie mondaine après la guerre, fréquentent de nombreux jeunes Américains des deux sexes lors de soirées et pour leurs soirées<sup>1083</sup>. Toutefois, à l'instar d'une grande partie du monde à cette époque, le sultan s'américanise, comme le montre son quotidien. Son luxueux garage compte autant de voitures de marques américaines, et parmi les plus prestigieuses, que de voitures françaises<sup>1084</sup>. Ses cigarettes préférées — il en fume deux par jour — sont les *Lucky Strike* des GI's<sup>1085</sup>. Le sultan et sa famille deviennent également de grands consommateurs... de Cola. Ce n'est pas qu'une question de goût. La « Compagnie des boissons hygiéniques » Coca-Cola, dont

---

<sup>1081</sup> Le général Clark note dans ses mémoires qu'il a passé une partie de l'année 1943 à rassurer les Français sur les intentions de son pays et à « *be careful on my visits to native chieftains not to give them the false impression that the United States was going to help them get rid of the French* ». M. W. CLARK, *Calculated Risk*, op. cit., p. 155. R. Murphy décrit comme suit sa gêne à la fin du mois de juin, après s'être arrêté à Oujda en même temps que le sultan : « *It is a situation which calls for considerable tact to avoid a campaign on the part of the Arabs for our support in obtaining a political adjustment at some future date. I do not believe that the Cherifian authorities hope for such an adjustment prior to the termination of hostilities, but it is apparent that they are constructing a plan looking to that ultimate result.* » R. Murphy, représentant spécial du président en Afrique du Nord française, au secrétaire d'État Hull, Alger, 26 juin 1943, Document 794, R. E. PERKINS et al. (dir.), *Foreign Relations of the United States : Diplomatic Papers, 1943, The Near East and Africa*, op. cit.

<sup>1082</sup> Message du résident général Puaux à R. Massigli, commissaire aux Affaires étrangères, 4 décembre 1943, CADLC, 18GMII-950, f° 32.

<sup>1083</sup> Voir le témoignage d'une jeune journaliste américaine qui a côtoyé les enfants du sultan pendant plusieurs mois : M. HOWE, *The Prince and I*, New York, John Day Company, 1955.

<sup>1084</sup> Sa première voiture américaine lui ayant été offerte par le général Clark, en juin 1943.

<sup>1085</sup> Selon le témoignage de son médecin, F. CLERET, *Le cheval du roi*, Toulon, Les Presses du Midi, 2004, p. 212.

une usine est installée à Casablanca, est une entreprise influente au Maroc après la guerre. Elle entretient des liens étroits avec les nationalistes, dont certains font partie de ses actionnaires, de même que le frère du sultan. C'est un moyen officieux pour les États-Unis d'entretenir le contact : Coca-Cola Maroc est gérée par deux anciens membres des services secrets américains, dont Kenneth Pendar, le diplomate sous couverture déjà évoqué<sup>1086</sup>. Comme de nombreux soldats américains débarqués en 1942, il s'est reconverti dans le commerce au Maroc<sup>1087</sup>. Le gouvernement français tente à cette époque de contrer le succès croissant de la boisson américaine. Au Maroc, ce combat se traduit par des rumeurs sur la présence de porc dans la composition du Cola. Alors que les ventes s'écroulent, le commandeur des croyants est appelé en renfort pour montrer que la boisson est licite, et c'est ainsi que Mohammed ben Youssef et sa famille sont devenus des égéries publicitaires pour la marque<sup>1088</sup>. Il n'est pas rare d'apercevoir une bouteille de Coca-Cola ouverte sur leurs photographies, et le Cola américain devient le sponsor officiel de certains événements. Au début des années 1950, les magazines édités par le Palais pour couvrir les célébrations de la fête du Trône sont sponsorisés par Coca-Cola et Pepsi-Cola, et les bouteilles de soda sont omniprésentes sur les photographies<sup>1089</sup>. La multinationale américaine a pénétré le marché arabe entre autres en s'associant aux têtes couronnées, parfois utilisées pour sa publicité<sup>1090</sup>.

En 1943, le sultan a sans doute voulu aller trop vite, et de façon assez peu subtile. Avec la reprise en main par les Français, le risque est grand pour lui de retomber dans le strict rôle protocolaire qui est le sien depuis le début de son règne, et dont il a tenté sans succès de s'extraire. Mais tant le monarque que les Français ont compris qu'il n'était plus question d'un retour à la situation d'avant-guerre. Un rapport d'octobre 1943 indique que la Résidence générale a très clairement compris que Mohammed ben Youssef a changé<sup>1091</sup> ; il s'immisce dans les

---

<sup>1086</sup> Selon les renseignements français, K. Pendar aurait contacté l'avocat du sultan P. Pourtauborde pour lui demander « d'intéresser le sultan à son affaire » ; l'avocat aurait demandé 200 000 francs en échange, et les aurait obtenus. Bulletin de renseignement, 25 avril 1947, ANP, 457AP-115.

<sup>1087</sup> Sur ces entrepreneurs, E. N. SANGMUAH, « Interest Groups and Decolonization : American Business and Labor in Morocco, 1948-1956 », *Maghreb Review*, vol. 13, n° 3-4, 1988, p. 161-174 ; D. STENNER, « Networking for independence : the Moroccan nationalist movement and its global campaign against French colonialism », *The Journal of North African Studies*, vol. 1, n° 22, 2012, p. 1-22 ; D. STENNER, *Globalizing Morocco*, op. cit., p. 34.

<sup>1088</sup> C. L. Sulzberger, « U.S. faces snares on Morocco Bases », *New York Times*, 2 octobre 1952.

<sup>1089</sup> *Al-ḍukriā al-rābi'a al-'ašrīn li-'īd al-'arš, muhdāa min al-muraḥḥaṣ li-hum bi-ta'bi'a zuḡāḡāt Kūkā Kūlā* [24<sup>e</sup> commémoration de la fête du Trône – offerte par la société de mise en bouteilles Coca-Cola], 1951, disponible en CADN, 11MA2-151 ; *Al-'īd al-faddā li-'arš al-Maḡrib al-'atīd* [Le Jubilé d'argent du solide trône du Maroc], Casablanca, Agence marocaine pour l'information et la documentation, 1952, disponible en CADLC, 24QO-18.

<sup>1090</sup> En 1951, Coca-Cola et Pepsi-Cola sont attaquées en Égypte, toujours au moyen de rumeurs sur la composition porcine des boissons. Les marques répondent par des campagnes publicitaires associant des personnalités musulmanes à leur logo ; le frère du sultan, Hassan ben Youssef, en fait partie. Sur le lien entre têtes couronnées et Cola, M. PENDERGRAST, *For God, Country, and Coca-Cola : The Definitive History of the Great American Soft Drink and the Company That Makes It*, New York, Basic Books, 2013, p. 174.

<sup>1091</sup> Note sur le sultan, 19 octobre 1943, CADLC, 255PAAP-41.

nominations de fonctionnaires, français comme marocains, entend donner des conseils aux Français, et s'est rapproché de notables suspects de nationalisme aux yeux des Français. L'option diplomatique s'étant refermée avec la déception américaine et la reprise en main par Alger, le sultan se tourne vers une autre option naissante, ou renaissante, interne au Maroc cette fois : l'option nationaliste.

## 4.2 Le sultan à la croisée des chemins (1944-1946)

Lorsque les nationalistes du parti de l'Istiqlal lui remettent le Manifeste de l'Indépendance le 11 janvier 1944, Mohammed ben Youssef ose pour la première fois leur apporter explicitement son soutien. Sa prise de position fait l'effet d'une bombe au sein d'une administration coloniale fragilisée par la guerre, et la réponse est à la hauteur des craintes françaises. Quelques jours plus tard, le sultan est contraint de céder. Repentant, il doit exiger de son Makhzen que le mot *īstiqlāl\**, indépendance, disparaisse « *des bouches et des cerveaux* ». Mais le mal est fait. Si l'épisode du Manifeste de l'Indépendance, lieu de mémoire majeur du nationalisme, est plus complexe que ce que le roman royal en a retenu, il constitue sans doute aucune rupture dans l'histoire du Protectorat. Pour la première fois, le sultan déclare avec éclat vouloir sortir du *statu quo* politique en vigueur depuis 1912. L'épisode montre aussi combien sortir du rôle qui est le sien depuis le début de son règne n'est pas aisé, et combien prendre position est pour lui risqué. Le sultan non seulement perturbe le système politique protectoral, dont il reste l'un des piliers, mais remet aussi en cause, en s'alliant à cette nouvelle élite politique, les fondements du sultanat et ses liens avec les élites traditionnelles.

Le moment d'incertitude dans lequel se trouve plongé Mohammed ben Youssef n'est que le reflet de l'incertitude du temps. Passés dans le giron d'une autorité française elle-même incertaine, le CFLN puis le GPRF (Gouvernement provisoire de la République française), les Marocains s'interrogent sur leur avenir, imaginant que le lien avec la France sera nécessairement redéfini une fois la guerre terminée. Au sortir de celle-ci, le sultan est tiraillé entre les nationalistes et les Français, qui proposent des réformes socio-économiques pour éviter d'aborder les questions politiques. Après avoir répondu par la violence aux revendications nationalistes, les Français tentent d'y répondre par la conciliation, ce qui vaut au sultan d'être invité par Charles de Gaulle à Paris à l'été 1945 pour un voyage triomphal. Les promesses libérales mais minimales faites au sultan ouvrent une seconde option et le plongent dans une forme de perplexité, dont il ne sort qu'avec le renoncement du général de Gaulle en janvier 1946, lorsqu'il

prend conscience que les Français n'accorderont pas sans lutte l'indépendance au Maroc. Tout présage donc d'une décolonisation agitée.

## A. Janvier 1944, le sultan dans le camp des nationalistes

Bien que le Maroc soit passé sous le contrôle de la France libre à l'été 1943, la situation reste incertaine jusqu'à la fin de la guerre en France. Incertaine politiquement, mais également économiquement, du fait des nombreuses restrictions dans le cadre de l'effort de guerre, puis d'une grave sécheresse. Elles s'ajoutent à une tension sociale qui agite un Maroc en pleine transformation et urbanisation depuis les années 1930. Le contexte est aussi celui du monde arabe, qui connaît une poussée anticoloniale. Au début de l'année 1943, dans l'Algérie tout juste conquise par les Alliés, Ferhat Abbas (Farḥāt 'Abbās) publie le Manifeste du Peuple algérien qui exige de profondes réformes au sein de la colonie ; les Français répondent par la force. La situation au Levant offre en revanche plus d'optimisme pour les nationalistes maghrébins. À l'issue de rudes négociations, les Français ont accordé aux Libanais une chambre élue, dont l'une des premières actions en novembre 1943 est de supprimer toute mention du mandat français dans la Constitution ; réagissant dans un premier temps par la force, le CFLN finit par céder et à ouvrir la voie à l'indépendance du Liban. C'est dans ce contexte favorable aux contestations que se reconstituent au Maroc les réseaux nationalistes. Le mimétisme des nationalistes est évident, et sans doute trop optimiste. En effet, du point de vue français, les mandats du Levant ne sont pas les possessions coloniales d'Afrique du Nord. Des revendications marocaines risquent de rencontrer la force, comme en Algérie, et non comme au Liban. À l'initiative d'Ahmed Balafrej (rentré de son exil à Tanger), une nouvelle formation politique voit le jour au mois de décembre 1943 : le Parti de l'Indépendance, *Ḥizb al-Istiqlāl*, plus couramment désigné en français comme en arabe sous le seul nom d'Istiqlāl<sup>1092</sup>. Pour marquer leur retour sur le devant de la scène, les nationalistes marocains décident d'un coup d'éclat et rédigent une pétition pour demander à la France l'indépendance immédiate du Maroc. Le Manifeste de l'Indépendance (*al-waṭīqa al-īstiqlāl*), comme il a rapidement été nommé, est signé au début du mois de janvier 1944 par 58 militants de premier plan, parmi lesquels A. Balafrej, A. Bahnini,

---

<sup>1092</sup> Il n'appartient pas à cette biographie de revenir en détail sur la cristallisation nationaliste, d'ailleurs un des processus les mieux étudiés de l'histoire contemporaine du Maroc. R. REZETTE, *Les Partis politiques marocains, op. cit.* ; S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain, 1943-1956*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1963 ; C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, Paris, Éditions J.A., 1978 ; D. ZISENWINE, *The emergence of nationalist politics in Morocco : the rise of the Independence Party and the struggle against colonialism after World War II*, Londres, Tauris Academic Studies, 2010.

M. Ben Barka, A. Bouabid, A. Ibrahim, M. Lyazidi, D. M'hammedi, pour ne citer que ceux qui ont joué un rôle majeur les années suivantes. Allal el-Fassi, toujours en exil au Gabon, ne fait pas partie des signataires.

Le Manifeste et sa date de remise sont devenus des lieux de mémoire du roman royal, mais le texte lui-même, court et rédigé de manière juridique à la façon du Manifeste du peuple algérien, est rarement cité. Il part du constat que le Maroc a toujours été un État souverain et libre, le Protectorat n'étant qu'une anomalie historique qui doit prendre fin, à présent que sa mission est achevée : « [...] *ce régime avait pour fin et pour raison d'être de doter le Maroc d'un ensemble de réformes administratives, financières et militaires, sans toucher à la souveraineté traditionnelle du peuple marocain sous l'égide de son Roi*<sup>1093</sup>. » Les nationalistes souhaitent mettre les Français face à leurs contradictions coloniales. Promettant aux Marocains la maturité politique, ils restreignent les libertés publiques, alors que des Marocains ont versé leur sang dans les combats pour la libération de l'Europe, par exemple en Italie. L'espoir américain est présent dans le texte : la Charte de l'Atlantique et la conférence de Téhéran (fin 1943) sont mentionnées et placent le Manifeste dans le cadre du nouvel ordre du monde en train de se dessiner. La première revendication qui découle de ces prises de position est de demander « *l'indépendance du Maroc dans son intégrité territoriale sous l'égide de Sa Majesté Sidi Mohammed Ben Youssef que Dieu le glorifie* ». Le sultan, souverain du Maroc et donc incarnation de la souveraineté, est au centre du texte. Il est mentionné cinq fois, parfois nommé souverain, majesté, roi, et est directement interpellé par le Manifeste. Il lui est demandé « *d'entreprendre avec les Nations intéressées des négociations ayant pour objet la reconnaissance et la garantie de cette indépendance, ainsi que la détermination dans le cadre de la souveraineté nationale des intérêts légitimes des étrangers au Maroc.* » Un projet politique pour la période après l'indépendance est également ébauché, dont la responsabilité est également donnée au sultan. Le texte envisage de « *solliciter de Sa Majesté de prendre sous Sa Haute direction le Mouvement de réformes qui s'impose pour assurer la bonne marche du Pays, et laisse à Sa Majesté le soin d'établir un régime démocratique comparable au régime de gouvernement adopté par les pays musulmans d'Orient, garantissant les droits de tous les éléments et de toutes les classes de la société marocaine et définissant les devoirs de chacun* ».

Sans doute avec quelques jours de retard sur le calendrier initialement prévu, la pétition est remise au sultan le mardi 11 janvier 1944, par une délégation de cinq nationalistes conduite

---

<sup>1093</sup> Manifeste de l'Indépendance, 11 janvier 1944, dans Parti de l'Istiqlal, *Documents, 1944-1946*, Bureau de documentation et d'information du Parti, Paris, septembre 1946, p. 2. Cette version en français est la version officielle du jeune parti. Il existe des versions en arabe du *Manifeste*, mais je soupçonne qu'elles ne soient que des traductions postérieures de la version française.



par Ahmed Balafrej, qui déclare agir au nom du peuple marocain<sup>1094</sup>. À l'époque, le 11 janvier ne marque pas l'opinion. La presse locale d'expression française n'en parle pas, et les Français ont le regard tourné ailleurs. Le même jour, le résident général G. Puaux est à Marrakech, où se tient une rencontre entre C. de Gaulle et W. Churchill<sup>1095</sup>. Mais le rendez-vous a été gardé secret jusqu'au dernier moment, et il n'est pas certain que le sultan ou les nationalistes en aient été informés. Mohammed ben Youssef savait à l'inverse qu'une pétition réclamant l'indépendance devait lui être remise. La jonction entre le Palais et les nationalistes s'est faite par l'intermédiaire de proches du sultan depuis longtemps acquis à la cause, sans pour autant être militants de premier plan : Mohammed Larbi el-Alaoui et Ahmed Bargach. Ce sont également eux qui ont convaincu le sultan de se lancer dans cette aventure. Il est en revanche difficile de dater le rapprochement entre le sultan et les nationalistes. Dès 1942, comme croit le savoir un rapport à charge de la résidence en 1945<sup>1096</sup> ? Après le débarquement, au moment où le sultan prenait également contact avec les Américains et les Allemands ? Ou seulement à la fin de l'année 1943, juste avant la remise de la pétition ? Selon le général Giraud, qui rédige une note sur les événements de janvier 1944 quelques mois plus tard, les nationalistes auraient agi « *sous l'égide bienveillante, sinon complice, du Sultan et de son Maghzen [sic]*<sup>1097</sup> ». Les Américains croient de même. Larbi el-Alaoui, vizir de la Justice, avait informé le chargé d'affaires américain à Tanger que des nationalistes s'apprêtaient à remettre un manifeste au sultan et aux Français<sup>1098</sup>. Que l'information leur ait ainsi été communiquée prouve que sultan et nationalistes espéraient un soutien transatlantique, soutien que les Américains ne sont toujours pas prêts à leur apporter, pour ne pas affaiblir la France libre. La réussite de ce coup d'éclat nationaliste est donc associée au sultan, dont l'attitude dépend sans doute, ainsi que le pense le consul américain à Rabat, de l'attitude des Alliés<sup>1099</sup>. Il est peu probable que les nationalistes signataires et le sultan aient cru une indépendance immédiate possible. L'événement du Manifeste ressemble

---

<sup>1094</sup> Sur la séquence de janvier 1944, nous disposons d'échanges de télégrammes entre Rabat et Alger, de rapports rédigés dans les mois suivants, mais aussi de la version du Palais (au moins pour les vingt premiers jours de janvier), à travers une lettre du sultan à la Résidence générale.

<sup>1095</sup> « M. Churchill et le général de Gaulle se sont rencontrés à Marrakech », *Le Petit Marocain*, 17 janvier 1944.

<sup>1096</sup> « Le nationalisme sultanien », rapport de la direction des Affaires politiques du Protectorat, 29 mars 1945, CADLC, 24QO12, f° 15.

<sup>1097</sup> Note « la situation au Maroc », rédigée après janvier 1944 par le général Giraud, CADLC, 217PAAP-43, f° 2.

<sup>1098</sup> Document 567, The Chargé at Tangier (J. Rives Childs) to the Secretary of State, Tanger, 28 décembre 1943, reçu le 8 janvier 1944, R. E. PERKINS *et al.* (dir.), *Foreign Relations of the United States : Diplomatic Papers, 1944, The Near East, South Asia, Africa, The Far East*, Washington, United States Government Printing Office, 1965, vol. V. Le 4 janvier 1944, A. Balafrej et M. Lyazidi avaient appelé le consulat américain à Rabat pour leur lire la première version de la pétition. Le consul s'était dit intéressé, mais avait refusé de recevoir officiellement la pétition. À la question de savoir si le sultan était au courant, les deux nationalistes avaient répondu « *they had reason to believe that he was informed about their plans and that they hoped to obtain his support* ». Document 568, The Consul at Rabat (Mayer) to the Secretary of State, Rabat, 5 janvier 1944, reçu le 14 janvier, *ibid.*

<sup>1099</sup> Document 570, The Consul at Rabat (Mayer) to the Secretary of State, 12 janvier 1944, reçu le 13 janvier, *ibid.*

plutôt à un acte militant qui essaye d'accaparer l'attention et, la guerre finissant, de rouvrir le débat sur le devenir du Maroc. L'objectif pour les nationalistes était également d'attirer l'attention du sultan, pour le contraindre à se positionner politiquement. Les nationalistes considèrent que le processus d'indépendance ne pourra avoir lieu sans lui. En 1934, dix ans plus tôt, ils avaient remis leur plan de réformes au Gouvernement français, à la Résidence générale et au sultan. En 1944, ce dernier est cette fois le principal destinataire du texte [Annexe II.4]. La forme du message coïncide donc parfaitement à son fond : indépendance et souveraineté, cette dernière étant incarnée par Mohammed ben Youssef.

Le sultan accepte de remplir le rôle politique que les nationalistes lui proposent. Le lendemain de la remise de la pétition, les mains libres du fait de l'absence du résident général, il réunit son Makhzen pour en discuter. Quelques jours plus tard, lorsqu'il doit justifier son comportement dans une lettre destinée à la Résidence, il déclare que ce conseil à l'habitude de se réunir lors de chaque affaire sérieuse, « *comme au 8 novembre 1942, lorsqu'il Nous fut demandé de quitter Rabat, au moment du débarquement des troupes américaines*<sup>1100</sup> ». L'allusion est claire : la situation peut conduire le sultan, comme en novembre 1942, à prendre un chemin différent de celui emprunté par la Résidence générale. D'après cette lettre, le conseil des vizirs aurait conclu que la pétition était trop radicale, et que sa première partie, celle qui contenait le mot « indépendance », devait être écartée. Mais le sultan ajoute : « *en revanche la situation générale du Maroc présentait un état de mécontentement de toute la population marocaine à de multiples points de vue, qui nous mettait dans l'obligation d'y porter remède*<sup>1101</sup> ». Le 14 janvier, il donne audience à 35 oulémas de Fès, principalement de la Qaraouiyyine, qui viennent lui annoncer qu'ils s'associent à la pétition<sup>1102</sup>, ce qui montre une nouvelle fois combien le nationalisme marocain et le réformisme musulman sont liés. Le même jour, par la voix de Larbi el-Alaoui, le sultan informe le chargé d'affaires américain à Tanger qu'il approuve les revendications nationalistes<sup>1103</sup>. C'est un coup dur fracassant pour le protectorat. L'ensemble de l'opération paraît rondement mené.

Le long document que doit écrire le Palais pour se justifier auprès de la Résidence vers le 20 janvier constitue un second manifeste [Annexe II.6]. Il nous éclaire sur le positionnement politique du sultan à cette date, et sur les raisons de son implication. C'est la première fois qu'il

---

<sup>1100</sup> Traduction d'une lettre du sultan à la Résidence générale, fin janvier 1944, CADN, 1MA200-892. L'original en arabe est introuvable.

<sup>1101</sup> *Ibid.*

<sup>1102</sup> Lettre du résident général Puaux à Diplofrance (Alger), 15 janvier 1944, CADN, AMA200-885.

<sup>1103</sup> Document 571, The Chargé at Tangier (J. Rives Childs) to the Secretary of State, 14 janvier 1944, R. E. PERKINS *et al.* (dir.), *Foreign Relations of the United States : Diplomatic Papers, 1944, The Near East, South Asia, Africa, The Far East, op. cit.*

prend aussi franchement la parole pour exprimer le fond de sa pensée : « *Voilà trois ans que Nous remarquons que le mécontentement général va grandissant. Nous considérons que c'est un impérieux devoir de signaler cet état d'esprit et ce malaise*<sup>1104</sup>. » Mohammed ben Youssef en détaille les causes, qui selon lui sont de trois ordres. Tout d'abord un effet de contexte. La pauvreté se serait abattue sur le Maroc depuis le début de la guerre, et le ravitaillement organisé par la Résidence depuis le débarquement n'y a rien changé, bien au contraire. Le sultan se souvient de manifestations réclamant du blé qui ont eu lieu quelques mois plus tôt sous les fenêtres de son palais<sup>1105</sup>, et se fait le porte-parole des difficultés de ses fellahs<sup>1106</sup>. Le Maroc connaît effectivement depuis 1943 de graves problèmes de récolte, du fait de la sécheresse. Mais le pays serait surtout malade de la gestion par la France de l'intérieur des terres et des tribus. Les caïds qui sont à leur tête seraient d'un autre temps, âgés et surtout peu formés à l'administration moderne. Ce n'est aucunement leur faute, mais celle des contrôleurs civils qui les accompagnent au quotidien et dont la mission est normalement de les former. Ce qu'ils ne feraient pas, puisque cet état des choses permettrait d'assurer la pérennité du contrôle français. Enfin, il y a l'éducation, qui devient dans ces années-là le principal cheval de bataille du sultan. La vie moderne exige que le peuple marocain s'instruise, tout en conservant sa langue (arabe) et sa religion. Non seulement l'effort éducatif français laisse largement à désirer, mais les enfants qui fréquenteraient l'école en perdraient les fondements de leur identité. Mohammed ben Youssef regrette que ses demandes répétées pour une révision des programmes n'aient pas été entendues. Comme l'étude du discours de Tanger (1947) le montrera, la question de l'enseignement, particulièrement de l'arabe et de l'islam, est l'un des principaux liens idéologiques qui unissent le sultan et les nationalistes.

La solution à tous ces maux est simple selon le sultan. Il faut revenir à l'esprit du Protectorat, c'est-à-dire l'esprit du maréchal Lyautey et de l'administration indirecte, dont le but encore lointain, mais explicite est l'autonomie marocaine :

*Nous croyons fermement avoir rempli Notre devoir sincère envers la France que Nous devons aider dans sa tâche en l'éclairant ; aussi bien qu'envers Notre peuple. [...] Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous sommes passés par des périodes*

---

<sup>1104</sup> Traduction d'une lettre du sultan à la Résidence générale, fin janvier 1944, CADN, IMA200-892.

<sup>1105</sup> Le 27 septembre 1943, une manifestation spontanée contre les pénuries, notamment de blé, conduit 400 de ses participants jusque sous les fenêtres du sultan, qui choisit de recevoir une délégation. Leur promettant que tout sera fait pour remédier au problème, il demande à la Résidence générale de faire en sorte que ce soit le cas. Lettre du résident général Puaux à Diplofrance (Alger), 13 octobre 1943, CADLC, 18GMII-949, f° 76 ; lettre du résident général à René Massigli, commissaire aux Affaires étrangères (Alger), 20 octobre 1943, 18GMII-949, f° 90.

<sup>1106</sup> « *Les collectes [de céréales par les Français] sont souvent faites dans des conditions regrettables d'incompréhension et quelques fois d'injustice flagrante ; certains petits agriculteurs se sont trouvés dans l'obligation de vendre leurs animaux les plus indispensables à leurs travaux pour pouvoir acheter du blé ou de l'orge à fournir aux collectes.* » Traduction par les services français d'une lettre du sultan à la Résidence générale, fin janvier 1944, CADN, IMA200-892.

*difficiles où nous avons renforcé les liens d'amitié qui nous unissent à la France, les soldats marocains ne font que traduire les sentiments unanimes de Nos sujets. Il serait criminel de s'abandonner au scepticisme, il suffit de retourner aux bons principes qui ont constitué la base de l'amitié franco-marocaine : les principes auxquels nous a habitués le Maréchal Lyautey. Le Maroc, aidé par la France, retrouverait vite sa richesse et sa grandeur et la France ajouterait à sa couronne de gloire un nouveau fleuron et sera sûre d'avoir contribué par sa science, son travail et son génie, à la renaissance d'un empire qu'elle sera heureuse de trouver à ses côtés à la paix comme à la guerre.*

À cette date, Mohammed ben Youssef ne demande donc pas explicitement l'indépendance, à la différence des nationalistes qu'il a bien voulu recevoir et écouter. Mais il demande une profonde transformation du Protectorat, pour faire cesser la domination injuste des Français sur le Maroc et les Marocains, celle qui se traduit par les inégalités d'accès aux vivres, par la domination administrative et le faible investissement dans l'éducation. Autant de sujets sur lesquels il veut désormais s'impliquer.

## B. Rappel à l'ordre et début des violences de décolonisation

Le sultan doit faire face à la très ferme réponse des Français. Le résident général Puaux revient furieux de Marrakech. Sa priorité est d'obtenir le désengagement du sultan, selon les ordres d'Alger<sup>1107</sup>. Quelques jours plus tôt, alors que des informations concernant la pétition (non encore publique) remontaient à la Résidence générale, G. Puaux avait interrogé le sultan pour savoir s'il avait des demandes, en matière de réformes. Le sultan s'était seulement félicité de celles déjà en cours<sup>1108</sup>. La relation entre les deux hommes, qui n'a jamais été cordiale, s'envenime, alors qu'elle constitue l'un des piliers du Protectorat. La première confrontation a lieu le 14 janvier, à la demande du résident ou à celle du sultan, selon les versions. L'entretien est violent, au point que le sultan soit contraint de se justifier lorsque G. Puaux le place face à ses responsabilités : « *Je lui ai dit que le moment était venu pour lui de se prononcer : "avec ou contre la France"*<sup>1109</sup> ». Le sultan réitère alors ses « *sentiments de reconnaissance* » à l'égard de la puissance protectrice, mais aussi ses obligations envers son propre peuple. Avertir les Français des besoins des Marocains devrait d'ailleurs être perçu comme une preuve de confiance<sup>1110</sup>. L'argument devient ensuite l'un des éléments de langage majeurs du sultan : il ne

---

<sup>1107</sup> Télégramme de Diplofrance (Alger) au résident général Puaux, 14 janvier 1944, CADN, 1MA200-885.

<sup>1108</sup> Document 568, The Consul at Rabat (Mayer) to the Secretary of State, Rabat, 5 janvier 1944, reçu le 14 janvier, R. E. PERKINS *et al.* (dir.), *Foreign Relations of the United States: Diplomatic Papers, 1944, The Near East, South Asia, Africa, The Far East, op. cit.*

<sup>1109</sup> Télégramme du résident général Puaux à Diplofrance (Alger), 15 janvier 1944, CADN, 1MA200-885.

<sup>1110</sup> Traduction d'une lettre du sultan à la Résidence générale, fin janvier 1944, CADN, 1MA200-892.

ferait qu'agir selon le désir de son peuple. Ce que G. Puaux nie, arguant que 58 signataires ne sauraient représenter la volonté populaire. Quelques heures après cet entretien, le sultan informe le résident, par l'intermédiaire du grand vizir Moqri et de Si Mammeri, ainsi que de quelques autres notables<sup>1111</sup>, de sa volonté de discuter avec lui d'« *un plan de réformes susceptibles de donner satisfaction aux aspirations légitimes de son peuple*<sup>1112</sup> » et d'engager des pourparlers avec les nationalistes. En plus de Si Mammeri, peu enthousiaste, mais qui obéit à son maître, le sultan charge deux de ses vizirs de prendre contact avec eux, mais aussi de leur demander de « *cesser toute agitation* ». Ces deux vizirs, sans surprise, sont Larbi el-Alaoui et Ahmed Bargach<sup>1113</sup>.

Durant ces pourparlers, les représentants du Makhzen demandent la réécriture du Manifeste, de façon à en retirer toute exigence d'indépendance. Pendant ce temps, alors que plusieurs délégations des grandes villes, inquiètes, commencent à arriver à Rabat, G. Puaux choisit de faire paraître un communiqué dans la presse<sup>1114</sup>, qui jusqu'à cette date n'a rien dit de la situation. Le communiqué promet des réformes pour apaiser le sultan et les nationalistes. Mais le 18 janvier au soir, à l'issue des rencontres bilatérales menées sans les Français, les nationalistes remettent un nouveau document au sultan, sous la forme d'une lettre d'A. Balafrej [**Annexe II.5**]. Faisant fi de l'appel à la modération lancé au nom du sultan, les nationalistes réitèrent leur désir d'indépendance, même s'ils acceptent le principe d'une phase de transition si celle-ci est pilotée par le souverain<sup>1115</sup>. La crise reste ouverte et place le sultan dans une position très inconfortable. Mohammed ben Youssef est pris en étau et n'a plus la main. D'un côté, les nationalistes n'entendent pas relâcher la pression. De l'autre, il doit faire face à la fronde de la partie traditionaliste de son Makhzen, grand vizir (qui menace de démissionner) et *mendoub* de Tanger en tête, ainsi que celle du pacha de Marrakech, tous partisans du statu quo ; et il doit bien sûr faire face à la Résidence générale. Quatre jours plus tard, alors qu'un second conseil des vizirs doit se tenir pour discuter de la dernière prise de position des nationalistes, G. Puaux est de nouveau

---

<sup>1111</sup> Le *mendoub* M. Tazi de Tanger, les pachas A. Bargach et M. Sbihi de Rabat et Salé, ainsi qu'Ibn Zaydān.

<sup>1112</sup> Télégramme du résident général Puaux à Diplofrance (Alger), 15 janvier 1944, CADN, 1MA200-885.

<sup>1113</sup> *Ibid.*

<sup>1114</sup> « *Le Résident général a mis le Souverain au courant des intentions de la France en ce qui concerne l'avenir du Maroc. La France demeure fidèle à l'esprit de la mission qui lui a été confiée par un engagement contractuel. L'œuvre de réforme entreprise sera poursuivie dans tous les domaines. L'élite sera de plus en plus étroitement associée à la gestion des intérêts généraux de l'État, ainsi que le général de Gaulle l'a annoncé dans une récente déclaration. Sa Majesté le Sultan a déclaré de son côté que, soucieux avant toute chose du bonheur de son peuple, Il tient à ce que l'évolution du Maroc se développe dans le cadre de l'amitié française et le respect des traités.* » *Le Petit Marocain*, 17 janvier 1944.

<sup>1115</sup> « *En réalité aucune réforme véritable ne peut être accomplie que dans le cadre d'une souveraineté unique. Il n'est pas concevable que cette souveraineté appartienne à quelqu'un d'autre que Sa Majesté le Sultan. Il doit être la source des pouvoirs législatifs et exécutifs.* » Lettre d'Ahmed Balafrej au sultan, 18 janvier 1944, dans Parti de l'Istiqlal, *Documents, 1944-1946*, *op. cit.*, p. 5.

reçu par le sultan. Il vient armé du traité de Fès, dont il fait la lecture au sultan, pour lui faire comprendre qu'il ne respecterait pas sa part du marché ; avec un sous-entendu terrible, celui d'une potentielle destitution. L'ombre d'Abdelhafid et de Moncef Bey plane sur le sultan. Mohammed ben Youssef cède aussitôt : « *Je réunis tout à l'heure mon conseil, que dois-je leur dire*<sup>1116</sup> ? » Durant ce fameux conseil, le sultan interdit à quiconque autre que lui de prendre la parole, et déclare en évoquant à son tour le traité de Fès que « *le mot d'istiklal [sic] doit disparaître des bouches et des cerveaux*<sup>1117</sup> ». Mais ce mot auquel il ne faut plus penser et qu'il ne faut plus prononcer est aussi le nom du tout jeune parti nationaliste, que le sultan est donc contraint de désavouer.

Cette « *capitulation* » du souverain, pour reprendre le mot de G. Puaux, est rendue publique et ouvre la voie à la répression. Le Makhzen est remanié pour en expulser les éléments pronationalistes qui étaient entrés au gouvernement sous C. Noguès, au début de la guerre. Larbi el-Alaoui cède sa place comme vizir de la Justice à Mohammed el-Hajoui, le président du Tribunal d'Appel du Chrâa, qui attendait cette promotion depuis des années<sup>1118</sup>. L'autre victime immédiate est Ahmed Bargach qui perd son poste de délégué du grand vizir à l'enseignement au profit de Fatmi Ben Slimane (Fāṭmī b. 'Abd al-Karīm b. Sulaymān, 1898-1980). Ce dernier, jusqu'ici *ḥalīfa* du pacha de Meknès, est issu d'une grande famille de tradition Makhzen, fassie et d'origine andalouse. Son père a été vizir des Affaires étrangères sous Abdelaziz, et il est lié par le sang et l'alliance à l'ancien grand vizir Mohammed Guebbas. Fatmi Ben Slimane est fidèle à la France, mais sa position, comme le montre son rôle croissant dans les années suivantes, est ambiguë. La Qaraouiyyine est également épurée. Son vice-recteur Mohammed el-Fassi, qui avait pris la tête de la délégation des oulémas devant le sultan (le 14 janvier), est déposé. Ce remaniement du Makhzen n'est pas comme tous ceux qui l'ont précédé. L'appartenance aux grandes familles, toujours nécessaire, ne semble plus le critère principal. C'est désormais l'attitude du candidat à l'égard des nationalistes qui est scrutée, ce qui provoque dans les années qui suivent de fortes tensions entre le sultan et la Résidence. Sont donc exclus des postes à responsabilités fin janvier 1944 ceux que la Résidence considère comme les mauvaises fréquentations du sultan. Ce dernier sort isolé de la crise.

---

<sup>1116</sup> Télégramme du résident général Puaux à Diplofrance (Alger), 22 janvier 1944, CADN, 1MA200-885.

<sup>1117</sup> Télégramme du résident général Puaux à Diplofrance (Alger), 22 janvier 1944, CADN, 1MA200-885.

<sup>1118</sup> La présidence du TAC constitue l'antichambre du vizirat de la Justice. Larbi el-Alaoui avait lui-même occupé la fonction dans les années 1930. À ce poste, M. el-Hajoui est remplacé par Madānī b. al-Husnī, issu d'une grande famille rabatie, et jusqu'ici vice-président du TAC. Télégrammes du résident général Puaux à Diplofrance (Alger), 26 janvier et 5 février 1944, CADN, 1MA200-885.

Celle-ci n'est pourtant pas achevée, et n'a en fait pas encore atteint son climax. L'alerte est suffisamment forte côté français pour que le gouvernement d'Alger soit mobilisé. René Massigli, commissaire aux Affaires étrangères depuis juin 1943, prend le dossier en main, ce qui est le signe d'une fragilisation de Gabriel Puaux à la Résidence générale. R. Massigli se déplace en personne à Rabat, où il arrive le 27 janvier<sup>1119</sup>. Officiellement, cette visite s'effectue hors de tout contexte, ou alors seulement celui de la conférence de Brazzaville qui se prépare pour le début du mois de février. La presse marocaine est toujours aussi muette sur la prise de position du sultan et l'agitation nationaliste. Pourtant, R. Massigli se déplace bien pour tancer le sultan. Le mot d'ordre, alors que la fin de la guerre se profile, est de restaurer la puissance française, mais aussi, idée nouvelle qui va croissant dans les années qui suivent, de réformer économiquement et socialement le Maroc et le Protectorat<sup>1120</sup>. Les réformes politiques ne sont pas à l'ordre du jour. Comprenant parfaitement ce qu'il risque s'il ne rentre pas dans le rang, le sultan fait marche arrière. Accueillant R. Massigli, il se contente de rendre hommage à la France, comme il a l'habitude de le faire de façon automatique depuis 1927. Les Français souhaitent tourner la page d'un mauvais épisode dont ils espèrent qu'il n'a été, de la part du sultan, qu'un égarement passager.

Au cours du séjour de R. Massigli une offensive large contre les nationalistes est décidée, deuxième étape d'une répression qui embrase quelques villes du Maroc. Au petit jour du 29 janvier, plusieurs figures nationalistes sont arrêtées à Rabat, dont A. Balafrej et A. Lyazidi. Certains d'entre eux sont emprisonnés plusieurs semaines à Fès, puis parfois exilés<sup>1121</sup>. Mais les Français perdent le contrôle de la situation, car ces arrestations provoquent aussitôt, à Rabat et Salé, d'importantes manifestations qui se transforment en émeutes. Organisées par les nationalistes, qui avaient sans doute intégré les arrestations à leur stratégie de mobilisation, elles font comprendre aux Français combien le nationalisme a, depuis l'avant-guerre, conquis les esprits dans les villes ; non seulement à Fès, capitale du premier nationalisme, mais également à Rabat, la capitale et résidence principale du sultan. Mohammed ben Youssef est le point de convergence de la contestation et des revendications. Les principales manifestations rabaties se déroulent sous les fenêtres de son palais. Les manifestants, dont le nombre peut être estimé à plusieurs centaines, se déploient sur le Mechouar et jusque dans la cour du palais, pris d'assaut pendant

---

<sup>1119</sup> Ses papiers privés permettent d'éclairer la période 1943-1944 : CADLC, 217PAAP-43. Sa biographie réalisée par R. Ulrich-Pier ne mentionne pas les événements marocains. R. ULRICH-PIER, *René Massigli (1888-1988). Une vie de diplomate*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, 2006 (tome 1).

<sup>1120</sup> Discours de G. Puaux au sultan, prononcé le 28 janvier 1944, CADLC, 217PAAP-43, f° 17. Pour le très plat discours d'accueil du sultan : CADN, 1MA300-298. Pour le récit de l'audience, *Le Petit Marocain*, 29 janvier 1944.

<sup>1121</sup> D. ZISENWINE, *The emergence of nationalist politics in Morocco*, *op. cit.*, p. 66.

plusieurs heures électriques. Le mot d'ordre est « *Balafrej ou la mort !* ». Le 29 janvier 1944 est un jour d'une grande violence, qui choque le sultan<sup>1122</sup>. La journée inaugure un cycle de violences de décolonisation qui ne prend fin qu'après l'indépendance effective du pays en 1956. Ce jour-là, plusieurs Français sont tués par jets de pierre, et les soldats qui protègent le palais répliquent par des tirs, qui font plusieurs dizaines de victimes dans les rangs des manifestants. Lorsque la cour des *banīqa*-s est envahie, ceux-ci s'en prennent également aux membres du Makhzen. Celui qui a le plus à souffrir de l'assaut du palais est Si Mammeri, violemment malmené, déshabillé, traîné par la foule ; à dessein, car l'ancien précepteur n'est pas apprécié de nombreux Marocains et notamment des nationalistes, pour qui il n'est qu'un agent des Français<sup>1123</sup>. La situation se calme brièvement après l'agression de Si Mammeri, que tout le monde croit mort, lorsque le sultan paraît et exige le silence. Mais la foule reprend rapidement le dessus, et le sultan lui-même doit reculer, jusqu'à se barricader dans la salle du trône<sup>1124</sup>. Entre deux portes, au pied de l'escalier qui mène à son trône, il finit par recevoir des meneurs de la contestation, dont A. Lyazidi (arrêté le matin même, interrogé puis libéré) et lui déclare « *qu'il est impossible de prendre une décision quelconque sous la pression de menaces aussi révolutionnaires*<sup>1125</sup>. » A. Lyazidi parvient à obtenir la fin de la manifestation, tandis que Philippe Boniface, directeur de l'Intérieur, refoule avec ses hommes les manifestants hors du palais puis du mechouar. Le soir même, le sultan souhaite faire une déclaration à la radio, ce que refusent G. Puaux et R. Massigli.

Le lendemain, les troubles se propagent et s'amplifient à Fès, où plus de 60 personnes, dont des policiers, sont tuées<sup>1126</sup>. Les Français répondent par une nouvelle vague d'arrestations dans les milieux nationalistes et déploient dans la médina deux bataillons de tirailleurs sénégalais. Le symbole est fort, car l'armée n'a pas investi la médina de Fès depuis les sanglantes journées de 1912 qui avaient suivi la signature du Traité de Protectorat. Le jour suivant, les soldats font de nombreux morts parmi les manifestants qui tentaient de forcer les barrages. L'agitation, limitée aux trois villes de Rabat, Salé et Fès, va ensuite decrescendo jusqu'au 9 février. Mais la répression française s'étend sur plusieurs semaines. Abderrahman Bargach, père

---

<sup>1122</sup> Pour un récit détaillé des événements : « Compte-rendu des événements survenus au palais dans la journée du 29 janvier 1943 [sic] », CADN, 1MA300-321.

<sup>1123</sup> L'opinion publique lui reproche également d'être un paravent entre le sultan et son pays, lui empêchant de se rendre compte de la situation. Note de renseignement, direction des Affaires politiques, 19 août 1941, CADN, 1MA200-885.

<sup>1124</sup> « Compte-rendu des événements survenus au palais dans la journée du 29 janvier 1943 [sic] », CADN, 1MA300-321.

<sup>1125</sup> « *Le Souverain, commentant [le] lâche attentat [contre Mammeri], dit alors la honte qu'il ressent de voir [sic] Son peuple se livrer, au palais, sous Ses Yeux, à des actes d'une sauvagerie sans nom.* » *Ibid.*

<sup>1126</sup> D'importants troubles ont eu lieu à Fès le 31 janvier, lorsque la guilde des tanneurs s'en serait prise à la troupe. 15 Marocains auraient trouvé la mort. Document 577, The Consul at Rabat (Mayer) to the Secretary of State, 2 février 1944, R. E. PERKINS *et al.* (dir.), *Foreign Relations of the United States : Diplomatic Papers, 1944, The Near East, South Asia, Africa, The Far East, op. cit.*



du délégué à l'Enseignement destitué quelques jours plus tôt, doit quitter le pachalik de Rabat qu'il occupait depuis 1917. Le poste est confié à Ḥammādī al-Qabbāğ, ancien président de la chambre de commerce de la ville, *ḥalīfa* du pacha de Casablanca, et représentant de la principale famille rabatienne rivale des Bargach<sup>1127</sup>. Considérés comme proches de l'Allemagne (dont ils sont d'anciens protégés), ceux-ci payent donc à prix fort leur engagement auprès des nationalistes. Ils ne sont pas les seuls. Trois caïds de territoires voisins de Rabat sont aussi suspendus, ainsi qu'un parent du sultan, cadi de Casablanca<sup>1128</sup>. Le Makhzen est épuré de tous ses éléments nationalistes, ceux qui ont signé le Manifeste de l'Indépendance (Messaoud Chiguer, Ṭāhar Znībir, 'Abd al-Kabīr al-Fāsī, Abdelkrim Ben Jelloun) ou qui plus généralement ont participé aux troubles<sup>1129</sup>. En tout, la séquence de janvier-février 1944 conduit à 1 805 arrestations (l'ancien vice-recteur de la Qaraouiyyine, Mohammed el-Fassi, en fait partie) et 1 063 condamnations<sup>1130</sup>. Début mars, les manifestants jugés responsables de la mort de Français sur le mechouar le 29 janvier sont exécutés<sup>1131</sup>.

La situation est donc extrêmement tendue au Maroc en ce début du mois de février 1944, tandis que s'ouvre la Conférence de Brazzaville présidée par de Gaulle. La répression, proportionnelle à la peur de la Résidence, fait mauvais genre alors que l'avenir des territoires coloniaux français est discuté. Le coup est rude pour la France et pour la Résidence, d'où des rumeurs mi-février d'un départ de G. Puaux, finalement avorté<sup>1132</sup>. Le pouvoir à Alger ne peut accepter la contestation nationaliste, sous peine de paraître encore plus faible qu'il ne l'est. Tout est alors fait pour occulter la vérité, notamment aux yeux des Américains et Britanniques, aussi pour les dissuader d'intervenir (ce dont ils n'ont aucunement l'intention, comme le montrent les documents diplomatiques américains<sup>1133</sup>). Le discours officiel français est que l'agitation constatée au Maroc est un complot des Allemands qui, soutenant quelques militants dont il est connu qu'ils ont des liens avec les nazis, chercheraient à produire une diversion pour affaiblir les Alliés ; les opérations dans la médina de Fès ne seraient rien d'autre qu'une opération pour

---

<sup>1127</sup> Télégramme du résident général Puaux à Diplofrance (Alger), 5 février 1944, CADN, IMA200-885.

<sup>1128</sup> « Situation générale et relations avec le Palais », juin 1944, CADN, IMA200-892.

<sup>1129</sup> « Liste des fonctionnaires Makhzen du Palais qui se sont signalés par leur participation à l'agitation nationaliste », début février 1944, CADN, IMA300-321.

<sup>1130</sup> Télégramme secret du résident général Puaux au Commissaire d'État chargé des Affaires musulmanes, le général Catroux, mai 1944, CADLC, 18GMII-949, f° 151.

<sup>1131</sup> *Le Petit Marocain*, 7 mars 1944.

<sup>1132</sup> « Catroux shift reported, General may succeed Puaux as Resident in Morocco », *New York Times*, 15 février 1944.

<sup>1133</sup> Le consul Mayer avait d'ailleurs bien averti la Résidence, quelques semaines plus tôt, en lui donnant des conseils qu'elle semble avoir suivis à la lettre : « *Si vous aviez des difficultés avec les indigènes, réglez-les en silence et que personne ne les sache. N'ayez pas de conflit public. Si un conflit venait à surgir, l'opinion américaine pourrait être travaillée par ceux qui chez nous s'intéressent aux musulmans et on ne sait où cela peut mener.* » Mayer confirme par ailleurs que son gouvernement n'a aucune visée sur le Maroc et qu'il ne viendra pas en aide aux nationalistes. Compte-rendu d'un entretien avec le consul américain Mayer, 23 décembre 1943, CADN, IMA200-885.

s'emparer d'espions allemands<sup>1134</sup>. Tout est interprété par le prisme allemand. A. Balafrej, leader du nouveau parti de l'Indépendance, apparaît comme la principale cible. Il a passé les premières années de la guerre à Tanger où il a louvoyé auprès des Espagnols et surtout des Allemands. Il s'est brièvement rendu à Berlin, et la Résidence a intercepté des télégrammes de 1942 qu'il aurait écrits aux services secrets allemands<sup>1135</sup>. Les télégrammes ont été présentés au sultan au cours d'une audience en juillet 1944, majesté bien « *mal à Son aise* » durant l'entretien puisque le contact tangérois des services secrets allemands, H. W. Krüger, était aussi celui avec lequel ses propres émissaires ont sans doute pris contact pendant la guerre<sup>1136</sup>. Risquant la peine de mort pour trahison, A. Balafrej est finalement déporté en Corse pendant deux années.

En dépit des apparences, le retour des nationalistes est une réussite. Ils n'espéraient sans doute aucune avancée directe en remettant leur pétition au sultan. L'objectif était plutôt de faire parler d'eux et de faire réagir les Français, dans une logique assumée de confrontation, ce qu'ils ont réussi en montrant combien leurs forces avaient crû depuis l'avant-guerre. Les Français, de leur côté, ont paniqué. Le contexte rendait de leur point de vue impossible toute réforme politique, et leur seule réponse a été la force. Mais s'il y a bien quelqu'un qui sort affaibli et isolé de la crise, c'est Mohammed ben Youssef. A-t-il vraiment eu l'espoir que la pétition nationaliste changerait les choses, que les Américains se décideraient à intervenir au Maroc ? La Résidence générale, et notamment la poigne de fer de G. Puaux, ont eu raison de la faible détermination du sultan, qui cède dès les premières menaces. L'impression générale est qu'il a été instrumentalisé par les nationalistes. L'assaut du palais et les violences contre Si Mammeri l'ont profondément choqué : « *Les événements sanglants de Rabat l'ont douloureusement impressionné et en évoquant devant le Conseiller chérifien l'avenir des relations franco-marocaines, il n'a pu retenir ses larmes*<sup>1137</sup> », rapporte G. Puaux. La crise, la plus grave crise entre le Palais et la Résidence depuis 1912, le contraint à céder le terrain qu'il avait gagné depuis 1939<sup>1138</sup>. Surtout, le sultan s'est découvert aux yeux des Français, qui voient désormais en lui un adversaire. Il n'y a alors plus de retour à la normale possible.

---

<sup>1134</sup> R. Massigli, dans son intervention de mars 1944 devant l'Assemblée consultative provisoire, accuse également les Allemands (« *Ce n'est pas d'hier, c'est en 1914, qu'un attaché militaire allemand à Madrid prononçait cette phrase célèbre : « C'est au Maroc que l'on peut le mieux couper les jarrets à la France »* »), mais il reconnaît également la pression coloniale exercée sur le Maroc : « *Le Maroc a été pendant trois ans exploité au profit de Vichy et de l'Allemagne. Ce n'était plus le protectorat, c'était le colonialisme dans sa forme la plus désuète que nous répudions.* » Intervention de R. Massigli devant l'Assemblée consultative provisoire, Commission du 8 mars 1944, CADLC, 6GMII-13, f° 66.

<sup>1135</sup> D. ZISENwine, *The emergence of nationalist politics in Morocco*, op. cit., p. 18.

<sup>1136</sup> Compte-rendu de l'entretien entre le sultan et le résident général, 1<sup>er</sup> juillet 1944, CADN, 1MA300-301, f° 463.

<sup>1137</sup> Télégramme du résident général Puaux à Diplofrance (Alger), 5 février 1944, CADN, 1MA200-885.

<sup>1138</sup> Selon R. Massigli, C. Noguès est également responsable, car il aurait cessé d'encadrer le sultan durant la guerre. Intervention de R. Massigli devant l'Assemblée consultative provisoire, Commission du 8 mars 1944, CADLC, 6GMII-13, f° 66.

### C. Une déception française de plus

Le sultan n'est pas à cette date dans une stratégie claire de confrontation avec la Résidence générale et surtout pas avec le CFLN puis le GPRF, même si ses entretiens hebdomadaires avec les conseillers du Gouvernement chérifien sont de moins en moins amicaux depuis 1943<sup>1139</sup> ; si ses récriminations (quelques points de droit, des remarques sur des affaires judiciaires en cours, des droits à accorder à ses familiers...) peuvent sembler dérisoires au regard des enjeux politiques, le ton n'est plus conciliant comme avant. Mais il cherche aussi à laisser plusieurs portes ouvertes, et hésite. Les Américains l'ont déçu à deux reprises, en 1943 et en janvier 1944. S'il continue de rechercher leur soutien, Mohammed ben Youssef ne croit plus en une intervention américaine. Les nationalistes ne sont pas non plus des alliés fiables. Durement réprimés par la Résidence, ils font profil bas tout au long de 1944 et au début de l'année suivante. Mais après l'été 1944, une autre option apparaît. Le GPRF semble plus ouvert sur les questions coloniales et, à défaut d'indépendance, pourrait envisager l'autonomie politique du Maroc. Mohammed ben Youssef place alors une partie de ses espoirs en Charles de Gaulle, qui l'invite à Paris en juin 1945.

Le sultan, après plusieurs semaines de prostration dans son palais qui ont suivi la répression contre les nationalistes, décide de faire bonne figure. Il reprend sa collaboration avec le résident général, qui lui-même est dans de meilleures dispositions. La détente se lit dans une série de mesures communes. Sur proposition du résident général, le sultan gracie plusieurs dizaines de jeunes ayant participé aux événements de janvier, à la condition qu'ils n'aient commis aucune violence<sup>1140</sup>. En juin 1944, le sultan et le résident partagent la même voiture au cours d'une cérémonie, ce qui n'était plus arrivé depuis des mois. Mais la crise a laissé des traces. Les audiences entre le sultan et son Conseiller du Gouvernement chérifien (Henri Marchat, puis Ludovic Chancel à partir de début 1945) ne sont plus les moments détendus qu'ils ont longtemps été. Le sultan s'y montre souvent morose, prêt à rechigner sur des points de détail. Lors de ses entretiens, le sultan critique de plus en plus l'administration française, refusant de se limiter « *au rôle d'image* », comme il le déclare à son entourage<sup>1141</sup>. Ses récriminations sont en particulier adressées à la direction des Affaires politiques, et tout particulièrement à Philippe Boniface qui la dirige, et qui a eu les mains libres pour réprimer les manifestations de début 1944.

---

<sup>1139</sup> Pour des exemples d'entretiens de l'année 1943, CADN, 3MA1-132.

<sup>1140</sup> *Le Petit Marocain*, 27 avril 1944.

<sup>1141</sup> *Ibid.*

Le Manifeste de l'Indépendance a aussi creusé les lignes de fractures au sein du Palais, du Makhzen et des élites. En approuvant le discours des nationalistes, Mohammed ben Youssef ne s'éloigne pas seulement de la Résidence, mais aussi des élites traditionalistes fidèles à la France. Il exige notamment un droit de regard sur la nomination des fonctionnaires marocains. Cette revendication est ancienne, depuis le milieu des années 1930, mais elle concernait avant tout les cadis, donc les fonctionnaires religieux sur lesquels la prérogative du sultan est plus importante. Depuis 1943 et le départ de C. Noguès, le sultan exige de même pour toutes les autres fonctions de premier plan, pachas, caïds, et leurs *ḥalīfa*-s, prétention qui agace une Résidence habituée à avoir les mains relativement libres depuis 1912<sup>1142</sup>. En regardant du côté des caïds, il s'agit aussi d'étendre son influence dans les campagnes et montagnes, qui résistent aussi au militantisme nationaliste. Progressivement, les grandes familles marocaines comprennent qu'elles vont devoir choisir leur camp, ce qui aurait été beaucoup plus aisé si le sultan n'avait pas manifesté sa sympathie pour les nationalistes. Mohammed ben Youssef cherche également à se constituer une clientèle personnelle, détachée de son seul rôle de sultan et commandeur des croyants. Il regarde du côté des élites émergentes. Il affiche par exemple une grande proximité avec certains anciens élèves des collèges franco-musulmans (qui jouent un rôle central dans la structuration du mouvement nationaliste), comme M'hammed Zeghari, Ahmed Bahnini (Aḥmad Abā Ḥanīnī, 1909-1971), Mohammed Laghzaoui (Muḥammad Laǧzawī, 1906-1989), Ahmed Bennani (Aḥmad Binnānī, 1926-2009). Ce sont de nouveaux profils qui apparaissent dans l'entourage du sultan, et à qui il confie parfois des fonctions au Palais. Comme les nationalistes, le sultan profite de cette phase d'accalmie pour étendre ses réseaux. Mais il reste discret sur ses nouvelles amitiés, de la même façon que les nationalistes l'ébruient peu<sup>1143</sup>.

Mohammed ben Youssef procède prudemment. Son attitude reste ambivalente, ce qui est le reflet tant d'une stratégie prudente que d'hésitations. Il est capable de développer un double discours et d'agir sur les deux plans. Le mois de novembre 1944 en offre un bon exemple. Le 3 de ce mois, il inaugure en présence du général Catroux, ministre de l'Afrique du Nord et représentant du général de Gaulle, le barrage d'Imfout, au sud de Settat. L'événement est fortement médiatisé, car il doit symboliser les investissements français pour la modernisation, ici agricole et énergétique, du Maroc. Le sultan revient aux discours d'avant-guerre et

---

<sup>1142</sup> Note confidentielle pour le résident général, 12 décembre 1943, CADN, IMA200-885.

<sup>1143</sup> Le seul événement notable du côté des nationalistes durant l'année 1944, après janvier-février, est l'échec d'une grève à la Qaraouiyyine au mois de mars. « Situation politique du Maroc au 1<sup>er</sup> décembre 1944 », 4 décembre 1944, direction des Affaires politiques, CADLC, 24QO-73.

vante les réalisations du Protectorat (« *Oui, la France a tenu la promesse qu'elle avait faite de réaliser sa mission civilisatrice*<sup>1144</sup> »). Le général Catroux profite du déplacement pour avoir une discussion franche avec le sultan, qui lui liste ses demandes (départ de P. Boniface, libération des derniers prisonniers nationalistes...) dans l'espoir qu'elles soient transmises au général de Gaulle<sup>1145</sup>. Connaisseur du Maroc où il a été muté dans l'entre-deux-guerres (il a officié durant la guerre du Rif aux côtés du maréchal Lyautey, puis a commandé la région de Marrakech de 1931 à 1934), le général Georges Catroux (1877-1969) a la confiance du sultan qu'il connaît depuis des années, et celle du général de Gaulle qu'il a été un des premiers à rallier en 1940. S'il est présent au Maroc en novembre 1944 en tant que ministre de l'Afrique du Nord du GPRF, le gouvernement français de l'après-guerre a aussi régulièrement recours à ce militaire modéré dans son approche du fait colonial<sup>1146</sup> dans les moments de tension avec le sultan. G. Catroux tente de rassurer le sultan, et de le faire revenir dans le droit chemin<sup>1147</sup>. Dans le rapport qu'il fait au général de Gaulle, il considère également que la France doit faire des efforts, et associer le sultan pour éviter de perdre le lien privilégié qu'ils ont longtemps eu avec la monarchie chérifienne<sup>1148</sup>. Mais quelques jours plus tard, à l'occasion de la fête du Trône, le sultan prononce un discours beaucoup plus politique, sans jamais être explicite [**Annexe II.7**]. Le texte semble commencer par un *mea culpa* de la part du sultan pour son attitude au début de l'année : « *Si nous constatons que nous avons rempli notre devoir, nous persistons à poursuivre la bonne voie et nous marchons vers l'avant. Mais si nous constatons que nous avons dévié de la bonne route, nous méditons sur notre erreur et nous rebroussons chemin, vers notre salut*<sup>1149</sup>. » Mais il n'est en vérité pas question des événements de janvier. Le sultan se désole seulement du peu d'investissement collectif dans l'éducation des Marocains. Il appelle ses sujets à plus de solidarité, et à un changement de comportement, tandis que la France est absente

---

<sup>1144</sup> Discours du sultan pour l'inauguration du barrage d'Imfout, 3 novembre 1944, CADLC, 24QO-73.

<sup>1145</sup> Rapport très secret du général Catroux au général de Gaulle après son séjour au Maroc, 7 novembre 1944, CADLC, 24QO-836.

<sup>1146</sup> Dans ses mémoires sur la guerre, il regrette par exemple qu'aucune réforme d'ampleur, politique, n'ait été décidée après 1945 en Afrique du Nord, G. CATROUX, *Dans la bataille de Méditerranée, Égypte, Levant, Afrique du Nord, 1940-1944*, Paris, Julliard, 1949, p. 438.

<sup>1147</sup> Rapport très secret du général Catroux au général de Gaulle, 7 novembre 1944, CADLC, 24QO-836.

<sup>1148</sup> « *Il importe aussi de le traiter en personne adulte et de l'associer plus étroitement à la préparation des projets et des décisions. [...] Il faut lui donner l'espoir que la tutelle s'assouplira, que son rôle grandira et que place sera faite aux jeunes dans la gestion des affaires.* » *Ibid.*

<sup>1149</sup> Traduction par le Palais, précisée par mes soins à partir de la version en arabe. « Traduction du discours prononcé par Sa majesté Sidi Mohamed ben Youssef, sultan du Maroc, à l'occasion du 17<sup>ème</sup> anniversaire de son accession au Trône (fête du Trône), 4 hijra 1363, 18 novembre 1944 ». Une autre traduction existe, par les services français, mais moins fidèle : CADN, IMA300-298. Le texte en arabe se trouve dans un recueil de discours publié en 1945 : « *Milyūnān min al-naṣī' al-maġribī fī ḥāja ilā al-tatqīf* [Deux millions de jeunes Marocains ont besoin d'éducation] », dans *Min sulṭān al-Maġrib ilā ṣa'bhū al-wafī, naṣṣ ḥuṭub al-qāhā ġalāla Amīr al-mu'minīn Sīdī Muḥammad b. Yūsuf* [Texte des discours prononcés par Sa Majesté le Commandeur des croyants Mohammed ben Youssef] (1359-1363 / 1940-1944), Rabat, Imprimerie mohammedienne, janvier 1945, disponible en CADN, IMA300-298.

d'un texte très patriotique : « *Agissez donc pour que votre patrie soit prospère et pour que votre Souverain soit fier de vous. [...] C'est en suivant de tels conseils que vous ferez du Maroc un éden où il y aura félicité et prospérité, un Maroc qui parviendra, grâce à Dieu, au progrès et à la grandeur [siyāda<sup>1150</sup>].* » Le message politique est clair pour qui sait lire en les lignes.

L'attitude du sultan agace profondément la Résidence. La direction des Affaires politiques, à la demande de G. Puaux qui est sur la même ligne que P. Boniface, commet en mars 1945 un très long rapport intitulé « Le nationalisme sultanien », qui liste tout ce que les Français auraient à reprocher au sultan depuis 1940<sup>1151</sup>. Tout en attaquant le sultan, il lui rend un hommage paradoxal, puisqu'il souligne la finesse de son jeu politique. Après avoir profité de la présence française, qui a restauré toute la puissance du sultanat, en allant même au-delà de ce qu'il avait été, le sultanat tenterait de s'autonomiser et de se débarrasser des Français. Jusqu'à présent, les Français ont profité du prestige chérifien, mais celui devient encombrant ou se retourne contre eux. Au fil des ans, sous la plume des fonctionnaires de la Résidence qui souhaitent convaincre Paris de la dangerosité du personnage, Mohammed ben Youssef se transforme par touches de plus en plus grossières en stéréotype du despote oriental, qui vivrait dans la luxure, la vénalité et la cruauté. Le rapport de 1945 conclut sur la nécessité de prendre des mesures fortes. Pour la première fois, des conséquences dynastiques sont évoquées : « *Le moment peut venir où le souverain devra être mis, d'une manière impérative, dans l'obligation de [...] respecter [les droits de la France au Maroc], mais il ne faut pas se dissimuler que l'on risque ainsi une crise dynastique.* » Le mot abdication ou destitution n'est pas écrit, mais il est implicite. C'est le début d'un courant dur au sein de la Résidence qui exige la déposition du sultan.

Malgré tout, la Résidence essaye d'être conciliante pour entretenir le lien. Sa hantise est d'être de nouveau confrontée à une situation comme celle de janvier 1944. Le marchandage des nominations et des décisions permet ainsi au sultan d'obtenir le retour en septembre 1944 de Moulay Larbi el-Alaoui, qui obtient le poste de délégué du grand vizir à l'Enseignement. Un autre outil de conciliation pour la Résidence est la politique de réforme promue par le CFLN puis le GPRF. Les réformes marocaines sont inspirées de la conférence de Brazzaville, qui s'est tenue du 30 janvier au 8 février 1944, alors que la médina de Fès était bouclée par l'armée française. Réunion des principaux responsables coloniaux français fidèles au CFLN, la

---

<sup>1150</sup> La traduction officielle en français affaiblit donc le sens du mot *siyāda*, qui aurait dû être traduit par souveraineté, et donc comme un synonyme d'« indépendance ».

<sup>1151</sup> « Le nationalisme sultanien », Rapport de la Direction des Affaires politiques du Protectorat, 29 mars 1945, CADLC, 24QO-12, f° 15.

conférence avait pour objectif de penser l'avenir des possessions coloniales françaises, avec comme principal objectif de les conserver dans le giron français. Si des réformes politiques d'ampleur, qui pourraient conduire à des indépendances, ne sont pas à l'ordre du jour, l'accent est mis sur des réformes administratives, économiques et sociales. Le résident Gabriel Puaux annonce fin février 1944 quatre commissions franco-musulmanes chargées de l'étude des problèmes de l'administration générale, de la justice, de l'enseignement, du paysannat et de la main-d'œuvre<sup>1152</sup>. L'idée qui prévaut est que la France n'a pas tenu l'intégralité de ses promesses coloniales et qu'elle doit à présent les rattraper. En revanche, le Maroc n'est pas jugé assez mûr politiquement pour des réformes politiques d'ampleur. Que les élites marocaines soient officiellement invitées à participer à ces commissions est une nouveauté<sup>1153</sup>. Le plan final des réformes, intitulé « Maroc 1945 », est présenté par G. Puaux le 26 novembre 1944 à l'occasion de l'*'ād*<sup>1154</sup>. Il comprend quatre volets principaux : justice, administration, enseignement, paysannat<sup>1155</sup>. Les réformes judiciaires se situent dans la ligne droite des réformes déjà entamées au début du Protectorat. Il s'agit de poursuivre la séparation des pouvoirs, en ôtant par exemple aux pachas la fonction de juge. Les réformes administratives visent à moderniser l'administration marocaine, avec pour but d'offrir des débouchés de carrière, dans la justice, les finances, les travaux publics, aux jeunes générations des élites formées à la française. La question éducative, comme dans les autres possessions coloniales françaises, se pose de façon accrue après la guerre. Le GPRF souhaite ouvrir l'enseignement aux non-Français, jusqu'ici très peu scolarisés. Au Maroc, c'est également la réponse à une revendication forte des nationalistes et du sultan. Le plan « Maroc 1945 » prévoit l'ouverture de 200 classes par an pendant dix ans, et promet le choix libre du cursus (français, marocain, mixte). Enfin, le plan concernant le paysannat renvoie à la modernisation de l'agriculture, dont le barrage d'Imfout est un exemple, et prévoit la création d'un Conseil supérieur du paysannat, mixte.

Même s'il estime sans doute que les réformes ne vont pas assez loin, notamment parce qu'elles ne touchent pas au volet politique, Mohammed ben Youssef est conciliant et approuve

---

<sup>1152</sup> Le discours de G. Puaux est méprisant : « *Nul peuple n'est à l'abri des phénomènes d'excitation collective. Au Maghreb, ils prennent l'aspect de brusques flambées. Le travail des imaginations surchauffées se traduit soudain en actes irréfléchis et la dangereuse puissance des mots conduit rapidement à la violence. [...] La tâche de la France est loin d'être achevée. Un pays immobilisé jusqu'en 1912 dans les conceptions économiques et sociales du XIII<sup>e</sup> siècle ne peut, en trente ans, se mettre au diapason de la civilisation mondiale.* » *Le Petit Marocain*, 17 février 1944.

<sup>1153</sup> L'un des principaux projets est l'élaboration d'un code pénal marocain au sein d'une commission dont le grand vizir a la charge, et à laquelle participent autant Jacques Berque, contrôleur civil, que Mohammed Naciri, *nā'ib* du vizir de la justice ou M'hamed Bahnini, juge au HTC, deux personnalités proches des nationalistes. *Le Petit Marocain*, 21 mars 1944.

<sup>1154</sup> Allocution du résident général Puaux pour l'aïd, 26 novembre 1944, CADLC, 24QO-73.

<sup>1155</sup> « Plan de réformes. Maroc 1945 », CADLC, 24QO-118.

ce programme contrairement à l'Istiqlal<sup>1156</sup>. Il place alors ses espoirs dans le général de Gaulle, dont il espère qu'il adoptera une politique coloniale radicalement différente. Le sultan s'assure que le général de Gaulle soit informé qu'il adhère à l'esprit de la Conférence de Brazzaville<sup>1157</sup>. Le 8 mai 1945, il se réjouit avec les Français de la capitulation allemande<sup>1158</sup>, et offre quelques jours plus tard une grande réception dans son palais de Casablanca<sup>1159</sup>. Il ne prend pas la parole après les massacres du même mois en Algérie. En multipliant les signes de son attachement à la France, il finit par obtenir ce qu'il souhaitait : l'attention de Charles de Gaulle.

La position du général de Gaulle à l'égard du Maroc est à l'image de sa politique coloniale générale : ambivalente. Il sait manier le bâton quand il l'estime nécessaire, et la carotte des réformes pour maintenir le dialogue. En janvier-février 1944, il avait autorisé G. Puaux, via R. Massigli, à l'emploi de la manière forte<sup>1160</sup>. En 1945, le chef du GPRF est plutôt décidé à manier la carotte afin d'« *établir un nouveau modus vivendi avec le Maroc* ». Depuis longtemps, ses envoyés au Maroc l'alertent sur l'attitude peu amène du sultan<sup>1161</sup>. Pour raffermir des liens distendus avec les deux monarchies maghrébines, Charles de Gaulle lance alors une invitation au sultan et au bey<sup>1162</sup>. Leur séjour en France doit permettre de célébrer la France retrouvée, mais aussi de reprendre la tradition abandonnée en 1939 des villégiatures estivales du sultan, symboles du lien colonial. Le sultan accepte avec grand plaisir, ce qui provoque le trouble parmi les militants nationalistes qui n'approuvent pas le voyage, peu de temps après les massacres de mai 1945 en Algérie<sup>1163</sup>. Le voyage du sultan est en effet obscurci par le contexte méditerranéen. Quelques semaines avant le séjour du sultan, Charles de Gaulle a également

---

<sup>1156</sup> « Mémoire au sujet des réformes marocaines », 1<sup>er</sup> décembre 1944, dans Parti de l'Istiqlal, *Documents, 1944-1946, op. cit.*, p. 8.

<sup>1157</sup> Télégramme de L. Marchal au ministère des Affaires étrangères, 17 avril 1945, CADLC, 24QO-124.

<sup>1158</sup> Télégramme du résident général Puaux au ministère des Affaires étrangères, 8 mai 1945, CADLC, 24QO-12 ; Discours du sultan sur la victoire, 15 mai 1945, CADN, 1MA200-880.

<sup>1159</sup> Télégramme du résident général Puaux au ministère des Affaires étrangères, 16 mai 1945, CADLC, 24QO-73.

<sup>1160</sup> Il s'en explique bien plus tard, en 1957, auprès de P. Mendès France. Parce que le contexte le justifiait, notamment l'influence américaine et la tentation allemande des nationalistes, il a « *laissé faire Puaux, qui ne demandait pas mieux que de rentrer dedans.* » cité par M. VAÏSSE, « De Gaulle et Mohammed V 18 juin 1940 - 18 juin 1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 241, n° 1, 16 mai 2011, p. 91-106.

<sup>1161</sup> Ainsi lors d'un conseil à Alger en présence de Charles de Gaulle, G. Puaux lui avait fait part de ses difficultés en octobre 1943 : le sultan « *recherche, surtout par vanité personnelle, une atténuation du protectorat ; pour y parvenir, il prête l'oreille aux conseils de certains nationalistes qui l'incitent à se poser en véritable chef du jeune Maroc.* » Le même jour, le général Catroux avait également souligné « *l'attitude peu satisfaisante du Sultan, qui commence à discuter les nominations faites par le Résident général et se livre à de nombreuses exactions sur la population marocaine ; il est essentiel de les faire cesser car la tolérance dont nous faisons preuve actuellement constitue une perte de prestige pour la France.* » Compte-rendu de la conférence du 22 octobre 1943, CADLC, 217PAAP-43, f° 9.

<sup>1162</sup> « *La souveraineté dans l'empire du Maroc et dans la régence de Tunis se confond avec leurs souverains, écrit C. de Gaulle dans ses mémoires. C'est directement avec eux que je veux avoir affaire.* » C. DE GAULLE, *Mémoires de Guerre. Tome 3, le Salut (1944-1946)*, Paris, Plon, 1959, p. 223.

<sup>1163</sup> René Maheu, « Voyage du sultan », 4 juin 1945, CADLC, 24QO-12, f° 78. R. Maheu, ancien professeur au Maroc, est le directeur de Cabinet du résident général.



choisi de réprimer le mouvement indépendantiste syrien, notamment en faisant bombarder Damas. Le sultan s'en serait ému auprès de proches : « *C'est ce que les nationalistes auraient voulu voir ici en 1944. Si à ce moment-là les Français n'avaient pas été patients, ils auraient pu bombarder à leur guise les villes du Maroc. Qu'aurais-je pu faire, que serais-je devenu*<sup>1164</sup> ? » Mais le sultan n'a pas seulement en tête de ressouder les liens. Il souhaite aussi faire bouger les choses. Discuter avec Paris, c'est l'occasion de court-circuiter la Résidence générale.

Charles de Gaulle accueille Mohammed ben Youssef pour les premières commémorations du 18 juin en France, et Lamine Bey (Muḥammad al-Amīn Bāy, 1881-1962, r. 1943-1957) pour le 14 juillet 1945<sup>1165</sup>. Pendant près d'un mois, le sultan, premier souverain accueilli par la capitale depuis la Libération, est l'hôte de marque de la France<sup>1166</sup>. Le voyage se déroule en trois temps, à Paris, en Allemagne puis en Auvergne<sup>1167</sup>. Débarqué à Cherbourg, le sultan est reçu avec les honneurs dans la capitale<sup>1168</sup>. Le général de Gaulle l'attend à la gare de Boulogne, et les deux hommes remontent les Champs-Élysées en voiture décapotable, cernés par des cavaliers marocains. Après plusieurs cérémonies (dont le passage obligé à la Grande Mosquée) et événements mondains, le clou du spectacle est la commémoration du 18 juin. Le général et le sultan, « *l'homme du destin et l'homme de la fidélité*<sup>1169</sup> », sont côte à côte sur l'estrade dressée Place de la Concorde pour assister au défilé militaire, auquel prennent part les unités marocaines. La deuxième étape du voyage est allemande, et le général de Gaulle n'accompagne pas le sultan. Ce dernier se rend jusqu'à Constance où se trouve la 1<sup>ère</sup> Armée de De Lattre de Tassigny, commandant en chef des forces françaises en Allemagne, et y assiste avec sa suite à un nouveau défilé militaire où les combattants marocains, qu'il décore, ont la place d'honneur. De là, il traverse le lac et se retrouve brièvement à Bragenz, en Autriche. Au retour, il passe par

---

<sup>1164</sup> Rapport de renseignement au sujet d'une conversation au palais entre le sultan, Larbi el-Alaoui et deux serviteurs le 3 juin 1945, 5 juin 1945, CADN, 1MA200-885.

<sup>1165</sup> Le sultan et le bey ne se croisent pas, selon la volonté du sultan. Il n'a pas d'animosité particulière contre Lamine Bey, mais Mohammed ben Youssef n'accepterait pas d'être placé sur un pied d'égalité avec son homologue tunisien au cours d'une cérémonie, par crainte de voir son prestige écorné. Son père déjà, lors du grand voyage en France de 1926, avait tout fait pour ne pas croiser le bey Muḥammad al-Ḥabīb lors des cérémonies du 14 juillet, et le séjour du souverain tunisien avait dû être repoussé.

<sup>1166</sup> Côté Marocains sont du voyage Moulay Hassan, le fils, Moulay Hassan, le frère, Si Mammeri, le grand vizir, le président du HTC Fatmi Ben Slimane, Larbi el-Alaoui, délégué à l'Enseignement, Kaddour ben Ghabrit, chef du protocole que la guerre n'a pas épargné – il a un temps été emprisonné par les Allemands – et le pacha de Marrakech le Glaoui, invité par le sultan. Du côté de la Résidence, G. Puaux, et L. Chancel, conseiller du gouvernement chérifien.

<sup>1167</sup> Pour le programme du voyage : Memento d'une réunion au ministère des Affaires étrangères, 8 juin 1945, 24QO-12, f° 93.

<sup>1168</sup> Il loge à l'Hôtel Talleyrand, avenue Foch, puis au Châteaux des Champs, à Melun.

<sup>1169</sup> Pour mettre à l'honneur le sultan, le général de Gaulle et la bonne santé des relations franco-marocaines, un film de propagande long de plus de vingt minutes est réalisé à l'occasion du séjour par les Actualités françaises, en collaboration avec le Centre cinématographique marocain. Centre cinématographique marocain, Les Actualités françaises, « Le voyage en France du sultan du Maroc, du 11 juin au 5 juillet 1945 », 25'23'', 1945, sur le site de l'INA : <https://www.ina.fr/video/AFE04002052> (consulté le 18 avril 2023).

Sigmaringen, Strasbourg et Nancy, et traverse en Allemagne et en France des paysages dévastés dont Cherbourg lui avait donné un avant-goût. À Paris, il retrouve le général de Gaulle et les deux hommes entament une visite officielle en Auvergne, où ils sont reçus par une foule en liesse ; la population est surtout là pour Charles de Gaulle, mais les villes et villages traversés sont aussi pavés et fleuris pour le sultan. Ensemble, ils visitent Clermont, sa cathédrale, l'université de Strasbourg qui était installée dans la ville pendant la guerre, et les usines Michelin. Le sultan et le général s'apprécient, depuis leur première rencontre deux ans plus tôt. C'est une forme d'admiration, ou au moins de respect, qui rappelle les sentiments amicaux que le sultan a pu avoir avec certains hauts gradés français, H. Lyautey dans sa jeunesse, C. Noguès, G. Catroux. Mohammed ben Youssef, qui était depuis longtemps décoré de la Grand-Croix de la Légion d'honneur, reçoit également la Croix de la Libération des mains du général de Gaulle. Le souverain marocain est l'un des rares Compagnons de la Libération étrangers, titre qu'il obtient des années avant W. Churchill ou George VI<sup>1170</sup>, ce qui constitue un motif de fierté pour l'hagiographie marocaine. Pour le discours officiel marocain comme français, Charles de Gaulle, tout comme le maréchal Lyautey, constitue souvent une figure positive mobilisée de nos jours pour manifester les bonnes relations entre les deux pays<sup>1171</sup>. Il est toutefois assez difficile de voir en quoi le sultan méritait, plus que d'autres, une décoration dont la grande majorité des bénéficiaires sont des combattants. Il est certes resté fidèle à la France en 1939, mais il est ensuite resté sous la domination de Vichy, avant de manifester une velléité d'indépendance vis-à-vis de la France<sup>1172</sup>. La décoration, en vérité, ne récompense pas une action passée, mais un positionnement dont on espère qu'il durera : l'attachement à la puissance coloniale.

L'entretien le plus important entre les deux hommes a eu lieu au retour d'Allemagne, avant le départ pour l'Auvergne, dans la maison du général de Gaulle au bois de Boulogne. Mohammed Mammeri et Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, sont présents. Si l'on en croit la version résumée et lissée proposée par le général dans le dernier tome de ses *Mémoires de Guerre*, l'entretien aurait été très affable et sans aspérité. Le sultan aurait reconnu les bienfaits de la présence française au Maroc, avant d'ajouter qu'elle a toujours été pensée

---

<sup>1170</sup> Il y a 73 compagnons étrangers ou nés étrangers, sur 1 038 en tout. Le premier régiment de marche des Spahis marocains fait partie des quelques unités Compagnons de la Libération, en août 1945. Ordre de la Libération, « Les femmes et les hommes compagnons de la libération », s. d., en ligne : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/les-femmes-et-les-hommes-compagnon-de-la-liberation> (consulté le 30 juin 2021).

<sup>1171</sup> *De Gaulle et le Maroc*, Paris, Casablanca, Publisud-Socheppress, 1990 ; *Mohammed V – De Gaulle, d'un appel à l'autre. Actes de la Journée d'étude*, Publications de la Commission marocaine d'histoire militaire, 2010 (colloque sous le haut-patronage de Mohammed VI et de Nicolas Sarkozy).

<sup>1172</sup> Sa biographie sur le site de l'Ordre de la Libération évite les sujets sensibles : Ordre de la Libération, « Mohammed V », s. d., en ligne : <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/compagnons/mohammed-v> (consulté le 30 juin 2021).

comme une étape amenée à être dépassée, ce que le général de Gaulle aurait reconnu<sup>1173</sup>. La France n'a jamais eu d'autre projet, mais il doute que le moment soit venu, et le sultan doit se méfier des promesses en l'air, c'est-à-dire des promesses américaines. Charles de Gaulle aurait promis des négociations qui auraient pu s'ouvrir dès que le futur régime français aurait sa constitution. Il aurait donc lui aussi promis un changement politique au sultan, mais le général a plus à l'esprit la future Union française qu'une réelle autonomie qui conduirait à terme le Maroc à l'indépendance — mot qui n'aurait d'ailleurs pas été prononcé. Le résumé de l'entretien fait par le délégué à la Résidence générale Léon Marchal (qui n'y a pas assisté) révèle en vérité des échanges plus tendus que ce que Charles de Gaulle veut bien dire : « *[le sultan] a déclaré que, malgré la loyauté dont il a constamment fait preuve envers la France, de nombreuses atteintes avaient été portées à son prestige et à son autorité* », « *puis il a dit que, si le peuple marocain demandait des réformes, c'est parce que les temps avaient changé*<sup>1174</sup> ». Dans sa réponse, Charles de Gaulle se serait moins engagé que ce qu'il prétend quelques années plus tard, en connaissant la suite de l'histoire.

Décidé à obtenir ce qu'il souhaite, le sultan charge quelques jours plus tard Si Mammeri, accompagné de son ancien mentor Kaddour Ben Ghabrit, de régler les principaux points sensibles avec le ministre G. Bidault, en présence de L. Chancel, conseiller du gouvernement chérifien<sup>1175</sup>. Le sultan n'a pas de grande revendication, mais seulement trois demandes : le départ du pacha de Fès Mohammed ben Mohammed Tazi, fidèle allié des Français contre les mobilisations nationalistes dans la ville ; la libération des derniers nationalistes encore détenus depuis janvier 1944, en particulier Mohammed el-Fassi ; et enfin, demande que Si Mammeri hésite à formuler, un remaniement de la direction des Affaires politiques, ce qui signifie le départ de Philippe Boniface, que le sultan tient pour responsable de la violente répression de janvier 1944. Le sultan regrette la faiblesse de la direction des Affaires chérifiennes, donc du conseiller chérifien, subordonné depuis la guerre à la direction des Affaires politiques. G. Bidault refuse d'écouter cette dernière demande. Les exigences du sultan sont très limitées et ne semblent pas justifier l'importance du voyage. S'il n'entre pas dans les négociations politiques, ses trois demandes sont toutes liées de près ou de loin au nationalisme et constituent surtout l'écho des événements de janvier 1944, ce qui confirme l'effet que les événements ont eu sur le sultan. Sa demande la plus forte concerne le départ de Mohammed Tazi du pachalik de Fès. La méfiance

---

<sup>1173</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires de Guerre. Tome 3, le Salut (1944-1946)*, op. cit., p. 224.

<sup>1174</sup> Léon Marchal, « Note pour M. le résident général », 8 juillet 1945, CADLC, 24QO-12, f° 176.

<sup>1175</sup> Compte-rendu de la réunion en présence de Si Mammeri, Kaddour Ben Ghabrit, G. Bidault, L. Chancel, 4 juillet 1945, CADLC, 24QO-12, f° 170.

croissante du monarque à l'encontre de l'ensemble de la famille Tazi est déterminante pour la suite de son règne et illustre la rupture entre le Palais et une partie des élites traditionnelles. Mohammed ben Mohammed Tazi est issu de l'une des plus illustres familles de Fès (voir partie I). En tant que pacha de Fès, poste qu'il occupe depuis 1933, il a organisé côté marocain la répression contre les nationalistes en 1934, en 1937 et début 1944. Il est logiquement l'une des bêtes noires des nationalistes, et par extension du sultan. Il arrive que ce dernier se fâche contre certains de ses hauts sujets, mais pour des raisons d'argent, d'abus, de prestige, dans le jeu habituel des grâces et disgrâces. Le mécontentement du sultan est politique ; il frappe le représentant d'une famille qui avait jusqu'alors la faveur des sultans. Depuis de longs mois, le monarque fait régulièrement part aux Français de sa détestation du pacha de Fès, et cherche régulièrement à obtenir sa révocation<sup>1176</sup>. Officiellement, le sultan lui reproche seulement sa mauvaise administration. Le pacha se serait rendu coupable de malversations. Il faut peut-être aussi y voir une réponse à la disgrâce forcée par les Français du pacha de Rabat, A. Bargach, et de sa famille. L'affaire est si importante à ses yeux qu'il refuse de remettre les pieds à Fès tant que Mohammed Tazi est en poste, et il est particulièrement problématique que le sultan ne puisse se rendre dans l'ancienne capitale de l'Empire, où il a été élu.

Le sultan apparaît comme le principal bénéficiaire de ce voyage parisien, car le fait d'être invité par le général de Gaulle était en soi une réussite<sup>1177</sup>. Pendant quelques jours, le sultan s'est défait du cadre un peu étouffant du Maroc, dont il n'était pas sorti depuis six années. Le bilan du voyage peut paraître bien maigre, mais chaque décision qui en découle constitue une petite victoire. Un mois après le retour du sultan, les militants nationalistes toujours incarcérés sont libérés<sup>1178</sup>, tandis que certains de ceux qui avaient été exilés ou s'étaient exilés obtiennent le droit de rentrer au Maroc. Mohammed el-Fassi, sitôt libéré, se réengage publiquement dans ses activités militantes<sup>1179</sup>. Au début du mois d'août, le sultan reçoit avant la prière du vendredi une douzaine de nationalistes, qui organisent sur le chemin de la mosquée une manifestation en son honneur<sup>1180</sup>. À l'automne, Mohammed ben Mohammed Tazi doit quitter le pachalik de Fès, poste qui, après d'intenses tractations<sup>1181</sup>, est attribué à Fatmi Ben Slimane

---

<sup>1176</sup> Rapport très secret du général Catroux au général de Gaulle après son séjour au Maroc, 7 novembre 1944, CADLC, 24QO-836 ; une note manuscrite de De Gaulle refuse d'écarter M. Tazi, « *qui nous a toujours été utile et dans une ville difficile* ». « Extrait de l'aide-mémoire n° 58, audience de S. M. le Sultan », 14 décembre 1944, CADLC, 24QO-836.

<sup>1177</sup> Léon Marchal, « Note pour M. le résident général », 8 juillet 1945, CADLC, 24QO-12, f° 176.

<sup>1178</sup> Bulletin de renseignement, 17 août 1945, CADN, IMA200-885.

<sup>1179</sup> Projet de lettre du résident général Paux au ministère des Affaires étrangères au sujet du sultan, début novembre 1945, CADN, IMA200-892.

<sup>1180</sup> Télégramme du résident général Paux au ministère des Affaires étrangères, 5 août 1945, CADLC, 24QO-73.

<sup>1181</sup> Le sultan met dans la balance la signature du dahir sur l'administration de la zone libre de Tanger, voir plus loin. Projet de lettre du résident général Paux au ministère des Affaires étrangères au sujet du sultan, début novembre 1945, CADN, IMA200-892.

qui poursuit son ascension politique. Le gouvernement a fait ces concessions au sultan dans l'espoir de le convaincre de rester dans le giron de la France. Ces petites victoires du sultan sont autant de désaveux pour G. Puaux. Ce dernier se montre très inquiet de ces décisions pour l'avenir du Maroc et en informe Paris : « *Le Grand Vizir m'a fait avertir qu'il craignait à plus ou moins bref délai d'assez graves difficultés dans nos rapports avec le Sultan*<sup>1182</sup>. » Le discours du trône du 18 novembre 1945 en apporte d'ailleurs une confirmation. Mohammed ben Youssef évoque tout juste son séjour à Paris et préfère souligner sa visite dans le Sud marocain, notamment à Marrakech, au printemps précédent, qu'il considère comme historique<sup>1183</sup>. Il est cependant faux d'affirmer, comme il est souvent écrit, que la principale conséquence du voyage à Paris serait le départ de Gabriel Puaux, car celui-ci n'intervient qu'en mars 1946 et est surtout lié au départ de Charles de Gaulle du gouvernement, deux mois plus tôt.

Dans la durée, le voyage à Paris est cependant un échec pour tout le monde. Pour les Français évidemment, puisque le sultan ne cesse de s'éloigner d'eux. Le voyage n'a apporté aucune détente dans les relations entre le Palais et la Résidence, et n'a fait que replâtrer superficiellement les liens avec le sultan. Celui-ci ne passe plus ses vacances en France et n'y revient pas avant 1950. Il refuse catégoriquement d'adhérer à l'Union française créée en 1946, question qui traîne en longueur pendant des mois, et qui donne lieu à de nombreux échanges entre Paris et Rabat, pour tenter de lever les difficultés juridiques et les susceptibilités souveraines qu'induirait l'association d'un protectorat à une communauté coloniale<sup>1184</sup>. Pour le sultan également, le séjour à Paris de juin 1945 est une défaite sur le long terme, car les petites victoires qu'il a obtenues, et qui n'ont pas coûté grand-chose à la France, sont sans lendemain. Les Français ne lui offrent pas la possibilité de jouer un rôle politique plus important, ce qui le contraint à arracher ce rôle par l'antagonisme. Aucune réforme d'importance dans la structure du Protectorat et l'administration française n'intervient après l'été 1945. C'est la troisième fois, après les Américains et les nationalistes, que le sultan se sent trompé. Déçu, confronté à cette situation de blocage, qui empire, il s'engage progressivement dans une voie plus radicale.

---

<sup>1182</sup> Télégramme du résident général Puaux au général de Gaulle, 3 août 1945, CADLC, 24QO-73.

<sup>1183</sup> Direction Afrique-Levant, « Attitude du sultan du Maroc », 13 décembre 1945, CADLC, 24QO-12.

<sup>1184</sup> P. GROSSER, « Une "création continue" ? L'Indochine, le Maghreb et l'Union française », *Monde(s)*, vol. 12, n° 2, 2017, p. 71-94.

### 4.3 Tanger 1947, le discours d'un roi

Lorsque Mohammed ben Youssef monte sur l'estrade dressée dans le jardin de la Men-doubia à Tanger, le 10 avril 1947, il sait qu'il s'apprête à atteindre un point de non-retour. Moins radical que ce que la mémoire marocaine a pu en retenir, son célèbre discours devant les élites marocaines, les fonctionnaires français, les représentants des grandes puissances et la presse, n'en constitue pas moins une rupture, car il omet de mentionner la France, tourne son regard vers les pays arabes déjà indépendants, et à mots couverts exprime le souhait d'un nouveau statut pour le Maroc, hors de la domination coloniale. Si la portée du discours de Tanger, complété par les discours de ses enfants lors de cette même visite, est aussi forte, c'est parce qu'il est l'aboutissement d'une longue mutation politique du sultan, qui cette fois se positionne clairement, dans un affront fait à l'administration coloniale. Depuis 1945, il joue avec les nerfs de la Résidence en testant, chaque mois un peu plus, les limites du Protectorat et de son rôle de souverain protégé. Ce discours constitue aussi le point culminant d'une transformation progressive du sultan, qui depuis quelques années implique sa personne dans la lutte politique, acceptant la place centrale proposée par les nationalistes. La politisation du sultan correspond à une modernisation de sa fonction, qui commence à quitter ses timides atours traditionnels pour se démultiplier par les mots et par les images. L'analyse précise de ses stratégies politiques et discursives permet par ailleurs de distinguer, entre le maintien du *statu quo* colonial et les revendications des nationalistes, une troisième voie propre au sultan, tant dans les idées que les méthodes. Mohammed ben Youssef cherche à se détacher du cadre colonial, mais aussi à éviter une annexion de sa personnalité politique par les militants nationalistes. Il faut donc s'arrêter sur le discours de Tanger afin d'identifier le caractère de la pensée du sultan, qui n'est pas nationaliste à proprement parler, mais purement monarchiste.

#### A. Prendre la Résidence générale au piège des réformes

Le départ de Charles de Gaulle du gouvernement en 1946 ne met pas fin à sa politique de conciliation et de réformes, mais le fond de la politique coloniale de cette période de transition puis du début de la IV<sup>e</sup> République reste le même : réformer l'économie et la société pour éviter de trop toucher au politique, et maintenir les territoires coloniaux dans le giron de la France, si possible dans le cadre de l'Union française créée en octobre 1946. Ces projets et le remplacement de G. Puaux à la Résidence générale sont des signes encourageants, auxquels le

sultan réserve un bon accueil. Il en profite toutefois pour mettre prudemment à l'épreuve les marges de manœuvre politiques dont il dispose et que les Français veulent bien lui laisser. Son alliance avec les nationalistes, qu'il assume de plus en plus, lui permet de contester le principe même des réformes, tant que celles-ci ne prennent pas en compte l'objectif idéal d'indépendance marocaine.

Le gouvernement intérimaire du socialiste Félix Gouin, dans lequel figurent aussi bien Georges Bidault aux Affaires étrangères, fidèle du général de Gaulle et dur sur les questions coloniales, que Marius Moutet à la France d'Outre-Mer (ancien ministre des Colonies du Front populaire), penche pour une solution libérale pour remplacer Gabriel Puaux. Son choix se porte en mars 1946 sur Eirik Labonne (1888-1971), un pur diplomate, qui a déjà une longue carrière derrière lui. Entre 1928 et 1932, il était secrétaire général du Protectorat. Il connaît donc déjà le sultan. Après avoir été ambassadeur auprès de la République espagnole durant la guerre civile, autre atout pour faire face à la question espagnole au Maroc, E. Labonne a été résident général en Tunisie de 1938 à juin 1940. Il a ensuite brièvement été ambassadeur en URSS jusqu'en avril 1941. C'est donc un diplomate de tout premier plan, habitué aux situations complexes, qui est nommé au Maroc<sup>1185</sup>. Dès son arrivée, il s'efforce de lancer plusieurs chantiers économiques, dans le secteur minier, l'agriculture et l'urbanisme<sup>1186</sup>. La rupture que sa nomination à la Résidence constitue ne doit cependant pas être surévaluée, puisque G. Puaux avait déjà engagé un programme de réformes, mais elle mécontente les colons français qui redoutent une libéralisation coloniale<sup>1187</sup>. Avec raison, car une des premières actions d'E. Labonne est de démanteler, comme le sultan en avait exprimé le souhait au général de Gaulle, la direction des Affaires politiques. P. Boniface, qui était à sa tête, prend la direction de la région de Casablanca, où il reste tout aussi influent. Quelques semaines après son arrivée, E. Labonne procède à la libération des tous derniers nationalistes incarcérés, y compris Ahmed Balafrej et Allal el-Fassi, qui peuvent quitter leurs exils corse et gabonais. Les nationalistes se déploient à nouveau dans l'espace politique, d'autant plus que la censure française sur les publications se fait plus souple. L'Istiqlal crée alors son quotidien *Al-'Alam*, tandis que Mohamed Hassan Ouazzani, également

---

<sup>1185</sup> Ses contemporains soulignent que sa grande originalité réside dans le fait de ne pas penser comme un administrateur colonial, mais comme un administrateur tout court, qui porte tous ses efforts sur les questions économiques dont il considère qu'elles sont la clé à la résolution des tensions. J. Lacouture, « M. Eirik Labonne est décédé. L'inventeur du sous-sol saharien », *Le Monde*, 16 novembre 1971. G. SPILLMAN, *Du Protectorat à l'indépendance : Maroc, 1912-1955*, Paris, Plon, 1967, p. 150. Après son départ du Maroc, en mai 1947, il se consacre à l'économie de l'Union française et à l'exploitation du Sahara.

<sup>1186</sup> En 1928, lorsqu'il était secrétaire général du Protectorat, Labonne avait créé le Bureau chérifien de recherche et de participation minières (BRPM). En 1946, il relance les prospections. Selon un de ses anciens collaborateurs, il s'efforçait de replacer l'économie marocaine dans son environnement méditerranéen, et surtout dans ses relations économiques avec la France. J. SIRE, « La frange des Carthaginois », *Politique étrangère*, vol. 37, n° 1, 1972, p. 115-125.

<sup>1187</sup> « Le discours de M. Eirik Labonne », *Le Petit Marocain*, 22 juillet 1946. Pour une analyse des réformes et de leurs échecs, C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 305-308.

libéré après avoir été exilé neuf ans dans l'extrême sud marocain<sup>1188</sup>, fonde le Parti démocratique de l'Indépendance (PDI, *Hizb al-šūrā\* wa-l-istiqlāl*, parfois traduit Parti de la Choura et de l'Istiqlal) et le journal *Al-Rā'y al-'amm*. Les nationalistes rejettent en bloc les réformes proposées par le résident Labonne.

Après deux ans de discrétion, le sultan et les nationalistes peuvent reprendre contact. Selon plusieurs notes de renseignements, Mohammed ben Youssef reçoit régulièrement les nationalistes à l'été 1946, comme le prouve par exemple une lettre manuscrite d'Ahmed Balafrej au sultan, saisie par les services de la Résidence, et qui l'informe de la réaction à venir des nationalistes au sujet des réformes annoncées par E. Labonne<sup>1189</sup>. Le 31 juillet, quelques jours après la fondation du PDI, il aurait réuni pendant deux heures A. Balafrej et M. H. Ouazzani — le contenu des discussions ne nous est pas parvenu<sup>1190</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre suivant, il aurait reçu A. el-Fassi, A. Balafrej, M. Lyazidi, et M. el-Ghazi<sup>1191</sup>. Les relations que le sultan entretient avec les nationalistes avant l'indépendance sont l'un des points les plus obscurs de son règne, parce que la Résidence générale en savait peu de choses et que les nationalistes eux-mêmes restaient très discrets sur la question. Bien des années après, le roi Hassan II a livré quelques exemples de subterfuges qui auraient permis aux nationalistes d'approcher son père en toute discrétion, comme se déguiser en femmes et se cacher dans des voitures<sup>1192</sup>. Mohammed ben Youssef, à cette date, a des relations mitigées et ambiguës avec les nationalistes. S'il apprécie Ahmed Balafrej, il ne semble pas porter dans son cœur Allal el-Fassi qu'il rencontre rarement du fait de ses exils successifs (au Gabon puis au Caire). Son principal reproche étant que le « *za'īm\** » attire trop la lumière en essayant d'incarner le combat pour l'indépendance — fonction que le sultan se réserve<sup>1193</sup>. Le discours d'A. el-Fassi, exalté et à tonalité religieuse pourrait faire de l'ombre au commandeur des croyants. Enfin, le sultan dénigre M. H. Ouazzani, car ce dernier est beaucoup moins monarchiste que les membres de l'Istiqlal. Le sultan n'aime pas non plus le Parti communiste marocain (PCM), fondé en juillet 1943 par Léon Sultan, juif algérien à partir de la section marocaine du PCF. En août 1946, Ali Yata ('Alī Ya'ta, 1920-1997), qui dirige le parti depuis l'année précédente, publie dans la presse communiste un manifeste demandant à son tour l'indépendance<sup>1194</sup>, ce qui ouvre la voie à une possible convergence avec

---

<sup>1188</sup> Biographie de Mohamed Hassan Ouazzani, Centre Mohamed Hassan Ouazzani pour la Démocratie et le Développement humain, en ligne : <http://mohamedhassanouazzani.org/mohamed-hassan-ouazzani/biographie/> (consulté le 21 avril 2022).

<sup>1189</sup> Lettre d'Ahmed Balafrej au sultan, 27 juillet 1946, CADN, 1MA1-212.

<sup>1190</sup> Note de renseignement, région de Rabat, 31 juillet 1946, CADN, 1MA200-892.

<sup>1191</sup> Note de renseignement, région de Rabat, 6 septembre 1946, CADN, 1MA200-892.

<sup>1192</sup> HASSAN II et É. LAURENT, *La mémoire d'un roi*, op. cit., 1993, p. 26.

<sup>1193</sup> Note de renseignement, région de Rabat, 6 septembre 1946, CADN, 1MA200-892.

<sup>1194</sup> J. BAIDA, « Le communisme au Maroc pendant la période coloniale (1912-1956) », *Orient Institut Studies*, vol. 1, 2012.



les nationalistes, et par conséquent avec le sultan. Ce dernier reçoit officiellement une délégation communiste au palais en 19 août et accepte leurs doléances<sup>1195</sup>, mais les tient par la suite à l'écart. Il refuse d'écouter un parti qu'il considère comme une menace pour son trône, et reste attentif à ce que les Américains peuvent penser de lui. À cette date, Mohammed ben Youssef ne souhaite pas entrer dans une confrontation avec la France, et demande à tous les partis la modération. À l'Istiqlal, il demande ainsi de se consacrer au seul problème de l'éducation, et de mettre, pour l'instant, les autres revendications de côté<sup>1196</sup>. Le parti est cependant bien décidé à donner de la voix et porte la question marocaine à la tribune des Nations Unies en octobre 1946.

En dépit de ses propres conseils, le sultan lui-même se montre de plus en plus réfractaire sur le plan politique. Il se sert de l'une des seules marges de manœuvres politiques dont il dispose, et met à l'épreuve une méthode qu'il avait déjà expérimentée dans les derniers mois de G. Puaux : demander un droit de regard sur les dahirs, prendre le temps d'en étudier les projets, rechigner à y apposer son sceau, voire refuser de le faire, et ne céder qu'au dernier moment. La première crise du genre entre le Palais et la Résidence suit immédiatement le voyage à Paris. Le sultan refuse en juillet 1945 de signer un dahir urgent sur la confiscation des profits illicites effectués pendant la guerre, puis accepte avant de se rétracter, « *motif pris de ce que sa bonne foi avait été surprise*<sup>1197</sup> ». Il place la Résidence dans une situation très inconfortable, car le texte a déjà été publié dans le *Bulletin officiel*<sup>1198</sup>. Le dahir est également contesté par les nationalistes et une partie de la bourgeoisie marocaine, au prétexte qu'il contreviendrait à la fiscalité coranique. Face à une situation d'impasse qui dure des semaines, le résident est contraint de reculer et de ne pas appliquer le dahir aux musulmans. Selon G. Puaux, il s'agit de l'échec français « *le plus sensible depuis l'affaire du dahir berbère*<sup>1199</sup> ». Un deuxième bras de fer d'importance succède aussitôt au premier. Il concerne le rétablissement du statut de la zone

---

<sup>1195</sup> Il leur déclare : « *Je tiens à vous dire qu'en ma qualité de Souverain de ce pays et soucieux des intérêts de mon peuple, je reçois les représentants de toutes les classes de la population. C'est pourquoi j'ai décidé, en raison de l'intérêt tout spécial que je porte à la caisse des travailleurs, de vous recevoir.* » Communication du résident général pour Sa Majesté le Sultan au sujet de l'audience accordée aux communistes, août 1946, CADN, 1MA300-297. « Traduction de la note du Parti communiste marocain présentée à Sa Majesté le sultan le 27 août 1946 », CADN, 11MA2-149.

<sup>1196</sup> Sur la question de l'abrogation du traité de 1912, « *Le sultan aurait attiré l'attention des leaders sur la faute qu'ils commettaient. Il aurait présenté le traité du protectorat comme une garantie d'indépendance pour le Maroc, qu'il fallait se garder de détruire sans savoir si la construction qui interviendrait serait solide. Il aurait noté que le traité de Protectorat avait permis de résister à la domination allemande et à la pénétration américaine. Il aurait conseillé de rechercher une formule qui permette la réalisation de l'autonomie intérieure, dans le cadre du traité de protectorat, celui-ci devant disparaître assez vite, mais par étapes nuancées.* » Note de renseignement, région de Casablanca, 14 septembre 1946, CADN, 1MA300-297.

<sup>1197</sup> Projet de lettre du résident général Puaux au ministère des Affaires étrangères au sujet du sultan, début novembre 1945, CADN, 1MA200-892.

<sup>1198</sup> BO n° 1709, 27 juillet 1945.

<sup>1199</sup> Projet de lettre du résident général Puaux au ministère des Affaires étrangères au sujet du sultan, début novembre 1945, CADN, 1MA200-892.

internationale de Tanger (occupée depuis 1940 par les Espagnols). L'accord trouvé par les Alliés à l'issue de la Conférence de Paris en août 1945<sup>1200</sup> nécessitait pour être valide le sceau du sultan. Ce dernier avait mis deux conditions dans la balance, alors que la signature était urgente : le départ du pacha de Fès Mohammed Tazi et la nomination de Mohammed el-Fassi à la tête de la Qaraouiyyine<sup>1201</sup>, qu'il finit par obtenir. Cette stratégie d'obstruction, qui était déjà celle de Moulay Abdelhafid dans les tout premiers mois du Protectorat, a été baptisée « grève du sceau ». Elle est la principale forme de résistance du sultan jusqu'en 1953. Il ne faudrait pas cependant imaginer un refus systématique et obstiné du monarque, sept ans durant, à signer le moindre texte. Cette grève du sceau est intermittente et ne concerne que certains textes d'envergure. En 1946, la principale résistance porte sur l'approbation du budget 1947, qu'il n'accorde qu'au dernier moment. Le sultan sait pointer du doigt des détails, sur lesquels il s'arcboute pour paralyser la machine. Or, l'absence de budget validé bloque le fonctionnement du Protectorat, mais également la mise en place des réformes voulues par E. Labonne<sup>1202</sup>.

Tout le fonctionnement habituel du Protectorat en vient à être grippé, puisque son principal rouage, le sultan, refuse de fonctionner. Mohammed ben Youssef réussit par ce biais à faire ressortir son importance politique. Il n'est plus la machine à dahir qui a pu être moquée dans les années 1930. Un rapport de mai 1947, qui fait la synthèse des entretiens accordés au résident et ses collaborateurs depuis un an liste les récriminations françaises. Son style dense et métaphorique est aisément reconnaissable : ce document à charge est rédigé par Jacques Berque, alors chef de la section des réformes à la Résidence<sup>1203</sup>. Le futur professeur au Collège de France y souligne le paradoxe d'un sultan qui se présente comme un réformateur, mais qui s'oppose dans les faits aux principaux textes novateurs<sup>1204</sup>, et en premier lieu à tout ce qui a trait à la religion, comme l'établissement d'un recueil de jurisprudence du Tribunal d'appel du Chraâ (qui aurait constitué la base d'un Code civil). Pour J. Berque, c'est le signe d'un archaïsme général du pouvoir monarchique. Mais l'opposition du sultan concerne aussi toutes les réformes proposées par la Résidence qui portent sur le lien entre le Maroc et la France. Mohammed ben Youssef refuse par exemple que les droits du Conseil du Gouvernement, dont les

---

<sup>1200</sup> « Les accords sur Tanger du 31 août », *Le Monde*, 20 octobre 1945 ; D. J. DUNTHORN, « The Paris Conference on Tangier, August 1945 : The British Response to Soviet Interest in the "Tangier Question" », *Diplomacy & Statecraft*, vol. 16, n° 1, Routledge, 2005, p. 117-137.

<sup>1201</sup> Projet de lettre du résident général Puaux au ministère des Affaires étrangères au sujet du sultan, début novembre 1945, CADN, IMA200-892.

<sup>1202</sup> « S. M. Sidi Mohammed et son activité dans le domaine législatif », 1947, CADN, IMA200-877.

<sup>1203</sup> Jacques Berque se trouve alors dans une position inconfortable en raison de ses critiques contre l'évolution politique du Protectorat. J. BERQUE, *Mémoires des deux rives*, Paris, Le Seuil, 1989. Le présent rapport montre qu'il était aussi très critique de la monarchie marocaine. Sur cette période de la carrière de J. Berque, D. RIVET, « Réformer le protectorat français au Maroc ? », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 83, n° 1, 1997, p. 75-91.

<sup>1204</sup> Jacques Berque, « Une année d'entretiens avec le sultan (mai 1946-mai 1947), 24 mai 1947, CADLC, 24QO-14, f° 124.

prérogatives sont uniquement budgétaires, soient élargis. Lors de l'audience accordée à E. Labonne le 22 mars 1947, il s'exclame : « *De quel droit les Français, qui sont ici des étrangers, procèdent-ils à l'élection de représentants tout comme les Marocains ? Pourquoi cette représentation est-elle paritaire*<sup>1205</sup> ? » Il refuse de même que les Français soient présents dans les conseils municipaux. Et bien sûr, il s'oppose à l'entrée du Maroc dans l'Union française<sup>1206</sup>. La conclusion de Jacques Berque est claire : le sultan est en train de rendre le Protectorat obsolète. Plus rien ne fonctionne comme avant et Mohammed ben Youssef en serait la principale cause<sup>1207</sup>. La bonne volonté du résident général réformateur s'est donc heurtée au désir de sultan de pousser les réformes encore plus loin. Selon lui, refuser les réformes, c'est refuser de faire durer les choses et de permettre à la France, grâce à un calendrier de réformes sans horizon de fin, de continuer à justifier sa présence au Maroc. C'est ne laisser qu'une seule option, l'indépendance.

## B. Le sultan au centre de l'attention

Encouragé par une Résidence générale plus conciliante que par le passé, Mohammed ben Youssef souhaite aller plus loin et faire éclater son engagement au grand jour. Il y parvient en obtenant le droit de se rendre à Tanger. Le discours qu'il prononce dans cette ville le 10 avril 1947 est un point de bascule dans la vie du sultan, dans l'histoire de son règne et dans celle du Maroc. Moment fort, gravé dans la mémoire collective marocaine, il est pourtant mal connu, car compressé dans une idée fausse : le sultan n'a pas exigé à Tanger l'indépendance, bien que la demande ait été implicite. L'événement vaut pour ce que le sultan dit, ne dit pas aussi, pour tout ce qui entoure le discours, et pour l'ambiance générale de son séjour dans la grande ville du Nord.

Depuis longtemps, le sultan cherche à se rendre à Tanger. À plusieurs reprises dans les années 1930, il en a été frustré lorsqu'il rentrait en bateau de ses séjours en France. La gestion internationale de la ville rendait un séjour du sultan trop complexe à organiser et à négocier<sup>1208</sup>.

---

<sup>1205</sup> *Ibid.*

<sup>1206</sup> L'Union française donne du fil à retordre aux juristes et politiques français, dont beaucoup aimeraient que le Maroc en fasse partie. Voir entre autres CADLC, 24QO-124.

<sup>1207</sup> « *La jurisprudence qui ressort de cette année d'entretiens est une baisse continue de notre souveraineté, non seulement dans les faits, mais même dans l'expression, ce qui est peut-être plus grave pour l'avenir. [...] Le royal partenaire ne peut que triompher. Son illogisme, sa puérilité suspecte, son byzantinisme accouplé à de la violence deviennent pour lui des armes.* » Jacques Berque, « Une année d'entretiens avec le sultan (mai 1946-mai 1947), 24 mai 1947, CADLC, 24QO-14, f° 124.

<sup>1208</sup> Une seule solution, très peu satisfaisante, avait été appliquée certaines années : la frégate du sultan mouillait dans la baie et les élites tangéroises venaient lui rendre hommage sur le navire.

Quelques années plus tard, au retour de sa rencontre avec le général de Gaulle à Paris, le sultan avait de nouveau exprimé l'envie de visiter Tanger, pour y réaffirmer sa souveraineté après l'occupation de la ville par les Espagnols pendant la guerre. Mais le nouveau statut de la ville était alors en pleine négociation, et le séjour ne pouvait laisser place à l'improvisation<sup>1209</sup>. À l'automne 1946, le sultan fait une fois encore part de son désir à la Résidence et au ministère. Ce que les Français perçoivent comme un caprice focalise toute son attention. Le résident général finit par accepter, à condition que le séjour soit court et ne puisse donner lieu à aucun débordement. L'organisation du voyage est tumultueuse, et l'assentiment des autres puissances internationales qui se partagent Tanger est difficile à obtenir. Tout semble prêt en octobre pour que le voyage ait lieu à la fin du mois, lorsque le colonel Georges Spillmann<sup>1210</sup> (secrétaire général du Comité interministériel de l'Afrique du Nord et commandant du 1<sup>er</sup> régiment des tirailleurs marocains), qui regarde la politisation du sultan d'un très mauvais œil, réussit à obtenir du ministre des Affaires étrangères G. Bidault l'annulation du voyage. Les Français craignent que le sultan ne saisisse l'occasion pour prononcer un discours imposant qui leur serait défavorable. Qu'à cela ne tienne : le sultan relance l'idée quelques mois plus tard, alors que G. Spillmann a quitté le Maroc pour Paris. Les puissances internationales qui se partagent Tanger donnent de nouveau leur accord et E. Labonne n'a d'autre choix que d'accepter.

Tanger n'est pas n'importe quelle ville. Prisonnier du Maroc, ne pouvant en sortir que pour se rendre en France, le sultan souhaite bénéficier de la tribune internationale que constitue la ville méditerranéenne. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les grandes questions qui concernent le Maroc y sont discutées. C'est un haut lieu de diplomatie, ainsi qu'un nid d'espions, comme la guerre l'a montré. C'est la ville qui permet d'être à la fois dans et hors le Maroc. Les sultans Abdelaziz et Abdelhafid s'y sont tous deux exilés, et le premier y est mort. Tanger est le seul territoire du Maroc qui ne soit contrôlé ni par la France, ni par l'Espagne, ou seulement en coopération avec d'autres puissances. En se rendant à Tanger, le sultan échappe à la tutelle française, et peut échanger avec les diplomates internationaux, et en premier lieu britanniques et américains. Mais le voyage s'inscrit aussi dans une logique de reconquête, menée de pair avec les Français depuis 1912. Le sultan, maître de son Empire, manifeste sa capacité à se rendre en tous points du Maroc. Aucun sultan en place ne s'est rendu à Tanger depuis le règne

---

<sup>1209</sup> Après le traité signé en 1923, puis l'annexion espagnole en 1940, le statut de Tanger a été renégocié en 1945 lors de la Conférence de Paris (Traité du 31 août 1945 entre la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS. Sur la ville durant le Protectorat, A. PERRIER, « Tanger, ville fermée », 20 21. *Revue d'histoire*, vol. 150, n° 2, 9 août 2021, p. 65-79.

<sup>1210</sup> Georges Spillmann (1899-1980) connaît le Maroc depuis 1920, lorsqu'il a intégré le service de renseignements des Affaires indigènes. En 1943, il est directeur de Cabinet de Catroux à Alger, puis devient secrétaire général du comité interministériel d'Afrique du Nord. « Mort du général Georges Spillmann », *Le Monde*, 25 juin 1980. G. SPILLMANN, *Du Protectorat à l'indépendance : Maroc, 1912-1955*, op. cit.

de Hassan I<sup>er</sup>, plus d'un demi-siècle auparavant. Le voyage à Tanger permettrait de faire d'une pierre deux coups, en autorisant aussi le sultan à traverser par la voie terrestre pour la première fois la zone espagnole. Côté français, il s'agit là d'un des seuls arguments en faveur du voyage : permettre au sultan protégé par la France de traverser des territoires que les Français ne contrôlent pas. Mais Mohammed ben Youssef n'est plus le souverain coopératif des années 1930. Il compte bien être le principal bénéficiaire du voyage, en faisant reconnaître sa souveraineté personnelle sur l'ensemble de l'Empire, et en renforçant son prestige contre deux de ses représentants qu'il n'apprécie guère : son cousin le *halīfa* en zone espagnole, et Mohammed Tazi, le *mendoub* de Tanger. Bien décidé à affirmer sa position, le sultan ne se montre pas conciliant dans les semaines qui précèdent le voyage, et refuse de signer plusieurs dahirs. Une partie du budget et des réformes, comme le projet d'un conseil de discipline pour les pachas et caïds, restent en suspens<sup>1211</sup>. Les Français sont également inquiets parce que les nationalistes des deux zones veulent profiter de la visite du sultan, et il leur faut restreindre l'attribution de visas. Tanger, base arrière et refuge comme l'a bien montré David Stenner, permet aux nationalistes des deux zones de faire front commun<sup>1212</sup>. Les nationalistes ont tout fait pour que le voyage du sultan constitue une tribune internationale. L'Istiqlal a invité des journalistes syriens et égyptiens, et l'un de ses membres, Abdellatif Sbihi, organise à Tanger la première réunion de son « Club Roosevelt<sup>1213</sup> ». C'est un véritable piège dans lequel donnent les Français.

Brusquement, deux jours avant le début du voyage officiel, la tension monte d'un cran au Maroc. Le 7 avril 1947, une fusillade fait plus de soixante morts à Casablanca. Port d'expansion récente, peuplé de populations de différentes origines nourries par l'exode rural, Casablanca est une ville propice aux violences urbaines et à la répression des manifestations, comme plusieurs épisodes de la décolonisation du Maroc l'illustrent<sup>1214</sup>. En avril 1947, ces violences impliquent un régiment de tirailleurs sénégalais (présents au Maroc depuis 1908), aux prises avec la population marocaine des quartiers pauvres environnants<sup>1215</sup>. Tout serait parti en fin d'après-midi, dans le quartier Ben M'Sick, d'une discussion mouvementée entre quelques

<sup>1211</sup> Secrétariat politique, « Situation politique au 25 mars 1947 », mars 1947, CADLC, 24QO-13, f° 62.

<sup>1212</sup> Sur le rôle de Tanger pour les militants nationalistes : D. STENNER, *Globalizing Morocco...*, *op. cit.*, p. 20. Contrairement à la zone française, les partis politiques de la zone espagnole datent d'avant la guerre : le Parti de la Réforme nationale (PRN, 1935) de Abdelkhaleq Torres, et le Parti de l'Unité de Mekki Naciri (PU, 1938).

<sup>1213</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>1214</sup> Voir plus loin les événements de décembre 1952, puis la centralité de Casablanca pour les actions terroristes entre 1953 et 1955. J.-F. CLEMENT, « Les révoltes urbaines », dans J.-C. Santucci (dir.), *Le Maroc actuel : Une modernisation au miroir de la tradition ?*, Aix-en-Provence, IREMAM, 1992, p. 393-406.

<sup>1215</sup> C'est plus loin que des tirailleurs sénégalais sont impliqués qu'Yves Benot considère l'épisode comme un « massacre colonial », bien que la responsabilité du commandement français de Casablanca, notamment celle de P. Boniface, soit difficilement démontrable. Y. BENOT, *Massacres coloniaux*, Paris, La Découverte, 1994, p. 123-124. Le 6<sup>e</sup> régiment des tirailleurs sénégalais est évacué du Maroc peu après, J. FARGETTAS, *La fin de la « Force Noire »*, Paris, Les Indes savantes, 2019, p. 49.

soldats et des Marocains, au sujet de prostituées clandestines — Casablanca est alors un haut lieu de prostitution<sup>1216</sup>. Un enchaînement d'événements conduit à un affrontement généralisé<sup>1217</sup>. Les riverains marocains, supérieurs en nombre, prennent le dessus et marchent vers la caserne. Paniqués à la vue de cette foule en colère, les tirailleurs sénégalais auraient forcé le magasin d'armes de leur camp puis tiré dans la foule, poursuivant ensuite la population dans les rues attenantes. Toutes les forces de sécurité de la ville sont mobilisées pour reprendre le contrôle sur les tirailleurs, tandis que, l'information circulant, des émeutes éclatent parmi les Marocains. Après plus de quatre heures d'une grande violence, les échauffourées cessent dans la soirée. Le bilan est terrible : les autorités françaises comptent soixante morts, principalement des Marocains, deux tirailleurs et un policier français, ainsi qu'une centaine de blessés marocains, quelques blessés parmi les soldats et les Européens, dont le vice-consul de Grande-Bretagne<sup>1218</sup>. Selon les nationalistes et Charles-André Julien, le bilan serait beaucoup plus élevé, au-delà d'une centaine de morts<sup>1219</sup>. Les nationalistes ne se privent pas d'exploiter l'événement, dont ils mettent en doute la spontanéité, tant le contexte semble propice à jeter une ombre sur le voyage du sultan. Ils pointent notamment la lenteur avec laquelle la police casablancaise est intervenue pour tenter de maîtriser les tirailleurs. De leur point de vue, le coupable est tout désigné : le chef de la région de Casablanca, Philippe Boniface, dans leur collimateur et dans celui du sultan depuis des années. Quel aurait été l'objectif ? Annuler de nouveau le voyage du sultan, ou plutôt discréditer E. Labonne, considéré comme trop conciliant avec les nationalistes, comme le suppose Yves Benot<sup>1220</sup> ? Car le sultan profite du drame, qui confirme tout ce qu'il a à dire à Tanger. Selon une note de renseignements, il serait lui aussi partisan de la thèse d'un massacre organisé, et aurait diligenté sa propre enquête<sup>1221</sup>. Dès le lendemain des troubles, il se déplace à Casablanca. Il y retourne le 15 suivant, à son retour de Tanger. Et depuis soixante-dix ans, l'événement est inscrit, déformé, dans le roman royal<sup>1222</sup>. Le voyage ne démarre donc

---

<sup>1216</sup> J.-F. STASZAK, « Tourisme et prostitution coloniales : la visite de Bousbir à Casablanca (1924-1955) », *Tourism Review*, n° 8, 2015. Sur la prostitution au Maroc durant la période coloniale : C. TARAUD, *La prostitution coloniale : Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Paris, Payot, 2003.

<sup>1217</sup> Télégramme du résident général Labonne au ministère des Affaires étrangères, 19 avril 1947, CADLC, 24QO-74.

<sup>1218</sup> « Note pour le ministre », avril 1947, CADLC, 24QO-74.

<sup>1219</sup> C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 311.

<sup>1220</sup> Y. BENOT, *Massacres coloniaux*, op. cit., p. 125.

<sup>1221</sup> Le bilan humain serait selon lui beaucoup plus élevé que ce que veulent bien avouer les Français. « Note de renseignements », 25 avril 1947, ANP, 457AP-118.

<sup>1222</sup> Un bon exemple de distorsion historique est donné par le journal *Le Matin* : « Le 7 avril 1947, les forces coloniales ont commis un massacre à l'encontre des habitants de Casablanca, dans une tentative désespérée d'empêcher Feu Sa Majesté Mohammed V d'accomplir sa visite historique à la ville de Tanger. En cette journée mémorable, la population de Casablanca a tenu tête aux forces coloniales qui n'ont pas hésité à attaquer sauvagement les habitants. Des opérations sanglantes ont visé plusieurs quartiers de la ville, faisant des centaines de morts et de blessés. » « Événements du 7 avril 1947 à Casablanca, une page glorieuse de la lutte pour la liberté et l'indépendance », *Le Matin*, 6 avril 2017.

pas sous les meilleurs auspices pour les Français. Juste avant le départ, le sultan déclare qu'« *au lieu d'être un jour de joie pour le peuple marocain, ce 9 avril était au contraire un jour de deuil puisque on avait à déplorer la mort de soixante de ses sujets*<sup>1223</sup> ».

La mémoire marocaine a retenu du déplacement du sultan à Tanger le discours du 10 avril 1947. Ce dernier, pour que son écho soit compris à sa juste mesure, doit être replacé dans le programme du séjour et parmi les autres prises de paroles du sultan. Il n'est pas non plus le seul à prendre la parole. Son fils aîné Hassan et sa fille Aïcha jouent aussi un rôle de premier plan. Le délégué à la Résidence Léon Marchal, dans un rapport écrit un mois après pour le ministre, compare le séjour à un opéra astucieusement mené<sup>1224</sup>. Avant d'étudier sa partition, il faut en détailler la scénographie, qui comporte deux éléments principaux. Tout d'abord la popularité du sultan qui, objet principal du voyage, est au centre de l'attention pendant quatre jours ; ensuite la mise en scène de ses liens avec les nationalistes, invités et présents sur son parcours.

Le train du sultan, parti de Rabat, franchit pour la première fois depuis 1912 la frontière entre les deux protectorats. De l'autre côté, à Asilah (ou Arzila), le sultan et E. Labonne sont accueillis par le *halīfa* de Tétouan et le général Varela, haut-commissaire d'Espagne. C'est (officiellement) la première fois que les deux cousins se rencontrent. Après un déjeuner en plein air, le sultan lui remet le grand cordon du Ouissam alaouite. Le *halīfa*, malgré des velléités d'autonomie entretenues par l'Espagne, est ici obligé de se soumettre à un sultan qui cache à peine son dédain pour les Espagnols. Le résident Labonne, étrangement, ne va pas plus loin qu'Asilah et rentre à Rabat<sup>1225</sup>. Mohammed ben Youssef est ensuite accueilli à Tanger sous les vivats d'une foule que le service de sécurité ne parvient pas à contrôler. Les Tangérois franchissent les barrières pour l'atteindre, et « *l'offrande du lait et des dattes, la présentation des notables, etc., furent remplacées par une indescriptible mêlée dans laquelle le sultan perdit pied*<sup>1226</sup> ». Le sultan est l'hôte du *mendoub* Mohammed Tazi et loge dans son palais. Le moment phare du voyage a lieu le lendemain, jeudi 10 avril, dans les jardins de la Mendoubia. Avant de prononcer son discours, le sultan souligne devant les diplomates étrangers qu'il s'agit d'un jour historique, et évoque le désir du Maroc de jouir des mêmes droits que les autres peuples. Il accueille ensuite les notables marocains dans les jardins. Le sultan est venu avec son Makhzen

---

<sup>1223</sup> « Rapport sur la visite à Tanger de S. M. le sultan », probablement rédigé par Jacques Vimont, conseiller du Gouvernement chérifien, 14 avril 1947, CADLC, 24QO-13, f° 140.

<sup>1224</sup> Léon Marchal, « La Charte de Tanger », Compte-rendu du voyage du sultan, 13 mai 1947, CADLC, 24QO-14, f° 59.

<sup>1225</sup> Pour le programme du séjour en français et en arabe, ainsi que la liste de ceux qui accompagnent le sultan. CADN, IMA200-882.

<sup>1226</sup> « Rapport sur la visite à Tanger de S. M. le sultan », probablement rédigé par Jacques Vimont, conseiller du Gouvernement chérifien, 14 avril 1947, CADLC, 24QO-13, f° 140.

au grand complet, douze pachas (dont le Glaoui) et onze caïds de la zone française. Le *ḥalīfa* du sud, son frère, le *ḥalīfa* de Tétouan et Kaddour ben Ghabrit sont également présents<sup>1227</sup>. Les vues prises dans les jardins de la Mendoubia montrent une mer d'hommes marocains en bur-nous blanc. Les nationalistes sont aussi là : Allal el-Fassi, Ahmed Balafrej, Omar ben Abdeljalil, Mehdi Ben Barka, Abdelkrim ben Jelloun ('Abd al-Karīm b. Ğallūn). Le personnel français de la Résidence est relégué sur les côtés, comme les nombreux journalistes et le personnel diplomatique étranger, même si le sultan accorde une attention particulière aux consuls américains et britanniques. L'atmosphère est survoltée, et le comportement du sultan attentivement scruté. À proximité de l'océan et de la médina, à deux pas du tombeau (supposé) d'Ibn Baṭṭūṭa, Mohammed ben Youssef monte sur une courte estrade où est installé un micro. Sa tête, enveloppée dans une capuche blanche, dépasse de peu le dense auditoire qui lui fait face et l'entoure. Son discours en arabe, bien que court, prend du temps, car les phrases du sultan sont entrecoupées par des salves d'applaudissements dont les nationalistes sont en partie responsables.

Le sultan a tout fait pour que les Français n'aient pas la main sur ce discours. Jusque-là, tous les discours prononcés par le sultan à des occasions régulières ou plus ponctuelles, fêtes, inaugurations, réceptions étaient contrôlés par la Résidence. Il en résultait des textes d'une grande fadeur, si lisses que l'analyse historique peut difficilement y trouver de quoi dire, et qui se contentaient de vanter les mérites de l'amitié franco-marocaine et les accomplissements de la France dans le pays. Durant la guerre, le sultan s'est progressivement émancipé de cette tutelle discursive, et les discours, bien que toujours contrôlés par la Résidence, étaient rédigés au Palais. En mars 1947, le sultan refuse ce contrôle<sup>1228</sup>. Il ne remet le texte à la Résidence que le 7 avril, alors qu'il était trop tard pour annuler le voyage<sup>1229</sup>. Fait de généralités sur le passé, le présent et l'avenir du Maroc, le texte n'est pas en soi particulièrement problématique. Il comporte néanmoins une franche attaque contre le vieux *mendoub* Mohammed Tazi, sans que son nom soit cité. La colère du sultan contre cette famille est coriace, et il souhaite le remplacement du *mendoub* — il se murmure que Mohammed Larbi el-Alaoui serait candidat à sa succession —, après avoir obtenu le départ de son fils Mohammed ben Mohammed Tazi du pachalik de Fès. Le reproche individuel peut néanmoins être lu comme un message envoyé à l'ensemble des caïds et pachas du Maroc, pour leur rappeler que le sultan les considère comme des fonctionnaires qui doivent lui obéir en tout. Seuls deux éléments gênent le résident général et ses

---

<sup>1227</sup> Ce dernier doit assurer la traduction du discours en français. Si Mammeri n'a pu prendre part au voyage pour cause de maladie, et ne peut donc faire office de dernier « garde-fou » du sultan, qui en l'absence également du résident général a les mains totalement libres.

<sup>1228</sup> Secrétariat politique, « Situation politique au 25 mars 1947 », mars 1947, CADLC, 24QO-13, f° 62.

<sup>1229</sup> La première version du discours est disponible dans les archives françaises, 7 avril 1947, CADLC, 24QO-13, f° 88.



conseillers dans le discours proposé : un passage qui mentionne la Ligue des États arabes (LEA), et surtout l'absence de mention de la France. La Résidence demande donc au sultan de revoir sa copie. Le 8 avril, alors que la fusillade de Casablanca vient d'avoir lieu, E. Labonne passe deux heures difficiles avec le sultan pour reprendre le texte<sup>1230</sup>. Le sultan n'accepte pas de supprimer la référence à la Ligue, mais le résident parvient à imposer (croit-il) un paragraphe conclusif pour remercier la France :

*Jetez un regard sur le monde civilisé, inspirez-vous de ses sciences et suivez la voie déjà tracée par des hommes qui ont formé la civilisation moderne en faisant appel pour y parvenir aux savants et aux techniciens des pays amis et en particulier aux Français épris de cette liberté qui conduit le pays vers la prospérité et le progrès*<sup>1231</sup>.

Mais à Tanger, le 10 avril 1947, le sultan omet de prononcer ce paragraphe. Maladroitement, il essaye par la suite de s'en justifier, prétextant avoir été interrompu par une salve d'applaudissements car la foule pensait le discours terminé. Mais le plus probable est évidemment que le sultan ait délibérément supprimé le paragraphe. Omission qui n'aurait pas été marquante, si un livret comportant le discours entier n'avait au préalable été diffusé à la presse et à l'assistance...

Le séjour se poursuit ensuite comme si de rien n'était. Le sultan dispose à Tanger d'une grande liberté de mouvement, le résident général étant absent (à l'exception du dernier jour). Dans les jours qui suivent, la famille impériale multiplie les provocations, de façon plus franche que lors du premier discours. Moulay Hassan, 18 ans, est mis en avant pendant tout l'après-midi du 10 avril. Après avoir visité une école franco-arabe, il inaugure un autre établissement et prononce un discours à cette occasion. Si le sultan se montre peu aux côtés des nationalistes, son fils n'a pas cette retenue. Hassan rend ensuite visite aux scouts musulmans, un mouvement de jeunesse organisé par les nationalistes qui avaient déjà cherché le patronage du tout jeune prince dans les années 1930. Il porte leur uniforme. Plus tard dans l'après-midi, il visite également l'Institut Moulay al-Mahdi<sup>1232</sup>, école dirigée par Mekki Naciri, l'un des leaders du nationalisme en zone espagnole. Tout au long de cette journée, le prince se serait permis plusieurs incartades verbales au sujet de l'indépendance. Lalla Aïcha, 17 ans, est également à l'honneur, mais à une seule occasion. Le vendredi 11, elle préside la fête des écoles de filles musulmanes, à la Kasbah de Tanger, en présence d'un public marocain et international. Elle y fait sensation parce qu'elle y paraît dévoilée, et parce qu'elle y prend la parole, en français, anglais et arabe.

<sup>1230</sup> Télégramme du résident général Labonne au ministère des Affaires étrangères, 8 avril 1947, CADN, IMA200-882.

<sup>1231</sup> Texte du discours tel qu'il a été diffusé par écrit, CADLC, 24QO-13, f° 114.

<sup>1232</sup> Du nom de l'ancien *ḥalīfa* de Tétouan, père du *ḥalīfa* al-Ḥasan b. Muḥammad al-Mahdī.

Enfin, une dernière cérémonie scolaire, qui constituait le prétexte du séjour à Tanger, a lieu le samedi 12 : le sultan et son fils posent la première pierre d'une autre école, dite de la M'sallah.

Entre-temps, le sultan a lui aussi multiplié les apparitions remarquées. Le 11 avril, il s'est rendu à la grande mosquée de Tanger pour la prière du vendredi. Il endosse le rôle de commandeur des croyants, car c'est lui, plus que celui de sultan, qui fait l'unité de l'Empire chérifien. Il y dirige la prière, qu'il choisit de faire au nom de « *tous les souverains des pays arabes* », ce qui lui permet de lier son sort aux souverains de nations déjà indépendantes. Pour être certain que sa voix porte dans et hors la mosquée, il a fait installer un microphone, ajout technologique dont l'usage faisait alors débat parmi les oulémas marocains. Sur le chemin du retour, le sultan est harangué au milieu de la foule par Abdelkhaleq Torres, chef du Parti de la réforme nationale (PRN) et autre homme fort du nationalisme dans le Nord, qui lui demande directement l'indépendance du Maroc. Du haut de son cheval, le sultan applaudit le leader nationaliste, au grand désespoir des Français. Enfin, pressé par les journalistes marocains et arabes et n'écoulant pas les suppliques du personnel de la Résidence qui cherche à l'en dissuader, le sultan fait le samedi 12 avril une déclaration à la presse, exercice inédit pour lui. Le court texte est un condensé du message politique du voyage. La France y est ignorée, au contraire de la Ligue des États arabes à qui un appel est lancé :

*Il va sans dire que le Maroc est un pays arabe, attaché par des liens solides aux pays arabes d'Orient, et qu'il désire que ces liens deviennent de plus en plus forts, surtout depuis que la Ligue arabe est devenue une institution qui joue un rôle important dans la politique mondiale*<sup>1233</sup>.

Le voyage à Tanger prend fin le lendemain, dimanche<sup>1234</sup>. Tout dans ce séjour donne l'impression d'une partition savamment orchestrée, aux dépens des Français complètement dépassés par le voyage. Le message envoyé au monde entier est pour eux un désastre.

### C. Le sultan dans le texte : le premier réformateur du Maroc

Les différentes prises de parole du père, du fils et de la fille lors de ces journées tangéroises constituent la meilleure façon d'appréhender les idées du sultan et de comprendre ce qui les rapproche de celles des nationalistes, mais aussi de voir comment le monarque construit un discours politique qui lui est propre<sup>1235</sup>. Le texte principal de ce corpus est le discours de la

---

<sup>1233</sup> Déclaration faite par le sultan du Maroc, Tanger, 13 avril 1947, CADLC, 24QO-13, f° 129.

<sup>1234</sup> Deux autres écoles sont inaugurées sur le chemin du retour.

<sup>1235</sup> Le délégué à la Résidence général, L. Marchal, y voit une « charte éthico-politique », dans un document qui constitue une très intéressante explication de textes croisée, Léon Marchal, « La Charte de Tanger », 13 mai 1947, CADLC, 24QO-14, f° 59.

Mendoubia [Annexe II.8], mais son sens est éclairé par les autres : le double sermon du sultan à la Grande Mosquée de Tanger, puis sa déclaration à la presse le samedi soir ; ainsi que les cinq discours de Moulay Hassan devant la jeunesse, et l'unique discours de Lalla Aïcha [Annexe II.9]. Il faut y ajouter les déclarations précédentes du sultan, lors d'inaugurations d'écoles depuis 1942, ou à l'occasion de la fête du Trône. Les textes d'avril 1947, enjoués et lyriques, font preuve d'une grande cohérence et complémentarité, les enfants se permettant ce que le père ne peut exprimer tout haut<sup>1236</sup>. Il est impossible de savoir qui exactement a été la plume de l'ensemble de ces discours, dont l'habileté remarquable se cache souvent derrière des banalités. Moulay Larbi el-Alaoui, alors délégué du grand vizir à l'Enseignement, n'est sans doute pas innocent, tout comme certains militants nationalistes qui évoluent dans l'entourage du sultan, comme Mohammed Rachid Mouline ou Ahmed Bahnini. Trois thèmes principaux ressortent de ces textes : l'ancrage religieux et en particulier réformiste de l'engagement du sultan ; ensuite l'influence politique égyptienne incontestable, qui débouche sur des déclarations plus ou moins explicites en faveur de l'indépendance du Maroc ; enfin la centralité de la figure monarchique, tout compte fait thème principal de ces discours.

Tous les textes ont une tonalité religieuse. Rien d'étonnant pour le commandeur des croyants. Mais son discours va au-delà de ce qui est attendu par la tradition, car il est aussi réformiste et appelle à des transformations dans le champ religieux. Les maîtres à penser du sultan sont ici certains de ses proches comme Moulay Larbi el-Alaoui ou Mohammed el-Fassi, héritiers d'Abū Šu'ayb al-Dukkālī<sup>1237</sup>. Chaque discours s'ouvre sur une invitation aux musulmans marocains à avoir confiance et à se placer dans la voie de Dieu, en dépit des tourments qui les assaillent. Car la situation du monde musulman serait peu glorieuse :

*Les musulmans ont été affligés par les affres d'une détresse maximale. [...] La connaissance était pour nous une source de lumière qui éclairait les secrets, mais nous l'avons abandonnée et avons laissé nos chemins plonger dans l'obscurité, tant et si bien que l'ignorance [al-ğahl] nous a conduit à l'égarement. La justice avait établi son camp parmi nous. [...] Mais nous avons abandonné sa voie droite et permis à l'injustice de s'installer dans notre communauté. Les règles de l'injustice ont pris le dessus sur les droits fondamentaux<sup>1238</sup>.*

La conception de l'histoire est cyclique, faite de périodes de décadence et de renaissance. Moulay Hassan l'explique devant son auditoire : « *Les lois de la Nature, qui sont immuables, font*

---

<sup>1236</sup> Je n'ai pas toujours retrouvé les versions originales de ces discours, qui sont alors donnés dans les pages qui suivent dans leur traduction d'époque par les services de la Résidence.

<sup>1237</sup> Voir partie I.

<sup>1238</sup> Traduction personnelle à partir de la version officielle en arabe : « *Naṣṣ al-ḥiṭāb al-dī al-qāhū ṣāhib al-ğalāla āmīr al-mu'minīn sīdnā Muḥammad b. Yūsuf (āydhū Allah wa-naṣrḥū) bi-madīna Ṭanġa [Texte du discours prononcé par Sa Majesté le commandeur des croyants Mohammed ben Youssef (que Dieu lui vienne en aide et lui assure la victoire) dans la ville de Tanger], 19 ġumādā al-āwwal 1366 – 10 avril 1947* », Rabat, Imprimerie mohammedienne, 1947. Disponible en CADN, 1MA200-882.

*que les nations changent et que les peuples se succèdent. Ils parviennent au sommet de la gloire, puis retombent dans le sommeil et la décadence. Alors, sous l'influence des grands rois et des chefs providentiels, ils reprennent bientôt vie et activité*<sup>1239</sup>. » L'islam et le Maroc n'y échappent pas. La référence au passé glorieux est mouvante. Il s'agit tantôt de la période du Prophète et des pieux ancêtres, tantôt d'une époque plus récente, celle des fondateurs de la dynastie alaouite (Moulay Ismaïl), ou celle du sultan Hassan I<sup>er</sup>, modèle de réforme, évoqué par son arrière-petite-fille Aïcha. Si les musulmans du monde entier sont dans la situation qui est la leur aujourd'hui, il s'agit en grande partie de leur faute, selon le sultan, car ils ont délaissé les fondements de la religion et se sont égarés vers une forme d'ignorance. Moulay Hassan le dit autrement : « *Si les musulmans répandus à travers le monde ont goûté, malgré leur appartenance à la religion musulmane, l'amertume de la faiblesse et des misères nombreuses, c'est parce qu'ils n'avaient conservé de cette religion que les pratiques extérieures et en avaient perdu l'essence, laissant les superstitions et les erreurs tisser leur voile sur l'Islam*<sup>1240</sup>. » Le Maroc souffrirait pour cette raison d'un retard intellectuel et technologique, dont la colonisation — qui n'est jamais citée explicitement, car les textes n'offrent aucune place aux Européens — serait la conséquence. L'idée est donc de refermer la parenthèse de la décadence et du Protectorat.

À tous ces maux, il existe des remèdes que les Marocains peuvent trouver dans la réforme de l'islam, qui est l'un des mots-clés. Il s'agit tantôt de la réforme religieuse (*t̄islāḥ*), tantôt d'une renaissance (*nahḍa*) plus générale. Pour Aïcha, la nation marocaine est entrée « *dans une phase nouvelle, une phase de renouveau et de renaissance, une époque de restauration et de rénovation*<sup>1241</sup> ». Les discours ne poussent pas plus loin la réflexion et se contentent d'un schéma simple décadence/renaissance, qui à bien des égards pourrait ressembler à une synthèse orientaliste sur les mouvements réformistes musulmans<sup>1242</sup>. Preuves en sont les trois seules références réformistes de ces textes, citées par Aïcha, à savoir l'habituelle trinité Ğamāl al-Dīn al-Afġānī, Muḥammad 'Abduh et Muḥammad Rašīd Riḍā. Le chemin à suivre pour la

<sup>1239</sup> Traduction par les services français. Résidence générale, Centre de documentation et de publications musulmanes, « Discours prononcé par S.A.I. Moulay Hassan, à l'institut Moulay Mehdi de Tanger », CADLC, 24QO-13, f° 200.

<sup>1240</sup> *Ibid.*

<sup>1241</sup> « [...] *fī tāwr ġadīd, tāwr al-nahḍa wa-l-īnbi 'āt, wa-marḥala al-tarmīm wa-l-taġdīd* ». Lalla Aïcha déclare aussi que « *la période de renaissance [al-nahḍa]* » est « *la jeunesse de la nation [šabāb al-umma]* » « *Naṣṣ al-ḥiṭāb al-dī al-qathū ṣāḥba al-sumū al-malakī āmīra al-nahḍa Lallā 'Ayša, fī Dār al-Maḥzan al-sharīf bi-Ṭanġa [Texte du discours prononcé par Son Altesse royale, princesse de la renaissance, Lalla Aïcha, au noble Dar el-Makhzen de Tanger]* », 11 avril 1947, Rabat, Imprimerie mohammedienne, disponible en CADN, IMA200-882. Une traduction éditée du discours est disponible : Lalla Aïcha, « Discours d'une princesse dévoilée », 1947, dans F. SADIQI *et al.*, *Des femmes écrivent l'Afrique. L'Afrique du Nord*, C. Owusu-Sarpong (trad.), Paris, Karthala, 2013, p. 257-261.

<sup>1242</sup> A. H. HOURANI, *Arabic thought in the liberal age (1798-1939)*, Oxford, Oxford University Press, 1962 ; C. MAYEUR-JAOUEN, « « À la poursuite de la réforme » : Renouveaux et débats historiographiques de l'histoire religieuse et intellectuelle de l'islam, XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 73, n° 2, juin 2018, p. 317-358. Voir également la partie 1.

réforme est simple, puisqu'il est tracé par le sultan, premier réformateur de l'Empire. Il est le moteur des réformes, comme le déclare son fils : « *Dieu a destiné un Roi dont les qualités de croyant, de fidèle, de musulman pratiquant, de marocain fier, sont parfaites, dont les qualités de souverain compatissant, de politique expérimenté, de réformateur habile, se sont affirmées. Un Roi qui a su choisir dans notre héritage spirituel tous les bons moyens de développer notre civilisation, et qui a puisé dans la science moderne ce qui convenait à la Nation marocaine*<sup>1243</sup>. » Mohammed ben Youssef déclare s'être engagé depuis plusieurs années dans la réforme. De son point de vue, il n'y a pas de contradiction avec son rôle de commandeur des croyants. S'il s'oppose à une partie des traditions marocaines, c'est pour mieux revenir par la réforme à ce que seraient les fondements de la religion, dont le modèle est proposé par les « glorieux ancêtres ».

Le sultan se présente comme un réformateur, celui qui agit pour mettre la réforme en œuvre. Jusqu'ici, son engagement concret en faveur de l'*īslāh* a pris trois formes : la lutte contre les courants de la religion qu'il juge dévoyés (les confréries), la lutte pour l'éducation religieuse et moderne des Marocains, et une mobilisation plus timide en faveur des femmes. Une des caractéristiques du réformisme du sultan, dont les conséquences politiques seront analysées plus loin, est son opposition aux confréries. En plus des connexions évidentes entre le réformisme et les revendications nationalistes, c'est là le principal point d'achoppement entre les réformistes et l'administration française, pour qui les confréries constituent des alliés essentiels. Un argument propre au système politique marocain s'ajoute pour expliquer l'opposition du sultan aux confréries : celles-ci sont aux mains de grandes familles le plus souvent de lignage chérifien (notamment idrisside), qui concurrencent le prestige du commandeur des croyants et de la dynastie alaouite. Depuis la fin de la guerre, le sultan est passé à l'offensive et ses critiques sont de plus en plus virulentes.

Le deuxième volet du réformisme sultanien est l'éducation. La fondation d'écoles dites libres est depuis les années 1930 une stratégie des nationalistes marocains, qui souhaitent former la jeunesse dans un cadre religieux et moderne, mais sans le contrôle des Français. Depuis le début des années 1940, le sultan et son fils, investi par son père et les nationalistes du rôle de « prince de la jeunesse », sont de toutes les inaugurations d'écoles libres, ce qui provoque à chaque fois la colère de la Résidence générale. L'éducation, imprégnée de religion, est pourtant l'un des seuls domaines où le sultan peut agir sans trop de contraintes. Elle fait partie de son pré carré religieux auquel les Français évitent de toucher. Conformément à la pensée des grands

---

<sup>1243</sup> Traduction par les services français. Résidence générale, Centre de documentation et de publications musulmanes, « Discours prononcé par S.A.I. Moulay Hassan, à l'institut Moulay Mehdi de Tanger », CADLC, 24QO-13, f° 200.

réformistes d'Égypte, l'islam devrait profiter de l'apport occidental pour tout ce qui concerne la connaissance et la technologie, tout en conservant et développant sa morale propre. L'enseignement promu par Mohammed ben Youssef est par conséquent double : traditionnel pour ce qui concerne la religion, et moderne pour le reste, comme ce qui se pratique dans les écoles nationalistes. Dans la lignée d'un Muḥammad 'Abduh, réformateur de l'université al-Azhar au Caire, le sultan s'imagine en réformateur de la principale institution d'enseignement religieux du pays, l'université de la Qaraouiyine. Avec le Protectorat, l'université était passée dans le giron du Makhzen, qui avec la Résidence a tenté plusieurs réformes. En 1918, une Commission de réforme a été instaurée, et le dahir du 31 mars 1933 réorganisait l'enseignement sans toucher au contenu des cours, malgré des étudiants portés vers des courants réformistes. Comme l'a montré P. Vermeren, l'université n'a en vérité jamais été véritablement réformée et est restée un bastion traditionaliste<sup>1244</sup>. La principale action du sultan est d'avoir nommé le réformiste Mohammed el-Fassi, par ailleurs cousin d'Allal el-Fassi, comme vice-recteur de l'institution.

Plus timidement, mais de façon fracassante pour l'opinion marocaine, le sultan s'est également engagé avec les nationalistes en faveur d'une forme d'émancipation féminine, qui passe aussi par l'éducation<sup>1245</sup>. L'un des dahirs dont le sultan est le plus fier est celui qu'il a scellé le 17 novembre 1943<sup>1246</sup>. Il concerne l'enseignement féminin, organisé pour la première fois. À la différence de leurs coreligionnaires masculins du même âge, les jeunes musulmanes n'ont aucune possibilité d'accès à l'enseignement européen. Par ailleurs, elles ne peuvent être scolarisées au-delà de 13 ans, et leur cursus, en plus de l'arabe et des matières religieuses, se concentre sur l'enseignement domestique. À Tanger, la jeune Lalla Aïcha, qui fait partie des rares et des toutes premières Marocaines à avoir obtenu son certificat d'études<sup>1247</sup>, s'adresse aux jeunes écolières de la ville venues l'écouter. Selon elle, les jeunes filles marocaines doivent jouer un rôle essentiel dans la renaissance du pays, sans sortir totalement de leur rôle traditionnel<sup>1248</sup>. Il ne s'agit pas tant de s'émanciper que de s'éduquer pour en faire bénéficier le foyer et la société. Là encore, l'influence de Moulay Larbi el-Alaoui, dont le statut de la femme est l'un

---

<sup>1244</sup> P. VERMEREN, « Une si difficile réforme. La réforme de l'université Qarawiyyin de Fès sous le Protectorat français au Maroc, 1912-1956 », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 75, 10 décembre 2007, p. 119-132.

<sup>1245</sup> Au sujet des liens entre réformisme religieux, nationalisme et éducation féminine, C. CHEVALIER-CARON, « Femmes, éducation et identités au Maroc sous domination française (1862-1962) », mémoire, Université du Québec, 2016, p. 61.

<sup>1246</sup> Mais qui n'a été publié dans le Bulletin officiel qu'en janvier suivant, trois jours après la remise du Manifeste de l'Indépendance. BO n° 1629, 14 janvier 1944. Le dahir est complété quelques mois plus tard par un autre dahir réorganisant cette fois l'ensemble de l'enseignement.

<sup>1247</sup> C. CHEVALIER-CARON, « Femmes, éducation et identités au Maroc sous domination française (1862-1962) », *op. cit.*, p. 71.

<sup>1248</sup> « Naṣṣ al-ḥiṭāb al-ḍī al-qat-hu ṣāḥba al-sumū al-malakī āmīra al-naḥḍa Lallā 'Ayša, fī Dār al-Maḥzan al-sharīf bi-Ṭanġa [Texte du discours prononcé par Son Altesse royale, princesse de la renaissance, Lalla Aïcha, au noble Dar el-Makhzen de Tanger] », 11 avril 1947, Rabat, Imprimerie mohammedienne, disponible en CADN,1MA200-882.

des sujets de prédilection, est considérable<sup>1249</sup>. Le voyage de Tanger met cette réforme féminine en œuvre. Le sultan utilise en effet la famille impériale comme une illustration de ses idées. De la même façon que Moulay Hassan doit symboliser le triomphe de l'éducation, Lalla Aïcha est mise en avant depuis 1943 pour promouvoir la modernisation du statut de la femme, ce qui lui a valu les louanges d'une des principales figures féminines du mouvement indépendantiste marocain, Malika el-Fassi, cousine de Allal el-Fassi et épouse de Mohammed el-Fassi<sup>1250</sup>. La prise de parole de la princesse à Tanger le 11 avril 1947 est en cela révolutionnaire, même si ce n'est pas la première fois qu'elle s'adresse aux Marocains<sup>1251</sup>. Jusqu'à elle, les femmes de la dynastie (mères, sœurs, filles) devaient vivre recluses. Non seulement Aïcha paraît désormais en public (à Tanger, avec pour seul tuteur son oncle Hassan ben Youssef, mais elle prend aussi la parole. Encore plus choquant pour les Marocains traditionalistes : Aïcha, sur la demande de son père, apparaît dévoilée. Les apparitions dévoilées de ses filles sont souvent citées dans les biographies du sultan pour démontrer son esprit moderniste. Dévoilées, selon le moment, peut avoir plusieurs sens ; il peut simplement s'agir de ne pas couvrir son visage, tout en gardant un voile pour ses cheveux. À Tanger, Aïcha paraît avec un voile couvrant partiellement ses cheveux. Les filles du sultan sont utilisées comme des modèles, et c'est bien ce qui inquiète les plus traditionalistes, car Lalla Aïcha est effectivement imitée par certaines femmes<sup>1252</sup>.

Mohammed ben Youssef inscrit donc consciemment ses paroles et ses actes dans le champ du réformisme. Ce faisant, il souhaite détourner le Maroc de l'influence française, pour le replacer dans la communauté musulmane, et assume l'esprit panislamique qui en découle. De la même façon que le kémalisme en Turquie était défini par six flèches, Moulay Hassan définit le programme du Maroc en six points : « *Panislamisme et panarabisme, science et travail, union et solidarité. L'Islam est notre religion, le secret de notre force et la source de notre bonheur*<sup>1253</sup>. »

---

<sup>1249</sup> Lettre de [signature illisible] à un destinataire inconnu du ministère des Affaires étrangères au sujet de quelques nationalistes, 22 janvier 1947, CADLC, 24QO-74.

<sup>1250</sup> Malika el-Fassi, « Une avancée importante pour l'éducation des filles », 1943, dans F. SADIQI *et al.*, *Des femmes écrivent l'Afrique. L'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 247-249.

<sup>1251</sup> Elle s'exprime parfois à la radio et procède également à des inaugurations. Quelques mois plus tôt, en janvier 1947, elle inaugurerait ainsi une école pour filles à Salé, en présence des principaux leaders nationalistes.

<sup>1252</sup> Conversations avec le Glaoui, le caïd Layadi et Moulay Tahar, cousin du sultan, à leur retour de Tanger, avril 1947, CADN, IMA200-882.

<sup>1253</sup> Traduction par les services français. Résidence générale, Centre de documentation et de publications musulmanes, « Discours prononcé par S.A.I. Moulay Hassan, à l'institut Moulay Mehdi de Tanger », CADLC, 24QO-13, f° 200.

## D. Le droit du Maroc à disposer de lui-même

Le regard de la famille impériale est tourné vers l'Est, où elle puise son inspiration pour le renouveau de l'islam, mais aussi pour affermir l'identité arabe du Maroc. La trilogie des grands réformateurs musulmans n'est pas la seule référence de la princesse Aïcha, qui affiche également son admiration pour trois grands auteurs égyptiens laïques. Aïcha dit apprécier tout particulièrement, la *Vie de Mohammed* (*Hayāa Muḥammad*, 1934) de Muḥammad Ḥusayn Haykal (1888-1956), homme politique et écrivain, dont l'ouvrage fait la synthèse de la tradition musulmane sur le Prophète et des méthodes historiques<sup>1254</sup>. Elle cite également deux célèbres poètes : Aḥmad Ṣawqī (1868-1932) et Ḥāfīz Ibrāhīm (v.1870-1932). Les trois auteurs ont en commun d'avoir été fortement influencés par la littérature européenne et d'avoir connu le succès en renouvelant l'écriture et la poésie en arabe (école égyptienne dite « des rénovateurs »<sup>1255</sup>). Selon la jeune femme, « *la renaissance [al-naḥḍa] de l'Égypte [...] dépasse les frontières de la nation égyptienne pour rayonner la grande nation, la nation de l'arabité et de l'islam [al-waṭan al-'arūba wa-l-islām], qui unit [...] par des liens solides et indivisibles les pays du Levant [al-Šām] et de l'Irak, du Hedjaz et du Yémen, et les pays du Maghreb arabe*<sup>1256</sup> ». Tous les discours oscillent entre deux échelles : celle de la nation marocaine, et celle du panislamisme et du panarabisme, dans laquelle l'identité propre du Maroc s'inscrit sans y être intégralement soluble<sup>1257</sup>.

L'Égypte, « *deuxième patrie de tout Arabe* » (Lalla Aïcha) est incontestablement le modèle principal. Le pays dispose d'un triple intérêt. Celui d'être depuis 1922 indépendant d'une puissance européenne, la Grande-Bretagne, celui d'être l'épicentre du renouveau musulman et arabe et celui d'être une monarchie. Les liens entre les Alaouites du Maroc et leurs homonymes d'Égypte (descendants de Muḥammad 'Alī, avec qui ils n'ont aucun lien de parenté) sont cependant ténus, et les Français veillent à ce qu'ils ne se renforcent pas<sup>1258</sup>. Les

<sup>1254</sup> C. VIAL, « Muḥammad Ḥusayn Haykal », *EP*<sup>2</sup>, Brill, en ligne.

<sup>1255</sup> K. J. HASSAN, « La Naḥḍa par l'Ihyā' », dans B. Hallaq et H. Toelle (dir.), *Histoire de la littérature arabe moderne*, tome 1, Arles, Actes Sud, 2007.

<sup>1256</sup> « Naṣṣ al-ḥiṭāb al-ḍī al-qat-hu ṣāḥba al-sumū al-malakī āmīra al-naḥḍa Lallā 'Ayša, fī Dār al-Maḥzan al-sharīf bi-Taṅḡa [Texte du discours prononcé par Son Altesse royale, princesse de la renaissance, Lalla Aïcha, au noble Dar el-Makhzen de Tanger] », 11 avril 1947, Rabat, Imprimerie mohammedienne, disponible en CADN, IMA200-882.

<sup>1257</sup> Moulay Hassan le confirme à l'Institut Mehdi : « *Ces pays arabes sont notre patrie, et la langue arabe est un des piliers de notre patriotisme. Les habitants des pays arabes sont nos frères.* »

<sup>1258</sup> Le sultan lui-même ne peut se rendre en Égypte, mais son frère Hassan ben Youssef, qui est l'un des intermédiaires entre le sultan et les nationalistes, y a voyagé. En février 1947, le sultan avait, de façon inédite et malgré les réticences des Français, souhaité l'anniversaire du roi Farouk : « *Il nous est particulièrement agréable d'adresser à Votre Majesté à l'occasion de votre 27<sup>ème</sup> anniversaire, les vœux fraternels que nous formulons avec tout le peuple marocain pour votre bonheur personnel et celui de votre auguste famille ainsi que nos souhaits pour la gloire de votre règne et la prospérité du peuple. Nous avons le ferme espoir que les liens qui nous unissent dans l'Islam se renforceront chaque jour pour le bien de tous les Musulmans.* » Jusqu'alors,



louanges adressées à l'Égypte n'ont bien entendu rien de gratuit. Elles s'inscrivent dans une stratégie, commune au sultan et aux nationalistes, d'internationalisation de la question marocaine, à l'œuvre depuis 1942 et le débarquement allié. Les espoirs un temps placés dans les États-Unis se sont reportés vers l'ONU, auprès de laquelle les nationalistes s'activent depuis 1946. Mais ils ont aussi été reportés vers Le Caire et la Ligue des États arabes (*Ġāmi 'a al-duwal al-'arabiyya*) qui s'y est installée depuis sa fondation, trois ans plus tôt. 1947 correspond d'ailleurs à l'année où les militants nationalistes marocains, à la faveur de l'installation au Caire d'Allal el-Fassi au printemps puis de l'évasion en Égypte d'Abdelkrim el-Khattabi (juin 1947), développent leurs réseaux égyptiens<sup>1259</sup>. Mohammed ben Youssef voit dans la Ligue des États arabes, dont cinq des sept membres fondateurs sont des monarchies indépendantes (Égypte, Irak, Transjordanie, Arabie saoudite, Yémen du Nord), un allié de poids pour porter la cause marocaine sur la scène internationale. C'est l'une des principales fonctions de sa tribune à Tanger le 10 avril, dans laquelle il mentionne la Ligue qu'il considère comme une organisation autant musulmane qu'arabe : « *Notre religion pure [...] a uni les cœurs des musulmans et mené la communauté arabe et musulmane [al-umma al-'arabiyya al-muslima] vers la solidarité, la coopération et la collaboration, permettant ainsi de poser les bases d'une sage ligue. Celle-ci a renforcé les liens entre les Arabes, où qu'ils se trouvent, et permis à leurs rois [mulūk] et à leurs chefs [rūsā'] de l'Est comme de l'Ouest d'unir leurs vues et de guider leurs pas sur le juste chemin de la religion, de la fierté musulmane et de la dignité arabe*<sup>1260</sup>. » Le sultan insiste sur le rôle des souverains dans l'action de la Ligue. Il semble d'ailleurs s'inclure par anticipation dans leur liste. Très chaleureusement accueilli par les opinions publiques du Moyen-Orient et notamment d'Égypte<sup>1261</sup>, le discours de Tanger suscite aussi des réactions officielles, comme celle du secrétaire général de la Ligue arabe, Azzam Pacha ('Abd al-Raḥman 'Azzām) qui écrit au sultan quelques jours plus tard<sup>1262</sup>.

---

les messages de félicitations étaient réservés aux avènements et aux mariages. Télégramme de Rabat au ministère des Affaires étrangères, 10 février 1947, CADLC, 24QO-13, f° 9.

<sup>1259</sup> D. STENNER, *Globalizing Morocco...*, op. cit., p. 60.

<sup>1260</sup> Traduction personnelle à partir de la version officielle en arabe : « *Naṣṣ al-ḥiṭāb al-dī al-qāhū ṣāhib al-ḡalāla āmīr al-mu'minīn sīdnā Muḥammad b. Yūsuf (āydhū Allah wa-naṣrḥū) bi-madīna Ṭanḡa, 19 ḡumādā al-āwwal 1366 – 10 avril 1947* », Rabat, Imprimerie mohammedienne, 1947.

<sup>1261</sup> Note de l'ambassade de France en Égypte, avril ou mai 1947, CADLC, 24QO-14, f° 5.

<sup>1262</sup> « [...] *Je prie Dieu pour que le voyage de Votre Majesté dans le Nord de Votre vaste empire puisse produire le meilleur effet, et soit le commencement d'une ère nouvelle de bonheur et de prospérité pour Votre Majesté et pour le noble peuple marocain. Le Conseil de la Ligue des Pays arabes a exprimé son désir d'accorder tout son appui pour la question marocaine. Je suis heureux d'affirmer à Sa Majesté le Souverain que le cher Maroc, dans la revendication pour obtenir l'indépendance et l'unité, trouvera toujours un appui complet auprès de ses frères arabes d'Orient.* » Cité dans le télégramme du résident général Labonne au ministère des Affaires étrangères, 19 avril 1947, CADN, 1MA200-882. Sur la LEA à cette époque : C. A. HOURANI, « The Arab League in Perspective », *Middle East Journal*, vol. 1, n° 2, 1947, p. 125-136, ainsi que O. CARRE, « La Ligue des États arabes », *Revue française de science politique*, vol. 21, n° 2, 1971, p. 362-381.

Ce détour stratégique par le panarabisme, qui permet de dire aux Marocains partisans de l'indépendance qu'ils ne sont pas seuls, vise avant tout à raffermir le socle de l'identité marocaine, celui sur lequel s'appuient toutes les revendications. Le sultan incorpore dans ses prises de parole le discours nationaliste marocain. Faisant fi de la diversité de son Empire, il donne l'image d'un Maroc uniformément arabe et musulman, comme les Alaouites, comme les principaux militants nationalistes. Pour désigner la communauté marocaine, lui et ses proches utilisent tantôt *waṭan*, tantôt *umma*. Le champ lexical de l'unité est l'un de ceux qui reviennent le plus. L'identité marocaine semble exister de toute éternité, immuable : « *Les calamités qui nous ont frappés n'ont pas seulement contribué à éloigner l'Orient de l'Occident [musulman], elles ont aussi déchiré l'unité de notre pays, qui se distinguait entre tous par son union et sa cohésion*<sup>1263</sup>. » La définition du Maroc comme une nation arabo-musulmane sert de fondement aux revendications du sultan, qui toutefois ne sont pas exprimées explicitement. Même à Tanger, il peut difficilement se permettre ce coup d'éclat, sous peine de mettre en danger son trône. Mais il joue avec les limites pour ne laisser aucune ambiguïté. Le plus gros indice est l'absence totale de mention de la France, alors que de 1912 au début des années 1940 la principale fonction des prises de parole sultaniennes était de remercier la France pour ses réalisations militaires, infrastructurelles et économiques au Maroc. Il n'en est rien en 1947. L'analyse précise des discours enterre donc l'hypothèse d'un oubli involontaire du dernier paragraphe dans le discours de la Mendoubia. Le sultan n'adresse même aucun reproche à la France, car il s'agit de tourner la page.

L'autre artifice discursif du sultan est de ne pas parler d'indépendance, même s'il la désire de plus en plus fortement. Il remplace ce mot par celui de « droits » : « *C'est en gardant le silence sur leurs droits que les hommes les perdent, alors qu'ils ne sont jamais perdus pour qui les réclame. Les droits de la nation marocaine [al-umma al-mağribiyya] ne sont pas perdus et ne seront jamais perdus. Avec l'aide et la bénédiction divine, Nous veillons à protéger l'intégrité de ce pays et à lui assurer un avenir brillant et glorieux*<sup>1264</sup>. » Ces droits du Maroc, dont il est le garant, sont la liberté et la souveraineté. La mention de l'intégrité du pays est un appel à la fin du système protectoral, qui morcelle le territoire national en plusieurs zones. Le Maroc n'est donc pas qu'une nation musulmane et arabe. Il est une nation tout court, qui cherche sa

---

<sup>1263</sup> Traduction personnelle à partir de la version officielle en arabe : « *Naṣṣ al-ḥiṭāb al-dī al-qāhū ṣāhib al-ḡalāla āmīr al-mu'minīn sīdnā Muḥammad b. Yūsuf (āydhū Allah wa-naṣrḥū) bi-madīna Ṭanġa, 19 ġumādā al-āwwal 1366 – 10 avril 1947* », Rabat, Imprimerie mohammedienne, 1947.

<sup>1264</sup> Traduction personnelle à partir de la version officielle en arabe : « *Naṣṣ al-ḥiṭāb al-dī al-qāhū ṣāhib al-ḡalāla āmīr al-mu'minīn sīdnā Muḥammad b. Yūsuf (āydhū Allah wa-naṣrḥū) bi-madīna Ṭanġa, 19 ġumādā al-āwwal 1366 – 10 avril 1947* », Rabat, Imprimerie mohammedienne, 1947.

place dans le concert des nations. Le chemin est encore long à parcourir, mais le Maroc serait sur la bonne voie. Dans la dernière déclaration qu'il fait à la presse internationale, sensible aux questions de démocratie, le sultan décale légèrement son argumentaire et précise les droits dont il est question : « *Le Maroc désire ardemment acquérir ses droits entiers. [...] Ce que nous cherchons depuis notre avènement au trône, c'est à donner à tous nos sujets les droits démocratiques auxquels ils aspirent. Nous avons le ferme espoir d'atteindre le but que nous poursuivons* ».

Avec toutes ces références, le grand discours de Tanger n'avait pas besoin d'être plus explicite pour faire comprendre que le sultan était désormais favorable, dans un avenir proche, à l'indépendance du Maroc. Reste la question des moyens pour y accéder. L'objectif du voyage à Tanger est sans doute de forcer la main des Français en exposant la situation du Maroc aux yeux du monde arabe et du monde entier, par la voix de son sultan. Il espère que la jeune IV<sup>e</sup> République y sera sensible. Dans le cas contraire, les différents discours insinuent par touches subtiles que les Marocains, de façon unanime, seraient prêts à aller plus loin pour revendiquer leurs droits. Le mot « sacrifice » revient ainsi plusieurs fois, par exemple dans la bouche de Lalla Aïcha : « *La période détestable durant laquelle chaque Marocain ne travaillait que pour lui et ne se souciait que de son existence est révolue. Mais aujourd'hui le Marocain, qu'il soit puissant ou humble, du plus âgé au plus jeune, est prêt à sacrifier sa fortune, sa tranquillité et même sa vie, pour défendre les droits des Marocains, leur bonheur, leur fierté et leur gloire*<sup>1265</sup>. » Moulay Hassan parle quant à lui de combat : « *Le voici aujourd'hui, se préparant, sous la haute direction de son souverain, à reprendre son ascension et à engager le combat pour la vie et pour la réalisation de ses desseins*<sup>1266</sup>. »

## E. Héraut de l'indépendance

Dans ce combat pour les droits du Maroc, le sultan est au premier rang. Il est d'ailleurs l'objet principal de son propre discours et de celui de ses enfants. Le voyage à Tanger est son heure de gloire et l'un des souvenirs les plus marquants de sa vie. Mais le discours est l'aboutissement d'un processus de plusieurs années qui le conduit, par les images et par les mots, à se placer au centre de la lutte contre la colonisation, qu'il commence à incarner.

---

<sup>1265</sup> « Naṣṣ al-ḥiṭāb al-dī al-qat-hu ṣāḥba al-sumū al-malakī āmīra al-naḥḍa Lallā 'Ayša, fī Dār al-Maḥzan al-sharīf bi-Ṭanġa [Texte du discours prononcé par Son Altesse royale, princesse de la renaissance, Lalla Aïcha, au noble Dar el-Makhzen de Tanger] », 11 avril 1947, Rabat, Imprimerie mohammedienne, disponible en CADN,1MA200-882.

<sup>1266</sup> Traduction par les services français. Résidence générale, Centre de documentation et de publications musulmanes, « Discours prononcé par S.A.I. Moulay Hassan, à l'institut Moulay Mehdi de Tanger », CADLC, 24QO-13, f° 200.

Depuis la fin de la guerre, la stratégie du sultan ne se limite pas à ses réticences et retards pour signer quelques dahirs. Elle s'appuie également sur son image, progressivement transformée. Le rôle politique de l'image du sultan n'a rien de nouveau, mais, à partir de la fin des années 1930 la mise en scène du pouvoir change profondément. Trois facteurs expliquent cette mutation. Le premier, le plus facile à comprendre, n'est pas propre au Maroc puisqu'il s'agit de la modernisation des moyens de communication, qui permet au sultan d'être plus présent dans le quotidien de ses sujets. Le deuxième facteur est un changement de sens de l'image du sultan, dans le contexte des revendications nationalistes et de l'engagement progressif du sultan pour l'indépendance. Enfin, le troisième facteur est la réappropriation de son image par Mohammed ben Youssef lui-même. Depuis 1912, les apparitions sultaniennes avaient été détournées par les Français à leur profit. À partir de 1933-1934 et la naissance de la fête du Trône, les nationalistes avaient essayé de tirer l'image à eux, avec un succès relatif puisque les Français en avaient également profité. La réappropriation est donc double : à partir des dernières années de la guerre, le sultan réussit à s'imposer comme le principal bénéficiaire de sa propre image.

De rare et forcément solennelle, son image devient presque omniprésente. Il ne s'agit pas tant d'une avancée technique, puisque la photographie est présente depuis des décennies au Maroc, que d'un changement de mentalité du pouvoir à son égard. La photographie entre en effet en contradiction avec l'idéal ancien de rareté du pouvoir, qui ne se montre qu'en certains moments très symboliques et préfère une forme de réclusion le reste du temps. Mohammed ben Youssef n'a pas les réticences de son père à l'encontre de la photographie, ce qui permet à son image de se diffuser jusqu'aux coins les plus reculés de l'Empire chérifien. Il est de plus en plus fréquent à partir de cette époque de trouver la photographie du sultan dans les commerces des grandes villes, notamment ceux tenus par des partisans du nationalisme. Les symboles impériaux, progressivement associés à l'identité nationale, sont eux aussi de plus en plus présents dans le quotidien des Marocains. C'est en particulier le cas pour le pentagramme (étoile à cinq branches)<sup>1267</sup>. Les archives de la Résidence générale montrent que la diffusion de son image est autant organisée par le Palais et les nationalistes que spontanée. Parviennent ainsi aux Français des demandes d'autorisation pour reproduire l'image du sultan ou les symboles chérifiens sur toute une liste de produits dérivés à l'effigie de Mohammed ben Youssef, des calendriers, des médaillons, des voiles ou de la vaisselle... Tout ceci contribue à donner l'impression d'une proximité inédite entre le sultan et ses sujets, qui donne du poids au projet indépendantiste. Plus

---

<sup>1267</sup> Le drapeau marocain a été défini par un dahir de 1915. La couleur rouge est initialement celle de la dynastie alaouite, et le vert rappelle son ascendance chérifienne. BO n° 162, 29 novembre 1915 ; voir aussi N. MOULINE, « Drapeau marocain, insigne ou symbole ? », *Zamane*, n° 40, mars 2014, p. 62-67.

que la fonction monarchique, perchée sur un cheval blanc et abritée sur un haut parasol, c'est l'homme adulte lui-même qui est de plus en plus représenté, et ainsi humanisé. Il délaisse progressivement les habits traditionnels qu'il portait à chaque sortie et dont l'ampleur faisaient disparaître son individualité, pour une djellaba de toile épaisse et un couvre-chef en feutre qui le rend immédiatement reconnaissable. Le Palais continue bien entendu de contrôler son image, et le sultan garde sa part de mystère. Une anecdote est à ce titre significative. Mohammed ben Youssef aime se promener incognito dans les rues des médinas ou au volant de ses voitures de sport sur les routes marocaines. Il laisse alors au Palais sa tenue de sultan et lui préfère un costume européen qu'il porte toujours en privé. En 1950, il est habillé ainsi pour assister à un film documentaire (sur les soucoupes volantes !) dans un cinéma de Casablanca, mais, reconnu durant la séance, il sort pour se changer et revêtir sa djellaba. Le sultan souhaite donc se montrer moderne, mais sans excès. Il n'est pas un leader nationaliste, formé en Europe et ne souhaite pas montrer combien, en privé, il vit à l'occidentale.

Mohammed ben Youssef ne se contente pas de renégocier et redéfinir les frontières du souverain protégé. Il accompagne la transformation de la fonction monarchique dans son ensemble en optant pour une politique de prestige. Le sultan ne vit plus reclus dans l'un de ses palais. Tel un homme politique, il paraît de plus en plus en public. Lors des principales fêtes religieuses bien entendu, mais aussi en diverses autres occasions. L'année ne s'organise plus comme avant la guerre autour de longs séjours dans les différentes capitales chérifiennes. Le dernier séjour de ce genre date de 1945, lorsque le sultan avait passé deux mois à Marrakech. Ces visites avaient un sens du temps où voyager de Fès à Marrakech pouvait prendre des semaines au sultan. La modernisation des infrastructures de transport aidant, le sultan peut désormais aller d'une de ses capitales à une autre en quelques heures. Conduisant lui-même sa voiture, il se déplace régulièrement entre Rabat, Casablanca et Fès pour des raisons privées. Il s'y rend aussi parfois pour des apparitions lors de cérémonies publiques. Mais au lieu d'inaugurations de mosquées ou de telle ou telle réalisation des Français, il s'agit très souvent de l'inauguration d'une école « libre », nationaliste, la politique éducative étant ce qui rapproche le plus le sultan et les nationalistes. Le 2 octobre 1946, Mohammed ben Youssef est par exemple à Casablanca pour inaugurer une nouvelle école, qui porte son nom. À son retour, il visite une usine textile, qu'il présente comme la pointe de la technologie marocaine, et qui appartient à un militant nationaliste. Le 6 et le 7 octobre, il est à Fès pour la première fois depuis les événements de janvier 1944 ; il y vient pour l'installation du nouveau vice-recteur de la Qaraouiyyine, Mohammed el-Fassi. Il inaugure également une nouvelle école et pose la première pierre d'un orphelinat. L'assistance, mobilisée par les nationalistes, est chaque fois très nombreuse et le

sultan est acclamé aux cris de « *Malik !* »<sup>1268</sup>. L'administration française s'offusque de ces différentes apparitions sur lesquelles elle n'a pas la main et qui, prouvant à leurs yeux la collusion entre le sultan et les nationalistes, sont autant de provocations calculées.

Plus que jamais, le grand rendez-vous chaque année est la fête du Trône, mais le sens de cette célébration change profondément après 1943. Créée dix ans auparavant comme une fête nationaliste, avec pour objectif de récupérer l'aura du sultan, les Français avaient réussi à la détourner de cet objectif initial en l'officialisant dès l'année suivante ; elle était alors devenue une célébration franco-marocaine autour de la personne du sultan. Après la guerre, elle redevient une célébration nationaliste sur laquelle les Français n'ont plus qu'un contrôle limité. Lorsqu'il reçoit le résident général le 18 novembre 1946, le sultan lui déclare en présence des représentants diplomatiques, dans une phrase qui mêle la nation à sa personne, que « *les Marocains célèbrent la Fête du Trône comme une fête nationale, en souvenir de [s]on avènement au Trône de [s]es ancêtres*<sup>1269</sup> ». Les nationalistes organisent des célébrations partout où l'une de leurs cellules est implantée, dans les grandes villes, mais aussi dans certains villages, à Paris et parfois à New York<sup>1270</sup>. Ils disposent le public, qu'ils transportent parfois par car d'un bout à l'autre du Maroc, sur le parcours du passage du sultan, font la claque et diffusent les mots d'ordre (« *Yahya al-Malik !* »). Les slogans nationalistes et les emblèmes marocains sont alors de sortie, aux dépens des drapeaux français. Comme d'autres symboles et traditions politiques, les poèmes/*qaṣīda*-s, qui permettent de lier le monarque aux élites lettrées, sont mises au service de la cause de l'indépendance. En 1946, le Palais organise ainsi pour la fête du Trône un concours du meilleur poème en honneur du sultan et le vainqueur n'est autre... qu'Allal el-Fassi<sup>1271</sup> :

*Chaque jour nous constatons Son énergie pour briser les chaînes et dédaigner les difficultés. [...] Nous devons apporter la guérison au peuple marocain en lui redonnant la Gloire de ses ancêtres. Nous devons ainsi que le Maroc et le Grand Roi très élevé réaliser notre désir et faire parvenir le peuple et le héros assisté à la victoire*<sup>1272</sup>.

---

<sup>1268</sup> Télégramme de la Résidence générale au ministère des Affaires étrangères, 10 octobre 1946, CADLC, 24QO-12, f° 251.

<sup>1269</sup> À cette occasion, le sultan redit au consul général des États-Unis son admiration pour F. D. Roosevelt, et espère que H. Truman continuera sa politique. Le sultan fait part de son espoir de bénéficier du Plan Marshall, et plus globalement de l'aide américaine. Réception du résident général par le sultan pour la Fête du Trône, 18 novembre 1946, CADLC, 24QO-12, f° 306.

<sup>1270</sup> En 1946, l'Istiqlal reçoit plus de 500 personnes à la Maison de la Chimie, dont Louis Massignon et un représentant d'Albert Camus, qui lit un discours de l'écrivain. Note du directeur des Offices du Maroc en France au colonel Lecomte, directeur du Secrétariat politique de la Résidence générale, au sujet des célébrations de la fête du Trône à Paris, 20 novembre 1946, CADN, IMA200-886.

<sup>1271</sup> A. BEN ATAYA, « La poésie du trône au Maroc, 1934-1961 », *op. cit.*, p. 59.

<sup>1272</sup> Traduction par les services français. *Qaṣīda* d'Allal el-Fassi en l'honneur de Mohammed ben Youssef, novembre 1946, CADN, IMA200-886.

La Résidence ne peut interdire la fête du Trône, mais la redoute chaque année. Le moment le plus attendu de la fête est la prise de parole du sultan. Initialement, il ne prenait pas part à la fête, puis, à partir de 1942, il prend l'habitude de prononcer à cette occasion un discours de plus en plus long. Sa tonalité générale donne le pouls, une fois par an, de la situation politique marocaine. Le sultan y récapitule l'année écoulée et y glisse parfois des allusions à certains points de tensions avec les Français — quand il n'omet pas de les mentionner. Il trace aussi de grandes perspectives, sans entrer dans le détail. Ce ne sont pas de grands manifestes politiques. Le sultan n'y prend jamais de positions fortes, par exemple en faveur de l'indépendance. Le discours du trône de 1946 est par exemple presque tout entier consacré à la question de l'éducation. Le sultan y liste les écoles, pour filles et pour garçons, qui ont ouvert dans l'année, dont beaucoup ont été inaugurées par lui. Mais tous les efforts entamés, si importants soient-ils, restent insuffisants aux yeux du sultan qui entend continuer sa lutte contre « *l'ignorance* » qui contribuera à marcher « *d'un pas ferme vers les plus hauts degrés de la souveraineté*<sup>1273</sup> ».

En dehors de la fête du Trône, le sultan prend aussi de plus en plus régulièrement la parole. Il n'écrit pas des articles, à la différence des nationalistes qui sont pour la plupart journalistes, mais donne rendez-vous aux Marocains lors de grands discours. Il cherche à diffuser le plus possible sa parole. En janvier 1945, pour le premier anniversaire du Manifeste de l'Indépendance, le sultan avait choisi de diffuser des extraits de ses discours des cinq années précédentes, tenus lors de la fête du Trône et à d'autres occasions. Ces textes, dont la France est absente, ont été diffusés sans en informer la Résidence générale. Le sultan, rappelé à l'ordre, avait été contraint de se défendre : « *Les rapports qu'Elle peut avoir avec certaines personnalités taxées de nationalisme ne signifient aucunement qu'Elle encourage leurs idées ou leurs projets. Elle sait les dangers que les théories subversives font courir à Son Pays et ceux qu'elle risquait Elle-même si Elle y adhérait. Elle désire seulement que Son peuple connaisse le Souverain et reçoive Sa pensée*<sup>1274</sup>. » Le recueil de discours, intitulé « *Le sultan du Maroc à son peuple fidèle, les étapes de la renaissance marocaine* » n'était pas destiné à une large diffusion, mais aux pachas et aux élites marocaines, que le sultan cherche en priorité à séduire et à rallier à ses positions. L'introduction de ce recueil résume parfaitement la place centrale que le monarque entend occuper dans la lutte pour l'indépendance (qui n'est pas explicitement citée) :

---

<sup>1273</sup> « *Ce bref et humiliant exposé vous montre que nous nourrissons la prétention de rivaliser avec les peuples qui font la course aux méthodes modernes, alors que nous en sommes encore à employer des méthodes du Moyen Âge, où on ne connaissait ni la vapeur, ni l'électricité. [...] Arrachons de notre visage le voile de la mortelle ignorance, extirpons de nos cœurs le mal du désespoir stérile ; évitons les vains tumultes, et suivons, avec modération et pondération les voies les plus profitables. Marchons avec confiance vers le Droit auquel nous aspirons ; persévérons avec résolution dans notre idéal ; marchons d'un pas ferme vers les plus hauts degrés de la souveraineté.* » Discours du trône, 18 novembre 1946, CADLC, 24QO-12, f° 309.

<sup>1274</sup> Lettre du résident général Piaux au ministre des Affaires étrangères Bidault, 12 février 1945, CADLC, 24QO-12, f° 4.

*Tu es marocain. Sais-tu que tes ancêtres vertueux ont bâti une gloire pérenne dans tous les domaines ? [...] Sais-tu que tu dois agir pour ta vie actuelle comme si tu devais vivre éternellement et pour ton autre vie comme si tu devais mourir demain ? Agir de la sorte t'est d'autant plus aisé que, dans tous les domaines, tu disposes d'un excellent guide [dalīl], ton noble et courageux Sultan, et d'un pilote parfait, le commandeur des croyants Sidi Muḥammad, que Dieu lui accorde la victoire<sup>1275</sup>.*

Cela fait donc près de dix ans que la pensée politique du sultan se précise. Par les mots et par les images, Mohammed ben Youssef se construit une nouvelle stature. Il récupère progressivement l'aura qui avait été affaiblie et détournée par les Français, et lui donne un nouveau sens. Cette politique du prestige est au cœur d'une stratégie plus globale. Le Protectorat a depuis 1912 réduit le rôle politique du sultan pour le circonscrire à ces fonctions symboliques. C'est donc logiquement depuis ce noyau qu'une reconquête et une renaissance du pouvoir monarchique doit partir. Cela revient à retourner le système mis en place par les Français contre eux. Pour ce faire, le sultan bénéficie de l'aide active des nationalistes, dans un intérêt commun qui consiste à faire du monarque, déjà commandeur des croyants, la synthèse du Maroc. Pour les nationalistes, il symbolise l'unité et l'identité du pays, donc le fondement et la preuve de leur idéologie. Sultan, commandeur des croyants, garant de l'unité de l'Empire puis de la nation, il doit incarner l'identité marocaine, arabe et musulmane. C'est là le cœur de son alliance stratégique avec les nationalistes, qu'il assume publiquement pour la première fois à Tanger en 1947. Cette mission transforme profondément le métier de sultan. Sans pour autant devenir un homme politique comme les autres, il devient un personnage public et s'engage dans le monde pour donner son opinion personnelle et dans le but de devenir un véritable chef d'État. Pour le sultan, en quête de pouvoir, cela signifie un accroissement de puissance, même si elle ne doit être que symbolique dans un premier temps. Sans ce contexte, l'impact du discours de Tanger le 10 avril 1947 ne peut être compris.

Mohammed ben Youssef est présent à chacune des lignes de chacun des discours prononcés à Tanger, sans aucun souci d'humilité, comme en témoignent les discours de ses enfants :

*Dieu a insufflé à ce souverain du génie, de l'expérience, de la prévoyance, de la patience, de la pondération : autant de qualités qui ont rejailli sur ses sujets. Il est devenu pour son peuple un père compatissant, vers lequel ce peuple se tourne, en suivant ses conseils clairs, confiant dans sa réussite. Dans sa présence sur le glorieux trône alaouite, dans sa bonté envers toutes les classes du peuple unanime dans l'amour de son souverain, dans les efforts qu'Il déploie pour le redressement*

---

<sup>1275</sup> Traduction personnelle. Introduction du recueil *Min sulṭān al-Maḡrib ilā ša 'bhū al-waḡfī, naṣṣ ḥuṭub al-qāhā ḡalāla Amīr al-mū' minīn Sīdī Muḥammad b. Yūsuf* [Texte des discours prononcés par Sa Majesté le Commandeur des croyants Sidi Mohammed ben Youssef] (1359-1363 / 1940-1944), Rabat, Imprimerie mohammedienne, janvier 1945, disponible en CADN, IMA300-298.



*de son peuple et pour soulager celui-ci, dans tout cela, on voit une garantie de succès et une preuve que l'époque de la décadence a bien pris fin*<sup>1276</sup>.

Le sultan est le seul acteur de ces textes dont les nationalistes sont, comme la France, absents. La relation entre le monarque et son peuple est directe, une idée qui se renforce dans les années qui suivent et qui devient centrale après l'indépendance. De la même façon que le peuple (*umma*) marocain se transforme progressivement en nation (*waṭan*), à mesure qu'il reprend ses droits, le sultan devient progressivement le roi (*malik*) du Maroc. Les nationalistes présents à Tanger en avril 1947, tous leurs partisans le long des cortèges, n'hésitent pas à employer le mot *malik*. Jusqu'à Moulay Hassan, qui conclut l'un de ses discours par « *Vive le roi, vive le Maroc, vive la réforme royale !* ». Le sultan décrit son engagement comme une mission à laquelle il ne peut échapper, inextricablement liée à la fonction qu'il occupe<sup>1277</sup>. Le sultan est à la fois un père et un guide pour ses sujets. Tous ses discours à partir des années 1930 désignent ses sujets marocains par le mot « *al-ra'yya* » (ou « *al-ra'āyā* »), mot singulier qui signifie « le bétail » ou « le troupeau », et par extension « les fidèles », dans un sens religieux, ou « les sujets »<sup>1278</sup>. Ce terme, d'usage dans la pensée médiévale, est réactivé dans les discours sultaniens (qui commencent tous, dans les années suivantes, par « *ra'āyānā al-āwfyā* », soit « *[nos] fidèles sujets* »), et s'inscrit dans une rhétorique plus large qui fait du commandeur des croyants un bon pasteur pour son troupeau. Le sultan n'hésite pas à dresser des parallèles audacieux avec son ancêtre éponyme, le Prophète, par exemple dans son prêche à la Grande Mosquée : « *Les outrages, les railleries, les oppositions acharnées n'avaient pas manqué sur la route du Prophète, mais ils ne l'avaient que raffermi dans sa résolution, confirmé dans sa conviction*<sup>1279</sup>. » Le défi est grand, et le sultan se dit prêt à tous les sacrifices. Son fils décrit un souverain acharné à obtenir les droits de son peuple, bien loin de tous ceux qui s'abandonnent aux plaisirs, sans conscience de leurs devoirs. Métaphoriquement, le Maroc devient une grande famille, dont le père est ce sultan de 38 ans.

---

<sup>1276</sup> Traduction par les services français. Résidence générale, centre de documentation et de publications musulmanes, « Texte de l'allocution prononcée à Tanger par S.A.I. le prince Moulay Hassane [sic], au cours de la manifestation scout », CADLC, 24QO-13, f° 200.

<sup>1277</sup> C'est bien pour cela qu'il a été élu, au sens fort et divin, à la fonction de sultan : « *Nous, que Dieu a chargé du soin de vous diriger et de vous conduire, Nous n'aurons de cesse de défendre Votre personnalité, de réparer nos maux, d'améliorer votre état.* » Traduction par les services français. Résidence générale, Centre de documentation et de publications musulmanes, « Texte de la deuxième prédication prononcée par S. M. l'émir des croyants à la Grande Mosquée de Tanger », 11 avril 1947, CADLC, 24QO-13, f° 203.

<sup>1278</sup> A. ALLAM, « De la sujétion à la citoyenneté. Itinéraire du concept de ra'yya », *Hesperis-Tamuda*, vol. 39, n° 2, 2001, p. 109-118.

<sup>1279</sup> Traduction par les services français. Résidence générale, Centre de documentation et de publications musulmanes, « Texte de l'émouvante prédication prononcée à la Grande Mosquée de Tanger par Notre Maître l'émir des Croyants », 11 avril 1947, CADLC, 24QO-13, f° 207.

Le souverain n'est pas seul pour accomplir la lourde mission qui lui a été confiée : toute la famille impériale qui est mise en scène à Tanger. Depuis plusieurs années, les enfants du sultan font pleinement partie de sa stratégie, qui vise à inscrire la dynastie dans la durée. Le père, le fils et la fille forment une trinité, mise en scène à longueur de discours et d'apparitions. Chacun a sa fonction au sein de cette trinité. À lui, le poids du combat pour l'indépendance ; à son fils, revêtu de l'uniforme des scouts, l'ensemble de la jeunesse marocaine et l'avenir du pays ; à sa fille, les jeunes filles et les femmes. Cette mise en forme de la propagande impériale est très claire sur l'affiche d'un film documentaire tourné par les nationalistes pour célébrer le voyage du sultan à Tanger, et diffusé clandestinement au Maroc : l'affiche du film *Le Voyage à Tanger de S. M. le Sultan* représente sur fond noir les trois visages lumineux des acteurs du moment, le père surplombant ses deux enfants<sup>1280</sup>. Une grande publicité est faite aux discours par les nationalistes dans l'ensemble du Maroc. Le contexte y est tragiquement favorable : en bien des points du pays, le texte du sultan et son défi à la France sont connus en même temps que le massacre survenu deux jours plus tôt à Casablanca.

---

<sup>1280</sup> Chérif-Film, *Riḥlat mawlānā al-mu'īd bi-Allah sulṭān al-Maḡrib ilā Ṭanḡa*, CADN, IMA200-882. Dans les années qui suivent, les Français font tout pour saisir les exemplaires de ce film, qui circulent sous le manteau.



**III. n° 17** Affiche du film *Le voyage à Tanger de S. M. le Sultan*

*ADN, IMA200-882*

Le voyage à Tanger est désastreux pour la France. Le sultan vient y réclamer sa liberté et sa souveraineté, ainsi que l'autonomie voire l'indépendance pour son pays. Il marque aussi son refus net d'intégrer l'Union française, le tout sous les yeux de la presse internationale. Le discours n'est bien sûr pas aussi dramatique que ce qui se joue au même moment dans le reste de l'Empire colonial, en Indochine où la guerre est déclenchée, ou encore à Madagascar secouée

depuis quelques jours par une grande insurrection. Mais il ouvre, d'une certaine façon, un nouveau front colonial. La conversion du sultan à l'idée d'indépendance n'est pas brutale, mais elle est évidente. Déjà amorcée à la fin des années 1930, elle s'accélère à la faveur de la guerre et culmine en 1947. Le séjour à Tanger, parfaitement orchestré, permet de comprendre ce renversement d'alliances aux dépens des Français et au profit des nationalistes, qui trouvent dans le sultan un allié de poids. Grâce à l'action essentielle de certains intermédiaires, ils ont donc finalement réussi à séduire le sultan — à le compromettre, selon la perspective française —, là où leur première tentative dans les années 1930 avait échoué. Le sultan était trop jeune et les liens qui le retenaient à la France encore trop fermes. La guerre et l'ouverture de nouvelles perspectives ont rendus ces liens plus lâches et le sultan a fini par s'en défaire.

Le sultan s'engage dans le projet indépendantiste parce qu'il se situe en son cœur. L'indépendance est synonyme de souveraineté retrouvée, sous son égide, et constitue la promesse d'un retour en force monarchique. En ce sens, son alliance de plus en plus évidente avec les nationalistes peut être considérée comme opportuniste, de la même façon que les nationalistes eux-mêmes s'appuient sur l'aura du monarque pour porter leurs revendications. Au Maroc, la nation en cours de constitution, plutôt que déjà constituée, trouve dans le sultan sa clé de voûte. Dans l'esprit des nationalistes et désormais dans le sien, le sultan est ce qui relie tous les Marocains entre eux.

Toutefois, et même s'ils sont globalement monarchistes, certains moins que d'autres, les militants nationalistes envisagent pour le Maroc un avenir indépendant qui ne soit pas un retour au système sultanien qui a précédé la colonisation, mais un système politique partisan dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle, et donc limitée dans ses prérogatives. Pour cette raison, il n'est pas envisageable de présenter comme un bloc uni l'ensemble des forces politiques favorables à la remise en cause du Protectorat puis à l'indépendance. La lutte pour l'indépendance permet de réunir des intérêts communs et de taire, pour le moment, les intérêts divergents. Toute la difficulté du combat de Mohammed ben Youssef est de s'allier aux nationalistes sans être annexés par eux, de réussir à exister comme pôle politique, ce qu'il fait en prenant clairement position. Le sultan n'est pas à proprement parler un nationaliste, au sens où il adhérerait à une idéologie clairement identifiable comme un nationalisme. L'idée de nation est centrale chez lui, et il reprend à son compte dans le discours de Tanger les référentiels panislamistes et panarabistes, mais il est d'abord et avant tout un monarchiste : il ne perd jamais de vue les intérêts de son trône. Après 1944, il a estimé que ces intérêts se trouvaient du côté de la lutte pour l'indépendance, dans laquelle il s'est engagé malgré les risques encourus. Il ne faut pas faire de lui un visionnaire qui aurait compris que l'indépendance, avec lui à sa tête,

était inéluctable, et qui dès la fin de la guerre aurait eu un plan précis pour y conduire son pays. À Tanger, l'indépendance n'est qu'une revendication et un espoir, dont rien ne dit qu'il se réalisera prochainement. À l'échelle de l'homme, en 1947 comme encore en 1953, cet engagement est un pari, hautement risqué.

## Chapitre 5 – La résistance et la chute : la monarchie et la société marocaines à l'épreuve de la lutte pour l'indépendance (1947-1953)

---

Six ans après son discours de Tanger, en août 1953, Mohammed ben Youssef est déposé par la France en raison de son engagement en faveur de l'indépendance. Six années, au cœur de son règne, à la fois longues et intenses, faites d'une succession de crises politiques de plus en plus aiguës : le long bras de fer avec le résident général Juin (1947-1951), une première tentative de déposition par la Résidence générale début 1951, puis une conjuration maroco-française contre le sultan qui débouche sur sa déposition effective. Cette dernière n'était pas une fatalité. Elle est née d'un blocage colonial dû à trois facteurs principaux. En premier lieu la résistance croissante du sultan, qui a pris des formes multiples (discours, grève du sceau, querelle des investitures, appels à Paris...) qui lui ont permis d'affiner progressivement ses revendications, et de passer d'une demande de refonte du Protectorat à la négociation d'un nouveau cadre de relations entre les deux pays, pouvant déboucher sur l'indépendance. Ensuite, le refus obstiné de l'administration coloniale, la Résidence générale plus que le gouvernement français, à toute remise en cause de sa domination sur le Maroc, et sa merveilleuse capacité à ne proposer que des réformes ayant pour but véritable de prolonger cette dernière ; cet état d'esprit conduit les colonialistes les plus durs à identifier Mohammed ben Youssef comme l'homme à abattre.

Il ne faudrait pas enfin en rester à un schéma binaire d'opposition entre acteurs marocains et acteurs français. Ce ne sont pas là deux fronts unis, contrairement à ce que le roman national et monarchique marocain peut laisser entendre, par ses oublis et son travail d'érosion des aspérités. Si la déposition a un sens et parvient à être menée à son terme en août 1953, c'est parce que l'obstination coloniale française croise les intérêts d'acteurs politiques marocains, représentants des pouvoirs locaux ; en particulier ceux de nombreux pachas de caïds, dont le plus connu est le pacha de Marrakech Thami el-Glaoui, mais aussi des confréries et de certaines grandes familles urbaines. Reprenant une catégorie qui avait cours à l'époque, je désigne ces acteurs sous le nom de « traditionalistes », par opposition aux élites nationalistes émergentes, étant entendu que le terme ne renvoie pas à l'idée d'un Maroc éternel aux traditions immuables, mais à des intérêts conservateurs qui refusent le changement de système politique, c'est-à-dire la forme ancienne du lien entre le monarque et les élites, mais aussi le système protectoral qui

a cherché à le préserver. Ces acteurs, bien plus nombreux que ce qui a pu en être dit, ne peuvent être considérés comme de simples marionnettes de la puissance coloniale. Ils ont partagé avec elle des intérêts politiques, et, en faisant le pari de l'indépendance, Mohammed ben Youssef s'est éloigné d'eux. En insistant sur le point de vue des acteurs favorables à l'indépendance, et notamment des acteurs nationalistes, qui par définition portent le projet d'un Maroc uni derrière une identité commune, la décolonisation a longtemps été présentée comme un processus d'unification de la nation marocaine. Il ne faut pas omettre qu'elle est aussi un processus de fragmentation, fait de divisions parfois violentes, et a révélé l'existence de profondes failles politiques.

En cause, l'hypothèse de l'indépendance et de la domination possible des acteurs nationalistes, porteurs d'une vision de la société marocaine, démocratique, arabo-islamique, modernisée, qui effraye les acteurs traditionalistes. En cause également les mutations de la monarchie marocaine engendrée par l'engagement du monarque en faveur de l'indépendance. Ce dernier remet en question le partage hérité du pouvoir au Maroc, tel que repris et retravaillé par la colonisation en faveur de certaines élites locales, qui tiennent à leur forte autonomie vis-à-vis du Palais. Dans le même temps, ce dernier se conçoit de plus en plus comme un acteur surplombant, tente de s'extraire d'un cadre traditionnel jugé contraignant, et considère les potentats locaux seulement comme des fonctionnaires à son service. Par conséquent, la lutte pour l'indépendance correspond aussi à une lutte pour le partage du pouvoir : au projet des nationalistes s'oppose celui de la Résidence générale, engagée dans une fuite en avant colonialiste ; mais il faut également prendre en compte les ambitions de la monarchie, contre les élites traditionnelles, et qui sont irréductibles aux ambitions nationalistes. L'ordre colonial est de toute évidence en crise, mais quelle répartition du pouvoir en sortira ? Le sultan considère que la monarchie est menacée de disparition si elle ne mue pas, et le combat pour la décolonisation lui permet d'initier cette mutation. Cela explique aussi pourquoi le sultan est celui qui a le plus à perdre dans ce pari fou, et celui qui finit effectivement par tout perdre.

## 5.1 Le sultan contre le résident : une guerre de positions (1947-1950)

À partir de 1947, rien ne va plus entre le Palais et la Résidence générale, et donc au sein du Protectorat puisque cette relation en constitue le pilier. Dès l'arrivée du nouveau résident, le général Juin, Mohammed ben Youssef se sent attaqué et menacé. Face à l'obligation qui lui est faite de signer certains dahirs, il n'hésite pas à utiliser un vocabulaire martial : « *Le sultan parle de dictature, rapporte un compte-rendu d'audience. Si le Résident est général, il ne veut pas, lui, être traité comme un colonel, puisqu'il est, pour le moins, maréchal*<sup>1281</sup>. » La guerre de positions entre les deux hommes est bien connue, en particulier grâce à la biographie d'Alphonse Juin par Guillaume Denglos<sup>1282</sup>. Dans les pages qui suivent, je ne souhaite pas faire le récit par le menu de l'ensemble des points de crispation entre le Palais et la Résidence, dans le cadre de ce qui a été nommé dès l'époque la « grève du sceau », mais qui est aussi une querelle des investitures et une guerre d'image. Il s'agit là du cœur de la résistance du sultan au régime colonial, tant louée par le roman royal. Je préfère me focaliser sur le point de vue du sultan au cours de ce bras de fer, tout en insistant sur certains sujets qui permettent de comprendre qu'il n'est pas seulement question de la répartition du pouvoir entre Marocains et Français, mais aussi de la place que la monarchie souhaite occuper au sein de l'espace politique marocain, notamment vis-à-vis des élites, traditionnelles comme nationalistes. En testant les marges de manœuvre dont il dispose dans le cadre colonial, Mohammed ben Youssef tente aussi de faire émerger une nouvelle interprétation du pouvoir monarchique, et c'est bien la lutte qui lui permet d'accroître son pouvoir.

### A. La querelle des investitures, une affaire de personnes

Les rumeurs vont bon train dans les médinas au printemps 1947. On dit le sultan prêt à engager un bras de fer avec la France, à se rendre aux États-Unis, à fuir en Égypte pour dénoncer la situation marocaine, ou à prendre son autonomie en s'installant à Tanger. La disparition de

---

<sup>1281</sup> « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 42 », Casablanca, 20 juin 1947, CADLC, 24QO-14, f° 176. Jacques Vimont, ancien Conseiller du Gouvernement chérifien, déclare en 1984 en employant la même métaphore : « *Le sultan est dans sa forteresse et en face, dans la tranchée, les services politiques de la Résidence générale qui ont naturellement fait d'un sultan aussi peu coopératif leur cible permanente.* » Archives orales de Jacques Vimont, CADLC, AO15, entretien n° 4.

<sup>1282</sup> G. DENGLOS, *Juin : le maréchal africain*, Paris, Belin, 2018. Je remercie Guillaume Denglos pour ses conseils. Les mémoires du militaire sont plus intéressantes pour ce qu'elles passent sous silence que pour le reste : A. JUIN, *Mémoires*, tome 2, Paris, Fayard, 1960.



Mohammed ben Youssef dans les semaines qui suivent son retour de Tanger n'est pas pour rien dans la propagation de ces bruits. Il ne sort plus de ses palais. D'autres rumeurs, des informateurs de la Résidence également, le disent prostré, abasourdi par son audace. Comme en janvier 1944, il attend de voir jusqu'où l'onde de choc provoquée par sa prise de position ira. La balle est alors dans le camp du gouvernement français, qui doit décider de la voie à suivre.

La politique libérale d'Eirik Labonne est discréditée depuis l'instant où le sultan a pris la parole. Aux yeux des plus fervents partisans de la présence française, elle confirme la nécessité de tenir le Maroc d'une main ferme, car les nationalistes, et désormais le sultan, s'emparent de toute parcelle de liberté qui leur est accordée pour en exiger davantage. Eirik Labonne est rappelé en mai 1947. Le gouvernement le charge de piloter le projet d'Union française. La IV<sup>e</sup> République n'est aucunement disposée à cette date à l'ouverture sur le sujet colonial. Le président socialiste Vincent Auriol est pourtant nuancé sur la question. Une semaine avant d'être élu début 1947, il était de passage au Maroc et son entretien avec le sultan avait été tout à fait cordial<sup>1283</sup>. Le président du Conseil, Paul Ramadier, également socialiste, est sur la même ligne et défend l'Union française. Mais le contexte politique et diplomatique s'impose à l'exécutif français. Il en va ainsi pour le Maroc tout au long du processus de décolonisation : pour Paris, le Maroc ne devient une priorité qu'en 1955. Jusque-là, en 1951 et en 1953 par exemple, c'est la Résidence et les plus farouches partisans de la présence française qui ont la main sur la situation à Rabat, plaçant souvent Paris devant le fait accompli. L'année 1947 voit une montée des tensions entre les États-Unis et l'URSS, qui débouche sur la crainte d'une nouvelle guerre, dont le sultan lui-même se fait l'écho. Le Maghreb serait un territoire de repli au gouvernement si l'Europe occidentale venait à être attaquée par les Soviétiques. Il apparaît alors impossible aux décideurs français d'opter pour une politique libérale en Afrique du Nord. À cela, il faut ajouter les tensions qui parcourent les possessions coloniales françaises. Comparée à la guerre naissante en Indochine ou à l'insurrection malgache, qui a débuté quelques jours avant le voyage de Tanger, la situation marocaine apparaît secondaire.

Au Maroc comme à Madagascar, l'hypothèse de la fermeté l'emporte donc. Pour le poste de résident général, le choix du gouvernement se porte sur le général Alphonse Juin (1888-1967). Ses positions sur la question coloniale sont connues : il est l'un des principaux représentants des intérêts coloniaux à cette date. Il connaît bien l'Afrique du Nord en général et le Maroc en particulier. Né en Algérie dans une famille de colons, il participe à sa sortie de

---

<sup>1283</sup> Le sultan avait décoré celui qui n'était alors que président de l'Assemblée nationale. « Audience donnée par S. M. le Sultan à M. Vincent Auriol », 7 janvier 1947, CADN, IMA200-885.

Saint-Cyr en 1912 aux premières opérations de conquête du Maroc<sup>1284</sup>. Proche d'Hubert Lyautey dont il se conçoit comme l'héritier, il a participé à la guerre du Rif puis dirigé le cabinet militaire de Lucien Saint (1929-1933) avant de collaborer avec Charles Noguès<sup>1285</sup>. Alphonse Juin est nommé résident général un mois après le discours de Tanger. Comme le souligne G. Denglos dans sa biographie du dernier maréchal de France (titre qu'il porte après 1952), sa nomination représente le retour à ce poste de la figure du militaire, dans la lignée du maréchal Lyautey et du général Noguès, qui du point de vue français ont su tenir le Maroc tout en nouant des liens forts avec le monarque chérifien. Mohammed ben Youssef et Alphonse Juin se connaissent depuis longtemps déjà. Il semblerait d'ailleurs que le sultan, à l'inverse des nationalistes, ait initialement été satisfait de la nomination du général Juin, qu'il avait anticipée<sup>1286</sup>.

Cette nomination n'augure pourtant rien de bon pour le sultan, comme le prouve la feuille de route remise au nouveau résident par Georges Bidault. Le ministre des Affaires étrangères a poussé la nomination du général dont il partage les opinions et la proximité avec Charles de Gaulle. En poste jusqu'en juillet 1948, G. Bidault est l'un des principaux partisans d'une politique de fermeté au Maroc<sup>1287</sup>. Le sultan, que le ministre n'apprécie pas, est au centre de l'ordre de mission avec lequel A. Juin s'envole pour Rabat : il devra se soumettre à la politique française et approuver un certain nombre de réformes qui n'ont que trop tardé. Bien que la négociation avec le souverain soit à privilégier, une option radicale pourrait être envisagée s'il lui venait à l'idée de résister : l'abdication ou la déposition. Le sultan doit du moins clairement sentir peser cette menace sur ses épaules<sup>1288</sup>. Si l'hypothèse d'une déposition avait déjà été évoquée à bas bruit dans les couloirs de la Résidence, c'est la première fois qu'elle est assumée à un si haut niveau. De la même façon que le sultan a progressivement retiré le costume du souverain protégé tissé depuis 1912 et dont il ne voulait plus, le gouvernement et la Résidence prennent acte de la situation et renoncent également de leur côté à une collaboration apaisée,

---

<sup>1284</sup> G. DENGLOS, *Juin : le maréchal africain, op. cit.*, p. 35.

<sup>1285</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>1286</sup> Il le déclare au pacha de Sefrou Si Bekkai au cours d'une audience qu'il lui accorde quelques heures avant d'apprendre la nomination effective du général Juin, « Audience accordée par S. M. le 14 mai 1947 au pacha Bekai [sic] », CADLC, 24QO-14, f° 83.

<sup>1287</sup> J.-R. BEZIAS, *Georges Bidault et la politique étrangère de la France : Europe, États-Unis, Proche-Orient (1944-1948)*, Paris, L'Harmattan, 2006. Pour une biographie du personnage, un peu trop conciliante : M. TANDONNET, *Georges Bidault : de la résistance à l'Algérie française*, Paris, Perrin, 2022 (p. 224 sur la question du Maroc).

<sup>1288</sup> « *Le gouvernement est pleinement conscient du fait que, si le sultan, attaché au pouvoir et aux avantages y afférents, doit normalement s'incliner, il peut aussi, compte tenu de son interprétation de la conjoncture internationale, soit abdiquer, soit mettre l'autorité française dans le cas de provoquer sa déposition. Ce risque est dès à présent accepté et il me paraît désirable que Sa Majesté en ait nettement l'impression.* » « Instructions au Résident général au Maroc », 24 mai 1947, CADLC, 24QO-1, cité par G. DENGLOS, *Juin : le maréchal africain, op. cit.* p. 200.

devenue impossible. Le sultan continue cependant d'incarner l'union du Maroc et de la France, et il ne serait pas possible de le déposer sans dommages. Cette option ne doit donc être qu'un dernier recours, au sujet duquel il ne faudrait pas hésiter si la situation l'exigeait. L'affrontement porte donc sur l'interprétation de ce que doit être le Protectorat, et de là sur le rôle du sultan. Mohammed ben Youssef a conscience du risque qui plane sur son trône. A. Juin est déjà celui qui a déposé en mai 1943 Moncef Bey. Le souverain tunisien avait exprimé à sa montée sur le trône un an plus tôt des sympathies pour la cause nationaliste et avait exigé une profonde transformation du Protectorat pour réaffirmer la souveraineté tunisienne. Peu après la reprise de la Tunisie aux Allemands, le général Juin, commandant des forces françaises en Afrique du Nord sous Vichy avant de se rallier à la France libre, avait contraint le souverain tunisien à l'abdication<sup>1289</sup>. Pour le sultan marocain, A. Juin est donc avant tout celui qui a déjà déposé un monarque maghrébin.

Rendu quelque peu craintif par la nomination du général Juin ou désireux de faire bonne figure, le sultan approuve au début du mois de juin le budget de l'année, qui était en souffrance depuis plusieurs mois. Une actualité contribue au rapprochement initial du sultan et du résident : l'évasion d'Abdelkrim. Alors qu'il était transféré vers la métropole après 21 ans d'exil sur l'île de La Réunion, le vieux chef rifain a profité d'une escale à Port-Saïd pour se placer sous la protection des autorités égyptiennes. L'évasion est un coup sévère porté aux Français, mais elle mécontente aussi le sultan, qui redoute le prestige du combattant qui avait déjà fait de l'ombre à son père durant la guerre du Rif<sup>1290</sup>. L'entente ne dure cependant pas plus de quelques jours. Le sultan, pendant les presque cinq années que dure le mandat du général Juin, développe une résistance qui ne s'assume pas, puisqu'il argue sans cesse de sa bonne foi, mais qui teste les limites de la situation et de la patience du résident général.

Les tensions au sujet des nominations, de vizirs, de pachas, de cadis, caïds ou *halīfa*, jusqu'ici ponctuelles, deviennent constantes avec l'arrivée du résident Juin. Le Palais et la Résidence s'affrontent pendant plusieurs semaines, plusieurs mois et parfois plusieurs années pour placer leurs clients aux plus hautes fonctions de l'Empire. Lorsqu'une solution finit par être trouvée, les tensions rebondissent sur une nouvelle nomination. Le sultan n'est plus le souverain protégé à qui la Résidence proposait un choix entre deux ou trois candidats identiques : avec lui, toute nomination devient politique. Mais le choix de la confrontation est aussi celui d'Alphonse Juin. Les nominations sont d'autant plus un sujet de tensions que le général, à la demande du gouvernement français, initie une transformation du Makhzen à laquelle le sultan

---

<sup>1289</sup> *Ibid.* p. 146.

<sup>1290</sup> Voir partie I.

rechigne. Le général Juin lui-même qualifie en janvier 1950 la situation de « *querelle des Investitures*<sup>1291</sup> ».



**Ill. n° 18 Mohammed ben Youssef, Moulay Hassan et le général Juin, 3 juillet 1948**

*À l'occasion d'une fête organisée pour l'obtention de la seconde partie du baccalauréat par Moulay Hassan. Moulay Abdallah est visible sur la droite  
CADN, Fonds Belin, n° 28 876*

Le général a reçu l'ordre de Paris d'opérer une refonte du haut Makhzen, sujet hautement sensible qui ne manque pas de braquer le sultan et contraint le résident, un mois à peine après son arrivée, à faire pression sur le souverain. L'affaire est paradigmatique des méthodes du général, qui assume le choix de la manière forte<sup>1292</sup>. Même si cela ne lui convient pas, le

<sup>1291</sup> Il fait alors référence à la question de la révocation des pachas et caïds (voir plus loin) ainsi qu'à la mort du pacha de Rabat, Hammādī al-Qabbāg ; lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 21 janvier 1950, CADLC, 24QO-16.

<sup>1292</sup> « Regardant la situation en face, il faut prévoir un raidissement de Sa Majesté provoqué par notre brusquerie même (j'y suis contraint par les délais). [...] Je risque donc de me heurter à une résistance pouvant aller jusqu'à l'abdication, ce qui ne

sultan consent rapidement à la réorganisation du Makhzen, qui comprend deux réformes principales : la création de nouveaux postes ministériels (cinq délégués du grand vizir), et celle d'un « Conseil des vizirs et directeurs », les directeurs renvoyant ici aux chefs des différents organes de la Résidence<sup>1293</sup>. Mais le bât blesse sur le choix des nouveaux membres du Makhzen. La séquence rejoue celle de janvier-février 1944, car la personnalité dont le sort se glisse entre le sultan et le résident est, une fois encore, Larbi el-Alaoui. Ayant dû renoncer début 1944 à son poste de vizir de la Justice, l'ouléma alaouite était devenu quelques mois plus tard délégué du grand vizir à l'Enseignement musulman. A. Juin ne veut plus de lui au Makhzen. À l'ensemble des récriminations passées s'est ajouté le voyage de Tanger, puisque Larbi el-Alaoui est suspecté d'avoir écrit ou inspiré les discours de la famille impériale. Le sultan s'oppose à la déposition de son lointain cousin et mentor. Il met dans la balance le sort de Mohammed el-Hajoui, ce vizir de la Justice proche des Français et du Glaoui, qu'il déteste et qui avait pris la place de Larbi el-Alaoui. Le résident souhaite contraindre le sultan à céder et ce dernier se plaint de l'emploi de la manière forte, dans un document qu'il fait remettre le 20 juin 1947 au résident : il dénonce « *la hâte manifestée pour l'exécution de ces mesures qui, pourtant, exigent normalement beaucoup de circonspection et une mûre réflexion*<sup>1294</sup>. » [Annexe II.10] Constatant le blocage, A. Juin passe à la vitesse supérieure. Il ordonne la suspension immédiate de cinq caïds jugés incompetents et corrompus, mais en réalité rétifs aux ordres français et dont la Résidence attendait depuis déjà longtemps que le sultan approuve leur mise à pied. La méthode choque le sultan<sup>1295</sup>. Administrativement, seul le chef de l'Empire en a la compétence, ce qui signifie que le résident outrepassse ses droits et rogne sur ceux du sultan. Soumis à un siège constant de plusieurs jours, Mohammed ben Youssef finit par céder. Larbi el-Alaoui doit quitter le Makhzen et le sultan n'a réussi à lui obtenir en compensation que le maigre pachalik de Settat<sup>1296</sup>, poste où il continue d'être fidèle au sultan en lui apportant l'utile témoignage d'un haut

---

*laisserait pas d'avoir un certain retentissement dans la conjuncture [sic] actuelle.* » Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 11 juin 1947, CADLC, 24QO-118.

<sup>1293</sup> Ces réformes passent par trois dahirs qui sont scellés après d'après discussions le 24 juin 1947 ; voir BO n° 1810 du 4 juillet 1947. Avec ces dahirs, André de Laubadère, qui a été conseiller juridique du Protectorat, remarque que le gouvernement chérifien se rapproche du système tunisien, avant qu'il ne soit lui-même modifié dans le sens d'une plus grande autonomie en août de la même année. A. de LAUBADERE, *Les Réformes des pouvoirs publics au Maroc : le gouvernement, l'administration, la justice*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1949 ; voir aussi G. DENGLOS, *Juin : le maréchal africain, op. cit.*, p. 213.

<sup>1294</sup> « Rapport adressé par Sa Majesté le Sultan à Monsieur le général Juin, résident général de France au Maroc », Casablanca, 20 juin 1947, CADLC, 24QO-14, f° 172.

<sup>1295</sup> Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 42, Casablanca, 20 juin 1947, CADLC, 24QO-14, f° 176. Les cinq caïds suspendus sont ceux d'Er-Rich (Addi ou Bihi, voir partie III), de Jerada, de Had Kourt, des Sefiane de l'Ouest et des Meknassa.

<sup>1296</sup> Le sultan a d'abord essayé de négocier le pachalik de Meknès, puis sans succès d'adjoindre le caïdat de Mzamza au pachalik de Settat. Sur les négociations, voir « Rapport adressé par Sa Majesté le Sultan à Monsieur le général Juin, résident général de France au Maroc », Casablanca, 20 juin 1947, CADLC, 24QO-14, f° 172 ; « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 42 », Casablanca, 20 juin 1947, CADLC, 24QO-14, f° 176 ; « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 46 », Casablanca, 7 juillet 1947, CADLC, 24QO-14, f° 204.

fonctionnaire régional, qui sert de preuve au sultan pour dénoncer l'administration directe<sup>1297</sup>. Dès qu'un poste se libère, comme un vizirat ou la Mendoubia à Tanger, le sultan s'empresse de proposer son nom aux Français, qui s'y opposent chaque fois. Quant au vizir de la Justice Mohammed el-Hajoui, il reste bien en poste, protégé par les Français qui avaient pourtant fait miroiter sa suspension au sultan<sup>1298</sup>. L'échec est donc patent pour ce dernier.

Le conflit portait également sur la nomination des nouveaux délégués du grand vizir : Finances, Agriculture, commerce et forêts, Travaux publics, production industrielle et PTT, Santé et affaires sociales. Cette soudaine expansion d'un Makhzen peu transformé depuis le début de la colonisation répond à plusieurs objectifs. Le premier est une promesse du Protectorat, la modernisation de l'administration marocaine, qui passe ici par une montée en compétences<sup>1299</sup>. Les délégués sont considérés comme la base d'un futur gouvernement chérifien en bonne et due forme. La réforme est d'ailleurs couplée par la création d'une École marocaine d'administration (EMA). Mais elle est plus subtile et prouve que les Français souhaitent au maximum ralentir l'autonomisation de l'administration chérifienne. En effet, les nouveaux postes ne sont pas des ministères à proprement parler, mais des délégations du grand vizir auprès des administrations françaises qui sont, elles, véritablement responsables de ces portefeuilles<sup>1300</sup>. La réforme est aussi une réponse à la plainte récurrente du sultan qui justifie ses retards dans l'approbation des réformes par le manque de spécialistes dans son entourage. Il s'appuie en réalité sur un petit nombre de conseillers officieux, nationalistes, que les Français cherchent à contrer. Cette réforme ne satisfait pas le sultan, comme il s'en ouvre au résident dans sa lettre du 20 juin : il souhaite « *la constitution d'un véritable gouvernement marocain* » qui lui aurait d'ailleurs été promis par E. Labonne<sup>1301</sup>. Il n'apprécie pas non plus les candidats qui lui sont proposés, dont il affirme avec mauvaise foi que « *la plupart [lui] étaient inconnus, et n'étaient désignés ni par leur compétence, ni par leur position sociale dans les milieux marocains* ».

Le profil des délégués nommés à l'été 1947, sur lesquels le sultan n'a presque pas eu son mot à dire, montre bien le contraire. Ils illustrent aussi la façon dont la modernisation à la

---

<sup>1297</sup> « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 53 », Rabat, 6 septembre 1947, CADLC, 24QO-14, f° 279.

<sup>1298</sup> La mise à la retraite du grand vizir Moqri, un temps évoquée par A. Juin dans ses discussions avec le ministère, est rapidement écartée. Le nom évoqué pour sa succession était... son fils Thami el-Moqri.

<sup>1299</sup> La réforme vise à « *permettre au souverain d'être renseigné à tout instant par les personnes qualifiées de son makhzen sur l'état des affaires publiques, qu'elles ressortissent aux vizirats traditionnels ou aux administrations néo-chérifiennes.* » « Note au sujet de la présentation à S. M. le Sultan de la réforme du Makhzen », juin 1947, CADN, IMA300-307.

<sup>1300</sup> Le délégué du grand vizir à l'Enseignement, du fait de l'ancienneté de ce poste, conserve un statut intermédiaire entre les vizirs et les autres délégués.

<sup>1301</sup> « Rapport adressé par Sa Majesté le Sultan à Monsieur le général Juin, résident général de France au Maroc », Casablanca, 20 juin 1947, CADLC, 24QO-14, f° 172.

française s'appuie sur les logiques traditionnelles du Makhzen. Les entrants représentent les jeunes générations des grandes familles Makhzen dont les noms sont déjà bien connus<sup>1302</sup> : Thami el-Moqri aux Finances, Abdallah Sbihi ('Abd Allah al-Subaīhī, 1914-1995) à l'Agriculture, 'Abd al-Laṭīf al-Tāzī (encore un Tazi !<sup>1303</sup>) aux Affaires sociales, Abdeslam el-Fassi à l'Enseignement, Jafar Naciri (Ĝa'far al-Nāṣirī, 1893-?) aux Travaux publics, à la production industrielle et aux PTT, tandis que son frère Mohammed Naciri (Muḥammad al-Nāṣirī, 1896-?) devient conseiller juridique du Makhzen, fonction nouvellement créée à la demande du sultan, mais dont les délimitations sont floues. Si l'on excepte peut-être Abdeslam el-Fassi (1901-1981), oncle d'Allal el-Fassi et qui a les faveurs du sultan<sup>1304</sup>, tous sont issus de familles fidèles aux Français<sup>1305</sup>. L'autre point commun remarquable de ces nouveaux délégués est leur jeune âge, parfois relatif, mais évident par comparaison avec les séniors qui occupent les vizirats. Ils font partie des premières générations à avoir suivi une formation franco-marocaine, et sont souvent spécialistes des portefeuilles qui leur sont confiés. Les deux frères Naciri sont les fils de l'historien Aḥmad al-Nāṣirī<sup>1306</sup>. Jafar a été formé au collège franco-musulman de Rabat puis à l'Institut des Hautes Études marocaines (IHEM, fondé en 1920). Secrétaire au Makhzen à partir de 1918, il est entré au gouvernement en 1942 comme conseiller du grand vizir pour la Justice. En 1945, il avait remplacé Ahmed Tazi comme conseiller du grand vizir aux Affaires économiques. Son frère Mohammed Naciri, après des études bilingues, a fait partie du cabinet du maréchal Lyautey, puis a été juge au HTC (qu'un autre frère, Larbi Naciri, avait dirigé dans les années 1930<sup>1307</sup>), et enfin délégué du vizir de la Justice<sup>1308</sup>. Quant au fils du grand vizir Thami el-Moqri, son cursus est impressionnant : après avoir été formé à Beyrouth (chez les jésuites de Saint-Joseph) puis à Genève, il a reçu une formation d'agronome à Montpellier ; de retour au Maroc, il a été attaché au cabinet civil de Lyautey, puis a officié comme inspecteur agricole, avant de devenir caïd des Beni Malek du Sud et pacha de Settât (1939-1947)<sup>1309</sup> ; réputé très

---

<sup>1302</sup> Voir leurs notices biographiques dans les archives, CADLC, 24QO-17, ainsi que CADN, IMA200-880.

<sup>1303</sup> Je n'ai pas réussi à identifier son degré de parenté exact avec les autres Tazi évoqué dans cette thèse.

<sup>1304</sup> Après des études traditionnelles à la Qaraouiyyine, Abdeslam el-Fassi a enseigné l'arabe au collège Moulay Idriss, avant d'être inspecteur des msids à Fès (1938) puis à Rabat (1942). Il était depuis 1942 l'adjoint du délégué Larbi el-Alaoui dont il prend la place. Le sultan apprécie ses sermons.

<sup>1305</sup> Bien que certains de leurs membres soient individuellement des militants nationalistes de premier plan. Jafar et Mohammed Naciri sont les cousins de Mekki Naciri. Abdallah Sbihi est celui d'Abdellatif Sbihi, qui avait été à la tête de la contestation du dahir berbère.

<sup>1306</sup> É. LEVI-PROVENÇAL, *Les historiens des Chorfa... op. cit.*, p. 350-368 ; les trois fils d'Aḥmad al-Nāṣirī ont collaboré avec l'historien pour ce livre et pour la pérennisation de l'œuvre de leur père. Sur cette famille, voir P. VERMEREN, *La formation des élites marocaines et tunisiennes, op. cit.*

<sup>1307</sup> Larbi Naciri (al-'Arbī al-Nāṣirī, 1875-1943) était l'aîné. Il a été premier assesseur musulman à la Cour d'appel de Rabat, puis délégué du vizir de la Justice. Il est président du HTC de 1930 à sa mort en 1943.

<sup>1308</sup> Notices biographiques sur la famille Naciri, années 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1309</sup> Dans un jeu de chaises musicales, il entre donc au gouvernement pour que Larbi el-Alaoui puisse devenir pacha de Settât. Il a un temps été envisagé de confier à Larbi el-Alaoui le poste de pacha d'Oujda, mais son propriétaire d'alors, le fils du vizir

compétent, sa fonction principale comme délégué aux Finances est en réalité de seconder son père, indéboulonnable grand vizir nonagénaire. Abdallah Sbihi, fils du pacha de Salé, est aussi ingénieur agronome de formation (école de Grignon), et a été secrétaire permanent de la Modernisation du Paysannat où il a collaboré avec Jacques Berque ; il devient logiquement délégué à l'Agriculture, au commerce et aux forêts<sup>1310</sup>. Les moments de tensions autour des investitures permettent donc de voir le renouvellement des élites traditionnelles : non au sens où elles seraient remplacées par d'autres, mais en celui où elles savent se renouveler et s'adapter<sup>1311</sup>.

Le proconsulat du général Juin est rythmé par des bras de fer avec le sultan sur la nomination aux principales fonctions. Alors que la règle est normalement le compromis, le système se bloque puisque chacun refuse les candidats de l'autre.

Après la destitution du pacha de Fès Mohammed Tazi, que le sultan avait obtenue lors de son voyage à Paris en 1945, une nouvelle affaire Tazi éclate à la fin de l'année 1947. Le conflit entre le Palais et la Résidence porte cette fois sur la succession du *mendoub* Mohammed Tazi de Tanger (père homonyme du précédent), tombé si gravement malade que ses jours sont comptés. Les 25 années passées à ce poste n'ont pas été de tout repos pour le *mendoub*, qui a été chassé de Tanger par les Espagnols pendant la guerre, mais il a réussi à bâtir dans la zone internationale un confortable pouvoir qu'il aimerait léguer à son fils Ahmed Tazi (Aḥmad al-Tāzī), ancien cadi de Casablanca-Banlieue puis conseiller du grand vizir pour les questions économiques — dont le sultan avait aussi obtenu le départ en 1945 —, et surtout depuis cette date *ḥalīfa* de son père à Tanger, c'est-à-dire second et successeur quasi officiel. Mais c'était compter sans l'inimitié que porte le sultan à la famille Tazi. Son refus de voir la succession se dérouler ainsi précède la mort du *mendoub* et le monarque déclare au conseiller du gouvernement chérifien Jacques Vimont « *ne pouvoir faire abstraction de l'opinion de Tanger, qui "hait" Si Ahmed Tazi*<sup>1312</sup> ». Le sultan verrait bien Larbi el-Alaoui à ce poste. À ses yeux, il aurait l'avantage d'être un prince de sang, à même de contrebalancer le prestige de son cousin, le *ḥalīfa* de Tétouan en zone espagnole — et qui dans le même temps permettrait une réunification symbolique du Maroc, puisque les trois zones auraient à leur tête un Alaouite. Lorsque le *mendoub* Mohammed Tazi meurt après une longue agonie, le 12 février 1948, la succession

---

de la Justice Hajoui, aurait dû entrer au Makhzen (comme délégué à l'Enseignement) – ce à quoi le sultan s'était catégoriquement opposé.

<sup>1310</sup> Quant au très discret délégué à la Santé Houssine Terrab (1913-?), il est aussi issu d'une famille Makhzen, moins prestigieuse que les autres (son père était le *muḥtasib* de Meknès). Il est l'un des premiers médecins marocains formé à l'européenne (faculté d'Alger), et exerçait avant sa nomination à Mogador (Essaouira). À son sujet, voir un article dans *le Petit Marocain* du 23 juillet 1942.

<sup>1311</sup> P. VERMEREN, *La formation des élites marocaines et tunisiennes...*, *op. cit.*

<sup>1312</sup> « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 63 », Rabat, 7 octobre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 8.



n'a pas été réglée et s'enlise rapidement du fait de la volonté du sultan. Si bien que Tanger reste sans *mendoub* pendant... deux ans. Ahmed Tazi remplit pourtant déjà les fonctions de son père depuis la maladie de ce dernier, mais il n'en a pas le titre. La nomination d'un nouveau *mendoub* est l'un des dossiers sur lequel le sultan résiste le plus fortement et le plus longtemps, bien que le sujet soit ramené presque chaque semaine sur la table des négociations par les Français. Selon le témoignage de Jacques Vimont, les conditions que posait le sultan à la nomination d'Ahmed Tazi étaient inenvisageables pour les Français, puisqu'il exigeait que la Résidence cède sur tous les autres dossiers, à commencer par son désir de réintégrer au Makhzen Ahmed Bargach, l'ancien délégué à l'Enseignement musulman<sup>1313</sup>. En octobre 1948, l'Assemblée internationale de Tanger réclame même qu'Ahmed Tazi obtienne le titre de *mendoub*. Rien n'y fait jusqu'au début de l'année 1950<sup>1314</sup>, quand le sultan finit par céder parce qu'il souhaite une désescalade des tensions avant un nouveau voyage à Paris.

La querelle des investitures marche aussi dans l'autre sens, lorsque la Résidence générale bloque des alliés du sultan qu'il souhaite promouvoir. Une autre importante famille Makhzen en offre un bon exemple avec la succession d'Ahmed Mouline (Aḥmad Muḥīn, 1882- ?). Celui-ci est vizir des Habous depuis le début du règne de Mohammed ben Youssef, un poste qui exige peu d'investissement. Mais A. Mouline accuse le poids des ans, au point de ne plus être apte à exercer ses fonctions<sup>1315</sup>. Il conserve son poste, mais l'essentiel de sa fonction est assuré par son *ḥalīfa*, qui n'est autre que son fils Mohammed Mouline (Muḥammad Muḥīn, 1918-1995). Que le vizir des Habous et le grand vizir aient besoin d'être secondés par leur fils montre bien l'état de faiblesse du Makhzen chérifien à cette date, mais aussi à quel point son influence est dépendante de quelques grandes familles et personnalités. Le profil des deux générations Mouline illustre les stratégies familiales à l'heure où les dynasties politiques doivent choisir leur camp. Si Ahmed est un vieil homme du Makhzen dont les Français ne se sont jamais plaints, son fils Mohammed « Rachid » (en référence à Rašīd Riḍā) est nationaliste, l'un de ces profils qui servent d'intermédiaires entre le sultan et l'Istiqlal — il n'a pas sa carte au parti. Mohammed Mouline a notamment dirigé l'Imprimerie impériale, responsable à partir de 1945 de la diffusion papier de la parole du sultan. Après 1947, les Français souhaitent mettre Ahmed Mouline à la retraite, ce qui conduirait au renvoi de son fils, à qui il est inenvisageable de confier le vizirat. Le sultan s'y oppose, puisque ce subterfuge père-fils est un moyen d'avoir un

---

<sup>1313</sup> Archives orales de Jacques Vimont, CADLC, AO15, entretien n° 4.

<sup>1314</sup> Note au sujet de l'attitude du sultan pendant l'année 1949, 3 janvier 1950, CADLC, 24QO-16.

<sup>1315</sup> Pendant quelques mois, en 1944-1945, il est même remplacé par Madānī b. al-Ḥusnī, le président du TAC, qui lui-même est provisoirement remplacé par Fatmi Ben Slimane avant que celui-ci ne devienne pacha de Fès.

nationaliste au Makhzen. Cette succession est un sujet de discorde avec la Résidence pendant plusieurs années, avec moins de virulence cependant que dans l'affaire Tazi.

Tous les échelons de l'administration chérifienne sont concernés par la querelle, si bien que la moindre nomination peut faire l'objet d'un conflit. Ce ne sont pas que des affaires de personnes sur fond d'engagement idéologique : elles posent aussi la question du statut des fonctionnaires chérifiens et de la modernisation de l'administration Makhzen, telle que pilotée par les Français. A. Juin a commencé son mandat en juin 1947 en suspendant unilatéralement cinq caïds pour faire pression sur le sultan. Des débuts du Protectorat à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, un *modus vivendi* informel sur la révocation des caïds s'était mis en place : la Résidence sanctionnait les caïds ou les révoquait sans intervention du Palais, tandis que le sultan était consulté pour la nomination des successeurs, choisis parmi un nombre limité de candidats proposés par la Résidence. Après 1945, le sultan souhaite avoir son mot à dire dans la révocation, ce qui conduit à de nombreux blocages<sup>1316</sup>. En septembre 1949, le général Juin demande par exemple au sultan la suspension de trois caïds et d'un pacha, celui d'Agadir<sup>1317</sup>. Le sultan ne conteste pas les accusations de corruption contre ce dernier, pour qui il ne semble pas avoir de sympathie particulière, mais il critique le principe d'une révocation unilatérale, et exige la mise en place d'un conseil de discipline mixte, qu'il réclame depuis l'arrivée du rédigeant général Juin<sup>1318</sup>. Le sultan met ici la Résidence face à l'une de ses incohérences : les Français souhaitent révoquer des caïds et pachas dans le but de mettre fin à des pratiques jugées d'un autre temps, mais refusent, à la différence du sultan, l'importation d'une institution d'inspiration européenne par volonté de garder la main sur la nomination des pachas et caïds, et pour satisfaire le désir d'autonomie de ces pouvoirs locaux vis-à-vis du Palais. La Résidence justifie en effet son refus d'un conseil de discipline permanent en déniaut aux caïds et pachas le statut de fonctionnaires<sup>1319</sup>. Le Palais estime au contraire que ce sont des fonctionnaires comme les autres,

---

<sup>1316</sup> « S. M. Sidi Mohammed et son activité dans le domaine législatif », 1947, CADN, IMA200-877.

<sup>1317</sup> Ceux des Beni Oulid (région de Fès), des Ouled Ben Moussa (région de Casablanca) et des Aït Yazza (région de Meknès). Le pacha d'Agadir Ibrāhīm al-Ḥiḥī, issu de la confédération tribale voisine des Haha, est accusé par la Résidence de détournements de fonds, d'avoir eu recours à la corvée pour la construction de sa maison, d'avoir rendu des jugements intéressés, et de fraudes en tous genres. Sur ce qu'il est reproché à ces quatre fonctionnaires, Lettre du résident général Juin au sultan, 21 janvier 1950, CADN, IMA300-297.

<sup>1318</sup> Il le demandait déjà en septembre 1947 lorsque le général Juin avait souhaité la révocation des pachas de Khouribga et de Mogador. Le sultan avait répondu que tout fonctionnaire méritait un procès avant d'être sanctionné. « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 52 », Rabat, 2 septembre 1947, CADLC, 24QO-14, f° 268. Projet de dahir sur un conseil de discipline pour les caïds et pacha, date incertaine, CADN, IMA300-297.

<sup>1319</sup> « Le recrutement des pachas et caïds n'obéit, et ne peut obéir, à aucune règle : ils sont choisis sur la base de considérations purement personnelles, telles que l'appartenance à la ville ou à la tribu, la filiation, l'influence, la fortune, etc. Leur nomination est, à proprement parler, et nécessairement, discrétionnaire : il s'agit, en fait, d'une désignation par voie d'autorité, à laquelle les intéressés n'ont aucun « droit » de prétendre, et qui ne peut non plus leur conférer aucune garantie pour l'avenir. » Note sur le pouvoir disciplinaire contre les pachas et caïds, 1950, CADN, IMA300-297.

puisqu'ils exercent des fonctions judiciaires et administratives<sup>1320</sup>. Il s'agit surtout pour le sultan d'un moyen pour placer les pouvoirs locaux sous son égide et de leur refuser toute autonomie.

Cet aspect est central pour comprendre la crise politique intramarocaine qui s'ouvre dans les années 1950. Le sultan ne lutte pas seulement pour l'indépendance, mais aussi pour réinterpréter le statut de la monarchie, notamment ses rapports vis-à-vis des élites politiques, qu'il cherche à réduire à de simples fonctionnaires. Un bon tiers du discours de Tanger d'avril 1947, totalement occulté par le reste, concernait d'ailleurs cette question. Le sultan, dans une accusation à peine voilée contre le *mendoub* Tazi, y dénonçait l'accaparement des charges et le peu d'intérêt de certains pour la chose publique :

*Cette éminente mission exige d'oublier les intérêts personnels au profit de l'intérêt général. [...] Le fonctionnaire [muwazzaf] responsable doit donc s'efforcer de permettre aux habitants de la région, de la ville ou du quartier où Nous l'avons nommé de bénéficier de tous les droits que leur assure l'appartenance au royaume du Maroc [al-mamlaka al-mağribiyya] et leur loyauté au trône alaouite [...]. C'est pourquoi nous enjoignons tous Nos représentants, pachas, caïds, gouverneurs et juges, ainsi que tous les hommes que Nous honorons de Notre confiance et qui ont été distingués par Notre choix, de prendre conscience de cet impérieux devoir national qui pèse sur leurs épaules<sup>1321</sup>. »*

Le discours de Tanger était destiné au reste du monde, mais aussi aux élites marocaines qu'il essayait de convaincre de sa vision de l'État et du rapport entre la monarchie et ses représentants. En janvier 1950, l'opposition du sultan à la révocation des trois caïds et du pacha tourne à la crise, lorsque le général Juin, lassé par cette réticence et aussi désireux d'ouvrir un nouveau front, les dépose unilatéralement. Cette décision mortifie le sultan qui réagit fortement, au point de vouloir envoyer le grand vizir à Paris<sup>1322</sup>. L'Istiqlal est également vent debout et fait en sorte que l'affaire ne retombe pas<sup>1323</sup>. A. Juin refuse que Mohammed el-Moqri se rende à Paris, mais est contraint de se justifier auprès du ministre<sup>1324</sup>. Comme à chaque fois ou presque, c'est le

---

<sup>1320</sup> Cette différence d'appréhension du statut des pachas et caïds, fondamentale pour comprendre la crise politique marocaine à la fin du Protectorat, a bien été identifiée par Antoine Perrier dans sa thèse : il distingue « deux principes de gouvernement [...]. Le premier, que l'on peut qualifier de *gouvernement de pays*, suppose qu'un territoire est contrôlé par celui qui en est issu, le chef impose alors son autorité par la noblesse de sa généalogie, l'éminence de son ascendance religieuse, les faveurs de sa richesse et la puissance de sa famille. Le pouvoir central ne fait que reconnaître alors l'importance d'un seigneur local, en l'investissant par un acte de nomination et en le dotant d'un sceau. [...] Le second mode de gouvernement, qu'on dira *gouvernement de fonction*, consiste à penser que les territoires doivent être placés sous le contrôle d'un corps de fonctionnaires nommés par le pouvoir central non pour leur assise familiale et sociale, mais en vertu de compétences individuelles et d'une fidélité personnelle au prince. Les fonctionnaires sont alors interchangeables, ils peuvent commander un pays ou un autre. » A. PERRIER, « La liberté des protégés... », *op. cit.*, p. 259.

<sup>1321</sup> Traduction personnelle à partir de la version officielle en arabe : « *Naṣṣ al-ḥiṭāb al-dī al-qāhū ṣāhib al-ḡalāla āmīr al-mu'minīn sīdnā Muḥammad b. Yūsuf (āydhū Allah wa-naṣrhū) bi-madīna Ṭanġa, 19 ġumādā al-āwwal 1366 – 10 avril 1947* », Rabat, Imprimerie mohammedienne, 1947.

<sup>1322</sup> Lettre du sultan au résident général Juin, 19 janvier 1950, suivie de la réponse du résident, CADN, IMA300-297.

<sup>1323</sup> « La suspension du pacha d'Agadir provoque une protestation des nationalistes marocains », *Le Monde*, 20 janvier 1950.

<sup>1324</sup> Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 19 janvier 1950, CADLC, 24QO-76 ; lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 21 janvier 1950, CADLC, 24QO-16.

sultan qui finit par céder. Il valide la révocation en février 1950, ce qui ne règle que temporairement le problème, puisqu'il faut encore s'accorder sur le nom des remplaçants.

## B. Des réformes contre le sultanat

Le sultan intensifie également sa grève du sceau, avec d'autant plus de facilité que le résident Juin est arrivé au Maroc avec une lettre de mission ambitieuse, qui comprend la réforme du Makhzen central, des municipalités, ou encore des syndicats. Le plan d'Alphonse Juin revient à transformer en profondeur les structures politiques du Maroc, à couper l'herbe sous le pied des nationalistes, tout en donnant l'impression de répondre à certaines de leurs revendications. Un certain nombre de ces réformes a aussi pour but de limiter le pouvoir du sultan et de ceux qui lui sont favorables, en accroissant par exemple la mainmise des fonctionnaires et des colons français sur l'administration. Deux axes principaux peuvent ainsi être identifiés. Tout d'abord la modernisation de l'administration marocaine, qui a pour objectif affiché de former les fonctionnaires marocains dans l'optique d'une lointaine indépendance, mais qui semble devoir passer par une phase d'administration directe accrue... Et de l'autre la démocratisation du système, via quelques institutions faiblement représentatives, dont l'une des priorités semble être en réalité de contrer le pouvoir monarchique. Cette tension entre les objectifs affichés et la réalité de ce qui est proposé est au cœur de bras de fer successifs et simultanés qui empoisonnent les relations entre le sultan et le résident de 1947 à 1950.

Quel que soit le sujet de la réforme, la résistance du sultan prend toujours la même forme. Le projet est initié par la Résidence qui continue de détenir l'ensemble des pouvoirs exécutifs. Un brouillon de dahir est préparé par des juristes au fait du droit français et marocain, puis présenté au sultan lors d'une audience officielle. Mais là où ces dahirs clés en main trouvaient peu de résistance au Palais avant la guerre, là où la validation par le sceau n'était qu'une formalité, le sultan refuse désormais d'approuver le texte. Il ne rejette pas directement la réforme, d'autant plus qu'il se donne l'image d'un réformateur. Il promet au résident ou au conseiller du gouvernement chérifien une réponse rapide. À chaque nouvelle audience, le conseiller lui demande des nouvelles de la réforme, mais le sultan ne semble pas pressé. Le projet de dahir n'est pas laissé de côté. Il est minutieusement étudié au Palais pour y découvrir des angles d'attaque et des non-dits qui recèleraient les projets véritables des Français. Mohammed ben Youssef a lui-même peu d'armes pour le comprendre, et reçoit l'aide de conseillers, dont la présence au Palais est régulièrement la cible des Français. Il s'agit d'une petite dizaine de jeunes hommes, à l'avenir prometteur et au profil homogène : Ahmed Bennani, M'hammed

Bahnini (Muḥammad Abā Ḥanīnī<sup>1325</sup>), Messaoud Chiguer (Masa'ūd al-Šīgir, 1905-1969), Mohammed Kebbaj (Muḥammad Qabbāğ), ou encore M'hammed Zeghari et Mohammed Mouline. Certains sont des nationalistes engagés dans l'Istiqlal, comme Mohammed Bahnini dont le frère Ahmed Bahnini, avocat, est l'un des signataires du Manifeste de l'Indépendance, ou A. Bennani, qui écrit sous pseudonyme dans le journal *al-'Alam* de l'Istiqlal<sup>1326</sup>. Ils sont issus de familles moyennes ou aisées, bien que moins prestigieuses que les grandes familles Makhzen. Leur profil est proche de ceux des délégués du grand vizir, dont ils sont les concurrents. Pour la plupart nés sous le Protectorat, ils ont suivi un cursus franco-marocain ; formés au droit, ce qui fait leur valeur aux yeux du sultan, ils ont été recrutés comme fonctionnaires chérifiens dans les nouvelles institutions. A. Bennani et M. Bahnini sont juges au HTC, M. Chiguer est secrétaire au TAC puis chef de cabinet du grand vizir depuis 1946, placé à ce poste par le sultan<sup>1327</sup>. En plus de leurs fonctions officielles, ces hommes jouent des rôles officieux auprès de la famille impériale. A. Bennani sert aussi de secrétaire au prince Hassan et à son père. M. Bahnini, qui a étudié au collège Moulay Idriss, enseigne l'arabe au prince<sup>1328</sup>. Et surtout ils conseillent le sultan sur le plan juridique, décortiquent avec lui les réformes proposées par la Résidence.

Ces jeunes hommes sont dans le viseur de la Résidence, qui cherche régulièrement à obtenir leur éloignement. Le sultan les protège au point de nier, contre toute évidence, l'existence de ce cercle de conseillers : « *On veut en réalité frapper les personnes dont il s'agit parce qu'on les considère comme ses conseillers. Or, il tient à le dire : il n'a pas de conseillers. C'est le juger bien mal que de croire qu'après vingt ans de règne, il a besoin de qui que ce soit pour savoir où est l'intérêt du peuple marocain*<sup>1329</sup>. » Et lorsque le Conseiller du gouvernement chérifien lui fait diplomatiquement remarquer son mensonge, Mohammed ben Youssef invite A. Juin à se séparer de la même façon de ses propres conseillers « *qui ne visent qu'à fouler aux pieds le prestige du souverain*<sup>1330</sup> ». C'est pourtant bien grâce à leurs conseils que le sultan identifie les angles d'attaque contre les réformes. Face aux demandes du résident et du conseiller chérifien, il se montre de plus en plus réticent à sceller tel ou tel dahir, jusqu'à ce que, poussé dans ses retranchements, il soit obligé de reconnaître qu'il ne veut pas de la réforme. La crise entre alors dans une forme vive qui peut durer plusieurs mois, faite de périodes de conciliation

---

<sup>1325</sup> À son sujet, voir sa notice biographique rédigée par Mohammed Kenbib dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques*, Rabat, Université Mohammed V, 2015, p. 77-80.

<sup>1326</sup> Ce qui lui vaut des menaces de révocation du Makhzen central. A. Juin aimerait qu'il devienne *ḥalīfa* à Agadir, loin de Rabat. « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 58 », Rabat, 20 septembre 1947, CADLC, 24QO-14, f° 314.

<sup>1327</sup> Note secrète sur « l'action nationaliste du sultan », brouillon, septembre 1946, CADN, IMA200-892.

<sup>1328</sup> Notice biographique sur M'hammed Bahnini, 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1329</sup> « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 58 », Rabat, 20 septembre 1947, CADLC, 24QO-14, f° 314.

<sup>1330</sup> *Ibid.*

puis de nouvelles rigidifications. La stratégie adoptée, sur les réformes les plus importantes du moins, est celle du tout ou rien : considérant que les réformes ont pour but principal de retarder le moment où le Protectorat prendra fin, le sultan s'y oppose. Elles seraient toutes trop timides. Il s'en ouvre au pacha de Sefrou, Si Bekkai, dans une audience qu'il lui accorde le 14 mai 1947<sup>1331</sup>. Comment le peuple marocain, qui aspire à l'autonomie si ce n'est à l'indépendance, pourrait-il se contenter de la maigre réforme des municipalités qui lui est proposée ? Il n'a que faire du gradualisme. Le sultan se plaint de n'avoir pas été écouté lors de son voyage à Paris, deux ans plus tôt. Il avait pourtant proposé des réformes, qui sont toujours possibles. Il souhaite notamment la création d'une commission franco-marocaine, mixte<sup>1332</sup>, qui aurait pour tâche de piloter l'ensemble des réformes, dans un dialogue constant qui rééquilibrerait l'accord d'association entre le Palais et la Résidence. Le sultan se défend régulièrement de toute stratégie d'obstruction, bien que celle-ci soit évidente<sup>1333</sup>. Mais il lui arrive aussi de reconnaître qu'il laisse volontairement les choses traîner<sup>1334</sup>. Il prétexte parfois sa fatigue, son état de santé pour repousser à un autre jour l'apposition du sceau. Mais la grève du sceau ne prend que parce qu'elle se confronte à une autre intransigeance, celle du résident général qui ne cède jamais, et recherche également la confrontation sur certains sujets.

Parmi les réformes qui suscitent le plus de crispations de part et d'autre figurent toutes celles qui concernent le pouvoir central, puisqu'elles touchent à la définition et à la redéfinition des pouvoirs du sultan. Deux exemples sont ici développés : le conseil des vizirs et directeurs auquel le sultan est réticent, puis le projet d'un cabinet impérial, bloqué par la Résidence.

Le conseil des vizirs et directeurs est l'une des priorités d'Alphonse Juin, qui hérite d'un projet pensé avant sa nomination. La plupart des réformes lancées par le général avaient d'ailleurs été préparées par son prédécesseur Labonne. Si rupture il y a avec son arrivée, il s'agit surtout d'une question de méthode. Un conseil des vizirs, réunissant autour du sultan les membres traditionnels du Makhzen, existe depuis les débuts du Protectorat, mais cette institution restée informelle a périclité au fil des ans, conséquence de son peu de pouvoir effectif. Le

---

<sup>1331</sup> Compte-rendu de l'audience du 14 mai 1947 accordée par le sultan au pacha Bekkai, CADLC, 24QO-14, f° 83.

<sup>1332</sup> Jusqu'à présent, il n'y a eu qu'une commission mixte sur la question de l'enseignement, dont les conclusions, pourtant unanimes, n'ont pas été suivies d'actes selon le sultan.

<sup>1333</sup> Par exemple en mai 1947 à l'arrivée du général Juin, alors que le dahir du budget est toujours en souffrance. Accusé de ne pas tenir ses promesses, « le sultan proteste à nouveau de sa bonne volonté et de sa bonne foi : l'étude de pièces aussi techniques que celles dont il s'agit lui a demandé beaucoup de temps, car il n'est personne sur qui il puisse compter pour l'aider dans sa tâche. Pour résoudre un cas de conscience comme celui-là, sur qui peut-il s'appuyer ? Le Makhzen est inexistant. La façon de travailler du souverain est un non-sens ; il doit tout faire par lui-même, livré à ses seules forces. Il a souvent demandé qu'on rénove le Makhzen, qu'on y fasse entrer de jeunes Marocains ouverts aux problèmes actuels et capables de lui fournir des avis éclairés en présentant ces documents à sa signature. » « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 38 », Rabat, 31 mai 1947, CADLC, 24QO-14, f° 115.

<sup>1334</sup> « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 39 », Rabat, 3 juin 1947, CADLC, 24QO-14, f° 147.

projet d'un conseil des vizirs et directeurs repose officiellement sur l'idée de préparer le Makhzen à devenir un gouvernement autonome, ce qui correspond aux objectifs fixés à la France dans le traité de Fès. Les vizirs chérifiens ainsi que les tout nouveaux délégués du grand vizir pourraient monter en compétence au contact des directeurs des administrations dites néo-chérifiennes (françaises), dans le cadre d'un transfert de technologie administrative. Mais cette réforme peut aussi être lue comme un accroissement de l'administration directe et de l'emprise française sur le Makhzen, puisque vizirs et délégués ont un degré d'autonomie très faible. La Résidence voit un avantage supplémentaire à ce conseil, celui de donner plus de poids aux vizirs pour mieux contrebalancer le pouvoir grandissant du sultan<sup>1335</sup>. Dans un premier temps, le sultan ne paraît pas initialement hostile au projet, qui fait partie des trois dahirs qu'il signe fin juin 1947. Le conseil des vizirs et directeurs doit se réunir une fois par mois<sup>1336</sup>. Mais au cours de l'été, son opposition prend forme sur l'interprétation des réformes signées quelques semaines plus tôt<sup>1337</sup>. Le sultan fait machine arrière et s'oppose à la tenue de ce conseil. Il y voit une mainmise supplémentaire de la Résidence sur le Makhzen, une fausse mixité qui cache une tutelle directe. Il s'oppose tout particulièrement à la présence dans ce conseil du secrétaire général du Protectorat, qui devrait en être le vice-président<sup>1338</sup>. A. Juin a recours au chantage et menace d'annuler de la même façon le Conseil supérieur de l'enseignement, auquel le sultan tient<sup>1339</sup>. Ce dernier cède, puis prend A. Juin à son propre jeu, une fois que le conseil des vizirs et des directeurs a été annoncé. Début septembre, il prend prétexte de l'annulation contrainte d'une cérémonie scolaire à Salé et menace de s'opposer à la tenue du conseil<sup>1340</sup>. Celui-ci se tient finalement le 16 septembre 1947. Le secrétaire général du Protectorat y participe par une voie détournée, en tant que président de l'Office chérifien des Phosphates (OCP, fondé en 1920) et du Bureau de recherches et de participations minières (BRPM, créé en 1928). Le compte-

---

<sup>1335</sup> Direction Afrique-Levant, Note sur les projets de réforme au Maroc, 10 mai 1947, CADLC, 24QO-118.

<sup>1336</sup> BO n° 1810 du 4 juillet 1947.

<sup>1337</sup> Voir par exemple la lettre amère du sultan au résident général Juin, 14 juillet 1947, CADN, IMA200-885 : « *Nous aurions préféré que les dernières réformes concernant le Makhzen fussent comprises selon les textes des Dahirs promulgués à leur sujet. Mais la confusion et le manque de clarté qui ont entouré l'annonce de ces réformes ont laissé la porte ouverte à toute espèce d'interprétation.* »

<sup>1338</sup> « *Le conseiller [du gouvernement chérifien, J. Vimont] ayant évoqué l'exemple de la Tunisie où ce système fonctionne et où le « conseil des ministres » est présidé par le résident général lui-même, le sultan observe que la Tunisie est un petit pays et que, d'ailleurs, elle ne semble pas tellement satisfaite du régime qui lui est fait.* » « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 51 », Ifrane, 26 août 1947, CADLC, 24QO-14, f° 247.

<sup>1339</sup> « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 56 », Rabat, 13 septembre 1947, CADLC, 24QO-14, f° 296.

<sup>1340</sup> « *Le conseiller proteste à son tour et prie Sa Majesté de ne pas associer deux choses qui n'ont rien de commun. Le sultan demande si le Conseil supérieur de l'Enseignement musulman avait quelque chose de commun avec le Conseil des vizirs, et observe qu'il ne fait qu'imiter les procédés du résident général.* » « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 57 », Rabat, 15 septembre 1947, CADLC, 24QO-14, f° 299.

rendu en arabe de cette première réunion, conservé aux Archives royales à Rabat, indique qu'il y a été question du budget et des récoltes<sup>1341</sup>.

Le sultan prend également des initiatives pour contrer la volonté de la Résidence de circonscrire et limiter son pouvoir. À la fin de l'année 1948, il fait part au résident de son souhait de former autour de sa personne un cabinet, comme les ministres européens, les chefs d'État, et comme le résident général lui-même en ont. Le sultan a déjà de nombreux secrétaires à sa disposition. Il s'agit cette fois de donner un sens politique aux conseillers qui l'entourent au quotidien, de créer une nouvelle institution indépendante de la Résidence, mais aussi indépendante d'un Makhzen de plus en plus éloigné de son sultan, constituée d'hommes qui lui soient entièrement dévoués et qui n'aient pas des fonctions strictement privées comme l'antique chambellan<sup>1342</sup>. Il s'agit aussi d'institutionnaliser le cercle de conseillers nationalistes qui l'entoure déjà. La Résidence y est réticente, mais peut difficilement s'opposer à cette demande légitime du souverain, qui prétexte en avoir besoin pour étudier les projets de réforme. Le conflit se déporte alors sur la composition de ce cabinet. Le risque pour la Résidence est de donner trop de poids politique à certains nationalistes, et que ce cabinet devienne l'antichambre d'un gouvernement marocain indépendant. Le premier choix du sultan pour diriger ce cabinet est le fidèle Ahmed Bargach, l'ancien délégué à l'Enseignement<sup>1343</sup>. Le sultan ne pouvait choisir candidat plus crispant pour la Résidence, et le sait. Le 14 janvier 1949, alors qu'il se rend à la grande mosquée de Rabat pour le *mawlid*, le sultan à cheval s'arrête sur le chemin devant la demeure des Bargach et agit comme si Abderrahman Bargach, déposé en 1944, était toujours le pacha de la ville. Cette mise en scène provoque la colère de la Résidence, qui met son veto à la nomination d'Ahmed Bargach<sup>1344</sup>. Le sultan propose alors un deuxième nom, guère plus enthousiasmant pour la Résidence : M'hammed Zeghari (Muḥammad al-Zaġārī, 1902-1969). Président de l'association des anciens élèves du collège Moulay Idriss de Fès, il a été emprisonné en 1944 pour avoir signé le Manifeste de l'Indépendance, et participé aux manifestations qui ont suivi. Libéré l'année suivante, il est devenu vice-président de la chambre de commerce de Fès, et à ce titre membre du Conseil du Gouvernement où il s'est fait remarquer comme chef de file des nationalistes... Les propositions du sultan sont autant de provocations assumées. A. Juin commence par accepter ce nom, à la condition d'une refonte du Makhzen qui

---

<sup>1341</sup> Premier conseil des vizirs et directeurs, 16 septembre 1947, DAR, A21-017.

<sup>1342</sup> Note d'information mensuelle sur le Makhzen, n° 11, décembre 1948, CADLC, 24QO-15, f° 275,

<sup>1343</sup> Mohammed Mammeri a un temps émis le souhait de prendre la tête de ce cabinet, mais le sultan lui a fait comprendre que ce nouvel organe ne se limiterait pas aux affaires privées et que, Mammeri étant algérien, il ne peut occuper de fonction publique officielle au Maroc (ce qui ne l'empêche pas d'être l'adjoint au directeur du protocole, lui-même Français musulman d'Algérie).

<sup>1344</sup> Archives orales de Jacques Vimont, CADLC, AO15, entretien n° 4.



renforcerait le pouvoir de la famille Moqri en son sein<sup>1345</sup>. Le refus attendu du sultan entraîne un nouveau veto de la Résidence, qui met en péril le projet de former un cabinet tout entier. La Résidence n'y est plus favorable, car le sultan prévoit de donner trop de pouvoir à son futur chef de cabinet : comme le remarque une note d'information mensuelle sur le Makhzen, « *il ne s'agissait en réalité non pas d'un directeur de cabinet, mais d'un super grand vizir*<sup>1346</sup> ». Le sultan est contraint de renoncer à son projet<sup>1347</sup>, qu'il n'enterre que temporairement, et tombe au début de l'année 1949 dans une de ses fréquentes périodes de déprime.

Quelques mois à peine après son arrivée, le sultan a donc déjà de nombreux griefs contre Alphonse Juin, plus que contre n'importe quel résident général avant lui. L'un des points de tension les plus vifs concerne une réforme administrative en apparence mineure, celle qui concerne les *ḥalīfa*-s d'arrondissement<sup>1348</sup>. Les pachas possèdent des Makhzen locaux qui gèrent, côté marocain, les grandes villes du pays au quotidien ; le second du pacha, souvent le mieux placé pour lui succéder également, est nommé *ḥalīfa*. Le projet du général Juin consiste à ajouter un échelon administratif supplémentaire dans les cinq plus grandes villes de l'Empire, l'arrondissement, qui aurait à sa tête des *ḥalīfa*-s, les seconds du pacha dans ces arrondissements. L'enjeu est d'affermir le contrôle de certaines villes, comme Casablanca, dans un contexte de très forte et très rapide urbanisation, mais aussi d'expansion du nationalisme. Ces postes de *ḥalīfa* reviendraient à des Marocains, contrôlés par la direction de l'Intérieur. À l'automne 1947, le sultan refuse cette réforme pour laquelle il n'aurait pas été consulté. Ces *ḥalīfa*-s, nouveaux fonctionnaires dont il se doute qu'ils seront proches de l'administration française, concurrenceraient l'autorité des pachas, qu'il nomme et qui sont ses représentants dans les grandes villes. Le grand vizir Moqri, qui d'habitude applique ce que les Français lui demandent, s'oppose pour une fois au projet, pour les mêmes raisons ; que quatre de ses fils soient ou aient été pachas n'y est pas étranger. Mais A. Juin passe outre l'opposition des deux premiers hommes du Maroc, hors de tout cadre juridique, puisque le seul fondement légal serait soit un dahir scellé par le sultan, soit un arrêté viziriel. En octobre 1947, les *ḥalīfa*-s d'arrondissement sont investis au cours d'une cérémonie à laquelle le sultan refuse de participer. Ce passage en force ouvre une crise qui dure dix-huit mois, jusqu'en avril 1949. À cela s'ajoute bien évidemment la question des noms. La colère du sultan est dédoublée par le fait qu'il n'a à aucun

---

<sup>1345</sup> Archives orales de Jacques Vimont, CADLC, AO15, entretien n° 4.

<sup>1346</sup> Note d'information mensuelle sur le Makhzen, n° 13, février-mars 1949, CADLC, 24QO-15, f° 296.

<sup>1347</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 19 mars 1949, CADLC, 24QO-118.

<sup>1348</sup> « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 66 », Rabat, 18 octobre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 25 ; « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 68 », Rabat, 3 novembre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 52 ; « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 70 », Rabat, 8 novembre 1947, 24QO-15, f° 70. Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères Bidault, 18 novembre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 71.

moment été consulté sur leur liste. Il refuse de signer le moindre texte qui donnerait une existence légale aux *ḥalīfa-s*. Ils entrent tout de même en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 1947 : le sultan est contourné. D'où le ton houleux d'une audience quelques jours plus tard : « *Quand le sultan a demandé au résident général si c'était devant la force qu'il devait s'incliner, le Général Juin a répondu oui*<sup>1349</sup>. » À l'été 1948, dans un moment de résignation qui s'explique peut-être par une crainte d'avoir perdu le soutien américain (dont la fondation de l'État d'Israël lui fait douter), le sultan cède du terrain et semble désormais considérer certaines réformes comme des faits accomplis. Il accepte de regarder les textes législatifs qui permettraient d'officialiser l'existence des *ḥalīfa-s* d'arrondissement<sup>1350</sup>. Mais il fait durer les choses, ce qui lui permet d'obtenir des compensations, comme avoir son mot à dire sur la liste des nouveaux fonctionnaires. Après l'avoir étudiée, il décide de remplacer six puis cinq d'entre eux, ce que la Résidence accepte<sup>1351</sup>. Le dahir qui met en place les *ḥalīfa-s* d'arrondissement est finalement scellé le 4 avril 1949, soit près de deux ans après le début de la réforme<sup>1352</sup>.

### C. Le sultan insulté

C'est peu de dire que le sultan et le résident ne s'apprécient pas et se traitent en adversaires. Le proconsulat d'Alphonse Juin est une succession de crises, dont la population a bien conscience puisque le sultan fait de moins en moins d'apparitions publiques et ne met plus en scène sa proximité avec le résident, donc avec la France. Les rapports entre le sultan et le résident sont parfois à ce point délétères qu'en septembre 1947, au moment des discussions sur le conseil des vizirs et directeurs, le Quai d'Orsay envoie le vieux Kaddour ben Ghabrit au Maroc pour calmer le jeu<sup>1353</sup>, sans succès. Les deux hommes passent l'automne à s'opposer sur divers sujets et, dans une attitude très paternaliste (ils ont 21 ans d'écart), Alphonse Juin punit Mohammed ben Youssef en interdisant certaines cérémonies scolaires si prisées par la famille impériale et les nationalistes. Le sultan fait souvent état de son sentiment d'humiliation au conseiller du Gouvernement chérifien<sup>1354</sup>. La méthode du général Juin apparaît contre-productive,

<sup>1349</sup> « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 71 », Rabat, 15 novembre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 68.

<sup>1350</sup> Note d'information mensuelle sur le Makhzen n° 7, août 1948, CADLC, 24QO-15, f° 242.

<sup>1351</sup> Le sultan obtient aussi en échange le rétablissement dans ses fonctions de 'Abd al-Ḥafīz Muḥīn, *ḥalīfa* du pacha de Rabat (apparenté au vizir des Habous), suspendu depuis seize mois par la Résidence. Note d'information mensuelle sur le Makhzen, n° 13, février-mars 1949, CADLC, 24QO-15, f° 296.

<sup>1352</sup> BO n° 1907 du 13 mai 1949. Les *ḥalīfa-s* de quartier doivent être nommés par arrêtés viziriels. Ils sont au nombre de 6 à Casablanca, 5 à Fès, 3 à Rabat, Marrakech et Oujda, et 2 à Meknès.

<sup>1353</sup> Direction des renseignements généraux, « Au sujet de la situation du Maroc », 8 septembre 1947, CADLC, 24QO-74.

<sup>1354</sup> « *Il revient encore une fois sur les humiliations successives qu'on lui fait subir. Il voudrait savoir si le général Juin a reçu comme instruction du gouvernement français de brimer le souverain et d'abattre son prestige.* » « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 56 », Rabat, 13 septembre 1947, CADLC, 24QO-14, f° 296.

à moins que son objectif ne soit de pousser le sultan dans ses retranchements en faisant éclater au grand jour la radicalité de ses positions et avoir un prétexte pour le déposer. Le sultan ne cède pas dans les premiers mois. Le discours du trône de 1947 (le premier depuis le voyage à Tanger), en apporte une preuve éclatante à l'occasion des vingt ans de la montée du sultan sur le trône. Comme à Tanger, le sultan réalise la prouesse littéraire de parler de son règne en passant totalement la France sous silence. Lorsque le résident lui en fait le reproche, le sultan se défend avec mauvaise foi du caractère purement religieux de ce discours<sup>1355</sup>. La colère du résident est grande, d'autant plus que la Fête du trône a été agitée. Les nationalistes ont multiplié banderoles et slogans (« *Vive le Maroc indépendant !* »)<sup>1356</sup>.

Les deux hommes se plaignent l'un de l'autre au gouvernement français, qui est considéré comme un possible arbitre dans les moments de tensions. Le général Juin ne mâche pas ses mots dans une lettre à G. Bidault du 15 septembre 1947, alors que le sultan s'oppose à la tenue du premier conseil des vizirs et directeurs :

*Séducteur né, dialecticien, fourbe et retors, il [le sultan] trompe les Européens qu'il reçoit sur ses véritables intentions. [...] Passant avec aisance de l'exaltation la plus grande, de la violence même à l'amabilité la plus enveloppante, il cherche à nous endormir et à gagner du temps. [...] L'esprit tortueux, le goût de la dissimulation qui caractérisent les attitudes de Sidi Mohammed et qu'on ne peut que rapprocher des troubles inquiétants dont souffrent plusieurs membres de la famille impériale donnent à penser que la raison ne conduira pas toujours la volonté de Sa Majesté<sup>1357</sup>.*

En décembre, il mentionne dans une lettre au même destinataire « *la nécessité qui s'imposera sans doute un jour de l'écartier du Trône<sup>1358</sup>* ». Le résident général ajoute mois après mois des motifs de mécontentement au dossier du sultan. Sous sa plume, Mohammed ben Youssef se transforme en son oncle Moulay Abdelhafid qui, près de 40 ans auparavant, avait paralysé le tout jeune Protectorat par sa grève du sceau, et que le maréchal Lyautey, modèle du général Juin, avait fini par déposer après avoir mené campagne auprès du ministère<sup>1359</sup>. Malgré le traité

---

<sup>1355</sup> Lettre du sultan au résident général Juin, novembre 1947, original en arabe et traduction en français, CADN, 1MA200-880.

<sup>1356</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères G. Bidault, 22 novembre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 79. Dans son discours, le sultan a repris ses thèmes favoris, l'éducation et la réforme religieuse. Discours du trône du 18 novembre 1947, publié par l'Imprimerie chérifienne de Rabat, CADLC, 24QO-15, f° 84.

<sup>1357</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères G. Bidault, 15 septembre 1947, 24QO-14, f° 309. Document également cité par G. DENGLOS, *Juin, op. cit.*, p. 215.

<sup>1358</sup> « *En attendant, il faut savoir se résigner à vivre avec le sultan comme on arrive à vivre avec un mal incurable.* » Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères G. Bidault, 13 décembre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 138.

<sup>1359</sup> L'opinion du résident n'a pas changé d'un pouce deux ans plus tard, lorsqu'il décrit Mohammed ben Youssef au successeur de G. Bidault, R. Schuman : « *Sous des dehors moins rudes et plus capables de dissimulation, on retrouve en lui tous les traits du caractère obstiné, cupide, violent et haineux de son oncle Moulay Hafid, auquel il emprunte toutes les méthodes d'obstruction. [...] Je pourrais aujourd'hui recopier à l'intention de votre excellence et sans y rien changer les rapports que le Général Lyautey adressait au Gouvernement en 1912 pour démontrer la nécessité d'éliminer Moulay Hafid* » Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 21 janvier 1950, CADLC, 24QO-16.

de Fès qui oblige la France à protéger le sultan, il y a déjà eu un précédent et celui-ci peut se reproduire.

Le sultan dénonce aussi au gouvernement français le traitement que le résident général lui inflige. Il le fait dès décembre 1947 dans une lettre au président Vincent Auriol, dans laquelle il déplore les tensions entre le Palais et la Résidence<sup>1360</sup> [Annexe II.11]. Suivent une liste de griefs sur les méthodes employées et la pression qu'il exerce sur lui depuis six mois : révocation des caïds, interdiction des cérémonies scolaires, passages en force sur le conseil des vizirs et directeurs et sur les *ḥalīfa-s* d'arrondissement, autant de comportements contraires au traité de Fès dont le sultan se présente comme le garant. Mohammed ben Youssef connaît aussi le portrait que le général Juin fait de lui auprès des autorités françaises et le récuse :

*On répand d'autre part des bruits aussi faux que tendancieux et l'on assure que Nous aspirons au pouvoir absolu, que Nous sommes opposé aux principes de la démocratie. La vérité est que les réformes qui Nous ont été soumises ne comportent précisément pas toujours cet esprit démocratique auquel Nous aspirons, car Nous avons déclaré en toutes occasions que Nous désirons fermement octroyer à Nos sujets tous les droits et toutes les libertés, à la suite condition qu'ils soient réels et que la totalité de Notre peuple puisse en tirer avantage et profit<sup>1361</sup>.*

Dans cette lettre, le sultan ne dit pas explicitement ce qu'il souhaite, si ce n'est un changement rapide de méthode qui, comprend-on entre les lignes, pourrait passer par le rappel du résident Juin. Le sultan n'obtient en réponse qu'une plate esquivé, non du président Auriol qui n'a pas jugé l'affaire suffisamment importante, mais de G. Bidault<sup>1362</sup> qui redit toute la confiance que le gouvernement accorde au résident ; dans le même temps, il est demandé à A. Juin d'adopter des méthodes moins brutales, sous peine de compromettre les réformes<sup>1363</sup>. Deux réponses qui restent lettre morte et passent complètement inaperçues, car elles tombent au milieu d'une nouvelle crise, peut-être la pire du proconsulat Juin avant celle de début 1951 : l'affaire des tracts.

Le prestige du sultan est attaqué publiquement au Maroc par la Résidence générale, et plus particulièrement par la direction de l'Intérieur. À partir de décembre 1947, des tracts en arabe infamants pour le sultan sont diffusés dans les grandes villes du Maroc. Les principaux

<sup>1360</sup> Lettre du sultan au président de la République V. Auriol, 3 décembre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 144.

<sup>1361</sup> Dans la lettre qui accompagne celle du sultan, le résident général dresse un portrait contraire du sultan, en despote oriental : « Depuis trente ans, la France lutte pied à pied en sa qualité de Puissance protectrice contre le retour au pouvoir despotique de jadis, pour maintenir au profit de ce peuple, prêt à subir dans son fatalisme oriental la loi du plus fort, quelques une des libertés que nous, Français d'Occident, espérons imposer à un pays qui, au cours de treize siècles, n'a pu se dégager du désordre et des luttes intestines. [...] Que l'indépendance soit proclamée et la « Démocratie sultanienne » sombrerait immédiatement dans le despotisme totalitaire dont ne peuvent encore s'évader ni le concept du souverain, ni celui de ses ministres et du parti dont il est le chef reconnu. Ce serait le retour immédiat à la dissidence et à une anarchie dont la dynastie actuelle serait la première à payer les frais. » Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères G. Bidault, 13 décembre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 138.

<sup>1362</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères G. Bidault au sultan du Maroc, 5 janvier 1948, CADLC, 24QO-15, f° 167.

<sup>1363</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères G. Bidault au résident général Juin, 29 janvier 1948, CADLC, 24QO-118.

notables, en premier lieu les pachas, en sont les destinataires. Les tracts ne visent pas l'opinion publique, mais l'opinion des notables, ceux sur lesquels repose le pouvoir du sultan. Lorsqu'il apprend l'existence de ces tracts qui s'en prennent à sa personne et à la dynastie, Mohammed ben Youssef entre dans une colère noire, et diligente une enquête qui provoque aussitôt des tensions avec les autorités françaises, parce qu'elle ne tarde pas à montrer que l'origine des tracts se trouve à la Résidence. Le soupçon se porte sur un employé de la direction de l'Intérieur, un certain Muḥammad b. 'Abd al-Qādir Farfara al-Rabāī (connu sous le nom de Ferfra, v.1870-1952)<sup>1364</sup>. Ce vieux secrétaire était habituellement chargé de la copie de textes arabes ensuite passés sous presse. Une expertise graphologique l'accuse sans doute possible et le pauvre homme est arrêté. Il comparait sans délai au HTC, ce qui signifie que le sultan considère que l'affaire est de son ressort seul, et qu'il ne fait pas confiance sur le sujet à la justice française. Pendant plusieurs jours, Mohammed Ferfra est l'objet d'un bras de fer juridique entre le Palais et la Résidence. La justice française — c'est-à-dire la Résidence — souhaite se saisir de l'affaire, tant pour des questions de juridiction (M. Ferfra travaillait pour les Français) que par crainte que des éléments compromettants soient découverts par le Palais. S'engage alors un bras de fer long de plusieurs jours autour de la personne de M. Ferfra, tiraillé entre les deux juridictions, d'abord incarcéré au palais avant d'être transféré, après négociations, dans la prison du pacha de Rabat puis à la prison civile française<sup>1365</sup>.

Le vieil homme, qui semble ne pas avoir eu conscience de ce qu'il faisait, ne tarde pas à avouer qu'il a agi à l'instigation d'un fonctionnaire français de la direction de l'Intérieur, Édouard Secrétan. Cette information est du pain bénit pour le sultan, car elle lui permet de prendre la main dans le sac l'administration qui regroupe les éléments français les plus hostiles à sa personne. Le Palais, dès le début, avait soupçonné la direction de l'Intérieur, ancienne direction des Affaires politiques (DAP), scindée sous E. Labonne pour limiter ses pouvoirs et réunifiée fin 1947 sous A. Juin. Elle est alors dirigée par le colonel Jean Lecomte, qui a fait une grande partie de sa carrière au Maroc<sup>1366</sup>. Il est proche de Philippe Boniface, chef de la région de Casablanca, anciennement à la tête de la DAP et fer de lance de l'antinationalisme. J. Lecomte illustre la présence, au sein de la Résidence, et plus globalement des colons, de réseaux informels hostiles aux nationalistes, et donc au Palais, prêts à tout pour défendre les intérêts français au Maroc. Furieux, le sultan parvient à transformer des pamphlets qui le visaient en

---

<sup>1364</sup> Documents du Secrétariat particulier du sultan, transmis à la Résidence générale, 11-12 janvier 1946, CADLC, 24QO-23.

<sup>1365</sup> Archives orales de Jacques Vimont, CADLC, AO15, entretien n° 4.

<sup>1366</sup> J. Lecomte est d'abord chef du Secrétariat politique (d'août 1946 à décembre 1947), puis à la tête de la direction de l'Intérieur de cette date au 19 mai 1948.

armes et à les retourner contre la Résidence. L'affaire des tracts lui permet d'atteindre J. Lecomte, et à travers lui son principal soutien, le résident général lui-même. Le 17 janvier, Mohammed ben Youssef écrit à Vincent Auriol pour dénoncer les méthodes de la Résidence<sup>1367</sup>. Paris est bien embarrassé et l'affaire doit être évoquée en conseil des ministres. A. Juin commence par nier. Il conteste la légalité de l'arrestation de M. Ferfra et de son interrogatoire. En dehors des aveux du vieil homme, dont nul ne sait comment ils ont été obtenus, il n'y aurait d'après A. Juin aucune preuve de l'incrimination des personnes citées<sup>1368</sup>. Après avoir hésité, le résident général, qui estime l'action de J. Lecomte, reconnaît le 22 février qu'il faut changer la tête de la direction de l'Intérieur, mais ne veut pas donner cette victoire au sultan<sup>1369</sup>. Les Français parviennent à obtenir une ordonnance de non-lieu pour M. Ferfra, mais aussi son supérieur É. Secrétan<sup>1370</sup>. Le Marocain est libéré, et le sultan, qui considère que l'entière responsabilité de la faute se situe du côté des Français, lui accorde son pardon<sup>1371</sup>. Le véritable règlement de l'affaire n'est pas juridique, mais politique. Pour éviter qu'elle n'aille plus loin, A. Juin est contraint de relever J. Lecomte de ses fonctions avant même la fin de l'enquête. Le colonel est muté en mai de la même année<sup>1372</sup>.

Cette ambiance de règlement de comptes donne une bonne idée de l'état d'esprit du sultan et du résident à cette date. Trois mois entiers sont perdus dans la tourmente. C'est la première fois que Mohammed ben Youssef reprend le dessus depuis l'arrivée d'A. Juin au Maroc. Il porte officiellement plainte contre la Résidence, et tous les membres de la dynastie, également insultés, se sont portés partie civile à sa suite, dans un des rares moments d'unité de la famille<sup>1373</sup>. L'affaire des tracts illustre aussi l'une des armes favorites de la Résidence contre le sultan : s'attaquer à sa réputation. La preuve de l'implication de la direction de l'Intérieur peut d'ailleurs être retrouvée dans ses archives : ce sont les archives elles-mêmes. Plusieurs cartons des Archives diplomatiques de Nantes, portant sur la dynastie alaouite, ne laissent pas l'ombre d'un doute. Entre la fin de la guerre et jusqu'en 1955, la Direction a accumulé de prétendues informations compromettantes sur le sultan, son clan et le reste de la dynastie<sup>1374</sup>. Chaque prince alaouite (et plus rarement princesse) est fiché. Ce ne sont souvent que des notes de

---

<sup>1367</sup> Lettre du sultan au président de la République française Vincent Auriol, 17 janvier 1948, CADLC, 24QO-23.

<sup>1368</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères Bidault, 29 janvier 1948, CADLC, 24QO-23.

<sup>1369</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères Bidault, 22 février 1948, CADLC, 24QO-15, f° 190.

<sup>1370</sup> Ordonnance de non-lieu, 27 février 1948, CADN, 1MA300-295.

<sup>1371</sup> Lettre de Si Mammeri, chef du secrétariat particulier du sultan, 7 mars 1948, CADN, 1MA300-295.

<sup>1372</sup> Il est remplacé par Marcel Vallat. Comme le remarque G. Denglos, la carrière de J. Lecomte pâtit peu de cette affaire : il est muté en Algérie avant de revenir au service d'A. Juin lorsque celui-ci est nommé maréchal, puis est nommé général et est chargé de fonctions prestigieuses.

<sup>1373</sup> Note d'information sur le Makhzen, premier semestre 1948, CADLC, 24QO-23.

<sup>1374</sup> Notamment le carton CADN, 1MA200-877.

renseignement sans grande valeur, fondées sur des on-dit, déformées par la rumeur. Les affirmations semblent parfois être tout droit sorties de l'imagination des fonctionnaires. Ce n'est pas la vérité de ces ragots qui importe, mais ce qu'ils deviennent entre les mains de l'administration coloniale, un ensemble d'attaques viles dont la seule valeur historique est de révéler, en miroir, ce qui constitue la réputation dans la société marocaine. Les tracts de janvier 1948 sont des versions condensées des ragots obtenus par la direction de l'Intérieur.

Quelques thèmes reviennent. L'attaque la plus facile concerne les rumeurs sur l'ascendance du sultan et donc sur ses prétentions à régner sur le Maroc. Le tract « Oum Sidi Al Yaqout, Oum Sidi Abla » [Annexe II.12], signé par un mystérieux « Comité du progrès », accuse le sultan de ne pas être le fils de son père, en insistant sur le statut d'esclave de sa mère. Moulay Youssef aurait eu un goût prononcé pour les « odalisques », au point d'employer des agents chargés de lui en procurer. C'est ainsi qu'aurait été découverte l'esclave Yāqūt, qui appartenait à Berrada, un commerçant de Fès, mais qui lui aurait été vendue enceinte : « *Le fœtus impur continua dès lors à se développer, jour après jour, jusqu'à ce que naquit cet enfant trouvé qui est actuellement sur le Trône du Maroc et qui jouit des prérogatives afférentes à cette royauté sans éprouver le moindre sentiment de bonté ou de pudeur. La condition essentielle que doit pourtant remplir un roi est d'avoir une origine pure*<sup>1375</sup>. » Mohammed ben Youssef, alias « Hoummada ben Berrada », ne serait pas un Alaouite et n'aurait aucun droit au trône. Il aurait de plus été un enfant insupportable, en disgrâce auprès de son père qui lui infligeait quotidiennement des « *châtiments exemplaires* » dont les soucis de santé ultérieurs du sultan auraient été la conséquence. Parce que rien n'est assez exagéré pour ce type de tracts, et parce que le sultan et sa mère doivent porter tous les vices possibles, Yāqūt est également accusée d'entretenir des relations sexuelles avec une Juive du palais. La deuxième partie du texte s'attaque cette fois à 'Abla, l'une des femmes du sultan et surtout la mère de son héritier, Moulay Hassan. Le motif, grossier, est exactement le même : le sultan fait l'acquisition d'une prostituée enceinte. Signe de l'importance croissante de Hassan, c'est ici toute la lignée qui est attaquée. Plus globalement, rares sont les membres de la dynastie qui trouvent grâce aux yeux des fonctionnaires de la direction de l'Intérieur, qui n'hésitent pas à se moquer de la « *débilité* » physique et intellectuelle des Alaouites, dynastie qui serait atteinte de dégénérescence.

La sexualité est une attaque facile. Les archives de la Direction regorgent d'accusations en tous genres contre les Alaouites : viols, homosexualité du frère du sultan, de ses cousins, de son fils Hassan, aventures avec des femmes européennes ou des Juives marocaines, avortements

---

<sup>1375</sup> Tract « Oum Sidi Al Yaqout, Oum Sidi Abla », traduit par le Secrétariat particulier du sultan (Si Mammeri), CADLC, 24QO-23. À une exception près, les archives françaises n'ont pas conservé les versions en arabe des tracts.

subis par les princesses. Le motif le plus récurrent est l'intempérance sexuelle, le cliché du sultan victime d'un insatiable appétit sexuel et qui aurait sans cesse besoin de nouvelles concubines. Le sultan serait un danger pour l'honneur des jeunes filles de bonne famille marocaines. Lubrique, il les ferait enlever par dizaines et organiserait dans son palais des orgies alcoolisées ; il aurait été jusqu'à vouloir violer l'une des parentes, la fille de l'ancien sultan Abdelaziz<sup>1376</sup>. Le harem permet de faire le lien avec le cliché du despote domestique, pendant du despotisme politique du sultan condamné par A. Juin. Nombreuses sont les rumeurs, parfois relayées dans la presse française, sur des affaires de mœurs survenues au palais, sur des domestiques du sultan séquestrés ou exécutés sans procès après avoir séduit une femme du harem.

Un troisième type de rumeur s'en prend au train de vie de la dynastie, immoral, trop luxueux ou décadent. Il faut dire que de nombreux Alaouites n'ont aucune occupation connue. Ce sont des rentiers, qui ne font parler d'eux qu'à l'occasion de scandales (ou d'impôts impayés). À en croire les archives de la direction de l'Intérieur, l'alcoolisme serait particulièrement répandu chez eux. Au-delà de la transgression religieuse, cette rumeur dénonce l'influence occidentale, comme pour la fréquentation de femmes européennes, de night-clubs... Ces accusations sont épargnées au sultan. C'est plutôt pour sa vénalité qu'il est attaqué. Selon l'un des tracts de janvier 1948, le souverain ne nommerait pas les individus les plus compétents aux postes qui leur reviennent, mais ceux qui le corrompent le plus ; une attaque qui paraît comme une réponse directe à la querelle des investitures<sup>1377</sup>. Le même texte décrit un sultan insouciant, délaissant ses devoirs, mais aussi aux mains des nationalistes :

*« [...] le sultan qui veut passer pour vertueux spolie les fortunes des différentes classes de la société dans le but d'édifier jardins et palais, ne se souciant guère des intérêts les plus élémentaires de son peuple auquel il adresse, à souventes occasions, des discours enflammés que rédige un groupe de bandits de son entourage. Ce groupe qui l'exploite à des fins personnelles qui se moque aussi bien de lui que du peuple rend licite ce qui ne l'est pas et glorifie ce qui n'est pas stipulé par la loi religieuse pure telles que les manifestations organisées à l'intérieur du palais où se mêlent hommes et femmes, et tel que l'abandon du voile dont le danger envahissant n'échappe plus au peuple marocain. Jusqu'à quand dureront cette léthargie et cette décadence, ô peuple marocain<sup>1378</sup> ? »*

---

<sup>1376</sup> Tract « La perle de la couronne a regagné sa place », traduit par le Secrétariat particulier du sultan (Si Mammeri), CADLC, 24QO-23. Au sujet de cette jeune femme, voir plus loin.

<sup>1377</sup> Tract « Le champ est libre, tu peux venir et siffler », traduit par le Secrétariat particulier du sultan (Si Mammeri), CADLC, 24QO-23.

<sup>1378</sup> *Ibid.* C'est bien pour son engagement politique qu'il est attaqué, comme le confirme un autre tract diffusé au Maroc en décembre 1948 qui associe la politique du sultan à sa vie privée : « Quant à celui qu'ils [les nationalistes] nomment « le grand leader », nous devons le considérer non comme un homme (avec toute la force qui s'attache à ce mot), mais comme une personne sans aucune envergure. Il clame partout et à qui veut l'entendre qu'il désire, pour le pays, progrès et civilisation, et pour le peuple, évolution et prospérité. Mais ces belles paroles ne servent qu'à voiler la vérité et à apaiser les cœurs. S'il désire vraiment réformer le pays, qu'il commence donc par se réformer lui-même, afin d'être en mesure de donner l'exemple. En effet, indépendamment de son amour des plaisirs charnels et d'autres vices que peut déceler n'importe quelle personne douée d'un seul atome



Ces rumeurs provoquent à chaque fois la fureur du sultan, car en s'en prenant à son honneur elles attaquent sa fonction et sa réputation au sens fort, sa noblesse, celle qui participe de sa légitimité sur le trône chérifien. Les accusations n'ont pas besoin d'être vraies : qu'elles se répandent dans les médinas est suffisant. Le sultan souhaiterait une législation sur la lèse-majesté qui relèverait de la justice Makhzen (comme il a tenté de le faire en emprisonnant M. Ferfra), ce que refusent les Français, qui craignent qu'il n'en fasse un usage trop large pour réprimer tous les Marocains qui s'opposent aux nationalistes<sup>1379</sup>. L'affaire des tracts n'est donc pas un épiphénomène. Elle révèle une stratégie plus large de la direction de l'Intérieur, si ce n'est de la Résidence tout entière et du résident lui-même. L'idée est de remettre en cause la légitimité du sultan, donc de saper les fondements de son pouvoir, mais aussi de s'attaquer à la principale arme du sultan, son image, celle dont il se sert depuis 1943 pour appuyer la lutte pour l'indépendance.

De 1947 à 1950, les relations franco-sultaniennes sont en dents de scie. Les périodes de crise sont entrecoupées de brefs moments de détente, comme dans la seconde moitié de l'année 1948, durant lesquels le sultan finit par céder sur certains points. La « grève du sceau » est plus complexe qu'il a été dit, moins linéaire aussi. Il y a toujours plusieurs crises ouvertes en même temps ; quand l'une est résolue, une autre se poursuit ou une nouvelle apparaît. Les crises se ressemblent trop pour ne pas faire partie d'une stratégie consciente, même si celle-ci procède par à-coups. Le sultan bloque tout ce qui ressemble à une innovation, sur le plan de la modernisation de l'État et de l'évolution vers des formes démocratiques ; il ne faut pas y voir cependant une opposition fondamentale à ces évolutions, mais plutôt à la façon dont elles sont imposées. Il rechigne à approuver le programme de réforme des Français, car ce serait accorder une chance à la France de maintenir sa tutelle sur le Maroc.

Les crises sont la rencontre de la volonté de deux hommes de ne rien céder. Mais c'est Mohammed ben Youssef qui est chaque fois contraint de céder à la pression exercée sur lui, en échange de maigres compensations, comme des postes pour ses protégés. L'intérêt de sa résistance n'est pas dans une hypothétique victoire, qui ne pourrait être que le départ du général Juin, puis l'autonomie politique voire l'indépendance. Il réside plutôt dans la confrontation elle-

---

*d'intelligence, il est borné, étroit d'esprit, et très facilement influençable ; il n'a aucune aptitude à gérer les choses de l'État, non plus qu'à supporter les charges du pouvoir. Il ne représente qu'un nom derrière lequel il n'y a rien. Il est passionné de musique et de jeux et n'aspire qu'à recevoir des cadeaux de la masse et des particuliers.* » Traduction d'un tract contre le sultan, décembre 1948, CADN, IMA300-295.

<sup>1379</sup> Note d'information mensuelle sur le Makhzen, n° 11, décembre 1948, CADLC, 24QO-15, f° 275.

même, qui place la personne du sultan au centre de la question marocaine. L'avenir du Maroc devra prendre en compte le sort réservé à son sultan. Bien que régulièrement battu, ce dernier en sort grandi aux yeux des nationalistes. C'est pourquoi sa résistance est uniquement passive : tenir le terrain et céder le moins possible, ou le plus tardivement. Mais de crise en crise, la tension croît et ne parvient plus à redescendre, et il arrive un moment où cette résistance passive devient intolérable pour les Français et leurs alliés.

## 5.2 Le sultan au centre de la question marocaine (1950-1951) : les élites fracturées

L'opposition croissante du sultan au régime colonial et les revendications nationalistes finissent par ouvrir une crise politique longue de plusieurs années, qu'il est possible de nommer la « question marocaine ». Cette question est autant celle de l'avenir du Maroc, comme possession coloniale ou comme nation qui se dirige vers l'indépendance, que celle de l'avenir de la monarchie, puisque Mohammed ben Youssef est parvenu par ses paroles et ses actes à s'imposer comme le principal opposant au *statu quo* colonial, et donc à se placer au centre de la question marocaine. Cette centralité est autant une force, puisqu'elle donne du poids à la monarchie telle que le sultan l'interprète, qu'une faiblesse, puisqu'il devient la cible principale de la Résidence générale. Au début de l'année 1951, le sultan est ainsi victime d'une tentative de déposition menée depuis Rabat par le résident général Juin et l'administration coloniale. Mais Mohammed ben Youssef devient également la cible de certains acteurs politiques marocains. En effet, la question marocaine ne doit pas être réduite à une opposition entre Marocains et Français. Elle fracture le champ politique français, puisque Mohammed ben Youssef en appelle à Paris, ainsi que le champ politique marocain, et contraint progressivement chacun des acteurs, en particulier les représentants des élites marocaines dans leur diversité, à se positionner pour ou contre le sultan. Pour ces élites également, la période est celle d'un choix risqué. Bien souvent la monarchie, surtout dans la conception portée par le sultan, leur apparaît comme un danger. Parce qu'il s'est repolitisé, le monarque ne peut plus être la figure du consensus qu'il était au début de son règne. Son trône est alors en danger, et en 1951 le coup ne passe pas loin. Dans les pages qui suivent, je propose de décortiquer cette crise coloniale en prenant trois entrées complémentaires : tout d'abord une approche chronologique pour rappeler les grandes lignes d'un bras de fer qui voit s'affronter les deux piliers du Protectorat, le Palais et la Résidence ; je

prendrai ensuite le point de vue des élites marocaines, pour montrer qu'elles doivent se prononcer en faveur d'un camp ou de l'autre, donc que leur rôle politique est central ; enfin, les échos de cet épisode hors du Maroc seront étudiés, car ils participent, au-delà d'une crise ponctuelle, à la naissance d'une « question marocaine », à laquelle aucune solution n'est apportée en 1951.

## A. Plier sans rompre : la déposition manquée de 1951

Début 1951, Mohammed ben Youssef est victime d'une tentative de déposition orchestrée par la Résidence, qui illustre parfaitement l'incapacité de l'administration coloniale autant que son refus à toute réforme ou desserrement de la tutelle coloniale. La séquence se déroule en trois actes : malgré un voyage médiatisé en France en octobre 1950, le sultan échoue à obtenir de Paris la moindre avancée ; son engagement, doublé de celui des nationalistes qui se font remarquer lors du Conseil du Gouvernement en décembre, conduit à une rupture fracassante entre le monarque et le Glaoui, le pacha de Marrakech, qui lui retire son soutien ; le résident général Juin s'empare de cette rupture pour contraindre le monarque à reculer, en le menaçant d'une destitution qui n'est évitée que de peu. Du fait de l'affrontement de ses deux piliers, le Protectorat en sort dérégulé.

Le conflit entre le Palais et la Résidence générale s'était pourtant apaisé au début de l'année 1950. Plusieurs sujets de tension qui duraient depuis plusieurs mois, voire années, sont résolus en peu de temps. En février, Mohammed ben Youssef cède et accepte la révocation du pacha d'Agadir et de trois caïds, que lui réclamait A. Juin depuis septembre précédent. Le sultan déclare clairement au résident qu'il souhaite que son accord soit « *le point de départ d'une période de bonne harmonie et de confiance réciproques*<sup>1380</sup> ». Plus surprenant encore, le sultan cède sur la question du *mendoub* : deux ans après le décès de son père, Ahmed Tazi lui succède officiellement<sup>1381</sup>. Quoi qu'en dise le monarque, ces décisions montrent bien que ses résistances depuis trois ans relevaient d'une stratégie réfléchie d'opposition, qui peut être levée si le besoin s'en fait sentir. Début 1950, il n'y a plus vraiment de front ouvert. Alphonse Juin décide de saisir la main tendue du sultan, et les concessions se font de part et d'autre. La querelle des investitures paraît close et un léger remaniement du Makhzen favorable au sultan est autorisé. Ahmed Mouline, le vieux et malade vizir des Habous est enfin mis à la retraite, avec le titre honorifique de vizir émérite. Son fils Mohammed Mouline n'obtient pas sa succession, comme le sultan l'aurait souhaité, mais entre tout de même au Makhzen : il devient délégué du grand

---

<sup>1380</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 11 février 1950, CADLC, 24QO-16.

<sup>1381</sup> Note d'information mensuelle, février 1950, CADLC, 24QO-16.

vizir à la Production industrielle et aux mines<sup>1382</sup>. Quant au prestigieux poste de vizir des Habous, il prend un coup de jeune et revient à Ahmed Bargach, l'ancien délégué du grand vizir à l'Enseignement. Le sultan est parvenu à placer son protégé au Makhzen.

Ce retournement du sultan n'est pas gratuit. Il souhaite être invité en France par le gouvernement français. Dans ce contexte de détente, un voyage est pour la première fois évoqué au mois de février 1950, pour le mois d'octobre<sup>1383</sup>. Le sultan est convaincu que la Résidence générale et son occupant sont le principal obstacle sur la voie de l'indépendance, et il imagine que le gouvernement français, plus souple sur les questions coloniales, sera plus enclin à négocier si ce n'est l'indépendance, du moins l'autonomie politique. Mais pour croire qu'un tel voyage pourrait changer quoi que ce soit, il faut occulter le fait que le voyage de 1945 n'avait mené à rien, et que le gouvernement français, chaque fois que le sultan a fait appel à lui depuis 1947, s'est rangé dans le camp du résident Juin. De son côté, la France souhaite récompenser la bonne volonté manifestée par le sultan, tout en sachant très bien que le séjour parisien sera accompagné de revendications. Pour cette raison, au cours de l'été qui doit précéder le voyage, A. Juin s'efforce de faire renaître les tensions. Le problème des investitures réapparaît, autour de la nomination de remplaçants au pacha d'Agadir et au pacha de Rabat dont le précédent titulaire, Ḥammādī al-Qabbāğ, est décédé en janvier<sup>1384</sup>. Mais le général Juin est pris à son propre jeu : le sultan, à son tour, impose ses exigences et menace d'annuler son séjour en France si elles venaient à ne pas être comblées, ce qui pour Paris constituerait un revers puisque le voyage a été rendu public. Mohammed ben Youssef remet sur la table la question de la constitution d'un Cabinet impérial, abandonnée début 1949. Comme précédemment, ce n'est pas le Cabinet en lui-même qui pose problème, mais l'identité de ceux qui y doivent y participer. Le sultan propose une liste de six noms, dont certains sont acceptés par le résident général, comme M'hammed Bahnini, Messaoud Chiguer et Mohammed Kebbaj, conseillers occultes du sultan déjà présentés plus haut<sup>1385</sup>. Mais les deux noms font grincer des dents à la Résidence. Il s'agit de l'intellectuel Abdelkrim Ghellab ('Abd al-Karīm Ġallab, 1919-2017)<sup>1386</sup>, rédacteur au journal *al-'Alam* et proche d'Allal el-Fassi, et surtout de M'hammed Zeghari, dont le sultan désirait

---

<sup>1382</sup> Une des fonctions qui était jusqu'à présent dévolue à Jafar Naciri, qui reste délégué aux travaux publics et aux PTT.

<sup>1383</sup> Il est formellement invité par le Président de la République le 12 mai 1950. Lettre du président de la République V. Auriol au sultan du Maroc, 12 mai 1946, CADLC, 24QO-16.

<sup>1384</sup> Le sultan aimerait le remplacer par Muḥammad Zabdī, un riche commerçant de la ville que la Résidence ne peut autoriser, car il s'agit d'un client des Bargach. Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 31 juillet 1950, CADLC, 24QO-16. Direction des Affaires chérifiennes, Note politique au sujet du prochain voyage du sultan en France, 28 septembre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1385</sup> Chef d'interprétariat auprès de la DACH, ancien président de l'association des anciens élèves du collège Moulay Youssef, formé à l'IHEM. Voir sa fiche de renseignements, rédigée vers 1954, CADN, 1MA300-308.

<sup>1386</sup> « Abdelkrim Ghallab », Académie du Royaume du Maroc : <https://alacademia.org.ma/membre/ghallab-abdelkrim> (consulté le 3 juin 2022).

déjà en 1948 qu'il devienne son directeur de cabinet<sup>1387</sup>. Cette fois-ci, le sultan ne veut pas céder<sup>1388</sup>, même s'il accepte de ne pas retenir M. Zeghari... pour mieux le remplacer par M'hammed Bahnini, qui prend la tête du Cabinet<sup>1389</sup>. Dans une série de lettres, A. Juin tente de susciter l'inquiétude chez R. Schuman<sup>1390</sup>, tandis que son délégué à la Résidence Jacques de Blesson fantasme dans une lettre au ministre sur la résurgence d'une menace panislamiste dont le sultan, victime de crises mystiques, pourrait être le meneur<sup>1391</sup>. Mais le voyage se fait quand même.

Le programme ressemble à celui de 1945. Un long séjour parisien au début du mois d'octobre, la remontée des Champs-Élysées, un passage obligé à la grande mosquée, des visites protocolaires, des réceptions à l'Élysée, des parties de chasse et autres activités mondaines ; il doit poser la première pierre du pavillon marocain de la Cité universitaire<sup>1392</sup>. Comme à son habitude, le sultan est accompagné d'une importante suite, de sa famille, du Makhzen et de quelques représentants des élites, comme le Glaoui et le caïd Layadi des Rehamnas. Puis deux semaines de temps libre, que le sultan peut passer à sa convenance à Paris ou ailleurs, en l'occurrence à Évian. Malgré la fermeture de l'attribution de visas pour la France, les nationalistes maghrébins ont préparé un comité d'accueil au sultan, à Bordeaux où il accoste le 8 octobre 1950. Au milieu de plusieurs milliers de personnes venues l'accueillir<sup>1393</sup>, une manifestation composée d'une soixantaine de Marocains, étudiants et ouvriers installés en France, organisée conjointement par l'Istiqlal<sup>1394</sup> et par le Mouvement pour le triomphe des libertés politiques

---

<sup>1387</sup> Lettre du sultan au Conseiller du Gouvernement chérifien, 13 septembre 1950, CADN, 1MA-316, et lettre du résident général Juin au sultan, 13 septembre 1950, CADLC, 24QO-16.

<sup>1388</sup> « *En ce qui concerne les attributions des membres de Notre Cabinet impérial, leur dévolution relève entièrement de Nous. Nous pouvons cependant d'ores et déjà préciser que les attributions du Cabinet impérial, pris dans son ensemble, seront celles qui sont normalement dévolues au Cabinet des Souverains et des Chefs d'État, et ne porteront atteinte aux prérogatives d'aucun vizir ou délégué du Grand Vizir appartenant à Notre Makhzen chérifien.* » Version du Palais en français. Lettre du sultan au résident général Juin, 15 septembre 1950, CADLC, 24QO-16. Pour une version en arabe : CADN, 1MA1-212.

<sup>1389</sup> M. Chiguer devient directeur-adjoint du Cabinet, et M. Kabbaj son rédacteur. Pris à son propre jeu, A. Juin se voit imposer d'autres exigences par le sultan, qui ajoute d'autres conflits de personnes (caïds) sur la table. Par ailleurs, après 23 ans de règne, le statut de Si Mammeri est enfin clarifié : de chef adjoint du protocole, remplissant en vérité des fonctions très diverses, le Kabyle est récompensé pour son dévouement et devient vizir de la Maison impériale, c'est-à-dire chef du protocole. Il se substitue donc à Kaddour ben Ghabrit qui, vieilli et mis au second plan depuis la fin de guerre, reste directeur de la chancellerie du sultan et conserve la direction de la Grande Mosquée de Paris. Télégramme du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères, 20 septembre 1950, CADLC, 24QO-119.

<sup>1390</sup> Lettres du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 12 septembre et 2 octobre 1950, CADLC, 24QO-17. Le résident met de nouveau le ministre en garde contre son visiteur chérifien un mois plus tard.

<sup>1391</sup> Lettre de Jacques de Blesson, délégué à la Résidence générale, au ministre des Affaires étrangères Schuman, 28 août 1950, CADLC, 24QO-16.

<sup>1392</sup> Pour le programme du voyage, CADLC, 24QO-17. British Pathé, « Sultan of Morocco in France », 11 octobre 1950, 8'36'', <https://www.britishpathe.com/asset/70782/> (consulté le 18 avril 2023).

<sup>1393</sup> Télégramme du préfet de Gironde au président du Conseil, au ministre des Affaires étrangères et au ministre de l'Intérieur, 12 octobre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1394</sup> Comme le prouvent des documents interceptés par les services de renseignement français. Le sultan n'était pas averti de cette manifestation et n'a été informé de l'implication de l'Istiqlal qu'après coup. « Rapport sur les événements de Bordeaux »,

(MTLD, le parti de l'Algérien Messali Hadj - Maṣṣālī Ḥāğğ), brandit des banderoles où s'étale le mot « Indépendance ! » ; la manifestation est durement réprimée par la police, au moment où passe le cortège du souverain. L'ambiance n'est plus celle de 1945, lorsque Charles de Gaulle avait tenté d'amadouer le sultan qui commençait tout juste à s'éloigner des Français. En 1950, l'éloignement est acté.

Preuve en est l'évolution des demandes du sultan. Cinq ans plus tôt, ce n'étaient que des demandes ponctuelles et parfois personnelles (la destitution du pacha de Fès, la libération des prisonniers politiques), qui avaient été transmises dans une courte lettre. En 1950, ce sont des revendications politiques, formulées dans un long mémoire technique, savamment rédigé par les conseillers nationalistes du sultan et qui, selon les sources américaines, a été approuvé par l'Istiqlal<sup>1395</sup>. Le souverain croit pouvoir espérer un assouplissement de la tutelle française, sur le modèle de la situation tunisienne. Quelques mois plus tôt, en mars, le nationaliste tunisien Habib Bourguiba (al-Ḥabīb Būrḡiba, 1903-2000) était lui aussi à Paris avec une liste de revendications en faveur de l'autonomie interne ; en août, un nouveau gouvernement tunisien a été nommé, avec à sa tête un nationaliste et comprenant le secrétaire général du parti Néo-Destour, Salah Ben Youssef (Ṣālah b. Yūsuf, 1907-1961).

Le mémoire du sultan est remis au président Auriol le 11 octobre. La forme du texte constitue une preuve écrite des revendications [Annexe II.15]. Long de 14 pages dactylographiées, il se compose d'une vaste présentation du point de vue du sultan, puis d'annexes qui reviennent sur certaines revendications. Le sultan commence par rappeler que le Maroc était indépendant avant la signature du Protectorat, y compris vis-à-vis de l'Empire ottoman, mais que cela n'empêchait pas l'existence de relations diplomatiques avec la France. Sous-entendu : il ne faut pas craindre la fin de la tutelle coloniale. Le sultan fait ensuite le procès du Protectorat, ou en tout cas du travers dans lequel il aurait rapidement versé, l'administration directe<sup>1396</sup>. Le sultan identifie dans cette dernière l'origine du malaise qui toucherait le Maroc : les fonctionnaires français n'ont pas compris le pays et connaissent insuffisamment « *les besoins du peuple marocain* ». La priorité serait donc de repenser la structure du Protectorat. Toute réforme isolée ne pourra être qu'un échec, ce qui revient à déconstruire le programme du général Juin, celui

---

lettre de Bensalem El Kohen destinée à la direction de l'Istiqlal à Rabat, interceptée et traduite par les services français, 18 octobre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1395</sup> « The Consul at Rabat (McBride) to the Secretary of State », 23 octobre 1950, document 947, dans F. AANDAHL et W. Z. SLANY (dir.), *Foreign Relations of the United States, 1950, The Near East, South Asia, and Africa, Volume V*, Washington, United States Government Printing Office, 1978.

<sup>1396</sup> « *Les autorités autochtones cessèrent de jouer le rôle principal dans l'administration du pays, l'autorité de contrôle cumulant, comme dans les colonies, l'administration et le contrôle. Quant au gouvernement originel (Makhzen chérifien), son autorité s'affaiblit par suite des dépouillements graduels dont ses attributs essentiels étaient l'objet.* » Mémoire du sultan du Maroc, rédigé le 20 Hijja 1369 (3 octobre 1950), remis le 11 octobre, CADLC, 24QO-17.

d'un accompagnement graduel, mais à ce stade bien chimérique du pays vers l'indépendance et la démocratie :

*[...] le problème marocain qui se pose aujourd'hui n'est plus une affaire de réformes fragmentaires ou de remaniements superficiels des rouages de l'administration actuelle, mais bien le problème d'un peuple qui réclame des modifications portant sur le fond et le détail.*

Le sultan anticipe la remarque qui lui sera faite : pour lui, le Maroc et les Marocains sont plus matures politiquement que ce que les Français veulent bien croire. Par conséquent, la France doit renoncer à l'emploi de la force ou du chantage. La négociation est la seule voie acceptable. Le sultan ne dit pas clairement la direction que doit prendre cette voie, si ce n'est celle de profondes réformes structurelles<sup>1397</sup>. Il est très clair en revanche que le sultan, au-dessus des partis, souhaite s'imposer comme le seul interlocuteur légitime des Français, avec qui il voudrait négocier d'égal à égal : « *Tout essai d'entente et toute négociation ne sauraient avoir lieu, en ce qui concerne certains pays dépendants de la France, qu'avec leurs souverains légitimes.* »

Les annexes sont de leur côté structurées en sept parties thématiques<sup>1398</sup> et portent sur un ensemble de demandes formulées depuis longtemps par le sultan, qui peuvent être classées en trois catégories principales. Tout d'abord les réformes administratives. Le sultan souhaiterait mettre fin au cumul des pouvoirs des pachas et des caïds, qui sont des fonctionnaires locaux, des collecteurs d'impôts, mais aussi des magistrats ; le pouvoir judiciaire devrait leur être retiré définitivement, au profit d'une modernisation du système judiciaire. Le but est bien de les affaiblir et d'en faire des fonctionnaires. Le sultan réclame de nouveau l'établissement d'un conseil de discipline pour les pachas et caïds, ce que la Résidence continue de refuser. L'autre grand point concerne l'éducation. Le sultan regrette que la direction de l'Instruction publique n'ait pas retenu les travaux de la commission mixte d'enseignement lancée en 1946 par E. Labonne : liberté d'enseignement, mise sur le même plan de l'enseignement marocain et français, unification équilibrée des programmes scolaires. Enfin, sur le plan des droits, Mohammed ben Youssef souhaite la fin de la censure (contre les parutions nationalistes) et l'autorisation pour les Marocains de former des syndicats. Le sultan souhaite surtout l'ouverture de négociations, en profitant d'être à Paris, et non à Rabat où A. Juin est tout puissant. L'occasion est d'ailleurs trop belle pour lui : mi-octobre, le résident général doit partir en catastrophe pour l'Indochine, où la France a été sévèrement défaite par le Viet Minh lors de la bataille dite « de

---

<sup>1397</sup> Le mot « indépendance » est écrit noir sur blanc dans le mémoire, mais seulement pour désigner le contexte mondial qui voit de nombreux États colonisés obtenir leur indépendance.

<sup>1398</sup> Justice, enseignement, syndicats, conseil de discipline des pachas et caïds, censure, droit des Marocains à venir se plaindre au sultan.

la Route coloniale 4 »<sup>1399</sup>. Mais la lourde défaite explique aussi que le gouvernement ait la tête ailleurs. Malgré la présence du sultan à Paris, le Maroc n'est certainement pas la priorité sur le plan colonial. La guerre de Corée retient aussi l'attention. Constatant que les Français ne se pressent pas pour lui répondre, le sultan multiplie, sans vraiment s'en cacher, les contacts avec les milieux nationalistes marocains de Paris. Le 17 octobre, il reçoit une délégation de dirigeants de l'Istiqlal, puis des étudiants marocains à Paris et militants du parti<sup>1400</sup>. Son entourage grouille d'agents nationalistes et d'informateurs des Français<sup>1401</sup>.

La réponse française n'arrive que le 31 octobre, alors que le voyage du sultan touche à sa fin. Le gouvernement a hésité sur la teneur de sa réponse. Une partie du Quai d'Orsay, dont le ministre R. Schuman<sup>1402</sup>, semblait prête à la conciliation et se félicitait de la modération des propos du sultan<sup>1403</sup>. Mais c'est la ligne dure, menée par A. Juin, qui l'emporte. À cette date, et pour encore plusieurs années, la Résidence générale mène la politique marocaine et le ministère se contente de suivre — ou d'approuver, lorsque le ministre est G. Bidault. Après les inévitables rappels sur l'amitié entre les deux pays, le gouvernement semble prendre acte dans sa réponse qu'une nouvelle étape commence<sup>1404</sup>. En vérité, gêné et ne pouvant répondre au sultan sur la question de l'évolution concrète des rapports franco-marocains, le gouvernement se contente de rappeler des mesures déjà en cours ou annoncées, notamment pour la formation des Marocains, préalable à toute autre transformation. Tout juste la réponse propose-t-elle une commission mixte à Rabat pour étudier les points précis soulevés par le sultan dans son mémoire.

Le sultan et ses conseillers s'attendaient à cette fin de non-recevoir<sup>1405</sup>. Si bien que, dès le lendemain de la réponse française, et deux jours avant le départ des Marocains, le grand vizir

---

<sup>1399</sup> A. Juin, qui dénonce sans surprise le mémoire du sultan et assume la logique de l'administration directe, demande au gouvernement, qui lui obéit, d'attendre son retour avant de répondre au sultan. Résident général Juin, Note sur le mémoire du sultan pour le ministère des Affaires étrangères, 15 octobre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1400</sup> Les Français interceptent pendant le voyage du sultan de nombreux documents nationalistes, donc l'un détaillant les liens du sultan et des Marocains de Paris, 18 octobre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1401</sup> Le sultan aurait tenu des propos crus devant les nationalistes parisiens : « *Le but que nous poursuivons est identique ; seuls les moyens différent... criez comme à une battue, quant à moi je tire le gibier* » ; ou encore : « *Je fais tout mon possible pour reconquérir la souveraineté du Maroc. Ne créez aucun incident. Il faut que le voleur arrive à la porte de la maison* ». Ces propos sont probablement apocryphes, ou en tout cas tranchent avec le ton habituel du sultan, en privé comme en public. Ils sont retranscrits par J. de Blesson, qui déteste le sultan, et visent à convaincre R. Schuman de ne pas répondre favorablement aux demandes du sultan. Lettre du délégué à la Résidence générale J. de Blesson au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, « Le sultan et l'opinion marocaine », 28 octobre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1402</sup> Mais R. Schuman n'est pas en France, fin octobre. En déplacement à Rome, son intérim est assuré par Pierre Schneiter, ministre de la Santé.

<sup>1403</sup> Direction des Protectorats, Note sur le mémoire du sultan du Maroc, 27 octobre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1404</sup> « *Le Maroc est entré dans une nouvelle phase d'une évolution qui, suivant les propos expressions de Sa Majesté le sultan, amènera le peuple marocain à s'administrer lui-même et à gérer démocratiquement ses propres affaires.* » Réponse du Gouvernement français au mémoire du sultan, 31 octobre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1405</sup> Si l'on en croit la correspondance entre un représentant de l'Istiqlal en France et le militant nationaliste Mehdi Ben Barka, interceptée par les services de renseignement français. Lettre de Bensalem El Kohen à Mehdi Ben Barka, interceptée et traduite



remet à Alexandre Parodi, secrétaire général des Affaires étrangères (et futur ambassadeur de France au Maroc), une courte lettre, dans laquelle le sultan va plus loin que dans son premier texte. Il y regrette que les négociations qu'il appelait de ses vœux n'aient pas eu lieu et que les mesures proposées par le gouvernement ne sortent pas du cadre du traité :

*Le Gouvernement français, dans sa réponse à Notre mémoire, s'est borné à affirmer [...] que le principe qui régit sa politique marocaine est d'amener, par étapes, le peuple marocain à s'administrer lui-même et à gérer ses propres affaires. Il n'envisage, pour y parvenir, que des mesures qui s'inscrivent dans le cadre du traité actuellement en vigueur. Nous demeurons, pour Notre part, convaincu que de telles mesures s'insérant dans un tel ordre, ne sauraient résoudre le problème posé et qu'un esprit nouveau, né d'une convention nouvelle, dans le cadre d'une réelle amitié franco-marocaine, serait seul susceptible de mettre fin aux différends inhérents au régime actuel, et de promouvoir, avec l'aide de la France, les réformes de structure répondant réellement aux vœux et aux aspirations de Notre peuple<sup>1406</sup>.*

Pour la première fois, le sultan réclame l'abandon du traité de Fès. Son mémoire était un document confidentiel, car il n'était pas dans une logique de confrontation. Après avoir reçu la réponse française, il change de stratégie. Le lendemain de la remise du texte, il se plaint dans une lettre au gouvernement que ce dernier n'a pas tenu compte de ses exigences, et choisit d'afficher publiquement le désaccord. Il refuse que soit diffusé un communiqué commun, et le 2 novembre le Makhzen publie à sa demande un communiqué de presse pour faire pression sur le gouvernement : le « *Conseil des Ministres chérifiens* », réuni de façon exceptionnelle à Paris, a constaté « *que des divergences existaient entre les thèses chérifiennne et française quant à la solution du problème marocain<sup>1407</sup>* ». Dans le fond comme dans la forme, le voyage du sultan à Paris acte une rupture.

Là-dessus, le sultan rentre dans son empire. Conséquence des tensions accumulées depuis des années, avivées par le voyage, la crise éclate un mois après. La situation politique au Maroc connaît une brusque dramatisation à la fin de l'année 1950. Jamais les divisions politiques n'ont autant été étalées au grand jour, entre quatre acteurs ou groupes d'acteurs : le sultan et le Palais, les nationalistes de l'Istiqlal, A. Juin et la Résidence générale, le Glaoui et une partie des élites rurales. Quatre types d'acteurs, réunis en deux camps que les tensions

---

par les services français, 19 octobre 1950, CADLC, 24QO-17. Note secrète sur la visite du sultan en France, 8 novembre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1406</sup> Lettre du sultan du Maroc au Gouvernement français, 1<sup>er</sup> novembre 1950, CADLC, 24QO-17 ; également en CADN, IMA200-896. Alors que le mémoire du 11 octobre n'a pas circulé au Maroc, la lettre du sultan au gouvernement français du 1<sup>er</sup> novembre circule sous le manteau. Lettre du résident général A. Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 29 novembre 1950, CADLC, 24QO-16.

<sup>1407</sup> Communiqué du Makhzen, 2 novembre 1950, CADLC, 24QO-17. Le sultan mentionne également l'échec de son voyage lors de son discours de la fête du Trône. Discours du trône du 18 novembre 1950, CADLC, 24QO-16. Le discours du père est introduit par celui du fils, qui se présente comme l'héritier du trône : Discours de Moulay Hassan.

contribuent à cristalliser. En novembre puis décembre, les prises de position et les ralliements se succèdent rapidement, précisant ainsi la situation politique.

Les nationalistes de l'Istiqlal décident d'entrer en scène quelques jours après la fête du Trône. Ils profitent de la tenue du Conseil du Gouvernement, cet organe non décisionnaire qui tient lieu de seule assemblée partiellement élue du Maroc, mixte depuis une réforme introduite en 1947 (65 élus français, 65 Marocains musulmans, 5 Marocains juifs). En 1948, onze nationalistes ont été élus par un petit nombre d'électeurs marocains. Le 6 décembre 1950, jour de l'ouverture de la session budgétaire du Conseil, Ahmed Lyazidi, président de la Fédération marocaine des chambres de commerce, d'industrie et de l'artisanat, lit un rapport général sur le projet de budget qui attaque la gestion du Protectorat<sup>1408</sup>. D'autres déclarations hostiles ont lieu les jours suivants, par exemple sur le budget de l'instruction publique, jugé insuffisant et avant tout favorable aux jeunes Français<sup>1409</sup>. Le summum est atteint le 12 décembre, alors que Mohammed Laghzaoui, homme d'affaires et parmi les principaux financeurs du parti, s'apprête à prendre la parole pour attaquer le budget des travaux publics, dans un discours qui a déjà fuité dans la presse<sup>1410</sup>. La réaction du résident général Juin, qui préside ces séances, est violente<sup>1411</sup>. Il empêche M. Laghzaoui de prendre la parole et le tance sévèrement, dénonce l'instrumentalisation du Conseil par les nationalistes et l'injustice de leurs accusations<sup>1412</sup>, avant d'expulser les onze délégués nationalistes de l'assemblée<sup>1413</sup>. Les délégués sont ensuite immédiatement reçus par le sultan. Il n'est pas certain que le sultan ait préparé ce coup d'éclat avec eux. Il se dédouane publiquement de toute connivence au début du mois de janvier suivant, par l'intermédiaire de son directeur de cabinet : les nationalistes n'auraient pas pris part à la rédaction des mémoires du sultan, et ce dernier n'avait pas connaissance des rapports sur le budget avant que ceux-ci ne soient rendus publics<sup>1414</sup>. Mais les discours des nationalistes au Conseil sont à ce

---

<sup>1408</sup> « Nous trahirions le mandat dont nous sommes investis si nous ne disions que le budget, tel qu'il est conçu et appliqué, est incapable d'assurer le relèvement du peuple marocain. Ce n'est pas aux techniciens qui l'ont établi que vont mes critiques, mais bien à la politique à laquelle ils sont contraints d'obéir. C'est donc tout le régime de protectorat que nous mettons en cause. » « Rapport général sur le projet de budget présenté par M. Ahmed Lyazidi », Conseil du Gouvernement, session de décembre 1950, Rabat, Imprimerie officielle, 1950, CADN, 1MA200-893.

<sup>1409</sup> « Nouveaux incidents au Conseil du gouvernement marocain », *Le Monde*, 12 décembre 1950.

<sup>1410</sup> « Rapport général sur le projet de budget présenté par M. Ahmed Lyazidi », *op. cit.*

<sup>1411</sup> R. REZETTE, *Les Partis politiques marocains*, *op. cit.*, p. 50.

<sup>1412</sup> « Nous n'hésiterons pas à prendre des mesures contre ceux qui chercheraient à créer des désordres, déclare le général Juin », *Le Monde*, 15 décembre 1950. La Résidence a commandé un court ouvrage qui sort peu après et qui répond point par point aux nationalistes, accusés d'avoir pris leurs ordres au Palais : M. ROUFFIE, *Le Protectorat a-t-il fait faillite ? Un chapitre de la crise marocaine*, Éditions de la SIPEF, Casablanca, 1951 (disponible en CADN, 1MA200-895).

<sup>1413</sup> M. Laghzaoui et A. Lyazidi sont ensuite définitivement exclus du Conseil du gouvernement.

<sup>1414</sup> Dans un droit de réponse au journal *Le Monde*. Lettre de M'hammed Bahnini, directeur du Cabinet impérial, à Hubert Beuve-Méry, directeur du *Monde*, 15 janvier 1951, CADLC, 24QO-76, f° 139. En réponse à une série d'articles publiés les jours précédents et ayant pour auteurs Pierre et Renée Grosset, « Le Maroc est-il majeur ? » (5 janvier), « Le problème politique du Maroc est celui de l'émancipation démocratique » (6 janvier) et « Il faut débarrasser le Maroc de sa structure féodale si l'on veut

point la continuité, précise et argumentée, des accusations généralistes du sultan et s'inscrivent si bien dans sa stratégie, qu'il est impossible d'y lire une coïncidence. Seul le ton change, beaucoup plus offensif dans le cas de l'Istiqlal. Les nationalistes ne sont pas les seuls à accroître les tensions. Ils trouvent dans le général Juin un acteur dont la réaction prouve qu'il souhaite également les aviver.

Si le séjour à Paris du sultan a profondément inquiété le résident général, l'absence de résultat concret l'a conforté dans ses positions. Plus puissant que jamais, il se sent les mains libres et envisage la possibilité d'une destitution qui figurait dans sa lettre de mission signée trois ans plus tôt par G. Bidault. De son point de vue, le sultan, en plus de bloquer les réformes et le fonctionnement du Protectorat, est devenu dangereux du fait de ses accointances éclatantes avec les nationalistes. Plusieurs documents, retrouvés par Guillaume Denglos, montrent sa volonté de passer à l'offensive dans les jours qui suivent l'esclandre au Conseil du gouvernement<sup>1415</sup>. Ses conseillers, comme Marcel Vallat et Jacques de Blesson sont sur la même ligne<sup>1416</sup>.

La détermination du général Juin prépare l'épisode suivant, qui précipite la crise : la spectaculaire rupture entre le sultan et le Glaoui, à l'initiative de ce dernier. Proche du monarque au début de son règne et jusqu'au milieu des années 1940, le pacha de Marrakech a comme ce dernier hésité sur l'attitude à adopter face aux revendications des nationalistes, avant de choisir l'autre camp, en particulier après le discours de Tanger, qui lui a fait comprendre la menace qui pèse sur les élites traditionnelles dont le pouvoir, comme le sien, sont étroitement liés à la présence coloniale. L'apparition du Glaoui en décembre 1950 n'est en rien un hasard. De la même façon qu'il est possible de relier le sultan et les nationalistes par des intérêts communs, il est possible de relier la Résidence générale et le Glaoui, et plus généralement tout ce qu'il représente. Inquiet à bas bruit depuis plusieurs années, le pacha de Marrakech exprime clairement sa position fin 1950. L'année qui s'est écoulée ne l'a pas rassuré. Le grand voyage du sultan dans le Sud, un mois à Marrakech et ses alentours en avril-mai, a confirmé les différences de vue des deux hommes<sup>1417</sup>. Le Glaoui, qui était aussi à Paris, en a profité pour y rencontrer ses propres

---

réussir son émancipation » (9 janvier), et en réponse à un article de Jacques-Henri Guérif, « La crise marocaine est inséparable des préoccupations stratégiques de l'Occident » (10 janvier).

<sup>1415</sup> G. DENGLOS, *Juin : le maréchal africain*, op. cit., p. 281.

<sup>1416</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 23 décembre 1950, CADLC, 24QO-16 (document également disponible en CADN, 1MA300-297). Voir aussi, pour la position d'A. Juin à cette date, son discours inaugural devant le Conseil du gouvernement, novembre 1950, CADLC, 24QO-76, f° 109.

<sup>1417</sup> Sur le territoire du pacha, le sultan a participé à l'inauguration d'une madrasa\* nationaliste. Il a également tenté de séduire les tribus locales fidèles au Glaoui, ce qui a accru le risque d'une expansion du nationalisme dans les campagnes. Mais ce séjour a également confirmé au Glaoui qu'une résistance au sultan et aux nationalistes était possible. Le séjour du sultan n'a en effet pas été aussi enthousiaste qu'il l'aurait voulu. Le poids fiscal imposé aux tribus rencontrées, obligées par le protocole à faire des dons, a fait parler contre lui. Sur ce séjour prolongé à Marrakech, CADN, 1MA200-883.

soutiens. Lui et le caïd des Rehamna, pourtant rivaux, mais réunis dans leur crainte du nationalisme, « ont cru devoir faire part à de hautes personnalités françaises de leur volonté de reprendre leur liberté d'action si le palais continuait à tolérer les outrances de l'Istiqlal<sup>1418</sup> ». Enfin, le Glaoui et ses partisans s'inquiètent de ce désir toujours plus prononcé du sultan de mieux contrôler les pachas et caïds, via un conseil de discipline et en leur retirant une partie de leur pouvoir (judiciaire). Le 18 décembre, le sultan fait encore parvenir au résident une note sur la question<sup>1419</sup>.

C'est donc un pacha de Marrakech excédé qui se présente devant son sultan le 23 décembre 1950, pour une algarade qui a fait couler beaucoup d'encre. Les fêtes du *mawlid* battent alors leur plein à Rabat. Comme plusieurs fois l'an, le Glaoui doit rendre hommage au sultan lors de la cérémonie de la *hadiyya*, selon la tradition qui concerne tous les territoires de l'Empire. Mais le Glaoui refuse cette fois de prêter allégeance. Au cours d'une audience privée dont nous n'avons aucun témoignage direct, le pacha de Marrakech, ne pouvant s'attaquer frontalement au sultan, s'en serait pris à ses liens avec les nationalistes : de plus en plus étroits et évidents, ils menaceraient la cohésion du pays, comme le prouverait l'épisode du Conseil du Gouvernement. Mohammed ben Youssef balaie l'argument du revers de la main : l'événement n'aurait aucune importance, puisque le Conseil n'est de son point de vue qu'un organe privé et résidentiel, qui n'a rien à voir avec une assemblée nationale. Selon le récit qu'en fait A. Juin, d'après ce qui lui en a rapporté le Glaoui et dont le but est d'alerter le ministère, le sultan aurait « répliqué que l'Istiqlal représentait un élément d'avenir appelé à se substituer aux Pachas et Caïds actuels et qu'il était dès lors normal qu'il s'entoure de leurs conseils et tienne compte de leur aspiration<sup>1420</sup> ». Le pacha fait donc bien la distinction entre le sultan et les nationalistes, mais menace de ne plus être fidèle au sultan si les liens persistent<sup>1421</sup>. La menace est aussi celle d'une forme de sécession. Selon la presse, le Glaoui aurait été beaucoup plus loin, s'en prenant directement au sultan, l'accusant d'être le « sultan de l'Istiqlal ». Rien ne vient le confirmer. Le pacha prend ensuite congé, mais n'a pas été chassé du Palais contrairement à ce qui a pu être écrit.

---

<sup>1418</sup> Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 15 février 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1419</sup> « Mulāḥazāt 'alā ḡawāb al-īdāra al-šarīfiyya fī šān mašrū' al-ẓahīr al-muta'allaq bi-īḥdāt maḡlis tāḍībī ḥāš bi-l-bāšawāt wa-l-quwwād. [Observations au sujet de la note de la direction des Affaires chérifiennes relative au projet de dahir portant création d'un conseil de discipline spécial pour les pachas et caïds] », 18 décembre 1950, CADN, 1MA300-297.

<sup>1420</sup> Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 23 décembre 1950, CADLC, 24QO-16. G. Denglos met en doute la version du général Juin : il est peu probable que le sultan ait tenu de tels propos sur l'Istiqlal. G. DENGLOS, *Juin : le maréchal africain*, op. cit., p. 282.

<sup>1421</sup> Le Glaoui aurait déclaré « que le travail auquel se livraient quelques agitateurs professionnels en se prévalant du soutien du Palais ne saurait être toléré plus longtemps sur le territoire relevant de son commandement », précisant que s'il « s'était rallié volontiers à un drapeau, le sultanien, il n'entendait pas pour autant rallier au drapeau istiqlalo-communiste de la révolte qu'agitent actuellement certains éléments extrémistes communistes dans les fractions les plus reculées de l'Empire ».

Le Glaoui a laissé au sultan le soin de consommer la rupture. Mohammed ben Youssef ne peut en effet laisser passer l'affront fait par un subordonné, même aussi riche et puissant que le Glaoui. Ce dernier a tout juste franchi la porte du palais qu'il décide de sanctions contre le chef du Sud. L'accès au Palais lui est interdit, ce qui signifie que toute tentative de réconciliation est vouée à l'échec. Une guerre personnelle est déclarée entre les deux hommes, dont les multiples rebondissements tiennent en haleine le Maroc durant cinq ans. Quelques jours plus tard, alors que l'affaire a pris de l'ampleur, le sultan ordonne au Makhzen d'émettre un communiqué qui expose son point de vue pour atténuer la gravité de la rupture. Les mesures temporaires contre le Glaoui, ne seraient qu'un « *rappel à l'ordre émanant du Souverain et s'adressant à l'un de Ses représentants locaux*<sup>1422</sup> », dont il nie l'autonomie. Le pacha se serait plaint d'attaques des nationalistes et d'une partie de la presse française à son encontre, et aurait demandé au sultan de ne pas écouter certaines doléances de ses administrés sur sa gestion du pachalik. Devant le refus du sultan, qui souhaiterait protéger les droits de ses sujets, le Glaoui serait devenu irrespectueux, et c'est pourquoi le sultan l'aurait congédié. La responsabilité est donc reportée sur le Glaoui, présenté comme un mauvais pacha et mauvais sujet du sultan. Le Glaoui cherchait la rupture et le sultan était contraint de la lui offrir. Le pacha est sans doute le seul à pouvoir se le permettre dans tout l'Empire chérifien. Pour agir ainsi, il faut être bien certain de sa puissance et du soutien des Français<sup>1423</sup>. Le Glaoui, dernier des grands caïds en vie, est l'un des piliers du Protectorat, presque aussi essentiel à sa stabilité que le sultan. En se retirant sur ses terres du sud, il emmène avec lui les caïds qui font partie de sa clientèle. S'enclenche contre le sultan un étrange mouvement, que le général Juin baptise une « *dissidence à rebours*<sup>1424</sup> ». C'est la première fois dans l'histoire du Protectorat que cela arrive : de 1912 à 1934, les Français avaient mené par la force les tribus récalcitrantes à se rallier au sultan, et donc au Protectorat. Le mouvement est ici contraire, et l'on voit bien à quel point il est en contradiction avec la logique première du Protectorat, la protection de la monarchie. Le renvoi du Glaoui ne peut échapper au parallèle avec la situation au sein du Conseil du Gouvernement, quelques jours plus tôt : le sultan renvoie le Glaoui de la même façon que le résident Juin a expulsé les nationalistes, qui s'étaient aussitôt rendu au palais. De son côté, le pacha rejoint le résident général

---

<sup>1422</sup> « Mise au point du grand vizirat », 4 janvier 1951, CADLC, 24QO-76, f° 160.

<sup>1423</sup> Le journal *Le Monde* commente : « Grâce à son prestige et à son autorité, le Glaoui a pu dire au sultan ce que d'autres pensent sans oser le manifester », « Le pacha de Marrakech se pose en défenseur de l'orthodoxie musulmane », *Le Monde*, 4 janvier 1951.

<sup>1424</sup> « Tous les jours le pacha Glaoui enregistre de nouveaux témoignages de sympathie et de solidarité de la part des chefs de délégations. Le partage des camps auquel donne lieu cette situation provoque une véritable psychose de dissidence à rebours et cette fois pro-française, semblable à celles qui, dans la plus pure tradition marocaine, ont souvent dressé les uns contre les autres les différentes classes de la population. » Lettre du résident général A. Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 28 décembre 1950, CADLC, 24QO-16.

immédiatement après l'altercation. Les deux camps se cristallisent et la rupture parvient rapidement à un point de non-retour.

Au début de l'année 1951, Mohammed ben Youssef est durant plusieurs semaines soumis à une très forte pression et à une menace de déposition s'il ne se plie pas aux desideratas de la Résidence, à savoir une rupture franche avec les nationalistes. A. Juin se sert du prétexte de l'altercation avec le Glaoui pour exiger du sultan qu'il approuve plusieurs réformes en souffrance, ce à quoi le souverain se refuse tant qu'il n'a pas reçu une réponse du Gouvernement français à sa lettre de début novembre. Il ne veut pas de la commission mixte qui a été proposée par la France à l'issue de son voyage et que le résident considère pourtant comme la priorité<sup>1425</sup>. Il estime que les commissions mixtes qui lui sont proposées, pour l'enseignement et le droit syndical, lui sont imposées. Il a déjà pris ses décisions sur le sujet, et est par exemple favorable au droit syndical. Alors pourquoi les remettre en cause ou retarder leur application, si la France est aussi libérale et de bonne volonté qu'elle le dit<sup>1426</sup> ? Le seul point sur lequel le Palais et la Résidence s'entendent est la nécessité de mettre fin à la censure, conformément à ce qu'a demandé le sultan à Paris, suppression considérée par le premier comme allant de soi, par le second comme une récompense si d'autres réformes venaient à être décidées. Pour les Français, il est très clair que le sultan ne souhaite plus qu'une chose, l'indépendance, et refuse pour cela toute réforme intermédiaire<sup>1427</sup>. A. Juin décide de passer lui-même à l'offensive après le refus de la commission mixte par le sultan, qui souhaiterait une plus forte implication de son Makhzen<sup>1428</sup>.

La rupture entre le sultan et le résident survient le 26 janvier<sup>1429</sup>. Un mois après l'entretien houleux entre le sultan et le Glaoui, A. Juin prend la place de l'accusateur et fait comprendre à Mohammed ben Youssef la nature du mur qui se dresse devant lui. À l'issue d'une discussion à bâtons rompus, au cours de laquelle tous les sujets de crispation ont été évoqués, le résident général place le sultan face à un ultimatum. Pour la première fois, il évoque directement la menace d'une déposition : « *en cas de refus de votre part, nous aurions le regret d'envisager votre abdication et même votre déposition si cela était nécessaire*<sup>1430</sup>. » Le résident exige du sultan deux actes liés : qu'il se détache des membres de son Cabinet qui sont trop

---

<sup>1425</sup> Note du résident général Juin pour le sultan avec annexe sur la Commission mixte, 4 janvier 1951, CADN, IMA300-316.

<sup>1426</sup> Sur les tractations, voir « Extrait de l'audience de S. M. le Sultan », CR n° 4, 23 janvier 1951, CADLC, 24QO-119, f° 110.

<sup>1427</sup> Lettre du délégué à la Résidence général J. de Blesson au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 31 janvier 1951, CADLC, 24QO-119, f° 117.

<sup>1428</sup> Réponse du Makhzen à la note du résident général, 24 janvier 1951, CADN, IMA300-316.

<sup>1429</sup> Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 28 janvier 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1430</sup> Résumé de l'audience du 26 janvier 1951, CADLC, 24QO-76 ; le document se trouve également en CADN, IMA300-316. Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 28 janvier 1951, CADLC, 24QO-16.

ouvertement nationalistes, et surtout qu'il condamne publiquement l'Istiqlal, ce qui ouvrirait la voie à une répression contre le parti. Tout en niant, à l'encontre des faits, être lié d'aucune façon aux nationalistes, le sultan refuse de les condamner. Il reprend ce qui est son antienne depuis 1944 : il ne peut désavouer un parti parce qu'il est au-dessus des partis, mais aussi parce que les nationalistes font partie de ses sujets et qu'un sultan ne peut renier aucun d'entre eux ; étant également commandeur des croyants, la mise à l'écart équivaldrait à une excommunication<sup>1431</sup>. A. Juin doit ensuite quitter le Maroc pour une mission à Washington. Le sultan doit se décider d'ici son retour en France.

Jour après jour, sous la menace d'une destitution, le sultan lâche progressivement du lest face au délégué à la Résidence générale, Jacques de Blesson, qui partage le colonialisme du général Juin. Le 1<sup>er</sup> février, il accepte qu'un texte soit lu en son nom dans les mosquées de la zone française, texte qui condamnerait les errements politiques de l'Istiqlal, mais sans les citer explicitement<sup>1432</sup>. J. de Blesson exige qu'il aille encore plus loin, et qu'il éloigne de son entourage ses proches trop compromis par le nationalisme. Le sultan demande à la Résidence un document écrit qui listerait ce qui est reproché à l'Istiqlal, ce qui est fait dès le lendemain : esprit anti-français, obstruction à la gestion du pays et aux réformes, « terrorisme » et violences, et compromission avec le communisme<sup>1433</sup>. Ce qui permet au sultan de répondre immédiatement à cette note :

*Nous entendons demeurer au-dessus des partis et en dehors des querelles partisans. Il est entendu que chaque parti reste responsable de ses faits et gestes et comptable des infractions aux lois en vigueur, devant la justice qui a eu déjà à connaître de certains faits [...]. Néanmoins dans l'intérêt de l'amitié franco-marocaine, et eu égard à la conjoncture [sic] internationale actuelle, Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que, par une déclaration publique qui ne porte point atteinte à la dignité du Trône, Nous nous adressions à Notre peuple pour lui prodiguer des conseils et, sur le plan religieux, le mettre en garde contre certaine idéologie d'origine étrangère contraire aux principes de l'islam et incompatible avec les saines traditions du pays<sup>1434</sup>.*

Les discussions tournent en rond. Le 13 février, lendemain du retour du général Juin au Maroc, le sultan propose un texte qui pourrait être lu dans toutes les mosquées, mais dans lequel il ne satisfait que partiellement les attentes des Français. Dans son brouillon, le sultan a sagement pris le soin de ne rien condamner, hormis le communisme. Tout en rendant hommage à l'action

<sup>1431</sup> Résumé de l'audience du 26 janvier 1951, CADLC, 24QO-76

<sup>1432</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale J. de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> février 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1433</sup> Note de la Résidence générale pour le sultan, 2 février 1950, CADLC, 24QO-76, f° 182.

<sup>1434</sup> Réponse du sultan à la note de la Résidence générale, 7 février 1950, CADLC, 24QO-76, f° 183.

de la France, il se contente de rappeler des généralités sur la morale islamique<sup>1435</sup>. A. Juin exige que soient ajoutées quelques lignes condamnant un « climat de haine » dont « un certain parti » serait responsable<sup>1436</sup>. Refus du sultan. Et ainsi de suite pendant plusieurs jours. Le Palais et la Résidence s'échangent des versions du texte qui ne plaisent jamais à l'autre. Chaque jour qui passe, A. Juin ajoute des conditions, pour être certain soit que le sultan choisisse d'abdiquer, soit que la capitulation soit totale et que toutes les résistances soient vaincues. « *Je crois, Sire, aurait déclaré le général Juin le 17 février, que vous ne prenez pas au sérieux la situation dont je Vous ai déjà entretenue*<sup>1437</sup>. » Le ton monte rapidement :

— *C'est donc des ordres formels que vous Nous donnez, répondit Sa Majesté.*  
— *Je ne me le permettrais pas, Sire, je vous le demande parce que c'est dans Votre intérêt et celui de Votre famille et de Votre Trône. Je n'ai jamais été contre Votre personne, mais Vous avez autour de Vous des personnes qui ruinent Votre prestige, Vous desservent démesurément, par leur attachement à l'Istiqlal*<sup>1438</sup>.

Le 18 février, la Résidence générale finit par accepter que le texte proposé par le Palais soit proclamé, malgré ses manques, à la condition que le grand vizir soit chargé d'en tirer les conclusions politiques qui s'imposent en condamnant explicitement l'Istiqlal<sup>1439</sup>. Mais... le conseil des vizirs retravaille le texte et en gomme toute mention du parti nationaliste. C'est un jeu sans fin, de petites avancées, de reculades, qui épuise les acteurs et contribue à accroître la tension. Les vizirs, jusqu'ici plutôt à l'écart, sont englobés par A. Juin dans sa colère. Le 20 février, il les convoque à la Résidence pour les réprimander<sup>1440</sup>, ce qui constitue pour le sultan une humiliation.

La situation se dégrade brusquement après le 20 février. La pression ne vient pas seulement de la Résidence générale, mais aussi d'une mobilisation rurale contre le sultan, très difficile à évaluer, mais coordonnée par la Résidence. Comme l'a montré Guillaume Denglos, des manœuvres militaires sont organisées depuis début février. A. Juin est sans aucun doute déterminé à déposer le sultan, et est prêt pour cela à aller contre la volonté du Gouvernement français, qui tarde à prendre position<sup>1441</sup>. Mohammed ben Youssef a bien conscience de la gravité de la situation, et comprend à cette date qu'il pourrait véritablement perdre son trône. Il ne s'agit pas

---

<sup>1435</sup> Projet de déclaration sultanienne, traduction de l'arabe par les services de la Résidence générale, 13 février 1951, CADLC, 24QO-76, f° 181.

<sup>1436</sup> Lettre du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 15 février 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1437</sup> Note du sultan sur l'audience accordée au résident général le 17 février 1951, CADLC, 24QO-76, f° 53.

<sup>1438</sup> *Ibid.*

<sup>1439</sup> Note du sultan sur l'audience accordée au conseiller du gouvernement chérifien le 18 février 1951, CADLC, 24QO-76, f° 59. Proposition pour la proclamation du Makhzen, 18 février, CADLC, 24QO-76, f° 69.

<sup>1440</sup> Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 20 février 1951, CADLC, 24QO-77, f° 80.

<sup>1441</sup> Un document non signé du 2 février 1951, conservé dans les archives de la direction de l'Intérieur, se demande s'il est possible d'organiser une nouvelle élection de sultan à Fès dans un avenir proche, CADN, IMA200-897.



d'un simple bras de fer comme il y en a déjà eu avec le général Juin. Depuis deux mois, le souverain ne sort plus, voit de moins en moins de monde, y compris sa propre famille. Les renseignements venus du Palais décrivent un souverain qui ne dort plus et dont la santé se dégrade<sup>1442</sup>. Le 21, il joue l'une de ses dernières cartes et écrit au président Auriol pour demander son arbitrage. Le lendemain, il communique à la Résidence un très long rapport dans lequel il donne sa version de la crise [Annexe II.16]. Après avoir critiqué les méthodes brutales du résident depuis 1947, il dénonce les menaces qu'il a subies, et les faussetés qui sont propagées par la Résidence, le Glaoui et leurs alliés<sup>1443</sup>. Face à cette nouvelle résistance, et apprenant que le sultan l'a contourné pour contacter Vincent Auriol, le résident resserre encore l'étau autour du sultan. Le 23 février, Si Mammeri est convoqué à la Résidence. Il doit transmettre à son maître les ordres suivants : le remaniement du cabinet du sultan doit être immédiat, et doit être étendu au Makhzen ; les biens de la Couronne et les biens privés du sultan doivent être inventoriés. Le sultan est contraint d'obtempérer et accepte le départ de ses proches. Mais la principale exigence, la dénonciation de l'Istiqlal, reste en suspens.

Le 24 février, le gouvernement français, après tergiversations, réaffirme pleinement son soutien à A. Juin dans une lettre, tout en lui demandant de résoudre la crise en évitant d'avoir recours à la manière forte, donc en évitant la déposition<sup>1444</sup>. La lettre est présentée le lendemain par J. de Blesson au sultan, qui n'a plus aucune marge de manœuvre, mais qui peut tout de même sauver son trône. Un nouvel ultimatum lui est présenté : il a jusqu'au coucher du soleil pour condamner l'Istiqlal<sup>1445</sup>. L'agitation gagne tout le pays. D'importants mouvements de troupes ont été remarqués vers Rabat, et rapportés au sultan<sup>1446</sup>, tandis que les forces qui gardent le palais sont renforcées : elles ne protègent plus le sultan, mais veulent prévenir toute fuite, et sont prêtes à passer à l'action s'il fallait le déposer. Le 25 février au soir, un quart d'heure avant l'ultimatum, un accord est trouvé entre le Palais et la Résidence. Si Mammeri et J. de Blesson s'entendent sur la proclamation qui doit être faite au nom du sultan, sur le remaniement du Makhzen, sur les prochains dahirs qui doivent être signés, et sur l'investiture de certains pachas et caïds<sup>1447</sup>. La déclaration du sultan, largement diffusée dans tout le Maroc et lue dans les

---

<sup>1442</sup> Note de renseignement, 19 février 1951, CADN, IMA200-884.

<sup>1443</sup> Traduction d'une note rédigée par le Palais « au sujet des rapports entre le Palais et la Résidence générale », 22 février 1951 (15 jourmada 1370), CADLC, 24QO-85, f° 152.

<sup>1444</sup> Télégramme du ministre des Affaires étrangères Schuman au résident général Juin, priorité absolue, 24 février 1951, CADLC, 24QO-77, f° 138. « Samedi 24 février », V. AURIOL, *Journal du septennat (1947-1954), tome V, 1951*, Paris, Armand Colin, 1975, p. 95.

<sup>1445</sup> Appendice (rédigée fin février) à la note rédigée par le Palais « au sujet des rapports entre le Palais et la Résidence générale », 22 février 1951 (15 jourmada 1370), CADLC, 24QO-85.

<sup>1446</sup> Lettre du délégué à la Résidence générale J. de Blesson au directeur-adjoint des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, Roland de Margerie, 2 mars 1951, CADLC, 24QO-78, f° 16.

<sup>1447</sup> Procès-verbal, 25 février 1951, CADLC, 24QO-16.

mosquées, n'est une victoire pour personne [Annexe II.17]. Ni pour le sultan, qui est contraint de prendre la parole, ni pour le résident, puisque l'Istiqlal n'y est pas explicitement condamné. Après avoir fait part de son inquiétude sur la situation de l'Empire, le souverain se contente de « *mettre expressément [Ses] sujets en garde contre l'idéologie subversive du communisme, contraire aux principes de l'islam et aux traditions de [Son] Empire chérifien*<sup>1448</sup> ». Il rappelle son attachement et celui de l'Empire à la France, et renvoie vers une seconde déclaration, celle du grand vizir, pour expliciter son propos. L'Istiqlal est plus directement ciblé dans ce second texte, sans toutefois être nommé : « *Nous affirmons, déclare le grand vizir, que nous ne subissons dans notre mission aucune influence extérieure et que nous ne suivons aucun parti, quelle que soit son étiquette* » et « *nous condamnons les méthodes d'un certain parti [ḥizb min al-aḥzāb] qui en recourant à la menace et à la contrainte a provoqué une impasse politique et entrave des institutions vivantes et saines, et qui par ses agissements aggrave les divisions entre les habitants de ce pays*<sup>1449</sup>. » Cette condamnation *a minima* des Istiqlaliens par le Makhzen autorise une vague de répression. A. Lyazidi, qui avait pris la parole au Conseil du gouvernement, Omar ben Abdeljalil, Mohammed el-Ghazi, ou encore Mehdi Ben Barka sont arrêtés. La résolution de la crise conduit à un nouveau jeu de chaises musicales au Palais, en défaveur du sultan. Le sultan perd les bénéfiques du remaniement de février 1950, et surtout de son Cabinet impérial qui est démantelé<sup>1450</sup>. Ahmed Bargach, le vizir des Habous, est destitué et remplacé par Mohammed Bouachrine, qui jusqu'ici était président du HTC<sup>1451</sup>. Mohammed Mouline est débarqué du poste de délégué du grand vizir à la Production industrielle et aux mines. Abdallah Sbihi, délégué du grand vizir à l'Agriculture depuis 1947, est remplacé par 'Abd Allah Zwāwī, président de la Fédération des agriculteurs marocains. Abdeslam el-Fassi, délégué à l'Enseignement, est remplacé par 'Abd al-Qādir Sulaymānī (inspecteur de l'enseignement musulman)

---

<sup>1448</sup> Traduction personnelle. Proclamation du sultan, 25 février 1951, CADN, IMA200-893.

<sup>1449</sup> Traduction personnelle. Proclamation du grand vizir, 25 février 1951, CADN, IMA200-893.

<sup>1450</sup> Cela implique de se séparer de son directeur de cabinet, M. Bahnini, mais aussi du directeur-adjoint, Messaoud Chiguer. Le premier redevient juge délégué au HTC, le second devient juge à Marrakech, et M. Kabbaj secrétaire du tribunal du pacha de Casablanca. Un autre proche du sultan, le conseiller au HTC A. Bennani, devient juge assesseur du tribunal du même pacha. Pour la liste des changements de poste à la suite de la crise : « Liste des dahirs de nominations », 8 mars 1951, CADN, IMA10-207.

<sup>1451</sup> Muhammad Bouachrine (1879 – 195?) est membre d'une puissante famille de Meknès. Son grand-père a été grand vizir, et le frère de celui-ci chambellan du sultan Mohammed IV. Son père a été vizir sous ce sultan et son successeur, Hassan I<sup>er</sup>. Lui fait partie de ces quelques figures à l'impressionnante longévité politique, qui occupent de hautes fonctions avant le Protectorat et jusqu'à sa fin. Il a été secrétaire au vizirat des Habous, responsable des Habous à Meknès, second du pacha de Fès-Djédid, éphémère président du HTC en 1924, éphémère *mendoub* du sultan à Tanger la même année, puis inspecteur général des Habous. De 1928 à 1943, il est caïd d'une tribu près de Meknès. Il redevient président du HTC en 1943-44. Il est vizir des Habous de 1951 à 1954. Notice biographiques, 1932, CADN, IMA300-308 et 1954, CADN, IMA300-126. Il est remplacé à la direction du HTC par Mohammed Kessaba (Muḥammad Kessaba), jusqu'ici vice-président. Télégramme de la Résidence générale au ministère des Affaires étrangères, 2 mars 1951, CADLC, 24QO-78, f<sup>o</sup> 18.

et redevient simple *cadi*<sup>1452</sup>. L'affaiblissement du sultan permet aussi le grand retour de la famille Tazi. Idrīs al-Tāzī devient délégué du grand vizir à la place de Mohammed Mouline, tandis que son cousin Mohammed ben Mohammed Tazi, pacha de Fès dont le sultan avait durement obtenu le départ en 1945, récupère brièvement son poste ; son frère ‘Abbās al-Tāzī devient pacha de Rabat et pourvoit ainsi le poste qui était vacant depuis un an<sup>1453</sup>. C’est le dernier grand acte de la querelle des investitures, dont A. Juin sort vainqueur. Le Makhzen est définitivement affaibli, aux mains des Français, et ne peut plus être un moyen pour le sultan de renforcer son autorité.

Au 25 février, l’issue de la crise est en demi-teinte pour ses deux principaux protagonistes. Le résident a réussi à faire plier le sultan, contraint de signer des dahirs et d’épurer son entourage, mais il n’a pas pu le déposer, dissuadé par le gouvernement. Il n’a pas non plus obtenu du sultan qu’il condamne explicitement l’Istiqlal. Les plus déterminés des agents de la Résidence ont été coupés dans leur élan, et doivent continuer de faire avec ce sultan dont ils ne veulent plus<sup>1454</sup>. De son côté, le sultan a beaucoup perdu, et notamment tout le terrain gagné depuis 1947 ; mais il conserve le plus important, son trône. Il a donc reproduit la stratégie qui est la sienne depuis quatre ans : résister jusqu’à ce que cela ne soit plus possible, puis plier sans rompre. Toutefois, si sur le moment le rapport de force est favorable au général Juin, l’écho de la crise, au Maroc et surtout hors du Maroc, qui résonne *decrecendo* pendant plusieurs semaines, profite avant tout au sultan. Mais il est évident pour tous, à l’issue de cette crise, que le régime du Protectorat est dérégulé ; ses deux principaux piliers, le palais et la Résidence générale, ne peuvent plus fonctionner ensemble.

---

<sup>1452</sup> Par ailleurs, deux nouveaux postes de délégués du grand vizir sont créés : un délégué à la direction des PTT, poste confié Mohammed Kholti, et un autre à la direction du commerce, qui revient à Mohammed Berrada, commerçant de Casablanca.

<sup>1453</sup> De la même façon, le pachalik d’Agadir, lui aussi en souffrance depuis plus d’un an, est confié à celui qui est au candidat de la Résidence depuis le début.

<sup>1454</sup> Comme le signale J. de Blesson : « *Puisque nous conservons le Sultan, il importe que celui-ci garde, à l’issue de cette crise, le souvenir d’une leçon, mais non d’une humiliation, et que le travail en commun lui apparaisse désormais préférable à la recherche d’une revanche.* » « *Au soir d’une journée où seul l’esprit de modération marquait un succès, la plupart des protagonistes étaient mécontents. Le Sultan, dont les yeux s’étaient ouverts au dernier moment, s’effondrait dans une crise de larmes sous les yeux de Clauzel. Le Glaoui s’inclinait devant le Général, en nous avertissant des mécomptes que nous réservait la reprise de la coopération avec un souverain rancunier avec lequel, pour sa part, il n’envisageait pas de réconciliation. J’ai enfin à peine besoin d’ajouter que la déception n’était pas moins vive parmi ceux qui, pour une raison ou pour une autre, souhaitaient une solution radicale.* » Lettre du délégué à la Résidence générale J. de Blesson au directeur-adjoint des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, Roland de Margerie, 2 mars 1951, CADLC, 24QO-78, f° 16.

## B. Naissance de la question marocaine au Maroc : les élites marocaines à l'heure du choix

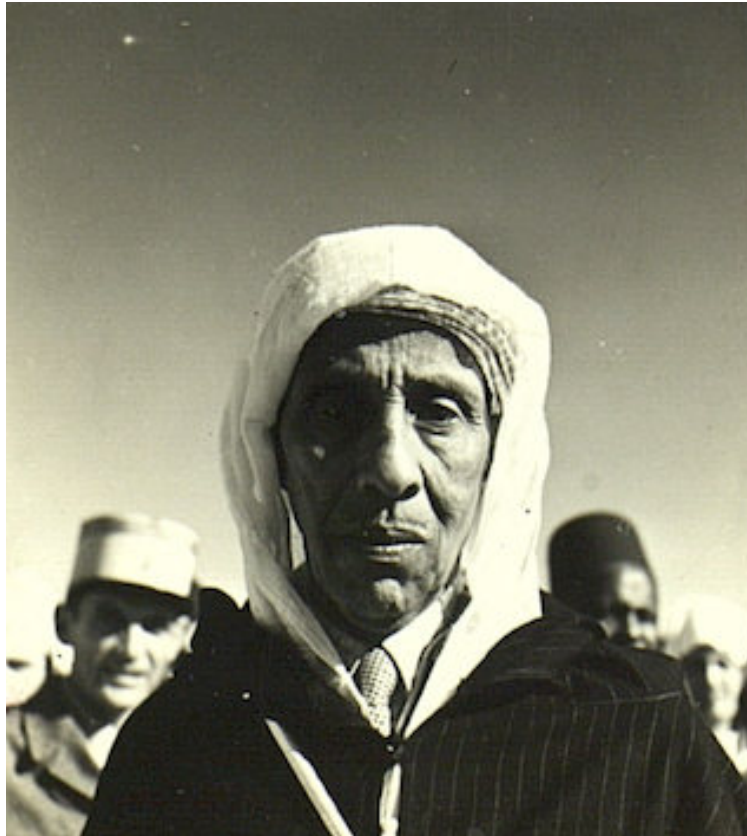
La conséquence principale de la tentative de destitution du sultan est de donner naissance à la question marocaine. Celle-ci était latente depuis au moins 1947, mais son ampleur restait limitée, tant au Maroc qu'en France et à l'international. Début 1951, en rendant évidentes les oppositions et en contraignant les différents acteurs, mais aussi les opinions publiques (marocaines, françaises, arabes...) à prendre position, la crise atteint un point de non-retour et devient un véritable sujet colonial, qui ne retombe pas avant 1956. Toute cette période a souvent été analysée sous l'angle maroco-français, dans l'opposition entre le Palais et les nationalistes d'un côté, la Résidence générale de l'autre. Je souhaite ici ouvrir la perspective de trois façons. Tout d'abord en soulignant que la question marocaine n'est pas seulement une crise coloniale, mais aussi une crise politique marocaine, qui oppose différents acteurs marocains aux intérêts divergents. Ensuite en soulignant que les Français sont eux-mêmes divisés, fait central jusqu'en 1956. Enfin, en analysant rapidement comme cette question marocaine trouve un écho hors du Maroc. Dans tous les cas, Mohammed ben Youssef se trouve au centre, car il divise les uns et les autres.

Le pacha de Marrakech, Thami el-Glaoui, est un acteur politique central durant le processus de décolonisation du Maroc, parce qu'il incarne parfaitement les intérêts de ceux qui s'opposent à l'idée d'une indépendance prochaine, et surtout aux nationalistes. En effet, ces derniers doivent être compris comme une élite politique émergente, rivale des élites traditionnelles. Comme le montre l'évolution ultérieure de cette crise politique marocaine, il est impossible de la réduire à un prisme qui opposerait élites arabes et élites berbères, ou élites urbaines et élites rurales, comme le font à l'époque certains analystes, et ainsi que le présentent souvent les archives coloniales. La césure est bien plus profonde et complexe. Elle transcende les questions identitaires, et correspond avant toute chose à des enjeux d'autorité et de définition du cadre politique. Les leaders nationalistes, issus des grandes familles arabes<sup>1455</sup> ou d'extraction plus modeste, pour la génération qui émerge dans les années 1940, désirent un cadre politique renouvelé et modernisé, structuré autour de partis et d'élections, ce qui ne leur semble possible que dans le cadre d'un pays indépendant. À l'inverse, les élites traditionnelles souhaitent préserver des formes politiques héritées, qui leur assurent une autorité locale, urbaine comme

---

<sup>1455</sup> Il faut noter que les grandes familles ne sont pas unies sur ces questions politiques. Il arrive qu'un militant nationaliste de premier plan soit issu d'une famille dont les autres membres, en particulier les générations plus anciennes, sont restés traditionalistes ; ce qui peut laisser penser à une stratégie familiale préventive, visant à répartir les risques.

rurale ; dans cette optique, le cadre colonial, bien qu'insatisfaisant, leur paraît comme une garantie. Durant la crise de 1951, Thami el-Moqri, fils du grand vizir et lui-même membre du Makhzen, se plaint à un colonel français de la montée en puissance de leaders nationalistes d'origine modeste et de leur proximité croissante avec le sultan qui atteint « *tous les grands noms du royaume dont le prestige et l'influence seraient terriblement diminués*<sup>1456</sup> ».



**Ill. n° 19 Portrait du Glaoui, pacha de Marrakech, 14 décembre 1945**

*CADN, Fonds Belin, n° 25 211*

Entre ces deux groupes, Mohammed ben Youssef a fini par faire son choix. Le discours de Tanger, face au monde, mais surtout face aux élites marocaines qui étaient présentes dans leur diversité, en a constitué la manifestation éclatante. Cette partition politique est ce qui explique l'importance prise après 1947 par la querelle des investitures : Mohammed ben Youssef, pour des raisons qui visent également à renforcer le pouvoir central, ne voit dans les élites locales que des fonctionnaires entièrement redevables à l'État et non des potentats locaux, et partage en cela la vision modernisatrice des nationalistes, tandis que la Résidence générale met en avant le modèle inverse – par ailleurs contradictoire avec le modèle d'État « moderne »

<sup>1456</sup> « Notes sur une conversation de Si Thami El Mokri avec le colonel Partiot », 9 janvier 1951, CADN, IMA300-308.

qu'elle annonce promouvoir. De la même façon que le monarque a dû faire un choix, les élites marocaines, dans leur ensemble, doivent se risquer à parier sur l'avenir politique du Maroc. Afin de protéger leurs intérêts propres, certaines font le choix contraire de celui du sultan. D'où un divorce croissant, qui prive Mohammed ben Youssef de ses alliances traditionnelles et le rend encore plus dépendant de sa nouvelle alliance avec les nationalistes<sup>1457</sup>. Prêter allégeance au sultan revient désormais à reconnaître une légitimité politique aux nationalistes. Par conséquent, les caïds commencent à fuir les traditionnelles cérémonies d'allégeance. Le sultan s'en rend rapidement compte, et le phénomène s'accélère après 1950<sup>1458</sup>.

La sécession croissante d'une partie des élites, notamment rurales, converge avec les intérêts de certains groupes à l'influence considérable dans la société marocaine : les confréries musulmanes<sup>1459</sup>. Celles-ci ont aussi de quoi être inquiétées par le nationalisme et les prises de position réformistes du sultan. Il serait cependant erroné d'en conclure que toutes les confréries marocaines sont vouées à l'animadversion du monarque. Ce n'est pas le cas de celles qui n'ont aucun engagement fort auprès des Français, comme la plus puissante d'entre elles, la Tiġāniyya. En 1942, Mohammed ben Youssef aurait exprimé le souhait de visiter la *zāwiyya* Naciri à Tamgroute (Tafilalt)<sup>1460</sup>, siège de cette confrérie fondée au XVII<sup>e</sup> siècle par la famille des Naciri, également installée à Salé. Mais le sultan a déjà alors une arrière-pensée politique : le cheikh de la confrérie, 'Abd al-Salām al-Nāṣirī, est le frère de Mekki Naciri, l'un des chefs de file du nationalisme dans la zone espagnole. Son positionnement à l'égard des confréries n'est pas tant une question religieuse qu'une question politique. À travers certaines confréries, il réproouve une certaine collusion avec les intérêts français. Mais l'enjeu est également interne à la scène politique marocaine : le commandeur des croyants ne supporte pas la concurrence sur le plan symbolique.

Dans les faits, il n'y a qu'une confrérie que le sultan poursuit constamment de son inimitié : la Kattāniyya. Les tensions entre cette confrérie et la dynastie alaouite sont anciennes, aussi anciennes que la confrérie elle-même. Elle a été fondée à Fès en 1865 par Muḥammad

---

<sup>1457</sup> En 1948, le général Juin rapportait au Quai d'Orsay que plusieurs pachas (de Casablanca, Meknès, Fès) ainsi que le caïd Layadi se plaignaient de la proximité croissante du sultan avec les nationalistes. À l'époque, ce rapprochement était mis sur le dos de « mauvais conseillers » du sultan. Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 27 janvier 1948, CADLC, 24QO-74.

<sup>1458</sup> Dans un entretien avec le conseiller du gouvernement chérifien en novembre 1949, le sultan constatait ainsi que « *les caïds berbères du Moyen Atlas s'abstenaient, contrairement aux traditions marocaines, de venir faire note d'allégeance à Sa Personne, lors de la fête du Mouloud* ». Il est persuadé que la Résidence générale en est pour partie responsable. Note confidentielle de la direction de l'Intérieur, 14 novembre 1949, CADN, 1MA200-885.

<sup>1459</sup> À noter qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le sultan Moulay Slimane, influencé par le wahhabisme, avait déjà combattu les confréries au Maroc.

<sup>1460</sup> Le renseignement vient de 'Abd al-Ḥayy al-Kattānī, direction des Affaires politiques, Note de renseignement, 5 mai 1942, CADN, 1MA200-885.

b. ‘Abd al-Wāḥīd al-Kattānī<sup>1461</sup>, mais la famille est depuis longtemps l’une des plus prestigieuses de la ville et du Maroc. Elle est chérifienne et idrisside, c’est-à-dire qu’elle descend d’Idriss I<sup>er</sup>, fondateur de Fès et de la première dynastie marocaine (VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles). Sa force religieuse vient de son rôle d’intercesseur avec ce saint. La confrérie est au départ l’un des acteurs marocains les plus résolument anticoloniaux. Dans le contexte d’ingérence croissante des puissances européennes au Maroc, la famille cristallise autour d’elle l’opposition aux Occidentaux. En 1907-1908, son cheikh Muḥammad b. ‘Abd al-Kabīr al-Kattānī est l’un des principaux soutiens du prétendant Moulay Abdelhafid dans le Nord de l’Empire, contre son frère Moulay Abdelaziz, sultan jugé trop occidentalisé. Mais le très rigoriste chef de la confrérie, une fois ce dernier déposé, est rapidement mécontent des concessions que son successeur est contraint d’offrir aux Européens. Muḥammad al-Kattānī se retourne alors contre le sultan Abdelhafid. Cette guerre entre chérifiens, Alaouites contre Idrissides, contribue à la fragilisation du pouvoir marocain ; il illustre aussi combien certains enjeux politiques précoloniaux survivent dans la période coloniale. M. al-Kattānī est poursuivi par le sultan, qui finit par le capturer et le faire mourir dans ses geôles en 1910. Moulay Abdelhafid fait fermer la confrérie, qui n’est rouverte qu’en 1912 par H. Lyautey, pour rétablir le calme à Fès après les émeutes anti-françaises. De ces années date la haine que voue cette confrérie à la dynastie en place<sup>1462</sup>. Comme le remarque Sahar Bazzaz, qui a étudié le rôle politique de Muḥammad al-Kattānī dans les années qui ont précédé le Protectorat, le personnage est aujourd’hui absent de la mémoire marocaine, son opposition à la dynastie lui ayant été doublement fatale<sup>1463</sup>. Il en va de même pour l’ensemble de la famille pour s’être opposée à Mohammed V.

Le duel entre les deux familles se rejoue quarante ans plus tard, mais les rôles sont cette fois-ci inversés : le sultan alaouite s’oppose à la présence coloniale, tandis que le représentant des Kattānī est l’un des plus farouches alliés de la France. Le cheikh de la confrérie est alors Muḥammad ‘Abd al-Ḥayy al-Kattānī (1884-1962), dit le Kettani, spécialiste érudit de l’histoire du Maroc, et informateur d’É. Lévi-Provençal pour ses travaux<sup>1464</sup>. Le sultan a surtout dans son viseur les *ziyāra-s\** (visites ou tournées) du Kettani dans les campagnes marocaines qui, en plus

<sup>1461</sup> É. LEVI-PROVENÇAL, *Les historiens de Chorfa...*, op. cit., p. 278 ; R. VIMERCATI SANSEVERINO, *Fès et sainteté, de la fondation à l’avènement du Protectorat (808-1912) : Hagiographie, tradition spirituelle et héritage prophétique dans la ville de Mawlāy Idrīs*, Rabat, Centre Jacques-Berque, 2014.

<sup>1462</sup> Malgré le rapprochement avec les Français, plusieurs représentants des Kattānī, jusqu’à nos jours, restent des intellectuels anti-occidentaux, comme Muḥammad b. Ġa‘far al-Kattānī (1858-1927), dont l’un des descendants a récemment été condamné au Maroc dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

<sup>1463</sup> S. BAZZAZ, *Forgotten Saints, History, Power, and Politics in the Making of Modern Morocco*, Harvard, Harvard University Press, 2010.

<sup>1464</sup> I. AMHARAR, « La bibliothèque de ‘Abd al-Ḥayy Kattānī », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 150, 30 décembre 2021, p. 109-124. I. AMHARAR, « Abdelhay al-Kattani (1884-1962). De la gloire à l’exil », dans S. Mervin, A. Jomier (dir.), *Savants musulmans au Maghreb*, Marseille, Diacritiques Éditions, 2023, p. 181-196

d'avoir le malheur de ressembler aux *ḥarka*-s que le sultan ne pratique plus, permettent au titre de la *zakāt*\* d'importantes levées de fonds pour la confrérie. Elles contribueraient également à diffuser parmi les populations des idées politiques contraires à celles du sultan. Chaque année, les *ziyāra*-s menées par le Kettani sont le sujet de tensions entre le sultan et la Résidence, qui prend toujours la défense du chef confrérique. En 1946, le sultan a échoué, du fait de l'opposition des Français, à contraindre les confréries à obtenir une autorisation makhzénienne pour tenir leurs tournées<sup>1465</sup>. Fin 1946, il a promulgué, sans demander l'avis des Français, un dahir qui soumettait les confréries à son autorité. Il avait dû reculer face à la résistance de la Résidence<sup>1466</sup>, mais quelques semaines plus tard, il s'en prenait de nouveau aux confréries dans son discours du trône<sup>1467</sup>. À l'été 1947, le Kettani lance une tournée dans plusieurs tribus du Nord du Maroc, sans autorisation. Le sultan sait que le chef confrérique a le soutien de la France et « *se demande quel bénéfice la cause française peut bien tirer de l'activité d'un propagandiste que ses exactions ont rendu très impopulaire*<sup>1468</sup> ». Le grand moussem de la confrérie, organisé en septembre 1947 à Fès à l'issue de cette tournée, provoque également la colère du sultan, qui dénonce la façon dont les Français auraient facilité la tenue de cet événement pour saper sa propre autorité. Le sultan accuse le Kettani d'être à l'origine de nombreuses rumeurs contre les Alaouites ; il aurait été jusqu'à mettre en doute la qualité de chérif du sultan, et il ne serait pas innocent dans la distribution de tracts injurieux à son encontre<sup>1469</sup>. Les contre-attaques du sultan sont parfois mesquines, comme lorsqu'il s'oppose en 1947 à la nomination comme cadi du fils du cheikh, 'Abd al-Hād al-Kattānī, pourtant arrivé major d'un concours qui ne proposait que six postes à pourvoir<sup>1470</sup>. Le sultan et le chef confrérique se haïssent, et logiquement ce dernier devient une des figures majeures de l'opposition au monarque.

Les Français exploitent cette haine pour affaiblir le sultan. En 1946, le chef de la région d'Oujda, Jean Brunel, fait dans une note le constat de la bonne résistance des confréries à la

---

<sup>1465</sup> Direction Afrique-Levant, Note pour le ministre, 31 décembre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 159.

<sup>1466</sup> Note de Georges Spillmann à l'attention de C. de Gaulle, 1<sup>er</sup> octobre 1946, CADLC, 24QO-73.

<sup>1467</sup> « *Lorsque Nous Nous sommes rendu compte que certains esprits légers et inconstants voulaient semer la division en instituant des bida\* et s'enrichir par les procédés les plus irréguliers et les plus répréhensibles, Nous avons décidé d'y mettre un terme par le dahir que Nous avons pour interdire la création de toute confrérie religieuse [...].* » Discours du Trône, 18 novembre 1946, CADLC, 24QO-12, f° 309.

<sup>1468</sup> « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 46 », Casablanca, 7 juillet 1947, CADLC, 24QO-12, f° 204. Deux jours plus tôt, le sultan avait rédigé une lettre aux Français pour s'en plaindre et dénoncer le soutien français dont le chef de confrérie bénéficie, lettre du sultan à la Résidence générale, Casablanca, 5 juillet 1947, CADN, IMA200-879.

<sup>1469</sup> Note d'information mensuelle sur le Makhzen, n° 2, octobre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 4 ; de nouveaux tracts circulent l'année suivante, toujours à l'approche de la fête du Trône ; lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 2 décembre 1948, CADLC, 24QO-75.

<sup>1470</sup> Le sultan se justifie : il s'était déjà opposé à la candidature en question et considère que les cadis sont ses délégués et ne peuvent exercer s'ils n'ont pas sa confiance. « Audience de S. M. le sultan, compte-rendu n° 40 », Casablanca, 10 juin 1947, CADLC, 24QO-14, f° 152.



« propagande nationaliste », et s'interroge sur le soutien que la France peut attendre d'elles à l'échelle du Maroc — soutien qui ne peut être trop prononcé, puisque le spectre du « fanatisme musulman » est toujours présent. Il conclut que la méfiance historique entre le Makhzen et certaines confréries doit être exploitée. Il s'agit d'entretenir l'hostilité entre le sultan et les Kattānī, mais aussi d'éviter que des confréries plus dociles, comme la Tiḡāniyya, ne tombent dans son influence<sup>1471</sup>. Bien qu'il s'en défende devant le sultan, le résident général Juin assume par ailleurs son instrumentalisation des confréries. Il a soutenu la grande *ziyāra* du Kettani en 1947, peu après le discours de Tanger et alors que les tensions avec le sultan sont au plus haut<sup>1472</sup>. Il cherche aussi à les politiser, comme le montre l'exemple d'une autre confrérie idrisside, celle de Moulay Idrīs b. 'Abd al-'Alī (1908-?). Parce qu'il est chérifien, l'homme se voit comme un prétendant possible, mais bien vain, au trône du Maroc. Le sultan ne le prend pas au sérieux, mais est conscient de ses prétentions. En mai 1946, il aurait ordonné la fermeture puis la destruction de la *zāwiyya* rabatie d'Idrīs b. 'Abd al-'Alī (fondée seulement en 1939), dont les liens avec la Résidence générale et notamment avec Philippe Boniface sont avérés<sup>1473</sup>. Cette destruction pousse le chérif idrisside à un engagement politique encouragé par la Résidence : il fonde un journal francophone, *Liberté*, qui est financé par des industriels casablancais, ainsi qu'un minuscule parti, le Parti des Hommes Libres, sur lequel mise (avec peu d'espoirs) A. Juin pour contrebalancer l'influence grandissante des nationalistes<sup>1474</sup>. L'opposition à Mohammed ben Youssef n'est donc pas uniquement d'ordre politique. Avec la bénédiction des autorités françaises, elle se renforce d'un volet religieux. Le commandeur des croyants est tout autant que le sultan la cible des opposants au nationalisme. Si bien que les attaques ont une portée religieuse, qui explique l'importance des accusations et des rumeurs sur la moralité du sultan. Un tel souverain, qui adopte de plus des postures hérétiques (hostilité à l'islam traditionnel) peut-il rester commandeur des croyants ?

De leur côté, les communautés juives interrogent également leurs liens avec le sultan, ce qui met en péril l'un des liens constitutifs du pouvoir marocain : son rôle de protecteur. Déjà affaibli par la colonisation française puis les années de guerre, ce lien continue d'être fragilisé après 1944 par une double contrainte, l'une intérieure au Maroc, l'autre extérieure : la montée en puissance du nationalisme à référentiel arabo-musulman d'un côté, et celle du sionisme de

---

<sup>1471</sup> Jean Brunel, chef de la région d'Oujda, Note sur les confréries marocaines et leur rapport au sultan, octobre 1946, CADLC, 24QO-73.

<sup>1472</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 2 octobre 1950, CADLC, 24QO-17.

<sup>1473</sup> L'événement a donné lieu à un autre tract en 1947, intitulé « Pire qu'Hitler », CADN, IMA200-885.

<sup>1474</sup> Direction des Affaires marocaines et tunisiennes, Note pour le ministre, 12 novembre 1954, CADLC, 24QO29. La note est rédigée alors que Moulay Idriss vient d'échapper à un attentat nationaliste. Sur le Parti des Hommes libres, R. REZETTE, *Les Partis politiques marocains, op. cit.*, p. 180. A. Juin aurait contribué à la fondation d'un autre parti, le Parti du peuple marocain.

l'autre. Entre 1948 et 1967, près de 240 000 Juifs marocains, soit la quasi-totalité de la communauté, quittent le pays pour rejoindre Israël et dans une moindre mesure la France<sup>1475</sup>. Les mois de mai et juin 1948 sont particulièrement représentatifs de ces tensions et de l'affaiblissement du lien entre le sultan et « ses » Juifs. Le Maroc a déjà été agité à plusieurs moments par les événements en Palestine, dans les années 1930<sup>1476</sup>. Mais le sentiment antijuif s'accroît avec la proclamation de l'État d'Israël le 14 mai 1948, et la déclaration de guerre au nouveau pays par les membres de la Ligue arabe dès le lendemain. Au point que le sultan est obligé de prendre publiquement position. Il le fait dans une proclamation à son « *peuple généreux* », dans laquelle il commence par s'aligner sur la position de la Ligue, qu'il aspire à rejoindre un jour, et donc par justifier la déclaration de guerre<sup>1477</sup> [Annexe II.13]. Dans un message, resté strictement privé à la demande du général Juin, le sultan avait déjà exprimé dès le 16 mai son soutien à Azzam Pacha, le secrétaire général de la Ligue arabe, via son grand vizir<sup>1478</sup>. Le sultan voit donc dans la proclamation d'Israël l'occasion de réaffirmer, après le discours de Tanger, son désir d'entrer dans le concert des nations et souverains arabes. Pour autant, sur le plan interne, les événements de Palestine ne doivent pas conduire à une montée de l'antijudaïsme. De la même façon que les opérations militaires ne seraient nourries par « *aucun mauvais dessein à l'égard des Juifs* », le sultan ordonne à ses « *sujets musulmans de ne pas se laisser inciter par les entreprises des Juifs, contre leurs frères arabes de Palestine, à commettre un acte quelconque susceptible de troubler l'ordre et la sécurité publics*<sup>1479</sup> ». Le sultan reste le protecteur des juifs, qui ont en échange des devoirs : il leur rappelle qu'ils sont « *des Marocains vivant sous [son] égide* » et qu'à ce titre ils doivent renoncer à tout soutien au sionisme, et encore moins être tentés de devenir des « *Juifs déracinés* » (en rejoignant Israël). Néanmoins, il

<sup>1475</sup> La littérature sur le sujet est nombreuse. Voir entre autres les actes du colloque tenu en 2010, F. ABECASSIS, R. AOUAD et K. DIRECHE (dir.), *La bienvenue et l'adieu*, Maroc, Centre Jacques-Berque, 2012 ; ainsi que Y. SCIOLDO-ZÜRCHER, « Contourner l'obstacle de sources archivistiques éparpillées pour l'étude de la diaspora juive marocaine en Israël », *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, n° 27, 27 octobre 2016, p. 161-177.

<sup>1476</sup> D. COHEN, « Les nationalistes nord-africains face au sionisme (1929-1939) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 77, n° 286, 1990, p. 5-29.

<sup>1477</sup> « *Depuis quelques jours la guerre a éclaté en Palestine – Terre sainte – après que les Arabes eurent désespéré de convaincre les Sionistes de renoncer à l'idée de s'emparer de cette terre et d'en expulser les habitants. Les États de la Ligue arabe se sont alors trouvés dans l'obligation de pénétrer dans le territoire de la Sainte Palestine pour défendre ses habitants et en écarter l'agression injustifiée du Sionisme.* » « Proclamation de Sa Majesté le Sultan », 23 mai 1948, CADLC, 24QO-15, f° 227.

<sup>1478</sup> « *Sa Majesté – que Dieu lui accorde la victoire – m'a chargé d'exprimer à Votre Excellence le chagrin et la peine qu'Elle ressent à la suite de l'agression des Sionistes contre les Arabes qui habitent la Terre Sainte de temps immémorial. Elle m'a chargé également – puisse Dieu L'assister – de vous prier d'être son interprète auprès de Leurs majestés les Souverains arabes et auprès des éminents chefs de leurs Gouvernements pour leur dire combien Elle se solidarise avec eux, ainsi que tous les sujets musulmans dans la lutte menée par nos frères de Palestine et dans la libération de la Mosquée Aqsa.* » Lettre du grand vizir Moqri au secrétaire général de la Ligue arabe Azzam Pacha, 7 radjeb 1367 (16 mai 1948), CADLC, 24QO-15, f° 229.

<sup>1479</sup> « Proclamation de Sa Majesté le Sultan », 23 mai 1948, CADLC, 24QO-15, f° 227.

apparaît clairement que la priorité du sultan dans cette proclamation est la préservation de l'ordre public.

Mais début juin, le Maroc connaît l'un des épisodes antijuifs les plus violents de son histoire contemporaine<sup>1480</sup>. Les tensions éclatent dans l'Oriental, à Oujda et Jerada, points de passage pour les Juifs marocains qui souhaitent quitter le pays pour rejoindre Israël. Le 7 juin, plusieurs Juifs marocains de la ville et deux Français sont tués à Oujda, après l'arrestation par d'autres Marocains d'un Juif qui aurait tenté de quitter le pays. La situation dégénère rapidement et conduit au pillage de dizaines de maisons et boutiques juives. La partie la plus violente du pogrom, à Jerada, est spontanée. Elle éclate lorsqu'une rumeur venue d'Oujda apprend à la population que des Juifs y tueraient des musulmans. Bilan : 38 Juifs assassinés dans une ville qui en comptait environ 150. Ces massacres placent le sultan dans une situation bien délicate à l'égard des Juifs de son Empire. Si rien ne peut prouver la préméditation des faits par des nationalistes ou des syndicalistes, contrairement à ce que voudraient prouver les autorités coloniales, l'arrière-plan est bien celui de la montée en puissance du nationalisme. Le 11 juin, un jeune militant tente d'assassiner dans une mosquée le pacha d'Oujda, à qui il reproche la protection qu'il a accordée aux Juifs de la ville pendant les violences. Or, le pacha n'est autre que Mohammed ben Mohammed el-Hajoui, fils du vizir de la Justice, proche des Français et peu apprécié du sultan. Ultérieurement, la proclamation du souverain en faveur de l'intervention militaire contre Israël semble avoir jeté de l'huile sur le feu<sup>1481</sup>. L'existence de sa lettre à Azzam Pacha est révélée par la presse française et provoque une réaction hostile des milieux sionistes français<sup>1482</sup>. Le sultan, forcé par le général Juin<sup>1483</sup>, écrit une lettre aux notables musulmans et juifs après les violences d'Oujda et Jerada, qui est lue en son nom par les pachas. Elle est d'ailleurs appréciée par les élites juives. À Meknès, Eliezer Berdugo, représentant d'une grande famille juive de la ville, déclare devant les notables de la ville regretter que le sultan n'ait pas présenté ses condoléances à la communauté juive, avant de dénoncer le sort quotidien de ses coreligionnaires<sup>1484</sup>.

---

<sup>1480</sup> Sur ces violences antijuives, B. BADIÉ, « La rumeur d'Oujda et Jerada : des murmures antijuifs aux meurtres (Maroc, juin 1948) », dans C. Marynower, J. Hirsch (dir), *Juifs du monde arabe, pourquoi sont-ils partis ?*, Lyon, ENS Éditions, à paraître.

<sup>1481</sup> Même si les autorités françaises, y compris celles qui apprécient ordinairement peu le sultan, ne croient pas possible que le palais ait directement encouragé des actions contre les Juifs, contrairement à ce que colporte la rumeur. Jean Brunel, chef de la région d'Oujda, Rapport sur les événements d'Oujda et Jerada, 27 juin 1948, 24QO-75.

<sup>1482</sup> Marcel Bernfeld, Président de l'organisation sioniste de France, au Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 13 juillet 1948, CADLC, 24QO-15, f° 234.

<sup>1483</sup> Lettre du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 9 juin 1948, CADLC, 24QO-75.

<sup>1484</sup> Eliezer Berdugo est l'oncle de Serge Berdugo qui est encore aujourd'hui l'un des principaux représentants de la communauté au Maroc). Leblanc, chef de la région de Meknès, Bulletin spécial de renseignements, 23 juin 1948, CADN, IMA300-315.

La crise de février 1951 contribue à accélérer la division de la société et la cristallisation de camps opposés. En l'absence de sondages, il est difficile de savoir ce que pense véritablement l'opinion publique marocaine, qui elle-même est en cours de formation. La situation est-elle aussi simple que ce que la Résidence veut faire croire, à savoir une expansion circonscrite du nationalisme dans les grandes villes du Nord, et au contraire un « bled » qui resterait « sain » ? Les sources prouvent qu'un nombre croissant de Marocains sont contraints de s'impliquer et de se prononcer sur la question du nationalisme, qui dans les premiers mois de 1951 se transforme en « pour ou contre le sultan », une question qui reste posée jusqu'en 1955.

Dans la bataille qui l'oppose au Glaoui dans un premier temps, puis au général Juin, le sultan a très tôt souhaité montrer qu'il bénéficiait des soutiens les plus importants, ceux qui sont au fondement de son pouvoir. Le 17 janvier 1951, donc plusieurs jours avant le premier ultimatum du général Juin, des oulémas de Fès ont remis au sultan une pétition, qui justifie l'expulsion du Glaoui du palais et réaffirme leur soutien au monarque<sup>1485</sup>. Le souverain est présenté comme défenseur de la religion, pour contredire les attaques qui choisissent cet angle. Le texte a circulé dans plusieurs villes du Maroc et a été signé par 70 oulémas, mais aucun ouléma de Marrakech, le bastion du Glaoui. Nulle surprise sur le nom de celui qui a été à l'initiative de la pétition : il s'agit de Mohammed el-Fassi, le vice-recteur de la Qaraouiyine<sup>1486</sup>. Le 24 janvier 1951, le sultan reçoit des délégations d'oulémas de plusieurs villes, y compris Marrakech, qui approuvent la pétition. Ces témoignages de fidélité agacent le général Juin. Il parvient à obtenir la destitution de Mohammed el-Fassi à la fin du mois de février<sup>1487</sup>.

Le résident général fait tout pour isoler le sultan. Il souhaite éviter que des Marocains ne lui apportent leur soutien. Une circulaire adressée aux chefs de région par le directeur de l'Intérieur, Marcel Vallat, va dans ce sens. Au nom de leur fidélité au sultan — même s'ils n'apprécient pas son engagement nationaliste —, des chefs marocains auraient entrepris durant le mois de février de lui adresser une pétition de soutien similaire à celle des oulémas. M. Vallat considère qu'il faut les en dissuader<sup>1488</sup>. Inversement, la Résidence générale encourage la « dissidence à rebours » dans le but de destituer le sultan. A. Juin souhaite donner à la destitution, qu'il pense alors possible, un caractère d'authenticité marocaine. Il écrit au ministère le

---

<sup>1485</sup> Des photographies de la pétition originale (datée du 5 rabia II 1370, soit le 13 janvier 1951), ainsi que sa traduction, se trouvent en CADN, IMA200-893.

<sup>1486</sup> Dont A. Juin juge avec mauvaise foi qu'il aurait fait pression sur ses collègues pour obtenir leur signature. Télégramme du général Juin au ministère des Affaires étrangères, 19 janvier 1950, CADLC, 24QO-76, f° 150.

<sup>1487</sup> Mohammed el-Fassi est nommé à l'IHEM, à Rabat. Traduction d'une note rédigée par le Palais « au sujet des rapports entre le Palais et la Résidence générale », 22 février 1951 (15 jomada 1370), CADLC, 24QO-85, f° 152, appendice en date du 23 février, CADLC, 24QO-16.

<sup>1488</sup> Circulaire du directeur de l'Intérieur, M. Vallat, aux chefs de région, février 1951, CADN, IMA200-893.

12 février que le mouvement initié par le Glaoui « englobe aujourd'hui la totalité des Chefs et Notables auxquels s'est associée la majorité des Ulemas qui, tout en protestant de leur dévouement au Souverain, n'en condamne pas moins les outrances de l'Istiqlal<sup>1489</sup> ». Le 24 février, A. Juin accroît sa pression sur le gouvernement français : « Les manifestations de réprobation contre le parti de l'Istiqlal prennent une très grande ampleur », écrit-il, avant d'ajouter que les pétitions de chefs traditionnels et d'oulémas contre la mainmise de l'Istiqlal sur le Makhzen se multiplient. L'une d'elles, initiée par les tribus Rehamna du caïd Layadi, atteindrait 12 000 signatures<sup>1490</sup>. Un mouvement de cavaliers serait même en marche vers Rabat afin de cerner la ville et le Palais, et des manifestations auraient été organisées dans plusieurs villes. G. Denglos montre bien dans sa biographie du maréchal Juin comment les autorités coloniales ont tenté de mettre en scène cette dissidence en recrutant dans les tribus<sup>1491</sup>. La réalité de ces mobilisations est difficile à cerner, tant un embargo sur l'information est organisé dans le même temps. Selon le consul américain à Rabat, qui a cherché à connaître la consistance de cette mobilisation, 8 000 cavaliers auraient été en mouvement dans le pays, dont 3 000 avec Rabat comme destination<sup>1492</sup>. De là à affirmer que l'opposition au sultan aurait été montée de toute pièce, il n'y a qu'un pas qu'il ne faut pas franchir. Tous les notables qui s'opposent au sultan ne sont pas des marionnettes de la Résidence. Ils sont certainement beaucoup plus forts que ce que le récit nationaliste postérieur et le roman royal ont bien voulu reconnaître, mais dans des proportions difficiles à déterminer. Les chefs de tribus notamment sont inquiets. Le chef de la région de Casablanca témoigne le 20 février d'une effervescence et d'un ressentiment qui gagnerait les milieux ruraux, notamment dans le Doukkala et à Oued Zem<sup>1493</sup>. Un document qui fait le bilan de la crise liste les principales manifestations qui auraient « démontré le désir commun de ces Marocains de travailler en pleine amitié avec les représentants de la France<sup>1494</sup> ». Il cite des manifestations de 12 000 personnes à Sidi Bennour, de 15 000 à Settat, et 15 000 fin février à Marrakech. Des chiffres autant improbables qu'invérifiables, auxquels s'ajoutent deux autres pétitions contre les « partis extrémistes » qui auraient été signées par 3 400 notables de Fès et 116 personnalités religieuses. Il est impossible de savoir dans quelle mesure ces

---

<sup>1489</sup> Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 12 février 1950, CADLC, 24QO-77, f° 21.

<sup>1490</sup> Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 24 février 1950, CADN, 1MA200-893.

<sup>1491</sup> G. DENGLOS, *Juin : le maréchal africain*, op. cit., p. 295.

<sup>1492</sup> « The Consul at rabat (McBride) to the Department of State », 28 février 1951, document 764, W. Z. SLANY (dir.), *Foreign Relations of the United States, 1951, The Near East and Africa, Volume V*, Washington, United States Government Printing Office, 1982.

<sup>1493</sup> Télégramme du chef de la région de Casablanca, P. Boniface, au Directeur de l'Intérieur, X. Vallat, 20 février 1951, CADN, 1MA200-893.

<sup>1494</sup> « Note au sujet des récents événements survenus au Maroc », 11 mars 1951, CADN, 1MA200-893.

rassemblements sont orchestrés par la France, et par les clientèles des uns et des autres. La mobilisation de 1951 contre l'Istiqlal et le sultan est fuyante.

L'opinion publique marocaine en formation reste mobilisée après le 25 février et la résolution de la crise à haut niveau. A. Juin, fragilisé par la destitution manquée, a besoin de se refaire une santé et de montrer que le mouvement qu'il a soutenu avait bien une réalité. D'où de nouvelles pétitions, dont les archives françaises ont gardé trace<sup>1495</sup>. La collecte est de toute évidence coordonnée par les autorités coloniales. En mars, la Résidence additionne toutes les pétitions de la région de Fès qui lui sont parvenues pour témoigner de leur soutien au résident, et compte 3 281 signatures de notables et oulémas, de Fès Djedid, de la ville nouvelle et des arrondissements limitrophes. Tous ces soutiens sont transmis au ministre R. Schuman, pour montrer que le résident conserve la confiance des élites marocaines<sup>1496</sup>. Les pétitions sont des objets historiques fréquents au Maroc. Elles peuvent être par exemple rédigées et signées en cas de litige, sur un fait de voisinage, sur une décision publique, pour être transmises aux autorités. Quand elles ne protestent pas, elles apportent leur soutien. En un sens, la plus importante forme de pétition est la *bay'a*, celle des oulémas ou des villes, qui jure fidélité au sultan : un court texte suivi de nombreux noms et signatures. Les pétitions de 1951 font penser soit à des *bay'a*-s renouvelées, quand elles soutiennent le sultan, soit à des contre-*bay'a*-s quand il s'agit de dénoncer l'Istiqlal. Elles sont au cœur du système politique marocain. L'importance des pétitions, qui explique leur nombre, se lit dans certaines contraintes formelles qui leur accorde une validité. Ce sont des documents historiques très esthétiques, des objets tout en hauteur qu'il faut déplier, et qui mêlent une prise de position, élégamment rédigée, à un amas de noms et de signatures désordonnés. Parfois, la validité du document est assurée par autant d'empreintes de pouce, encre rouge ou bleue, qu'il y a de signataires. Le sultan semble perdre au jeu de ces pétitions — mais la Résidence ne recueille après tout que les pétitions qui lui sont favorables. En revanche, il l'emporte au plan international.

### C. Naissance de la question marocaine, hors du Maroc

Le coup de force du général Juin conduit aussi à l'extension de la crise marocaine et à sa sortie du Maroc. Le sort de l'Empire chérifien et de son sultan devient un sujet brûlant — parmi d'autres — tant en France que dans le reste du monde arabe, et dans une moindre mesure

---

<sup>1495</sup> Voir par exemple le carton IMA200-894 qui regroupe de nombreuses pétitions.

<sup>1496</sup> Lettre du délégué à la Résidence générale J. de Blesson au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 11 mars 1951, CADN, IMA200-894.

aux États-Unis. Le nombre d'acteurs impliqués, et donc la pression exercée de part et d'autre, augmente de même. Le gouvernement français exprimait ses inquiétudes depuis longtemps, alimentées par les rapports de plus en plus alarmistes de la Résidence générale, et avait choisi en mai 1947 une option forte en nommant A. Juin. Mais en 1951, il doit pour la première fois se prononcer et trancher entre le sultan et le résident. La séquence montre à quel point le gouvernement est loin des problématiques marocaines, et laisse ses choix être dictés par la Résidence.

La vision du résident Juin n'est pourtant pas partagée au sommet de l'État. Le président V. Auriol, le président du Conseil René Pleven et le ministre des Affaires étrangères R. Schuman ne sont pas favorables à la déposition du sultan. Comprenant tardivement la portée de la crise, le gouvernement ne réagit que début février. A. Juin est informé le 7 que la lettre de mission qui lui avait été remise par G. Bidault en 1947 n'était plus valable, c'est-à-dire que la déposition n'était plus une option. Pour donner des gages de son engagement, le gouvernement se décide enfin, trois mois après le retour du sultan au Maroc, à répondre aux demandes émises par le sultan dans le second mémoire. Trois mois pour une très courte réponse guère plus satisfaisante que la première, rédigée dans l'espoir que le sultan rentre dans le rang. Le gouvernement français est conscient de la nécessité de démocratiser le Maroc et de se diriger vers une émancipation politique progressive, mais refuse pour l'instant de sortir du traité de Fès, dont il vante les bénéfices alors que le sultan souhaitait son dépassement rapide. La seule proposition concrète du texte est la mise en place « *dans les campagnes comme dans les villes, d'assemblées délibérantes, où la gestion des affaires sera soumise aux règles de la démocratie*<sup>1497</sup> ». Ce qui revient à reprendre les principales propositions du général Juin, sur les municipalités et sur les djemaas berbères. La réponse réaffirme donc la confiance du gouvernement envers le résident général, mais a aussi pour fonction de rappeler que les ponts ne sont pas coupés entre Paris et le sultan. Cette bouée de secours est bien insuffisante pour Mohammed ben Youssef, qui souhaiterait un soutien plus franc de la part du gouvernement dans le conflit qui l'oppose au résident. Mais le gouvernement ne peut renier le représentant de la France, pas plus qu'il ne pourrait accepter la destitution du monarque qu'il a accueilli en grande pompe quelques mois plus tôt. Le 19 février, alors que la crise s'accélère, le sultan écrit de nouveau au gouvernement. Plus conciliant que lors de son voyage à Paris, il se réjouit de la réponse qui a été faite à son Mémoire, mais demande au Gouvernement d'aller plus loin encore<sup>1498</sup>.

---

<sup>1497</sup> Réponse du gouvernement français au mémoire du sultan, 7 février 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1498</sup> « *Nous enregistrons avec satisfaction l'assurance que le traité de 1912 s'effacerait un jour devant une nouvelle définition des rapports franco-marocains. [...] Il apparaît non moins important que cette mesure s'accompagne d'une réforme judiciaire*

Le sultan et A. Juin ne sont pas les seuls à écrire à Paris, signe que pour tous les acteurs la clé de cette crise politique et coloniale ne se situe pas forcément au Maroc. Le chérif Kettani, ennemi du sultan, prend aussi la plume en février 1951 pour écrire à V. Auriol — la lettre est transmise par A. Juin, qui en fait une preuve du soutien local dont il bénéficie. Dans ce long document fascinant, le chef de confrérie retrace sa carrière et montre combien elle a profité, autant que le Maroc, de la présence française. Puis il fait une description terrible de la situation de son pays, soumis à l'injustice et à l'hérésie. Le sultan est bien sa cible : « *L'unification du pouvoir et sa concentration en un seul point (le Dar El Makhzen de Rabat) et en une seule personne, détruisent le pays et le consomment* ». Mohammed ben Youssef est accusé de spoliations, d'affairisme, de corruption, et surtout de collusion avec les nationalistes, des « *gens sans aveu qu'il paie et qu'il entretient au nom d'un faux patriotisme* », d'une « *poignée d'hommes de main dont personne ne ferait cas s'il ne leur réservait la parole* » : « *Comment, dans ces conditions, pouvons-nous entendre réclamer l'indépendance du Maroc et l'abolition du protectorat français dont la conséquence serait la liberté complète pour cette bande et sa mainmise sur ceux qui sont encore à l'abri ?* ». Et de conclure : « *À bas le pouvoir personnel et le régime dictatorial, vive la démocratie, vive la France, vive le Maroc pacifique, paisible et musulman*<sup>1499</sup> ».

Parce qu'il se sent en danger, le sultan finit par appeler à l'aide. Deux jours après son dernier message, le 21 février, il envoie directement un télégramme au président de la République, ignorant la voie protocolaire qui l'oblige à passer par la Résidence. Pour garder son trône, le sultan se plie à la quasi-totalité des conditions. Il demande surtout à Vincent Auriol de s'impliquer plus activement sur la question marocaine. Il revient donc au président de la République de trancher : que les ordres (quels qu'ils soient) viennent de Paris plutôt que du Résident serait une victoire pour le sultan. Ce dernier fait suivre son télégramme d'une longue note qui revient sur la situation entre le Palais et la Résidence depuis la nomination du général Juin. Le texte est précieux, car il offre le point de vue du sultan et retourne les accusations que le résident portait contre lui. Le sultan décrit le manque de dialogue, la volonté d'imposer des réformes, la trahison du sens du traité de Fès, et jusqu'aux insultes que sa famille et lui ont dû subir

---

basée sur la séparation des pouvoirs, l'élaboration des codes donnant toutes garanties aux justiciables, la mise en place de juridictions hiérarchiques et d'une réforme administrative associant le gouvernement chérifien à la gestion du pays aux échelons supérieur, régional et local. » Note du sultan à l'attention du gouvernement de la République française, 19 février 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1499</sup> « De la part de Mohamed Abdelhay El Kattani, cheikh de la Confrérie Kettania, président de l'Union des Zaouias et des confréries soufistes, membre de l'Académie arabe de Damas, grand officier de la Légion d'honneur, palmes académiques, grand officier du Ouissam alaouite, grand-croix du Nichan Iftikher, membre de la plupart des conférences scientifiques et culturelles, spécialiste des traditions et du droit musulman et de l'histoire politique de l'Islam. » Traduction d'une lettre d'Abdelhay al-Kettani au président Auriol, 15 février 1951, CADLC, 24QO-77, f° 230. Document aussi disponible en 1MA200-894.



(référence notamment à l'affaire des tracts début 1948). Le Glaoui, dont la proximité avec la Résidence est dénoncée, est présenté comme l'élément perturbateur du scénario — rôle qui est tenu par le sultan dans la rhétorique du résident général<sup>1500</sup>. Peut-être le Gouvernement français n'est-il pas suffisamment averti, par ceux qui devraient l'avertir, de ce qu'est en réalité le Glaoui, chef féodal tout puissant qui abuse de son pouvoir ? Enfin, le sultan dénonce la pression intolérable dont il est la victime depuis un mois, depuis que le général Juin l'a menacé de destitution. Le renforcement de la surveillance autour de son palais et le désarmement de la Garde chérifienne ne lui ont pas échappé. Lorsque Vincent Auriol finit par rendre son arbitrage dans une lettre du 24 février, sans avoir le choix puisque le général Juin le place devant le fait accompli, c'est évidemment en faveur du résident général qu'il ne peut désavouer. Après avoir rappelé les liens de fidélité entre la France et le Maroc, dont le règne du sultan est la preuve, le président s'étonne qu'il n'ait pas désavoué le comportement des nationalistes de l'Istiqlal, et lui demande de le faire à présent<sup>1501</sup>. En échange, il promet que la commission d'étude déjà promise en octobre, et dont le sultan a déjà dit qu'il n'en voulait pas, serait prochainement mise en place — sous l'égide d'A. Juin, confirmé à son poste. Mais le document est ambivalent et peut s'interpréter autrement : en prenant la peine de répondre au sultan, V. Auriol montre qu'il le considère toujours comme le souverain, et qu'il n'est pas question de le détrôner.

La question marocaine outrepassa début 1951 les cercles gouvernementaux. La crise se joue aussi dans la presse. L'opinion française connaît depuis longtemps le jeune sultan du Maroc, et sait qu'il prend ses distances avec la France depuis plusieurs années. Mais en dépit de ses séjours en France, il restait une figure lointaine. Depuis son séjour parisien en fin d'année précédente, depuis qu'il a fait la une de magazines à fort tirage, comme *Paris-Match* ou *Point de Vue*<sup>1502</sup>, le sultan est devenu une silhouette familière. Il a même droit à ses caricatures. Les milieux intellectuels et politiques, divisés entre partisans et opposants à la colonisation, commencent à débattre du sujet marocain. En témoignent par exemple les nombreux articles consacrés au pays dans *L'Observateur*, l'hebdomadaire de gauche fondé par des résistants qui, conformément à sa ligne anticoloniale, se positionne en faveur du sultan, et critique la politique du général Juin<sup>1503</sup>. À l'inverse, le quotidien *L'Aurore*, propriété de l'industriel Marcel Boussac,

---

<sup>1500</sup> Traduction d'une note rédigée par le Palais « au sujet des rapports entre le Palais et la Résidence générale », 22 février 1951 (15 jourmada 1370), CADLC,24QO-85, f° 152.

<sup>1501</sup> Lettre du président Auriol au sultan, 24 février 1951, CADN, 1MA200-893.

<sup>1502</sup> Le sultan fait à deux reprises la une du magazine *Point de Vue*, n° 123, 12 octobre 1950, et n°124, 19 octobre 1950, et à une reprise celle de *Paris-Match*, sous le titre « Pour la première fois le sultan a ouvert les portes de ses palais à des photographes », n° 83, 21 octobre 1950.

<sup>1503</sup> *L'Observateur* consacre un article au Maroc dans chacun de ses numéros début 1951, voir notamment « Juin gagne, la France perd » dans le numéro 47 du 1<sup>er</sup> mars 1951.

très favorable à la colonisation, préfère s'en prendre au sultan. Dans la mesure où la presse au Maroc n'est pas libre, et où le puissant groupe Mas (*Le Petit Marocain, La Vigie marocaine, Le Courrier du Maroc, La Dépêche marocaine*), acquis aux intérêts des colons, y règne en maître, c'est dans la presse en France que les débats se déploient. Cette mobilisation est le fait des réseaux des deux camps, côté français. La Résidence générale a commencé, en médiatisant début janvier la rupture entre le Glaoui et le sultan. La chronique de la crise par *L'Aurore* et les rumeurs sur l'abdication prochaine du sultan ont servi le général Juin. De l'autre côté, les liens entre les nationalistes de l'Istiqlal et un journal comme *Franc-Tireur*, également issu de la Résistance, ou encore *L'Aube*, sont avérés<sup>1504</sup>. Durant toute la durée de la crise, le Palais informait l'Istiqlal (notamment Mehdi Ben Barka), qui relayait aussitôt aux quotidiens français<sup>1505</sup>. Cette mobilisation sur la question marocaine, si elle recule après mars 1951, ne retombe pas complètement et se poursuit pendant plusieurs années, notamment en 1953.

Mais le devenir du Maroc n'est déjà plus une question maroco-française. D'autres États ou opinions publiques s'en emparent à la faveur de la crise, ce qui est peut-être la principale défaite pour la France, et la principale victoire que peuvent en tirer les nationalistes marocains.

Les États-Unis ont un droit de regard sur la question marocaine depuis novembre 1942. Un « *policy statement* » de septembre 1950 résume très bien l'importance stratégique et économique du Maroc<sup>1506</sup> et trace une politique : il faut inciter les Français à mettre en œuvre un programme de profondes réformes économiques, sociales et politiques, pour permettre au Maroc d'accéder un jour au « *self-government* », mais aussi parce que tout conservatisme français risquerait de pousser les nationalistes vers les communistes ; en revanche, l'appartenance coloniale du Maroc à la sphère française ne doit pas être remise en cause. Les Américains savent bien la méfiance dans laquelle le sultan tient le communisme. Quelques mois plus tôt, il a eu l'occasion d'en discuter avec George C. McGhee, Secrétaire d'État assistant pour le Proche-Orient<sup>1507</sup>. L'implication du gouvernement américain dans la crise de 1951 est d'autant plus logique que le résident Juin est à Washington du 28 janvier au 4 février, en compagnie du président du conseil R. Plevin, pour discuter de la présence militaire navale et aérienne américaine

---

<sup>1504</sup> Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 20 février 1951, CADLC, 24QO-77, f° 79. Le journal *Franc-Tireur* du 28 février cite un passage de la proclamation du sultan qui avait finalement été supprimé. Télégramme du résident général Juin au ministère des Affaires étrangères, 28 février 1951, CADLC, 24QO-77, f° 223.

<sup>1505</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale J. de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> février 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1506</sup> Document 944, « Policy Statement prepared in the Department of State », 11 septembre 1950, dans F. AANDAHL et W. Z. SLANY (dir.), *Foreign Relations of the United States, 1950, The Near East, South Asia, and Africa, Volume V*, Washington, United States Government Printing Office, 1978.

<sup>1507</sup> Document 945, « Memorandum of Conversation, by the Director of the Office of African Affairs (Bourgerie) », échange avec des diplomates de la Résidence générale, dont J. de Blesson au sujet de l'audience accordée par le sultan à G. C. McGhee le 30 septembre précédent, 8 novembre 1950, dans *ibid.*

au Maroc<sup>1508</sup>. Fin 1950, un accord entre les deux pays, qui ignore totalement les Marocains, a été signé pour permettre l'implantation de bases militaires aériennes américaines au Maroc. Les Américains suivent avec attention les développements de la crise dans le pays<sup>1509</sup>. Le sultan, en peine, a envoyé son frère Hassan ben Youssef à la légation de Tanger pour demander l'aide américaine<sup>1510</sup>. Le consul Plitt conseille au sultan de faire quelques concessions, ce à quoi son frère le dit prêt. Le 5 février, Edwin A. Plitt se rend à Rabat pour y rencontrer J. de Blesson et pour prévenir la Résidence que son pays se dissocierait de toute destitution. La France ne pourrait compter sur un soutien américain devant l'ONU<sup>1511</sup>. Le 5 février, dans un entretien avec A. Juin, R. Schuman lui demande « [d'] éviter tout ce qui pourrait accréditer l'idée que la France cherche à déposer le Sultan et à lui substituer un autre souverain<sup>1512</sup> ». Le soutien américain au sultan ne va pas plus loin et reste prudent pour ne pas vexer la France, mais il est certain que la position américaine a pesé dans le refus du gouvernement français de déposer le monarque. Quant à l'opinion américaine, elle commence timidement à être informée de la situation. En témoigne un long article dans la revue *The Nation*, écrit par le Français Claude Bourdet, fondateur de *l'Observateur*<sup>1513</sup>. Petit à petit, en France et ailleurs, des réseaux de soutien se tissent.

La grande nouveauté de la crise de 1951 est la mobilisation des opinions publiques arabes, qui avaient déjà été enthousiasmées par le discours du sultan à Tanger en 1947. La réaction se fait cependant avec un décalage : elle est vive surtout après la résolution de la crise, mais en prolonge l'écho. Le Quai d'Orsay plus que la Résidence doit y faire face. Durant plusieurs semaines, le ministère reçoit de très nombreuses protestations contre la politique française au Maroc, qui l'obligent à prendre le pouls de la situation auprès de son réseau diplomatique<sup>1514</sup>. Les réactions internationales prennent la forme d'articles hostiles à la France et de manifestations organisées dans les grandes villes du monde arabe, mais aussi de prises de

---

<sup>1508</sup> G. DENGLOS, *Juin : le maréchal africain, op. cit.*, p. 289.

<sup>1509</sup> De passage à Paris, le nationaliste M. Laghzaoui, qui a pris la parole en décembre au Conseil du gouvernement, est reçu très cordialement par l'ambassade américaine qui partage ses vues sur la dureté de la politique menée par le général Juin et sur la nécessité d'accélérer les réformes. Télégramme de la direction Afrique-Levant à Rabat, également communiqué à l'ambassade de France à Washington, 1<sup>er</sup> février 1951, CADLC, 24QO-16. Pour le point de vue américain : « The Chargé in France (Bonsal) to the Department of State », 1<sup>er</sup> février 1951, document 760, dans W. Z. SLANY (dir.), *Foreign Relations of the United States, 1951, The Near East and Africa, Volume V, op. cit.*

<sup>1510</sup> « The Consul General at Tangier (Plitt) to the Department of State », 31 janvier 1951, document 759, *ibid.*

<sup>1511</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale J. de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 5 février 1951, CADLC, 24QO-16. Les Américains restent mécontents de la gestion de la crise marocaine par les Français plusieurs mois après ; télégramme de l'ambassadeur de France aux États-Unis H. Bonnet au ministère des Affaires étrangères, au sujet d'un entretien avec McGhee, 25 avril 1951, CADLC, 24QO-82.

<sup>1512</sup> Entretien entre le ministre Schuman et le résident général Juin, 5 février 1951, CADLC, 24QO76, f<sup>o</sup> 206.

<sup>1513</sup> Claude Bourquet, « Morocco wants Freedom », *The Nation*, 24 mars 1951.

<sup>1514</sup> Voir « Les répercussions internationales de la crise marocaine », *Le Monde*, 11 mars 1957.

position officielles. Le gouvernement irakien condamne officiellement « *la conduite des colonialistes français* » au Maroc<sup>1515</sup>. À Beyrouth, d'importantes manifestations de rue ont lieu, au premier rang desquelles Lamia el-Solh (Lamyā' al-Ṣulḥ), la fille du président du Conseil Riad el-Solh (Riyād al-Ṣulḥ) – et future belle-fille du sultan du Maroc. Le 7 mars, Riad el-Solh prononce devant l'assemblée un discours de soutien au Maroc et deux minutes de silence sont respectées en mémoire des « *morts du Maroc*<sup>1516</sup> ». Morts qui n'existent pas ailleurs que dans les fausses nouvelles qui se répandent comme une traînée de poudre au Moyen-Orient : les Français auraient bombardé Fès et Meknès fin février. La propagation de ces rumeurs et d'interprétations de la crise défavorables à la France contraint le Quai d'Orsay à diffuser une circulaire à tous ses postes pour clarifier la position française, à transmettre entre autres aux gouvernements arabes<sup>1517</sup>. Début 1951, les pays arabes, par un phénomène mimétique, se passionnent pour la situation marocaine.

C'est en Égypte que les réactions sont les plus vives. La presse locale traite du Maroc pendant plusieurs semaines, aidée par les nationalistes maghrébins qui utilisent Le Caire comme base arrière, avec la création en 1948 d'un Comité de Libération du Maghreb arabe. Pour les Français, les fausses informations seraient parties du Caire, propagées par une campagne de presse virulente contre la France, et par les importantes manifestations des premiers jours de mars, si importantes que les autorités égyptiennes ont dû lancer des appels au calme<sup>1518</sup>. Allal el-Fassi, exilé en Égypte depuis 1947, a envoyé début mars à la Ligue et au quotidien *al-Miṣrī* une longue note pour les informer, à sa manière, de la situation. Dans cette version nationaliste des événements, A. Juin est présenté sous son plus mauvais jour, au contraire du sultan : « *Le peuple était tout disposé à se sacrifier pour venger le Roi — symbole de l'Unité et de la Souveraineté nationales — mais les appels répétés de l'Istiqlal sauvagardèrent le calme*<sup>1519</sup>. » Le texte montre combien les nationalistes sont informés sur les tractations, jour par jour ; le lien entre le Palais et l'Istiqlal est évident, quoi qu'en dise Mohammed ben Youssef. Pour A. el-Fassi, les Français étaient prêts à élire un nouveau sultan, et il s'est suffi de quelques heures pour que la situation au Maroc bascule. La question marocaine provoque même une crise diplomatique entre l'Égypte et la France. Le 27 février, le ministre égyptien des Affaires

---

<sup>1515</sup> Communiqué de la Direction générale de la propagande, Irak, mars 1951, transmis dans la lettre de C. Clarac, ambassadeur de France en Irak, au ministre des Affaires étrangères Schuman, 9 mars 1951, CADLC, 24QO-79, f° 5.

<sup>1516</sup> Lettre d'Armand du Chayla, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 9 mars 1951, CADLC, 24QO-79, f° 14.

<sup>1517</sup> Circulaire du ministère des Affaires étrangères, mars 1951, CADLC, 24QO-79, f° 96.

<sup>1518</sup> Lettre de M. Couve de Murville, ambassadeur de France en Égypte, au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 12 mars 1951, CADLC, 24QO-79, f° 137.

<sup>1519</sup> « Note d'Allal El-Fassi adressée à la Ligue Arabe et au journal El Misri », mars 1951, CADLC, 24QO-81, f° 171.

étrangères convoque l'ambassadeur français, Maurice Couve de Murville, pour l'informer que « *l'Égypte appuierait par tous les moyens le Sultan du Maroc et que la France devait si elle voulait conserver l'amitié de l'Égypte faire droit aux revendications du parti nationaliste marocain*<sup>1520</sup> ». L'ambassadeur refuse la convocation et répond aux Égyptiens qu'ils n'ont pas à s'ingérer dans une affaire qui concerne deux autres États (le Maroc étant donc supposé autonome diplomatiquement). La Ligue arabe n'est pas en reste. Le 10 avril, jour anniversaire du discours de Tanger dans lequel le sultan disait son attachement à la Ligue, le secrétaire général Azzam Pacha fait une déclaration pour dénoncer la politique française. Le même jour, les ambassadeurs d'Irak, de Jordanie et d'Arabie saoudite en France remettent au Quai d'Orsay des protestations officielles, et réclament que la France accompagne le Maroc vers l'indépendance<sup>1521</sup>.

Ce front arabe ne peut que conforter le sultan dans ses positions, et il en profite. Alors qu'il aurait pu se replier sur lui-même après le 25 février, son attitude montre qu'il a parfaitement compris les enjeux internationaux de la crise. Le 27 mars, le grand journal égyptien *al-Ahrām* publie... une interview du sultan [Annexe II.18]. Son journaliste Maḥmūd 'Azmī était au Maroc et produit une série d'articles très critique à l'encontre de la politique française, dont une interview d'A. Juin publiée après celle du sultan. M. 'Azmī a rencontré le sultan qui a accepté de lui répondre par écrit. Enfin libre de s'exprimer, il dénonce sans ambiguïté les menaces qu'il a subies :

*Ma signature du Protocole du 25 février 1951 est le résultat de l'action de plusieurs facteurs, dont les principaux sont : 1- La menace qui m'a été transmise par l'entremise du Ministre des Palais et des Cérémonies [Si Mammeri] de la part de certaines personnalités de la Résidence générale, lors des contacts qui étaient en cours ce jour-là entre le Palais et la Résidence. 2- Un mouvement de tribus amenées de diverses régions alors qu'elles ignoraient le véritable motif pour lequel on les mettait en mouvement : ces tribus se sont installées aux portes de Fez, de Salé et de Rabat. 3- J'ai voulu éviter les funestes conséquences pouvant découler des deux facteurs précédents. Pour toutes ces raisons, j'ai dû donner satisfaction aux demandes de la Résidence*<sup>1522</sup>.

Le sultan désavoue publiquement sa déclaration de fin février et celle du grand vizir contre l'Istiqlal, nulle et non avenue. Il peut se le permettre dans un article égyptien, car il a compris que la mobilisation internationale le protégeait. Mais l'existence de cette interview tout autant que son contenu constituent pour A. Juin une provocation insupportable. Il se saisit de ce motif

---

<sup>1520</sup> Télégramme de M. Couve de Murville, ambassadeur de France en Égypte, au ministère des Affaires étrangères, 28 février 1951, CADLC, 24QO-79, f° 209.

<sup>1521</sup> Ils remettent chacun un exemplaire du même texte aux armes de leur État, voir CADLC, 24QO-82.

<sup>1522</sup> « Extraits du journal *al-Ahrām* du 27 mars 1951 », CADLC, 24QO-81, f° 189.

pour prolonger son antagonisme avec le sultan, qu'il somme de s'expliquer. Ce dernier ne retire pas un mot de son interview : « *Nous avons exprimé, [...] le grand espoir de voir le Gouvernement de la République française étudier les aspirations légitimes de Notre peuple avec tout l'intérêt qu'elles méritent. En réalité, Nous n'avons pas cru devoir, pour des raisons déjà exposées dans le rapport général, condamner une fraction déterminée de Notre peuple*<sup>1523</sup> [...]. » C'est donc pour le résident et sa faction un retour au point de départ : le sultan n'est pas déposé, et les bénéfices du mois de février se sont dissipés. A. Juin est forcé de le reconnaître : « *Il faut bien considérer qu'aujourd'hui c'est la France qui est mise publiquement en échec sur le plan international par le sultan*<sup>1524</sup>. »

En dépit des apparences, Mohammed ben Youssef, même s'il a manqué de peu être déposé, sort vainqueur de cette crise. Celle-ci a au moins eu pour intérêt de faire éclater aux yeux de l'opinion internationale l'existence d'une « question marocaine », en dessinant des camps plus ou moins clairs. Mais rien n'a été résolu en 1951, et l'accalmie qui suit cache la persistance des tensions, tant d'un côté que de l'autre. Tensions qui ne tardent pas à se cristalliser de nouveau.

### 5.3 Ceux qui délient le pouvoir : le trône perdu (1951-1953)

Le 20 août 1953, en tout début d'après-midi, le palais de Rabat est cerné par des militaires français. Le résident général A. Guillaume y pénètre accompagné de dizaines d'hommes en armes, qui investissent les cours intérieures et en bloquent les issues. Il demande à être reçu par le sultan, qui doit interrompre sa sieste, et lui présente alors un acte d'abdication exigé par le gouvernement français. Mohammed ben Youssef est contraint depuis de nombreux mois, et les derniers jours ont atteint un paroxysme de tension. Moins d'une semaine plus tôt, des caïds et pachas réunis en nombre à Marrakech ont procédé à l'élection de l'un de ses cousins comme commandeur des croyants. Selon le récit qu'il en fait dès le lendemain au président français Vincent Auriol, le sultan aurait demandé au général Guillaume un temps de réflexion. Face au refus catégorique du résident, Mohammed ben Youssef lui aurait alors déclaré : « *Nous n'abdiquerons pas. Nous sommes entre les mains de la France, qu'elle fasse de Nous ce qu'elle voudra*

---

<sup>1523</sup> Traduction d'une lettre du sultan au résident général Juin, 7 avril 1951, CADLC, 24QO-82, f° 52.

<sup>1524</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 31 mars 1951, CADLC, 24QO-81, f° 115.

— *Déposez-moi*<sup>1525</sup>. » Et il est effectivement déposé, point final d'un coup d'État colonial long de plusieurs mois. Aussitôt conduit à l'aérodrome le plus proche, il quitte avec ses deux fils le Maroc pour un exil que la Résidence générale souhaite définitif.

Le 20 août 1953 est la date centrale du règne et de la vie de Mohammed ben Youssef. Le processus qui conduit à la perte du trône donne l'impression d'être connu : reprenant le plan inachevé de 1951, les Français, et plus spécifiquement la Résidence, choisissent de s'appuyer sur des acteurs marocains pour donner à la déposition un caractère marocain, donc une forme de légitimité sur le plan international, dont peu sont dupes. Cette interprétation, qui ne se fonde pas sur les archives, est aujourd'hui limitée et poussièreuse. Elle a été portée par des intellectuels anticoloniaux, à l'instar de Charles-André Julien qui résume le renversement du sultan à une « camarilla », un complot ourdi avant tout par la Résidence en se servant de quelques figures marocaines, le Kettani et le Glaoui, comme de marionnettes<sup>1526</sup>. Côté marocain, dans le contexte politique difficile qui a suivi l'indépendance, cette interprétation avait le mérite de refermer les plaies nationales, en occultant les profondes divisions passées de la société. Une telle perspective, qui s'explique aussi par un déséquilibre des sources au profit des témoignages français, conduit à se focaliser sur les responsabilités françaises de la déposition, mais aussi à entrer dans le détail des dissensions gouvernementales sur le sujet, ou encore à écrire de longues pages sur le soutien apporté au sultan par certains intellectuels ou politiques français. Cela revient à minorer gravement le rôle des acteurs marocains et à leur nier toute capacité d'initiative, tout esprit politique en mesure de faire des choix conformes à leurs intérêts du moment. La consultation des archives, bien que majoritairement produites par la Résidence générale et le Quai d'Orsay, permet d'inverser la perspective, de rééquilibrer les responsabilités et de rendre au moment toute sa complexité. Il ne s'agit pas d'une simple lutte entre Marocains et Français. Les lignes de faille traversent ces deux groupes et dessinent des camps qui ne sont ni cohérents, ni hermétiques, ni immuables. L'idée n'est pas d'innocenter de quelque façon que ce soit les Français, mais de compléter un tableau que l'on pensait connu. Dans les pages qui suivent, je fais donc le choix de parler prioritairement des engagements marocains contre le sultan Mohammed ben Youssef, sans chercher à les caricaturer ni à les exagérer, mais en cherchant à comprendre ce qui les a animés.

La déposition du sultan n'a pu se faire sans la détermination d'une partie importante de nombreux chefs marocains, bien loin de quelques boucs émissaires dont le rôle est difficile à effacer. La mobilisation contre Mohammed ben Youssef, permise par l'isolement croissant de

---

<sup>1525</sup> Lettre du sultan au président de la République, 21 août 1953, ANP, 457AP-118 (archives Bidault).

<sup>1526</sup> C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*, op. cit., à partir de p. 281.

ce dernier, puise dans les logiques politiques marocaines. En toile de fond, c'est la définition, ou plutôt la redéfinition du pouvoir monarchique désirée par le sultan qui est débattue. Ceux qui se mobilisent plus ou moins volontairement contre lui, à savoir la quasi-totalité des caïds de l'Empire chérifien alors en poste, refusent de transiger sur l'autonomie que le système politique traditionnel et le Protectorat leur octroient. Ils refusent de même que le sultan tourne le dos à ses soutiens traditionnels pour former une nouvelle alliance, elle-même fragile, avec les nationalistes. Ce double refus s'exprime de la façon la plus traditionnelle qui soit, avec l'aide de la Résidence générale : tout comme ils liaient le pouvoir monarchique en lui faisant allégeance, ces chefs marocains font le choix de le délier ; et le trône du sultan, qui n'avait plus son destin en main, s'effondre.

### A. L'isolement du sultan

La période qui court de la crise de 1951 à décembre 1952, lorsque surviennent les émeutes de Casablanca, est mal connue, prise en étau entre deux graves crises politiques. Elle correspond du côté du Palais à une période de doutes. Ébranlé par une première tentative de déposition, le sultan sent son trône vaciller et doute de la stratégie qui a jusqu'ici été la sienne. Le souverain est de plus en plus isolé, et son trône davantage fragilisé.

Du côté français, le gouvernement cherche très rapidement à remplacer le général Juin à la Résidence générale. Son départ du Maroc ne prend pas la forme d'un complet désaveu, puisqu'il est élevé à la dignité de maréchal quelques mois plus tard. Il réussit de plus à imposer son successeur au gouvernement, en la personne du général Guillaume. L'accueil réservé en octobre 1951 par le sultan au nouveau résident est cordial. Les deux hommes se connaissent. Augustin Guillaume (1895-1983) a effectué une partie de sa carrière au Maroc. Saint-cyrien, tout comme H. Lyautey, C. Noguès et A. Juin, il a brièvement été muté au Maroc en 1919 dans le corps des Affaires indigènes. Il est revenu au Maroc avec le général Noguès en 1936 et a officié comme directeur des Affaires politiques de 1940 à 1943. Ralliant les Alliés en même temps que le général Juin, il s'est ensuite fait un nom dans la libération de l'Europe. Depuis 1948, il était commandant en chef des forces d'occupation en Allemagne. Le sultan, en retrait depuis son bras de fer avec A. Juin, répond chaleureusement aux vœux d'A. Guillaume lors de leur première audience officielle (le 4 octobre 1951), mais laisse également entendre qu'il ne regrette rien et qu'il n'a aucunement renoncé à ses revendications<sup>1527</sup>. Bien que soucieux de la

---

<sup>1527</sup> « Nous estimons que notre premier devoir en tant que chef de l'État est de persévérer et de redoubler d'effort afin de permettre à nos fidèles sujets de réaliser leurs aspirations et au Maroc d'occuper le rang digne de son glorieux passé. »



puissance coloniale française, A. Guillaume a une approche du problème marocain initialement plus modérée que son prédécesseur, si ce n'est sur le fond, du moins sur la forme, ce qui lui permet de s'entendre avec le sultan. Lors de leur premier entretien privé, Mohammed ben Youssef accepte d'écarter aux élections professionnelles pour le Conseil du gouvernement les candidats les plus hostiles aux Français<sup>1528</sup>. Il considère en revanche qu'il est trop tôt pour amorcer toute forme de réconciliation avec les chefs marocains qui se sont écartés de lui quelques mois plus tôt, mais il ne ferme pas la porte à cette possibilité.

Malgré tout, l'opposition plus ou moins tempérée du sultan sur les projets de réforme est inévitable. Le résident n'a pas besoin d'entamer sa mission au Maroc par des mesures punitives, car A. Juin s'en est déjà chargé en février et a donc terminé sa propre mission comme celle-ci avait commencé, dans l'affrontement. Mais 1951 et l'année suivante correspondent à un durcissement colonialiste au Maroc. A. Guillaume a été nommé pour continuer à appliquer la politique de son prédécesseur, dont le principal axe est la réforme des structures politiques locales, dans les villes avec la réforme des municipalités, et dans les campagnes avec celle des djemaas<sup>1529</sup>. Dans les deux cas, le but est d'accorder des droits politiques en priorité aux populations réputées les plus favorables à la France. Dès la reddition du sultan fin février, A. Juin avait annoncé au gouvernement français son désir d'en profiter pour renforcer le poids politique des Berbères et notamment de leurs caïds<sup>1530</sup>, jugés plus réceptifs à une éventuelle démocratisation que les Arabes marocains, et historiquement méfiants vis-à-vis du pouvoir du sultan. L'idée est donc de continuer, par la voie légale, la « dissidence à rebours » qu'évoquait A. Juin au début de l'année, afin de contrebalancer le pouvoir croissant du sultan, mais aussi de l'élite citadine nationaliste<sup>1531</sup>. La méthode choisie, avec la réforme des djemaas et la création rapide de 500 assemblées locales consultatives, est donc celle d'une démocratisation par en bas (localement), pour éviter toute réforme par le haut, c'est-à-dire au profit du sultan<sup>1532</sup>. L'autre

---

« Réception officielle du général d'Armée A. Guillaume, résident général de la République française au Maroc, par Sa majesté le sultan du Maroc », texte des discours, Rabat, 4 octobre 1951, CADLC, 24QO-84, f° 6. Cette première audience, importante pour l'avenir du Maroc français, a été immortalisée en couverture et dans les pages du n° 135 de *Paris-Match* (20 octobre 1951). Quelques semaines plus tard, le discours du trône 1951 est dans la même veine. Discours du Trône du 18 novembre 1951, CADLC, 24QO-16. Versions arabe et française également disponibles en CADN, 1MA300-298. Comme à l'accoutumée, le discours du sultan est précédé d'une allocution prononcée par son fils : Allocution de Moulay Hassan à Radio-Maroc, 24 novembre 1951, CADLC, 24QO-27. De son côté, A. Guillaume découd l'ensemble du discours pour Paris, notamment l'idée développée par le sultan d'une unité historique politique et ethnique du Maroc. Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Schuman, 18 novembre 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1528</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 8 octobre 1951, CADLC, 24QO-84, f° 24.

<sup>1529</sup> Télégramme du ministre des Affaires étrangères au résident général Juin, 28 avril 1951, CADLC, 24QO-119, f° 146.

<sup>1530</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères Schuman, 6 mars 1951, CADLC, 24QO-119, f° 137.

<sup>1531</sup> Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Schuman, 15 janvier 1952, CADLC, 24QO-16.

<sup>1532</sup> Un document sur la réforme des djemaas rédigé fin 1951 révèle très clairement que la démocratisation n'est pas une fin, mais un moyen pour lutter contre le Palais : « *L'absolutisme sultanien a cessé de nous être un appui. Nous avons pu l'utiliser de 1934 à 1942 pour contrebalancer la poussée nationaliste mais, aujourd'hui, le despotisme chérifien allié à l'Istiqlal fait échec* ».

contrepois choisi est celui des municipalités dans les grandes villes, où la situation est plus complexe du fait des réseaux nationalistes qui y sont bien implantés. Le projet français transparaît très clairement avec ce deuxième axe des réformes, puisqu'il prévoit localement une « association franco-marocaine » en accordant aux citoyens français du Maroc (plus de 250 000 à cette date) un droit de vote à l'échelle municipale<sup>1533</sup>. La réforme ne serait qu'une première étape, et le général Guillaume imagine déjà au niveau supérieur des assemblées mixtes régionales. Le projet reviendrait donc à pérenniser la présence française au Maroc, ainsi qu'un régime de co-souveraineté. Afin de sauver le Protectorat, la Résidence générale prévoit donc sa dénaturation, car l'idée est bien de trouver un *modus vivendi* différent du désormais très peu satisfaisant traité de Fès. La réforme des municipalités devient évidemment le nouveau front avec le sultan. Même si elle n'est jamais aussi aiguë qu'elle aurait pu l'être avec A. Juin, l'opposition du monarque laisse le sujet ouvert pendant de longs mois.

Les revendications du sultan ne sont qu'endormies. Il les réveille un an après avoir manqué être destitué. Le 19 février 1952, Mohammed ben Youssef et le résident général ont un long entretien au cours duquel le premier fait part des principaux changements politiques qu'il souhaite. Il critique directement son Makhzen, l'impuissance de celui-ci et sa soumission aux Français. Il évoque l'âge de son grand vizir et l'insignifiance des délégués, en particulier ceux qu'il a été contraint de nommer un an auparavant<sup>1534</sup>. Un mois plus tard, alors que le Protectorat s'apprête à célébrer son quarantième anniversaire<sup>1535</sup>, le sultan remet un mémoire destiné au général Guillaume et au gouvernement français [Annexe II.19]. Si les revendications sont proches de celles des deux mémoires de 1950, le ton n'est plus le même<sup>1536</sup>. L'œuvre du Protectorat et l'action des autorités de contrôle sont plus critiquées que jamais<sup>1537</sup>. Le sultan regrette

---

au « despotisme éclairé » de notre Administration, grâce auquel nous imposions jusqu'ici si aisément aux Musulmans des progrès économiques et sociaux. » « La réforme des « Jemaas » », vers fin 1951, CADLC, 24QO-119, f° 225. La réforme prévoit de modifier le dahir du 21 novembre 1916 qui reconnaissait officiellement les djemaas. « Projet de dahir », CADLC, 24QO-119, f° 139.

<sup>1533</sup> *Ibid.* Jusqu'ici, les commissions municipales étaient désignées, sauf à Casablanca.

<sup>1534</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 19 février 1952, CADLC, 24QO-16.

<sup>1535</sup> Le 30 mars 1952, jour de l'anniversaire du traité de Fès, les nationalistes organisent une journée de deuil, avec fermeture des commerces. Le sultan se promène ce jour-là, au volant de sa voiture, dans les quartiers pauvres de Rabat et Salé, où il est reconnu. Télégramme du délégué à la Résidence générale J. de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 31 mars 1952, CADLC, 24QO-85, f° 25.

<sup>1536</sup> Selon une note de renseignement française, le texte aurait été rédigé en comité restreint par le sultan et son fils, sans en référer à l'Istiqlal, avec l'aide de l'un de ses conseillers juridiques, l'avocat Pierre Pourtauborde. Note anonyme, 30 mars 1952, CADLC, 24QO-16. Pierre Pourtauborde (1882-1952) est issu d'une famille de colons d'Algérie. Avocat au barreau d'Oran puis de Paris, il est proche du sultan depuis le début de son règne, lorsqu'il fut chargé par T. Steeg de défendre les intérêts du jeune monarque face à l'ancien chambellan de son père, T. Ababou. Reconnaisant, le sultan a demandé que la Légion d'honneur lui soit décernée. Après la Deuxième Guerre mondiale, il lui sert parfois d'intermédiaire avec les Américains ou les nationalistes. « Pourtauborde Pierre Laurent », Base Leonore, 19800035/98/12299.

<sup>1537</sup> Le sultan fait état d'une « tension dans les rapports entre la résidence générale et le palais impérial due à des divergences de vue à propos des réformes à introduire dans le pays, empiètement de la résidence générale sur certaines de Nos prérogatives en matière législative, encouragement apporté par certains services résidentiels à l'accomplissement d'actes portant atteinte à

une nouvelle fois que sa proposition d'ouvrir les négociations, fin 1950, n'ait pas été acceptée, et considère que les réponses du gouvernement français ont depuis été inappropriées. Par ailleurs, le protocole signé le 25 février 1951 sous la contrainte ne doit aucunement être considéré comme le reflet d'une évolution de sa pensée. Le sultan désire donc que les individus, français et marocains, responsables de la crise de 1951 soient définitivement écartés, et que l'état de siège en vigueur depuis lors soit levé. Mais il formule également une revendication très concrète : la constitution d'un gouvernement marocain provisoire qui sera chargé de trouver avec le gouvernement français une « solution » au « problème marocain ».

*[...] Notre objectif final étant d'offrir au peuple marocain la possibilité de gérer ses affaires au moyen d'une assemblée représentative et d'un Gouvernement constitutionnel à caractère moderne et démocratique*<sup>1538</sup>.

Mohammed ben Youssef a l'habitude que ses revendications ne soient pas écoutées, et celle-ci ne l'est pas plus que les autres. Nombreux sont ceux qui peuvent légitimement se sentir menacés par sa demande, à commencer par le Makhzen<sup>1539</sup>. De son côté, A. Guillaume s'efforce de dissuader le gouvernement d'ouvrir des négociations, qui ne sont de toute façon pas à l'ordre du jour à Paris. Pour le résident général, la seule ouverture des négociations serait une victoire pour le camp adverse<sup>1540</sup>, car ce serait envoyer un très mauvais message à tous les Marocains qui soutiennent la France et qui, par peur, pourraient se jeter du côté du sultan. Paris suit A. Guillaume, et laisse languir le mémorandum pendant de longs mois dans un tiroir.

Puisque les fractures de début 1951 n'ont jamais été résorbées, le reste de l'année 1952 et l'année suivante marquent un isolement croissant du souverain qui, non content de voir un nombre croissant des élites traditionnelles le fuir, doute également de son alliance avec les nationalistes, dont il a bien vu combien elle était dangereuse pour son trône. Les doutes du sultan croisent la stratégie de la Résidence pour l'isoler. Malheureusement pour le sultan, cet isolement est flagrant. Lors du *mawlid* 1370 (décembre 1950), le Glaoui et quelques-uns de ses alliés avaient boudé la *hadiyya*. A. Guillaume fait en sorte que le mouvement prenne de l'ampleur, afin d'accentuer les divisions de la société marocaine<sup>1541</sup>. Le sultan comprend immédiatement la nouvelle stratégie de la Résidence lors du *mawlid* de l'année 1371 (décembre 1951). Elle le

---

*Notre prestige et emploi, par ces mêmes services, de manœuvres visant à atteindre Notre honneur (affaire des tracts).* » Traduction du mémoire du sultan pour le résident général Guillaume, 14 mars 1952, CADLC, 24QO-16.

<sup>1538</sup> Traduction du mémoire du sultan pour le résident général Guillaume, 14 mars 1952, CADLC, 24QO-16.

<sup>1539</sup> Si l'on en croit par exemple le délégué J. de Blesson : « *L'impression recueillie au Makhzen est que le grand vizir et ses collaborateurs [...] redoutent les conséquences de la politique vers laquelle incline le sultan. Le grand vizir souhaiterait que la France montrât sa force pendant qu'il est encore temps.* » Télégramme du délégué à la Résidence générale au résident général Guillaume, 22 mars 1952, CADLC, 24QO-16.

<sup>1540</sup> Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères R. Schuman, 24 mars 1952, CADLC, 24QO-16.

<sup>1541</sup> Si le *mawlid* est encore plus symbolique pour le sultan qui descend du Prophète, le détournement des cérémonies de *hadiyya* par les élites concerne également les autres grandes célébrations, par exemple pour l' *'īd al-fīṭr* en juin 1952.

révolte au point de le pousser à écrire une nouvelle lettre au président V. Auriol, dans laquelle il y accuse « *certaines agents français* » d'empêcher une grande partie des pachas et caïds marocains, ses fonctionnaires, de se rendre à Rabat pour remplir cette allégeance obligatoire<sup>1542</sup>. Dans sa lettre qui accompagne celle du sultan, A. Guillaume se défend, et accuse au contraire les liens entre le sultan et le nationalisme<sup>1543</sup>. Le ministère, qui répond au sultan à la place de l'Élysée, suit A. Guillaume et innocent les Français<sup>1544</sup>. Le sultan n'est pas de cet avis, et répond aussitôt, sur un ton menaçant : il serait prêt à publier cet échange de lettres pour montrer le désaccord et conteste l'emploi par la France de l'expression « *chefs naturels* » pour désigner les pachas et caïds, car il considère de son côté qu'ils sont tous des fonctionnaires nommés par dahir, et n'ont aucun droit naturel ou légitime à l'autorité : « *Conformément aux traditions makhzen et aux règles du droit constitutionnel musulman, le Maroc ne possède qu'un seul chef naturel, le Souverain à qui incombe la mission de veiller sur les intérêts spirituels et temporels du pays. C'est avec Lui exclusivement que la France a traité et c'est envers lui qu'elle a pris des engagements. Les autorités du royaume sont ses subordonnés*<sup>1545</sup>. » Les débats sur le statut des chefs marocains et sur leur rapport au sultan se poursuit donc : le souverain ne voit en eux que des subordonnés qui doivent lui répondre en tout, quand les Français cherchent à développer leur autonomie vis-à-vis du pouvoir monarchique. Ce point précis permet de comprendre la convergence d'intérêts entre la Résidence et les caïds, essentielle pour saisir la déposition du sultan<sup>1546</sup>.

Mais les liens se distendent également de l'autre côté, avec les nationalistes. Le résident général y veille<sup>1547</sup>, aidé en cela par les doutes du sultan. Une occasion se présente quelques semaines après l'arrivée du général Guillaume, avec les élections au Conseil du Gouvernement, que les nationalistes choisissent de boycotter. Ceux-ci ont revu leur stratégie à l'occasion de la crise du début de l'année. Elle a tout d'abord précipité une alliance entre les différentes

---

<sup>1542</sup> « *De telles interventions, de la part des autorités de contrôle, sont contraires aux engagements de la France et susceptibles d'inciter les fonctionnaires à l'indiscipline à l'égard de l'Autorité légitime et supérieure.* » Traduction d'une lettre du sultan au président de la République Auriol, 16 rabia I 1371, 16 décembre 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1543</sup> Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Schuman, 19 décembre 1951, CADLC, 24QO-16.

<sup>1544</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères Schuman au sultan du Maroc, 22 janvier 1952, CADLC, 24QO-16.

<sup>1545</sup> Traduction officielle d'une lettre du sultan au président de la République Auriol, 9 jourmada I 1371, 5 février 1952, CADLC, 24QO-16 ; également en CADN, IMA300-316.

<sup>1546</sup> Un bon exemple est donné par le pacha de Berrechid, Muḥammad Birišid (Mohammed Berrechid), interrogé par le contrôleur civil de sa circonscription en novembre 1951. Il estime que la déposition du sultan en 1951 aurait eu du bon, même si elle ne doit plus être à l'ordre du jour. Il reproche au sultan de « *s'être entouré de conseillers néfastes, sans origine et sans expérience, qui l'ont conduit à faire de grosses fautes.* » M. Berrechid juge également sévèrement le Glaoui, qu'il trouve trop ambitieux. Nicolas, contrôleur civil de la circonscription de Berrechid, Note de renseignement, 24 novembre 1951, CADN, IMA200-893.

<sup>1547</sup> « *C'est là un des buts de ma politique : séparer le sultan du parti de l'Istiqlal, en associant le premier de plus en plus au travail quotidien et à la politique de cette Résidence générale.* » Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Schuman, 29 octobre 1951, CADLC, 24QO-84, f° 69.

mouvances nationalistes, l'Istiqlal, le PDI, le PRN et le PUM (Parti de l'unité marocaine) de la zone espagnole, qui, réunis à Tanger le 9 avril, ont constitué un Front national marocain (Pacte de Tanger). Dans leur programme commun, l'article 5 promet de « *défendre le roi Mohammed* » contre toutes les attaques<sup>1548</sup>. Ce front permet aux nationalistes de porter une voix unie auprès de l'ONU. En novembre et décembre 1951, la question marocaine est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, grâce à la Ligue arabe, mais la France réussit à faire ajourner les débats. La seconde conclusion tirée par l'Istiqlal est la nécessité de muscler le militantisme du parti. L'esclandre du Conseil du gouvernement en décembre 1950 et la reddition de Mohammed ben Youssef en février suivant illustrent pour l'Istiqlal l'échec de toute conciliation. Il n'est pas encore question d'action directe, mais Robert Rézette note que 1951 marque un tournant, désiré par les militants de base, en faveur de l'agitation. D'où le boycott des élections du 1<sup>er</sup> novembre 1951 pour le Conseil du Gouvernement. Les nationalistes renoncent ainsi à y faire entendre leur voix, qui de toute façon y était bâillonnée<sup>1549</sup>. Le boycott est un succès, si l'on en croit les faibles chiffres de la participation dans les grandes villes<sup>1550</sup>. Le jour des élections, des manifestations, qui se sont parfois transformées en échauffourées mortelles, sont organisées par le parti, notamment en son fief de Casablanca<sup>1551</sup>.

Mohammed ben Youssef ne se prononce pas sur la stratégie du boycott, mais il rechigne à recevoir les nouveaux élus. A. Guillaume y voit un signe de complicité évidente avec l'Istiqlal<sup>1552</sup>, d'autant plus que pour le sultan les manifestations ne seraient que le reflet du mécontentement de la population<sup>1553</sup>. Le résident général le met en garde, car « *dans son propre intérêt et dans celui de sa dynastie* » il ne devrait pas donner « *l'impression d'être influencé par un*

---

<sup>1548</sup> R. REZETTE, *Les Partis politiques marocains*, op. cit., p. 191. Ce Front national exclut délibérément le Parti communiste marocain. Le sultan condamne fermement le communisme au même moment. Circulaire du résident général Juin, 23 juin 1951, CADN, IMA300-315.

<sup>1549</sup> Officiellement, les nationalistes dénoncent le fait que les élections n'aient été annoncées que 15 jours avant leur tenue. Les élections concernent les premiers et deuxièmes collèges marocains du Conseil. Selon A. Guillaume, le corps électoral est de 140 000 Marocains ; les règles de répartition des sièges ont été récemment modifiées pour privilégier les élites rurales, défavorables à l'Istiqlal : « *Après les élections aux Chambres marocaines consultatives* », novembre 1951, CADLC, 24QO-84, f° 109.

<sup>1550</sup> Le taux de participation s'élève à 70 %, mais est très faible pour le deuxième collège dans les villes, de 10 % à Casablanca à 40 % environ à Fès. Communication de la Résidence générale au ministre des Affaires étrangères Schuman, 1<sup>er</sup> novembre 1951, CADLC, 24QO-119.

<sup>1551</sup> Sur les troubles, notamment à Casablanca, « *Note* », novembre 1951, CADLC, 24QO-84, f° 138 ; et télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 13 novembre 1951, CADLC, 24QO-84, f° 148.

<sup>1552</sup> Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Schuman, 24 novembre 1951, CADLC, 24QO-84, f° 177.

<sup>1553</sup> Ainsi qu'il le dit lors d'un entretien avec A. Guillaume en février suivant : « *Comme j'appelais l'attention du souverain sur les événements de Casablanca [nationalistes] et sur les effets de l'action menée par les extrémistes, il répondit que ces manifestations ne faisaient que traduire le mécontentement d'une partie importante de la population qui aspirait d'une évolution plus rapide dans le domaine politique* », télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 19 février 1952, CADLC, 24QO-16.

*parti extrémiste dont l'attitude anti-française s'affirme de jour en jour*<sup>1554</sup>. » Et il semble que les avertissements du résident portent leurs fruits. Le souverain souhaite effectivement prendre ses distances avec l'Istiqlal, d'autant qu'il continue à considérer la négociation comme la seule voie possible, ainsi qu'il le rappelle souvent. La modération, la lenteur à la prise de décision et la crainte de s'engager sont des traits majeurs de sa personnalité, ce qui est parfaitement compréhensible, puisqu'il est de toutes les parties prenantes celle qui a le plus à perdre : son trône. Le sultan se méfie de l'Istiqlal et craint de n'être pour eux qu'un moyen et non une fin, de la même façon que l'Istiqlal est pour lui avant tout un moyen. Bien qu'ayant le même objectif, l'indépendance, le parti peut aussi être considéré comme un concurrent, puisqu'il aimerait être le principal interlocuteur des Français pour les questions politiques. C'est pourquoi le sultan cherche une position surplombante en répétant qu'il est au-dessus des partis : non seulement il se défend d'adopter une posture partisane, mais tous les partis doivent lui être subordonnés<sup>1555</sup>. Le prince Moulay Hassan, qui s'affirme de plus en plus politiquement et qui craint l'influence des nationalistes, incite également son père à prendre ses distances. Cet éloignement est confirmé par un militant de l'indépendance extérieur à l'Istiqlal. Selon Mohammed Rachid Mouline, son conseiller juridique, « *Sa Majesté n'est pas à la remorque du parti [l'Istiqlal]. Elle est ambitieuse, soucieuse de recouvrer sa souveraineté perdue et consciente de l'intérêt de la dynastie. Elle se sert de l'Istiqlal contre la France, comme l'Istiqlal se sert d'Elle. C'est un jeu de bascule. Pas autre chose*<sup>1556</sup>. » Le mémoire du sultan de mars 1952 est un exemple de cet irrédentisme vis-à-vis du nationalisme. Même si l'Istiqlal approuve les revendications du sultan en faveur de l'ouverture des négociations et de la formation d'un gouvernement provisoire, ses membres regrettent de ne pas avoir été consultés. Toute la difficulté de la position du sultan est là. Pour avancer, il doit se tenir ni trop proche ni trop loin de la Résidence comme des nationalistes, d'où une très inconfortable position d'équilibriste. Il doit se tenir au-dessus, comme la position monarchique l'exige, mais donc seul. Le sultan est de plus en plus isolé, et cet isolement est un autre danger.

---

<sup>1554</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 5 décembre 1951, CADLC, 24QO-84, f° 182. A. Guillaume joue sur les craintes du sultan, qui d'après lui « *n'ignore [...] pas les dangers qu'il aurait à courir si, privé du garde-fou français, il se trouvait brusquement placé seul en face des hommes du Front national. Il sait que sa chance consiste à pouvoir jouer à la fois de l'Istiqlal pour accroître son autonomie vis-à-vis des Français, de la France pour échapper à l'emprise excessive de l'Istiqlal.* » Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Schuman, 5 février 1952, CADLC, 24QO-84, f° 225.

<sup>1555</sup> Un proche anonyme du sultan déclare ainsi en novembre 1951 que « *le souverain reproche aux nationalistes de vouloir l'entraîner trop brutalement dans leur sillage, de lui enlever toute possibilité de prendre une décision en toute indépendance d'esprit et de lui prêter des propos trop avancés, qui le mettent vis-à-vis de la France dans une position ne lui donnant aucune possibilité de manœuvre et ne lui permettant aucun recul.* » Section politique de la région de Meknès, « Bulletin spécial de renseignement », 15 novembre 1951, CADN, IMA200-884.

<sup>1556</sup> Chef-adjoint de la région de Rabat, « Note de renseignement », 12 mars 1952, CADLC, 24QO-119, f° 265.

La fin de l'année 1952 est marquée par une montée graduelle des tensions, selon un schéma triangulaire inédit qui creuse l'isolement du sultan : aux tensions habituelles sultan-Résidence et nationalistes-Résidence s'ajoute l'intense pression des nationalistes sur le sultan. La réponse française au mémoire du sultan en est le déclencheur, six longs mois après son envoi. Le contenu de la réponse a donné lieu à de longs échanges entre le ministère et la Résidence, le premier finissant sans surprise par se ranger derrière les vues du général Guillaume<sup>1557</sup>. Le résultat de ces tergiversations ne peut être qu'insatisfaisant pour le sultan, comme la réponse à son premier mémoire en octobre 1950 l'avait été. Une fois encore le gouvernement, après s'être félicité des réalisations françaises dans le pays, ignore les propositions du sultan et se contente de lister les réformes déjà engagées, en particulier celles auxquelles le sultan s'oppose, comme celles des municipalités et des djemaas<sup>1558</sup>. Aucune réforme de l'exécutif chérifien ne serait nécessaire, puisque les dahirs de 1947 ont déjà mis en place le conseil des vizirs et directeurs, auquel cependant plus de pouvoir pourrait être donné. Seule avancée possible : supprimer le pouvoir judiciaire des pachas et caïds, revendication que porte le sultan depuis longtemps. Le gouvernement français, bien loin d'accorder le gouvernement marocain autonome désiré par le sultan, est donc en retard d'un épisode. Il souhaite aller lentement, graduellement ; le sultan rapidement. Ce dernier conçoit l'avenir du Maroc dans un renforcement de ses propres pouvoirs et du pouvoir central, quand les Français privilégient la décentralisation et le pouvoir des élites rurales.

Pendant deux semaines, Mohammed ben Youssef garde la réponse pour lui et refuse de la partager avec son Makhzen. L'existence d'une réponse est connue et il est pressé par l'Istiqlal de donner son sentiment sur le texte. Le parti n'apprécie pas d'être laissé de côté dans les échanges entre le sultan et la France. La méfiance du sultan est bien réelle. L'Égypte, où les Officiers libres qui ont mené la révolution en juillet 1952 ont déposé le roi Farouk (Fārūq, 1920-1965, r. 1936-1952)<sup>1559</sup>, lui offre un exemple terrible de ce qui pourrait arriver à son trône si les nationalistes parvenaient au pouvoir<sup>1560</sup>. Cette méfiance se traduit en septembre 1952 par son refus de recevoir l'Istiqlal pour discuter de la réponse française, même s'il semblerait qu'il ait

---

<sup>1557</sup> Échanges exposés dans de longs documents depuis mars : lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Schuman (et projet de réponse au sultan), 21 avril 1952, CADLC, 24QO-16. Pour le point de vue du ministère : « Note pour le ministre : Que peut-on répondre au sultan ? », 18 avril 1952, CADLC, 24QO-16 ; projet de réponse au memorandum du sultan du Maroc, 21 août 1952, CADLC, 24QO-85, f° 97.

<sup>1558</sup> « Réponse du Gouvernement français au mémoire impérial du 14 mars 1952 relatif à l'ouverture de négociations en vue de résoudre le problème marocain », septembre 1952, CADN, IMA300-316.

<sup>1559</sup> A.-C. DE GAYFFIER-BONNEVILLE, *Histoire de l'Égypte moderne. L'éveil d'une nation (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Flammarion, 2016, p. 301.

<sup>1560</sup> Girardière, chef-adjoint de la région de Rabat, Note de renseignement, 3 octobre 1952, CADN, IMA200-896.

consulté individuellement quelques nationalistes, comme le vétéran Omar ben Abdeljalil<sup>1561</sup>. Au comité exécutif de l'Istiqlal, qui par trois fois a cherché à en discuter avec lui, il aurait répondu : « *Ma réponse au Gouvernement français sera connue en son temps, par tous les Marocains sans distinction de parti*<sup>1562</sup>. » L'amertume des responsables de l'Istiqlal est grande. Ils craignent qu'il ne finisse par plier face aux Français et abandonner la cause<sup>1563</sup>. Au reproche d'être laissé sur la touche s'ajoute pour l'Istiqlal celui de ne pas être suffisamment radical. Le 1<sup>er</sup> octobre, une importante réunion istiqlalienne se tient à Rabat en présence de figures de premier plan, comme M. Cherkaoui, A. Lyazidi ou O. ben Abdeljalil. Alors que ce dernier aurait selon une note de renseignements prêché la modération et la patience pour voir ce que le sultan allait faire, A. Lyazidi aurait défendu une approche plus radicale et évoqué une grève générale<sup>1564</sup>.

C'est donc un sultan sous pression, mais cette fois de l'Istiqlal, qui répond aux Français le 3 octobre [Annexe II.20]. Sa réponse sèche est de tous ses écrits le plus dur pour la France. Le monarque souligne la maturité politique de l'Empire chérifien avant 1912, et sa cohérence en tant que nation, unie par une identité et une religion. Contrairement à ce qu'affirme sans cesse le personnel de la Résidence, la France n'aurait pas consolidé le pouvoir marocain (en unifiant l'Empire), mais se serait contenté de l'affaiblir de façon continue depuis quarante ans. Le Protectorat, qui n'a pas tenu les promesses contenues dans le traité de Fès, est réduit sous sa plume à une anomalie historique, une parenthèse qu'il s'agit de refermer au plus vite. Par conséquent, ce n'est même plus une réforme structurelle que demande le sultan, mais un retour à l'ordre normal des choses :

*La question qui se pose à l'heure actuelle, dans les rapports franco-marocains, consiste non pas à créer un Gouvernement chérifien, qui n'a jamais cessé d'exister, mais à restituer à celui-ci les attributions et les pouvoirs dont il a été démuné*<sup>1565</sup>.

Bien que ne désirant pas une rupture brutale, Mohammed ben Youssef est contraint de constater que les deux propositions qu'il a faites, la constitution d'un gouvernement provisoire et l'ouverture de négociations dans un climat de confiance, ont été invalidées par la France. Il balaie l'idée de commissions mixtes, seule proposition que les Français sont capables d'avancer, et redit son opposition aux grandes réformes sur les municipalités et les djemaas rurales. Une seule

---

<sup>1561</sup> Région de Rabat, Note de renseignement, 24 septembre 1952, CADN, 1MA200-896.

<sup>1562</sup> Délégation aux affaires urbaines de Rabat, Note de renseignement, 23 septembre 1952, CADN, 1MA200-896.

<sup>1563</sup> Le PDI est également mécontent de ne pas avoir été consulté. Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 15 octobre 1952, CADN, 1MA200-896.

<sup>1564</sup> Région de Rabat, Note de renseignement, 6 octobre 1952, CADN, 1MA200-896.

<sup>1565</sup> Traduction de la réponse du sultan à la note du Gouvernement français du 17 septembre 1952, 3 octobre 1952, CADLC, 24QO-18.



partie de la réponse française trouve grâce à ses yeux, lorsque le gouvernement le reconnaît comme l'unique détenteur de la souveraineté marocaine, ce qui lui permet de répéter son opposition absolue à toute idée de co-souveraineté : « *Nous ne saurions souscrire à cette orientation sans faillir à Notre mission de détenteur et de gardien vigilant de la Souveraineté marocaine*<sup>1566</sup>. »

Mais le sultan ne s'en tient pas là. Pour répondre aux nationalistes, il choisit le 8 octobre de rendre publics ses désaccords avec le Gouvernement français. Alors que ce dernier tenait à ce que sa réponse reste strictement confidentielle, le sultan veut prendre l'opinion publique marocaine, française et internationale à témoin de ce qui est de son point de vue une nouvelle situation de blocage<sup>1567</sup>. Dans un communiqué, le sultan liste tout ce qu'il a entrepris depuis plusieurs années, et la sourde oreille du gouvernement français. Le sultan rompt donc avec la méthode diplomatique. Il s'essaye aussi à la provocation, comme il le confirme dans une interview qu'il donne à un journaliste français à la fin du même mois : pour lui, le dialogue franco-marocain est rompu et le gouvernement français en est responsable<sup>1568</sup>. Le sultan dispose peu après d'une tribune de choix, la fête du Trône, qui prend une valeur toute particulière en 1952, puisqu'elle marque le 25<sup>e</sup> anniversaire de son règne. L'événement ne manque pas d'être célébré avec magnificence<sup>1569</sup>. Dans son discours, le sultan déclare avoir compris dès 1944 que d'importants changements devaient rapidement être apportés au Protectorat, puis en 1947 que le régime actuel devait être dépassé<sup>1570</sup> [Annexe II.21]. Les Français, qui n'ont jamais répondu à ses sollicitations, sont rendus responsables de la situation dans laquelle est plongé le Maroc. Dans ce discours, il annonce un régime démocratique et une monarchie constitutionnelle, dans le respect de l'orthodoxie musulmane. Le gouvernement français, contrairement au général Guillaume dont les entretiens avec le sultan sont de plus en plus houleux, ne souhaite pas prolonger le bras de fer avec le sultan, au moment où la question marocaine est discutée à l'ONU,

---

<sup>1566</sup> *Ibid.*

<sup>1567</sup> Communiqué du Palais impérial, 8 octobre 1952, CADLC, 24QO-17 ; télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 8 octobre 1952, CADLC, 24QO-18 ; lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Schuman, 25 octobre 1952, CADN, IMA200-892.

<sup>1568</sup> Mais ce passage de l'entretien n'est pas publié par *La Semaine française* à la demande du résident Guillaume. « *Les propositions que Nous avons présentées au Gouvernement français dans Notre memorandum du 14 mars 1952 n'ont malheureusement pas été retenues et de ce fait il a été mis fin au dialogue franco-marocain.* » Interview par écrit du sultan du Maroc par F. Mégret pour *La Semaine française*, 24 octobre 1952, CADLC, 24QO-119.

<sup>1569</sup> *Al- 'id al-faḍḍā li- 'arš al-Mağrib al- 'atīd [Le Jubilé d'argent du solide trône du Maroc]*, Casablanca, Agence marocaine pour l'information et la documentation, 1952, disponible en CADLC, 24QO-18.

<sup>1570</sup> « *Alors nous eûmes la conviction que c'était bien le régime en vigueur qui entravait toute réforme utile et toute évolution conforme à l'esprit des temps nouveaux.* » Discours du Trône, 18 novembre 1952, CADLC, 24QO-18.

et demande au résident général de tourner la page<sup>1571</sup>. C'est pourtant bien cette prise de position forte du sultan qui précipite sa chute.

La volonté du gouvernement français d'apaiser la situation est éclipsée quelques jours plus tard par les manifestations de Casablanca, et surtout par leur répression. Depuis l'été, les Français sont inquiets de la montée des tensions dans le pays, mais ni la Résidence, ni les nationalistes, ni le sultan lui-même n'ont contribué à l'apaisement. La violence de décembre 1952 résulte de cette escalade. Le caractère répétitif du processus de décolonisation marocain interpelle. En 1947, les violences de Casablanca avaient précédé le grand discours du sultan ; cette fois, elles lui succèdent. Depuis 1950, chaque fin d'année coïncide avec une montée de tension, alors que s'ouvrent les sessions de l'ONU et celle du Conseil du gouvernement. En 1950 comme en 1952, le constat d'une situation de blocage débouche sur des ruptures, et de là à une crise qui menace la stabilité du Protectorat. Rien n'est totalement planifié, mais tout s'inscrit dans une montée des tensions qui est désirée par les plus radicaux des acteurs.

Les événements des 7 et 8 décembre à Casablanca sont connus<sup>1572</sup>, et ont été très bien étudiés par Jim House dans un article qui démontre que la violente répression française s'inscrit dans la continuité du contrôle colonial de cette ville en pleine mutation<sup>1573</sup>. Le déclenchement des manifestations nationalistes n'est pas lié au contexte intérieur marocain, pourtant tendu, mais à l'assassinat en Tunisie du leader syndicaliste Ferhat Hached (Farḥāt Ḥaṣād), probablement tué par les services secrets français via l'organisation La Main rouge. Par solidarité maghrébine contre la France, l'Union générale des syndicats confédérés marocains (UGSCM) et l'Istiqlal appellent à une grève générale. L'interdiction de cette grève provoque une importante mobilisation partie du bidonville dit des Carrières centrales, à l'est de la ville. La répression française, durant deux jours, est impitoyable. Elle est menée une fois encore par Philippe Boniface qui, menacé par la retraite, a été prolongé *in extremis* dans ses fonctions de gouverneur de la région<sup>1574</sup> et a donc un intérêt personnel dans l'emploi de la force. Selon Jim House, l'ampleur de la répression reflète une volonté de la part des autorités de reprendre la main sur l'espace urbain, quelques jours après les célébrations de la fête du Trône à laquelle de très nombreux Casablancais avaient pris part. Côté français, l'usage de la violence, relayé par des civils, se fonde aussi sur de nombreuses rumeurs et est considéré comme une réponse à la mort de cinq

---

<sup>1571</sup> Télégramme du secrétaire d'État aux Affaires étrangères M. Schumann à la Résidence générale, 25 novembre 1952, CADLC, 24QO-18.

<sup>1572</sup> C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 257. Pour la version de la Résidence générale : télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 8 décembre 1952, CADLC, 24QO-85, f° 211 ; direction de l'Intérieur, Bulletin de renseignements, décembre 1952, CADN, 1MA200-892.

<sup>1573</sup> J. HOUSE, « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, n° 86, 2012, p. 78-103.

<sup>1574</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 6 décembre 1952, CADLC, 24QO-18.

Français. Le nombre de victimes de ces deux journées est difficile à estimer. Les sources françaises minorent le nombre de morts côté marocain à une cinquantaine, quand les sources nationalistes évoquent 300 morts, voire plus. La machine judiciaire est également mise à contribution, et plus de 2 000 condamnations sont prononcées<sup>1575</sup>.

Le sultan a très peu à voir avec ces événements. Bien que ses liens avec l'Istiqlal soient bien plus complexes, ses détracteurs accusent sa présumée collusion avec le parti, et l'affublent du surnom de « sultan des Carrières centrales » pour mieux le discréditer<sup>1576</sup>. Alors qu'il se trouvait au début des manifestations dans sa villa de Casablanca, il accepte de regagner Rabat à la demande des Français<sup>1577</sup>. Durant les funérailles des victimes françaises, auxquelles il est représenté par Si Mammeri, l'hymne chérifien et son nom sont hués. Sentant combien le danger était grand pour lui, d'un côté comme de l'autre, Mohammed ben Youssef se garde bien de prendre clairement position. Contraint de s'exprimer sur le sujet pour appeler au calme, il n'émet un court communiqué, via la Résidence, que trois jours après<sup>1578</sup>. C'est le minimum, pour détourner tout soupçon de collusion, même si le mal est fait et nuit directement à ses prises de position fortes du mois précédent. De plus, les autorités françaises se saisissent du prétexte pour organiser une grande purge dans les milieux anticoloniaux<sup>1579</sup>. De nombreux militants français sont aussi expulsés. Lorsqu'il apprend la suspension de plusieurs caïds, dont le caïd Lahcen Lyoussi (al-Ḥasan al-Yūsī) qu'il apprécie, le sultan décide de rejeter la réforme de la justice française (son adoption traîne en longueur depuis des années)<sup>1580</sup> ; c'est sa seule réaction hostile. Il laisse faire la répression contre les nationalistes. Dans la nuit du 10 au 11 décembre, 26 dirigeants nationalistes sont arrêtés et déportés dans le Sud du Maroc, puis l'Istiqlal et le Parti communiste marocain sont purement et simplement interdits. Bien que leurs relations n'aient pas été au beau fixe, le sultan perd donc en décembre 1952 ses alliés les plus puissants et les plus déterminés. Il est profondément isolé, ce qui ouvre un boulevard à ses opposants, poussés par la Résidence générale.

---

<sup>1575</sup> J. HOUSE, « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? ... » *op. cit.*. Sur les suites judiciaires, voir le dossier en CADN, IMA300-321.

<sup>1576</sup> Plus tard, dans un retournement du stigmat, le sobriquet devient pour le sultan et ses soutiens nationalistes un titre de gloire. Le quartier des Carrières centrales, profondément remodelé par l'architecte M. Écochard dans les dernières années du Protectorat, prend ensuite le nom de « Hay Mohammedia », le quartier de Mohammed.

<sup>1577</sup> Direction de l'Intérieur, Bulletin de renseignements, décembre 1952, CADN, IMA200-892.

<sup>1578</sup> « Notre Majesté a été affectée par les événements qui ont ensanglanté la ville de Casablanca. Nous réprouvons tous les actes de violence. Nous nous inclinons devant les victimes marocaines et françaises. Nous prions le Très-Haut d'étendre sur nous un règne de quiétude et de paix pour que puisse s'établir entre les habitants de ce pays, et en particulier les Français et les Marocains, une cohabitation amicale et paisible. » « Le sultan du Maroc a réprouvé les actes de violence », *Le Monde*, 12 décembre 1952.

<sup>1579</sup> Voir par exemple les instructions du général Miquel, chef de la région de Meknès, pour « vider l'abcès » du nationalisme et du communisme, 30 décembre 1952, CADN, IMA200-898.

<sup>1580</sup> Direction de l'Intérieur, Bulletin de renseignements décembre 1952, CADN, IMA200-892.

## B. Le référendum des élites : pétitions et contre-pétitions

Le sultan peut désormais être la cible principale des opposants à l'indépendance. La mobilisation contre sa personne, en préparation depuis au moins deux ans, se structure en quelques mois. Toutes les sources émises par la Résidence à destination de l'extérieur insistent sur la marocanité et la spontanéité de cette mobilisation en faveur de la déposition du sultan, qui ne doit pas apparaître comme favorisée par les Français du Maroc, ce qu'elle est pourtant bel et bien. À l'inverse, les récits ultérieurs, par des auteurs proches du sultan ou des nationalistes, ont avant tout insisté sur la responsabilité française, reléguant les rebelles marocains au rôle de simples pantins, ce qu'ils ne sont pas non plus. Une lecture critique des archives de la Résidence ne laisse aucun doute sur l'ampleur de la mobilisation contre Mohammed ben Youssef au sein des élites traditionnelles, et sur la détermination de celles-ci à briser le lien qui les unit au souverain. Si manipulation il y a eu, ce sont le ministère et le gouvernement français, peu investis, qui en ont été victimes, avec pour conséquence la chute du sultan. Ce dernier paraît bien impuissant pour contrer la vague qui se lève contre lui.

Le large mouvement contre le sultan est initié par le Glaoui, avec le soutien plus ou moins discret de la Résidence et surtout de la direction de l'Intérieur. Il n'est pas enclenché à la suite des manifestations de Casablanca, mais à la suite de la séquence d'octobre 1952, et de l'impasse dont le sultan a lui-même fait le constat. Depuis 1950, la rivalité politique entre le souverain et le pacha de Marrakech a muté en antipathie. Mohammed ben Youssef échoue depuis lors à obtenir la révocation de celui qui n'est de son point de vue qu'un subordonné<sup>1581</sup>. La campagne du Glaoui, ancienne, s'accélère fin 1952, dans la dynamique de la répression contre l'Istiqlal<sup>1582</sup>. En novembre 1952, après le fastueux jubilé d'argent du sultan, le pacha reçoit non moins fastueusement à Marrakech plusieurs caïds pour s'entretenir avec eux de la situation politique. Selon une note de renseignements, la discussion a porté sur les thèmes habituels : « *Caractère irréligieux de l'Istiqlal, manquements du Sultan à l'égard de la Charia, notamment*

---

<sup>1581</sup> En mars 1952, juste après avoir envoyé son mémoire, le sultan avait transmis une lettre au résident Guillaume dans laquelle il reprochait au Glaoui de s'être rendu depuis un an « *dans différentes régions du Maroc en tournées quasi officielles et, dans le dessein d'inciter certains caïds à l'indiscipline, il a tenu avec eux des réunions anormales et propres à troubler les esprits.* » Lettre du sultan au résident général Guillaume, 17 mars 1952, CADN, IMA300-316. Sans surprise, A. Guillaume avait pris la défense du pacha. Lettre du résident général Guillaume au sultan, 5 avril 1952, CADN, IMA300-316.

<sup>1582</sup> Contrairement à ce qu'affirme le résident général quand il en réfère au ministère, son action n'est plus tournée en priorité contre l'Istiqlal mais bien contre le sultan. En septembre 1951, il s'en prenait encore exclusivement à l'Istiqlal. Interview du Glaoui, « Le Maroc ne pourrait vivre sous la protection d'aucune autre nation que la France », *Le Figaro*, 6 septembre 1951. Dans une lettre à un important colon du Conseil du gouvernement, il déclare en décembre 1952 : « *Je considère comme une nécessité impérieuse et inéluctable de mettre rapidement un terme au règne du Sultan du Maroc, chef suprême des extrémistes déchaînés [...]. Je dois ajouter [...] que la grande majorité des grands chefs marocains, dont la fidélité et l'attachement à la France sont notoirement connus, sont de tout cœur derrière moi et partagent entièrement mon opinion.* » Lettre du Glaoui à M. Faure, 14 décembre 1952, ANP, 475AP-119.

*en tout ce qui a trait à l'émancipation de la femme marocaine, appel à la solidarité berbère face aux gens des villes, adhésion totale à la présence française*<sup>1583</sup>. » Dans une discussion privée avec Mokhtar ben Hammou (al-Muḥtār b. Ḥammū), caïd de Beni Mtir du Sud (près de Fès), le pacha se dit prêt à faire le sale boulot auquel les Français semblent rechigner : « *J'ai vu les membres du Gouvernement français. Ils m'ont donné raison. Mais la France a ses soucis, ses obligations. Nous n'avons d'ailleurs pas besoin de son aide. Ma décision d'éliminer le Sultan et ses enfants est irrévocable. Je vais commencer le travail*<sup>1584</sup>. » En décembre, après les émeutes de Casablanca, il écrit à un membre du Conseil du gouvernement qui doit prochainement rencontrer le président du Conseil et le président de la République français : « *Je considère comme une nécessité impérieuse et inéluctable de mettre rapidement un terme au règne du Sultan du Maroc, chef suprême des extrémistes déchaînés qu'il a sans cesse soutenus et épaulés, et véritable responsable des tragiques événements qui ont endeuillé récemment notre Pays. [...] Je dois ajouter à ce qui précède que la grande majorité des grands chefs marocains, dont la fidélité et l'attachement à la France sont notoirement connus, sont de tout cœur derrière moi et partagent entièrement mon opinion*<sup>1585</sup>. » La Résidence non seulement laisse faire, mais incite les caïds à se détacher du sultan. Les autorités de contrôle sont parfaitement au courant de l'opinion des caïds et pachas, qu'ils sondent fréquemment. En mars 1952, la direction de l'Intérieur avait mené une grande opération de consultation auprès des caïds marocains. Les chefs de région avaient insisté sur la difficulté de connaître exactement les positionnements, qui de plus pouvaient être fluctuants et opportunistes<sup>1586</sup>. Les cérémonies de la *hadiyya* constituent cependant un bon indicateur : selon le résident général, 9 chefs traditionnels sur 10 n'y auraient pas pris part lors du *mawlid* de décembre 1952, un chiffre à manier avec précaution<sup>1587</sup>. Le mouvement de 1953 est donc précédé de nombreux signes avant-coureurs, que les autorités françaises de Rabat ou Paris auraient pu stopper bien en amont si elles l'avaient souhaité, et si elles n'y avaient pas été impliquées.

---

<sup>1583</sup> Les onze caïds de la région de Meknès en font le récit à leurs autorités de contrôle dès leur retour. Général Miquel, chef de la région de Meknès, Bulletin spécial de renseignements, 24 novembre 1952, CADN, 1MA200-898.

<sup>1584</sup> Général Miquel, chef de la région de Meknès, Bulletin spécial de renseignements, 24 novembre 1952, CADN, 1MA200-898.

<sup>1585</sup> Lettre du pacha de Marrakech Glaoui à M. Faure, délégué du Conseil du gouvernement, 14 décembre 1952, ANP, 457AP-119. Dans la presse espagnole, le pacha n'hésite pas à se découvrir en janvier suivant : « *Je considère que rien de ce qui s'est produit ne se serait produit si le Sultan n'encourageait les séditeux.* » Interview du Glaoui dans le journal espagnol *ABC*, 2 janvier 1953. Voir aussi la lettre de J. Meyrier, ambassadeur de France en Espagne, au ministre des Affaires étrangères Schuman, 5 janvier 1953, CADLC, 24QO-901.

<sup>1586</sup> Les chefs de région avaient renvoyé à Rabat des cartes où l'opinion du caïd (pro-Istiqlal/pro-Palais, soutien de la France, hésitant) était indiquée par une couleur. Voir quelques réponses des chefs de région en CADN, 1MA200-898 ; malheureusement, les cartes réalisées ne sont pas conservées dans le même carton, ni dans ses voisins.

<sup>1587</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 6 décembre 1952, CADLC, 24QO-18.

Le front contre le sultan se concrétise en mars 1953, une nouvelle fois à l'initiative du Glaoui qui réunit un nombre important de caïds à Marrakech. À l'issue de la rencontre, une motion contre le sultan est adoptée. Sa rédaction n'est pas spontanée, comme veut le faire croire le délégué à la Résidence générale Jacques de Blesson, qui en minimise la portée dans son rapport au ministère (seulement dix jours plus tard)<sup>1588</sup>. Un texte aussi grave pour ceux qui le signent et pour le destin de celui qui est accusé ne peut être décidé à la légère. La motion est d'une grande violence à l'encontre du sultan, dont l'autorité n'a jamais été autant bafouée depuis qu'il est sur le trône. Cette fois, sa déposition est explicitement demandée :

*Attendu,*

*1° que le Sultan Sidi Mohammed ben Youssef a rompu avec les engagements et les pactes qui le lient dans le domaine de la religion musulmane et qui l'obligent vis-à-vis du peuple marocain ;*

*2° qu'en s'inféodant aux partis extrémistes illégaux et en appliquant au pays leurs principes, il mène le Maroc à sa perte ;*

*3° qu'il s'est mis, ce faisant, en opposition avec tous les hommes de bonne volonté de ce pays et s'est engagé dans une voie contraire aux règles religieuses,*

*En notre qualité de Grands du Maroc, de détenteurs de l'autorité et de zéloteurs de la foi musulmane, nous présentons à S.E. le Résident général et au Gouvernement français la demande suivante :*

*- Destitution du Sultan*

*- Déposition du Sultan*

*- Attribution du pouvoir à qui en est digne<sup>1589</sup>.*

Le fait de présenter le texte comme une « pétition », ainsi que le fait la Résidence, permet d'en occulter la portée. Il est probable que le gouvernement français n'ait pu en saisir correctement les enjeux. Du point de vue marocain, il ne s'agit pas d'une simple pétition que le souverain pourrait choisir d'ignorer. L'expression « *Grands du Maroc, détenteurs de l'autorité* » rappelle le fondement du système politique traditionnel marocain, dont le sultan tente de s'extraire. Ces hommes refusent de n'être que des fonctionnaires, sans aucune autonomie vis-à-vis du sultan. Le pouvoir de ce dernier n'est jamais définitivement acquis. Il est concédé à la personne qui s'en montre la plus digne, et peut être retiré si elle perd cette dignité, notamment sur le plan religieux – d'où les accusations d'hétérodoxie. Le sultan, selon ses détracteurs, a rompu « *les pactes qui le lient dans le domaine de la religion musulmane* », et ne pourrait par conséquent plus être commandeur des croyants. Les caïds qui ne rendent plus hommage au sultan, depuis deux ans pour certains d'entre eux, retirent désormais formellement leur allégeance, car ceux qui lient le pouvoir sont aussi ceux qui peuvent le délier. Le sultan est accusé en peu de mots

<sup>1588</sup> Télégramme du délégué à la Résidence général de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 31 mars 1953, CADLC, 24QO-18.

<sup>1589</sup> Pétition des pachas et caïds, 20 mars 1953, CADLC, 257QO-4, f° 21.

d'avoir le premier rompu le pacte, et d'avoir conclu une nouvelle alliance avec les « *partis extrémistes illégaux* ».

Un second coup est porté à la légitimité du sultan début avril, quand le chérif Kettani réunit à Fès, le fief de sa confrérie, le Congrès des confréries religieuses d'Afrique du Nord (15 confréries, 200 *zāwiyya*). Un des thèmes de la rencontre est de lutter contre les « *perturbateurs de l'islam et de la société musulmane* », accusation à peine voilée<sup>1590</sup>. Tout au long de la mobilisation, l'accent est mis sur son aspect religieux, sur lequel les Français n'ont en théorie pas la main<sup>1591</sup>. Dans une déclaration destinée aux Français, le chef de confrérie justifie la possibilité pour les élites de déposer un souverain en se référant à des précédents historiques, y compris dans l'histoire de la dynastie alaouite<sup>1592</sup>. Par ailleurs, le Kettani confirme que le statut des chefs marocains est au cœur de leur mobilisation : les caïds ne sont pas des fonctionnaires du sultan, mais possèdent une « *autorité pré-existante* » qui est seulement validée par un dahir d'investiture. Dans une interview postérieure, le chérif Kettani s'oppose à toute vision héréditaire de la monarchie, et défend l'idée selon laquelle les « *chefs naturels* » du pays, c'est-à-dire les caïds, nomment le sultan et que leur choix est seulement validé par les oulémas. Par conséquent, les chefs de tribus peuvent tout à fait selon lui déposer le souverain<sup>1593</sup>.

Le front qui se constitue en quelques semaines ne se contente pas d'exiger le départ du sultan. Par leur pétition à valeur performative, pachas et caïds réalisent la déposition du sultan. La mobilisation constitue comme un référendum, qui permet à chaque grand électeur d'exprimer son opinion. Elle permet par ailleurs à la Résidence générale de présenter ce mouvement de notables comme un avatar de la « démocratisation » dans laquelle le Maroc se serait engagé grâce à la France. La pétition du Glaoui circule dans l'ensemble du Maroc en avril et mai 1953. Sans aucune entrave, et en réalité avec le soutien clandestin de la direction de l'Intérieur, en première ligne depuis 1947 dès qu'il s'agit d'attaquer le sultan<sup>1594</sup>. Le Gouvernement français,

---

<sup>1590</sup> Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Bidault, 13 avril 1953, CADLC, 24QO-18.

<sup>1591</sup> C'est le prétexte que donne A. Guillaume au ministère pour expliquer son absence d'intervention contre la pétition : lettre du résident général Guillaume au secrétaire d'État Schumann, 19 mai 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1592</sup> Il répond à ceux qui réservent aux oulémas le droit de destitution : « [...] *Ce sont toujours des gens d'autorité, des personnages influents, des chefs de tribus et non des gens de science qui ont toujours joué le rôle déterminant dans la déposition ou le choix du chérif qui, conformément aux principes de l'Islam et de la tradition marocaine, était considéré par eux comme indigne ou digne de diriger la communauté.* » Déclaration du chérif Kettani publiée dans la presse, 9 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1593</sup> « *Q. : le sultan aurait-il l'intention de promulguer un dahir aux termes duquel le sultanat serait héréditaire par voie de primogéniture ? R. Il ne peut en être question. Le sultan est nommé par les chefs naturels du pays. Q. Le sultan n'est-il donc pas désigné par les ulémas ? R. Les ulémas ne font qu'entériner la décision des chefs de tribus, au même titre que les adouls enregistrent une vente ou un mariage. Q. Le peuple peut-il déposer son sultan ? L'a-t-il déjà fait ? R. Certes, il le peut et nous avons près de nous l'exemple de Moulay Abdelaziz qui, déposé par les Glaoua et remplacé par Moulay Hafid, hier condamné par les ulémas, était le lendemain sultan malgré eux.* » *The Observer*, 9 août 1953, traduction de l'interview disponible en CADLC, 24QO-19.

<sup>1594</sup> Comme le prouve une discussion entre le conseiller à l'Information et le directeur à l'Intérieur, Marcel Vallat : « *Lors de la conversation que j'ai eue ce matin avec M. Vallat, je lui ai expliqué qu'il était de notre intérêt de favoriser et d'aider par tous*

pourtant très mal informé de la situation au Maroc, n'est aucunement dupe de ce qui se joue et ne conçoit pas qu'une telle pétition puisse ne pas avoir reçu le soutien des autorités françaises<sup>1595</sup>. Le sultan est du même avis, lorsqu'il prend connaissance de l'existence de la pétition<sup>1596</sup>. Lorsqu'elle arrive le 21 mai sur le bureau du général Guillaume, qui assure au gouvernement ne pas y avoir eu accès jusqu'alors et que « *cette initiative semble avoir été beaucoup plus largement suivie qu'il n'était d'abord à prévoir*<sup>1597</sup> », elle comporte déjà 287 signatures : 250 chefs marocains traditionnels (caïds et pachas), 6 dignitaires religieux, et 31 personnalités diverses. Les 250 chefs représentent plus de 70 % des pachas et caïds de l'ensemble de l'Empire, et administrent des territoires qui représentent les 3/5<sup>e</sup> de la population marocaine selon le général Guillaume<sup>1598</sup>. Quel crédit accorder à ces signatures ? Il est impossible de s'assurer qu'elles n'aient pas été obtenues par la contrainte, de la part des chefs marocains les plus puissants comme le Glaoui ou des autorités de contrôle françaises. Mais l'ampleur du front contre le sultan ne peut être entièrement expliquée ainsi. La gravité de ces engagements ne doit pas être ignorée, car l'échec de cette action aurait des conséquences dramatiques pour chacun des signataires ; d'où aussi leur détermination à aller jusqu'au bout. Il est certain qu'il y a eu un effet d'accumulation, le ralliement des chefs les plus puissants entraînant celui de leurs clients. Par ailleurs, les quelques caïds qui auraient pu être favorables à l'indépendance et au sultan ont été déposés dans les années précédentes, non sans tensions entre le Palais et la Résidence. Certains signataires sont toutefois moins convaincus que d'autres. Dans la région de Rabat, les caïds à l'initiative de la mobilisation créent début juin 1953 un comité de vigilance pour maintenir une mobilisation collective ; les autres régions prévoient de faire de même<sup>1599</sup>.

La carte des tribus dont les caïds ont signé la pétition permet d'illustrer l'ampleur du front contre le sultan [**Carte n° 2**]. Elle peut être réalisée à partir du dépouillement de la pétition réalisée par les Français fin mai et de quelques sources ultérieures<sup>1600</sup>. Malheureusement, je n'ai

---

*les moyens le succès des pétitions signées dernièrement par un certain nombre de caïds demandant l'abdication du Sultan [...] Je suis disposé, de mon côté, à préparer une pétition et à la faire signer par un nombre important de jeunes intellectuels marocains parmi lesquels des membres influents du P.D.I.* » Conseiller marocain à l'information, « Note pour M. le commandant Delcros », très secret, 25 mars 1953, IMA200-892.

<sup>1595</sup> Lettre du secrétaire d'État M. Schumann au résident général Guillaume, 16 mai 1953, CADLC, 24QO-84.

<sup>1596</sup> « *Nous ne pensons pas que de telles manœuvres puissent se dérouler au Maroc à l'heure actuelle à l'insu des autorités de contrôle et sans leur approbation, pour ne pas dire leur instigation, car nous avons la certitude qu'un caïd quelconque ne peut rien entreprendre sans consulter les autorités de contrôle et s'assurer de leur assentiment.* » Note sur le manifeste des caïds, juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1597</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 15 mai 1953, CADLC, 24QO-86.

<sup>1598</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1599</sup> Girardière, chef de la région de Rabat, au directeur de l'Intérieur Vallat, Note de renseignements, très secret, 11 juin 1953, CADN, IMA200-898.

<sup>1600</sup> « Liste des signataires de la pétition des pachas et caïds » (remise par le général Guillaume à Vincent Auriol le 6 juillet 1953), CADLC, 24QO-86.



pas réussi à retrouver la pétition originale, en arabe, qui aurait permis de croiser la liste des noms. Si j'ai pu identifier la tribu de la quasi-totalité des caïds, certains noms restent mystérieux. De plus, certains caïds cumulent le commandement de plusieurs tribus (dont les frontières peuvent varier dans le temps) qui ne sont pas toujours listées. Certaines zones de la carte restent donc blanches (par exemple pour les tribus au sud de Marrakech) ; enfin, d'autres caïds ne semblent pas avoir pris position et sont ignorés par la carte, qui est donc perfectible. La géographie des signataires montre tout d'abord l'homogénéité du front, qui concerne toutes les régions du Maroc sous le contrôle des Français, à l'exception de la région de Tiznit et, dans un premier temps seulement, de l'Oriental autour d'Oujda. Les caïds des tribus dispersées du Tafilalt, la région d'origine de la dynastie alaouite, ont également signé. Les représentants des plus grandes tribus berbères du Maroc ont signé, mais le front ne peut se résumer à une opposition schématique Berbères contre Arabes, puisque de nombreux caïds classés comme « arabes » par l'administration se sont également engagés. La grille de lecture la plus pertinente n'est donc aucunement l'appartenance ethnique réelle ou supposée, mais une approche politique, celle du rapport entre les pouvoirs locaux et la monarchie. Ne pas signer la pétition ne signifie pas approbation du comportement du sultan. Mīlūd al-'Ayādī, plus connu comme le caïd Layadī, offre un bon exemple de cette ambiguïté. Nommé « grand caïd » de la tribu des Rehamnas (120 000 membres vers 1944) au début du Protectorat, en remerciement de son rôle dans la lutte contre le prétendant al-Hība<sup>1601</sup>, il est âgé de plus de 70 ans en 1953 et fait partie de ces figures qui ont pu jouer un rôle de tuteur politique du sultan au début du règne. L'alliance de ce dernier avec les nationalistes l'inquiète, et il n'a pas manqué de s'en ouvrir aux Français, au Maroc comme à Paris. Au point de s'allier en 1950 au Glaoui, entre autres par un mariage, et de tourner le dos au sultan<sup>1602</sup>. Il adopte en 1953 une attitude contraire, qui s'explique par sa rivalité avec un Glaoui de plus en plus puissant, et dont le domaine est voisin du sien.

Les caïds ne sont pas les seuls à s'opposer au sultan. C'est aussi le cas de la moitié des 23 pachas. Le Glaoui de Marrakech en tête, mais aussi ceux d'Agadir, de Ouezzane ou de Taza. Les pachas s'engagent proportionnellement moins que les caïds, parce que leurs liens avec le sultan sont plus forts, mais cela ne signifie pas une approbation de son comportement. Il apparaît difficile pour les fils du grand vizir, pachas de Casablanca et de Safi, de se prononcer contre le sultan. De même pour le pacha d'Oujda, Mohammed ben Mohammed el-Hajoui, dont le père est le vizir de la Justice. Pour le pacha de Rabat également, il est difficile de se déclarer contre

<sup>1601</sup> Notice biographique de « Hadj El Ayadi Bel Hachemi, caïd des Rehamna », 1944, CADLC, 217PAAP-43, f° 192.

<sup>1602</sup> Mais il s'agit peut-être dès cette époque d'un double-jeu, « Note pour le cabinet du ministre » des Affaires étrangères, 11 septembre 1951, CADLC, 24QO-84, f° 51.

le sultan, en dépit de l'hostilité ouverte entre lui et la famille à laquelle il appartient, les Tazi ; deux membres de la famille sont au Makhzen, et il administre la capitale du sultan. Il se fend d'un communiqué dans lequel, plutôt que de défendre le sultan, il conteste aux rebelles le droit de le déposer<sup>1603</sup>. Le *mendoub* de Tanger, Ahmed Tazi, hésite également et décide de ne rien décider (ce qui lui permet de rester en place après la déposition du sultan). Les soutiens ouverts et solides du sultan sont bien peu nombreux.

Depuis décembre, le sultan se fait discret. Heurté par la répression contre les nationalistes et par la situation politique dans l'Empire chérifien, il a rapidement esquissé un rapprochement avec la Résidence générale au début de l'année suivante. La situation politique en France l'y incitait, notamment les déclarations en janvier de René Mayer, tout juste investi président du Conseil<sup>1604</sup>, même si Georges Bidault redevient aussi à cette date ministre des Affaires étrangères. Afin de prouver sa bonne volonté, le sultan a écrit le 12 janvier à Vincent Auriol pour tenter de renouer le dialogue. Le ton de sa missive était bien plus suave que ses précédents messages, même si, tout en assurant le gouvernement de ses bons rapports avec le général Guillaume, il mettait en garde Paris sur certaines réformes proposées<sup>1605</sup>. Mauvais pré-sage, ce n'est pas V. Auriol, mais G. Bidault qui lui a répondu le 7 février. Le gouvernement refusait une nouvelle fois d'intervenir. Des discussions étaient envisageables, mais seulement entre le sultan et le résident<sup>1606</sup>. Fort de ce blanc-seing, A. Guillaume en a profité pour repartir à l'offensive sur ses deux projets phares, la réforme des djemaas et surtout celle des municipalités. Mohammed ben Youssef, même s'il n'était plus aussi intransigent qu'auparavant, a continué de s'y opposer<sup>1607</sup>. Le projet de dahir a été remis au sultan le 2 mars, sans suite. Il prévoyait la mise en place de commissions municipales présidées par le pacha ou un caïd, constituées de membres français et marocains élus pour six ans, et à parité dans les grandes villes<sup>1608</sup>. Le processus de réforme est, une fois encore, bloqué par cette grève du sceau ciblée<sup>1609</sup>. Le sultan ne peut se résoudre à concéder encore plus la souveraineté marocaine.

Là-dessus, l'attention générale est détournée par la pétition des caïds et pachas. Mohammed ben Youssef est averti de son existence à la fin du mois de mars, alors qu'elle vient d'être

---

<sup>1603</sup> Lettre du pacha de Rabat, publiée dans la presse marocaine le 6 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1604</sup> Déclaration de René Mayer devant l'Assemblée nationale, 6 janvier 1953, CADLC, 24QO-120, f° 20.

<sup>1605</sup> Lettre du sultan au président de la République Auriol, 12 janvier 1953, CADN, 1MA300-316. Pour l'analyse de cette lettre par A. Guillaume, 24QO-120, f° 2. La lettre est diffusée dans la presse, au mécontentement du sultan. Ses propres armes se retournent contre lui.

<sup>1606</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères Bidault au sultan, 7 février 1953, CADLC, 24QO-18.

<sup>1607</sup> Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Bidault, 16 mars 1953, CADLC, 24QO-86.

<sup>1608</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères Bidault au résident général Guillaume, 28 février 1953, CADLC, 24QO-18 ; note confidentielle sur le projet de réforme municipale, mars 1953, CADLC, 24QO-86.

<sup>1609</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères Bidault au sultan, 18 avril 1953, CADLC, 24QO-18.

lancée et qu'elle circule de caïd en caïd. La contre-attaque est difficile à mettre en œuvre. Les oulémas de Fès, dont il reçoit une délégation le 10 avril<sup>1610</sup>, lui apportent leur soutien, qu'ils confirment le 31 mai alors que la pétition a été remise à la Résidence et révélée par la presse. Le Glaoui est alors à Paris et le Palais, gagné par un mouvement de panique, aurait cru une tentative de destitution imminente<sup>1611</sup>. Ce premier soutien est de taille, puisque les oulémas se considèrent comme la principale autorité religieuse du pays et comme les garants de l'orthodoxie sunnite, contre notamment les confréries. Qu'ils soient le premier soutien est parfaitement logique, puisque le débat sur l'avenir du sultan s'est décalé sur le terrain religieux. Les savants s'indignent dans un télégramme destiné au ministère que d'autres qu'eux se soient arrogé le droit de déposer un sultan<sup>1612</sup>. Ce droit leur revient, puisque ce sont eux qui élisent en théorie le sultan (même s'ils se contentent dans les faits, par légitimisme, d'approuver un candidat déjà choisi par d'autres). Début juin, un autre groupe d'oulémas, menés par le mufti\* de Salé, affiche publiquement dans la presse son soutien au sultan dans des termes similaires. Ils accusent les caïds d'être manipulés par le Glaoui<sup>1613</sup>.

L'autre soutien indispensable au sultan est celui du Makhzen. Signe que les temps ont changé et très mauvais présage pour lui, ce soutien n'a plus rien d'assuré. Le vieux grand vizir lui-même tient son ancien protégé pour responsable de la situation<sup>1614</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin, le souverain exige que le Makhzen émette un communiqué de soutien déjà rédigé, mais le général Guillaume, qui trouve le texte trop tendancieux, incite le grand vizir à refuser. Le sultan l'y contraint pourtant. Publié le lendemain, le communiqué dénonce le comportement des pachas et caïds, réduits au statut de simples fonctionnaires<sup>1615</sup>. Une interprétation que Mohammed el-Moqri, représentant du système politique traditionnel, ne partage pourtant pas<sup>1616</sup>. Le sultan contraint deux jours plus tard le Makhzen à faire une seconde déclaration de soutien destinée au gouvernement français, que le grand vizir est obligé de signer au nom de l'ensemble des vizirs et délégués pour donner une fausse impression d'unanimité<sup>1617</sup>. La valeur de ce soutien est donc

---

<sup>1610</sup> Note de renseignement, région de Rabat, 11 avril 1953, CADN, IMA200-884.

<sup>1611</sup> Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Bidault, 17 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1612</sup> Télégramme des Oulémas de Fès au ministre des Affaires étrangères Bidault, CADLC, 24QO-19.

<sup>1613</sup> « *En conséquence, les Oulémas du Maroc, unanimes, adressent un pressant appel au peuple marocain, au monde arabe et musulman, à la Chrétienté et à la conscience universelle, demandant à tous d'apporter leur soutien au trône du Maroc pour faire triompher les saines traditions de l'Islam, incarnées en la personne de Sa majesté Sidi Mohamed, que Dieu le garde.* » Proclamation d'Oulémas, publiée dans *Maroc-Presse* le 6 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1614</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1615</sup> Pour ce communiqué : « Situation politique au Maroc, juin 1953 », CADLC, 24QO-86.

<sup>1616</sup> Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères Bidault, 16 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1617</sup> « *Après avoir unanimement exprimé leurs sentiments d'indignation devant les agissements de certains pachas et caïds contre Sa Majesté – puisse-t-elle être éternellement puissants et victorieuse – et devant les déclarations faites par le pacha de Marrakech à des journalistes et reproduites par la presse française, les vizirs jugent de leur devoir de marquer leur*

faible et l'ambiance au palais est délétère. D'autant plus que le sultan peine à mobiliser au-delà. Du côté des caïds, seuls ceux qui ont déjà été déposés comme Mahjoubi Aherdan (al-Mahğūbī Aḥardān, ancien caïd d'Oulmès) prennent position en sa faveur<sup>1618</sup>. L'espoir du côté des pachas est également bien mince. Le pacha de Fès Fatmi Ben Slimane publie une déclaration dans laquelle il parvient à louvoyer entre sa fidélité à la France et sa fidélité au sultan, et à critiquer sans complaisance son homologue de Marrakech ; les pachas de Sefrou (Si Bekkai, qui représente également les anciens élèves de l'école militaire de Dar el-Beïda) et de Meknès (Aḥmad Jennane) se rallient à sa déclaration. Le pacha de Casablanca, fils du grand vizir, fait de même quelques jours plus tard. Fatmi Ben Slimane, sur demande du sultan, a bien tenté d'initier un mouvement concurrent de celui du Glaoui, mais il aurait fallu pour cela le soutien du pacha Ahmed Tazi de Rabat, qui refuse de s'engager plus<sup>1619</sup>. Toutes ces positions sont floues, dans une situation où les deux camps sont de plus en plus fermés. Le camp attaqué manque de force, d'unité et de détermination.

Les nationalistes, dont le sultan a rencontré le 2 juin les derniers représentants libres<sup>1620</sup>, tentent également de lui venir en aide. La Résidence, le ministère, l'Élysée et plusieurs journaux français qui ne sont pas résolument hostiles au sultan (comme *Le Figaro*, *Le Monde*, *Franc-Tireur*, *Témoignage chrétien*) ont reçu plusieurs centaines de télégrammes, en provenance principalement de Fès, puis de Rabat et Salé<sup>1621</sup>. Ils sont émis par des corporations d'artisans et de marchands, et s'inscrivent dans une opération coordonnée<sup>1622</sup>. Il faut y ajouter des formes de mobilisation populaire qui se sont développées au Maroc à la faveur du nationalisme, et qui témoignent de l'engagement de l'opinion publique, au moins urbaine, des tracts ou des graffitis contre la France et pour le sultan. Le soutien nationaliste le plus solide est un « manifeste »

---

*désapprobation et d'élever, à ce sujet, une vive protestation. Ils renouvellent, à cette occasion, leur témoignage de fidélité et de loyalisme à Sa Majesté et à la dynastie alaouite [...]. Les faits dont on voudrait incriminer Sa Majesté ont été inventés de toutes pièces et ne représentent qu'un tissu de mensonge. D'ailleurs, les pachas et caïds n'ont aucun droit de s'immiscer dans une affaire de cet ordre qui n'est pas de leur compétence. Ils n'ont en effet qualité que pour exécuter les ordres qu'ils reçoivent du Grand Vizirat. »*, Communiqué du Conseil des Vizirs du 3 juin 1953, cité dans Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 5 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1618</sup> « *Fidèles fonctionnaires de Sa majesté chérifienne, vous voyons dans l'attitude prise par les signataires de ladite pétition tendant à obtenir du Gouvernement français la déposition de notre Souverain, une grave déviation des limites légales de leurs attributions. Cependant, nous sommes fermement convaincus, de par notre expérience même, que pour extorquer les signatures de ces fonctionnaires, certains services du Protectorat ont eu recours aux mesures coercitives les plus diverses. [...] Par ailleurs, nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'à l'heure actuelle, dans nos villes comme dans nos campagnes, le Peuple marocain qui voit dans l'obéissance rigoureuse au Sultan un de ses devoirs les plus sacrés, a fini par perdre confiance dans les pachas et caïds [...]. »* Lettre de M. Aherdan, au nom de « quinze pachas, caïds et khalifas suspendus ou révoqués de leurs fonctions », au président de la République Auriol, 30 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1619</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 4 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1620</sup> Note de renseignement, région de Rabat, juin 1953, CADN, IMA200-897.

<sup>1621</sup> Note sur le manifeste des caïds et les autres formes de mobilisation, juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1622</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 3 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

émis par un groupe d'intellectuels autoproclamés, qui s'adressent au gouvernement et à l'opinion française<sup>1623</sup>. Les signataires sont de jeunes hommes souvent issus de bonnes familles urbaines, passés par le système d'enseignement français, ingénieurs, journalistes, fonctionnaires ou enseignants dans des écoles nationalistes<sup>1624</sup>. Tout en dénonçant les caïds rebelles, ils accusent les Français d'en être les complices<sup>1625</sup>. En tout, 287 signataires pour répondre au même nombre de chefs marocains ayant signé la pétition des caïds : vieilles élites contre jeunes élites en devenir.

Mais dans cette bataille de pétitions et de manifestes, les soutiens du sultan restent peu nombreux. Le rapport de force lui est défavorable de façon criante. Face à 250 caïds et plusieurs pachas qui détiennent le pouvoir depuis des décennies, face à la plupart des confréries, tous très remontés contre lui, il n'a que deux ou trois pachas qui prennent énergiquement sa défense, les oulémas de Fès, discrets, de jeunes nationalistes sans autorité, et une partie de l'opinion publique urbaine, difficile à circonscrire, mais dont la voix ne compte de toute façon pas. Il échoue de même à obtenir un soutien explicite de la part des élites juives<sup>1626</sup>. Ces soutiens ne suffisent pas, et c'est pour cette raison que, pour la première fois de son règne, le sultan est contraint d'annuler sa participation aux fêtes de l'*'īd al-fiṭr*, prévues le 13 juin<sup>1627</sup> – les contre-mobilisations évoquées ci-dessus surviennent en effet durant le Ramadan. Le sultan a une excuse toute trouvée : il doit se remettre d'une blessure au visage, reçue à la fin du mois d'avril et provoquée, semble-t-il, par l'explosion d'un feu d'artifice au cours d'une soirée privée<sup>1628</sup>. Il avait failli perdre la vue avait dû être opéré. L'annulation montre à quel point il redoute de se retrouver seul lors de la cérémonie de la *hadiyya*. La très grande majorité des caïds ne seraient pas venus, ce qui aurait constitué une humiliation irréparable. C'est la preuve du grand dérangement du

---

<sup>1623</sup> Pour l'original de cette pétition, CADN, IMA200-897 ; le texte, sans la liste des signataires, se trouve aussi en CADLC, 24QO-19.

<sup>1624</sup> L'ancien délégué du grand vizir à l'Agriculture, Abdallah Sbihi, en fait par exemple partie. Le manifeste aurait été écrit à l'initiative de M'hammed Douiri, membre de l'Istiqlal et premier étudiant marocain à avoir intégré Polytechnique en 1946. Comme un certain nombre des signataires, il est récompensé en décembre 1955 par un poste ministériel dans le premier gouvernement marocain.

<sup>1625</sup> « À l'opposition nationaliste réduite brutalement au silence a été substituée une autre « opposition » factice, formée d'éléments hétérogènes dont le rôle essentiel semble être de servir l'ordre établi et de ressusciter en même temps des usages et des mentalités rappelant l'une des périodes les plus rétrogrades du Moyen Âge. » CADN, IMA200-897.

<sup>1626</sup> Selon les renseignements français, le Palais aurait exercé une importante pression sur les notables juifs pour qu'ils prennent position. Bulletin spécial de renseignements, 17 juin 1953, CADN, IMA200-898.

<sup>1627</sup> L'annonce est faite à la radio par Si Mammeri trois jours avant. Télégrammes du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 10 juin et 15 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1628</sup> Le sultan a des contusions aux yeux et des plaies superficielles sur le reste du visage. De nombreuses rumeurs ont circulé au Maroc sur l'origine de ces blessures : accident de voiture, balle de tennis, projectile lancé sur le sultan par un avion volant en rase-motte au-dessus du palais... Selon les services français, le sultan aurait voulu jouer un tour à l'un de ses familiers, et un pétard lui aurait explosé entre les mains. Même s'il reçoit de nombreux messages de soutien, la ferveur autour de son rétablissement n'atteint pas celle de 1938, lorsqu'il avait été opéré de l'intestin. Par ailleurs, l'incident joue aussi en sa défaveur, car il relance les accusations contre la vie dispendieuse de la famille impériale.

Protectorat, de ses logiques profondes, de sa stabilité qui repose sur un pouvoir sultanien protégé et prestigieux, allié aux élites locales également soutenues par la France. Ces élites sont désormais rebelles, incitées par la Résidence. Pour tenter d'apaiser les tensions, le sultan publie un nouveau communiqué le 17 juin [Annexe II.23]. Après avoir regretté de n'avoir pu prendre part aux célébrations, il effectue un virage complet sur sa position des dernières années. Il annonce approuver la réforme des djemaas et pour la réforme municipale qui désormais « *répond à [Son] profond désir de doter les villes d'assemblées élues délibérantes*<sup>1629</sup> ». Il va jusqu'à accepter « *la participation de l'élément français à la gestion des cités marocaines* » ! Enfin, il appelle surtout au retour à l'ordre. Le sultan, qui commence à paniquer, est prêt à céder sur tout et donc à décevoir les nationalistes pour ne pas perdre son trône. Ce communiqué est un aveu de faiblesse, et c'est ainsi qu'il est reçu. La direction de l'Intérieur demande à ses agents de sonder les caïds pour voir si la déclaration a changé quoi que ce soit à leur détermination ; la réponse est négative<sup>1630</sup>. Pire : pour démontrer que le communiqué n'a rien changé à la situation et pour renforcer les rangs des caïds et autres chefs marocains, une seconde pétition contre le sultan est rédigée le 26 juin, avant d'être diffusée par l'action de Brahim el-Glaoui (Ibrāhīm al-Glāwī), fils aîné du pacha de Marrakech et caïd de Telouet, le fief du clan. Ce nouveau texte, adressé au président Auriol, a pour but de faire pression sur Paris qui n'a pas encore pris position<sup>1631</sup>. Le document constitue une preuve supplémentaire de l'autonomie d'action de ces rebelles marocains. Sur le plan politique marocain, la pétition n'ajoute rien à la première, si ce n'est qu'elle consacre la domination du mouvement par ses deux promoteurs, le Glaoui et le Kettani<sup>1632</sup>. Au 1<sup>er</sup> août, elle a recueilli la signature de 330 chefs marocains et de 5 chefs de confrérie<sup>1633</sup>. Des familles adversaires des Glaoui, comme celles des anciens grands caïds du Sud, les Goundafi et les Mtougui, ont même fini par rejoindre le mouvement.

Fin juin, quelques jours après la diffusion de la seconde pétition des caïds, le sultan tente également d'attirer l'attention de Paris, et plus particulièrement du président Auriol à qui il envoie une énième lettre [Annexe II.24]. Il y fait preuve d'un désir de continuer le combat, en

<sup>1629</sup> « Communiqué du Palais impérial à l'occasion de l'Aid Seghir », 17 juin 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1630</sup> « Opinion du chérif Kittani sur le message sultanien du 17 juin », 20 juin 1953, CADN, IMA200-898. Voir le même carton pour d'autres avis de représentants des élites.

<sup>1631</sup> Deuxième pétition, 26 juin 1953, CADLC, 257QO-4, f° 22.

<sup>1632</sup> « Par ailleurs, les signataires de cette pétition viennent exprimer à Votre Excellence qu'ils sont fermement attachés au Pacha de Marrakech, Haj Thami El Mezouari [el-Glaoui], et qu'ils le reconnaissent comme leur leader auquel ils donnent le pouvoir de parler en leur nom. C'est pourquoi ils lui renouvellent leur confiance. Ils vous expriment en ce moment même leur persévérance constante dans l'idée dans laquelle ils ont signé la première pétition à laquelle ils n'apportent aucun changement. C'est pourquoi ils l'expriment à nouveau dans cette réunion générale qui s'est tenue à Fès en présence du leader religieux de ce mouvement, Si Abd el Hai Kettani et du Caïd de l'Atlas Si Brahim el Mezouari [el-Glaoui]. » Ibid.

<sup>1633</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> août 1953, CADLC, 24QO-19.

dépit des menaces qui s'accroissent au-dessus de lui, et dénonce le comportement de ces chefs locaux en qui il ne voit que des subalternes, et des fonctionnaires en rupture de ban<sup>1634</sup>. Mohammed ben Youssef veut s'assurer que le gouvernement français ne se méprend pas sur la signification de leur rébellion, et assure avoir le soutien d'une majeure partie de la population. Mais sa lettre et sa proposition réitérée d'ouvrir des négociations restent, une fois de plus, sans réponse. La résolution de cette crise politique ne peut être que brutale.

### C. Le sultan abandonné

Au début de l'été 1953, le mécanisme de la déposition du sultan est en place et ne demande qu'à être activé. Les rebelles attendent seulement une approbation de la part de Paris, qui ne vient pas, puisque le gouvernement y est opposé. Reste donc aux chefs marocains à passer d'eux-mêmes à l'action, avec la complicité non assumée d'une partie de la Résidence, pour contraindre Paris à la décision. Après un mois de juillet calme, la machine se met en branle. Le retour du Glaoui au Maroc en est le déclencheur. Les mois précédents, il avait confié l'entretien de la mobilisation au Kettani et à son fils aîné Brahim, pour concentrer ses efforts en France où il a mené une intense campagne de lobbying auprès de ses larges réseaux politiques. Début juin, il a été invité à titre privé par W. Churchill au couronnement de la reine Elizabeth II ; il n'y représentait pas officiellement le Maroc, mais aucun représentant officiel du sultan n'était présent. L'influence du Glaoui et son introduction dans les cercles de pouvoir européens n'en est que plus éclatante. Après avoir conversé avec le général Guillaume, lui-même de passage à Paris, le Glaoui revient au Maroc à bord du *Lyautey* le 30 juillet. Son débarquement à Casablanca, où le sultan est enfermé dans son palais, est l'occasion d'un accueil éclatant par 150 caïds et 2 000 notables conviés tout spécialement, puis d'une grande réception d'un demi-millier de convives<sup>1635</sup>. À quelques jours d'intervalle, le sultan essaye d'organiser un accueil semblable pour son frère Hassan ben Youssef, aussi de retour d'Europe, mais le résultat aurait été assez pitoyable<sup>1636</sup>. Le débarquement du Glaoui inaugure quinze jours d'offensive contre le sultan.

---

<sup>1634</sup> « Dans ce contexte, il convient de rappeler que les pachas et les caïds n'obtiennent pas leur poste [mansib-hum] par la voie du suffrage populaire, et par conséquent ne représentent que le Makhzen chérifien à qui ils doivent leur commandement [māmūriyyat-hum]. Par ailleurs, il n'est plus depuis longtemps exigé d'eux qu'ils soient originaires des circonscriptions [al-'amālāt] qui leur ont été attribuées. Dans la situation actuelle, il ne serait donc pas juste de considérer leurs opinions personnelles comme l'expression de l'opinion de leurs administrés. » Lettre de Mohammed ben Youssef à Vincent Auriol, 29 juin 1953, en arabe (traduction personnelle), CADLC, IMA300-318.

<sup>1635</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 30 juillet 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1636</sup> Direction de l'Intérieur, Note de renseignements, 8 août 1953, CADN, IMA200-898.

Du 4 au 13 août, le Glaoui, le Kettani et leur suite parcourent une grande partie du Maroc pour lever le ban et l'arrière-ban de leurs soutiens<sup>1637</sup>. Du sud-ouest au nord-est, puis retour, le convoi du Glaoui traverse le Maroc en diagonale, le long du Haut puis du Moyen Atlas. Il ne se préoccupe pas des tribus du Protectorat espagnol, qui ne jouent aucun rôle en 1953. Il évite les territoires peu denses de l'Est, mais surtout tout le littoral, la Doukkala, la Chaouïa, le Gharb, bien que l'essentiel des caïds de ces régions se soient ralliés à la pétition. Les villes d'Agadir, Marrakech et Oujda sont visitées, mais ni Fès, Meknès, Rabat et Casablanca qui sont soigneusement évitées : le fondement du mouvement est bien rural et tribal. Pourtant, rien à voir avec l'ancienne *sība*. Cette tournée est l'occasion de percevoir combien, malgré les apparences, les codes politiques marocains ont pu être transformés par le Protectorat. Cinquante ans plus tôt, comme lors de la guerre qui a conduit à l'abdication du sultan Abdelaziz, la mobilisation aurait été militaire et le vieux Glaoui, ou un prétendant poussé par lui, aurait pris la tête d'une *harka*. En 1953, pas de prétendant au trône pour lever des troupes, mais un grand chef berbère, allié à un chef de confrérie arabe, qui parcourt le Maroc en voiture pour contraindre les Français à déposer le sultan. La tournée n'a rien de militaire et s'apparente à une série de banquets et de meetings politiques. Jacques de Blesson, qui fournit au ministère les informations sur cette tournée, s'efforce d'en minorer la signification, mais en souligne l'apparat et le calme<sup>1638</sup>. L'idée est d'illustrer la popularité du Glaoui dans toutes les régions du Maroc. Sa suite gagne en ampleur à chaque nouvelle étape.

À Agadir, où il choisit de commencer sa tournée le 4 août, le pacha de Marrakech est entouré d'une soixantaine de chefs marocains venus de la plupart des régions du Maroc<sup>1639</sup>. Après avoir reçu une délégation d'anciens combattants marocains – l'un de ses fils est tombé en Italie en 1943 – il donne une grande fête à laquelle la foule est autorisée à participer<sup>1640</sup>. Il se conduit en souverain, au point que, même si ce n'est aucunement son intention, des rumeurs sur une possible sécession du Sud marocain ou sur la création d'une nouvelle dynastie berbère (après les Almoravides ou les Almohades) ont circulé. Le Glaoui s'arrête sur son trajet le 6 août à Khouribga, ville nouvelle et industrielle qui s'est développée sous le Protectorat grâce à l'exploitation du phosphate. Il y reçoit un bon accueil de la population, dont de nombreux ouvriers de l'Office chérifien des phosphates, que l'on aurait cru plus attirés par le nationalisme. Mais

---

<sup>1637</sup> Pour le détail du trajet, du point de vue de la direction de l'Intérieur, voir notamment « Un mois de crise, du 25 juillet au 25 août », CADN, 1MA200-898.

<sup>1638</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 6 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1639</sup> La liste est donnée en CADN, 1MA200-898.

<sup>1640</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 5 août 1953, CADLC, 24QO-19.



le Glaoui cherche avant tout à mobiliser les tribus. Il réunit les caïds des Zaërs et des Zemmours, et plusieurs autres de la région de Rabat, lors d'une réception à Marchand<sup>1641</sup>, puis à Aït Youssi tout près de Fès, sur le territoire de la tribu éponyme dont le caïd (Lahcen Lyoussi), a été suspendu en décembre, car favorable à l'indépendance<sup>1642</sup>. L'un des plus gros rassemblements a lieu le 8 août à Ajdir (près de Khenifra), en territoire zayane<sup>1643</sup> ; le ralliement de leur caïd, à la tête de l'une des plus importantes confédérations tribales du pays, est une grosse prise pour le Glaoui. Ce dernier, le Kettani et leurs partisans déploient ensuite d'importants efforts dans la région d'Oujda qui semble la plus récalcitrante à s'engager, peut-être parce que le nationalisme y est mieux implanté qu'ailleurs. Les caïds de la région ne se sont ralliés à la pétition qu'après la remise de celle-ci aux Français. Le Glaoui y reste deux jours et une nuit, reçu par le pacha Mohammed ben Mohammed el-Hajoui, qui ne peut se prononcer officiellement, mais lui est favorable<sup>1644</sup>.

La tournée s'achève au sanctuaire Moulay Idriss du Zerhoun, à quelques kilomètres au nord de Meknès. La force symbolique du lieu est grande, puisqu'il abrite la tombe d'Idriss I<sup>er</sup> (VIII<sup>e</sup> siècle), fondateur de la première dynastie musulmane marocaine. Le choix de Moulay Idriss par le Glaoui réveille d'ailleurs des rumeurs sur une possible restauration idrisside (le Kettani n'est-il pas lui-même un chérif idrisside ?). Il ne s'agirait alors pas de renverser le sultan, mais de déposer les Alaouites dans leur ensemble. Malgré les dénégations du Glaoui<sup>1645</sup>, un serment a bien été prononcé par les coalisés<sup>1646</sup>. Ce serment confirme le masque religieux de toute cette campagne politique. C'est donc le Kettani qui prend la parole quand il le faut, comme à Ajdir :

*Un chef religieux doit être digne. Un sultan qui suit les mauvais conseillers et commet toutes sortes de fautes graves ne peut être considéré par nous comme notre chef spirituel. [...] Notre religion veut l'union des gens pour leur bien. Le nationalisme n'a pour but final que le mal. Qui suivent-ils, ces nationalistes ? Les communistes et leurs alliés politiques qu'ils aident dans tous les domaines. [...] Si la France*

---

<sup>1641</sup> Direction de l'Intérieur, Bulletin spécial de renseignement, liste des caïds qui ont assisté à la réunion de Marchand, 7 août 1953, CADN, IMA200-898.

<sup>1642</sup> Région de Fès, Bulletin de renseignement spécial, 10 août 1953, CADN, IMA200-898. Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 11 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1643</sup> 10 000 Zayanes dont 300 cavaliers sont présents. Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 8 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1644</sup> Un autre élément sépare le Glaoui et M. el-Hajoui : l'un est berbère, l'autre arabe. Mais le second, dans une discussion privée avec le Glaoui, aurait insisté sur l'importance de « s'abstenir de parler de la distinction entre Arabes et Berbères. Cette distinction, dans les circonstances actuelles, est périmée et tout à fait inopportune. Il convient de la taire absolument et de réaliser l'union la plus complète de tous les musulmans du Maroc. » Selon son témoignage, une femme du palais impérial a appelé sa propre fille pour obtenir des informations sur la situation à Oujda. Lettre du chef de la région d'Oujda au directeur de l'Intérieur Vallat, 12 août 1953, CADN, IMA200-898.

<sup>1645</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 12 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1646</sup> Miquel, chef de la région de Meknès, à la direction de l'Intérieur, 13 août 1953, CADN, IMA200-898.

*nous abandonne, nous retombons dans l'anarchie et la siba. Les tribus reprendront les armes les unes contre les autres. Les caïds se succéderont très rapidement à la tête des tribus. Nous voulons que la France continue à faire notre éducation. Lorsque nous serons capables de nous gouverner seuls, nous ferons avec elle un nouveau traité d'association. Nous refusons de revenir à l'esclavage*<sup>1647</sup>.

Le Glaoui entretient le mystère sur ses intentions, et J. de Blesson affirme n'en rien savoir. Les deux hommes ont une longue conversation le 7 août, lorsque le pacha effectue seul un crochet par Rabat. Le Glaoui déclare : « *Jamais des conditions aussi favorables n'ont été réunies ; les nationalistes sont en perte de vitesse. Le sultan mesure l'étendue de son échec ; j'ai avec moi tout ce qui est solide et sein au Maroc ; c'est le moment d'agir*<sup>1648</sup>. » J. de Blesson croit comprendre que « *le plan consist[e] à faire proclamer par l'ensemble des chefs et des dignitaires religieux marocains la déchéance de Sidi Mohammed en même temps que la désignation d'un nouveau sultan choisi dans la dynastie alaouite et dont l'accession serait immédiatement ratifiée par les Oulémas*<sup>1649</sup> ». Les Français les plus au courant, y compris lorsqu'ils sont favorables au plan, considèrent que le Glaoui refuse d'en donner les détails pour les empêcher d'intervenir en sens contraire<sup>1650</sup>. Durant une conversation privée à Oujda, le Glaoui, le Kettani et Mohammed el-Hajoui conviennent qu'ils ont la ferme intention de régler la question marocaine « *uniquement entre Marocains, à la marocaine, suivant les précédents historiques bien connus*<sup>1651</sup> ». Après le rassemblement de Moulay Idriss, les caïds se dispersent, mais le Glaoui leur donne rendez-vous à Marrakech le 13 août pour l'acte final.

L'indécision de la situation vient des divisions françaises sur le sujet marocain. Plus les jours passent, plus le gouvernement, mis devant le fait accompli, voit sa marge de manœuvre se restreindre, jusqu'à disparaître. Au Maroc, les autorités françaises de Rabat et des régions, particulièrement les militaires, sont dans leur grande majorité favorables à la déposition du sultan, au point de faciliter l'initiative du Glaoui<sup>1652</sup>. La direction de l'Intérieur demande cependant aux autorités de contrôle de rester à l'écart, afin d'éviter les accusations de collusion, et pour

---

<sup>1647</sup> Discours cité dans le télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 9 août 1953, CADLC, 24QO-19. Traduction par les services français.

<sup>1648</sup> Lettre du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministre des Affaires étrangères Bidault, 8 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1649</sup> *Ibid.*

<sup>1650</sup> Le général d'Hauteville, chef de la région de Marrakech, fait une déduction semblable à celle de J. de Blesson : « *Nous sommes en présence d'un mouvement étendu et profond à la fois qui, dans un délai très bref, va balayer l'actuel sultan. À mon estime, cette opération pourrait avoir lieu avant l'Aïd kebir (21 ou 22 août) de façon que le nouvel élu puisse recevoir à Rabat l'hommage des tribus et commencer son règne sur une apothéose. Il ne faut pas faire absolument créance au Glaoui quand il laisse entendre que l'échéance serait plus éloignée, son souci étant précisément de nous laisser en dehors du jeu.* » Lettre du général d'Hauteville, chef de la région de Marrakech, au résident général Guillaume, 10 août 1953, CADN, IMA200-898.

<sup>1651</sup> Lettre du chef de la région d'Oujda au directeur de l'Intérieur Vallat, 12 août 1953, CADN, IMA200-898.

<sup>1652</sup> Lettre du général d'Hauteville, chef de la région de Marrakech, au résident général Guillaume, 10 août 1953, CADN, IMA200-898.

mettre en avant la pleine marocanité de la mobilisation. Mais à Casablanca, Philippe Boniface reçoit des journalistes internationaux et parle de façon très crue et sans ambages de la situation. Le général Massiet du Biest, chef de la région d'Agadir, proche du Glaoui<sup>1653</sup>, mobilise ses subordonnés pour s'assurer que tous les signataires de la pétition accompagnent le Glaoui<sup>1654</sup>. Et les forces de sécurité françaises, tout en se faisant discrètes, escortent le Glaoui à travers le Maroc ; à Oujda, elles procèdent à l'arrestation de ceux qui contestent sa venue<sup>1655</sup>. De son côté, le résident général Guillaume est aux abonnés absents pour raisons de santé. Jacques de Blesson, dont la position est connue, officie à sa place.

À Paris, les décideurs sont également partagés, mais penchent plutôt pour un maintien du sultan en place. Le gouvernement s'implique trop tardivement sur la question. L'instabilité politique du pays à cette date en est une des causes. Le gouvernement de René Mayer est tombé en mai, remplacé par celui de Joseph Laniel. Mais depuis janvier le ministre des Affaires étrangères demeure Georges Bidault, dont les positions dures sur les questions coloniales et l'hostilité envers le sultan du Maroc en particulier sont bien connues. Toutefois, sa fonction ne lui permet pas d'assumer le fond de sa pensée, et ses directives, lointaines, invitent toujours Rabat à la retenue, pour éviter que le sultan ne soit déposé. De son côté, le président V. Auriol souhaite absolument éviter une déposition, et la situation au Maroc le désole. Quant au président du Conseil J. Laniel, il est ignorant du sujet et joue un rôle mineur dans la crise. Le contexte intérieur détourne également l'attention du gouvernement de la question marocaine : à l'été 1953, il est confronté à de très importantes grèves dans la fonction publique.

Une autre cause de l'implication tardive du gouvernement est le retard avec lequel il est informé de la situation au Maroc, retard qui est volontaire<sup>1656</sup>. La direction Afrique-Levant se plaignait déjà de la situation dans un rapport de janvier 1953<sup>1657</sup>. A. Guillaume informe le gouvernement de l'existence de la pétition plusieurs jours après les premières signatures, et attend le mois de mai pour informer le ministère de son ampleur. Maurice Schumann, nouveau secrétaire d'État aux Affaires étrangères, est contraint de répondre qu'« *il ne suffit pas que [les autorités de contrôle françaises] adoptent à cet égard une attitude de simple passivité ; leur*

---

<sup>1653</sup> « Entretien particulier entre le général Massiet du Biest et le Glaoui à Agadir le 4 août 1953 », CADN, 1MA200-898.

<sup>1654</sup> « Un mois de crise, du 25 juillet au 25 août », CADN, 1MA200-898.

<sup>1655</sup> Région d'Oujda, « Visite de S.E. le pacha Si hadj Thami Madani El Glaoui à Oujda », 11 août 1953, CADN, 1MA200-898.

<sup>1656</sup> Il n'est qu'à comparer la qualité informative des archives du Quai d'Orsay à celle de la direction de l'Intérieur à Rabat. L'administration fait le bilan sur ce problème, après la déposition : « Rapport Brillhac », « Note sur les événements de l'été 1953 au Maroc et sur la déposition du sultan », fin 1953, ANP, 115AJ-36.

<sup>1657</sup> Le rapport est écrit à la suite des événements de Casablanca en décembre 1952. Direction Afrique-Levant, Note pour le secrétaire d'État Schumann, 26 janvier 1953, CADLC, 24QO-86.

*abstention qui vaudrait en fait à une approbation*<sup>1658</sup> ». Le gouvernement veut tout faire pour éviter de donner l'impression que la France soutient le mouvement contre le sultan, sans doute plus pour se protéger sur la scène internationale qu'autre chose. C'est bien pourquoi l'information ne circule plus à l'été 1953, au point que le gouvernement est mieux informé par la presse que par la Résidence générale. La pétition du 26 juin n'est transmise à Paris que le 1<sup>er</sup> août... au retour du Glaoui au Maroc. Cette désinformation volontaire est flagrante dans les rapports de J. de Blesson, qui suit le parcours du Glaoui jour après jour<sup>1659</sup>.

Le sultan, pendant ce temps, fait profil bas. Alors que les caïds se révoltent contre lui, il choisit la discrétion. Le 14 juillet, pour la fête nationale, il tente un peu tard de se racheter et rend un hommage appuyé à l'œuvre française dans son Empire<sup>1660</sup>. Ce qui ne l'empêche pas quelques jours plus tard d'accorder une interview à la presse française, dans laquelle il refuse une nouvelle fois de condamner l'Istiqlal, tout en précisant qu'il n'a rien dit non plus lors de la répression qui s'est abattue sur le parti<sup>1661</sup>. Alors que la tournée du Glaoui s'achève, le Palais publie un communiqué bilingue pour dénoncer les « *menées subversives* [al-ḥamlāt al-'iṣyāniyya] *auxquelles se livrent au Maroc certains agents d'autorité* [al-wulāa]<sup>1662</sup> », plus loin qualifiée de « *rébellion de fonctionnaires* [tamarrud muwazzifūn] », et dont « *certaines autorités françaises du Protectorat* » se rendent complices depuis au moins 1950 [Annexe II.25]. Tout comme ses opposants, le sultan souhaite attirer l'attention du président, du gouvernement et de l'opinion française. Mais ce communiqué n'est que partiellement transmis par J. de Blesson à Paris, et l'appel à l'aide du sultan résonne dans le vide.

Les sources françaises de l'été 1953 décrivent un sultan prostré, replié sur lui-même et sur ses proches, dans ses palais de Rabat, d'Ifrane et de Casablanca, comme convaincu de la perte proche de son trône. Le monarque est plus surveillé que jamais par les services français, qui cet été-là notent le moindre de ses déplacements, ainsi que ceux de son fils aîné<sup>1663</sup>. Une furtive note de la direction de l'Intérieur envisage la possibilité d'une tentative de fuite du sultan et de ses fils, et demande la surveillance des aéroports et des frontières<sup>1664</sup>. Mais le sultan ne semble pas avoir eu l'intention de fuir. Début août, il a mis en place des registres à l'entrée de

<sup>1658</sup> Télégramme du secrétaire d'État aux Affaires étrangères Schumann au résident général Guillaume, 16 mai 1953, 1DLC, 24QO-19.

<sup>1659</sup> Le ministère s'en rend bien évidemment compte et cela se lit dans les annotations au crayon en marge des lettres et télégrammes.

<sup>1660</sup> Message du sultan à l'occasion du 14 juillet 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1661</sup> Interview du sultan du Maroc, AFP et *Sud-Ouest*, 21 juillet 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1662</sup> La version en arabe et celle en français proviennent toutes deux du Palais. La version officielle en français est donnée ici, et certains passages précisés en arabe. « *Al-wulāa* » (sg. *wālī*), gouverneurs, renvoie aux pachas et caïds. Communiqué du Palais impérial, 11 août 1953, CADN, IMA200-896.

<sup>1663</sup> Voir notamment les notes de renseignements en CADN, IMA200-883 et 897.

<sup>1664</sup> Note manuscrite, août 1953, CADN, IMA200-898.

ses palais, que la population peut venir signer en témoignage de soutien. Le sultan vient fréquemment les consulter, pour se rassurer sur sa popularité. Des manifestations de plusieurs milliers de personnes, dont la Résidence se garde bien de parler à Paris, sont également organisées devant les palais de Rabat et Casablanca au début du mois d'août.

Le gouvernement français sort tardivement de sa léthargie. Le résident Guillaume, qui revient sur le devant de la scène après plusieurs semaines d'absence, rentre le 12 août au Maroc avec une lettre de mission précise. Le gouvernement, sous la plume de G. Bidault, nie toute responsabilité française dans le mouvement contre le sultan, et refuse de céder à la menace du Glaoui<sup>1665</sup>. Les sources parisiennes du mois d'août font état d'une crainte que ce mouvement ne soit à terme qu'une autre façon d'expulser la France du Maroc. Les rebelles souhaitent après tout régler la situation « entre Marocains ». La déposition du sultan, après la décapitation du parti de l'Istiqlal, sonnerait d'une certaine façon la fin du « diviser pour mieux régner », cet équilibre instable sur lequel la France s'appuie pour diriger le Maroc. Bien que plus proche des intérêts des traditionalistes, la France ne peut totalement délaissier les intérêts du sultan. Or, la Résidence a laissé les premiers aller trop loin, et le ministère cherche à rétablir un équilibre. Afin de ramener le calme dans le pays, il charge le général Guillaume de faire signer au sultan un protocole portant sur l'avenir des relations entre la France et le souverain marocain. La déposition du sultan est considérée comme une éventualité, mais seulement de dernier recours et dont la décision ne pourrait revenir qu'à la France<sup>1666</sup>. Le sultan signe ce protocole le 13 août, n'ayant eu que deux heures pour se décider<sup>1667</sup>. Le texte est une déclaration commune de bonne entente<sup>1668</sup> [Annexe II.26]. S'y ajoute l'acceptation des réformes en suspens, les municipalités, les djemaas, la justice, mais aussi deux réformes inédites préparées par le ministère<sup>1669</sup>. La première prévoit la création d'un conseil restreint, héritier du conseil des vizirs et directeurs mais en plus puissant ; la seconde, l'institution d'un Conseil d'Empire, qui serait formé par ce conseil restreint et 60 Marocains<sup>1670</sup>. Dans les deux cas, le pouvoir séculier du sultan en pâtirait, avec un proto-gouvernement franco-marocain qui détiendrait le pouvoir exécutif, et une proto-assemblée détenant le pouvoir législatif. Mohammed ben Youssef est contraint de plier et, cette

---

<sup>1665</sup> Télégramme du ministre des Affaires étrangères Bidault à la Résidence générale, 11 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1666</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères Bidault au résident général Guillaume, 13 août 1953, CADLC, 24QO-86.

<sup>1667</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 13 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1668</sup> « Déclaration commune fait par S. M. Sidi Mohammed Ben Youssef, Sultan du Maroc et, au nom du Gouvernement français, par le Général Guillaume, Résident général de France », 13 août 1953, CADLC, 257QO-4, f° 23.

<sup>1669</sup> Réformes pensées à la Résidence, corrigées par un échange avec le ministère. Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 12 août 1953, 24QO-120, f° 37 ; télégramme du ministre des Affaires étrangères Bidault à la Résidence générale, 13 août 1953, 24QO-120, f° 42.

<sup>1670</sup> 30 membres des assemblées régionales nouvellement créées, 21 pachas et caïds élus dans les régions, et 9 représentants des autorités religieuses (musulmanes et juives).

fois, de céder pour conserver un trône que le contenu du protocole contribue à fragiliser davantage. Malgré tout, les Français considèrent qu'ils ont fait un cadeau au sultan. Mais c'est un marché, et en échange de son approbation des réformes, ils doivent le protéger, c'est-à-dire arrêter ses adversaires dans leur lancée<sup>1671</sup>. C'est précisément ce qu'ils échouent à faire.

Le protocole est en effet un bien maigre rempart contre les opposants au sultan. Désormais, le sort du sultan se joue à des kilomètres de son palais de Rabat, à Marrakech où le Glaoui et ses partisans réunis ont décidé de forcer la main du gouvernement. Le général Guillaume y diligente tout d'abord J. de Blesson et P. Boniface, pourtant hostiles au sultan, avant de partir lui-même pour la capitale du Sud, où il est rejoint par Jacques Vimont, l'ancien conseiller du gouvernement chérifien et désormais au cabinet du ministre des Affaires étrangères, envoyé en catastrophe par Paris<sup>1672</sup>. Ils trouvent à Marrakech une grande messe des tribus contre le sultan, car chaque caïd est venu avec dix de ses contribuables, soit 4 000 personnes. L'ambiance est survoltée. Le Glaoui n'a pas choisi Fès pour cette mise en scène, mais la ville dont il est le pacha depuis quarante ans, la ville d'où deux prétendants au trône, Moulay Abdelhafid en 1907 et al-Hiba en 1912, se sont déclarés sultans, les deux fois au milieu du mois d'août. Personne ne peut plus s'y tromper : le Glaoui compte faire élire un nouveau souverain. Un vieillard à barbe blanche, cousin de Mohammed ben Youssef au deuxième degré, est d'ailleurs arrivé à Marrakech en toute discrétion<sup>1673</sup>... Les Français, qui ont l'ordre de contrer toute tentative d'élection, « *défi à l'autorité de la puissance protectrice*<sup>1674</sup> », s'évertuent pendant de longues heures, au matin du 15 août, à dissuader le Glaoui. Le parlement se tient au Dar Moulay Ali, la résidence du chef de région au pied de la Koutoubia, avec le pacha et son fils Brahim, le Kettani, et une délégation de quatorze pachas et caïds. Tous les autres, ainsi que les milliers de cavaliers qui les accompagnent, attendent dans la chaleur du mois d'août, dans les jardins tout autour. La pression sur les négociateurs français est aisée à imaginer. J. Vimont, selon le témoignage qu'il en donne trente ans plus tard, aurait été étonné de trouver un pacha beaucoup moins déterminé qu'attendu sur le plan politique, mais très susceptible sur le plan religieux, susceptibilité alimentée par le Kettani<sup>1675</sup>. Après d'âpres négociations, les Français parviennent à convaincre les Marocains de laisser la France reprendre la situation en main sur le plan politique (le devenir du sultan). Mais les rebelles ne veulent pas céder sur le plan religieux (le devenir du monarque

---

<sup>1671</sup> Télégramme du ministre des Affaires étrangères Bidault à la Résidence générale, 14 août 1953, 24QO-19.

<sup>1672</sup> Pour son témoignage : Archives orales de Jacques Vimont, CADLC, AO15, entretien n° 5.

<sup>1673</sup> Dans la soirée du 12 août, et c'est la première apparition du prétendant dans la crise. Bulletin spécial de renseignements, 13 août 1953, CADN, 1MA200-898.

<sup>1674</sup> Télégramme du ministre des Affaires étrangères Bidault à la Résidence générale, 14 août 1953, 24QO-19.

<sup>1675</sup> CADLC, AO15, entretien n° 5.

en tant que commandeur des croyants). Ils ne souhaitent plus que la prière, sur leurs terres, soit dite au nom de Mohammed ben Youssef. Le résident général finit par leur concéder une liberté individuelle sur ce plan<sup>1676</sup>. A. Guillaume, J. de Blesson et J. Vimont quittent Marrakech dans la foulée, avec le sentiment du devoir accompli, mais pour mieux apprendre une fois arrivés à Rabat que le Glaoui et le Kettani, contrairement à ce qu'ils auraient promis, ont transformé le rassemblement en conclave et procédé, dans les jardins du palais Glaoui, à la proclamation comme imam d'un cousin du sultan, Mohammed ben Arafâ (Muḥammad b. 'Arafâ), et que celui-ci s'est installé au palais impérial de Marrakech<sup>1677</sup>...

Le 15 août 1953, le Maroc se sépare en deux. L'Empire chérifien a un sultan et deux imams. Comme en 1907-1908, il s'agit d'une guerre ouverte entre deux prétendants alaouites, l'un au Nord, l'autre au Sud. Les modalités de l'« élection » de Mohammed ben Arafâ sont tout sauf claires. Il s'agit plutôt de l'approbation d'un choix fait par le Glaoui et le Kettani, sans consultation des Français. Cette approbation est également inédite parce qu'elle est la décision des pachas et surtout des caïds, pour beaucoup berbères, et des confréries, plutôt que celui des notables (arabes) des grandes villes et des oulémas. Le fondement politique de la monarchie est renversé : s'il y a un coup d'État en août 1953, c'est aussi sur ce point. Le système politique marocain montre encore une fois son empirisme, et surtout l'importance de l'état de fait. Car rien n'est encore joué au 15 août. Comme en 1912, comme en 1927, la désignation initiale du successeur du commandeur des croyants ne suffit pas. Pour prendre corps, elle doit ensuite être suivie de ralliements, sous forme de *bay'a*-s. D'où une guerre de légitimité dans les jours suivants entre le sultan en place et l'imam concurrent, situation intenable de schisme qui place le Maroc au bord du gouffre.

Mohammed ben Youssef, qui le 13 août avait abandonné à la France ce qui lui restait de pouvoir séculier, risque à présent de perdre son pouvoir religieux. Réagissant à ce qu'il conçoit comme une trahison française, il refuse le 16 août de sceller les deux dahirs des réformes qu'il avait approuvés à contrecœur trois jours plus tôt. Lorsque J. Vimont lui explique le 16 août que la proclamation de son cousin s'est faite contre l'avis de la France, il déclare à son ancien conseiller qu'il espère du gouvernement français « *une déclaration solennelle le reconnaissant comme seul souverain spirituel et temporel du Maroc*<sup>1678</sup> ». Le même jour, il publie un communiqué dans lequel il réaffirme toute sa légitimité, tant politique que spirituelle :

---

<sup>1676</sup> Télégramme du résident général Guillaume, de la part de J. Vimont, au ministère des Affaires étrangères, 15 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1677</sup> C'est d'ailleurs Si Mammeri qui informe par téléphone la Résidence, d'après J. Vimont. Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 16 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1678</sup> Archives orales de Jacques Vimont, CADLC, AO15, entretien n° 5.

[Les chefs réunis à Marrakech] *sont hérétiques, car en prêtant serment de renverser le pouvoir légitime, ils ont enfreint les règles de la loi musulmane. Cette loi impose à tout Musulman d'obéir au souverain reconnu dépositaire intangible des pouvoirs spirituels et temporels qui ne doivent jamais être séparés selon l'esprit de l'Islam orthodoxe. Nous sommes et demeurons le seul souverain du Maroc et son seul chef spirituel*<sup>1679</sup>. [Annexe II.27]

Son refus d'abdiquer place le Maroc face au risque de la violence<sup>1680</sup>. Alors qu'un nombre croissant de prières sont dites au nom de Mohammed ben Arafa, des violences éclatent çà et là, suscitées par des manifestations nationalistes et leur répression. Dès le 15 août après-midi, ce qui reste de l'Istiqlal mobilise un millier de manifestants dans les rues de Marrakech ; il en résulte sept morts, français et marocains<sup>1681</sup>. D'autres manifestations surviennent dans le reste du Maroc les jours suivants, comme à Rabat où 500 personnes, dont de nombreuses femmes, manifestent devant le palais le 16 août pour exprimer leur soutien au sultan. À Casablanca, des manifestants s'en prennent à des soldats. Les sources de renseignement françaises font état d'une effervescence générale et survoltée dans les villes, où se multiplient les manifestations de soutien, les tracts et les graffitis. Les violences les plus graves éclatent à Oujda le 16 août, menées selon la Résidence par des membres de la tribu des Beni Snassen, dont le caïd est l'un des derniers à soutenir Mohammed ben Youssef. Plusieurs bâtiments sont incendiés, dont une pharmacie juive, ce qui réveille le souvenir de l'émeute antijuive de 1948 dans la même ville. Les violences font en tout 27 morts, dont au moins 14 Européens militaires et civils, et des dizaines de blessés<sup>1682</sup>. Le sultan est contraint d'appeler au calme dans un énième et inutile communiqué<sup>1683</sup>. Mais le spectre de la violence et de la guerre civile a raison des derniers soutiens du sultan. Le Makhzen, qui ne le soutenait que du bout des lèvres, le lâche complètement. Le grand vizir considère que les violences qui ont éclaté ont été planifiées, et demande au gouvernement français de prendre la décision qui s'impose<sup>1684</sup>. Une date lui fait particulièrement peur, au point de faire office d'ultimatum : celle du 21 août, jour de l'*'īd al-kabīr*. Quel nom sera prononcé ce jour-là dans les mosquées ?

---

<sup>1679</sup> Proclamation du sultan du Maroc, 16 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1680</sup> Le 19 août, Mohammed ben Youssef réunit pendant trois heures autour de lui, à Rabat, un conseil de famille constitué de son clan resserré, ses deux frères aînés, ses sœurs et leur mari. Rien n'en sort. Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 19 août 1953, 24QO-19.

<sup>1681</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 16 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1682</sup> Télégramme du délégué à la Résidence générale de Blesson au ministère des Affaires étrangères, 17 août 1953, 24QO-19 ; pour le détail des faits, message de J. Goutay, contrôleur civil du troisième arrondissement de la région d'Oujda au contrôleur civil chargé des Affaires marocaines, 25 août 1953, CADN, IMA200-890.

<sup>1683</sup> Selon J. Vimont, le communiqué est rédigé par le sultan et son fils, avec l'aide de Robert Barrat.

<sup>1684</sup> Le grand vizir aurait déclaré : « *Ce n'est pas à moi de vous dire : Détrônez le sultan, mais si vous jugez qu'il y a lieu de le faire, alors que le résident général, usant de l'autorité de son gouvernement, fasse comprendre à Sidi Mohammed que les appuis dont il croit encore pouvoir bénéficier et qui l'encouragent à persister lui sont retirés. Dans ce là, il abdiquera sans heurts. Et même s'il faut le déposer, vous aurez un cap difficile de 48 heures, après quoi tout se calmera et rentrera dans l'ordre.* » Télégramme du délégué à la Résidence général Blesson au résident général Guillaume (à Paris), 18 août 1953, CADLC, 24QO-19.



La décision finale revient au gouvernement français, et c'est bien à lui que les rebelles délaissent la tâche de se salir les mains. La proclamation de Mohammed ben Arafa et ses conséquences sur la stabilité du Maroc changent tout. La flambée de violences constitue la pire crainte de la France, et il n'y a jamais eu autant de morts français dans des violences urbaines au Maroc depuis 1912. Le risque est de perdre totalement le contrôle sur la situation au Maroc, d'où un ralliement final et précipité à la solution la plus facile, celle des rebelles, qui passe par l'élimination de Mohammed ben Youssef. Au pied du mur et visiblement dépassé par la situation, le gouvernement s'y résout. Le Conseil des ministres du 19 août n'est pas conclusif, et confie à A. Guillaume une dernière tractation<sup>1685</sup>. Le 20 août 1953, revenu de France dans la nuit, il rencontre à 6 h du matin le Glaoui. A. Guillaume lui demande si une condamnation explicite de l'Istiqlal par le sultan changerait quoi que ce soit à la situation. Le pacha refuse tout compromis, ce qui scelle le sort du sultan<sup>1686</sup>. Tandis que l'ancien résident général Juin, qui poursuit toujours le sultan de sa haine, plaide auprès des ministres pour la déposition<sup>1687</sup>, le gouvernement est contraint de se réunir à nouveau pour un long conseil des ministres dans la matinée, et finit par se résoudre à la déposition du souverain protégé, au nom du maintien de l'ordre au Maroc<sup>1688</sup>.

L'ordre est communiqué en début d'après-midi par G. Bidault au général Guillaume qui s'exécute aussitôt. Il se rend au palais, cerné par l'armée, et demande à s'entretenir avec le sultan. L'anecdote est connue : le sultan est surpris dans sa sieste – mais arrivait-il à dormir ? – et n'a que le temps de passer une djellaba par-dessus son pyjama. Refusant d'abdiquer de lui-même, Mohammed ben Youssef est déposé par le résident général et ses pouvoirs sont remis entre les mains du grand vizir<sup>1689</sup>. Escorté ensuite avec ses deux fils Hassan et Abdallah à l'aérodrome le plus proche, il monte dans un avion affrété en urgence vers la Corse. À 15h15, le jeudi 20 août 1953, Mohammed ben Youssef perd son trône et commence son exil.

---

<sup>1685</sup> V. AURIOL, *Journal du septennat* (1947-1954), vol. VII, 1953-1954, Paris, Armand Colin, p. 352.

<sup>1686</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 20 août 1953, 11h30 (priorité absolue), CADLC, 24QO-19.

<sup>1687</sup> En coulisses, le maréchal Juin a joué un rôle non négligeable pour pousser à la déposition. Au printemps, il a assisté à un grand rassemblement de caïds au Maroc. Le matin du 20 août, il écrit une lettre au ministre Bidault et au président Auriol : « *Le vin est tiré, il faut le boire. Il n'y aura jamais rien à tirer du sultan, c'est un fait, et le parti de l'Istiqlal n'est qu'un parti d'assassins à gages.* » CADLC, 24QO-86.

<sup>1688</sup> V. AURIOL, *Journal du septennat*, *op. cit.*, vol. VII, 1953-1954, p. 365.

<sup>1689</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 20 août 1953, minuit, CADLC, 24QO-19 ; Compte-rendu sur le déroulement de la journée du 20 août, août 1953, CADLC, 24QO-19.

Le soir même, Vincent Auriol, atterré par cette déposition qu'il a été contraint d'accepter, écrit dans son *Journal*, probablement pour se décharger d'une once de culpabilité : « *Là c'est un coup d'État ; c'est contre le Maroc, contre le sultan et contre la République*<sup>1690</sup> ». Le président a raison de qualifier cette déposition de coup d'État, car c'est lui redonner toute son importance politique dans le contexte marocain. Le coup de force colonial, qui ressemble à d'autres dépositions, comme celle de Moulay Abdelhafid en 1912 ou Moncef Bey en 1943, se double ici d'une mobilisation politique de la part des élites traditionnelles marocaines, qui ont choisi de renverser le sultan et joué un rôle central dans sa déposition, et pas seulement comme soutiens de l'action coloniale de la Résidence. De la même façon qu'ils sont en mesure de lier le pouvoir, ils ont estimé qu'ils étaient en mesure de le défaire, ou plutôt se sont appuyés sur ce droit, que Mohammed ben Youssef et les nationalistes leur contestaient, pour justifier leur mobilisation. V. Auriol a également raison lorsqu'il décrit un coup d'État multiple, bien entendu contre le sultan qui est remplacé, contre le Maroc dont l'avenir s'obscurcit et qui menace de sombrer dans la violence, mais aussi contre la France, à la fois parce que le président considère que la déposition dessert ses intérêts, et parce que Rabat a joué contre Paris. La plus grande réussite de Mohammed ben Youssef, avoir réussi à se placer au centre de la question marocaine pour assurer l'avenir de l'institution monarchique, est donc aussi son plus grand échec. En août 1953, il est convaincu d'avoir perdu son pari, et la monarchie est plus vulnérable que jamais.

---

<sup>1690</sup> V. AURIOL, *Journal du septennat, op. cit.*, vol. VII, 1953-1954, p. 381.

## Chapitre 6 – Exil et restauration : la monarchie marocaine à quitte ou double (1953-1955)

---

La courte mais dense période qui court du 20 août 1953 à novembre 1955 porte dans le discours officiel, jusqu'à aujourd'hui, le nom de « Révolution du roi et du peuple » (*tawra al-malik wa-l-ša'b*) qui lui a été attribué juste après l'indépendance. Alors que le souverain déchu est exilé en Corse puis à Madagascar, et que son activité politique est réduite au minimum, l'expression permet de penser la continuité de la lutte. Elle nomme un ensemble d'engagements qui ont pu aller de la manifestation pacifique à la prise d'armes, avec une violence longtemps sous-estimée par les historiens. Elle permet aussi d'associer la monarchie au peuple marocain dans son ensemble, ce qui revient à occulter les nombreuses divisions politiques alors à l'œuvre. Une approche au plus près des acteurs, et en premier lieu du souverain exilé, de leurs intérêts et de leurs stratégies permet de reconstituer toute la contingence de cette période et de faire un sort à cette expression mémorielle, qui ne correspond que très imparfaitement à la réalité vécue par les acteurs, et vise au contraire à en lisser toutes les aspérités et toutes les failles qui traversent alors le pays.

La période de la « Révolution du roi et du peuple » démontre à quel point la monarchie marocaine elle-même constituait l'une de ces failles. La crise coloniale est une crise politique marocaine, et c'est aussi par ce prisme qu'il faut lire la déposition. Cette dernière accélère différents processus contradictoires en cours depuis de nombreuses années. L'ordre colonial et traditionnel en particulier, dont on pourrait croire qu'il sort vainqueur de la séquence qui a débouché sur la destitution, n'en semble en réalité que plus affaibli et de plus en plus dépassé. La monarchie elle-même, terriblement incarnée par un nouveau sultan sans poids politique, apparaît alors comme une institution désuète dont l'avenir semble compromis. Mais cette monarchie est aussi dédoublée. Mohammed ben Arafâ incarne à Rabat son interprétation traditionnelle, ou plutôt ce que les élites traditionnelles et l'administration coloniale voudraient qu'elle soit. Mohammed ben Youssef incarne quant à lui, depuis ses exils insulaires, une autre interprétation beaucoup plus ambitieuse, même si cette dernière l'a conduit à sa perte. La monarchie marocaine joue entre 1953 et 1955 à quitte ou double. Menacée d'un côté d'une disparition prochaine tant elle est devenue faible, elle peut aussi sortir victorieuse et plus puissante de la crise coloniale. Mais il faut pour cela que Mohammed ben Youssef parvienne à se maintenir comme option politique, ce qui n'a rien d'évident au début de son exil, et qu'il parvienne à

associer l'avenir de la monarchie à l'avenir du Maroc dans son ensemble. L'exil peut alors être interprété comme un processus de destruction créatrice et comme un creuset politique pour le Maroc indépendant : ce qui ne tue pas la monarchie marocaine la rend plus forte.

## 6.1 Le règne oublié : Mohammed ben Arafa et la liquidation des ambitions monarchiques

Retracer le règne de Mohammed V revient aussi à retracer celui de Mohammed ben Arafa (1886-1976, r. août 1953 - octobre 1955), qui a la particularité d'avoir le même prédécesseur et le même successeur. Ce règne intercalaire n'a jamais été étudié pour lui-même. L'historiographie officielle ne considère le personnage que comme un anti-sultan, un usurpateur, et il n'est pas comptabilisé dans la liste des sultans ; auquel cas il aurait été Mohammed VI... Mais son accession au trône correspond bien au début d'un nouveau règne, dont personne ne devine en 1953 qu'il ne sera qu'un bref intermède. Il est vrai qu'il y a peu à dire sur le nouveau sultan, personnage falot qui fait pâle figure à côté de Mohammed V. Mais cela ne signifie pas qu'il est insignifiant politiquement. Il possède en 1953 une forme de légitimité, rapidement érodée, et représente les intérêts des acteurs traditionalistes et du camp colonialiste. Il remplit parfaitement la fonction pour laquelle il a été choisi : être un sultan effacé, au point de mettre en péril l'existence même de la monarchie marocaine, plus affaiblie que jamais.

### A. Déchirures dynastiques

La déposition du sultan par la Résidence et le gouvernement constitue une tentative de reprise en main de la situation. Le grand vizir Moqri, comme il l'a déjà fait à deux reprises dans sa longue carrière (1912 et 1927), a la charge d'organiser officiellement la passation de pouvoir, selon le processus de légitimation traditionnel. Il prend la parole à la radio le 20 août au soir, alors que Mohammed ben Youssef est encore dans l'avion qui le mène en Corse, puis émet un communiqué qui justifie d'un même coup la déposition du précédent sultan et l'élection du suivant<sup>1691</sup>. La déposition du premier signifie immédiatement l'élection du second au sultanat

---

<sup>1691</sup> « Il est apparu que seul l'éloignement de Sidi Mohammed ben Youssef permettait, en ramenant le calme dans les esprits, de préserver le pays du péril des divisions et de rétablir le prestige traditionnel du sultan. Le Makhzen chérifien, réuni aujourd'hui sous ma présidence, a constaté en conséquence que Sidi Mohammed ben Youssef ne pouvait plus assumer les obligations du pouvoir dont il était investi. Il a été décidé de reconnaître, en accord avec le gouvernement français, comme seul

(même s'il n'a été élu cinq jours plus tôt qu'imam). Plus que jamais, l'enjeu de la légitimation est la vitesse, pour éviter que des territoires de l'Empire, y compris la zone espagnole et Tanger, continuent de reconnaître Mohammed ben Youssef, et que la prière puisse encore être dite en son nom, alors que l' *'īd al-kabīr* a lieu le 21 août. Les membres du Makhzen signent aussitôt leur allégeance au nouveau sultan<sup>1692</sup>. Le pouvoir central exige ensuite des principaux pouvoirs locaux qu'ils obtiennent au plus vite la signature des *bay'a-s*. Il est fait appel à « *ceux qui lient et délient* » :

*Le Makhzen chérifien, en accord avec le gouvernement français, a prêté allégeance [bāya'] à Sidi Muḥammad b. Mawlāy 'Arafa al-'Alawī et l'a reconnu comme sultan du Maroc. En conséquence, je vous ordonne de réunir ceux qui lient et délient [āhl al-hall wa-l-'aqd] parmi les oulémas, chérifs et notables, afin qu'ils prêtent allégeance à Sa Majesté chérifienne*<sup>1693</sup>.

Le 22 août, le nouveau sultan arrive à Rabat, où il est accueilli par J. de Blesson et M. el-Moqri, et s'installe au palais<sup>1694</sup>.

Mohammed ben Arafa n'est pas tout à fait sorti de nulle part, contrairement à ce que le roman royal aime à laisser penser. Il n'est pas un lointain cousin de son prédécesseur, mais son cousin germain éloigné au premier degré<sup>1695</sup>. Il est également erroné d'affirmer que le nouveau sultan aurait été imposé par la France. Tout comme la déposition dans son ensemble, le choix du remplaçant est plus complexe. Le gouvernement français, contraint d'accepter la déposition, a tenté de ne pas tout céder aux rebelles marocains (qui ont alors déjà élu Mohammed ben Arafa imam) et aux rebelles de la Résidence, en exigeant le 20 août qu'un autre que lui soit trouvé pour le sultanat<sup>1696</sup>. Ce n'est qu'à la fin de la journée, veille de l' *'īd al-kabīr*, que Paris doit se

---

*souverain légitime de l'Empire chérifien, Sidi Mohammed ben Moulay Arafa, sur qui s'est porté le choix des représentants de la population marocaine.* » Communiqué du Grand Vizirat, 20 août 1953, CADLC, 257QO-4, f° 25.

<sup>1692</sup> À 21 h, les membres du Makhzen signent l'allégeance au nouveau sultan, dont le texte est rédigé par Mohammed Naciri, conseiller juridique du Makhzen. Seul Mohammed Mammeri, le vizir du protocole, n'a pas signé, officiellement parce qu'il n'est pas marocain. *Bay'a* du Makhzen, 20 août 1953, CADN, IMA300-296.

<sup>1693</sup> Traduction personnelle. Lettre du grand vizir Moqri aux pachas, 20 août 1953 (envoi le lendemain), CADN, IMA300-296. La *bay'a* doit contenir le texte suivant : « *Les personnes qui ont apposé leur signature au recto attestent qu'elles proclament sa majesté le sultan chérif de noble origine Sidi Mohammad Ould Moulay Arafa en qualité de sultan du Maroc et d'imam légal de ce pays, que les signatures y apposés sont leurs et qu'elles s'engagent personnellement au contenu de la dite baia par engagement les obligeant. Elles connaissent l'importance du présent et sont en parfait état de capacité légale.* » Message du Conseiller au gouvernement chérifien aux chefs de région, 21 août 1953, CADN, IMA300-296. Voir ce même carton pour des exemples de *bay'a-s*, ainsi que SHD/HCARAMAL, GR-3H-1427.

<sup>1694</sup> Conformément au protocole, une audience publique au palais suit, ainsi qu'une présentation des corps consulaires par le résident général, à l'exception du représentant américain qui manifeste ainsi le mécontentement de son pays. Télégramme du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères, 23 août 1953, CADLC, 24QO-27.

<sup>1695</sup> Le sultan Muḥammad b. 'Abd al-Raḥman, Mohammed IV, est l'arrière-grand-père de Mohammed ben Youssef et le grand-père de Mohammed ben Arafa – ou, pour le dire autrement, Mohammed ben Arafa est le cousin germain de feu Moulay Youssef.

<sup>1696</sup> G. Bidault et J. Vimont en donnent plusieurs fois l'ordre en début d'après-midi, mais sont bien en peine de proposer des noms pour remplacer le remplaçant. Déroulements des journées des 20 et 21 août 1953, s. d., CADLC, 24QO-19.

ranger derrière la Résidence générale qui estime désormais impossible d'en changer<sup>1697</sup>. Et pour cause : la direction de l'Intérieur a participé à sa sélection. Ses archives prouvent que l'administration coloniale a cherché un potentiel remplaçant au sultan depuis au moins 1950<sup>1698</sup>. Ils ont ainsi identifié quelques « sultanables » (le terme figure dans les documents), en cherchant d'abord au plus proche. Les deux frères aînés du sultan, candidats malheureux de 1927, ont été envisagés. La piste semble avoir été suivie un moment par le pacha de Marrakech, qui aurait approché les deux frères aînés de Mohammed ben Youssef, en particulier Idriss ben Youssef, *ḥalīfa* du sultan à Marrakech. Mais ce dernier, que les Français décrivent comme un débauché pour mieux l'éliminer, s'empresse de rapporter à son frère la proposition qui lui a été faite. De leur côté, les Français ont un temps pensé que son fils pouvait être candidat. Neveu du sultan en place, Yūsuf b. Idrīs est né vers 1927. Il descend par ses deux parents du sultan Hassan I<sup>er</sup><sup>1699</sup>. L'homme ne serait pas très intelligent selon les renseignements français, mais aurait le mérite d'être hostile au nationalisme. Au début des années 1950, il n'est que secrétaire de son père, mais est pressenti pour épouser sa cousine Aïcha, fille du sultan ; il est aussi proche du frère de cette dernière, Moulay Hassan, dont il a été le camarade au collègue impérial. Mais sa réputation, comme celle de son père, serait désastreuse, ce qui n'est en fait pour les Français qu'un moyen d'exclure sans discussion le candidat.

Les deux candidats cités descendaient du sultan Youssef, ce qui aurait l'avantage de ne pas trop accentuer la césure dynastique en cas de déposition. Mais le sultan peut également être cherché parmi l'ensemble des descendants du prestigieux sultan Hassan I<sup>er</sup>, le dernier qui ait véritablement fait l'unanimité. Pourquoi pas l'un de ses fils, le discret Ma'mūn b. al-Ḥasan ? Il serait alors le quatrième fils de Hassan à régner. Né en 1879, il occupe depuis 1925 l'envieuse

---

<sup>1697</sup> « Votre excellence m'ayant prescrit d'éviter, autant que possible, la désignation de Sidi Mohamed Moulay Arafat pour succéder au sultan déchu, je me suis employé à rechercher un candidat de la dynastie alaouite susceptible de recueillir un minimum de suffrages. Il est apparu sans conteste d'abord qu'aucun autre membre de la famille régnante ne présentait, je ne dis pas les qualités requises, mais même les qualifications élémentaires, pour pouvoir être agréé par l'ensemble des notables dont l'assentiment vaut élection. D'autre part, il était de toute évidence très difficile de retirer de la scène le nouvel iman [sic], auquel venaient de prêter serment d'allégeance non seulement les partisans du Glaoui, mais également de nombreuses notabilités marocaines connues par leur attachement au pouvoir central. Par surcroît, aucun des candidats dont les noms avaient été avancés n'eût été acceptable par la France elle-même. » Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 21 août 1953, CADLC, 24QO-19.

<sup>1698</sup> Le carton IMA200-877, conservé aux CADN, compile toutes les personnalités masculines que compte la dynastie, listant leurs atouts et leurs faiblesses, notamment sur le plan de la réputation. Le tout se présente sous la forme de fiches individuelles, parfois encore manuscrites, qu'il faut relier entre elles. L'ensemble n'est pas parfait et comporte des erreurs, comme des ascendances et des mariages qui paraissent impossibles, mais il n'est pas possible de les corriger en l'état actuel des sources. Il n'en reste pas moins une source inestimable, qu'il faut recouper avec des données éparpillées dans de nombreux autres cartons. Les renseignements français semblent avant tout se fier à la rumeur et à la réputation des différents Alaouites. Le dossier illustre également de façon éclatante, crue et parfois insultante le mépris des fonctionnaires français pour les membres de la dynastie, aisément présentés comme des ivrognes, des débauchés ou des malades mentaux.

<sup>1699</sup> Son père Idriss ben Youssef est petit-fils du sultan Hassan I<sup>er</sup> ; sa mère, Ūmm al-Ḥayr b. Muṣṭafā al-'Alawī, est la fille de Faṭīma b. al-Ḥasan.

fonction de *ḥalīfa* du sultan à Fès, qui est un tremplin pour le sultanat. Son nom avait déjà circulé en 1937, lorsque son neveu le sultan avait subi sa lourde opération de l'intestin. Ma'mūn a plusieurs fils, ce qui permettrait une nouvelle bouture de la dynastie ; mais ceux-ci passent également pour des fainéants et des ivrognes, constamment aux prises avec la police de Fès. De toute façon, Ma'mūn est mort en 1950 à l'âge de 71 ans, avant que la déposition ne soit effective. Une autre possibilité, rapidement écartée, aurait été de recourir à un fils d'Abdelaziz ou d'Abdelhafid. La piste s'arrête rapidement du côté du premier : il n'a qu'un seul fils, al-Ḥasan b. 'Abd al-'Azīz (né en 1902), mais sa mère est une esclave et son père ne l'a jamais reconnu. Fonctionnaire peu efficace au TAC, il a été marginalisé par le reste de la dynastie, et pour être certain d'annihiler ses vagues prétentions au trône, le sultan Mohammed ben Youssef lui aurait retiré une partie des biens hérités de son père et l'aurait marié à une ancienne esclave pour détruire sa réputation. Quant aux fils de Moulay Abdelhafid, ils ont pour certains d'entre eux été éduqués au palais sous le règne de leur oncle Youssef. L'un d'entre eux, Yūnis b. 'Abd al-Ḥafīz, a pu avoir la préférence de quelques oulémas en 1950<sup>1700</sup>. Mais les Français se seraient opposés à son élection, car il vit dans la rancœur de l'abdication de son père et n'a pas caché pendant la guerre sa préférence pour les puissances de l'Axe. De toute façon, serait-il bien raisonnable de placer sur le trône un des fils du sultan qui avait donné tant de fil à retordre dans les quinze premières années du Protectorat ?

Le choix s'est finalement porté sur Mohammed ben Arafa. La recomposition dynastique voulue par la Résidence générale est donc plus forte en 1953 qu'en 1912, lorsque le sultan déchu avait été remplacé par son frère. Un document, rédigé par la direction de l'Intérieur le jour où il arrive à Marrakech pour y être élu, affirme que Mohammed ben Arafa a été averti de ce choix dès 1951, ce qui confirme que le général Juin avait bien l'intention à l'époque de destituer Mohammed ben Youssef<sup>1701</sup>. Le nouveau sultan a été choisi parce qu'il n'est pas son prédécesseur. Il doit incarner le respect des traditions et la monarchie la moins moderne possible. Pour autant, Mohammed ben Arafa souffre d'un handicap de poids : contrairement à la quasi-totalité des sultans alaouites qui l'ont précédé, il n'est pas fils de sultan<sup>1702</sup>, règle tacite pour prétendre au trône. Ses partisans mettent en avant le fait qu'il est doublement chérif, puisque sa mère, contrairement à celle de Mohammed ben Youssef, ferait partie de la

---

<sup>1700</sup> Note d'Allal el-Fassi pour la Ligue arabe et le journal *al-Miṣrī*, publiée dans ce dernier journal en 1951, CADLC, 24QO81, f° 171.

<sup>1701</sup> « Il est tout à son honneur que, sachant depuis 1951 qu'il était susceptible d'être choisi pour succéder au sultan, il n'ait pas cherché à tirer de cette éventualité une possibilité de manœuvre dans le domaine politique, ni dans celui des affaires. » Fiche biographique sur Mohammed ben Arafa, 13 août 1953, CADN, IMA200-903.

<sup>1702</sup> Comme le sultan 'Abd al-Raḥmān (r. 1822-1859), il est en revanche petit-fils de sultan et neveu de sultan.

dynastie<sup>1703</sup>. Son âge est également considéré comme un atout pour ceux qui souhaitent le contrôler, en opposition à la jeunesse plus fougueuse du sultan déchu<sup>1704</sup>. Né vers 1886 à Fès, Mohammed ben Arafa fait partie de la génération de Moulay Youssef. Il a 67 ans environ lorsqu'il monte sur le trône (son prédécesseur a 44 ans), mais son physique est celui d'un très vieil homme, voûté et avec une barbe intégralement blanche. Il a retenu l'attention de la Résidence en raison de sa bonne réputation, de sa discrétion et de son absence d'engagement politique<sup>1705</sup>. L'intense propagande de légitimation qui suit sa montée sur le trône insiste sur la frugalité de son existence, présentant un sultan proche de son peuple qui aimait auparavant se promener dans les rues de Fès, où il a toujours résidé ; bien loin donc de son prédécesseur, dont le goût du luxe est au contraire décrié. Mohammed ben Arafa est pourtant l'un des Alaouites les plus riches de Fès. Celui qu'il remplace n'a aucun respect pour lui :

*C'est un pauvre type, déclare Mohammed ben Youssef en 1955. Ben Arafa est un malheureux homme qui ne jouit d'aucun prestige. Tout le monde sait qu'il aime boire le vin. [...] Les gens de Fez se le rappellent se promenant avec son panier, le matin, allant acheter des oignons et des pois chiches. Un homme comme cela ne peut pas gouverner un pays, où l'on doit jouir d'un prestige vrai. Or, lui n'a plus de prestige<sup>1706</sup>.*

En réalité, le choix de Mohammed ben Arafa s'explique avant tout par sa place dans la dynastie alaouite. Il est en effet un rouage essentiel de la logique dynastique, et n'a jusqu'ici jamais été identifié comme tel. La succession brutale de 1953 donne une nouvelle fois à voir la dynastie alaouite comme un organisme vivant, sensible aux rapports de force et très pragmatique. Elle n'est pas tout entière rangée derrière le sultan issu de ses rangs. Des divisions internes existent, que le souverain, chef de famille, doit s'efforcer de réduire. Sa politique se solde en 1953 par un échec patent.

---

<sup>1703</sup> Son fils en témoigne. Note au sujet du Prince Moulay Ahmed, fils du sultan, 14 novembre 1953, CADN, IMA200-903. Cependant, d'autres documents font état d'une mère qui serait issue de la tribu des Glaoua (probablement esclave), ce qui serait également logique étant données les conditions de son accession au trône.

<sup>1704</sup> Durant son exil, l'ancien sultan rapporte cependant un épisode qui pourrait montrer que son remplaçant avait un positionnement politique plus complexe : « On m'a alors reproché d'avoir une attitude d'opposition. Un Européen m'a même dit : « Vous devriez signer [les dahirs], on vous laissera la paix, et votre peuple suivra. Or, les décrets n'ont pas été signés. Et mon peuple m'approuve, aujourd'hui. Chose singulière, Ben Arafa, lui-même, à l'époque, m'a fait une réflexion identique à celle de cet Européen. Je lui répondis que je ne pouvais signer des textes que je n'approuvais pas, et que mon peuple n'accepterait pas. Ben Arafa partagea mon point de vue. Il est immédiatement rentré chez lui pour m'écrire une lettre dans laquelle il me disait qu'il approuvait, de toute son âme, mon attitude. », Rapport de J. Vendenboomgaerde, conseiller technique, au gouverneur général à Madagascar, A. Soucadaux, 18 juillet 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>1705</sup> Fiche biographique sur Mohammed ben Arafa, 8 février 1951, CADN, IMA200-877.

<sup>1706</sup> Propos rapportés de Mohammed ben Youssef. Rapport de J. Vendenboomgaerde, conseiller technique, au gouverneur général à Madagascar, A. Soucadaux, 4 août 1955, CADLC, 24QO-21.





**III. n° 20 Mohammed ben Arafa, le 2 septembre 1953 à Meknès**

*CADN, Fonds Belin, n° 44 842*

Pour comprendre les enjeux profonds qui traversent la dynastie en 1953, il faut remonter... en 1873. À la mort du sultan Muḥammad b. ‘Abd al-Raḥman (Mohammed IV), trois de ses nombreux fils pouvaient prétendre à sa succession, ou du moins avaient un certain poids politique. Les trois frères se nomment al-Ḥasan, Ismā‘īl et ‘Arafa [**Généalogie n° 1**]. Parce que le premier, Hassan I<sup>er</sup>, est parvenu à succéder à son père, la branche qu’il a fondée est la plus solide ; en 1953, soixante ans après sa mort, elle a déjà donné cinq sultans au Maroc. Le frère vainqueur se doit de partager le pouvoir avec les déçus. Ismā‘īl b. Muḥammad est nommé *ḥalīfa* du sultan à Fès lorsque son frère monte sur le trône, poste qu’occupe à son tour ‘Arafa b. Muḥammad en 1894, lorsque Moulay Abdelaziz succède à son père Hassan I<sup>er</sup>. De la mort de ce dernier au début des années 1920, l’équilibre général de la dynastie tient à une répartition inégale du pouvoir entre ces trois branches. Lorsqu’un poste de *ḥalīfa* du sultan est instauré à

Tétouan en 1913, à l'occasion de la création de la zone espagnole du Protectorat, il est confié à Muḥammad al-Mahdī, fils d'Ismā'īl. Cette nomination octroie à cette branche une très forte assise territoriale, appuyée par le gouvernement espagnol qui souhaite la transformer en dynastie concurrente de la branche Hassan qui règne à Rabat. Des mariages viennent renforcer ce fragile équilibre. À une date incertaine, peut-être avant 1912, ce même Muḥammad al-Mahdī b. Ismā'īl épouse Šarīfa, fille du sultan Hassan I<sup>er</sup>, qui est donc sœur du sultan régnant. Par ailleurs, le sultan Abdelhafid (ben Hassan) est lui-même marié à Hāniyya, fille d'Ismā'īl. Les branches Hassan et Ismaïl sont donc intimement liées.

La première fissure survient avec l'abdication de Moulay Abdelhafid, éliminé du jeu dynastique. Il répudie plus tard Hāniyya b. Ismā'īl. Le second lien se rompt en 1923, avec la mort de Muḥammad al-Mahdī b. Ismā'īl, *ḥalīfa* de Tétouan. Français et Espagnols ne sont pas d'accord sur le nom du successeur. Le sultan Youssef ben Hassan propose trois noms : un de ses oncles ('Abd al-'Azīz b. Muḥammad, inconnu), son cousin Mohammed ben Arafa (le sultan de 1953), et un autre cousin, frère du défunt, Aḥmad b. Ismā'īl<sup>1707</sup>. Aucun des trois ne l'emporte finalement, et après deux ans de vacance la fonction revient au fils du défunt, al-Ḥasan b. Muḥammad al-Mahdī b. Ismā'īl, qui n'a que 13 ans<sup>1708</sup>. Mais entretemps est survenue une crise majeure au sein de la dynastie, à laquelle les fonctionnaires français n'ont pas semblé accorder toute l'attention qu'elle méritait. Mohammed ben Arafa, alors âgé d'une trentaine d'années, décide d'épouser... Hāniyya b. Ismā'īl, celle que le sultan Abdelhafid a répudiée ! Ce mariage provoque la fureur du sultan Youssef. Exerçant son *auctoritas* de chef de famille, il interdit l'union et, parce que les deux prétendants n'ont pas demandé son autorisation pourtant indispensable, les fait enfermer. Ils s'échappent en avril 1924 et se réfugient à Larache, en zone espagnole<sup>1709</sup>. L'agitation née autour du couple retombe rapidement et Mohammed ben Arafa, à bout de ressources, finit par demander l'*āmān*\* (sauv-conduit ou pardon) au sultan, qui l'accorde ; son mariage avec Hāniyya est finalement reconnu. Mais Mohammed ben Arafa a depuis gardé une profonde rancœur contre son cousin et sa descendance. La dynastie s'est donc recomposée durant le règne de Youssef, en suivant deux dynamiques : tout d'abord un

<sup>1707</sup> Note du conseiller du gouvernement chérifien et directeur des Affaires chérifiennes Raoul Marc, 23 juillet 1923, CADN, IMA300-142.

<sup>1708</sup> Fils du précédent *ḥalīfa* et d'une mère incertaine. Celle-ci pourrait être Šarīfa b. al-Ḥasan, ou plus probablement une autre Šarīfa, sœur de... Mohammed ben Arafa, ce qui expliquerait la proximité des deux branches. Certaines sources évoquent également une mère esclave.

<sup>1709</sup> Un début d'agitation naît autour d'eux : « *Tout en faisant croire qu'il s'agissait d'un véritable mouvement populaire en faveur de Ben Arafa, des informateurs vraiment trop peu soucieux du vraisemblable ne sont-ils pas allés jusqu'à dire, à ce moment-là, que les ulémas et les notables de Fez étaient prêts à déposer Moulay Youssef pour mettre à sa place le chérif persécuté ? Or il n'y a qu'à regarder Ben Arafa, type de bas libertin irrémédiablement sorti de la norme musulmane, pour se rendre compte de la valeur de ce « renseignement ».* » Note de la DACH sur « l'affaire Ben Arafa », 1924, CADN, IMA15-48. Sur cette affaire, voir aussi Note sur « l'affaire Ben Arafa », avril 1924, CADN, IMA200-877.

éloignement entre les branches Hassan et Ismaïl, puis dans un second temps un rapprochement entre les branches Ismaïl et Arafa. À chaque génération, les cartes sont rebattues.

L'épisode suivant se situe à la fin des années 1940, alors que commence à se nouer le complot contre Mohammed ben Youssef. Lorsque l'ancien sultan Abdelaziz meurt à Tanger le 9 juin 1943, il laisse pour seule héritière sa fille Fatima (Faṭīma b. 'Abd al-'Azīz, 1927-2003)<sup>1710</sup>. La jeune femme est déterminée, éduquée et intelligente. Elle a vécu en Europe avec son très mondain de père, et parle le français et l'anglais en plus de l'arabe, avec des rudiments d'espagnol<sup>1711</sup>. Parce qu'elle est fille d'un ancien sultan et qu'elle est riche, Fatima est l'un des meilleurs partis au sein de la dynastie. Le sultan devient son tuteur légal et envoie à Tanger un émissaire, Larbi el-Alaoui, pour la convaincre de rejoindre le palais de Rabat<sup>1712</sup>. La mission échoue, parce que la branche Ismaïl et les Espagnols ont aussitôt envisagé de la marier au *ḥalīfa* de Tétouan, al-Ḥasan b. Muḥammad al-Mahdī b. Ismā'īl. Mohammed ben Youssef est prêt à accepter l'union, à condition que les deux époux viennent lui rendre hommage à Rabat, ce qui est inconcevable pour les Espagnols. En 1944, le *ḥalīfa* affirme détenir le testament de Moulay Abdelaziz, dans lequel ce dernier ferait de lui son héritier. Là-dessus, le Glaoui intervient dans cette affaire de succession et encourage le *ḥalīfa* à tenir tête au sultan. Par ailleurs, la princesse elle-même, à qui le statut d'héritière confère une liberté importante, refuse ce mariage<sup>1713</sup>. Lorsqu'il apprend que Fatima a malgré tout rejoint le palais de Tanger, le sultan écrit une lettre au vitriol à son cousin le *ḥalīfa* : « *Nous avons été très surpris de l'attitude de cette Cherifa qui n'est pas en rapport avec le rang qu'elle occupe. [...] Nous pensons que l'acte commis par cette Cherifa est unique dans l'histoire de Notre Maison et contraire à la décence*<sup>1714</sup>. » Après quatre années de tensions tant dynastiques que diplomatiques, le sultan finit par céder, bien que son autorité de chef de famille soit bafouée, et le mariage se fait en 1949<sup>1715</sup>. La branche Ismaïl parvient donc à capter, à travers Fatima, l'héritage de Moulay Abdelaziz et une partie de la branche Hassan<sup>1716</sup>. Dans le même temps s'achève le renversement des alliances, selon toute

---

<sup>1710</sup> Son seul frère n'a pas été reconnu par son père, comme vu précédemment.

<sup>1711</sup> Note au sujet de la Princesse Fatima, fille de l'ex-sultan Moulay Abdelaziz, pour le ministre des Affaires étrangères Bidault, 9 novembre 1945, CADLC, 24QO-836.

<sup>1712</sup> Le sultan aurait également voulu récupérer les archives du règne de Moulay Abdelaziz, antérieures au Protectorat, dont il pense qu'elles l'auraient aidé dans son combat contre la Résidence. Lettre de G. Puaux, résident général, au Commissaire aux Affaires étrangères R. Massigli, 23 septembre 1945, CADLC, 18GMII-949, f° 41.

<sup>1713</sup> Note du consul de France à Tanger pour le Cabinet diplomatique de la Résidence générale à Rabat, 22 octobre 1945, CADN, 1MA300-297.

<sup>1714</sup> Lettre du sultan Mohammed ben Youssef à son *ḥalīfa* de Tétouan Hassan, 15 septembre 1945, CADN, 1MA300-297.

<sup>1715</sup> Portrait du *ḥalīfa* par le consul général de France à Tanger, 25 juin 1954, CADLC, 24QO-784.

<sup>1716</sup> Mais il ne s'agit vraiment pas d'un rapprochement entre les deux, car Fatima n'est pas issue de la sous-branche principale de la branche Hassan, celle du sultan Mohammed ben Youssef. Pour cela, il aurait par exemple été logique que le prince Moulay Hassan épouse sa cousine, comme cela a pu être évoqué. Il est seulement envoyé par son père à Tétouan en 1949 pour assister au mariage à sa place.

évidence avec le soutien de certains Français et du Glaoui. Il prend la forme d'un double mariage, qui renforce les liens entre la branche Ismaïl et la branche Arafa. Les deux fils de Mohammed ben Arafa épousent les soeurs du *ḥalīfa* de Tétouan.

Les deux branches rivales de la branche Hassan, qui occupe depuis 75 ans le trône, sont donc parvenues à s'unir en dépit des efforts de Mohammed ben Youssef pour garder le contrôle sur sa dynastie. Sa tentative la plus évidente est un dahir qu'il a scellé de sa propre initiative en 1949, contre l'avis de la Résidence [Annexe II.14]. Fondamental dans l'histoire de la dynastie, mais jusqu'ici jamais étudié, ce décret réserve le titre d'*āmīr* (émir, prince) ou d'*āmīra* (princesse) aux descendants de Mohammed ben Youssef, à ses frères et à leurs descendants, à ses oncles encore en vie, et aux enfants de ses deux oncles qui ont régné ; ainsi qu'aux *ḥalīfa* du sultan, mais seul l'un d'entre eux n'entre pas déjà dans les groupes déjà évoqués, le cousin de Tétouan<sup>1717</sup>. Le titre d'émir lui est reconnu, car il pourrait difficilement en être autrement, mais le reste de sa branche et donc sa descendance en sont dépossédés, ainsi que toutes les autres branches, donc celle de Mohammed ben Arafa. Mohammed ben Youssef a essayé de surélever sa lignée afin d'écarter définitivement les autres du pouvoir. Le dahir réserve ainsi strictement l'usage de l'appellation « Altesse impériale » ou « royale » (*ṣāhib al-sumū al-malakī*) à ses enfants et à ses descendants futurs<sup>1718</sup>. Le texte reflète une volonté nette d'établir une hiérarchie, d'organiser la dynastie autour de son centre, le sultan, et de lui donner pour la première fois un cadre réglementaire pour mieux la contrôler<sup>1719</sup>. Le pouvoir ne doit plus être aux mains de la dynastie tout entière, qui peut à l'occasion se déchirer pour savoir qui en sera le dépositaire temporaire. Il ne doit revenir qu'à une seule lignée, d'où le choix de présenter Moulay Hassan comme le prince héritier. En 1953, cette politique familiale apparaît comme un échec total.

La déposition consomme la rupture, latente depuis des décennies, entre les différentes branches qui descendent de Mohammed IV. Après trois quarts de siècle de règne continu sur l'Empire chérifien, mais aussi trois dépositions (1908, 1912, 1953), la branche Hassan paraît déracinée. Il est possible de considérer que la dynastie alaouite a souhaité couper l'une de ses branches pour assurer sa survie, puisqu'elle se sentait menacée par l'engagement nationaliste

---

<sup>1717</sup> Dahir du 30 janvier 1949 réglementant l'attribution du titre d'émir (prince) et portant désignation des membres de la famille chérifienne alaouite régnante à qui ce titre peut être légalement décerné, BO n° 1901, 1<sup>er</sup> avril 1949.

<sup>1718</sup> La version officielle en français traduit « *malakī* » par « impériale ». Les autres membres de la dynastie, y compris ses propres frères, ne sont que des alteses (*ṣāhib al-sumū*). Les « princes impériaux » doivent avoir la préséance sur l'ensemble de la dynastie lors des cérémonies.

<sup>1719</sup> Des sanctions sont prévues : « Toute personne qui se sera arrogé le titre d'émir ou se sera fait appeler indûment « Altesse impériale » ou « Altesse » tout court, soit en se présentant sous ce titre, soit en le mentionnant dans sa correspondance, ses cartes de visite ou ses écrits, sera poursuivie à la requête de Notre Grand Vizir et du chef du protocole, et punie d'un emprisonnement de trois mois à un an, selon les circonstances atténuantes ou aggravantes. La juridiction compétente pourra ordonner l'insertion du jugement dans un ou plusieurs journaux. » (art. 6).

d'un sultan qui reconnaissait de moins en moins de droits aux autres Alaouites. Mohammed ben Youssef s'est mis à dos une partie de sa dynastie<sup>1720</sup>. En plus du sultanat, son successeur obtient la position de chef de famille, et toute la dynastie se recompose très rapidement autour de sa personne. Le 21 août 1953, tous les hommes alaouites de Fès sont réunis pour signer la *bay'a*<sup>1721</sup>. Les frères du sultan déchu, Idriss et Hassan, dans l'espoir certainement de conserver leur poste de *ḥalīfa*, reconnaissent le nouveau monarque<sup>1722</sup>. La déposition provoque des dissensions à l'intérieur même de la fratrie. Des voix s'élèvent pour critiquer le frère déchu, notamment Zaynab et Abdeslam, pour des histoires d'héritage<sup>1723</sup>. La seule voix véritablement discordante au sein de la dynastie est celle de 'Uṭmān b. al-Ḥasan, oncle du sultan déposé et son *ḥalīfa* à Fès depuis 1950, qui rechigne à faire dire la prière au nom du nouveau sultan<sup>1724</sup>. Il est déposé en décembre 1954 et remplacé par Ṣādiq b. 'Uṭmān, petit-fils du sultan Mohammed IV : la branche Arafa rallie ainsi à elle une branche secondaire<sup>1725</sup>.

## B. Le coup de vieux du trône

Le nouveau Palais n'a qu'une mission : défaire tout ce que son prédécesseur avait entrepris, ce qui est possible grâce à un souverain sans volonté propre, et dont les limites politiques correspondent à celles voulues par les élites traditionalistes et par la Résidence générale. Le résultat est un chef-d'œuvre de faux conservatisme, car ce n'est pas un retour à l'organisation traditionnelle qui prévalait avant 1912, mais l'application parfaite du modèle de sultan protectoral. Le pouvoir monarchique est plus affaibli que jamais, plus encore qu'au temps du sultan Youssef, aux mains d'un sultan mal élu, vieux, faible, contesté, contrôlé par les Français et par son entourage. Le sultanat est en voie de disparition.

Le retour en arrière se perçoit très clairement dans le profil des notables marocains qui sont les plus influents après août 1953. Comme à chaque crise politique, le sultan ayant cette

---

<sup>1720</sup> Au printemps 1953, alors que le Glaoui commençait à réunir ses partisans, le sultan a envoyé des membres de sa dynastie pour tenter de mobiliser les différents groupes alaouites de l'Empire, notamment ceux du Tafilalt, le berceau de la dynastie. Certains membres de la dynastie ont pu craindre également une résurgence idrisside, puisque le Kettani était à la tête du mouvement.

<sup>1721</sup> Déroulement des journées des 20 et 21 août 1953, s. d., CADLC, 24QO-19.

<sup>1722</sup> Prétextant son état physique – il est hémiplégique depuis quelques années, Hassan ben Youssef refuse cependant de faire le déplacement et ne reconnaît son cousin que par écrit.

<sup>1723</sup> Plusieurs documents sur les accusations de Abdeslam ben Youssef contre son frère en CADN, 1MA200-890 ; voir aussi Lettre (en arabe) d'Abdeslam demandant au directeur de l'Intérieur M. Vallat son émancipation juridique, octobre 1953, CADN, 1MA300-309.

<sup>1724</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 11 décembre 1953, CADLC, 24QO-87.

<sup>1725</sup> Ṣādiq b. 'Uṭmān, né en 1878 et donc âgé de près de 80 ans lorsqu'il est nommé, est le fils d'un ancien *ḥalīfa* du sultan à Marrakech. Il était auparavant *naqīb* des chorfas alaouites de Marrakech, et on le devine proche du pacha de cette ville.

fois été la principale victime du remaniement, les cartes sont rebattues et certains postes redistribués. Avec la déposition, le gouvernement Makhzen n'est plus l'objet d'un bras de fer entre le Palais et la Résidence. Il perd par conséquent l'antagonisme qui le maintenait encore en vie, et entame son agonie. Les deux Marocains les plus influents du pays, le Glaoui et le Kettani, restent d'ailleurs hors du Makhzen. Avec l'exil de Mohammed ben Youssef, les nationalistes réduits au silence, et les jeunes générations muselées, le pouvoir marocain est frappé d'un coup de vieux. Le nouveau sultan, son grand vizir, le pacha de Marrakech et le chef de la confrérie *kattāniyya* cumulent à eux quatre en 1953 au moins 300 ans — et le sultan, en dépit des apparences, est le plus jeune des quatre.

La famille Moqri reste la plus puissante du Makhzen. Malgré ses cent ans environ, le grand vizir reste en poste et résiste à tout projet de retraite : il est le symbole de la continuité. Sa fille est, depuis des décennies, mariée au pacha de Marrakech<sup>1726</sup>. Son fils le plus compétent, Thami el-Moqri, conserve le poste de délégué aux Finances qu'il occupe depuis 1947 et qui lui permet de seconder son père. Le Makhzen accueille également un nouveau membre de la famille. Lorsque Kaddour ben Ghabrit meurt en 1954 après 50 ans de bons et loyaux services, dont près de 30 à la tête de la Grande Mosquée de Paris, la responsabilité des ordres chérifiens (Ouissam alaouite) qu'il détenait est érigée en vizirat et confiée à Ḥammad al-Muqrī, qui y trouve une consolation après avoir été révoqué du pachalik de Casablanca pour incompétence notoire<sup>1727</sup>. Ce nouveau vizirat est purement symbolique et illustre la sclérose du Makhzen autour de postes sans enjeu. Une autre grande famille arabe, pilier du Makhzen depuis des décennies, accroît son influence et voit ainsi sa fidélité à la France récompensée : les Hajoui. Le père Mohammed el-Hajoui, vizir de la Justice, est confirmé dans son poste, tandis que son fils Abderrahman el-Hajoui ('Abd al-Raḥman al-Ḥaḡwī, 1915 - ?), jusqu'ici président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie arabes et directeur du journal arabophone *al-Widād* piloté par la Résidence, devient directeur du protocole adjoint, puis directeur en titre à la mort de Kaddour ben Ghabrit<sup>1728</sup>. Pour le reste, le Makhzen ne change presque pas<sup>1729</sup>, car la

---

<sup>1726</sup> Tandis que l'un de ses neveux, 'Abd al-Salām b. Idrīs al-Muqrī, est marié à l'une des filles du pacha.

<sup>1727</sup> Le personnage est connu pour son incompétence. Déjà pacha de Fès juste avant le Protectorat, il n'avait pas su gérer les émeutes de 1911 ni celles qui avaient suivi la signature du traité de Fès. Il a ensuite été haut-commissaire auprès de la banque impériale d'État du Maroc, puis en 1930 vizir du *ḥalīfa* impérial dans la même ville, avant d'être nommé en 1949 pacha de Casablanca à la suite de son défunt frère Ṭayyib al-Muqrī (qui occupait la fonction depuis 1927). Dahir de nomination de Ḥammad al-Muqrī comme vizir des ordres chérifiens, en arabe, 22 juillet 1954, CADN, 1MA300-308 ; et sa notice biographique, *ibid.*

<sup>1728</sup> La famille Hajoui est également forte du pachalik d'Oujda, détenu depuis 1944 par un autre fils du vizir, Mohammed ben Mohammed el-Hajoui. Un troisième fils, 'Abd al-Ḥamīd al-Ḥaḡwī, est responsable des programmes arabes à la radio marocaine ; sur ce dernier, voir sa notice biographique en anglais, 6 octobre 1954, CADLC, 24QO-30.

<sup>1729</sup> Signalons tout de même un changement de vizir des Habous : le très discret Mohammed Bouachrine est remplacé en février 1954, probablement pour raisons de santé, par le non moins discret Muḥammad Bū Ragba. Né en septembre 1900 à Marrakech,

principale épuration avait déjà eu lieu à la suite de la crise de 1951. Les délégués du grand vizir restent de pâles fonctionnaires acquis à la France, et en ont conscience<sup>1730</sup>. La seule entrée remarquable est celle, inédite, d'un Kettani : 'Abd al-Kabīr b. 'Abd al-Ḥayy al-Kattānī, fils du chef de la confrérie, remplace 'Abd al-Laṭīf al-Tāzī comme délégué au Travail et aux questions sociales (un autre Tazi reste cependant délégué à la Production industrielle). Une véritable revanche pour la famille Kattānī, dont un membre avait été exécuté par le sultan Abdelhafid quarante ans plus tôt.

Le remaniement touche aussi quelques autorités locales. Les pachas et caïds qui ont soutenu la déposition sont bien entendu confortés et figurent parmi les grands vainqueurs de l'été 1953, puisque c'est leur interprétation de leur fonction qui l'emporte : ils sont bien des chefs traditionnels, disposant d'une autonomie non négligeable — nonobstant les contrôleurs civils et militaires français —, et non des fonctionnaires entièrement sous la coupe du pouvoir central et du sultan. Les quelques chefs qui n'avaient pas rallié la pétition du Glaoui sont néanmoins écartés. Si Bekkai, pacha de Sefrou, démissionne de lui-même le lendemain de la déposition. Le pacha de Fès, Fatmi Ben Slimane, est déposé, de même qu'Ahmed Jennane, pacha de Meknès. Le premier est remplacé par Mohammed ben Mohammed Tazi, et le second par Mokhtar ben Hammou, berbère et précédemment caïd, proche du Glaoui<sup>1731</sup>. Ce n'est pas un détail, puisque les pachaliks, urbains, sont des fonctions avant tout arabes (au moins pour les très grandes villes marocaines). Même scénario à Casablanca, où le fils du grand vizir, nommé au Makhzen, laisse en 1954 la place par un caïd berbère<sup>1732</sup>. Quant au caïd des Rehamna Layadi, l'un des rares à avoir soutenu le sultan, il démissionne sous la contrainte<sup>1733</sup>. Toutes les autres élites marocaines se sont pliées à la déposition.

---

il a étudié à l'Université Ben Youssef dans la même ville, avant de commencer sa carrière dans l'administration des habous (à Marrakech puis à Beni Mellal). Il est ensuite caïd d'un quartier de Marrakech, puis en 1945 vice-président, censeur et inspecteur de l'université qui l'a formé. Juste avant d'être nommé vizir, en février 1954, il occupait un poste de juge au tribunal du pacha de Marrakech, dont il est proche. Les Français le jugent extrêmement loyal. Fiche biographique sur M'hammed ben Abdesslam Bouregba, 1954, CADN, IMA300-308. Il faut enfin noter une double innovation au sein du Makhzen, avec la création de deux vizirs adjoints, l'un aux Affaires administratives, l'autre aux Affaires économiques, qui viennent épauler le grand vizir, et illustrent l'impossibilité de réformer le vieux Makhzen, incapable d'intégrer de véritables nouveaux ministères. Les deux postes sont confiés à Mohammed Naciri, jusqu'ici conseiller juridique du Makhzen, et à Mohammed Berrada, qui depuis 1951 était délégué du grand vizir au Commerce.

<sup>1730</sup> Note du conseiller du Gouvernement chérifien sur l'« état d'esprit des vizirs et délégués », mars 1954, CADN, IMA300-307.

<sup>1731</sup> Né en 1905, il était caïd des Beni Mtir du Sud (au sud de Meknès) depuis 1937. Fiche biographique de Mokhtar ben Hammou, 1955, CADN, IMA200-900.

<sup>1732</sup> Bouchaid ben Korchi El Haouari : né en 1893 à Azemmour, c'est un officier, caïd de la tribu des Haouara (probablement près d'Agadir) depuis 1927. Fiche biographique de Bouchaid ben Korchi, 1955, CADN, IMA200-900.

<sup>1733</sup> Le caïdat des Rehamna est divisé à cette occasion. Les Rehamna Sud sont confiés à Muḥammad al-Manṣūrī, jeune homme (né en 1924) issu d'une famille de commerçants marrakchis. L'homme appartient très probablement à la clientèle du Glaoui, qui mettrait ainsi la main sur la tribu de l'un de ses rivaux.

Mohammed ben Youssef avait compris depuis des années que le vieux Makhzen n'avait plus de valeur, et préférait s'appuyer sur ceux qui l'entouraient au Palais (d'où la brève expérience du Cabinet impérial). Son remplaçant n'en a aucunement l'intention. Le Palais redevient, à la faveur d'un sultan faible, un lieu d'intrigues et d'enrichissement, comme au temps où le chambellan Ababou y régnait en maître. L'autre victime principale de la déposition du sultan est Si Mammeri, qui doit se retirer en Algérie, son pays d'origine<sup>1734</sup>. Le nouveau sultan se débarrasse de quelques serviteurs, marocains et français, jugés trop proches de son prédécesseur, et dont certains pourraient être à la solde de l'Istiqlal<sup>1735</sup>. Mohammed ben Arafa souhaite faire de son règne un modèle de sobriété, conformément à l'idéal du sultanat et pour mieux se distinguer de Mohammed ben Youssef. Il décide de réduire le nombre de serviteurs pour alléger la liste civile, et licencie l'intégralité des musiciens. La famille Ben Yaich fait aussi les frais du nouveau pouvoir. Le chambellan Mohammed Ben Yaïch est destitué, et remplacé par Muḥammad b. Bā Ḥamād, qui est très certainement le fils du chambellan de Hassan I<sup>er</sup> puis grand vizir du jeune sultan Abdelaziz – autre signe d'un retour en arrière. L'homme fort du Palais est pendant deux ans le directeur du protocole Abderrahman el-Hajoui<sup>1736</sup>, qui par son comportement autoritaire se fait détester par tous, y compris du sultan, du grand vizir et de la Résidence. Quant aux deux fils trentenaires du nouveau sultan, Aḥmad et Muḥammad, ils ont tout autant que leur père du mal à se faire à leur nouveau statut et ne prennent jamais véritablement leurs marques. Ils ont grandi loin du pouvoir, n'ont pas reçu une éducation très poussée et les services français se moquent d'eux — bien loin de l'exubérant Moulay Hassan qui faisait leurs cauchemars.

La Résidence ne pouvait rêver meilleur sultan protégé. Avec condescendance, les Français n'ont de cesse dans les premiers mois de son règne de vanter les mérites de Mohammed ben Arafa : « *Le nouveau souverain est vraiment parfait. À la fois citadin et terrien, homme pieux et très simple, le nouveau souverain n'a absolument pas la morgue qui caractérise souvent les chorfas des villes. Il n'en a pas non plus le snobisme. Plein de bon sens franc et loyal, il juge sainement les hommes et les choses*<sup>1737</sup>. » Dans une prise de parole du 22 août 1953, le sultan annonce un retour à l'ordre<sup>1738</sup>, et remercie ceux à qui il doit son trône. Selon lui, l'homme à la tête du pays ne devrait plus favoriser les nationalistes ni les populations urbaines,

---

<sup>1734</sup> Officiellement pour raisons de santé (diabète). Ce n'est pas non plus une disgrâce totale, car il conserve la confiance de la Résidence générale qu'il sert également depuis des décennies, mais il n'a pas celle du nouveau sultan.

<sup>1735</sup> Note pour le conseiller du Gouvernement chérifien au sujet de l'« épuration du Palais », septembre 1953, CADN, IMA300-296.

<sup>1736</sup> Deux autres hommes comptent : le chef adjoint du protocole, Bin Nāṣir b. 'Umar, et le secrétaire particulier du sultan, qui a notamment la charge de la liste civile, 'Allal Kardūfī.

<sup>1737</sup> Chef d'escadron Georges Gautier, Commandant de la Garde chérifienne, Note sur le Palais, 26 novembre 1953, CADN, IMA300-314.

<sup>1738</sup> Proclamation du sultan Mohammed ben Arafa, 22 août 1953, CADLC, 257QO-4 f° 26.



mais respecter l'équilibre de l'Empire chérifien<sup>1739</sup>, ce qui signifie donner plus de place aux populations berbères, mais surtout à ceux qui les dirigent, les caïds. De la même façon, lorsqu'il déclare veiller « *à ce que le peuple puisse exprimer calmement ses désirs par la voix de représentants qu'il choisira en toute liberté, cependant que tous les habitants de l'Empire seront fraternellement associés à une œuvre qui fera du Maroc un État moderne dans le cadre que nous fixent la loi et la morale de l'Islam, ainsi que notre amitié éternelle pour la France* », la nature des « *habitants de l'Empire* » n'est volontairement pas claire : parle-t-il seulement des sujets marocains, ou également des colons français qui cherchent à obtenir des droits politiques dans un partage de souveraineté ? Avec la destitution de Mohammed ben Youssef, la Résidence se sent enfin les mains libres pour appliquer la politique à laquelle l'ancien sultan faisait obstacle depuis des années. Le nouveau sultan scelle tout ce qui lui est présenté. Les réformes reprennent dès le début du mois de septembre 1953, en commençant par celles dont l'ancien sultan avait fini par accepter le principe sous la contrainte, le 13 août, mais qu'il avait par la suite refusé de ratifier face à la tournure des événements. Après plusieurs mois de souffrance et de bras de fer, la réforme des municipalités est adoptée. Dans 18 villes de l'Empire, des municipalités mixtes, marocaines et françaises, seront désormais élues<sup>1740</sup>. Sous couvert de démocratisation, il s'agit bien d'une progression vers la co-souveraineté, puisque la réforme donne d'importants droits à des colons français pourtant très minoritaires. Les djemaas voient également leurs pouvoirs renforcés, contribuant au renforcement des pouvoirs locaux, ruraux, contre le Makhzen central<sup>1741</sup>. D'autres dahirs maintiennent l'état de siège, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1939, et prolongent la censure.

Deux réformes consacrent l'affaiblissement terrible du sultanat, à rebours de tout ce que Mohammed ben Youssef avait entrepris depuis la guerre<sup>1742</sup>. Comme prévu par le protocole du 13 août 1953, le conseil des vizirs et directeurs gagne en puissance. Il compte désormais trente membres, majoritairement français, et dispose de compétences législatives élargies. Il étudie, prépare et rédige les dahirs avant de les soumettre au sultan. Le processus législatif est clarifié par une procédure, qui doit mettre fin à toute possibilité pour le sultan de bloquer les réformes futures. Mohammed ben Arafa a désormais un mois pour signer les dahirs. Il peut en demander

---

<sup>1739</sup> « *Nous veillerons à ce que soit institué, dans tous les domaines, un équilibre stable entre les populations des villes, des campagnes et des montagnes, à ce que plus de justice règne entre les pauvres et les riches.* »

<sup>1740</sup> Circulaire du résident général Guillaume aux chefs de région, 23 octobre 1953, CADLC, 24QO-87.

<sup>1741</sup> Note de la direction Afrique-Levant sur les réformes au Maroc, destinée aux postes diplomatiques, CADLC, 24QO-120, f° 67 ; Télégramme du résident général F. Lacoste au ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, « Réformes entreprises depuis août 1953, état d'avancement de ces réformes », 12 janvier 1955, CADLC, 24QO-89, f° 15.

<sup>1742</sup> Note du conseiller juridique du Protectorat (Louis Fougère) « sur la délégation par le sultan de ses pouvoirs législatifs et administratifs », 25 août 1953, CADN, 1MA1-567.

une nouvelle étude, mais son droit de veto ne va pas plus loin, et il est à la fin contraint de les sceller<sup>1743</sup>. La structure est pensée pour séparer les pouvoirs. Le sultan continue de détenir le pouvoir législatif (il scelle les dahirs), mais celui-ci est en pratique exercé par le conseil des vizirs et directeurs, et donc par la Résidence. La seconde réforme d'importance concerne la justice, et était en suspens depuis plusieurs années. Les réformes judiciaires organisées par la Résidence sont dans la lignée de celles entamées dans les premières années du Protectorat. La modernisation de la justice passe par la codification et l'imitation du système pyramidal français. La rédaction d'un code pénal a été initiée en 1944, et le texte a été promulgué en juin 1951, mais il n'a jamais été appliqué, car les réformes nécessaires à sa mise en pratique n'avaient pas suivi du fait de l'obstruction de Mohammed ben Youssef. À partir d'avril 1954, le code pénal et le code de procédure deviennent applicables à l'ensemble du territoire marocain et contribuent à son unification sur le plan pénal, et non civil (la population continue de relever du chrâa, des coutumes berbères ou de la loi juive)<sup>1744</sup>. L'autre grand changement est la création de tribunaux régionaux, qui complètent la hiérarchie judiciaire. Sur le plan pénal, les Français avaient contribué à la création, à la fin des années 1910, d'un échelon d'appel pour la justice des pachas et des caïds : c'était le Haut Tribunal chérifien (HTC). Ce dernier se transforme en 1954 en cour de cassation, tandis que la compétence d'appel est transférée au nouvel échelon intermédiaire, les tribunaux régionaux<sup>1745</sup>. Au nombre de sept, pour chaque grande région, ces instances sont confiées à des fonctionnaires fidèles à la conception française du Protectorat, pour certains nés dans les années 1920, formés en France et passés par l'IHEM<sup>1746</sup>. Parmi les sept présidents régionaux nommés en 1954, deux noms attirent l'œil : à Meknès, Abū Bakr al-Kattānī, fils du chef de la confrérie du même nom, frère d'un délégué du grand vizir, et juge depuis plusieurs années au HTC ; et à Marrakech, sans grande surprise, le fils du Glaoui, 'Abd al- Ṣādiq b. al-Tihāmī, licencié en droit et *ḥalīfa* de son père depuis 1944. Cette réforme judiciaire affiche pour but la déconcentration du pouvoir et de l'exercice de la justice (même si les principales fonctions créées reviennent aux mêmes grandes familles), mais acte également pour le pouvoir du sultan la perte de son pouvoir judiciaire, qui était l'une de ses dernières prérogatives

---

<sup>1743</sup> Note de la Direction Afrique-Levant sur les réformes au Maroc, destinée aux postes diplomatiques, CADLC, 24QO-120, f° 67.

<sup>1744</sup> Depuis le dahir du 28 novembre 1944, le pacha n'est plus juge unique dans sa mahakma (il a des assesseurs) ; « La réforme judiciaire », 20 février 1954, CADLC, 24QO-123 ; télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 16 avril 1954, CADLC, 24QO-121, f° 89.

<sup>1745</sup> Qui obtiennent l'appel pour le civil, le pénal, et les affaires supérieures à 50 000 fr. BO n° 2165, 23 avril 1954.

<sup>1746</sup> Le meilleur exemple est 'Abd al-'Azīz b. Muḥammad al-Fīlālī, qui prend en charge le tribunal régional de Casablanca. Né en 1924, il a été formé en France et est le premier Marocain docteur en droit marocain. Il a enseigné le droit pénal, le droit civil et le droit musulman à l'IHEM et était directeur-adjoint de l'EMA. Notices biographiques des nouveaux présidents des tribunaux régionaux, 1954, CADLC, 24QO-123.

régaliennes. Le sultan renonce, au profit du HTC, à son droit de regard sur les affaires judiciaires ; il fait de même avec son droit de regard sur la justice du chrâa<sup>1747</sup>. La logique de séparation des pouvoirs, à l'arrêt depuis des années, reprend. Sur le plan institutionnel, le sultanat est plus affaibli que jamais.

La Résidence et les caïds de 1953 sont parvenus à leurs fins : le sultan n'est plus un obstacle et ne peut plus l'être. L'ordre colonial et l'ordre des élites traditionnelles triomphent ensemble. De son côté, Mohammed ben Arafa se retire complètement de l'exercice du pouvoir. Il scelle ce qu'on lui présente et se concentre sur des futilités quotidiennes ou quelques questions religieuses. L'une de ses préoccupations principales est de pouvoir effectuer le pèlerinage à La Mecque — ce que les Français n'autorisent pas, car l'absence du sultan fragiliserait encore plus le trône protégé. Les comptes-rendus des audiences qu'il accorde aux agents de la Résidence ne ressemblent en rien à ceux de Mohammed ben Youssef, et il est en vérité difficile de dire grand-chose sur les deux années de règne de Mohammed ben Arafa. Il est presque invisible des archives, comme l'était Moulay Youssef en son temps, signe qu'il remplit parfaitement son rôle aux yeux des Français. Le nouveau sultan n'a pas été choisi pour gouverner et le sait. Au résident général Francis Lacoste, qui a pris la suite du général Guillaume en juin 1954, il déclare un jour « *qu'il appart[ient] au seul Gouvernement français et à son représentant au Maroc de prendre l'initiative des réformes envisagées, et que ni lui-même, ni son Makhzen ne [peuvent] assumer ni accepter aucune part de responsabilité dans cette affaire* ». Commentant la violence qui se propage dans le pays, le sultan invoque le même jour « *sa connaissance de son peuple et sa vieille expérience pour souligner les excès et les violences bien plus graves que tout ce que nous avons vu jusqu'à présent, qui risqueraient de se produire si l'on donnait prématurément aux Marocains les pouvoirs politiques dont ils étaient encore incapables de faire bon usage*<sup>1748</sup>. » Il est difficile de faire plus caricatural et plus différent de Mohammed ben Youssef.

### C. *Damnatio memoriae*

Mohammed ben Arafa ne bénéficie pas de la notoriété de son prédécesseur, que l'opinion marocaine a pu apprendre à connaître tout au long de ses 26 années de règne, et dont les portraits fleurissaient de plus en plus depuis quelques années. La Résidence générale doit

---

<sup>1747</sup> Lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères G. Bidault, 23 décembre 1953, CADLC, 24QO-87.

<sup>1748</sup> Télégramme du résident général Lacoste au ministère des Affaires étrangères, 19 septembre 1954, CADLC, 24QO121, f° 125.

fournir un important effort pour populariser le nouveau sultan, avec le maigre espoir de faire oublier celui qui a été déposé. La promotion du nouveau sultan est un travail difficile, et le principal intéressé n'y met guère du sien, lui qui déteste les photographies et a horreur des journalistes. Les services français se plaignent qu'il est difficile d'obtenir de beaux portraits de Mohammed ben Arafa, qui apparaît toujours très âgé et las. Les Marocains discutent des clichés sur lesquels il apparaît à la traîne du Glaoui, ou appuyé sur des hommes plus jeunes qui le guident<sup>1749</sup>. Le nouveau sultan ne passionne pas, et ses biographes ont bien du mal à trouver de quoi dire sur sa vie passée, si ce n'est détailler sa piété et sa sagesse.

Il est plus aisé de faire l'inverse : traîner Mohammed ben Youssef dans la boue et briser l'image sur laquelle son action politique s'était appuyée, à la fois pour empêcher un éventuel retour et pour mieux mettre en valeur les vertus de son remplaçant. Comme l'affaire des tracts de 1948 l'a montré, l'atteinte à la réputation fait pleinement partie du répertoire de l'administration coloniale et de ses alliés marocains contre ceux qu'elle identifie comme des ennemis à abattre. Dans les mois qui suivent sa déposition, l'ancien sultan subit une *damnatio memoriae* organisée par les services résidentiels avec la complicité d'une partie de la presse française. Les accusations sont connues et guère surprenantes. Mohammed ben Youssef et son entourage se retrouvent parés de tous les vices, de la vénalité à la lubricité. Non contents d'être corrompus, le sultan et son fils auraient organisé divers trafics, ce qui expliquerait leur enrichissement<sup>1750</sup>. Le prince Hassan est accusé d'avoir déclenché l'émeute d'Oujda du 16 août 1953. La presse française, qui s'en fait le relais, au Maroc comme en France, se délecte de ces histoires. Le journal *L'Aurore*, l'un des plus colonialistes depuis qu'il a été repris par Marcel Boussac, n'a aucun mal à verser dans la presse à scandale, à relayer les rumeurs sur la naissance illégitime du sultan déchu, ou sur son harem<sup>1751</sup>. La stratégie est la même que lors de l'affaire des tracts en 1948, puisque ses initiateurs sont identiques. La piste remonte très facilement à la direction de l'Intérieur, qui a patiemment collecté depuis des années ragots et morceaux d'informations non recoupés pour en faire un pot-pourri à charge. Une longue synthèse a été achevée au début de l'année 1953, mais n'a étrangement pas servi avant la déposition. Longue de plus de

---

<sup>1749</sup> « Il y a des photos assez malheureuses du sultan qui ne sont pas faites pour rehausser son prestige, analyse un agent de la direction de l'Intérieur. On les commente même dans les milieux qui ne sont pas hostiles. » Note confidentielle de la direction de l'Intérieur pour le conseiller du gouvernement chérifien, 2 mars 1954, CADN, IMA300-296.

<sup>1750</sup> Fortune largement surestimée à 12 milliards de francs. Voir par exemple l'article en trois épisodes « La théière d'argent de Moulay Hassan », *Maroc-Presse*, 30 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 1953 ; les informations proviennent de la direction de l'Intérieur : « Note de renseignements », très secret, mai 1953, CADN, IMA200-890, « Note sur l'affaire SORICE », 9 juin 1953, CADLC, 24QO-836. Cette affaire d'importation de thé, qui implique aussi Raymond Aubrac, paraît véridique.

<sup>1751</sup> « Le vrai visage de l'ex-sultan du Maroc, I. Un enfant malheureux monte par hasard sur le trône et y devient un despote sensuel, cruel et vénal », *L'Aurore*, 17 novembre 1953. E. Ponyanne, « Je veux voir couler votre sang... choisissez : le revolver ou les lions », *France-Soir*, 2 février 1954 ; E. Ponyanne, « Les sanglantes vengances de l'ex-sultan », *France-Soir*, 3 février 1954.

cinquante pages dactylographiées<sup>1752</sup>, c'est une succession d'insinuations la plupart du temps sans preuve, sur le thème du despotisme public et privé, qui démontre toute la haine que la direction de l'Intérieur pouvait porter au personnage. Un tel document invite à la plus grande prudence dans l'usage de tous les documents contenus dans les archives de cette administration. L'accusation qui prend le plus facilement dans la presse française, sans doute parce qu'elle est une des plus fondées, concerne les liens du sultan avec les Allemands durant la guerre<sup>1753</sup>. Signe que les journalistes disposent de bonnes sources, les télégrammes incriminants — dont il faut rappeler qu'aucun n'a été écrit par le sultan —, sont cités *in extenso* et parfois reproduits dans les articles. Le lobby colonialiste, dont le Comité France-Afrique du Nord, exige que des poursuites soient lancées contre le sultan déchu. La révélation, comme l'ensemble de cette campagne de presse, embarrasse le gouvernement français qui aimerait bien tourner la page d'un épisode lors duquel ses décisions ont été forcées. Quant à Mohammed ben Youssef lui-même, il se défend depuis la Corse de toutes les accusations dans une lettre adressée à Vincent Auriol<sup>1754</sup> [Annexe II.31].

Le traitement réservé à sa réputation n'est pas sans faire penser à l'image de Farouk, le roi d'Égypte déposé par la révolution de 1952. Martin Francis a étudié comment la vie privée du monarque égyptien, avant comme durant son exil, était connue de ses contemporains et faisait partie intégrante de la culture populaire britannique<sup>1755</sup>. Le récit de ces excès et des scandales liés à son train de vie, dans les tabloïds par exemple, mobilisait de nombreux clichés orientalistes et racistes, sur le thème du despotisme musulman ou de l'intempérance sexuelle, en plus de tourner le souverain (obèse) en dérision, par des photographies ou des caricatures. Mohammed ben Youssef n'a pas en France une notoriété équivalente à celle de Farouk en Grande-Bretagne, et sa vie privée comme sa discrétion ne donnent pas autant prise au scandale, mais force est de constater que les méthodes employées pour ternir sa réputation sont les mêmes : anecdotes censées prouver son despotisme privé, rumeurs sur sa richesse ou sa sexualité, dévoilement de son train de vie à la suite de son exil, etc. Une note de septembre 1955, alors que l'hypothèse d'un retour de Mohammed ben Youssef sur le trône se précise, rapporte

---

<sup>1752</sup> « Dossier Mohamed V », constitué progressivement entre 1944 et 1953, CADN, IMA200-879.

<sup>1753</sup> « Le vrai visage de l'ex-sultan du Maroc, II. Sidi Mohamed est devenu le chef de l'opposition antifranaçaise », *L'Aurore*, 18 novembre 1953.

<sup>1754</sup> L'ancien sultan réfute absolument les accusations de collaboration avec l'Allemagne, et se défend aussi de toute acquisition frauduleuse de ses biens ; lettre de Mohammed ben Youssef au président de la République V. Auriol, 10 novembre 1953, CADLC, 24QO-20.

<sup>1755</sup> M. FRANCIS, *Empire, celebrity and excess. King Farouk of Egypt and British culture (1936-1965)*, Londres, Bloomsbury, 2023.

que le directeur du protocole Abderrahman el-Hajoui chercherait des pièces à conviction pour « faroukiser » le sultan détrôné<sup>1756</sup>.

L'ombre du sultan déchu plane sur le règne de son remplaçant<sup>1757</sup>. Deux conceptions inconciliables de la monarchie s'opposent. Mohammed ben Arafa porte un idéal de modestie et de sobriété du pouvoir, qui convient très bien aux pachas et aux caïds. S'il se désintéresse de la politique, le nouveau sultan est soucieux de ses prérogatives religieuses. Il n'a pas de mots assez durs pour dénoncer l'état moral dans lequel il estime trouver le pays au moment de monter sur le trône, et qu'il impute à son prédécesseur : « *Il répudie les mœurs en usage sous le précédent règne, écrit le général Guillaume, la corruption, la concussion, l'intrigue et le culte excessif rendu à la personne du souverain. [...] En bref, il souhaite un régime d'honnêteté et d'équité*<sup>1758</sup>. » Conformément à son caractère, mais également à ce qu'attendent de lui ceux qui l'ont porté sur le trône, le nouveau monarque souhaite rendre au sultanat une dignité qu'aurait perdue le règne précédent. Pour cette raison, le Palais et le Résidence entreprennent de déconstruire une partie du protocole, sur lequel Mohammed ben Youssef s'était appuyé pour s'ériger en symbole politique. Le nouveau sultan l'annonce lors d'une de ses rares prises de parole, au tout début de son règne [Annexe II.29]. Il est alors à Meknès, dans le cadre de sa tournée des grandes villes de l'Empire : « *En ce qui concerne le protocole [al-tašrīfāt] sultanien, Nous avons fermement décidé de rejeter l'ensemble des manifestations de vénération envers Notre personne [mazāhir al-'ubūdiya li-šahṣ-na], dans le but de respecter les principes de la Loi pure, et en Nous inspirant du modèle donné par notre Prophète*<sup>1759</sup>. » Seul Dieu peut être adoré. Au nom de l'orthodoxie religieuse, le nouveau commandeur des croyants choisit donc de supprimer la gémulation. Il suit en cela de nombreux souverains musulmans qui, avant lui, marquaient le début de leur règne par des mesures symboliques ou par la suppression d'impôts considérés comme non coraniques. Les dons monétaires et en nature effectués lors des cérémonies de *hadīyya* sont supprimés, ce qui permet au nouveau sultan de trancher avec la vénalité supposée de son prédécesseur. La cérémonie de l'hommage au sultan ne doit plus se tenir qu'une fois par an à l'occasion du *mawlid*, au grand contentement des caïds qui y retrouvent plus d'autonomie<sup>1760</sup>. Dans le même ordre d'idée, les fêtes collectives sont limitées à trois : les deux aïds car elles

<sup>1756</sup> Note anonyme de la Résidence générale, 16 septembre 1955, CADN, IMA1-212.

<sup>1757</sup> Lorsqu'il reçoit au palais une délégation d'ouvriers, la Résidence souhaite entendre dans les médinas qu'« *au lieu d'être comme Mohammed V le sultan des riches, Sidi Mohammed ben Moulay Arafa est le sultan des ouvriers et des pauvres.* » Direction de l'Intérieur, Bulletin spécial de renseignements, 27 mars 1954, CADN, IMA300-296.

<sup>1758</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères, 26 août 1953, CADLC, 24QO-27.

<sup>1759</sup> Traduction personnelle. Appel du sultan Mohammed ben Arafa au peuple marocain, depuis Meknès, 4 septembre 1953, CADLC, 24QO-27 ; déclaration du sultan à l'occasion du Mawlid 1953, CADN, IMA300-296.

<sup>1760</sup> Circulaire du résident général Guillaume aux chefs de région, 5 novembre 1953, CADN, IMA300-296.

sont coraniques, et le *mawlid* parce qu'il est traditionnel. L'annonce revient en fait à abolir la fête du Trône, cette tradition de vingt ans qui servait les nationalistes et le sultan. Il était de toute façon hors de question de la conserver en changeant sa date : célébrer l'accession au trône de l'un serait revenu à commémorer la déposition de l'autre. Mais il reste un risque que la fête du trône continue à être célébrée par les partisans de Mohammed ben Youssef, le 18 novembre. Le calendrier fait bien les choses : cette date coïncide en 1953 avec le *mawlid* qui permet donc de la camoufler, et en 1954 avec le centenaire de la naissance du maréchal Lyautey, qui ne manque pas d'être célébré.

Rien de tout cela ne parvient à assurer la popularité du nouveau sultan. Pire : Mohammed ben Arafa devient une cible. Le 11 septembre 1953, soit 22 jours tout juste après la déposition, il est la cible d'un attentat qui inaugure une importante vague de terrorisme (sur ce sujet, voir *infra*). Alors que le sultan arrive à cheval à la mosquée près du palais de Rabat pour la prière du vendredi, une Ford décapotable traverse la foule et percute le cheval du souverain, le faisant tomber. L'assaillant sort du véhicule, armé d'un poignard, mais est intercepté par l'entourage du sultan et par la foule, qui le lynche sur place. L'assaillant se nomme 'Allal b. 'Abd Allah et est l'objet après l'indépendance du Maroc d'une commémoration<sup>1761</sup>. Le sultan est la cible d'un deuxième attentat très similaire quelques mois plus tard, le 5 mars 1954. Il est alors à Marrakech, la ville où il a été élu. Tandis que le sultan et le Glaoui prient côte à côte dans la mosquée qui jouxte le palais, en présence de nombreux fidèles, une grenade explose<sup>1762</sup>. Les portes de la mosquée sont immédiatement fermées et l'assaillant est abattu par la garde du Glaoui, et selon certains témoins reçoit le coup de grâce du pacha lui-même. Il se nommait Aḥmad b. 'Alī, était originaire de la région des Aït Ourir (à l'est de Marrakech) et exerçait la profession de graisseur. Le sultan est blessé au visage, le pacha est indemne<sup>1763</sup>. À deux reprises, le sultan s'en sort donc miraculeusement. Mais ces attentats sont terribles pour son image. Dans les deux cas, le contexte religieux indique que le commandeur des croyants est ciblé. En mars 1954, plusieurs clichés du sultan, le visage et les vêtements blancs couverts de sang, sont diffusés dans la presse et produisent un effet désastreux sur l'opinion publique<sup>1764</sup>.

---

<sup>1761</sup> Voir Partie III.

<sup>1762</sup> Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 5 mars 1954, CADLC, 24QO-27.

<sup>1763</sup> Plusieurs de leurs proches sont également blessés, comme le directeur-adjoint du protocole Abderrahman el-Hajoui, le chambellan Bā Ḥamād ou le secrétaire du souverain 'Allal Kardūdī.

<sup>1764</sup> « Attentat à la mosquée pendant la prière – Un homme en sang, le sultan blessé », *Paris Match* n° 259, du 13 au 20 mars 1954 ; « L'Attentat contre le sultan », *Radar* n° 266, 14 mars 1954. *La Voix des Arabes*, depuis Le Caire, se félicite le 6 mars de l'attentat : « *La Voix des Arabes a le plaisir de vous annoncer que Mohammed ben Arafa – traître au Maroc, aux Arabes et à l'islam – vient de recevoir une grave blessure à sa sale tête toujours baissée devant l'impérialisme français. Aujourd'hui, en dépit de la garde colonialiste dont est entouré Mohammed ben Arafa – les hommes libres du Maroc ont réussi à faire exploser une bombe à la mosquée, où, aux yeux du peuple altier, le traître marocain jouait le rôle du dévot croyant. La bombe a blessé*

Mohammed ben Arafa est un sultan sans pouvoir, et ne semble pas fait pour gouverner. Il s'efface progressivement au point de n'être plus qu'un fantôme. Le costume laissé par son prédécesseur est trop grand pour un vieil homme aux ambitions limitées. Après le second attentat, il devient paranoïaque et vit reclus au palais de Rabat, dont il ne sort presque plus jusqu'à son abdication en octobre 1955. Le moindre déplacement lui cause, ainsi qu'au grand vizir, une grande fatigue et les services de la Résidence sont contraints de les espacer le plus possible<sup>1765</sup>. Le sultan a abdiqué de tous les pouvoirs temporels. Il est sultan au service de la Résidence et des grands du Maroc hostiles au nationalisme. Il n'est toutefois pas le parfait souverain protégé, celui dont avait rêvé H. Lyautey, car il renonce également de lui-même à une grande part du pouvoir symbolique de sa fonction, tandis que le reste est détruit par son absence de popularité. Des rumeurs d'abdication imminente reviennent tout au long de son court règne. Mohammed ben Arafa incarne à lui seul le dérèglement des logiques du Protectorat, dont l'objectif officiel était de protéger le pouvoir. En voulant défaire ce qu'avait fait Mohammed ben Youssef, la Résidence et une partie des élites marocaines ne sont pas revenues aux premiers temps du Protectorat, mais à la situation d'avant 1912, celle d'une dynastie déchirée et d'un pouvoir central faible face aux pouvoirs locaux qui dictent leur loi. Avec ce sultan, la monarchie marocaine, au moins dans sa forme traditionnelle, semble plus proche de sa fin qu'autre chose.

## 6.2 Déchu et exilé : la renonciation au pouvoir

Du 20 août 1953, jour de sa déposition, au 16 novembre 1955<sup>1766</sup>, jour de son retour au Maroc, Mohammed ben Youssef est un exilé, déplacé au gré des gouvernements français en Corse puis à Madagascar après janvier 1954. Loin du Maroc, il perd tout pouvoir et presque toute prise sur son destin, dépendant du bon vouloir des Français qui le tiennent prisonnier. L'expérience est amère, car le pari de l'indépendance qu'il a fait depuis le début des années 1940 se solde par un lourd échec. En plus de ne pas avoir atteint son objectif, il le paye par la perte de son trône et la mise en péril de sa dynastie et du sultanat. Pendant longtemps, il pense

---

*grièvement la sale tête de Mohammed ben Arafa et nous espérons que ce coup lui sera fatal. Tel est le sort des traîtres, misérable sort, dans ce monde et dans l'autre.* » CADLC, 24QO-27.

<sup>1765</sup> Note au sujet des projets de voyage du sultan, 15 janvier 1954, CADN, 1MA300-306.

<sup>1766</sup> Soit 818 jours, comme le rappelle le titre d'un récit romancé de cet exil par François Salvaing (Casablanca, Éditions du Sirocco, 2014). C'est à ma connaissance la seule œuvre littéraire (dont l'intérêt est par ailleurs très faible) à être centrée sur la figure du sultan. Pour une autre approche hagiographique de l'exil, T. MALBERT, *L'exil de Sa Majesté le roi Mohammed V à Madagascar*, Saint-Denis, Orphie, 2018.



avoir perdu toute chance de recouvrer un jour son trône, et il se replie sur lui-même. L'exil et la coupure avec tout ce qui faisait sa vie passée sont l'occasion d'un récit plus intimiste, qui descend à la hauteur de l'homme et de sa famille. C'est tout un clan qui est arraché au Maroc et au reste de la dynastie. Loin de ses luxueux palais, il doit renforcer ses liens pour survivre. Pour autant, Mohammed ben Youssef ne renonce jamais officiellement au trône, et reste un prétendant au pouvoir. Progressivement, surtout à partir du milieu de l'année 1954, l'exil devient une force supplémentaire, et l'exilé se transforme aux yeux de ses partisans en martyr du combat pour l'indépendance. Cet exil, sur lequel de nombreuses anecdotes ont circulé, est un épisode crucial de son hagiographie.

## A. De la Corse à Madagascar : un exilé encombrant

Mohammed V rejoint en 1953 la longue liste de monarques, princes et militants nationalistes, maghrébins, africains, indochinois, exilés par la puissance coloniale française depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui tous ensemble dessinent une certaine géographie de l'empire français et de ses lieux de relégation, comme dans un jeu de chaises musicales<sup>1767</sup> : Ranavalona III de Madagascar et plusieurs princes cambodgiens et vietnamiens en Algérie ou en France<sup>1768</sup>, l'émir Abdelkader, Moncef Bey ou Habib Bourguiba en France continentale, Abdelkrim el-Khattabi à la Réunion, Allal el-Fassi au Gabon... Tous les exils et tous les exilés n'ont pas la même valeur. Il y a ceux qui ont été déposés et déportés au début de la colonisation de leur pays, et ceux qui, plusieurs décennies après ont lutté pour l'indépendance ; ceux qui ont été maintenus tout le reste de leur vie sous la coupe du colonisateur et sont morts loin de leur patrie, et ceux qui ont réussi à s'échapper et à finir leur vie librement, mais dans un autre pays que le leur, tel Abdelkrim en Égypte ; il y a ceux qui n'ont jamais retrouvé le pouvoir et ceux, bien peu nombreux, mais dont fait partie Mohammed V, qui sont revenus triomphants dans leur pays<sup>1769</sup>. Dans le cas du Maroc, l'exil a été un passage obligé pour toutes les principales figures politiques engagées en faveur de l'indépendance, qu'elles aient été arrêtées par les Français ou

---

<sup>1767</sup> C. E. GOSCHA, « Monarchies coloniales et décolonisations comparées dans l'Empire français : Bao Dai, Norodom Sihanouk et Mohammed V », *Monde(s)*, vol. 12, n° 2, 15 novembre 2017, p. 41-69. R. ALDRICH, *Banished potentates, op. cit.*, 2018 ; L. AMIRI, « Exil pénal et circulations forcées dans l'Empire colonial français », *L'Année du Maghreb*, n° 20, 15 juin 2019, p. 59-76 ; A. HATZENBERGER, « Bourguiba d'une prison l'autre », dans *ibid.*, p. 243-259.

<sup>1768</sup> A. DABAT, *Hàm Nghi : empereur en exil, artiste à Alger*, Paris, Sorbonne universités presses, 2019 ; F. JOYAUX, *Nam Phuong, la dernière impératrice du Vietnam*, Paris, Perrin, 2019.

<sup>1769</sup> Dans un article récent, R. C. Njoku a souligné les similarités des trajectoires de Mohammed V et le roi Mutesa II d'Ouganda, tous deux déposés (le second par les Britanniques) en 1953 et rétablis en 1955. Par la suite, Mutesa II cumule la fonction de roi et celle de président, avant d'être de nouveau déposé. R. C. NJOKU, « Nationalism, Decolonization, and Exile Diplomacy : A Study of Mutesa II of Uganda and Mohammed V of Morocco, 1940s–1963 », *Journal of Colonialism and Colonial History*, vol. 22, n° 1, 2021.

qu'elles aient d'elles-mêmes choisi la voie de l'exil, en Égypte très souvent, pour rester libres de leurs paroles et de leurs actes. L'exil apparaît alors comme le passage obligé d'une carrière militante. Pour le colonisateur, la sanction de l'exil est à double tranchant. D'un côté il permet d'écarter, sans effusion de sang, une personnalité politique gênante<sup>1770</sup>, de l'autre l'exilé peut devenir un martyr dont le souvenir peut être utilisé politiquement. Si certains exilés ont ensuite été totalement oubliés, d'autres ont tiré de leur exil une gloire supplémentaire. C'est le cas de Mohammed ben Youssef, dont la légende n'aurait pas été la même sans ces deux années loin du Maroc. Pourtant, celui-ci est convaincu durant la majeure partie de son exil d'avoir définitivement perdu son trône. Son retour au Maroc n'est pas une nécessité, et les modalités exactes qui l'ont rendu possible doivent être examinées.

À partir d'août 1953, le ci-devant sultan est coupé de tout ce qui faisait sa puissance et sa capacité d'action, son Empire, ses droits, ses titres et ses réseaux. Il n'a plus son destin en main. Pour autant, la valeur de son exil est incertaine : est-il vraiment définitif et sans espoir comme le souhaiterait la Résidence générale ? Vu de Paris, il n'est pas évident que cet exil soit définitif. En effet, la déposition crée une rupture supplémentaire : Mohammed ben Youssef n'a plus directement affaire à l'administration française de Rabat, comme depuis le début de son règne, mais au gouvernement français. Or, celui-ci a toujours été plus conciliant pour le sultan qui plaçait ses espoirs en lui, et qui continue de le faire, y compris après avoir été déposé. L'ancien souverain sait que le gouvernement ne l'a déposé qu'à contrecœur. Mais pour Paris, ce sultan déchu est bien encombrant. Quel sera alors son exil ? Son sort véritable reste en suspens pendant de longs mois, reflet des doutes du gouvernement.

Mohammed ben Youssef est d'abord retenu pendant cinq mois en Corse, antichambre de son exil. Déposé en début d'après-midi, le sultan est aussitôt déporté dans un avion, qui atterrit en soirée à Ajaccio, après sept heures de vol sans aucun confort. Le préfet de l'île n'a été prévenu qu'au dernier moment de l'arrivée de ses hôtes contraints<sup>1771</sup>. Le choix de la Corse s'est fait dans la précipitation, mais est aisé à comprendre. Relativement proche du Maroc, l'île maintient le sultan dans l'espace méditerranéen sans être une terre musulmane ou une possession coloniale de la France, où son arrivée n'aurait pas manqué de provoquer des troubles. La Corse n'est pas non plus un territoire métropolitain comme les autres, et les exils sont de toute

---

<sup>1770</sup> L'exil est devenu au XIX<sup>e</sup> siècle un mode de mise à l'écart du pouvoir privilégié, pour les têtes couronnées, les hommes politiques ou les militants, ces derniers souvent déportés vers des possessions coloniales (en Guyane, en Nouvelle-Calédonie...). S. APRILE, « Réflexions sur le temps en politique : l'exemple de l'exil », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 25, 1<sup>er</sup> décembre 2002, p. 127-135.

<sup>1771</sup> Le préfet a laissé un témoignage sur sa carrière, qui illustre combien les autorités françaises de métropoles n'avaient pas préparé l'exil du sultan, et combien tout est désorganisé et incertain dans un premier temps : M. SAVREUX, *Le préfet, homme à tout faire de la République*, Nice, Éd. Alain Lefevre, 1977, p. 209-248.

façon plus faciles à contrôler sur des îles (de Sainte-Hélène à Madagascar, en passant par La Réunion). Pendant les premiers mois, Mohammed ben Youssef, sous le choc de sa déposition, se désintéresse des questions politiques. Il se concentre sur ses affaires privées et tente de s'assurer un minimum de confort pour cette période difficile de sa vie qui s'ouvre<sup>1772</sup> [Annexe II.28]. Ses échanges avec le gouvernement français sont centrés sur deux questions majeures : son entourage et le devenir de ses biens. D'abord seul avec ses deux fils, le reste de ses enfants et ses épouses le rejoignent le 22 août. Certaines femmes de son harem, celles qui le souhaitent, ne le rejoignent que plus tard. Depuis longtemps, Mohammed ben Youssef avait envisagé la possibilité d'un exil. Ses échanges avec Paris mentionnent des caisses de vêtements et d'affaires prêtes à être embarquées dans certaines pièces du Palais. Cependant, ces préparatifs ne suffisent pas et l'ancien sultan s'inquiète de pouvoir assurer son confort financier.

L'installation en Corse est d'abord très précaire. Surpris par cette arrivée, le préfet n'a que son propre logement de la préfecture à proposer au sultan et sa famille, avec qui il doit cohabiter<sup>1773</sup>. Une solution n'est trouvée qu'au bout de dix jours. Le choix se porte sur l'hôtel deux étoiles Le Mouflon d'Or à Zonza, au sud-est de l'île, où les Marocains sont transférés le 5 septembre<sup>1774</sup>. L'établissement n'est pas d'un grand confort et le sultan s'en plaint dès le départ. Le gouvernement français essaye pourtant de prendre soin de celui qu'il considère comme un hôte de marque. L'hôtel est tout entier réservé à l'ancien monarque, et une partie du personnel de l'Hôtel Le Crillon, son palace parisien préféré, est mobilisé pour le servir. Très vite, la question du coût du séjour se pose et pèse fort sur les choix du gouvernement. L'installation à Zonza coûte, en plus d'un million de francs initiaux, un demi-million par mois<sup>1775</sup>. Il faut également y ajouter l'important personnel chargé de sa sécurité, c'est-à-dire de sa surveillance, que le préfet estime à une trentaine de gendarmes. La situation ne peut être que provisoire, tant pour le gouvernement qui y voit un gouffre financier, que pour le sultan et sa suite qui sont contraints de rester enfermés, pour faciliter leur surveillance et empêcher les nombreux journalistes et photographes arrivés sur l'île de prendre contact avec eux<sup>1776</sup>. Au début du mois d'octobre, Mohammed ben Youssef et sa suite sont de nouveau transférés, cette fois à l'Île-Rousse (commune du nord-ouest de la Corse) dans le bien nommé hôtel Bonaparte, où ils restent jusqu'en

---

<sup>1772</sup> Les nombreuses lettres qu'il adresse à des officiels français dans les premiers mois de son exil, notamment au ministre Bidault, portent exclusivement sur des questions privées. ANP, 457AP-118.

<sup>1773</sup> Télégramme du préfet d'Ajaccio au ministère de l'Intérieur, 22 août 1953, CADLC, 24QO-20.

<sup>1774</sup> Lettre du lieutenant-colonel Montgobert, chef du service de sécurité à Zonza, au directeur de l'Intérieur (Maroc), 6 septembre 1953, CADN, 1MA200-899.

<sup>1775</sup> Télégramme du préfet d'Ajaccio au ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires étrangères, 27 août 1953, CADLC, 24QO-20.

<sup>1776</sup> Télégramme du préfet d'Ajaccio au ministre de l'Intérieur et au ministre des Affaires étrangères, 24 août 1953, CADLC, 24QO-20.

janvier suivant. Le souverain déchu considère son séjour corse comme provisoire. Son objectif, à cette date, n'est pas de revenir au Maroc (et être réinstauré dans ses droits), mais de s'installer sur le continent, en France, sur la Côte d'Azur qu'il apprécie, ou en région parisienne. Il pense à son confort, mais aussi à l'avenir de ses enfants, et aimerait qu'ils puissent continuer leurs études en France. La sécurité autour de sa personne pourrait également être desserrée et, en échange, le sultan pourrait promettre de se tenir à l'écart de tout engagement politique<sup>1777</sup>. Le gouvernement Laniel y semble favorable dans un premier temps, avant d'opter pour une solution beaucoup plus radicale.

La présence du sultan en Corse, encore plus dans un hôtel qui se situe en bord de mer, est jugée dangereuse et le risque d'évasion très important. De nombreuses rumeurs parviennent au Quai d'Orsay, souvent plus rocambolesques les unes que les autres. Les nationalistes, la Ligue des États arabes ou l'Espagne seraient tour à tour impliqués dans des projets d'enlèvement<sup>1778</sup>. Ces rumeurs sont entretenues par la Résidence générale, qui a intérêt à ce que Mohammed ben Youssef soit encore plus éloigné, alors que son successeur a bien du mal à s'imposer et que la violence commence à se propager au Maroc. Le 24 décembre 1953, un attentat fait une vingtaine de morts au marché central de Casablanca. La campagne de presse déclenchée contre le monarque déchu à l'automne 1953 a aussi pour objectif de briser le lien de confiance entre lui et le gouvernement. Du point de vue des partisans d'un exil encore plus loin, le maintien de Mohammed ben Youssef à proximité du Maroc laisse planer une ombre sur l'Empire chérifien, car il laisse ouverte la possibilité d'un retour sur le trône<sup>1779</sup>. Mohammed ben Arafa est lui aussi un fervent partisan de l'éloignement de son cousin. La sécurité est sans cesse renforcée autour de ce dernier, mais le séjour en Corse, qui coûte désormais 14 millions de francs par mois<sup>1780</sup>, n'est plus possible.

L'agitation en zone espagnole du Protectorat en faveur du sultan déposé lui fait aussi, paradoxalement, un grand tort. Le choix de Mohammed ben Arafa pouvait entre autres s'expliquer par sa proximité avec le *halīfa* de Tétouan, et pour rendre la déposition plus acceptable

---

<sup>1777</sup> Note de la direction d'Afrique-Levant pour le ministre au sujet de l'ancien sultan, 23 septembre 1953, CADLC, 24QO-20.

<sup>1778</sup> Le ministère de l'Intérieur aurait notamment intercepté des informations semblant indiquer que la LEA s'apprêtait à aider le sultan à s'évader. Lettre d'Ahmad Zaki Al Khayyat, fonctionnaire de la LEA, au ministre irakien des Affaires étrangères, 15 novembre 1953, CADLC, 24QO-21 ; lettre du ministre de la Défense Pléven au ministre des Affaires étrangères Bidault, 28 novembre 1953, CADLC, 24QO-21 ; lettre du ministre des Affaires étrangères Bidault au résident général Guillaume, 9 décembre 1953, CADLC, 24QO-21 ; lettre du ministre de l'Intérieur Martinaud-Déplat au ministre des Affaires étrangères Bidault, 21 décembre 1953, CADLC, 24QO-21.

<sup>1779</sup> Fin décembre 1953, le cabinet de G. Bidault se déclare très favorable à un second éloignement. « Note au sujet de la situation de l'ex-sultan du Maroc », 24 décembre 1953, CADLC, 24QO-21.

<sup>1780</sup> *Ibid.*

aux Espagnols<sup>1781</sup>. Ce pari est perdu dès la fin du mois d'août 1953. L'Espagne refuse en effet la déposition, et jusqu'en 1955 la prière continue à être prononcée au nom du souverain déchu dans les mosquées de la zone espagnole<sup>1782</sup>. Depuis 1912, l'Espagne a toujours tenté de limiter le prestige du sultan, et donc l'influence française dans le nord du Maroc, en lui opposant son cousin le *ḥalīfa*. Après août 1953, l'Espagne fait tout au contraire pour entretenir le prestige du sultan déchu, avec comme objectif de faire pression sur la France. Mohammed ben Youssef avait bien perçu dans les mois avant sa déposition qu'il pouvait trouver un allié de l'autre côté du détroit de Gibraltar. En avril 1953, il ne cessait de faire allusion à l'amitié maroco-espagnole durant l'entretien qu'il accordait à un journaliste espagnol<sup>1783</sup>. Les Espagnols ont tenté d'empêcher la déposition, en mobilisant les élites du nord du Maroc<sup>1784</sup>, et les premières semaines qui la suivent bruissent de rumeurs portées par les notes de renseignement français sur une éventuelle scission du Protectorat, sur la contre-proclamation d'un nouveau sultan au Nord (le *ḥalīfa*), ou sur des mouvements militaires espagnols vers la frontière entre les deux zones. De son côté, le *ḥalīfa* est bien embarrassé. Il est proche de Mohammed ben Arafa, mais les Espagnols ne lui permettent pas de le reconnaître comme le sultan du Maroc<sup>1785</sup>. Le 12 septembre 1953, à l'occasion du nouvel an hégirien et au lendemain du premier attentat contre Mohammed ben Arafa à Rabat, le nationaliste A. Torres rend hommage aux morts nationalistes et au sultan déposé<sup>1786</sup>. Le 18 novembre suivant, la zone espagnole est le seul territoire du Maroc où la fête du Trône est officiellement célébrée, alors que les Espagnols avaient tout fait jusqu'à présent pour en limiter la portée<sup>1787</sup>. La déposition accélère donc une forme de partition du Maroc.

Comme le remarque Michel Catala, qui a minutieusement décortiqué les relations franco-espagnoles entre 1951 et 1958 autour de la question marocaine, l'année 1953 correspond

---

<sup>1781</sup> Cette hypothèse est d'ailleurs celle de Mohammed ben Youssef lui-même, qui déclare en août 1954 : « *Ben Arafa a été désigné parce qu'on pensait qu'en raison de ses liens de parenté avec le khalifat de Tétouan, on rallierait le Maroc espagnol, après ma déposition. Erreur ! D'ailleurs, les Espagnols ont eu l'habitude de ne pas vouloir s'associer au geste du Gouvernement français quand celui-ci m'a déposé* », Rapport de J. Vendenboomgaerde, chargé de la surveillance du sultan, au Haut-commissaire de la République française à Madagascar, au sujet d'une conversation qu'il a eue avec l'ancien sultan, août 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1782</sup> Direction de l'Intérieur, Bulletin de renseignements, septembre 1953, CADN, 1MA300-296.

<sup>1783</sup> « *Marocains et Espagnols nous considérons unis par une amitié fraternelle, maintenue sur un plan d'égalité de traitement et de respect mutuel de la religion et des coutumes. L'effort espagnol en faveur de la grandeur marocaine n'a pas de limites devant la tâche d'élever le niveau de vie d'un peuple que nous considérons comme frère.* » Pour plaire au public espagnol (phalangiste), le sultan prend également garde de bien dénoncer le communisme ; entretien accordé à Ramiro Santamaria, *Diario de Africa* (Tétouan), 16 avril 1953, disponible en CADLC, 24QO-18.

<sup>1784</sup> Lettre du consul général de France à Tétouan au directeur de l'Intérieur, 6 mai 1953, CADN, 1MA200-884. L'administration espagnole a fait le choix depuis plusieurs années d'une gestion beaucoup plus conciliante du nationalisme marocain dans la zone qu'elle gère. Au lieu de la réprimer, il a écouté certaines de ses revendications pour mieux l'intégrer aux structures coloniales.

<sup>1785</sup> Lettre du consul général de France à Tétouan au ministre des Affaires étrangères, 26 septembre 1953, CADLC, 24QO-784.

<sup>1786</sup> Télégramme du consul général de France à Tétouan au résident général à Rabat, 12 septembre 1953, CADN, 1MA15-58.

<sup>1787</sup> Les journaux en arabe de la presse espagnole publient alors de nombreux articles à la gloire du sultan déchu, CADN, 1MA200-897 ; SDECE, « *Rapports franco-espagnols au Maroc* », 10 décembre 1953.

au moment où l'Espagne tente de sortir de son isolement diplomatique, et le fait entre autres en adoptant une « politique arabe » qui la distingue de la France<sup>1788</sup>. F. Franco et son haut-commissaire au Maroc, le général Valiño, profitent donc de la déposition<sup>1789</sup>. Pendant plusieurs mois, à l'occasion notamment de la session annuelle de l'ONU, les tensions vont crescendo entre France et Espagne, à l'initiative de cette dernière. Les Français redoutent particulièrement l'organisation à Tétouan le 21 janvier 1954 d'un grand rassemblement des caïds et notables de la zone espagnole contre la politique coloniale de la France, qui ressemble à s'y méprendre à la mobilisation du Glaoui au mois d'août 1953, et pourrait déboucher sur une nouvelle proclamation sultanienne... Le gouvernement français fait tout ce qui est en son possible pour tenter d'empêcher la tenue de l'événement. G. Bidault va jusqu'à demander au résident Guillaume de se tenir prêt militairement<sup>1790</sup>, et obtient une modeste pression américaine sur l'Espagne. Mais le rassemblement se tient bien à l'hippodrome de Tétouan, en présence de 25 000 personnes, mais sans le *halīfa* qui préfère se faire porter pâle. Les notables remettent au haut-commissaire une pétition contre la politique marocaine de la France et réaffirment leur refus de reconnaître le nouveau sultan. Ce « coup de Tétouan » électrise l'opinion française contre l'Espagne et constitue un sommet de tension entre les deux pays — qui ne dure pas et retombe dès février.

Cependant, pressé depuis décembre par la Résidence générale et face au risque, bien faible, que Mohammed ben Youssef ne soit récupéré par les Espagnols et installé à Tétouan<sup>1791</sup>, le gouvernement décide d'exiler une seconde fois le sultan déposé. Le conseil des ministres restreint du 22 janvier 1954, présidé par Joseph Laniel au lendemain du rassemblement de Tétouan, prend dans la précipitation la décision de le déporter vers une île lointaine colonisée par la France, Tahiti, mais avec au préalable une courte escale à Fort-Lamy (actuelle N'Djamena au Tchad) puis à Brazzaville, et une autre escale d'un mois dans une autre île colonisée, Madagascar<sup>1792</sup>. Le choix de Tahiti est radical : à 16 000 km de Rabat, un exil sur cette île isolée revient à couper totalement l'ancien sultan de son Empire. Mohammed ben Youssef en est aussitôt informé et, la mort dans l'âme, quitte la Corse le 25 janvier<sup>1793</sup>. Quelques jours plus tard,

---

<sup>1788</sup> Avec laquelle les relations s'étaient apaisées après une séquence tendue entre 1945 et 1950. M. CATALA, *La France, l'Espagne et l'indépendance du Maroc, 1951-1958*, Paris, Les Indes savantes, 2015, p. 55. Voir aussi M. CATALA, « La France et la crise marocaine : le recours aux Américains face à l'hypothèque espagnole (1953-1955) », dans F. Bozo (dir.), *Relations internationales et stratégie : de la guerre froide à la guerre contre le terrorisme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 49-63 ; M. R. DE MADARIAGA, « Confrontation in the Spanish zone (1945-56) : Franco, the nationalists, and the post-war politics of decolonisation », *The Journal of North African Studies*, vol. 19, n° 4, 8 août 2014, p. 490-500.

<sup>1789</sup> M. CATALA, *La France, l'Espagne et l'indépendance du Maroc, op. cit.*, p. 64.

<sup>1790</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>1791</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>1792</sup> Note pour le secrétaire d'État, 26 janvier 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1793</sup> Télégramme de Ghislain Clauzel depuis Brazzaville au ministère des Affaires étrangères, 26 janvier 1954, CADLC, 24QO-21.

les causes de son second éloignement lui inspirent une remarque amère : « *L'enverrait-on au pôle sud la prochaine fois que la France aurait à se plaindre de l'Espagne*<sup>1794</sup> ? »

Ce n'est pas la première fois que l'histoire de Madagascar et celle de l'Afrique du Nord sont connectées par la colonisation française. H. Lyautey a fait ses armes dans l'île sous le commandement du général Gallieni aux débuts de la domination française<sup>1795</sup>. En 1897, la reine Ranaivalona III était déposée par le général Gallieni, gouverneur général de la nouvelle colonie, et exilée d'abord à La Réunion puis en Algérie<sup>1796</sup>. Lorsque Mohammed ben Youssef y arrive en 1954, Madagascar est, comme le Maroc, agitée par les revendications nationalistes en faveur de l'indépendance, avec encore plus de violence. Sept ans plus tôt, la répression d'une insurrection nationaliste par les autorités françaises a causé la mort de plusieurs dizaines de milliers de Malgaches.

Mohammed ben Youssef arrive fin janvier 1954 à Antsirabe, en plein cœur de l'île<sup>1797</sup>. L'ensemble de la famille, de sa suite et de leurs bagages n'arrive que progressivement à Madagascar, et est d'abord installé dans un hôtel militaire dont les familles françaises ont au préalable été évacuées<sup>1798</sup>. Au fil des jours, l'idée de poursuivre l'exil à Tahiti s'efface dans l'esprit du gouvernement et, d'étape, Madagascar devient la destination<sup>1799</sup>. Paris écoute l'ancien sultan qui lui reproche cet exil dans l'exil, brutal, imprévu et jugé immérité. Dans une lettre au président du conseil Laniel, le 30 janvier 1954, il s'étonne de son sort, alors qu'il s'est tenu à l'écart de tout engagement politique. Ses mots sont durs, car il attendait mieux du gouvernement :

*Nous ne pouvons que souligner combien une telle séquestration est arbitraire, et combien ce régime diffère de l'hospitalité sur l'octroi de laquelle le Gouvernement de la République avait fondé la justification de Notre transfert en Corse. [...] Le fait pour Notre famille d'être brusquement mise en demeure de se transporter d'un point à l'autre du globe, sans que Son comportement ait fourni aucun motif valable à cette mesure, se trouve en contradiction formelle avec le respect de la dignité humaine que la France a contribué à diffuser à travers le monde et dont le Gouvernement de la République se fait le défenseur devant les Assemblées internationales. [...] Durant vingt-six ans, Nous avons régné sur le Maroc, personnifiant l'amitié et la collaboration franco-marocaine. Aux heures sombres de son histoire, la France*

<sup>1794</sup> Ghislain Clauzel, « Note pour le président au sujet du transfert à Madagascar de S. M. Sidi Mohamed Ben Youssef, ancien sultan du Maroc », très secret, 15 février 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1795</sup> Sur l'histoire de Madagascar : H. RAJAONARISON, « Le royaume de Madagascar », dans S. Urfer (dir), *Histoire de Madagascar: la construction d'une nation*, Paris, Maisonneuve & Larose, Hémisphères éditions, 2021, p. 149-188 ; F. V. RAJAONAH, « Le moment colonial », dans *ibid.*, p. 189-232.

<sup>1796</sup> Pour une comparaison de ces deux exils, F. GARAN, « Ranaivalona III et Mohammed Ben Youssef : deux exils en effet de miroir dans l'Empire colonial français », *Viaggiatori : Circolazioni, scambi ed esilio (secoli XII-XX)*, n° 2, 2018, p. 181-253 ; F. GARAN, « Un sultan à Madagascar : l'exil de Mohammed V à Antsirabe », *Expressions*, n° 32, 2009, p. 59-117 ; C. LAUVERNIER, « Exil d'un roi à Madagascar : Mohammed V, sultan du Maroc (1954-1955) », DEA, Université de La Réunion, 1994. Je remercie F. Garan pour ses conseils.

<sup>1797</sup> Note sur l'arrivée de l'ancien sultan à Madagascar, 29 janvier 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1798</sup> Lettre du ministre des Affaires étrangères au ministre de l'Intérieur, 12 mars 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1799</sup> Compte-rendu de la réunion interministérielle du 2 février 1954, CADLC, 24QO-21.

*a trouvé en Notre Majesté un ami fidèle dont la loyauté ne s'est jamais démentie. En quittant le Maroc, Nous étions en droit d'espérer de la France une hospitalité digne de sa tradition, de Notre rang et de Notre passé*<sup>1800</sup>. [Annexe II.32]

Mohammed ben Youssef et sa famille souhaitent ne pas aller plus loin dans l'exil, et ne conçoivent pas leur existence à Tahiti. Mais ils se voient bien s'installer à Madagascar. Le sultan exprime d'ailleurs le souhait de faire l'acquisition d'une grande propriété agricole et se retirer pour vivre en *gentleman-farmer*<sup>1801</sup>. La famille joue volontairement sur la corde sensible, comme le prince Hassan, qui décrit son père à l'officier qui a leur garde :

*La situation de Sa Majesté est tragique. C'est un mort civil, on l'attaque lâchement et elle ne peut pas se défendre. On dispose de Ses biens sans Son consentement, et malgré le tact que vous mettez dans l'exercice de la surveillance dont nous sommes l'objet, c'est un prisonnier, vivant isolé du reste du monde*<sup>1802</sup>.

Fin février, le gouvernement consent à ce que l'ancien sultan s'installe définitivement à Madagascar.

Ce choix correspond à l'ouverture d'une phase de négociations. De nombreux points n'ont pas encore été tranchés et contribuent à donner à cet exil un caractère provisoire : quel est le statut juridique du sultan déposé par la France, retenu contre son gré dans une possession coloniale française ? Quel doit être le statut de ses biens privés restés au Maroc, et qui doit payer les frais de l'exil ? Et surtout : quelle sera l'attitude du souverain à l'égard de son trône, puisqu'il n'a pas abdiqué et ne reconnaît pas sa déposition ? Le gouvernement souhaite régler ces questions sans le truchement de la Résidence générale au Maroc. Du 21 mars au 4 avril 1954, le Quai d'Orsay envoie l'un de ses diplomates, Albert Lamarle, pour négocier avec l'ancien sultan, négociations qui ne sont connues du grand public qu'après coup<sup>1803</sup>. Le gouvernement français a des moyens de pression. L'option tahitienne reste une menace. La situation financière du clan en est une autre : sur lui pèse le risque de devoir financer son propre exil, comme cela lui a déjà été demandé pour les quelques mois passés en Corse<sup>1804</sup>. Il y a également des demandes que Mohammed ben Youssef aimerait voir se réaliser, comme celle d'être surveillé par des agents des Affaires musulmanes, ou de disposer d'un minimum de liberté de circulation dans

---

<sup>1800</sup> Lettre de Mohamed ben Youssef au président du conseil J. Laniel, 30 janvier 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1801</sup> Télégramme du ministère de la France d'Outre-Mer au Haut-Commissariat à Madagascar, 10 février 1954, CADLC, 24QO-21 ; rapport du lieutenant-colonel Touya sur le séjour de l'ancien-sultan à Antsirabe, 18 février 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1802</sup> Rapport du lieutenant-colonel Touya sur le séjour à Antsirabe de l'ex-sultan du Maroc, 18 février 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1803</sup> Albert Lamarle a été conseiller d'ambassade à Madrid du temps de P. Pétain ambassadeur, puis ambassadeur à Cuba. De 1950 à 1954, il est inspecteur général des postes diplomatiques et consulaire. Il n'a pas de connaissance particulière du Maroc. « Sidi Mohammed ben Youssef s'engage à s'abstenir de toute activité politique », *Le Monde*, 24 avril 1954.

<sup>1804</sup> A. Lamarle n'arrive d'ailleurs pas seul, puisqu'il est accompagné d'un fonctionnaire français chargé de la gestion des biens de l'ancien sultan, ainsi que de Si Mammeri qui en a longtemps eu la gestion, et dont la présence contribue à la nature apaisée des négociations.



l'île. Pour obtenir satisfaction, il n'est pas totalement démuné. Dans la mesure où il n'a pas officiellement renoncé au pouvoir, il reste une menace pour la stabilité coloniale au Maroc. Il pourrait s'évader, prendre position politiquement ou revendiquer un retour sur le trône. Mais l'ancien sultan estime également que la France pourrait le remercier pour son attitude conciliante. À la différence d'autres exilés célèbres, comme Abdelkrim, il n'a jamais pris les armes contre la France, et son opposition est toujours restée pacifique. Il n'est pas un ennemi de la France, et l'a bien prouvé durant des années.

Signe qu'il estime avoir peu de chances de regagner un jour son trône, c'est sur les questions financières que l'ancien sultan est le plus dur à la négociation. Ses engagements politiques ne sont là que pour préserver sa fortune : « *Sur le plan politique, je suis prêt à prendre un engagement total ; n'est-il pas normal qu'en contrepartie l'engagement du gouvernement français, en ce qui concerne mes biens, ait la même portée*<sup>1805</sup> ? » Il finit par accepter l'offre qui lui est faite, quand il comprend que la garantie du gouvernement protège ses biens des spoliations qui les menacent. Avec amertume, il accepte même que deux de ses palais et que l'une de ses villas, pourtant propriétés privées et non de la Couronne, soient utilisés par le nouveau monarque et sa famille. Les Français acceptent de débloquer les fonds du sultan et surtout de couvrir les frais de son exil, tout en maintenant le train de vie de la famille, du harem et de leur domesticité. Ceux-ci sont estimés à plus de 22 millions de francs CFA par an<sup>1806</sup>. En échange de cet effort financier, le gouvernement achète la renonciation non à son trône, mais à tout engagement politique, promesse floue. Dans l'idée, cela implique de ne tenter aucune évasion<sup>1807</sup> et de s'abstenir de toute tentative de restauration. Dans les faits, il s'agit plus de ne pas prendre de position publique sur la situation au Maroc, et de se faire oublier. Le texte final du court accord est un morceau d'art diplomatique. Il n'est pas question pour le sultan d'abdiquer, mais d'accepter un état de fait, il a été déposé, et de jurer qu'il ne cherchera plus à intervenir dans le jeu marocain :

*Nous Nous engageons solennellement à Nous abstenir, Nous et Nos enfants, de toute activité politique [namtana' 'an al-qyām bi-kul našāt syāsī], spécialement de tout acte de nature à troubler l'ordre au Maroc, en France et dans les territoires de l'Union française. Nous désirons en particulier préciser que toutes paroles ou*

---

<sup>1805</sup> Lettre d'A. Lamarle au directeur d'Afrique-Levant, Courcel, 26 mars 1954, CADLC, 24QO-23 ; lettre du lieutenant-colonel Touya au haut-commissaire à Madagascar, 16 avril 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1806</sup> « Détail des dépenses nécessaires à l'entretien de Sa Majesté et de Sa famille », mars 1954, CADLC, 24QO-23.

<sup>1807</sup> « *Alors que l'inspecteur Vendenboomgaerde se trouvait à Antisrabé, le 12 novembre, l'ancien sultan l'aborda et lui déclara « avez-vous lu cette information sur l'enlèvement de ma personne par un espion anglais ? Mais c'est de la pure folie ! Me séparerai-je des miens ? c'est de la pure imagination ou un peu de folie. Je ne me livrerai jamais à une telle plaisanterie. »* Lettre du haut-commissaire à Madagascar au ministère de la France d'Outre-Mer, 25 novembre 1954, CADLC, 24QO-837.

*écrits qui Nous seraient attribués et qui seraient en contradiction avec cet engagement appellerait un démenti formel à Notre part*<sup>1808</sup>.

Côté français, le texte constitue une protection contre les attaques internationales dont la France pourrait être la cible. L'ancien sultan non seulement accepte les mesures de sécurité qui l'entourent, et qui sont étendues à l'ensemble de l'île, mais déclare qu'il n'est pas pour autant le prisonnier des Français :

*Nous déclarons comprendre parfaitement les considérations de sécurité et d'ordre public qui s'imposent au Gouvernement de la République et que néanmoins ces considérations ne Nous paraissent pas inconciliables avec la liberté dont bénéficient ceux qui sont les hôtes [ḍuyūf] de la France.*

Une approche téléologique jugerait étrange cette résignation, qui n'est pas commentée dans les ouvrages jusqu'ici consacrés à Mohammed ben Youssef. Mais dans le contexte où cet accord a été signé avec la France, début avril 1954, une restauration apparaît comme une bien lointaine chimère. L'ancien sultan n'a pas opposé trop de résistance à la signature de ce document, au contraire de son fils aîné qui n'entendait pas être aussi facilement écarté du trône, puisque le document contraint Mohammed ainsi que ses descendants. Si l'ancien sultan accepte l'accord, c'est parce qu'il espère en échange pouvoir s'installer un jour en France.

Mohammed ben Youssef n'a jamais officiellement abdicqué, mais il n'en a pas moins renoncé au pouvoir. L'accord d'avril 1954 est un compromis, qui montre à la fois que l'ancien sultan conserve une certaine influence, mais aussi que Paris a fait le choix d'une position de conciliation et n'entend pas adopter une ligne dure à son encontre. L'accord ne change rien à l'impression de provisoire qui entoure cet exil depuis le début. De la même façon que Mohammed ben Youssef n'est pas définitivement relégué à l'autre bout du monde, tous les ponts avec le pouvoir marocain ne sont pas coupés. Mais, au printemps 1954, le seul espoir qu'il peut avoir est celui de s'installer, dans un futur plus ou moins proche, en France. En attendant, le voyage s'arrête donc en plein cœur de Madagascar, à 8 000 km de Rabat. Le sultan déchu et sa famille prennent pour une durée indéterminée quartier à Antsirabe, à l'Hôtel des Thermes, aussi appelé Hôtel Terminus.

## B. Le sultan résigné

Sur le plan personnel, la déposition constitue à n'en pas douter un choc brutal pour l'homme, dont le monde s'est effondré en quelques heures. Après plus d'un quart de siècle

---

<sup>1808</sup> Lettre de Mohammed ben Youssef à Albert Lamarle, « Accords Lamarle », 4 avril 1954, CADLC, 24QO-23 ; pour une traduction en arabe postérieure, CADN, IMA200-880.

passé sur le trône, il a perdu tout ce qui faisait sa puissance, son trône, ses droits et les hommages auxquels il avait droit, et cette perte résulte de son engagement personnel et volontaire dans la lutte pour l'indépendance. Le 20 août 1953, il a perdu le pari qui l'animait depuis la guerre, et rien n'indique qu'un retournement de situation puisse un jour se produire. Il a cru que son combat, appuyé et poussé par les nationalistes, pouvait être gagné, et il avait compris que l'avenir de son trône en dépendait. Mais c'est finalement par cet engagement qu'il a tout perdu, avec peu d'espoir de le regagner un jour. L'homme tout court a perdu plus encore avec l'exil, à commencer par le confort des palais dans lesquels il a toujours vécu, et qu'il échange pour une vie insulaire et incertaine. Un coup supplémentaire l'atteint personnellement douze jours après sa déposition. Sa mère Yāqūt, malade depuis plusieurs années et dont il espérait qu'elle pourrait le rejoindre en Corse, décède au palais de Fès. Avec la discrétion qui s'imposait à son statut, l'ancienne esclave a œuvré dans l'ombre de son fils pendant des années, pour gérer les palais et la domesticité. Sa mort brutale paraît difficilement dissociable de la déposition de son fils<sup>1809</sup>.

Quelques témoignages immédiatement contemporains font état d'un homme effondré par son sort politique et personnel. L'un de ses serviteurs qui l'a suivi en Corse décrit début septembre 1953 un sultan affaibli et déprimé, qui pleure tous les jours, et qui s'est déjà évanoui deux fois depuis qu'il est arrivé sur l'île<sup>1810</sup>. Quelques mois plus tard, l'éloignement à Madagascar, et potentiellement à Tahiti, le plonge dans les mêmes sentiments<sup>1811</sup>. Il a prématurément vieilli, miné par l'angoisse du pouvoir, mais aussi ses soucis de santé. Son système oto-rhino-laryngologique défailant le fait souffrir et les voyages en avion, vers la Corse puis Madagascar n'arrangent rien. Les photographies montrent un homme qui fait plus que les 44 ans qu'il a lorsqu'il est déposé. Son visage a perdu sa finesse, ses joues se sont alourdies, ses yeux ont faibli. L'uniforme de sultan, qu'il délaisse au profit de vêtements à l'européenne, camouflait une calvitie déjà bien avancée. Sans pour autant abdiquer, Mohammed ben Youssef renonce au pouvoir :

---

<sup>1809</sup> Décédée au palais de Fès au petit jour le 1<sup>er</sup> septembre, âgée au moins d'une soixantaine d'année, elle est enterrée le jour même, en présence de 400 à 500 personnes, dans la mosquée Moulay Abdallah où repose déjà Moulay Youssef. Télégramme de Luciani, commissaire principal, chef adjoint de la sûreté régionale, à la direction de l'Intérieur, 2 septembre 1953, CADN, IMA200-897. Signe de l'émotion que son décès provoque chez son fils, c'est son petit-fils Hassan qui gère les conséquences de cette mort. Il écrit au ministre des Affaires étrangères pour l'inciter à accélérer le transfert du reste de la famille, et notamment du harem, en Corse : « *Au nom de tous les miens, je me permets d'adresser à Votre Excellence l'appel de toute une famille afin que les heures douloureuses et pénibles que traverse mon père soient soulagées au plus tôt. La perte de la Reine Mère fut pour mon père un coup de plus terribles. Seul le fait de se voir entouré de tous les siens au plus tôt sera de nature à alléger ses souffrances.* » Télégramme du 1<sup>er</sup> septembre 1953, CADLC, 24QO-27.

<sup>1810</sup> Note sur l'ancien sultan et témoignage du serviteur Ahmed Ben Saoud, 5 septembre 1953, CADN, IMA200-899 ; lieutenant-colonel Montgobert, Note de renseignement, 23 septembre 1953, CADLC, 24QO-27.

<sup>1811</sup> Rapport du capitaine Riehl, chef du service de sécurité, au chef du Cabinet civil du résident général, 25 janvier 1954, CADN, IMA200- 899.

*Je sais que, pour moi, l'affaire marocaine est terminée, déclare-t-il au militaire qui a été chargé de l'emmener en Corse. C'est une page de l'Histoire du Maroc qui s'achève. J'ai quand même régné vingt-cinq ans. Je n'ai plus actuellement d'autre ambition que de vivre en paix au milieu de ma famille, dans des conditions matérielles décentes, avec l'espoir de pouvoir faire donner à mes enfants une éducation et une instruction dignes de mon rang*<sup>1812</sup>.

Ayant peu d'espoir de remonter un jour sur le trône, il aspire désormais au repos et se réfugie dans l'oisiveté ou la prière. Que peut-il espérer ? Si le Maroc ne finit pas par obtenir son indépendance, et sans doute même s'il devait y parvenir sans lui, il sera contraint de rester dans le giron français pendant des années, prisonnier à des milliers de kilomètres de l'Empire, dépendant des soubresauts politiques français et de la bonne volonté des gouvernements successifs. Se révolter, s'évader n'est plus une option depuis qu'il a signé l'accord Lamarle. Le difficile sort de son oncle Moulay Abdelhafid, rebelle pendant des années avant de devoir se soumettre à la France pour survivre, l'en dissuade. Il doit se résigner à refaire sa vie à Madagascar, une île dont il ignore tout. Ses conditions de vie à Antsirabe ne sont pas si pénibles, mais elles sont loin du confort auquel lui et sa famille sont habitués.

Antsirabe est une ville tout ce qu'il y a de plus coloniale. Située sur les hauts plateaux de Madagascar, à moins de 200 km au sud de Tananarive (Antananarivo), il s'agit d'une ville d'eau construite autour de son établissement thermal. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'endroit est à peine plus qu'un village. Ce sont des Européens, notamment des missionnaires protestants, qui y ont établi une ville agréable pour les touristes, fleurie par des jacarandas violets. Ses très nombreuses sources, anciennement associées à la royauté malgache, ont permis à la ville de devenir un haut lieu du tourisme thermal et colonial, souvent comparé à Vichy<sup>1813</sup>. Son organisation spatiale, qui ségrègue Européens et Malgaches, est pensée autour de trois éléments principaux : la gare, l'hôtel des Thermes et la station thermale, tous construits dans le même style colonial, caractéristique de l'océan Indien (colonnades, galeries, toits à débords, couleurs vives). Mohammed ben Youssef aime les villes d'eau, et il lui est souvent arrivé de séjourner dans certaines d'entre elles en France. Mais cette villégiature pourtant ne lui plaît pas. La ville est isolée. Lorsque les Français l'y envoient, la haute saison se termine avec l'hiver, et l'ancien sultan craint un été froid (puisque l'île est dans l'hémisphère sud). Le climat d'Antsirabe, qui se situe

---

<sup>1812</sup> Rapport du lieutenant-colonel Carbonnier, 9 septembre 1953, CADN, 1MA200-899. Il le confirme plusieurs semaines après, à Zonza : « *Au cours de l'entrevue [avec le capitaine Riehl, désormais chargé de sa surveillance], l'ex-Sultan déclarait qu'il ne voulait plus jouer aucun rôle politique, qu'il se trouvait d'ailleurs dans la même situation que ses oncles autrefois, ajoutant qu'il n'avait plus de rapport avec le Maroc et qu'il ignorait la Résidence générale, ne se considérant ici que comme l'hôte du Gouvernement français. Prisonnier, il désirait vivre à l'écart, au milieu de sa famille, en attendant son transfert en France [...]* », Compte-rendu du lieutenant-colonel Montgobert, 10 octobre 1953, CADN, 1MA200-899.

<sup>1813</sup> Le chapitre sur Antsirabe dans l'ouvrage d'E. Jennings consacré au tourisme thermal et colonial à Antsirabe ne fait étrangement pas référence au sultan : E. T. JENNINGS, *À la cure, les coloniaux !...*, op. cit..

à 1 500 m d'altitude, ne ressemble en rien à celui du Maroc. Au début du mois de mars 1955, il demande à être transféré à Tananarive, où l'altitude est moins élevée (il se plaint de difficultés à respirer), mais où le climat n'est pourtant guère différent de celui d'Antsirabe. Les autorités de l'île le lui refusent, et préfèrent le tenir à l'écart du centre politique de l'île<sup>1814</sup>. Le clan marocain reste donc dans une aile de l'Hôtel des Thermes, immense bâtiment tout en long construit à la fin du siècle précédent, ceint d'un parc verdoyant et à proximité du lac Rano-Maimbo. L'ancien sultan dispose de la principale suite de l'établissement, avec ses épouses et ses enfants. Ses concubines et son personnel, ce second groupe représentant une trentaine de personnes, logent près de lui. Cherchant à contenter leur hôte contraint, les autorités françaises financent des travaux de rénovation dans l'hôtel, qui n'était pas conçu pour accueillir du monde à l'année<sup>1815</sup>.

Si l'Hôtel des Thermes peut évoquer un palais, il y a loin de ce que Mohammed ben Youssef a perdu en étant destitué. Rupture importante avec le passé de la monarchie, il ne vivait plus depuis des années dans ses palais, y compris dans celui de Rabat. Ce dernier est toujours le lieu du pouvoir : le Makhzen y réside et les audiences officielles s'y déroulent, mais le sultan a délocalisé sa vie intime. À ses palais, il préfère depuis la fin des années 1930 ses villas, qui lui permettent d'échapper à la tutelle géographique de la Résidence générale, dont il faut rappeler que les différents locaux jouxtent le complexe palatial à Rabat. Elles ont aussi l'avantage de lui appartenir nommément, et d'échapper au contrôle français, mais aussi à celui du reste de la dynastie. Le sultan a donc profité de ce désir français, aussi vieux que le Protectorat, de différencier les biens de l'État de celui qui l'incarne. Pourtant, la Résidence elle-même remet en cause cette distinction en 1953, lorsqu'elle le contraint à louer ses villas à son successeur et à sa famille. Mais ce n'est pas la moindre des règles au fondement du Protectorat que la Résidence est contrainte d'enfreindre à cette date. Quant au nouveau sultan, il est donc locataire (pour une somme dérisoire) de son prédécesseur. Mohammed ben Youssef avait trois lieux de résidence favoris. Il s'installe très régulièrement dans sa villa de Casablanca, léguée par son père. Durant la guerre, à une époque où il édifie et rénove beaucoup, il fait construire une autre villa à Ifrane, dans le Moyen Atlas. Mais le lieu qu'il préfère avant tout, achevé durant la guerre,

---

<sup>1814</sup> Le haut-commissaire ne verrait cependant pas d'un mauvais œil que l'ancien sultan soit transféré dans une autre ville qu'Antsirabe, où sa présence freinerait le tourisme. Lettre du haut-commissaire de la République française à Madagascar Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-Mer, Teitgen, 4 mars 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>1815</sup> Lettre du haut-commissaire de la République française à Madagascar Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-Mer, Teitgen, 4 mars 1955, CADLC, 24QO-21. Le faible niveau de confort de l'hôtel ne doit cependant pas être exagéré ; F. CLERET, *Le cheval du roi*, Toulon, Les Presses du Midi, 2004, p. 173.

est la villa Dar al-Salam, dite aussi Villa des Zaërs, au sud de Rabat<sup>1816</sup>. Située au cœur d'un parc boisé, elle ressemble à une maison de maître, bien plus modeste qu'un palais, mais dont elle aurait repris certains codes architecturaux comme les fameux toits en tuiles vernissées vertes. À l'inverse du palais de Rabat dont une modernisation continue depuis 1912 ne semble pas être venue à bout de la vétusté, Dar al-Salam dispose de tout le confort de la vie moderne : 51 ha comprenant le bâtiment principal, de petits pavillons de repos, des logements isolés pour le personnel, de grands jardins aménagés, ainsi qu'un court de tennis, une piscine encore en construction en 1953... L'ensemble vaut 365 millions de francs, dont 90 pour la villa seule<sup>1817</sup>. Cette villa n'est pas le lieu de résidence de toute la famille, mais seulement celui du père. À partir de leur adolescence, les enfants bénéficient chacun de leur villa, de plus petites dimensions dans les nouveaux quartiers de Rabat, au sud. La villa Ez-Zohra de Moulay Hassan vaut 70 millions, celle de la princesse Nuzha, dans le quartier du champ de courses, 30 millions. À côté de ces demeures, les chambres de l'Hôtel des Thermes font pâle figure.

La connaissance de sa vie intime aurait dû rester largement inaccessible, mais la déposition a été l'occasion d'un grand déballage, en permettant aux services français d'accéder là où ils n'étaient presque jamais entrés. Depuis des années circulaient au Maroc des rumeurs sur l'immense richesse du sultan. La déposition permet à la Résidence d'en avoir le cœur net. Sitôt le sultan déposé, les Français se lancent dans une longue perquisition de toutes ses possessions<sup>1818</sup>. Les villas sont arpentées de la cave au grenier, les malles forcées, les bibliothèques parcourues, et le contenu des coffres-forts listé. Il en résulte de très longs documents, entre l'inventaire à la Prévert et la plainte du progrès de Vian, qui constituent des sources inestimables pour saisir la vie matérielle du sultan à Rabat. Ils donnent l'idée d'un faste quotidien, bien loin de la fausse modestie exigée d'un monarque lorsqu'il se produit en public. Les agents français découvrent des pièces luxueuses inspirées de la décoration européenne et garnies de meubles d'époque ou de style, comme au palais de Rabat ce salon Louis XIV et ses tapisseries d'Aubusson représentant les fables de La Fontaine. Les inventaires montrent une famille dont le train de vie, occidentalisé, est celui des plus grandes fortunes européennes.

Les objets précieux foisonnent, dans les coffres des villas ou à la Banque d'État du Maroc, où l'ancien sultan possède plusieurs comptes. En revanche, contrairement à certaines

---

<sup>1816</sup> Elle porte ce second nom car elle est construite à proximité de la route des Zaërs, ces derniers étant la tribu dont le territoire se situe au sud de Rabat. C'est toujours aujourd'hui, à l'abri des regards, l'un des lieux de résidence du roi du Maroc.

<sup>1817</sup> Inventaire des biens meubles et immeubles de l'ancien sultan, décembre 1953, CADLC, 24QO-26.

<sup>1818</sup> Une autre nécessité était de prévenir les vols, qui ont commencé dans la panique de la déposition. Le fils du chambellan aurait volé pour 650 000 francs de biens. Pour assurer les arrières de la famille, la princesse Aïcha, dès l'annonce de la déposition de son père, a demandé aux domestiques de forcer les coffres pour en récupérer le contenu.

accusations, il ne semble pas posséder de compte à l'étranger et notamment en Suisse, à moins que les services français n'aient pas réussi à les identifier. Les inventaires énumèrent des sacs remplis de pièces d'or, de perles, de pierres précieuses et de bijoux en tous genres parfois marqués du chiffre du sultan, broches, pinces à cravate, poignards en or et en argent, Corans recouverts d'or, et plus d'une centaine de montres en or, parfois serties de diamants, dont Mohammed et son fils semblent friands. La fortune de l'ancien sultan est très concrète. Ces objets précieux, auxquels il faut ajouter des centaines d'armes blanches et à feu, sont surtout des dons en nature faits au sultan à l'occasion des nombreuses *hadiyya*-s qui ont égrainé ses 25 années de règne<sup>1819</sup>. L'autre partie de la fortune du sultan est immobilière : aux villas, dont celle de Casablanca qui vaut à elle seule 500 millions de francs, viennent s'ajouter les nombreux immeubles de rapport qu'il possède, les boutiques louées aux commerçants des médinas, un cinéma à Casablanca, ainsi que des terrains non bâtis et des terres agricoles. Mohammed ben Youssef est richissime, mais pas autant que les rumeurs l'ont colporté. Sa fortune privée est évaluée en 1953 à 3,5 milliards de francs, dont 3,344 pour ses seules possessions immobilières dispersées dans l'Empire<sup>1820</sup>. L'ancien sultan n'a pas l'usage de cette fortune durant son exil. Ses biens ne sont pas saisis, car rien ne le justifie, mais il n'en a plus le contrôle à la suite d'un dahir d'octobre 1953<sup>1821</sup>. Une partie du patrimoine est liquidé et sert à éponger les 46 millions de dettes de l'ancien sultan et de son fils aîné (144 000 francs pour Coca-Cola !), ainsi qu'à subventionner leur exil. Les revenus des immeubles de rapport sont également confisqués pour les mêmes raisons. Comparée à son train de vie jusqu'à présent, la famille est donc contrainte en Corse puis à Madagascar à une certaine frugalité, mais celle-ci est toute relative. En témoignent les 77 caisses d'affaires personnelles que le sultan et ses proches font venir en Corse en septembre 1953, et qui nécessitent en janvier suivant un deuxième avion pour assurer le transfert jusqu'à Madagascar. Leur contenu montre le désir des princes et princesses de continuer leur vie comme avant : garde-robes fournies, dont robes de soirée, postes radio et collection de disques, mais

---

<sup>1819</sup> Le sultan estime que les présents qu'il a reçus pour son jubilé en novembre 1952 représentaient une valeur d'au moins 200 millions de francs. L'administrateur chargé de ses biens ne les estime pas à plus de 20 millions, ce qui laisse craindre des vols au sultan. Lettre de Mohammed ben Youssef à Rouyre, 8 janvier 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>1820</sup> Ce chiffre ne prend pas en compte les palais et leur mobilier, qui appartiennent en théorie à la Couronne – dans les faits, le partage n'est pas si évident, notamment parce que Mohammed ben Youssef a meublé à ses frais les palais dont il hérite comme sultan. Jusqu'en 1952, il n'y avait pas de crédit pour l'ameublement du palais dans le budget de l'État chérifien, et toute l'argenterie appartient par exemple en propre au sultan. Lettre de Mohammed ben Youssef au ministre des Affaires étrangères G. Bisdault, accompagné d'un « aide-mémoire » sur les biens du palais de Rabat qui appartiennent personnellement à l'ancien sultan, 4 avril 1954, CADLC, 24QO-23.

<sup>1821</sup> Dahir du 10 octobre 1953 (1<sup>er</sup> safar 1373) fixant le régime auquel sont soumis les biens sis au Maroc appartenant à Sidi Mohamed ben Youssef et à sa famille, CADLC, 24QO-26. Voir aussi la note du conseiller juridique du protectorat, Henri Mayras, pour le résident général Lacoste, 16 juin 1954, CADLC, 24QO-837.

aussi culottes de cheval et selles, raquettes de tennis, tenues de ski<sup>1822</sup>. Mais pour faire face aux dépenses de sa maison, le sultan est contraint de se séparer d'une partie de son personnel français (son intendant, son cuisinier) et de recourir à des domestiques locaux<sup>1823</sup>.

Mohammed ben Youssef dépérit à Antsirabe. Si ses enfants semblent rebondir plus facilement et vivent pendant plusieurs mois dans l'oisiveté, lui se morfond. Il passe ses journées avec ses femmes, à lire la presse française qui lui parvient (*Le Figaro*, *Le Monde*, toujours avec un important retard ; *L'Humanité* est interdite) et à écouter la radio, notamment Radio-Tanger, pour s'informer sur le devenir de son Empire. Il se promène dans la ville également, tantôt en djellaba, tantôt en costume européen, alors qu'en Corse il refusait de quitter l'hôtel. Il lui arrive de se rendre sous surveillance à Tananarive pour quelques courses, parfois accompagné de ses femmes et concubines. La liberté de circulation lui est assurée dans toute l'île, mais son portrait est diffusé aux forces de sécurité en cas de tentative d'évasion — ce qu'il n'essaye jamais de faire. Comme à son habitude, il reste courtois avec les Français, et se lie avec certains d'entre eux. Il en a toujours eu dans son entourage, membres de son petit personnel, chauffeurs, jardiniers, gardiens, qui se nomment Pierre Marty, René Angin ou Eugène Vaubrun<sup>1824</sup>. Leur embauche dans les années 1940 correspond à une volonté de moderniser la domesticité du palais, dont les anciens ordres ne correspondent plus à la réalité du quotidien du sultan. Ces Français, employés dans les villas, sont parfois plus que des domestiques. Mohammed ben Youssef aimait jouer au tennis ou à la pétanque avec eux (beaucoup viennent du Sud de la France). Celui dont le sultan est le plus proche est Louis Vagina, dit Lulu, né à Apt (Vaucluse) en 1906 et qui occupe le poste de conservateur du palais de Casablanca<sup>1825</sup>. Le sultan déchu lui confie la gestion de ses biens à partir de 1954. Les autres amis français du sultan sont des médecins et des militaires, comme le docteur André Beyrand qu'il consulte tous les jours<sup>1826</sup>, ou le capitaine Robert « Bobby » Laforet, officiellement son aide de camp depuis 1932, mais aussi fidèle

---

<sup>1822</sup> Inventaire des biens meubles et immeubles de l'ancien sultan, décembre 1953, CADLC, 24QO-26.

<sup>1823</sup> Lettre du haut-commissaire de la République française à Madagascar, Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-Mer, Teitgen, 30 avril 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>1824</sup> Le personnel français dans l'entourage du sultan a été fiché en 1947 : le docteur Dubois-Roquebert déjà mentionné ; Yvette Charvin, sage-femme dans la clinique du premier (elle était présente pour l'accouchement de Moulay Abdallah) puis gouvernante des princes jusqu'en 1947 avant de jeter l'éponge ; Madeleine Quetin, qui a pris sa suite ; Gisèle Hugon, M<sup>lle</sup> Vanet et Jeanne Mevret qui sont les préceptrices des princesses ; ou encore les professeurs du Collège impérial. Note sur le personnel français du sultan, 1947 (avec des ajouts dans les années 1950), CADN, 1MA200-880.

<sup>1825</sup> Fiche de renseignement sur Louis Vagina, CADN, 1MA300-314 ; d'autres domestiques ont été fichés.

<sup>1826</sup> André Beyrand, né en 1904 en Haute-Vienne, est le médecin du sultan et de sa famille, jusqu'en 1952 lorsqu'il est remercié ; sa femme avait accès aux femmes du sultan et à ses enfants. Note sur les familiers français du sultan, 1947 (avec des ajouts dans les années 1950), CADN, 1MA200-880.



compagnon de chasse et de distractions<sup>1827</sup>. Aucun d'eux ne le suit à Antsirabe, où il noue de nouvelles relations avec des Français, par exemple avec le lieutenant-colonel de gendarmerie Touya chargé de sa sécurité, ou le médecin François Cléret, deux hommes dont il reste proche après l'indépendance<sup>1828</sup>.

Il s'ennuie. Ses principales passions lui ont été retirées<sup>1829</sup>. En Corse, il avait voulu faire venir une partie de sa collection d'automobiles, mais cela lui avait été refusé ; pire, ses 70 voitures de luxe (qui valent un total de 38 millions de francs) sont soit vendues pour financer son exil, soit utilisées par son successeur. Il en va de même pour son précieux haras qui est dispersé, lui qui aime tant monter à cheval<sup>1830</sup>. Même si ce qui relève de son for intérieur reste inaccessible, il semblerait que le sultan déchu se soit replié sur sa foi durant son exil, lui qui a toujours veillé — la fonction de commandeur de croyant l'exige — à manifester les signes extérieurs de la piété. Il a constamment à portée de main un chapelet, qui fait partie de la panoplie du parfait sultan. La prière est l'une des dernières activités qui lui restent. De nombreuses photographies de son exil, diffusées au Maroc pour entretenir son aura avant comme après son retour, le figurent dans un contexte religieux, en train de lire le Coran ou de guider la prière<sup>1831</sup>. Il se rend au moins tous les vendredis à la petite mosquée locale<sup>1832</sup>, et y rencontre les musulmans de diverses origines installés à Antsirabe, rencontres sur lesquelles l'hagiographie a insisté : le sultan du Maroc en exil reste commandeur des croyants au contact d'autres musulmans. Ceux-ci sont cependant bien peu nombreux dans la ville. En 1955, 135 000 Malgaches y résident, plus 2 070 Européens à l'année, sans compter les touristes européens et malgaches durant la haute saison<sup>1833</sup>. Les musulmans, quelques dizaines ou centaines tout au plus, sont issus de différents pays de l'océan Indien, des Comores ou bien d'Inde. L'ancien sultan, qui semble avoir quelque mépris pour les Malgaches (ceux qu'il fréquente sont ses domestiques), s'est surtout lié à

---

<sup>1827</sup> Il enseigne également l'équitation aux princes. Note sur les familiers français du sultan, 1947 (avec des ajouts dans les années 1950), CADN, 1MA200-880 ; Note secrète de la DACH au sujet de Robert Laforet, 27 avril 1944, CADLC, 255PAAP-38.

<sup>1828</sup> F. CLERET, *Le cheval du roi*, op. cit.

<sup>1829</sup> Lettre d'Albert Lamarle au directeur d'Afrique-Levant, de Courcel, 26 mars 1954, CADLC, 24QO-23.

<sup>1830</sup> Le seul cheval de course qui n'est pas vendu est Bois de Rose, cadeau du général de Gaulle en 1945. Autre grand drame pour l'ancien sultan, sa ménagerie de fauves, que tout monarque marocain se doit de posséder, déplaît à son successeur qui s'en débarrasse en les offrant au zoo de Vincennes.

<sup>1831</sup> Un bel ensemble de photographies est proposé dans M. JALADE, *Mohammed Ben Youssef, tel que je l'ai vu. Antsirabé, Paris, Rabat*, Paris, Encyclopédie d'Outre-Mer, 1956.

<sup>1832</sup> Cette mosquée, située à proximité de l'Hôtel des Thermes, porte son nom depuis 2016 et la visite officielle de son petit-fils Mohammed VI à Antsirabe.

<sup>1833</sup> E. T. JENNINGS, *À la cure, les coloniaux !*, op. cit.

quelques familles de commerçants chiites ismaéliens originaires d'Inde et installées à Madagascar depuis plusieurs générations<sup>1834</sup>.

### C. Portrait d'une famille marocaine en exil

Mohammed ben Youssef n'est pas seul dans son exil, il est accompagné de son clan. L'éloignement accentue la rupture entre ce dernier et le reste de la dynastie qui, dans un réflexe de survie, a presque tout entière rallié son remplaçant. La vie commune de la famille à Madagascar en renforce la cohésion. En sort notamment affermi le lien qui unit le père à son aîné, qu'il considérait jusqu'ici comme son successeur. Vers l'été 1955, l'ancien sultan choisit de mettre en scène cette vie de famille presque normale dans l'une de ses plus célèbres photographies. Elle le représente assis, vêtu d'un costume européen et sans son habituel couvre-chef. Cinq de ces enfants l'entourent. La petite Amina, sur ses genoux, est née à Madagascar et permet de dater approximativement la prise de vue. C'est une belle photo de famille, mais qui étonne. Sa vie privée a jusque-là rarement été représentée, et le sultan était toujours vêtu à la marocaine. Il n'est pas certain que la photographie ait initialement été prise pour être diffusée, mais elle a fini par l'être, soit à la fin de l'exil, soit après la restauration, tout comme de nombreux clichés de la famille pris à Madagascar. Ils véhiculent tous l'image d'une famille unie et moderne, dans la lignée des prises de position de l'ancien sultan depuis la guerre. Pourtant, cette représentation de la famille impériale en exil n'est pas aussi moderne qu'il y paraît, car il faut aussi prendre en compte celles qui en sont absentes : ni les deux femmes du sultan ni ses concubines, qui l'ont pourtant suivi dans l'exil, ne sont représentées. Le clan de Mohammed ben Youssef est composé de deux familles, et il n'en expose qu'une.

---

<sup>1834</sup> Notamment les familles ismaéliennes Karmaly, Nouraly et Kathrada. Voir le témoignage de personnes qui l'ont côtoyé, à l'occasion de la visite de Mohammed VI sur l'île en 2016. L'Explorateur du Maroc et d'Afrique, « Reportage à Antsirabe – Des amis de Mohammed V racontent », *YouTube*, 28 novembre 2016, 22'42'' : [https://www.youtube.com/watch?v=Op3uOI\\_QBx4](https://www.youtube.com/watch?v=Op3uOI_QBx4) (consulté le 3 janvier 2023).



**III. n° 21 Mohammed ben Youssef et ses enfants en exil à Antsirabe, 1955**

*De g. à d. derrière Mohammed ben Youssef : Aïcha, Hassan, Malika, Abdallah, Nuzha.  
Sur ses genoux, Amina. Sans date (1955), sans auteur.*

Comme il le signale dans sa correspondance avec les autorités françaises, les plus jeunes enfants ont perdu un an de scolarité. Les préceptrices françaises des princesses n'ont pas voulu suivre la famille, et pendant tout l'exil leur éducation est bancale. L'ancien sultan a bien tenté de placer les plus jeunes, Abdallah, Malika et Nuzha, dans des pensions catholiques de Tananarive, mais les deux premiers refusent de travailler et en sont rapidement retirés, tandis que la

dernière finit par se contenter de suivre les cours de religieuses à Antsirabe<sup>1835</sup>. Les anciens princes et princesses semblent considérer l'exil comme de longues vacances sans fin, dont ils profitent pleinement. À l'Île-Rousse, ils s'étaient approprié le sous-sol de l'hôtel pour en faire une salle de jeu, où des soirées arrosées avaient été organisées en compagnie de jeunes Corses des deux sexes<sup>1836</sup>. Les services français, à Rabat, en Corse et à Madagascar les apprécient peu et sont prompts à les décrire comme des enfants gâtés. À Antsirabe, ils font installer un billard à l'Hôtel des Thermes et rénover un court de tennis, dont leur père profite parfois. En compagnie de jeunes femmes et hommes des environs, ils participent à des excursions en voiture autour de la ville, dans un paysage volcanique et rizicole, de terre rouge et de végétation verdoyante. Ils profitent des deux lacs volcaniques de Andraikiba et Tritriva, points de baignade réputés, mais aussi du cinéma de la ville. Moulay Abdallah, le deuxième et dernier fils, est peut-être celui qui goûte le plus à cette vie loin du Maroc. Il laisse toute la politique à son frère Moulay Hassan et préfère le *farniente*. Turbulent et mauvais élève, parfois violent, il a été formé comme son frère au Collège impérial, mais a redoublé en 1948 sa sixième. Son père ne semble pas avoir beaucoup de considération pour ce très grand jeune homme de 19 ans en 1954, et ne cache pas sa lassitude face à son comportement. Il refuse la proposition faite par le gouvernement de le laisser poursuivre ses études en France, seul<sup>1837</sup>. Et il est vrai que le jeune homme n'en fait qu'à sa tête : en septembre 1955, alors qu'une délégation du gouvernement est venue jusqu'à Antsirabe pour consulter son père sur l'avenir du Maroc — et que son nom est évoqué par certains comme un sultanable —, les Français sont contraints d'étouffer une affaire d'exhibitionnisme dans laquelle Abdallah est impliqué<sup>1838</sup>.

Seuls deux des enfants semblent ne pas avoir la tête seulement tournée vers les loisirs : les aînés, Moulay Hassan et Lalla Aïcha, que leur père pousse depuis des années sur le devant de la scène. La césure est nette entre eux et le reste de la fratrie. Mohammed ben Youssef a instauré dans son clan un droit d'aînesse, se montre plus exigeant envers eux, et au contraire plus conciliant avec les autres, qu'il n'incite pas à affirmer leur personnalité. Aïcha, qui a 24 ans en 1954, n'hésite pas à tenir tête à son père et à son frère aîné. Elle a été l'une des premières Marocaines à obtenir le certificat d'études primaires pour les filles musulmanes, voulu par son

---

<sup>1835</sup> Lettre du haut-commissaire à Madagascar au directeur Afrique-Levant, 2 mars 1954, CADLC, 24QO-21 ; lettre du lieutenant-colonel Touya au haut-commissaire à Madagascar, 16 avril 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1836</sup> Rapport du capitaine Riehl, chargé de la sécurité de l'ancien sultan, au chef du Cabinet civil du résident général au Maroc, 17 et 25 janvier 1954, CADN, 1MA200-899 ; Capitaine Riehl, Rapport sur les dépenses supplémentaires imputées à l'ex-sultan du Maroc pendant son séjour en France, 15 avril 1954, CADLC, 24QO-837.

<sup>1837</sup> Lettre du haut-commissaire de la République française à Madagascar Barques, au ministre de la France d'Outre-Mer, Buron, 26 août 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1838</sup> Il s'est baigné nu avec d'autres jeunes dans la piscine de la ville. Télégramme du poste d'Antsirabe au ministère de la France d'Outre-Mer, 22 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

père<sup>1839</sup>. Après avoir été éduquées au palais, en compagnie d'autres jeunes filles issues des élites, Aïcha et sa sœur Nuzha ont étudié au lycée français de Rabat, où il semblerait que leurs résultats scolaires n'aient pas donné entière satisfaction, ni à leurs enseignants ni à leur père. Aïcha a dû redoubler sa troisième. Les jeunes filles sont alors rappelées au Palais pour y continuer leur éducation<sup>1840</sup>, et Aïcha n'en obtient pas moins le bac en juin 1952. Poussée par son père qui a souhaité en faire l'égérie de la modernisation du statut de la femme, d'où sa prise de parole à Tanger en 1947, Aïcha s'est ensuite spécialisée sur la question du droit des femmes (musulmanes). Avant l'exil, elle était régulièrement invitée, sans pouvoir s'y rendre, à des conférences internationales<sup>1841</sup>. À Madagascar, elle continue de s'informer sur la situation marocaine et n'hésite pas à donner son avis, que son père écoute<sup>1842</sup>. La liberté partielle donnée à ses filles par Mohammed ben Youssef a choqué les Marocains les plus traditionalistes, à commencer par le nouveau sultan Mohammed ben Arafâ. Dès sa montée sur le trône, une fois à la tête de la dynastie, il dénonce le comportement des filles de son prédécesseur qu'il juge indécent<sup>1843</sup>. Garant de l'honneur familial, le nouveau sultan se déclare prêt à les accueillir pour les marier à d'autres Alaouites, seul rôle possible pour elles selon l'interprétation traditionnelle. Aïcha et ses sœurs incarnent donc la césure idéologique qui traverse la dynastie alaouite, à l'image du pays tout entier.

Et puis il y a Moulay Hassan, l'aîné et sans conteste le favori, dont son père a fait son lieutenant et successeur depuis sa naissance. Pour son frère et lui, le sultan a inauguré en 1942 le Collège impérial en bordure du mechouar. Il avait d'abord souhaité envoyer ses fils en France, mais la guerre l'en avait empêché. Dans ce Collège, chaque prince disposait d'une classe, entouré de quelques camarades triés sur le volet, choisis parmi les grandes familles du Maroc<sup>1844</sup>. Si la Résidence a imposé un directeur français à l'établissement, et si la plupart des enseignants sont de la même nationalité, le sultan a le choix des enseignants marocains,

---

<sup>1839</sup> P. VERMEREN, *La formation des élites marocaines et tunisiennes...*, op. cit., p. 105.

<sup>1840</sup> Note d'information mensuelle sur le Makhzen, n°11, décembre 1948, 24QO-15, f° 275.

<sup>1841</sup> En 1950, elle est invitée par la femme du premier ministre pakistanais à un congrès des femmes pakistanaises, mais la Résidence générale lui demande de décliner l'invitation. La même année, Aïcha accepte la présidence de l'association de la jeune fille arabe algérienne, CADN, 1MA200-890.

<sup>1842</sup> Sous surveillance comme tous les autres membres de la famille, une de ses conversations avec une amie est captée. Elle y défend l'idée que l'essentiel des problèmes marocains sont liés au Glaoui et que sa disparition arrangerait tout, notamment parce qu'il ferait chanter les politiques français : « *Mendès France est tenu par cet homme qui connaît trop de choses sur Juin, Guillaume et les autres* », Lettre du haut-commissaire de la République française à Madagascar, au ministre de la France d'Outre-Mer, Buron, 29 novembre 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1843</sup> « *Il n'est pas bon que les filles des Alaouites fréquentent les bars, et se signalent par un comportement critiquable, sinon scandaleux. Le sultan en souffre comme d'une atteinte personnelle, qu'il est possible de lui épargner.* » Compte-rendu d'audience de Mohammed ben Arafâ, 7 septembre 1953, CADLC, 24QO-20.

<sup>1844</sup> Sur le collège impérial, voir CADN, 1MA1-569 et 3MA900-55. La distribution annuelle des prix donne une bonne idée de la fonction du collège impérial : Moulay Hassan y rafle presque toutes les premières places : Al-Ma'had al-sultānī, *Ḥafla tawzy' al-ğawā'i'z, sana 1363*, Collège impérial, *Distribution solennelle des prix, 1942-1943*, CADN, 1MA1-569.

notamment pour l'arabe : Mohammed el-Fassi en faisait partie, et plus tard, Ahmed Bargach et Mehdi ben Barka, que Moulay Hassan a eu comme professeur de mathématiques. Le sultan était très attentif à la vie de l'établissement, comme à tout ce qui concerne l'éducation. Sans être mauvais, Hassan n'était pas toujours un étudiant brillant<sup>1845</sup>. Mais le Collège, dont le programme serait inspiré de celui de l'École des Roches en France, était dirigé par un professeur de philosophie prêt à tout pour contenter son impérial élève et surtout son impérial parent d'élève, et il arrivait que Hassan remporte presque tous les prix d'une année. Le jeune homme fait preuve d'une indéniable curiosité intellectuelle. Il a obtenu sans trop de difficultés la première partie de son bac en 1947 et la seconde partie l'année suivante, série philosophie. S'est alors posée la question de son avenir. À son âge, Mohammed ben Youssef régnait déjà sur le Maroc, et ni lui ni ses frères n'avaient bénéficié d'une éducation élaborée. Mais le sultan souhaitait moderniser l'institution monarchique, et peut-être l'envoyer dans un établissement supérieur prestigieux en France, à l'instar des monarques du Moyen-Orient dont les fils étudient dans l'académie royale militaire de Sandhurst en Angleterre<sup>1846</sup>. Finalement, le prince est resté au Maroc, pour y étudier à partir de 1948 le droit (français et marocain) à Rabat, mais aussi les sciences religieuses. Il a passé avec succès ses oraux en juin 1952 à l'Université de Bordeaux. Moulay Hassan possède donc un niveau d'éducation bien plus élevé que son père, chez qui on sent parfois un complexe d'infériorité. Pour son fils, il a suivi une stratégie scolaire tout à fait commune pour les élites marocaines durant le Protectorat. Hassan ressemble à ceux que l'on nomme à l'époque les « évolués », ces jeunes Maghrébins formés en France, habillés à l'euro-péenne et des rangs desquels sont souvent issus les meneurs nationalistes. Hassan maîtrise parfaitement le français et est un fin connaisseur de la France et sa culture. L'inventaire de sa bibliothèque (principalement francophone) réalisé après la déposition est bien loin des livres que son père, à son âge, pouvait avoir à sa disposition au palais : il aime la littérature classique française, des auteurs du Grand Siècle à Anatole France en passant par Chateaubriand qui serait son auteur préféré, et goûte particulièrement les romans policiers ainsi que les ouvrages d'histoire (de France) — de nombreux livres sur Napoléon sont retrouvés au palais<sup>1847</sup>. En parallèle, Hassan a débuté de son propre chef une carrière militaire, avec l'aval de son père et du résident Juin, les Français y voyant un moyen d'entretenir, par l'armée, le lien entre la dynastie et la

---

<sup>1845</sup> Au début de son règne, le journaliste Georges Vaucher a pu consulter ses bulletins de note et quelques-unes de ses copies. Ses notes en « comportement » et en « internat » (puisque les princes dorment au Collège dans des chambres individuelles) sont particulièrement mauvaises ; G. VAUCHER, *Sous les cèdres d'Ifrane*, op. cit..

<sup>1846</sup> Audience du sultan au conseiller du gouvernement chérifien Chancel, 13 janvier 1945, CADLC, 24QO-27, f° 100 ; L. Chancel, « Éducation du Prince Moulay Hassan, fils aîné de S. M. le sultan », janvier 1945, CADLC, 24QO-27, f° 103.

<sup>1847</sup> Inventaire de la villa de Moulay Hassan, septembre 1953, CADLC, 24QO-26.

France<sup>1848</sup>. À l'été 1949, il s'est embarqué sur le croiseur-école Jeanne d'Arc depuis la Tunisie (Bizerte) jusqu'à Brest<sup>1849</sup>. À la demande de son père, il y a été traité comme les autres élèves. Le principal intéressé ne semble pas avoir aimé l'expérience, qui s'est pourtant bien déroulée aux yeux des Français<sup>1850</sup>.

Droit et formation militaire : ce sont précisément les deux formations majeures qui font défaut au sultan. Mohammed ben Youssef s'appuie de plus en plus sur son fils aîné, et tient compte des conseils qu'il lui demande, notamment sur le plan juridique. Depuis sa naissance, le sultan le considère comme son prince héritier. Il aime à se faire appeler « *père du futur roi*<sup>1851</sup> ». Les Français, dans les années 1930, n'y avaient rien trouvé à redire. Mais la Résidence change d'avis à mesure que le sultan prend ses distances. Elle se raccroche à la conception traditionnelle de la monarchie, et combat l'idée qu'il puisse y avoir un prince héritier<sup>1852</sup>. L'engagement du père et du fils en faveur de l'indépendance commence en même temps et se fait en parallèle. Dans ses souvenirs souvent très reconstruits, Hassan présente la rencontre d'Anfa, à laquelle son père l'a amené, comme son initiation politique, et l'on peut aussi considérer qu'elle joue le même rôle pour le sultan. Il prend part aux troubles qui éclatent sur le mechouar le 29 janvier 1944 à la suite du Manifeste de l'Indépendance. Selon son témoignage ultérieur, il aurait compris ce jour-là, âgé de 15 ans, que l'indépendance était inéluctable<sup>1853</sup>. Le soutien du prince aux manifestants est corroboré par le témoignage de sa gouvernante de l'époque, une certaine Andrée Phely<sup>1854</sup>. Elle décrit le Collège impérial comme un repère nationaliste, grâce à une direction qui fermait les yeux et dont le principal objectif aurait été de plaire au sultan. L'institutrice dénonçait surtout son élève, intelligent, mais turbulent, et surtout acquis au nationalisme. Hassan aurait dit des Français que le Maroc aurait pu les « *chasser à coups de pierres, au moment de la défaite* », en 1940<sup>1855</sup>, et une autre fois : « *S'il y a des troubles au Maroc et si*

---

<sup>1848</sup> Direction d'Afrique-Levant, Note pour le ministre, 22 juin 1949, CADLC, 24QO-27.

<sup>1849</sup> De passage à Tunis, Moulay Hassan rencontre le bey et lui remet une lettre de son père. De nombreux documents sur cet été maritime du prince en CADLC, 24QO-27.

<sup>1850</sup> Consulat de France à Tanger, note pour le directeur du cabinet militaire du résident général, septembre 1949, CADN, IMA200-890. À la fin de cette formation militaire, Hassan voyage durant l'été en France, à Madrid (où ni son père ni son grand-père ne se sont jamais rendus) et dans les capitales andalouses, et s'arrête à Tanger au retour.

<sup>1851</sup> L. Chancel, « Éducation du Prince Moulay Hassan, fils aîné de S. M. le sultan », janvier 1945, 24QO-27, f° 103.

<sup>1852</sup> Lettre du résident général Juin au ministre des Affaires étrangères, 14 septembre 1950, CADLC, 24QO-28. Note sur la succession au trône marocain, 27 juillet 1953, CADN, IMA200-879.

<sup>1853</sup> « *J'étais assez violent, abrupt, y compris en paroles, il ne faut pas oublier que j'avais quatorze ou quinze ans et qu'à cet âge la relativité dans le jugement n'existe pas. Mon Père, lui, était radical dans ses choix fondamentaux, mais il parlait par métaphore, il n'était jamais cassant.* » HASSAN II et É. LAURENT, *La mémoire d'un roi*, op. cit., p. 14.

<sup>1854</sup> Institutrice détachée à la bibliothèque du Protectorat et gouvernante des princes au Collège impérial d'août 1943 à février 1944, peintre à ses heures, elle est écartée par le sultan après les troubles, et écrit à deux reprises au général de Gaulle dans les mois qui suivent pour retrouver une position. Officiellement, le sultan demande son départ pour des questions de mœurs (une aventure avec un soldat américain) ; la raison de son départ est plutôt qu'elle a dénoncé le prince auprès de la Résidence générale.

<sup>1855</sup> Lettre d'Andrée Phely au général de Gaulle, 15 septembre 1944, CADLC, 24QO-836.

*les Français n'ont pas rétabli l'ordre au bout de 24 heures, les Américains et les Anglais nous donneront notre indépendance. Roosevelt et Churchill l'ont dit*<sup>1856</sup>. » Le fils répète sans doute les espoirs du père<sup>1857</sup>.

En exil, même s'il lui arrive de partager les plaisirs de son frère et de ses sœurs, Hassan fait preuve d'un grand sérieux. Les premières semaines, il prend en charge la famille. Les rapports entre le père et le fils sont compliqués dans les premiers jours, car le premier reproche au second la radicalité dont il aurait été le moteur et qui les a conduits à la déposition<sup>1858</sup>. Hassan considère lui-même avoir joué un rôle majeur dans la lutte pour l'indépendance<sup>1859</sup>. La relation s'apaise ensuite, mais le prince contrôle jalousement l'accès à son père, à qui il sert de secrétaire<sup>1860</sup>. Il est de tous les échanges avec les Français, et ne tolère pas que son frère cadet ou sa sœur Aïcha essayent d'influencer leur père. Il suit attentivement l'actualité et discute avec les Français qui les entourent. Sa soif de regagner le trône semble souvent plus forte que celle de son père. À partir de l'exil, la biographie de Mohammed ben Youssef devient de cette façon indissociable de celle de son fils : le couple politique qu'ils forment, le second prenant progressivement l'ascendant sur le premier, est au cœur des premières années de l'indépendance.

L'entourage du sultan à Antsirabe ne se résume pas à ses enfants. Il y a aussi toutes celles que l'on ne voit pas sur le portrait de famille, les femmes et concubines qui ne sortent que rarement dans les rues d'Antsirabe, et toujours intégralement voilées et accompagnées de Mohammed ben Youssef<sup>1861</sup>. Derrière la modernité familiale qu'il souhaite afficher, il reste attaché à certaines formes traditionnelles, qui sont des marqueurs de son autorité privée comme politique. En 1953, son harem se compose d'une trentaine de femmes. Comme pour les villas, c'est le seul moment du règne où les Français ont accès à la partie la plus intime de la vie du sultan. Puisque ces femmes sont un temps sorties de leur réclusion normalement perpétuelle, nous pouvons leur redonner leur identité, même quand il ne s'agit que de leur nom d'esclave. Elles se nomment Umm Lālla Zohra (la mère de Fatima Zohra, première fille du sultan), Al-Ḥayzuran, Al-Yāsmīn, 'Ā'īša, 'Ud al-Ward, Al-Ġāliya, Nufīsa, Ḥabība, Faṭḥ al-Zahr, Zahwa,

---

<sup>1856</sup> Rapport d'Andrée Phely pour le CFLN, 5 mars 1944, CADLC, 24QO-836.

<sup>1857</sup> Il n'y a qu'un point sur lequel père et fils ne sont pas d'accord le 29 janvier 1944, c'est le traitement réservé par la foule à Si Mammeri, dont le fils se félicite. Ces propos, rapportés au sultan, valent au prince une sévère correction et accroissent les tensions d'alors entre le Palais et la Résidence. Rapport d'Andrée Phely pour le CFLN, 5 mars 1944, CADLC, 24QO-836 ; Compte-rendu d'un entretien entre le sultan et un fonctionnaire de la Résidence (le conseiller du gouvernement ?), 7 avril 1944, CADN, 1MA200-885.

<sup>1858</sup> Note secrète à partir de renseignements fournis par un serviteur de l'ancien sultan, 5 septembre 1953, CADN, 1MA200-899.

<sup>1859</sup> Note de renseignements, Zonza, 28 septembre 1953, CADN, 1MA200-899.

<sup>1860</sup> Toute la correspondance est écrite par lui. Son père serait incapable de faire des références cicéroniennes ou hugoliennes.

<sup>1861</sup> La seule image que nous ayons d'elles est une vidéo tournée lors de leur départ pour la Corse : British Pathé, « Ex-sultan of Morocco's wives », 1953, 1'24'', <https://www.britishpathe.com/asset/197544/>



Al-Ḥaylī, Marḡāna, Ḥaddūḡ, Nūr al-Ṣabāḥ, Faḍīla, Ṭamū, Farīda, Faṭna, Šams al-Ḍuḡā, Hanīyya, Bāšā, Kulṭūm, Al-Sa‘diyya, Zubayda, ‘Awīša, Nūr al-Šams, Zohra, Ṭamū de nouveau et Barīka<sup>1862</sup>. L’administration française au Maroc a toujours toléré l’existence d’un esclavage palatial : serviteurs rémunérés, mais soumis par leur statut à leur maître tout puissant, eunuques et femmes du harem<sup>1863</sup>. Ces femmes ne rejoignent le sultan en Corse qu’au début du mois de septembre 1953, le temps pour la Résidence de s’assurer qu’elles sont volontaires. La majorité choisit de rejoindre leur maître. Il semble que la pression du groupe, exercée notamment par les concubines plus âgées et concubines du sultan précédent, ait été forte. Beaucoup de ces femmes n’ont aucun moyen de subsistance en dehors du palais, et plus aucune famille. Mais huit d’entre elles choisissent de ne pas partir. Depuis la Corse, Mohammed ben Youssef s’en scandalise : « *Ces jeunes femmes n’ayant, à la connaissance de Sa Majesté, aucun parent proche ou éloigné, avaient été recueillies au Palais et dotées de vêtements et de bijoux. Ces vêtements et bijoux leur avaient été donnés en usufruit. La propriété entière ne leur en revenant qu’au décès de Sa Majesté*<sup>1864</sup>. » Elles sont sa propriété. Un document notarié signé en mai 1952 est censé le rappeler, dans lequel le sultan « *dispose que ses concubines vierges et non vierges se trouveront affranchies à sa mort* », qu’elles recevront une petite partie de son héritage, et disposeront collectivement d’une résidence à Marrakech, tout en continuant de dépendre de son fils Hassan<sup>1865</sup>.

Parmi les femmes de l’ancien sultan, deux se détachent : ses épouses légitimes. Marié une première fois à une cousine en 1926 et divorcé dès le début de son règne, Mohammed ben Youssef n’a eu des enfants qu’avec des concubines. Ceux qu’il a eu entre 1929 et 1940 avec ‘Abla, ont été reconnus, et il a fini par épouser leur mère en 1940<sup>1866</sup>. Des années plus tard, le sultan s’est épris d’une autre femme, Bahiyya, qui lui aurait été offerte comme esclave par le

---

<sup>1862</sup> Certains de ces noms d’esclaves sont aisément reconnaissables au fait qu’ils désignent des noms de plantes (Bambou, Jasmin, Bois de Rose, Floraison), de matière précieuse (Corail), ou se rapportent à la beauté de ces femmes (la Précieuse, Bien-aimée, Bonheur, Lumière du Matin, Vertu, L’Unique). Les noms sont donnés d’après leur version en arabe manuscrite présente dans une lettre du sultan, peut-être de sa main : lettre du sultan au président de la République, 21 août 1953, ANP, 457AP-118 (archives Bidault) ; lettre du résident général Guillaume au ministre des Affaires étrangères G. Bidault, et annexes, 20 septembre 1953, CADLC, 24QO-20.

<sup>1863</sup> En août 1953, le résident Guillaume fait semblant de découvrir la situation de ces femmes dans une lettre envoyée au ministère : « *Le harem se compose de trente femmes, dont une douzaine passent pour vierges, en comptant la sœur de l’une d’elles, qui se trouve fortuitement dans ce milieu. Leur condition est l’oisiveté complète et aussi l’esclavage. Entrées fort jeunes au Palais, elles ont rompu tous leurs liens de famille et perdu jusqu’à leur nom. Elles vivent cloîtrées, sans contact avec l’extérieur, sans relation d’aucune sorte.* » Télégramme du résident général Guillaume au ministère des Affaires étrangères, 8 septembre 1953, CADLC, 24QO-20.

<sup>1864</sup> Lettre du « Secrétariat particulier » de l’ancien sultan (probablement son fils Hassan) au conseiller du gouvernement chérifien, 15 septembre 1953, CADLC, 24QO-20.

<sup>1865</sup> « Note sur l’affranchissement posthume des concubines », septembre 1953, CADLC, 24QO-20.

<sup>1866</sup> Elle avait accompagné le sultan lors du voyage à Paris en 1950, mais n’avait jamais paru en public. Les instructions protocolaires françaises conseillaient même aux membres du gouvernement, peu au fait de l’étiquette marocaine, de ne jamais faire mention ni des femmes du sultan, ni de ses filles. Si jamais Abla devait être mentionnée, elle ne pouvait pas être nommée, mais seulement sous le titre de « mère des princes ». Note sur le protocole chérifien, 29 septembre 1950, CADLC, 24QO17.

pacha de Mogador. Il l'aurait épousée en 1952, mariage qui serait mal passé auprès de la première épouse et de leur fils aîné<sup>1867</sup>. 'Abla est forte d'être la mère du fils aîné et de presque tous les autres enfants du sultan. Son avis compte et Mohammed ben Youssef n'hésiterait pas à la consulter. De son côté, Bahiyya est enceinte lorsqu'elle quitte le Maroc. Le 14 avril 1954, à Antsirabe, elle accouche par césarienne d'une fille. Le Dr Dubois-Roquebert a été envoyé pour l'occasion par le gouvernement français<sup>1868</sup>. La petite fille, dont une reproduction de l'acte de naissance est conservée dans les Archives royales, est prénommée Amina (Amīna, 1954-2012) et fait le bonheur de son père durant la difficile période d'exil<sup>1869</sup>. Presque toutes les photographies de l'époque, largement reproduites depuis, le figurent tout sourire avec sa fille.

Convaincu d'avoir définitivement perdu le pouvoir, Mohammed ben Youssef s'est donc replié pendant près de deux ans sur son clan familial<sup>1870</sup>. Dans une lettre à l'un de ses cousins, également conservée aux Archives royales, le prince Hassan exprime lui aussi en mai 1954 l'importance des valeurs familiales, puisque c'est presque tout ce qui leur reste : « *Il faut que notre famille garde sa cohésion. Notre famille doit prouver à tous, amis ou ennemis, que les retours de la Fortune ne lui font perdre ni son homogénéité, ni sa dignité et encore moins sa foi dans la justice du Tout Puissant. Nous avons, dans nos veines, un sang qui ne saurait souffrir d'être souillé par la bassesse ou avili par la lâcheté. [...] Mais un Alaouite, un vrai, n'a jamais baissé la tête devant les assauts de l'adversité et ce n'est pas nous, la jeune génération de la famille, qui allons le faire. C'est beau d'avoir un passé comme le nôtre, à tous. Et s'il est beau à porter, il est lourd à supporter*<sup>1871</sup>. »

---

<sup>1867</sup> Note de renseignements sur le mariage du sultan, 12 août 1952, CADN, 1MA200-890. F. CLERET, *Le cheval du roi*, op. cit., p196.

<sup>1868</sup> H. DUBOIS-ROQUEBERT, *Mohammed V, Hassan II, tels que je les ai connus*, op. cit.

<sup>1869</sup> « *L'an mil neuf cent cinquante-quatre, le quatorze avril à treize heures trente minutes est née à Antsirabe-ville Lalla Amina de sexe féminin de Sa majesté Sidi Mohamed Ben Youssef Ben Hassan et de Lalla Bahia, son épouse, tous deux résidant à Antsirabe.* » DAR, A21-021.

<sup>1870</sup> « *Vous Nous demandez de vous donner des nouvelles de Nous-mêmes et de Nos enfants. Notre vie n'est point différente de celle que décrit Victor Hugo dans les « Proscrits ». [...] Pour ce qui est de Nos enfants, ils perdent leur temps ; on dirait qu'ils ont été destinés à passer la fleur de leur jeunesse en exil. Grâce à Dieu, la jeune Princesse est un réconfort et une consolation, tant pour Nous-mêmes que pour ses frères et sœurs.* » Lettre de Mohammed ben Youssef à Marcelin Flandrin, 24 janvier 1955, CADLC, 24QO21.

<sup>1871</sup> Lettre manuscrite de Moulay Hassan à Moulay Ahmed, 19 mai 1954, DAR, A21-021.

### 6.3 Le souvenir du sultan et la survie des espoirs : mobilisations au Maroc et à Paris

Le processus politique qui conduit à l'indépendance du Maroc entremêle des enjeux marocains, franco-français et internationaux, et des réseaux d'acteurs aux intérêts divergents. Il est surtout saccadé, fait de longs mois d'enlèvement puis de brusques accélérations. Sa chronologie a déjà été retracée par plusieurs auteurs, avec force détails et plus ou moins de clarté, souvent moins que plus<sup>1872</sup>. L'objectif des deux prochains chapitres n'est pas de couvrir l'ensemble des aspects qui expliquent l'accès du Maroc à l'indépendance, mais de l'expliquer en prenant autant que possible le point de vue du sultan déposé, et celui de ses partisans qui, au Maroc et en France, exigent son retour. La séquence qui court de 1953 à 1955, et qui coïncide avec l'exil, a été baptisée par le roman royal la « révolution du roi et du peuple ». Cette expression, utilisée dès 1956, interprète l'accession à l'indépendance comme un processus révolutionnaire et une alliance entre le monarque et ses sujets qui, dans la lutte, auraient obtenu ou plutôt arraché à la France d'abord le retour du sultan, ensuite l'indépendance. Comme je le montrerai, cette interprétation est défailante sur de nombreux aspects, parce qu'elle cherche à lisser la complexité d'un moment en l'entourant d'une chape aveuglante de gloire. Le rôle personnel de Mohammed ben Youssef dans son retour et dans l'obtention de l'indépendance doit en particulier être précisément estimé, loin de l'hagiographie. Or, il apparaît rapidement que beaucoup s'est fait sans lui, à ses dépens comme à son avantage, et que son retour n'a longtemps rien eu d'évident. Ce qui ne signifie pas, paradoxalement, que l'homme n'ait pas été central. Ce chapitre se penche sur les espoirs qu'il a continué d'incarner durant son exil, d'abord le souvenir qu'il a laissé au Maroc et sur lequel s'appuient des revendications parfois violentes, ensuite le réseau de ses soutiens qui se sont mobilisés en France. Tout ce qui explique que le sultan, malgré l'exil, ait quand même été là lorsque le gouvernement français choisit de rouvrir le dossier marocain à l'été 1955. Avant d'être réalisé, son retour sur le trône a été ardemment désiré.

---

<sup>1872</sup> L'ouvrage fondamental, aujourd'hui difficile à trouver, est l'enquête réalisée par Stéphane Bernard, financée à partir de 1957 par la Fondation Carnegie pour la Paix internationale. Le premier volume est le plus utile, les deux suivants paraissent aujourd'hui un peu trop théoriques, car essaient de comprendre les raisons structurelles de la décolonisation du Maroc. S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain, 1943-1956*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles, 1963. Le récit peut être efficacement complété par le classique C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes, op. cit.*. S. Lazraq est la première à avoir ouvert les archives diplomatiques françaises ; son livre, bien que très événementiel, a le mérite de constituer une bonne trame de départ : S. LAZRAQ, *La France et le retour de Mohammed V*, Paris, L'Harmattan, 2003. Un historien japonais a rouvert le dossier dans une perspective plus internationale, mais reste lui aussi très événementiel : R. IKEDA, *The Imperialism of French Decolonisation : French Policy and the Anglo-American Response in Tunisia and Morocco*, Palgrave Macmillan, London, 2015. Aucun de ces auteurs n'étudie véritablement ce que le processus de décolonisation implique pour la monarchie marocaine.

## A. Le grand absent

Au Maroc, Mohammed ben Youssef brille par son absence. Bien qu'exilé à des milliers de kilomètres sur une île de l'océan Indien, il continue de faire parler de lui. Son souvenir est vif et son portrait circule, conséquence de son exil interprété par ses partisans comme un martyr, et de l'importance que le sultan avait accordée à son image depuis une dizaine d'années. Bien que le mouvement pour l'indépendance ait été doublement décapité, d'autres formes de mobilisation, plus populaires, mais également plus violentes, voient rapidement le jour.

Mohammed ben Youssef n'est plus présent physiquement au Maroc, mais d'août 1953 à novembre 1955, il est encore présent dans de nombreux esprits qui plaignent ce qu'il a dû souffrir pour son peuple et aspirent à son retour. Les exemples les plus connus de cette présence sont les récits de femmes et d'hommes qui racontent avoir vu son visage sur la Lune, comme celui d'un saint ou d'un martyr<sup>1873</sup>. C'est encore aujourd'hui un des mythes récurrents sur la vie du sultan, passage obligé de tous les ouvrages hagiographiques. Les premières références à ce phénomène, rapportées par les services de renseignement français, apparaissent dès les premiers jours de l'exil et se propagent rapidement. Ils illustrent la centralité de la figure de Mohammed ben Youssef, au sens propre comme figuré, dans son combat politique. Ses apparitions sur la Lune sont comme une persistance rétinienne de l'important travail qu'il a entrepris sur son image depuis la guerre.

Les archives françaises conservent la trace de nombreux engagements populaires et quotidiens en faveur du sultan, juste avant sa déposition et après, dans des formes et supports d'une grande diversité. C'est aussi par ce rappel fréquent du nom et de l'image du sultan que ce dernier a pu continuer de prétendre à un rôle politique. Une énumération plus approfondie pourrait être réalisée en explorant plus largement les archives, notamment locales, mais quelques exemples peuvent déjà être donnés. Une profusion de tracts apparaît à l'été 1953, juste avant la déposition, distribués, passés sous les portes, collés aux murs. Ils expriment le soutien du peuple pour son sultan et sa volonté de le défendre, jusqu'à la mort. Parmi de nombreux exemples :

« *À bas les traitres — Vive le sultan* »

« *Le peuple marocain sacrifiera corps et bien pour défendre son Roi Mohamed V* »

---

<sup>1873</sup> Cette association entre le sultan et la Lune peut renvoyer à certains épisodes de la vie du Prophète. Selon un hadith (Buḥārī, n° 6542), il aurait déclaré : « *Un groupe de soixante-dix mille personnes de ma communauté entreront au Paradis, leur visage brillera comme la pleine Lune dans la nuit sombre* ». Un autre hadith rapporte : « *Le Mahdi fait partie de ma descendance. Son visage ressemble à la Lune resplendissante* ». Dans le Coran, la division de la Lune (évoquée dans la sourate *La Lune*, LIV) signale un moment fatidique, voire la proximité du Jugement dernier. Le titre d'une biographie en arabe renvoie aux apparitions du sultan : 'A. M. AL-'ALAWI, *Muḥammad al-ḥāmīs : wa-r'āynāhū fī al-qamr ! [Mohammed V : nous l'avons vu sur la Lune !]*, Rabat, Ministère des Habous et des Affaires islamiques, 2003

*« Aucune vie n'est utile pour nous si ce n'est celle de Mohamed V. Notre vie est dévouée à sa cause. Que Dieu fasse triompher. À bas les traîtres »*

*« Pas de vie sans Mohamed V  
Nous nous sacrifions pour Mohamed V  
Nous mourrons et vive Mohamed V  
Dieu t'aidera, Ô Mohamed V<sup>1874</sup> »*

Ce sont de simples papillons de papiers, écrits à la hâte et retrouvés un peu partout dans les rues des villes. Ces formes de mobilisation se poursuivent après la déposition, et des graffitis favorables au sultan, à la craie ou au charbon, apparaissent régulièrement sur les murs des médinas. Des chansons font également leur apparition, entendues lors de manifestations ou célébrations et reportées dans les archives coloniales :

*Sidi Mohammed ben Arafa  
A un nez d'âne  
Et une tête de mule !  
Lève les yeux vers le ciel,  
Tu verras ton seigneur sur la Lune !  
L'īd al-saġīr sans hadiyya  
Et l'īd al-kabīr sans sacrifice  
À Achoura nous aurons l'indépendance et la liberté  
Et celui qui a un beau nom [Mohammed V] nous reviendra<sup>1875</sup> !*

Ces *ephemera*, simples, courts et parfois maladroits dans leur réalisation, constituent des témoins matériels directs des engagements et de la pensée politique des catégories populaires marocaines, qui nous permettent de percevoir la décolonisation marocaine par en bas<sup>1876</sup>. Les partis nationalistes étant décapités et le sultan en exil, les principaux acteurs de la mobilisation pour l'indépendance après 1953, par les mots et les actes, parfois violents, sont des Marocains et Marocaines issus des classes populaires. Ces tracts, graffitis et papillons, dont la diffusion réelle est difficile à estimer et se limite sans doute aux grandes villes, sont pour moi la preuve d'une vénération populaire pour le sultan et de la structuration d'une culture populaire autour de sa personne. Ils témoignent d'une fidélité maintenue, même s'il ne faudrait pas la considérer rétrospectivement comme unanime. Je propose de les interpréter comme des preuves d'allégeance, formalisées à l'écrit : alors que les élites non-nationalistes ont signé des *bay'a*-s reconnaissant Mohammed ben Arafa, les militants populaires réaffirment, à leur façon, leur

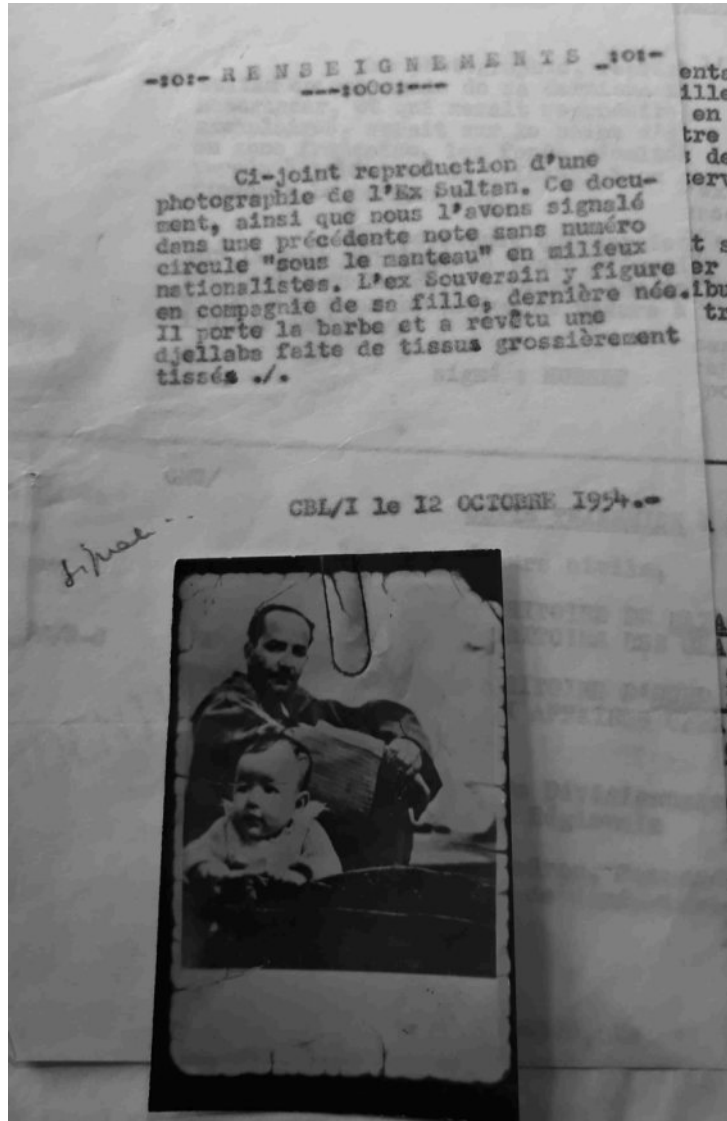
---

<sup>1874</sup> Ces exemples parmi d'autres peuvent être trouvés dans le carton CADN, IMA200-897. Le contexte de découverte de ces documents n'est pas toujours indiqué, et les versions originales en arabe ne sont pas toujours disponibles ; mais des reproductions des originaux, voire les originaux eux-mêmes peuvent parfois être retrouvés.

<sup>1875</sup> Achoura (*'āshūrā*) désigne, dans le sunnisme, la fête qui commémore le passage de la mer Rouge par Moïse. Traduction personnelle. Note de renseignements au sujet d'une chanson favorable à Mohammed ben Youssef, entendue à Rabat en novembre 1953 (au moment de l'ancienne fête du Trône), CADN, IMA200-904.

<sup>1876</sup> Pour des exemples similaires durant la guerre d'Algérie : S. CRANE, « Rewriting the Battles of Algiers: Ephemeral Tactics in the City at War », *Space and Culture*, vol. 18, n° 4, 1<sup>er</sup> novembre 2015, p. 387-410.

allégeance au sultan déposé dont le nom est régulièrement répété et écrit (sous la forme « Mohammed V »). Du fait de la délégitimation croissante du système politique traditionnel, associé à la colonisation, la période de 1953 à 1955 est un creuset créatif pour les liens politiques. Les mobilisations en faveur de Mohammed ben Youssef témoignent de l'émergence d'un lien direct, en gestation depuis plusieurs années, entre le sultan et son peuple, qui se passe des élites (traditionnelles comme nationalistes).



**Ill. n° 22 Photographie représentant Mohammed ben Youssef en exil, avec sa fille Amina**

*Direction de l'Intérieur, Note de renseignements, 12 octobre 1954, CADN, 11MA2-154.*

Comme lors d'épisodes précédents, les autorités françaises reçoivent régulièrement des télégrammes et des pétitions, de quelques signatures à plusieurs milliers, pour réclamer le retour du sultan et avec lui l'indépendance. En juillet 1954 par exemple, 75 notables de Safi, principalement des commerçants, envoient une pétition en ce sens au résident général Francis Lacoste<sup>1877</sup>. Un an plus tard, les « ouvriers et apprentis pâtisseries » de Casablanca espèrent de son successeur Gilbert Grandval « *qu'il dénouera la crise marocaine, en faisant revenir le roi légitime sur son trône*<sup>1878</sup> ». Envoyer une pétition n'est pas un acte sans danger, et il arrive que certains des signataires soient condamnés<sup>1879</sup>. Il semblerait que les femmes aient pris une part importante dans la mobilisation en faveur de l'ancien sultan, ou en tout cas qu'elles aient été mises en avant. En août 1954, 1 487 « *mères et jeunes filles marocaines* » signent une pétition en faveur du « *retour au Trône de [leur] sultan légitime* », pétition remise à la résidence par une certaine Mariam Lamrani et la jeune aviatrice Touria Chaoui<sup>1880</sup>.

Peut-être plus que les mots, dans une société où l'analphabétisme est important, l'image de l'ancien sultan, bien que chassée par les Français, est toujours aussi présente. Le 18 novembre 1953, à l'occasion de l'ancienne fête du Trône, des foulards à son effigie sont accrochés par ses partisans au sommet du minaret de plusieurs mosquées de Salé. Les objets à l'effigie du sultan se multiplient, et son visage apparaît sur des badges, des pendentifs ou des boîtes de thé...<sup>1881</sup> Cependant, ces objets sont difficiles à dater et j'estime qu'ils apparaissent surtout après l'été 1955, lorsque le retour du monarque semble de plus en plus probable. Les autorités françaises font la chasse à ces représentations. Quand des perquisitions sont menées, la découverte de photographies du souverain déchu est considérée comme une preuve à charge. Les images de son exil, qui s'échangent sous le manteau, sont aussi très appréciées. Pour la première fois, le sultan apparaît dans son quotidien familial, hors de toute pompe, ce qui met en avant son humanité : portraits de famille, scènes intimistes du sultan se reposant dans l'herbe avec sa dernière fille, tristes photographies des chambres d'hôtel d'Antsirabe, ou de la princesse Aïcha contrainte de faire elle-même les courses... Les autorités françaises tentent de lutter contre la

---

<sup>1877</sup> Pétition de 75 notables de Safi pour le résident général Lacoste, 26 juillet 1954, CADN, 1MA200-900.

<sup>1878</sup> Pétition des ouvriers et apprentis pâtisseries de Casablanca pour le résident général Grandval, 15 août 1955, CADN, 1MA200-900.

<sup>1879</sup> « Six condamnations de signataires de pétitions », *La Vigie marocaine*, 16 septembre 1954.

<sup>1880</sup> « Une lettre de femmes marocaines de Casablanca au Résident général », *Maroc-Presse*, 26 août 1954. Sur l'engagement des femmes dans la résistance marocaine : A. BAKER, *Voices of Resistance. Oral Histories of Moroccan Women*, Albany, State University of New York Press, 1998. Pour une approche très mémorielle : K. ILARZEG, *Les femmes dans l'historiographie de la Résistance marocaine*, Rabat, HCARAMAL, 2017.

<sup>1881</sup> Des exemples sont proposés dans un ouvrage de la DAR : B. SIMOU, *Al-Mağrib wa-Fransā, al-masār nahū al-īstiqlāl / Le Maroc et la France, le parcours vers l'indépendance (1912-1956)*, Rabat, Direction des Archives Royales, 2016, p. 508-509.

diffusion de ces clichés, organisée par certains nationalistes<sup>1882</sup>. La moindre manifestation de soutien à l'ancien sultan est décrite par les Français en des termes péjoratifs qui assimilent la dévotion que certains Marocains et Marocaines peuvent vouer au sultan à une forme de fanatisme. Le résident général F. Lacoste se plaint en septembre 1954 du phénomène de « *psychose des masses marocaines, surtout dans les villes* » et de « *fixation sur la personne de Sidi Mohammed ben Youssef* » qui conduit parfois à « *des scènes d'hystéries collectives des plus singulières*<sup>1883</sup> ». Ces manifestations de ferveur populaire ne sont pas toutes spontanées. Les mobilisations collectives, manifestations, pétitions, boycotts des produits français et fermetures soudaines des boutiques dans les médinas sont organisés par des militants nationalistes, tandis que de fausses informations (déclarations apocryphes de l'ancien sultan, imminence de son retour) sont colportées par la rumeur ou par les radios égyptiennes ou espagnoles.

L'été 1954, particulièrement le mois d'août, est l'une des périodes où la mobilisation en faveur du retour du sultan est la plus intense et la plus variée. Plusieurs éléments de contexte l'expliquent. Sur le plan international, la France est affaiblie par sa défaite en Indochine qui donne des forces aux mouvements anticoloniaux. Le gouvernement Laniel, celui qui a accepté la déposition de Mohammed ben Youssef, est tombé en juin, peu après Diên Biên Phu. Son successeur, le gouvernement Mendès France, se focalise durant l'été sur le règlement de la question indochinoise, et sur la question de l'autonomie interne en Tunisie. Le résident Guillaume a quitté le Maroc, et le nouveau gouvernement a nommé à sa place un civil, Francis Lacoste, qui est avec Gilbert Grandval et Pierre Boyer de Latour l'un des trois résidents que Mohammed ben Youssef n'a pas connus en poste. Le nouveau résident est réputé libéral, ce qui n'est guère difficile en comparaison de ses deux prédécesseurs. Mais les espoirs des nationalistes ont peu de chance d'être entendus, car Pierre Mendès France choisit de se concentrer sur la situation en Tunisie. Alors que dans les médinas des grandes villes les boutiques ferment presque tous les jours depuis le mois de juin en signe de protestation, de jeunes notables nationalistes remettent fin juillet à la Résidence générale un mémoire, dans lequel ils demandent la levée de l'état de siège et l'accord immédiat des libertés politiques et fondamentales<sup>1884</sup>. Dans le même temps, beaucoup plus préoccupant pour les soutiens de Mohammed ben Arafa, une

---

<sup>1882</sup> Les clichés sont probablement pris par des membres de la famille sultaniennne en exil, ou par leurs rares visiteurs, puis sortis de Madagascar et confiés aux cercles nationalistes qui se chargent de leur diffusion. Le tout semble très organisé. L'ancien délégué du grand vizir à l'agriculture Abdallah Sbihi serait par exemple impliqué. « Rapport d'investigation au sujet de la vente de photographies de l'ex-Sultan », 19 septembre 1955, CADN, 1MA200-899.

<sup>1883</sup> Télégramme du résident général Lacoste au ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, 7 septembre 1954, CADLC, 24QO-88.

<sup>1884</sup> Lettre du résident général Lacoste au ministre des Affaires marocaines et tunisiennes Fouchet, 25 juillet 1954, CADLC, 24QO-87.



quarantaine d'oulémas de Fès remet un second texte à Francis Lacoste pour dénoncer les dommages subis par la religion depuis un an, dont la destitution est la meilleure illustration<sup>1885</sup>. Cette prise de position forte de la part des hommes de religion les plus prestigieux du pays est plus que symbolique, puisqu'ils ont traditionnellement voix au chapitre dans l'élection du nouveau sultan, ce qui n'a pas été le cas en août 1953. Par cette lettre ouverte et signée, ils nient la légitimité de Mohammed ben Arafat. Cela pourrait être interprété comme une nouvelle *bay'a* en faveur de Mohammed ben Youssef, si ces oulémas ne considéraient pas que la *bay'a* de 1927 était toujours valable<sup>1886</sup>. La lettre fait des émules, et la Résidence reçoit dans les jours qui suivent des signatures d'oulémas et de profanes de plusieurs autres villes qui viennent s'y ajouter.

Début août, la situation se détériore et fait craindre aux Français une perte de contrôle, à laquelle ils participent par leur répression violente. À Fès, des manifestants réclament le retour de Mohammed ben Youssef et tentent de faire effraction dans le palais ; cinq personnes, des femmes et un enfant meurent piétinées. Le lendemain, la police doit faire face à des attaques et réplique avec des gaz lacrymogènes. Les manifestations fassies gagnent en intensité de jour en jour et se propagent à d'autres villes, à l'approche de l'*'īd al-kabīr* et du premier anniversaire (hégirien comme grégorien) de la déposition. Le portrait du sultan déchu est porté triomphalement dans les rues. À la Qaraouiyine, il est placé sur le mihrab de la mosquée, et la prière est dite en son nom<sup>1887</sup>. Il se murmure que son retour serait imminent. Face au risque insurrectionnel, la Résidence fait le choix d'une répression forte et meurtrière. L'action répressive la plus retentissante frappe les oulémas qui ont signé la pétition en faveur de l'ancien sultan. Dans le contexte des manifestations fortement réprimées à Fès, plusieurs dizaines d'oulémas signataires du manifeste se sont enfermés dans le *ḥurm*\* du sanctuaire de Moulay Idriss, lieu d'asile sacré et inviolable, où même les criminels sont à l'abri des autorités<sup>1888</sup>. Le 12 août, les oulémas reclus proclament un texte devant une très importante foule venue les soutenir : ils déclarent, face à l'« *état d'anarchie et de tension qui ne cesse de sévir au Maroc* », « *que la religion musulmane considère comme rompant ses engagements envers Dieu quiconque se détache de la « Béia » de Sidi Mohammed ben Youssef, sultan légitime du Maroc*<sup>1889</sup>. » Ici se lit clairement le

---

<sup>1885</sup> Pétition des oulémas de Fès au résident général, 25 juillet 1954, CADN, IMA200-900.

<sup>1886</sup> Les services de la Résidence notent que parmi les 40 signataires, treize avaient signé en août 1953 la *bay'a* en faveur de Mohammed ben Arafat. Direction de l'Intérieur, « Note au sujet des Ulémas », août 1954, CADN, IMA200-900.

<sup>1887</sup> Télégramme du résident général Lacoste au ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, 7 août 1954, CADLC, 24QO-88.

<sup>1888</sup> Télégramme du résident général Lacoste au ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, 18 août 1954, CADLC, 24QO-88.

<sup>1889</sup> Traduction par la Résidence générale du communiqué des oulémas de Fès reclus dans le sanctuaire de Moulay Idriss, 12 août 1954, CADN, IMA200-900.

conflit entre deux interprétations possibles de l'allégeance, qui peut être soit absolue, et donc indissoluble, soit contractuelle, avec possibilité de la défaire. Après plusieurs jours de fortes tensions, la Résidence générale et le Palais (sultan et grand vizir), décident d'un commun accord de forcer le *horm*. De nuit, les oulémas en sont délogés *manu militari* par des mokhaznis (il aurait été impossible que des Français interviennent) et sont conduits au palais de Rabat, devant le sultan. Retenus pendant plusieurs jours, ils sont contraints de se dédire de leur prise de position<sup>1890</sup>, et ceux qui le refusent sont jugés le mois suivant pour « *crime de lèse-majesté* ». Mais, du point de vue du sultan et des Français, l'opération de contrition fait plus de mal que de bien sur le plan symbolique. La violation du *horm* suscite une tempête de réactions négatives<sup>1891</sup>, et vient aussi briser un des principes fondamentaux du Protectorat, le respect de la religion et des lieux de culte.

Puis la tension retombe dans les médinas, malgré l'anniversaire de la déposition. Certains nationalistes continuent les discours enflammés, comme A. Torres que les Espagnols poussent à s'exprimer à Tétouan : « *Des mains criminelles s'étendirent vers lui [Mohammed ben Youssef] et l'enlevèrent à ses sujets qui le vénèrent et se dévouent pour lui. Ces mains criminelles le jetèrent dans un exil lointain, non parce qu'il a commis un délit ou perpétré un crime, mais uniquement parce qu'il s'est dressé en héros devant les ambitions odieuses et les vilaines intentions du colonialisme. [...] C'est un anniversaire qui fait frissonner, blesse le cœur et renforce cependant chez les Marocains le désir de vengeance de l'impérialisme tyrannique*<sup>1892</sup> [...] ». Depuis Le Caire, sur la radio *La Voix des Arabes*, les nationalistes de l'Istiqlal incitent également à poursuivre les combats, au nom du sultan : « *Le combat qui se poursuit actuellement au Maroc est un combat ultime et décisif, ou nous existerons, ou nous n'existerons plus. Nous triompherons grâce à Dieu et à notre foi dans la justice de notre cause. Nous triompherons aussi parce que nous sommes prêts à nous sacrifier pour la défendre. [...] Le parti de l'Istiqlal en cette occasion réaffirme son attachement à Mohammad V, et lui adresse ainsi qu'à sa famille en exil son chaleureux salut*<sup>1893</sup>. »

---

<sup>1890</sup> Acte de contrition de certains oulémas, 30 août 1954, CADLC, 24QO-88.

<sup>1891</sup> Voir CADN, 1MA200-900.

<sup>1892</sup> Traduction d'une émission radiophonique de langue arabe, *Radio Tétouan*, 20 août 1954, CADN, 1MA200-900.

<sup>1893</sup> Traduction par la Résidence générale d'une émission radiophonique de langue arabe, *La Voix des Arabes*, 20 août 1954, CADN, 1MA200-900.

## B. Le sultan, cause révolutionnaire

Si les diverses mobilisations pacifiques ont une influence incertaine sur le cours des événements, la principale forme de mobilisation en faveur du sultan, et de l'indépendance, celle qui en tout cas marque le plus les esprits, est le terrorisme. Il y aurait beaucoup à dire sur le sujet du terrorisme et de la violence en général dans le processus de décolonisation du Maroc, thème qui, à l'inverse de la situation algérienne évidemment bien plus dramatique, a rarement été étudié pour lui-même<sup>1894</sup>. Terrorisme nationaliste marocain bien sûr, et violence régaliennne d'un Protectorat de plus en plus militarisé, mais aussi terrorisme français colonialiste (alors appelé « contre-terrorisme »). La violence nationaliste, qui m'intéresse ici, car elle réclame le retour du sultan, a pu prendre des formes variées, attentats ciblés contre des personnes, engins explosifs aveugles, sabotages d'infrastructures, ou incendies de récoltes. Le terrorisme, selon la définition qu'en donne Jenny Raflik, est « un projet *politique*. Visant à contester l'ordre établi, il use pour cela, tactiquement, d'une violence transgressive dans tous les sens du terme<sup>1895</sup>. » Je n'emploie pas le terme dans un sens moral, mais seulement pour désigner le mode d'action employé par des militants, dans un contexte d'affrontement asymétrique (contre les forces répressives françaises), pour contester le système en place et lui en substituer un nouveau. Le mot terrorisme ne désigne pas un courant idéologique (le nationalisme) ou un objectif (l'indépendance), mais un mode d'action, ici le recours à une violence clandestine, hors du cadre militaire, dans le but d'instiller la peur chez les Français et leurs partisans. Les sources coloniales emploient une définition très large du terrorisme, qui recouvre tout acte de violence, voire d'insubordination, de la part d'acteurs favorables à l'indépendance. Pour ma part, je restreins ici l'usage du terme aux attaques visant les personnes au nom d'un projet politique.

Ces attentats ont contribué à déstabiliser le Protectorat et ont compté dans la décision du gouvernement français de choisir en 1955 la conciliation, puis d'accepter l'idée d'indépendance. La réalité des attentats n'a pas disparu des synthèses plus récentes sur l'histoire du Maroc, mais son importance est souvent relativisée. Or, selon les chiffres de la direction de

---

<sup>1894</sup> La seule étude sur le sujet n'a pas été réalisée en histoire et ne se fonde pas sur de nouvelles sources. Adria Lawrence démontre comment les militantismes nationalistes contre la colonisation ont pu déboucher sur des violences de type terroriste : si la violence du colonisateur et son refus de décoloniser doivent être prises en compte, A. Lawrence considère que les rivalités au sein des mouvements nationalistes jouent un rôle important. Dans le cas du Maroc, il s'agit notamment du vide politique laissé par la décapitation du mouvement nationaliste, et par des enjeux de pouvoirs locaux. Je partage cette interprétation, confirmée par le contexte de 1955-1956 : l'exercice de la violence a aussi pour but le partage du pouvoir après l'indépendance. A. S. LAWRENCE, « Triggering Nationalist Violence : Competition and Conflict in Uprisings against Colonial Rule », *International Security*, vol. 35, n° 2, MIT Press, 2010, p. 88-122. Pour le cas algérien, un article très utile qui trouve de nombreux échos dans le cas marocain : R. BRANCHE, « FLN et OAS : deux terrorismes en guerre d'Algérie », *Revue européenne d'Histoire*, vol. 14, n° 3, 2007, p. 325-342.

<sup>1895</sup> J. RAFLIK, *Terrorisme et mondialisation : approches historiques*, Paris, Gallimard, 2016, p. 41.

l'Intérieur que j'ai pu compiler, la vague d'attentats contre des personnes entre août 1953 et janvier 1956 (donc après la restauration du sultan) a fait au moins 839 morts et 2 165 blessés, plus nombreux de mois en mois : c'est alors que la crise était proche de sa résolution que le plus grand nombre d'attentats ont été commis<sup>1896</sup>. La mémoire marocaine, de son côté, n'a pas oublié l'usage de la violence, mais parle de résistance (*muqāwama* ou *fidā'*, litt. sacrifice), et de résistants, dont certains noms sont célébrés depuis l'indépendance. Cette résistance est l'un des aspects majeurs de la « Révolution du roi et du peuple ». Quant à la lutte armée, de type guérilla, elle n'éclate pas avant octobre 1955.

Cette résistance violente résulte d'une situation de blocage politique et est la conséquence directe de la déposition du sultan. Le premier attentat référencé est une attaque contre un imam de Marrakech qui, avant même la déposition, avait dit la prière au nom de Mohammed ben Arafā. Peu après, le nouveau sultan lui-même était ciblé par une voiture-bélier (11 septembre 1953). Mais cette violence est aussi la conséquence de la perte de repères du mouvement nationaliste, orphelin depuis décembre 1952 de sa direction, décapitée après les événements de Casablanca, et qui perd en août 1953 son guide. C'est pourquoi ce terrorisme est avant tout populaire. Même si Allal el-Fassi appelle parfois à la violence depuis Le Caire, il s'agit d'un phénomène largement spontané, donc difficile à reconstituer avec certitude. Les meneurs ne sont pas les cadres habituels des partis, notamment de l'Istiqlal. Ils en sont parfois d'anciens militants, et il s'agit là du seul lien évident qui peut être tracé entre le parti et le terrorisme. Ce dernier est structuré en de nombreuses organisations difficiles à suivre, car évidemment clandestines, très fluctuantes et fonctionnant pour certaines par succursales autonomes. Les plus connues sont l'Organisation secrète (*al-Munazzama al-siriyya*), la Main noire (*al-Yad al-sawdā'*) ou le Croissant noir (*al-Hilāl al-āswad*, d'inspiration communiste). Beaucoup de ceux qui y adhèrent n'avaient jusqu'ici pas milité à l'Istiqlal, et font partie du petit peuple des médinas ou des quartiers pauvres, par exemple à Casablanca où ont lieu la moitié des attentats.

Le terrorisme a un impact politique considérable. Il contribue à accélérer la décomposition de l'ancien ordre politique marocain. Si les attentats les plus meurtriers sont aveugles et touchent Français et Marocains à des dates souvent symboliques (l'attentat du marché central à Casablanca le 24 décembre 1953, celui de Mers Sultan dans la même ville le 14 juillet 1955), la plupart des attentats contre des personnes ne ciblent qu'un individu, identifié comme un ennemi du nationalisme, de l'indépendance, et donc du sultan déposé. Quelques-uns sont des Français, comme le résident général Guillaume, ciblé sans conséquence la veille de son départ

---

<sup>1896</sup> Calculs personnels à partir des données collectées dans les cartons CADN, IMA200-920 à 924.

du Maroc, le général de Hauteville, chef de la région de Marrakech qui est grièvement blessé en 1954, ou le Dr Eyraud, l'un des chefs de file du « Maroc français », abattu le 30 juin — en représailles de l'arrestation et du suicide quelques jours plus tôt du résistant marocain le plus célèbre, Mohammed Zerktoni (Muḥammad al-Zarqūnī, 1927-1954). Mais les chiffres de la direction de l'Intérieur montrent clairement que les quatre cinquièmes des personnes assassinées sont marocaines, ce qui apparente cette vague terroriste à une forme de guerre civile, des nationalistes contre l'ordre traditionnel et colonial. Le nouveau sultan Mohammed ben Arafa a été victime de deux attentats à quelques mois de distance. C'est aussi le cas du pacha Glaoui, clairement identifié comme une cible à abattre. Le chérif Kettani également, ainsi que de nombreux membres de confréries considérés comme trop proches des Français<sup>1897</sup>. En février 1955, l'un des fils du Kettani, cadî de Casablanca, reste paralysé après avoir reçu une balle. Au cours de l'année 1954, le chérif idrisside Moulay Idriss, opposant du sultan et leader du parti (fantôme) démocrate des Hommes libres créé par la Résidence, réchappe à quatre attentats contre sa personne. Les membres du vieux Makhzen, comme le grand vizir, tremblent pour leur vie et demandent à être mieux protégés<sup>1898</sup>, et certains sont pris pour cible, comme les frères Jafar et Mohammed Naciri, proches du grand vizir, visés en juin 1955<sup>1899</sup>. Tous ne sont pas aussi connus. Les cibles quotidiennes du terrorisme sont les agents d'autorité traditionnels, considérés comme des traîtres et collaborateurs, les agents de police marocains, les mokhaznis\* ou les moqaddems\* dans les quartiers. Que la plupart des attentats soient commis par de jeunes hommes issus des classes populaires contre des représentants des vieilles élites donne également un aspect de lutte des classes à cette violence. L'autorité traditionnelle est totalement bafouée et discréditée. Les condamnations publiques du terrorisme par des membres des élites sont ignorées, y compris lorsqu'elles émanent du sultan. Mohammed ben Arafa demande par exemple en décembre 1953 aux oulémas d'émettre une fatwa\* condamnant la violence<sup>1900</sup>. Six jours plus tard, une bombe explose au marché central de Casablanca et fait 17 morts, attentat le plus meurtrier de tous.

Parce que cette violence est pratiquée au nom du nationalisme marocain, Mohammed ben Youssef est au cœur de ses justifications. Certains petits groupes terroristes, pas les plus

---

<sup>1897</sup> Dossier, « Liste des membres des confréries victimes d'agression », entre octobre 1953 et janvier 1954, CADN, 1MA200-909.

<sup>1898</sup> Note sur le grand vizir, 21 mars 1955, CADN, 1MA300-308.

<sup>1899</sup> Les deux frères survivent aux attentats, mais au retour du sultan doivent se réfugier en France pour protéger leur vie.

<sup>1900</sup> Sollicités par le sultan qui cherche un avis religieux sur la question, les oulémas concluent que la loi du talion s'applique contre les terroristes et qu'ils doivent être condamnés à mort s'ils ont tué. Les autres formes de terrorisme (comme le sabotage) doivent être considérés comme de la rébellion et peuvent à ce titre, selon l'avis du juge, être punis de mort, en se fondant sur certaines interprétations de la *Mudawwana* de l'imam Mālik. Fatwa sur le terrorisme, 18 décembre 1953, CADLC, 24QO-87.

connus toutefois, font explicitement référence dans leur nom à la dynastie, comme la Main de Mohammed (al-Yad al-muḥammadiyya, qui renvoie bien sûr également au Prophète), ou la Main de Hassan (le prince, ou son ancêtre Hassan I<sup>er</sup>). D'autres ont comme signe de reconnaissance les cinq doigts de la main... pour Mohammed V. Les attaques françaises contre le sultan sont utilisées pour légitimer le passage à la violence. Dès avant sa déposition, comme dans des tracts de la Main noire qui a peut-être commencé à se constituer fin 1952 :

*Noble peuple marocain ! Sois prêt lorsque tu entendras parler de la destitution du Roi. Sois prêt à lutter contre tous ceux qui ont fomenté cet ignoble complot : tu dois mourir pour le Trône alaouite et le protéger du joug de l'abject colonialisme. Qui-conque enfreindra le présent ordre ne vivra pas parmi nous*<sup>1901</sup>.

Le sultan revient aussi régulièrement dans les procès, devant la Cour militaire de Casablanca. Les accusés, par la suite condamnés à mort dès que leur implication directe dans un attentat a pu être établie, expliquent souvent que la déposition a été pour eux un déclencheur et a justifié le passage à la violence. Comme dans cet échange entre un magistrat français et Mohammed ben Hajj, dit Mansour, jugé avec d'autres en décembre 1954 pour l'attentat contre le train Casablanca-Alger et celui du Marché central (tous deux fin 1953) :

– *Ce n'est que le départ du Sultan qui a provoqué le terrorisme. Et la Résistance française !*

– *Les Français et les Allemands étaient en guerre. [...] Tandis que vous, qu'est-ce que vous avez eu ici ? Des Français sont venus dans ce pays mettre de l'ordre. Ils ont fait des routes. Il y eut du commerce. Alors quoi, vous comparez la Résistance française avec la vôtre ? Les Allemands ont pompé notre pays. [...] Et vous croyez que la Résistance française jetait des bombes dans les marchés ou tuait d'une balle dans la nuque ? Mettez-vous bien dans la tête que ce n'est pas par des actes de terroristes que vous vous libèrerez.*

– *Le peuple marocain réclame le retour de son souverain.*

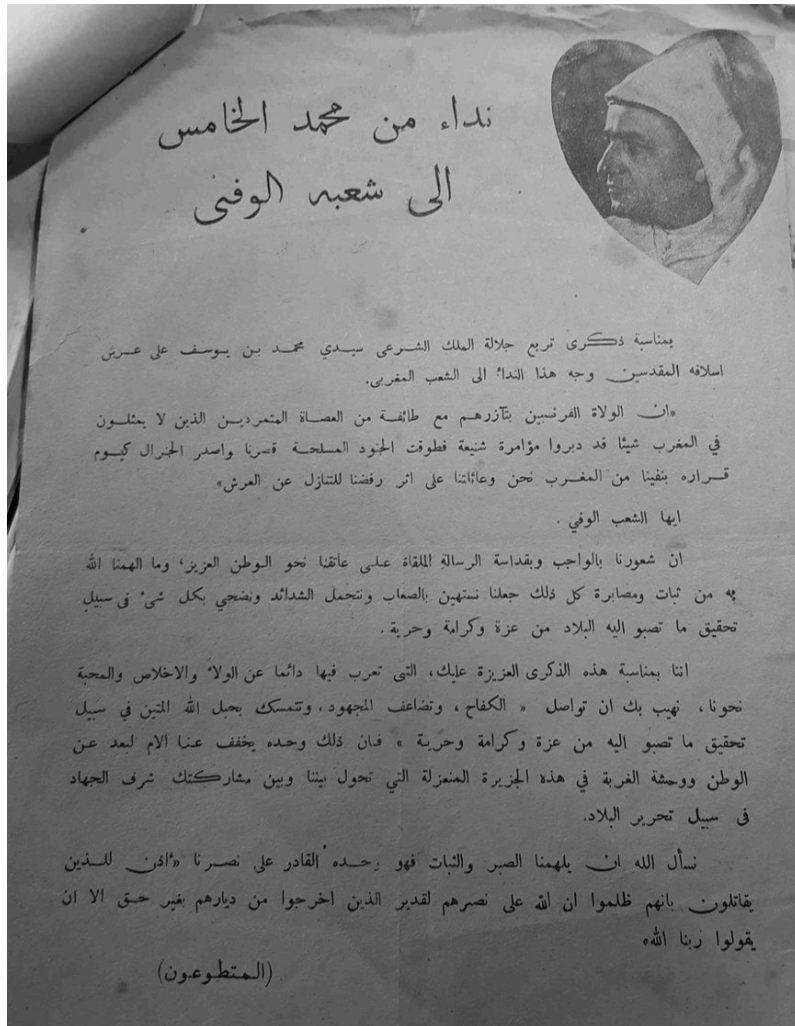
– *Vous êtes bien propriétaire de deux magasins de tissus, mais vous n'êtes pas qualifié pour parler au nom du peuple marocain*<sup>1902</sup>.

Il arrive que la parole du sultan soit falsifiée afin d'inciter à la lutte. En novembre 1953, à l'occasion de l'ancienne fête du trône, la radio nassérienne *Voix des Arabes* diffuse un message apocryphe du sultan exilé, peut-être écrit par les membres de l'Istiqlal installés au Caire, et qui laisse penser qu'il justifie à mots couverts l'emploi de la violence<sup>1903</sup>. Ce message est abondamment relayé sur des tracts à son effigie.

<sup>1901</sup> Traduction de papillons manuscrits distribués par la Main noire, 20 juin 1953, CADN, IMA200-897.

<sup>1902</sup> Mansour est condamné à mort avec plusieurs de ses complices à l'issue de ce procès. Il est exécuté quelques mois après. Compte-rendu du procès de l'attentat du Marché central, décembre 1954, CADN, IMA200-906.

<sup>1903</sup> *La Voix des Arabes*, émission radiophonique spéciale du 24 novembre 1953, CADLC, 24QO-20.



### III. n° 23 Tract contenant au faux appel du sultan, distribué à Casablanca en décembre 1953

Signé « les Volontaires » [*al-Mutaṭawwa'ūn*]. Conservé en CADN, 11MA2-154.

« Appel de Mohammed ben Youssef à son peuple fidèle. [...] En cette occasion qui vous est si chère [la fête du Trône], lors de laquelle vous nous exprimez toujours votre fidélité, votre loyauté et votre amour, nous vous appelons à poursuivre la lutte [kafāh], à redoubler d'efforts, et à vous accrocher fermement à la corde de Dieu afin de parvenir à la gloire, à la dignité et à la liberté auxquelles nous aspirons. Cela seul nous soulagera de la douleur d'être éloigné de notre patrie [waṭan] et de cette solitude étrangère sur cette île isolée, qui nous tient à l'écart de votre noble participation au combat [ḡihād] pour la libération du pays. [...] » « Toute autorisation de se défendre est donnée à ceux qui ont été attaqués, parce qu'ils ont été injustement opprimés – Dieu est puissant pour les secourir. Et à ceux qui ont été chassés injustement de leurs maisons, pour avoir dit seulement : « Notre Seigneur est Dieu !<sup>1904</sup> »

<sup>1904</sup> Traduction personnelle (D. Masson pour les deux versets coraniques, XXIX ; 39-40).

Le vrai Mohammed ben Youssef désavoue ce message et assure ne pas en être l'auteur aux autorités françaises, qui le croient. Le recours à la violence est incompatible avec sa personnalité et sa vision de la politique. Si ses enfants semblent se réjouir de certains attentats (Moulay Hassan en rejette la responsabilité sur les Français), ce n'est jamais son cas. Dans sa correspondance privée, toujours ouverte par les Français, l'ancien sultan dit sa souffrance chaque fois qu'un attentat est commis, comme lorsqu'il échange avec son vieil ami français, le célèbre photographe Marcelin Flandrin :

*Combien de temps encore Nous faudra-t-il supporter des nouvelles aussi attris-tantes ? Malgré l'espace, Notre cœur est auprès de ceux qui souffrent et vers eux se porte Notre paternelle sollicitude. Comment rester étranger aux drames qui se déroulent sur une terre à laquelle Nous appartenons, pour laquelle Nous avons vécu et pour laquelle Nous vivons toujours ? Aux souffrances de l'exil s'ajoutent les tourments de savoir Notre pays divisé, troublé, endeuillé. Fasse le Ciel que ce flot de sang et de larmes amères se transforme sous peu en un flot de joie et d'amour<sup>1905</sup> !*

En juillet 1955, alors que le vent commence à tourner, il écrit au président du Conseil Edgar Faure pour lui dire combien il est affligé par les événements brutaux alors en cours au Maroc (attentat de Mers Sultan à Casablanca le 14 juillet et vive réaction des milieux coloniaux) — mais aussi pour se rappeler à lui<sup>1906</sup>. L'ancien sultan n'approuve pas la violence, mais celle-ci, en déstabilisant le Protectorat, joue progressivement en sa faveur.

### C. Les avocats du sultan à Paris

Si la mobilisation au Maroc est populaire, dans ses formes comme dans ses acteurs, elle est beaucoup plus élitiste en France, puisqu'elle vise plus à convaincre la classe politique que l'opinion publique. Cette campagne en faveur de Mohammed ben Youssef est double. Tout d'abord un ensemble d'intellectuels favorables à la décolonisation, et dans ce cadre à la restauration du sultan ; puis une voie plus discrète empruntée par des intermédiaires sur lesquels l'ancien sultan compte, et qui illustre tout l'intérêt des relations qu'il a su tisser au fil des ans, hors de sa sociabilité originelle — les élites marocaines traditionnelles, qui ont d'ailleurs fini par l'expulser du pouvoir. Mais cette campagne, qui n'a jamais pris une envergure importante, n'a

---

<sup>1905</sup> Lettre de Mohammed ben Youssef à Marcelin Flandrin, 24 janvier 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>1906</sup> « *Nous sommes douloureusement affectés par les événements sanglants qui viennent de sa produire à Casablanca et par le déchaînement des passions dont la ville fût le théâtre au cours de ces derniers jours. Personne ne peut ressentir aussi cruellement que Nous les épreuves tragiques qui frappent les relations franco-marocaines, car, voir s'instaurer entre Marocains et Français une cohabitation pacifique et une amitié sincère a été notre seul objectif et notre unique idéal, durant des années. [...]* Que la paix revienne au Maroc ! que les esprits et les cœurs s'apaisent ! », Lettre de Mohammed ben Youssef au président du Conseil Faure, transmise par le ministère de la France d'Outre-Mer et le ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, 20 juillet 1955, CADLC, 24QO-21.



pu fonctionner que parce que le gouvernement français est contraint de s'intéresser au sujet marocain, et reprend progressivement en main l'avenir du Protectorat, délaissé jusqu'en 1953 à la Résidence générale et aux intérêts coloniaux. *A posteriori*, c'est surtout cette mobilisation qui paraît avoir été déterminante pour la restauration du sultan. En effet, si la situation sécuritaire et politique au Maroc entretient et aggrave la crise coloniale, c'est avant tout l'activisme de ses alliés qui rappelle aux décideurs français le bon souvenir du souverain exilé à Madagascar, et qui laisse ouverte l'option de son retour.

Le sort du sultan est un sujet public et polémique en France depuis la première tentative de déposition en 1951, mais c'est au début de l'année 1953, donc avant la déposition effective, qu'il faut situer le pic des mobilisations en sa faveur, à l'instigation de l'écrivain François Mauriac. Face à la violente répression des manifestations nationalistes de décembre 1952, le tout récent prix Nobel de littérature, jusqu'ici peu investi sur les questions coloniales mais à la recherche d'une « noble cause<sup>1907</sup> », publie le 13 janvier 1953 dans *Le Figaro* un article qui ouvre le débat sur la situation marocaine. Intitulé « Vocation des chrétiens dans l'Union française », cet article retentissant et source de scandale est suivi de nombreux autres, puisque le Maroc devient une obsession dans ses chroniques (le *Bloc-Notes*), avec un ton de plus en plus critique du colonialisme. F. Mauriac entretient par la suite un contact épistolaire avec le sultan et surtout son fils Hassan<sup>1908</sup>. Un réseau se forme autour de F. Mauriac dans les mois qui suivent, constitué d'intellectuels engagés, de gauche et souvent militants catholiques comme lui<sup>1909</sup>. Robert Barrat, journaliste de *Témoignage chrétien* et secrétaire du Centre catholique des intellectuels français (CCIF) qui a le premier alerté F. Mauriac sur la question, part pour le Protectorat où il mène une longue enquête dont il tire un livre précieux, *Justice pour le Maroc*. Il réussit à obtenir une interview de Mohammed ben Youssef qui, pour séduire l'opinion catholique en France, revient sur les liens qui rapprochent islam et christianisme<sup>1910</sup>. Comme en 1951, le sultan parle à la presse étrangère lorsqu'il se sent menacé. Devenu conseiller du sultan dans les moments les plus critiques, R. Barrat est aux premières loges les jours qui précèdent la destitution<sup>1911</sup>. D'autres se joignent à eux, comme le journaliste Raymond Cartier, Jean-Marie Domenach de

---

<sup>1907</sup> J.-L. BARRE, *François Mauriac, biographie intime. Tome 2 (1940-1970)*, Paris, Fayard, 2010, p. 248. Sur l'implication de Mauriac à partir de ses archives, voir également D. STENNER, *Globalizing Morocco...*, *op. cit.*, p. 107.

<sup>1908</sup> Lettre (en arabe et en français) de Moulay Hassan à François Mauriac, 27 juillet 1953, CADN, 1MA1-212.

<sup>1909</sup> Charles-André Julien, qui faisait partie de ce cercle, a beaucoup traité de ce sujet dans *Le Maroc face aux impérialismes*, *op. cit.*. Voir aussi H. BLEUCHOT, *Les Libéraux français au Maroc : 1947-1955*, Aix-en-Provence, Gap, Éditions de l'Université de Provence, Éditions Ophrys, 1973.

<sup>1910</sup> Publication dans *Témoignage chrétien*, du 10 avril 1953. « Réponse du sultan au questionnaire adressé à Sa majesté par M. Robert Barrat, secrétaire du Centre catholique des intellectuels français », 24 mars 1953, CADLC, 24QO-18.

<sup>1911</sup> Le 17 août, R. Barrat et H. Dubois-Roquebert aident le sultan à rédiger son dernier communiqué qui appelle au calme après les premières violences ; R. BARRAT, *Justice pour le Maroc*, Paris, Éditions du Seuil, 1953, p. 206.

la revue *Esprit*, René Julliard des éditions du même nom, ou les islamologues Régis Blachère et Louis Massignon, ce dernier fervent catholique, fin connaisseur du Maroc et visiteur de son sultan<sup>1912</sup>. À la fin du mois d'avril 1953, alors que la pétition des pachas et caïds circule au Maroc, ces intellectuels se constituent en groupe de pression, et prennent le nom de France-Maghreb<sup>1913</sup>. Dans son manifeste publié le mois suivant, le groupe présidé par F. Mauriac met en avant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et dénonce les torts de la France au Maroc. Parmi les signataires du manifeste se retrouvent des personnalités comme Alain Savary, Léopold Sédar Senghor et François Mitterrand (qui, lorsque la déposition survient, choisit de démissionner de ses fonctions de ministre délégué au Conseil de l'Europe)<sup>1914</sup>. Robert Schuman, l'ancien ministre des Affaires étrangères, gravite également dans ce réseau qui organise des conférences et autres événements publics pour alerter l'opinion. Le groupe continue d'exister après la déposition, mais cette dernière signe son échec, et il n'a plus la même visibilité.

Ce cercle libéral a ses relais parmi les Français du Maroc, même s'ils sont bien isolés. Parmi eux, Jacques Reitzer, fils de colon français installé à Casablanca, dans le civil directeur de la Compagnie des eaux d'Oulmès et dans le privé très proche de la famille impériale. Mohammed ben Youssef et son fils Moulay Hassan correspondent fréquemment avec lui durant leur exil<sup>1915</sup>. Le sultan apprécie également un proche de J. Reitzer, l'aviateur et député Pierre Clostermann, qui en 1950 s'est lancé dans l'industrie au Maroc ; il serait entré en contact avec le sultan à la demande de V. Aurio<sup>1916</sup>. J. Reitzer et P. Clostermann s'étaient rendus en août 1953 à Paris pour plaider la cause du sultan auprès du gouvernement, avec le succès que l'on sait. Ces libéraux continuent de se mobiliser après la déposition. En mai 1954, après la débâcle de Diên Biên Phu, un groupe de 75 Français du Maroc, fonctionnaires des Affaires indigènes, intellectuels et représentants du privé, remettent une lettre au président de la République René Coty pour demander plus de justice pour le Maroc — mais sans mentionner le sultan. Dans la foulée, l'association Conscience française se structure, avec pour président le médecin Guy

---

<sup>1912</sup> Il lui rend d'ailleurs visite à Madagascar en janvier 1955. Lettre du ministre de la France d'Outre-Mer au ministre des Affaires marocaines et tunisiennes, 15 janvier 1955, CADLC, 24QO-21. M. PENICAUD, *Louis Massignon : le « catholique musulman »*, Montrouge, France, Bayard, 2020, p. 360 ; A. DE PERETTI, « L'esprit de résistance », dans *Louis Massignon et le Maroc : une parole donnée. Actes du colloque de Rabat des 10-11 février 2006*, Casablanca, Fondation du roi Abdul-Aziz al Saoud, 2008, p. 35-50 ; J. BAIDA, « Massignon et l'indépendance du Maroc », dans *ibid.*, p. 51-60

<sup>1913</sup> R. BARRAT, *Justice pour le Maroc*, *op. cit.*, p. 95.

<sup>1914</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>1915</sup> Le sultan et J. Reitzer se connaissent depuis au moins la fin des années 1940. Le point de contact entre eux est probablement un des cousins du sultan. Lettre de Jacques Reitzer à Mohammed ben Youssef, 27 juillet 1954, CADLC, 24QO-21 ; lettre de Mohammed ben Youssef à Jacques Reitzer, 29 novembre 1954, CADLC, 24QO-21. Sur J. Reitzer, A.-M. ROZELET, « Jacques Reitzer : l'ardent combat pour la justice », *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, vol. 30, n° 1, 1996, p. 120-124.

<sup>1916</sup> Il revient sur son expérience marocaine dans ses mémoires, qui cependant ne sont pas de première fraîcheur : P. CLOSTERMANN, *L'histoire vécue : un demi-siècle de secrets d'État*, Paris, Flammarion, 1998.

Delanoë, qui a laissé un témoignage sur son militantisme<sup>1917</sup>, et comme membres J. Reitzer, Antoine Mazzella (rédacteur en chef de *Maroc-Presse*) ou le commandant Henri Sartout. Au mois de juillet suivant, *Maroc-Presse* publie une « Lettre des 134 » qui reprend les mêmes idées, cette fois portées par des personnalités marocaines, avec le soutien de P. Clostermann, J. Reitzer et de l'industriel et homme de presse (*Maroc-Presse*, toujours) Jacques Lemaigre Dubreuil<sup>1918</sup>. Ces prises de position ne sont pas sans danger au Maroc, où l'immense majorité des élites françaises reste favorable à la « Présence française », pour reprendre le nom du principal groupe de pression colonialiste. En témoignent plusieurs agressions attribuées au terrorisme français qui se développe à partir de 1954 : coups de feu le 7 juin 1955 contre J. Reitzer dont l'entreprise avait déjà été ciblée<sup>1919</sup>, explosion d'une bombe devant la villa de P. Clostermann<sup>1920</sup>, et surtout assassinat de J. Lemaigre Dubreuil en juin 1955.

Cette mobilisation intellectuelle et politique des Français libéraux est très bien connue, depuis longtemps. Je ne juge pas utile d'y revenir en détail, sous peine de tomber comme de nombreux ouvrages dans une histoire française du Maroc. C.-A. Julien ou G. Delanoë passent de longues pages à décrire la mobilisation française en faveur du Maroc, les réseaux, les livres, les pétitions, les tensions entre les groupes concurrents français au Maroc (Présence française vs Conscience française) dont ils ont eux-mêmes été des acteurs importants, quitte à oublier le point de vue marocain<sup>1921</sup>. Ces acteurs-auteurs, R. Barrat, C.-A. Julien, G. Delanoë, F. Mauriac, A. de Peretti<sup>1922</sup>, ont longtemps constitué le cœur des sources pour étudier cette période. Laissons-les un peu de côté.

Il est plus intéressant et inédit de se pencher sur les hommes de confiance du sultan, ces quelques avocats qui défendent personnellement et directement sa cause, sans perdre de vue ce réseau d'intellectuels et d'hommes politiques dont ils font aussi partie. L'action de ces intermédiaires ou courtiers (*brokers*<sup>1923</sup>) est essentielle, car ils maintiennent le souvenir du souverain exilé auprès des autorités françaises. L'activation de ces réseaux à partir de mars 1954 constitue

---

<sup>1917</sup> Guy Delanoë, fils de deux médecins arrivés au Maroc avec le Protectorat, est médecin du travail pour la Compagnie sucrière marocaine (COSUMA). Il perd son emploi après avoir signé la « lettre des 75 ». Sur ce document, voir : G. DELANOË, *La résistance marocaine et le mouvement Conscience française*, Paris, Harmattan, 1991, p. 94. Ce livre est le deuxième volet d'une trilogie sur la décolonisation du Maroc : *Lyautey, Juin, Mohammed V : fin d'un protectorat*, Paris, Harmattan, 1991 ; *Le retour du roi et l'indépendance retrouvée*, Paris, L'Harmattan, 1991.

<sup>1918</sup> *Maroc-Presse*, 25 juillet 1954.

<sup>1919</sup> « Avant d'échapper à un attentat contre-terroriste à Casablanca, M. Reitzer avait été menacé de mort », *Le Monde*, 8 juin 1955.

<sup>1920</sup> Lettre de Jacques Reitzer à Mohammed ben Youssef, 13 décembre 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1921</sup> Charles-André Julien est vice-président de France-Maghreb avec Louis Massignon et Georges Izard.

<sup>1922</sup> En plus des auteurs qui ont déjà été cités : A. DE PERETTI, *L'indépendance du Maroc et la France (1946-1956) : mémoires et témoignage*, Rabat, HCARAMAL, 2006.

<sup>1923</sup> D. STENNER, *Globalizing Morocco...*, *op. cit.*, p. 11.

la principale initiative de Mohammed ben Youssef pour défendre ses intérêts depuis Madagascar. Remonter sur le trône semble un objectif bien chimérique à cette date, même s'il est forcément en arrière-plan de toutes ses actions (et de celles de son fils). Il s'agit en priorité de défendre ses intérêts privés, d'abord ses biens restés au Maroc, ensuite obtenir le droit de s'installer en France. L'un des premiers hommes avec lequel il reprend contact a été oublié par les historiens et la mémoire marocaine, peut-être parce qu'il a toujours été dans l'ombre et qu'il n'était ni marocain ni français<sup>1924</sup>. Il s'agit du Tunisien Salah Rachid (Ṣālah Rašīd, 1874-1955), homme d'affaires installé au Maroc depuis de longues années, et qui gravite depuis les années 1930 dans l'entourage du sultan, qu'il conseillait diplomatiquement<sup>1925</sup>. Salah Rachid a déjà été l'homme de confiance du sultan au début de l'année 1953, avant la déposition. Mohammed ben Youssef l'avait envoyé à Paris pour entrer en contact avec ses soutiens français, intellectuels et politiques, et obtenir, contre rétribution, des articles de soutien dans les grands titres de presse. Cette stratégie a donné lieu à des lettres codées entre Salah Rachid et sa fille Chadliya, amie de Moulay Hassan, qui ont été retrouvées par les Français au Palais après la déposition<sup>1926</sup> [Annexe II.22]. Le sultan déchu reprend contact fin 1953 avec Salah Rachid, alors installé à Paris, pour lui demander d'entrer en contact avec les deux avocats qu'il a choisis, Paul Weill et Georges Izard<sup>1927</sup>. Officiellement, les deux avocats doivent se charger des questions privées, du devenir de ses biens menacés par la Résidence et le nouveau Palais<sup>1928</sup>. Paul Weill, qui compte déjà de nombreuses célébrités dans sa clientèle, dont au moins une autre tête couronnée, le duc de Windsor, se limite à cette mission<sup>1929</sup>. Ancien résistant, c'est aussi un proche de G. Bidault et

<sup>1924</sup> C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 275.

<sup>1925</sup> Salah Rachid est installé au Maroc depuis 1907. Il est le petit-fils du général Rašīd, commandant en chef des troupes tunisiennes en Crimée, ministre de la Guerre et ambassadeur de Tunisie en France. Son grand-père maternel était Sidi Ibrāhīm al-Ryāhī, grand ouléma et proche du sultan Moulay Slimane (r. 1792-1822). Sa femme est une lointaine cousine de Mohammed ben Youssef, dont il est proche depuis les années 1930. Lettre de Paul Weill au ministre des Affaires étrangères Bidault au sujet de Salah Rachid, 12 décembre 1953, ANP, 475AP-118. Services français, « Note sur les activités en France de Salah Rachid », printemps 1953, ANP, 457AP-118. Moulay Hassan aurait eu selon les services français une aventure avec sa fille Chadliya Rachid (Ṣadliyya Rašīd), dont la mère est une Alaouite. SDECE, « Renseignement de contre-espionnage, Vie privée du prince Moulay Hassan », 12 mars 1948, CADLC, 24QO-836. Dans une interview en 2016, Chadliya Rachid se présente comme sa cousine et n'évoque aucune relation autre que l'amitié avec le prince, rencontré lors de la fête du trône 1947. Sa mère serait la lointaine descendante d'un des premiers sultans de la dynastie : « Tout le monde appréciait le prince Moulay El Hassan », propos recueillis par Nina Kozłowski, *Zamane*, n° 68, juillet 2016. Ce numéro est consacré à l'enfance de Hassan II, dont le contenu avait conduit le pouvoir marocain à en interdire la diffusion.

<sup>1926</sup> Ces lettres montrent clairement que le sultan désirait payer des journaux pour que des articles en sa faveur soient publiés à Paris. Dans ces documents codés, le sultan est remplacé par « Maman », Vincent Auriol par « Micheline », le général Guillaume par « Mme Pascalis », etc. Les articles sont désignés par « robes » et les journaux par des noms de grands couturiers. La clé de ce code a été écrite à la main par Moulay Hassan sur du papier à en-tête Coca-Cola. Pour tous ces documents saisis au Palais, ANP, 475AP-118 (archives privées G. Bidault).

<sup>1927</sup> Télégramme du prince Hassan à Salah Rachid (Paris), 8 mars 1954, retransmis au ministère de la France d'Outre-Mer par Haussaire (Haut-commissariat de France à Madagascar), CADLC, 24QO-21.

<sup>1928</sup> Lettre de Mohammed ben Youssef à Georges Izard, 30 janvier 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1929</sup> « Weill Paul (1893-1965) », Mémoire 14-18, à la mémoire des avocats du Barreau de Paris morts pour la France (en ligne : <http://memoire.avocatparis.org/avocats/autres-avocats-combattants/436-weill-paul-1893-1965> ; consulté le 23 septembre 2021)

de P. Mendès France. La mission de Georges Izard (1903-1973) est plus large, et l'avocat n'a pas été choisi au hasard. G. Izard est aussi un homme politique, catholique de gauche qui a été député socialiste avant la guerre et s'est engagé dans la résistance<sup>1930</sup>. Avant d'avoir le sultan comme client, il s'est déjà illustré dans la défense du bey de Tunis, mais aussi de F. Mitterrand et du magazine de gauche *L'Express*. Il est aussi le vice-président fondateur du groupe France-Maghreb. G. Izard est donc tout indiqué pour défendre les intérêts privés et politiques du sultan déchu. Salah Rachid rend visite aux exilés en avril 1954 puis de nouveau un an plus tard en compagnie des deux avocats et de sa fille<sup>1931</sup>, qui n'hésite pas ensuite à écrire une lettre au président de la République R. Coty, conservée aux archives royales de Rabat<sup>1932</sup>.

L'autre homme clé du réseau personnel du sultan en France est marocain : l'ancien pacha Si Bekkai (Bakkāy b. Mubārak al-Habīl, 1907-1961)<sup>1933</sup>. Son profil correspond aux militants dont le sultan est le plus proche depuis des années. Engagé en faveur de l'indépendance sur un ton modéré, capable de parler aussi bien avec les militants de l'Istiqlal, sans en être, qu'avec les Français pour qui il possède un parcours exemplaire<sup>1934</sup>. Issu d'une famille de notables de la région de Berkane dans l'Oriental et de la tribu berbère des Beni Snassen, Si Bekkai a suivi les cours de l'école militaire de Dar el-Beïda de Meknès, dont il dirige ensuite l'association des anciens élèves. Sa carrière militaire chez les spahis marocains jusqu'au grade de lieutenant-colonel s'interrompt brutalement lors de la campagne de France en mai 1940, quand une blessure conduit à l'amputation de sa jambe droite. À son retour au Maroc, il est nommé caïd des Beni Drar près d'Oujda, puis en 1944 pacha de Sefrou, à proximité de Fès. Son ambition est grande, mais contrariée, ce qui contribue à l'éloigner du système traditionnel dans lequel il n'a pas sa place, car il n'est pas issu d'une famille illustre (et arabe). Contre ce plafond de verre, Si Bekkai se tourne vers la lutte pour l'indépendance, hors parti. Il devient à la fin des

---

<sup>1930</sup> J. RAYMOND et G. MORIN, « IZARD Georges, Émile, Joseph », dans *Le Maitron*, Paris, Maitron/Éditions de l'Atelier, 2010 (en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article87682> ; consulté le 23 septembre 2021) ; E. DE BOYSSON, *Georges Izard, avocat de la liberté*, Paris, Presses de la Renaissance, 2003, p. 208.

<sup>1931</sup> Lettre de Salah Rachid à sa femme Kenza, 18 avril 1955, DAR, A21-023. Lettre de Soucadaux, haut-commissaire de France à Madagascar, au ministre de la France d'Outre-Mer Teitgen, 30 avril 1955, CADLC, 24QO-21. Télégramme de Soucadaux, haut-commissaire de France à Madagascar, au directeur de la sécurité publique au Maroc, 3 août 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>1932</sup> « *Je m'adresse à vous pour que cette complicité criminelle contre les intérêts bien compris de nos deux pays. Le Maroc comme un seul homme, comme une seule femme s'est dressé avec vous contre le barbarisme. Comme un seul homme, il a combattu le colonialisme. Comme un seul homme, il a imposé le retour du roi et de son héritier, parce qu'ils les garants et les fondements de notre nation, de sa foi, de son unité et de sa dignité. Comme un seul homme il saura défendre ses acquits [sic] et tout ce qui a fait sa gloire et son histoire.* » Lettre de Chadliya Rachid au président de la République R. Coty, deuxième moitié de 1955, DAR, A21-023.

<sup>1933</sup> B. BADIÉ, « Si Bekkai, défenseur du trône », dans M. Bouaziz, P. Vermeren et T. Biad (dir.), *Les oubliés de l'histoire du Protectorat. Biographies franco-marocaines*, Paris, Éditions de la Sorbonne, à paraître.

<sup>1934</sup> Direction de l'Intérieur, « Fiche de renseignements concernant Si Bekkai ben M'Bark ben Mustapha, ancien pacha de Sefrou », 20 août 1955, CADN, 1MA200-900. Son fils a écrit sa biographie : A. BEKKAI LAHBIL, *Si Bekkai. Rendez-vous avec l'histoire*, s. l., Mithaq-Almaghrib, 1999. Je remercie les fils et la fille de Si Bekkai d'avoir bien voulu échanger avec moi, à Rabat et près de Berkane.

années 1940 un proche du sultan, avec qui il échange sur la situation politique<sup>1935</sup> et qu'il représente en France, où il passe de plus en plus de temps. Reçu dans les ministères, il ne demande initialement pas la fin du Protectorat. Sa grande idée est de supprimer l'ancien Makhzen et de créer un gouvernement marocain autonome, qu'il dirigerait<sup>1936</sup>. Il multiplie les contacts avec les hommes politiques de droite (l'entourage du général de Gaulle notamment) comme de gauche (SFIO), dans les milieux d'affaires, les médias, et le monde militaire. Les généraux Juin et Guillaume l'apprécient. Au Maroc également, il est capable de parler avec tout le monde, aussi bien des acteurs traditionalistes que l'Istiqlal, le PDI ou les milieux libéraux français<sup>1937</sup>. Il s'agit donc d'un homme central et ambitieux, mais très précieux pour le sultan déposé. En 1953, Si Bekkai émerge comme un acteur de premier plan et comme l'archétype du « nationaliste modéré » et rassurant pour les Français, à la faveur de la campagne de presse autour de F. Mauriac qui le met en avant<sup>1938</sup>. À ses dépens, il est l'un des seuls à prendre énergiquement et publiquement la défense du sultan, qui l'envoie en France durant l'été pour plaider sa cause<sup>1939</sup>. Après la déposition, il n'attend pas la sanction et démissionne de lui-même du pachalik de Sefrou, puis passe les deux années suivantes en France. Il reste l'homme du sultan déchu, qui lui redit en avril 1954 toute sa confiance dans une lettre<sup>1940</sup>. Reçu au Quai d'Orsay, il se présente comme le principal porte-parole de Mohammed ben Youssef et propose la mise en place d'un conseil consultatif marocain de transition, représentatif des diverses tendances des élites, et dont il pourrait être l'un des membres principaux<sup>1941</sup>. Quelques mois plus tard, il déclare dans *L'Express*, l'un des principaux titres favorables à la décolonisation, la nécessité de mettre fin au Protectorat, et de ramener Mohammed ben Youssef sur le trône du Maroc<sup>1942</sup>.

Ce réseau activé par Mohammed ben Youssef témoigne d'un grand sens politique et d'une excellente maîtrise de la politique française. L'ancien sultan sait depuis longtemps qui sont ses ennemis et ses potentiels soutiens. Il est très intéressant de constater que ses prises de contact convergent toutes vers un seul homme : Edgar Faure, comme si l'ancien sultan avait

---

<sup>1935</sup> « Audience accordée par S. M. le 14 mai 47 au pacha Bekai [sic] », CADN, IMA200-885.

<sup>1936</sup> Direction Afrique-Levant, Note d'audience avec Si Bekkai, 4 juin 1952, CADLC, 24QO-29.

<sup>1937</sup> Notes sur Si Bekkai, 1954 et 1955, CADLC, 24QO-29.

<sup>1938</sup> S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain, op. cit.*, t. 1, p. 202.

<sup>1939</sup> Au printemps 1953, alors que la pétition contre le sultan circule, la Résidence générale organise un mouvement anti-Bekkai parmi les élites marocaines. Service général de l'information (Maroc), Note confidentielle pour les autorités de la Résidence générale, 16 juin 1953.

<sup>1940</sup> « Les grands monarques n'auraient certainement pas été consacrés par l'histoire s'ils n'avaient eu, pour les seconder, les épauler, des Serviteurs désintéressés, courageux et fidèles. Et les générations à venir ne manqueront pas d'associer, dans leur hommage, le nom de Bekkai à celui de Nos Majesté. [...] Vous êtes, Excellence, l'un des rares qui aient saisi le but idéal de Notre politique et Dieu sait qu'elle n'était pas si difficile à comprendre ». Si Bekkai, pour prouver la confiance dont le sultan l'honore, remet cette lettre aux Français. Lettre de Mohammed ben Youssef à Si Bekkai, 17 avril 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1941</sup> Entretien de Si Bekkai avec un diplomate du Quai d'Orsay, 10 juin 1954, CADLC, 24QO-29.

<sup>1942</sup> *L'Express* du 16 octobre 1955, cité par C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes, op. cit.* p. 377.

parié sur l'avenir politique de l'ancien président du Conseil<sup>1943</sup>. Tant Salah Rachid que Si Bekkai sont des connaissances d'Edgar Faure. G. Izard, l'avocat, est l'un de ses amis (tous les deux sont originaires de Béziers). Le sultan a lui-même rencontré E. Faure à Paris lors de son voyage de 1950, et l'a reçu ainsi que sa femme<sup>1944</sup>. Lucie Faure est une intellectuelle sensible à la question coloniale qui a fondé la revue *La NEF*, proche des milieux libéraux. Son deuxième numéro, en mars 1953, était justement consacré au problème des protectorats marocains et tunisiens<sup>1945</sup>. E. Faure ne peut avoir qu'une opinion favorable du sultan exilé, mais il ne revient pas au pouvoir avant février 1955 et ne peut plus alors se montrer aussi favorable.

## D. Le problème du trône et le plan du sultan

Que la déposition et le remplacement de Mohammed ben Youssef aient été une erreur politique majeure apparaît évident à la quasi-totalité des protagonistes, dès l'année 1954 avec l'échec du règne de Mohammed ben Arafa. Naît alors le « problème du trône », qui s'interroge sur le devenir de la monarchie et sur l'identité de celui à qui le trône doit revenir. Jusqu'à l'automne 1955, les partisans de Mohammed ben Youssef (dits aussi « youssefistes », par opposition aux « arafistes »), les gouvernements successifs et les Français du Maroc ont des avis très divergents sur la réponse à y apporter.

De son côté, l'ancien souverain, qui avait placé ses espoirs dans la signature des accords Lamarle au printemps 1954, s'est senti trahi par le gouvernement français, alors qu'il ne le tenait jusqu'ici pas pour responsable de sa déposition. En effet, le gouvernement Mendès France ne tient pas les promesses de son prédécesseur. Comme d'autres, le sultan a beaucoup espéré de l'investiture du nouveau président du Conseil, considéré comme plus libéral sur les questions coloniales que ses adversaires. Craignant d'être oublié, le sultan écrit le 25 juin 1954 à Pierre Mendès France, au pouvoir depuis quelques jours, à qui il fait remarquer qu'ils sont tous deux Compagnons de la Libération [**Annexe II.33**]. Dans la posture assez humiliante du quémandeur, il réaffirme son désir de s'installer en France et essaye d'émouvoir le président du conseil : « *Dépossédée d'un trône qu'elle détenait depuis plus de trois siècles, arrachée à sa terre natale, séquestrée en Corse durant cinq mois et enfin éloignée à Madagascar, Notre famille souffre*

---

<sup>1943</sup> E. Faure ne parle pas de ce réseau dans ses mémoires, bien qu'il revienne très longuement et avec force détails sur la résolution de la crise marocaine dans le deuxième tome. E. FAURE, *Mémoires. Si tel doit être mon destin ce soir, tome 2*, Paris, Plon, 1984.

<sup>1944</sup> Au moment de la sortie du numéro spécial de la revue NEF. Note de renseignements, 19 mars 1953, CADN, IMA200-890.

<sup>1945</sup> « Maroc et Tunisie. Le problème du protectorat », *La NEF*, n° 2, mars 1953 ; J. M. TURLAN, « LUCIE FAURE », sur *Encyclopædia Universalis*, s. d. (en ligne : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/lucie-faure/> ; consulté le 23 septembre 2021).

*d'une telle série de malheurs et d'infortunes*<sup>1946</sup>. » Il fait parvenir, un mois plus tard, un second texte à P. Mendès France, dans lequel il formule une offre de service, alors que le gouvernement a déjà engagé des discussions avec les nationalistes tunisiens :

*Nous ne pouvons, malgré l'éloignement, Nous défendre d'un sentiment de paternité à l'égard d'un peuple que Nous avons aidé dans sa croissance, vingt-six ans durant, et dont l'indéfectible attachement à Notre personne n'a cessé de Nous encourager dans l'accomplissement de Notre mission. [...] Pour Notre part, Nous voulons bien assurer le Gouvernement de la République qu'il pourra disposer, en toute circonstance, de Notre concours pour tout ce qui est de nature à rapprocher Nos deux peuples, dans la satisfaction des aspirations nationales marocaines, et le respect de la dignité de la France. Ce concours, c'est en tant que « technicien » des affaires marocaines, qu'une longue expérience a permis d'approfondir, que Nous l'offrons à Votre Excellence*<sup>1947</sup>. [Annexe II.34]

A-t-il alors l'espoir de revenir dans le jeu politique ? Ses conseils ne sont guère concrets : ramener l'ordre et parler directement au peuple marocain pour les rassurer sur la volonté de leur accorder, comme en Tunisie, l'autonomie interne.

Mais le moment est mal choisi, car P. Mendès France préfère justement se focaliser sur la situation dans l'autre protectorat nord-africain. Son attentisme est aussi le reflet d'une indécision. Il est pris en étau par deux réseaux d'influence contraires, d'un côté des libéraux, de l'autre des partisans de la colonisation, notamment des Français du Maroc. Le désir de sauvegarder sa majorité a pris le dessus<sup>1948</sup>. La politique marocaine est alors gérée par le ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, créé en juin, et dont le premier titulaire est Christian Fouchet. Mais ce ministère est avant tout focalisé sur la Tunisie. Si le gouvernement repousse la question marocaine à plus tard, il ne s'interroge pas moins sur le sort de l'ancien sultan<sup>1949</sup>. Initialement, P. Mendès France ne semble pas fermé à l'hypothèse de son installation en France, mais il se rend aux arguments du résident général F. Lacoste, pour qui une telle annonce déstabiliserait encore plus le Maroc en redonnant confiance aux nationalistes et en affaiblissant davantage Mohammed ben Arafat. Paris écoute une nouvelle fois Rabat et n'a pas développé à cette date de réelle politique marocaine. Dans la réponse qui parvient à l'ancien sultan à

---

<sup>1946</sup> Lettre de Mohammed ben Youssef au président du Conseil Mendès France, 25 juin 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1947</sup> Le texte a été préparé par le sultan et son fils aîné, et rédigé par le second. Lettre de Mohammed ben Youssef au président du Conseil Mendès France, 29 juillet 1954, CADLC, 24QO-21.

<sup>1948</sup> M. ROMO-NAVARETTE, *Pierre Mendès France : Héritage colonial et indépendances*, Paris, PUPS, 2009, p. 239-273 ; P. GUILLEN, « Le gouvernement Pierre Mendès France face aux problèmes tunisien et marocain », dans François Bédarida et Jean-Pierre Rioux (dir.), *Pierre Mendès France et le mendésisme : l'expérience gouvernementale, 1954-1955, et sa postérité*, Paris, Fayard, 1985, p. 317-329 ; D. LAMBERT, « Pierre Mendès France et le Maroc : un "homme encerclé" ? », dans *Pierre Mendès France et les outre-mers*, Paris, Les Indes Savantes, 2009, p. 49-57.

<sup>1949</sup> Note du ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, 22 juillet 1954, CADLC, 24QO-21 ; projet de réponse à la lettre de l'ancien sultan, proposée par le ministre des Affaires marocaines et tunisiennes, C. Fouchet, au président du Conseil Mendès France, 30 juillet 1954, CADLC, 24QO-21.



Madagascar pour le premier anniversaire de sa déposition, tout ce que le gouvernement se contente de proposer est d'accueillir en France certains de ses enfants (à l'exception de Moulay Hassan) pour qu'ils puissent y poursuivre leurs études. Mais le sultan refuse de se séparer de ses enfants : le clan s'installera ensemble en France ou ne s'installera pas. P. Mendès France enterre donc les promesses de l'accord Lamarle<sup>1950</sup>. Non content de se laisser une fois de plus dicter la politique marocaine par la Résidence, le gouvernement va même au-delà et cherche sans succès à obtenir l'abdication formelle de l'ancien sultan.

Au Maroc, les soubresauts de l'été 1954 ont fait comprendre au nouveau résident général F. Lacoste que rien n'avait été réglé avec la déposition. Pire, cette dernière a plongé le pays dans l'impasse. Nommé par le gouvernement Laniel finissant (et donc par G. Bidault), l'ancien secrétaire général du Protectorat du temps d'Alphonse Juin est arrivé au Maroc dans un esprit de détente, libéral et réformateur (libération de prisonniers politiques comme A. Bouabid, M. Lyazidi ou O. ben Abdeljalil, etc.). Il comprend rapidement qu'il lui sera difficile de mettre en place les réformes économiques et politiques prévues, et la principale tâche de son mandat consiste à tenter de maintenir l'ordre. Il ne parvient pas à convaincre les élites traditionalistes du bien-fondé d'une démocratisation, qui passerait par la création d'une assemblée marocaine, sur le modèle de ce qui a été fait en Tunisie. De leur côté, les nationalistes, avec qui il s'entretient, ont des positions plus tranchées que jamais. Tant les représentants de l'Istiqlal dissout que ceux du PDI refusent les réformes, et désirent avant toute chose le retour de Mohammed ben Youssef (soit son installation en France, soit son retour sur le trône). Cette intransigeance leur permet de peser dans les négociations<sup>1951</sup>. F. Lacoste en arrive rapidement à la conclusion que l'occupant du trône est effectivement la clé de l'ensemble du problème marocain. Les traditionalistes ne veulent pas d'un autre que Mohammed ben Arafa, les nationalistes d'un autre que Mohammed ben Youssef. Dans cette impasse, le résident général a l'idée d'un troisième homme : si le premier est incapable de régner et si le second est trop dangereux puisque son retour pourrait conduire à l'indépendance, alors il faut choisir un troisième sultan. Il s'agit de la principale proposition du résident général durant toute la durée de ses fonctions. Cette vision des choses est partagée par Paris à la fin de l'année 1954.

Avant de pouvoir choisir un hypothétique troisième sultan, la Résidence et le gouvernement auraient cependant besoin d'obtenir l'abdication formelle de Mohammed ben Youssef.

---

<sup>1950</sup> Lettre du haut-commissaire de la République française à Madagascar Barques, au ministre de la France d'Outre-Mer, Robert Buron, 26 août 1954, CADLC, 24QO-21. Il le fait publiquement dans un discours à la Chambre, fin août 1954, juste après avoir reçu F. Lacoste à Paris. C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 373.

<sup>1951</sup> Lettre du résident général Lacoste au ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, 6 octobre 1954, CADLC, 24QO-88.

C'est le sens qu'il faut donner à l'ambassade du Dr Dubois-Roquebert en octobre 1954 à Antsirabe, auprès de son ancien patient et ami. Le vieux praticien lui a déjà rendu visite une fois en Corse, et une autre fois à Madagascar pour l'accouchement de sa deuxième femme<sup>1952</sup>. Il est choisi par le gouvernement pour ses liens personnels avec le sultan, mais aussi avec F. Lacoste. Dans ses mémoires, H. Dubois-Roquebert se s'étend pas sur cet épisode<sup>1953</sup>, et pour cause : il est porteur d'un message du gouvernement qui demande à Mohammed ben Youssef d'abdiquer. À Antsirabe, H. Dubois-Roquebert propose au sultan déchu, au nom du gouvernement, la possibilité de choisir son successeur, qui serait assisté d'un conseil de tutelle maroco-français. La Résidence a un possible successeur en tête : le *ḥalīfa* de Tétouan. Mais elle est aussi ouverte à d'autres noms, à l'exception de Moulay Hassan. Son frère Moulay Abdallah aurait pu être choisi, si Hassan ne s'y était formellement opposé. De toute façon, Mohammed ben Youssef refuse d'examiner la moindre hypothèse tant que le gouvernement ne lui aura pas permis de s'installer en métropole<sup>1954</sup>. La mission du médecin se solde donc par un échec. Un troisième sultan n'aurait sans doute rien réglé, car trop de questions restaient en suspens. Quelle aurait été sa légitimité, étant données les conditions de son accession au trône ? Comment la transition aurait-elle eu lieu ? Quels auraient été les contours du pouvoir monarchique ? Celui-ci est en péril. Mal incarné, instable, son avenir reste flou. L'absence de solution évidente et l'indécision du gouvernement français sous P. Mendès France bloquent tout jusqu'au printemps 1955. Trompé par le gouvernement français qui bafoue l'accord Lamarle et souhaite le voir abdiquer, Mohammed ben Youssef voit aussi la possibilité de s'installer en métropole s'éloigner de jour en jour. Il n'est plus moralement et politiquement tenu de respecter son engagement principal, à savoir l'abstention de toute activité politique. L'absence de perspective et le risque de vieillir loin de son pays ont pu le conduire à être plus ferme dans ses positions et à réfléchir plus que dans les premiers mois de son exil au moyen de revenir sur le trône. Le sultan, que les autorités françaises ont cru avoir neutralisé en 1953, redevient une préoccupation majeure pour l'administration à la fin de l'année suivante. Comme avant sa déposition, c'est en résistant et en refusant de se plier aux exigences françaises qu'il réussit à gagner en puissance.

---

<sup>1952</sup> Le docteur Dubois-Roquebert sert d'informateur aux Français, mais fait aussi passer des messages au gouvernement, par exemple sur les mauvaises conditions de vie en Corse puis à Madagascar : lettres du Dr Dubois Roquebert à J. Vimont, 5 octobre 1953 et 22 avril 1954, lettre du même à C. Fouchet, 20 octobre 1954, CADLC, 97AJ-21.

<sup>1953</sup> Il écrit en revanche longuement sur la confiance dont le sultan l'honorait. Présent à ses côtés dans les jours qui ont précédé la déposition, une mallette contenant 60 millions de francs et 700 pièces d'or lui aurait alors été confiée pour qu'il en assure la garde si le sultan venait à être exilé. L'argent devait notamment servir à payer des avocats. H. DUBOIS-ROQUEBERT, *Mohammed V, Hassan II...*, *op. cit.*, p. 177. Étonnamment, le docteur n'a jamais souffert de s'être vu confier cette mission, puisqu'il est resté un très proche de Mohammed et de son successeur, jusqu'à sa mort en 1971 durant la tentative de coup d'État de Skhirat.

<sup>1954</sup> Lettre de J. Vendenboomgaerde au haut-commissaire de la République à Madagascar, 23 octobre 1954, CADLC, 24QO-21. S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain, 1943-1956*, *op. cit.*, t. 1, p. 253.

La repolitisation du souverain est permise par son réseau en France. Lui-même a peu de marge de manœuvre à Madagascar, d'autant plus que sa correspondance est interceptée, à l'exception en théorie des lettres destinées à ses avocats<sup>1955</sup>. Progressivement naît dans certains cercles libéraux un plan de bataille destiné à replacer Mohammed ben Youssef sur le trône, en proposant la création d'un « conseil du trône » et en garantissant à la France la préservation de ses intérêts au Maroc. Ce plan est déjà bien avancé fin 1954, et explique la fin de non-recevoir de Mohammed ben Youssef à toutes les propositions françaises. La genèse de ce plan n'est pas des plus faciles à retracer. Ce sont des témoignages ultérieurs, notamment ceux recueillis par Stéphane Bernard, qui permettent de s'en faire une idée<sup>1956</sup>. L'initiateur de ce plan serait Jean Védrine. Cet homme d'affaires et homme politique, proche de F. Mitterrand qu'il a initié à la question marocaine, a fondé un club de réflexion, le Centre d'études et de documentation (CED), qui s'intéresse depuis longtemps à la situation marocaine, notamment depuis l'envoi de Si Bekkai en France à l'été 1953. Dans plusieurs notes successives, « Un processus d'évolution du Maroc » (mai 1954), « Urgence d'une politique française au Maroc » (octobre 1954)<sup>1957</sup>, il défend une politique très libérale et favorable au sultan déchu. J. Védrine est un de ces intermédiaires importants, qui a pu faire le lien entre les nationalistes marocains, comme Abderrahim Bouabid dont il est proche, et les décideurs français (F. Mitterrand, E. Faure, A. Pinay...). Il parvient à convaincre Si Bekkai et G. Izard du bien-fondé d'un conseil du trône<sup>1958</sup>. Ce dernier, de passage à Antsirabe en septembre 1954, réussit à convaincre son client, qui demande l'assentiment des nationalistes<sup>1959</sup>. Les négociations avec eux sont donc en cours lorsque H. Dubois-Roquebert vient transmettre au sultan la proposition d'abdication. De ces tractations, auxquelles Mohammed ben Youssef ne participe qu'indirectement, sort un contre-projet solide pour l'avenir du Maroc. Ses termes sont contenus dans une lettre adressée par les nationalistes (de l'Istiqlal et du PDI) à Georges Izard en décembre 1954. Elle commence par le constat que « *les sentiments de fidélité et d'inébranlable attachement du peuple marocain à la personne de Sidi Mohammed V constituent un élément essentiel pour apprécier valablement la situation au Maroc*<sup>1960</sup> ». Son retour au Maroc (donc sur le trône) est explicitement annoncé comme un

---

<sup>1955</sup> Lettre du ministre des Affaires marocaines et tunisiennes au ministre de la France d'Outre-mer, au sujet de la correspondance de Mohammed ben Youssef, 5 février 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>1956</sup> S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain*, op. cit., t. 1, p. 250. Tous les témoignages ultérieurs cherchent cependant à exagérer le rôle des uns et des autres.

<sup>1957</sup> Notes disponibles notamment en CADLC, 24QO-88 ou CADN, 1MA300-315.

<sup>1958</sup> Le groupe France-Maghreb se rallie également rapidement à l'idée d'un conseil du trône. C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 383.

<sup>1959</sup> S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain*, op. cit., t. 1, p. 251.

<sup>1960</sup> G. IZARD, « Le secret d'Antsirabé », *Études méditerranéennes*, n° 4, printemps 1958, p. 61-75. Dans cet article, l'avocat se défend contre un général français qui l'accuse d'avoir, par le plan qui porte son nom, précipité la perte du Maroc.

objectif et comme la seule solution viable de long terme. Mais, conscients de l'impasse politique dans laquelle est plongé le pays, les nationalistes sont prêts à accepter une « *solution transitoire* » qui prendrait la forme d'un conseil des gardiens du trône, dont la composition aura nécessairement l'aval de Mohammed ben Youssef (ce qui exclut tout représentant des élites traditionnelles qui ont mené le mouvement en faveur de la déposition) et qui détiendrait temporairement la souveraineté marocaine, le temps que ben Arafâ s'en aille et que ben Youssef revienne. La lettre annonce le désir d'ouvrir dans la foulée des entretiens maroco-français qui, tout en garantissant les intérêts français et l'interdépendance (ce mot central dans les années qui suivent aurait été trouvé par Jean Védrine et Bertrand Schneider<sup>1961</sup>) des deux pays, doivent conduire à la fin du Protectorat. Enfin, les négociations entre G. Izard et les nationalistes ont permis l'élaboration d'un « *plan de réformes politiques de structure tendant à l'établissement d'un régime de monarchie constitutionnelle* ». Le 23 décembre 1954, deux nationalistes, A. Bouabid et O. ben Abdeljalil, sont reçus par F. Lacoste et présentent leur solution. Mais le résident général, toujours convaincu que la solution repose sur un troisième sultan, ne semble pas en percevoir la cohérence ni la signification politique des pourparlers qui ont permis son élaboration, unissant libéraux français, nationalistes et sultan<sup>1962</sup>.

Trois jours plus tard, dans une lettre à son avocat, Mohammed ben Youssef redit son refus d'abdiquer et refuse logiquement l'option d'un troisième homme (plan Lacoste)<sup>1963</sup> [**An-nexe II.35**]. Ce qu'il propose tient à deux piliers, d'un côté l'instauration d'un Conseil des gardiens du trône restreint, dont il désignerait l'un des membres, de l'autre la formation d'un « *gouvernement marocain provisoire de négociation* », réservé à des « *éléments amplement représentatifs de l'élite marocaine* » et qui aurait pour but de négocier une nouvelle convention franco-marocaine pour remplacer le traité de Fès. L'horizon le plus lointain définit par cette lettre est celui d'une indépendance pensée dans l'interdépendance avec la France, au profit des intérêts communs aux deux pays. Le sort de Mohammed ben Youssef n'est pas statué dans ce document, mais il est évident à partir de cette date que l'ancien sultan espère remonter prochainement sur le trône. En échange, il concède au gouvernement qu'il appelle de ses vœux la possibilité de mettre en œuvre des « *réformes institutionnelles en vue d'établir au Maroc un régime de monarchie constitutionnelle, seul capable de sortir le pays de l'ornière de son gouvernement archaïque* ». Cette lettre du 26 décembre constitue ce qui a par la suite été nommé le « Plan

---

<sup>1961</sup> Si l'on en croit le témoignage du fils : « Hubert Védrine : « Mon prénom est un hommage à Lyautey », propos recueillis par Sami Lakmahri, *Zamane*, n° 143 (« Maroc-France, les grands malentendus »), 28 septembre 2020.

<sup>1962</sup> Note de F. Lacoste pour le ministre des Affaires marocaines et tunisiennes, 23 décembre 1954, CADLC, 24QO-88.

<sup>1963</sup> La lettre sort dans la presse en septembre suivant : « Un régime de monarchie constitutionnelle est seul capable de sortir le Maroc de l'ornière de son gouvernement archaïque », *Le Monde*, 14 septembre 1955.

Izard ». Ce plan de transition, bien que peu connu, est essentiel dans le processus qui conduit à l'indépendance du Maroc. Il est intéressant de constater que celui-ci ne figure nulle part dans les archives françaises, car il a fait son chemin par des voies informelles, présenté secrètement par l'avocat ou les nationalistes aux hommes politiques français, comme E. Faure en juin suivant. Il n'a pas eu d'influence sur le cours des événements avant l'été 1955, date à laquelle ses points-phares (conseil du trône, interdépendance) sont repris presque tels quels par les décideurs français. Mais à cette date, le retour sur le trône de Mohammed ben Youssef reste encore impossible à leurs yeux.

## 6.4 Le retour du roi : résolution de la crise marocaine et partage du pouvoir à venir

Le 16 novembre 1955, après plus de deux ans d'exil, Mohammed ben Youssef pose à nouveau le pied au Maroc, restauré dans ses droits et accompagné d'une promesse d'indépendance. Le retour du roi<sup>1964</sup> inaugure trois jours de festivités, baptisées les « Trois Glorieuses », qui selon le récit monarchique viennent clore dans la gloire la « Révolution du roi et du peuple ». Après de longs mois de stagnation, de circonvolutions politiques et d'hésitations entre différentes options, la crise marocaine s'est précipitée à l'été 1955 pour se diriger brusquement vers une résolution, aperçue fin octobre. Le gouvernement français, dirigé par Edgar Faure, est alors à la manœuvre. Les décisions concernant l'avenir du Maroc se sont déplacées de Rabat à Paris, ce qui acte la fin d'un cycle colonial. Pour faire le récit de ces mois décisifs, faits d'une bousculade événementielle parfois difficile à débrouiller, il n'est pas possible de se contenter du point de vue de Mohammed ben Youssef, tant celui-ci n'est pas véritablement maître de son sort jusqu'à la fin de son exil, et se contente d'attendre que les Français le rappellent, ce dont il a douté jusqu'au bout. Si ceux-ci le font, alors qu'ils ont tenté pendant quarante ans de limiter l'influence de la monarchie, c'est parce qu'ils voient désormais dans le souverain un allié pour conserver une forme d'influence au Maroc, alors que le Protectorat touche à sa fin. Mohammed ben Youssef accepte ce nouveau pacte, qui prend le nom d'« interdépendance ».

Plus que l'indépendance du Maroc qui semble à présent inévitable, les complexes tractations de l'été et de l'automne 1955 ont pour objet principal le partage du pouvoir dans le

---

<sup>1964</sup> Le hasard a voulu que *The Return of the King*, troisième tome du *Seigneur des Anneaux* de J. R. R. Tolkien, sorte au Royaume-Uni quelques jours avant le retour de Mohammed V au Maroc.

Maroc à venir. Les acteurs en place cherchent soit à conserver le plus d'influence possible quand ils sont en passe d'être écartés, comme les élites traditionnelles ou la France, soit à s'imposer comme des acteurs incontournables quand ils ont, comme les nationalistes, été tenus à l'écart du pouvoir jusque-là. Ces quelques semaines intenses constituent un creuset pour les futures institutions politiques marocaines, à commencer par la monarchie indépendante. Dans cette ambiance quasi révolutionnaire et survoltée, le souverain bientôt restauré doit naviguer entre les différents intérêts et réfléchir à ceux qui, dans les années à venir, pourront être ses meilleurs alliés. Son rappel par les Français et ses choix personnels à la fin de l'année 1955 sauvent la monarchie marocaine, mais la confrontent aussitôt à de nouveaux dangers.

### A. Les négociations pour l'avenir du Maroc, creuset du futur pouvoir marocain

Au début de l'année 1955, le gouvernement français a deux plans de sortie de crise à sa disposition, l'un proposé par Lacoste (un troisième sultan)<sup>1965</sup>, l'autre par le réseau de Mohammed ben Youssef (un conseil du trône et une période transitoire, avant le retour de l'ancien sultan) ; deux options auxquelles il faut ajouter les partisans du maintien de Mohammed ben Arafa sur le trône. L'absence de décision du gouvernement Mendès France, puis du gouvernement Faure (investi en février 1955), revient à choisir la troisième option, un *statu quo* provisoire, en dépit d'une situation au Maroc de plus en plus dégradée. Ce blocage désespère le sultan exilé. Il s'en ouvre dans des lettres d'avril 1955 écrites par son fils, avec la certitude qu'elles seront lues par les Français. Il écrit par exemple au photographe M. Flandrin :

*Oui, il va sans dire qu'au Maroc, l'anarchie, la peur, l'angoisse et la désolation la plus désespérante, trouvent un terrain favorable, font souche et prennent de jour en jour des proportions considérables<sup>1966</sup>. La vie doit y être impossible. On se doit de trouver un remède à cette situation déplorable. On ne cesse de la dénoncer, de la décrier, mais on ne fait rien pour réparer un désastre qui s'avère de plus en plus catastrophique. Il semble au contraire que l'on fait tout pour laisser pourrir la situation. « Nul n'est prophète en son pays » [...]. Mais gouverner n'est pas plaire ; toutes Nos appréhensions ont été prises à la légère et la majorité de Nos*

<sup>1965</sup> Le résident général continue jusqu'au bout à faire des propositions, mais il n'est plus écouté. Voir ses longues missives au ministère : 14 janvier 1955, CADLC, 24QO89, f° 1 ; et 14 mai 1955, CADLC, 24QO-121, f° 184 et 196.

<sup>1966</sup> Il l'écrit également au colonel Emmanuelli : « *Qu'a-t-on fait, au Maroc, depuis Notre départ ? Nous étions, paraît-il, la pierre d'échoppement [sic] de toute réforme démocratique. Et maintenant, qu'est-ce encore qui empêche ces trops [sic] fameuses « Réformes » de voir le jour ? La situation, loin de s'améliorer, s'est endeuillée de sang... C'est là, pour Notre Majesté, un bien sombre triomphe. Tout le monde parle et personne n'agit. À croire qu'une folle démagogie s'est emparée du Maroc. Que de groupements, d'associations, de comités ! Mais pas une seule manifestation tangible pour sortir de l'ornière. Ne désespérons pas, néanmoins ! Le vent de la folie ne peut indéfiniment souffler. Viendra certainement un jour où l'on se décidera, courageusement, à rebâtir. Ce jour, souhaitons-le rapide, car le temps ne pardonne pas.* » Lettre de Mohammed ben Youssef au colonel Emmanuelli, 7 avril 1955, CADLC, 24QO-21. Installé à Casablanca, le colonel Emmanuelli faisait partie de l'entourage de Lyautey, et était également proche du sultan Youssef.

*interlocuteurs n'ont vu dans les craintes que Nous avons essayé, mais en vain, de leur faire partager qu'une surenchère démagogique ou une manœuvre politique. [...] Rien ne doit séparer les Marocains, car tout les rassemble : patrie, drapeau, religion et aspirations. [...] Nous ne cesserons de vous répéter ce que Nous vous avons déjà écrit, à savoir que la moitié de la solution de la crise marocaine est entre les mains des Français du Maroc. Tant qu'ils n'auront pas compris et senti cette réalité, qu'ils désespèrent de voir le Maroc redevenir ce pays où il fait si bon vivre. En effet, vos compatriotes doivent cesser de croire que la sauvegarde de leurs droits et de leurs intérêts sont incompatibles avec l'émancipation du peuple marocain*<sup>1967</sup>. [Annexe II.36]

Il faut attendre le mois de juin 1955 pour que la situation commence à se débloquer, largement à l'initiative de Paris, qui finit enfin par s'intéresser directement au Maroc et à construire une véritable politique marocaine. Jusque-là, le Maroc n'était un vrai sujet qu'au moment de désigner un nouveau résident général. La reprise en main des affaires marocaines, au lieu de se contenter de suivre (par exemple comme en 1953) ce qui s'est décidé à Rabat, induit une dévitalisation subite de la Résidence générale, qui, non sans résister, perd un pan entier de ce qui faisait sa puissance. Pendant plus de quarante ans, elle a fonctionné comme un gouvernement autonome, dirigeant le Maroc avec ses directions-ministères. À l'été 1955, le règlement de la question marocaine passe à Paris, où tout se joue<sup>1968</sup>. L'entrée du gouvernement français dans des négociations avec les acteurs marocains marque le début de la fin pour la Résidence générale.

Trois contextes superposés expliquent ce transfert de la décision et le début d'un règlement de la question marocaine. Le premier est international et colonial, avec notamment le retentissement de la conférence de Bandung (avril 1955), dont le communiqué final interpelle la France sur le sort de l'Afrique du Nord<sup>1969</sup>. Bien que toutes les tentatives de mobilisation des pays « arabo-asiatiques » en faveur de l'indépendance du Maroc aient jusqu'ici échoué, la conférence de Bandung accentue la pression sur le processus de décolonisation. Le deuxième contexte est la chute du gouvernement Mendès France en février 1955, en lien avec la situation en Algérie, et le retour au pouvoir d'Edgar Faure, l'homme politique sur lequel les efforts de lobbying des « youssefistes » se sont en grande partie concentrés. Antoine Pinay s'installe au Quai d'Orsay, et Pierre July<sup>1970</sup> succède à Christian Fouchet au ministère des Affaires marocaines et

---

<sup>1967</sup> Lettre de Mohammed ben Youssef à Marcelin Flandrin, 7 avril 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>1968</sup> Il est à ce titre intéressant de constater que les archives de la Résidence générale (Nantes) ne contiennent presque rien sur la résolution de la crise marocaine.

<sup>1969</sup> « Communiqué final de la conférence afro-asiatique de Bandoeng », La Documentation française, 28 avril 1955, n° 0200.

<sup>1970</sup> P. July est de droite, mais libéral sur les questions coloniales. Sa présence à la tête du ministère, jusqu'en octobre 1955, a été majoritairement consacrée à la question marocaine. Il en a laissé un témoignage, qui n'est pas le plus précieux : P. JULY, *Une république pour un roi*, Rabat, Dar Al Aman, 2018 (1974). Ses archives privées ont un temps été déposées aux CADLC, mais ont depuis disparu. L'hypothèse privilégiée des archivistes est que le fonds a été fusionné avec celui du ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, lui-même fusionné dans celui du Quai d'Orsay (la série 24QO). Il peut aussi s'agir d'un dépôt promis,

tunisiennes. Sur les questions coloniales, E. Faure prolonge la politique de son prédécesseur. Le 3 juin 1955 sont signées les conventions franco-tunisiennes, qui reconnaissent l'autonomie interne de la Tunisie. Les gouvernements français successifs ont toujours considéré que le sort de la Tunisie devait être statué avant d'ouvrir les débats sur l'avenir du Maroc<sup>1971</sup>. Pour autant, ce changement de personnel à Paris, et la sympathie qu'Edgar Faure peut à titre personnel ressentir pour le sultan exilé ne se traduisent pas par un retour en grâce immédiat de Mohammed ben Youssef. Tant E. Faure que P. July continuent de considérer Mohammed ben Arafa comme le seul interlocuteur possible<sup>1972</sup>. Le nouveau gouvernement souhaite cependant avancer et réformer. La situation au Maroc lui en donne la possibilité.

C'est le troisième contexte. La situation sécuritaire se dégrade très fortement et de plus en plus vite à partir du printemps 1955, en raison de l'accélération du terrorisme, nationaliste comme colonialiste. Le rôle joué par la violence, réelle comme redoutée, dans la décolonisation du Maroc doit être réévalué. La plus grande crainte de Mohammed ben Youssef<sup>1973</sup>, de la Résidence et du gouvernement français est que le Maroc sombre dans la violence, comme l'Algérie voisine, et notamment que des Français soient tués. Le mois de juin 1955, le plus violent de tous depuis le début de la séquence terroriste, est marqué par 800 attentats contre des hommes ou des biens, qui font 44 morts (dont 41 Marocains) et de très nombreux blessés<sup>1974</sup>. La principale nouveauté est la montée en puissance du terrorisme colonialiste<sup>1975</sup>, organisé par les colons français les plus déterminés, qui s'en prennent à des personnalités nationalistes et surtout à des Français libéraux. L'attentat le plus retentissant est le meurtre non élucidé de Jacques Lemaigre Dubreuil (1894-1955) dans la nuit du 11 au 12 juin. Cet homme d'affaires, qui avait joué un rôle lors du débarquement de 1942 en Algérie, était installé au Maroc depuis 1949<sup>1976</sup>. Initialement adversaire de la décolonisation, il en est progressivement venu à soutenir l'idée d'une autonomie interne au Maroc. Il a toujours considéré la déposition du sultan comme une grave erreur, et il se peut qu'il ait conseillé F. Lacoste pour son plan de sortie de crise (l'option du

---

mais jamais effectué.

<sup>1971</sup> Sur les liens entre les deux décolonisations, dans un contexte international, voir R. IKEDA, *The Imperialism of French Decolonisation*, *op. cit.* ; du même auteur, « The Paradox of Independence: The Maintenance of Influence and the French Decision to Transfer Power in Morocco », *Journal of Imperial & Commonwealth History*, vol. 35, n° 4, décembre 2007, p. 569-592.

<sup>1972</sup> S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain*, *op. cit.*, t. 1, p. 260.

<sup>1973</sup> Lettre de Mohammed ben Youssef à Salah Rachid, 23 juin 1955, DAR, A21-22.

<sup>1974</sup> « Situation politique au Maroc, juin 1955 », CADLC, 24QO-89, f° 177.

<sup>1975</sup> Charles-André Julien en parle de façon détaillée, presque plus que du terrorisme nationaliste : « Terrorisme et contre-terrorisme », *Le Maroc face aux impérialismes*, *op. cit.*, p. 389-419. Les groupements colonialistes, pas seulement terroristes, sont de plus en plus actifs. Ils copient parfois les modes d'action des nationalistes, comme les grèves et les fermetures de boutiques.

<sup>1976</sup> W. A. HOISINGTON, *The assassination of Jacques Lemaigre Dubreuil : a Frenchman between France and North Africa*, London, Routledge, 2005, p. 80. C. DE GASTINES, « La conversion libérale de Jacques Lemaigre Dubreuil au Maroc (1950-1955) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, vol. 96, n° 364, 2009, p. 345-365.



troisième homme). Peu avant sa mort, J. Lemaigre Dubreuil avait repris *Maroc-Presse*, le principal journal non colonialiste du Maroc, et se prononçait de plus en plus ouvertement en faveur de l'indépendance. Homme de réseau, il avait l'oreille tant de P. Mendès France que d'E. Faure, et revenait tout juste de France où il avait rencontré ce dernier lorsqu'il est assassiné à Casablanca. Son meurtre est un tournant pour le gouvernement, qui redoute un embrasement du Maroc et une contagion de la situation algérienne.

Ce meurtre offre un prétexte à E. Faure pour rappeler du Maroc F. Lacoste, dont il juge le plan trop peu ambitieux, et de le remplacer par Gilbert Grandval, diplomate qui avait été chargé de la gestion de La Sarre au sortir de la guerre<sup>1977</sup>. Ce choix est révélateur : contrairement à l'ensemble de ses prédécesseurs, G. Grandval, qui est apprécié par C. de Gaulle et G. Bidault, ne connaît rien au Maroc, et n'a donc aucun lien avec la Résidence. Le gouvernement cherche à annihiler le pouvoir de nuisance de cette dernière. Une des premières actions de G. Grandval est à ce titre de l'épurer de ses fonctionnaires les plus tendancieux<sup>1978</sup>. Mais l'arrivée du nouveau résident n'apaise pas le Maroc, bien au contraire. Le 14 juillet 1955, Casablanca est frappée lors des festivités par l'un des attentats nationalistes les plus meurtriers (7 morts et plus de trente blessés lors de l'attentat dit du « rond-point Mers Sultan ») et un bras de fer entre le nouveau résident et l'extrême droite colonialiste, en particulier le groupe Présence française, s'engage les jours suivants<sup>1979</sup>. Conformément à sa lettre de mission, G. Grandval reprend initialement le plan Lacoste et l'idée d'un troisième sultan. Mais de nombreux échanges avec les élites marocaines, y compris les nationalistes qui lui font confiance, le convainquent d'élaborer un plan plus réaliste.

Le résident général le communique au gouvernement le 2 août. Pour lui, le départ de Mohammed ben Arafa, dont l'autorité est usée jusqu'à la corde, est désormais une évidence<sup>1980</sup>, mais il doit être volontaire. À l'inverse, la pression pour un retour de Mohammed ben Youssef est de plus en plus forte et doit être prise en compte<sup>1981</sup>. Or, son retour reste inenvisageable, parce qu'il serait synonyme d'indépendance et qu'une telle annonce empêcherait le ralliement de ses adversaires au plan. La principale proposition de G. Grandval est donc l'instauration

---

<sup>1977</sup> G. GRANDVAL, *Ma mission au Maroc*, Paris, Plon, 1956.

<sup>1978</sup> Sept directeurs, dont celui de la direction des Affaires chérifiennes, sont remerciés, tandis que la direction de l'Intérieur est remaniée et change aussi de titulaire. Mais G. Grandval la confie étrangement à un dur, le général Georges Leblanc (proche du général Koenig et du colonel Lecomte). S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain, op. cit.*, t. 1, p. 280.

<sup>1979</sup> Télégramme du résident général Grandval au ministère des Affaires étrangères, 19 juillet 1955, CADLC, 24QO-89, f° 193.

<sup>1980</sup> « *Il faut en somme prendre acte du fait que le souverain qui n'a pratiquement jamais gouverné, ne règne même plus et qu'il est désormais incapable de renouer des liens avec son peuple.* » Télégramme « très secret » du résident général Grandval au ministère des Affaires étrangères, 2 août 1955, CADLC, 24QO-90, f° 2. Voir aussi son premier rapport, un mois plus tôt : 12 juillet 1955, CADLC, 24QO-89, f° 162.

<sup>1981</sup> « *Il faut admettre que Mohammed Ben Youssef qui, pour une fraction de la population n'avait jamais cessé d'être le souverain légitime, est aujourd'hui considéré comme tel par la grande majorité des Marocains.* » *Ibid.*

d'un conseil de régence, dont les quelques membres représenteraient les différentes tendances. Le plan Grandval ressemble étrangement à la proposition de l'avocat G. Izard et des partisans de Mohammed ben Youssef. Il n'est pas certain qu'il ait eu connaissance du « plan Izard », mais il a beaucoup écouté les nationalistes. Il s'en distingue sur un point majeur cependant : son plan n'a pas pour but de rappeler le sultan sur le trône. Il envisage en revanche le retour de l'exilé en France, en contrepartie de son soutien. Mais le projet final reste flou : quelle doit être l'étape après le conseil de régence ? le lien colonial sera-t-il maintenu, d'une façon ou d'une autre ? Ce plan doit initier une sortie de crise, mais pas la résoudre entièrement. Ayant compris que l'indécision ne devait plus se prolonger, et craignant à juste titre un embrasement du Maroc à l'approche du deuxième anniversaire de la déposition, G. Grandval ne se contente pas de proposer. Il fixe un ultimatum au gouvernement et demande que l'ensemble de la procédure qu'il a décrite soit achevée d'ici au 20 août. G. Grandval, pourtant étranger à l'administration coloniale marocaine, reproduit donc les logiques qui l'ont précédé : il cherche à imposer à Paris une politique marocaine depuis Rabat.

Cette fois-ci la stratégie échoue, car E. Faure résiste alors même que le plan lui convient, comme la suite le montre. Ce n'est pas la décision qui compte, mais qui décide, et où : Paris ou Rabat<sup>1982</sup>. Cette position forte du gouvernement acte l'affaiblissement de la Résidence, déjà entamée par la déposition de 1953 et l'incapacité à redresser la situation politique du Maroc ensuite. Tant la monarchie marocaine que l'administration coloniale ont donc été fragilisées par les années 1953-1955. E. Faure tempore, également pour ménager sa majorité et les membres les plus à droite de son gouvernement<sup>1983</sup>, notamment le ministre de la Défense, le général Kœnig. Le ministre des Affaires étrangères A. Pinay doit également être convaincu. Le président du Conseil entend mener une politique libérale sur les questions coloniales, tout en étant soutenu par la droite au Parlement. Décidé à agir tout de même, sans être pressé par Rabat, il met en place un Comité de coordination des affaires d'Afrique du Nord<sup>1984</sup> et finit par faire adopter un plan, très similaire à celui de G. Grandval, mais qui repousse la date butoir au 12 septembre. Après un bras de fer avec le gouvernement<sup>1985</sup>, G. Grandval finit par renoncer lorsqu'il

---

<sup>1982</sup> L'argument officiel d'E. Faure est que le plan serait impossible à appliquer en l'espace d'une vingtaine de jours (avant le 20 août), comme le réclame G. Grandval ; pour le récit du bras de fer entre les deux hommes, E. FAURE, *Mémoires II, op. cit.*, p. 370 sq.

<sup>1983</sup> G. ELGEY, *Histoire de la IV<sup>e</sup> République, III, La République des tourmentes, 1954-1959 (t.1)*, Paris, Fayard, 1992, p. 477.

<sup>1984</sup> Comité composé d'E. Faure, P. July, A. Pinay (Affaires étrangères), M.-P. Koenig (Défense), R. Schuman (Justice), M. Bourguès-Maunoury (Intérieur), P.-H. Teitgen (France d'Outre-mer), P. Pflimlin (Finances). Plus tard, le groupe se restreint encore aux quatre premiers.

<sup>1985</sup> Le 15 août, G. Grandval écrit au ministère : « *Je crois fermement que nous devons absolument éviter de donner l'impression de transférer en France le règlement des problèmes marocains et spécialement en l'occurrence du problème du trône* », CADLC, 24QO-90, f° 32 ; la réponse du gouvernement, par la voix de P. July, est extrêmement sèche et le rappelle à l'ordre : 17 août 1955, CADLC, 24QO-90, f° 45. E. FAURE, *Mémoires. Si tel doit être mon destin ce soir (tome 2), op. cit.*

comprend qu'il a été contourné et qu'Edgar Faure n'a peut-être jamais souhaité la réussite de sa mission. Mais la prédiction du résident se réalise, et le Maroc une poussée de violences pour le second anniversaire de la déposition. À Khenifra, capitale des Zayanes, une manifestation de soutien à Mohammed ben Youssef le 19 août s'est transformée en émeutes et a contraint l'armée à intervenir. Les violences de part et d'autre se prolongent le lendemain et s'étendent à d'autres villes, notamment Boujad, Oued Zem, Khouribga, villes minières et ouvrières, puis Safi, Ouezzane et Casablanca, où 60 manifestants sont tués. C'est l'épisode colonial le plus violent depuis la fin de la conquête du Maroc : 800 morts marocains sont à déplorer dans tout le pays, du fait de la répression militaire<sup>1986</sup>. Et c'est aussi l'un des épisodes le plus meurtrier pour les civils français depuis le début du Protectorat (plus de cinquante), ce qui est le point le plus sensible pour le gouvernement. La violence atteint des sommets et conforte les craintes d'un embrasement du Maroc – d'autant plus qu'au même moment l'insurrection nationaliste du Constantinois en Algérie, déclenchée le 20 août pour les deux ans de l'exil du sultan marocain, et surtout sa répression atteignent un niveau de violence autrement plus important. L'administration coloniale doit constater que la mobilisation est cette fois venue des villes de l'intérieur des terres (le « bled »), dont les Français ont longtemps voulu croire qu'il était resté « sain », c'est-à-dire épargné par le nationalisme. Certaines tribus, comme les Smala autour d'Oued Zem, ont été largement impliquées. Un retour de la « *sība* » menace, alors que les attentats se poursuivent (28 morts en août, dont 25 Marocains). Quarante ans de colonisation semblent s'effondrer sous les yeux des Français, ce qui rend encore plus urgente une décision.

Le retour au pouvoir d'Edgar Faure début 1955 était déjà une petite victoire pour le camp youssefiste, parce qu'ils avaient misé sur lui. En juin, Georges Izard a rencontré le président du Conseil à la demande de l'ancien sultan, pour l'informer du plan qui porte son nom, approuvé par les nationalistes. E. Faure l'a accueilli favorablement, sans pour autant l'adopter. Depuis son retour au pouvoir, son positionnement à l'égard de Mohammed ben Youssef est ambigu. Il semble l'apprécier à titre personnel, mais pour des raisons politiques se retient d'afficher ce soutien, et au contraire réaffirme régulièrement que sa restauration est inenvisageable<sup>1987</sup>. Pour lui, le problème du Maroc ne se réduit pas à la personnalité qui occupe le trône. Pour donner de la légitimité à son plan d'action, le président du Conseil envisage de réunir les élites marocaines pour les sonder. Ces rencontres individuelles doivent avoir lieu en France,

---

<sup>1986</sup> « Situation politique au Maroc, août 1955 », CADLC, 24QO-91, f° 34. Pour couronner le tout, la répression des manifestations est pilotée par le général Duval, commandant supérieur des troupes au Maroc et partisan de la manière forte, mais le 23 août, celui-ci meurt dans un accident d'avion. Les tensions entre les officiers en poste au Maroc et les autres fonctionnaires est alors grande. S. LAZRAQ, *La France et le retour de Mohammed V*, op. cit., p. 184.

<sup>1987</sup> S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain*, op. cit., t. 1, p. 276.

d'abord à Nice puis finalement à Aix-les-Bains (Savoie), manifestation éclatante de la délocalisation de la question marocaine. Le gouvernement considère que les discussions ne peuvent se tenir sereinement au Maroc<sup>1988</sup>. Il est significatif de remarquer qu'Edgar Faure ne s'est jamais rendu au Maroc durant tout le processus (alors que P. Mendès France s'était rendu en Tunisie). Ces rencontres d'Aix-les-Bains sont l'un des points majeurs de crispation entre le gouvernement et le résident Grandval, qui démissionne juste après leur tenue et sans y avoir participé<sup>1989</sup>. Il considèrerait en effet avoir déjà fait le travail, puisqu'il avait entamé des consultations dès son arrivée au Maroc. Mais E. Faure estime avoir besoin de l'aval officiel des élites marocaines pour un plan dont les grandes lignes sont déjà tracées, et correspondent peu ou prou au plan Grandval. La reprise en main est indubitable.

Les discussions d'Aix-les-Bains ont lieu du 22 au 27 août 1955, alors que l'écho des violences du 20 août se fait encore sentir. Il ne s'agit pas d'une table ronde ouverte, mais de rencontres à huis clos entre d'un côté les Français, le ministre Pierre July, Jacques Duhamel (directeur de cabinet de Faure), Henri Yrissou (directeur de cabinet de Pinay), et Jean Basdevant (directeur d'Afrique-Levant) ; et de l'autre, un par un ou par petits groupes, des représentants de l'opinion des élites marocaines, dans leur diversité. À la suite de Stéphane Bernard, plusieurs auteurs ont écrit que l'essentiel n'avait pas eu lieu lors de ces échanges, mais à côté, dans les discussions de coulisses qu'il est difficile de retracer<sup>1990</sup>. Toutefois, les rencontres officielles elles-mêmes, dont des bilans ont été conservés, sont très précieuses, car elles offrent un état des forces en présence et un panorama d'opinions changeantes à un instant précis. Il convient donc d'écouter les revendications marocaines. La stratégie du gouvernement français consiste à cette date à disperser le pouvoir parmi les élites, plutôt que de le laisser se concentrer dans un seul homme ou une seule institution (la monarchie). Ceux que le gouvernement a réunis à Aix-les-Bains sont précisément « ceux qui lient et délient » le pouvoir : des catégories traditionnelles, comme les oulémas dont la voix porte cette fois-ci peu, le Makhzen et les élites traditionnelles locales, mais aussi de nouveaux venus. Pour la première fois, les nationalistes sont réellement écoutés et adoubés par la France comme des acteurs politiques légitimes. Les deux sultans en sont exclus, l'un à Antsirabe, l'autre à Rabat, car ils n'ont pas voix au chapitre. À Aix-les-Bains, ce n'est pas de l'indépendance dont il est question, mais de la résolution du problème du trône

---

<sup>1988</sup> Sur les préparatifs de la conférence, retardée de quelques jours (à cause de G. Grandval) : CADLC, 24QO-90.

<sup>1989</sup> Il démissionne avec fracas et déballe tout dans la presse, puis dans un livre l'année suivante. La trajectoire de G. Grandval est intéressante, puisqu'il est arrivé relativement libéral au Maroc, et en part très dur. Il s'est rapproché des milieux colonialistes (Marcel Boussac notamment, qui lui permet de publier) du fait de son opposition au retour de Mohammed ben Youssef.

<sup>1990</sup> S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain*, op. cit., t. 1, p. 309. S. LAZRAQ, *La France et le retour de Mohammed V*, op. cit., p. 232.

et du processus exact qui doit y mener : qui doit occuper le trône ? quel sera le futur du pouvoir monarchique ? C'est par l'accord de ces élites que le futur du pouvoir au Maroc doit se dessiner, à partir de leurs intérêts communs, s'il en existe. Comme en 1953, elles doivent se prononcer et faire un choix. Or, depuis deux ans, les lignes politiques ont considérablement changé. La faute au règne raté de Mohammed ben Arafa, au terrorisme, à la résistance du camp youssefiste et au blocage politique qui en résulte.

La première conclusion majeure de ces échanges est le constat de l'affaiblissement du front traditionaliste, composé de ceux qui ont déposé le sultan en 1953 et de ceux qui se sont ralliés à la déposition une fois celle-ci actée. Ce front se divise désormais en deux sous-groupes : ceux qui continuent de soutenir Mohammed ben Arafa, et ceux qui ont compris qu'il n'avait plus d'avenir politique. Ses derniers soutiens ne sont plus nombreux. Ils se limitent à ceux qui lui doivent personnellement leur pouvoir, comme la famille Hajoui, représentée à Aix-les-Bains par le fils Abderrahman el-Hajoui. Le directeur du protocole estime que « *le départ de Arafa, c'est le retour de Youssef* » puis l'indépendance, et souhaite que le Maroc reste dans le giron de la France, loin du panarabisme et du panislamisme<sup>1991</sup>. Il rejette la responsabilité de la situation sur la puissance protectrice, qui n'aurait rien fait pour aider Mohammed ben Arafa à affirmer son autorité. Plusieurs pachas, ceux de Meknès, Agadir ou Azemmour notamment, vont dans son sens, arguent du fait que le Maroc ne serait pas prêt pour l'indépendance et redissent leur fidélité au sultan en place. L'autre dernier soutien de poids est le Kettani, dont le discours très décousu et peu rationnel<sup>1992</sup> dessert sans doute encore plus celui dont il entend plaider la cause. Il est plus lucide lorsqu'il déclare que si le gouvernement français choisissait de changer de sultan, pour un troisième homme, cela reviendrait à enterrer le sultanat dans son ensemble<sup>1993</sup>. Mais il n'y a, selon lui, plus aucun espoir du côté de Mohammed ben Arafa.

Beaucoup ne croient plus à son maintien, sans pour autant soutenir l'idée d'un retour de Mohammed ben Youssef. Comme le résident Lacoste en son temps, ils penchent plutôt pour un conseil du trône et un troisième homme, sans qu'un projet clair ne réussisse à se dessiner à partir de leurs propositions. Le Makhzen lâche complètement son sultan, comme il l'a déjà fait en 1953. Le grand vizir, toujours vif malgré son grand âge, a comme souvent des mots très

---

<sup>1991</sup> « Exposés favorables au maintien du sultan Ben Arafa, Hajoui (22 août), pachas de Casablanca, Azemmour, Meknès, Agadir, Ait Ayache, Zaers (25 août), chérif Kettani (26 août) », CADLC, 24QO-90, f° 111. Mémoire remis par Abderrahman el-Hajoui, CADLC, 24QO-90, f° 114.

<sup>1992</sup> « *Si la France perdait l'Afrique du Nord, alors elle n'aurait plus d'autre solution que de se jeter dans les bras des Russes. Pétain a joué un mauvais tour à Hitler en protégeant l'Afrique du Nord, puis en y appelant les Américains. Que l'Amérique commence par émanciper ses Noirs avant de donner des leçons à la France. Elle agit comme Satan lorsqu'il a tenté Ève avec le fruit défendu* », « *Grandval a agi comme Néron qui a détruit Rome. Grandval, c'est aussi Hitler, et le colonel Hubert, Goering.* » « Audition du sherif El Kettani », 26 août 1955, CADLC, 24QO-90, f° 126.

<sup>1993</sup> *Ibid.* ; lettre d'Abdelhaï El Kettani et Thami El Glaoui à Pierre July, 28 août 1955, CADLC, 24QO-90, f° 130.

durs : « *Nous ne pouvons pas essayer de restaurer l'autorité de l'actuel sultan. Elle est nulle — malgré sa très grande valeur morale. Il n'a d'ailleurs jamais été l'homme qui convenait*<sup>1994</sup>. » Mohammed el-Moqri est favorable au départ de Mohammed ben Arafa, à condition que le gouvernement français déclare officiellement que Mohammed ben Youssef, dont il a pourtant été un des mentors au début de son règne, ne reviendra jamais sur le trône. Sa position est suivie par d'autres membres du Makhzen, comme Mohammed Berrada (Muḥammad Barrāda, vizir adjoint chargé des affaires économiques), Mohammed Kholi (Muḥammad al-Ḥultī, délégué chargé des PTT), ou les frères Jafar et Mohammed Naciri, qui souhaiteraient tout simplement que le Makhzen soit transformé en véritable gouvernement, chacun de ses membres pouvant y conserver sa place<sup>1995</sup>. Mais le coup le plus dur pour Mohammed ben Arafa vient du Glaoui, qui adopte en privé une position différente de ses déclarations publiques et de ce qu'il fait croire au sultan. Le pacha de Marrakech regrette que les Français n'aient pas donné sa chance au sultan d'août 1953, mais reconnaît que sa cause est désormais perdue<sup>1996</sup>. Il souhaite à présent éviter le retour de Mohammed ben Youssef ou de l'un de ses fils. Il promet en échange qu'il continuera d'obéir aux Français. Il pourrait aller jusqu'à accepter un gouvernement marocain qui intégrerait des nationalistes, à la condition qu'ils ne soient pas majoritaires. Avec M. el-Moqri et le Glaoui, ce sont donc deux figures majeures, qui font la politique marocaine depuis un demi-siècle, qui lâchent le sultan en place.

Et puis il y a les nationalistes marocains, invités pour la première fois par les autorités françaises. Tous ne sont pas de fervents partisans de Mohammed ben Youssef, même si la majorité souhaite son retour. Plusieurs d'entre eux cherchent à dépasser le « problème du trône » pour penser à la forme du pouvoir dans le futur Maroc, et à la place qu'ils pourraient y occuper. Fatmi Ben Slimane, indépendant, a par exemple réussi au fil des ans à se faire une place en occupant une position intermédiaire qui le fait apparaître comme un « modéré » aux yeux des Français. Il a parfaitement compris qu'il était un des candidats privilégiés pour devenir le premier président du Conseil marocain si un gouvernement autonome devait être établi. À cette date, il souhaite une installation de Mohammed ben Youssef à Paris, mais ne veut pas de son rétablissement sur le trône. Il préconise un conseil du trône de transition et espère la mise en place rapide d'un gouvernement marocain puissant. C'est son approche que les Français adoptent jusque fin octobre.

---

<sup>1994</sup> « Exposés favorables au départ d'Arafa et à la constitution d'un conseil du Trône, Grand Vizir et Si Thami (22 août), El Glaoui (23 août) », CADLC, 24QO-90, f° 132.

<sup>1995</sup> « Exposés favorables au départ d'Arafa et au choix d'un 3<sup>ème</sup> homme ou d'un khalifat, Si Berrada (22 août), Kholi (22 août), les frères Naciri (23 août) », CADLC, 24QO-90, f° 140.

<sup>1996</sup> « Audition du Glaoui, 23 août 1955 », CADLC, 24QO-90, f° 133.

Mais c'est surtout la position de l'Istiqlal qui est attendue. Quatre de ses représentants, longtemps *persona non grata* en France, sont invités et consultés à deux reprises (le 25 et le 27 août, à la fin) : Mohammed Lyazidi, Omar ben Abdeljalil, Abderrahim Bouabid et Mehdi Ben Barka<sup>1997</sup>. Leur discours est doublé d'un mémoire qu'ils remettent en même temps au gouvernement. Le ton est conciliant, mais ferme. Mohammed ben Youssef est pour eux le seul sultan légitime. Non seulement l'ensemble du processus de sortie de crise doit être approuvé par lui, mais il doit déboucher sur son retour sur le trône. Un conseil du trône de transition peut être accepté. Ils reprennent donc le plan Izard, auquel ils ont contribué. La centralité du sultan est illustrée par un échange le 27 août entre A. Bouabid et J. Duhamel :

*Bouabid : La question du Trône n'est pas une question de principe ni de prestige, mais d'efficacité. Nous avons lutté pour un homme.*

*Duhamel : On ne lutte pas pour un homme, mais pour son pays.*

*Bouabid : Cet homme est le symbole de son pays.*

Les représentants de l'Istiqlal vont plus loin. Le problème du trône n'est pas tout le problème. Il y a aussi la question de l'indépendance, qui devra être discutée très prochainement, avec la promesse que les relations avec la France resteront cordiales. Quant au PDI, il insiste plus que l'Istiqlal sur le futur pouvoir : le parti souhaite un régime démocratique et constitutionnel, où la monarchie marocaine serait contrôlée, et où les partis auraient le pouvoir effectif<sup>1998</sup>.

Les rencontres d'Aix-les-Bains apaisent quelque peu la situation, parce que les nationalistes y sont reconnus comme des interlocuteurs, ce qui est déjà pour eux une victoire. Leurs revendications apparaissent de plus en plus modérées, particulièrement en miroir du terrorisme. Ce qui se discute à Aix-les-Bains n'est pas tant le problème du trône que le futur du pouvoir marocain. Les Français s'appêtent de toute évidence à lâcher du lest, à accorder l'autonomie voire l'indépendance. La Résidence générale s'est effondrée. Son affaiblissement crée un vide, qui devra bientôt être rempli. Pour chacun des acteurs auditionnés, la question prioritaire est de trouver comment conserver au mieux le pouvoir dont ils disposent, ou obtenir celui dont ils pourraient bientôt disposer. Il y a ceux qui n'ont pas encore compris que les temps avaient changé et souhaitent conserver la répartition du pouvoir telle qu'elle est, à leur profit ; et ceux qui veulent modifier et moderniser cette répartition. La monarchie, qui n'est pas conviée à ces

---

<sup>1997</sup> A. Balafrej, de même que le leader du PDI M. H. Ouazzani, sont à la frontière suisse toute proche, au cas où les Français les appelleraient.

<sup>1998</sup> Le Parti démocratique de l'Indépendance a une position identique à celle de l'Istiqlal : après avoir affirmé que « *ben Youssef est le symbole de la souveraineté marocaine* », ils nuancent en précisant que leur « *attachement à sa personne est seulement une protestation contre la violation de la souveraineté chérifienne* ». Tout ne se résume d'ailleurs pas à sa personne : « *le problème du trône est un aspect du problème de la crise franco-marocaine. Il en est une conséquence et non pas une cause* ». C'est directement la question de l'indépendance qui doit être traitée, sans attendre. S. LAZRAQ, *La France et le retour de Mohammed V*, op. cit., p. 239.

échanges, est prise en étau entre ces deux forces. Car en dépit de divergences majeures, en particulier sur la personne du sultan, tous les membres des élites interrogés ont un point commun : le désir d'un pouvoir monarchique le plus faible possible, que ce soit avec le transparent Mohammed ben Arafa (ou un hypothétique remplaçant), porté au pouvoir par les élites traditionnelles, ou un Mohammed ben Youssef restauré, qui obtiendrait l'indépendance dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle<sup>1999</sup>. À cette date, les Français partagent encore cet intérêt. Comme ils l'ont toujours fait depuis les débuts du protectorat, ils cherchent à s'appuyer sur les élites marocaines (y compris renouvelées) et à tenir à l'écart un pouvoir monarchique strictement contrôlé.

## B. Deux sultans en suspens : tâtonnements personnels et institutionnels

Les rencontres d'Aix-les-Bains ne font qu'entériner le plan Faure. Fin août, il prévoit la constitution d'un conseil du trône puis d'un gouvernement marocain d'« *union nationale*<sup>2000</sup> ». Il ne dit rien en revanche de la nature exacte des relations entre les deux pays (autonomie interne, indépendance du Maroc ?) ni du futur occupant du trône. Mais les deux sultans rivaux sont nécessaires chacun à leur façon au bon déroulement du plan. Mohammed ben Arafa doit accepter dans un délai court de quitter le trône, et Mohammed ben Youssef doit apporter sa caution au plan Faure, en échange de son installation en France. Son avenir n'est pas plus précis, car le doute subsiste sur l'objectif d'Edgar Faure : n'a-t-il pas depuis longtemps organisé, sans le dire, le retour du sultan déchu sur le trône ? Ce dernier est en tout cas le principal bénéficiaire de cette ambiguïté. Car si les deux souverains ont été tenus à l'écart des discussions, ils connaissent des destins différents. Tandis que l'un continue de s'enfoncer, l'autre regagne en puissance chaque jour qui passe.

Mohammed ben Youssef a réussi à se rendre nécessaire, notamment par son prestige intact au Maroc. Il a regagné en confiance au fil des mois. En mai 1955, la possibilité d'une abdication était encore évoquée, mais Moulay Hassan, parlant pour son père, y mettait des conditions difficilement réalisables, comme signer l'acte d'abdication au Maroc<sup>2001</sup>. Dans les mois

---

<sup>1999</sup> M. Lyazidi, « Mémoire du Parti de l'Istiqlal au gouvernement de la République française », CADLC, 24QO-90, f° 161.

<sup>2000</sup> J. Duhamel, Note sur les principales conclusions des conversations d'Aix-les-Bains, 27 août 1955, CADLC, 24QO-90, f° 96.

<sup>2001</sup> Lors d'une discussion avec le chef de la sécurité à Antsirabe, il déclarait que « *son père n'accepterait d'abdiquer qu'à la condition formelle de signer l'acte d'abdication dans son pays. Faute de cela [...] cette décision n'aurait aucun sens, aucune valeur, aux yeux du peuple chérifien. [...] Mon père, sur mes conseils, n'a pas l'intention de descendre dans l'arène politique. Il serait disposé à abandonner la direction effective des affaires. Car, sorti grandi de son exil, il ne doit pas entrer dans la mêlée. Son rôle devra consister à dominer les problèmes, de façon à être l'arbitre auquel on a recours, en dernier ressort.* » La promesse d'abdication n'est donc qu'un moyen de conserver le pouvoir, la Couronne pouvant très bien passer à son fils aîné qui ne



suiuants, Mohammed ben Youssef, sondé par les autorités françaises, oscille entre un désir évident de reconquête du pouvoir, et la nécessité de ne pas paraître trop avide. Il se sent encore sous la menace d'un exil encore plus lointain<sup>2002</sup>. Le 20 juillet, il déclare lors d'une discussion informelle avec l'un de ses gardiens français : « *Peut-être direz-vous que je vais plaider pour moi, mais j'affirme que le seul interlocuteur valable, c'est moi. Je suis certain que moi au Maroc ou en France, les Marocains se tiendront cois. Mon peuple sait que je ne le trahirai pas et que je le défendrai toujours. C'est d'ailleurs pour cela que je suis ici*<sup>2003</sup>. » Un autre jour, il cherche à rassurer les Français en déclarant ne désirer qu'un rôle d'arbitre : « *Ne croyez pas que je fasse un plaidoyer en ma faveur. Non, le problème marocain ce n'est pas celui de Sidi Mohammed ben Youssef ni celui de Ben Arafa. Le problème est au-dessus de la personne du sultan*<sup>2004</sup>. » Mais cette fausse modestie lui permet ensuite de dérouler le plan élaboré avec les nationalistes et Georges Izard, soit un conseil de régence qui désignerait un gouvernement chargé de mener les réformes, en lien avec la France. Il fait également une promesse de démocratisation pour rassurer les Français. Un pouvoir autoritaire n'est pas à craindre, si le pouvoir était redonné aux Marocains, car le « *peuple désignera son sultan* ».

Progressivement, l'ancien sultan est donc parvenu à se replacer au centre du jeu. Il est récompensé lorsque le gouvernement lui envoie à partir du 4 septembre une délégation à Madagascar, puisque son assentiment est indispensable pour mener à bien le plan Faure<sup>2005</sup>. La délégation est composée du général Catroux, proche des milieux libéraux, et de Henri Yrissou, le directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères, qui partage les réticences d'Antoine Pinay à l'encontre de Mohammed ben Youssef. Une délégation marocaine autorisée par E. Faure est également présente, même si elle ne participe pas directement aux échanges, avec al-Ḥasan b. Idrīs, cousin et beau-frère du sultan, Fatmi Ben Slimane et l'indispensable Si Bekkai. La présence simultanée de ces deux délégations irrite H. Yrissou qui craint qu'elle ne donne plus de force de négociation au sultan<sup>2006</sup>. La présence de Si Bekkai, notamment, est propre à

---

demanderait que ça... Lettre du gouverneur général à Madagascar, Soucadaux, au ministre de la France d'Outre-Mer, Teitgen, 9 mai 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>2002</sup> Télégramme du haut-commissaire à Tananarive, Haussaire, au ministère de la France d'Outre-Mer, 3 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2003</sup> Lettre secrète de J. Vendenboomgaerde, conseiller technique, au gouverneur général à Madagascar, Soucadaux, 20 juillet 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>2004</sup> Récit d'une discussion entre le sultan et J. Vendenboomgaerde, dans un rapport de ce dernier au gouverneur général à Madagascar, Soucadaux, 18 juillet 1955, CADLC, 24QO-21.

<sup>2005</sup> Instructions du gouvernement pour la mission à Antsirabe, 1<sup>er</sup> septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2006</sup> Télégramme du haut-commissaire à Tananarive, Haussaire, au ministère de la France d'Outre-Mer, 4 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

insuffler de la confiance à l'ancien sultan<sup>2007</sup>. D'autant plus qu'en l'absence d'interprète arabe, c'est le prince Hassan qui se charge de la traduction. Le déroulé précis des échanges peut être connu, du point de vue français, grâce à une épaisse liasse de télégrammes parvenus au ministère. Mohammed ben Youssef n'a pas l'intention de rendre la mission facile, même si la présence de G. Catroux, l'un des rares militaires de haut rang avec une expérience coloniale qui ne soit pas favorable à un *statu quo* colonial, qu'il écoute et respecte, a justement pour but de limiter ses récriminations. Se contenter de donner rapidement son assentiment au plan Faure équivaldrait à une renonciation et une mise à l'écart, d'où des pourparlers qui s'étalent sur plusieurs jours. Mohammed ben Youssef est en position de force, puisque tout ce que les Français viennent lui proposer correspond au plan Izard qu'il a contribué à élaborer, à un gros détail près : son propre retour sur le trône n'est pas prévu. Face à H. Yrissou et G. Catroux, il oscille entre la posture d'arbitre de la situation marocaine qu'il essaye de construire depuis plusieurs mois, et celle contradictoire de prétendant au trône. Mais il n'évoque jamais frontalement ce dernier espoir<sup>2008</sup>. L'ancien sultan laisse planer le doute sur ce qu'il souhaite, demande à discuter de points précis, comme la composition du probable conseil du trône. Durant de longues journées d'échanges, le 5 et 6 septembre<sup>2009</sup>, le devenir du traité de Fès est également évoqué, alors que le gouvernement avait jusqu'ici évité la question. Le sultan considère qu'il devrait être abrogé avant tout échange sur le devenir des relations maroco-françaises. Puis, lorsque le sultan semble en passe de céder et de consentir au plan, il rejette soudain l'idée d'une autonomie interne à la tunisienne pour demander une indépendance rapide<sup>2010</sup>.

Loin du Maroc, l'échange entre Mohammed ben Youssef et G. Catroux évoque, quatre ans après, les bras de fer passés entre le même sultan et Juin, avec moins d'acrimonie cependant : réticences, avancées, brusques reculades, le tout vraisemblablement planifié. Cette stratégie lui a presque toujours réussi, car résister à ce qu'on exige de lui permet de gagner en autorité, y compris lorsqu'il doit à la fin céder. C'est d'ailleurs ce qui finit par arriver. Le 9 septembre, le général Catroux lui communique un message d'Edgar Faure arrivé la veille. Le président du Conseil ne peut plus attendre, ne peut accepter les fausses hésitations du sultan, et menace d'exiger de lui une renonciation définitive au trône<sup>2011</sup>. Face à cette exigence déstabilisante, Mohammed ben Youssef comprend qu'il ne peut aller plus loin. Le jour même, il remet

---

<sup>2007</sup> Télégramme de H. Yrissou au président du conseil, au ministre des Affaires étrangères et au ministre des Affaires marocaines et tunisiennes, 9 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2008</sup> Télégramme du général Catroux au ministre de la France d'Outre-Mer, Teitgen, 9 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2009</sup> Télégrammes du général Catroux au ministre de la France d'Outre-Mer, Teitgen, 6 et 7 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2010</sup> Télégramme du général Catroux au ministre de la France d'Outre-Mer, Teitgen, 9 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2011</sup> Télégramme du président du Conseil Faure pour le général Catroux et H. Yrissou, 8 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

une lettre à G. Catroux qui vaut approbation publique du plan Faure, tel que détaillé la veille par le général dans une précédente lettre [Annexe II.37]. Le sultan approuve « *les principes directeurs de l'action politique que la France compte entreprendre dans l'Empire chérifien*<sup>2012</sup> ». Le but en est de « *conduire le Maroc au statut d'État moderne, libre et souverain, uni à la France par des liens permanents, d'un contact étroit librement consenti sur les plans stratégique, diplomatique, politique, économique et culturel* », liens résumés derrière l'idée incertaine d'« *interdépendance* ». Le processus est également approuvé, la mise en place d'un conseil des gardiens du trône qui serait « *dépositaire des pouvoirs et prérogatives de la Couronne* », puis la formation d'un gouvernement. Si le sultan donne son « *accord à ce plan d'ensemble qui est susceptible d'assainir les rapports franco-marocains, de satisfaire les aspirations légitimes* », les deux questions centrales, le futur statut du Maroc et l'avenir du sultanat, sont passées sous silence. Dans une seconde lettre, qui n'a pas vocation à être diffusée, Mohammed ben Youssef détaille ce qui lui a été promis en échange de son accord. La demande d'abdication formelle (formulée par P. Mendès France fin 1954) ou informelle (menace d'E. Faure la veille) est oubliée. C'est toujours l'accord Lamarle d'avril 1954 qui compte : puisqu'il promet de s'abstenir de toute activité politique, l'ancien sultan obtient le droit d'être installé en France, installation programmée pour la mi-octobre. Ce retour en France confirme l'ambiguïté du plan Faure, car il est difficile pour tous les acteurs de voir comment l'abstention de toute activité politique y serait possible étant donné le contexte<sup>2013</sup>. C'est d'ailleurs dans les jours qui suivent que le plan Izard, présenté dans la lettre du 26 décembre précédent de Mohammed ben Youssef à son avocat, est opportunément révélée dans la presse<sup>2014</sup>.

La deuxième étape du plan Faure, le départ du trône de Mohammed ben Arafa, s'avère plus ardue en raison des atermoiements du souverain et surtout de son entourage, qui font sombrer un règne déjà peu glorieux dans une fin pathétique. À l'inverse de Mohammed ben Youssef, les oscillations du sultan en place contribuent à réduire sa marge de manœuvre, jusqu'à ne plus lui laisser le choix. Depuis le printemps 1955, Mohammed ben Arafa réaffirme ses droits dans des lettres envoyées à Paris en contournant la Résidence générale, et qui révèlent un net désir de conserver le trône<sup>2015</sup>. La plus parlante, en date du 28 juillet, est à l'attention du président R. Coty et provoque des remous à Paris : « *Nous désirons bien préciser que nous ne nous*

---

<sup>2012</sup> Lettre de Mohammed ben Youssef au général Catroux, 9 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2013</sup> L'ancien sultan est remercié peu après par René Coty : lettre du président de la République à Mohammed ben Youssef, 12 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2014</sup> « Un régime de monarchie constitutionnelle est seul capable de sortir le Maroc de l'ornière de son gouvernement archaïque », *Le Monde*, 14 septembre 1955.

<sup>2015</sup> Lettre de Mohammed ben Arafa au président de la République Coty, 7 avril 1955, CADLC, 24QO-27.

*départirons pas des droits traditionnels et religieux reconnus au sultan du Maroc, par les traités, et que nous entendons remplir jusqu'au bout la mission divine à laquelle nous avons été appelé*<sup>2016</sup>. » Mais le ton de ces missives est bien loin de ce qu'il peut confier aux Français lorsqu'il peut leur parler en privé<sup>2017</sup>. Même s'il le regrette, il sait que son règne touche à sa fin, sans jamais vraiment avoir commencé. Il continue de s'épuiser sur le trône seulement parce qu'il est au cœur d'intrigues de cour, poussé voire contraint à tenir le plus longtemps possible par ceux, comme le chef du protocole Abderrahman el-Hajoui, dont le pouvoir s'effondrerait avec son départ. La lettre du 28 juillet à René Coty est d'ailleurs une initiative du Glaoui. Pour le pacha, il s'agit seulement de gagner du temps, comme le montre sa position à Aix-les-Bains. Une autre lettre, datée du 15 août, laisse entendre qu'il souhaite rester sur le trône et envisage de réformer le Protectorat. Cependant, il s'agit surtout d'un vieillard manipulé par son entourage. Son règne n'a pas d'avenir, car il n'est plus en mesure de réunir suffisamment de soutiens. Quelques jours avant les rencontres d'Aix-les-Bains et dans le contexte du bras de fer entre le gouvernement et Grandval, Edgar Faure avait cherché à gagner du temps en proposant une fausse solution : détourner l'attention du sultan et le laisser composer son propre gouvernement moderne et autonome, à la place du vieux Makhzen<sup>2018</sup>. Après bien des difficultés, le sultan avait réussi à proposer le 21 août une liste de 20 noms, en s'écartant en partie d'une liste de ministrables proposée par les Français<sup>2019</sup>. Parmi eux, 16 traditionalistes, Glaoui, Tazi, Naciri, et quatre indépendants<sup>2020</sup>. Le sultan prouvait ainsi qu'il n'avait rien compris des enjeux du moment, mais entérinait par son échec la fin du pouvoir traditionnel, puisqu'il n'était plus en mesure de réunir autour de sa personne des élites viables. En effet, aucun des noms proposés n'aurait souhaité entrer au gouvernement. Ces mêmes journées, le sultan fait dire à G. Grandval par des voies détournées qu'il n'en peut plus et qu'il souhaite quitter le pouvoir, malgré tout ce qu'on peut lui faire dire. Désir aussitôt contredit par ses proches conseillers<sup>2021</sup>.

En septembre suivant, alors que Mohammed ben Youssef a approuvé le processus et que toute la pression se reporte sur lui, il ne s'agit donc plus pour les Français de convaincre Mohammed ben Arafa qu'il doit partir, mais de briser les dernières résistances qui l'entourent.

---

<sup>2016</sup> Lettre de Mohammed ben Arafa au président de la République Coty, 28 juillet 1955, CADLC, 24QO-27. E. FAURE, *Mémoires*, t. 2, *op. cit.*, p. 382.

<sup>2017</sup> Télégramme du résident général Grandval au ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, 6 août 1955, CADLC, 24QO-90.

<sup>2018</sup> « Situation politique au Maroc, août 1955 », CADLC, 24QO-91, f° 34 ; E. FAURE, *Mémoires*, t. 2, *op. cit.*, p. 402.

<sup>2019</sup> Le sultan explique que son échec tient à la volonté des « traditionalistes » d'occuper tous les postes et à leur refus de siéger aux côtés d'un éventuel ministre juif. Lettre de Mohammed ben Arafa au résident général G. grandval, original en arabe et traduction par les services français, 17 août 1955, CADN, IMA300-318.

<sup>2020</sup> Pour ces tractations, voir CADLC, 24QO-90.

<sup>2021</sup> Télégramme du résident général Grandval au ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, 17 août 1955, CADLC, 24QO90, f° 41.

La tâche n'est pas facilitée par le résident général qui a pris la suite de G. Grandval démissionnaire fin août. Le choix du général Pierre Boyer de Latour par le gouvernement Faure est d'ailleurs bien étonnant (sauf à vouloir contenter son aile droite), tant son profil tranche avec celui de son prédécesseur, et avec la mise au pas de la Résidence par Paris<sup>2022</sup>. Militaire, c'est un excellent connaisseur du Maghreb où il a été en fonction pendant un quart de siècle. Il a servi sous A. Juin dont il est toujours le fidèle. Il était secrétaire général des Affaires politiques lors de la crise de 1951, et c'est peu dire qu'il n'apprécie pas Mohammed ben Youssef. P. Boyer de Latour un fervent colonialiste qui refuse la perte progressive de l'Afrique du Nord française<sup>2023</sup>. Durant ses quelques semaines à la tête de la Résidence (fin août - début octobre 1955), il multiplie les contacts avec le groupe Présence française<sup>2024</sup>. Mais P. Boyer de Latour n'a plus l'autonomie qu'A. Juin avait en son temps, et est régulièrement rappelé à l'ordre par le ministre Pierre July, qui exige que Mohammed ben Arafa soit écarté au plus vite. Face à ses réticences, alors que se tient l'assemblée générale de l'ONU et que le ministre A. Pinay doit y prendre la parole, le gouvernement est une nouvelle fois contraint de contourner la Résidence, toujours plus affaiblie. C'est cette fois au Maroc même que son autorité est bafouée, puisqu'E. Faure, P. July et J. Duhamel demandent aux seconds du général Boyer de Latour, Jean de Lipkowski et François de Panafieu, respectivement directeur adjoint de son cabinet et délégué à la Résidence d'agir derrière son dos<sup>2025</sup>. Dans une scène pleine de rebondissements dramatiques qui rappelle la mise à l'écart du chambellan T. Ababou et l'élection de Mohammed ben Youssef en 1927, le chef du protocole A. el-Hajoui est assigné à résidence, ce qui permet aux deux fonctionnaires français d'obtenir, après un tête-à-tête, le départ du sultan<sup>2026</sup>. Comme l'affirmait la rumeur à l'époque, son départ a bien été acheté. Les Français lui versent 170 millions de francs d'indemnité le mois suivant – Mohammed ben Youssef aurait quant à lui touché pour sa déposition et son exil jusqu'à 750 millions<sup>2027</sup>.

Le 1<sup>er</sup> octobre à 8 h 55, Mohammed ben Arafa quitte Rabat en avion. À 66 ans, il entame une vie de paria. Des cinq sultans marocains du XX<sup>e</sup> siècle, seul Moulay Youssef n'a jamais été contraint de quitter le trône et de s'exiler. Comme Moulay Abdelaziz et Moulay Abdelhafid

---

<sup>2022</sup> Instructions du gouvernement français au résident général Boyer de Latour, 30 août 1955, CADLC, 24QO-90, f° 104.

<sup>2023</sup> P. BOYER DE LATOUR, *Vérités sur l'Afrique du Nord*, Paris, Plon, 1956.

<sup>2024</sup> Le Glaoui envoie également de nombreux caïds au palais pour dissuader le sultan d'abdiquer.

<sup>2025</sup> S. BERNARD, *Le conflit franco-marocain*, t. 1, p. 328. Bulletin de renseignements politique, septembre 1955, CADLC, 24QO-91, f° 104.

<sup>2026</sup> Elle est notamment détaillée par J. Luccioni, qui en a en partie été témoin : J. LUCCIONI, « L'éloignement de Sidi Mohammed ben Arafa du trône des Alaouites en septembre 1955 », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, vol. 8, n° 1, 1970, p. 101-112 ; E. FAURE, *Mémoires II*, *op. cit.*, p. 491.

<sup>2027</sup> Sur les fonds spéciaux de la présidence du Conseil. L'information, ultraconfidentielle, n'est connue que du président de la République, du président du Conseil et du ministre des Affaires marocaines et tunisiennes. Note sur les indemnités versées aux deux sultans, v. 1956, CADLC, 24QO-883.

en leur temps, il prend la direction de Tanger avec sa famille. Il n'abdique formellement qu'à la fin du mois d'octobre. Puis il doit quitter pour toujours le Maroc, dont il n'était encore jamais sorti, lorsque son prédécesseur et successeur revient sur le trône et obtient l'indépendance<sup>2028</sup>. Installé sur les hauteurs de Nice avec une petite suite, il continue de toucher une pension (17 millions de francs annuels<sup>2029</sup>) versée par la France, comme pour s'excuser d'avoir un jour été chercher le vieux Fassi pour le porter sur le trône. Mohammed ben Arafa retombe dans l'anonymat, et mène une existence triste, dans la continuité de son règne. Il effectue le pèlerinage à la Mecque presque tous les ans, puis s'installe dans les années 1960 à Beyrouth — où en 1966 tout ce qui lui restait de son règne, ses sceaux, lui sont volés. Il revient finalement à Nice et y meurt après vingt ans d'exil en juillet 1976, soit 15 ans après Mohammed ben Youssef.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1955, Mohammed ben Arafa s'efface, et avec lui le sultanat. En quelques semaines, après la Résidence, c'est le deuxième pilier du pouvoir marocain qui vacille et qui aggrave le vide politique au Maroc. S'ouvre une période transitoire de *sede vacante* pleine d'incertitudes, nourries par trois expériences institutionnelles inédites au Maroc : un gardien du sceau, un conseil des gardiens du trône et un gouvernement marocain à l'européenne. La rapide faillite de ces trois institutions éphémères clarifie abruptement l'avenir politique du Maroc.

Le pouvoir monarchique est déformé comme jamais. Durant le mois d'octobre 1955, l'Empire chérifien se retrouve dans une situation bien paradoxale, avec deux sultans déposés, sans qu'aucun d'entre eux n'ait officiellement abdiqué. Il y a bien eu des périodes de régence dans l'histoire de la monarchie, mais pas d'interrègne institutionnalisé. Même contesté par des prétendants, il y a toujours eu un sultan sur le trône. Si la souveraineté de l'Empire peut être transférée à un autre acteur (en l'occurrence, le Conseil du Trône), toutes les prérogatives du sultan ne peuvent lui être transmises, à commencer par l'autorité religieuse (califat) qui reste en suspens pendant plusieurs semaines. Mohammed ben Arafa en est toujours théoriquement le dépositaire, mais la question du commandeur des croyants au nom duquel la prière doit être dite dans les mosquées est soigneusement évitée par les autorités françaises. Au quotidien, le sultan n'avait depuis deux ans plus qu'une seule utilité : sceller les dahirs qui lui étaient présentés. En conséquence est inventé un poste d'intérim inédit : le gardien du sceau<sup>2030</sup>. À Madagascar, cette création agace Mohammed ben Youssef, car elle n'était pas prévue par le plan Faure qu'il a

---

<sup>2028</sup> Sur l'existence ultérieure de Mohammed ben Arafa, CADLC, 24QO-883. Son prédécesseur-successeur, Mohammed V, aurait été furieux d'apprendre qu'il avait quitté Tanger pour s'installer en France.

<sup>2029</sup> En 1958, la liste civile de Mohammed ben Arafa est estimée à 17 millions de francs par an, CADLC, 24QO-883.

<sup>2030</sup> « Traduction de l'acte portant délégation de pouvoir à Moulay Abdallah ben Moulay Hafid », 1<sup>er</sup> octobre 1955, dans J. LUCIONI, « L'éloignement de Sidi Mohammed ben Arafa du trône des Alaouites en septembre 1955 », *op. cit.*, p. 111.

validé, et lui fait craindre une éventuelle trahison des Français<sup>2031</sup>. Il n'hésiterait pas à affirmer publiquement son opposition si le gardien du sceau devait se transformer en régent. Il n'a cependant rien contre celui à qui échoie le sceau, puisqu'il s'agit de « *son cousin, son camarade d'enfance* » 'Abd Allah (1910 ?), fils de l'ancien sultan Abdelhafid. Le premier nom envisagé par la Résidence avait été Hassan ben Abdelaziz, mais celui-ci avait refusé. Ces choix montrent que les Français ont cherché un profil avec un minimum de légitimité, dont le père avait été sultan, avec surtout une volonté de revenir à la branche principale de la dynastie, celle qui descend du sultan Hassan I<sup>er</sup>. 'Abd Allah b. 'Abd al-Ḥafīz, qui n'a jamais fait de politique, a également l'avantage d'être marié à une nièce du sultan Mohammed ben Arafa<sup>2032</sup>.

Ce gardien du sceau, qui n'a pas le temps de s'imposer et qui est un fantôme dans les archives françaises, n'a pas vocation à devenir le prochain sultan. Début octobre 1955, ni la Résidence ni le gouvernement n'envisagent officiellement un retour de Mohammed ben Youssef, et cherchent au contraire un troisième homme. Mais aucun Alaouite ne s'impose pour prendre la suite. Du temps du résident F. Lacoste, quatre noms pour remplacer Mohammed ben Arafa s'étaient détachés après enquête : les deux frères du sultan déchu, Idriss et Hassan ben Youssef, et leur cousin al-Ḥasan b. 'Abd al-Ḥafīz, soit trois représentants de la branche Hassan I<sup>er</sup>, puis le *ḥalīfa* de Tétouan, le seul à disposer d'un quelconque prestige<sup>2033</sup>. Des quatre, c'est Hassan ben Youssef qui avait la préférence de la Résidence, mais l'homme, apprécié des nationalistes, est hémiplégique. Lors des entretiens d'Aix-les-Bains, les représentants du gouvernement avaient interrogé le grand vizir, le meilleur connaisseur des arcanes du pouvoir marocain, pour connaître ceux qui de son point de vue étaient sultanables. Il avait cité Idriss ben Youssef, Hassan ben Abdelaziz et al-Ḥasan b. 'Abd al-Ḥafīz<sup>2034</sup>. Un autre nom est parfois évoqué, et il se murmure qu'il aurait le soutien des Américains : Moulay Abdallah, le second fils de Mohammed ben Youssef, exilé avec son père. Mais l'hypothèse n'a pas beaucoup de consistance, et son père comme son frère aîné se seraient opposés à cette option. Aucun consensus ne se dégage donc pour un troisième sultan.

La formation d'un Conseil du Trône (ou Conseil des gardiens du Trône) était, elle, présente dans tous les plans de sortie de crise depuis 1954. Cette institution originale et inédite au Maroc a été beaucoup plus éphémère que prévu. Mise en place le 15 octobre 1955, elle est le

<sup>2031</sup> Télégramme du colonel Touya au ministre de la France d'Outre-mer, 2 octobre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2032</sup> Télégramme du résident général Boyer de Latour au ministère des Affaires marocaines et tunisiennes, 1<sup>er</sup> octobre 1955, CADLC, 24QO-91 ; Secrétariat général de la Résidence, « Note à l'attention de Monsieur le Général Leblanc », directeur de l'Intérieur, 3 octobre 1955, CADN, IMA200-900.

<sup>2033</sup> Note anonyme de la Résidence générale sur la nomination du « khalifa », « annulé », 8 janvier 1955, CADN, IMA200-877.

<sup>2034</sup> Audition du grand vizir lors des entretiens d'Aix-les-Bains, 27 août 1955, CADLC, 24QO-90.

réceptacle de la souveraineté marocaine et la plus haute autorité marocaine à la suite du départ du sultan Mohammed ben Arafâ. Toutes les parties étaient d'accord pour son instauration, mais les négociations ont échoué sur l'identité des trois membres qui devaient en faire partie. Puisqu'il s'agit d'une institution héritière de l'autorité traditionnelle, les partis politiques se sont tenus à l'écart, et le bras de fer s'est joué entre les traditionalistes et les partisans de Mohammed ben Youssef, avec les Français comme arbitres. Chaque camp désirait à la fois imposer des membres précis, et refusait au contraire la nomination de certains de ses adversaires bien identifiés. De ce rapport de force pouvait émerger le futur du pouvoir marocain, puisque le Conseil devait organiser la transition. Mohammed ben Youssef refusait que le Glaoui, le Kettani ou l'un de leurs très proches en fassent partie. Il refusait de même la participation de Mohammed el-Moqri, qui s'imposait pourtant, car il n'a pas pardonné au grand vizir sa trahison. En revanche, l'ancien sultan a pesé de tout son poids pour que Si Bekkai en fasse partie, même si ce nom déplait à ses adversaires ou au résident P. Boyer de Latour<sup>2035</sup>. Les négociations, faites d'aller-retour incessants depuis le mois d'août, traînent et épuisent les négociateurs, tant l'équation est complexe<sup>2036</sup>. Après deux semaines sans sultan ni autorité marocaine, un accord est trouvé le 13 octobre, facilité par l'idée d'élargir le nombre de gardiens du trône de trois à quatre<sup>2037</sup>. Le grand vizir en fait bien partie, même s'il avait initialement donné pour condition à sa participation d'être au-dessus des autres membres, qui finalement sont égaux. Mohammed ben Youssef et les nationalistes ont accepté M. el-Moqri parce que cela permettait à Si Bekkai d'intégrer le Conseil, et à la condition que le centenaire prenne enfin sa retraite au bout de trois mois. Les deux derniers membres n'ont pas leur notoriété. Il s'agit du pacha Mohammed Sbihi de Salé, issu d'une grande famille Makhzen et qui s'est tenu à l'écart de l'agitation politique (il n'a pas signé la pétition de 1953) ; il doit aussi représenter les savants musulmans, qui penchent majoritairement en faveur de Mohammed ben Youssef<sup>2038</sup>. Et du caïd Tahar ou Assou (al-Ṭāhar Aw 'Asū Lūdiyy, 1924-1993), nom proposé au dernier moment et presque inconnu. Son profil est très proche de celui de Si Bekkai. Descendant d'une dynastie de caïds (tribu des Aït/Beni Alaham), c'est un ancien militaire passé par Dar el-Beïda. Il est favorable à d'importantes transformations politiques, tout en représentant certaines élites rurales. Un grand vizir, un caïd, un

---

<sup>2035</sup> Pour la position de Mohammed ben Youssef, voir les nombreux télégrammes du colonel Touya au ministère de la France d'Outre-mer, septembre et octobre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2036</sup> Sont par exemple évoqués comme possibles membres un représentant de la famille Tazi, des pachas en place sous Mohammed ben Arafâ, ou le général Kettani (sur ce dernier, voir partie III). « Réunion du samedi 17 septembre chez Monsieur July, Procès-verbal », CADLC, 24QO-91, f° 53.

<sup>2037</sup> Télégramme de P. July au résident général Boyer de Latour, 13 octobre 1955, CADLC, 24QO-91, f° 81 ; télégramme de Si Bekkai à Mohammed ben Youssef, 15 octobre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2038</sup> Son fils Abdallah Sbihi, délégué à l'Agriculture de 1947 à 1951, est engagé aux côtés de Mohammed ben Youssef. Les Français étaient réticents à l'idée d'intégrer Mohammed Sbihi pour cette raison, et officiellement parce qu'il ne parle pas français.



pacha et un ancien pacha : le Conseil est l'émanation de l'ancien système politique, et l'une de ses dernières manifestations. Mais il innove aussi, avec deux membres âgés et deux plus jeunes, ces derniers étant de plus d'origine berbère. La composition du Conseil du Trône est incontestablement favorable à Mohammed ben Youssef, d'autant plus que Si Bekkai en prend rapidement le dessus.

Le Conseil, en concertation avec les Français, cherche à redéfinir les formes futures du pouvoir marocain. La première victime est la fonction de grand vizir. Les trois collègues de Moqri estiment qu'il ne peut cumuler cette fonction avec sa présence au conseil, et que celle-ci doit donc être supprimée<sup>2039</sup>. Le conseil essaye également de récupérer le pouvoir législatif du gardien du sceau. Au cours des quelques audiences qu'ils accordent dans la salle du trône aux représentants de la Résidence, les quatre hommes ne discutent que des contours de leur pouvoir. Ils souhaitent sceller les dahirs, disposer du droit de grâce, désigner le président du Conseil et d'autres hauts fonctionnaires, et créer de grandes régions avec à leur tête des gouverneurs qu'ils nommeraient<sup>2040</sup>. Ces échanges forment un grand programme de réformes du pouvoir, avec une répartition des rôles, comme une monarchie constitutionnelle où le monarque aurait été remplacé par quatre hommes. Mais le conseil du trône lui-même apparaît rapidement comme non viable. Conçu pour durer plusieurs mois, à un moment où les Français espèrent encore garder le contrôle du Maroc et négocier un gouvernement autonome, mais toujours sous tutelle protectorale, le Conseil ne trouve pas sa légitimité et ne dure que trois semaines, du 15 octobre au 3 novembre.

D'autant plus que la tentative de formation du premier gouvernement à l'européenne du Maroc, qui est la première mission du conseil du trône et la dernière étape du plan Faure, se solde également par un échec. Il s'agit d'une des principales concessions françaises pour sortir de la crise. La formation d'un tel gouvernement implique la fin de l'administration directe et une autonomie interne qui, comme en Tunisie, doit être un prélude à l'indépendance et un moyen de retarder celle-ci. Les fonctions régaliennes (Affaires étrangères, Défense) doivent être conservées par le résident général tant que le Protectorat subsiste. Côté marocain, cela revient à acter la fin du vieux Makhzen, du grand vizirat et de ses vizirats, ce que personne ne paraît regretter, hormis leurs dépositaires. Sur le modèle français, un président du conseil doit être à sa tête, dont l'identité n'est pas l'objet de négociations. Depuis l'été 1955, les Français ont identifié leur homme idéal en la personne de Fatmi ben Slimane. Celui-ci récolte les fruits

---

<sup>2039</sup> Pour le compte-rendu des quelques réunions du conseil du Trône, CADN, 1MA200-903.

<sup>2040</sup> « Audience des gardiens du trône, compte-rendu n° 3 du jeudi 20 octobre 1955 », CADN, 1MA200-903. « Communiqué du Conseil du Trône définissant ses attributions », 22 octobre 1955, CADLC, 24QO-92, f° 86.

d'un positionnement constant depuis des années : favorable à de profondes réformes du Protectorat, si ce n'est à l'indépendance, il discute avec les Français, les traditionalistes, l'ancien sultan et les nationalistes, sans jamais se départir de son statut d'« indépendant », quitte à ne jamais être pleinement apprécié par aucun des camps. Son ambition est en partie fondée sur le pari que Mohammed ben Youssef ne reviendra pas et que le futur du pouvoir sera une réunion des forces traditionalistes et nationalistes du pays. Or, c'est précisément cette position de juste milieu qui n'est plus tenable à l'heure où tout se précipite, et qui explique la faillite de ce premier gouvernement autonome, avant même d'avoir pu être constitué. En effet, à la fin du mois d'octobre, Fatmi ben Slimane, le conseil du trône et les Français en sont encore à déterminer la liste des fonctions ministérielles, et la place de chaque composante dans ce qui est conçu comme un gouvernement d'union nationale : quelle place pour les anciens membres du Makhzen, pour les traditionalistes, les indépendants, l'Istiqlal et le PDI, ou encore les Français qui souhaitent conserver la main sur certains domaines<sup>2041</sup> ? Fatmi ben Slimane ne veut pas d'un gouvernement binational<sup>2042</sup>, mais n'a de toute façon pas le temps de former son équipe idéale.

À la fin du mois d'octobre, alors que le plan Faure aurait pu, malgré le retard qu'il a pris, apparaître comme une réussite, c'est un autre constat qui s'impose : aucune des expérimentations politiques testées au cours du mois n'est viable. Le conseil du trône, au cœur de tous les plans de sortie de crise depuis le printemps 1954, n'a aucune consistance. Cette institution ainsi que le gouvernement dont Fatmi ben Slimane aurait pris la tête reposaient sur un désir d'équilibre entre les forces politiques du pays. Les Français ont cherché à redistribuer le pouvoir au sein d'élites anciennes et nouvelles, qui cherchent elles-mêmes à se partager le pouvoir en l'absence de tout sultan. L'idée était d'intégrer les indépendants et surtout les nationalistes dans la gestion d'un pays, afin de maintenir le pays sous tutelle française pendant encore quelques mois ou années, dans un avenir encore bien flou. En donnant beaucoup aux élites, les Français ont aussi cherché à affaiblir toujours plus la monarchie marocaine, réduite en octobre 1955 à un simple détenteur du sceau. Si le conseil du trône et le gouvernement s'étaient avérés viables, cela aurait été un très mauvais présage pour le sultanat, que les Français ont toujours conçu comme un despotisme. Mais ces expérimentations politiques sont mort-nées, car il n'y a plus d'équilibre entre les forces politiques, au désavantage croissant des traditionalistes. La monarchie peut alors renaître, plus forte qu'avant.

---

<sup>2041</sup> Télégramme de P. July à la Résidence générale, 17 octobre 1955, CADLC, 24QO-91, f° 106.

<sup>2042</sup> Note sur la « Constitution du Gouvernement marocain », 13 octobre 1955, CADLC, 24QO-91, f° 64.

### C. La restauration dans l'interdépendance

Après s'être très longtemps appuyée sur les forces traditionalistes, et avoir tout misé sur Mohammed ben Arafa et sur le Glaoui, la stratégie française à l'égard du Maroc a opéré à l'été 1955 un premier revirement, en choisissant la conciliation et en intégrant les partisans de l'indépendance, dans l'idée de construire un nouveau pouvoir qui unirait les différentes forces politiques. Le plan Faure repose sur cette idée. Le mois d'octobre rend impossible sa mise en œuvre et précipite la recomposition du champ politique marocain. Le rapport de force bascule entièrement en faveur de l'indépendance.

La principale cause de ce basculement est le déclenchement dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 octobre d'une insurrection armée dans le Nord de la zone française du Protectorat, au lendemain de l'effacement de Mohammed ben Arafa. Des tribus mobilisées par certains groupements nationalistes s'emparent de postes-frontières, dont l'importance est plus symbolique que stratégique<sup>2043</sup>. Leur objectif était peut-être de s'emparer de la ville de Taza. Les attaques font dans les premiers jours 66 morts du côté français<sup>2044</sup> et ne cessent pas dans les semaines suivantes. Depuis l'été, la situation frontalière entre les deux zones du Protectorat était tendue, en raison notamment des relations diplomatiques difficiles avec l'Espagne. La France a d'ailleurs suspecté l'Espagne d'encourager la rébellion ou en tout cas de fermer les yeux sur les bases arrière dans la zone espagnole. Michel Catala n'a cependant trouvé aucune preuve d'une implication espagnole directe dans le soulèvement<sup>2045</sup>. Un nouvel acteur fait son apparition, l'Armée de Libération marocaine (ALM), qui dans son communiqué du 3 octobre déclare la guerre à la France et se donne les buts suivants : « *l'indépendance totale du Maroc et de l'Algérie et le retour de Mohammed Ben Youssef sur son trône à Rabat*<sup>2046</sup> ». Comme en Algérie avec le FLN et le MNA, les acteurs révolutionnaires tentent de déborder les nationalistes plus modérés. L'ALM n'est pas l'Istiqlal, qui a participé aux négociations avec la France à Aix-les-Bains. Parmi les nationalistes de premier plan, seul Allal el-Fassi se rallie à cet usage de la violence. L'ampleur de cette insurrection doit toutefois être fortement nuancée. Les forces nationalistes

---

<sup>2043</sup> Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 octobre, les postes français de Tizi Ousli et Boured, à la frontière avec la zone espagnole, sont attaqués par des commandos venant de l'autre côté ; seul le second poste est pris. Dans les jours qui suivent, d'autres postes sont attaqués, dont celui d'Immouzer Marmoucha dans le Moyen-Atlas. « Note pour le président » sur la situation au Maroc, 25 octobre 1955, CADLC, 24QO-91, f° 162 ; P. BOYER DE LATOUR, *Vérités sur l'Afrique du Nord*, op. cit.

<sup>2044</sup> « Audition du président [Faure] par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale », 24 novembre 1955, CADLC, 24QO-92, f° 110.

<sup>2045</sup> M. CATALA, *La France, l'Espagne et l'indépendance du Maroc*, op. cit., p. 126.

<sup>2046</sup> Communiqué publié dans le journal *al-Oumma* (journal du Parti de la réforme nationale de la zone nord), cité par M. ZAKI, *Le Mouvement de libération marocain et l'indépendance inachevée, 1948-1958*, Rabat, Bouregreg, 2009, p. 209.

mobilisées début octobre ne représentent que quelques centaines d'hommes<sup>2047</sup>, mais gonflent progressivement. Malgré des études très factuelles sur le mouvement de libération nationale, promues notamment par le HCARAMAL, il reste beaucoup à étudier sur ce sujet, dont la richesse excède largement le cadre de cette biographie<sup>2048</sup>. Même si cette insurrection se place dans la continuité du terrorisme pratiqué depuis 1953, et si les deux phénomènes ont ensuite été réunis derrière l'idée de « Résistance », ils doivent être différenciés, car leur ampleur et leurs conséquences ne sont pas les mêmes. La mobilisation armée dans le Nord ajoute de la violence à une violence déjà bien installée. Les mois d'octobre et novembre 1955 sont d'ailleurs les plus meurtriers du processus de décolonisation, d'autant plus que le terrorisme s'intensifie en parallèle. Mais cette violence est, aux yeux des Français, bien plus dangereuse que le terrorisme urbain, car elle est militaire et nécessite une importante mobilisation des forces du Protectorat, ce qui justifie *a posteriori* la nomination d'un militaire, P. Boyer de Latour, à la Résidence générale — celui-ci exagère sans doute aussi la gravité de la situation, qui semble lui profiter<sup>2049</sup>. Le Maroc n'avait plus connu de menace militaire depuis novembre 1942, et avant cela depuis la fin de la conquête en 1934. La géographie de l'insurrection, organisée depuis Nador, réveille également les souvenirs de la guerre du Rif. L'inquiétude des Français vient également du fait que l'insurrection n'est pas uniquement marocaine. Elle reçoit le puissant soutien de l'Égypte nassérienne, qui depuis plusieurs années aide à financer et structurer un mouvement de résistance<sup>2050</sup>. L'insurrection du Nord, qui ne peut d'aucune façon être reliée à Mohammed V, fait peser un risque extrême sur l'avenir du Maroc. Les Français craignent à juste titre qu'elle ne se transforme en un conflit généralisé, un an après le déclenchement d'une insurrection similaire en Algérie, dont les Marocains se sont certainement inspirés. Il existe un risque pour que les deux finissent par se rejoindre et former un large front nord-africain et

---

<sup>2047</sup> J. WATERBURY, *The Commander of the Faithful, the Moroccan Political Elite, a study in Segmented Politics*, New York, Columbia University Press, 1970, p. 233.

<sup>2048</sup> En plus de l'ouvrage de M'Barek Zaki déjà cité, voir M. ZADE, *Résistance et armée de libération au Maroc (1947-1956), de l'action politique à la lutte armée : rupture ou continuité ?*, Rabat, HCARAMAL, Éditions Kawtar, 2006 ; cette étude, réalisée par un agent du HCARAMAL dans le cadre de sa thèse, postule une continuité évidente entre les actions de résistance urbaine (terrorisme) et les actions militaires d'octobre 1955. Rien n'est moins sûr, car l'unité du phénomène est avant tout une interprétation mémorielle autour de l'idée d'une « résistance » importante contre le colonisateur.

<sup>2049</sup> C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes, op. cit.*, p. 470. La menace militaire est pourtant sérieuse, sans pour autant mettre en péril le contrôle du pays par l'armée française.

<sup>2050</sup> De nombreux rapports du SDECE décrivent dans la première moitié de l'année 1955 des circulations de militants nationalistes et d'armes entre l'Égypte et la zone nord : CADLC, 24QO-827 à 835. Récemment, Ryo Ikeda a fait le lien entre les choix français vis-à-vis du Maroc avec la signature d'un accord d'armement entre l'Égypte et la Tchécoslovaquie, accord qui a fait craindre aux Occidentaux une montée en puissance du régime nassérien avec le soutien soviétique ; ce qui a conduit les États-Unis à faire pression sur les Français pour qu'ils lâchent du lest en Afrique du Nord. L'impact de cet accord sur la situation marocaine ne doit pas être surestimé cependant ; les archives ne l'évoquent pas, pas plus qu'E. Faure dans ses mémoires. R. IKEDA, *The Imperialism of French Decolonisation, op. cit.*, p. 157.

antifrançais<sup>2051</sup>. Du point de vue de la société marocaine, le principal danger est celui d'une guerre civile d'une grande violence, dont le terrorisme en grande partie dirigé contre les élites traditionalistes a pu donner un avant-goût. La décolonisation du Maroc est effectivement plus violente que ce que la mémoire (au moins française) en a conservé, mais un scénario à l'algérienne a pu être évité grâce à la réaction française et surtout à celle des élites marocaines.

Face à ce danger, le conseil du trône mis en place quelques jours après le déclenchement de l'insurrection et le projet d'un gouvernement d'union nationale paraissent bien dérisoires. À la fin du mois d'octobre, tous les acteurs en ont conscience, mais c'est le Glaoui qui le premier en tire les conclusions qui s'imposent. Le pacha de Marrakech est conscient depuis longtemps de l'affaiblissement du camp traditionaliste, qui s'effrite de façon accélérée depuis le début de l'année 1955. En août, les caïds des Zayanes se sont publiquement retirés de l'alliance scellée en 1953. L'effacement de Mohammed ben Arafat a mis fin aux espoirs du Glaoui, qui depuis l'été cherchait une porte de sortie. À la surprise générale, tant ce scénario renverse plusieurs années de politique marocaine, le pacha annonce le 25 octobre 1955 son ralliement à Mohammed ben Youssef, à l'issue d'une visite au conseil du trône, qu'il enterre au passage<sup>2052</sup>. Ce faisant, le vieux pacha reconnaît sa défaite et l'effondrement du camp traditionaliste, ce que son fils a nommé bien après le « ralliement » de son père<sup>2053</sup>. Le grand potentat du sud est bien l'un des premiers à pouvoir lier et délier le sultanat : deux ans après avoir mené la déposition de son titulaire, il s'exprime cette fois en faveur de son rétablissement. Et sa voix porte. À sa suite, la majorité des caïds et pachas se rallient à l'ancien sultan, sans consulter les autorités de contrôle. Le Kettani ne tarde pas à faire de même. Le processus de transition ayant échoué, bousculé par l'insurrection armée et la montée en puissance irrépressible du camp de l'indépendance, il ne reste alors plus qu'une seule option politique : la restauration.

De son côté, Mohammed ben Youssef patiente à Madagascar depuis la visite de la délégation française au début du mois de septembre. Elle avait été immédiatement suivie d'une rencontre avec quelques membres du PDI qui avaient fait le déplacement. Depuis, plus rien, et le sultan craint d'avoir été une fois de plus berné par les Français, qui auraient obtenu son

---

<sup>2051</sup> Sur les conséquences de la guerre d'Algérie sur les deux protectorats français : Z. IHADDADEN, « La guerre d'Algérie et les indépendances du Maroc et de la Tunisie », dans A.-M. Pathé, D. Lefevre, (dir.), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises. En l'honneur de Charles-Robert Ageron*, Paris, Publications de la Société Française d'Histoire des Outre-Mer, 2000, p. 327-342.

<sup>2052</sup> « *Ma venue ne doit nullement être interprétée comme une reconnaissance par moi de ce Conseil dont je n'ai cessé de nier la légitimité. Je fais mien le vœu de la nation marocaine qui est la prompte restauration de Sa Majesté Sidi Mohammed ben Youssef et de son retour sur le trône, retour seul à même d'unifier dans l'ordre des esprits et des cœurs.* » Télégramme de la Résidence générale au ministère des Affaires étrangères, 25 octobre 1955, CADLC, 24QO-22. Sur ce que cela implique pour la politique marocaine : direction de l'Intérieur, « Note sur la situation politique », 27 octobre 1955, CADN, 1MA200-901. Voir aussi S. LAZRAQ, *La France et le retour de Mohammed V*, op. cit., p. 308.

<sup>2053</sup> A. EL GLAOUÏ, *Le ralliement : le Glaoui, mon père, récit et témoignage*, Rabat, Marsam, 2004.

consentement sans l'autoriser à s'installer en France. À la fin du mois de septembre, il fait preuve d'un grand pessimisme, sur l'avenir du Maroc et sur le sien, car « *les contacts qu'il a eus avec ses partisans [l'auraient] convaincu qu'il était davantage leur prisonnier que leur guide. Il estime donc que toute prise de position de sa part concernant le fonctionnement des institutions ou le choix des hommes le déconsidérerait et ne serait pas utilisable par le gouvernement français si elle s'écartait de la ligne politique des chefs nationalistes marocains*<sup>2054</sup>. » Le sultan ne se ferait « *aucune illusion sur la suite des événements et sur le sort qui peut lui être réservé*<sup>2055</sup> ». Il ne reprend espoir qu'au milieu du mois d'octobre, lorsqu'il apprend grâce à M<sup>e</sup> Izard qu'un transfert serait programmé<sup>2056</sup>, d'abord par bateau avant que l'avion, plus rapide, ne soit préféré. Le retournement du Glaoui intervient trois jours après l'annonce de l'arrivée prochaine en France de l'ancien sultan. Ce dernier, pressentant qu'il aura besoin du soutien des élites traditionnelles, ne lui tient pas rigueur de ses positions passées : « *Malgré le mal qu'il m'a fait ainsi qu'à ma famille, s'il frappe à ma porte, je lui ouvrirai*<sup>2057</sup>. » Mohammed ben Youssef, de même que le Glaoui, de même que les Français, redoute donc le nouveau paysage politique en train de se mettre en place au Maroc. De son point de vue, la toute-puissance des nationalistes ne serait pas différente de la toute-puissance des traditionalistes : l'existence de son trône serait menacée. Cette intuition de fin d'exil est au cœur des choix politiques français de l'automne 1955 et du règne de Mohammed V dans les années qui suivent.

Le retournement du Glaoui non seulement appuie la décision française de faire revenir le sultan, mais elle change le sens de son retour. Le projet initial, qui est toujours ce que Mohammed ben Youssef lui-même a en tête à cette date, est d'installer pour au moins six mois le sultan en France, sur la Côte d'Azur ou en Provence (Aix-en-Provence puis Beauvallon dans le Var sont envisagés)<sup>2058</sup>. Puis tout se précipite, dans un enchaînement qui évoque tantôt une improvisation maladroite, tantôt une minutieuse opération parfaitement orchestrée. Mohammed ben Youssef et sa famille s'envolent de Madagascar le 30 octobre, avec un jour de retard en raison des conditions météorologiques, à bord d'un D.C. 6 des Transports aériens intercontinentaux. Comme à l'aller un an et demi plus tôt, ils font escale à Brazzaville et à Fort-Lamy. C'est alors qu'ils sont en vol vers la France que Mohammed ben Arafa, depuis Tanger, informe le président René Coty de son abdication. Le trône est cette fois vraiment vide<sup>2059</sup>. À peine posé

<sup>2054</sup> Télégramme du colonel Touya au ministère de la France d'Outre-Mer, 24 septembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2055</sup> Télégramme du colonel Touya au ministère de la France d'Outre-Mer, 6 octobre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2056</sup> Télégramme du colonel Touya au ministère de la France d'Outre-Mer, 14 octobre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2057</sup> Télégrammes du colonel Touya au ministère de la France d'Outre-Mer, 26 et 27 octobre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2058</sup> Télégramme du ministère de la France d'Outre-Mer au colonel Touya, 22 octobre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2059</sup> « *Devant l'unanimité de ce peuple bien-aimé, devant la volonté de cette nation à qui la France a donné l'unité et la prospérité, nous estimons maintenant de notre devoir, après nous être éloigné de notre capitale, de renoncer à tous nos droits,*

en pleine nuit à Nice, l'avion repart sur ordre du gouvernement, en direction de Paris où Antoine Pinay l'attend.

Accueilli à l'aéroport de Villacoublay le 1<sup>er</sup> novembre par les gardiens du trône, Mohammed ben Youssef et sa suite sont installés par le gouvernement au pavillon Henri IV de Saint-Germain-en-Laye, ancienne résidence royale et désormais hôtel de luxe, où ils sont reçus avec tous les honneurs dus à un chef d'État. Sans plus attendre, les échanges commencent d'homme à homme avec le ministre des Affaires étrangères, Antoine Pinay. Leurs vues concordent, ce qui permet une résolution rapide de la situation marocaine.

Qu'ils soient d'accord ne va pas de soi. Il a fallu pour cela un retournement du gouvernement aussi brusque que celui du Glaoui. Un mois auparavant, dans les premiers jours de la nouvelle session parlementaire, le président du conseil E. Faure répétait qu'une restauration était hors de question<sup>2060</sup>. Risquant sa majorité sur la délicate question de la décolonisation et à la tête d'un gouvernement penchant à droite, E. Faure était parvenu, grâce au soutien de la gauche, à obtenir dans la nuit du 8 au 9 octobre l'approbation de l'Assemblée nationale pour le protocole défini à l'issue des rencontres d'Aix-les-Bains<sup>2061</sup>. Mais ce protocole vieux de plus d'un mois était déjà caduc à cette date. Le gouvernement dans son ensemble, qui jusqu'à présent n'était pas uni sur le sujet, l'a compris à la fin du mois de septembre et durant le mois d'octobre. Les deux principaux ministres qui faisaient obstacle à une solution libérale, dont il est de plus en plus évident qu'elle implique la restauration, ne sont plus des entraves. Le très colonialiste général Kœnig, ministre de la Défense avec lequel E. Faure avait fort à faire depuis sa nomination en février, quitte le gouvernement début octobre, en désaccord avec la ligne coloniale du président du conseil (il est remplacé par le général Billotte). Antoine Pinay, quant à lui, longtemps réticent à une solution trop libérale, a changé d'avis<sup>2062</sup>. Il est le premier au sein du gouvernement à évoquer explicitement l'indépendance du Maroc, et il le fait le 29 septembre, donc avant même l'effacement de Mohammed ben Arafat, depuis la tribune des Nations-Unies. Pour lui l'indépendance ne doit pas signifier rupture des relations : « *Dans le monde moderne, il n'est pas d'indépendance réelle hors de l'interdépendance librement consentie. [...] Que serait une*

---

*en engageant nos sujets à se rallier, sans qu'aucun obstacle vienne barrer leur chemin, à la personne de Sidi Mohammed ben Youssef.* » Lettre de Mohammed ben Arafat au président Coty, 29 octobre 1955, CADLC, 24QO-92, f° 90.

<sup>2060</sup> Discours d'Edgar Faure durant le Congrès interdépartemental du Parti radical-socialiste, 2 octobre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2061</sup> Son discours traite de l'ensemble des problèmes coloniaux de la France au Maghreb. Il annonce vouloir résoudre prioritairement celui du Maroc. En justifiant ses dernières décisions, E. Faure exclut une fois encore la possibilité d'une restauration. L'installation de Mohammed ben Youssef en France est également justifiée. Ce discours se tient un mois seulement avant la restauration de ce dernier. Discours d'Edgar Faure à l'Assemblée nationale, séance du 8 octobre 1955, CADLC, 24QO-91.

<sup>2062</sup> La conférence de Bandung, les violences d'août 1955 et la démission fracassante de G. Grandval auraient contribué à son retournement : S. GUILLAUME, *Antoine Pinay, ou la confiance en politique*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1984, p. 138.

*indépendance nominale, dans l'isolement et dans la faiblesse*<sup>2063</sup> ? » A. Pinay, qu'E. Faure n'avait jusqu'ici pas impliqué, prend progressivement en charge le dossier marocain, devenant encore plus libéral que le président du Conseil. Ce dernier comprend rapidement que la restauration s'impose et qu'il va devoir faire mentir ses déclarations de début octobre. Le 20 de ce même mois, le ministère des Affaires tunisiennes et marocaines est démantelé au profit d'A. Pinay. C'est lui qui, sans prévenir E. Faure, décide de transférer le sultan de Nice à Paris, et qui le rencontre confidentiellement le jour même, 1<sup>er</sup> novembre<sup>2064</sup>. E. Faure l'apprend par la radio, lorsqu'Antoine Pinay et le sultan concluent leur rencontre par une brève déclaration. Il réprimande son ministre, bien que d'accord avec sa décision ; mais le mérite ne peut lui revenir.

Le retournement du gouvernement, qui prend de court Mohammed ben Youssef comme l'ensemble des élites marocaines, s'explique par un double constat : seul le sultan exilé semble désormais en mesure d'assurer la stabilité du Maroc ; et l'indépendance, qui accompagne inévitablement sa restauration, doit désormais être considérée comme un moindre mal par la France, la meilleure manière d'assurer à l'avenir les intérêts français au Maroc<sup>2065</sup>. Le gouvernement français reconnaît qu'il a échoué dans son projet de sortir de la crise en ouvrant le pouvoir aux nationalistes pour former un gouvernement d'« union nationale ». Non seulement les institutions intérimaires n'ont aucune légitimité, mais les forces traditionnelles ont désormais perdu toute la leur<sup>2066</sup>. Le risque est fort que les nationalistes, hostiles aux intérêts français, parviennent à s'emparer de l'intégralité du pouvoir à plus ou moins court terme. L'insurrection armée dans le nord de l'Empire est une autre menace, qui concrétise et nourrit la première. Pour y remédier, le gouvernement français considère désormais que la restauration du sultan est la meilleure carte qu'il peut jouer pour maintenir les intérêts français. La construction du futur État marocain aura besoin d'un soutien extérieur, et plutôt que de laisser la voie ouverte à un pays comme l'Égypte (voire à une influence soviétique), le gouvernement préfère laisser ses chances à la France<sup>2067</sup>. Mais pour ce faire, les Français ont besoin d'un allié fort et certain. Alors qu'absolument tout avait été fait depuis 1912 pour limiter le pouvoir monarchique, ils

---

<sup>2063</sup> Discours du ministre des Affaires étrangères Pinay devant l'Assemblée générale de l'ONU, 29 septembre 1955, 24QO-92, f° 61.

<sup>2064</sup> A. Pinay a envoyé son directeur de cabinet H. Yrissou chercher le sultan à Nice. Que cette première rencontre ait eu lieu le jour de la Toussaint ne doit rien au hasard. Ainsi qu'il l'a confirmé bien plus tard, A. Pinay a profité que l'attention publique soit ailleurs et que l'ensemble du gouvernement soit en circonscription pour se permettre un coup d'éclat personnel. A. VEIL et A. PINAY, *Antoine Pinay : un Français comme les autres*, Paris, Belfond/Jean-Cyrille Godefroy, 1984, p. 104. Bien entendu, E. Faure passe ce détail sous silence dans ses propres mémoires.

<sup>2065</sup> « *L'évolution de la situation politique au Maroc rend désormais inévitable le retour prochain de Sidi Mohammed Ben Youssef sur le trône chérifien* », « Note pour le président », 31 octobre 1955, CADLC, 24QO-91, f° 180.

<sup>2066</sup> « What Morocco then underwent was a revolutionary situation caused by the rapid dissolution of feudal order », R. IKEDA, *The Imperialism of French Decolonisation, op. cit.*, p. 166.

<sup>2067</sup> *Ibid.*, p. 163.



décident subitement de tout miser sur lui. Mohammed ben Youssef apparaît comme le seul dont le prestige et la légitimité soient suffisants pour éviter un effondrement du Maroc, voire une guerre civile, une prise de pouvoir totale par les nationalistes, et surtout un effondrement des intérêts français<sup>2068</sup>. Que cette restauration soit synonyme d'accession rapide du Maroc à l'indépendance n'est plus considéré comme un problème. Le gouvernement français prend conscience que le Protectorat touche à sa fin, et qu'un maintien contraint et armé de la domination française serait pire pour la France (ses intérêts économiques, mais aussi la sécurité des plus de 300 000 Français du Maroc), dans un contexte où l'effort colonial doit se concentrer sur l'Algérie. Internationalement, la fin du Protectorat serait également bénéfique, car elle permettrait d'amortir la pression décoloniale, américaine notamment. En accordant l'indépendance au Maroc, la France perd une partie de ses intérêts au Maroc, mais elle peut éviter de les perdre dans leur entièreté. Tout miser sur une monarchie restaurée et rénovée est le nouveau pari de la France. Il reste à négocier les modalités de cette future indépendance, mais la rupture survient bien en novembre 1955 et non en mars suivant.

Si tout s'enchaîne parfaitement en ce mois de novembre, c'est parce que Mohammed ben Youssef est arrivé aux mêmes conclusions que le ministère des Affaires étrangères. Il a compris qu'il était dans son intérêt de se rallier à la France. Pour cette raison, il ne manifeste à aucun moment de la rancune contre les Français, malgré une décennie de bras de fer, une déposition brutale et un exil de plus de deux ans. Le sultan, fraîchement arrivé de Madagascar, l'annonce dès sa première rencontre avec A. Pinay : *« C'est le cœur rempli d'une immense joie que Nous constatons aujourd'hui [l]a volonté unanime [du peuple marocain] d'accéder au plein exercice de ses libertés démocratiques dans le cadre de sa souveraineté et d'une interdépendance franco-marocaine librement élaborée dans la justice, l'amitié et la sauvegarde des intérêts réciproques*<sup>2069</sup>. » Quelques jours plus tard, dans un entretien avec un diplomate anonyme, il reprend une citation d'A. Pinay : *« Il n'y a plus d'indépendance véritable et ce serait insensé de notre part que de réclamer sur le plan international une situation qui, en fait, n'existe plus dans le monde. L'interdépendance n'exclut pas l'indépendance*<sup>2070</sup>. » Bien qu'il soit désormais en mesure d'obtenir sa restauration et l'indépendance sans grande contrepartie, il

---

<sup>2068</sup> La stratégie française est détaillée dans une note du 4 novembre : pour garder le Maroc dans le giron français, le gouvernement souhaite négocier des liens permanents avec le Maroc (sur le modèle tunisien), et obtenir la mise en place d'institutions modernes et démocratiques dans le pays : monarchie constitutionnelle, séparation des pouvoirs, représentation populaire. Mais le gouvernement souhaite encore contrôler certains pouvoirs régaliens, au moins provisoirement. Direction générale du ministère des Affaires étrangères, « Note pour le président », 4 novembre 1955, CADLC, 24QO-92, f° 2.

<sup>2069</sup> Déclaration de Mohammed ben Youssef après son entretien avec A. Pinay, 1<sup>er</sup> novembre 1955, CADLC, 24QO-92, f° 91.

<sup>2070</sup> Entretien entre le sultan et un diplomate non nommé (en poste au Maroc jusqu'en 1950), 7 novembre 1955, CADLC, 24QO-22.

choisit la réconciliation, car elle lui permet de nouer une nouvelle alliance. Les nationalistes ont été les alliés, pas toujours agréables, de sa lutte pour l'indépendance, mais il doit se méfier d'eux à présent que l'adversaire commun se retire. Les nationalistes, particulièrement le puissant Istiqlal, sont désormais la principale menace pour le pouvoir monarchique. L'exemple de la révolution égyptienne l'a bien montré. L'istiqlalien A. Bouabid, dans une déclaration enjouée qui suit sa réception par le sultan, laisse aussi bien comprendre que son parti saura réclamer ce qui lui revient. Fort d'une opinion marocaine qu'il estime entièrement acquise à sa cause, le parti souhaite une monarchie constitutionnelle, dans laquelle le souverain indépendant devrait être aussi peu puissant que le souverain protectoral qu'il remplacera<sup>2071</sup>. Mohammed ben Youssef appréhende désormais ses relations avec les nationalistes :

*Le visage même des jeunes gens que j'ai connus jadis [...] s'est transformé. Il est plus dur, plus amer. Leur façon de s'exprimer a une âpreté qui n'était pas la leur auparavant. Il me faudra beaucoup de temps pour les rassérer et pour leur faire comprendre que l'intérêt du pays exige d'eux moins d'intransigeance et qu'ils acceptent de composer avec toutes les tendances de l'opinion marocaine<sup>2072</sup>.*

Le sultan restauré doit penser à recomposer ses alliances. De ses adversaires d'hier, il fait ses alliés de demain, et cherche à maintenir le lien avec d'un côté la France, de l'autre une partie des élites traditionnelles, qui d'ailleurs ne demandent que ça<sup>2073</sup>. C'est ainsi qu'il faut interpréter les dizaines voire centaines de représentants des élites, pachas, caïds et vizirs qui se sont précipités à Paris pour faire acte de contrition et prêter de nouveau allégeance à leur souverain. Dans les premiers jours de novembre 1955, la bay'a de Mohammed ben Youssef, en lambeaux depuis 1951, est retissée. Cela donne lieu à l'un des plus célèbres épisodes de la vie de Mohammed ben Youssef : le 9 novembre, le Glaoui se jette au sol devant le souverain dont il avait organisé la déposition, pour lui embrasser la babouche et lui demander pardon, le tout devant journalistes et photographes. Pardon accordé : le passé proche est oublié pour sécuriser l'avenir.

Pour toutes ces raisons, la question de la restauration et celle de l'indépendance du Maroc sont indissociables. Les Français offrent au sultan l'occasion d'être celui qui parvient à obtenir l'indépendance de son pays. Les entretiens avec Antoine Pinay ont lieu au château de La Celle-Saint-Cloud, propriété du ministère. Les deux hommes se voient plusieurs jours de suite, et le sultan profite du reste de ses journées pour recevoir Marocains, Français<sup>2074</sup>, et aussi

---

<sup>2071</sup> « Déclaration faite par M. Bouabid, porte-parole du Comité exécutif de l'Istiqlal, à l'issue d'un entretien avec S. M. Sidi Mohamed Ben Youssef », 2 novembre 1955, CADLC, 24QO-92, f° 94.

<sup>2072</sup> Entretien entre le sultan et un diplomate non nommé, 7 novembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2073</sup> S. LAZRAQ, *La France et le retour de Mohammed V*, op. cit., p. 325.

<sup>2074</sup> Le 6 novembre au soir, le sultan invite à dîner C.-A. Julien, H. Dubois-Roquebert, G. Izard et P. Weill, G. Catroux, P. Clossermann, R. Julliard et F. Mauriac ; C.-A. JULIEN, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 467. Le sultan reçoit également C. Noguès.

ambassadeurs arabes<sup>2075</sup>. De ces échanges de La Celle-Saint-Cloud nous conservons peu de traces, si ce ne sont les déclarations communes qui en résultent. La plus importante est datée du 6 novembre, texte court, mais dense, dont tous les mots ont été pesés :

*Ce gouvernement [représentatif] aura notamment pour mission d'élaborer les réformes institutionnelles, qui feront du Maroc un État démocratique, à la monarchie constitutionnelle, de conduire avec la France les négociations destinées à faire accéder le Maroc au statut d'État indépendant uni à la France par les liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie*<sup>2076</sup>.

Le programme qu'annonce cette déclaration est le même que le plan Faure ou que les accords d'Antsirabe (rendus publics la veille), ce qui permet de donner l'impression que la France n'a pas été prise de court et que tout se déroule comme prévu. L'étape suivante est la formation d'un gouvernement représentatif (et non uniquement istiqlalien), assisté par des Français, et qui devra négocier l'avenir des relations maroco-françaises. Mais il y a une modification de taille par rapport aux plans précédents, puisque le sultan y est désormais intégré. Il occupe la place du Conseil du Trône, dont l'obsolescence est explicitement reconnue. La monarchie devra être constitutionnelle, et s'inscrire dans un cadre démocratique, précision qui doit rendre la restauration acceptable en France. La déclaration renvoie à un avenir proche la définition des relations entre les deux pays. Le principe d'une « indépendance dans l'interdépendance » reste suffisamment flou pour laisser plusieurs options ouvertes, même si une simple autonomie interne est désormais exclue. Ce pourrait être une association étroite, alliant intérêts diplomatiques et intérêts économiques. L'acte d'Algésiras (1906) qui portait surtout sur les douanes est maintenu, car il implique d'autres puissances. Significativement, le traité de Fès n'est même pas évoqué, contrairement à ce qu'aurait souhaité Mohammed ben Youssef, et son abolition reste incertaine. La déclaration ne revient que sur ce qui fait consensus.

Ce communiqué est également performatif. Sans le dire explicitement, car ce serait reconnaître les erreurs passées de la France, il restaure « *S. M. le sultan du Maroc, Sidi Mohammed Ben Youssef* », dans ses droits, seul représentant de la souveraineté marocaine légitime à négocier avec la France<sup>2077</sup>. À partir du 6 novembre, le drapeau du Maroc est levé au Pavillon Henri IV où réside le sultan, et les honneurs militaires lui sont rendus. Le même jour, Mohammed ben Youssef fait une courte déclaration : « *Nous considérons cette journée comme une date décisive dans l'histoire de notre pays. Nous souhaitons que notre chère patrie aille enfin de l'avant, sur la voie de son indépendance dans un cadre d'interdépendance avec la France,*

---

<sup>2075</sup> « Note confidentielle du service du protocole sur le séjour du sultan du Maroc à Paris », 18 novembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2076</sup> Déclaration commune de Mohammed ben Youssef et Antoine Pinay, 6 novembre 1955, CADLC, 24QO92.

<sup>2077</sup> Le conseil des ministres l'a reconnu le 5 novembre par un communiqué, CADLC, 24QO-92, p° 15.

*nation amie de notre pays*<sup>2078</sup>. » Pour le sultan, les nationalistes et les Français, il n'y a pas lieu d'avoir restauration, puisque Mohammed ben Youssef, bien qu'écarté, est toujours resté le souverain légitime et n'a jamais abdicé. Pour tout le monde, ce ne doit être qu'un retour à la normale. Mais après 1927, c'est bien la seconde fois que la France permet au sultan de monter sur le trône.

Après dix journées supplémentaires en France, durant lesquelles il reçoit les notables de son Empire et des représentants d'autres États<sup>2079</sup>, le sultan restauré fait son grand retour au Maroc. Les trois jours de célébrations et de triomphe auxquels ce retour donne lieu sont l'occasion d'initier la réunification de la société marocaine autour de son monarque et d'un grand récit national, qui réécrit les années qui viennent de s'écouler. Les fondations de ce règne qui recommence en novembre 1955 sont posées.

Les journées des 16, 17 et 18 novembre sont l'apogée du règne de Mohammed V, et certainement le moment le plus heureux de sa vie. Il repose le pied au Maroc le 16 novembre 1955 à 11 h 30, lorsqu'il descend de l'avion Constellation qui avait décollé le matin même de Villacoublay, et que des chasseurs français ont escorté dans le ciel marocain<sup>2080</sup>. Sur le tarmac de l'aérodrome militaire de Salé, il est accueilli par les gardiens du trône, le pacha de Rabat, une délégation représentant le *halīfa* de Tétouan, le *mendoub* de Tanger, pour signifier la réunification prochaine de l'Empire, mais aussi le résident général André-Louis Dubois, qui depuis quelques jours remplace P. Boyer de Latour. Seuls les membres de l'ancien Makhzen ont eu l'interdiction de se présenter. Les spectateurs, peu nombreux sur l'aérodrome (en comparaison des presque 300 journalistes venus du monde entier) rompent le service d'ordre<sup>2081</sup> et entourent l'avion d'où descendent également les fils du sultan, et une partie de sa famille.

Puis le sultan prend place dans le cortège automobile qui doit le conduire jusqu'à son palais de Rabat, qu'il a quitté deux ans et trois mois plus tôt<sup>2082</sup>. La voiture du sultan et de ses fils est suivie par celle des gardiens du trône, puis celle de Fatmi Ben Slimane et Si Mammeri, celle des membres masculins de la famille proche du sultan, puis celle de certains Français mis

---

<sup>2078</sup> Déclaration, de Mohammed ben Youssef à La Celle-Saint-Cloud, 6 novembre 1955, CADLC, 24QO-92.

<sup>2079</sup> Et se rend à Rambouillet pour se recueillir près du corps de la femme du président Coty qui vient de mourir. René Coty ne joue aucun rôle dans le retour du sultan.

<sup>2080</sup> « Des dizaines de milliers de Marocains ont accueilli leur sultan », *Le Monde*, 17 novembre 1955. Les Actualités françaises, « Le retour au Maroc du sultan Mohammed ben Youssef », 18 novembre 1955, 1'52'', INA, en ligne : <https://fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00167/le-retour-au-maroc-du-sultan-mohammed-ben-youssef.html> (consulté le 19 avril 2023) ; British Pathé, « Sultan returns », novembre 1955, 2'49'', en ligne : <https://www.britishpathe.com/asset/60106/> (consulté le 19 avril 2023) ; British Pathé, « Moroccans celebrate « Throne Day » », novembre 1955, 0'35'', en ligne : <https://www.britishpathe.com/asset/198129/> (consulté le 19 avril 2023).

<sup>2081</sup> Télégramme du résident général Dubois au ministère des Affaires étrangères, 16 novembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2082</sup> « Protocole d'arrivée de Sa Majesté le sultan Sidi Mohamed V, 16 novembre 1955 », CADN, IMA300-295. Des plans du parcours figurent également dans ce carton.

à l'honneur, G. Izard, P. Weill, H. Dubois-Roquebert ou R. Julliard<sup>2083</sup>. Une foule dense l'attend sur le long du parcours et l'ovationne. Dense, mais moindre que ce qui était attendu : 100 000 personnes et non trois ou quatre fois plus<sup>2084</sup>. La faute aux consignes de sécurité, qui ont restreint l'accès à la capitale et encouragé la population à célébrer le retour du sultan là où elle réside. Ce qui signifie que la foule, femmes et hommes, en tenues traditionnelles ou européennes, qui l'acclame le 16 novembre est majoritairement celle de Salé, de Rabat, et des territoires environnants. Elle est encadrée par les militants des partis nationalistes qui assurent l'ordre. Mohammed V gagne sa capitale en traversant le Bou Regreg par le pont qui porte aujourd'hui le nom de son père<sup>2085</sup>, puis entre dans le mechouar après un court parcours dans Rabat, interrompu par des cérémonies d'offrande de lait et de dattes. Aux portes de son palais reconquis, devant une foule de 30 000 à 60 000 personnes<sup>2086</sup>, dont très peu de cavaliers et représentants des tribus, il prononce avec émotion une très courte allocution à tonalité religieuse, qui lui permet de se parer de nouveau du costume de commandeur des croyants. Puis il se presse de reprendre possession de son palais. Le mechouar se vide rapidement, et les plus enjoués dans la foule ne cachent pas leur déception devant la brièveté de la cérémonie.

Les festivités se poursuivent toutefois pendant trois jours, fériés pour l'occasion. La foule, encadrée par les partis nationalistes, occupe une ville entièrement pavoisée<sup>2087</sup>. La date du retour est bien choisie. Elle permet de le faire coïncider avec la fête du Trône, interdite les années passées. Le 18 novembre 1955, un vendredi, Mohammed ben Youssef célèbre son retour et le 28<sup>e</sup> anniversaire de son accession au trône. La date lui permet d'associer étroitement la monarchie à la promesse d'indépendance, qui apparaît comme un succès personnel. Il décore certains Français qui l'ont aidé à remonter sur le trône, puis prononce dans le mechouar son long et habituel discours depuis une tribune à son effigie, devant un parterre de 30 000 spectateurs<sup>2088</sup> [Annexe II.38]. Le sultan se réjouit d'« *annoncer la fin du régime de tutelle et du Protectorat et l'avènement d'une ère de liberté et d'indépendance*<sup>2089</sup> », mais aussi d'interdépendance qui veillera aux intérêts français. Sans trop entrer dans les détails, il promet un « *régime démocratique excluant toute discrimination raciale et s'inspirant de la Déclaration*

<sup>2083</sup> Télégramme du ministère au nom du colonel Touya, à la Résidence générale, 15 novembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2084</sup> Télégramme du résident général Dubois au ministère des Affaires étrangères, 15 novembre 1955, CADLC, 24QO-92, f° 26.

<sup>2085</sup> Plus en amont du fleuve que l'actuel pont Hassan II.

<sup>2086</sup> Direction de l'Intérieur, « Compte-rendu de la journée du 16 novembre 1955 », CADN, 1MA200-899.

<sup>2087</sup> De son côté, le sultan profite de la journée du 17 novembre pour une visite expresse et privée à Fès, où il se recueille sur la tombe de sa mère.

<sup>2088</sup> Télégramme du résident général Dubois au ministère des Affaires étrangères, 18 novembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2089</sup> Traduction officielle, publiée dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, Rabat, ministère de l'Information et du tourisme, 1958, p. 21 ; pour la version en arabe, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi' āl umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), Rabat, Imprimerie royale, 1956, p. 13.

*universelle des Droits de l'Homme* », et la constitution prochaine d'un gouvernement. Il évite soigneusement tous les sujets qui pourraient fâcher un camp ou l'autre. Il s'agit d'un discours d'union nationale, qui vise à refermer les plaies des années précédentes et les divisions internes à la société marocaine (« *Nous vous appelons à vous unir fraternellement et à resserrer vos rangs pour ne former qu'un seul bloc* »). Même si tout n'est pas oublié, l'idée est la réconciliation, des Marocains entre eux, autour de leur sultan, mais également des Marocains et des Français. Mohammed ben Youssef s'est battu contre l'ancienne Résidence générale, mais celle-ci est morte. Il n'a rien contre les Français dans leur ensemble, qui doivent être des alliés précieux pour faire face aux nouveaux défis de la monarchie. Pour André-Louis Dubois, la journée du 16 novembre est une « *manifestation de réconciliation franco-marocaine*<sup>2090</sup> ». Comme au bon vieux temps, le nouveau résident général est d'ailleurs reçu le jour même en audience par le sultan, assis de nouveau sur son trône et qui lui assure vouloir « *effacer les causes et les conséquences de cette crise [franco-marocaine] dans l'intérêt supérieur des deux pays*<sup>2091</sup> ». Aucun reproche non plus dans le discours du trône, et la Résidence se félicite du calme dans lequel les célébrations se sont déroulées<sup>2092</sup>. Si novembre 1955 constitue plus une rupture que mars 1956 (obtention officielle de l'indépendance), la décolonisation du Maroc reste un processus long, et l'ensemble de la séquence s'apparente avant tout à une cérémonie de passation de pouvoir, souhaitée la plus pacifique possible.

---

<sup>2090</sup> Télégramme du résident général Dubois au ministère des Affaires étrangères, 16 novembre 1955, CADLC, 24QO-22.

<sup>2091</sup> Allocution du résident général A.-L. Dubois lors de sa réception au palais, 16 novembre 1955, CADLC, 24QO-92.

<sup>2092</sup> Télégramme du résident général Dubois au ministère des Affaires étrangères, 20 novembre 1955, CADLC, 24QO-92, f°

## Conclusion de la deuxième partie : retours sur la « Révolution du roi et du peuple »

---

À l'issue de ce parcours historique, la « Révolution du roi et du peuple », élément central du roman royal marocain, a du plomb dans l'aile. En premier lieu parce qu'il ne s'agit pas véritablement d'une révolution. Dès l'année suivante, la séquence du 16 au 18 novembre 1955 a été nommée « les Trois Glorieuses », en référence à la révolution de 1830 en France, et célébrée sous ce titre jusqu'à aujourd'hui. L'idée est que le Maroc aurait arraché l'indépendance à la France dans un moment révolutionnaire qui aurait mis fin au système colonial. Il y a bien eu certains éléments que l'on peut qualifier de révolutionnaires, en particulier le recours à la violence qui a pu être sous-estimé : d'abord le terrorisme (qui a frappé les Français, mais surtout des membres des élites traditionnelles), ensuite un soulèvement armé de type guérilla en octobre 1955, qui ne prend aucunement fin au retour du sultan, et que ce dernier n'évoque d'ailleurs pas dans son discours du trône. Si l'on élargit le regard, sans se contenter de la période 1953-1955 qui correspond à ce qui est habituellement nommé « Révolution du roi et du peuple », il est possible de prendre en compte la résistance du sultan face à la Résidence depuis 1944, ainsi que l'action des nationalistes, mais il ne s'agit pas à proprement parler d'une révolution. La présence française au Maroc aurait encore pu se maintenir longtemps par la force et la répression, même si la contestation, à partir de l'été 1955, commençait à gagner de larges pans de la société marocaine. Bien au contraire, l'indépendance du Maroc, et la restauration du sultan qui y était liée, ont été précipitamment concédées par la France qui a considéré que c'était la meilleure voie à suivre pour maintenir une partie de ses intérêts dans le pays. De plus, le Protectorat prend fin, mais la monarchie marocaine est toujours là : si révolution il y a eu, elle n'a pas mis à bas la totalité du pouvoir antérieur. Baptiser *a posteriori* cette période la « Révolution du roi et du peuple » permet en réalité à la monarchie de se l'approprier pleinement et de désamorcer les tentations révolutionnaires qui ne retombent pas en 1955.

Par ailleurs, l'association entre le « roi » et le « peuple » repose sur l'idée d'un unanimité de la société marocaine. Son but est performatif, puisqu'il s'agit de faire croire en une unité marocaine qui a manqué dans la première moitié des années 1950. En faisant fi de la complexité de la période de décolonisation et des visions opposées de l'avenir du Maroc, l'expression est porteuse d'un « mythe résistancialiste », pour reprendre une catégorie d'analyse de

l'histoire de la France d'après-guerre<sup>2093</sup>. En novembre 1955, les anciennes divisions sont tues. Ceux qui ont été les plus impliqués dans la déposition de 1953 ne sont pas conviés et se cachent. L'espace public est réservé aux vainqueurs, aux soutiens de Mohammed V. Ceux-ci, dès l'annonce de son retour en France, qui coïncide avec le *mawlid*, défilent dans les médinas en portant son portrait et affichent une joie sincère<sup>2094</sup>. Ceux qui ont pu critiquer le nouveau maître du jour se taisent. La population des tribus est peu visible. Certains se forcent à se réjouir de ce retour. C'est le cas des communautés juives, comme à Casablanca ou Oujda, qui s'inquiètent d'un retour du bâton nationaliste<sup>2095</sup> et que le sultan doit rassurer dans son discours du trône<sup>2096</sup>. Dans les jours qui suivent son retour, il reçoit des délégations de villes et de tribus venues de tout le pays pour renouveler leur fidélité et illustrer l'unité retrouvée, bien que de façade.

Le rôle personnel du sultan – ou déjà du « roi » – dans cette « révolution » doit enfin être interrogé. Mohammed ben Youssef a pour lui de s'être engagé au milieu des années 1940 dans une lutte difficile dont le succès n'était aucunement assuré. Refusant de rester le souverain du *statu quo*, ce qu'il avait été durant les quinze premières années de son règne, il a estimé qu'il valait mieux s'engager en faveur de l'indépendance, quitte à diviser la société marocaine et à mettre à mal les structures traditionnelles de la monarchie, plutôt que d'attendre que le système colonial s'épuise de lui-même ou, tout aussi risqué, de laisser les nationalistes dont le monarchisme n'était pas absolu mener le combat et l'emporter seuls. L'indépendance était un pari, qui n'avait rien de nécessaire pour le sultan. Il a choisi de mener un combat personnel et personifié. En 1953, et jusque tardivement en 1955, il a cru avoir perdu ce pari. Il avait perdu le trône, et la monarchie elle-même, mal incarnée, semblait condamnée. Jusqu'au soubresaut final, venu de la France. S'il n'est pas resté inactif, en mobilisant par exemple son réseau en France et en proposant une solution à la crise (plan Izard), c'est finalement le gouvernement français, engagé jusqu'en octobre sur une autre piste (plan Faure), qui choisit de le rappeler, de le restaurer à la surprise générale, et d'accorder au Maroc l'indépendance. Aux Français de faire à leur tour un pari, celui de l'indépendance et de la monarchie. Mais n'est-ce pas justement ça, la fameuse « interdépendance » ? Le sultan a besoin des Français, et inversement.

Lors des journées de novembre, que ce soit à La Celle-Saint-Cloud ou à Rabat, Mohammed ben Youssef parvient à se replacer au centre du jeu politique, et la monarchie avec lui.

---

<sup>2093</sup> H. Rousso, *Le syndrome de Vichy. De 1944 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990 (1987), p. 19.

<sup>2094</sup> « Note sur les manifestations populaires musulmanes à l'occasion du retour du sultan Ben Youssef en France et de la fête du Mouloud », Oujda, 6 novembre 1955, CADN, IMA200-899 ; ou dans le même carton, « Manifestations en l'honneur de Moulay Youssef [sic] » à Ouezzane, 27 octobre – 1<sup>er</sup> novembre 1955.

<sup>2095</sup> « La communauté israélite de Casablanca et les fêtes organisées à l'occasion du sultan Sidi Mohamed Ben Youssef et la fête du trône », Casablanca, 17 novembre 1955, CADN, IMA200-899.

<sup>2096</sup> « Il est évident que les Marocains israélites ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres Marocains. »



Après l'une des plus graves crises de son histoire, il la rattrape au bord du gouffre et apparaît comme le seul monarque possible, le seul aussi en mesure de réunifier le pays. En novembre 1955, son prestige sort grandi de l'exil, plus fort que jamais. Le roi est désormais face à son peuple : « *Cher peuple, déclare-t-il le 16 novembre, tu as promis d'être loyal et tu as prouvé au mieux ta fidélité. [...] Cher peuple, de même que tu es resté fidèle, je suis resté fidèle. Comme toi, j'ai accompli mon devoir au mieux. Me voici devant vous. Comme vous le savez, l'amour de la patrie Nous guide et la servir est Notre fin*<sup>2097</sup>. » Un face-à-face entre le monarque et ses sujets, dans une relation directe qui écarte les intermédiaires : tant les élites traditionnelles, déconsidérées, que les nationalistes, pour qui il n'a pas un mot dans son discours du trône. Même si leurs troupes assurent le maintien de l'ordre durant les « Trois glorieuses », aucune grande figure n'est présente à Rabat pour le retour, ni mise à l'honneur. Entre les anciens alliés, la méfiance s'est vite installée, alors que le sultan renouait avec les Français. Mais Mohammed V le sait à présent : nouer de nouvelles alliances implique de briser les anciennes.

---

<sup>2097</sup> Traduction personnelle. Allocution du sultan, 16 novembre 1955, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956)*, Rabat, Imprimerie royale, 1956, p. 9.

## PARTIE III – L'INDÉPENDANCE DE LA MONARCHIE (1955-1961)



**III. n° 24 Mohammed V prononce le discours du Trône, sur le mechouar du palais de Rabat, 18 novembre 1959**

*Moulay Hassan en tenue militaire au premier plan*

*CADN, Fonds Belin, n° 75 041*

## Introduction de la troisième partie

---

Mohammed V règne un peu plus de cinq années sur le Maroc indépendant. Des années fulgurantes, interrompues par la mort brutale du monarque sur une table d'opération, et que le journaliste Ignace Dalle a malicieusement baptisées « le quinquennat de Mohammed V<sup>2098</sup> ». Il s'agit d'une période de très forte vitalité politique. Tout ou presque doit être repensé ou réinventé, à commencer par la monarchie elle-même. Celle-ci parvient à émerger comme un acteur central et démiurgique, et à imposer son indépendance : une monarchie indépendante de la France, mais aussi indépendante des partis.

La monarchie marocaine partait pourtant de loin. Elle accède très affaiblie à l'indépendance, à la suite de la déposition de Mohammed ben Youssef et de son remplacement par un sultan fantoche. L'aura du premier, restauré, constitue cependant une solide base pour renforcer l'autorité de la monarchie, et explique qu'un régime initialement aussi impliqué dans la colonisation ait survécu à l'indépendance. L'une des grandes interrogations de la science politique à l'égard des monarchies arabes contemporaines est leur capacité à survivre dans un milieu politique hostile. Entre le début des années 1950 et 1979, beaucoup de monarchies ont été renversées à la suite de révolutions et de coups d'État en Afrique du Nord et au Moyen-Orient : en Égypte (1952-1953), en Tunisie (1957), en Irak (1958), en Libye (1969), liste à laquelle il est possible d'ajouter l'Afghanistan (1973) et l'Iran (1979) ainsi que d'autres monarchies colonisées, au Vietnam (1945), au Rwanda (1961), au Buganda et dans le reste de l'Ouganda (1966), ou encore au Cambodge (1970)... La monarchie marocaine fait, elle, partie des monarchies survivantes, avec la monarchie chérifienne jordanienne qui lui ressemble, et les monarchies du Golfe avec lesquelles elle a peu à voir<sup>2099</sup>. Plusieurs auteurs ont tenté d'expliquer la survie de ces quelques monarchies, en les comparant à leurs sœurs malchanceuses. Cela a donné de grandes interprétations, dans lesquelles le Maroc, souvent peu connu de ces auteurs, figure à

---

<sup>2098</sup> Malgré son titre, l'ouvrage d'Ignace Dalle est plus un récit général, parfois confus, de la vie politique marocaine depuis 1956 qu'une analyse historique de la monarchie ; *Les trois rois : la monarchie marocaine, de l'indépendance à nos jours*, Paris, Fayard, 2004, p. 23. La seule synthèse sur l'histoire du Maroc depuis l'indépendance : P. VERMEREN, *Histoire du Maroc depuis l'indépendance*, Paris, Éd. La Découverte, 2016 (2006).

<sup>2099</sup> « [...] Kingship in contemporary Arab Muslim-majority countries has helped address specific post-colonial tensions around the official role of religion, a popular interest in steering a political path distinct from the formal institutional makeup of former colonial powers, and dilemmas of political continuity and change. Monarchy was hardly inevitable as a post-colonial form of rule in Arab societies. Yet it has survived for diverse reasons significantly longer than social scientists expected, suggesting the possible more general viability of monarchy as a political form. » D. MEDNICOFF, « Contemporary kingship in Muslim Arab societies in comparative context », dans E. Woodacre *et al.* (dir.), *The Routledge History of Monarchy*, Oxon, New York, Routledge, 2019, p. 165–179.

l'écart. Certains chercheurs l'expliquent par une économie de rente, par le soutien de puissances étrangères (les États-Unis) ou l'usage de la force répressive<sup>2100</sup>... Pour M. Herb par exemple, la survie d'une monarchie doit beaucoup à la structure de la dynastie au pouvoir, celles où le pouvoir est peu concentré résistent mieux<sup>2101</sup>. Si elles peuvent être utiles, ces explications restent trop monolithiques ou généralistes et semblent considérer la survie des monarchies, et ce mode de gouvernement lui-même, comme une anomalie historique, anachronique<sup>2102</sup>. Plusieurs chercheurs, comme John Waterbury, estimaient dans les années 1970 que la monarchie marocaine était condamnée à plus ou moins long terme. Plutôt que de se demander *pourquoi* la monarchie marocaine a survécu, ce qui pourrait relever d'une approche téléologique, je préfère étudier *comment* elle est parvenue à s'imposer comme l'acteur politique prédominant au sortir de la colonisation<sup>2103</sup>.

Si l'on excepte l'utile ouvrage de Maâti Monjib (1992) qui s'appuie essentiellement sur la presse<sup>2104</sup>, les premières années de l'indépendance ont peu intéressé les historiens. C'est en revanche le domaine des politistes français ou anglophones, qui ont afflué au Maroc dans les années 1960 et 1970 et ont produit des ouvrages qui restent aujourd'hui des références incontournables, en particulier *The Commander of the Faithful* de J. Waterbury (1970) ou *Le fellah défenseur du trône* de R. Leveau (1976)<sup>2105</sup>. Ces ouvrages fournissent une trame utile pour comprendre les structures politiques du Maroc indépendant, mais je souhaite dans cette dernière partie ré-historiciser les cinq premières années de l'indépendance, par le prisme de la monarchie. Les travaux de sciences politiques portant sur cette période, anciens ou actuels, présentent

---

<sup>2100</sup> La question de la survie des monarchies a été relancée par les Printemps arabes de 2011. L. ANDERSON, « Dynasts and nationalists : why monarchies survive », dans J. Kostiner (dir.), *Middle East Monarchies : the Challenge of Modernity*, Boulder, CO, Lynne Rienner Publishers, 2000, p. 53-70. L. ANDERSON, « Absolutism and the Resilience of Monarchy in the Middle East », *Political Science Quarterly*, vol. 106, n° 1, Academy of Political Science, Wiley, 1991, p. 1-15. Pour une synthèse sur ces débats, A. BANK, T. RICHTER et A. SUNIK, « Long-term monarchical survival in the Middle East : a configurational comparison, 1945-2012 », *Democratization*, vol. 22, n° 1, janvier 2015, p. 179-200 ;

<sup>2101</sup> « The survival of the Moroccan monarchy is by no means merely accidental, but the nature of its monarchical institutions has made its survival dependent, to some degree, on the vagaries of fate : the wisdom of its kings, the moderation of the opposition, the bad aim of air force pilots ». De son propre aveu, M. Herb connaît peu le Maroc, et s'appuie sur les travaux anciens de D. Ashford. M. HERB, *All in the family : absolutism, revolution, and democracy in the Middle Eastern monarchies*, Albany, State University of New York Press, 1999, p. 222.

<sup>2102</sup> S. P. HUNTINGTON, *Political Order in Changing Societies*, *op. cit.*.

<sup>2103</sup> Je m'inspire ici du travail d'Henri Lauzière, qui en comparant historiquement les monarchies marocaines et saoudiennes rejette les explications monocausales et souvent culturalistes pour comprendre la survie de certaines monarchies (despotisme traditionnel, liens entre autoritarisme et islam, structures sociales segmentaires ou patriarcales...) ; H. LAUZIERE, « On the origins of Arab Monarchy... », *op. cit.*

<sup>2104</sup> M. MONJIB, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir : Hassan II face à l'opposition nationale, de l'indépendance à l'état d'exception*, Paris, L'Harmattan, 1992.

<sup>2105</sup> J. WATERBURY, *The Commander of the Faithful, the Moroccan Political Elite, a study in Segmented Politics*, New York, Columbia University Press, 1970 ; R. LEVEAU, *Le fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de Sciences Po, 1976. Tout aussi utile, toujours en sciences politiques : D. E. ASHFORD, *Political change in Morocco*, Princeton, Princeton University Press, 1961 ; I. W. ZARTMAN, *Destiny of a dynasty : the search for institutions in Morocco's developing society*, Columbia, University of South Carolina Press, 1964.

en effet plusieurs limites. Ils donnent souvent lieu à des tableaux figés qui se concentrent sur les structures et les acteurs, un à un, aux dépens des mutations, des réseaux humains, mais aussi des projets abandonnés en cours de route. Or, c'est le processus de constitution de l'État marocain contemporain, avec ses ratés et ses tâtonnements, qui est justement intéressant. Par ailleurs, la science politique produit très peu de nouvelles données, et les interprétations nouvelles se font à partir des informations déjà fournies dans les ouvrages fondateurs. Il existe pourtant de nombreuses sources qui attendent d'être sollicitées, et qui permettent d'approfondir des connaissances jusqu'ici étayées par la presse (marocaine, française...) et des entretiens réalisés dans les années 1960. À ce titre, les archives diplomatiques françaises restent d'une grande richesse, qui décroît cependant à mesure que le Maroc s'avance dans l'indépendance et prend ses distances avec l'ancien colonisateur. Elles peuvent être croisées avec quelques documents des Archives royales marocaines ou au fonds de l'Assemblée nationale consultative (disponible depuis 2023 aux Archives du Maroc).

Jusqu'ici, la rivalité pour le contrôle du Maroc indépendant entre les deux grands vainqueurs de la crise de décolonisation, le Palais<sup>2106</sup> et le parti de l'Istiqlal, a retenu l'attention, avec des études poussées sur les partis politiques et les grandes figures nationalistes, plus que sur la monarchie elle-même. C'est dans ce bras de fer qui dure au moins jusqu'en 1959 et la scission de l'Istiqlal, lorsque l'Union nationale des forces populaires (UNFP) prend le relais de l'opposition, qu'ont été dessinées les institutions du Maroc contemporain<sup>2107</sup>. Dans les pages qui suivent, j'ai souhaité ne pas résumer cette période à la lutte pour le contrôle du gouvernement, en m'intéressant à d'autres aspects beaucoup moins étudiés, comme les négociations qui conduisent à la réunification du Maroc, le rôle des Français dans la construction du nouvel État, la continuité des violences de décolonisation, la naissance de la diplomatie marocaine, et bien sûr les mutations de la monarchie elle-même, qui sont liées à l'ensemble de ces questions. Parce que l'indépendance multiplie ses prérogatives, je dois donc m'écarter plus que je ne l'ai fait à présent de la personne même de Mohammed V. Dans le même temps, l'idée est également d'assumer une approche déséquilibrée en favorisant le point de vue du roi et de la monarchie, ce qui revient nécessairement à relativiser la puissance des nationalistes. Mais cela permet de mieux saisir la vision et la pensée politique du Palais, et surtout les évolutions de celles-ci. Pour

---

<sup>2106</sup> Pour rappel, le Palais, avec une majuscule, désigne ici l'institution monarchie en elle-même, les intérêts politiques réunis autour du souverain, et le réseau formé par ses proches et le cabinet royal, par opposition au gouvernement et aux partis politiques, même lorsque ceux-ci sont les alliés du Palais.

<sup>2107</sup> Pour une synthèse efficace sur le rôle des partis à cette époque, et depuis : M. BENNANI-CHRAÏBI, *Partis politiques et protestations au Maroc (1934-2020)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.

cela, il existe une source très précieuse : le recueil de l'ensemble des discours de Mohammed V, publié chaque année à partir de 1956 sous le titre *Inbi 'āf umma (Renaissance d'une nation)*<sup>2108</sup>.

La monarchie marocaine de 1961, année de la mort de Mohammed V, n'est pas celle de 1955, et encore moins celle de 1927 ou 1912. Bien que l'argument de la continuité soit un des piliers de sa légitimité, elle a été profondément transformée par la colonisation, la décolonisation, et à présent l'indépendance. Il faut à ce titre expliquer l'officialisation en août 1957 du passage de l'Empire chérifien au royaume marocain, et du sultanat à la royauté. Cette évolution, actée à cette date, est à l'œuvre depuis longtemps et l'indépendance permet de la réaliser. Pour cette raison, j'utilise le titre de roi dès la fin de l'année 1955, car c'est à cette époque qu'il devient majoritaire dans les usages, y compris officiels. L'une des mutations les plus marquantes est l'évolution du rapport de la monarchie à ses élites, elles-mêmes renouvelées. Le Palais cherche immédiatement à renouer avec les élites traditionnelles qui ont pourtant contribué à la déposition de Mohammed V, parce qu'elle voit en eux des soutiens indispensables à la monarchie ; mais il doit aussi faire avec de nouvelles élites, celles des partis, dans le cadre d'un champ politique renouvelé. À l'égard des Français, le dilemme est le même : il cherche à s'écarter progressivement d'eux (notamment sur le plan diplomatique), mais compte sur leur soutien politique, financier, militaire, surtout au tout début de l'indépendance. En réalité, l'enjeu pour la monarchie est de parvenir à ne plus dépendre de personne, et en premier lieu des élites, quelles qu'elles soient, à exister indépendamment de toute contrainte, en prenant de la hauteur jusqu'à devenir le seul acteur politique comptant véritablement. Cette évolution n'a rien d'inéluctable et n'est pas réalisée sans obstacle. La monarchie doit faire face à de nombreuses résistances et avancer pas à pas, pour atteindre un objectif qui doit lui assurer stabilité et pérennité. Même si le processus n'est pas achevé à sa mort, sans doute parce qu'il ne peut jamais l'être totalement, c'est cette surélévation de la monarchie et sa prise d'indépendance à l'encontre des autres acteurs que Mohammed V, aidé de son fils aîné, est parvenu à réaliser en quelques années.

---

<sup>2108</sup> Cela représente six volumes en arabe (le sixième comprend également les premiers discours de Hassan II). Sous Hassan II et Mohammed VI, les discours royaux continuent d'être publiés chaque année avec le même titre. Les discours de novembre 1955 à début 1957 les plus importants ont été traduits et publiés dans un recueil en français, MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, Rabat, ministère de l'Information et du tourisme, 1958.

## Chapitre 7 – Construire l’indépendance, gérer les héritages de la colonisation et de la décolonisation

---

Si le retour du roi en novembre 1955 marque une première rupture, si la signature des conventions maroco-françaises le 2 mars suivant marque la fin du Protectorat (côté français), le retour du Maroc aux Marocains, et surtout à la monarchie, ne se fait pas en un jour. La décolonisation reste un processus. Mohammed V ne récupère pas des mains des Français un Maroc clé en main. Au moins jusqu’à l’été 1956, le Maroc est plongé dans l’instabilité et l’incertitude. Alors que la monarchie tente de prendre la main, la violence apparue après 1953 se poursuit et par endroits s’intensifie. À l’objectif de l’indépendance succèdent un désir de vengeance à l’encontre de certaines élites marocaines impliquées dans la colonisation, des revendications territoriales armées, et des rivalités entre groupes de résistants ou entre partis.

L’État marocain se construit dans cette ambiance électrique, pour ne pas dire révolutionnaire. Mais il ne fait pas du passé table rase. Les modalités de la décolonisation, les choix français et la nécessité pour le Palais de conserver le soutien des anciens colonisateurs favorise une transition étatique. Le nouvel État indépendant se construit par-dessus les institutions coloniales, qui elles-mêmes s’étaient ajoutées au Makhzen. Pour le Palais, l’enjeu est de construire le Maroc indépendant tout en assurant sa survie. Cela passe par une nouvelle alliance avec les Français d’un côté et les élites non-nationalistes de l’autre, dont les plus fidèles sont paradoxalement les plus impliquées dans la colonisation. Une contradiction originelle, qui revient à gérer les héritages du Protectorat, et que le Palais parvient tant bien que mal à surmonter.

### 7.1 Retrouver le Maroc

#### A. L’indépendance d’abord, l’interdépendance ensuite

Avec la déclaration commune de La-Celle-Saint-Cloud du 6 novembre 1955, le sultan et le gouvernement français en étaient restés au principe bien mystérieux pour tous d’une « indépendance dans l’interdépendance », qui devait permettre aux Français de sortir de la crise coloniale par le haut<sup>2109</sup>. Les mois suivants constituent une période de transition et de

---

<sup>2109</sup> Les négociations suivent donc la promesse de l’indépendance. Je ne reviens pas sur les nombreuses réunions françaises ou bilatérales qui préparent ces négociations et dont les procès-verbaux sont disséminés dans les archives diplomatiques (dont les archives privées de certains diplomates) ; voir en particulier CADLC, 257QO-16.

négociations. Paradoxalement, c'est peut-être dans cette courte période que l'application du traité de Fès de 1912 a été la plus proche de son esprit initial : les Français encadrent provisoirement le nouveau pouvoir marocain, mais administrent de moins en moins directement le pays<sup>2110</sup>. Cette transition correspond à une bicéphalie éphémère entre le Palais et la Résidence générale ; quelques mois, après 44 années où cela aurait pu ou dû être la règle. L'exercice du pouvoir exécutif est l'élément de souveraineté que le Maroc a retrouvé le plus vite, avant même l'indépendance, avec la mise en place d'un gouvernement et d'une administration régionale qui double puis remplace l'administration française. L'enjeu principal de cette transition est de tenter de donner un sens à l'interdépendance<sup>2111</sup>. Sans accrochage particulier, la vision marocaine s'oppose à la vision française. Si pour les Français l'interdépendance doit être définie avant l'accès à l'indépendance, les Marocains considèrent que cette dernière est déjà actée : il s'agit de la formaliser avant de concéder une forme d'interdépendance. Le Maroc aborde donc les négociations de l'indépendance comme un État déjà indépendant<sup>2112</sup>. C'est la position du roi, poussé à l'intransigeance par les nationalistes, telle qu'il l'exprime à l'agence de presse Reuters en janvier 1956 : « *L'indépendance, qui est un droit naturel, indiscuté et indiscutable, n'a pas besoin d'être définie. Quant à l'interdépendance, disons tout de suite qu'elle postule l'indépendance. Celle-ci ne saurait être la conséquence de celle-là. Au contraire, c'est l'interdépendance qui doit découler de l'indépendance*<sup>2113</sup>. »

Si l'on excepte les nécessités protocolaires et sa présence à Paris, Mohammed V se tient étrangement en retrait des négociations officielles, qu'il suit de loin dans la seconde moitié du mois de février. Il faut y voir, en ce début de règne indépendant, un principe de répartition du pouvoir : à lui, figure tutélaire, la supervision et le choix de la direction donnée à l'État et à la nation ; à d'autres la gestion quotidienne et la pénible tâche des détails pratiques. Les négociations sont déléguées à des membres du tout nouveau gouvernement marocain, en présence de Mohammed Mammeri, chef du protocole rentré en grâce en même temps que son ancien élève. En décembre 1955, le retour du sultan a permis la constitution d'un véritable gouvernement qui réunit indépendants et représentants des deux principaux partis nationalistes, union que les Français avaient échoué à constituer dans les mois précédents. L'ancien lieutenant-colonel de

---

<sup>2110</sup> L'idée générale défendue par les Français est une administration réellement indirecte, telle qu'elle n'a jamais été appliquée durant le Protectorat. « Procès-verbal de la réunion tenue le 21 décembre [1955] à 10 h 30 à la Résidence générale au sujet des pouvoirs respectifs du Gouvernement marocain et du résident général » ; télégramme du représentant de la France, A.-L. Dubois, au ministère des Affaires étrangères, 11 février 1956, CADLC, 24QO-951.

<sup>2111</sup> Lettre du sultan au président de la République R. Coty, 21 décembre 1955, CADLC, 24QO-880.

<sup>2112</sup> Le Maroc veut être reconnu comme souverain, pour pouvoir négocier sur un pied d'égalité, avant de parler d'interdépendance, déclare pour résumer Si Bekkai à l'ouverture des discussions parisiennes en février 1956, CADLC, 24QO-951.

<sup>2113</sup> Dépêche Reuters, dans « Situation politique au Maroc, janvier 1956 », CADLC, 24QO-956.



l'armée française Si Bekkai trouve dans sa nomination comme président du Conseil la juste récompense de sa fidélité à Mohammed V et de son action inlassable durant l'exil de ce dernier<sup>2114</sup>. Ce choix s'explique aussi parce qu'il est « indépendant », c'est-à-dire hors des partis nationalistes, tout en ayant été favorable à l'indépendance. Son dernier atout est d'être issu du monde berbère et de représenter les élites rurales, proches de la France. Le choix de Si Bekkai est un excellent indicateur de l'orientation que souhaite prendre le Palais et du rapport qu'il souhaite entretenir avec la France. L'urgence de ce premier gouvernement est de négocier son indépendance, et c'est pourquoi cinq ministres d'État y figurent sans portefeuille. Ce sont eux et Si Bekkai qui négocient avec les Français du 22 février au 2 mars. Trois sont des proches du Palais : M'hammed Zeghari, dont Mohammed V avait voulu faire le directeur de son Cabinet impérial en 1950, Ahmed Reda Guedira, et Mohamed Cherkaoui, ce dernier membre du PDI. Les deux derniers ministres sont Abderrahim Bouabid et Driss M'hammedi, figures de premier plan de l'Istiqlal.

Du côté français, les choses ont également changé. Le gouvernement Faure a laissé la place au gouvernement Guy Mollet, et le ministère des Affaires étrangères est passé d'Antoine Pinay à Christian Pineau. Les premiers ont en effet été renversés par l'Assemblée nationale quelques jours après le retour du sultan au Maroc, et le choix d'Edgar Faure de dissoudre l'Assemblée en retour a conduit à de nouvelles élections législatives<sup>2115</sup>. Pour la classe politique, qui fait face à la percée du poujadisme, comme pour l'opinion publique, la question du Maroc et de la Tunisie est déjà presque une histoire passée. C'est l'Algérie qui inquiète. Le 6 février, le président du Conseil est accueilli à Alger par une pluie de tomates. Entre l'indépendance du Maroc, le 2 mars, et l'indépendance de la Tunisie, le 20, le gouvernement Guy Mollet obtient de l'Assemblée les pouvoirs spéciaux en Algérie<sup>2116</sup>. Le nouveau gouvernement français a hérité de l'épineuse question de l'« interdépendance » et est bien gêné lorsqu'il s'agit de la définir. Les négociations sont menées côté français par le ministre Christian Pineau, accompagné du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes Alain Savary, et de certains diplomates qui connaissent les affaires maghrébines, comme René Massigli (secrétaire général du Quai d'Orsay), l'ancien résident général Eirik Labonne, Jacques Lucius (ancien délégué à la Résidence), Geoffroy de Courcel (ancien conseiller du gouvernement chérifien) ou encore Jean Basdevant (ancien chef du service des protectorats et directeur de cabinet d'Alain Savary).

---

<sup>2114</sup> B. BADIÉ, « Si Bekkai, défenseur du trône », *op. cit.*

<sup>2115</sup> G. ELGEY, *Histoire de la IV<sup>e</sup> République, III, La République des tourmentes, 1954-1959, tome 3, La fin*, Paris, Fayard, 2008, p. 13.

<sup>2116</sup> S. THENAULT, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2012, p. 69.

À l'ouverture des négociations, les Français souhaitent commencer par définir l'interdépendance, qu'ils conçoivent comme une préservation de leurs intérêts stratégiques (Algérie, Mauritanie), économiques et humains. L'une de leurs vives préoccupations est le sort des plus de 300 000 Français installés au Maroc, sujet sur lequel le roi n'a eu de cesse de les rassurer<sup>2117</sup>. Après plus d'une semaine de négociations, ce sont les Français qui finissent par céder, et par accorder l'indépendance avant de revenir sur l'interdépendance. Ce qui motive ce choix est, outre l'intransigeance du camp marocain, l'instabilité de la situation sécuritaire au Maroc, dont ils craignent qu'elle ne s'aggrave, et la fragilité du nouveau pouvoir marocain qui en est la conséquence. Accorder rapidement l'indépendance permet d'assurer la position du roi, leur nouvel allié.

Ce n'est pas Mohammed V qui signe le 2 mars la déclaration maroco-française qui acte l'indépendance du Maroc, mais Si Bekkai, en son nom et assisté de M. Mammeri. Le traité de Fès est aboli après 44 années. Par ce texte qui laisse entendre avec mauvaise foi que l'indépendance est un accomplissement français<sup>2118</sup>, le Maroc retrouve sa souveraineté et donc le droit de disposer d'une armée, d'une diplomatie et de toutes les prérogatives régaliennes aux mains des Français durant la colonisation. Les nouveaux accords, qui doivent définir l'interdépendance (*tarābuṭ*<sup>2119</sup>), sont remis à plus tard. Comparativement aux « Trois glorieuses » de novembre précédent, l'indépendance officielle en ce début du mois de mars apparaît presque comme un non-événement. Le 2 mars fait beaucoup moins rupture, ou seulement d'un point de vue juridique. Lorsque Mohammed V rentre le 5 mars au Maroc, l'indépendance est célébrée avec une ferveur beaucoup plus canalisée, par le Palais et les partis, qu'en novembre. Le roi ne prend la parole que le 7 mars, dans un des grands discours de son règne, avant de diriger le 9 mars une grande cérémonie religieuse à Rabat, sur l'esplanade de la mosquée Hassan<sup>2120</sup> [**An-nexe III.4**]. Sur ce lieu, que la dynastie choisit après l'indépendance de réinvestir symboliquement, Mohammed V dirige la prière devant peut-être 150 000 personnes. D'après le prince Hassan, l'objectif de cette cérémonie est de renouer la chaîne des temps en faisant ressurgir la gloire

---

<sup>2117</sup> Traduction de l'allocution du sultan devant les délégués français, 10 janvier 1956, CADLC, 24QO-951.

<sup>2118</sup> « *Le gouvernement de la République française et Sa Majesté Mohammed V, sultan du Maroc [...] constatent qu'à la suite de l'évolution réalisée par le Maroc sur la voie du progrès, le traité de Fès du 30 mars 1912 ne correspond plus désormais aux nécessités de la vie moderne et ne peut plus régir les rapports franco-marocains. En conséquence, le gouvernement de la République française confirme solennellement la reconnaissance de l'indépendance du Maroc, laquelle implique en particulier une diplomatie et une armée, ainsi que sa volonté de respecter et de faire respecter l'intégrité du territoire marocain garantie par les traités internationaux.* » « Déclaration commune franco-marocaine du 2 mars 1956 », *Digithèque de matériaux juridiques et politiques* (en ligne, consulté le 17 août 2022).

<sup>2119</sup> *Tarābuṭ* peut être traduit par « interdépendance », mais a aussi le sens plus large d'« association ». MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-HAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956)*, Rabat, Imprimerie royale, 1956, p. 59.

<sup>2120</sup> MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance, op. cit.*, p. 79 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956), op. cit.*, p. 73.

du passé marocain, mais aussi de compléter le discours du 7 mars dont la tonalité était séculière. Après avoir retrouvé sa souveraineté politique, le commandeur des croyants retrouve sa souveraineté religieuse dont l'écho doit dépasser les frontières marocaines<sup>2121</sup>.

Lors de son discours radiodiffusé du 7 mars, dont les maîtres-mots sont « patrie » et « unité », Mohammed V fournit à ses sujets son interprétation de l'indépendance [Annexe III.3]. Après s'être félicité que la France ait accordé au « *Maroc son indépendance et le droit de jouir de tous les attributs de sa souveraineté*<sup>2122</sup> », et avoir fait état des difficultés et des « *lourdes responsabilités* » auxquelles le pays est désormais confronté, le roi annonce la poursuite des négociations qui doivent définir les liens futurs entre les deux pays. Il n'hésite pas à parler d'interdépendance dans une formulation alambiquée et gênée, mais qui illustre bien tout l'intérêt du roi à conserver des liens forts avec l'ancien colonisateur, pour lequel il n'a que des mots de sympathie :

*Loin de diminuer notre indépendance [istiqlālānā] ou de porter atteinte à notre dignité nationale, cette interdépendance [tarābut] au contraire sera l'une des manifestations les plus probantes de notre personnalité. Au demeurant, les Nations, même les plus grandes, ne peuvent se passer actuellement d'établir entre elles des liens d'entraide et de coopération [tarābut<sup>2123</sup>] dans divers domaines.*

Le ton est bien loin de celui utilisé avant l'exil, par exemple dans le discours de Tanger de 1947. Il s'agit cette fois d'un appel à la réconciliation, et au retour à l'ordre.

L'interdépendance, qui n'a toujours pas été clairement définie, suit donc l'indépendance. Les négociations ne prennent pas fin le 2 mars 1956, mais ne font que commencer. Domaine par domaine, de la diplomatie au commerce, en passant par la sécurité ou la justice, une transition longue est construite. Huit commissions spécialisées sont mises en place et débouchent, après de longs mois, sur des accords bilatéraux très techniques. Les négociations résistent aux pressions des acteurs les plus radicaux, certains nationalistes et l'Armée de libération, qui

---

<sup>2121</sup> « Le sultan a donné à cette cérémonie une portée symbolique, le prince impérial me l'a confirmé lui-même de la façon la plus nette. La mosquée de Hassan, qui n'a jamais été terminée [...] avait été conçue par un sultan almohade du XII<sup>e</sup> siècle pour être la plus vaste de l'Islam. Depuis cette époque, elle était pratiquement abandonnée par le culte. En s'y rendant pour la prière du vendredi, Mohamed V a voulu renouer spectaculairement avec l'ancienne grande tradition marocaine. [...] Il a tenu à marquer vis-à-vis des fidèles non seulement du Maroc mais du monde islamique tout entier qu'il revendiquait, dans le domaine religieux, un rôle de premier plan. [...] Son geste, le prince Moulay Hassan me l'a confirmé, vise l'hégémonie que prétend exercer Le Caire et tend à briser le monopole de l'orthodoxie religieuse que réclame Allal El Fassi. » Télégramme du haut-commissaire de France A.-L. Dubois au ministère des Affaires étrangères, 10 mars 1956, CADLC, 24QO-880.

<sup>2122</sup> « En quittant le Maroc, Nous avons laissé derrière Nous une Nation sous tutelle, qui s'interrogeait sur son avenir et qui se demandait quand serait tenue la promesse qui lui fut faite à la suite de Notre retour d'exil. Aujourd'hui, Nous retrouvons Notre chère Patrie et Notre Peuple qui a tant attendu ; et la France a reconnu au Maroc son indépendance et le droit de jouir tous les attributs de sa souveraineté, de même qu'elle s'est engagée à garantir son intégrité territoriale et à la faire respecter. » « Discours prononcé par Sa majesté le Roi à Rabat le 7 mars 1956 à l'occasion de son retour de France », dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 57 ; *Inbi' āl umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), op. cit., p. 65. Traduction officielle en français, précisée par mes soins à partir de la version officielle en arabe.

<sup>2123</sup> La traduction officielle en français rend donc de deux façons différentes *tarābut*.

souhaitent une rupture plus franche et rapide avec la France. Dans un contexte d'instabilité et de difficile résorption de la poussée révolutionnaire qui a gagné le Maroc fin 1955, le Palais n'a pas intérêt à ce que les Français se retirent subitement. Par ailleurs, sur bien des aspects matériels, le demi-siècle de colonisation a rendu le Maroc dépendant de la France et tout retrait brutal pourrait engendrer un effondrement aussi bien économique qu'administratif. Sur ce dernier point, le pouvoir marocain estime avoir besoin de l'aide française pour assurer le transfert tardif des cadres administratifs, transfert inhérent au principe du Protectorat, mais jamais vraiment mis en œuvre jusqu'ici<sup>2124</sup>. Le roi espère une « *assistance [ma'ānata] technique, financière et économique*<sup>2125</sup> », qui relèverait plus de la « *coopération [ta'āwun]* ». L'interdépendance, terme sans signification concrète tant les rapports sont déséquilibrés, est rapidement oubliée, en faveur d'un lien privilégié et d'une coopération interétatique, dans le sens que prend ce mot dans le contexte de la décolonisation<sup>2126</sup>.

Dans le domaine diplomatique, le Maroc retrouve sa pleine souveraineté, après que celle-ci a été greffée à la France pendant un demi-siècle. Preuve supplémentaire que l'obtention officielle de l'indépendance n'est pas une rupture, le dernier résident général, André-Louis Dubois, n'est pas remplacé. Il devient simplement haut-commissaire du gouvernement. À partir du 2 mars, selon le protocole qui complète la déclaration d'indépendance, il dispose temporairement d'un droit de regard sur les questions majeures, mais ne prend plus part aux décisions<sup>2127</sup>, et le roi retrouve sa souveraineté législative. Par ailleurs, la France continue temporairement d'assurer « *la conduite des relations extérieures du Maroc et la représentation et la protection des nationaux et des intérêts marocains à l'étranger*<sup>2128</sup> ». Mais en avril 1956, le Maroc crée, au grand mécontentement des Français qui n'ont pas été consultés, un ministère des Affaires étrangères qui est confié à Ahmed Balafrej, figure historique du nationalisme et de l'Istiqlal. Il incarne la diplomatie marocaine dans les premières années de l'indépendance. Un

---

<sup>2124</sup> A. PERRIER, « Un protectorat provisoire pour toujours... », *op. cit.*. Sur les aspects économiques de l'indépendance, voir S. SAUL, « Le Maroc : indépendance sans interdépendance », dans *Intérêts économiques français et décolonisation de l'Afrique du Nord (1945-1962)*, Genève, Librairie Droz, 2016, p. 675-694. Le lien maintenu avec la France se lit clairement dans la politique monétaire du Maroc. Il faut attendre octobre 1959 pour que le dirham remplace définitivement le franc au Maroc.

<sup>2125</sup> « Discours prononcé au moment de l'ouverture solennelle des négociations maroco-françaises, par Sa Majesté le Roi du Maroc, Paris, le 15 février 1956 », dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance, op. cit.*, p. 219 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956), op. cit.*, p. 51. « Allocution prononcée par monsieur le Président de la République française à l'occasion de l'ouverture solennelle des négociations franco-marocaines », 15 février 1956, CADLC, 257QO-16, f° 63.

<sup>2126</sup> J.-F. BAYART et R. BERTRAND, « De quel "legs colonial" parle-t-on ? », *Esprit*, Décembre, n° 12, 2006, p. 134-160 ; T. DELTOMBE, « La souveraineté minée par la coopération : quand la France verrouille les indépendances africaines », dans T. Borrel et al. (dir.), *L'empire qui ne veut pas mourir : une histoire de la Françafrique*, Paris, Éditions du Seuil, 2021, p. 259-270.

<sup>2127</sup> Article 1 du protocole annexe à la « Déclaration commune franco-marocaine du 2 mars 1956 », *Digithèque de matériaux juridiques et politiques* (en ligne, consulté le 17 août 2022).

<sup>2128</sup> Lettre de Si Bekkai, président du Conseil marocain, à Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères français, 2 mars 1956, CADLC, 257QO-16, f° 82.

premier cadre est donné aux rapports entre le Maroc indépendant et la France par la convention diplomatique du 20 mai 1956, qui prend la suite du traité de Fès<sup>2129</sup> [Annexe III.5]. Bien que le terme soit utilisé dans le préambule, il ne s'agit pas d'une « interdépendance », mais de « *liens d'amitié et de coopération servant l'intérêt réciproque de la France et du Maroc* ».



**III. n° 25 Mohammed V prononce la prière sur l'esplanade de la Mosquée Hassan à Rabat, 9 mars 1956**

*CADN, Fonds Belin, n° 57555*

---

<sup>2129</sup> Accord diplomatique entre la France et le Maroc, 20 mai 1956, CADLC, 257QO-16, f° 158. Sur les négociations de cet accord et pour une version en arabe, CADLC, 24QO-1028.

Le Maroc trouve progressivement sa place dans le concert des nations. Le premier pays à reconnaître son indépendance, après la France, est sans surprise les États-Unis, puis l'Arabie saoudite<sup>2130</sup>. De son côté, le Maroc commence à nommer des ambassadeurs, postes prestigieux réservés à certaines personnalités que le Palais souhaite récompenser, et parfois écarter. Mais le réseau diplomatique du Maroc est encore faible, et les conventions signées successivement avec la France et l'Espagne consignent que le Maroc sera représenté par les deux anciens colonisateurs partout où il n'a pas de représentation — par exemple en Amérique latine pour l'Espagne. À l'issue de la convention diplomatique, le haut-commissaire se transforme en ambassadeur de France. Lorsqu'il démissionne pour raisons personnelles début octobre 1956, l'intérim est assuré pendant un an par le chargé d'affaires Roger Lalouette, avant qu'Alexandre Parodi ne soit nommé (septembre 1957). La transformation de l'ancienne résidence en ambassade illustre parfaitement la continuité désirée par le Palais et les Français, de la colonisation à la coopération : le lien change, mais il n'est pas rompu.

Dans le courant du mois de mars 1956, les administrations sont progressivement transférées aux Marocains. Confirmant l'idée selon laquelle la Résidence générale pouvait être considérée comme un gouvernement à part entière, les directions qui la composaient se transforment en ministères<sup>2131</sup>. Les nouvelles administrations investissent les anciens locaux coloniaux, jusqu'à aujourd'hui : l'actuel quartier des ministères à Rabat est celui de la Résidence, près du palais, et les bâtiments sont souvent les mêmes. La direction des Affaires chérifiennes, qui a encadré pendant tant d'années le sultan, le Makhzen et les questions religieuses, disparaît logiquement, mais ses prérogatives sont réparties entre les ministères correspondants, Justice, Éducation, Affaires islamiques<sup>2132</sup>. Les Français ne disparaissent pas non plus. Du fait des accords techniques, de nombreux fonctionnaires restent pendant plusieurs mois ou années au Maroc ; ils sont encore 30 000 dans l'administration marocaine en janvier 1957<sup>2133</sup> et opèrent un vrai

---

<sup>2130</sup> Liste des pays qui ont reconnu l'indépendance marocaine, dans l'ordre chronologique, CADLC, 24QO-889.

<sup>2131</sup> Du côté de la Résidence générale, les réformes ont été entamées par une commission dès le 22 novembre 1955 pour faciliter la transition et le transfert administratif. C'est la même commission qui a été chargée de préparer les négociations, côté français. Lettre du résident général A.-L. Dubois à la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, 29 novembre 1955, CADLC, 257QO-16, f° 42. Dossier pour le haut-commissaire de France sur le « transfert des services de la Direction générale de l'Intérieur du Haut-Commissariat de France au ministère de l'Intérieur du gouvernement marocain », 12 avril 1956, CADLC, 24QO-1006. Sur l'influence générale du modèle français sur l'organisation de l'État marocain indépendant, M. E. L., « Les institutions du Maroc indépendant et le "modèle français" », *Revue Tiers Monde*, vol. 2, n° 6, 1961, p. 169-182. Et sur l'ambassade de France dans les premières années de l'indépendance du Maroc, M. LONG, « Souvenirs des premières années de l'Indépendance du Maroc 1956-1961. Conseiller aux affaires juridiques de l'ambassade de France à Rabat », *La Revue administrative*, vol. 53, n° 314, 2000, p. 118-125.

<sup>2132</sup> Dahir du 18 ramadan 1375 (30 avril 1956) supprimant la direction des Affaires chérifiennes, BO n° 2280, 6 juillet 1956 ; Joseph Luccioni pour le roi, Note « au sujet de la « liquidation de la Direction des Affaires chérifiennes », 18 juin 1956, ANOM, 52APOM-9.

<sup>2133</sup> Note sur la Convention franco-marocaine de coopération administrative et technique, 29 janvier 1957, CADLC, 257QO-16, f° 187.

tuilage. Certains anciens directeurs des administrations de la Résidence générale sont devenus les secrétaires généraux des nouveaux ministres. Le roi continue de chercher la compagnie de Français, notamment de ses amis médecins et militaires. Une grande partie de son personnel privé est français, et il continue de se détendre le soir en jouant à la pétanque avec ses chauffeurs. Durant tout le reste de son règne, comme durant ceux de ses descendants, les Français conservent leurs entrées privilégiées au Palais. Mohammed V et le gouvernement français, pour faire passer des messages dans un sens comme dans l'autre, savent toujours utiliser certains intermédiaires, dont les noms ont déjà été rencontrés : le Dr Dubois-Roquebert, le lieutenant-colonel Touya, le frère du roi Hassan ben Youssef...

Les Français ne disparaissent donc pas avec l'indépendance : ils sont encore dans l'administration, l'armée française est toujours présente sur le sol marocain, et les colons sont peu nombreux à quitter le pays dans un premier temps. Cette persistance et cette transition désirée par le Palais confirment l'idée d'une sédimentation étatique au Maroc, comme théorisée par Abdallah Ben Mlih<sup>2134</sup>. Du fait de l'instabilité sécuritaire, mais aussi de l'échec du Protectorat français, qui n'a jamais cherché à accompagner le pouvoir marocain vers l'indépendance, l'État qui fait ses premiers pas indépendants est bien fragile et reste en suspens pendant plusieurs années. D'autres questions ne sont longtemps pas tranchées, comme la présence de l'armée française, et surtout les frontières. Mais Mohammed V et son entourage ont intérêt à ne pas brusquer la France et à faire durer les choses. L'interdépendance si difficile à définir est d'abord celle qui noue les intérêts du Palais aux intérêts français dans le pays : la monarchie renouvelée a besoin de l'allié français, pour développer l'État et faire face aux forces politiques qui aimeraient aller plus loin dans la rupture avec la France. Mais c'est un paradoxe, car le lien maintenu avec la France est justement ce qui nourrit certaines aspirations révolutionnaires, et les forces politiques de gauche, notamment une partie de l'Istiqlal.

## B. La réunification aux dépens des Espagnols et de l'ancienne zone nord

En souvenir de la signature de l'abolition du traité de Fès, le 2 mars est resté comme le jour de l'indépendance du Maroc. Son importance symbolique est cependant faible et ce n'est pas un jour férié de nos jours. Tout d'abord parce que la vraie rupture se situe en novembre 1955, ensuite parce l'indépendance n'est pas un moment, mais un processus composé de plusieurs étapes. La déclaration maroco-française de mars 1956 rend au Maroc sa souveraineté et

---

<sup>2134</sup> A. BEN MLIH, *Structures politiques du Maroc colonial*, op. cit., p. 13, p. 129.

tente de repenser les relations entre les deux pays. Avec l'abolition du traité de Fès, seul l'accord de protection avec la France prend fin<sup>2135</sup>. Qu'en est-il alors des territoires sous domination espagnole ? La convention de novembre 1912 qui avait concédé, au sein du Protectorat, le nord de l'Empire chérifien (ainsi que la zone de Tarfaya au sud) à l'Espagne était un texte bilatéral franco-espagnol signé aux dépens des Marocains. A. Bouabid, ministre d'État, déclare d'ailleurs en janvier 1956 que le nouveau gouvernement marocain ne reconnaît pas la validité de ce traité. Si l'existence d'une zone nord espagnole est rendue impossible par l'abolition du traité de Fès, son intégration au territoire marocain indépendant n'est pas pour autant automatique. Il faut aux Marocains la négocier en avril 1956 avec les Espagnols, au cours de discussions qui dessinent à grands traits les relations entre les deux pays pour les premières années de l'indépendance, et au-delà. Mais ces discussions ne règlent pas tout. Quid de Tanger, des présides (Ceuta et Melilla) et des territoires du Sud, sur lesquels les revendications marocaines s'expriment dès le printemps 1956 (voir *infra*) ? Le 2 mars 1956 comme jour de l'indépendance est donc une date de convenance, qui laisse de nombreux problèmes en suspens. La réunification du Maroc n'a rien d'évident, et implique de définir ce qu'est le Maroc, à qui le nom d'Empire chérifien ne peut plus convenir.

Mohammed V s'est toujours méfié des Espagnols, reproduisant en cela la prévention de la Résidence générale à leur égard. À aucun moment de son règne, le sultan n'a eu de contacts avec eux, et la rivalité entretenue par les Espagnols entre lui et son *halīfa* à Tétouan, ou encore l'annexion de la zone internationale de Tanger en 1940 ont renforcé sa méfiance. La mobilisation espagnole en faveur de son retour sur le trône après 1953 aurait pu favoriser un rapprochement, mais il n'en est rien. Les relations du monarque avec les Espagnols après l'indépendance restent tout aussi limitées qu'auparavant. Mohammed V compte sur l'appui de la France seule, dans une relation privilégiée et initialement exclusive – interdépendante, pour reprendre le mot-clé. Michel Catala a bien montré comment les Espagnols avaient été mis devant le fait accompli des brusques choix français de l'automne 1955. L'option du retour du sultan qu'ils ont défendue pendant deux ans s'est retournée contre eux, car le régime de F. Franco n'a aucun désir d'abandonner la zone nord du Protectorat et refuse initialement l'idée d'indépendance<sup>2136</sup>. En janvier 1955, son projet est encore celui d'une évolution différenciée du Nord du Maroc, sur le mode d'un autogouvernement. Il désire aussi des négociations tripartites sur l'avenir du Maroc<sup>2137</sup>.

---

<sup>2135</sup> Le traité d'Algésiras (1906) est par exemple maintenu.

<sup>2136</sup> M. CATALA, *La France, l'Espagne et l'indépendance du Maroc*, op. cit., p. 136-141.

<sup>2137</sup> L'Espagne, en la personne du haut-commissaire G. Valiño, présente ses volontés lors d'entretiens avec le résident général français A.-L. Dubois en zone espagnole le 10 janvier 1956. Trois jours plus tard, le gouvernement espagnol publie un communiqué et annonce vouloir « défendre, avec l'autorité du sultan légitime S.M. Mohammed V, l'unité de l'Empire et l'indépendance ».



Sur aucun des deux points il n'obtient satisfaction. L'idée d'interdépendance implique en effet des négociations uniquement maroco-françaises, et secondairement, accessoirement, avec les Espagnols. Quant au projet d'autogouvernement, il est refusé par les nationalistes de la zone nord, sur lesquels l'Espagne s'appuie depuis plusieurs années pour mener une politique de réforme bien différente de l'option française au début des années 1950. Abdelkhaleq Torres et Abdallah Guennoun ('Abd Allah Ganūn), ministres khalifiens, démissionnent du Makhzen de la zone nord. Le *ḥalīfa* al-Ḥasan b. al-Mahdī lui-même renie l'idée d'un gouvernement marocain du Nord et renoue des contacts depuis longtemps rompus avec son cousin le roi<sup>2138</sup>. Ce dernier s'oppose frontalement à un autogouvernement de la région, c'est-à-dire à la reconduction du morcellement de son empire, ainsi qu'il l'exprime ce même mois de janvier : « *Le territoire marocain est un tout indivisible. L'unité de sa souveraineté n'a jamais été ni aliénée, ni mise en cause. Il ne peut être question ni d'indépendance partielle, ni d'indépendance séparée, ni d'indépendance divisée. Notre objectif demeure l'indépendance du territoire marocain à l'intérieur de ses frontières historiques et sa réunification par le moyen des négociations*<sup>2139</sup>. » Le Maroc, appuyé par la France, parvient à imposer sa conception de l'indépendance face à l'Espagne. Cette dernière sort donc perdante du jeu à trois qui se joue depuis la fin des années 1940 sur l'avenir du Maroc.

Après avoir obtenu de la France une indépendance sans interdépendance clairement définie, les Marocains se tournent vers l'Espagne<sup>2140</sup>. Les négociations d'indépendance se déroulent donc en deux temps, ce qui permet au Maroc de s'affirmer dès le mois de mars comme un acteur diplomatique à part entière, et non plus comme un État protégé. Mohammed V atterrit à Madrid le 4 avril 1956, où il rencontre pour la première fois F. Franco, l'homme qui préside aux destinées d'une partie de son Empire depuis vingt ans. À l'ouverture des négociations le lendemain, il espère un accord qui permettra une « *coopération solidement basée sur le respect de la souveraineté et l'indépendance de [leur] deux pays* ». La seule solution envisageable est pour lui une réunification complète après 44 années d'un partage du Maroc qui était une erreur

---

du Maroc », et dans le même temps « *fournir, en accord avec S.A.I. le Khalifa, ainsi qu'avec la collaboration du Gouvernement marocain et des autorités marocaines, les moyens de réaliser, dans l'ordre et dans le calme intérieurs, l'autogouvernement de la zone par ses autorités naturelles.* » « Situation politique au Maroc, janvier 1956 », CADLC, 24QO-956. Sur les négociations franco-espagnoles, Lettre de G. de la Tournelle, ambassadeur de France en Espagne, à C. Pineau, ministre des Affaires étrangères, 19 janvier 1956, CADLC, 24QO-1067, ainsi que l'ensemble des documents de ce carton.

<sup>2138</sup> Direction générale de l'Intérieur, Bulletin de renseignements politiques, zone espagnole et zone de Tanger, mois de janvier 1956, CADLC, 24QO-964. Télégramme de remerciements du roi Mohammed V au *ḥalīfa* de Tétouan, 20 février 1956, CADLC, 24QO-951.

<sup>2139</sup> Dépêche Reuters, dans « Situation politique au Maroc, janvier 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2140</sup> Sur les relations entre le Maroc et l'Espagne dans les premières années de l'indépendance, R. PARDO SANZ, « Una relación envenenada : España y Marruecos 1956-1969 », dans A. Mateos et A. Herrerin, *La España del Presente : de la Dictadura a la Democracia*, Madrid, Asociación de Historiadores del Presente, 2006, p. 199-222.

historique, puisque « *personne n'ignore les difficultés et les problèmes, tant d'ordre matériel que psychologique, qui résultèrent de la division du Maroc en zones distinctes, ni les mauvaises conséquences qu'eut cette division pour la vie politique et économique du pays*<sup>2141</sup> ». F. Franco, tout en reconnaissant que l'indépendance du Maroc est à présent inévitable, défend quant à lui l'œuvre espagnole durant le Protectorat<sup>2142</sup>. Comme en France quelques semaines plus tôt, le roi délègue les négociations à ses ministres, mais il suit leur déroulement de près, tout en visitant Tolède et l'Escorial<sup>2143</sup>. Le roi n'avait pas souhaité faire le déplacement en Espagne avant qu'une ébauche d'accord ne soit fixée, afin d'éviter des négociations aussi longues qu'en France. Un premier texte est donc prêt lorsque les négociations officielles commencent, auquel les Espagnols souhaitent cependant faire des ajouts, pour que l'accord soit semblable à celui signé avec la France un mois plus tôt. L'Espagne souhaite être à égalité avec la France et propose, sans utiliser le terme, une forme d'interdépendance. Les Marocains, le roi en tête, refusent cette conception et tiennent bon : pour eux, les relations avec la France et celles avec l'Espagne, passées, présentes et futures, ne sauraient être mises sur le même plan. Le soir du 6 avril, Mohammed V envoie un message à F. Franco pour lui signifier qu'en cas d'absence d'accord dans la nuit, il serait contraint d'annuler son séjour prévu en Andalousie (Grenade, Séville), ce qui serait un signe public de mauvaises relations entre les deux pays<sup>2144</sup>. Les Espagnols cèdent, et la déclaration est signée par Si Bekkai et le ministre des Affaires étrangères espagnol M. Artajo au petit matin le 7 avril. La déclaration ressemble formellement à l'accord signé le 2 mars au Quai d'Orsay, mais se contente en réalité de reconnaître l'indépendance du Maroc en assurant une coopération amicale<sup>2145</sup>, bien loin d'une interdépendance théorique (sauf dans le domaine militaire, cf *infra*). Ces négociations constituent une première épreuve diplomatique réussie pour le Maroc. Comme avec la France, cette déclaration commune n'est qu'un début. D'autres négociations bilatérales se poursuivent dans les mois qui suivent pour parvenir à des conventions thématiques.

Sur le chemin du retour, Mohammed V traverse cette zone nord de son Empire qu'il ne connaît pas, et dont il avait seulement longé la côte ouest en 1947 pour se rendre à Tanger. Pour

---

<sup>2141</sup> Discours du roi Mohammed V pour l'ouverture des négociations maroco-espagnoles, 5 avril 1956, CADLC, 24QO-1067.

<sup>2142</sup> « Discours du général Franco à l'occasion de l'ouverture des conversations hispano-marocaines », en espagnol et traduction en français, 5 avril 1956, CADLC, 24QO-1067 ; d'autres discours du même ton se trouvent dans ce carton.

<sup>2143</sup> Lettre de G. de la Tournelle, ambassadeur de France en Espagne, à C. Pineau, ministre des Affaires étrangères, 11 avril 1956, CADLC, 24QO-1067.

<sup>2144</sup> Lettre du haut-commissaire de France A.-L. Dubois, au ministre des Affaires étrangères C. Pineau, 16 avril 1956, CADLC, 24QO-1067.

<sup>2145</sup> « Déclaration commune hispano-marocaine du 7 avril 1956 », *Digithèque de matériaux juridiques et politiques* (en ligne, consulté le 20 août 2022). Pour une version en espagnol et en arabe (manuscrite), Traité n° 22 464, *Recueil des Traités, traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies*, vol. 1 339, New York, Nations Unies, 1992, p. 137.

la première fois, il séjourne à Tétouan, la capitale de son *ḥalīfa*, où il prononce un discours qui fait écho à celui prononcé un mois plus tôt à son retour de France. Le lieu choisi est là encore symbolique, puisqu'il s'agit de l'hippodrome sur lequel les Espagnols avaient organisé en janvier 1954 un grand rassemblement pour le soutenir. Le 9 avril 1956, des dizaines de milliers de Marocains du Nord viennent l'écouter :

*Pendant la longue période de son indépendance, le Maroc a toujours joui de son unité territoriale ; c'est seulement au début de ce siècle [...] qu'il a vu son sol divisé en zones et en enclaves, de statuts différents, séparés par des barrières artificielles. Le Maroc connut ainsi un régime de tutelle, qui a porté atteinte à sa souveraineté et a empêché les différentes parties de progresser et d'évoluer harmonieusement, un régime qu'à aucun moment le Peuple marocain n'a accepté et contre lequel il s'est révolté. [...] La Souveraineté marocaine forme un tout indivisible. Elle implique, pour être efficace, l'unité territoriale du Pays, unité qui doit se réaliser autour du Trône auquel tout le Peuple marocain est attaché<sup>2146</sup>.*

Le lendemain 10 avril, anniversaire de son discours de Tanger en 1947, il coupe un ruban pour symboliser la réunification, sur une ligne de démarcation longtemps militarisée. Il regagne ensuite Rabat, en s'arrêtant dans chaque ville traversée par son train, Souk El Arba, Petitjean (auj. Sidi Kacem), Port-Lyautey (auj. Kénitra), Salé pour prolonger la joie de l'unité retrouvée<sup>2147</sup>.

La réunification équivaut à une absorption à sens unique de l'ancienne zone nord dans l'ancienne zone sud. Les écarts entre les deux territoires sont importants, comme le montre par exemple le faible rôle des nationalistes marocains de la zone nord dans la vie politique marocaine après l'indépendance<sup>2148</sup>. De plus, alors que la déclaration de Madrid promettait une aide espagnole pour la construction du Maroc indépendant, les conditions de la réunification plongent la zone nord, le Rif, dans une situation difficile. La région est déstabilisée par ce qui ressemble à une démission généralisée des autorités locales espagnoles, sitôt l'indépendance obtenue et avant la mise en place des nouvelles autorités, marocaines<sup>2149</sup>. En novembre 1955, l'insurrection de l'ALM avait débuté dans l'Est rifain, à la frontière avec les deux zones. Les mois suivants, l'insécurité s'était étendue dans l'ensemble du Rif, par exemple à Tétouan début mars, avec des manifestations réprimées par les Espagnols, des meurtres et autres violences politiques, dans une ambiance semblable à celle du Sud, mais aggravée par l'attitude des

---

<sup>2146</sup> « Déclaration au peuple de Tétouan », dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 285 ; *Inbi' al-umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), op. cit., p. 107.

<sup>2147</sup> Le monarque est accueilli devant son palais de Rabat par une manifestation très agitée d'Algériens en faveur de l'indépendance algérienne, qui est dispersée ; le gouvernement marocain s'en excuse auprès des Français. Télégramme d'A.-L. Dubois, haut-commissaire de France au Maroc, au ministère des Affaires étrangères, 10 avril 1956, CADLC, 24QO-951.

<sup>2148</sup> À l'exception d'Abdelkhaleq Torres. Le parti réformiste de la zone khalifienne fusionne avec l'Istiqlal.

<sup>2149</sup> Direction des Affaires marocaines et tunisiennes, Note sur la situation dans l'ancienne zone nord, 23 mai 1955 ; lettre du consul général de France à Tétouan à C. Pineau, ministre des Affaires étrangères, 29 mai 1956, CADLC, 24QO-952.

autorités espagnoles<sup>2150</sup>. Certaines autorités marocaines, craignant une épuration violente, ont également fui, comme le pacha de Larache Raïssouni, en poste depuis 1934, qui s'est réfugié à Ceuta<sup>2151</sup>. Par conséquent, le transfert des pouvoirs est plus heurté et moins conciliant qu'avec la France et les nouveaux responsables marocains (gouverneurs et pachas) ne s'installent que progressivement<sup>2152</sup>. Dans les faits, le protectorat espagnol sur le nord du Maroc prend vraiment fin en août 1956.

La récupération de Tanger, toujours zone internationale, prend encore plus de temps du fait de l'implication d'un grand nombre d'acteurs diplomatiques (Belgique, Espagne, États-Unis, France, Italie, Maroc, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni...) <sup>2153</sup>. La fonction de *mendoub* est rapidement abolie, ce qui permet d'écarter Ahmed Tazi<sup>2154</sup>. Il est remplacé à l'été 1956 par un poste de gouverneur qui est confié à Abdallah Guennoun puis à Abdellatif Benjelloun ('Abd al-laṭīf b. Ğallūn). Le comité de contrôle se maintient cependant<sup>2155</sup>, jusqu'en octobre suivant avec la tenue d'une conférence internationale. Sa déclaration finale abroge les traités de 1923, 1945 et 1952 et reconnaît la pleine souveraineté marocaine sur Tanger<sup>2156</sup>. La ville conserve cependant, pour des raisons économiques, un statut particulier qui lui est accordé par la Charte royale de Tanger en août 1957<sup>2157</sup>. Quelques jours plus tard, le roi peut faire une entrée triomphale dans Tanger<sup>2158</sup>.

Les accords signés par le Maroc avec la France puis l'Espagne en mars et avril 1956 se contentent de reconnaître l'indépendance du Maroc et sa pleine souveraineté sur son territoire. Mais ce dernier n'est pas défini, pas plus que ses frontières, ce qui laisse de nombreuses

---

<sup>2150</sup> Direction générale de l'Intérieur, Bulletin de renseignements politiques, zone espagnole et zone de Tanger, mois de janvier 1956, CADLC, 24QO-964 ; lettre du consul général de France à Tétouan à C. Pineau, ministre des Affaires étrangères, 2 mars 1956, CADLC, 24QO-951.

<sup>2151</sup> M. CATALA, *La France, l'Espagne et l'indépendance du Maroc*, op. cit., p. 159.

<sup>2152</sup> Note française au sujet des « problèmes posés sur le plan marocain par la fusion des deux zones et par la politique espagnole en Méditerranée », 26 avril 1956, CADLC, 24QO1067 ; lettre du consul général de France à Tétouan au ministre des Affaires étrangères français, 10 août 1956, CADLC, 24QO1067. Voir l'ensemble de ce carton pour le détail du transfert.

<sup>2153</sup> A. DE LAUBADERE, « Le statut international du Maroc depuis 1955 », *Annuaire français de droit international*, vol. 2, 1956, p. 122-149. Pour un bilan de la présence coloniale à Tanger, A. PERRIER, « Tanger, ville fermée », 20 21. *Revue d'histoire*, vol. 150, n° 2, 9 août 2021, p. 65-79.

<sup>2154</sup> Lettre du premier ministre Bekkai à Ahmed Tazi, mettant fin à ses fonctions et le nommant vizir honoraire, DAR, A21-025.

<sup>2155</sup> Note du Consulat général de France à Tanger sur « l'évolution de l'administration tangéroise sous la direction de Si Abdallah Guennoun », 4 octobre 1956, CADLC, 24QO-921.

<sup>2156</sup> « Dahir du 6 novembre 1956 portant approbation de la déclaration finale de la conférence internationale de Tanger et du protocole annexe du 29 octobre 1956 », BO n° 2305, 28 décembre 1956.

<sup>2157</sup> Lettre de R. de Boisseson, consul général de France à Tanger, à R. Lalouette, chargé d'affaires au Maroc, 16 mai 1957, au sujet des « répercussions de la réforme administrative sur les relations entre la France, l'Espagne et l'amalat de Tanger », CADLC, 257QO-5, f° 63 ; « Charte royale de Tanger », 26 août 1957, BO n° 2340, 30 août 1957.

<sup>2158</sup> MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 2 (1956-1957), Rabat, Imprimerie royale, 1957, p. 170 ; « Sa Majesté le Roi du Maroc à Tanger... et à Radio Tanger », fascicule avec de nombreuses photographies, disponible en ANOM, 52APOM-11.

questions en suspens. Elles ne manquent pas de surgir les années suivantes, que ce soit l'affrontement avec l'Espagne sur le territoire d'Ifni puis le Sahara occidental, mais aussi, sur le plan intérieur, l'insurrection rifaine de 1958-1959 (voir plus loin). La réunification n'est ni simple, ni rapide, pas plus qu'elle ne fait disparaître par des traités les différences territoriales, administratives ou économiques héritées de la période coloniale. L'indépendance correspond au triomphe de l'idée nationale et de celle d'unité marocaine. Mais dans les faits, le territoire et la société marocains en 1956 restent fragmentés. Les divisions nourrissent une instabilité persistante, mais aussi des violences qu'il revient à la monarchie de gérer.

## 7.2 Reprendre la main

### A. Maîtriser l'instabilité marocaine

Ni le retour du roi, ni l'obtention de l'indépendance quatre mois après n'ont mis fin à l'instabilité qui frappe l'Empire chérifien. Les divisions apparues lors du processus de décolonisation, et qui se sont aggravées jusqu'à la violence après 1953 et l'exil, sont très loin d'être refermées. Le pouvoir monarchique, de nouveau allié aux Français, doit faire face à trois défis : la continuité d'une violence de type terroriste, qui s'épuise après quelques mois, l'agitation de l'Armée de libération, qui échappe initialement à tout contrôle, et une désorganisation plus générale liée à la démission de nombreuses autorités de contrôle françaises et espagnoles et à la passation de pouvoir<sup>2159</sup>. Il en résulte une ambiance révolutionnaire. Paradoxalement, le nouveau pouvoir n'est pas inquiet. Les militants qui ont recours à la violence reconnaissent pleinement la légitimité et l'autorité du roi. Mais ils font aussi pression pour que leurs revendications, relayées par une partie de la nouvelle classe politique et qui divergent des intérêts du Palais, soient prises en considération.

La résistance urbaine ne désarme pas au début de l'année 1956. Les attentats et assassinats commis en son nom sont encore nombreux : 30 morts en janvier, 42 en mars, 50 en avril, plus d'une centaine en mai, avant une décrue progressive. Comme avant le retour du roi, l'immense majorité des victimes sont des Marocains, ciblés pour avoir été trop proches du régime

---

<sup>2159</sup> La situation est comparable à celle de Tunisie, notamment entre novembre 1955 et la signature de l'indépendance de ce pays ; la rivalité entre Habib Bourguiba et Salah ben Youssef débouche sur une violente répression contre les partisans de ce dernier. Si les affrontements entre les différentes composantes de l'ensemble nationalistes (parti de l'Istiqlal et PDI notamment) entraînent également des violences, la place de la monarchie et son rôle d'arbitre surplombant changent aussi la donne. Sur la Tunisie, voir M. OUALDI, *Salah Ben Youssef et les youssefistes : au tournant de l'indépendance tunisienne (1955-1956)*, op. cit., p. 150 et 202.

colonial finissant. Des Français et des membres de la communauté juive sont également menacés. La violence politique prend aussi un nouveau visage : celui des règlements de comptes entre organisations secrètes ou entre partis. L'indépendance et le départ progressif des autorités françaises réalisent un pan important des revendications nationalistes et créent un vide politique, que les rivalités personnelles ou idéologiques contribuent à remplir, et qui entretiennent la difficile appréhension du phénomène baptisé « Résistance<sup>2160</sup> ». L'Organisation secrète (al-Munazzama al-siriyya), proche de l'Istiqlal et qui est parvenue à fédérer tardivement un grand nombre d'organisations de résistance, s'oppose au Croissant noir, plus proche du PCM. Les membres du parti de l'Istiqlal, du PDI ou du PCM en viennent aux mains ou aux armes<sup>2161</sup>. D'où des morts, au sein de groupes qui partageaient le même objectif d'indépendance<sup>2162</sup>.

Le phénomène le plus préoccupant pour le pouvoir est le devenir de l'Armée de la Libération, apparue à la fin de l'année 1955 et qui est au monde rural ce que la Résistance est aux villes. Son éveil est, comme je l'ai montré, tardif. L'essentiel de sa mobilisation a lieu après le retour du roi. Faute d'études approfondies sur l'Armée de la Libération, qui prendraient en compte sa complexité et les tendances contradictoires qui la composent, le sujet reste flou<sup>2163</sup>. Mes propres recherches à partir des sources françaises, et qui ne portaient pas spécifiquement sur elle, donnent à voir une mobilisation si disparate et empirique qu'il est difficile de lui reconnaître une réelle unité, tant dans l'organisation que les revendications. Les groupes armés, formés de plusieurs centaines ou milliers d'individus, sont présents au mois d'avril 1956, principalement le long de l'ancienne frontière entre les deux zones, françaises et espagnoles, et au sud de Taza [Carte n° 3]<sup>2164</sup>. L'enjeu est, comme dans les années 1920, le contrôle de ce couloir stratégique entre le Rif et le Moyen Atlas. L'Oriental s'en trouve isolé, et le pouvoir central a bien du mal à y imposer son autorité. Quelques groupes sont également présents dans l'arrière-pays de Rabat, chez les Zemmours, et des groupes plus sporadiques apparaissent progressivement dans le Haut et le Moyen Atlas. Certaines de ces bandes sont rattachées à Nador et parfois, de là, au Caire, quand d'autres sont plus autonomes. À des degrés divers, elles reconnaissent le gouvernement marocain, et surtout le Palais. Il semble possible de distinguer d'un côté des forces ancrées localement, qui souhaitent faire entendre leur voix dans la décolonisation en

---

<sup>2160</sup> De nombreuses petites organisations apparaissent tardivement, le temps d'un tract ou d'une action symbolique.

<sup>2161</sup> Haut-commissariat de France au Maroc, « Activité des organisations clandestines », très secret, 8 mai 1956, CADLC, 24QO-952.

<sup>2162</sup> SDECE, Notice d'information, « La Moundamma Serriya, organisation secrète marocaine », 26 juillet 1957, CADLC, 24QO-924.

<sup>2163</sup> Je mentionne tout de même un bon mémoire sur le sujet qui pourrait constituer une bonne base pour une recherche plus large : M. RUIZ, « L'Armée de Libération du Maroc dans le Sahara Occidental (1956-1960) », mémoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2016.

<sup>2164</sup> Carte des bandes armées au Maroc, première quinzaine d'avril 1956, CADLC, 24QO-951.

prenant tardivement les armes contre la France ; et de l'autre des groupes, qui se distinguent de façon croissante des premiers, dont les objectifs sont plus larges et plus inspirés par le nationalisme marocain ou arabe, et par une tendance révolutionnaire. Il s'agit d'un phénomène de « Grandes compagnies », qui vivent sur le pays et pratiquent la guérilla. Ces troupes éparses, menées par des chefs charismatiques, sont composées de membres des tribus locales, mais aussi de déserteurs marocains de l'armée française, qui amènent avec eux armes et munitions<sup>2165</sup>. Leur présence déstabilise le monde rural, dont les structures politiques sont déjà affaiblies par le retrait des Français et des Espagnols et par la perte d'autorité des caïds. Le Maroc n'est pas à feu et à sang, et la situation est loin de la « guerre civile » qui avait poussé les Français à précipiter le retour du sultan, mais l'insécurité est grande.

L'objectif commun de ces groupes est d'obtenir le départ définitif des Français du Maroc. Des colons agriculteurs isolés sont tués, mais c'est surtout l'armée française qui est attaquée. Après un moment d'apaisement à l'annonce de l'indépendance, la lutte reprend avec intensité pour continuer de mettre la pression sur les Français, et sur le Palais. La guerre coloniale se poursuit donc après l'indépendance. Des officiers français sont enlevés, et le roi lui-même doit négocier pour obtenir leur libération. L'une des attaques les plus marquantes est celle de Karia ba Mohammed, au nord de Fès. Le 7 mai, un détachement français d'une vingtaine d'hommes, composé majoritairement de soldats coloniaux subsahariens, est pris pour cible par ceux que les Français nomment « rebelles », aidés de la population locale<sup>2166</sup>. 13 hommes sont tués, les autres sont capturés. Ils sont libérés lorsque l'armée française se retire du territoire tribal des Cherraga sur lequel l'attaque est survenue. Après la signature de l'indépendance, la priorité de l'armée française n'est d'ailleurs plus de contrôler le territoire, mais de protéger les ressortissants français. Les rebelles confient les militaires enlevés au sultan, qui à l'occasion de l'*'īd al-fiṭr* les remet à la France<sup>2167</sup>. Le pouvoir central fait, à cette occasion comme à d'autres, la démonstration de son impuissance. Abdallah Ibrahim, porte-parole du gouvernement, est bien forcé à cette occasion de reconnaître que « *le gouvernement marocain n'est pas responsable de l'armée de libération*<sup>2168</sup> ».

Dans ce contexte éruptif, le pouvoir marocain est donc confronté à un dilemme : il doit retrouver la main sur l'Empire et ne pas perdre la confiance française, mais il lui est impossible

---

<sup>2165</sup> Rapport de M. Bauchard, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, au sujet de la situation politique au Maroc, 1<sup>er</sup> – 6 mars 1956, CADLC, 24QO-951, f° 126.

<sup>2166</sup> Haut-commissariat de France au Maroc, Note sur l'Affaire de Karia-Ba-Mohammed (7 mai 1956), 22 mai 1956, CADLC, 24QO-952. Ce ne sont pas les premiers accrochages avec l'armée française après le retour du sultan ; en janvier 1956, 18 soldats de l'armée française avaient été tués près de Taza ; « Situation politique au Maroc, janvier 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2167</sup> « Les tirailleurs sénégalais enlevés à Karia Ba Mohammed sont libérés », *Le Monde*, 16 mai 1956.

<sup>2168</sup> Conférence de presse d'Abdallah Ibrahim, secrétaire d'État à l'information, 9 mai 1956, CADLC, 24QO-952.

de tourner le dos à ces forces armées au potentiel révolutionnaire, qui ont contribué à l'obtention de l'indépendance. Le degré de violence atteint en 1956 contraint cependant le roi et le gouvernement à condamner ces violences à plusieurs reprises, par exemple en janvier après une série de violences urbaines et rurales<sup>2169</sup>. Mais, en l'absence d'armée constituée, le pouvoir marocain est dépendant de la France. De toute évidence, il s'est aussi servi de la menace armée, dont il n'est pas responsable, pour faire pression sur les Français. C'est aussi pourquoi les négociations ont été si rapides, et l'indépendance accordée avant l'interdépendance. Mohammed V explique dans une interview en janvier 1956 qu'il refuse de lancer un appel aux insurgés tant que les négociations avec les Français ne se sont pas concrétisées<sup>2170</sup>. Il faut attendre son grand discours du 7 mars pour qu'il lance un retentissant appel au calme<sup>2171</sup>. Ce discours initie un début de rapprochement entre le pouvoir et certains groupes armés. Le roi demande et obtient des Français qu'ils n'interviennent plus militairement contre eux<sup>2172</sup>. Le 30 mars, une trentaine de chefs de l'Armée de la Libération, originaires du Rif et de l'Oriental, sont reçus au palais de Rabat et font allégeance au sultan, à qui ils remettent chacun une mitrailleuse. Le souverain loue leur action, pour mieux tourner la page : « *Maintenant que l'Indépendance de notre chère patrie est réalisée et que chaque Marocain aspire à l'ordre et à la stabilité, [...] il plaît à votre Souverain, qui a tant lutté et tant sacrifié pour son Peuple, de vous recevoir, vous, les hommes de la Résistance et de la lutte nationale, en ce jour béni où vous êtes venus, répondant à l'appel de votre Roi, écoutant ses paroles et suivant ses conseils*<sup>2173</sup>. » L'épisode est un bel exemple, parmi d'autres, de mise en scène du retour à l'ordre et d'allégeance des anciens rebelles au trône<sup>2174</sup>.

---

<sup>2169</sup> « *Sa Majesté et Son Gouvernement ont été unanimes à flétrir de tels actes dont les auteurs ont manifesté leur détermination criminelle de compromettre le climat de confiance instauré dans le pays à la veille des négociations qui vont s'ouvrir entre la France et le Maroc* ». Ce sont des actes « *de nature à porter atteinte à l'intérêt de la Nation* ». Communiqué du conseil des ministres, 17 janvier 1956, CADLC, 24QO-956.

<sup>2170</sup> Au sujet du Rif, le roi déclare : « *J'ai la certitude que les armes tomberont des mains des rebelles quand les négociations de Paris relatives à l'indépendance du Maroc auront été menées à terme. Surtout ne croyez pas que le Rif puisse ou doive servir, à nos yeux, de moyen de pression ou d'argument pour marchander avec la France. Le Rif est une situation de fait.* » Interview du roi par Michel Clerc pour la *Gazette de Lausanne*, 20 janvier 1956.

<sup>2171</sup> « *L'État marocain ne peut, en effet, tolérer qu'il soit porté atteinte à son autorité et à son prestige. Tant qu'il existe un régime légal, source de tout pouvoir, toute atteinte portée à l'ordre constitue une désobéissance à l'autorité du régime préjudiciable à l'intérêt du Pays, et mettant en péril son existence même.* » « Discours prononcé par Sa Majesté le Roi à Rabat le 7 mars 1956 à l'occasion de son retour de France », dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 57 ; *Inbi 'āṭ umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), op. cit., p. 65.

<sup>2172</sup> Lettre du haut-commissaire de France A.-L. Dubois au président du Conseil Si Bekkai, 27 mars 1956, CADLC, 24QO-951.

<sup>2173</sup> Communiqué du Palais impérial, 30 mars 1956, CADLC, 24QO-880 ; lettre du haut-commissaire de France A.-L. Dubois au ministère des Affaires étrangères, 31 mars 1956, CADLC, 24QO-951. Audience accordée par Mohammed V à trente chefs de l'ALM, dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 187 ; *Inbi 'āṭ umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), op. cit., p. 85.

<sup>2174</sup> « *Nous sommes venus, nous hommes de la lutte et de la résistance, nous qui avons pris les armes pour défendre Sidi Mohamed V, ainsi que l'indépendance et l'unité du pays, nous sommes venus présenter à Sa Majesté l'hommage de notre indéfectible attachement à sa Personne et à son trône et de notre fidélité à la cause sacrée de la Patrie.* » Conférence de presse d'un porte-parole rifain, 30 mars 1956, CADLC, 24QO-880.



Mais la violence ne retombe pas entièrement et continue de fragiliser l'autorité centrale. Début mai, lorsque des violences éclatent à Marrakech contre des partisans de la famille Glaoui et font au moins 25 morts, uniquement des Marocains, le ministre de l'Intérieur L. Lyoussi, allié du sultan, doit démissionner<sup>2175</sup>. Le gouvernement doit sans succès annoncer la réquisition de l'ensemble des armes privées sur le territoire marocain.

La situation à laquelle fait face le nouveau pouvoir marocain peut être comparée à celle d'une « sortie de guerre », au sens donné à cette expression par l'historiographie récente<sup>2176</sup>. À la différence de l'« après-guerre », qui donne plus l'idée d'une rupture, la sortie de guerre évoque une transition plus ou moins longue de démobilisation qui dépasse, parfois en amont et surtout en aval, la cessation officielle des hostilités : continuité de certaines violences ou apparition de nouvelles, comme l'épuration extrajudiciaire, lente reconstruction d'une normalité politique ou économique, écho pérenne dans les mentalités et effervescence générale qui met du temps à retomber. Le Maroc ne sort pas en 1955-1956 d'une guerre, même s'il y a eu mobilisation armée, et la situation n'est pas tout à fait comparable à l'Algérie de 1962<sup>2177</sup>. Il s'agit plus justement d'une sortie d'Empire (colonial) et d'une « sortie de colonisation », conçue comme un moment au sein du phénomène plus large de décolonisation. Cette dernière doit être conçue comme un processus long, qui commence bien avant la date officielle des indépendances et se poursuit bien après, tant les liens avec l'ancienne puissance coloniale restent forts, comme dans le cas du Maroc. Mais c'est bien cette prolongation de la décolonisation que le Palais, qui a intérêt à conserver ses liens avec la France, essaye d'interrompre ou de juguler. De son point de vue, la décolonisation signifie fragmentation et instabilité, voire renversement de l'ordre rétabli. Ce que souhaitent Mohammed V et son entourage, en cette année 1956, est donc une « sortie de colonisation », mais surtout une « sortie de décolonisation ».

## B. Absorber la poussée révolutionnaire

La solution choisie pour mettre fin à la poussée révolutionnaire est son absorption. Dans certaines grandes villes, comme à Rabat, des groupes de résistants sont utilisés par les pachas pour faire régner l'ordre après le transfert des fonctions de sécurité. Leur maîtrise de la clandestinité et leur connaissance du terrain en font des recrues idéales pour la police ou les services

---

<sup>2175</sup> « Situation politique au Maroc, mai 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2176</sup> B. CABANES et G. PIKETTY, « Sortir de la guerre : jalons pour une histoire en chantier », *Histoire@Politique*, vol. 3, n° 3, 2007, p. 1-8 ; C. FLATEAU, « Les sorties de guerre. Une introduction », *Les Cahiers Sirice*, vol. 17, n° 3, UMR Sirice, 2016, p. 5-14.

<sup>2177</sup> M. RAHAL, *Algérie 1962 : une histoire populaire*, Paris, La Découverte, 2022.

de renseignement en cours de constitution<sup>2178</sup>. Dans le monde rural également, les forces armées, initialement responsables du désordre, sont progressivement utilisées par les gouverneurs de région marocains pour rétablir l'ordre. L'objectif du Palais est l'absorption et donc la disparition de l'Armée de la Libération au sein des Forces armées royales (FAR) en cours de constitution (voir ci-dessous). Le 15 mai 1956, l'*'īd al-fiṭr* est aussi le jour du premier défilé des FAR. Aux côtés du sultan se tiennent plusieurs chefs de l'ALM, ralliés, et en particulier Abdelkrim Khatib (ou el-Khatib, 'Abd al-Karīm al-Ḥaṭīb, 1921-2008). Ce dernier fait partie des grandes figures du Maroc indépendant qui émergent durant cette période d'instabilité. Son père est un Algérien qui a servi le Protectorat comme interprète. Par sa mère, il se rattache à une très grande famille marocaine, puisqu'il est le petit-fils du grand vizir Mohammed Guebbas (1913-1917). Sa famille maternelle, originaire de El-Jadida (anc. Mazagan) est également intimement liée à l'autre grande famille de la ville, celle de Fatmi Ben Slimane<sup>2179</sup>. Enfin, Abdelkrim Khatib est également lié à Abdelkrim al-Khattabi, puisqu'il a épousé la fille de l'un de ses principaux lieutenants (et beau-frère)<sup>2180</sup>. Lui est un militant indépendantiste de longue date. Premier chirurgien marocain, il a été formé à Alger et à Paris, où il a été très actif dans les associations étudiantes nord-africaines. Il fait partie des étudiants qui ont organisé les manifestations d'accueil du sultan à Bordeaux en 1950. Proche de l'Istiqlal avant l'indépendance, sans en faire partie semble-t-il, il a rapidement émergé fin 1955 comme l'un des principaux commandants de l'ALM. Son ralliement est donc une prise importante pour le Palais, puisque non content d'être nationaliste et lié à de grandes familles Makhzen, il n'est pas non plus inféodé à l'Istiqlal. C'est un très proche du Palais dans les premières années de l'indépendance, et il devient une figure majeure de la vie politique marocaine.

Progressivement, une partie de l'ALM rentre donc dans le rang. Le 17 mai, par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur marocain, une partie de l'ALM émet un « appel au peuple marocain » pour condamner le désordre ambiant, c'est-à-dire le brigandage<sup>2181</sup>. Se plaçant sous l'autorité du gouvernement, l'ALM n'abandonne pas cependant ses revendications, et appelle

---

<sup>2178</sup> B. BADIÉ, « De la police coloniale française à la police nationale marocaine : décolonisation et héritages policiers (1953-1960) », *L'Année du Maghreb*, n° 30, 2023.

<sup>2179</sup> Fatmi Ben Slimane ayant lui-même épousé une fille de Mohammed al-Guebbas. Le lien entre les trois familles est leur implantation à El Jadida (Mazagan), où A. Khatib est né. Sur le personnage, J. EL ADNANI, « El Khatib Abdelkrim », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques*, Rabat, Université Mohammed V, 2015, p. 286 ; J. WATERBURY, *The Commander of the Faithful*, op. cit., p. 109.

<sup>2180</sup> SDECE, Notice d'information sur « la personnalité du docteur Abdelkrim Khatib, chef d'état-major de l'Armée de la libération du Maroc », 15 mai 1956, CADLC, 257QO-5.

<sup>2181</sup> « [...] *Le plus grand danger qui menace notre indépendance et la réalisation de notre pleine souveraineté réside dans la preuve que nous pourrions donner de notre incapacité à conduire nos affaires et à instaurer l'ordre de la sécurité.* » « Communiqué transmis par le ministère de l'intérieur et par le secrétariat d'État à l'Information et émanant de l'Armée de la Libération Maghrébine [sic] et du mouvement de résistance marocaine », 17 mai 1956, CADLC, 24QO-952.

à une épuration contre les « traîtres » et à continuer la lutte contre le « colonialisme ». En échange de ce ralliement, le gouvernement loue l'action de l'ALM, dont il estime qu'elle est passée et non plus à venir : « *Le Gouvernement qui assume l'ordre n'a pas créé l'Armée de libération qui est née du régime colonial. C'est un fait indépendant de notre volonté, mais dont il vous faut tenir compte objectivement. Cette armée a pris une part active à la résistance et a combattu efficacement le protectorat. [...] Par son appel, l'Armée de la libération s'est constituée en force de paix et de stabilité. Cela a été possible grâce au prestige de Sa Majesté sur cette Armée et grâce à la bonne foi et au bon vouloir montrés par la France dans les étapes des négociations*<sup>2182</sup>. »

La normalisation de cette violence de décolonisation est inaboutie. L'incorporation à l'État est loin de tout régler et d'anesthésier le potentiel révolutionnaire. Tout d'abord parce que les revendications, comme le départ immédiat des forces françaises ou la lutte pour la libération du Grand Maroc, sont absorbées avec ceux qui les portent. Début juillet, alors que 7 000 combattants de l'ALM viennent d'intégrer les FAR, certains chefs ralliés de l'ALM, et en particulier A. Khatib, ainsi que des membres du gouvernement issus de l'Istiqlal comme D. M'hammedi, n'hésitent pas à reprocher au Palais et au gouvernement leur attitude qui serait trop favorable aux intérêts français et pas assez engagée en faveur de la décolonisation totale du Maroc<sup>2183</sup>. La question qui émerge alors est celle du Sud du pays, l'enclave d'Ifni et le Sahara, où Français et Espagnols sont toujours militairement présents. Plus que les violences concrètes, ce sont les revendications de ces militants qui gênent le Palais : ils souhaitent engager le Maroc dans une voie révolutionnaire, dans et hors de ses frontières, tandis que la monarchie souhaite apaiser la situation et collaborer avec l'ancien colonisateur, garant de la pérennité du régime. Ensuite parce que l'ALM, qui montre ici sa diversité, ne s'est pas engagée comme un seul homme derrière le pouvoir. Une part non négligeable des bandes armées est rétive à toute tutelle et souhaite continuer les combats de son côté. Progressivement à partir de l'été 1956, les bandes rebelles se déplacent, les unes vers la zone frontalière avec l'Algérie, pour poursuivre la libération du Maghreb, les autres vers le Sud, pour obtenir la libération de l'entièreté du territoire marocain, c'est-à-dire du « Grand Maroc ». Les divisions internes à l'ALM donnent lieu à de nouvelles violences. Le 30 juin, au nord de Fès, l'un des chefs historiques du groupe, Abbas Messaadi (Abbās al-Masā'adī, 1925-1956) est assassiné par un rival qui, contrairement

---

<sup>2182</sup> Abdallah Ibrahim, porte-parole du gouvernement, lors d'une conférence de presse, 24 mai 1956, CADLC, 24QO-952.

<sup>2183</sup> Document 10, Télégramme de l'ambassadeur de France A.-L. Dubois au ministère des Affaires étrangères, 5 juillet 1956, DDF, 1956, tome 2, Paris, Imprimerie nationale, 1989, p. 23.

à lui, refusait de se rallier au pouvoir<sup>2184</sup>. L'écho de cette division se fait entendre pendant plusieurs années.

Pour ces raisons, le pouvoir cherche à absorber le prestige anticolonial de l'ALM et de la résistance urbaine. Il récupère leur héritage grâce à une politique mémorielle. Un récit des dernières années écoulées que l'on pourrait facilement qualifier de « résistancialiste » se met rapidement en place, en reprenant le terme forgé par Henry Rousso pour le cas français après la Deuxième Guerre mondiale : l'idée selon laquelle la nation dans son ensemble aurait résisté à l'opresseur permet à la fois de refermer certaines plaies en les oubliant, mais aussi d'assurer l'unité nationale dans un contexte de sortie de guerre ou de colonisation propre aux divisions et aux rivalités pour obtenir le gouvernement du pays<sup>2185</sup>. Le pouvoir marocain s'approprie certaines figures que la mémoire a identifiées comme des martyrs, tel Mohammed Zerktouni, chef résistant de Casablanca qui s'est suicidé le 18 juin 1954 après avoir été arrêté. L'anniversaire de sa mort, qui par hasard évoque un autre 18 juin, est choisi comme jour de célébration de la Résistance. En 1956, le sultan prononce devant sa tombe un discours dans lequel il annonce prendre à sa charge l'éducation des enfants de M. Zerktouni, et qui lui permet de fusionner le prestige de la Résistance au sien<sup>2186</sup>. Un an plus tard, après avoir fleuri cette même tombe, le prince Hassan n'hésite pas à qualifier son père de « *premier résistant du Maroc*<sup>2187</sup> ». Le roman royal est en train de s'écrire. Le narratif de la « Révolution du roi et du peuple » prend forme à l'été 1956. Le passé proche est relu et sa complexité gommée. La Résistance, pourtant diverse, se résume vite à son aspect anticolonial et antifrançais, oubliant qu'elle a frappé avant tout les élites marocaines. Beaucoup des connaissances que nous pouvons avoir de la Résistance se constituent au sortir de la clandestinité, ce qui tend un voile sur la réalité qu'il n'est pas aisé à l'historien d'ôter. Le 20 août devient en 1956 un jour de commémoration, qui permet de dater le début de la révolution au début de l'exil, mais aussi de la circonscrire à ce dernier : toute l'agitation qui a suivi le retour du sultan en novembre 1955 n'aurait pas dû avoir lieu, et doit

---

<sup>2184</sup> Le meurtre est important politiquement au point que le roi ait dû envoyer le prince Hassan et ses fidèles sur place pour enquêter. Le déplacement princier est l'occasion d'une communication sur le thème du loyalisme au Palais. Voir le Communiqué du Palais impérial, 1<sup>er</sup> juillet 1956, cité dans la synthèse « Situation politique au Maroc, juin 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2185</sup> Dans le cas français, il s'agit de la lutte entre les gaullistes et les communistes ; dans le cas marocain, entre le Palais et les différentes tendances nationalistes. Selon Henry Rousso, le résistancialisme désigne « un processus qui a cherché ; primo la marginalisation de ce que fut le régime de Vichy et la minoration systématique de son emprise sur la société française, *y compris dans ses aspects les plus négatifs* ; secundo, la construction d'un *objet* de mémoire, la « Résistance », dépassant de très loin la somme algébrique des minorités agissantes que furent les résistants, objet qui se célèbre et s'incarne dans des *lieux* et surtout au sein de groupes idéologiques, tels les gaullistes et les communistes ; tertio, l'assimilation de cette « Résistance » à l'ensemble de la nation, caractéristique notamment du résistancialisme gaullien. » H. Rousso, *Le syndrome de Vichy*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>2186</sup> « Prône sur la tombe de Mohamed Zerktouni, héros de la Résistance, Casablanca, le 18 juin 1956 », MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, *op. cit.*, p. 299 ; *Inbi' āl umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), *op. cit.*, p. 147.

<sup>2187</sup> Télégramme de l'ambassade de France au ministère des Affaires étrangères, 20 juin 1957, CADLC, 24QO-880.

être oubliée [Annexe III.7]. Le Palais invite ceux qui souhaiteraient continuer à se battre à s'engager contre l'analphabétisme, la maladie, et pour le développement du pays. Les dépouilles des martyrs, morts lors d'attentats ou exécutés par les Français, deviennent un enjeu, et les reliques sont transportées là où elles peuvent être honorées<sup>2188</sup>. Le 20 août 1957, le corps de 'Allal b. 'Abd Allah, tué après avoir tenté d'assassiner l'antisultan Mohammed ben Arafa le 11 septembre 1953, est transporté face à la mer, près du cimetière des martyrs (*šuhadā'*) qui devient ensuite une sorte de nécropole nationale à Rabat. Dans son discours prononcé à cette occasion, Mohammed V vante les mérites des martyrs de la Résistance marocaine « *qui ont arrosé d'un sang généreux l'arbre de la liberté*<sup>2189</sup> ». Le roi incite aussi les municipalités à donner leur nom à des rues, dont beaucoup au Maroc se nomment depuis Mohammed Zerk-touni.

Le Palais n'est pas le seul à essayer de capter cet héritage. Les partis politiques aussi. Le PDI et l'Istiqlal ont tous les deux, séparément, lancé en mars 1956 un appel au calme en direction de l'ALM<sup>2190</sup>. Allal el-Fassi en particulier, promoteur du Grand Maroc, instrumentalise le passé proche pour défendre ses idées. Le 18 juin 1956, c'est depuis Tanger et non Casa-blanca, où se trouve le sultan, qu'il honore Mohammed Zerk-touni. Il y a bien concurrence dans la récupération mémorielle. Le leader politique insiste sur l'appartenance (supposée) du résistant à son parti, ce qui lui permet de présenter la Résistance comme un mouvement dirigé depuis le début par l'Istiqlal<sup>2191</sup>. Ce discours ultérieur ne correspond pas exactement à l'image qui ressort des archives des services de sécurité français. Fin août 1956, alors que l'ALM se fragmente de plus en plus, un « Conseil national de la Résistance », dont la référence française est évidente, se forme avec le désir de devenir un acteur politique majeur<sup>2192</sup>. L'Istiqlal est à la manœuvre, mu par le désir d'accaparer la Résistance et l'ALM, et d'en exclure ses rivaux, le PDI et le PCM. Parmi les organisations résistantes, seules celles liées à l'Organisation secrète sont représentées, à l'exclusion du Croissant noir qui se radicalise encore plus, mais finit par disparaître. A. el-Fassi est élu président d'honneur de ce CNR marocain, dont A. Khatib est

---

<sup>2188</sup> « Discours de Sa Majesté le Roi du Maroc prononcé à Rabat à l'occasion du Premier Anniversaire de la Journée du 20 août », MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 303 ; *Inbi 'āṭ umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), op. cit., p. 223.

<sup>2189</sup> MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi 'āṭ umma [Renaissance d'une nation]*, tome 2 (1956-1957), op. cit., p. 155.

<sup>2190</sup> Pour le PDI : « *La proclamation de l'Indépendance du Maroc, pour laquelle l'armée de la Libération a combattu sous la bannière de Sa Majesté le Roi, nous dicte de nous adresser de tout cœur à nos héros qui ont sacrifié leur vie pour que règnent la dignité et l'honneur. [...]* ». Le PDI demande ensuite que les combattants de l'ALM soient protégés par le nouvel État, mais invite aussi ceux-ci à « *déposer leurs armes au Palais impérial, entre les mains de Sa Majesté Sidi Mohamed, chef suprême de la Nation* ». Appel du PDI aux chefs du Rif, mars 1956, 24QO-951.

<sup>2191</sup> Discours d'Allal el-Fassi à Tanger en l'honneur de M. Zerk-touni, 18 juin 1956, CADLC, 24QO-900.

<sup>2192</sup> Ministère des Affaires étrangères français, Note sur le Conseil national de la Résistance marocaine, 28 août 1956, CADLC, 24QO-924.

président. La direction est composite : on y retrouve aussi bien M. Ben Barka, istiqlalien de gauche, que M. Aherdan, proche du palais et représentant du monde berbère conservateur. Le plus intéressant avec ce CNR est qu'il n'a pas eu de suite, trop instable politiquement. Il fait disparaître la Résistance comme acteur politique, absorbée par l'Istiqlal, mais il échoue à rallier l'ensemble de l'ALM.

### C. Une armée au service du Palais

La principale réponse du pouvoir indépendant à l'instabilité qui règne à sa place sur une partie du territoire marocain est la mise en place d'une armature sécuritaire, dont l'armée est le pilier<sup>2193</sup>. Ce monopole de la violence légitime est une prérogative de souveraineté retrouvée, après un demi-siècle d'éclipse. Sa priorité initiale n'est pas de protéger le pays contre des agressions extérieures, d'autant plus que l'Empire est encore cerné par les possessions coloniales françaises et espagnoles, et encore moins d'envisager des projections hors de frontières encore mal définies, mais bien d'assurer la stabilité intérieure, afin d'affermir le pouvoir monarchique.

Les Forces armées royales (FAR, *al-Quwwāt al-musallaḥa al-malakiyya*) naissent en mai 1956<sup>2194</sup> comme une bouture de l'armée française, à l'issue de plusieurs semaines de négociations qui débouchent très rapidement sur un accord bilatéral<sup>2195</sup>. Les forces marocaines sont extraites de l'armée française et transposées presque telles quelles, dans le prolongement de l'armée coloniale. Soit 14 000 hommes<sup>2196</sup>, auxquels viennent s'ajouter 9 000 hommes issus des *mehallas* khalifiennes (de la zone nord), concédés en 1956 par l'Espagne. Dans un premier temps, il s'agit uniquement d'une armée de terre. Les FAR sont donc intimement liées à la France et à l'Espagne par leur naissance, et le restent dans les premières années de l'indépendance. L'aide des anciennes puissances coloniales est financière, matérielle et technique,

---

<sup>2193</sup> J.-C. SANTUCCI et J.-J. REGNIER, « Armée, pouvoir et légitimité au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, X, 1972, p. 137-178. Depuis cet excellent article, il n'y a pas de bonne étude sur l'histoire contemporaine de l'armée marocaine. La synthèse de Abdelhak El-Merini contient des éléments intéressants en dépit de ses faiblesses méthodologiques et de son ton courtisan (l'auteur a également composé des poèmes à la gloire de Hassan II) : A. EL MERINI, *L'armée marocaine à travers l'histoire*, Rabat, Dar Nachr Al Maârifa, 2000. Voir aussi sur l'armée marocaine : A. LAMNAOUER, « Les Forces Armées Royales du Maroc », *Les Champs de Mars*, vol. 18, n° 1, 2007, p. 119-138. Pour des problématiques proches en Algérie et en Mauritanie, voir deux travaux récents, C. ÉVRARD, « De l'armée coloniale à l'armée nationale en Mauritanie : une histoire militaire sahélo-saharienne, de la conquête à la guerre du Sahara (1934-1978) », thèse, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2015 ; S. AREZKI, *De l'ALN à l'ALP. La construction de l'armée algérienne (1954-1991)*, Alger, Barzakh, 2018.

<sup>2194</sup> Dahir du 16 kaada 1375 (25 juin 1956) portant création des Forces armées royales, BO n° 2282, 20 juillet 1956.

<sup>2195</sup> Lettre d'A. Savary, secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, à M. Guedira, ministre d'État chargé de la Défense nationale, 7 mai 1956, et réponse, 19 mai 1956, CADLC, 24QO-1044 ; *Les Forces armées royales*, ministère de l'Information, octobre 1957, p. 9.

<sup>2196</sup> Lettre de R. Lalouette, chargé d'affaires au Maroc, à A. Savary, sur la « situation d'ensemble des Forces armées royales », 21 juin 1957 ; « Dispositions relatives à l'aide et aux échanges entre les armées française et marocaine en matière de personnel », mai 1956, CADLC, 24QO-1044.

d'autant plus que la demande du pouvoir marocain rencontre les intérêts espagnols et surtout français, dans le contexte de la guerre d'Algérie. La nouvelle armée manque notamment de cadres. 200 officiers et sous-officiers espagnols l'encadrent à partir de 1956, 1 100 Français, et 1 700 Marocains issus de l'armée française. Quant aux futurs officiers marocains, ils sont formés dans les écoles militaires de Tolède et de Coëtquidan. La première promotion, sortie en 1957, porte le nom du roi. Enfin, l'assistance française est matérialisée par la mise en place en août 1956 du Bureau d'aide militaire à l'Armée royale marocaine (BAMAR), qui organise le transfert de compétences<sup>2197</sup>. Cette continuité de l'encadrement, qui s'ajoute à la continuité de la présence militaire française sur certaines bases, est l'un des points de clivage politique majeurs entre les différentes forces politiques après l'indépendance.

Avant d'être nationale, la nouvelle armée est royale, construite autour du roi qui en est le commandant en chef, et surtout de son fils aîné Moulay Hassan, qui devient chef d'état-major général (*ra'īs al-ārkan al-āmma*) et se consacre quotidiennement aux affaires militaires, que son père suit de plus loin. Le 22 mars 1956 est créé un ministère de la Défense, doté d'un budget de 15 milliards, soit un septième du budget national<sup>2198</sup>. Il revient dans un premier temps à Ahmed Reda Guedira, proche du Palais et surtout du prince, et qui a négocié avec les Français la création des FAR<sup>2199</sup>. La volonté du Palais est de tenir ce ministère à l'écart du jeu politique et des partis, ce qu'il échoue à faire. Lors du premier remaniement, en octobre suivant, le ministère revient à M'hammed Zeghari puis en septembre 1957 à l'istiglalien Ahmed Lyazidi. Ce même scénario s'était déjà produit avec le ministère de l'Intérieur, initialement confié à Lahcen Lyoussi (al-Ḥasan al-Yūsī, 1903-1970). Fils du caïd des Aït Youssi (tribu berbère du Moyen Atlas) auquel il a succédé en 1925, il fait partie des rares caïds à avoir soutenu le sultan à partir de 1944 et avait pour cela été révoqué par le général Guillaume en 1952<sup>2200</sup>. Récompensé par un poste de ministre, dont la priorité est de renouer avec les élites rurales comme le montre son profil, il doit cependant démissionner début mai 1956 après les violences survenues à Marrakech. Il est alors remplacé par l'istiglalien Driss M'hammedi en qui le Palais n'a pas confiance. Mais cela change en vérité peu de choses, car l'appareil sécuritaire ne se résume pas aux ministères. Comme il en prend rapidement l'habitude, le Palais s'efforce de contourner le

---

<sup>2197</sup> Commandé pendant plusieurs années par le colonel Beaumont, qui fournit des rapports réguliers et critiques sur l'organisation de l'armée marocaine à la France. Le BAMAR résiste aux nombreuses tensions diplomatiques avec la France. Voir CADLC, 24QO-1044.

<sup>2198</sup> Le ministre de la Défense a surtout un rôle d'administrateur et s'occupe peu des questions stratégiques. Dahir du 4 rebia II 1376 (8 novembre 1956) fixant la compétence et les attributions du ministre de la Défense nationale, BO n° 2300, 23 novembre 1956.

<sup>2199</sup> Compte-rendu d'une réunion franco-marocaine sur la future armée marocaine, 27 mars 1956, CADLC, 24QO-1044.

<sup>2200</sup> Fiche biographique de Lahcen Lyoussi, décembre 1955, CADLC, 24QO-29.

gouvernement grâce à des institutions sans lien avec les partis et qui ne dépendent que de son bon vouloir. C'est notamment la Direction générale de la sûreté nationale<sup>2201</sup> confiée à sa création au printemps 1956 à Mohammed Laghzaoui, riche homme d'affaires financeur de l'Istiqlal, mais fidèle du Palais<sup>2202</sup>, ou encore le Comité de la défense nationale créé en novembre 1957 et qui relève directement du roi et du prince<sup>2203</sup>.

L'armée est également un instrument de prestige pour le Palais. Sa création est l'occasion d'un défilé le 15 mai 1956, jour de l'*'īd al-fiṭr*, en présence de 200 000 personnes, ce qui permet de prolonger l'impression d'une unité nationale, dans les premières semaines de l'indépendance. Pourtant, ce premier défilé n'est pas si différent de ceux de la période coloniale ; la sécurité est assurée par les Français, dont certains défilent en uniformes, comme formateurs de la nouvelle armée. Seule différence importante, c'est Moulay Hassan qui conduit l'armée et la présente pour la première fois à son père<sup>2204</sup>. S'adressant aux officiers marocains, à qui il souhaite faire comprendre qu'ils sont désormais sous ses ordres, Moulay Hassan (qui se rêve en grand stratège et admire Napoléon) définit l'allégeance de l'armée : « *Vous êtes l'espoir de Sa Majesté, du peuple et de la nation. Vous devrez œuvrer pour défendre et sauvegarder la souveraineté et l'indépendance marocaine. Notre pays a maintenant une armée et une diplomatie qui sont deux attributs tangibles de sa souveraineté*<sup>2205</sup>. » Le prince esquisse aussi pour la première fois la devise marocaine, qui est d'abord celle de l'armée : « *mon Dieu, ma Patrie et mon Roi* ». L'armée doit être une grande muette, apolitique, c'est-à-dire tout entière au service de la monarchie. Dès l'année suivante, le 14 mai, jour de la création des FAR, devient une date de commémoration [Annexe III.9]. Ainsi que le déclare Hassan pour le premier anniversaire de l'armée ; « *à la vérité l'armée royale ne compte pas 30 000 hommes. Ses effectifs sont de 10 millions de soldats* », c'est-à-dire autant que de Marocains<sup>2206</sup>.

---

<sup>2201</sup> B. BADIER, « De la police coloniale française à la police nationale marocaine... », *op. cit.*

<sup>2202</sup> La DGSN est en théorie rattachée au ministère de l'Intérieur, dans les faits autonome. Dahir du 5 chaoual 1375 (16 mai 1956) relatif à la direction générale de la sûreté nationale, BO n° 2274, 25 mai 1956. Sur M. Laghzaoui, voir la lettre du Haut-commissaire de France A.-L. Dubois au ministre des Affaires étrangères C. Pineau, 13 avril 1956, CADLC, 24QO-916 ; J. EL ADNANI, « Laghzaoui Mohammed », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques, op. cit.*, p. 390.

<sup>2203</sup> Plusieurs ministres en font partie, mais l'institution permet au monarque de garder la main sur les questions de défense. Dahir du 15 rebia II 1377 (9 novembre 1957) portant création auprès de S.M. le Roi d'un Haut comité de défense nationale, BO n° 2352, 22 novembre 1957.

<sup>2204</sup> MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance, op. cit.*, p. 63, p. 181 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome I (1955-1956), op. cit.*, p. 125, p. 129.

<sup>2205</sup> Allocution de Moulay Hassan devant les officiers marocains, avril 1956, CADLC, 24QO-1044.

<sup>2206</sup> En raison du contexte politique et de la politique d'austérité, la cérémonie est juste une prise d'armes, sans grand défilé ; la scène tranche avec le discours grandiloquent du prince. Allocution de Moulay Hassan pour le premier anniversaire des FAR, 14 mai 1957, CADLC, 24QO-1044.



L'objectif premier des FAR est de stabiliser le pays. En dépit de leur déploiement rapide dans les zones les plus instables, le Rif et les régions frontalières (avec l'Algérie française) ainsi que le Sud, la mise au pas prend du temps. Mais les forces insurrectionnelles peuvent aussi rentrer dans le rang d'une autre façon : en étant tout simplement absorbées par l'armée régulière. L'intégration d'une partie des forces de l'ALM est un moyen de lui donner des gages. En juillet 1956, les effectifs des FAR passent par ce moyen de 15 000 à 22 000, avec l'intégration d'une grande partie de l'ALM du Nord, des combattants jusqu'ici habitués à la guérilla. Un livret officiel d'octobre 1957 attribue à Moulay Hassan d'avoir réussi à convaincre les forces de l'ALM de se ranger sous son autorité<sup>2207</sup>. Leur potentiel déstabilisateur est ainsi partiellement neutralisé. L'allégeance des membres de l'ALM du Rif et de l'Oriental aux tenues dépareillées et usées est mise en scène lors d'une cérémonie au Palais le 3 juillet. Mohammed V déclare à cette occasion : « *Si les divergences d'opinion sont naturelles et acceptables quand elles n'ont pour mobile que l'intérêt supérieur de la Patrie, elles ne sauraient être admises au sein de l'Armée qui a pour devise la discipline au service de la Nation et du Roi*<sup>2208</sup>. » Les nouvelles recrues font le serment « *par Dieu le tout-puissant d'être fidèles à leur religion, à leur patrie et à leur roi, de n'obéir qu'aux ordres de leur roi, le chef suprême des forces armées royales, et d'exécuter scrupuleusement les ordres du prince Moulay Hassan, chef d'état-major général des forces armées royales*<sup>2209</sup>. »

L'armée devient l'allié essentiel de la dynastie, notamment grâce à certaines figures militaires qui émergent. Les deux principaux militaires qui secondent le prince Hassan à l'état-major général, sont les généraux Ben Hammou Kettani et Mohamed Mezziane. Ils ont pour principal point commun d'avoir effectué l'essentiel de leur carrière dans les armées coloniales, l'un française, l'autre espagnole. Leur profil est très proche de celui de Si Bekkai. Malgré son nom, le général Kettani (Bin Ḥammū al-Kattānī, 1910-1965) n'a aucun lien avec la confrérie Kattāniyya, durablement entachée par le renversement de Mohammed V. Né à Berrechid, il a étudié au lycée Moulay Youssef puis à Dar el-Beïda, qui devient après 1956 l'Académie royale du Maroc<sup>2210</sup>, et à l'École de guerre en France. À la tête de tirailleurs marocains, il a participé à la libération de la France. À l'indépendance, il est inspecteur général dans l'Armée française. C'est un proche de C. Noguès et d'A. Juin, dont il a fait partie des états-majors. Fin 1955, il est

---

<sup>2207</sup> *Les Forces armées royales*, ministère de l'Information, octobre 1957, p. 19.

<sup>2208</sup> Discours de Mohammed V devant les officiers de l'ALM qui lui prêtent serment, 3 juillet 1956, MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 185.

<sup>2209</sup> « Cinq mille hommes de l'« Armée de libération » se mettent à la disposition du sultan », *Le Monde*, 4 juillet 1956.

<sup>2210</sup> M. BEKRAOUI, « Le militaire des élèves officiers marocains de Dar El-Beïda à Meknès », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 230, 1<sup>er</sup> décembre 2008, p. 51-58.

même proposé pour être membre de l'éphémère conseil du trône. Au moment de l'indépendance, il est le plus haut gradé maghrébin de l'armée. Il a négocié avec la France la constitution des FAR et est avec le prince l'acteur majeur de leur mise en place, ce qui lui vaut d'être nommé chef d'état-major du Maroc. Mohamed Mezziane (ou Ameziane, Muḥammad Amzyān 1897-1975) est quant à lui le lien avec l'armée espagnole. Né près de Nador, d'origine berbère, il a été formé à l'académie militaire de Tolède et est un vétéran de la guerre du Rif — côté espagnol. Il doit sa carrière à sa proximité avec F. Franco, pour lequel il a combattu lors de la guerre civile, période qui a jeté les bases de sa légende noire. Il était proche de la haute administration coloniale au Maroc, en particulier des généraux Varela et Valiño. Il était avant l'indépendance à la tête des *regulares*, les forces marocaines de l'armée, dont il était le premier général non-espagnol. Il rejoint l'armée marocaine début 1957, avec le même grade. Son rôle principal est de faciliter le rattachement de la zone nord à la zone sud. À ces deux hommes, il faut ajouter des militaires moins gradés, mais qui occupent pour de longues années des places essentielles dans le dispositif sécuritaire, comme le colonel Moulay Hafid Alaoui (Ḥafīz al-'Alawī, v. 1910-1989), membre de la dynastie, ancien de l'armée française et aide de camp du prince Hassan, le commandant Mohammed Medboh<sup>2211</sup>, et bien sûr le lieutenant-colonel Mohammed Oufkir, d'abord aide de camp du roi après avoir été celui de plusieurs résidents généraux, et qui émerge progressivement comme un pilier du régime<sup>2212</sup>. Tous ont le même profil, origines berbères, éducation à Dar el-Beïda puis dans l'armée française, souvent à l'état-major des généraux Juin, Guillaume ou Boyer de Latour à la fin du Protectorat. Tous se sont ralliés tardivement à l'option d'un retour de Mohammed V sur le trône. Mais le Palais avait besoin d'eux et l'a tout de suite compris. Ce sont les Français qui en ont fait des hommes de la transition, qui devaient, comme Si Bekkai, contribuer à maintenir le lien entre le Maroc indépendant et la France. M. Oufkir est par exemple celui qui conduit la voiture du sultan lors de son retour triomphal en novembre 1955. Ce sont ces militaires qui, dorénavant, contribuent à lier le pouvoir — jusqu'à parfois le menacer au début des années 1970.

---

<sup>2211</sup> Muḥammad al-Maḍbūḥ (1927-1971) est lui aussi issu du monde berbère. Son père était caïd à Aknoul et a participé à la guerre du Rif, côté français. Lui étudie à Dar El-Beïda et intègre l'armée française. Il fait la guerre d'Indochine. Après l'indépendance, il est plusieurs fois gouverneur (Ouarzazate, Taza) puis ministre. Il fait partie des meneurs du coup d'État de Skhirat en 1971, durant lequel il trouve la mort.

<sup>2212</sup> Né dans une famille berbère et fils d'un caïd dans le Tafilalt, Mohammed Oufkir (Muḥammad Awfīr, 1920-1972) a été formé au collège d'Azrou puis à Dar el-Beïda. Il a participé à la campagne d'Italie, à la libération de la France puis à la guerre d'Indochine. Il est ensuite aide de camp des généraux Guillaume et Boyer de Latour. Il devient une pièce centrale du puzzle sécuritaire après l'indépendance, notamment après l'accession au trône de Hassan II. M. Oufkir est surtout connu pour avoir mené en 1972 un coup d'État contre le roi dans lequel il a trouvé la mort, puis pour le destin tragique de sa famille après-coup. S. SMITH, *Oufkir : un destin marocain*, Paris, Hachette, 2002.

## 7.3 Rallier les élites : des liens politiques renouvelés

Le cas des FAR illustre bien toute la sensibilité du positionnement politique monarchique dans les premiers temps de l'indépendance. Le Palais cherche à renouer avec les élites traditionnelles et locales, dans un moment très peu propice à ces dernières, du fait de la montée en puissance des partis nationalistes qui les considèrent définitivement illégitimes en raison de leurs liens passés avec le colonialisme. La question de l'épuration rend par exemple évidentes les ambiguïtés politiques du nouveau régime, de même que la rébellion du gouverneur Addi ou Bihi, en janvier 1957. Mais, pour le monarque, cette alliance est fondamentale pour « relier » son trône, et pour imposer une sorte d'équilibre entre anciennes et nouvelles élites, équilibre au centre duquel il peut se placer. Cependant, ce retour de l'alliance avec les élites traditionnelles ne doit pas être interprété comme un simple retour à la situation qui prévalait au début du Protectorat. Les règles du jeu ont changé, en raison de la puissance des nationalistes, qui investissent un nouveau mode de gouvernement, modernisé, en raison également de l'affaiblissement de certaines grandes familles, qui disparaissent du paysage politique, mais aussi parce que le lien entre le Palais et les élites locales n'a plus rien à voir avec ce qu'il était avant l'indépendance. En effet, ces élites n'offrent plus aucune résistance à la monarchie et se rangent derrière la conception de l'État que celle-ci tente d'imposer depuis les années 1940, et que l'indépendance lui permet de réaliser : les représentants de ces élites ne sont plus des « chefs naturels » dotés d'une relative marge de manœuvre vis-à-vis du pouvoir central, mais deviennent des fonctionnaires au service de la monarchie.

### A. L'épuration et le pardon

Le ralliement inconditionnel des élites traditionnelles à Mohammed V a été très tardif, après lui avoir coûté son trône. Pour cette raison se pose la question de l'épuration politique, que de nombreux acteurs politiques, issus des rangs nationalistes mais pas uniquement, appellent de leur vœu. Le Palais est alors pris entre d'un côté un désir assez légitime de juger la période coloniale et surtout ceux qui sont identifiés comme des « collaborateurs » (par opposition aux « résistants »), et de l'autre la volonté de tourner la page au plus vite. La question de l'épuration caractérise les moments de transition entre des régimes politiques, particulièrement si le régime finissant était violent et autoritaire. Comme l'a montré Khalifa Chater, les enjeux sont les mêmes en Tunisie au même moment, entre volonté d'éliminer les élites politiques qui ont servi de « vitrine coloniale », et désir de conserver des cadres étatiques, notamment à

l'échelle locale<sup>2213</sup>. La principale différence entre les deux anciens protectorats est que l'épuration ne touche pas la monarchie au Maroc, et que tout est fait pour qu'elle ne soit pas atteinte par l'épuration. Pour cela, le pouvoir cherche à imposer le passage d'une épuration extrajudiciaire<sup>2214</sup>, sur laquelle il n'a pas la main, à une épuration judiciaire qu'il peut contrôler<sup>2215</sup>.

L'autorité de tous ceux qui se sont opposés au sultan et de ceux qui ont signé la pétition demandant sa déposition s'est soudainement effondrée. Leur vie est aussitôt menacée. Beaucoup n'ont pas attendu que la violence vienne à eux pour s'enfuir. Certaines familles entières ont quitté le Maroc fin 1955, ne croyant pas à la protection promise par le nouveau régime. C'est le cas des Hajoui et d'une partie des Kettani. L'âge rattrape également certains représentants de cet ancien monde. Désavoué par le retour du sultan, au pied duquel il s'est prosterné à Paris pour obtenir son pardon, le Glaoui se retire dans ses terres ; affaibli par la maladie, il meurt le 23 janvier 1956 avant même l'indépendance. Le sultan ne veut plus d'un Glaoui à la tête de Marrakech, et souhaite démanteler son empire<sup>2216</sup>. Quant à Mohammed el-Moqri, grand vizir pendant 38 ans d'affilée, son ancien protégé Mohammed V ne lui a jamais pardonné son soutien à Mohammed ben Arafa. Il meurt dans la disgrâce en septembre 1957, à cent ans passés.

Mais nombreux sont aussi ceux qui ne parviennent pas à échapper à la violence. Beaucoup de représentants de cet ancien monde, vizirs, pachas, caïds... ont déjà, entre 1953 et 1955, été victimes d'attentats. Le retour du roi scelle leur défaite, et une vague de violences ciblées s'abat contre eux. Dès le 19 novembre 1955, lendemain du grand discours du trône qui a suivi le retour d'exil, une scène très violente survient sur le mechouar de Rabat, qui rappelle les violences de janvier 1944 au même endroit, et assombrit les festivités : le *ḥalīfa* du pacha de Fès, Ṭayyib b. Muḥammad al-Baġdādī, est pris à parti par la foule et massacré ; plusieurs caïds sont blessés à ses côtés, parfois mortellement<sup>2217</sup>. Le Palais est contraint de publier un communiqué pour condamner les violences :

*Malheureusement des incidents regrettables survenus dans certaines régions de notre royaume ont troublé l'atmosphère de joie et d'allégresse qui régnait sur l'ensemble du pays. [...] L'ère nouvelle dans laquelle nous allons nous engager*

<sup>2213</sup> K. CHATER, « Changements politiques et exclusion lors de la décolonisation : le cas du Makhzen en Tunisie (1954-1959) », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 69, 1<sup>er</sup> décembre 2004, p. 63-75.

<sup>2214</sup> La comparaison avec la situation française après la Deuxième Guerre mondiale est ici encore pertinente. L'étude centrale sur l'épuration est celle d'Henry Rousso, dans laquelle il parle d'épuration « extra-judiciaire » plutôt que d'épuration « sauvage », et considère qu'elle a été moins importante que ce que les discours politiques ont pu prétendre ensuite. H. ROUSSO, « L'épuration en France : une histoire inachevée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 33, n° 1, 1992, p. 78-105. Merci à Aubin Peaudeau, qui prépare une thèse sur l'épuration en Afrique du Nord entre 1942 et 1953, pour ses recommandations.

<sup>2215</sup> À ma connaissance, le seul à avoir étudié l'épuration au Maroc est D. E. ASHFORD, *Political change in Morocco*, Princeton, Princeton University Press, 1961, p. 134-142.

<sup>2216</sup> Télégrammes de l'ambassadeur de France Dubois au ministère des Affaires étrangères, au sujet du Glaoui, 7 et 20 décembre 1955 ; éloge funèbre de l'ambassadeur Dubois aux obsèques du Glaoui, 24 janvier 1956, CADLC, 24QO-901.

<sup>2217</sup> Sur ces violences, voir CADN, IMA1-147.

*ensemble implique nécessairement un changement profond des institutions, des méthodes et des cadres. Ces changements interviendront sous peu. En attendant, l'organisation locale actuelle dans les villes et les campagnes demeure viable*<sup>2218</sup>.

Ces morts ne sont pourtant qu'un avant-goût de ce qui attend de nombreux « agents d'autorité » marocains, dans le cadre plus général des violences qui agitent le pays au moins jusqu'à l'été 1956. Entre novembre 1955 et le mois d'avril suivant, 113 pachas, caïds, *ḥalīfa-s* ou cheikhs de tribus sont assassinés<sup>2219</sup>, dans ce qui s'apparente bien à une épuration extrajudiciaire (sans compter tous les règlements de compte qui ont pu avoir lieu à d'autres échelles sociales). Parmi les victimes, le pacha de Tiznit al-'Ayaṣī b. 'Abd al-Salām et plusieurs représentants du Glaoui dans les tribus contrôlées par sa famille, tous probablement enlevés et exécutés par des bandes de l'ALM. Les violences qui surviennent à Marrakech début mai visent également des familiers du Glaoui<sup>2220</sup>.

Le Palais ne cautionne pas cette forme d'épuration. Deux épisodes, à un an d'écart, font sentir toute la gêne du pouvoir face au sort réservé à ces représentants des élites traditionnelles. En mars 1956, dans les jours qui suivent l'indépendance et au moment où commence le transfert des forces de sécurité, l'ancien pacha de Meknès al-Muḥtār b. Ḥammū (1953-1955), des notables de Fès et des caïds de la région attenante sont arrêtés en raison de leur implication dans le régime colonial finissant. Signe de la confusion qui règne alors sur le pays, il est difficile de savoir s'ils ont été arrêtés sur ordre du ministère de l'Intérieur ou s'ils ont été enlevés par l'Armée de libération. Le roi en tout cas, pressé par les Français, doit désavouer ces enlèvements, et la cinquantaine d'individus appréhendée est libérée peu après. Pour ne pas perdre la face, le gouvernement tente de justifier les arrestations : elles n'auraient pas pour cause l'action des notables avant 1955, mais leurs agissements depuis le retour du roi<sup>2221</sup>. Scénario semblable un an plus tard, lorsque trois fils et un neveu du Glaoui sont enlevés dans leur palais de Marrakech. Impossible de savoir, du point de vue des archives françaises, qui est responsable : les services du ministre de l'Intérieur, Driss M'hammedi (de tendance istiqlalienne)<sup>2222</sup>, ou bien des bandes

---

<sup>2218</sup> « Appel au peuple marocain lancé par le sultan du Maroc le 21 novembre 1955 », CADLC, 24QO-92, f° 32 bis.

<sup>2219</sup> SDECE, Bulletin de renseignements politiques, moi d'avril 1956, CADLC, 24QO-964 ; liste des assassinats et tentatives d'assassinats contre des personnalités marocaines, novembre 1955 – mai 1956, CADLC, 24QO-889 ; lettre de J. Le Roy, chargé d'affaires au Maroc, au ministre des Affaires étrangères, au sujet de la « situation des anciens notables marocains du Protectorat », 27 novembre 1959, avec en annexe la liste des « personnalités marocaines du Sous et du Haut Atlas enlevées – et probablement exécutées – par l'A.L.M. en 1956 », CADLC, 24QO-880.

<sup>2220</sup> « Rapport sur les incidents du 2 mai à Marrakech », 5 mai 1956, CADLC, 24QO-952.

<sup>2221</sup> Commentaire d'A. Ibrahim, porte-parole du gouvernement, télégramme du représentant de la France A.-L. Dubois au ministère des Affaires étrangères, 21 mars 1956, CADLC, 24QO-889.

<sup>2222</sup> L'Istiqlal en tout cas s'en réjouit, par exemple M. Ben Barka : « Pourquoi la France s'obstine-t-elle à prendre la défense des seuls ennemis du Maroc nouveau ? » Lettre de R. Lalouette, chargé d'affaires au Maroc, à M. Faure, secrétaire d'État aux affaires étrangères, 10 mai 1957 ; et Allal el-Fassi : « Il y a de grands traîtres qui occupaient des emplois de responsabilité dans l'État jusqu'à la proclamation de l'indépendance et qui continuèrent à les occuper par la suite. Ceux-ci n'ont aucun droit à

rebelles implantées dans le Sud ? Ni Mohammed Laghzaoui, directeur de la Sûreté nationale, ni le roi lui-même n'étaient au courant. Ce dernier en est d'autant plus gêné qu'à sa mort le pacha Glaoui avait placé ses fils sous sa protection. Malgré les demandes répétées de la France pour qu'ils soient libérés, ce que le gouvernement marocain conçoit comme une ingérence, leur libération n'intervient que fin 1958<sup>2223</sup>.

D'où la nécessité pour le Palais de donner un cadre à l'épuration, qui peu à peu s'officialise et se judiciarise. Le nouveau pouvoir ne peut laisser son autorité être bafouée, mais doit en même temps répondre à la pression d'une partie de l'opinion et des acteurs politiques, et en particulier de l'Istiqlal qui fait régulièrement campagne sur la question. L'épuration doit pour cela être jugulée, afin d'éviter qu'elle ne déborde, par sa violence, ou ne vienne toucher de trop près le Palais. Un dahir de mars 1958, alors que l'Istiqlal est de plus en plus prégnant dans le jeu politique (voir chapitre suivant), met en place une Commission d'enquête rattachée à la Cour de justice créée l'année précédente. Son président est Mohammed Mokhtar Soussi, membre du conseil de la Couronne, ce qui assure au roi la main sur l'enquête<sup>2224</sup>. Sont accusés tous ceux qui ont « *soit pris une part déterminante dans la préparation, l'exécution ou la consolidation du coup de force du 20 août 1953* », « *soit commis des actes de violence contre la population ou les résistants*<sup>2225</sup> ». Les faits répréhensibles peuvent avoir été commis entre le 24 décembre 1950 et le 16 novembre 1955. Ces deux dates dessinent le point de vue du sultan sur la lutte pour l'indépendance : pour lui, la « Révolution du roi et du peuple » a véritablement commencé avec sa rupture avec le Glaoui, qui a conduit à la première tentative de déposition, et elle a pris fin avec son retour d'exil. Les accusés sont 193 hommes placés sous main de justice dès juillet 1957<sup>2226</sup>. Leurs liens avec le régime colonial sont évidents : des pachas, des caïds, des cadis décorés par la Légion d'honneur ou la Croix de guerre, les principaux représentants des familles Moqri, Glaoui, Hajoui, Tazi, Kettani, et l'intégralité du Makhzen de Mohammed ben Arafa, qui avait été disgracié dès novembre 1955. Des noms que Mohammed ben Youssef côtoie depuis les débuts de son règne, qui avaient fait l'objet de bras de fer avec la Résidence avant 1953, et dont il parvient enfin à se défaire. Cette liste reprend amplement la

---

*l'existence ni à posséder quoi que ce soit dans le pays.* » Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères français, 15 mai 1957, ALC, 24QO-901.

<sup>2223</sup> Sur cette affaire, son traitement par le Palais et les tensions que cela suscite avec la France, voir les documents conservés en CADLC, 24QO-901.

<sup>2224</sup> Dahir du 6 ramadan 1377 (27 mars 1958) portant création d'une commission d'enquête, et dahir du même jour portant désignation du président et des membres de la commission d'enquête, BO n° 2372, 11 avril 1958.

<sup>2225</sup> *Ibid.*

<sup>2226</sup> Décret du 7 safar 1377 (3 septembre 1957) établissant la première liste des personnes soumises aux dispositions du dahir du 22 hijra 1376 (20 juillet 1957) soumettant à autorisation préalable certaines opérations mobilières et immobilières, BO n° 2341, 6 septembre 1957.

pétition de 1953 qui avait demandé la destitution du sultan. Certains sont morts, d'autres sont réfugiés en France, qui refuse de collaborer<sup>2227</sup> ; ils sont donc condamnés par contumace. Les peines sont lourdes, et mêlent indignité et dégradation nationale, privation des droits civiques et civils, confiscation des biens<sup>2228</sup>. Certains subissent de toute évidence les foudres du sultan, comme Ahmed Tazi, l'ancien *mendoub* que Mohammed V tentait de faire chuter depuis plus de dix ans et dont il a personnellement rejeté le recours<sup>2229</sup>, ou encore 'Abd Allah b. 'Abd al-Ḥafīz, son cousin qui avait eu le malheur d'accepter la délégation du sceau offerte par les Français en octobre 1955. Mais dans l'ensemble, cette épuration judiciaire permet d'en limiter la portée. La liste des condamnés s'est légèrement réduite au fil d'une procédure qui a pris tout son temps. Ceux qui sont condamnés ne pouvaient y échapper, sauf en fuyant en France. Le sultan ne pouvait donc les épargner, mais il souhaitait aussi tourner la page : l'urgence pour lui est de refermer les plaies de la colonisation et de la décolonisation, et de renouer avec les élites traditionnelles. Le roi a vite pardonné, car il a besoin d'elles.

## B. Gestion des territoires, gestion des élites

Il y a donc ceux à qui le Palais ne pardonne rien : les Marocains qui ont porté Mohammed ben Arafa au pouvoir et ont fait partie de son entourage. Et puis il y a ceux à qui il pardonne beaucoup plus rapidement : le reste des élites traditionnelles, en dépit de leur longue implication dans le régime colonial et de leur proximité avec les Français — mais après tout, Mohammed V lui-même n'est-il pas l'un d'entre eux ? Le critère principal du roi pour condamner n'est pas la proximité avec le régime colonial, mais la proximité avec un pouvoir marocain qui n'était pas lui-même. Le nouveau pouvoir indépendant a par ailleurs un besoin impératif du soutien de ceux qui tiennent le territoire marocain, sur toute son étendue. L'une de ses priorités est de renouer les liens avec les élites rurales traditionnelles, les caïds, les cheikhs, qui eux aussi

---

<sup>2227</sup> Les exilés marocains (Hajoui, Kettani...) demandent des réparations à la France pour les biens qui leur ont été confisqués à leur fuite du Maroc. La France refuse car le coût, plus de deux milliards de francs, est trop élevé ; mais elle leur propose des allocations (dont le grand public ne doit pas être au courant) et la possibilité d'une carrière dans la fonction publique, à condition qu'ils obtiennent la nationalité française. Rien qu'en 1956, ces réfugiés ont coûté 77 millions, en prenant en compte la liste civile de l'ancien sultan Mohammed ben Arafa. Liste des réfugiés marocains en France, 1957 ; « Délégation des personnalités marocaines réfugiées en France », 1958 ; Note de la sous-direction Maroc du ministère des Affaires étrangères, « éléments de la réponse qui pourrait être faite à la délégation des personnalités marocaines réfugiées en France », 11 septembre 1958, CADLC, 24QO-889. Sur le devenir des familles Hajoui et Glaoui après l'indépendance, CADLC, 24QO-901.

<sup>2228</sup> Certains sont cependant acquittés, comme des membres de la famille Glaoui, un fils du Kittani, l'ancien vizir Bouachrine... Dahir du 25 septembre 1959, BO n° 2391, 22 août 1958. Pour la liste des 126 personnes dont les biens sont définitivement confisqués, BO n° 2462, 1<sup>er</sup> janvier 1960.

<sup>2229</sup> Ainsi que celui de deux fils du Glaoui. Lettre de l'ambassadeur de France A. Parodi au ministre des Affaires étrangères M. Couve de Murville, au sujet des « décisions du roi après les sentences de la Commission d'enquête », 16 janvier 1960, CADLC, 24QO-880.

craignent l'influence croissante de l'Istiqlal et du nationalisme : c'est donc une nouvelle alliance, qui tente de refermer la décolonisation pour revenir aux liens en vigueur avant la Deuxième Guerre mondiale, afin de se protéger contre une mobilisation politique qui entend renverser les cadres traditionnels. Le basculement vers cette nouvelle alliance est le cœur d'un des ouvrages de sciences politiques les plus connus sur le Maroc indépendant : *Le fellah marocain défenseur du trône*, de Rémy Leveau<sup>2230</sup>. Mais plutôt que celui du paysan (fellah), c'est surtout le soutien des élites rurales, arabes et berbères sans grande distinction, qui compte<sup>2231</sup>.

Jusque fin 1955, la mobilisation en faveur de l'indépendance a d'abord et avant tout été un phénomène urbain, l'administration coloniale veillant à ce que les campagnes restent « saines » selon son expression. La fin du système colonial, celle progressive de l'armature de contrôle territorial monté par les Français, ainsi que l'apparition des bandes armées qui constituent l'ALM ont ouvert la voie à une lutte pour le contrôle de l'ensemble du territoire. Mohammed V en a parfaitement conscience. Alors que le sultan protégé se déplaçait principalement de ville en ville, le roi indépendant et son fils aîné parcourent de plus en plus souvent des zones rurales, surtout berbères, qu'ils connaissaient jusqu'ici peu<sup>2232</sup>. Il est possible de parler d'un « tournant berbère » du roi, dans son entourage (L. Lyoussi, Si Bekkai, M. Oufkir, etc.) et dans sa politique<sup>2233</sup>. En juillet 1956, alors qu'une grande partie de l'ALM commence à rentrer dans le rang et dans les FAR, le roi, accompagné des princes et princesses et de son gouvernement, effectue une longue tournée dans le Nord-Est de son empire, comme une réminiscence de *ḥarka* : Tiflet et Khemisset en pays zemmour, Khenifra dans le Moyen Atlas que les bandes armées contrôlaient encore quelques mois plus tôt, Azrou où se situe le collège berbère, Fès où en présence d'une foule immense il inaugure l'avenue qui porte son nom<sup>2234</sup>, Taza, Nador où il

---

<sup>2230</sup> « Cette force collective a servi à abattre le protectorat et à consolider le pouvoir monarchique après l'indépendance. Elle pourrait également le détruire. Mohamed V et Hassan II ont été conscients, et de leur pouvoir mobilisateur et des dangers que comportait son utilisation. Ils ont préféré reconstituer un cadre de vie politique qui permette au pouvoir central de renouer avec les réseaux d'influence et d'intérêts locaux que le protectorat avait dominés et manipulés. » R. LEVEAU, *Le fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de Sciences Po, 1985, p. 5.

<sup>2231</sup> « L'hypothèse de base est la suivante : pour enrayer une évolution incertaine qui l'aurait réduite à un rôle symbolique en transférant la réalité du pouvoir à un parti dominant, la monarchie a restauré le pouvoir des élites locales qui lui apportaient, en retour, le soutien du monde rural. La monarchie a engagé dans cette opération son prestige traditionnel d'origine dynastique et religieuse, auquel s'ajoutait le prestige nouveau qu'avait acquis Mohamed V en s'opposant au protectorat. Mais elle n'a pas réussi, par la suite, à reprendre à son compte, comme elle en avait l'intention, la politique modernisatrice des partis : cette politique aurait eu pour effet de réduire le rôle des élites locales. » *Ibid.*, p. 6.

<sup>2232</sup> À titre de comparaison, il faut attendre juin 1957 pour qu'il visite Marrakech, la ville du Glaoui, où il ne s'était pas officiellement rendu depuis... 1950 ; sa visite fait suite à l'enlèvement des fils du Glaoui un mois plus tôt. Il visite également les territoires tribus de la région. Télégramme du chargé d'affaires R. Lalouette au ministère des Affaires étrangères, 19 juin 1957, CADLC, 24QO-880.

<sup>2233</sup> Sur ces questions : W. MBARK, « La question berbère dans le Maroc de 1956-1960. Les dessous d'une instrumentalisation au lendemain de l'indépendance », dans Pierre Vermeren (dir.), *Comment peut-on être Berbère ?... op. cit.*, p. 109-136.

<sup>2234</sup> Télégramme de l'ambassadeur de France A.-L. Dubois au ministère des Affaires étrangères, 14 juillet 1956, CADLC, 24QO-880.



rencontre de nouveau des chefs de l'ALM, qui lui rendent hommage, et retour par Meknès, où des célébrations sont organisées à l'école militaire Dar el-Beïda. Le roi multiplie les gestes en faveur du monde berbère.

Mohammed V a entamé son voyage le 11 juillet à Ajdir, à l'est de Khénifra en pays zayane<sup>2235</sup>, avec un discours majeur [Annexe III.6]. Le lieu ne doit rien au hasard. Cœur de la résistance zayane à la « pacification » (la bataille d'Elhri, lors de laquelle les Zayanes ont infligé une lourde défaite à l'armée française en novembre 1914 a eu lieu à proximité), c'est aussi sur ce plateau désert que se sont réunis trois ans plus tôt, autour du Glaoui, « *ceux qui complotaient contre la Patrie et le trône*<sup>2236</sup> ». Ajdir, au centre de la montagne berbère, est un magnifique théâtre de verdure où plusieurs dizaines de milliers de personnes se réunissent au milieu des cèdres pour écouter le roi, après un défilé des FAR<sup>2237</sup>. Son discours, bien que court, est l'un des grands discours du règne. Il y célèbre la lutte pour la libération, justement récompensée, et vante ce qui fait à ses yeux l'unité de sa nation renaissante : ce n'est pas l'arabité, portée par le projet nationaliste, mais l'islamité qui transcende la frontière entre Arabes et Berbères. Le Maroc existerait comme nation depuis l'arrivée de l'islam : « *[Notre nation] est ainsi devenue un exemple parmi les nations pour son unité, sa fraternité et sa compassion. Elle ne fait aucune distinction entre les Arabes [‘arabī] et les Berbères [barbarī]. Tous demeurent unis sous l'étendard de l'islam. Rien ne coule dans leurs veines hors l'amour de la nation marocaine. C'est cette cohésion qui a fait de nous une grande nation qui a atteint le sommet de la gloire, et qui a permis à nos ancêtres de fonder un des plus grands et prestigieux empire de l'histoire.* » Mais cette foi partagée a une implication majeure, que l'indépendance permet de réaliser : la fin des coutumes, que le sultan préfère présenter comme la fin du dahir berbère, en oubliant qu'il est celui qui l'avait scellé un quart de siècle plus tôt :

*Quelle n'a pas été Notre peine le jour où, pour la première fois dans notre histoire, dans des circonstances particulières, il a été imposé à une partie de Nos sujets [ra'iyya] d'adopter la coutume [al-'urf] au lieu de la loi islamique [al-šar' al-islāmī], dans le seul but de les éloigner de la bergerie de l'islam et de les séparer de leurs frères arabes<sup>2238</sup>. Depuis ce jour, vous n'avez cessé de faire part de votre réprobation, de contester cette décision et de protester contre elle. Voilà la preuve de votre dévotion et de votre attachement solide au lien de l'islam, mais aussi de la sincérité de votre fraternité nationale et de votre profonde certitude qu'il n'existe qu'une seule patrie, qu'une seule nation, à l'ombre d'un seul trône.*

<sup>2235</sup> Ajdir ne doit pas être confondu avec d'autres localités portant ce nom au Maroc.

<sup>2236</sup> Traduction personnelle. *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956), op. cit., p. 179.* Traduction officielle partielle : MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance, op. cit., p. 123.*

<sup>2237</sup> C'est en raison de son importance symbolique que le roi Mohammed VI a choisi en 2001, au début de son règne, Ajdir pour son grand discours sur la place de l'identité berbère/amazighe au Maroc.

<sup>2238</sup> Référence au Dahir berbère de 1930, scellé par le jeune sultan.

La coutume est réduite dans ce discours à une imposition des colonisateurs qui n'aurait jamais été acceptée, ce qui est bien entendu faux. Tournant majeur pour l'histoire sociale et juridique marocaine, il ne devrait plus y avoir désormais qu'un seul système juridique, fondé sur l'islam, au nom de l'unité du peuple marocain – dans les faits, le code pénal hérité du Protectorat ne disparaît pas. Cette réforme majeure, qui s'inscrit d'ailleurs dans une réorganisation plus générale de la justice, était inévitable. Elle satisfait les nationalistes, leur donne une occasion de triompher, mais satisfait aussi le roi puisque cela permet de rattacher plus fortement les populations anciennement attachées aux coutumes à son statut religieux, comme commandeur des croyants. Transformation si inévitable et si attendue depuis le retour d'exil qu'elle ne provoque aucun remous, d'autant plus que le Palais lance au même moment une opération de séduction dans les milieux berbères. La fin (officielle) des coutumes est présentée comme le prolongement logique du processus de réunification, mais aussi comme la fin d'une anormale parenthèse coloniale.

Le monarque n'est pas le seul à souhaiter étendre son influence dans le monde rural. L'Istiqlal, qui tentait depuis plusieurs années de développer un quadrillage de sections locales, entend désormais s'emparer des administrations locales afin de renforcer son assise, ce que le Palais tente d'empêcher avec difficulté. La fonction de caïd est au centre des préoccupations. Le retour d'exil a entraîné la destitution de nombre de caïds, qui avaient signé la pétition de 1953<sup>2239</sup>. Pour les remplacer, l'Istiqlal propose ses candidats, dont beaucoup sont issus des rangs de l'ALM. Comme dans le cas de l'armée, leur fonctionnarisation est une des voies de leur absorption, et donc de leur neutralisation, d'un côté par le Palais, de l'autre par le parti. Ces nominations ne vont pas sans quelques difficultés, du fait de la faible expérience de ces nouveaux caïds, mais aussi de leur faible implantation territoriale<sup>2240</sup>. Le caïdat change de sens avec l'indépendance. Le Palais, qui en avait été empêché depuis des années par la Résidence, parvient à transformer les caïds en fonctionnaires : la fonction n'est (théoriquement) plus héréditaire et n'est plus relativement autonome par rapport au pouvoir central. Le caïd, qui jure fidélité au Trône, intègre le nouveau cadre d'organisation territorial, rattaché au ministère de l'Intérieur qui le nomme<sup>2241</sup>. Il ne gère plus comme avant une tribu, mais un territoire, dont les frontières

---

<sup>2239</sup> Selon un rapport français, sur les 400 caïds, 300 ont été destitués avant même l'officialisation de l'indépendance. « Rapport de M. Bauchard, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, au sujet de la situation politique au Maroc. 1<sup>er</sup>- 6 mars 1956 », CADLC, 24QO-951, f<sup>o</sup> 126.

<sup>2240</sup> Lettre de J. Le Roy, chargé d'affaires au Maroc, au ministre des Affaires étrangères C. Pineau, au sujet de « l'administration provinciale et locale », 16 janvier 1958, CADLC, 24QO-921.

<sup>2241</sup> Dahir du 20 mars 1956 fixant le statut des caïds, BO N<sup>o</sup> 2267, 6 avril 1956. Dans le même BO, le dahir fixant le statut des gouverneurs.

coïncident cependant avec les territoires tribaux<sup>2242</sup>. À Ajdir en juillet 1956, Mohammed V promet aux Berbères l'envoi de « *représentants qui connaissent [leurs] us et coutumes* ». Les caïds doivent être des fonctionnaires, en théorie neutres politiquement, ce qui est aussi une façon de contrer l'Istiqlal. Dans les faits, le recrutement des caïds change relativement peu dans les premières années de l'indépendance : le Palais parvient donc à se rapprocher des élites rurales, tout en assurant leur contrôle. Cela concerne toute l'administration territoriale, réformée de haut en bas, cheikhs, caïds, pachas, et les nouveaux chefs de région.

La stratégie de nomination du Palais se lit clairement, dès la fin de l'année 1955, dans la création d'une fonction centrale pour le nouveau régime et sa maîtrise du territoire : à la tête des 14 régions (ou provinces) initialement créées<sup>2243</sup> sont nommés des gouverneurs (amel, *'āmal\**). Ils sont conçus comme des intermédiaires entre les pouvoirs locaux (pachas et caïds, au nombre de 360) et le pouvoir central, le ministère de l'Intérieur et le Palais. Les pachas sont également remplacés, mais ils perdent considérablement en pouvoir avec la création des gouverneurs<sup>2244</sup>, et plus tard avec les premières élections municipales. Même si les titres (caïds, pachas) restent, les principales fonctions politiques marocaines sont donc profondément remaniées, et changent de nature. La monarchie a parfaitement réussi la transformation de la fonction publique désirée et entreprise sous le Protectorat, et qui avait fait l'objet d'un bras de fer avec la Résidence : les hautes fonctions étatiques n'ont plus, en théorie, aucune légitimité ni autonomie hors de leur rapport d'allégeance et d'obéissance à la monarchie. Dans son discours qu'il adresse le 19 décembre 1955 aux nouveaux chefs des quatorze premières régions, le roi leur confie la mission de « *mettre fin au règne de l'injustice et l'arbitraire*<sup>2245</sup> », c'est-à-dire à un système de fonctionnement où les caïds, maîtres de leur tribu, vivent sur le pays qu'ils doivent administrer, dans une confusion entre biens publics et privés. Le cas des gouverneurs est un exemple supplémentaire de transfert du pouvoir : ces amels sont les héritiers des gouverneurs civils ou militaires du Protectorat, et comme eux sont inspirés du corps préfectoral français. Il

---

<sup>2242</sup> R. LEVEAU, *Le fellah marocain défenseur du trône*, op. cit., p. 26, 32.

<sup>2243</sup> Cette nouvelle organisation territoriale, rapidement mise en place juste avant l'indépendance, s'appuie sur des projets de la Résidence générale en 1954. Ministère des Affaires étrangères français, « Circulaire au sujet de l'institution de gouverneurs de province au Maroc », début 1956, CADLC, 24QO-921. Le nombre de régions et de gouvernements évolue fréquemment, d'abord par l'intégration des provinces du Nord anciennement sous domination espagnole, ensuite en raison de recompositions administratives : fusions, scissions, création ou disparition de préfectures urbaines. Fin 1956, il y a 19 provinces et 5 préfectures urbaines (Casablanca, Rabat, Marrakech, Meknès, Tétouan). Dahir du 16 décembre (1<sup>er</sup> jourmada I 1375) relatif à l'organisation provinciale, BO n° 2257, 23 décembre 1955 ; Dahir du 8 rebia I 1376 (13 octobre 1956), modifiant le dahir précédent, BO n° 2296, 26 octobre 1956.

<sup>2244</sup> Le Maroc compte alors 73 « villes » et « centres ». À Rabat et Casablanca, villes-préfectures, le gouverneur est également pacha. Dans les autres villes, les pachas sont subordonnés aux gouverneurs de région : leur fonction perd donc en prestige. I. W. ZARTMAN, *Destiny of a dynasty*, op. cit., p. 85.

<sup>2245</sup> MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 151 ; *Inbi 'āī umma [Renaissance d'une nation]*, tome I (1955-1956), op. cit., p. 27. Directives remises aux chefs de région, 17 décembre 1955, CADLC, 257QO-5, f° 4 [Annexe III.1]

ne s'agit donc pas d'une institution politique, au sens partisan : les gouverneurs doivent être des serviteurs de l'État, c'est-à-dire du Palais<sup>2246</sup>. Ce motif est une constante. Pour contrer les partis et le gouvernement, rapidement dominé par l'Istiqlal, le Palais crée et s'appuie sur des institutions hors du jeu politique et dont il nomme les membres : les gouverneurs ainsi que les autres fonctionnaires territoriaux comme les caïds et pachas, mais aussi l'armée et les conseils qui gravitent autour du trône.

Le choix des premiers gouverneurs le confirme aisément. Ils peuvent être classés en trois catégories<sup>2247</sup>. Tout d'abord les représentants du vieux système, membres de grandes familles conservés en raison de leur soutien à la cause indépendantiste. Le fidèle Ahmed Bargach obtient la préfecture de Casablanca, l'une des plus importantes. Fatmi Ben Slimane, joker des Français et président du conseil déçu d'octobre 1955, obtient la préfecture de Fès comme lot de consolation, avant d'entamer une carrière diplomatique. De la même façon, Tahar ou Assou, l'un des quatre gardiens du trône avant le retour du sultan, devient gouverneur de la province de Safī. Ahmed Jennane, pacha de Meknès pendant 14 ans et destitué en 1953 en raison de son soutien à l'exilé, obtient la préfecture de Meknès. Il en va de même pour les quelques caïds déposés après août 1953, récompensés pour leur fidélité. Une surprise cependant : le pacha de Rabat 'Abbās al-Tāzī, dont le jeu a été plus ambigu que celui de son frère (le *mendoub* de Tanger) , voit son poste transformé en préfet de Rabat. Ces grandes figures restent rarement longtemps à ces postes, mis à la retraite ou obtenant d'autres missions.

La deuxième catégorie est celle privilégiée par le Palais, en particulier pour les régions instables. Ce sont des hommes jeunes, issus du monde berbère, opposés à l'Istiqlal et pour beaucoup anciens militaires dans l'armée française, passés par le collège berbère d'Azrou et l'école militaire Dar el-Beïda de Meknès. C'est le cas de Ḥusīn b. 'Alī al-'Ayašī, fils d'un grand caïd, qui obtient la province des Doukkala, de Moulay Hafīd Alaoui, capitaine de l'armée française puis colonel des FAR, époux d'une nièce de Mohammed V et gouverneur de la province de Casablanca<sup>2248</sup>, ou du fidèle commandant Medboh à Ouarzazate. L'un des plus connus est Mahjoubi Aherdan (al-Maḥğūbī Aḥarḍān, v.1920-2020), l'une des grandes figures politiques du Maroc dans la seconde moitié du siècle<sup>2249</sup>. Originaire d'une tribu berbère de la région d'Oulmès, il a été élève à Dar el-Beïda, puis officier de carrière dans l'armée française, avec laquelle

---

<sup>2246</sup> I. W. ZARTMAN, *Destiny of a dynasty*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>2247</sup> Typologie à partir de leurs fiches biographiques disponibles en CADLC, 24QO-921.

<sup>2248</sup> Il était pacha de Settat avant l'exil du sultan. Il quitte la province de Marrakech à l'été 1956, au moment de l'intégration d'une partie de l'ALM dans les FAR, pour devenir chef de cabinet du chef d'état-major de l'armée, son cousin le prince Hassan dont il est très proche.

<sup>2249</sup> M. AHERDAN, *Mémoires, tome I*, Paris, Éditions du Regard, 2013 ; M. EL QADERI, « Aherdan Mahjoubi », dans J. EL AD-NANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques*, *op. cit.*, p. 18.

il a participé à la campagne de France ; caïd des Aït Saïd dans sa région d'origine, il est destitué en 1953 après avoir refusé de signer la pétition, et se voit offrir au retour d'exil la province de Rabat. Ce sont des personnalités qui ont milité pour l'indépendance, mais qui ne sont pas nationalistes au sens que prend ce mot pour le parti Istiqlal.

La troisième catégorie est initialement la moins représentée. Ce sont des membres de l'Istiqlal, parfois liés à la résistance. Des hommes nouveaux, qui ont émergé dans le processus de décolonisation, comme Abdelhamid Zemmouri ('Abd al-Ḥamīd al-Zammūrī) pour la province de la Chaouïa (arrière-pays de Casablanca), d'origine berbère et militant de longue date de l'Istiqlal, signataire du manifeste de 1944 et affilié à la résistance, ou encore Muḥammad b. 'Alim, préfet d'Oujda, cadi d'origine berbère et grande figure de l'Istiqlal dans l'Orient. Cette catégorie est cependant de plus en plus représentée. Face à l'Istiqlal, le Palais échoue à maintenir ce corps préfectoral hors du champ partisan. Le remplacement du ministre de l'Intérieur L. Lyoussi par l'istiqlalien D. M'hammedi en mai 1956 est un prélude à la domination de son parti sur le gouvernement pendant les deux années qui suivent. En août 1956, les nouvelles provinces de l'ancienne zone nord sont majoritairement confiées à des proches de l'Istiqlal, et en 1957 ceux-ci sont majoritaires parmi les préfets.

Même si son pouvoir de nomination est l'une des premières prérogatives qu'il récupère, Mohammed V se retrouve donc rapidement dans la situation qui était la sienne face à la Résidence générale, en particulier à l'époque du général Juin : il n'a pas les mains entièrement libres et doit s'engager dans des bras de fer pour chaque nomination d'importance. S'il y parvient dans les premiers mois après son retour, avec le soutien des Français, la lutte contre l'influence grandissante de l'Istiqlal est plus rude après l'été 1956, lorsqu'une partie du pays commence à se stabiliser. Le poids du parti, que le Palais a souhaité laisser à l'écart, va croissant au sein des structures de l'État, ce qui n'est pas sans faire apparaître d'autres tensions. L'un des épisodes les plus représentatifs de ces tensions renouvelées, et de la position très inconfortable du Palais, est la rébellion de Addi ou Bihi qui survient en janvier 1957. L'agitation ne vient plus cette fois des nationalistes, de l'ALM ou de l'Istiqlal, mais d'un représentant des élites traditionnelles.

Addi ou Bihi ('Addī Aw Bīhī) est depuis décembre 1955 gouverneur de la province du Tafilalt. Il fait partie de la première catégorie des amels distinguée ci-dessus, celle qui disparaît le plus rapidement, car la moins adaptée au nouveau monde politique. Berbère de l'Atlas né en 1898, il est à la suite de son père caïd des Aït Izdeg de Tiallaline de 1933 à 1947. Son nom était pour la première fois arrivé aux oreilles du roi lorsqu'il fut révoqué unilatéralement par les

Français, ce à quoi Mohammed ben Youssef s'était opposé, car il n'avait pas été consulté<sup>2250</sup>. Cette mauvaise entente avec le Protectorat lui vaut de devenir gouverneur du Tafilalt tout entier à l'indépendance. À ce poste, il est aux prises avec des bandes éparses de l'ALM et tolère de moins en moins bien l'influence grandissante de l'Istiqlal, et en particulier le fait qu'un nombre croissant de fonctionnaires, dont de nouveaux caïds, sont affiliés à ce parti. En janvier 1957, lorsqu'il apprend la venue d'une commission voulue par l'Istiqlal pour enquêter sur son autorité, il procède à une levée d'hommes d'armes dans les tribus locales, les réunit autour de Midelt, et à partir du 18 janvier bloque les routes qui permettent l'accès à sa province<sup>2251</sup>. Le moment choisi, par la commission d'enquête et par Addi ou Bihi, n'est pas totalement un hasard. Le roi, après avoir annulé ses premières vacances libres l'été précédent en raison du contexte politique, a enfin quitté le Maroc pour une croisière en Méditerranée. Avec une crainte évidente que son départ ne provoque des troubles, alors que l'Istiqlal est majoritaire au gouvernement, il a confié la régence à son fils aîné Hassan. C'est ce dernier qui doit réagir : il commence par convoquer le gouverneur à Rabat et, devant son refus, le destitue. Les FAR sont envoyées dans le Tafilalt et prennent sans résistance Midelt le 22 janvier. Deux jours plus tard, Addi ou Bihi se rend au général Kettani qui lui accorde l'*āmān*. À la fin du mois, Moulay Hassan effectue une tournée dans la région<sup>2252</sup>. Une « opération Tafilalt », avec l'armée pour main-d'œuvre, est ensuite lancée pour favoriser le développement de la région<sup>2253</sup>, que visite le roi à l'été 1957.

Les intentions du gouverneur ne sont claires pour personne. L'hypothèse d'une dissidence à l'ancienne est peu probable, d'autant plus qu'elle est favorable au Palais même si les FAR doivent la réprimer. Fin 1958, lors de son procès que le Palais a tout fait pour retarder, Addi ou Bihi met en avant sa loyauté : « *On m'avait dit que le palais était en danger. J'ai voulu défendre le roi*<sup>2254</sup> ». A-t-il été victime d'une rumeur ou manipulé ? Le gouvernement marocain et surtout l'Istiqlal ont suspecté une ingérence militaire française, ce dont je n'ai pas de preuve.

---

<sup>2250</sup> Voir Partie II. Audience accordée par le sultan, CR n° 42, 20 juin 1947, CADLC, 24QO-14.

<sup>2251</sup> Sur la rébellion au jour le jour, voir les télégrammes de l'ambassade de France au ministère des Affaires étrangères, janvier 1957, CADLC, 257QO-6. R. LEVEAU, *Le fellah marocain défenseur du trône*, op. cit., p. 23-24.

<sup>2252</sup> Lettre de R. Lalouette, chargé d'affaires au Maroc, à M. Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 4 février 1957, CADLC, 24QO-884. Le retour à l'ordre est mis en scène : INA, *Les Actualités françaises*, « Soumission du gouvernement [sic] Addi ou Bih [re-sic], révolté à Midelt », 30 janvier 1957, 00'51'', en ligne : <https://www.ina.fr/ina-eclair-actu/video/afe85007254/soumission-du-gouvernement-addi-ou-bih-revolte-a-midelt> (consulté le 24 avril 2023). Une brochure officielle qui narre la tournée du prince mentionne tout juste ses raisons : « *L'armée royale avait dû intervenir au Maroc. C'était en janvier 1957. Elle avait, sans avoir à tirer un seul coup de fusil, rallié les cœurs et les esprits* », *Les Forces armées royales*, ministère de l'Information octobre 1957, p. 4.

<sup>2253</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>2254</sup> Jean Lefevre, « Devant la Haute Cour de Rabat, des officiers généraux français sont mis en cause au procès du gouverneur rebelle Addi ou Bihi », *Le Monde*, 24 décembre 1958.

L'armée française s'est bien déployée dans la région en janvier 1957, mais officiellement dans le seul but de protéger les ressortissants français<sup>2255</sup>. La seule certitude est que la rébellion était dirigée contre le parti de l'Istiqlal, considéré comme trop menaçant pour la monarchie. Si le roi n'est pas impliqué, certains de ses proches le sont, en particulier L. Lyoussi, farouche opposant au parti : lourdement mis en cause lors du procès d'Addi ou Bihi, le premier ministre de l'Intérieur du Maroc indépendant puis conseiller de la Couronne choisit de... prendre le maquis pour échapper à la justice, tandis que son fils est condamné à mort. Ce procès, lors duquel comparait Addi ou Bihi avec près de 80 co-accusés, permet de rejouer la rébellion. L'Istiqlal, qui défend la thèse d'une ingérence française, en est ravi. Il lui permet de condamner les liens persistants entre la France, le Palais et les anciennes élites, qui semblent être aussi accusées. De l'autre côté se dessine un front anti-Istiqlal avec le soutien tacite du Palais, constitué de figures comme Addi ou Bihi, L. Lyoussi, M. Aherdan, les FAR, et même Mohamed Hassan Ouazzani, le président du PDI qui assure la défense de l'ancien gouverneur du Tafilalt<sup>2256</sup>. Addi ou Bihi, avec quelques autres, est condamné à mort, mais il finit par mourir incarcéré en 1961, quelques semaines avant le roi lui-même<sup>2257</sup>. Il incarne un système politique dépassé, mais est aussi une figure importante du monde berbère, qui résiste aux nationalistes et à l'arabisation.

À bien des égards, le retour d'exil de Mohammed V et l'officialisation de l'indépendance du Maroc ne doivent pas être interprétés comme une fin brutale, mais plutôt comme un nouveau départ. Pendant de nombreux mois, le Maroc se maintient dans un état de fièvre et d'instabilité, et le pouvoir paraît bien souvent flottant. La monarchie répond à cette incertitude en s'efforçant de construire un nouvel État indépendant, qu'elle souhaite à son image. Ses choix politiques la conduisent à s'appuyer en grande partie sur les héritages français. Par conséquent, les continuités l'emportent sur les ruptures dans de nombreux domaines, que ce soit dans l'administration, l'armée, l'organisation territoriale ou les logiques générales de gouvernement. Les premiers mois de l'indépendance sont déterminants et dessinent les grandes lignes de la monarchie indépendante, en particulier dans son lien avec les élites marocaines et dans sa conception

---

<sup>2255</sup> M. Bourghès Maunoury, ministre de la Défense nationale, nie l'implication de l'Armée française. Lettre à A. Savary, 31 janvier 1957, CADLC, 24QO-952.

<sup>2256</sup> Lettre d'A. Parodi, ambassadeur de France au Maroc, à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, au sujet du procès Addi ou Bihi, 7 février 1959, CADLC, 24QO-924. Pour le point de vue du PDI sur Addi ou Bihi : M'hammed Skalli, « Journal de la reddition d'Addi ou Bihi », *Démocratie* (organe du PDI), 28 janvier 1957, disponible en ligne : <http://mohamed-hassanouazzani.org/wp-content/uploads/2015/12/4.pdf> (consulté le 12 janvier 2023).

<sup>2257</sup> Louis Gravier, « Addi ou Bihi est mort à l'hôpital de Rabat », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1961. Au début de son règne, Hassan II amnistie tous les condamnés. Seule une condamnation à mort aura été appliquée, pour un ancien officier de l'Armée française exécuté en octobre 1961.

de la répartition des pouvoirs. La monarchie est parvenue à rétablir le lien avec les élites locales non nationalistes, dont une partie s'était opposée à l'indépendance, mais finit par se ranger derrière le nouveau régime. Cette alliance n'a toutefois plus la même signification qu'avant : comme l'illustre le cas Addi ou Bihi, l'allégeance n'est plus celle de potentats féodaux dont la monarchie devrait tenir compte, mais celle de fonctionnaires qui doivent obéissance au Palais. Mohammed V est parvenu à imposer sa vision de l'État. Vis-à-vis des partis politiques, il subsiste en revanche un point de divergence majeur autour de la définition de la nation. Les nationalistes, au premier rang desquels Allal el-Fassi, conçoivent une nation seulement arabo-islamique. Si le roi reprend parfois certains aspects de ce référentiel, en particulier sur le plan religieux puisqu'il reste commandeur des croyants, les premières années de l'indépendance démontrent, une fois de plus, qu'il ne peut être considéré comme un nationaliste à proprement parler. Il lui arrive de reconnaître certains particularismes culturels ou religieux (berbères notamment, mais aussi juifs), dans une gestion politique de la diversité héritée de la dimension impériale du sultanat. Il s'agit, là encore, d'une question de lien politique : pour le Palais, ce qui fait l'unité du Maroc n'est pas tant l'identité religieuse ou ethnique que la façon dont cette identité s'exprime dans l'allégeance à la monarchie. Bien entendu, cette conception qui place la monarchie au centre du jeu politique ne peut convenir aux partis, Istiqlal en tête. D'où une rivalité pour la définition de la nation, mais aussi pour le contrôle du gouvernement et de l'appareil d'État dans son ensemble.



## Chapitre 8 – Le Palais contre le parti : la lutte pour l'État

---

La vie politique marocaine, avec la fin du Protectorat, doit être construite autant que normalisée : quels contours pour le nouveau régime et quelles règles de fonctionnement ? Au retour d'exil de Mohammed V, la monarchie est rattrapée au bord du gouffre où l'anti-règne de Mohammed ben Arafa l'avait conduite. Le caractère monarchique du Maroc est d'ailleurs la seule certitude à la fin de l'année 1955. Mais de quelle monarchie parle-t-on ? Quelle doit être la place du sultan, officiellement nommé roi à partir de 1957 ? La monarchie n'est pas seule, et n'est pas le seul acteur qui sort grandi de la lutte pour l'indépendance. L'Istiqlal, fort d'un quart de siècle de luttes nationalistes, dont il n'est pourtant pas le seul héritier, estime posséder un droit légitime à s'imposer et à dominer les autres acteurs. Promoteur de l'identité arabo-islamique, l'Istiqlal se considère comme le parti de l'unité nationale. La monarchie se voit également comme le facteur de l'unité marocaine, qui doit se faire non pas autour d'une identité, mais d'un lien politique, l'allégeance à la monarchie. Cette dernière doit donc prendre en compte le parti, ses ambitions et ses exigences de plus en plus importantes sur le partage du pouvoir. Tout comme dans les autres pays du Maghreb, l'indépendance laisse place aux rivalités, parfois violentes, entre les acteurs qui ont obtenu l'indépendance. Le Maroc se distingue parce que sa monarchie est l'un de ces acteurs, là où, en Tunisie, le bey est rapidement emporté. Que la monarchie soit restée influente explique aussi que le Maroc se distingue par son multipartisme. Dès 1956, un bras de fer se met en place entre le Palais, qui souhaite une définition maximale de la monarchie, et le parti qui désire une monarchie minimale, qui règnerait en lui laissant les rênes du pouvoir. Le Palais fait tout pour ne pas devenir un acteur politique comme un autre.

Ce bras de fer initial dessine les institutions politiques du Maroc indépendant. Le rapport de force dont le Palais se veut l'arbitre ne peut en effet reposer sur le processus de démocratisation qui, bien que régulièrement promis, n'arrive pas : il n'y a pas d'élections avant 1960 au Maroc, pas d'assemblée constituante, et encore moins de constitution avant la mort de Mohammed V. Par conséquent, c'est au pouvoir démiurgique du souverain que revient la charge de créer une à une les institutions politiques dont le Maroc a besoin, un gouvernement, une assemblée consultative, différents conseils qui apparaissent quand le besoin se fait sentir... Si certaines de ces institutions fonctionnent, d'autres ne sont que provisoires et rapidement oubliées.

L'Istiqlal et secondairement les autres partis (le PDI puis le Mouvement populaire) tentent de s'en emparer, alors que le Palais les souhaite à son seul service, et si possible dépolitisées (c'est-à-dire hors du jeu partisan). Il en résulte un mode de gouvernement très heurté, et de régulières crises politiques qui transforment ces institutions, mais secouent également les partis. Au début de l'année 1959, le Palais est parvenu à « banaliser<sup>2258</sup> » l'Istiqlal, lorsque le parti se brise en deux, miné par des tensions internes entretenues par la monarchie. Si le nouveau parti qui en naît, l'Union nationale des Forces populaires (UNFP) reste une force d'opposition, cette scission est un poids en moins pour le Palais.

La politique des années 1955-1959 est un enchevêtrement de faits et de noms qu'il n'est pas aisé de synthétiser. Quelques grandes évolutions sont retracées dans les pages qui suivent, de manière à sortir des tableaux quelque peu figés et souvent anciens proposés par la science politique. L'idée est également de prendre le point de vue monarchique pour rééquilibrer une période étudiée avant tout par le prisme de l'Istiqlal, quitte à surestimer son influence. À l'échelle biographique se pose la question de la compétence politique de Mohammed V, qui après presque trois décennies de règne est pour la première fois directement aux affaires. La scission de l'Istiqlal peut-elle notamment être mise sur le compte du génie politique du roi, qui aurait patiemment suivi un plan d'action élaboré dès l'indépendance ? Dans la continuité de l'analyse menée par Mounia Bennani-Chraïbi dans son étude des partis politiques marocains, l'analyse des faits penche plutôt pour un fort pragmatisme fait de tâtonnements, de doutes et d'échecs, qui permet à la monarchie de s'affirmer progressivement, ce qui n'avait rien d'assuré<sup>2259</sup>. Ce chapitre est organisé autour des stratégies successives adoptées par Mohammed V et son entourage pour contourner l'Istiqlal, et éviter un système dont la monarchie ne serait pas le maître absolu. Pour construire une indépendance à son image, le Palais essaye tour à tour de fonder un gouvernement d'union nationale, de multiplier les institutions annexes dont elle a le contrôle, de retarder la démocratisation (et donc les élections), de donner des gages à la gauche, puis de faire jouer les divisions internes de l'Istiqlal.

---

<sup>2258</sup> K. MOHSEN-FINAN et P. VERMEREN, *Dissidents du Maghrebs depuis les indépendances*, Paris, Belin, 2018, p. 56.

<sup>2259</sup> « Trop souvent, le roman politique d'une monarchie « experte en survie » est naturalisé, comme si tout avait été joué d'avance. D'après les analyses dominantes, elle s'est stabilisée après avoir désamorcé des aspirations révolutionnaires diversifiées et, à l'épreuve du « Printemps arabe », elle se serait même consolidée. Trop souvent, la sphère politique est réduite à un face-à-face entre la monarchie et les élites, à une arène dont la principale fonction serait de permettre à des monarques, érigés en marionnettistes tous puissants, de convertir de manière cyclique et quasi mécanique des « opposants à Sa Majesté » en « opposants de Sa Majesté », des militants en lutte pour l'alternative politique en notables en concurrence pour des mandats. » M. BENNANI-CHRAÏBI, *Partis politiques et protestations au Maroc (1934-2020)*, op. cit., p. 113. Voir également M. BENNANI-CHRAÏBI, « « Le roi est bon, la classe politique est mauvaise » Un mythe à bout de souffle ? », *Le Courrier de Tafra*, n° 1, août 2017, p. 1-14.

## 8.1 Avoir la main sur le gouvernement

Les premières institutions du Maroc indépendant précèdent la reconnaissance officielle de l'indépendance et se situent dans la continuité des plans français de sortie de la crise marocaine, et notamment de la conférence d'Aix-les-Bains. L'exemple le plus flagrant est le gouvernement, réclamé depuis longtemps par les nationalistes, et dans une moindre mesure par le roi. En octobre 1955, les Français ont échoué à monter un gouvernement marocain autour de Fatmi Ben Slimane, mais le projet est relancé sitôt le roi revenu au Maroc. Son retour a acté la fin du Makhzen, dont tous les membres ont été automatiquement disgraciés. Ce renvoi constitue une rupture institutionnelle majeure, car le Makhzen, institution ancestrale, caractéristique d'un mode de gouvernement impérial, laisse la place à un gouvernement centralisé sur le modèle européen et surtout sur le modèle français. Toutefois, en l'absence de constitution et de responsabilité devant un parlement qui n'existe pas, le gouvernement ressemble surtout, selon I. W. Zartman, à un organe consultatif à la disposition du roi<sup>2260</sup>. D'un commun accord, il est d'ailleurs convenu que les Français doivent être les tuteurs du nouveau gouvernement, dont le secrétaire général est jusqu'à l'indépendance un Français (Henri Sartout). Si le terme « *wazīr* » continue d'être employé en arabe, « vizir » ne l'est plus en français. Les ministres ne s'occupent plus d'administrations au pouvoir morcelé par la colonisation et les administrations néo-chérifiennes, mais disposent de prérogatives précises, qui couvrent tous les aspects de la gestion d'une nation indépendante, auxquels s'ajoutent dans les premiers mois des ministres d'État sans portefeuille<sup>2261</sup>. Autre changement de taille : les ministres ne représentent plus en priorité les grandes familles makhzénienne (même s'ils peuvent toujours en être issus), mais des partis ou forces politiques. Les réseaux d'intérêts privés n'en continuent pas moins de compter.

Pour constituer ce gouvernement et nommer des hommes (uniquement des hommes jusqu'en 1997) à ces fonctions, Mohammed V reprend le projet des Français d'un gouvernement d'union, à ceci près que ce terme a changé de sens entre octobre et décembre 1955. Il ne s'agit plus d'impliquer l'ensemble des forces politiques marocaines, mais uniquement celles qui ont été favorables au retour du roi et à l'indépendance, aux dépens des élites traditionnelles discréditées. Même si elle se maintiennent dans d'autres domaines et en particulier l'administration, ces dernières ne doivent plus en théorie jouer de rôle sur la scène politique. Pour le roi,

---

<sup>2260</sup> I. W. ZARTMAN, *Destiny of a dynasty*, op. cit., p. 60. Discours du 7 décembre 1955 pour l'investiture du premier gouvernement Bekkai, dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 144 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), op. cit., p. 23.

<sup>2261</sup> Sur l'installation du nouveau gouvernement et le tuilage avec la Résidence générale, télégramme du résident général A.-L. Dubois au ministère des Affaires étrangères, 13 décembre 1955, CADLC, 24QO-92.

le principe d'un gouvernement d'union doit permettre une transition plus aisée vers l'indépendance en évitant un gouvernement trop politisé, c'est-à-dire favorable à un parti ou courant qui tenterait de prendre le dessus sur les autres — il pense bien entendu à l'Istiqlal. Après consultations et aidé des conseils pressants des Français, Mohammed V inaugure par dahir le 7 décembre 1955 le premier gouvernement du Maroc indépendant, qui est « *responsable auprès de [Sa] Majesté chérifienne jusqu'à ce qu'il soit possible de procéder à l'élection d'une Assemblée nationale*<sup>2262</sup> ». Les 20 hommes nommés ministres ou secrétaires d'État se répartissent en trois blocs relativement équilibrés. Le premier est constitué de ceux que la presse et les archives françaises nomment « indépendants » (5 postes) ; il faut entendre par là les plus fidèles soutiens du Palais, qui ne font partie d'aucun des deux principaux partis. J'ai déjà évoqué les raisons de la nomination de Si Bekkai comme président du conseil, poste qu'il conserve pendant plus de deux ans, ainsi que celle du caïd L. Lyoussi, ministre de l'Intérieur. Il faut aussi citer M'hammed Zeghari, vice-président du conseil, qui fait partie de l'entourage de Mohammed ben Youssef depuis la fin des années 1940, et que ce dernier avait voulu nommer chef de son cabinet du temps du général Juin<sup>2263</sup>. Ainsi que Ahmed Reda Guedira (Aḥmad Riḍā Aġdīra, 1922-1995), figure majeure de la politique marocaine dans la seconde moitié du siècle, proche de Moulay Hassan et à la tête du petit parti des Libéraux indépendants<sup>2264</sup> ; d'abord ministre d'État sans portefeuille, il obtient après l'indépendance le ministère de la Défense. Enfin, notons aussi la présence du Dr Léon Benzaquen<sup>2265</sup>, ministre issu de la communauté juive, à qui un poste est réservé pour envoyer un message engageant aux Juifs marocains tentés par l'exil. Le gouvernement, selon le Palais, ne doit pas seulement illustrer une unité partisane ; il doit aussi refléter la diversité communautaire du Maroc (Arabes, Berbères, Juifs), là où l'Istiqlal ne souhaite nommer que des partisans du nationalisme arabe.

---

<sup>2262</sup> Dahir du 7 décembre 1955 (22 rebia II 1375) relatif à la constitution du gouvernement, BO n° 2252, 23 décembre 1955 ; Notices biographiques des ministres marocains, CADLC, 24QO-29 ; les pouvoirs du président du Conseil sont définis par un dahir du 13 janvier 1956, BO n° 2255, 13 janvier 1955.

<sup>2263</sup> Voir Partie II.

<sup>2264</sup> Ahmed « Reda » Guedira est issu de la tribu berbère des Haha (dans le Souss) ; après des études françaises, notamment en droit à Paris, il devient directeur de l'imprimerie royale en 1947, poste stratégique pour la diffusion de la pensée du sultan. Mohammed « Rachid » Mouline est son ami intime depuis les années 1930, au point d'avoir intégré en hommage dans leur nom le prénom et le nom de l'intellectuel panislamique Rašīd Riḍā. Les deux hommes ont construit leur carrière ensemble. Avocat à Rabat, Ahmed Guedira s'oppose à la destitution de Mohammed V et milite pour son retour, ce qui lui vaut un poste de ministre d'État en décembre 1955, au moment où M. R. Mouline et lui fondent leur parti. Il entame alors une longue carrière ministérielle (et au sein du cabinet royal), favorisée par sa proximité avec le prince puis roi Hassan II. J. EL ADNANI, « Guedira Ahmed Reda », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques*, Rabat, Université Mohammed V, 2015, p. 340. « Fiche biographique de M. Ahmed Reda Guedira, conseiller au Cabinet royal », 18 avril 1985, CADN, 558PO/1-16.

<sup>2265</sup> Léon Benzaquen (Liyūn b. Zākīn, 1901-1977) est une figure importante de la communauté juive. Il la représentait déjà lors des entretiens d'Aix-les-Bains. Il est ministre des PTT dans les deux gouvernements Bekkai. Par la suite, dans les gouvernements dominés par l'Istiqlal, il n'y a plus de ministre juif. Louis Gravier, « Sept membres du gouvernement ont assisté aux obsèques du Dr Benzaquen, ancien ministre juif », *Le Monde*, 10 août 1977.

Les deux principaux partis se partagent le reste du gouvernement. Le PDI (6 postes), relativement faible, est de toute évidence incorporé pour faire contrepoids à l'Istiqlal. Son meneur Mohamed Hassan Ouazzani, militant nationaliste de la première heure, n'en fait pas partie, au contraire de son cousin l'avocat Thami Ouazzani (al-Tihāmī al-Wazzānī, 1927-2013) qui devient ministre de la Production industrielle et des Mines<sup>2266</sup>. Le principal représentant du parti est Mohamed Cherkaoui (Muḥammad al-Šarqāwī, 1921-2022), ministre d'État. Chérifien issu d'une riche famille, formé au droit en France, il a signé le manifeste de l'Indépendance et participé aux manifestations de janvier 1944 ; membre du PDI depuis 1951, il a milité à l'ONU durant l'exil du sultan puis participé à la conférence d'Aix-les-Bains, creuset du gouvernement indépendant<sup>2267</sup>. Abdelkader Benjelloun ('Abd al-Qādir b. Ğallūn, 1908-1992), ministre des Finances, est une autre figure de poids, qui comme M. Cherkaoui se rapproche progressivement du Palais. Il s'est engagé au début des années 1934 contre le dahir berbère, ce qui lui a permis de tisser des liens avec Ahmed Balafrej ou Mekki Naciri ; avocat, il a souvent défendu la cause des nationalistes et a dû s'exiler à Paris en 1953, alors qu'il était secrétaire général du PDI ; il connaît bien Si Bekkai également<sup>2268</sup>. Le parcours de ces figures du PDI invite à nuancer l'opposition entre ce parti et l'Istiqlal, car plusieurs d'entre eux ont milité dans le second avant de rejoindre le premier ; les réseaux, intérêts personnels et relations interpersonnelles comptent autant que les idées.

L'Istiqlal doit donc se contenter de 9 postes ministériels, bloc politique le plus important, mais en deçà de ce que le parti avait espéré. Il accepte d'intégrer le gouvernement à l'issue de son grand congrès qui se tient début décembre, mais ses membres qui y participent ne sont pas ses meneurs : ni Mehdi Ben Barka, ni Allal el-Fassi, même si son cousin Mohammed el-Fassi, grand savant que le sultan écoute depuis longtemps<sup>2269</sup>, devient ministre de l'Instruction publique. Les deux principales figures istiqlaliennes au sein du gouvernement sont Abderrahim Bouabid, ministre d'État (voir plus bas) et Ahmed Lyazidi, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme. Ce dernier, ancien élève du collège Moulay Youssef puis de Dar el-Beïda à Meknès, était lieutenant spahi dans l'armée française jusqu'en 1941 avant de se reconvertir

---

<sup>2266</sup> Avocat formé en France, il a milité jusqu'en 1950 au parti de l'Istiqlal avant d'en être exclu en raison de ses sympathies communistes ; il a ensuite adhéré au PDI. Jeune, il est influent dans les milieux étudiants. Fiche biographie sur « Thami ben Moulay Driss El Ouazzani », 1956, CADN, 558PO/1-17.

<sup>2267</sup> J. EL ADNANI, « Cherkaoui Mohammed », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques, op. cit.*, p. 240.

<sup>2268</sup> Notice biographique, CADLC, 24QO-841 ; Direction générale de l'Intérieur, « fiche de renseignements concernant Abdelkader Ould Jbina Ben Jelloun », 21 août 1955, CADLC, 24QO-29.

<sup>2269</sup> Voir parties 1 et 2.

dans les affaires (les assurances La Royale marocaine notamment). Membre actif du Conseil du gouvernement, il est en résidence surveillée entre décembre 1952 et 1954<sup>2270</sup>.



**Ill. n° 26 Présentation du premier gouvernement Bekkai au roi, 7 décembre 1955**

*Le roi est entouré de ses deux fils, debout. Si Bekkai est debout, en blanc  
CADN, Fonds Belin, n° 56 099*

Issus des classes favorisées, souvent de la grande bourgeoisie urbaine, ces nouveaux ministres relativement jeunes ont des parcours proches, de leur éducation maroco-française à leur engagement militant débuté dans les années 1930 ou vers 1944, et qui leur a valu l'emprisonnement ou l'exil entre 1952 et 1955. Ces trois groupes illustrent la diversité du nationalisme marocain, qui ne peut se résumer à l'Istiqlal, ni même aux partis politiques, ainsi que les liens personnels qui unissent ou opposent cette nouvelle classe politique et dirigeante. Le

<sup>2270</sup> Ahmed Lyazidi (1904- ?) ne doit pas être confondu avec son frère Mohammed (1902-1990). Ce dernier, marié à la sœur d'Omar ben Abdeljalil est un militant nationaliste actif dans les années 1930. Il est responsable de l'organisation de manifestations contre le dahir berbère. Son engagement lui vaut de nombreuses arrestations et mises en résidence surveillée (1930-1932, 1937-1941, 1953-1954). Il est probable qu'il ait joué un rôle dans certaines organisations de résistance et actions terroristes. En 1958, il dirige le journal de l'Istiqlal. Direction de l'Intérieur, « fiche de renseignements concernant Mohamed Lyazidi », 21 août 1955, CADLC, 24QO-29.

gouvernement est leur chasse gardée, et beaucoup entament une longue, mais discontinue carrière ministérielle.

Comme le montre la déclaration ministérielle qui suit l'investiture, adoptée après de longs débats pour parvenir à un consensus<sup>2271</sup>, ce premier gouvernement est conçu comme transitoire. Dans la continuité des discussions de La Celle-Saint-Cloud (6 novembre 1955) et du dernier discours du Trône, il doit conduire le Maroc à l'indépendance (dans l'interdépendance) et mettre en place les nouvelles structures politiques, les institutions et les libertés publiques. Mais Mohammed V est décidé à prendre son temps, car il sait que l'attente joue en sa faveur, et évite les revendications pressantes de l'Istiqlal. De la même façon que les nouvelles institutions politiques mettent du temps à se dessiner, à l'inverse du cadre administratif, il souhaite faire durer le fragile équilibre de ce gouvernement qui accorde une place confortable à ses alliés. Après la signature officielle de l'indépendance, la tendance est pourtant à l'accroissement du poids de l'Istiqlal au gouvernement. Le ministère des Affaires étrangères est confié à sa création à Ahmed Balafrej (secrétaire général du parti), tandis qu'en mai 1956 le fidèle L. Lyoussi est remplacé par Driss M'hammedi (Idrīs Muḥammadī, 1912-1969), jusqu'ici ministre d'État et figure majeure de l'Istiqlal, proche de M. Ben Barka<sup>2272</sup>. Le PDI se sent deux fois floué. Si une fragile unité nationale a prévalu bon gré mal gré et dans la violence jusqu'à l'été 1956, comme un état de grâce, les fissures ne cessent par la suite de s'approfondir au sein du gouvernement. Le déclencheur principal est l'annonce par Mohammed V le 3 août de la création prochaine d'une Assemblée nationale consultative, dans laquelle les partis doivent avoir leur place. La vie politique marocaine trouve une nouvelle institution pour se déployer, et avec elle ses tensions.

L'Istiqlal passe alors à l'offensive pour faire pression sur le Palais, en ciblant ses soutiens et notamment les deux autres composantes du gouvernement, contestant leur légitimité dans le champ politique. En se tenant à l'écart du gouvernement, Mehdi Ben Barka et Allal el-Fassi, ont conservé leur liberté de parole. Ils ne se privent pas de l'utiliser durant le mois d'août et le deuxième congrès du parti. Celui-ci se clôt, juste avant les commémorations de la « Révolution du roi et du peuple », par un grand discours d'Allal el-Fassi, doublé d'une résolution incisive qui exige un gouvernement homogène, entièrement istiqlalien, et menace le Palais

---

<sup>2271</sup> « Déclaration ministérielle du gouvernement marocain », 13 décembre 1955, CADLC, 24QO-29. Voir également le discours de Si Bekkai à la radio au soir du 13 décembre 1955, CADLC, 24QO-92.

<sup>2272</sup> Issu d'une famille pauvre fassie, il a une formation d'avocat et dépend du barreau de Fès. Il est en résidence surveillée de 1952 à 1954 après les émeutes de Casablanca. C'est une figure majeure de la politique marocaine après l'indépendance, d'abord proche de l'Istiqlal et de M. Ben Barka, avant de s'en écarter et de se rapprocher du Palais. L. Gravier, « Mort de M. Driss M'hammedi, ancien directeur général du cabinet royal », *Le Monde*, 11 mars 1969.

d'une démission collective des ministres du parti<sup>2273</sup>. L'Istiqlal a de façon évidente des prétentions de parti unique<sup>2274</sup>. Le roi ne peut l'accepter, car il ne veut pas se retrouver isolé face à un seul parti. Le Palais et le gouvernement sont donc déstabilisés par cette menace de l'Istiqlal de passer dans l'opposition, où ses attaques seraient plus directes et virulentes. De plus, la vie politique marocaine ne s'est pas apaisée, loin de là, et perpétue la violence des premiers mois de l'année 1956. Le PDI, qui dispose d'une base de militants bien moindre, est menacé. Plusieurs de ses militants sont tués ou enlevés durant l'été ; ses principaux ministres, M. Cherkaoui, A. Benjelloun et A. Boutaleb ('Abd al-Hādī Būṭālib), sont sous le feu des critiques. Le parti, durant son conseil national qui se tient également en août, dénonce le « régime policier » qui, sous la houlette de l'Istiqlal, se mettrait en place dans le pays<sup>2275</sup>. Le président du Conseil Bekkai est également une cible facile, lui dont les détracteurs se plaisent à rappeler le passé militaire au service de la France ; il est contraint de se défendre dans plusieurs discours à la fin du mois d'août, dans lesquels il redit sa confiance en la France et sa volonté de maintenir un gouvernement d'union, tout en critiquant l'attitude de l'Istiqlal.

Pendant ce temps, l'ancien ministre L. Lyoussi agit comme un porte-parole du sultan auprès des populations berbères et tente de les mobiliser pour contrer l'Istiqlal. Il reçoit pour cela le soutien d'Abdelkrim, qui depuis Le Caire demande la dissolution des partis « *jusqu'au jour où le pays aura acquis son indépendance et sa souveraineté totale*<sup>2276</sup> », et fait figurer ses neveux aux côtés des fils Bekkai lors des meetings de L. Lyoussi dans la montagne berbère. Le roi lui-même reçoit l'un des fils du Rifain, porteur d'un message de son père. L'Istiqlal tente également de partir à la conquête des campagnes et montagnes berbères. Ce même mois de septembre, Allal el-Fassi effectue une tournée sur les traces de L. Lyoussi, lorsque sa voiture est prise pour cible et criblée de balles, alors qu'il se trouve à Boulemane (Moyen Atlas) sur le territoire des Aït Youssi<sup>2277</sup>... Le leader du parti en réchappe. Le lendemain 25 septembre, L. Lyoussi réunit 10 000 Berbères à quelques dizaines de kilomètres de là, tandis qu'Allal el-Fassi muscle encore plus son propre discours. Le 30 septembre à Rabat, terrain plus favorable, il exige la constitution d'un gouvernement homogène pour mettre fin à un gouvernement qui aurait été imposé par les Français et ne serait pas encore véritablement indépendant.

---

<sup>2273</sup> Motion adoptée par le Conseil national de l'Istiqlal, 19 août 1956 ; sur ce Conseil, télégramme de R. Lalouette, chargé d'affaires à l'ambassade de France, au ministère des Affaires étrangères, CADLC, 24QO-922.

<sup>2274</sup> J. LACOUTURE et S. LACOUTURE, *Le Maroc à l'épreuve*, Paris, Éditions du Seuil, 1958, p. 127.

<sup>2275</sup> Télégramme de l'ambassade de France au Maroc, au ministère des Affaires étrangères, au sujet du congrès du PDI, 22 août 1956, CADLC, 24QO-925.

<sup>2276</sup> « Situation politique au Maroc, septembre 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2277</sup> *Ibid.*



La vie politique marocaine n'est pas sereine, plusieurs mois après l'indépendance. Le roi hésite au milieu de cette agitation sur la conduite à tenir. Il ne souhaite pas une aggravation des tensions, puisqu'il réprimande Si Bekkai pour son offensif discours du 31 août (notamment parce que le président du Conseil y a évoqué une future « monarchie constitutionnelle »), mais il soutient discrètement l'action de L. Lyoussi. Il refuse également de répondre aux exigences de l'Istiqlal, et maintient un gouvernement scindé en deux. Mohammed V reprend la stratégie politique qui était déjà la sienne lors de son bras de fer avec la Résidence, et qui reste sa marque de fabrique après l'indépendance : se considérant comme le seul arbitre, il laisse durer les crises et les principaux dossiers jusqu'au moment où ils peuvent lui être le plus favorables. C'est la stratégie d'un fin politique, mais qui peut aussi être interprétée comme l'embarras d'un souverain qui peine à prendre des décisions et ne le fait jamais qu'à reculons. Mohammed V consulte longuement les partis, dont il reçoit les représentants les uns après les autres<sup>2278</sup>, mais aussi les Français à qui il conserve l'habitude de demander des conseils. Les confidences qu'il fait à l'ambassadeur A.-L. Dubois au début du mois de septembre 1956 nous renseignent sur les options qui s'offrent à lui, et montrent bien que la grande question que cache cette crise est la façon dont le Maroc nouvellement indépendant doit être gouverné. Mohammed V hésite, a un temps envisagé un improbable « directoire » réduit à quelques grandes figures qui aurait pris la place du gouvernement, puis un gouvernement dont il aurait pris la tête, avant de se résigner à un remaniement, qui porterait soit D. M'hammedi soit A. Bouabid à la présidence du Conseil<sup>2279</sup>, et finalement décide... de ne rien faire. Bien que paralysé pendant de longues semaines, le gouvernement Bekkai survit à l'été 1956, mais ne passe pas l'automne.

Contraint, comme il l'est souvent jusqu'à la fin de son règne, par un rapport de force qui ne se résout pas de lui-même, Mohammed V doit changer de gouvernement en octobre 1956, moins d'un an après son retour d'exil. Si un remaniement était dans l'air depuis plusieurs mois, c'est un événement de politique étrangère qui le précipite : l'arraisonnement par la France de l'avion marocain transportant cinq des plus importants chefs du FLN algérien, en route pour Tunis, où le roi, qui venait de les recevoir à Rabat, devait les rejoindre pour un sommet sur l'Algérie (voir *infra*). Leur arrestation par l'ancienne puissance coloniale provoque une grave crise entre les deux pays, avec de profondes conséquences sur la politique intérieure marocaine, qui conduisent Si Bekkai à proposer sa démission. La crise place l'Istiqlal en position de force,

---

<sup>2278</sup> Télégramme de R. Lalouette, chargé d'affaires, au ministère des Affaires étrangères français, 25 août 1956 ; Télégramme d'A.-L. Dubois, ambassadeur de France, au ministère des Affaires étrangères français, 27 août 1956, CADLC, 24QO-925.

<sup>2279</sup> Télégramme d'A.-L. Dubois, ambassadeur de France, au ministère des Affaires étrangères français, 6 septembre 1956, CADLC, 24QO-916.

qui y voit une confirmation de la pertinence de ses revendications et de son positionnement sur la question algérienne. Mais Mohammed V parvient à ne pas tout céder à l'Istiqlal. Il réussit tout d'abord à reconduire Si Bekkai, pourtant très contesté par le parti, à la présidence du Conseil et à maintenir plusieurs fidèles « indépendants »<sup>2280</sup>. Rachid Mouline (ministre d'État chargé de la fonction publique) rejoint son acolyte Ahmed Reda Guedira (qui passe du ministère de la Défense à l'Information et au Tourisme), tandis que M. Zeghari perd son poste de vice-président du Conseil, qui disparaît, pour devenir ministre de la Défense<sup>2281</sup>. Le principal changement est la sortie complète du PDI de l'équipe gouvernementale<sup>2282</sup>, à la grande satisfaction de l'Istiqlal qui obtient 11 des 16 postes : A. Balafrej est reconduit aux Affaires étrangères, D. M'hammedi à l'Intérieur, Mohammed el-Fassi à l'Éducation nationale, tandis qu'A. Bouabid, jusqu'ici ministre d'État sans portefeuille, obtient l'Économie. Le Parti n'a donc pas le gouvernement homogène qu'il souhaitait, mais contrôle la majorité des postes. À l'exception de Si Bekkai qui est fragilisé, les principaux rivaux du parti en sont exclus. Dans son discours à l'occasion de l'investiture de ce gouvernement, Mohammed V prend soin de remercier son prédécesseur pour les lourdes tâches accomplies, puis place très haut la barre des exigences pour son successeur<sup>2283</sup>. L'Istiqlal se contente du gouvernement ainsi formé. Solide, il se maintient un an et demi, ce qui en fait le gouvernement le plus long du règne indépendant de Mohammed V.

En l'absence de constitution, en l'absence également de toute élection dont les résultats auraient pu peser sur la composition du gouvernement, l'arbitrage du roi est donc la seule légitimité politique pleinement établie. Il ne peut décider seul et doit prendre en compte un rapport de force que l'Istiqlal n'hésite pas à lui rappeler. C'est dans cette situation de tensions et d'incertitude que se dessinent les institutions politiques marocaines à la suite de l'indépendance. Comme le montre le message d'Abdelkrim en septembre 1956, la grande interrogation à cette date est la place des partis dans le jeu politique, et de là celle du gouvernement : celui-ci doit-il être purement technocratique, aux ordres du Palais, ou bien le Palais peut-il lui permettre d'être politisé, aux mains des partis — du parti ? Avec le remaniement d'octobre 1956, le roi tranche,

---

<sup>2280</sup> Dahir du 28 octobre 1956 portant constitution du nouveau ministère, BO n° 2301, 30 novembre 1956.

<sup>2281</sup> Jusqu'en septembre 1957 ; il est alors remplacé par l'Istiqlalien A. Lyazidi, qui était jusqu'alors secrétaire d'État au Commerce et à l'Industrie.

<sup>2282</sup> Pour les apparences, Si Bekkai a proposé deux postes médiocres au PDI (contre six dans le gouvernement précédent), les forçant à refuser. Télégramme de l'ambassade de France au Maroc au ministère des Affaires étrangères, 27 octobre 1956, CADLC, 24QO-916.

<sup>2283</sup> « *En ce qui concerne le nouveau Gouvernement, les tâches qui l'attendent sont écrasantes. Il doit d'abord achever ce que le premier Gouvernement a commencé et il doit en particulier renforcer et consolider les bases de notre indépendance aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. [...] Le Gouvernement doit aussi s'attaquer à des problèmes vitaux pour le pays, à savoir les problèmes financiers et économiques, car il n'y a pas d'indépendance si l'économie n'est pas libérée.* » Allocution du sultan à l'occasion de l'investiture du nouveau gouvernement, 28 octobre 1956, CADLC, 24QO-916.

contraint et forcé, en faveur de la seconde option. Interdire à l'Istiqlal l'accès au gouvernement serait prendre le risque d'autres formes d'expression politique, en particulier violentes. L'agitation de septembre 1956 en milieu berbère puis les massacres de Meknès consécutifs au détournement de l'avion du FLN (voir plus loin) montrent que la tentation violente est toujours là ; la révolte d'Addi ou Bihi en janvier suivant, en soutien au Palais contre l'Istiqlal, doit aussi être replacée dans ce contexte. Ouvrir le gouvernement et autoriser un espace politique concurrentiel permet donc de juguler les oppositions dans un cadre contrôlé.

## 8.2 Contourner le gouvernement grâce aux pouvoirs démiurgiques de la monarchie

À l'exception de quelques ministres, le gouvernement ne peut apparaître dans ce contexte comme l'allié du sultan et du Palais. Même si les membres de l'Istiqlal ne critiquent jamais frontalement le Palais et le monarque, et s'efforcent au contraire de redire leur loyauté au monarque à chaque discours, ils sont bien ses adversaires politiques. Le seul rôle qu'ils souhaitent lui réserver est celui de monarque sacré, glorieux de sa résistance, mais qui règne sans gouverner et se tient donc au-dessus du jeu des partis sans intervenir. C'est le modèle d'une monarchie constitutionnelle européenne. De son côté, Mohammed V refuse de se restreindre à ce rôle qui était déjà le sien sous le Protectorat. Il est contraint d'accepter un gouvernement dont la composition ne lui convient pas et doit se résoudre à un jeu politique partisan, mais fait aussi tout pour le contourner. Pour cela, son arme principale est la même qu'avant 1953 : son pouvoir de nomination. Le bras de fer ne l'oppose plus à la Résidence, mais à l'Istiqlal qui souhaite imposer ses candidats aux postes politiques et administratifs.

Lors de la formation du nouveau gouvernement Bekkai en octobre 1956, la taille du gouvernement est réduite, probablement pour donner moins de prise à l'Istiqlal. Si certains postes étaient sans portefeuille et si d'autres fusionnent, il est un ministère qui disparaît purement et simplement : le ministère des Habous et des Affaires religieuses. Il faut attendre juin 1961, après la mort de Mohammed V, pour que ce ministère réapparaisse<sup>2284</sup>. Du point de vue du monarque, la religion relève de lui seul, commandeur des croyants, et ne peut être un ministère comme les autres, soumis à la concurrence politique. La religion doit être gérée par une

---

<sup>2284</sup> Il n'est pas surprenant qu'Allal el-Fassi, qui entre en juin 1961 pour la première fois dans un gouvernement, en soit alors le titulaire. Sa présence au gouvernement semblait impossible tant que Mohammed V était en vie.

administration non politisée et contrôlée par le Palais<sup>2285</sup>. Cette situation reproduit un autre schéma de la période coloniale : la monarchie souhaite préserver son pré carré religieux qui lui permet de se distinguer des autres acteurs politiques. Son contrôle sur le sujet s'est d'ailleurs accru, puisque l'administration religieuse marocaine n'est plus encadrée par la DACH.

Le Palais met également en place des institutions dans le but de contrebalancer le gouvernement et de déconcentrer le pouvoir. Le domaine sécuritaire en constitue un bon exemple<sup>2286</sup>. La création en mars 1956 de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN, *al-mudīriyya al-‘amma li-l-āmn al-waṭanī*), chargée de la police et des renseignements intérieurs, intervient quelques jours après la nomination de l'Istiqlalien D. M'hammedi à la tête du ministère de l'Intérieur. En théorie rattaché à lui, il est dans les faits indépendant<sup>2287</sup>. L'état-major militaire, avec à sa tête le prince, fait contrepoids au ministère de la Défense qui est peu puissant. Il perd encore en puissance en novembre 1957 lorsqu'est créé un Haut Comité de défense nationale présidé par le roi, alors que le ministère de la Défense vient de tomber aux mains de l'Istiqlalien A. Lyazidi<sup>2288</sup>. Enfin, le gouvernement dans son ensemble doit faire avec l'existence du Cabinet impérial puis royal, institué dès le retour d'exil. La logique est exactement la même qu'en 1948 et 1950, lorsque le sultan avait souhaité la constitution d'un cabinet pour gagner en poids politique face au Makhzen et à la Résidence générale. Ce Cabinet est composé d'hommes jeunes, formés au droit (en France le plus souvent), dont la plupart figuraient déjà dans l'éphémère cabinet du sultan en 1950, par exemple Messaoud Chiguer qui en est le directeur ou Ahmed Bennani, directeur du protocole<sup>2289</sup>. Tous sont par la suite nommés ministres, chaque fois que le monarque souhaite reprendre la main sur le gouvernement. Le parcours de Mohammed Aouad (Muḥammad 'Awād, 1922-2007) est typique. Né dans une famille bourgeoise de Salé, il a une formation d'instituteur et de juriste, et a été le secrétaire particulier de Moulay Hassan avant l'indépendance ; empêché de rejoindre le sultan et le prince qui le demandaient en exil, il a un temps été affecté à la Direction des Affaires chérifiennes ; à l'indépendance, il devient chef de cabinet du roi, puis ambassadeur à Madrid en avril 1957,

---

<sup>2285</sup> Il n'y a à ma connaissance aucun travail précis sur l'administration religieuse à cette période. Voir néanmoins les classiques toujours utiles C. GEERTZ, *Islam Observed. Religious Development in Morocco and Indonesia*, Chicago, University of Chicago Press, 1966 ; M. TOZY, *Monarchie et islam politique au Maroc, op. cit.*, 1998. M. ZEGHAL, *Les Islamistes marocains. Le défi à la monarchie*, Paris, La Découverte, 2005, p. 60.

<sup>2286</sup> B. BADIER, « De la police coloniale française à la police nationale marocaine... », *op. cit.*

<sup>2287</sup> Dahir du 5 chaoual 1375 (16 mai 1956) relatif à la Direction générale de la sûreté nationale, BO n° 2274, 25 mai 1956.

<sup>2288</sup> Le comité est également composé du prince, du président du conseil et des ministres concernés ; Dahir du 15 rebia II 1377 (3 novembre 1957) portant création auprès de S.M. le Roi d'un Haut comité de défense nationale, BO n° 2352, 22 novembre 1957.

<sup>2289</sup> Liste des membres du cabinet impérial, 1955 ou 1956, CADLC, 24QO-889. Sur ces hommes, voir leur biographie en Partie II, ainsi que leurs notices biographiques rédigées après l'indépendance par l'ambassade de France à l'occasion de la nomination de certains d'entre eux au gouvernement en mai 1958 : CADLC, 24QO-916.

brièvement ministre des PTT en 1958, avant un retour au cabinet comme directeur général<sup>2290</sup>. Comme ses collègues du Cabinet royal, il est membre de l'Istiqlal, mais est surtout fidèle au Palais. Cependant, même si les ministres istiqlaliens se plaignent régulièrement de son influence<sup>2291</sup>, le Cabinet ne fait pas le poids face au gouvernement.

En l'absence de constitution, le roi a des pouvoirs démiurgiques. Puisqu'il ne peut concentrer l'ensemble du pouvoir au sein du Palais, sa stratégie est celle de la dissémination des responsabilités, pour que le Palais soit celui qui continue d'en posséder le plus. Lorsqu'en octobre 1956 il est contraint d'accepter la constitution d'un gouvernement majoritairement istiqlalien, il répond en créant une institution inédite, qui ne se confond pas avec le Cabinet royal : le Conseil de la Couronne (*mağlis al-tāğ*), qui d'après I. W. Zartman permet au sultan de rester en contact avec les cercles traditionalistes<sup>2292</sup>. Les conseillers ont rang de ministres, ce qui permet de rééquilibrer de façon assez grossière le nombre de postes ministériels sans que l'Istiqlal ait son mot à dire. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le rôle de cette institution est flou : « *Les membres du conseil de la couronne seront consultés dans les affaires que Notre Majesté Chérifienne décidera de leur confier*<sup>2293</sup> », déclare le dahir qui l'établit. Ces conseillers, au nombre de trois seulement, sont des figures de poids. Le premier nom ne surprend pas, puisqu'il s'agit de l'infatigable Larbi el-Alaoui, vieux compagnon de route au profil inclassable : membre de la dynastie, réformiste et ouléma de premier plan, militant de l'indépendance, survivant du Makhzen et proche des milieux de gauche. Le deuxième conseiller permet de comprendre le rôle que le sultan souhaite donner au conseil, puisqu'il s'agit du caïd L. Lyoussi. Le troisième et dernier est Mohammed Mokhtar Soussi (Muḥammad al-Muḥtār al-Sūsī, fin XIX<sup>e</sup> siècle-1963), qui comme Larbi el-Alaoui est l'une des principales figures religieuses et intellectuelles du XX<sup>e</sup> siècle marocain, ainsi qu'une figure de l'identité berbère, comme L. Lyoussi. Issu d'une tribu installée près de Tiznit, dans le Sud, et d'une confrérie soufie, Mohammed Mokhtar Soussi est un enseignant, un ouléma, un poète et un militant nationaliste qui a eu maille à partir avec les autorités françaises (il est en résidence surveillée de 1937 à 1942, puis en 1953-1954) et

---

<sup>2290</sup> Il est par la suite le premier ambassadeur du Maroc en Algérie, avant de poursuivre une longue carrière ministérielle et administrative au service de la dynastie. J. EL ADNANI, « Aouad Mohammed », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques, op. cit.*, p. 40. Parmi les membres de ce cabinet, Mohammed Kebbaj (né en 1929), qui a laissé dans sa biographie de Mohammed V un témoignage de son expérience : M. T. QABBAĞ, *Muḥammad al-ḥāmis : sīra wa-dīkrā [Mohammed V : vie et mémoire]*, Rabat, Manšūrāt Dīfāf, 2014, p. 319.

<sup>2291</sup> SDECE, Note de renseignements sur le « mécontentement des ministres marocains », 13 mai 1957, CADLC, 24QO-916 ; télégramme de R. Lalouette, chargé d'affaires, au ministère des Affaires étrangères, 24 mai 1957, CADLC, 24QO-880.

<sup>2292</sup> I. W. ZARTMAN, *Destiny of a dynasty, op. cit.*, p. 55. Discours du monarque pour l'investiture du Conseil de la Couronne, 29 octobre 1956, dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance, op. cit.*, p. 91 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956), op. cit.*, p. 279.

<sup>2293</sup> Dahir du 23 rebia I 1376 (28 octobre 1956) portant création d'un conseil de la couronne auprès de Sa Majesté Chérifienne, BO n° 2303, 14 décembre 1956.

avec le Glaoui, au point de devoir fuir Marrakech<sup>2294</sup>. Il a été le seul titulaire dans le premier gouvernement Bekkai du ministère des Habous et des Affaires religieuses. Lorsque ce ministère disparaît, il intègre donc le tout nouveau Conseil de la Couronne, puis en 1958 se voit confier la présidence de la commission d'enquête pour l'épuration, dont il a déjà été question. Mohammed Mokhtar Soussi est proche de l'Istiqlal, sans être au cœur du parti. Caïd et oulémas, bien loin du profil des principales figures istiqlaliennes, ces trois conseillers de la Couronne ont en commun d'être des vieux sages formés à l'ancienne, ancrés depuis longtemps dans le paysage marocain sans être des hommes de parti. Toutefois, ce Conseil trouve difficilement sa place au sein des institutions, notamment entre le Conseil royal et le gouvernement. Le souverain ne parvient pas à en faire un contrepoids au gouvernement, et l'institution périclité en 1958, pour disparaître deux ans plus tard, devenue inutile.

### 8.3 Retarder la démocratisation

Dans les premières années de l'indépendance, et en vérité jusqu'à la première constitution en 1962, l'État marocain se cherche. Sa nature monarchique ne fait pas de doute et aucun acteur politique ne remet publiquement en cause l'existence de la monarchie. Mais quelle forme doit-elle prendre ? Deux visions s'opposent. D'un côté le Palais craint les partis et le débat public, et penche pour une monarchie puissante cumulant les principaux pouvoirs (en les déléguant). Bien consciente que le pays ne peut se gouverner seul, le Palais privilégie une monarchie conseillée, c'est-à-dire entourée d'institutions de son choix, des conseils, sur le modèle traditionnel de la *šūrā*, la consultation<sup>2295</sup>. À l'inverse, l'Istiqlal, parti le plus puissant, souhaite une monarchie enfermée dans une constitution, limitée à des fonctions symboliques et qui laisse aux partis (ou plutôt au parti unique) la gestion de l'État<sup>2296</sup>. Ce dernier ne peut se contenter d'institutions consultatives, mais doit s'appuyer sur une démocratisation, ce qui implique la tenue d'élections et la mise en place d'une Assemblée constituante, représentative de la nation marocaine ; deux hypothèses qui effraient le Palais. Les institutions marocaines de transition,

---

<sup>2294</sup> A. BOUKOUS, « Mohammed Mokhtar Soussi. Figure emblématique de la différence », *NAQD*, vol. 11, n° 1, NAQD, 1998, p. 101-118.

<sup>2295</sup> B. LEWIS, « *Mashwara* », *EP*, Brill, en ligne.

<sup>2296</sup> Sur l'histoire de la pensée démocratique et constitutionnelle au Maroc, voir les travaux de Nabil Mouline : « Une siba urbaine ? les prémices d'un mouvement constitutionnel au Maroc (1901-1961) », Conférence de l'IISMM, 1<sup>er</sup> février 2022 ; N. MOULINE, *Fikrat al-dustūr fi al-Mağrib, wata'iq wa-nuṣūṣ (1901-2011) [La pensée constitutionnelle au Maroc, textes et documents (1901-2011)]*, Tel Quel, Tafra, Centre Jacques Berque, 2017.

au sortir de l'Indépendance, naissent du bras de fer entre ces deux visions de l'État et de la monarchie.

Mohammed V n'est pas un démocrate convaincu. Il redoute l'expression populaire, d'autant plus si elle doit être canalisée par des partis. Comme pour l'idée d'indépendance, sa position à l'égard de la démocratie n'est pas stable dans le temps. Dans les années 1930, la possibilité d'une expression démocratique lui semblait d'une grande incongruité, lui dont le cadre mental et politique était celui du sultanat dont il a hérité et qui n'est lié qu'à ses élites. Le résident général H. Ponsot rapportait ses propos en 1936 : « *Sa Majesté ne se dissimule pas que, le temps passant, le Maroc évoluant, une représentation populaire deviendra un jour ou l'autre inévitable. Cette institution, contraire à la tradition marocaine et qui risquerait de porter atteinte au prestige du Souverain, il n'y a pas avantage à en hâter l'avènement*<sup>2297</sup>. » Par la suite, Mohammed V a évolué très lentement sur le sujet de la démocratie. Dans une première phase de son opposition avec la Résidence générale, jusqu'en 1950-1951, il se contentait de réclamer des réformes politiques précises dans le cadre du Protectorat, sans esquisser un éventuel régime politique post-indépendance. S'il lui arrivait parfois d'évoquer des avancées démocratiques, il faisait surtout référence à de grands principes, aux droits et aux libertés, plus qu'à un régime politique démocratique. Ainsi dans une lettre au président V. Auriol en décembre 1947 :

*[...] On assure que Nous aspirons au pouvoir absolu, que Nous sommes opposé au principe de la démocratie. La vérité est que les réformes qui Nous ont été soumises ne comportent précisément pas toujours cet esprit démocratique auquel Nous aspirons, car Nous avons déclaré en toutes occasions que Nous désirons fermement octroyer à Nos sujets tous les droits et toutes les libertés, à la seule condition qu'il soit réel et que la totalité de Notre peuple puisse en tirer avantage et profit*<sup>2298</sup>.

Dans la deuxième phase de son engagement contre la colonisation, plus intense et qui conduit directement à sa disposition, l'adjectif « démocratique » est devenu plus fréquent dans son vocabulaire. Dans le mémoire qu'il a fait parvenir au résident général Guillaume en mars 1952, Mohammed ben Youssef exprimait le souhait de mettre en place au Maroc de « *véritables institutions démocratiques garantissant le droit des individus et des collectivités*<sup>2299</sup>. » Ce désir, plusieurs fois exprimé jusqu'en août 1953, visait principalement à contrer le narratif colonial selon lequel il viserait une monarchie absolue, du fait du supposé penchant despotique de tout pouvoir musulman.

---

<sup>2297</sup> Le sultan critiquait alors la prise de position de certains représentants français au Conseil de gouvernement, qui réclamaient la constitution d'une assemblée élue pour les Français du Maroc, ce qui aurait été contraire au traité de Fès. Le sultan poursuivait ainsi : « *En tout cas, le jour où [une représentation populaire] apparaîtra indispensable, elle devra être conçue comme la représentation de toute la population marocaine, qui comprend une grande majorité de musulmans.* » Note de H. Ponsot, 18 février 1936, CADLC, 143PAAP-428.

<sup>2298</sup> Lettre du sultan au président de la République Vincent Auriol, 3 décembre 1947, CADLC, 24QO-15, f° 144.

<sup>2299</sup> Traduction du mémoire du sultan pour le résident général Guillaume, 14 mars 1952, CADLC, 24QO-16.

Il faut attendre son retour d'exil pour que ce projet démocratique prenne forme. Dans la continuité des déclarations de La-Celle-Saint-Cloud, Mohammed V annonce la création prochaine « *d'institutions démocratiques issues d'élections libres, fondées sur le principe de la séparation des pouvoirs, dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle [malakiyya dustūriyya]*<sup>2300</sup>. » Les mois qui suivent montrent cependant toute la gêne de la monarchie face à ce projet, qui ressemble plus à une promesse faite aux nationalistes ou aux observateurs internationaux qu'à un véritable désir institutionnel. De fait, l'idée d'une monarchie constitutionnelle démocratique ne correspond en aucune façon à la conception que le Palais se fait de son avenir. Si elle ne se conçoit pas comme une monarchie absolue, la monarchie marocaine estime n'avoir de comptes à rendre à personne, et souhaite continuer à régner tout en gouvernant. L'Is-tiqlāl, au contraire, souhaite une monarchie constitutionnelle sur le modèle européen, où tout pouvoir effectif serait ôté au souverain. Cette perte de pouvoir n'est pas concevable pour le Palais, que la lutte pour l'indépendance a grandement fragilisé. La mise en place d'un gouvernement, dont le contrôle lui échappe progressivement, a déjà mis à mal son pouvoir exécutif. La création d'une institution représentative, comme une assemblée, reviendrait à concéder son pouvoir législatif. Par ailleurs, et j'y reviendrai, la nature de la monarchie marocaine est au même moment en train de changer. Alors que le principe contractuel liant le trône et les élites, au fondement de la logique du sultanat, aurait pu servir de fondement à une démocratisation de la monarchie — le contrat aurait alors été entendu à l'ensemble de la population sans distinction —, c'est l'inverse qui se produit : la monarchie perd progressivement son caractère contractuel. Le Palais est donc pris entre une promesse de démocratisation et sa ferme intention de ne céder aucune parcelle de pouvoir.

De ce dilemme résulte la création de l'Assemblée nationale consultative (ANC)<sup>2301</sup>, annoncée par le sultan à la radio le 3 août 1956, au cours d'un été perçu par le Palais comme une phase de normalisation, de sortie de l'ambiance révolutionnaire et d'unification du territoire marocain : « *Ainsi sera réalisé, grâce à Dieu, l'un de nos plus chers désirs qui consiste à permettre à Notre peuple de prendre part à la direction et à la gestion des affaires du pays et à promouvoir une vie politique publique*<sup>2302</sup>. » Le discours du sultan promet beaucoup, mais il ne faut pas si tromper : l'assemblée est conçue comme une institution de transition, dont le terme

---

<sup>2300</sup> MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance, op. cit.*, p. 21 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956), op. cit.*, p. 13.

<sup>2301</sup> Sur cette institution, P. EBRARD, *L'Assemblée nationale consultative marocaine : 1956- 1959*, Casablanca, s. é., 1959 ; P. EBRARD, « L'assemblée nationale consultative marocaine », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 1, 1964, p. 35-79 ; I. W. ZARTMAN, *Destiny of a dynasty, op. cit.*, p. 43.

<sup>2302</sup> Allocution radiodiffusée du 3 août 1956, dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance, op. cit.*, p. 69 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956), op. cit.*, p. 219.



n'est pas fixé, et elle n'est pas élue, bien qu'elle soit chargée de « *fournir une expression aussi large que possible, dans les circonstances présentes, de l'opinion nationale*<sup>2303</sup> ». Ses attributions sont plus que limitées. Elle est consultée pour le budget, et « *sur toutes les questions, notamment d'ordre politique, économique et social, que [Sa] Majesté jugera utile de lui soumettre* ». Si elle peut formuler des avis et poser des questions au gouvernement, ce dernier n'est pas responsable devant elle. Par ailleurs, elle ne doit se réunir que pour deux sessions annuelles, sur convocation du souverain. L'ANC est conçue aujourd'hui comme l'ancêtre du Parlement institué par la Constitution de 1962<sup>2304</sup>. Elle apparaît surtout, dans ses attributions, comme la descendante du Conseil du gouvernement qui existait durant le Protectorat et conseillait deux fois par an le résident général, principalement sur des questions budgétaires. Il ne faut donc pas se tromper sur la nature de cette institution : ce n'est pas une représentation nationale et elle ne dispose pas du pouvoir législatif, qui reste au souverain ; elle n'est pas non plus constituante. Du point de vue du monarque, elle doit être un conseil de plus pour accompagner ses décisions. Son nom en arabe (*mağlis al-waṭanī al-īstiṣārī*) renvoie au principe de *ṣūrā* : le sultan souhaite s'entourer de conseillers privilégiés<sup>2305</sup>. L'un des buts principaux de cette nouvelle institution est bien entendu de contourner le gouvernement et donc l'Istiqlal<sup>2306</sup>.

Sa composition le confirme. Les 76 membres de l'ANC sont nommés par le souverain. Ils ne représentent pas des circonscriptions, mais des corps et groupes sociaux, comme au temps du Conseil du gouvernement. L'Istiqlal obtient 10 sièges et le PDI 6, plus 6 autres pour d'autres personnalités politiques, mais il y a aussi 37 représentants des organisations économiques et sociales (dont 10 pour le syndicat Union marocaine du travail, UMT), notamment les agriculteurs, les commerçants et les industriels ; et 17 autres représentants de corporations, les avocats, les médecins, les oulémas et un rabbin, pour rappeler la marocanité de la communauté juive. Un certain nombre des représentants est nommé directement par le roi, sans consultation. Le reste est aussi désigné par lui, mais à partir d'une liste proposée par les partis et les corporations et contenant deux fois plus de noms que de places. Tout est fait pour minimiser l'influence des partis. La monarchie est d'ailleurs passée en force pour créer l'ANC, tant l'opposition de

---

<sup>2303</sup> Art. 1, dahir du 25 hijra 1375 (3 août 1956) portant institution d'un Conseil national consultatif auprès de Sa Majesté, BO n° 2286, 17 août 1956.

<sup>2304</sup> « *Al-barlamān al-mağribī, ma 'ālim al-dākira* – le Parlement marocain, jalons de la mémoire », livret d'exposition (10 juin – 15 novembre 2021), Archives du Maroc, 2021.

<sup>2305</sup> Règlement intérieur (*qānūn dāhīlī*) de l'ANC, 1957, AM, 15Z-1.

<sup>2306</sup> Le prince Hassan le confirme à l'ambassadeur français ; télégramme d'A.-L. Dubois au ministère des Affaires étrangères, 3 août 1956, CADLC, 24QO-921.

l'Istiqlal qui espérait une véritable assemblée était forte<sup>2307</sup>. La création de l'ANC peut donc être considérée comme une démocratisation à reculons.

Cependant, la monarchie perd très rapidement la main sur cette assemblée. C'est l'annonce de sa création qui ouvre en août 1956 la première crise politique du Maroc indépendant et conduit à la domination de l'Istiqlal au sein du gouvernement. Au moment de l'inauguration de l'ANC en novembre suivant, le contexte politique a changé et permet au parti de mener une offensive au sein de la nouvelle institution, qui en ressort beaucoup plus politisée que ce que la monarchie aurait souhaité. Parmi ses membres nommés, assez peu de noms très connus ou de nationalistes de premier plan, même s'il faut tout de même noter Mehdi Ben Barka, Mahjoub ben Seddik, le secrétaire général de l'UMT, ou quelques vétérans nationalistes dont Mekki Naciri, leader du Parti de l'Unité (zone nord)<sup>2308</sup>. Aucune grande figure du PDI n'est présente. Les membres sont pour certains issus de la bourgeoisie urbaine et arabe, et l'on y retrouve plusieurs représentants de grandes familles, plusieurs Sbihi de Salé, des Bennani, et des chérifiens, dont des Alaouites. Si l'on excepte quelques figures, comme le fils du caïd Layadi (tribu arabe des Rehamnas), le monde rural et berbère est absent. Le déséquilibre territorial est flagrant, au profit des grandes villes et en particulier de Casablanca, bastion de l'Istiqlal. Le parti, qui au même moment a pris l'ascendant sur le gouvernement, a donc réussi à contourner des règles faites pour limiter son influence. Selon un rapport français, les affiliés à l'Istiqlal représenteraient 55 membres sur 76<sup>2309</sup>. La puissance du parti au sein de l'Assemblée est confirmée lors de la première session en novembre 1956, puisque Mehdi Ben Barka en est élu président et Mahjoub ben Seddik vice-président, soit deux personnalités politiques parmi les plus à gauche du pays<sup>2310</sup>.

Mehdi Ben Barka (al-Mahdī b. Barka, 1920-1965) est aussi l'une des personnalités politiques du Maroc contemporain les plus connues. Au moins autant d'ouvrages lui ont été consacrés qu'à Mohammed V, même si son meurtre à Paris au début du règne de Hassan II a avant tout retenu l'attention<sup>2311</sup>. Né à Rabat dans une famille modeste, Mehdi Ben Barka associe un brillant parcours universitaire, puisqu'il est agrégé de mathématiques et enseignant, à un

---

<sup>2307</sup> Télégramme de R. Lalouette, chargé d'affaires à l'ambassade de France, au ministère des Affaires étrangères français, 6 août 1956, CADLC, 24Q0-921.

<sup>2308</sup> Pour une liste complète et détaillée, Dahir du 15 rebia I 1376 (20 octobre 1956) portant nomination des membres du conseil national consultatif auprès de S.M. le Sultan, BO n° 2304, 21 décembre 1956.

<sup>2309</sup> Lettre de R. Lalouette, chargé d'affaires à l'ambassade de France, à M. Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 24 novembre 1956, CADLC, 24Q0-921.

<sup>2310</sup> M. Ben Barka est élu au premier tour avec 57 voix, soit celles de l'Istiqlal, contre 15 pour l'indépendant Abdellatif Sbihi, proche du palais.

<sup>2311</sup> C'est un homme « dont la mort a totalement occulté la vie », selon Z. DAUD et M. MONJIB, *Ben Barka, une vie, une mort*, Paris, Michelon, 2000, p. 7. Les écrits sur le personnage et sa carrière sont la plupart par du temps hagiographiques et animés par une fascination pour ses actions. M. BEN BARKA, *Écrits politiques, 1957-1965*, Paris, Syllepse, 1999.

militantisme précoce. Il fait partie des signataires du Manifeste de l'Indépendance et est pour cette raison emprisonné pendant plusieurs mois. Il est de nouveau arrêté en février 1951 et placé en résidence surveillée jusqu'en 1954. M. Ben Barka est une figure importante des rencontres d'Aix-les-Bains et émerge comme l'une des figures majeures de l'Istiqlal, dont il incarne l'aile gauche, d'inspiration socialiste et internationaliste. Le roi se méfie de lui, de la même façon que les Français l'ont toujours redouté. Préférant conserver sa liberté politique, M. Ben Barka refuse d'entrer au gouvernement et tente de faire entendre une voie divergente depuis le perchoir de son Assemblée. C'est une figure clivante, au sein même de son propre parti, où il fait de l'ombre aux meneurs historiques comme A. Balafrej ou A. el-Fassi. Mahjoub ben Seddik (al-Mahjūb b. al-Ṣiddīq, 1922-2010), premier syndicaliste du Maroc, est quant à lui plus en retrait. Cheminot, d'abord rattaché à la CGT et emprisonné en 1952 en raison de ses engagements, il fonde l'Union marocaine du Travail (UMT) en mars 1955, syndicat qui devient un acteur social et politique central à l'indépendance<sup>2312</sup>. Il est également membre de l'Istiqlal, et sous ces deux casquettes est élu vice-président de l'ANC. Ce sont donc deux visions de l'avenir politique du pays qui s'affrontent, d'un côté celle de la monarchie, de l'autre celle de l'Istiqlal, et notamment de sa fraction la plus à gauche, c'est-à-dire la moins attachée à la monarchie<sup>2313</sup>.

L'ouverture de la toute première session de l'ANC, le 12 novembre 1956, se fait le jour où le Maroc entre à l'ONU, peu avant le premier anniversaire du retour du roi et la fête du trône, une période dense en commémorations qui permet d'associer dans les esprits l'ANC au souverain. À cette occasion, le roi, accompagné de ses deux fils, prononce un grand discours dans lequel il fixe de grands objectifs au Maroc [**Annexe III.8**]. Mohammed V annonce vouloir « *promouvoir une véritable vie représentative permettant au peuple de gérer les affaires publiques dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle garantissant la liberté, l'égalité et la justice pour les individus et les collectivités*<sup>2314</sup> ». Il promet une « *démocratie authentiquement nationale* » dans l'esprit du Coran, annonce que les membres de l'Assemblée seront à l'avenir élus — ce qui n'intervient jamais sous son règne — et la création prochaine

---

<sup>2312</sup> R. GALLISSOT, « Ben Seddik Mahjoub », dans A. Ayache, R. Gallissot, G. Oved (dir.) *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, Maghreb – Maroc, des origines à 1956*, Collection Jean Maitron, Paris, les Éditions ouvrières, 1998, p. 64-68 ; J. EL ADNANI, « Ben Seddik Mahjoub », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques, op. cit.*, p. 185 ; Lettre d'A. Parodi, ambassadeur de France, au ministre des Affaires étrangères M. Couve de Murville, au sujet « d'une rencontre entre représentants du patronat français du Maroc et leaders de la gauche marocaine, 26 mars 1959, CADLC, 24QO-954.

<sup>2313</sup> Sur ces deux « conceptions concurrentielles », voir M. KHARCHICH, « L'expérience parlementaire (1963-1965) et la transition politique au Maroc », *Revista de Historia Actual*, vol. 2, n° 2, 2004, p. 93-99.

<sup>2314</sup> « Discours prononcé par S. M. le Roi le 12 novembre 1956, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la première session de l'Assemblée Nationale Consultative à Rabat », dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance, op. cit.*, p. 93 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956), op. cit.*, p. 283.

d'assemblées locales<sup>2315</sup>, sans préciser de calendrier pour aucun de ces deux objectifs. Leur réalisation est renvoyée à un avenir incertain, car les Marocains ne disposeraient pas encore, selon le souverain, de la maturité politique nécessaire. Le roi pense l'ensemble « *par étapes pour asseoir la démocratie [qu'il veut] instaurer sur les bases de la maturité politique, de l'éducation civique et de la promotion sociale* ». Mohammed V considère donc que la démocratie doit être octroyée par le pouvoir monarchique, par en haut. La position de M. Ben Barka est plus intransigeante. La démocratie ne doit pas être concédée et des élections doivent être organisées au plus vite. Son discours du 16 novembre 1956, auquel le sultan assiste, donne le ton : « *Nous n'épargnerons aucun effort pour exprimer le point de vue de la Nation, par des vœux et des observations qui devront être pris en considération à l'heure des décisions, étant donné que l'art de gouverner n'est que le moyen de mettre en application la volonté des peuples et de matérialiser leurs aspirations*<sup>2316</sup>. »

Sous le regard de l'ONU et des puissances occidentales, des élections paraissent un passage obligé, réclamé par l'Istiqlal. Si aucune élection, à aucun échelon, ne se déroule au Maroc avant 1960, c'est-à-dire avant que le Palais ne soit certain d'être en position de force, c'est parce que la monarchie et l'instabilité politique (et sécuritaire) du Maroc s'y sont opposées. Il y a certes des problèmes techniques difficiles à surmonter, comme l'absence d'état civil et donc de listes électorales potentielles, ou la difficulté d'élaborer une loi électorale (qui peut voter ? selon quelles modalités ?)<sup>2317</sup>. Mais les réticences du pouvoir sont plus profondes. En plus d'être incongrues du point de vue des formes politiques héritées, des élections trop précoces risqueraient d'acter la puissance de l'Istiqlal, seul parti véritablement structuré et déployé dans les villes et une partie des campagnes. Or, la monarchie profite de l'incertitude qui découle de l'absence d'expression populaire. Le rapport de force politique se joue au sein des institutions progressivement construites, et non dans les urnes. Le Palais est néanmoins contraint de promettre des élections prochaines, qui ne pourront être que locales. Aucune élection législative n'est promise, puisqu'il n'y a pas de pouvoir législatif hors du monarque. En 1957 sont établis des groupes de réflexion afin d'élaborer une loi électorale, mais celle-ci est pilotée par le ministre de l'Intérieur D. M'hammedi. Du fait de la mainmise de l'Istiqlal sur ce ministère, les

---

<sup>2315</sup> Assemblées qui étaient l'un des derniers projets du Protectorat avant de décider le retour du sultan.

<sup>2316</sup> Discours du président de l'ANC M. Ben Barka pour la commémoration du « jour anniversaire de la Renaissance nationale », 16 novembre 1956, CADLC, 24QO-921.

<sup>2317</sup> Pour sa loi électorale, le Maroc fait appel à deux grands juristes français, Maurice Duverger et André de Laubadère. Tous les deux sont de bons connaisseurs de la politique marocaine. Le premier fait partie des libéraux français engagés pour le Maroc en 1953. Le second a enseigné le droit au prince Hassan et a écrit sur le Maroc : A. de LAUBADERE, *Les Réformes des pouvoirs publics au Maroc*, op. cit.. « Situation politique au Maroc, octobre 1957 », CADLC, 24QO-956 ; lettre de R. Lalouette, chargé d'affaires, à M. Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 3 juin 1957, CADLC, 24QO-916.

commissions de recensement pourraient être sous sa coupe. Par ailleurs, le parti insiste pour que soient exclus des listes les illettrés, ce qui favoriserait les jeunes, les urbains et ses propres soutiens, aux dépens notamment des populations rurales (et berbères). L'entourage du sultan s'oppose à ce projet<sup>2318</sup>, qui finit par être repoussé *sine die*. Ce qui arrange également l'Istiqlal, qui craint de ne pas obtenir suffisamment de soutien dans les campagnes. Comme un an plus tôt, Mohammed V se contente en novembre 1957 de promettre des élections et des assemblées locales pour l'année suivante<sup>2319</sup>, élections repoussées d'année en année.

L'absence d'élection explique la faiblesse politique de l'ANC, qui n'est qu'une institution éphémère. Elle ne se réunit que deux fois par an, principalement pour discuter du budget<sup>2320</sup>. Comme le prouvent ses archives, accessibles aux Archives du Maroc depuis 2023, ses contacts avec les différents ministères se limitent aux questions financières et juridiques, des domaines sur lesquels la monarchie accepte de concéder. Tout ce qui relève du régalien lui échappe en théorie, même si dans les faits certaines questions réussissent à être débattues par des voies détournées. L'ANC est une tribune, qui permet à des ministres comme A. Bouabid et A. Balafrej ou d'autres politiques comme M. Ben Barka de s'exprimer au pays tout entier et d'émerger comme des hommes politiques de premier plan<sup>2321</sup>. Le président de l'Assemblée, réélu deux années de suite, a une vision autoritaire de sa fonction, et essaye, sans succès, de transformer l'ANC en contre-pouvoir. En juin 1957, l'ANC vote par exemple la confiance au gouvernement, vote qui n'a aucune valeur mais qui sous-entend qu'un jour elle pourrait ne pas la voter<sup>2322</sup>. La veille, Mohammed V avait tenté de faire pression sur l'ANC et son président en y faisant irruption à l'improviste, suivi de son fils aîné, pour faire la leçon aux membres les plus critiques de l'assemblée : « *La critique doit être empreinte d'honnêteté, de bonne foi, de désintéressement. Nous avons mis en garde contre les critiques négatives qui n'aboutissent qu'à la confusion. Le pays a besoin d'union. [...] La démocratie n'est possible que si vous, les élites, faites preuves de maturité, de prévoyance et de lucidité*<sup>2323</sup>. » La monarchie refuse donc de concéder tout pouvoir réel à l'ANC, si bien que son rôle politique s'épuise progressivement.

---

<sup>2318</sup> « Situation politique au Maroc, juillet 1957 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2319</sup> Télégramme de l'ambassade de France au Maroc au ministère des Affaires étrangères français, 8 novembre 1956, CADLC, 24QO-921.

<sup>2320</sup> La transcription des débats est disponible aux Archives du Maroc, par exemple AM, 15Z-5 pour les sessions 1957-1958, ainsi que les discours prononcés par le roi et Mehdi Ben Barka.

<sup>2321</sup> Discours de M. Ben Barka pour l'ouverture de la seconde session de l'ANC, 7 novembre 1957, AM, 15Z-2 ; discours d'Abderrahim Bouabid devant l'ANC, 20 janvier 1959, dans *Assemblée nationale consultative, session 1958-1959*, disponible en AM, 15Z-5.

<sup>2322</sup> Motion de l'Assemblée nationale consultative, 11 juin 1957, CADLC, 24QO-21. L'ANC, en particulier son président M. Ben Barka, souhaiterait en effet obtenir plus de pouvoir, notamment que le gouvernement devienne responsable devant elle ; I. W. ZARTMAN, *Destiny of a dynasty, op. cit.*, p. 46.

<sup>2323</sup> « Situation politique au Maroc, juin 1957 », CADLC, 24QO-956.

Un coup fatal lui est porté par la scission de l'Istiqlal en 1959. Par la suite, rien ne la remplace jusqu'en 1963. Le plus intéressant avec l'ANC est donc son échec et sa disparition, qui permettent de mieux comprendre la difficile formation des institutions politiques du Maroc indépendant.

## 8.4 Donner des gages à la gauche marocaine ne suffit pas

Si l'on excepte la crise sécuritaire causée par la rébellion d'Addi ou Bihi en janvier, la première moitié de l'année 1957 correspond à une phase d'accalmie politique, puisque l'Istiqlal est parvenu à renforcer son influence au sein du gouvernement et à prendre en main l'ANC. Cela tient également à un changement de ton de la monarchie, dont le discours semble converger avec celui de l'Istiqlal, en particulier sur des questions sociales. Le contexte socio-économique est tout sauf engageant. Aux conséquences de l'indépendance, comme la déstabilisation des activités productives, la fuite des capitaux étrangers, la hausse brutale du chômage, s'ajoutent les conséquences d'un hiver très sec qui menace la sécurité alimentaire du Maroc. Le pays nouvellement indépendant fait également face à des difficultés de financement qui non seulement ralentissent les réformes prévues, mais contraignent le gouvernement à s'engager, dès décembre 1956, dans une politique d'austérité<sup>2324</sup>. Les célébrations du premier anniversaire de l'indépendance en mars 1957 se déroulent dans une ambiance morose, alors que la dépendance économique à la France est encore flagrante. Le gouvernement français débloque d'ailleurs en avril 1957 une aide spéciale pour aider le Maroc à faire face à une récolte qui s'annonce terrible<sup>2325</sup>.

Dans ce contexte, la voix des acteurs les plus à gauche de l'échiquier politique, l'aile gauche de l'Istiqlal (qui n'est pas la plus représentée au gouvernement) ou l'UMT, porte fortement auprès d'une partie de la population marocaine, en particulier urbaine. Mohammed V décide alors de s'engager sur la voie des réformes sociales, d'où un changement de ton très net, mais provisoire, dans le courant de l'année 1957. Le roi reprend à son compte certaines revendications de l'Istiqlal, par exemple sur l'épuration politique dans laquelle l'État ne s'engage qu'à partir du printemps 1957, sur l'évacuation des bases militaires françaises ou la

---

<sup>2324</sup> « Situation politique au Maroc, décembre 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2325</sup> « Situation politique au Maroc, avril 1957 », CADLC, 24QO-956 ; sur le maintien de liens économiques forts avec la France, D. NOIN, « L'évolution économique du Maroc », *L'Information Géographique*, vol. 23, n° 4, 1959, p. 139-143.

recupération des territoires du Sud<sup>2326</sup>. Mais c'est surtout dans le domaine social qu'il refuse de laisser un monopole à la gauche marocaine. Durant le mois de ramadan 1376, qui correspond au mois d'avril 1957, le roi et son fils prononcent plusieurs discours sur le chômage et les difficultés économiques du peuple marocain, qu'ils disent entendre. Le même mois est créée l'Entraide nationale (*al-ta'āwun al-waṭānī*), chargée de mettre en place un système de redistribution à destination des plus pauvres<sup>2327</sup>. L'organisation dépend du gouvernement et est présidée par la princesse Aïcha, qui avec ses sœurs doit incarner la tendance sociale de la monarchie. Le discours du 1<sup>er</sup> mai 1957 est l'un des plus engagés sur les questions sociales jamais prononcé par Mohammed V<sup>2328</sup>. Entouré de son gouvernement, des représentants des partis politiques et de l'UMT réunis à Casablanca, il s'exprime devant des délégations syndicales, dont les jeunes ouvrières de l'Istiqlal et les différentes organisations issues de la Résistance. En plus d'annoncer, une nouvelle fois, des réformes démocratiques et des élections locales prochaines, Mohammed V souhaite être entendu par la « classe ouvrière » (*al-ṭabaqa al-āmalā*), qu'il nomme aussi « prolétariat » (*al-ṭabaqa al-kādiḥa*), des expressions bien rares chez lui, et annonce un ensemble de mesures sociales : un régime de protection collective, des caisses nationales de prévoyance et la publication prochaine d'un Code du travail<sup>2329</sup>. Autant de réformes qui doivent permettre de défendre l'indépendance, qui doit aussi être économique et sociale.

L'une des mesures les plus spectaculaires est l'Opération Labours (*al-ḥarṭ*) mise en place à partir d'août 1957 dans l'optique d'une modernisation de l'agriculture marocaine<sup>2330</sup>. Face à l'urgence, l'option choisie est l'importation de tracteurs fournis aux paysans par l'État. Les autres aspects de la réforme agraire, moins immédiatement visibles comme la question des semences ou des engrais, sont conseillés par des agronomes français et des agronomes marocains formés en France, et qui sont nombreux dans les rangs des nationalistes. C'est sans doute

---

<sup>2326</sup> À cette date, M. Ben Barka appelle explicitement à une révolution économique et culturelle au Maroc, en prenant pour modèle la Turquie kemaliste, la Chine populaire et l'Égypte nationaliste. Il prend en revanche toujours garde de ne pas appeler à une révolution politique et à toujours réaffirmer son adhésion à la monarchie : « *Le secret de notre succès réside dans l'unité nationale, ce minerai que nous avons forgé dans une entente sans précédent entre notre peuple unifié au sein du Parti et son grand roi.* » « Nos responsabilités », conférence devant les cadres du parti de l'Istiqlal, théâtre municipal de Casablanca, 19 mai 1957, dans M. BEN BARKA, *Écrits politiques, 1957-1965, op. cit.*, p. 32.

<sup>2327</sup> Dahir du 26 ramadan 1376 (27 avril 1957) portant création de l'Entraide nationale, BO n° 2325, 17 mai 1957.

<sup>2328</sup> Discours du 1<sup>er</sup> mai 1957 pour la fête du Travail, Casablanca, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 2 (1956-1957), op. cit.*, p. 89. Pour des photographies des festivités, *Al-'Ahd al-ḡadīd*, 2 mai 1957. C'est seulement la deuxième fois, après 1956, que le monarque s'exprime à cette occasion. Discours du 1<sup>er</sup> mai 1956 à l'occasion de l'inauguration de la Bourse du Travail de Casablanca, dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance, op. cit.*, p. 99 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 1 (1955-1956), op. cit.*, p. 117.

<sup>2329</sup> Voir les dahirs sur les conventions collectives et les syndicats publiés dans le BO n° 2339, 23 août 1957.

<sup>2330</sup> « Appel de Sa Majesté aux paysans », MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 2 (1956-1957), op. cit.*, p. 167, ainsi que plusieurs autres discours sur le sujet (le 5 octobre, p. 217 ; le 16 octobre, p. 227 ; le 30 octobre, p. 247).

pour cette raison que l'accent a été d'abord mis sur l'agriculture et non sur l'industrie<sup>2331</sup>. La modernisation agricole prend directement la suite de celle tentée par l'ancien colonisateur avec les Secteurs de modernisation du paysannat (1945), remplacés en 1957 par des « Centres de travaux<sup>2332</sup> ». Pour lever les réticences des fellahs, un grand effort de publicité est fait. C'est d'ailleurs Mohammed V lui-même qui conduit le premier des 1 250 tracteurs fournis par l'État, lors d'une cérémonie qui réunit le gouvernement au grand complet le 16 octobre. Les clichés du roi sur plusieurs de ces tracteurs ont largement circulé et sont aujourd'hui une représentation célèbre du souverain. Les résultats de l'Opération Labours, reconduite chaque année, sont mitigés. En 1959, elle ne concerne que 282 000 ha, soit 6,3 % des terres cultivées du pays, et se limite à la partie nord de l'ancienne zone française du Protectorat<sup>2333</sup>. Elle ne concerne ni le Rif, ce qui accroît l'écart économique et le ressentiment entre les différentes régions, ni le reste du pays au sud de Casablanca, où la culture du blé, favorisée par les agronomes qui pilotent le projet, est alors plus difficile. Les résistances sont multiples, celles de fellahs dont beaucoup s'endettent, et celles de notabilités rurales puisque l'opération remet en cause les formes de domination sur la terre et les paysans. De nombreuses terres sont encore propriété de Français, puisque les plans de marocanisation de l'économie datent surtout des premières années de règne de Hassan II.

---

<sup>2331</sup> F. CLERC, « L'opération labour au Maroc. Bilan de trois campagnes », *Économie rurale*, vol. 48, n° 1, 1961, p. 27-43 ; O. BESSAOUD, « Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb : un processus inachevé », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 63, n° 4-4bis, 2016, p. 115-137.

<sup>2332</sup> J. LE COZ, « L'opération-labour au Maroc : tracteur et sous-développement », *Méditerranée*, vol. 2, n° 3, 1961, p. 3-34.

<sup>2333</sup> *Ibid.*





**Ill. n° 27 Mohammed V conduisant un tracteur dans le cadre de l'opération Labours, près de Had Kourt (au sud de Ouezzane), 16 octobre 1957**

*CADN, Fonds Belin, n° 65 580*

Le meilleur exemple de convergence calculée entre le Palais et le parti est la Route de l'Unité (*ṭarīq al-waḥda*), projet récupéré par la monarchie, mais dont l'idée revient à Mehdi Ben Barka. Depuis devenu un lieu de mémoire marocain, il consiste en la construction d'une route de 75 km entre les villages de Taounate et Ketana dans le Nord, à travers l'ancienne frontière entre les deux zones du Protectorat, dans une région où l'ALM a été très active fin 1955<sup>2334</sup>. Comme son nom l'indique, la Route doit symboliser l'unité nationale retrouvée. L'inspiration du projet est socialiste : c'est un chantier de la jeunesse né dans l'esprit de Mehdi Ben Berka, sans doute durant ses voyages dans des pays socialistes (Chine, Yougoslavie)<sup>2335</sup>. Initialement

---

<sup>2334</sup> Les sources françaises relativisent fortement la portée du projet : les trois mois que dure le projet auraient permis la construction d'une piste plutôt qu'une réelle route, et seul un tronçon aurait eu besoin de travaux, le reste étant constitué de routes construites par les Français et les Espagnols. Lettre de l'ambassadeur A. Parodi à É. Claparède, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au sujet de la route de l'unité, 16 octobre 1957, CADLC, 24QO-916.

<sup>2335</sup> Pour M. Ben Barka, la route de l'unité est « *une expérience de mise du pays au travail* » qui vise à produire des « *citoyens-militants* » qui pourront prêcher la bonne parole une fois de retour dans leur village ; M. BEN BARKA, *Écrits politiques, 1957-1965, op. cit.*, p. 105 ; Z. DAOUD et M. MONJIB, *Ben Barka, une vie, une mort, op. cit.*, p. 161.

projet de l'Istiqlal, son objectif est aussi de faire naître des vocations militantes, tout en occupant une petite partie de la jeunesse désœuvrée, dans un contexte de fort chômage. Le leader de gauche fait part de son idée à Mohammed V début juin 1957, et celle-ci est immédiatement récupérée, et détournée par le Palais<sup>2336</sup>. Il arrive parfois que des articles de presse qui commémorent aujourd'hui cet événement n'évoquent même pas Mehdi Ben Barka<sup>2337</sup>. Mohammed V lance en juin un appel aux volontaires, et c'est lui qui le 5 juillet donne le premier coup de pioche, au début d'un été riche en célébrations puisque quelques jours plus tard, Moulay Hassan, le premier des jeunes hommes du pays, est officialisé prince héritier le jour de la fête de la jeunesse ; et au mois d'août, quelques jours après l'abolition de la monarchie en Tunisie, Mohammed V prend officiellement le titre de roi. En tout, 11 000 jeunes hommes volontaires venus du Maroc tout entier, surtout des zones rurales<sup>2338</sup>, participent à ce chantier sur trois mois, en plein été. Ils travaillent le matin, encadrés par les FAR — tandis que l'armée française contribue à la logistique — et leur après-midi est consacré à une formation militaire et à des cours, notamment d'éducation civique et morale, en partie dispensés par des militants de l'Istiqlal<sup>2339</sup>. Le tout est accompagné de nombreux chants patriotiques :

Allons tous au travail !  
Nous sommes la jeunesse,  
Nous sommes l'espoir.  
Notre Route est notre unité :  
Elle perpétuera l'époque de l'Indépendance !

Allons tous en avant !  
Vive ! Vive notre Roi !  
Notre Imam, notre force et notre guide  
Notre gloire devant les peuples<sup>2340</sup>.

*Refrain* : Ô jeunesse ! Allons tous au travail !

Allons construire la main dans la main.  
Nous sommes prêts à te défendre, Ô Patrie !  
Notre devise est « Unité »,  
Elle est notre honneur à jamais.

Mais tous ces gages donnés à l'aile gauche de l'Istiqlal ne suffisent pas. Dans la seconde moitié de l'année 1957, après plusieurs mois de montée en puissance de l'Istiqlal, un bouclier politique tente de se constituer autour du Palais pour le protéger des ambitions du parti nationaliste. Puisque la répartition du pouvoir se joue dans le jeu partisan, les soutiens du Palais doivent à leur tour s'y impliquer. La principale organisation politique qui découle de cette prise

---

<sup>2336</sup> *Al-'Ahd al-ġadīd*, 10 juin 1957.

<sup>2337</sup> « Un colloque à Rabat sur le rôle de la route Al-Wahda dans le développement du Maroc post-indépendance », mapexpress.ma, 11 juillet 2021.

<sup>2338</sup> Les 4/5<sup>e</sup> seraient des fellahs ; J. LACOUTURE et S. LACOUTURE, *Le Maroc à l'épreuve*, op. cit., chap. 3.

<sup>2339</sup> En mai suivant, une grande partie des volontaires de la route de l'unité sont recrutés dans les forces de l'ordre, « Situation politique au Maroc, mai 1958 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2340</sup> « Le chant de la route de l'unité », par Boubker Skalli, dans *La route de l'unité, une expérience de service civique national*, Maroc, été 1957, édité par l'Association des bâtisseurs de l'indépendance, 1958.

de conscience, le Mouvement populaire, est cependant une création bancale, parce qu'elle n'a ni l'expérience militante ni l'histoire de l'Istiqlal, mais également parce que ce parti a la mainmise sur de nombreuses structures de l'État. Le rôle exact joué par le roi dans cette tentative de mobilisation politique reste difficile à établir, mais il ne fait aucun doute qu'elle a tout son soutien.

L'idée d'un « parti du trône » est dans l'air depuis que l'Istiqlal est majoritaire au gouvernement (fin 1956), mais elle ne prend forme qu'au mois de septembre suivant avec la création du Mouvement populaire (MP, *al-ḥaraka al-ša'biyya*)<sup>2341</sup>. Ses fondateurs permettent d'en comprendre la nature : l'ancien caïd, éphémère ministre de l'Intérieur et conseiller de la Couronne L. Lyoussi, le gouverneur de la région de Rabat M. Aherdan et le chef rallié de l'Armée de libération A. Khatib, trois figures proches du Palais. Le Mouvement populaire doit être le parti de l'administration, en particulier rurale, contre le parti du gouvernement qui serait une cause de division pour le pays<sup>2342</sup>. Comme il le proclame dans son « Appel au peuple marocain », le MP se conçoit comme le (seul) continuateur de la Résistance et de l'Armée de libération, dont l'héritage est plus divisé que jamais. Son rapport à la question nationale est ambigu : s'il conçoit le Maroc comme un pays « arabe et musulman », il représente indubitablement les intérêts berbères, comme le prouvent les personnalités à sa tête. C'est d'ailleurs là une de ses faiblesses originelles, puisqu'il entend recueillir le soutien de la majorité non encore politisée et très faiblement alphabétisée de la population marocaine, tandis que l'Istiqlal peut compter sur les citadins et son réseau militant. Même s'il reprend un ensemble de revendications de l'Istiqlal parce qu'elles font consensus, comme l'épuration politique, le départ des forces militaires françaises, le recouvrement des frontières « naturelles » du pays et la politique arabiste (unification du Maghreb sous l'égide de Mohammed V, imam), le MP est un parti conservateur, hostile à toute tendance radicale, révolutionnaire ou marxisante, considérée comme un danger pour le trône. Sa devise, « le travail sous l'étendard de l'union, la solidarité et la fidélité », s'adresse en priorité aux paysans et aux artisans, conçus comme les meilleurs et les plus fidèles « défenseurs du trône ». C'est d'ailleurs le moment choisi par le roi pour lancer l'opération Labours, qui doit lui permettre de s'approprier les problématiques de développement et de modernisation du monde rural. Le cœur du programme du MP est bien la défense de la monarchie, puisqu'il se donne comme objectif premier de « *fortifier le Maroc et consolider sa position en*

---

<sup>2341</sup> Sur ce parti, voir le dossier qui lui est consacré dans les archives diplomatiques françaises, CADLC, 24QO-924.

<sup>2342</sup> « *Dans le but de sauver le pays du danger de la désunion, de la discorde dont nous avons tous conscience, un groupe de tes enfants a pris la détermination d'unifier tes rangs et de te diriger selon un programme clair aux buts définis et au sein d'un mouvement auquel nous avons donné le nom de « Mouvement populaire ».* » « Appel du Mouvement populaire au peuple marocain », octobre 1957, CADLC, 24QO-924.

*tant que puissance monarchique arabe et musulmane en élaborant une constitution puisant ses principes dans la loi musulmane*<sup>2343</sup> » [Annexe III.11]. Toutefois, réduire chacun des partis qui occupent la scène politique après l'indépendance à des idées fixes que partageaient tous leurs dirigeants serait une erreur. Il faut aussi prendre en compte des sensibilités particulières, mais aussi des relations interpersonnelles. Mahjoubi Aherdan, par exemple, déclare se sentir beaucoup plus proche de la gauche de l'Istiqlal et de M. Ben Barka que de son aile plus conservatrice incarnée par A. el-Fassi<sup>2344</sup> ; il en va de même pour A. Khatib, bien plus engagé sur certaines questions que le reste du MP, par exemple la guerre d'Algérie ou la question des frontières. À l'inverse, tel homme politique, comme Ahmed Balafrej et plus tard Abdallah Ibrahim, membre d'un parti que la monarchie conçoit comme un danger, peut aussi avoir la confiance personnelle du souverain.

Sitôt fondé, le MP subit les foudres de l'Istiqlal. Lors du conseil des ministres du 24 octobre 1957, Driss M'hammedi, successeur de L. Lyoussi à l'Intérieur et istiqlalien convaincu, considère que le nouveau parti se situe « hors des prescriptions légales », ce qui revient à l'interdire. Pour ce faire, le ministre n'hésite pas à s'appuyer sur un dahir composé par les Français en juin 1955, soit du temps de l'exil du sultan, pour réglementer les associations<sup>2345</sup>. Le président du conseil Si Bekkai, pourtant soutien tacite du MP, est impuissant à faire lever cette interdiction. Cette dernière s'inscrit donc à la suite d'autres épisodes ambigus déjà évoqués, comme la rébellion d'Addi ou Bihi ou l'enlèvement des fils Glaoui en mai 1957, qui démontrent que le Palais n'a pas la main sur toutes les décisions ni sur l'ensemble de l'administration. Le MP ne se laisse pas faire. Quelques jours après l'interdiction, M. Aherdan convoque une conférence de presse, à laquelle ne viennent que les journalistes européens, pour annoncer une « union nationale » afin de « canaliser les mécontents hors de l'influence des mauvais bergers »<sup>2346</sup>. Mal lui en prend : il est aussitôt révoqué du gouvernorat de la région de Rabat par le ministère de l'Intérieur, qui condamne sa politisation. Après l'arrestation d'Addi ou Bihi en janvier précédent, c'est le deuxième chef de région qui chute pour avoir tenté de s'opposer à

---

<sup>2343</sup> « Appel du Mouvement populaire au peuple marocain », *op. cit.*

<sup>2344</sup> Ambassade de France à Rabat, « Note au sujet d'un entretien avec M. Aherdane », 17 janvier 1959, CADLC, 24QO-924. Voir également l'analyse de M. Bennani-Chraïbi : « Dès sa naissance, cette formation [le MP] s'apparente bien à un parti de notables, majoritairement rural et berbérophone. Mais elle ne canalise pas l'ensemble des ruraux et des berbérophones, et sa gestation est irréductible à la proximité de ses fondateurs avec le sérail. » M. BENNANI-CHRAÏBI, *Partis politiques et protestations au Maroc (1934-2020)*, *op. cit.*, p. 98.

<sup>2345</sup> Dahir du 5 juin 1953 sur les associations. « Aucune association à caractère politique ne pourrait être autorisée à exercer des activités sans l'accord préalable des Autorités compétente [...] », Communiqué du ministère de l'Information, 27 octobre 1957, CADLC, 24QO-916.

<sup>2346</sup> Lettre de l'ambassadeur de France A. Parodi au ministre des Affaires étrangères C. Pineau, 19 novembre 1957, CADLC, 24QO-924.

l'Istiqlal. Aussitôt après sa révocation, le roi prend sa défense dans un discours<sup>2347</sup>. Malgré l'interdiction, le MP parvient à exister tant bien que mal, informellement.

Il n'est pas le seul parti à tenter de contrer l'Istiqlal, mais tous sont écrasés par ce dernier sur la scène politique. Il y a bien sûr le PDI, mais son poids politique est dérisoire<sup>2348</sup>. Le Parti des Libéraux indépendants est quant à lui une formation d'une grande discrétion née en novembre 1955, rassemblant très peu de membres, mais importante car pilotée par deux très proches du Palais, M. R. Mouline et A. R. Guedira, régulièrement sollicités pour des ministères<sup>2349</sup>. Les deux hommes sont des très proches du Palais, et en particulier du prince. Le second a même rédigé juste après l'indépendance l'un des premiers ouvrages hagiographiques sur la lutte pour l'indépendance et sur les événements politiques entre 1950 et 1953 – mais pas après étrangement, peut-être pour ne pas insister sur le faible rôle de Mohammed ben Youssef après sa déposition. L'ouvrage, très chronologique et sec, est un jalon important dans la formation du discours sur la « Révolution du roi et du peuple » ; s'il revient bien sur les actions des différents acteurs, y compris nationalistes, son titre *Le combat du roi* permet de rattacher l'entière de la lutte pour l'indépendance à la figure royale<sup>2350</sup>. La ligne directrice de M. R. Mouline et A. R. Guedira est un soutien sans faille au Palais, comme ils l'expriment dans une motion en 1957 : « [...] *Les Libéraux Indépendants lancent un vibrant appel au peuple marocain pour qu'il se regroupe autour du Trône et de la Monarchie, seuls garants de l'intégrité, de la liberté et de la souveraineté du pays, et de l'amélioration du niveau de vie du citoyen tant au point de vue matériel que du point de vue moral*<sup>2351</sup>. » Il est toujours intéressant d'écouter les deux dirigeants du parti, car ils relayent le point de vue du Palais, et notamment de Moulay Hassan. En avril 1958 par exemple, juste après la chute du gouvernement Bekkai, A. R. Guedira en rend l'Istiqlal responsable. Le parti aurait tout fait pour vider les ministères qu'il ne détenait pas de leurs prérogatives, et pour mener sa propre politique sans concertation avec le Palais<sup>2352</sup>. L'homme politique fait une distinction entre une « démocratie sociale » qui serait désirée par l'Istiqlal et surtout son aile gauche, socialisante<sup>2353</sup>, et une « démocratie politique », fondée sur

<sup>2347</sup> « Situation politique au Maroc, novembre 1957 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2348</sup> Depuis sa sortie du gouvernement fin 1956, le parti n'a de cesse de s'en prendre à la politique gouvernementale, c'est-à-dire à l'Istiqlal ; voir le dossier sur le parti dans les archives françaises, CADLC, 24QO-925.

<sup>2349</sup> Lettre de R. Lalouette, chargé d'affaires au Maroc, à M. Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 21 février 1957, CADLC, 24QO-925. Voir dans ce carton plusieurs autres documents sur le parti.

<sup>2350</sup> M. MULIN, *Niḍāl malik, šāhib al-ḡalāla Sīdī Muḥammad b. Yūsuf: al-ma'raka min aḡl al-īstiqlāl [Le combat du roi : Sa Majesté Mohammed ben Youssef, la bataille pour l'Indépendance]*, deux tomes, Rabat, Imprimerie royale, 1956-1957.

<sup>2351</sup> Motion des Libéraux indépendants, 4 février 1957, CADLC, 24QO-925.

<sup>2352</sup> Ahmed Reda Guedira, « La deuxième crise ministérielle marocaine. Ses origines, son sens », fascicule, avril 1958, disponible en ANOM, 52APOM-13. Lettre d'A. Parodi au ministre des Affaires étrangères, C. Pineau, « la crise ministérielle marocaine vue par M. Reda Guedira », 9 mai 1958, CADLC, 24QO-916.

<sup>2353</sup> Interview de Mehdi Ben Barka dans *Témoignage chrétien*, 27 décembre 1957.

les libertés publiques — dont l'Istiqlal ferait peu de cas, et c'est le principal argument utilisé par ses détracteurs : l'Istiqlal se rêverait en parti unique et autoritaire. A. R. Guedira émet déjà la possibilité d'un gouvernement dont le roi lui-même prendrait la tête, ce qui ne devient une réalité qu'en mai 1960. Cette position confirme que, dans la lutte entre le Palais et le parti, c'est bien la définition des institutions et la puissance de l'État qui sont en jeu.

Face à l'Istiqlal, le réflexe de ces petits partis est de se coaliser. Ils le font début 1958, avec pour seul résultat tangible d'ouvrir la plus grosse crise politique du Maroc indépendant, au point de provoquer la chute du président du Conseil Si Bekkai. Là encore, le rôle exact du souverain est difficile à saisir, puisqu'il lui faut se tenir à l'écart du jeu partisan, mais le déroulement de la crise laisse peu de doute sur son soutien, jamais exprimé publiquement, aux initiatives politiques des partisans du trône. Le roi est alors en position de force. Il revient confiant d'une visite diplomatique aux États-Unis et des rumeurs de remaniement circulent depuis plusieurs semaines. Il est étonnant que la crise politique n'ait pas éclaté plus tôt. Depuis octobre 1956, soit un an et demi, Si Bekkai est un président du Conseil fragilisé, à la tête d'un gouvernement istiqlalien dont la plupart des ministres souhaitent sa chute. L'interdiction du MP l'a fragilisé davantage. Mais sa chute intervient finalement à son initiative, à la suite d'un pari manqué, lorsqu'il décide de quitter son statut d'indépendant devenu intenable. Comme en octobre 1956, le contexte extérieur est intense : questions frontalières autour de l'enclave d'Ifni qui débouche sur la rétrocession de la zone de Tarfaya par les Espagnols, opérations militaires franco-espagnoles en février au Sahara occidental, et surtout bombardement de Sakiet Sidi Youssef en Tunisie début février, qui conduit à une réaction unitaire maghrébine (voir *infra*).

Le 15 avril 1958, Si Bekkai reçoit une coalition inédite d'opposants à l'Istiqlal : M. R. Mouline et A. R. Guedira, T. Ouazzani et A. Boutaleb du PDI, M. Naciri du Parti de l'Unité marocaine, M. Aherdan et A. Khatib du MP, qui est malgré tout parvenu à exister, et à qui le président donne donc une forme de reconnaissance. Ces hommes politiques lui remettent une motion dans laquelle, après avoir réaffirmé leur entière loyauté au souverain, ils dénoncent sans jamais mentionner explicitement l'Istiqlal le manque de libertés publiques et politiques<sup>2354</sup>, comme l'interdiction du MP quelques mois plus tôt a pu le prouver. Complice, Si Bekkai remet immédiatement la motion au roi et propose sa démission, que Mohammed V n'accepte pas tout de suite pour se donner le temps de la réflexion. Mais il est contraint de l'accepter quelques heures plus tard, lorsque l'ensemble des ministres istiqlaliens, venus le trouver en pleine nuit dans sa villa privée, lui imposent leur démission dans une lettre très rude pour Si Bekkai, accusé

---

<sup>2354</sup> Communiqué de la présidence du Conseil, 15 avril 1958 ; Texte de la motion remise à Bekkai, 15 avril 1958, CADLC, 24QO-916.

d'avoir comploté contre son propre gouvernement avec « *certaines fonctionnaires d'autorité* »<sup>2355</sup>. Le départ de Bekkai est un coup dur pour le roi, car ce fidèle allié, rempart contre l'Istiqlal et animateur de la politique pro-française, permettait de contenir les forces les plus critiques. Redevenu simple citoyen, il annonce aussitôt la création d'un « front commun pour la défense des libertés démocratiques et les libertés publiques »<sup>2356</sup> dont il prend la tête.

Ce front est un échec, puisque son but était de remplacer l'Istiqlal au gouvernement. Le roi consulte les membres de ce front, mais il apparaît rapidement que la coalition est trop faible et composite pour former un gouvernement uni. Il doit donc parlementer avec l'Istiqlal, qui apparaît vite comme le grand vainqueur d'une crise qu'il n'a pas provoquée et qui milite pour un gouvernement cette fois entièrement homogène. Les négociations, qui durent plusieurs semaines, donnent à nouveau à voir la méthode du souverain. Il consulte beaucoup, reçoit tous les avis, tâtonne et refuse de se précipiter — avant de se rendre à l'évidence : l'Istiqlal est bien le seul parti en mesure de former un gouvernement. Début mai 1958, un nom s'impose pour en prendre la tête : Ahmed Balafrej, le vétéran nationaliste qui conserve le portefeuille des Affaires étrangères dont il a la responsabilité depuis deux ans. Bien que figure majeure de l'Istiqlal, il est aussi un allié du roi dont il a l'oreille et la confiance. Il lui permet aussi d'éviter la nomination de deux figures qui font office de repoussoirs pour le Palais, Allal el-Fassi et surtout Mehdi Ben Barka. A. Balafrej est sans doute l'istiqlalien le plus proche du Palais, au point d'être fortement contesté dans ses rangs, ce qui est d'ailleurs la principale faiblesse de son court ministère (mai 1958 - décembre 1958). Abderrahim Bouabid, figure de l'aile gauche du parti, est promu et devient vice-président du Conseil, en plus du ministère de l'Économie qu'il occupait déjà. Tous les ministres sont membres de l'Istiqlal ou sympathisants<sup>2357</sup>. Mohammed V parvient cependant à limiter la casse, en imposant la nomination de quelques fidèles à des postes stratégiques — mais tout de même membres de l'Istiqlal, comme Messaoud Chiguer à l'Intérieur ou Mohammed Aouad aux PTT (deux anciens du Cabinet impérial).

Ce remaniement permet surtout au sultan de s'emparer de la question des libertés publiques et politiques, et des institutions, qui étaient au cœur de la motion du front anti-Istiqlal<sup>2358</sup>. Les prétentions de l'Istiqlal à devenir parti unique permettent au roi de jouer la carte

---

<sup>2355</sup> Le communiqué est publié à 4h30 du matin le 16 avril, signe de la gravité de la crise ; lettre de démission des ministres de l'Istiqlal, 15 avril 1958, CADLC, 24QO-916.

<sup>2356</sup> Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères français, 16 avril 1958, CADLC, 24QO-916. B. BADIÉ, « Si Bekkai, défenseur du trône », *op. cit.*

<sup>2357</sup> Liste des membres du gouvernement Balafrej, BO n° 2378, 23 mai 1958 ; « Exposé du président Balafrej lors d'un conseil des ministres présidés par S.M. le roi et portant programme du Gouvernement », mai 1958, CADLC, 24QO-924.

<sup>2358</sup> Les signataires de la motion réaffirment leur fidélité au trône « *convaincus de la nécessité d'instaurer un régime sincèrement démocratique, au sein d'une monarchie constitutionnelle* ».

de la démocratisation. Le jour de l'investiture du nouveau gouvernement, Mohammed V concentre l'attention sur lui en annonçant, dans un grand discours, les lignes directrices du régime [Annexe III.15]. À défaut d'une constitution, cette proclamation ressemble à une charte (d'ailleurs nommée *'ahd* en arabe) octroyée par le monarque. Ces précisions institutionnelles, déclare-t-il, doivent permettre d'approfondir l'indépendance :

*Nous n'avons jamais perdu de vue que l'indépendance n'est pas une fin en soi, mais un moyen de promouvoir des réformes organiques afin de doter le Pays d'institutions politiques saines. [...] Nous avons tenu Notre promesse et libéré Notre pays. Maintenant, Nous allons entreprendre votre émancipation*<sup>2359</sup>.

C'est dans cette proclamation que Mohammed V est le plus précis sur le régime qu'il souhaite pour le Maroc, une « *démocratie authentique* », mais surtout un « *régime de monarchie constitutionnelle* » dont il ne donne toujours pas les contours. Tout juste ébauche-t-il quelques règles, comme la responsabilité des ministres devant sa personne, ou un dahir prochain pour définir les pouvoirs du président du Conseil et des ministres, afin de mieux séparer les pouvoirs exécutif et législatif — pouvoir législatif que le souverain continuera de détenir<sup>2360</sup>. Le roi n'entend pas partager la souveraineté avec le peuple. Celle-ci est « *incarnée par le Roi qui en est le fidèle dépositaire et le gardien vigilant* ». D'où son refus, du moins pour l'instant, d'une assemblée constituante. Il promet pour bientôt des élections communales et municipales, déjà promises et qui sont donc implicitement repoussées. Il promet également le remplacement de l'ANC par une « *assemblée nationale délibérante* » dont les pouvoirs seront identiques, c'est-à-dire très faibles. Il dit en effet redouter un régime parlementaire qui ne pourrait fonctionner au Maroc, et renvoie à longtemps une assemblée nationale élue au suffrage universel : « *Nous entreprendrons alors une nouvelle réforme constitutionnelle* ». Le « *Nous* » est ici un *Nous* de majesté et il en va ainsi pour l'ensemble du texte. Le roi est le demiurge institutionnel et la source de tous les droits :

*Désireux de permettre également à Nos sujets d'exercer les libertés fondamentales et de jouir des droits de l'homme, Nous leur garantissons la liberté d'expression, de presse, de réunion et d'association. Cette garantie n'aura pour limite que le respect dû au régime monarchique, la sauvegarde de l'État et les impératifs de l'intérêt général.*

---

<sup>2359</sup> « Proclamation royale. Traduction du message adressé par S.M. le Roi Mohammed V au peuple marocain le 8 mai 1958 », BO n° 2378, 23 mai 1958. Le même numéro du *Bulletin officiel* contient le début du Code du Statut personnel. Version en arabe dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-HAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 3 (1958), *op. cit.*, p. 177.

<sup>2360</sup> Mehdi Ben Barka est très critique des choix de la monarchie, et dénonce un mode de gouvernement qui réplique le système du Makhzen pré-indépendance. Il souhaite au contraire des dahirs qui définiraient précisément les pouvoirs de chacun des ministres, et la fin de toutes les institutions qui ne sont pas contrôlées par le gouvernement mais par le Palais. Lettre de l'ambassadeur de France A. Parodi au ministre des Affaires étrangères français, 20 mai 1958, CADLC, 24QO-916.



Mais le plus intéressant dans cette chartre est que ses grandes annonces restent globalement lettre morte. Outre qu'elles ne débouchent pas toutes sur les dahirs ou réformes promises<sup>2361</sup>, elles repoussent aussi l'échéance des élections. L'écart entre les promesses du roi et ses réalisations est donc de plus en plus flagrant. Lui qui souhaitait une monarchie surplombante et puissante est chaque mois contraint de s'impliquer davantage dans les arcanes du jeu politique.

## 8.5 Diviser pour mieux régner

La nomination d'Ahmed Balafrej à la tête d'un gouvernement largement dominé par l'Istiqlal constitue un tournant politique pour la courte histoire du Maroc indépendant, mais pas dans le sens d'un apaisement, bien au contraire. Le champ politique marocain n'est pas encore stabilisé et continue de se former, cette fois-ci aux dépens de l'Istiqlal. Le Palais suit avec attention les divisions internes et croissantes du parti nationaliste, jusqu'à donner un coup fatal à son unité en décembre 1958 lorsque, contre toute attente, le roi décide d'offrir le gouvernement à la gauche du parti.

Mohammed V peut compter sur une faille qui existe depuis longtemps au sein de l'Istiqlal : l'existence de deux courants majeurs de plus en plus concurrents en dépit de la bannière nationaliste commune. Le premier courant est le plus ancien et s'est formé dans les années 1930 avec les premières revendications nationalistes, ce qui explique que ses principaux représentants soient Ahmed Balafrej et Allal el-Fassi, de la même génération que le monarque. Il se caractérise par un certain conservatisme, surtout lorsqu'il est comparé au second courant. Celui-ci est animé par des figures comme Mehdi Ben Barka ou Abdallah Ibrahim, qui ont émergé au milieu des années 1940, qui représentent la génération suivante (née vers 1920) et sont souvent issues de milieux moins prestigieux et moins aisés que les grandes familles dont font partie la première génération. Ce second courant, dont l'importance au sein de l'Istiqlal est croissante après l'indépendance, penche vers le socialisme, est allié aux syndicats et en particulier à l'UMT, et noue des liens avec les puissances socialistes du Tiers-Monde. En un sens, c'est cette tendance qui est le réceptacle principal de la tension révolutionnaire marocaine après 1956. L'Istiqlal est donc plus qu'un parti. S'il a des rêves de parti unique, c'est parce qu'il entend subsumer l'ensemble de la société marocaine, dans toutes ses tendances. Mais quel avenir pour

---

<sup>2361</sup> À l'exception notable des dahirs sur les libertés publiques, dont il faut remarquer qu'ils sont rendus publics opportunément lors de la crise politique suivante, en novembre 1958 ; voir *infra*.

un ensemble aussi hétéroclite, une fois acquis l'objectif commun et principal, l'indépendance ? Jusqu'en 1958, ces deux tendances sont parvenues, parfois au prix d'importantes difficultés, à coexister au sein d'un même parti. La nomination d'Ahmed Balafrej comme président du Conseil précipite toutefois la rupture.

Jusqu'alors, la revendication d'un gouvernement istiqlalien homogène fédérait les ambitions. Avec la chute de Si Bekkai et la mise à l'écart des autres formations politiques (MP, PDI), l'Istiqlal se retrouve seul face au Palais. Sa tendance conservatrice se trouve désormais en première ligne, d'autant plus que la gestion du gouvernement implique chaque fois un réflexe légitimiste à l'égard de la monarchie : le président du Conseil et ses ministres sont les alliés objectifs du Palais. Loin de fédérer le parti, cette nomination provoque la constitution d'une opposition en son sein, qui ne se retient pas pour contester le pouvoir en place. Le très ambitieux Mehdi Ben Barka en est le principal moteur. Il s'appuie pour cela sur des structures annexes du parti, comme l'UMT. Dans un contexte économique toujours très difficile, le syndicat organise en juin 1958 une grève générale, qui cible le gouvernement et prend facilement à Rabat et Salé<sup>2362</sup>. M. Ben Barka s'appuie également sur les organisations de jeunesse proches du parti et bien plus radicales. À l'issue de leur congrès fin juillet à Tétouan, les étudiants affiliés à l'Istiqlal émettent une motion qui reprend les revendications les plus fortes du parti, sur les aspects internationaux comme intérieurs, la collectivisation de certaines terres ou la nationalisation de nombreuses industries<sup>2363</sup>. Le texte constitue une critique très forte de la politique du gouvernement Balafrej qui se serait compromis avec les forces conservatrices. Le bras de fer se joue également à l'intérieur même des structures du parti. Son journal en arabe, *al-Istiqlāl*, dont Mehdi Ben Barka est le rédacteur en chef, prend plusieurs fois des positions très critiques du gouvernement au cours de l'été 1958, avant de devoir faire machine arrière. Il doit même suspendre sa publication, jusqu'à ce que Mehdi Ben Barka perde son poste<sup>2364</sup>. Ce dernier est par ailleurs exclu de la commission politique du parti, son instance dirigeante, dont se retire également Mahjoub ben Seddik qui finit par quitter le parti. La tendance la plus à gauche de l'Istiqlal a tenté de s'emparer du parti, mais s'est confrontée à sa tendance conservatrice, plus forte et unie qu'escomptée. Il ne lui reste alors plus qu'une option : la scission.

---

<sup>2362</sup> Le point de départ est un conflit syndical au sein de la Société artisanale de filature de Rabat, après le renvoi d'ouvriers ; parmi les revendications, la liberté syndicale des fonctionnaires. Selon l'ambassadeur de France, le mouvement est mené conjointement par Mahjoub ben Seddik, secrétaire général de l'UMT, et Abdallah Ibrahim, figure de l'Istiqlal socialiste. Lettre d'A. Parodi au ministre des Affaires étrangères M. Couve de Murville, 16 juin 1958, CADLC, 24QO-923.

<sup>2363</sup> Sur le positionnement des étudiants, voir les motions figurant dans le texte « L'attitude de l'étudiant devant le problème national », AM, 15Z-5. « Situation politique au Maroc, août 1958 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2364</sup> Au profit de Mohammed Lyazidi, frère du ministre de la Défense.

Cette menace, qui se concrétise de semaine en semaine après l'été 1958, fragilise le gouvernement istiqlalien, au point de mettre en péril son existence. La pièce maîtresse de ce jeu politique est le vice-président du Conseil et ministre de l'Économie, Abderrahim Bouabid ('Abd al-Raḥīm Bū'abīd, 1920-1992). Figure majeure de la tendance gauche de l'Istiqlal, il est l'un de ceux dont la carrière ministérielle est la plus continue sous le règne indépendant de Mohammed V (il est ministre de 1955 à 1960). Né dans une famille modeste de Salé, bachelier et instituteur, il s'engage dans le nationalisme au même moment que M. Ben Barka dont il devient le bras droit. Emprisonné après les manifestations de janvier 1944, il s'installe à sa libération l'année suivante en France pour y étudier le droit et diriger la section universitaire de l'Istiqlal. En décembre 1952, il fait partie des membres du parti assignés à résidence, jusqu'en septembre 1954. Il est appelé par les Français lors des consultations d'Aix-les-Bains, où il défend ardemment le retour de Mohammed ben Youssef sur le trône<sup>2365</sup>. Son engagement est récompensé dans le premier gouvernement Bekkai par un poste de ministre d'État sans portefeuille, avant une spécialisation sur les questions économiques. Il est ministre des Finances et de l'Économie nationale dans le deuxième gouvernement, puis de l'Économie et de l'Agriculture sous A. Balafrej, en plus de la vice-présidence du Conseil. A. Bouabid est un homme central, mais tiraillé entre ses fonctions ministérielles, pour lesquelles il doit piloter une politique d'austérité, ses idéaux socialistes et sa participation à l'aile gauche du parti. Point d'équilibre du gouvernement, c'est lui qui détermine sa survie ou non. Le 14 octobre 1958, profitant d'un voyage officiel d'A. Balafrej à Paris, le ministre propose sa démission au roi<sup>2366</sup>. Quelques jours auparavant, alors que le Maroc entrait dans une nouvelle phase de violences avec le début du soulèvement dans le Rif (voir plus loin), A. Bouabid avait exigé du roi que les pouvoirs du gouvernement — donc de l'Istiqlal — soient étendus<sup>2367</sup>. Il songeait aux pouvoirs de police et de l'armée qui, s'ils dépendent officiellement de leur ministère respectif, sont en réalité gérés par des institutions non gouvernementales sur lesquelles le Palais a la main. Le poids croissant du prince Hassan dans la gestion du pays aurait notamment été critiqué. A. Bouabid souhaitait donc la fin de ce qu'il considère comme une anomalie, ce qui montre encore une fois que l'affrontement entre le Palais et le Parti porte sur la nature même des institutions. Le ministre avait

---

<sup>2365</sup> J. EL ADNANI, « Bouabid Abderrahim », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques, op. cit.*, p. 207 ; Direction générale de l'Intérieur, « Fiche de renseignements concernant Abderrahim ben Moussa Bouabid, alias Bouabid Abderrahman », 20 août 1955, CADLC, 24QO-29. Certains de ses articles et des fragments de témoignages ont été réunis dans un livre par la fondation qui porte son nom : A. BOUABID, *Témoignages et réflexions (1944-1961)*, Casablanca, Le Centre culturel arabe, Fondation Abderrahim Bouabid, 2019.

<sup>2366</sup> « Situation politique au Maroc, octobre 1958 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2367</sup> Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères, 23 novembre 1958, CADLC, 24QO-922.

également exigé, très fermement, l'ouverture du gouvernement à l'aile gauche de l'Istiqlal. Ces deux demandes ayant été refusées par le roi, qui savait très bien que ce refus ouvrirait une crise, A. Bouabid démissionne. La situation sécuritaire étant trop grave, sa démission n'est pas rendue publique et le roi la refuse. Mais A. Bouabid réitère le 22 novembre, alors que vient de s'ouvrir la nouvelle session de l'ANC, lors de laquelle ses proches, M. Ben Barka et M. Ben Seddik ont été réélus à la présidence et vice-présidence<sup>2368</sup>. La crise politique qui couvait depuis de longues semaines éclate alors, car cette démission signifie la chute du gouvernement<sup>2369</sup>.

Contrairement à une certaine vision qui considère que tous les retournements politiques de l'après-indépendance sont décidés et pilotés par la fine intelligence politique du roi, il faut affirmer que la chute du gouvernement A. Balafrej est une mauvaise nouvelle pour le souverain, dont le président du Conseil était l'allié, alors que la situation sécuritaire dans le Rif se dégrade de jour en jour. Pour sortir à moindre mal de la crise, Mohammed V fonctionne comme aux mois d'avril et de mai précédents : il temporise, consulte et reprend son activité démiurgique. Il faut par exemple attendre le 15 novembre pour que soit scellé le code des libertés publiques promis par la Charte royale du mois de mai, trois dahirs sur le droit d'association (donc le droit de constituer des partis politiques), les rassemblements publics et la presse<sup>2370</sup>. Fin décembre, lorsqu'un gouvernement est enfin constitué, il annonce également la création d'un « *conseil spécial pour bénéficier des conseils de ses membres* » qui sera sollicité « *au sujet des textes législatifs importants et en particulier sur les Lois fondamentales de l'État*<sup>2371</sup> ». Un conseil de plus qui n'a jamais vu le jour, mais qui est une preuve supplémentaire du refus du roi de mettre en place une assemblée constituante. Il préfère procéder par chartes et lois organiques dont il est le seul émetteur. En décembre 1958, Mohammed V promet également la tenue d'élections aux échelons communaux et municipaux pour la fin de l'année 1959, ce qui revient à les reporter une nouvelle fois... et évite également de parler d'élections nationales. Le roi reconnaît dans

---

<sup>2368</sup> Lettre de démission d'A. Bouabid, 22 novembre 1958, AM, 15Z-5. Commentant la lettre de démission qu'il a lue aux journalistes, M. Ben Barka aurait fait le commentaire suivant : « *Nous demandions les pleins pouvoirs pour le gouvernement de l'Istiqlal afin de rendre impossible un coup d'État du prince. Le coup d'État n'est pas seulement possible, aujourd'hui il est probable.* » Télégramme d'A. Parodi, ambassadeur de France, au ministère des Affaires étrangères français, 23 novembre 1958, CADLC, 24QO-922. Quelques jours avant la chute du gouvernement, M. Ben Barka et M. ben Seddik avaient été reconduits, pour la deuxième fois, à la tête de l'ANC, mais avec plus de difficultés qu'en 1956 et 1957 du fait du vote blanc des membres les plus conservateurs de l'Istiqlal. Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères, 8 novembre 1958, CADLC, 24QO-922. Au même moment, le mandat des membres de l'ANC est prorogé, Dahir du 15 rabia II 1378 (29 octobre 1958) portant prorogation de la durée du mandat des membres du Conseil national consultatif, BO n° 2403, 14 novembre 1958.

<sup>2369</sup> La démission d'A. Balafrej et de son gouvernement n'est acceptée que le 3 décembre.

<sup>2370</sup> BO n° 2404 bis, 27 novembre 1958.

<sup>2371</sup> Traduction personnelle. Discours du roi pour l'investiture du gouvernement Ibrahim, 24 décembre 1958, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 4 (1958-1959), Rabat, Imprimerie royale, 1959, p. 33.

le même temps que son pays est dépourvu « *des systèmes et des normes qui permettent habituellement de définir clairement des orientations de l'opinion publique*<sup>2372</sup> ».

À qui doit alors revenir la présidence du Conseil ? Le premier choix du roi a de quoi surprendre. Il confie à Allal el-Fassi la mission de former un gouvernement. Le souverain n'apprécie pas le personnage, mais sa stature, le fait qu'il n'ait jamais été nommé à une fonction ministérielle et sa place au sein du parti, au-dessus de la mêlée, pont entre les deux ailes bien que plus attiré par son versant conservateur, sont rassurants et peuvent limiter la rupture avec A. Balafrej. Mais cette nomination, redoutée par la France, ne se concrétise pas. Allal el-Fassi ne parvient pas à former une équipe gouvernementale solide et qui convienne au roi<sup>2373</sup>. Une deuxième tentative de constitution du gouvernement échoue, autour de Driss M'hammedi, l'ancien ministre de l'Intérieur que le Palais apprécie peu. Le principal blocage est l'aile gauche du parti qui, actant ainsi la césure croissante de l'Istiqlal, refuse de siéger au gouvernement avec des représentants de l'aile plus conservatrice. Il revient finalement à Abdallah Ibrahim, nommé le 15 décembre, soit un mois après le début de la crise politique, de former un gouvernement<sup>2374</sup>. A. Ibrahim ('Abd Allah Ibrāhīm, 1918-2005<sup>2375</sup>) est un très proche de M. Ben Barka et d'A. Bouabid. Chérif idrisside, il est originaire de Marrakech et a d'abord suivi une formation en théologie auprès de Larbi el-Alaoui et de Mohammed Mokhtar Soussi. Sa carrière militante est typique de sa génération, faite d'une alternance entre mobilisations et arrestations. Engagé précocement dans les années 1930, il fait partie des militants nationalistes arrêtés sur ordre du sultan et de C. Noguès en 1937. Arrêté une seconde fois en 1944 après avoir signé le Manifeste de l'Indépendance, A. Ibrahim se réfugie ensuite à Paris, où il poursuit ses études et prend en charge le bureau local de l'Istiqlal. De retour au Maroc au début des années 1950, il est de nouveau arrêté et placé en résidence surveillée lorsque le sultan est exilé. Son engagement est récompensé lorsqu'il est nommé secrétaire d'État à l'Information dans le premier gouvernement Bekkai, poste de porte-parole qui lui permet de gagner en visibilité. Dans le deuxième gouvernement Bekkai, il est ministre du Travail et des Questions sociales, et refuse d'entrer au gouvernement Balafrej, qu'il estime trop compromis avec le Palais et insuffisamment à gauche.

---

<sup>2372</sup> *Ibid.*

<sup>2373</sup> Allal el-Fassi aurait souhaité composer un gouvernement intégrant les différentes tendances de l'Istiqlal, dont Mehdi Ben Barka comme ministre de l'Éducation nationale. Après avoir consulté A. Balafrej, le roi aurait repoussé un tel projet. Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères français, 28 novembre 1958, CADLC, 24QO-922.

<sup>2374</sup> Télégramme de l'ambassadeur de France à Rabat, A. Parodi, au ministère des Affaires étrangères français, 16 décembre 1958, CADLC, 24QO-922.

<sup>2375</sup> Brahim est le nom de son père, mais la forme Abdallah ben Brahim ne se rencontre que très rarement. Sur ce personnage, Z. DAOUD, *Abdallah Ibrahim, l'histoire des rendez-vous manqués*, Rabat, La Croisée des Chemins, 2019.

A. Ibrahim est également engagé syndicalement : point de contact essentiel entre son parti et l'UMT, il organise et participe aux grèves de juin 1958.

L'aile gauche de l'Istiqlal est donc parvenue à ses fins. Toujours officiellement istiqli-lien, le gouvernement que constitue A. Ibrahim et que le roi accepte n'a pourtant rien à voir avec celui qui l'a précédé. L'aile gauche y a remplacé l'aile conservatrice<sup>2376</sup>, au point qu'A. Balafrej, désavoué malgré la confiance du souverain, a refusé d'en faire partie. A. Ibrahim reprend les Affaires étrangères, qu'il cumule avec la présidence. A. Bouabid, qui aurait pu espérer devenir président du Conseil, conserve quant à lui le ministère de l'Économie et la vice-présidence (tandis que son cousin Mohammed Bouabid devient ministre du Travail et des questions sociales). Driss M'hammedi revient à l'Intérieur<sup>2377</sup>. Mehdi Ben Barka, un temps pressenti à l'Éducation nationale, ne fait finalement pas partie du gouvernement, rejeté par le Palais, mais aussi désireux de préserver sa liberté de parole. Comme lors du précédent gouvernement, le roi parvient à garder un minimum de contrôle sur le gouvernement en y nommant des proches, Mohammed Aouad qui passe des PTT à la Défense nationale, ou Ahmed Bahnini à la Justice<sup>2378</sup>.

Ce nouveau gouvernement précipite la cassure de l'Istiqlal. Le 25 janvier 1959, des congrès organisés dans les principales villes du pays sous l'égide de M. Ben Barka débouchent sur la création de fédérations autonomes qui constituent le « Parti de l'Istiqlal démocratique »<sup>2379</sup>. Le président de l'ANC tente à nouveau de faire main basse sur le parti, dans l'espoir que l'aile conservatrice s'effondre, mais celle-ci résiste plus qu'attendu. Allal el-Fassi, qui en a repris fermement le contrôle, exclut du parti tous ceux qui ont rejoint M. Ben Barka et procède à une épuration générale, qui finit même par toucher le président du Conseil A. Ibrahim et ses

---

<sup>2376</sup> Liste des membres du gouvernement Ibrahim de décembre 1958, CADLC, 24QO-920.

<sup>2377</sup> Ajoutons aussi Youssef Ben Abbes (1921-1997) : né dans une famille de religieux à Marrakech, il est formé dans cette ville, à Alger et à Paris comme médecin, puis exerce à l'hôpital de Mogador. En 1958, il est nommé ministre de la Santé, poste qu'il conserve jusqu'en 1963 : il est ensuite ministre de l'Éducation nationale puis des Affaires étrangères, ainsi qu'ambassadeur en Algérie, en Égypte, en Italie et surtout en France pendant 18 ans. M. KENBIB, « Ben Abbès Youssef », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques, op. cit.*, p. 112. Autres ministres nommés en 1958, Thami Amar à l'agriculture, et Hassan Zemmouri comme sous-secrétaire d'État à l'intérieur. Par la suite, les PTT reviennent à Mohamed Mebdoh, militaire, allié du palais.

<sup>2378</sup> Ahmed Bahnini (1909-1971) est issu d'une importante famille fassie. Formé à Fès (collège Moulay Idriss), puis Alger et Paris en droit. Devenu avocat, il signe le manifeste de l'Indépendance, participe aux manifestations qui s'ensuivent et est emprisonné pendant deux ans ; il milite ensuite au sein de l'Istiqlal. À l'indépendance, il intègre plusieurs cabinets ministériels successifs, avant de devenir ministre de la Justice. C'est alors un allié du Palais, qui n'a plus de liens avec l'Istiqlal. En 1963, il fonde avec Ahmed Reda Guedira le Front de défense des institutions constitutionnelles, parti du Palais, et est nommé premier ministre après les premières élections législatives du pays. Il est tué lors du coup d'État manqué de Skhirat. M. KENBIB, « Bahnini Ahmed », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques, op. cit.*, p. 70.

<sup>2379</sup> Confédération nationale du Parti de l'Istiqlal, *Documents. 25 janvier 1959 – 25 avril 1959*, Casablanca, 1959, disponible en AM, 15Z-28. On trouve aussi « Mouvement du 25 janvier » et « Confédération nationale du Parti de l'Istiqlal », voir SDECE, recueil de renseignements sur la scission de l'Istiqlal, février 1959, CADLC, 24QO-925. « Statut de la Confédération nationale du Parti de l'Istiqlal », mars 1959, CADLC, 24QO-922. Z. DAOUD et M. MONJIB, *Ben Barka..., op. cit.*, p. 202.

ministres<sup>2380</sup>. La bataille pour le contrôle du parti a raison de son unité. En septembre 1959, M. Ben Barka fonde avec ses principaux alliés un nouveau parti totalement indépendant, l'Union nationale des forces populaires (UNFP, *al-Ittiḥād al-waṭanī li-l-quwwāt al-ša'biyya*) qui emporte avec lui de nombreux militants de l'Istiqlal — en particulier des ouvriers, membres des catégories populaires urbaines et étudiants, tandis que la plupart des cadres dirigeants et des représentants du monde économique restent fidèles à l'Istiqlal<sup>2381</sup>. La perte de puissance qui en résulte implique aussi une modestie plus grande dans les revendications et dans la confrontation avec le Palais, et c'est pourquoi la fin de l'année 1958 constitue une césure politique majeure.

La scission du parti est incontestablement une victoire pour le roi et le Palais. Pour résumer, le roi voit d'un œil favorable la scission de l'Istiqlal, mais il aurait aimé qu'elle se fasse au profit de son aile conservatrice. Il s'accommode rapidement du gouvernement Ibrahim, d'autant plus qu'il paraît apprécier le nouveau président du Conseil, dont le ton, au contact des affaires courantes, s'est aussitôt modéré dans un réflexe légitimiste. Le Palais est donc parvenu à diviser l'Istiqlal et à mettre en difficulté une partie de son ancienne aile gauche. Il n'est pas certain cependant que cette victoire ait été calculée de bout en bout. Bien entendu, Mohammed V sait qu'en acceptant la formation d'un gouvernement issu de l'aile gauche de l'Istiqlal, il en accélère la partition. Pour autant, il ne souhaitait pas la chute de son allié A. Balafrej, après celle de Si Bekkai, et il a tenté d'éviter un gouvernement de gauche. Il ne fait donc pas véritablement le pari de porter la gauche istiqlalienne au pouvoir dans l'espoir de briser le parti, mais profite d'une dynamique plus large. En septembre 1958, le Dr Dubois-Roquebert confiait à l'ambassadeur de France que son royal patient attendait « *que l'Istiqlal achève de pourrir ; il interviendra ensuite*<sup>2382</sup> », bien que sa marge de manœuvre soit très limitée. Les exigences d'A. Bouabid en octobre et novembre suivant l'ont ébranlé, au point que selon les services de renseignement français il ait « *déclaré qu'il aurait cru s'entendre signifier une mise en demeure du Général Juin*<sup>2383</sup> ».

---

<sup>2380</sup> Traduction de l'article d'Allal el-Fassi, « M. Abdallah Ibrahim est expulsé du Parti de l'Istiqlal », *Al-'Alam*, 27 avril 1959, dans CADLC, 24QO-922.

<sup>2381</sup> En plus des références classiques sur la vie politique marocaine après l'indépendance, voir comme synthèse de l'histoire de l'UNFP-USFP, A. EDDAIRA, « L'Union socialiste des Forces populaires, splendeurs et misères d'un parti politique marocain », mémoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021.

<sup>2382</sup> Télégramme au ministère des Affaires étrangères français, 8 septembre 1958, CADLC, 24QO-922.

<sup>2383</sup> SDECE, Note de renseignements sur la « tension politique au Maroc », 18 octobre 1958, CADLC, 24QO-925.

De ce parcours des trois premières années de l'indépendance marocaines, il ressort que Mohammed V n'est pas un brillant stratège politique qui verrait les crises politiques arriver de loin, voire choisirait de les provoquer à son avantage. Il navigue à vue et subit les ambitions des partis et des autres hommes politiques, mais sait profiter des crises lorsqu'elles surviennent<sup>2384</sup>. Il hésite beaucoup, consulte, cherche le conseil de ses proches, d'alliés politiques, des Français... S'il prend son temps pour décider, c'est aussi parce qu'il est travaillé par le doute. Le roi essaye de piloter la politique marocaine de loin, sans trop s'impliquer. Ses discours sont toujours composés de longues phrases générales qui ne s'engagent pas dans les débats politiques et paraissent ne jamais prendre position pour un acteur ou un autre ; il n'y mentionne d'ailleurs jamais aucun homme politique. Mais le roi est progressivement contraint de s'impliquer dans le jeu politique et de mettre en place des stratégies pour écarter du pouvoir ses rivaux, avec lesquels il est pourtant bien forcé de gouverner. Toutes ces stratégies ne fonctionnent pas. Lorsque l'Istiqlal parvient fin 1956 à avoir la main sur le gouvernement, malgré les efforts du Palais pour l'en écarter, le roi cherche à s'appuyer sur des institutions annexes qu'il crée à sa guise, et dont le parti n'a en théorie pas le contrôle. Lorsque la gauche de l'Istiqlal parvient à faire de l'ANC une proto-assemblée nationale, et une tribune politique, la monarchie s'efforce de retarder les élections, et donc la démocratisation. Elle choisit ensuite de s'impliquer plus fortement dans le jeu partisan, en donnant des gages à la gauche marocaine, jusqu'à devoir lui confier le gouvernement, ce qui a pour conséquence de briser l'Istiqlal. Mais année après année, gouverner le Maroc indépendant paraît moins facile que prévu, et le ton se fait plus pessimiste. Le discours du trône de 1958 est bien loin de l'enthousiasme de novembre 1955 : « *Aucune pluie d'or et d'argent ne tombe du ciel, déclare le roi. Les semences de l'indépendance ne porteront pas leurs fruits du jour au lendemain, mais les récoltes seront faites par nos enfants et nos petits-enfants. Quant à nous, nous sommes fiers d'être la génération du sacrifice [al-taḍḥiyya] et de celle des bâtisseurs*<sup>2385</sup>. » La vie politique marocaine des premières années de l'indépendance est chaotique et violente. En l'absence de constitution et d'élections, elle ne peut exister que sous forme de crises successives, entrecoupées de périodes plus calmes, et qui

---

<sup>2384</sup> « Ce retour sur les deux premières décennies de l'indépendance montre bien que la survie de la monarchie marocaine n'était pas inscrite dans son ADN. Son histoire contemporaine est irréductible à la saga triomphale de rois « subtils », « charismatiques », dotés d'une légitimité historique, constitutionnelle ou religieuse, et de grandes capacités de manipulation. Certes, la monarchie a bénéficié de dispositifs matériels et symboliques coproduits par le Protectorat et par les nationalistes. Pourtant, elle n'hérite pas d'une position centrale, elle doit lutter pour la conquérir. Dès l'aube de l'indépendance, d'intenses confrontations se produisent entre des protagonistes dont la perception des rapports de force en présence est aussi fluctuante qu'imprécise. [...] La violence politique, multiforme, fait partie des horizons du pensable et du faisable. Cependant, le recours aux institutions constitue à la fois un enjeu et une carte parmi d'autres dans le jeu des acteurs en concurrence. » M. BENNANI-CHRAÏBI, *Partis politiques et protestations au Maroc (1934-2020)*, op. cit., p. 113.

<sup>2385</sup> Traduction personnelle. Discours du Trône, 18 novembre 1958, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 4 (1958-1959), op. cit., p. 3.



la rendent chaque fois plus rude. La scission de l'Istiqlal ouvre la voie à une domination plus forte du Palais, mais l'émergence d'une gauche de plus en plus critique accroît aussi la tentation autoritaire, à l'œuvre depuis l'indépendance.

## Chapitre 9 – Décoloniser l'indépendance : les premiers pas d'une diplomatie à l'étroit

---

La scène internationale offre une possible échappatoire à la tension de la politique marocaine, grâce à laquelle Mohammed V peut espérer gagner en prestige. Mais l'intérieur et l'extérieur ne sont en aucun cas hermétiques. Ils dialoguent au contraire, et la politique marocaine est très sensible aux événements internationaux. Ce n'est pas seulement le roi qui cherche à se construire une stature internationale, mais toute la diplomatie marocaine qui est à reconstruire comme, d'ailleurs, son histoire après l'indépendance sur laquelle rien ou presque n'a été dit<sup>2386</sup>. Tout est à faire, puisque pendant un demi-siècle la compétence diplomatique marocaine a été entièrement confisquée par la France. Et le roi, contraint pendant plusieurs décennies à une relation exclusive avec les Français, possède encore moins d'expérience internationale que certains acteurs nationalistes, qui ont longtemps vécu à l'étranger pour y porter la voix de la cause marocaine.

Ébaucher l'histoire de la diplomatie marocaine durant les six années du règne indépendant de Mohammed V revient à décrire comment le Maroc a peu à peu décolonisé son indépendance, comment le pays est parvenu à sortir du cadre diplomatique imposé par la France en 1956, celui d'une « interdépendance » tout sauf claire, qui consistait pour les Français en une continuation de la colonisation par d'autres moyens. Le Maroc réussit non sans mal à desserrer cet étau, suscitant la jalousie des Français chaque fois qu'il entre en discussion avec un pays tiers, clairement lisible dans les archives diplomatiques du Quai d'Orsay. Cet étau est également géographique : au nord de l'autre côté du Déroit, à Ceuta et Melilla, à l'est avec l'Algérie française en guerre, et au sud avec le Sahara espagnol et français, le Maroc nouvellement indépendant est cerné par ses deux anciens colonisateurs et se sent à l'étroit dans des frontières qu'il tente de repousser.

La décolonisation de l'indépendance ne se fait pas sans heurts, mais ceux-ci sont plus la cause que la conséquence du détachement progressif du Maroc de la France, et plus secondairement de l'Espagne. La raison majeure de cet éloignement est sans conteste la guerre d'Algérie, et les lourdes maladroites françaises qui y sont associées : le détournement de l'avion transportant les nationalistes algériens en octobre 1956, le bombardement du village tunisien de

---

<sup>2386</sup> Si l'on excepte le mémoire de Mélina Joyeux, qui s'intéresse aux structures (le ministère) et aux hommes qui animent la diplomatie marocaine, avant comme après l'indépendance, plus qu'aux relations internationales du Maroc. M. JOYEUX, « L'édification de la diplomatie marocaine indépendante (1951-1958) », mémoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2017.

Sakiet Sidi Youssef en février 1958, puis les essais nucléaires dans le désert saharien en 1960. Chaque fois, le Maroc en profite pour prendre ses distances et se rapprocher d'abord des États-Unis, puis de l'Égypte, de l'URSS et d'autres pays africains. À ces nouveaux interlocuteurs, qui ne tiennent pas toujours leurs promesses, le Maroc cherche à faire entendre ses revendications, sur ses frontières, sur la question mauritanienne, et ainsi à remettre en cause les termes d'une indépendance qui ne lui conviennent plus. Lorsque Mohammed V meurt en 1961, lui qui a mis du temps à accepter de se détacher des Français, le processus de décolonisation de l'indépendance n'est pas achevé, mais tout de même bien entamé.

## 9.1 Des avions et des bombes : comment sortir la France du Maroc

### A. L'interdépendance soumise à rude épreuve

La première grande crise diplomatique du Maroc indépendant vient d'Algérie, lorsque l'avion transportant Ahmed Ben Bella et quatre autres chefs du Front de libération nationale (FLN) est détourné par la France le 22 octobre 1956. L'épisode est célèbre et central dans l'histoire de la guerre d'Algérie. Son versant marocain et ses profondes répercussions sur les relations maroco-françaises sont moins connus<sup>2387</sup>. La question algérienne interfère sans cesse dans les relations entre le Maroc et la France, et il est impossible de penser celles-ci sans prendre en compte le troisième acteur algérien.

Jusque fin 1956, Mohammed V se tient à l'écart de la guerre d'Algérie, qui mobilise déjà une partie de l'opinion marocaine. Puis il fait quelques pas timides sur le champ diplomatique en se proposant comme intermédiaire entre les deux parties. La proposition est audacieuse, car le roi n'a pas à cette date d'existence diplomatique : il est encore dans un double face-à-face avec la France et l'Espagne, et conçoit probablement la guerre d'Algérie comme un moyen d'acquérir une stature internationale. Au début du mois d'octobre 1956, le prince Hassan est à Paris, officiellement pour la poursuite des négociations sur des questions de défense et de coopération, en vérité pour prendre le pouls des autorités françaises sur la question algérienne<sup>2388</sup>.

---

<sup>2387</sup> Sur les conséquences internationales du détournement et plus généralement de la guerre d'Algérie, deux livres importants mais qui traitent très peu du Maroc : I. WALL, *France, the United States and the Algerian War*, Berkeley, University of California Press, 2001, p. 51 ; M. CONNELLY, *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, Paris, Payot, 2014, p. 195.

<sup>2388</sup> Document 238, Télégramme du secrétaire d'État A. Savary à l'ambassadeur de France au Maroc, A.-L. Dubois, 3 octobre 1956 ; document 278, Procès-verbaux des entretiens franco-marocains concernant les troupes françaises au Maroc, et leur déplacement, 14-15 octobre 1956, *DDF, 1956, tome 2, op. cit.*, p. 505.

Les 20 et 21 octobre suivants, le sultan prend l'initiative de se fâcher avec la France en recevant officiellement dans son palais de Rabat cinq des principaux chefs du FLN, alors exilés en Égypte, en Espagne ou aux États-Unis : Ahmed Ben Bella (Aḥmad b. Billa), Mohamed Khider (Muḥammad Ḥīḍar), Mohamed Boudiaf (Muḥammad Bū Ḍiyāf), Hocine Aït Ahmed (Ḥusayn āyt Aḥmad) et Mostefa Lacheraf (Muṣṭafā al-Ašraf), tous impliqués dans la promotion à l'international de la cause de l'indépendance algérienne. Qu'ils soient venus jusqu'à Rabat illustre les espoirs qu'ils ont pu placer dans le roi, dont ils savent qu'il a l'oreille des Français. C'est le prince Hassan qui les a d'abord accueillis dans le Rif avant de les conduire à Rabat en avion privé. Le ministère des Affaires étrangères, et à sa tête A. Balafrej, a été tenu à l'écart de cette décision<sup>2389</sup>. Le communiqué publié par le Palais après les deux longues audiences accordées par le roi ne mentionne pas la revendication d'indépendance, mais exprime un soutien clair à la cause algérienne au nom de la solidarité maghrébine : le roi exprime sa « *certitude de l'existence d'une entité maghrébine sur le plan géographique, historique, ethnique, religieux et culturel*<sup>2390</sup> ». Cette visite fâche le gouvernement français, qui avait mis en garde le roi, et qui le 22 octobre au matin décide de suspendre les négociations en cours avec le Maroc. Il n'est pas acceptable pour la France que le sultan reçoive les principaux meneurs de l'insurrection contre la France.

Ces audiences précèdent un important voyage officiel que le roi doit effectuer pour la première fois en Tunisie. Mohammed V s'envole le 22 octobre pour Tunis, où il est reçu avec faste par H. Bourguiba et Lamine Bey, avec qui il doit converser en particulier au sujet de l'Algérie<sup>2391</sup>. Les deux anciens protectorats veulent faire office d'intermédiaires, même si une rivalité existe entre H. Bourguiba et le roi, qui en recevant les Algériens avant cette rencontre au sommet souhaite se montrer capable d'initiative, et montrer aux Français qui en doutaient que des canaux de communications existent entre son Palais et le FLN. Le voyage officiel est à peine commencé que Marocains et Tunisiens apprennent le détournement par les Français de l'avion de ligne de la Compagnie chérifienne des transports aériens qui conduisait incognito les cinq nationalistes algériens de Rabat à Tunis, où ils devaient prendre part aux discussions. La neutralisation des chefs du FLN était un objectif du SDECE (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage français) depuis plusieurs mois. L'opération est organisée au

---

<sup>2389</sup> Document 302, télégramme du chargé d'affaires R. Lalouette au secrétariat d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, 21 octobre 1956, DDF, 1956, tome 2, *op. cit.*, p. 655.

<sup>2390</sup> Communiqué du Palais, 21 octobre 1956, « Situation politique au Maroc, octobre 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2391</sup> Vidéo Actualités françaises, « Voyage de Mohammed V à Tunis et arrestation des leaders du FLN », 31 octobre 1956, 1' 54'', INA, en ligne : <https://fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00051/voyage-de-mohammed-v-a-tunis-et-arrestation-des-leaders-du-fln.html> (consultée le 22 mars 2023).

dernier moment, lorsque l'antenne du SDECE à Rabat informe celle d'Alger du trajet des chefs du FLN. Décidé depuis Alger, le détournement, qui ne tient pas compte du Maroc et de son sultan, est autorisé depuis Paris par Max Lejeune, secrétaire d'État à la Défense nationale, en l'absence du président du Conseil Guy Mollet et du gouverneur général de l'Algérie, Robert Lacoste. Parti du Maroc, l'avion a contourné l'espace aérien de l'Algérie pour faire escale à Palma de Majorque. Sur place, l'équipage français, au lieu de continuer vers Tunis, reçoit l'ordre de se détourner vers Alger<sup>2392</sup>. Débarqués en pensant être arrivés à Tunis, les chefs nationalistes sont immédiatement arrêtés, et incarcérés jusqu'en 1962.

La nouvelle fait l'effet d'une bombe dans les trois pays du Maghreb. Mohammed V, directement touché puisqu'il considérait les nationalistes comme ses hôtes, est contraint de suspendre sa visite officielle en Tunisie et envoie immédiatement son président du Conseil Si Bekkai et son ministre des Affaires étrangères A. Balafrej à Paris pour protester<sup>2393</sup>. Le sang-froid dont il fait preuve à l'occasion et sa réactivité dénotent une maîtrise rapidement acquise des règles diplomatiques. Toute la nuit, le roi reste en contact avec le ministre de l'Intérieur D. M'hammedi, qui assure l'intérim à Rabat et a convoqué à la demande du monarque les représentants français, américains, britanniques et espagnols : il prend les puissances étrangères à témoin. À minuit, Mohammed V échange avec le président R. Coty<sup>2394</sup>. Le lendemain, Si Bekkai et A. Balafrej sont reçus par Guy Mollet et lui expriment le vif ressentiment du roi à l'encontre des Français, qui se seraient comportés « *en adversaires et non en amis*<sup>2395</sup> ». Entretemps, la relation entre les deux pays s'est encore plus envenimée, lorsque des événements anti-français ont éclaté en plusieurs points du Maroc, et en particulier à Meknès. Dans cette ville, la journée, qui avait commencé par des manifestations autorisées organisées par les partis et les syndicats en soutien au peuple algérien, se termine dans une très violente chasse aux Français<sup>2396</sup>. Le bilan est lourd : une quarantaine de morts, majoritairement français, un Marocain (peut-être juif) et une dizaine d'étrangers<sup>2397</sup>. Les émeutes de Meknès constituent l'un des épisodes les plus violemment anti-français de tout le processus de décolonisation du Maroc (après les émeutes d'Oued Zem, en août 1955), et il survient donc après l'indépendance. Mais, alors que d'autres violences étaient redoutées, au point de susciter un vent de panique qui conduit

---

<sup>2392</sup> Jean-Pierre Bat, « 22 octobre 1956 : détournement de l'avion du FLN », *lopinion.fr*, 9 juillet 2015. Le correspondant du *New York Times*, qui se rendait aussi à Tunis, était à bord de l'avion : T. Brady, « Seizure of Algerian Rebels described by Correspondent on their Plane », *The New York Times*, 24 octobre 1956.

<sup>2393</sup> « Communiqué du ministre marocain des Affaires étrangères par intérim », 23 octobre 1956, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2394</sup> « Communiqué du président du Conseil par intérim », 23 octobre 1956, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2395</sup> Télégramme du ministère des Affaires étrangères à l'ambassade de France à Rabat, 24 octobre 1956, 24QO-1011.

<sup>2396</sup> J.-M. LARGEAUD, « Violences urbaines, Maroc 1956 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, n° 123-2, 28 juillet 2016, p. 107-129.

<sup>2397</sup> « Situation politique au Maroc, octobre 1956 », CADLC, 24QO-956.

certaines Français du Maroc à quitter définitivement le pays<sup>2398</sup>, les émeutes apparaissent plutôt comme la fin d'un cycle de violences coloniales et anticoloniales débuté en 1944. Sur l'instant, l'épisode pèse lourd dans les relations entre les deux pays, et affaiblit également la portée de la colère légitime du roi. Ces émeutes, dont le schéma rappelle les manifestations casablancaises de décembre 1952 (inspirées par le meurtre du syndicaliste tunisien Ferhat Hached), montrent également à quel point la guerre d'Algérie est aussi une question intérieure marocaine.

Maroc et France sont alors au bord de la rupture, plongés dans une crise diplomatique. Mohammed V rentre au Maroc le 24 octobre au soir, bien plus tôt que prévu, et choisit d'atterrir sur une base militaire américaine plutôt que sur un aéroport contrôlé par les Français<sup>2399</sup>. Le même soir, un communiqué maroco-tunisien réaffirme l'« *entière solidarité avec le peuple algérien pour la réalisation de sa liberté, en raison des liens spirituels, culturels et historiques qui les unissent* ». Abderrahim Bouabid, ambassadeur du Maroc à Paris, démissionne et est laissé sans remplaçant pendant plusieurs mois. De son côté, l'ambassade de France à Rabat est vacante depuis la démission pour raisons privées d'André-Louis Dubois début octobre. En France, Alain Savary, secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, choisit de démissionner pour protester contre le détournement<sup>2400</sup>. Pour le roi, il s'agit autant d'une question diplomatique que d'une affaire personnelle. Il ne commente personnellement pas l'affaire, mais laisse Si Bekkai s'exprimer à sa place : « *Les conditions dans lesquelles nous nous trouvons, après l'interception de l'avion qui accompagnait Sa Majesté à Tunis, sont graves. Nous nous trouvons en face d'une question de prestige, prestige personnel de Sa Majesté, prestige du peuple marocain tout entier*<sup>2401</sup>. » Le roi s'inclut dans les victimes des Français, ce qui contribue paradoxalement à construire sa carrure internationale. De son côté, le gouvernement français est bien gêné, car s'il peut se réjouir de la capture des chefs algériens, qu'il ne libère pas avant 1962 malgré les demandes internationales, le prix à payer pour leur capture s'avère lourd<sup>2402</sup>. Le Palais refuse d'entendre la défense française selon laquelle le monarque, en recevant des

---

<sup>2398</sup> Sur la population française au Maroc : C. PELLEGRINI, « Profil démographique et historique de la présence française au Maroc », dans C. Therrien (dir.), *La migration des Français au Maroc : entre proximité et ambivalence*, Casablanca, La Croisée des Chemins, 2016.

<sup>2399</sup> Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères, 24 octobre 1956, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2400</sup> Sur cet homme politique et ses liens avec les réseaux libéraux en Afrique du Nord, M. PREVOT, « Convergences maghrébines autour d'Alain Savary, secrétaire d'État aux affaires marocaines et tunisiennes en 1956 », *Revue Historique*, vol. 301, 3 (611), 1999, p. 507-536.

<sup>2401</sup> Déclaration de Si Bekkai à son retour au Maroc, contenue dans le télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères, 24 octobre 1956, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2402</sup> Sur ces points, voir la tribune du socialiste André Philip qui déplore que les Français aient préféré une petite victoire sur le plan algérien à de bonnes relations avec le Maroc et la Tunisie : « Un guêpier dont il importe de sortir », *Le Monde*, 29 octobre 1956.

rebelles, porterait une partie de la responsabilité. Par la voix du prince Hassan, il rejette l'entière responsabilité sur l'ancienne puissance coloniale<sup>2403</sup>. Pour le Maroc, la rencontre avec les nationalistes algériens aurait dû recevoir l'approbation de la France, puisque la mission de conciliation proposée par le roi avait été acceptée. Le détournement revient à nier d'une certaine façon la souveraineté du Maroc. Mohammed V considère « *que le gouvernement [français] n'a pas de considération pour sa personne et que le Maroc n'est pas un pays réellement indépendant*<sup>2404</sup> ». Les liens rompus entre les deux pays sont nombreux.

La rupture n'est pas totale cependant, pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que les projecteurs internationaux se détournent très rapidement du Maghreb, alors que survient l'insurrection de Budapest (fin octobre début novembre) et surtout la crise du canal de Suez qui implique les Français aux côtés des Britanniques et des Israéliens. Ensuite, parce que ni le Palais marocain ni le gouvernement français n'ont intérêt à une rupture prolongée. Pour renouer les liens, le gouvernement français envoie dès la fin du mois d'octobre le diplomate J. Basdevant, directeur général des Affaires marocaines et tunisiennes au Quai d'Orsay, en mission pour un « *échange de vues général* » afin de « *dissiper les difficultés*<sup>2405</sup> ». D'autres intermédiaires sont utilisés, comme G. Clauzel, l'ancien conseiller du gouvernement chérifien que le roi apprécie et le colonel Touya dont il est proche depuis l'exil<sup>2406</sup>. Le prince Hassan contribue également à modérer son père. Tout compte fait, cette crise profite peu à la diplomatie marocaine, dont les exigences ne sont pas écoutées : les prisonniers algériens ne sont pas libérés, contrairement à ce que souhaitait le roi pour laver l'affront subi<sup>2407</sup>. De plus, l'écho de la crise d'octobre 1956 se fait entendre durant de longs mois. En mars suivant, l'opinion publique française est scandalisée par le verdict rendu par le tribunal militaire marocain de Meknès<sup>2408</sup>, jugé trop complaisant avec les émeutiers<sup>2409</sup>. Contrairement aux demandes des nationalistes qui exigeaient qu'aucune condamnation à mort ne soit prononcée, le roi l'autorise<sup>2410</sup>. 10 émeutiers sont condamnés à mort et 48 autres à de la prison, mais les exécutions ne sont pas appliquées et la France n'a

---

<sup>2403</sup> Interview de Moulay Hassan à l'ACP (Agence centrale de presse) le 25 octobre, « Situation politique au Maroc, octobre 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2404</sup> Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères faisant le compte-rendu de l'audience accordée au colonel Touya, 30 octobre 1956, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2405</sup> Communiqué commun à l'issue de la mission Basdevant, 1<sup>er</sup> novembre 1956, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2406</sup> Lettre du président du Conseil Mollet au président du Conseil Bekkai, 30 octobre 1956, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2407</sup> Compte-rendu pour le ministère des Affaires étrangères d'une réunion entre Si Bekkai, A. Balafrej, A. Bouabid d'un côté, R. Lalouette et J. Basdevant de l'autre, 1<sup>er</sup> novembre 1956, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2408</sup> Juste après les émeutes, la région de Meknès est transformée en région militaire. Un code militaire est inauguré pour l'occasion, Dahir du 6 rebia II 1376 (10 novembre 1956) formant code de justice militaire, BO n° 2299, 21 novembre 1956.

<sup>2409</sup> « Situation politique au Maroc », février et mars 1957, CADLC, 24QO-956 ; J.-M. LARGEAUD, « Violences urbaines, Maroc 1956 », *op. cit.*

<sup>2410</sup> *Ibid.*

aucun moyen de suivre l'application des autres peines. De son côté, le Maroc n'obtient aucune réparation pour le détournement de l'avion. Le Palais avait initialement souhaité que l'affaire soit menée devant la cour internationale de justice de La Haye. La France parvient à négocier une commission d'enquête mixte, qui se réunit à partir juillet suivant, mais ne débouche sur rien<sup>2411</sup>. Le double contentieux d'octobre 1956 reste alors une blessure mal guérie sur laquelle les deux parties finissent par fermer les yeux pour favoriser la réconciliation.

Le refroidissement est surtout apparent. Les autorités marocaines sont contraintes d'apparaître dures durant plusieurs mois, avant d'assouplir leur position. Le roi a besoin de l'appui français, de même que l'économie marocaine. Mohammed V va jusqu'à déclarer en décembre 1956 que « *les Français du Maroc ne sont pas des étrangers comme les autres, ils sont des étrangers avec quelque chose de plus. Ils sont là depuis 40 ans et ont contribué à l'édification du Maroc. [...] Les Français peuvent considérer le Maroc comme leur deuxième patrie*<sup>2412</sup>. » Le détournement n'empêche pas la signature en décembre 1956, après la reprise des négociations bilatérales, d'une convention d'aide financière (27 milliards de francs accordés pour le secteur public et semi-public, pour 1957)<sup>2413</sup>, et deux mois plus tard la signature de la convention de coopération administrative. En juin suivant, les conventions judiciaire et culturelle sont à leur tour signées. Le Maroc s'engage notamment à recruter des magistrats français pour le fonctionnement des tribunaux modernes. En janvier 1957, le roi profite d'une croisière en Méditerranée pour rencontrer à Cannes le nouveau secrétaire d'État aux affaires marocaines et tunisiennes, Maurice Faure. Les deux hommes s'entendent pour dire que le règlement de la situation algérienne n'est pas un préalable au retour des bonnes relations maroco-françaises<sup>2414</sup>. Tous les contentieux possibles ne sont pas réglés cependant, et conduisent à de courtes périodes de rupture des négociations, comme à l'été 1957 lorsque les vues s'opposent sur la question des colons français restés au Maroc, et en particulier des terres agricoles restées entre leurs mains<sup>2415</sup>. Mais à l'automne 1957, un an après le détournement et les émeutes, les deux pays procèdent à un nouvel échange d'ambassadeurs.

---

<sup>2411</sup> La commission est composée d'un Marocain, d'un Français (R. Massigli) et de trois membres neutres.

<sup>2412</sup> « Situation politique au Maroc, décembre 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2413</sup> Lettre d'A. Balafrej, ministre des Affaires étrangères marocain, à C. Pineau, ministre des Affaires étrangères français, 29 décembre 1956, CADLC, 24QO-1012.

<sup>2414</sup> « Situation politique au Maroc, janvier 1957 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2415</sup> Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministre des Affaires étrangères faisant le compte-rendu de l'audience accordée à l'ambassadeur par le président du Conseil Bekkai et le ministre Balafrej, 12 septembre 1957, CADLC, 24QO-1011.



## B. L'écho de Sakiet Sidi Youssef

Le rapprochement entre les deux pays est miné peu de temps après par une deuxième déflagration, qui vient à nouveau des airs : le bombardement par l'aviation française du village tunisien de Sakiet Sidi Youssef, le 8 février 1958<sup>2416</sup>. Comme pour le détournement d'octobre 1956, c'est la guerre d'Algérie qui, sur initiative française, vient se placer en travers des bons rapports que les deux pays cherchent à entretenir. Le village tunisien a en effet été pris pour cible parce qu'il abritait une base de « l'armée des frontières » algérienne. La mise en place à partir de juin 1957 d'un barrage français le long de la frontière avec la Tunisie, pour rompre le lien entre l'ALN et ses bases arrière, avait accru le nombre d'incidents frontaliers et décidé l'armée française à intervenir, d'autant plus après une importante embuscade de rebelles contre un détachement français en Algérie en janvier 1958<sup>2417</sup>. Le matin du 8 février, un avion français est pris pour cible depuis le sol tunisien. L'ordre du bombardement, donné par le général Salan, avait le soutien du gouvernement français<sup>2418</sup>. Les bombes, qui touchent le camp algérien, mais également le village, font au moins 70 morts. Le président Bourguiba, pour qui ce viol du territoire tunisien est inadmissible, choisit d'internationaliser son indignation, et ce faisant s'inscrit dans une stratégie ancienne du FLN de recourir à l'opinion publique internationale et aux grandes puissances pour faire pression sur la France. Le tournant que Sakiet constitue pour la guerre d'Algérie, pour l'histoire politique de la France et aussi de ses relations avec les États-Unis, est bien connu<sup>2419</sup>.

L'émotion suscitée par cet événement au Maroc est à la hauteur du désir de H. Bourguiba. Mohammed V est contraint de réagir fermement contre la France. Le prince Hassan et le ministre A. Balafrej, qui étaient de passage à Paris après un voyage officiel en Arabie saoudite, sont aussitôt rappelés au Maroc. Le 9 février, alors qu'Ahmed Balafrej proteste auprès de l'ambassade de France, le roi publie un message de soutien au président tunisien. Si les réactions populaires sont encadrées pour éviter que ne se reproduisent les meurtres de Meknès<sup>2420</sup>, les Marocains sont également invités à exprimer leur soutien aux « peuples frères » du Maghreb. À la demande du roi, la prière du vendredi qui suit les faits est prononcée en mémoire des

---

<sup>2416</sup> Sur les conséquences internationales de l'événement, I. WALL, *France, the United States and the Algerian War*, op. cit., p. 100. M. CONNELLY, *L'arme secrète du FLN. op. cit.*, p. 265.

<sup>2417</sup> I. WALL, *France, the United States and the Algerian War*, op. cit., p. 103.

<sup>2418</sup> J. VALETTE, « Le bombardement de Sakiet Sidi Youssef en 1958 et la complexité de la guerre d'Algérie », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 233, n° 1, 2009, p. 37-52. I. WALL, *France, the United States and the Algerian War*, op. cit., p. 104.

<sup>2419</sup> *Ibid.*, p. 99.

<sup>2420</sup> « Situation politique au Maroc, février 1958 », CADLC, 24QO-956.

victimes algériennes et tunisiennes. Les conséquences du bombardement de Sakiet sur le Maroc dépassent de très loin l'indignation initiale. L'événement entraîne aussi une inflexion beaucoup moins connue de la diplomatie marocaine, sur les trois questions qui importent alors dans ses relations avec l'ancienne puissance coloniale : le maintien de l'armée française sur le sol marocain, la résolution du conflit algérien et la définition des frontières du Maroc, alors qu'au même moment les armées espagnoles et françaises interviennent dans les régions sahariennes (voir plus loin)<sup>2421</sup>. Sakiet Sidi Youssef fait aussi écho à la situation politique intérieure du Maroc, qui ne doit pas être pensée comme indépendante du contexte extérieur : la première est extrêmement sensible au second. L'année 1958 est celle d'une inflexion politique favorable à l'Istiqlal, avec la mise en place du gouvernement Balafrej. Si le Palais pilote un changement de ton sur les questions extérieures, c'est aussi pour répondre à une pression politique nationaliste favorable à un positionnement dur à l'encontre de la France.

Cette réaction forte du gouvernement marocain s'explique par une solidarité maghrébine dans la guerre contre la puissance coloniale en Algérie<sup>2422</sup>. Mais c'est aussi un sujet pleinement marocain, pour deux raisons : tout d'abord parce que le Maroc héberge lui aussi des camps de l'ALN le long de sa frontière avec l'Algérie, ensuite parce que le rôle de l'armée française dans la colonie fait ressortir sa présence toujours forte au Maroc même. Si l'on excepte les formateurs et officiers français des FAR qui n'entrent pas en considération, l'armée française est encore très présente dans le pays, deux ans après l'indépendance et conformément aux accords qui l'ont suivie. Le gouvernement marocain a remis en cause cette présence militaire quelques mois à peine après la reconnaissance de l'indépendance. Dès l'été 1956, il demandait non un départ définitif, mais une restructuration de l'implantation militaire, et une moindre visibilité<sup>2423</sup>. Pour les Français, cette présence reste stratégique, dans le contexte de la guerre d'Algérie, mais doit également servir à protéger les Français qui résident encore au Maroc après l'indépendance. Cette présence est de moins en moins acceptable pour l'opinion marocaine,

---

<sup>2421</sup> L'ambassade de France ressent fortement le changement de ton, et l'associe aux difficultés intérieures du gouvernement Bekkai qui doit donner des gages à son opposition nationaliste en surenchérissant sur ces thèmes. Les Français sont prêts à accorder au gouvernement marocain le départ de 10 000 soldats français toujours présents au Maroc et promet d'importantes fournitures en matériel militaire ; documents 115 et 116, télégramme du ministre des Affaires étrangères C. Pineau à l'ambassadeur de France à Rabat, A. Parodi, et réponse, 20 février 1958, *DDF, 1958, tome 1*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 205 et 206.

<sup>2422</sup> Le 19 février, Si Bekkai déclare : « *La Tunisie aura réussi, seule, à internationaliser l'affaire algérienne [...]. Si la Tunisie ne parvient pas à obtenir une intervention internationale en Algérie, ni le départ de l'Armée française de Tunisie, elle se tournera vers l'Est. [...] Quant au FLN, il a déjà abandonné le camp occidental. Toute l'Afrique du Nord qui aurait pu être une communauté liée à l'Occident, basculera vers le Monde arabe conduit par Nasser, et nous savons ce qu'il y a derrière. En face de cette situation, nous ne savons que faire. Même notre offre de bons offices n'a pas été retenue par le Gouvernement français.* » « Situation politique au Maroc, février 1958 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2423</sup> Document 42, Télégramme du secrétaire d'État A. Savary au chargé d'Affaires à Rabat R. Lalouette, 14 juillet 1956, *DDF, 1956, tome 2*, 1989, p. 98.

tant parce qu'elle fait porter un risque à la souveraineté du pays, si une action comme Sakiet Sidi Youssef devait être décidée, que parce qu'elle témoigne d'une décolonisation inachevée. Le gouvernement marocain refuse également que les troupes françaises au Maroc puissent être impliquées d'une quelconque manière en Algérie. Pendant les deux années qui suivent, le statut de l'armée française au Maroc est le nœud principal des relations entre les deux pays<sup>2424</sup>.

Les critiques portent sur l'importance numérique des troupes françaises, 110 000 hommes en avril 1957 (dont 90 000 pour l'armée de terre), et sur leur libre mobilité sur l'ensemble du territoire, qui est un héritage du traité de Fès. Le statut de l'armée française est défini par le protocole annexe à la déclaration commune du 2 mars 1956, disposition transitoire en attente d'une convention militaire (comme il y en a dans tous les autres domaines), pour laquelle Marocains et Français n'ont jamais réussi à se réunir. Les protestations contre l'armée française datent du lendemain de l'indépendance, mais elles étaient restées faibles de la part du gouvernement, qui n'avait jamais répondu aux propositions de la France d'ouvrir des négociations<sup>2425</sup>. Depuis, elles se sont nourries des émeutes de Meknès, lors desquelles des policiers français ont été pris pour cible, puis de la rébellion d'Addi ou Bihi dans le Tafilalt en janvier 1957, dans laquelle l'armée française aurait été impliquée selon les nationalistes. Le mois suivant, le gouvernement marocain demandait dans un communiqué des pourparlers « *en vue de régler la question sur la présence de l'Armée française au Maroc*<sup>2426</sup> ». La France avait alors proposé en échange d'une réduction de ses effectifs militaires la mise en place d'une « défense commune », qui aurait pris la forme d'un traité de coopération militaire, ce que le Maroc avait refusé en justifiant de son désir de rester officiellement non-aligné<sup>2427</sup>. Comme pour tous les sujets qui les gênent, le Palais et le gouvernement font le choix du silence et de l'attente. Si tous les acteurs politiques sont favorables au départ rapide de l'armée française, le rythme et la méthode désirés diffèrent. Le Premier ministre Bekkai par exemple, ancien soldat au service de la France, souhaite un départ rapide, mais progressif, tandis que l'Istiqlal, en particulier ses membres qui ne sont pas au gouvernement, se prononce pour un départ immédiat, si besoin en employant la manière forte. Dans son discours à Tanger le 17 septembre 1957, le roi s'exprime contre la présence militaire : « *Il est inconcevable que la situation des armées étrangères — héritage du régime défunt — demeure inchangée alors que le pays a recouvré son indépendance et sa souveraineté. Il est donc indispensable de trouver une solution à ce problème qui, tout en*

<sup>2424</sup> Compte-rendu d'un entretien entre Le Roy et A. Bouabid, ministre de l'Économie, 28 février 1958, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2425</sup> « Note au sujet des questions militaires et de Défense commune au Maroc », 30 septembre 1957, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2426</sup> Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères, 26 février 1957, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2427</sup> « Note sur les relations franco-marocaine », 1<sup>er</sup> juin 1959, CADLC, 24QO-881.

*respectant notre indépendance et notre dignité, dissipe nos inquiétudes et celles de notre peuple*<sup>2428</sup>. » En dépit des relances régulières des médias nationalistes, la question militaire est écartée jusqu'en février 1958, lorsqu'elle revient brusquement sur le devant de la scène. Le roi, jusqu'alors discret sur la question, doit s'en emparer. Le 6 mars, lors d'une réunion du conseil de défense, le roi se prononce pour une baisse significative du nombre de soldats français présents sur le sol marocain.

Le gouvernement français, qui n'avait proposé comme à chaque crise qu'une faible réduction des effectifs (10 000 soldats en moins), est contraint par cette prise de position de proposer une transformation complète de sa présence militaire au Maroc. Tout d'abord, l'accélération du retrait de l'armée de terre, qui est déjà lentement en cours ; les effectifs passeraient de 45 000 (soit déjà deux fois moins qu'un an plus tôt) à 22 000 dans les mois à venir. Ensuite, une reconfiguration de la présence française autour des bases navales et aériennes dont elle est propriétaire, et dont elle souhaite continuer de disposer<sup>2429</sup>. Mais la France souhaite une contrepartie : que le Maroc accepte de signer un accord de défense commune, doublé d'un engagement de non-ingérence réciproque. Du mot même des Français, il s'agirait de passer d'une « armée d'occupation » à une « armée alliée ». Les tractations sont secrètes, mais le gouvernement marocain aimerait que la France s'engage publiquement. De son côté, il refuse de promettre quoi que ce soit et exige officiellement un retrait total et « *dans les plus brefs délais*<sup>2430</sup> ». C'est pourquoi les Français, pressés aussi par une campagne anti-française de l'Istiqlal et de l'UMT, sont contraints de réduire progressivement leur présence, sans pour autant avoir signé un accord ni rien obtenu en échange, au contraire de la Tunisie avec qui un accord de retrait est signé en juin 1958. Le 30 juin, le gouvernement français informe son homologue marocain qu'il est prêt à évacuer, tant que le pays assure le maintien des bases aériennes et navales françaises, réduites à quatre (Marrakech, Meknès, Agadir et Port-Lyautey, auj. Kénitra), mais ils n'obtiennent pas plus de réponse<sup>2431</sup>. Le retrait se poursuit alors de lui-même. À la fin de l'année 1958, l'armée française a évacué l'Oriental marocain, zone qui concentrait les revendications du Palais et des nationalistes, par crainte qu'un événement similaire à Sakiet Sidi Youssef ne finisse par survenir. Les déplacements des troupes françaises étaient de toute façon de plus en plus contraints par les FAR. En mai 1959, il n'y a plus que 25 000 soldats français au Maroc<sup>2432</sup>, mais le chiffre

---

<sup>2428</sup> « Note au sujet des questions militaires et de Défense commune au Maroc », 30 septembre 1957, CADLC, 24QO-1011.

<sup>2429</sup> « Situation politique au Maroc, mars 1958 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2430</sup> Louis Gravier, « Rabat réclame le retrait des forces françaises du Maroc oriental « dans un bref délai » », *Le Monde*, 22 mai 1958.

<sup>2431</sup> « Note sur les relations franco-marocaine », 1<sup>er</sup> juin 1959, CADLC, 24QO-881.

<sup>2432</sup> *Ibid.*

est toujours trop haut aux yeux des Marocains. Ce retrait progressif peut être considéré comme un succès pour le Palais, car il n'est pas brutal et évite donc une rupture trop franche avec la France, mais il se fait tout de même sous la pression, sans que des contreparties n'aient été accordées. Le Maroc a profité de la situation de faiblesse de la France sur le plan international après Sakiet Sidi Youssef, mais aussi intérieur avec la chute de la IV<sup>e</sup> République et le retour au pouvoir de Charles de Gaulle. Sur ce sujet comme sur d'autres (les frontières par exemple), le Maroc temporise tant qu'il n'est pas en position de force, puis passe à une phase offensive après février 1958.

Les relations avec la France sont faites de phases de brusques tensions, dues aux revendications nationalistes et aux erreurs françaises, et de phases de reprise du dialogue (même si celui-ci n'est jamais totalement rompu), désirées par le monarque. Comme après la crise qui avait suivi le détournement de l'avion des nationalistes algériens, le Palais finit par esquisser, plusieurs mois après la crise de Sakiet Sidi Youssef, un rapprochement en envoyant des signaux positifs. L'un d'entre eux tient à une « politique des otages ». Ces derniers révèlent l'ambiguïté des rapports entre l'armée de libération d'un côté, et le pouvoir central et les FAR de l'autre. Des militaires français ou espagnols sont faits prisonniers par l'ALM dans des zones de combat, en particulier le Sud. Officiellement, les FAR condamnent ces prises d'otages et récusent toute responsabilité. Mais lorsque la situation le justifie, un canal se constitue et le pouvoir parvient à récupérer l'otage, réclamé depuis longtemps par son pays. Mohammed V a déjà utilisé cette carte chaque fois qu'il fallait réaffirmer le lien avec la France, comme en mai 1956. C'est encore le cas au début de l'année 1959, avec l'adjudant-chef corse Cacciaguerra. Ce dernier a été capturé deux ans plus tôt près de Fort-Trinquet (Mauritanie) par l'ALM. À l'occasion d'un pèlerinage en Corse, sur son premier lieu d'exil, le roi surprend le gouvernement français et les Corses, qui lui réservaient un mauvais accueil, en ramenant l'adjudant-chef dans son avion<sup>2433</sup>.

Avec la mise en place du gouvernement Ibrahim et l'implosion de l'Istiqlal, les perspectives politiques de Mohammed V se sont clarifiées et il peut essayer de se rapprocher du pouvoir français, dont il a toujours voulu rester proche. D'autant plus que le chef de l'État français est désormais le général de Gaulle, avec qui il s'est toujours bien entendu, faute d'en avoir jamais obtenu un soutien décisif<sup>2434</sup>. Au printemps 1959, le roi du Maroc sollicite une

---

<sup>2433</sup> C'est lors de ce même voyage en Corse que le roi annonce désirer une rencontre avec C. de Gaulle. « L'adjudant Cacciaguerra vous est remis en témoignage de la sincère amitié qui lie Sa Majesté au général de Gaulle a déclaré le prince Moulay Hassan au préfet de la Corse », *Le Monde*, 21 février 1959.

<sup>2434</sup> Jusqu'à présent, ce sont surtout les relations entre le sultan et C. de Gaulle avant l'indépendance qui ont attiré l'attention. Le général est une figure positive de la mémoire franco-marocaine, ce qui a donné des publications collectives de qualité médiocre : *De Gaulle et le Maroc*, Paris, Casablanca, Publisud-Sochepress, 1990 ; *Mohammed V – De Gaulle, d'un appel à l'autre. Actes de la Journée d'étude*, Publications de la Commission marocaine d'histoire militaire, 2010. Pour l'avis positif du général

rencontre au sommet avec le président de la République. Cette rencontre, dont le principe est accepté par le Français, est programmée pour le mois d'août suivant. Le prince Moulay Hassan se rend à Paris en juin pour un rapide entretien préparatoire avec C. de Gaulle [Annexe III.17]. Trois sujets principaux ressortent : le sort des troupes françaises au Maroc, la fixation des frontières du pays et la guerre d'Algérie. Sur le premier point, le prince reconnaît qu'en l'absence d'un nouvel accord militaire, la France « *a le droit de maintenir provisoirement ses troupes au Maroc sans modification* », avant de préciser que « *sur le plan politique, le maintien de la situation actuelle crée une situation qui est pénible pour les Marocains*<sup>2435</sup> », en premier lieu pour le Palais. Hassan propose que les bases militaires dont la France est toujours propriétaire reviennent au Maroc, qui en échange les mettrait à la disposition des Français. Charles de Gaulle n'est pas convaincu par la proposition, car il estime que les bases marocaines seraient indispensables à la France dans le cas d'une guerre avec le bloc soviétique. Tout ce qu'il peut proposer est d'ouvrir certaines bases aériennes et navales de France métropolitaine au Maroc, qui commence alors à s'équiper d'une Aviation et d'une Marine. Le prince ne paraît pas convaincu, et les discussions préparatoires en restent là.

Les discussions dans leur ensemble également, car la rencontre entre le roi et le président n'a finalement jamais eu lieu, en dépit des efforts déployés pour la préparer. Côté marocain, le gouvernement est divisé sur ce projet de rencontre. A. Bouabid, ministre de l'Économie, y est favorable dans un contexte de difficultés économiques, tandis que le président du conseil A. Ibrahim s'y oppose. Le roi lui-même finit par douter de la pertinence d'une telle rencontre, alors qu'en Algérie les combats font rage. Côté français, les milieux colonialistes font pression sur la Présidence pour qu'elle n'ait pas lieu. Par ailleurs, un incident frontalier autour du point d'eau d'Hassi Zerzour, plus grave que tous ceux qui surviennent fréquemment, rehausse les tensions entre les deux pays<sup>2436</sup>. Enfin, la santé du roi se dégrade brusquement durant l'été, et il doit subir une opération chirurgicale suivie d'une longue convalescence. Pour toutes ces raisons, la rencontre entre Mohammed V et Charles de Gaulle n'a finalement pas lieu — et les deux hommes ne se rencontreront plus jamais officiellement. Quant aux sujets qui devaient être abordés, aucun n'est réglé.

---

de Gaulle sur le roi : C. DE GAULLE, *Mémoires*, Mémoires d'espoir, tome 1, le Renouveau (1958-1962), Paris, Gallimard, 2000, p. 967.

<sup>2435</sup> Document 326, Compte-rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et le prince Moulay Hassan, 2 juin 1959, *DDF*, 1959, tome 1, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 751.

<sup>2436</sup> La zone dans laquelle se situe Hassi Zerzour est censée être démilitarisée, mais des incidents frontaliers en juin 1959 conduisent les FAR à l'occuper. Le gouvernement français refuse de reconnaître la marocanité de la zone. « Situation politique au Maroc », juin et juillet 1959, CADLC, 24QO-957. Louis Gravier, « Rabat informe M. Hammarskjöld de la situation à Hassi-Zerzour », *Le Monde*, 31 juillet 1959.

### C. L'effet d'une bombe

Brusquement, au début de l'année 1960, les relations entre les deux pays se dégradent jusqu'à une quasi-rupture. C'est à nouveau une histoire de bombe, puisque la France, sans écouter les plaintes marocaines, a procédé le 13 février 1960 à l'explosion de Gerboise bleue, sa première bombe atomique, à Reggane en plein cœur du Sahara algérien. Le Maroc avait depuis plusieurs mois mis en garde la France contre tout essai nucléaire dans la région, par crainte des retombées radioactives, mais également en raison de ses larges prétentions territoriales sur le désert<sup>2437</sup>. Le Maroc avait également alerté l'ONU<sup>2438</sup>, dont l'assemblée générale avait en novembre 1959 recommandé à la France de renoncer à ses essais. La première explosion provoque au Maroc une mobilisation anti-française (en particulier dans la presse nationaliste et à Casa-blanca, où les Français doivent être protégés par la police marocaine), qui aurait pu prendre dans la rue des proportions plus importantes si le ministère de l'Intérieur n'avait pas interdit les manifestations<sup>2439</sup>.

Le Palais parvient à modérer le conseil des ministres, dont plusieurs membres souhaitaient une rupture franche avec l'ancienne puissance coloniale, mais Mohammed V rappelle tout de même son ambassadeur à Paris, Abdellatif Benjelloun. Le même jour, 15 février 1960, le Maroc dénonce par lettre la teneur du traité signé entre les deux pays en mai 1956, et qui définissait leurs relations diplomatiques, et en particulier l'idée d'interdépendance<sup>2440</sup> [Annexe III.21]. Sur la question des essais, à aucun moment la France ne s'est intéressée au point de vue marocain, ce qui remet en cause la bonne entente promue par ce traité. Le Maroc saisit l'occasion comme un prétexte pour s'écarter encore plus de l'ancienne métropole et mettre fin, officiellement, à la relation privilégiée d'interdépendance. La France conteste la remise en cause

---

<sup>2437</sup> Les premiers avertissements datent de février 1959. En janvier suivant, le gouvernement marocain met clairement en garde la France : « *Le gouvernement marocain élève la plus vive protestation contre les intentions persistantes de la France de procéder à l'explosion de la bombe au Sahara malgré la désapprobation du Maroc, des pays africains directement intéressés et d'autres États membres des Nations Unies [...]. En renouvelant énergiquement ses protestations, le gouvernement marocain rejette sur la France seule la responsabilité des graves conséquences que son attitude ne manquera pas de provoquer sur le plan des relations franco-marocaines d'une part et sur le plan international d'autre part* », dans Document 29, Télégramme de l'ambassadeur A. Parodi au ministre des Affaires étrangères M. Couve de Murville, DDF, 1960, tome 1, Paris, Imprimerie nationale, 1995 p. 60.

<sup>2438</sup> « Le Maroc contre les essais nucléaires au Sahara », *Le Monde*, 17 août 1959 ; M. ADAMSON, « Peut-on faire une histoire nucléaire du Maroc ? Le Maroc, l'Afrique et l'énergie nucléaire », *Afrique contemporaine*, vol. 261-262, n° 1-2, 2017, p. 85-102.

<sup>2439</sup> Le quotidien *Al-'Alam* écrit le 14 février : « *Les mains de la France sont couvertes de sang. [...] Nous considérons ce crime comme le plus odieux du siècle.* » « Note au sujet des réactions marocaines à la suite de l'explosion de la bombe atomique française », 17 février 1960, CADLC, 24QO-1012.

<sup>2440</sup> Note de l'ambassade du Maroc en France pour le ministère des Affaires étrangères français, 15 février 1960, CADLC, 24QO-1028.

du traité, en se fondant sur des points formels<sup>2441</sup>, celle-ci peut être justifiée par le refus du pays de lâcher du lest et de considérer le Maroc comme un État réellement souverain quatre ans après son indépendance. La perpétuation de l'esprit colonial, dans le cadre de la guerre d'Algérie, avec le détournement de l'avion ou le bombardement de Sakiet Sidi Youssef, a légitimé les positions les plus dures au Maroc, en faveur d'une rupture avec la France.

C'est sur le plan militaire que la rupture se fait le plus sentir, puisque la France s'appuyait sur l'accord du 2 mars 1956 pour maintenir dans le pays une présence militaire. Les essais nucléaires renforcent le Maroc dans cette position, même si cette présence est désormais circonscrite à quelques bases militaires. À la fin de l'année 1959 les États-Unis ont de leur côté accepté de commencer l'évacuation de leurs propres bases (voir plus loin). Les bases françaises sont le sujet principal des échanges de lettres entre le roi et Charles de Gaulle en mars et avril 1960, dont les Archives royales ont gardé trace. Si le président accepte en mars de réduire la présence militaire française, il défend auprès du roi la nécessité pour la France de conserver un minimum de troupes au Maroc dans le cadre de la Guerre froide — il n'évoque pas la question algérienne<sup>2442</sup>. Dans une seconde lettre (29 mars 1960), le général de Gaulle prévient « *par amitié* » de l'explosion imminente d'une deuxième nucléaire au Sahara. Mais Mohammed V reste sur ce point intransigeant, et continue de dénoncer les essais, au nom des revendications territoriales :

*Nous croyons que la course aux armes atomiques et les essais nucléaires auxquels il est procédé présentent un grave danger pour l'humanité tout entière. De tels essais, quel que soit l'État qui les entreprend et quel qu'en soit la puissance, Nous les réprouvons. Nous les condamnons d'autant plus qu'ils se déroulent dans des régions habitées et sur un territoire que Nous considérons comme partie intégrante de Notre Royaume*<sup>2443</sup>.

Le Maroc est alors en position de force sur la question, et le roi obtient une première victoire lorsque la France accepte l'ouverture de négociations sur la présence militaire française. Un accord est trouvé le 1<sup>er</sup> septembre 1960. L'accord, qui ne permet pas une évacuation immédiate des forces françaises, réaffirme le soutien technique des Français à l'armée marocaine. Il prévoit

---

<sup>2441</sup> « Note pour la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes au sujet de la dénonciation du Traité de 1956 », 16 février 1960, CADLC, 24QO-1028.

<sup>2442</sup> « *Le Gouvernement français vient d'adopter un ensemble de mesures qui réduiront considérablement, dans le courant de la présente année, l'implantation des forces et installations militaires françaises au Maroc. D'autres dispositions sont décidées qui amèneront, au cours des quatre prochaines années, de nouvelles et très importantes diminutions. [...] Je souhaite que Votre Majesté y voie, en particulier le témoignage de la volonté de la France de respecter entièrement l'indépendance du Maroc aussi bien que de son désir de maintenir avec le Maroc des relations confiantes et amicales. [...] Dans le même esprit, je ne puis douter que Votre Majesté ne comprenne la nécessité où se trouve la France de conserver actuellement au Maroc une implantation militaire, d'ailleurs très limitée. La période, particulièrement critique pour la paix mondiale, que nous vivons nous contraint, en effet, d'assurer notre propre défense et, en même temps, de contribuer à la défense éventuelle de l'Occident.* » Lettre du président de la République C. de Gaulle au roi du Maroc, Mohammed V, 18 mars 1960, DAR, A21-028.

<sup>2443</sup> Lettre du roi du Maroc, Mohammed V, au président de la République C. de Gaulle, 19 avril 1960, DAR, A21-028.



l'évacuation des bases françaises pour le 2 mars suivant, soit pour le cinquième anniversaire de l'indépendance<sup>2444</sup>.

Mais le Maroc se situe après l'été 1960, sur tous les plans, dans une phase de rupture croissante avec ses alliances issues de l'indépendance. Deux importants incidents frontaliers avec l'Algérie française, parmi tous ceux qui surviennent périodiquement, servent de prétexte à la presse marocaine la plus nationaliste et la plus à gauche (l'UNFP notamment) pour contester l'accord du 1<sup>er</sup> septembre et faire pression sur la France, et par contrecoup sur le monarque. Face à ces nouvelles attaques qui durent plusieurs semaines et à la dégradation de la situation dans l'Oriental, la France décide de fermer en octobre son consulat à Oujda<sup>2445</sup>. Alors que d'autres motifs de mécontentement s'accumulent, comme l'entrée programmée de la Mauritanie à l'ONU, le gouvernement adresse le 1<sup>er</sup> novembre 1960 un ultimatum à l'ambassadeur de France : le pays a huit jours pour procéder à l'évacuation complète des bâtiments militaires que son armée occupe à Rabat, en vertu d'une interprétation particulière de l'accord signé deux mois plus tôt<sup>2446</sup>. Les protestations françaises n'y font rien et l'ambassadeur Roger Seydoux se heurte à un refus net. Le 7 novembre, des officiers des FAR investissent les locaux de l'état-major français. Le roi se rend sur les lieux et donne l'ordre à son fils aîné, qui est alors vice-président du Conseil en charge de la Défense ainsi que chef d'État-major des FAR, d'installer des sentinelles près de tous les casernements français de Rabat. Quelques jours plus tard, l'évacuation des bases de la ville est complète, et le roi peut se féliciter de son coup de force dans son discours du trône<sup>2447</sup>.

Parallèlement, des négociations semblables ont lieu avec les Espagnols. Pour le roi, le temps presse, car il a promis à son peuple, lors de son allocution du 31 décembre précédent, que 1960 serait l'année de l'évacuation. L'Espagne, qui ne dispose plus que de quelques milliers d'hommes dans l'ancienne zone nord, s'était dite prête à évacuer, mais les négociations ont échoué en mai 1960, peut-être sous l'influence des Français qui craignaient — dans une situation inversée par rapport aux négociations de 1956 — que les concessions espagnoles ne les obligent aussi à des concessions<sup>2448</sup>. Lorsque Mohammed V lui demande de prendre une

---

<sup>2444</sup> « Situation politique au Maroc, juillet et août 1960 », CADLC, 24QO-957 ; pour l'accord, Document 118, Note de la Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, au sujet de l'accord du 1<sup>er</sup> septembre 1960 relatif à l'évacuation des bases françaises du Maroc, 14 septembre 1960, *DDF*, 1960, tome 2, 1996, p. 118.

<sup>2445</sup> « Situation politique au Maroc, septembre et octobre 1960 », CADLC, 24QO-957.

<sup>2446</sup> L'accord du 1<sup>er</sup> septembre évoque « Rabat-ville ». Pour les Français, l'expression désigne seulement la base de Rabat-Salé, pour les Marocains l'ensemble de la ville. « Situation politique au Maroc, novembre 1960 », CADLC, 24QO-957.

<sup>2447</sup> MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 6 (1960-1961), Rabat, Imprimerie royale, 1961, p. 1.

<sup>2448</sup> Dépêche de l'Agence Maghreb Presse sur la possibilité d'une évacuation prochaine des troupes espagnoles, 25 mars 1960 ; Commentaire de la Radio-diffusion nationale marocaine sur l'arrêt des négociations, 12 mai 1960 ; télégramme de R. de Margerie, ambassadeur de France à Madrid, au ministère des Affaires étrangères, 7 juin 1960, CADLC, 24QO-1072.

position claire sur l'évacuation des troupes, F. Franco rappelle que les effectifs espagnols au Maroc ont été fortement réduits depuis 1956, et rappelle également la situation d'irrégularité dans l'enclave d'Ifni au sud du Maroc, colonie espagnole prise d'assaut en 1957 par l'ALM (voir plus loin)<sup>2449</sup>. F. Franco se dit prêt à retirer les dernières troupes en échange d'un retrait des FAR, qui ont depuis remplacé l'ALM autour d'Ifni<sup>2450</sup>. Le roi refuse de mêler les deux questions, ainsi qu'il l'affirme dans une lettre d'août 1960 conservée aux Archives royales : « *La question d'Ifni [...] est indépendante de la précédente, et Nous ne voyons aucune raison de la lier à celle de l'évacuation complète et définitive des troupes espagnoles*<sup>2451</sup>. » L'échange épistolaire se poursuit, sur le même ton, jusqu'à la mort du roi en février 1961 : Mohammed V continue d'insister sur la nécessité d'une évacuation des bases, tandis que F. Franco remet la question d'Ifni sur la table, et rappelle que les troupes espagnoles ne représentent plus que quelques milliers de soldats [**Annexe III.29**]. Alors que les négociations patinent, une campagne de presse similaire à celle qui a ciblé la France se déchaîne à la fin de l'année 1960, en plus de fortes tensions autour des enclaves d'Ifni au sud, de Ceuta et Melilla au nord. Maroc et Espagne procèdent à des expulsions de ressortissants adverses<sup>2452</sup>. Ce sont finalement les Espagnols qui choisissent d'eux-mêmes de réduire les effectifs militaires, 2 500 hommes en novembre 1960 dans le Nord, à Nador, Tétouan et Dar Riffien (base située près de Ceuta, dont elle assure la protection), et moins de 6 000 hommes à Ifni, qui reste un territoire espagnol<sup>2453</sup>.

À la fin du règne de Mohammed V, les relations entre le Maroc d'un côté, la France et l'Espagne de l'autre sont donc délétères, d'autant plus qu'à la question des essais nucléaires et des bases militaires viennent s'ajouter de nombreux autres motifs de ressentiment.

---

<sup>2449</sup> Lettre de Francisco Franco au roi Mohammed V, 27 juin 1960, DAR, A21-029.

<sup>2450</sup> Les Espagnols informent de temps en temps l'ambassade de France sur les négociations de l'été 1960, CADLC, 24QO-1072.

<sup>2451</sup> Lettre du roi Mohammed V à Francisco Franco, 17 août 1960, DAR, A21-029.

<sup>2452</sup> Dépêche MAP, « La situation à Ceuta et Melilla », 26 décembre 1960 ; lettre du consul de France à Tétouan, à l'ambassadeur de France au Maroc, au sujet de la « campagne anti-espagnole de la radio [marocaine] et de l'expulsion des Marocains de Ceuta », 2 janvier 1961 ; télégramme de l'ambassade de France à Madrid au ministère des Affaires étrangères, 20 janvier 1961, CADLC, 24QO-1072.

<sup>2453</sup> Selon les informations à la disposition des Français, les Espagnols auraient prévu de fermer en mars 1961 leurs bases de Nador et Tétouan, pour ne plus garder que 800 hommes à Dar Riffien ; Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes (ministère des Affaires étrangères français), Note sur les Forces espagnoles au Maroc depuis 1956, 17 février 1961, CADLC, 24QO-1072.

## 9.2 Le Maroc à l'étroit : repousser les frontières, la France et l'Espagne

Malgré l'indépendance, le Maroc continue de se sentir à l'étroit. Et pour cause : le pays reste cerné par ses deux anciens colonisateurs. Au nord, l'Espagne : après l'intégration au territoire national de l'ancienne zone nord et de l'ancienne zone internationale de Tanger, elle reste présente, avec les présides de Ceuta et Melilla ; de l'autre côté du détroit de Gibraltar, elle est également la voisine directe du Maroc. À l'est, l'Algérie encore française, est en pleine guerre. Au sud, l'Espagne de nouveau, avec l'enclave coloniale d'Ifni, la zone de Tarfaya et le Rio de Oro que l'on ne nomme pas encore Sahara occidental ; puis encore la France, cette partie de l'AOF que l'on commence à nommer Mauritanie. Autant de territoires que le Maroc revendique progressivement, et qui sont au cœur de ses prises de position diplomatiques et militaires dans les premières années de l'indépendance. Autant de sujets extrêmement sensibles, qui touchent (aujourd'hui encore) à l'identité et à la souveraineté du Maroc. Le but de cette partie n'est pas de déterminer les éventuels droits des uns et des autres, et encore moins de se prononcer sur la marocanité de tel ou tel territoire<sup>2454</sup>, mais de replacer les différentes revendications dans leur contexte, et d'analyser comment elles sont formulées. Il est difficile de savoir ce qu'en pense exactement Mohammed V. Partisan du maintien de bonnes relations avec la France, et secondairement avec l'Espagne, il ne s'engage sur ces questions que progressivement, pour des raisons qui tiennent tant au contexte intérieur qu'extérieur. Mais lorsqu'il prend fait et cause pour la récupération de ces territoires à la toute fin de son règne, il en fait une priorité nationale.

### A. Un plus grand Maroc

Au moment des négociations du début de l'année 1956, le Palais et le gouvernement marocain laissent de côté d'éventuelles revendications territoriales. La priorité est le recouvrement des zones françaises et espagnoles du Protectorat. Les revendications viennent plutôt des milieux nationalistes hors du gouvernement, qui après avoir obtenu l'indépendance, point

---

<sup>2454</sup> Parmi les nombreuses productions sur la question des frontières sahariennes du Maroc (souvent très partisans et focalisées sur le Sahara occidental à partir des années 1970), il faut privilégier les travaux qui reviennent sur la fin des années 1950 : M. CATALA, « La France et l'Espagne face à l'émergence des revendications marocaines sur le Sahara occidental en 1956 », dans J.-M. Delaunay (dir.), *Aux vents des puissances*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2009, p. 123-140 ; F. CORREALE, « Les origines de la « question du Sahara Occidental » : enjeux historiques, défis politiques. », dans M. Balboni et G. Laschi (dir.), *The European Union Approach Towards Western Sahara*, Lanham, Peter Lang, 2017, p. 36-60 ; C. ÉVRARD, « Mauritanie 1956-1963 : les multiples dimensions d'une indépendance contestée », *L'Année du Maghreb*, n° 18, juin 2018, p. 149-167. Pour une approche d'époque, par un ancien conseiller du gouvernement chérifien, H. MARCHAT, « La frontière saharienne du Maroc », *Politique étrangère*, vol. 22, n° 6, 1957, p. 637-657.

central de la lutte jusqu'alors, se tournent vers de nouveaux objectifs. Bien que ses idées soient portées par d'autres acteurs au même moment, Allal el-Fassi s'impose immédiatement comme le principal porte-voix de l'expansion du Maroc, et ce jusqu'à sa mort en 1974. D'un point de vue politique, les revendications territoriales lui permettent également de continuer à exister et à faire parler de lui, dans la mesure où il est tenu à l'écart des gouvernements successifs jusqu'à la mort de Mohammed V. Ses écrits antérieurs évoquaient déjà les territoires considérés comme marocains qu'il faudrait un jour récupérer, mais c'est véritablement au printemps 1956 que la question devient pour lui centrale. Dans un premier temps, il est surtout question de Tindouf (aujourd'hui dans l'extrême-ouest algérien)<sup>2455</sup> puis rapidement la question se porte sur le Sahara : le Maroc irait au moins jusqu'à Chinguetti (aujourd'hui en Mauritanie)<sup>2456</sup>. Même si la question fait l'objet d'un relatif consensus au sein de la classe politique, jusqu'à Mohammed V qui reçoit parfois des représentants de tribus des confins marocains, la question territoriale reste surtout à cette date la préoccupation d'une partie de l'Istiqlal, autour d'Allal el-Fassi. Ce dernier multiplie les publications de presse sur le sujet pour prouver les droits historiques et juridiques du Maroc dans le Sud<sup>2457</sup>.

Les revendications nationalistes dessinent ce qui est baptisé le « Grand Maroc », le Maroc dans ses frontières maximales. Si de nos jours et depuis les années 1970 tous les efforts sont portés sur le Sahara occidental (nommé « Provinces du Sud », l'ancien Sahara espagnol qui réunissait les régions de Segouia el-Hamra au nord et Rio de Oro au sud) et dans une moindre mesure sur une partie du Sahara algérien, les cartes publiées par la presse nationaliste à la fin des années 1950 tracent un Grand Maroc aux frontières beaucoup plus larges, qui englobe la majeure partie de l'actuelle Mauritanie, jusqu'à Saint-Louis du Sénégal, ainsi que le Nord de l'actuel Mali, parfois jusqu'au fleuve Niger, deux régions qui font alors partie de l'AOF. Ce Grand Maroc correspond à un Maroc historique : ce sont les territoires que l'Empire alaouite a un jour dominé, plus ou moins fermement. Parce que la prière y a un jour été dite au nom du sultan alaouite, ces régions et leurs populations sont considérées comme nationalement

---

<sup>2455</sup> Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, Note pour le secrétaire d'État au sujet de la « propagande marocain au Sud de l'Oued Draa », 26 mars 1956, CADLC, 24QO-1098, ainsi que de nombreux autres documents dans ce même carton qui témoignent d'une prise de conscience française du problème en mars 1956.

<sup>2456</sup> Allal el-Fassi aurait déclaré le 28 mars lors du Congrès de la Jeunesse istiglalienne : « *Tant que Tanger ne sera pas libérée de son administration internationale, tant que la zone khalifienne et le Sahara espagnol se trouveront sous le Protectorat ou l'administration espagnole, tant que le Sahara, de Tindouf à Atar, et les parties des confins algéro-marocains ne seront pas revenus à notre pays, l'indépendance demeurera boiteuse et notre premier devoir demeurera la poursuite de l'action pour libérer la patrie et l'unifier [...].* » Cité dans le télégramme d'A.-L. Dubois, haut-commissaire de France au Maroc, au ministère des Affaires étrangères, 30 mars 1956, CADLC, 24QO-1098.

<sup>2457</sup> Ses publications dans les revues *Sahara marocain* (à partir de mars 1957) et *Perspectives sahariennes* (lancée en juin 1958) ont été réunies en 1960 dans un énorme recueil, qui a récemment été republié : A. EL-FASSI, *Livre rouge, avec documentaires*, Rabat, HCARAMAL, Éditions Bouregreg, 2014 (1960).

marocaines. La colonisation en aurait privé le Maroc. Ces prétentions territoriales considérables se heurtent à la présence coloniale française et espagnole qui s'est maintenue au sud du Maroc, notamment militairement.

En 1956, le statut exact de territoires vastes reste incertain [Carte n° 3]. Durant toute la période coloniale, les Français se sont gardés de tracer des frontières précises entre leurs différentes possessions, et ont toujours eu une vision minimale de l'Empire chérifien, qui leur permettait d'étendre à la fois l'Algérie et l'AOF, colonies et non protectorats. Avec l'Algérie, seuls 200 km de frontières ont été définis depuis la côte plus d'un siècle auparavant, avec le traité de Lalla Maghnia (1845) ; dans les régions désertiques, le partage n'est pas défini et la situation engendre rapidement de nombreux conflits frontaliers, par exemple autour de Figuig ou Colomb-Bechar. Les accords issus des négociations qui ont mené à l'indépendance se sont bien gardés de se prononcer sur ces sujets. Tout juste mentionnent-ils la fixation prochaine des frontières, au moyen de commissions d'abornement. Si Français et Espagnols parviennent rapidement à s'entendre sur ce sujet, puisque cela leur permet de défendre des intérêts communs face au Maroc<sup>2458</sup>, les négociations frontalières entre le Maroc et la France sont régulièrement repoussées en 1956 et 1957, selon les sources françaises à l'instigation du gouvernement marocain. En effet, ce dernier n'est alors pas en position de force et doit faire face à l'intransigeance française qui place le cours du Drâa comme frontière sud pour le pays<sup>2459</sup>. La temporisation est donc la meilleure solution, pour éviter un abornement trop défavorable au Maroc.

Dans un premier temps, le Palais ne s'implique pas sur ces questions. Il laisse la campagne en faveur du Grand Maroc aux partis, et le gouvernement marocain est prié de ne pas s'engager<sup>2460</sup>. Bien entendu, Mohammed V ne peut être que séduit par la perspective de recomposer l'empire maximal de ses ancêtres, sous une forme nationale. Il lui arrive de l'évoquer, par exemple en janvier 1957 lorsqu'il reçoit une délégation mauritanienne et déclare que « *cette parcelle marocaine, objet de sa grande préoccupation, ne saurait être séparée de la nation marocaine*<sup>2461</sup> ». Quelques signaux forts sont envoyés. Parmi les membres de l'ANC nommés fin 1956 figure ainsi un représentant de la Mauritanie, Muḥammad al-Imām, nul autre que le fils du grand cheikh Mā' al-'Aynayn (m. 1910), et frère d'Aḥmad al-Hība l'un des plus

---

<sup>2458</sup> Un accord hispano-français de délimitation et d'abornement des frontières du Rio de Oro et du Drâa est signé le 19 décembre 1956, sans inclure les Marocains.

<sup>2459</sup> Alors que pendant la période coloniale la ligne Trinquet, plus à l'est, servait de délimitation entre le Protectorat et l'Algérie. Après l'indépendance du Maroc, le choix du Drâa comme délimitation permet donc d'agrandir le territoire défini comme algérien.

<sup>2460</sup> Note de l'ambassade de France au sujet des « revendications territoriales du Maroc », 24 mai 1956, CADLC, 24QO-1098.

<sup>2461</sup> Lettre du secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, M. Faure, à l'ambassade de France à Rabat, 11 janvier 1957, CADLC, 257QO-17, f° 1.

importants opposants armés à la conquête du Maroc au début du Protectorat<sup>2462</sup>. Mais le sujet mauritanien est sensible au début du règne. Il y a tout d'abord les bonnes relations que la monarchie essaye de maintenir avec la France ; il y a ensuite les autres priorités politiques dans la construction de l'État ; et il y a enfin le risque de déstabilisation politique et territoriale.

La question des frontières et du Grand Maroc est pour le Palais une question sécuritaire et militaire. La poussée révolutionnaire des années qui ont précédé l'indépendance se poursuit le long des zones frontalières du Maroc. J'ai déjà évoqué la scission de l'Armée de libération dans la première moitié de l'année 1956, entre le gros de ses troupes informelles qui acceptent d'être absorbées par les FAR, et un noyau de militants qui souhaite conserver son autonomie et poursuivre la reconquête : de son point de vue, la libération du Maroc n'est que partielle. Au printemps et à l'été 1956, ces groupes se réorientent et, depuis le Nord du Maroc où la rébellion armée avait débuté, s'installent dans les zones sud, à proximité de l'Algérie française et au contact des dernières possessions coloniales espagnoles, en particulier dans la région de Goulmine<sup>2463</sup>. Forte de quelques milliers de guérilleros, l'Armée de libération-Sud considère Allal el-Fassi comme l'un de ses maîtres à penser, mais n'est en aucun cas aux mains de l'Istiqlal<sup>2464</sup>. Les grands chefs ralliés au pouvoir, comme A. Khatib ou M. Aherdan, ne reconnaissent plus la légitimité des actions de l'ALM, au sein de laquelle de nouveaux chefs émergent<sup>2465</sup>. Détachée de toute autorité, elle perpétue l'insécurité dans les zones qu'elle occupe, et sème la zizanie dans les bonnes relations que le pouvoir marocain cherche à entretenir avec les deux anciennes puissances protectrices. Les incidents frontaliers sont récurrents à partir de juin 1956. Héritages de la colonisation et conséquence du refus de la France et de l'Espagne de céder leur souveraineté coloniale, ces incidents illustrent aussi la faible maîtrise du territoire par le nouveau pouvoir marocain. Rabat contrôle très lâchement les zones frontalières, que ce soit l'Oriental, le Tafilalt (avec les événements de janvier 1957) ou la région d'Agadir. Début octobre 1956, la population de cette dernière, les autorités locales et l'Armée de Libération empêchent le déplacement de troupes françaises et contraignent le Palais à intervenir avec l'aide du gouvernement français<sup>2466</sup>. Plus à l'est, à hauteur de Colomb-Béchar ou de Tindouf, donc dans la zone qui

---

<sup>2462</sup> Lettre de R. Lalouette, chargé d'affaires au Maroc, à M. Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, 23 novembre 1956, CADLC, 24QO-921.

<sup>2463</sup> Sur l'ALM dans le Sud, Mark Drury a bien montré qu'elle échappait au contrôle de l'État et des FAR, et qu'elle ne pouvait être annexée par le discours officiel, notamment sur le « Sahara occidental » : M. DRURY, « Anticolonial irredentism : the Moroccan liberation army and decolonisation in the Sahara », *The Journal of North African Studies*, sans volume ni numéro, 7 avril 2022, p. 1-27.

<sup>2464</sup> Des liens indubitables existent cependant entre les deux, voir les notes de renseignement du SDECE, CADLC, 24QO-1068.

<sup>2465</sup> Lettre d'A. Parodi, ambassadeur de France à Rabat, au ministre des Affaires étrangères français, au sujet de l'ALM, 24 novembre 1959 ; Ministère des Affaires étrangères, sous-direction du Maroc, « Note au sujet de l'Armée de Libération marocaine », 21 janvier 1960, CADLC, 24QO-946.

<sup>2466</sup> « Situation politique au Maroc, octobre 1956 », CADLC, 24QO-956.

relève de l'Algérie selon les Français, des incidents frontaliers éclatent régulièrement entre l'armée française et des groupes épars de l'Armée de Libération, à laquelle se joint parfois l'Armée de libération nationale algérienne (ALN)<sup>2467</sup>. Les archives françaises sont pleines de ces incidents, qui du point de vue du Palais empoisonnent la relation avec la France. Comme souvent à cette époque, le positionnement du Palais est néanmoins ambigu, car ces incidents permettent aussi de maintenir une certaine pression dans les moments de négociations, sans être tenu pour directement responsable.

Au cours de l'année 1957, les tensions se condensent autour de l'enclave espagnole d'Ifni (1 500 km<sup>2</sup>). Confetti côtier enclavé dans l'ancienne zone française du Protectorat, Ifni est une colonie, c'est-à-dire un territoire pleinement espagnol depuis le traité de Tétouan de 1860, confirmé par la convention franco-espagnole du 27 novembre 1912<sup>2468</sup>. Toutefois, l'occupation véritable d'Ifni ne date que des années 1930. Plus au sud, le Sahara espagnol, qui correspond aujourd'hui au Sahara occidental, possède également le statut de colonie depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Et entre cette région et l'ancienne zone française du Protectorat, séparée de cette dernière par le cours du Drâa, se situe la zone de Tarfaya (aussi nommée Cap Juby ou Protectorado Sur). En 1956, son sort est en suspens : accordée à l'Espagne en 1912 sous la forme d'un protectorat, elle n'est pas concernée par les accords maroco-espagnols à l'indépendance. Toutes ces possessions espagnoles du sud ont été réunies en 1946 dans l'ensemble Afrique occidentale espagnole (AOE). Mais c'est sur Ifni que les tensions se cristallisent tout d'abord à partir de mai 1957<sup>2469</sup>. À cette date, le gouvernement marocain envisage de rattacher administrativement l'enclave au Maroc et demande à l'Espagne le retour de ce territoire<sup>2470</sup>. Les troubles qui se multiplient dans la région permettraient de le justifier, tandis que les Espagnols procèdent à l'arrestation de nationalistes marocains dans l'enclave. Le gouvernement marocain, sur ce sujet comme sur d'autres, fait tout pour maintenir la question sur le plan diplomatique, celui des droits historiques et de la négociation des traités, mais il est également évident qu'il profite des tensions militaires pour faire pression sur les Espagnols. En 1957, toutes les tentatives de négociations échouent, puisque l'Espagne refuse de remettre en cause l'hispanité d'Ifni, ce qui se traduit par une aggravation des incidents<sup>2471</sup>. Le 23 novembre 1957,

---

<sup>2467</sup> « Situation politique au Maroc, octobre 1957 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2468</sup> F. DE LA SERRE et O. MARAIS (alias R. LEVEAU), « Les présides au Maroc et Ifni », *Revue française de science politique*, vol. 18, n° 2, 1968, p. 346-355.

<sup>2469</sup> Notes de renseignement du SDECE, 1957-1958, CADLC, 24QO-1068.

<sup>2470</sup> *Ibid.*

<sup>2471</sup> Lettre de R. Lalouette, chargé d'affaires au Maroc, à M. Faure, secrétaire d'État aux affaires étrangères, 7 juin 1957 et lettre d'A. Parodi, ambassadeur de France au Maroc, au ministre des Affaires étrangères, 22 juillet 1957, CADLC, 24QO-1068 ; J. PICH-MITJANA, J. CONTRERAS-RUIZ et J. PASTRANA-PIÑERO, « La guerra antes de la guerra : los primeros choques militares en Ifni-Sáhara », *Revista universitaria de historia militar*, vol. 4, n° 7, Centro de Estudios de la Guerra, 2015, p. 80.

quelques jours après la fête du Trône et à la veille du départ du roi pour une grande tournée aux États-Unis, l'Armée de Libération lance une attaque contre Ifni, dans l'objectif de reprendre l'enclave<sup>2472</sup>.

La guerre d'Ifni et du Sahara, qui dure de novembre 1957 à février 1958 et que les Espagnols surnomment la « guerre oubliée » ou « ignorée<sup>2473</sup> », est à la fois la dernière guerre coloniale espagnole et le seul conflit armé dans lequel le Maroc soit impliqué durant le règne indépendant de Mohammed V — si l'on excepte l'intervention militaire marocaine au Congo en 1960, dans le cadre de l'ONU. La guerre est courte. Le gros des combats, succession de prises et reprises de postes dans et en bordure de l'enclave, se joue entre fin novembre et le 10 décembre, date à laquelle les Espagnols contrôlent encore la ville de Sidi Ifni, tandis que l'ALM maîtrise le reste de l'enclave. Si le Maroc n'est officiellement pas impliqué, puisque les assaillants proviennent de l'ALM étayée par des membres de la tribu locale des Ayt Bā 'Amrān, la tension entre le pays et l'Espagne atteint un très haut niveau. L'Espagne envoie une armada au large d'Agadir, qui rappelle l'épisode de la canonnière allemande Panther en 1911. La guerre se joue aussi plus au sud, dans le Sahara espagnol où l'ALM s'est engagée en prenant appui sur des recrues issues de la tribu des Reguibat (Raḡībāt). L'ALM est présente au Sahara espagnol depuis 1956 et a déjà menacé plusieurs positions françaises en Mauritanie, comme Port-Étienne (Nouadhibou), Fort Gouraud et Fort Trinquet. Lorsque la France s'en était plainte au gouvernement marocain, ce dernier lui avait chaque fois répondu que la responsabilité incombait à l'ancien colonisateur qui aurait refusé d'aborder la question de la frontière entre le Maroc et l'AOF. L'offensive de l'ALM contraint la France et l'Espagne à une intervention concertée à partir du 10 février 1958, l'opération « Ouragan » (9 000 Espagnols, 5 000 Français), dont le volet français depuis la Mauritanie est connu sous le nom d'opération « Écouvillon<sup>2474</sup> » ; longtemps rivales, France et Espagne ont été contraintes de se rapprocher en 1957 face à la pression marocaine<sup>2475</sup>. Des combats sporadiques dans le Sahara et à Ifni ont lieu jusqu'en avril 1958.

---

<sup>2472</sup> Le choix de la date confirme que le Palais cherche à profiter de ces tensions sans en être tenu pour responsable. Début 1957, la « rébellion » d'Addi ou Bihi était déjà survenue alors que le roi était à l'étranger.

<sup>2473</sup> De nombreux écrits existent en espagnol sur cette guerre prétendument oubliée, avec une approche essentiellement militaire, dont C. CANALES TORRES et M. DEL REY VICENTE, *Breve historia de la Guerra de Ifni-Sáhara*, Madrid, Ediciones Nowtilus, 2010 ; J. C. LOPEZ-POZAS LANUZA, « La guerra de Ifni-Sahara (1957-1958) y el conflicto del Sahara 1975 », *Revista Universitaria de Historia Militar*, vol. 2, n° 3, 2013, p. 72-93. En français, voir le bon travail de M. RUIZ, « La décolonisation espagnole du Maroc, l'exemple de la Guerre d'Ifni (1957-1958) », mémoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2017.

<sup>2474</sup> C. GARNIER, « Opération Écouvillon », *Revue des Deux Mondes*, novembre 1960, p. 93-102 ; C. EVRARD, « Quelle transmission du « pouvoir militaire » en Afrique ? L'indépendance mauritanienne vue par l'armée française », *Afrique contemporaine*, vol. 235, n° 3, 2010, p. 27-42, et « L'Opération "Écouvillon" (1957-1958) et la mémoire des officiers sahariens : entre contre-discours colonial et sentiment national en Mauritanie », dans G. Cattaneo (dir.), *Guerre, mémoire et identité*, Paris, Nuvis, 2014, p. 83-107.

<sup>2475</sup> Pour des raisons qui tiennent à l'évolution politique interne de l'Espagne et à la situation au Sahara, l'Espagne entame alors un rapprochement avec la France : M. CATALA, *La France, l'Espagne et l'indépendance du Maroc*, op. cit., p. 208.



Ni le Palais ni le gouvernement marocain ne sont officiellement responsables de la guerre d'Ifni et du Sahara. Moulay Hassan, qui doit gérer la crise en remplacement de son père en visite officielle aux États-Unis, nie toute implication du Maroc, mais aussi toute responsabilité de l'ALM : la faute reviendrait aux Espagnols qui auraient refusé d'écouter les demandes de la population marocaine d'Ifni, et celle-ci serait entrée en rébellion pour obtenir le rattachement au Maroc. Il est difficile de savoir si l'ALM a forcé la main au gouvernement, ou si celui-ci a donné son accord tacite. Les FAR, qui par ailleurs continuent de recevoir une aide technique franco-espagnole, ont pour ordre de ne pas intervenir à Ifni, mais seulement de protéger le territoire marocain si les affrontements devaient déborder<sup>2476</sup>. Cette absence d'implication officielle permet au Maroc de gagner des points sans risquer la rupture totale avec les anciennes puissances coloniales, qui étaient fermées à tout projet de négociation. Car si le Maroc n'approuve pas officiellement les opérations militaires, il est favorable à leurs objectifs, comme le déclare le prince : *« Si le général Franco, en la parole de qui j'ai la plus entière confiance, faisait part, dans une déclaration, de son intention de transférer immédiatement le Maroc méridional aux autorités marocaines, je pourrais engager mon crédit dans un appel aux Ait Ba Amrane pour qu'ils fassent confiance à Sa Majesté et au Gouvernement, pour régler leur cas par la voie diplomatique. Mais je ne puis leur demander de cesser les combats sur un point litigieux, alors que celui qui ne présente pas de litige n'est pas encore réglé<sup>2477</sup>. »* Selon le pouvoir marocain, la population d'Ifni souhaiterait dans son ensemble être rattachée au pays et toute la responsabilité des violences reviendrait aux Espagnols<sup>2478</sup>. De retour des États-Unis, le roi confirme ce point de vue<sup>2479</sup>.

Sur le plan militaire, l'Espagne et la France ont le dessus, mais la pression sur leurs possessions coloniales les contraint à la négociation, d'autant plus que la France se trouve en fâcheuse posture après le bombardement de Sakiet Sidi Youssef. Récoltant les fruits d'une offensive militaire qu'il n'a pas lancée, le gouvernement marocain négocie avec l'Espagne. Les deux pays parviennent le 2 avril 1958 aux accords confidentiels de Cintra (Portugal) qui, s'ils ne cèdent pas l'enclave d'Ifni aux Marocains, leur remettent la région de Tarfaya, c'est-à-dire l'ancienne portion sud de la zone espagnole du Protectorat, que l'Espagne avait promis de restituer en 1956. Ces accords laissent donc de nombreuses questions en suspens. L'Espagne

---

<sup>2476</sup> « Situation politique au Maroc, novembre 1957 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2477</sup> Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères, compte-rendu d'une interview de Moulay Hassan, 5 décembre 1957, CADLC, 24QO-1068.

<sup>2478</sup> Note sur Ifni remise par le ministère des Affaires étrangères marocains à l'ambassade de France, 5 mars 1958, CADLC, 24QO-1070.

<sup>2479</sup> Télégramme du l'ambassadeur A. Parodi au ministère des Affaires étrangères français, compte-rendu de l'audience accordée par le roi, 21 décembre 1957, CADLC, 24QO-1011.

compte bien conserver Ifni, comme une province à part entière de l'Espagne, et l'enclave reste espagnole jusqu'à sa rétrocession en 1969<sup>2480</sup>. Par ailleurs, la guerre d'Ifni présente un autre avantage pour le gouvernement marocain, puisqu'elle permet de mettre un coup d'arrêt à l'expansion de l'ALM, qui entre en 1958 dans une phase de lent démantèlement, achevé seulement en 1960<sup>2481</sup>. L'armée informelle est progressivement remplacée par les FAR, alors que l'État marocain se fait plus offensif sur les questions frontalières.

## B. Le roi se tourne vers le sud

Jusqu'au début de l'année 1958, le roi s'est peu engagé sur la question des frontières et du Grand Maroc. Sans y être opposé, mais gêné par la tension politique qui accompagne ces revendications, il est resté discret sur le sujet. En 1958, le contexte intérieur comme extérieur le contraint à s'engager fortement. Il fait siennes les principales revendications sur les frontières et sur les territoires réclamés, particulièrement l'espace que l'on commence à nommer Mauritanie et qui, entre le Maghreb et l'Afrique sahélienne, commence à acquérir une identité propre portée par les Français<sup>2482</sup>. Le territoire saharien commence à attirer l'attention en raison de ses ressources naturelles, mais mal délimité, pris entre la France, l'Espagne, le Maroc et bientôt l'Algérie, véritable poudrière dont les effets se font encore sentir aujourd'hui avec la question du Sahara occidental. La Mauritanie, jusqu'ici relativement marginalisée dans le débat public marocain, devient un sujet incontournable et une grande cause nationale. Le tournant est d'abord intérieur : l'année 1958 est celle de l'apogée de l'Istiqlal et de la montée en puissance de son aile gauche, du gouvernement Balafrej en mai puis du gouvernement Ibrahim en décembre. Le tournant est aussi lié aux relations extérieures : à la guerre d'Ifni déclenchée en novembre 1957 s'ajoute l'affaire de Sakiet Sidi Youssef en février suivant, et le même mois l'opération militaire franco-espagnole contre l'ALM dans le Sahara espagnol. Ces événements simultanés font apparaître une menace militaire persistante de la part des anciennes puissances colonisatrices, mais aussi une décolonisation inachevée. Dans ce contexte, le *statu quo* territorial issu de l'indépendance en mars 1956, et auquel se tenait officiellement le Palais marocain jusqu'alors, n'est plus acceptable. L'indépendance du Maroc ne peut plus être celle désirée et

---

<sup>2480</sup> G. MONTORO, « La retrocesión de Tarfaya e Ifni », *Espacio Tiempo y Forma. Serie V, Historia Contemporánea*, n° 4, 1991.

<sup>2481</sup> M. RUIZ, « L'Armée de Libération du Maroc dans le Sahara Occidental (1956-1960) », *op. cit.*.

<sup>2482</sup> Sur la question mauritanienne, C. ÉVRARD, « Mauritanie 1956-1963... », *op. cit.* Voir également K. BANAS, « An Independent Country or a Part of Morocco ? The Issue of the Independence of Mauritania », *Cahiers d'études africaines*, vol. 237, n° 1, 2020, p. 89-113.

imposée par la France et l'Espagne. Le Maroc, à l'étroit dans des frontières qu'il ne reconnaît plus, tente alors de repousser les limites de sa souveraineté.

Le roi, rallié à ce projet, met en scène ce changement de doctrine. Le 25 février 1958, il organise une visite spectaculaire dans le Sud du royaume, dans la lignée d'autres grandes visites dont il a le secret, comme Tanger en 1947. Acclamé par une foule nombreuse, qui agite des centaines de drapeaux marocains, il prend la parole à M'hamid El Ghizlane, commune du Sud-Est marocain sur le Drâa, oued qui constitue selon la France et l'Espagne la frontière sud du Maroc<sup>2483</sup> [Annexe III.14]. Le souverain se présente donc au bord de terres à reconquérir, au nom de droits naturels et historiques. Il n'y a plus aucune ambiguïté dans le grand, mais court discours qu'il prononce, et qui constitue l'un des jalons majeurs de la politique saharienne du Maroc indépendant<sup>2484</sup>. Mohammed V se félicite d'enfin « *rendre visite à cette partie du Sahara marocain*<sup>2485</sup> ». Il se place dans la continuité des sultans qui l'ont précédé et qui effectuaient de grandes expéditions militaires, comme son grand-père Hassan I<sup>er</sup>, en mettant en scène le désir des populations locales d'appartenir au Maroc. À M'hamid El Ghizlane, il est accueilli par des représentants de tribus mauritaniennes et sahariennes, qu'il cite : « *Reguibat, Tekna, Ouled Delim, ainsi que d'autres tribus du désert autour de Chinguetti* ». Ce faisant, il dessine une carte des revendications marocaines, jusqu'à la Mauritanie : « *[Ils] nous ont confirmé, ainsi que leurs prédécesseurs l'avaient fait auprès de Notre grand-père, leur attachement au trône alaouite, et le maintien de liens forts avec le Maroc, qui ne peuvent être rompus.* » Le message est régulièrement répété dans les mois qui suivent. En avril, lors d'une allocution radiodiffusée à l'occasion de la rétrocession du territoire de Tarfaya, le roi condamne l'alliance des puissances colonisatrices, qui pendant des décennies a privé le Maroc de sa souveraineté sur une grande partie de son Empire : « *Notre seul désir est de retrouver les territoires qui faisaient partie intégrante de notre pays depuis plusieurs siècles et dont il a été spolié dans des circonstances exceptionnelles, en vertu d'accords secrets*<sup>2486</sup>. » En juillet, alors que Moulay Hassan, de plus en plus investi sur ces sujets, visite pour la première fois Tarfaya rétrocedé, il s'adresse également aux

---

<sup>2483</sup> « Le discours de Mohammed V à M'hamid », A. GAUDIO, *Guerres et paix au Maroc : reportages, 1950-1990*, Paris, Karthala, 1991, p. 79.

<sup>2484</sup> Pour la mémoire de l'événement, voir parmi de nombreux exemples, « Extraits du discours de feu SM Mohammed V à M'Hamid El Ghizlane », [sahara.gov.ma](http://sahara.gov.ma), s.d. « Vidéo. Quand Mohammed V défiait les colonisateurs à M'Hamid El Ghizlane », *le360.ma*, 27 février 2018 ; « Visite de feu SM Mohammed V à M'hamid El Ghizlane : une parfaite illustration de la symbiose entre le Roi et le peuple pour le parachèvement de l'indépendance », *mapnews.ma*, 24 février 2021 ; sites consultés le 15 juin 2022.

<sup>2485</sup> Traduction personnelle. Discours royal à M'hamid El Ghizlane, 25 février 1958, dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-HAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 3 (1958)*, op. cit., p. 82.

<sup>2486</sup> Télégramme de l'ambassade de France au ministère des Affaires étrangères au sujet de l'allocution du roi, 11 avril 1958, CADLC, 24QO-1098.

populations sahariennes et évoque une « *bataille engagée pour reprendre les régions spoliées*<sup>2487</sup> ».

En fait de bataille, il s'agit surtout de propagande, d'autant plus que l'appropriation du thème par le Palais permet de le contenir dans le champ politique et diplomatique, et ainsi éviter qu'il ne se porte de nouveau sur le terrain militaire. Si les FAR se repositionnent dans le Sud, notamment autour de Goulimine, pour remplacer une ALM qui entre en fin de vie, il n'y a pas d'intervention armée contre les possessions françaises et espagnoles du Sud durant le reste du règne. La mobilisation tient principalement de la propagande, dont les supports se multiplient afin d'ancrer profondément les revendications dans l'opinion publique. Tandis qu'Allal el-Fassi continue d'en faire l'un de ses principaux chevaux de bataille, à longueur de discours et de tribunes et avec notamment sa nouvelle revue *Perspectives sahariennes*<sup>2488</sup>, le Palais conteste progressivement le monopole des partis politiques sur le sujet. La radio est mobilisée, car elle permet de s'adresser aux Mauritaniens, par exemple avec l'émission *La Voix du Sahara marocain* lancée en 1958<sup>2489</sup>. Le gouvernement multiplie les brochures qui reviennent jusqu'à plus soif sur les droits naturels et historiques du Maroc. L'ensemble constitue un imposant corpus qui mériterait d'être étudié pour lui-même.

Au cœur de la stratégie du Palais se trouvent quelques transfuges mauritaniens de haut rang, médiatisés par le Palais comme des trophées. Ils ont pour point commun d'avoir été des alliés de la colonisation française, déçus par le tour pris par la décolonisation qui les a écartés des hautes fonctions. Les plus connus sont Muḥammad al-Muḥtār<sup>2490</sup>, al-Dāy wuld Sīdī Bābā<sup>2491</sup>, et surtout Horma Ould Babana et Mohammed Fal ould Oumeir. Ce dernier (Muḥammad Fāl wuld 'Umīr, 1917-1965) est depuis 1952 l'émir du Trarza, la région autour de Nouakchott, et a été élu au Haut Comité de l'Organisation du Sahara avant de faire défection<sup>2492</sup>.

---

<sup>2487</sup> Discours du prince héritier à Tarfaya, 22 juillet 1958, dans MOHAMMED V (MUḤAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 3 (1958), op. cit.*, p. 298. « Situation politique au Maroc, juillet 1958 », CADLC, 24QO-956 ; Télégramme de l'ambassade de France au ministère des Affaires étrangères au sujet de la première visite du prince à Tarfaya, 25 juillet 1958, CADLC, 24QO-1098.

<sup>2488</sup> Lettre de l'ambassadeur de France A. Parodi au ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, au sujet de « *Perspectives sahariennes* », 4 juillet 1958, CADLC, 24QO-1098 ; éditorial d'Allal el-Fassi, « Toujours la Mauritanie », pour *Sahara marocain*, décembre 1958, dans CADN, 558PO/1-115.

<sup>2489</sup> Quelques émissions sont retranscrites en CADLC, 24QO-1098 et CADN, 558PO/1-115.

<sup>2490</sup> Né à Boutilimit, ce professeur d'arabe a occupé plusieurs fonctions officielles en Mauritanie, comme ministre de la Santé et des Affaires sociales, puis ministre de l'Éducation. Il est membre du parti al-Wifāq.

<sup>2491</sup> Né en 1921 à Atar, dans la famille qui dirige la ville, al-Dāy wuld Sīdī Bābā a été membre du Haut-conseil à Dakar, président du Comité permanent du Conseil régional de Mauritanie. Membre du parti al-Wifāq, il a brièvement été ministre du Commerce et de l'Industrie dans le gouvernement mauritanien. Son ralliement au Maroc lui ouvre une grande carrière diplomatique et ministérielle pour ce pays. À la fin des années 1970, il en dirige même la chambre des représentants. Il est mort en 1992.

<sup>2492</sup> « L'émir du Trarza : faites la guerre aux infidèles ! », *Le Monde*, 10 avril 1958 ; sur ces différents personnages, voir les biographies rédigées par eux-mêmes en anglais, pour une note du secrétariat permanent de la Mauritanie et du Sahara (Rabat) adressée au président de la banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), 10 octobre 1958, CADLC, 24QO-1098.

Horma Ould Babana (Ḥurma wuld Bābānā, 1912-1980) est quant à lui un ancien interprète colonial, élu député SFIO à l'Assemblée nationale française en 1946, puis président du Conseil général de Mauritanie et membre du grand conseil de l'AOF<sup>2493</sup>. Figure politique majeure de la Mauritanie dans les années 1950, à la tête du parti de l'Entente mauritanienne, il se tourne vers le Maroc lorsque son principal rival, Mokhtar Ould Daddah (al-Muḥtār wuld Dāddāh, 1924-2003, Union progressive mauritanienne) est nommé en 1957 par la France vice-président du nouveau Conseil de gouvernement, dont le président reste le gouverneur français<sup>2494</sup>. Ayant peu de perspectives politiques dans une Mauritanie prochainement indépendante, ces dissidents jouent Rabat contre Paris. Ils font leur apparition sur la scène politique marocaine en mars 1958, après les affrontements militaires et le discours du roi dans le Sud. Ils sont particulièrement choyés par le Palais, et Mohammed V leur accorde régulièrement audience<sup>2495</sup>. Ils doivent incarner le rattachement des territoires mauritaniens au Maroc, dont les élites prêtent allégeance au souverain comme leurs ancêtres ont pu le faire ; ils représentent donc aussi la souveraineté personnelle de Mohammed V sur les territoires sahariens. La mise en scène de ces ralliements agace la France qui ne manque pas de le faire savoir. Dans le courant de l'année 1958, ils accèdent à de hautes fonctions au sein de différents ministères. Horma Ould Babana devient par exemple conseiller au ministère de l'Intérieur pour les affaires mauritaniennes et sahariennes<sup>2496</sup>. Ces quelques hommes sont au cœur de la propagande marocaine dirigée vers les territoires mauritaniens et en sont les principaux porte-voix, avec pour tâche d'asseoir l'argumentation marocaine et d'attaquer la légitimité du pouvoir mauritanien mis en place par les Français, avec parfois des appels au combat pour la récupération des terres du Sud. Ce sont aussi des têtes de pont pour la politique africaine dans laquelle le Maroc s'engage progressivement. En novembre 1958, pour la fête du Trône, les transfuges mauritaniens éditent une nouvelle revue, *Chenguït*, qui reçoit l'imprimatur royal : « *Nous espérons que ce journal sera un moyen de raffermir les liens spirituels entre nos sujets dans les diverses régions, et de faire entendre la voix des gens de Chenguït qui désirent revenir au sein de leur grande patrie*<sup>2497</sup>. »

---

<sup>2493</sup> En plus de la référence précédente, voir son dossier très fourni en CADN, 558PO/1-115 ; et « Babana Horma (1912-1980) », *assemble-nationale.fr*, fiche n° 3860, consultée le 15 juin 2022.

<sup>2494</sup> C. ÉVRARD, « Mauritanie 1956-1963... », *op. cit.*

<sup>2495</sup> Audience accordée par le roi à des personnalités mauritaniennes, dans MOHAMMED V (MUḤAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 3 (1958), op. cit.*, p. 116. P. Anthonioz, haut-commissaire de France auprès de la République islamique mauritanienne, « Note sur les transfuges mauritaniens passés au Maroc, 31 mars 1959, CADLC, 24QO-1098.

<sup>2496</sup> « Situation politique au Maroc, juillet 1956 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2497</sup> Le nom de la revue se réfère à une ville (Chinguetti), aujourd'hui en Mauritanie, et faisant partie du « Grand Maroc », mais désigne aussi toute sa région ; Traduction du premier numéro par l'ambassade de France, *Chenguït*, n° 1, 18 novembre 1959, CADLC, 24QO-1098.

Un pic de mobilisation officielle est atteint en septembre 1958, alors que le référendum pour la constitution de la V<sup>e</sup> République doit se doubler, en Mauritanie comme dans les autres territoires coloniaux, d'un référendum le 28 septembre sur l'intégration du territoire au sein de la future Communauté française. Pour contrer le référendum, un grand Congrès de la Mauritanie et du Sahara est organisé au début du mois à l'initiative du Palais. Il doit réunir le plus de représentants de ces territoires à Rabat : conformément à une logique toujours impériale, le pouvoir marocain continue de considérer que des territoires lui reviennent si leurs principaux dignitaires prêtent allégeance au souverain, ce que font les 170 délégués qui se rendent à Rabat pour l'occasion<sup>2498</sup>. Lorsqu'il reçoit les délégations mauritaniennes, le roi déclare que l'Afrique doit se libérer du joug colonial dans le respect de l'histoire, c'est-à-dire des conceptions que le Maroc a de ses frontières historiques. Il considère par ailleurs que les Mauritaniens ne seraient encore ni assez mûrs ni assez libres pour faire leur choix. Les résultats du référendum, considérés comme truqués à l'avance, ne changeront d'ailleurs rien : « *En tout état de cause, conclut Mohammed V, et quel que soit le choix des Mauritaniens et des Sahariens, ils continueront à faire partie de la communauté marocaine qui n'a été entamée ni par les bouleversements, ni par les vicissitudes de l'histoire. [...] Tous les Marocains sont membres d'une même famille, professent la même foi, l'Islam, parlent la même langue, l'arabe, et sont liés par la même allégeance au trône alaouite qui est garant de la continuité de la communauté marocaine*<sup>2499</sup>. » Le roi ne participe pas au congrès. Il laisse la place à son fils Hassan, entouré d'Allal el-Fassi et de Horma Ould Babana<sup>2500</sup>. À l'issue du congrès, plusieurs résolutions sont adoptées, dont la première déclare que « *la Mauritanie et le Sahara sont parties intégrantes du Maroc, expriment leur ferme volonté de se libérer de la domination étrangère et demandent que la question soit soumise aux Nations-Unies*<sup>2501</sup> ». Le Congrès permet de continuer à faire vivre les revendications, mais il ne change rien aux résultats du référendum : quelques semaines plus tard, 94 % des Mauritaniens se prononcent en faveur du maintien du lien avec la France dans le cadre de la nouvelle Communauté. Comme le remarque Camille Évrard, c'est un coup porté aux prétentions marocaines<sup>2502</sup>. La République islamique de Mauritanie est instaurée, et Mokhtar Ould

---

<sup>2498</sup> Ambassade de France au Maroc, « Le Congrès de la Mauritanie et du Sahara marocain », 3 septembre 1958, CADN, 558PO-1-115.

<sup>2499</sup> Discours du roi lors de l'audience accordée à la délégation mauritanienne à Rabat, 3 septembre 1958, CADLC, 24QO-1098 ; « Discours de S.A.R. le prince héritier Moulay Hassan », CADN, 558PO-1-115 ; voir aussi MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi' āl umma [Renaissance d'une nation], tome 3 (1958), op. cit.*, p. 349.

<sup>2500</sup> « Horma Ould Babana : les Mauritaniens répondront non au référendum », *Al-'Ahd al-ġadīd*, 3 septembre 1958, CADN, 558PO-1-115.

<sup>2501</sup> « La journée de clôture à Rabat du Congrès de la Mauritanie et du Sahara », *La Vigie marocaine*, 5 septembre 1958.

<sup>2502</sup> C. ÉVRARD, « Mauritanie 1956-1963... », *op. cit.*

Daddah en devient le Premier ministre. La propagande marocaine est peu efficace. Elle apparaît avant tout réactive, chaque fois que la France entreprend de changer le statut de la Mauritanie.

Après cet échec, les revendications sur la Mauritanie se font plus discrètes durant toute l'année 1959. Horma Ould Babana, devenu encombrant, est nommé ambassadeur en Libye. Il arrive au roi d'évoquer à nouveau le sujet, mais avec beaucoup plus de prudence. En mai 1959, il prononce un important discours à Agadir dans le cadre d'une grande tournée (Mazagan, Safi, Mogador, Tiznit, Goulimine, Taroudant), au cours de laquelle les revendications territoriales sont tout juste évoquées<sup>2503</sup>, même s'il reçoit sur place l'allégeance de représentants des tribus Tekna et Reguibat. L'intégration du territoire de Tarfaya se révèle alors plus difficile que prévu. Si la question mauritanienne est moins importante en 1959, c'est aussi parce que le Palais n'est pas entièrement convaincu de sa pertinence et s'en tient avant tout aux mots. C'est du moins ce que l'on peut comprendre des échanges entre Moulay Hassan et Charles de Gaulle en juin 1959, en vue de la rencontre avec le roi qui devait avoir lieu cet été-là. La position du prince est résumée ainsi par le compte-rendu qui en est fait : « *[Au sujet des frontières avec la Mauritanie,] le Maroc ne désire pas soulever la question. La Mauritanie appartient à la Communauté, elle peut librement en sortir, si elle le désire, ou se rallier au Maroc. Celui-ci n'a nullement l'intention de dicter à la Mauritanie ce qu'elle doit faire. Le Maroc n'a aucune objection à ce que la Mauritanie fasse partie de la Communauté. Le Roi le dira au Général*<sup>2504</sup>. » Selon le prince, le seul intérêt que le Palais verrait au Sahara sont les hydrocarbures dont il aimerait profiter. Il existe un double discours royal, qui est particulièrement frappant lorsque le roi ou son fils s'adressent à des Français<sup>2505</sup>. L'autre raison de l'affaiblissement des revendications tient à l'évolution politique intérieure du Maroc. La question mauritanienne est fondamentale pour l'Istiqlal nationaliste et conservateur autour d'Allal el-Fassi, qui y trouve aussi un moyen de rester à l'avant-garde dans un moment politiquement difficile ; elle l'est aussi pour le Mouvement populaire, en partie issu de la lutte armée pour l'indépendance et, plus surprenant, pour

---

<sup>2503</sup> Discours royal à Agadir, 25 mai 1959, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 4 (1958-1959), op. cit., p. 95.

<sup>2504</sup> Document 326, Compte-rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et le prince Moulay Hassan, 2 juin 1959, *DDF*, 1959, tome 1, Paris, Imprimerie nationale, 1994, p. 751.

<sup>2505</sup> Le 10 juin 1960, Moulay Hassan déclare au journal *Le Monde* : « *Nous ne voulons aucunement faire de l'impérialisme vers le sud, et nous admettons parfaitement le droit à l'autodétermination des Mauritaniens* », Jean Lacouture, Interview du prince Hassan, *Le Monde*, 10 juin 1960. Quelques semaines plus tard, dans un discours dans l'ancien collège berbère d'Azrou, le prince défend les droits du Maroc sur la Mauritanie et défend le principe d'une autodétermination lors de laquelle les Mauritaniens se prononceraient indubitablement pour le rattachement au Maroc ; télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères, 29 août 1960, CADLC, 24QO-1099.

le Parti communiste marocain<sup>2506</sup>. En revanche, l'enjeu mauritanien n'est pas une priorité pour l'UNFP de Mehdi Ben Barka, issu de la scission de l'Istiqlal et dont Abdallah Ibrahim, président du conseil de décembre 1958 à mai 1960, fait partie<sup>2507</sup>. Les questions sociales et économiques sont pour eux la priorité.

### C. La Mauritanie, motif de rupture avec la France et la Tunisie

Il faut attendre la seconde moitié de l'année 1960, soit la toute fin du règne, pour que la Mauritanie revienne sur le devant de la scène. Après plusieurs mois d'accalmie, les relations maroco-françaises se tendent simultanément sur plusieurs sujets, comme les essais nucléaires ou les bases militaires. Ce réveil est aussi une réaction à l'évolution politique interne de la République islamique de Mauritanie, dont la nouvelle Assemblée et le gouvernement fixent durant l'été 1960 son indépendance pour le 28 novembre suivant. Le roi s'en offusque dans le discours qu'il prononce le 20 août, à l'occasion de l'anniversaire de son exil et de la commémoration de la « Révolution du roi et du peuple<sup>2508</sup> ». Le même jour, le gouvernement marocain remet une note à l'ambassade de France : « *Le Maroc n'a jamais fait abandon, ni implicitement ni explicitement, de ses droits sur des régions qui, de tout temps ont fait partie intégrante du Royaume, et que seul le régime du Protectorat a artificiellement séparées du territoire national*<sup>2509</sup>. » [Annexe III.24] La Mauritanie ne saurait être indépendante : la sortie de la tutelle française ne pourrait signifier qu'un rattachement au Maroc. Si le roi utilise parfois le mot « autodétermination », il ne signifie pas autre chose pour lui que le désir de la population mauritanienne de devenir marocaine. Il ne s'agirait pas d'un impérialisme de la part du royaume, mais de la juste réparation d'une injustice commise par les colonisateurs espagnols et français, qui ont morcelé l'ancien Empire chérifien. Dans une réponse sèche, la France rejette au contraire la faute sur le Maroc, qui n'aurait jamais accepté après 1956 la tenue d'une commission sur les frontières<sup>2510</sup>.

---

<sup>2506</sup> Dont le secrétaire général publie un fascicule consacré à la question, qui reprend les vues du Palais : Ali Yata, *La Mauritanie, province authentiquement marocaine*, 1960, disponible en CADLC, 24QO-1099. Ambassade de France, Note sur « la gauche marocaine et la Mauritanie », 17 novembre 1960, CADLC, 24QO-957.

<sup>2507</sup> Lettre d'A. Parodi, ambassadeur de France au Maroc, à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, « Le gouvernement marocain et la question de Mauritanie », 27 décembre 1959, CADLC, 24QO-1098 ; télégramme de l'ambassade de France au ministère des Affaires étrangères, 6 décembre 1960, CADLC, 24QO-1099.

<sup>2508</sup> MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 5 (1959-1960), Rabat, Imprimerie royale, 1960, p. 193.

<sup>2509</sup> Note du ministère des Affaires étrangères marocain à l'ambassade de France, 20 août 1960, CADLC, 24QO-1099.

<sup>2510</sup> Réponse de l'ambassade de France au ministère des Affaires étrangères marocain, 6 septembre 1960, et « Note au sujet des revendications marocaines sur la Mauritanie », 7 septembre 1960, CADLC, 24QO-1099.



Toujours le 20 août 1960, le Maroc demande que la question mauritanienne soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale des Nations-Unies. La propagande, qui reprend de plus belle à l'intérieur du pays, avec les transfuges mauritaniens comme acteurs principaux<sup>2511</sup>, se déploie cette fois-ci également à l'extérieur, en direction des pays dont la voix doit compter. Pendant quelques semaines, un intense lobbying est ainsi réalisé par les diplomates marocains auprès des chancelleries, en particulier du monde arabe et du monde socialiste<sup>2512</sup>. Le ton du pouvoir marocain est plus rude que jamais, comme le montre le contenu d'une lettre que le roi adresse publiquement à son fils, qui doit le représenter à l'ONU : « *De vastes territoires ont été arrachés à la mère-patrie. L'un d'eux fait l'objet d'un complot visant à le doter d'un faux statut politique et international qui, en réalité, le maintient sous le joug étranger. [...] Votre volonté inébranlable sera de défendre l'unité et l'intégrité de notre territoire dans le cadre de nos droits imprescriptibles*<sup>2513</sup>. » [Annexe III.25] Au début du mois de novembre, quelques semaines avant la tenue des débats et du vote sur l'entrée de la Mauritanie à l'ONU, le gouvernement publie un *Livre blanc sur la Mauritanie*, qui récapitule les arguments marocains, et auquel répond une brochure mauritanienne<sup>2514</sup>.

Les débats à l'ONU ne se déroulent pas comme espéré, ni par les Marocains, ni par les Français. Le royaume, qui voulait mobiliser l'ensemble du monde arabe derrière lui, perd le soutien essentiel de la Tunisie, alors dans une phase de rapprochement avec la France et qui propose avec elle l'entrée de la Mauritanie à l'ONU. Cette prise de position, vécue à Rabat comme une trahison de la part de H. Bourguiba dont le roi s'est toujours méfié, affaiblit considérablement le soutien que le Maroc avait réussi à obtenir de la Ligue arabe<sup>2515</sup>. La lettre qu'adresse le roi au président tunisien est acerbe :

*Cette prise de position [a] produit sur Nous l'effet le plus pénible. Nous avons été surpris de voir un pays auquel nous attachent des liens d'amitié, de cordialité et de fraternité prendre pareille position. [...] Nous considérons la Mauritanie comme une portion de notre pays, coupée du territoire et arrachée par la violence. [...] Si, à Dieu ne plaise, la Tunisie adoptait un comportement susceptible d'affaiblir notre*

<sup>2511</sup> Pour de nombreux documents nationalistes sur la Mauritanie datant de 1960 (articles, émissions de radio, fascicules...), voir CADLC, 24QO-1099 ; dont la lettre d'Allal el-Fassi, président du parti de l'Istiqlal, au président de la République française C. de Gaulle, novembre 1960, ou le numéro spécial d'*Al-Istiqlal*, « La Mauritanie, terre marocaine », n° 212, 9 novembre 1960.

<sup>2512</sup> « Le problème mauritanien », memorandum distribué par la délégation marocaine à l'ONU, octobre 1960, et « La question mauritanienne », *Bulletin d'information*, n° 45, Ambassade du Maroc au Caire, 18 octobre 1960, CADLC, 24QO-1099.

<sup>2513</sup> Lettre publique de Mohammed V à son fils Hassan, 19 septembre 1960, dans MOHAMMED V, *Le Maroc et l'Afrique, la politique africaine du Maroc, exprimée dans les discours, allocutions et messages de S. M. Mohammed V*, Rabat, Ministère de l'Information et du tourisme du Royaume du Maroc, 1961, p. 13.

<sup>2514</sup> Ministère des Affaires étrangères marocain, « Livre blanc sur la Mauritanie », 1960 ; Actualités filmées, « Le Maroc et l'indépendance de la Mauritanie », 2' 27' » novembre 1960, INA, film non diffusé qui reprend la thèse du Maroc : <https://fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00171/le-maroc-et-l-independance-de-la-mauritanie.html> (consulté le 22 mars 2023). Pour la réponse de la Mauritanie : « La république de Mauritanie et le royaume du Maroc », 1960, fascicule disponible en CADLC, 24QO-1099.

<sup>2515</sup> Résolution des ministres des Affaires étrangères de la LEA, 29 août 1960, CADLC, 24QO-1099.

*position et de gêner notre action, il en résulterait des conséquences fâcheuses pour nos relations avec vous en particulier et, d'un point de vue général, pour l'avenir du Maghreb arabe*<sup>2516</sup>. [Annexe III.28]



**III. n° 28 Mohammed V, Moulay Hassan et H. Bourguiba au palais de Rabat, 25 mars 1957**

*CADN, Fonds Belin, n° 62592*

À l'issue des débats devant la Commission politique de l'Assemblée générale de l'ONU, les États arabes et les pays communistes se rangent derrière le Maroc, mais le pays est mis en minorité le 26 novembre lors de l'Assemblée générale. La Mauritanie devient indépendante deux jours plus tard. Si l'on en croit les sources françaises, ce vote aurait déclenché une rare, mais violente colère chez Mohammed V<sup>2517</sup>. Le lendemain est décrété journée de « protestation et de recueillement » pour la Mauritanie perdue<sup>2518</sup>. Mais à cet échec succède une semi-victoire, elle aussi surprise, lorsque le 5 décembre l'URSS, dont le Maroc s'est rapproché depuis plusieurs mois, pose au Conseil de sécurité son veto à l'entrée de la Mauritanie à l'ONU. L'URSS

---

<sup>2516</sup> Dans sa réponse, H. Bourguiba évoque des « *propos qui frisent la menace* » et regrette la situation, alors que leurs deux pays sont « *frères* ». Lettre du roi Mohammed V au président de la République tunisienne H. Bourguiba, 7 novembre 1960, dans le fascicule publié par le Secrétariat d'État aux Affaires étrangères de Tunisie, « Livre blanc sur le différend entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement chérifien du Maroc », janvier 1961, CADLC, 24QO-1107.

<sup>2517</sup> « Situation politique au Maroc, novembre 1960 », CADLC, 24QO-957.

<sup>2518</sup> Journée au succès mitigé selon l'ambassade de France, quelques jours après une autre journée de mobilisation réussie en faveur de l'indépendance de l'Algérie (voir plus loin) ; télégramme de l'ambassade de France au ministère des Affaires étrangères, 28 novembre 1960, CADLC, 24QO-1099.

justifie sa position par le fait que la présence militaire française en Mauritanie serait contradictoire avec l'idée d'une indépendance<sup>2519</sup>. La situation de la Mauritanie est donc en suspens à la fin du règne de Mohammed V. Le pays n'entre à l'ONU qu'après sa mort, fin 1961, en dépit de l'opposition toujours forte du Maroc. La normalisation des relations entre les deux pays n'intervient pas avant 1969, alors que la Mauritanie s'est définitivement distinguée du Maroc<sup>2520</sup>.

### 9.3 La guerre d'Algérie vue du Palais marocain : entre retenue et soutien

Comme l'ont montré les différentes crises survenues entre le Maroc et la France après 1956, la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) s'intercale sans cesse entre les deux pays et contribue à la dégradation de leurs relations. Poursuivant la décolonisation de sa propre indépendance, le Maroc s'engage aussi en faveur de la décolonisation de son voisin. Il est bénéfique de rappeler, alors que les deux pays sont entrés en conflit dès l'indépendance de l'Algérie et que les relations entre les deux pays sont toujours intermittentes et houleuses soixante ans plus tard, que le Maroc a apporté son soutien à la cause nationaliste algérienne entre 1956 et 1962, et ouvert bon gré mal gré son territoire aux militants et combattants du FLN et de l'ALN. Le soutien marocain n'est cependant pas exempt d'ambiguïté et de retenue. En effet, la guerre d'Algérie est également un sujet de politique intérieure, sur lequel les partis politiques et l'opinion publique se mobilisent, et la présence des combattants algériens est un facteur de déstabilisation du territoire marocain. Il faut par ailleurs différencier le Palais des autres acteurs politiques<sup>2521</sup>. Il ne désire pas forcément autant l'indépendance algérienne que ce qu'il souhaite faire croire, en raison de possibles contentieux frontaliers, mais aussi du modèle politique porté par le FLN, républicain et socialisant ; et puis, quel serait le rapport de force au sein du Maghreb si l'Algérie devenait indépendante ?

---

<sup>2519</sup> La résolution portée par la France et la Tunisie obtient 8 voix contre 2 (Pologne et l'URSS) au Conseil de Sécurité, et une abstention (Ceylan). Mais l'URSS fait usage de son droit de veto. « Discours de V. Zorine à la séance du Conseil de sécurité dans la nuit du 3 au 4 décembre 1960 sur l'admission de la Mauritanie à l'ONU », CADN, 558PO/1-115. Déclaration du ministre de l'Information Moulay Ahmad Alaoui, au sujet du veto soviétique, 5 décembre 1960, CADLC, 24QO-1099.

<sup>2520</sup> C. ÉVRARD, « Mauritanie 1956-1963... », *op. cit.*

<sup>2521</sup> Les travaux qui existent sur l'aide marocaine apportée à l'Algérie sont maigres et ont tendance à considérer le Maroc politique comme un tout uni, alors que le Palais et les partis n'ont pas les mêmes vues sur le sujet. M. ESSEMLALI, « Le Maroc entre la France et l'Algérie (1956-1962) », *Relations internationales*, vol. 146, n° 2, 2011, p. 77-93 ; G. MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Paris, Fayard, 2002 ; C. ROGERRO, *L'Algérie au Maghreb. La guerre de libération et l'unité régionale*, s. l., Mimésis, 2014. Pour les aspects internationaux de la guerre d'Algérie : I. M. WALL, *France, the United States and the Algerian War*, *op. cit.* ; M. CONNELLY, *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, *op. cit.*

## A. Des offres d'arbitrage rejetées par la France

L'implication du Maroc et de sa monarchie dans la question algérienne est très progressive. Comme sur d'autres sujets, Mohammed V reste initialement discret sur ce point. La guerre d'indépendance algérienne a débuté alors qu'il était en exil, et il ne s'était jusqu'alors jamais exprimé sur le statut de l'Algérie. La décolonisation des deux pays frontaliers est pourtant fortement liée, ainsi que l'ont montré les manifestations du 20 août 1955 en Algérie, date choisie en soutien au monarque exilé, au moment où des manifestations nationalistes ont également lieu au Maroc<sup>2522</sup>. Lorsqu'il revient sur le trône, la guerre n'en est qu'à ses débuts, mais le FLN enregistre de nombreux ralliements. Mohammed V ne commence à s'intéresser à l'Algérie qu'à l'été 1956, une fois les premières urgences de l'indépendance traitées, et au moment où en Algérie, après le Congrès de la Soummam (également un 20 août), le Conseil national de la révolution algérienne (CNRA) se met en place<sup>2523</sup>. Le soutien à la cause algérienne est alors largement partagé au Maroc, parmi les nationalistes et tous les acteurs de la résistance, par exemple A. Khatib dont le père est algérien, et dont le cousin a dirigé une *wilāya* du FLN.

L'engagement du sultan n'est initialement qu'une offre de service destinée à la France et formulée conjointement avec la Tunisie. Jusqu'à la fin de son règne, la position du sultan sur l'Algérie repose sur trois constantes, ainsi que le remarque avec justesse une note française en juillet 1959 : le désir d'une résolution pacifique, le respect des aspirations du peuple algérien et le respect des intérêts de la France et des Français<sup>2524</sup>. En septembre 1956, il souligne dans un discours à Oujda, ville frontalière, la fraternité qui unit les deux pays du Maghreb :

*La conscience universelle et les hommes de bonne volonté de France, d'Algérie et dans le Monde lancent un pressant appel aux responsables pour qu'ils mettent fin rapidement à l'effusion de sang et s'attachent, en vue d'établir entre les deux peuples des relations solides, à trouver une solution qui, tout en donnant satisfaction aux aspirations du peuple algérien à la liberté, respecte l'intérêt supérieur de la France et garantisse les intérêts des Français qui ont choisi de se fixer en Algérie*<sup>2525</sup>.

Deux ans après le début du conflit, Mohammed V évite de parler de guerre et pense plutôt la situation à l'aune de ce qu'a vécu le Maroc les années précédentes. Il désire pour le pays une

---

<sup>2522</sup> C.-R. AGERON, « L'insurrection du 20 août 1955 dans le Nord-Constantinois. De la résistance armée à la guerre du peuple », dans *Genèse de l'Algérie algérienne*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2005, p. 535-554 ; B. STORA, « Le massacre du 20 août 1955 : Récit historique, bilan historiographique », *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, vol. 36, n° 2, 2010.

<sup>2523</sup> S. THENAULT, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, op. cit., p. 87.

<sup>2524</sup> Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, « Mohammed V et le problème algérien », 25 juillet 1959, CADLC, 24QO-944.

<sup>2525</sup> « Discours prononcé par Sa Majesté lors de son entrée officielle à Oujda », 25 septembre 1956, dans MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 131 ; *Inbi' āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), op. cit., p. 251.

décolonisation à la marocaine. S'il évoque la violence qui est alors de plus en plus forte de l'autre côté de la frontière, il ne la nomme pas et n'en dit pas non plus l'origine. Il évite également d'insister sur le rôle du FLN. À cette date, il ne prononce jamais le mot « indépendance », mais semble croire une résolution possible rapidement. Il propose son aide pour la faire advenir. Après avoir envoyé son fils Hassan à Paris pour sonder les intentions françaises, il offre conjointement avec H. Bourguiba une mission de conciliation aux Français, comme deux pays déjà indépendants qui veulent être des grands frères pour un troisième qui pourrait l'être prochainement. Les deux anciens protectorats souhaitent avant tout éviter que la situation ne dégénère et ne déborde sur leur territoire, ce qui ne manque pas d'arriver.

Leurs bonnes intentions volent en éclats fin octobre lorsque les autorités françaises choisissent de détourner l'avion des nationalistes algériens, démontrant qu'elles ne sont aucunement dans une optique de négociation, contrairement à ce qu'espérait le souverain. Comptant jouer un rôle dans la résolution du conflit, il avait reçu les 20 et 21 octobre A. Ben Bella et ses compagnons avec les honneurs, les reconnaissant comme des représentants de la nation algérienne. La rupture avec la France qui s'ensuit accroît la détermination marocaine à s'engager en faveur de l'Algérie, ainsi que le formule un communiqué du gouvernement le 31 octobre 1956 : « *Face au problème algérien, la position du Maroc est inchangée. Sa solidarité demeure totale avec le peuple algérien dans la lutte qu'il mène pour la reconnaissance de son entité nationale et la réalisation de sa liberté*<sup>2526</sup>. » Le communiqué prend une nouvelle fois soin de ne pas écrire le mot « indépendance ». L'idée d'une indépendance algérienne arrachée de haute lutte par le FLN ne peut séduire Mohammed V, car il craint l'instauration d'une république algérienne animée par un esprit révolutionnaire et socialiste<sup>2527</sup>. Si les déclarations des nationalistes marocains vont plus loin que celles du gouvernement, une forme de méfiance à l'encontre du FLN reste de mise, du fait de la présence d'insurgés algériens sur le sol marocain, mais aussi de points de désaccord sur la question des frontières, en particulier à hauteur de Colomb-Béchar. Mais le monarque doit aussi tenir compte de son opinion publique, favorable au FLN.

Le rôle joué par le Maroc dans la guerre d'indépendance algérienne a été largement oublié. Le territoire marocain a pourtant constitué une indispensable base arrière pour l'ALN, en particulier la région de l'Oriental autour d'Oujda [**Carte n° 3**]<sup>2528</sup>. Après la contre-offensive française de 1956 et la mise en place des premiers barrages frontaliers, l'essentiel de l'ALN a

---

<sup>2526</sup> Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, « Mohammed V et le problème algérien », *op. cit.*

<sup>2527</sup> Lettre d'A. Parodi, ambassadeur de France, au ministre des Affaires étrangères M. Faure, au sujet de « l'organisation et action du F.L.N. au Maroc », 25 avril 1958, CADLC, 24QO-942.

<sup>2528</sup> G. MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962, op. cit.*, p. 556.

dû s'installer hors d'Algérie<sup>2529</sup>. La *wilāya* numéro V qui débordait déjà sur le Maroc prend ses quartiers dans les environs d'Oujda. Les deux principales figures algériennes au Maroc sont alors Abdelhafid Boussouf ('Abd al-Ḥafīz Būṣūf, 1926-1980), membre du Comité de coordination et d'exécution (CCE) qu'il représente au Maroc, où il construit un puissant système de renseignements pour mieux contrôler les Algériens exilés<sup>2530</sup>, et son second Houari Boumediene (Huwārī Bū Midyan, 1932-1978), le futur président algérien, qui dirige les opérations militaires. Le Maroc est également le théâtre de rivalités politiques. C'est près de Tétouan qu'est exécuté en décembre 1957 Ramdane Abane (Ramḍān 'Abān, 1920-1957), homme fort du CCE, mais marginalisé par le CNRA, et qui contestait la militarisation et le contrôle croissant du tandem Boussouf-Boumediene sur les Algériens du Maroc. La communauté algérienne est anciennement présente dans la région d'Oujda. Il faut y ajouter les dizaines de milliers de réfugiés liés au conflit (40 000 selon les Français, 100 000 rien que pour la région d'Oujda selon le FLN<sup>2531</sup>) et surtout plusieurs milliers de combattants. Avec le soutien des nationalistes marocains, le FLN est également implanté dans la plupart des grandes villes du pays, sous la forme de comités. Des camps de formation sont installés dans l'intérieur des terres, près de Nador, Khemisset, Larache et Tétouan, qui est un centre de commandement<sup>2532</sup>. Dans l'Est, les bases opérationnelles sont installées, non sans tensions avec les autorités locales, à Oujda, Boubeker, Berguent, Tandrara, Bou Arfa et Figuig, le long de la zone frontalière où des incidents entre l'ALM et l'ALN surviennent régulièrement<sup>2533</sup>. Le FLN est donc bien implanté dans le Nord et l'Est du pays, soit des zones peu ou pas contrôlées par le pouvoir central marocain. L'ensemble forme au moins jusque fin 1958, selon Gilbert Meynier, un « État dans l'État<sup>2534</sup> ».

Les autorités marocaines sont parfaitement conscientes de cette présence, mais préfèrent souvent fermer les yeux, principalement pour éviter d'être tenues pour responsables par les Français. À défaut d'un soutien explicite, le Maroc tolère les activités du FLN sur son sol. Ce sont des livraisons d'armes dont les cargaisons, en provenance d'Égypte très souvent, sont débarquées sur la côte nord puis acheminées vers l'Algérie par la région d'Oujda. C'est également

---

<sup>2529</sup> C.-R. AGERON, « Un versant de la guerre d'Algérie : La bataille des frontières (1956-1962) », dans *Genèse de l'Algérie algérienne*, *op. cit.*, vol. 2, p. 641-654 ; S. AREZKI, *De l'ALN à l'ALP. La construction de l'armée algérienne (1954-1991)*, *op. cit.*, p. 134.

<sup>2530</sup> G. MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, *op. cit.*, p. 339.

<sup>2531</sup> État-major général de la Défense nationale, Fiche sur les « réfugiés algériens au Maroc », 24 juillet 1959, CADLC, 24QO-944. Pour tout ce qui concerne la présence du FLN au Maroc, voir les cartons 942 à 946.

<sup>2532</sup> « Le camp de Khemisset », février 1959, CADLC, 24QO-943 ; Ambassade extraordinaire, mission exceptionnelle de la République française au Maroc, Dossier « Organisation et action du F.L.N. au Maroc », très secret, avril 1958, CADLC, 24QO-942.

<sup>2533</sup> État-major général de la Défense nationale, « L'aide du Maroc à la rébellion algérienne », 26 mai 1959, CADLC, 24QO-943.

<sup>2534</sup> G. MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, *op. cit.*, p. 560.

la propagande nationaliste algérienne qui circule dans le pays sans trop de contraintes, via notamment le journal *El-Moujahid*. En revanche, les services secrets français, très attentifs au soutien que le Maroc pourrait apporter au FLN, n'ont jamais repéré d'aide financière directe à la rébellion<sup>2535</sup>. Des canaux existent entre les nationalistes algériens et le Palais, à travers par exemple le cheikh algérien Mohamed Kheireddine (Muḥammad Ḥayr al-Dīn, deuxième vice-président de l'Association des oulémas algériens) et d'autres figures, mais le roi « *serait assez mal disposé à leur égard*<sup>2536</sup> » selon les services français. Le soutien marocain reste donc modéré, en raison de la méfiance déjà évoquée du roi et des nationalistes marocains à l'encontre des nationalistes algériens, ce qui contraint ces derniers à une forme de discrétion.

Une première inflexion sur la question algérienne se fait sentir dans le courant de l'année 1957, alors que la situation politique à l'intérieur du pays évolue et que le Palais se révèle sensible à certains thèmes portés par les nationalistes. Dans un discours devant les ambassadeurs marocains le 20 juillet 1957, Mohammed V prononce pour la première fois le mot indépendance au sujet de l'Algérie :

*Le Souverain a rappelé que le Maroc était un pays maghrébin et que tout ce qui concerne les problèmes d'Afrique du Nord le touche directement, résume un communiqué au sortir de cette conférence. [...] Sa Majesté a mis l'accent sur l'urgence de mettre fin à l'effusion de sang et de trouver une solution pacifique au problème algérien par la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie dans le respect des intérêts des Français et de la France*<sup>2537</sup>.

Mohammed V réaffirme, cette fois publiquement, le « *droit à la liberté, à la dignité et à l'indépendance* » de l'Algérie dans son discours du 20 août<sup>2538</sup>. Cette inflexion ne signifie pas une intensification de l'aide apportée à l'Algérie, mais une reprise de la diplomatie des « bons offices » abandonnée un an plus tôt. C'est cette fois H. Bourguiba qui fait le déplacement à Rabat en mars 1957 pour proposer les doubles services maroco-tunisiens à la France<sup>2539</sup>. Tout au long du règne indépendant de Mohammed V, la question algérienne s'est intercalée entre les deux hommes. Leur proximité de façade cache une réelle méfiance, qui tient autant au républicanisme de Habib Bourguiba — en juillet 1957, il a aboli la monarchie beylicale, avant de devenir président — qu'à une rivalité pour le leadership de l'Afrique du Nord. Mais les deux pays n'en ont pas moins intérêt à se rapprocher. Le 30 mars 1957 (jour anniversaire du traité de Fès),

<sup>2535</sup> État-major général de la Défense nationale, « L'aide du Maroc à la rébellion algérienne », *op. cit.*

<sup>2536</sup> Ambassade extraordinaire, mission exceptionnelle de la République française au Maroc, Dossier « Organisation et action du F.L.N. au Maroc », *op. cit.*

<sup>2537</sup> « Communiqués publiés à la suite de la Conférence des ambassadeurs », 20 juillet 1957, CADLC, 24QO-942.

<sup>2538</sup> Discours pour les commémorations du 20 août 1953, Rabat, 20 août 1957, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 2 (1956-1957), op. cit.*, p. 155.

<sup>2539</sup> Extraits de la conférence de presse de H. Bourguiba à Rabat, 26 mars 1957, CADLC, 24QO-1107.

Maroc et Tunisie signent un traité d'alliance, dans lequel la question algérienne n'est pas évoquée, alors qu'elle a été discutée durant les rencontres bilatérales<sup>2540</sup>. Il faut attendre le 21 novembre suivant, alors que l'Assemblée générale de l'ONU se tient et que le roi du Maroc part pour une grande tournée aux États-Unis, pour que Maroc et Tunisie proposent à la France une mission commune de bons offices :

*[Les deux chefs d'État] adressent un pressant appel aux deux parties pour que s'engagent des négociations qui aboutiraient à une solution juste devant amener la concrétisation de la souveraineté du peuple algérien, [...] ainsi qu'à la sauvegarde des intérêts légitimes de la France et de ses ressortissants. À cet effet, les deux chefs d'État offrent de remettre leurs bons offices à la disposition de la France et des responsables du FLN. Ils sont persuadés qu'ainsi il sera mis fin à l'effusion de sang et à ce combat qui menace la sécurité et la stabilité de l'Afrique du Nord et compromet la paix dans cette partie du monde*<sup>2541</sup>.

Mais, depuis la tribune de l'ONU, le ministre français C. Pineau rejette l'offre des deux anciens protectorats. Face à ce nouveau refus, la seule option du Maroc est celle d'un engagement plus prononcé en faveur de l'Algérie, alimenté par les agissements français durant la guerre et en particulier le bombardement de Sakiet Sidi Youssef en février 1958.

## B. L'indépendance algérienne, cause marocaine et royale

Si le bombardement constitue un tournant, c'est parce qu'il contraint le Palais à se positionner plus fortement, en particulier afin de ne pas être distancié par la Tunisie ou par l'Istiqlal. Le pays sort de la position d'arbitre et d'intermédiaire qu'il proposait jusqu'ici à la France, pour soutenir plus explicitement la cause algérienne. Cependant, le soutien concret au soulèvement algérien ne change pas avant l'année 1960. Jusqu'à cette date, le roi Mohammed V continue de se tenir en retrait sur le sujet. Après le bombardement de Sakiet Sidi Youssef, la Tunisie fait tout pour avoir le soutien marocain, et l'obtient, comme le montre un échange de lettres conservées aux Archives royales<sup>2542</sup> [Annexe III.13]. Quelques jours après le bombardement, H. Bourguiba envoie au Maroc son directeur de cabinet pour remercier le roi et le Maroc de leur soutien. Symboliquement le village de Sakiet Sidi Youssef est jumelé avec la ville de Salé.

---

<sup>2540</sup> Traité de Solidarité et de Fraternité entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Tunisie, 30 mars 1957, CADLC, 24QO-1107. Quelques jours plus tôt, le roi félicitait le bey de Tunis, également appelé roi (*malik*) pour le premier anniversaire de l'indépendance du « royaume tunisien », 18 mars 1957, DAR, A21-026.

<sup>2541</sup> Communiqué commun publié à la suite de l'entrevue S.M. Mohammed V – S.E. Habib Bourguiba, 21 novembre 1957, CADLC, 24QO-1107.

<sup>2542</sup> Lettre du président de la République tunisienne H. Bourguiba au roi du Maroc Mohammed V, 15 février 1958, et réponse, 18 février 1958, DAR, A21-027. Échange également disponible dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 3 (1958), Rabat, Imprimerie royale, 1995, p. 64-73. Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères français, 19 février 1958, CADLC, 24QO-1107.



Le roi assure au président que la « *question algérienne [qaḍiyya al-Ġazā'ir]* », comme il la nomme, est l'une de ses priorités. Elle contraint les deux pays à se tourner vers l'idée d'un front maghrébin uni, avec le FLN. Mohammed V l'exprime devant des journalistes un mois après le bombardement :

*Notre vœu est de voir les trois pays d'Afrique du Nord unifiés par l'institution d'une Fédération qu'appellent et justifient la géographie, l'histoire, l'économie et une commune civilisation. Il appartiendra au moment opportun aux responsables des trois pays de définir la forme de cette union et la structure de l'ensemble nord-africain*<sup>2543</sup>.

Mais, contrairement aux nationalistes des trois pays, le roi souhaite rester dans une posture de conciliation, tout en se prononçant pour l'indépendance :

*Nous désirons une solution rapide, pacifique et politique du problème algérien pour ne pas être condamné bientôt au choix dramatique entre les impératifs de la fraternité et les obligations de l'amitié, car Nous attachons le même prix à l'une et à l'autre. Nous ne pourrions maintenir plus longtemps notre réserve actuelle si le problème algérien ne reçoit pas une solution qui donne satisfaction aux aspirations nationales du peuple algérien et lui reconnaisse sa liberté et sa souveraineté, il est vrai dans le respect et la garantie des droits, des intérêts et de la présence des Français établis en Algérie, comme aussi de l'intérêt de la France elle-même.*

L'unité maghrébine est l'objet de la grande conférence qui se déroule du 27 au 30 avril 1958 à Tanger, dans la ville marocaine la plus ouverte sur l'international : l'idée est bien d'attirer l'attention des grandes puissances<sup>2544</sup>. La conférence ne réunit pas les États indépendants (Maroc et Tunisie) ou souhaitant l'être (Algérie), mais leurs principaux partis nationalistes : l'Istiqlal (A. el-Fassi, A. Balafrej), le Néo-Destour et le FLN. Le roi du Maroc, alors absorbé par la crise politique en cours dans le pays (chute du gouvernement Bekkai) ne joue aucun rôle dans la conférence, même si elle a son assentiment<sup>2545</sup>. Tout juste le roi est-il mentionné dans certains discours<sup>2546</sup>. Face à la menace que représente la France pour la souveraineté des États nord-africains, la conférence propose comme solution « l'unité maghrébine ». Elle peut être interprétée comme un procès de la politique maghrébine de la France depuis 1956. Les difficultés des trois pays, la guerre d'Algérie, la présence militaire postcoloniale, ou encore le rejet des revendications territoriales<sup>2547</sup> sont considérés comme un tout cohérent marqué par ce

---

<sup>2543</sup> Direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, « Mohammed V et le problème algérien », *op. cit.*

<sup>2544</sup> SDECE, « La conférence de l'unité maghrébine, Tanger, 27-30 avril 1958 », 2 mai 1958, ANOM et disponible [en ligne](#) ; M. CONNELLY, *L'arme secrète du FLN. op. cit.*, p. 299 ; C. ROGERRO, *L'Algérie au Maghreb, op. cit.*, p. 70 ; C. ROGERRO « Nord-africa 1945-1958 : tentativi e strategie per una lotta di liberazione unitaria maghrebina », *Afriche et Orienti*, n°3-4, 2012.

<sup>2545</sup> Document 304, Lettre de l'ambassadeur de France A. Parodi au ministre des Affaires étrangères C. Pineau à la suite d'un entretien avec le roi du Maroc, 8 mai 1958, *DDF*, 1958, tome 1, *op. cit.*, p. 568.

<sup>2546</sup> Le texte des discours est disponible dans le fascicule de la Documentation marocaine, « Maghreb arabe uni. Conférence de Tanger, 27-30 avril 1958 », présidence du Conseil et ministère de l'Information et tourisme, en français, disponible notamment en DAR, A21-027.

<sup>2547</sup> Les transfuges mauritaniens sont présents à la conférence.

qu'une résolution nomme les « *séquelles de la domination coloniale*<sup>2548</sup> ». Par ailleurs, l'Istiqlal et le Néo-Destour cherchent avec cette conférence à contrer l'influence croissante de l'Égypte nassérienne sur l'Algérie. Ses résolutions finales, issues de discussions à huis clos, réclament la reconnaissance immédiate de l'indépendance de l'Algérie, la constitution prochaine d'un gouvernement algérien, et la mise en place d'un fédéralisme maghrébin. Le but premier de la conférence est effectivement de mettre en scène la convergence.

Ce panmaghrébisme s'inscrit dans le souvenir de l'Étoile nord-africaine ou du Comité de libération du Maghreb arabe formé au Caire en 1948 derrière Abdelkrim, et recréé par Nasser en 1954<sup>2549</sup> ; il s'inspire sans doute aussi de la République arabe unie (RAU) créée derrière Nasser en février 1958, incluant l'Égypte et la Syrie, et avec laquelle il s'agit de rivaliser au sein du monde arabe. Mais le projet a tout d'une chimère et relève de la simple annonce d'un front commun. Les trois partis nationalistes et les gouvernements ont peu intérêt à mettre en forme ce projet. Au Maroc, le roi-commandeur des croyants conçoit mal une alliance fédérale avec la république bourguibienne. La conférence devait déboucher sur l'ébauche d'institutions fédérales, par exemple une Assemblée consultative du Maghreb arabe, qui aurait chapeauté les assemblées nationales tunisiennes et marocaines (cette dernière n'existant pas véritablement à cette date) et le Conseil national de la Révolution algérienne. Le projet est mort-né. Outre le fait que la conférence ne réunit pas les États à proprement parler, les partis dominants des deux anciens protectorats rechignent à faire de l'Algérie leur seule priorité, et pour cela à rompre avec la France<sup>2550</sup>. L'évolution de la situation dans les mois qui suivent ne permet pas non plus la réalisation du projet panmaghrébin. Le retour au pouvoir de Charles de Gaulle en France (mai 1958) change en particulier la donne : Maroc et Tunisie préfèrent attendre ses décisions sur l'Algérie. C'est pourquoi la conférence suivante, qui se tient à Tunis du 17 au 20 juin, et qui réunit cette fois les gouvernements et non plus les seuls partis (mais toujours pas le roi du Maroc), constitue selon Gilbert Meynier un « coup d'épée dans l'eau » et un « net retrait par rapport à la mystique unitaire de Tanger<sup>2551</sup> ». Le Maroc et la Tunisie ne veulent pas aller plus loin que l'action diplomatique, ne souhaitent pas véritablement l'unité maghrébine et encore moins s'engager militairement pour aider le « peuple frère » algérien. Après 1958, il n'y a plus

---

<sup>2548</sup> SDECE, « La conférence de l'unité maghrébine, Tanger, 27-30 avril 1958 », *op. cit.*

<sup>2549</sup> D. STENNER, *Globalizing Morocco...*, *op. cit.*, p. 67.

<sup>2550</sup> Dès le début, A. Balafrej s'est efforcé d'apporter de la nuance : « *En aspirant à réaliser l'unité nord-africaine, cette conférence n'entend nullement donner naissance à une entité hostile : bien au contraire, son but premier est de promouvoir et de développer une coopération entre les pays d'Afrique du Nord et les autres nations du monde.* » Documentation marocaine, « Maghreb arabe uni. Conférence de Tanger, 27-30 avril 1958 », *op. cit.*

<sup>2551</sup> G. MEYNIER, *Histoire intérieure du FLN*, *op. cit.*, p. 567 ; sur cette conférence, document n° 91, « Procès-verbaux de la Conférence tripartite nord-africaine de Tunis », 17-20 juin 1958, M. HARBI, *Les archives de la Révolution algérienne*, Paris, Jeune Afrique, 1981, p. 414-426.

de grande rencontre tripartite et les rapports deviennent plus fuyants. Il faut toutefois noter que Maroc et Tunisie signent de leur côté, en mars 1959, plusieurs conventions de coopération économique, technique et culturelle<sup>2552</sup>.

Une autre preuve de l'engagement retenu du Maroc et de son roi en faveur de la cause algérienne est apportée en septembre 1958. Quelques jours avant le référendum sur la constitution de la V<sup>e</sup> République française, le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) est fondé<sup>2553</sup>. Une de ses priorités est d'être reconnu par les deux pays voisins. Le leader nationaliste Ferhat Abbas, devenu président du GPRA, informe ainsi le roi du Maroc dans une lettre (en français) conservée aux Archives royales de Rabat<sup>2554</sup>.

La formation d'un tel gouvernement était contenue dans les résolutions de Tanger, mais le Maroc et la Tunisie auraient tout fait pour la retarder<sup>2555</sup>. Les deux pays refusent de couper les ponts avec la France, ce qui pourrait arriver s'ils venaient à reconnaître le gouvernement algérien. C'est bien pourquoi, dès l'annonce de sa formation imminente, le président du Conseil A. Balafrej prend contact avec l'ambassadeur de France au Maroc pour s'excuser par avance : son pays est contraint de reconnaître le gouvernement algérien, parce qu'un choix contraire ne serait pas compris à l'international et qu'il risquerait d'être mis au ban des pays arabes, parce que la sécurité du pays pourrait être compromise en raison des dizaines de milliers d'Algériens qui y vivent, notamment dans l'Oriental, et parce que l'opinion publique marocaine y est très majoritairement favorable. A. Balafrej fait planer la menace d'une révolution dans laquelle la France n'a aucun intérêt : « *Fallait-il que le roi et le gouvernement marocain deviennent l'objet d'attaques comme celles qui ont conduit aux événements d'Irak*<sup>2556</sup> ? », faisant référence au renversement de la monarchie irakienne deux mois plus tôt et à l'assassinat de son roi. Comme bien souvent, A. Balafrej apparaît plus sur la ligne du Palais que sur celle de son parti. Aussi la

---

<sup>2552</sup> Bulletin d'information du Royaume du Maroc, n° 26, 16 mai 1959 ; lettre de l'ambassadeur de France au Maroc A. Parodiu ministre des Affaires étrangères M. Couve de Murville, 1<sup>er</sup> avril 1959, CADLC, 24QO-1107.

<sup>2553</sup> C. ROGERRO, *L'Algérie au Maghreb*, op. cit., p. 113 ; J. CHARPENTIER, « La reconnaissance du G.P.R.A. », *Annuaire Français de Droit International*, vol. 5, n° 1, 1959, p. 799-816.

<sup>2554</sup> « *L'institution du GPRA doit enfin être regardée comme un facteur déterminant pour une solution pacifique et maghrébine du problème algérien. Elle ôtera pour l'avenir au gouvernement français le prétexte, souvent invoqué par lui pour refuser toute négociation, du défaut d'interlocuteur valable. Conscient de l'immense et irremplaçable soutien que Votre Majesté et Son Gouvernement ont apporté de multiples manières à la cause de la Révolution algérienne, et que l'Histoire retiendra comme un facteur décisif de la libération de l'Algérie, le GPRA a l'honneur de présenter à l'appréciation éclairée de Votre Majesté un Memorandum politique et juridique, avec la conviction que Votre Gouvernement sera le premier à signifier au Gouvernement algérien institué ce 19 septembre 1958 à 13 heures, une reconnaissance où l'Histoire lire le sens politique aigu de Son Auguste auteur et toute la portée de la fraternité et de la solidarité maghrébine.* » Lettre de Ferhat Abbas, président du GPRA au roi du Maroc, depuis le Caire, 19 septembre 1958, DAR, A21-028.

<sup>2555</sup> Sous-direction du Maroc, « Reconnaissance du « Gouvernement algérien » par la Tunisie et le Maroc », 23 septembre 1958, CADLC, 24QO-942.

<sup>2556</sup> Télégramme de l'ambassadeur de France à Rabat, A. Parodi, au ministère des Affaires étrangères, 18 septembre 1958, CADLC, 24QO-942.

reconnaissance du GPRA ne devra-t-elle pas être considérée comme une provocation à l'encontre de la France, mais comme une contrainte diplomatique. Mohammed V fait également tout pour atténuer la portée de cette reconnaissance. Il refuse qu'un représentant officiel du GPRA s'installe à Rabat — alors que la ville a un temps été envisagée, avant Le Caire, comme capitale du gouvernement exilé —, et s'arrange pour que le Maroc ne soit pas le premier pays à le reconnaître<sup>2557</sup>. La France est sensible à ces précautions, malgré l'affront. La « *demi-rupture des relations diplomatiques* » un temps envisagée est délaissée pour protéger les 250 000 Français encore installés au Maroc et ne pas rompre « *l'interdépendance* » entre les deux pays<sup>2558</sup>.

Dans les mois qui suivent, les contacts se multiplient entre le Palais et le GPRA, dont des représentants sont tout de même installés au Maroc<sup>2559</sup>. Mohammed V reçoit les membres du GPRA de passage à Rabat, en particulier Abdelhafid Boussouf, ministre des Liaisons générales des Communications, Abdelhamid Mehri ('Abd al-Ḥamīd Mahrī, 1926-2012), ministre des Affaires nord-africaines, ainsi que son président, Ferhat Abbas, qui est dans la capitale en novembre 1958, novembre 1959 et mai 1960, et à qui une stature de chef d'État est reconnue : « *J'ai d'autant plus de joie à vous recevoir que je vous accueille maintenant en tant que président du gouvernement de la république algérienne*, déclare le roi lors de sa première visite. *Vous savez que Nous-même et Notre peuple seront toujours aux côtés de l'Algérie et que Nous soutiendrons votre cause qui est la Nôtre*<sup>2560</sup>. » Mais les audiences qu'il leur accorde sont courtes et peu engageantes. La gêne du souverain est palpable : il lui est impossible de ne pas les recevoir, puisque son gouvernement a reconnu le GPRA, mais leur accorder trop d'importance reviendrait à se brouiller avec la France. Le minimum est donc fait pour donner un semblant d'unité maghrébine, rappelée par les communiqués successifs. Si l'on en croit les renseignements français, peut-être obtenus auprès du Palais qui a intérêt à ce que les Français le croient, certaines audiences auraient été beaucoup plus tendues que les communiqués officiels ne le laissent penser. Par exemple en mai 1959, lorsque le roi reçoit Krim Belkacem (Karīm Bilqāsim, 1922-1970), vice-président du GPRA et ministre des Forces armées, et à qui il aurait refusé d'apporter une aide officielle à la rébellion, ce qui ne l'empêche pas de déclarer ensuite : « *L'Algérie demeure au centre de mes préoccupations, le peuple marocain est solidaire de son*

---

<sup>2557</sup> Télégramme de l'ambassadeur de France à Rabat, A. Parodi, au ministère des Affaires étrangères, 23 septembre 1958, CADLC, 24QO-942.

<sup>2558</sup> Télégramme de l'ambassadeur de France à Rabat, A. Parodi, au ministère des Affaires étrangères, 19 septembre 1958, CADLC, 24QO-942.

<sup>2559</sup> Le GPRA dispose tout de même d'un bureau permanent à Rabat. En 1960, Chawki Mostefai Šawqī Mušafāy prend la suite du cheikh Kheireddine ; cet ophtalmologiste membre du MTLD puis du FLN est le représentant à Rabat d'Abdelhamid Mehri, ministre des Affaires maghrébines du GPRA. Voir CADLC, 24QO-944.

<sup>2560</sup> AFP, « M. Ferhat Abbas reçu par Mohammed V », 25 novembre 1958, CADLC, 24QO-944 ; B. STORA et Z. DAUD, *Ferhat Abbas, une utopie algérienne*, Paris, Denoël, 1995, p. 315.

*frère, le peuple algérien, et l'appuie dans sa lutte pour la liberté, liberté qui est la condition indispensable à l'édification de l'unité du Maghreb arabe*<sup>2561</sup>. » Le reste du temps, le Palais choisit la discrétion sur le sujet, dans un double jeu constant qui lui permet de ne pas prendre position.

Le GPRA a parfaitement conscience de la gêne du Palais, et dans un rapport d'octobre 1958 souligne l'écart entre les paroles et les actes<sup>2562</sup>. Signe de l'ambiguïté marocaine, le militantisme nationaliste algérien est plus qu'avant encadré et limité sur le sol marocain. Cela va de l'interdiction des signes de ralliement au FLN lors des déplacements du roi à l'interdiction de la projection du film *Djamila l'Algérienne* de Youssef Chahine (Yūsuf Šāhīn)<sup>2563</sup>. Les armes continuent de transiter par le nord du Maroc, mais le Palais intervient pour interrompre les trafics dès qu'ils sortent au grand jour, par exemple dans la presse française<sup>2564</sup>. Le roi et son fils n'évoquent jamais la présence algérienne sur le territoire, mais protestent si des forces françaises sont suspectées d'être intervenues depuis l'Algérie sur le sol marocain, argument supplémentaire en faveur du retrait des troupes françaises du pays. Le gouvernement marocain a imposé des règles au FLN : il doit être le moins visible possible. Cette réserve, très nette en 1959 sur ce sujet comme sur celui de la Mauritanie, n'est pas propre au Palais. Elle est de plus en plus partagée par les nationalistes eux-mêmes, en raison de la nature même du nationalisme. Par ailleurs, le Palais et l'Istiqlal, après sa scission en 1959, craignent une possible collusion entre le FLN et les éléments républicains au Maroc, notamment l'UNFP<sup>2565</sup>. Les incidents frontaliers y sont aussi pour beaucoup, car depuis que les FAR ont remplacé l'ALM dans le Tafilalet ou l'Oriental et que les Français se sont repliés à partir de 1958 sur un petit nombre de bases militaires, les incidents mettent l'armée marocaine aux prises autant avec l'armée française (comme à Hassi Zerzour à l'été 1959) qu'avec les nationalistes. À la fin de l'année 1959, le raidissement des autorités marocaines à l'encontre des Algériens est très net, en particulier dans l'Oriental. Le nombre croissant de combattants sur le territoire marocain (peut-être 3 700 en février 1960, 5 000 à la fin de l'année) fait craindre au gouvernement marocain une contagion

---

<sup>2561</sup> « Extraits de déclarations publiques de Mohammed V et du prince Moulay Hassan relatives au problème algérien », 1960, CADLC, 24QO-944 ; Communiqué à l'issue de l'audience accordée à Krim Belkacem, 19 mai 1959, CADLC, 24QO-944 ; Sous-direction du Maroc, « Note sur l'attitude du Maroc à l'égard du F.L.N. », 23 juin 1959, CADLC, 24QO-943.

<sup>2562</sup> Document n° 93, « Rapport du ministre des Liaisons générales et communications [du GPRA] au président du Conseil et aux membres du gouvernement sur les relations algéro-marocaines », 1<sup>er</sup> octobre 1958, M. HARBI, *Les archives de la Révolution algérienne*, op. cit., p. 429-445.

<sup>2563</sup> « Note sur l'attitude du Maroc à l'égard du F.L.N. », 23 juin 1959, CADLC, 24QO-943.

<sup>2564</sup> « Le Maroc et la contrebande d'armes destinées au F.L.N. », s. d., CADLC, 24QO-944 ; sur les trafics d'armes, voir aussi CADLC, 24QO-946.

<sup>2565</sup> Télégramme de l'ambassadeur de France au Maroc, Parodi, au ministère des Affaires étrangères, 31 mars 1960, CADLC, 24QO-943.

de la guerre d'Algérie dans la province d'Oujda, déjà instable<sup>2566</sup>. Aussi toute initiative en faveur d'une résolution pacifique du conflit a-t-elle la faveur du Palais. Le roi se rallie aisément à la politique d'autodétermination annoncée par C. de Gaulle à partir de septembre 1959, dont le principe a également été accepté par le GPRA. En juin 1960, Moulay Hassan, dans une interview au *Monde*, rejette le principe d'une intervention plus franche en faveur de l'Algérie : « *Nous n'avons aucunement l'intention d'intervenir tant que le conflit n'aura pas de plus lourdes répercussions sur notre territoire et notre souveraineté*<sup>2567</sup>. »

Pourtant, à cette date, la position du Maroc est déjà en train de changer. Dans le sens non d'une intervention, mais d'une implication officiellement plus intense. C'est le reflet d'un tournant politique général après la mise en place d'un gouvernement présidé par le roi et secondé de son fils (mai 1960, voir plus loin), mais aussi d'un rapprochement avec les pays socialistes et d'un engagement plus explicite en faveur de la décolonisation, en particulier en Afrique. Le 31 mai 1960 est signé un protocole d'accord entre le gouvernement marocain et le GPRA qui permet la régularisation de la présence du FLN au Maroc<sup>2568</sup>. À la suite de cet accord, l'information circule mieux entre le GPRA et le Palais ; dans une lettre d'octobre 1960, le premier demande ainsi l'autorisation aux Marocains de faire transiter par le territoire marocain les volontaires étrangers qui voudraient combattre en Algérie<sup>2569</sup>. C'est ce tournant que l'on retrouve également dans la deuxième partie de l'année 1960 sur la question de la Mauritanie et de la présence militaire française au Maroc. Dans le cas de l'Algérie, il signifie un soutien plus évident sur la scène internationale. À l'automne 1960, Mohammed V fait partie de ceux qui militent pour que la question algérienne soit inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations-Unies, ainsi qu'il l'explique dans une lettre publique à son fils qui doit le représenter à New York, avec une position qui n'a jamais été aussi claire :

*Parmi les questions importantes qui seront inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies figure le sort du peuple algérien frère, qui subit depuis six ans les souffrances d'une guerre impérialiste implacable. Celle-ci a été déclenchée contre lui afin de le priver de la liberté, qui est le droit sacré de tous les peuples. Il n'est point besoin de rappeler notre position dans cette affaire. Nous avons toujours été solidaire dans sa lutte et avons défendu son droit à la souveraineté et à l'indépendance*<sup>2570</sup>.

<sup>2566</sup> Télégramme de l'ambassadeur Parodi au ministère des Affaires étrangères, 28 janvier 1960 ; télégramme de l'ambassadeur R. Seydoux au ministère des Affaires étrangères, 6 décembre 1960, CADLC, 24QO-945

<sup>2567</sup> Jean Lacouture, Interview du prince Hassan, *Le Monde*, 10 juin 1960.

<sup>2568</sup> Document n° 96, « Protocole d'accord entre le gouvernement de Sa Majesté Mohammed V, roi du Maroc, et le GPRA », 30-31 mai 1960, M. HARBI, *Les archives de la Révolution algérienne*, op. cit., p. 458-461 ; C. ROGERRO, *L'Algérie au Maghreb*, op. cit., p. 135.

<sup>2569</sup> Lettre (en français) du GPRA au roi du Maroc, 24 octobre 1960, DAR, A21-029.

<sup>2570</sup> Lettre publique de Mohammed V à son fils Hassan, 19 septembre 1960, dans *MOHAMMED V, Le Maroc et l'Afrique*, op. cit., p. 13.

Dans ce contexte de fortes tensions avec la France, le soutien à l'Algérie apparaît avant tout comme un moyen de faire pression sur l'ancienne puissance coloniale, en particulier sur le dossier saharien et mauritanien. Les mois de novembre et décembre 1960, comme pour la question mauritanienne, correspondent à une très forte mobilisation au Maroc en faveur de l'Algérie, avec cette fois-ci le plein assentiment du gouvernement et du Palais. Le 1<sup>er</sup> novembre 1960, pour le sixième anniversaire du déclenchement de la guerre d'indépendance, une journée de solidarité avec l'Algérie est organisée et largement suivie dans l'ensemble du Maroc. À Casablanca, le prince prononce, au nom de son père et en présence de Krim Belkacem, un discours enflammé contre le colonialisme et les menées néocoloniales occidentales<sup>2571</sup>. La veille au soir, le roi avait prononcé à la radio une allocution sur le même ton :

*Nous nous recueillons également sur la mémoire de ses martyrs glorieux, qui se sont sacrifiés sur le chemin de l'indépendance, et qui ont écrit avec leur sang pur sur les pages immaculées du livre de leur gloire et de leur grandeur. Au cours des six dernières années, plusieurs pays ont réussi à se libérer grâce à la guerre de libération algérienne, et de nombreux peuples ont recouvré leur souveraineté en tant qu'États. Pourquoi seul le peuple algérien serait-il alors privé de la liberté, qui est un droit naturel pour tous les peuples, sans exception ? Pourquoi serait-il contraint à vivre dominé, à l'heure où s'effondrent les empires et où la colonisation disparaît ? [...] Ceux qui persistent dans cette guerre en Algérie, dans le but de maintenir leur contrôle et l'exploitation du pays, portent une accablante responsabilité historique. [...] Le jour de l'Algérie est notre jour, sa cause est notre cause. Nous devons continuer à lui apporter aide et soutien dans sa lutte, et redoubler d'efforts pour que ses droits soient reconnus et pour hâter l'heure de son triomphe. [...] La libération de l'Algérie est une question de vie ou de mort pour Nous ; elle Nous importe au plus haut point car elle est la plus sûre garantie de l'indépendance de Notre pays, de l'unité du Maghreb arabe et de la liberté de tout le continent africain<sup>2572</sup>. [Annexe III.27]*

Durant les célébrations des Trois Glorieuses quelques jours plus tard, l'Algérie est à nouveau à l'honneur. Le roi n'a jamais été aussi engagé derrière la cause algérienne que dans les toutes dernières semaines de son règne, et l'actualité sanglante en Algérie lui donne l'occasion d'exprimer à nouveau son soutien en décembre 1960, à la suite de la « répression brutale exercée par les parachutistes<sup>2573</sup> » des manifestations populaires en Algérie. En écho à la forte émotion

<sup>2571</sup> « Le discours de S.A.R. le prince héritier pour la journée de solidarité avec l'Algérie », *La Vigie marocaine*, 2 novembre 1960.

<sup>2572</sup> Traduction personnelle. « Discours du 31 octobre 1960 pour le jour de solidarité avec le peuple frère algérien », Rabat, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 5 (1959-1960), op. cit.*, p. 226. Une traduction française est donnée par le journal *Le Monde*, « Mohammed V : nous devons être décidés à tout supporter pour la cause algérienne », 2 novembre 1960.

<sup>2573</sup> Selon l'expression utilisée par le gouvernement marocain, télégramme de l'ambassadeur de France R. Seydoux au ministère des Affaires étrangères, 12 décembre 1960, CADLC, 24QO-945.

de l'opinion publique marocaine, le roi reprend la parole le 12 décembre pour réitérer son soutien entier à la lutte pour l'indépendance algérienne<sup>2574</sup>.

## 9.4 Du non-alignement précaire à la tentation du tiers-mondisme

La tendance générale de la diplomatie marocaine durant le règne de Mohammed V est claire : tout en évitant une rupture brutale avec la France, le pays cherche à multiplier les contacts et les soutiens pour sortir d'une interdépendance considérée comme un piège. Mais trouver sa place après l'indépendance n'a rien d'aisé, alors que la décolonisation n'est pas achevée, et dans un monde en pleine Guerre froide. Si le regard des Marocains se tourne d'abord vers les pays occidentaux, et en particulier les États-Unis, il glisse en quelques années vers les autres pays du monde arabe, en premier lieu l'Égypte de Nasser, et pourquoi pas en toute fin de règne vers l'URSS. Chaque fois, le Maroc attend beaucoup, mais reçoit peu.

### A. Le Maroc comme « trait d'union » entre Orient et Occident

En 1956, le mot d'ordre diplomatique du Maroc est clair : le « trait d'union ». Dans un désir d'équilibre, alors que l'indépendance est encore fragile, le Maroc souhaite trouver sa place dans le concert des nations en jouant le rôle d'intermédiaire. Il s'agit à la fois d'une vision déterministe de la géopolitique, fondée sur la géographie, puisque le Magrib al-Aqṣā ferait le lien entre le monde arabe à l'est et les pays occidentaux à l'ouest et nord, et d'un discours schématique sur l'identité du pays : le Maroc indépendant devrait faire la synthèse entre la culture arabo-islamique et la modernité occidentale. Ce point de vue est présenté par le prince Hassan dès février 1956 lors d'une conférence parisienne<sup>2575</sup> [Annexe III.2]. En des termes plus originaux, le prince exprime cette même idée quelques semaines plus tard lors d'un voyage officiel au Caire : « *Le Maroc ne peut pas faire cavalier seul dans le concert des nations et c'est la France qu'il s'est naturellement choisie comme partenaire, puisque c'est avec elle qu'il a le plus d'affinité. [...] Nous sommes musulmans et avons le droit d'être bigames. Nous pouvons donc nous marier à l'Est et à l'Ouest et être fidèles à nos deux épouses*<sup>2576</sup>. » Cette métaphore reflète aussi les premiers pas timides du pays sur la scène internationale après son

<sup>2574</sup> MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 6 (1960-1961), op. cit.*, p. 33.

<sup>2575</sup> MOULAY HASSAN, « Le Maroc et la France », *Les Conférences des ambassadeurs*, 25 février 1956.

<sup>2576</sup> Déclaration du prince à l'AFP, dans « Situation politique au Maroc, juin 1956 », CADLC, 24QO-956.



indépendance, et témoigne d'un désir de ne pas s'engager dans un camp géopolitique, et de rester dans une position d'équilibre. L'un des textes fondateurs de la diplomatie marocaine est le discours prononcé par Ahmed Balafrej, alors ministre des Affaires étrangères, devant l'ANC le 9 novembre 1957, qui lui fournit l'occasion d'un premier bilan après un an d'indépendance et lui permet de définir une ligne de conduite [Annexe III.12]. S'il souligne le « *lourd héritage du Protectorat* » dans le domaine intérieur comme en diplomatie, il défend une posture neutraliste qui est aussi celle du roi :

*Quant à notre position à l'égard des grands blocs, malgré les obstacles signalés et qui empêchent le libre choix, nous avons tout fait pour créer des relations diplomatiques avec divers pays du monde et étendre sans distinction de blocs le domaine de nos relations économiques et culturelles. [...] Cette position est conforme à la phase de transition que traverse le Maroc et qui rend difficile la définition d'une doctrine stable pour la politique étrangère. Ceci est dû également à la crise qui existe dans les relations internationales et à l'aggravation de la guerre froide entre les deux blocs*<sup>2577</sup>.

Les débats qui suivent témoignent des tensions qui existent au sein de la classe politique marocaine, entre ceux qui, derrière le Palais, sont plus attirés par les pays occidentaux, et ceux, comme Mehdi Ben Barka, qui critiquent la proximité du nouveau régime avec la France et regardent du côté socialiste<sup>2578</sup>. Malgré un second discours d'A. Balafrej, qui justifie d'avancer pas à pas et de prendre en compte le point de vue et l'intérêt des autres nations, y compris les anciens colonisateurs<sup>2579</sup>, l'ANC vote une motion enjoignant le roi et son gouvernement à accélérer, car selon les délégués les moyens mis en œuvre pour « *réaliser l'évacuation des troupes étrangères, l'unification du territoire et la libération économique s'avèrent insuffisants devant la survivance de l'esprit de domination*<sup>2580</sup> ».

L'attrait américain dans les premières années de l'indépendance est cependant indéniable. C'est la continuité de l'attrait du monarque pour les États-Unis depuis 1942, mais aussi de la lutte pour l'indépendance qui s'est en partie jouée à New York — même si l'aide américaine est toujours restée très limitée, avant comme après l'indépendance<sup>2581</sup>. À la fin de

<sup>2577</sup> Discours prononcé par le ministre des Affaires étrangères A. Balafrej devant l'ANC, 9 novembre 1957, CADLC, 24QO-916 ; pour une version en arabe, AM, 15Z-2.

<sup>2578</sup> « Situation politique au Maroc, novembre 1957 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2579</sup> Discours prononcé par le ministre des Affaires étrangères A. Balafrej devant l'ANC, 13 novembre 1957, AN, 15Z-2.

<sup>2580</sup> « Motion de clôture des débats sur la politique étrangère du Gouvernement de Sa Majesté », 23 novembre 1957, AM, 15Z-6.

<sup>2581</sup> Les études qui existent sur les liens entre le Maroc et les États-Unis avant et après l'indépendance sont très factuelles et parfois décevantes : E. N. SANGMUAH, « Sultan Mohammed ben Youssef's American Strategy and the Diplomacy of North African Liberation, 1943-1961 », *Journal of Contemporary History*, vol. 27, n° 1, 1992, p. 129-148 ; S. EL MECHAT, *Les États-Unis et le Maroc. le choix stratégique, 1945-1959*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; E.-M. AZZOU, « La présence militaire américaine au Maroc, 1945-1963 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 210, n° 2, 2003, p. 125-132 ; E.-M. AZZOU, « Le sultan Mohammed Ben Youssef et les américains (1943-1961) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 214, n° 2, 2004, p. 137-142 ; E.-M. AZZOU, « Les États-Unis et le statut international du Maroc (1906-1956) », *Guerres mondiales et conflits*

l'année 1956, pour tenter de se défaire de l'emprise française, le Maroc profite du tollé provoqué par le détournement de l'avion transportant les dirigeants du FLN, puis du camouflet infligé par les États-Unis à la France, la Grande-Bretagne et Israël après l'Opération Mousquetaire qui visait à reprendre le canal de Suez. L'idée n'est pas de rompre tous les liens avec la France, mais de diversifier les soutiens du pays, pour ne plus dépendre seulement de la France. Les États-Unis constituent alors un nouvel allié tout trouvé, même s'ils refusent d'intervenir contre la France après le détournement, par exemple pour demander la libération des meneurs du FLN<sup>2582</sup>. A. Balafrej est au même moment en voyage officiel dans le pays pour l'entrée du Maroc à l'ONU, accompagné du prince Hassan qui joue un rôle diplomatique important après l'indépendance et précède son père dans de nombreux pays. Le ministre marocain obtient des Américains une promesse d'aide au développement. Parallèlement, une mission économique américaine est envoyée au Maroc pour étudier les besoins du pays, et est chaleureusement reçue par le roi<sup>2583</sup>. Les États-Unis se situent alors dans une phase d'engagement croissant dans le monde arabe. En janvier 1957, le président Dwight Eisenhower formule la doctrine qui porte son nom, dont l'objectif est d'empêcher l'expansion de l'influence communiste au Moyen-Orient, financièrement, et s'il le faut militairement. La doctrine a pour conséquence de renforcer les liens entre les États-Unis et les régimes conservateurs (monarchiques notamment) et pro-occidentaux de la région, contre le régime nassérien<sup>2584</sup>. Les Américains remettent en cause l'exclusivité française sur le Maroc héritée de la colonisation, mais prennent garde de ne pas trop empiéter sur ce que les Français continuent de considérer comme leur pré carré<sup>2585</sup>. Le Maroc ne fait pas partie des pays couverts par la doctrine Eisenhower, mais la logique est la même et Mohammed V y adhère, ainsi qu'il l'explique au vice-président Richard Nixon, de passage à Rabat en mars 1957 pour le premier anniversaire de l'indépendance<sup>2586</sup>. Comme pour rappeler la conférence d'Anfa et la parenthèse américaine de 1942-1943, c'est aussi le mois que choisit Eleanor Roosevelt, qui s'était engagée en faveur de l'indépendance du Maroc, pour se

---

*contemporains*, n° 219, n° 3, 2005, p. 103-112 ; E.-M. AZZOU, « Les relations entre le Maroc et les États-Unis : regards sur la période 1943-1970 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 221, 2006, p. 105-116.

<sup>2582</sup> I. WALL, *France, the United States and the Algerian War*, op. cit., p. 52.

<sup>2583</sup> Allocution du sultan lors de la réception de la mission américaine au palais impérial, 29 décembre 1956, CADLC, 24QO-1076.

<sup>2584</sup> S. YAQUB, *Containing Arab Nationalism : The Eisenhower Doctrine and the Middle East*, Chapel Hill, Londres, UNC Press Books, 2004, p. 2 ; P. L. HAHN, « Securing the Middle East : The Eisenhower Doctrine of 1957 », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 36, n° 1, 2006, p. 38-47. M. HADHRI, « U.S. Foreign Policy Toward North Africa During the Cold War : From Eisenhower to Kennedy (1953-1963) », *The Journal of the Middle East and Africa*, vol. 5, n° 2, 4 mai 2014, p. 95-110. Pour une étude centrée sur la Tunisie : E. N. SANGMUAH, « Eisenhower and containment in North Africa, 1956-1960 », *Middle East Journal*, vol. 44, n° 1, 1990, p. 76-91.

<sup>2585</sup> T. Brady (correspondant à Rabat), « U.S. to grant aid Moroccan States », *The New York Times*, 9 décembre 1956.

<sup>2586</sup> « Memorandum of a Conversation, Rabat », 2 mars 1957, document n° 207, W. Z. SLANY (dir.), *Foreign Relations of the United States, 1951, The Near East and Africa, Volume V*, Washington, United States Government Printing Office, 1982.

rendre au Maroc et être reçue par le monarque. Le voyage de R. Nixon est l'occasion de formaliser une première aide économique et technique de 20 millions de dollars, et la prévision d'échanges commerciaux à hauteur d'un milliard et 275 millions.

Mohammed V s'empresse d'accepter cette aide, mais aussi l'invitation à se rendre aux États-Unis qui lui est faite<sup>2587</sup>. Du 25 novembre au 10 décembre 1957, ce voyage est son premier long séjour diplomatique qui n'ait pas la France pour destination. Il choisit les États-Unis plutôt qu'un autre pays arabe. C'est aussi assurément l'un des temps forts de l'existence du monarque, qui réalise l'un de ses vieux rêves politiques et personnels, lui qui est un grand admirateur de la culture américaine<sup>2588</sup>. Si le séjour officiel se déroule à Washington et à New York, le roi prend aussi le temps de visiter les usines Ford à Détroit puis un supermarché parmi les plus modernes, de monter à cheval grimé en cow-boy au Texas, où il se repose quelques temps dans un ranch, de se promener à Hollywood, lui qui se nourrit de films américains, ou de visiter Disneyland, où Walt Disney *himself* lui sert de guide. D'où des photographies parmi les plus insolites de son règne : Mohammed V posant avec le créateur de Mickey devant le château de la Belle au bois dormant, Mohammed V en compagnie de Pluto, Mohammed V conduisant un petit train ou dans la barque d'une attraction à sensations fortes<sup>2589</sup>. Le voyage constitue une opération de séduction de l'opinion publique américaine. Sa venue est préparée par un nouveau livre de Rom Landau, son biographe quasi officiel<sup>2590</sup>. Mohammed V a aussi droit aux honneurs de la couverture du *Time* en avril 1957, qui dans son article central, inspiré des écrits de R. Landau et qui reproduit aussi certains clichés sur le despotisme oriental, le dépeint en homme à la fois traditionnel et moderne, tourné vers l'Occident et sur lequel les États-Unis peuvent compter<sup>2591</sup>.

---

<sup>2587</sup> Lettre de Mohammed V au président Eisenhower, 4 juin 1957, CADLC, 24QO-1076.

<sup>2588</sup> Communiqué du Département d'État américain, programme de la visite du roi du Maroc du 25 novembre au 10 décembre, 4 novembre 1957, CADLC, 24QO-881. Le programme n'a pas été entièrement respecté. Le roi est accompagné dans le pays de son frère Hassan, de son fils Abdallah, des ministres A. Balafrej, M. Lyazidi, A. Bouabid, de ses conseillers M. Chiguer, A. Benani, A. Alaoui, de M. Oufkir et du Dr Cléret.

<sup>2589</sup> Le voyage a été couvert par le photographe Forman Harrison ; l'ensemble des clichés est disponible via les *Digital Collections* de University of Wisconsin – Milwaukee, consultées le 23 juin 2022.

<sup>2590</sup> R. LANDAU, *Mohammed V, King of Morocco*, Rabat, Morocco Publishers, 1957. Le voyage en Californie comprend une visite de l'Université du Pacifique où enseigne R. Landau, qui selon des commentateurs de l'époque s'est transformé en « historien de cour ». Sur ce voyage et sur le rôle de certains intermédiaires américains, comme le biographe ou Kenneth Pendar, l'agent de renseignements et entrepreneur (Coca-Cola) dont il a déjà été question, voir D. STENNER, *Globalizing Morocco*, *op. cit.*, p. 180 et suivantes.

<sup>2591</sup> La couverture est une peinture peu flatteuse du sultan par Bernard Safran, avec en arrière-plan une grande porte marocaine ouverte sur un étrange minaret au milieu du désert, au sommet duquel flotte un drapeau marocain. Dans l'article central, les filles du roi sont photographiées comme des adolescentes occidentales, assises à même le sol autour d'un tourne-disque qui joue du jazz. « Morocco – Man of Balances », *Time*, 22 avril 1957, vol. 69, n° 16, p. 36-42.



**III. n° 29 Mohammed V en une du *Time*, avril 1957**

Time, vol. 69, n° 16, 22 avril 1967 ([domaine public](#))

Le passage par New York lui permet aussi de prononcer un grand discours à la tribune de l'ONU. Sobrement, il loue les avantages de la conciliation internationale et du règlement non armé des conflits, mais souligne aussi certains points difficiles, dont le plus important est l'Algérie : « *Nous sommes profondément affectés de voir se dérouler en Algérie, notre voisine, un combat qui prend de jour en jour des proportions inquiétantes. Notre vœu le plus ardent est que s'engagent des négociations entre les parties intéressées, afin que soit apportée à ce conflit une solution conforme aux principes de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît aux peuples le droit de disposer d'eux-mêmes*<sup>2592</sup>. » Cette stature internationale et l'image positive qu'ont

<sup>2592</sup> Traduction par les services français. « Situation politique au Maroc. Décembre 1957 », CADLC, 24QO-956. Le discours ne figure malheureusement pas dans les recueils en arabe à ma disposition ; le tome 2 se termine début novembre 1957 tandis

de lui les Américains sont cependant les seuls gains de Mohammed V dans ce voyage, car les États-Unis ont peu à lui offrir. Si D. Eisenhower le reçoit à sa descente d'avion, les deux hommes ne peuvent ensuite se rencontrer, car le président est tout de suite après victime d'un AVC. Au-delà de l'aide financière, Mohammed V attendait deux choses des Américains : tout d'abord un soutien sur le dossier algérien, c'est-à-dire que les États-Unis fassent pression sur la France ; ensuite, des avancées sur le dossier des bases américaines au Maroc. Le monarque repart au Maroc sans aucune avancée sur ces deux points<sup>2593</sup>.

Durant tout le reste du règne de Mohammed V, les relations maroco-américaines sont perturbées par la question des bases militaires sur le sol marocain. Comme le montrent les archives diplomatiques américaines, cette question monopolise les échanges entre les deux pays pendant plusieurs années<sup>2594</sup>. Le contentieux a pour cause un traité entre les États-Unis et la France, qui remonte à 1950, et qui avait été signé sans en informer les Marocains. Ceux-ci en héritent à l'indépendance. Le traité accorde, dans le cadre de l'OTAN, un droit d'usage aux Américains sur les bases aériennes françaises de Casablanca, Nouasseur, Khouribga, Meknès, Marrakech et Rabat-Salé<sup>2595</sup>. Ce sont des bases du Strategic Air Command (SAC), le commandement chargé de la dissuasion nucléaire. Pour les Marocains, ce traité constitue une violation de leur souveraineté, qui vient s'ajouter à la question des bases militaires françaises dans le pays. En 1957, ces bases sont d'ailleurs toujours propriétés françaises. À la demande de la France, les États-Unis refusent de remettre en cause l'accord, d'autant plus que ces bases leur seraient essentielles en cas d'affrontement avec l'URSS en Europe<sup>2596</sup>. Avant comme après l'indépendance, c'est une constante de la politique américaine à l'égard du Maroc : elle n'est pas autonome, mais toujours rattachée aux enjeux français. Washington évite tout sujet de mécontentement pour Paris, comme si le Maroc n'était pas encore réellement indépendant<sup>2597</sup>. De leur côté, les Français craignent une remise en cause de l'« interdépendance » avec le Maroc, en particulier sur le plan militaire, et sont en alerte dès qu'ils sont informés que du matériel

---

que le tome 3 (édité ou réédité dans les années 1990) recommence au 1<sup>er</sup> janvier 1958. Tous les discours aux États-Unis, ainsi que le discours du trône 1957, sont donc concernés.

<sup>2593</sup> Communiqué maroco-américain, 28 novembre 1957, CADLC, 24QO-881.

<sup>2594</sup> Pour une bonne synthèse sur les bases, I. W. ZARTMAN, « The Moroccan-American Base Negotiations », *Middle East Journal*, vol. 18, n° 1, 1964, p. 27-40 ; L. B. BLAIR, « The impact of Franco-Moroccan military agreement on Morocco Nationalism 1940-1956 », *Rocky-Mountain Social Science Journal*, vol. 9, n° 1, 1972, p. 55-69 ; S. EL MACHAT, *Les États-Unis et le Maroc*, *op. cit.*, p. 155-178.

<sup>2595</sup> « Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des États-Unis d'Amérique au sujet de l'aménagement et de l'utilisation de bases aériennes et de facilités au Maroc français par l'armée de l'air des États-Unis », 22 décembre 1950, France Diplomatie, Base des Traités et accords de la France, n° TRA19500138/001.

<sup>2596</sup> Note du MAE, « Attitude du gouvernement américain à l'égard du Maroc », 2 juillet 1957, CADLC, 24QO-1076.

<sup>2597</sup> Voir par exemple la lettre de D. Eisenhower à P. Gray Hoffman, 23 juin 1958, document n° 753, D. D. EISENHOWER, *The Papers of Dwight David Eisenhower. The presidency : keeping the peace, volume 19*, L. Galambos et D. V. Van Ee (dir.), Baltimore, Johns Hopkins Press, 2001, p. 952-960.

militaire américain doit être livré aux FAR<sup>2598</sup>. Des discussions maroco-américaines ont néanmoins été ouvertes en mai 1957<sup>2599</sup> au grand mécontentement des Français, et se sont poursuivies à Washington lors de la visite du roi, mais sans avancée majeure. Le Maroc ne peut pas non plus se permettre de hausser le ton, en raison des aides américaines, et parce que ses liens avec les États-Unis lui permettent tout de même d'éviter un face-à-face avec la France. Dans ses mémoires, l'ambassadeur américain au Maroc, Charles Yost, remarque une différence entre le ton vif utilisé par le gouvernement marocain pour parler de la question des bases à son opinion publique, et la réalité des négociations sans fin avec les États-Unis sur le sujet<sup>2600</sup>. En avril 1959, les États-Unis finissent par reconnaître la souveraineté marocaine sur les bases, et en décembre suivant un bref passage du président Eisenhower à Rabat<sup>2601</sup>, au retour d'une grande tournée en Asie, permet de finaliser un accord pour le retrait des Américains d'ici fin 1963<sup>2602</sup>. En échange, D. Eisenhower obtient au cours d'un tête-à-tête avec le roi la promesse que ces bases militaires n'accueilleront pas, d'une quelconque façon, un adversaire des États-Unis<sup>2603</sup> [Annexe III.18]. Début 1960, les Américains se retirent de la base de Benslimane (près de Casablanca), ce qui accroît la tension sur les bases militaires françaises dans le pays (d'où l'accord de septembre 1960 déjà évoqué).

L'autre grand sujet sur lequel le Maroc cherche le soutien américain est la question algérienne, dans une logique d'internationalisation de la guerre d'Algérie, de la même façon que les nationalistes marocains avaient tenté de mobiliser l'opinion publique américaine en faveur de l'indépendance de leur pays. En mars 1957, lors du passage du vice-président R. Nixon au Maroc, le roi espérait une intervention de l'ONU et la mise en place d'élections pour mettre fin à la violence en Algérie<sup>2604</sup>. Mais Mohammed V a rapidement compris que ses espoirs d'intervention américaine dans ce sens étaient vains. Il n'obtient aucune promesse de D. Eisenhower

---

<sup>2598</sup> Sur la question du matériel militaire américain, et la très nette jalousie française, voir CADLC, 24QO-1077. En 1957, la fourniture d'armes américaines à la Tunisie avait suscité des tensions similaires entre la France et les États-Unis. La France craint notamment que les armes ne finissent entre les mains du FLN : E. N. SANGMUAH, « Eisenhower and containment in North Africa, 1956-1960 », *op. cit.*, p. 83.

<sup>2599</sup> A. T. Wellborn, « Despatch from the Embassy in Morocco to the Department of State », 25 juillet 1957, document n° 214 et « Memorandum of a Conversation, Department of State, Washington », 26 novembre 1957, document n° 219, *Foreign Relations of the United States, 1955-1957, Africa, Volume XVIII, op. cit.*

<sup>2600</sup> C. W. YOST, *History and memory*, New York, Norton, 1980, p. 238. C. Yost est en poste au Maroc de 1958 à 1961.

<sup>2601</sup> « Memorandum of a Conference with the President, Palais Royal, Casablanca », 22 décembre 1959, document n° 362, S. E. COFFMAN, C. S. SAMPSON et J. P. GLENNON (dir.), *Foreign Relations of the United States, 1958-1960, Arab-Israeli Dispute, United Arab Republic, North Africa, Volume XIII*, Washington, United States Government Printing Office, 1992 ; D. D. EISENHOWER, *Waging peace, 1956-1961: the White House years*, New York, Doubleday, 1965, p. 510-511.

<sup>2602</sup> E.-M. AZZOU, « La présence militaire américaine au Maroc, 1945-1963 », *op. cit.*

<sup>2603</sup> Lettre de D. Eisenhower au roi du Maroc, 30 mars 1960, document n° 1489, D. D. EISENHOWER, *The Papers of Dwight David Eisenhower. The presidency : keeping the peace, volume 20*, L. Galambos et D. Van Ee (dir.), Baltimore, Johns Hopkins Press, 2001, p. 1882-1884.

<sup>2604</sup> « Memorandum of a Conversation, Rabat », 2 mars 1957, document n° 207, S. SHALOFF *et al.*, *Foreign Relations of the United States, 1955-1957, Africa, Volume XVIII*, Washington, United States Government Printing Office, 1989.

lors de sa visite en novembre 1957. Le Maroc se contente d'attendre des États-Unis qu'ils fassent pression sur la France pour que la puissance coloniale respecte ses engagements, en l'occurrence la promesse de l'autodétermination faite par de Gaulle. Profitant d'une visite du président de la République à Washington en avril 1960, alors que doivent s'ouvrir les négociations de Melun entre la France et le FLN, le roi du Maroc écrit à D. Eisenhower une lettre, conservée avec ses brouillons aux Archives royales à Rabat :

*Vous savez que la guerre qui se déroule en Algérie depuis six ans occupe Notre esprit et retient Notre attention au plus haut point, car son but est de priver le peuple algérien de son droit naturel à la vie et à la liberté. Ce droit a été reconnu par les représentants des Nations-Unies pour l'ensemble des peuples, sans discrimination ni exception. De plus, cette guerre menace la paix et déstabilise cette région sensible de la planète. Elle a par ailleurs des conséquences importantes sur la sécurité de Nos frontières et la tranquillité de Notre peuple*<sup>2605</sup>. [Annexe III.22]

Mais la réponse du président Eisenhower est à l'image des relations entre le Maroc et les États-Unis dans les premières années de l'indépendance : décevante<sup>2606</sup>.

Cette déception vient s'ajouter à une longue liste, que Mohammed V, selon les services secrets américains, aurait énumérée en juillet 1956 : « Lorsque j'ai été déposé en août 1953, j'ai répondu aux Français que les États-Unis n'approuveraient pas ma déposition. J'ai été frappé d'entendre, de la bouche de l'officier français qui accompagnait le général Guillaume, que les États-Unis avaient déjà approuvé la déposition. Puis, à mon retour de Madagascar, j'ai été informé que les États-Unis ne reconnaîtraient pas l'effectivité de notre indépendance tant que la France ne l'avait pas acceptée. Plus tard encore, on m'a dit que les États-Unis voulaient demander à la France de participer aux négociations entre les États-Unis et le Maroc sur les bases aériennes. Cela, je ne peux l'accepter<sup>2607</sup>. » L'intérêt principal de l'établissement de liens diplomatiques forts avec les Américains était pour le Maroc de remettre en cause l'exclusivité française, ce que les Américains ont toujours refusé de faire, alors même qu'il s'agissait d'héritages de la colonisation<sup>2608</sup>. Ce refus répété, qui s'inscrit dans une longue série de déceptions

---

<sup>2605</sup> Traduction personnelle. Lettre en arabe (et traduite en anglais) du roi à Eisenhower, 22 avril 1960, DAR, A21-028. Une version précédente, non retenue, était plus incisive : « Il est évident que les proportions actuelles de la guerre en Algérie placent aujourd'hui une responsabilité encore plus grande sur les membres de la communauté mondiale. En ce qui concerne cette responsabilité, nous notons avec regret que les États-Unis ont prêté à la France une aide politique, morale, financière et militaire. [...] Il ne peut y avoir de paix réelle dans le monde sans la paix en Algérie » (le document souligne). Cabinet royal, « Projet de mémorandum », 20 avril 1960, DAR, A21-028. La lettre telle qu'envoyée se situe dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 5 (1959-1960), *op. cit.*, p. 106.

<sup>2606</sup> Lettre de D. Eisenhower au roi du Maroc, 5 mai 1960, document n° 1525, D. D. EISENHOWER, *The Papers of Dwight David Eisenhower. The presidency : keeping the peace, volume 20, op. cit.*, p. 1931-1933.

<sup>2607</sup> Traduction personnelle. « Memorandum from the Deputy Director for Plans of the Central Intelligence Agency (Stewart) to the Secretary of State's Special Assistant for Intelligence (Armstrong) », 30 juillet 1956, document n° 197, *Foreign Relations of the United States, 1955-1957, Africa, Volume XVIII, op. cit.*

<sup>2608</sup> Y. H. ZOUBIR, « The United States, the Soviet Union and Decolonization of the Maghreb, 1945-62 », *Middle Eastern Studies*, vol. 31, n° 1, 1995, p. 58-84.

américaines depuis 1943, est l'une des causes qui ont progressivement poussé les Marocains, notamment à partir de 1958, à regarder ailleurs.

## B. Le monde arabe, entre rois et présidents

Durant les premières années de l'indépendance, le rapport du Maroc aux autres pays arabes passe par un double filtre complémentaire : monarchies vs. républiques, régimes occidentaux vs. régimes plus proches de la sphère soviétique, ou non-alignés. Au modèle politique incarné par Nasser, alors que le nationalisme arabe est l'idéologie dominante dans la région, le Palais préfère en toute logique les monarchies moyen-orientales, la monarchie saoudienne, mais surtout les monarchies cousines d'Irak et de Jordanie, avec lesquelles les Alaouites possèdent un lointain lien de parenté chérifien. L'ambassadeur de Mohammed V auprès des monarchies arabes est nul autre que Fatmi Ben Slimane, le président du Conseil déçu d'octobre 1955, qui se transforme l'année suivante en diplomate ; il est successivement ambassadeur en Irak, en Jordanie, au Liban, au Koweït et en Arabie saoudite<sup>2609</sup>. Il n'y a que la Libye qui ne trouve pas grâce aux yeux du palais, car le roi Idriss I<sup>er</sup> avait été le seul hôte international de l'antisultan Mohammed ben Arafa. Quant à la Tunisie, le bey ne compte plus bien avant la proclamation de la république à l'été 1957. À l'inverse, la méfiance du Palais est grande envers les tombeurs de roi, Nasser au premier chef. Cette grille de lecture n'est pas sans rappeler la version très simplifiée de l'analyse de Malcolm H. Kerr sur la « guerre froide arabe », qui aurait opposé les conservateurs et les révolutionnaires du Moyen-Orient. La relecture de son travail par F. Lawson montre au contraire que M. H. Kerr n'a jamais réduit les rivalités régionales à cette opposition et cherchait également à prendre en compte les intérêts étatiques et les ambitions personnelles qui viennent brouiller cette fausse binarité<sup>2610</sup>. Le positionnement du Maroc à la fin du règne de Mohammed V confirme qu'il faut dépasser cette opposition entre régimes conservateurs et régimes révolutionnaires : si ce prisme guide les premiers pas de la diplomatie marocaine, il ne tarde pas à être remis en cause. Lentement mais sûrement, le Maroc se rapproche de l'Égypte, qui est la plus à même de l'aider à défendre ses intérêts.

Le pays du Moyen-Orient dont le Maroc est le plus proche au sortir de la colonisation est l'Irak. En mai 1956, son roi Fayçal II, accompagné du prince héritier son cousin 'Abd al-Ilah, est le premier chef d'État reçu par le Maroc indépendant. Cette visite rapidement organisée

---

<sup>2609</sup> T. BENSLIMANE, *Haj Fatmi Benslimane, mon père. Parcours d'un homme d'État*, Rabat, Marsam, 2020, p. 77.

<sup>2610</sup> M. H. KERR, *The Arab Cold War : Gamal 'Abd al-Nasir and His Rivals, 1958-1970*, Londres, Oxford University Press, 1971 ; F. H. LAWSON, « The Resurgence of The Arab Cold War », *Review of Middle East Studies*, vol. 49, n° 2, août 2015, p. 163-172.



permet à l'Irak de brûler la priorité à l'Égypte, qui s'apprêtait à nommer un ambassadeur au Maroc. Le régime nassérien ne s'y trompe pas et considère que l'accueil réservé au monarque hachémite constitue de la part du monarque alaouite un geste « *inamical*<sup>2611</sup> ». L'Irak espère alors une entrée rapide du Maroc à la LEA, ce qui permettrait à la monarchie moyen-orientale de s'y sentir moins seule. Si l'on en croit les rapports français, la visite aurait aussi été l'occasion d'évoquer une éventuelle intégration du Maroc au pacte de Bagdad, qui depuis février 1955 réunit la Turquie, l'Irak, l'Iran et le Pakistan autour du Royaume-Uni, en lien avec les États-Unis<sup>2612</sup> ; Nūrī al-Sa'īd, premier ministre irakien, fait également le voyage en juillet suivant, vraisemblablement pour en discuter. Nasser n'y serait bien sûr pas favorable, pas plus que les Français qui craignent un rapprochement du Maroc avec les États-Unis<sup>2613</sup>. Cette idée est rapidement écartée du fait de la crise du canal de Suez. En février 1957, alors que le prince héritier irakien est de nouveau au Maroc, suivi de près par le roi Sa'ūd d'Arabie saoudite, l'Égypte avertit le Maroc qu'elle verrait d'un très mauvais œil toute alliance avec l'Irak. Mais les liens privilégiés entre les deux pays persistent, comme en témoigne la rumeur récurrente du mariage de Fayçal II d'Irak avec l'une des filles de Mohammed V, qui n'a jamais lieu.

L'Égypte nassérienne, avec laquelle le Palais marocain a si peu d'affinités, est l'acteur essentiel de la région avec lequel il faut composer. Des liens officiels sont tissés entre les deux pays dès 1956, avec par exemple la nomination de Abdelkhaleq Torres, figure de proue du nationalisme dans la zone nord du Protectorat, comme ambassadeur en Égypte, où il devient un fervent partisan de Nasser. A. Balafrej et Moulay Hassan acceptent en juin 1956 l'invitation du président égyptien pour la première célébration de la « Journée de l'évacuation » (des troupes britanniques, le 18 juin)<sup>2614</sup>. Durant l'été qui suit, le Maroc apporte son soutien à l'Égypte après la nationalisation du canal de Suez, et le réitère en novembre suivant lors de l'opération franco-britannico-israélienne Mousquetaire contre le pays. À cette date, le Maroc peut difficilement faire autrement, lui qui a subi quelques jours plus tôt le détournement de l'avion transportant les chefs du FLN. Dans un communiqué, après avoir considéré que l'Égypte était en droit de nationaliser le canal, le gouvernement marocain exprime son « *indignation pour l'agression contre le territoire et la souveraineté de l'Égypte*<sup>2615</sup> ». Toutefois, dans les faits, la méfiance

---

<sup>2611</sup> Télégrammes de l'ambassadeur de France au Maroc A.-L. Dubois au ministère des Affaires étrangères, 26 -29 mai 1956 ; lettre de l'ambassadeur de France en Irak P. de Vaucelles au ministre des Affaires étrangères C. Pineau, au sujet du voyage du roi Fayçal au Maroc, 14 juin 1956, CADLC, 24QO-1093.

<sup>2612</sup> Sur la rivalité entre l'Irak et l'Égypte à cette période, et leur désir d'attirer à eux Maroc et Tunisie, E. PODEH : *The quest for hegemony in the Arab world : the struggle over the Baghdad Pact*, Leiden, Brill, 1995, p. 202.

<sup>2613</sup> Note secrète sur les relations maroco-irakiennes, 20 juillet 1956, CADLC, 24QO-1093.

<sup>2614</sup> Sur les relations entre le Maroc et l'Égypte, notamment avant 1958, voir CADLC, 24QO-1065, dont SDECE, « Réactions marocaines et tunisiennes après la fête égyptienne de l'évacuation », juin 1956.

<sup>2615</sup> Communiqué du Gouvernement marocain, 2 novembre 1956, CADLC, 24QO-1065.

l'emporte sur l'amitié jusqu'en 1958. En dépit de l'aide que l'Égypte a pu apporter dans l'obtention de l'indépendance, le pouvoir marocain s'en méfie, car Nasser est toujours suspecté de vouloir étendre son influence à l'ensemble du Maghreb, en profitant de la guerre d'Algérie, mais aussi de soutenir différents mouvements armés marocains (comme l'ALM). Le renversement de la monarchie égyptienne, la mise en place d'une république, le penchant socialisant de Nasser, son orientation prosoviétique, ses prétentions panarabistes et ses attaques contre les monarchies moyen-orientales, en particulier l'Arabie saoudite, effrayent le régime monarchique, conservateur et pro-occidental de Rabat<sup>2616</sup>. La classe politique marocaine est également partagée. A. el-Fassi et A. Balafrej se méfient de Nasser, au contraire de M. Ben Barka, de l'UMT et du PDI. Preuve de la méfiance royale, il faut attendre 1960 pour que Mohammed V se rende au Moyen-Orient. Dans une lettre au roi Hussein (Ḥusayn) de Jordanie, conservée aux archives royales, Mohammed V s'excuse en septembre 1957 de ne pouvoir répondre positivement aux invitations des rois et présidents arabes du Moyen-Orient, en raison des difficultés que traverse alors son pays. Ce qui ne l'empêche pas de se rendre aux États-Unis deux mois plus tard<sup>2617</sup>.

1958 est ici encore l'année du tournant. Le Maroc doit progressivement délaissier ses liens privilégiés avec les régimes conservateurs du Moyen-Orient et se tourner vers leurs rivaux dans la région, à mesure également que les liens avec la France se détériorent et que le soutien américain se fait attendre<sup>2618</sup>. La principale cause de cette inflexion est l'évolution du rapport de force au Moyen-Orient, désormais largement en faveur du camp nassérien. En février, quelques jours avant le bombardement de Sakiet Sidi Youssef, la République arabe unie (RAU) est créée pour réunir Égypte et Syrie sous le leadership nassérien. Le Palais et le gouvernement marocain, qui ne cautionnent pas ce projet panarabiste, tardent à en reconnaître l'existence. Lorsqu'il le fait, Mohammed V félicite en même temps Fayçal II pour la création simultanée et concurrente de la très éphémère Fédération arabe d'Irak et de Jordanie<sup>2619</sup>. Puis survient une catastrophe pour la diplomatie marocaine : la chute de la monarchie irakienne le 14 juillet 1958, lors de la révolution menée par le général 'Abd al-Karīm Qāsim, et l'assassinat brutal du roi Fayçal II, du prince héritier 'Abd al-Ilah et du Premier ministre Nūrī al-Sa'īd. Le Maroc perd

---

<sup>2616</sup> Ministère des Affaires étrangères français, sous-direction du Maroc, « Note sur les relations entre le Maroc et l'Égypte de Nasser », 27 mars 1958, CADLC, 24QO-1066.

<sup>2617</sup> Lettre du roi Mohammed V au roi Hussein de Jordanie, 13 septembre 1957 (17 safar 1377), DAR, A21-027.

<sup>2618</sup> « The second reason Eisenhower's anti-Nasserist strategy failed was that the conservative Arab leaders were unable or unwilling to play their assigned roles. Usually those leaders were too fearful of domestic or regional opinion to take a strong stand in favor of the United States or against Nasserism. » S. YAQUB, *Containing Arab Nationalism*, op. cit., p. 5.

<sup>2619</sup> Lettre de l'ambassadeur de France A. Parodi au ministre des Affaires étrangères, 25 février 1958, avec le texte des télégrammes envoyés par le roi à Nasser et Fayçal II, CADLC, 24QO-1066. En arabe : MOHAMMED V (MUḤAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 3 (1958), op. cit., p. 79.

un proche allié, au profit d'une république militaire qui ressemble beaucoup à celle de Nasser tout en étant sa rivale. Il faut imaginer la peur du Palais au Maroc, alors que certains acteurs politiques se réjouissent du renversement de la monarchie irakienne, en particulier la presse de l'Istiqlal<sup>2620</sup>. Dans le même temps, l'intervention américaine au Liban pour protéger le président Camille Chamoun dans le cadre de la doctrine Eisenhower, contraint la diplomatie marocaine à prendre ses distances avec les États-Unis. Alors qu'un an plus tôt la déposition du bey de Tunis avait été largement condamnée au Maroc, le Palais est contraint d'autoriser le 19 juillet la tenue d'une session extraordinaire de débats à l'ANC sur les questions diplomatiques. La motion qui en résulte condamne « *l'intervention des forces étrangères* » au Moyen-Orient, et fait écho à la problématique des bases militaires américaines sur le sol marocain<sup>2621</sup>. Dès le 25 juillet, le gouvernement dirigé par A. Balafrej reconnaît la nouvelle République irakienne. En septembre suivant, onze ans après le discours de Tanger de Mohammed V et plus de deux ans après l'indépendance, le Maroc intègre la Ligue des États arabes, institution dominée par Nasser.

Le rapprochement se poursuit les deux années suivantes. Il est confirmé début 1960 par la grande tournée de Mohammed V, son deuxième et dernier grand voyage officiel après les États-Unis en 1957. Dans un discours à son peuple, il dit sa joie d'aller vers « l'Orient arabe » (*al-šarq al-'arabī*) pour y rencontrer les « frères d'Orient », avec qui les liens sont si forts et anciens, et ont été si déterminants dans la lutte pour l'indépendance<sup>2622</sup>. Le roi du Maroc espère y gagner personnellement en stature, et affirmer le positionnement de son pays au sein du monde arabe, toujours dans le but de sortir du face-à-face avec la France, alors que les griefs contre celle-ci s'accumulent (Algérie, Mauritanie, essais nucléaires). Toute la famille royale est du voyage, à l'exception de Moulay Hassan qui reste à Rabat pour assurer l'intérim. De nombreux ministres sont aussi présents. Le premier d'entre eux, Abdallah Ibrahim, est effacé par la présence du roi et sent déjà son poste vaciller. La tournée mène Mohammed V en Égypte, Syrie, Arabie saoudite, Jordanie, Koweït, Irak et Liban<sup>2623</sup>. C'est pour lui l'occasion de découvrir des pays qu'il ne connaît pas, mais où son fils, ses ministres et les principaux meneurs nationalistes

---

<sup>2620</sup> Par exemple *al-Alam* : « *La révolte en Irak a l'appui et le soutien du peuple parce qu'elle libère le pays du colonialisme et de ses agents. La royauté est abolie et la république proclamée. [...] Le peuple soutient le coup d'État qu'il a accueilli avec joie.* » Traduit et cité dans le télégramme de l'ambassadeur de France A. Parodi au ministère des Affaires étrangères, 15 juillet 1958, CADLC, 24QO-1093 ; Jean Lacouture, « La chute de la monarchie irakienne retentit fortement au Maroc », *Le Monde*, 26 juillet 1958.

<sup>2621</sup> Ministère des Affaires étrangères, sous-direction du Maroc, Note pour le secrétaire général sur le Maroc et les événements du Moyen-Orient, 31 juillet 1958, CADLC, 24QO-1093.

<sup>2622</sup> Discours du 6 janvier 1960, dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 5 (1959-1960), *op. cit.*, p. 45.

<sup>2623</sup> « Le programme du voyage de Sa Majesté », *La Vigie marocaine*, 1<sup>er</sup> janvier 1960.

l'ont depuis longtemps précédé. Il en profite pour effectuer la *'umra\** (petit pèlerinage) à La Mecque puis pour se rendre à Médine, lui qui avait juré de visiter les lieux saints s'il recouvrait son trône<sup>2624</sup>.



**Ill. n° 30 Mohammed V reçoit le roi Hussein de Jordanie au Maroc, 21 avril 1960**

*CADN, Fonds Belin, n° 76 967*

Ce voyage est l'occasion de réaffirmer la proximité du Maroc avec les monarchies survivantes dans la région, en particulier la Jordanie et l'Arabie saoudite, avec qui des accords de fraternité sont signés. Mohammed V multiplie les signes d'amitié avec le jeune roi Hussein de Jordanie qui, de tous les chefs d'État de la région, est le seul à répondre favorablement à

---

<sup>2624</sup> Mohammed V n'a jamais eu le temps d'effectuer le *hağğ\** proprement dit, à la différence de Hassan II qui l'a fait du vivant de son père.

l'invitation à venir visiter le Maroc (ce qu'il fait en avril 1960<sup>2625</sup>). Depuis la Jordanie, Mohammed V visite la Palestine, la mosquée al-Aqsa à Jérusalem, troisième lieu saint de l'islam, mais aussi le Saint-Sépulcre et Bethléem<sup>2626</sup>. Il visite des camps de réfugiés palestiniens et verse des dons en faveur de leur prise en charge. Les différents communiqués communs se déclarent en faveur de la libération de la Palestine, unie avec l'Algérie dans une même cause panarabe : « *La lutte qui s'étend du Maghreb arabe en Algérie, jusqu'en Oman sur le Golfe arabe, en passant par la Palestine, foncièrement arabe, n'est qu'une phase du nationalisme arabe dans son mouvement libérateur et le symbole de la solidarité et de l'unité des causes arabes*<sup>2627</sup>. » [Annexe III.19] Le discours qu'il tient dans un camp de déplacés palestiniens, et dans lequel il utilise le mot *nakba*\* (catastrophe), est cependant le plus court de tout son séjour, et il est évident que le monarque n'a pas envie de s'étendre sur ce sujet qu'il n'évoque que lorsqu'il est avec un autre chef d'État arabe<sup>2628</sup>. Mohammed V est également très bien reçu au Liban, dont la monarchie marocaine se sent proche en raison d'un lien colonial commun avec la France et du maintien de relations étroites avec ce pays. Bien que le pays soit une république, la visite est également l'occasion de renforcer des liens familiaux avec le projet de mariage entre le fils du roi, Moulay Abdallah, et Lamia el-Solh (née en 1937), fille de l'ancien premier ministre du Liban Riad el-Solh, assassiné en 1951, et dont une autre fille est déjà mariée à un prince saoudien.

La rencontre avec Nasser est moins chaleureuse, même si le président égyptien fait tout pour mettre en confiance son royal hôte, qu'il loue pour son combat en faveur de l'indépendance de son pays. Le grand événement du séjour est l'inauguration des travaux du monumental barrage d'Assouan, réalisé avec l'aide des Soviétiques et qui doit symboliser la réussite du pays. Le roi, Nasser et Šukrī al-Quwatlī, président de Syrie jusqu'à la naissance de la RAU, pressent ensemble le bouton qui déclenche les premiers explosifs. Mais Nasser fait beaucoup d'ombre à Mohammed V et lui laisse peu de place pour s'exprimer. Le roi craint d'être instrumentalisé par la propagande nassérienne, qui à travers lui met en scène l'amitié des peuples arabes. Selon le rapport des diplomates français et le témoignage des médecins français qui accompagnent le roi (H. Dubois-Roquebert et F. Cléret), Mohammed V aurait été impressionné par Nasser et la solidité de son régime, autoritaire, mais aussi négativement marqué par la misère des fellahs

---

<sup>2625</sup> Voir les numéros du journal *Al-'Ahd al-ġadīd* du 21 avril au 30 avril 1960. « Situation politique au Maroc, avril 1960 », CADLC, 24QO-957.

<sup>2626</sup> Le roi décrit son voyage dans une lettre à son fils Hassan, qui est resté au Maroc et assure la régence, 25 janvier 1960, dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 5 (1959-1960), op. cit.*, p. 67.

<sup>2627</sup> « *Le souverain et le président [Nasser] ont proclamé la continuité de la lutte commune jusqu'à la libération de la Palestine arabe et ont dénoncé les manœuvres impérialistes et sionistes visant à maintenir un statu quo injuste en Palestine.* », Communiqué Maroc-RAU, 19 janvier 1960, CADLC, 24QO-881. Traduction par les services français.

<sup>2628</sup> Discours du roi à l'occasion de la visite d'un camp de déplacés palestiniens, 29 janvier 1960, dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 5 (1959-1960), op. cit.*, p. 81.

égyptiens. Le roi semble vouloir jouer la carte religieuse, celle du commandeur des croyants, statut qui le distingue de tous les chefs d'État de la région, y compris les autres monarches. Il visite au Caire l'université al-Azhar, ainsi que la très prestigieuse mosquée Ḥusayn. Ses discours évoquent plus l'unité islamique que le panarabisme. Enfin, Mohammed V profite également de son séjour pour rendre une visite obligée à Abdelkrim, qui réside au Caire depuis 1947, et qu'il invite, sans trop le désirer, à rentrer au Maroc — ce que l'ancien combattant du Rif, conscient de la teneur de l'invitation, ne fera jamais (il meurt au Caire en 1963, deux ans après le roi).

Malgré la pompe déployée pour cette grande tournée, son bilan est mitigé, à l'image des espoirs du roi de trouver pour le Maroc une place de premier plan au sein du monde arabe. En se rendant au Moyen-Orient, Mohammed V avait trois objectifs concrets<sup>2629</sup>. Le premier est une réussite, comme le montrent les différents communiqués communs : le Maroc parvient à obtenir le soutien des pays visités sur ses principales revendications, concernant l'Algérie, la Mauritanie et les essais nucléaires<sup>2630</sup> ; soutiens dont la France ne tient cependant pas compte. Mais le roi échoue dans sa tentative de devenir un indispensable intermédiaire. Son objectif n'était aucunement de contester à Nasser son leadership au Moyen-Orient, contre lequel il sait ne pas pouvoir rivaliser. Mais Mohammed V pensait pouvoir réchauffer les relations entre Tunis et Le Caire, en froid glacial depuis l'exil au Caire en 1956 de Salah ben Youssef, principal opposant de H. Bourguiba. Pour ne pas se fâcher avec le président tunisien, le roi évite ostensiblement de serrer la main de son rival, pourtant présent à toutes les cérémonies officielles en Égypte. Mais il échoue à obtenir le moindre rapprochement. Et il en va de même pour sa tentative de conciliation entre Nasser et Qāsim, le président irakien. C'est en Irak, destination la plus sensible entre toutes, que le roi peut le plus sentir les limites de sa diplomatie personnelle. L'accueil, précédé d'une campagne contre la monarchie marocaine dans une partie de la presse, y aurait été exécration. La république irakienne semble ne pas l'avoir vraiment reconnu comme un roi<sup>2631</sup>, et le président Qāsim, tombeur de Fayçal II, ne l'aurait salué que par un « Monsieur le roi » très offensant pour le monarque. Mohammed V aurait prétexté de problèmes de santé à

---

<sup>2629</sup> Un commentateur universitaire américain remarque à l'issue de ce voyage que le roi, « *the man with practically no enemies* », était un des seuls hommes politiques du monde arabe à pouvoir visiter dans un même voyage tous ces pays, et à y être bien reçu. C. F. GALLAGHER, « Morocco in the Middle East : an assessment of Muhammad V's six-nation tour », *AUFS reports. Southwest Asia series*, IX, n° 2, 1960, p. 1-10.

<sup>2630</sup> Communiqué Maroc-RAU, 19 janvier 1960 ; communiqué à l'issue de la rencontre entre Mohammed V et Sa'ūd d'Arabie, fin janvier 1960 ; communiqué Maroc-Jordanie, 30 janvier 1960 [Annexe III.20] ; communiqué Maroc-Liban, fin janvier 1960, CADLC, 24QO-881.

<sup>2631</sup> Lettre de L. Roché, ambassadeur de France au Liban, au ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, 11 février 1960, CADLC, 24QO-881.

répétition afin d'annuler les cérémonies auxquelles il devait participer, et éviter de s'afficher de façon trop voyante avec Qāsim.

Le troisième et dernier objectif est également un échec. Le roi souhaitait obtenir un ré-équilibre politique au sein de la LEA, jugée trop favorable à Nasser et défavorable aux monarchies arabes. Ce projet date de l'entrée du Maroc dans l'institution. En septembre 1959, alors que la 32<sup>e</sup> session du bureau politique de la Ligue se tenait à Casablanca, pour la première fois au Maghreb, mais en l'absence de Nasser et de la Tunisie, Mohammed V avait annoncé dans son discours inaugural souhaiter un rééquilibre en faveur du Maghreb, mais aussi en direction des puissances occidentales : « [Il] est nécessaire que nous repensions ensemble la doctrine de la Ligue, car si celle-ci a connu une période orientale, elle connaît maintenant la période maghrébine<sup>2632</sup>. » Quelques mois plus tard, lors de sa tournée au Moyen-Orient, le roi essaye sans succès de convaincre Nasser de réformer l'institution<sup>2633</sup>, pour que les séances plénières puissent avoir lieu chaque fois dans un pays différent (et non toujours en Égypte), et pour que les postes de direction, et en particulier le secrétariat général, soit ouverts à des non-Égyptiens. Il souhaite la rendre plus représentative de l'ensemble des pays arabes, c'est-à-dire des régimes monarchiques qui peinent à y trouver leur place. C'est un échec patent, que vient renforcer l'absence de la Tunisie et de l'Irak à la session suivante de la LEA au Caire, en février 1960.

Mohammed V revient donc au Maroc, certes avec un prestige accru et après avoir fait bonne impression auprès des autres chefs d'État arabes, mais sans réelle avancée pour son pays sur la scène internationale. Le Maroc est sans cesse renvoyé à ses limites, à son statut de pays nouvellement indépendant et toujours relativement dépendant de son ancienne métropole, dont le régime monarchique est sans doute plus fragile qu'il ne paraît, et dont la diplomatie se révèle plus puissante qu'elle ne l'est alors. Le Maroc reste isolé, malgré tous les efforts de son roi.

---

<sup>2632</sup> Discours du roi pour l'ouverture de la 32<sup>e</sup> session de la LEA, Casablanca, 1<sup>er</sup> septembre 1959, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 4 (1958-1959), op. cit.*, p. 143. Sous-direction du Maroc, ministère des Affaires étrangères, Note au sujet de la session à Casablanca du Conseil de la Ligue arabe, 22 septembre 1959, CADLC, 24QO-1066.

<sup>2633</sup> « Nous espérons la voir évoluer conformément à la nouvelle réalité du monde arabe. [...] Il est devenu nécessaire de modifier les statuts de la Ligue pour lui permettre de répondre aux besoins de la nation arabe et d'atteindre ses objectifs. » Traduction personnelle, discours de Mohammed V devant la LEA, 14 janvier 1960, dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 5 (1959-1960), op. cit.*, p. 63. Lettre de l'ambassade de France en Égypte au ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, 22 janvier 1960, CADLC, 379QONT-1003 ; SDECE, « Commentaires sur les entretiens Mohamed V – Nasser », 13 février 1960, CADLC, 24QO-880.

### C. Non-alignement, non-dépendance et tournant africain : la tentation de nouvelles alliances

Le rapprochement avec l'Égypte de Nasser en 1958 correspond également à un timide rapprochement avec le bloc soviétique, puis à partir de 1960 avec les pays africains nouvellement indépendants, auprès de qui le Maroc de Mohammed V tente de gagner en influence diplomatique. Le pays diversifie ses attaches, dans l'optique d'une « non-dépendance », son nouveau mot d'ordre. Contrairement à ce que souhaiteraient certains acteurs politiques de gauche au Maroc, cette orientation très nette à la toute fin du règne est uniquement diplomatique et n'implique aucune évolution politique interne, socialisante — bien au contraire.

En toute logique, étant donnés ses liens avec la France et les États-Unis, le règne indépendant de Mohammed V a débuté par une grande méfiance à l'encontre de l'URSS et de ses alliés, avec qui le monarque n'a aucun contact, à la différence par exemple de Mehdi Ben Barka qui voyage régulièrement en Europe de l'Est, en Yougoslavie ou en Chine, et qui mène une diplomatie parallèle<sup>2634</sup>. À l'exception de l'UNFP et bien sûr du PCM, l'ensemble de la classe politique marocaine se méfie du communisme. Les premiers échanges avec l'URSS, qui débute par un accord commercial en 1957, sont uniquement d'ordre économique<sup>2635</sup>, et il faut attendre septembre 1958, après Sakiet Sidi Youssef, la conférence de Tanger et l'entrée du Maroc à la LEA, pour que s'établissent de véritables relations diplomatiques, avec échange d'ambassadeurs. Ainsi que le précise Ahmed Balafrej, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, dans sa lettre à N. Khrouchtchev, le rapprochement n'est aucunement idéologique, mais doit permettre « *de développer et de renforcer les relations du Royaume du Maroc avec tous les pays*<sup>2636</sup> », c'est-à-dire de sortir des relations contraignantes avec la France et les États-Unis, dont le Maroc estime ne pas profiter. En se rapprochant timidement du bloc soviétique, le Maroc espère un soutien sur ses principales revendications, en particulier territoriales. Cela alors qu'au Maroc même le Parti communiste est très contraint et n'est pas considéré par le roi comme un interlocuteur politique viable. Les attaques contre le PCM de la part du Palais

---

<sup>2634</sup> Sur les liens entre l'URSS et le Maroc à cette période, peu de travaux : J.-P. CONSTANT, *Les relations maroco-soviétiques (1956-1971)*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1973 ; M. HADHRI, *L'URSS et le Maghreb : de la Révolution d'Octobre à l'indépendance de l'Algérie (1917-1962)*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 151 ; Y. H. ZOUBIR, « The United States, the Soviet Union and Decolonization of the Maghreb, 1945-62 », *op. cit.* ; K. MELLAKH, « La formation des étudiants marocains dans les pays de l'Est de l'Europe (1960-2015) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 32, n° 2, 2016, p. 39-56.

<sup>2635</sup> Accord commercial entre le Maroc et l'URSS, 1957, CADLC, 24QO-1109.

<sup>2636</sup> Communiqué marocain sur l'établissement de relations diplomatiques avec l'URSS et échange de lettre entre A. Balafrej et N. Khrouchtchev, 8 septembre 1958, CADLC, 24QO-1109.



et du gouvernement vont d'ailleurs croissant à partir de fin 1958. Le rapprochement avec l'URSS n'a donc rien d'idéologique au sommet de l'État.



**III. n° 31 Mohammed V reçoit L. Brejnev, 9 février 1961**

*Moulay Hassan au second plan. CADN, Fonds Belin, n° 80 518*

C'est néanmoins une évolution majeure du discours diplomatique marocain, qui passe progressivement de l'idée d'« interdépendance » et surtout de celle de « trait d'union », entre Orient et Occident, à celle de « non-dépendance [ *'adam al-taba'iyya* ] ». Cette notion apparaît dans le courant de l'année 1958, surtout utilisée par les membres de l'aile gauche de l'Istiqlal puis de l'UNFP, et dans une acception avant tout économique et financière<sup>2637</sup>. Il faut attendre 1960 pour qu'elle soit pleinement reprise par le Palais. Le roi utilise l'expression pour la première fois dans son grand discours du 23 mai 1960, dans lequel il justifie de prendre en main personnellement les rênes du gouvernement (voir plus loin)<sup>2638</sup> [Annexe III.23]. Il précise sa conception de la non-dépendance durant l'été, devant les ambassadeurs marocains réunis en

<sup>2637</sup> Le ministre de l'Économie propose ainsi en avril 1958 un « budget de non-dépendance » qui doit permettre au Maroc de gagner en autonomie face à la France. « Exposé de M. Bouabid, ministre de l'Économie nationale, devant l'Assemblée nationale consultative à l'occasion de la présentation du budget ordinaire de 1958 », CADLC, 24QO-916. Dans le sens diplomatique, le terme de « non-dépendance » apparaît pour la première fois dans une motion votée par l'ANC en novembre 1957.

<sup>2638</sup> « Notre politique étrangère continuera d'être fondée sur la non-dépendance [ *'adam al-taba'iyya* ], et se tiendra à l'écart de l'affrontement des blocs. Elle favorisera la coopération avec toutes les nations, dans le respect de la souveraineté et de l'égalité. » Traduction personnelle, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'ā' umma [Renaissance d'une nation]*, tome 5 (1959-1960), Rabat, Imprimerie royale, 1960, p. 129.

congrès, puis à Genève en septembre, devant les représentants diplomatiques des pays arabes : « *Nous n'avons aucun intérêt, comme d'ailleurs tous les autres peuples et les petites nations qui se trouvent dans la même situation que nous, à être hostile à un bloc quelconque, ni à faire le jeu d'un bloc contre un autre. [...] Notre politique de "non-engagement" n'est pas une politique de passivité*<sup>2639</sup>. » La non-dépendance recoupe l'idée de non-alignement, ce qui fait du Maroc un pays du Tiers-Monde au sens propre, au sein du groupe afro-asiatique de l'ONU. En mai 1960, le roi recevait d'ailleurs le président indonésien Soekarno, l'un des meneurs des non-alignés<sup>2640</sup>. Mais la non-dépendance traduit également une certaine gêne de la diplomatie marocaine, qui peine à trouver sa place dans le concert des nations et hésite à s'engager franchement sur une voie ou sur une autre.

Il faut attendre la fin de l'année 1960, soit les tout derniers mois du règne de Mohammed V, pour assister à un rapprochement plus net et concret avec l'URSS. Les relations franco-marocaines traversent alors une période glaciale, qui culmine dans l'expulsion de l'armée française de ses bases rabaties. En réponse, la France met fin à une partie de son aide technique militaire et rompt la promesse de livrer au Maroc des avions de chasse Mistral, ce qui pousse le Maroc à aller voir du côté de l'URSS, qui promet la vente de ses propres jets<sup>2641</sup>. Le Maroc, dont le prince héritier a rencontré Nikita Khrouchtchev en octobre 1960 à l'ONU, obtient en échange le soutien soviétique sur la question mauritanienne. L'URSS pose début décembre son veto au conseil de sécurité à l'entrée de la Mauritanie à l'ONU, pourtant approuvée par les autres pays. Ce rapprochement éphémère du Maroc avec le bloc soviétique préoccupe les États-Unis<sup>2642</sup>, avec qui les relations se sont dégradées en 1960 après que D. Eisenhower a refusé de faire pression sur C. de Gaulle au sujet de l'Algérie. Les relations avec la nouvelle administration Kennedy sont également intermittentes. L'ambassadeur américain à Rabat, Charles Yost, multiplie fin février 1961 les contacts avec le roi et le prince pour les inciter à ne pas recevoir les jets soviétiques qui doivent être livrés le même mois, allant jusqu'à promettre des avions de chasse américains<sup>2643</sup>. Le roi doit réaffirmer que la livraison des avions ne remet en rien en

---

<sup>2639</sup> « S.M. Mohammed V a rappelé le principe fondamental de sa politique extérieure : le non-engagement », *La Vigie marocaine*, 22 septembre 1960.

<sup>2640</sup> *Al-ahd al-ğadīd*, 2, 3 et 4 mai 1960. « Situation politique au Maroc, mai 1960 », CADLC, 24QO-957.

<sup>2641</sup> « Situation politique au Maroc, novembre 1960 », CADLC, 24QO-957 ; ministère des Affaires étrangères français, sous-direction du Maroc, note pour le ministre au sujet du « projet de livraison au Maroc d'avion à réaction soviétique », 23 novembre 1960.

<sup>2642</sup> « Memorandum of a Conversation, New York » entre le président Eisenhower et le prince Hassan, 27 septembre 1960, document n° 367, S. E. COFFMAN, C. S. SAMPSON et J. P. GLENNON (dir.), *Foreign Relations of the United States, 1958-1960, Arab-Israeli Dispute, United Arab Republic, North Africa, Volume XIII, op. cit.*, ainsi que les documents suivants concernant le Maroc. [Annexe III.26]

<sup>2643</sup> Télégramme de l'ambassadeur américain à Rabat, C. Yost, au secrétaire d'État américain D. Rusk, 21 février 1961 ; Dean Rusk, note pour le président J. F. Kennedy, « Soviet military assistance to Morocco », 24 février 1961 ; Papers of

cause le calendrier d'évacuation des bases américaines au Maroc, et confirme qu'il ne faut pas y voir une soviétisation de son royaume. Mais les Marocains sont déterminés, et le roi reçoit également en février 1961, juste avant sa mort, le président du présidium soviétique, Leonid Brejnev.

Dans la dernière année du règne, le Maroc se rapproche également de plusieurs pays nouvellement indépendants d'Afrique<sup>2644</sup>. Les liens diplomatiques avec les autres pays d'Afrique et d'Asie datent d'avant l'indépendance, lorsque les nationalistes, en particulier ceux présents à New York, ont participé à un front anticolonial commun<sup>2645</sup>. Ils se sont poursuivis après 1956 à travers le ministre A. Balafrej, principal éclaireur du monarque, qui représentait par exemple le Maroc à la grande conférence panafricaine d'Accra (Ghana) en avril 1958<sup>2646</sup>, juste avant la conférence panmaghrébine de Tanger. Deux mois plus tard, Kwame Nkrumah, Premier ministre ghanéen et chef de file du panafricanisme, était reçu par le roi à Rabat<sup>2647</sup>. En octobre suivant, Mohammed V envoie de prudentes félicitations à Ahmed Sékou Touré pour l'indépendance de la Guinée à l'issue du référendum sur la Constitution de la V<sup>e</sup> République, contre l'avis de Charles de Gaulle que le Maroc essaye donc de ne pas froisser<sup>2648</sup>. Le rapprochement est plus évident à partir de l'année 1960, en raison de la déception française et américaine, de la séduction soviétique, mais aussi parce que la scène africaine est en train de changer avec l'accès à l'indépendance de nombreux pays de la Communauté française. Le Maroc, indépendant depuis quatre ans, souhaite apparaître pour ces États comme un grand frère. Le Maroc multiplie les relations bilatérales, avec la Guinée ou le Ghana par exemple<sup>2649</sup>. Cette réorientation africaine est également la continuité de la question mauritanienne : le Maroc cherche des alliés pour étayer ses revendications<sup>2650</sup>. Ainsi que l'affirme Nicodème Bagwabari, après l'indépendance, « la politique soudanienne du Maroc est presque entièrement soumise aux vicissitudes de ses revendications territoriales », la politique mauritanienne étant avant tout chose

---

John F. Kennedy, Presidential Papers, President's Office Files, Morocco : Security, 1960-1963, JFKPOF-122-010, John F. Kennedy Presidential Library and Museum, [en ligne](#).

<sup>2644</sup> « Note sur les relations entre le Maroc et les États d'Afrique noire », septembre 1960, CADLC, 24QO-1053.

<sup>2645</sup> D. STENNER, *Globalizing Morocco...*, *op. cit.*, p. 119-160.

<sup>2646</sup> La conférence réunit le Ghana, le Liberia, l'Égypte, la Tunisie, la Libye, le Soudan, la Tunisie, l'Éthiopie et le Maroc. C. LEGUM, *Pan-Africanism : A Short Political Guide*, New York, F.A. Praeger, 1965, p. 41.

<sup>2647</sup> « Situation politique au Maroc, juin 1958 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2648</sup> « Situation politique au Maroc, octobre 1958 », CADLC, 24QO-956.

<sup>2649</sup> B. EL MELLOUKI RIFFI, « « La politique marocaine de coopération avec l'Afrique subsaharienne, 1960-1994 » », dans A. Saaf (dir.), *Actes de la journée d'étude organisée par l'Institut des Études africaines et le Département de Droit public de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'université Mohammed V le 26 novembre 1994*, Rabat, Publications de l'Institut des études africaines, 1996, p. 57-86.

<sup>2650</sup> Y. ABOURABI, *La politique africaine du Maroc : identité de rôle et projection de puissance*, Leiden, Brill, 2020, p. 17 et 61.

une question de politique intérieure<sup>2651</sup>. La politique africaine du Maroc peut être conçue comme un avatar de la politique du « Grand Maroc ». Ainsi que l'écrivait déjà Mohammed Bouzidi en 1978, toute la politique africaine du Maroc passe par le prisme mauritanien dans les années 1960, puis saharien la décennie suivante<sup>2652</sup>. Le roi, commandeur des croyants, joue également la carte religieuse auprès des musulmans d'Afrique subsaharienne<sup>2653</sup>. Subitement, le Maroc se souvient donc qu'il est aussi africain, adjectif qui rejoint « arabe », « musulman », et parfois « atlantique » ou « méditerranéen » dans les discours royaux<sup>2654</sup>.

L'engagement marocain en Afrique prend aussi des formes concrètes. Les événements qui frappent le Congo au lendemain de son indépendance (le 30 juin 1960), lorsque la Belgique envoie des troupes au Congo et que le Katanga derrière Moïse Tshombé en profite pour faire sécession, lui en donnent l'occasion. Dans le cadre de la mission militaire de l'ONU, qui fait appel au rôle modérateur du Maroc, le pays déploie pour la première fois les FAR hors de ses frontières : 2 000 hommes sont envoyés en juillet au Congo, sous la direction du général Kettani, nommé commandant en second des forces de l'ONU et chargé de la réorganisation de l'armée nationale congolaise. Les effectifs marocains montent bientôt à 3 250, effort militaire très important pour le pays, en coordination avec la Tunisie, le Ghana et le Guinée<sup>2655</sup>. Le Maroc a choisi le camp du Premier ministre Patrice Lumumba, qui cherche le soutien des autres pays africains et est reçu avec les honneurs au Palais au début du mois d'août. Tout en réaffirmant son non-alignement dans le communiqué de presse issu de cette rencontre, le Maroc défend la souveraineté congolaise et condamne la sécession katangaise, qui serait provoquée par les colonialistes ; une situation qui évoque pour le royaume le cas de la Mauritanie<sup>2656</sup>. Le Maroc est également représenté à la conférence de Léopoldville à la fin du mois. Le cas Lumumba montre bien l'ampleur du dilemme marocain : le pouvoir souhaite accompagner les pays africains dans l'indépendance, mais redoute la radicalité politique qui y est souvent liée. Une fois encore,

---

<sup>2651</sup> N. BUGWABARI, « La politique sudsaharienne [sic] du Maroc de 1956 à 1984 », thèse, Paris, Université Paris 1, 1997, p. 4, p. 151. Voir p. 166-174 pour l'évolution de Mohammed V sur la question de la Mauritanie.

<sup>2652</sup> M. BOUZIDI, « Le Maroc et l'Afrique sub-saharienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 17, 1978, p. 87.

<sup>2653</sup> En juillet 1960, Mohammed reçoit à Rabat une délégation d'oulémas sénégalais et ne se prive pas pour mettre en valeur les liens entre les islams marocains et subsahariens ; « Situation politique au Maroc, juillet 1960 », CADLC, 24QO-957. Pour une approche de l'influence religieuse du Maroc dans la région, B. SAMBE, *Islam et diplomatie : la politique africaine du Maroc*, Gaithersburg, Phoenix Press International, 2011.

<sup>2654</sup> Voir un court recueil de discours du monarque sur l'Afrique publié à l'occasion de la Conférence de Casablanca en 1961, *MOHAMMED V, Le Maroc et l'Afrique*, op. cit.

<sup>2655</sup> Le roi demande à ses troupes de protéger le « peuple congolais ami » et de ramener la paix. Message du roi du Maroc aux FAR déployées au Congo, 18 août 1960, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-HAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 5 (1959-1960), op. cit., p. 183 ; Y. ABOURABI, *La politique africaine du Maroc*, op. cit., p. 69.

<sup>2656</sup> M. BOUZIDI, « Le Maroc et l'Afrique sub-saharienne », op. cit., p. 98

l'intérêt géopolitique du Maroc ne coïncide pas avec ses intérêts idéologiques<sup>2657</sup>. Si le Maroc soutient des mouvements révolutionnaires et antiimpérialistes, en Algérie ou au Congo, s'il s'est rapproché du Caire ou de Moscou, Rabat n'est pas non plus « La Mecque des révolutionnaires » comme Alger le devient après 1962<sup>2658</sup>. Comme sur d'autres fronts, l'engagement marocain au Congo trouve rapidement ses limites après le coup d'État du général Mobutu contre P. Lumumba. Le rôle du général marocain Kettani dans ce coup d'État, dont il faut rappeler qu'il a fait presque toute sa carrière dans l'armée française, est plus qu'ambigu, lui qui avait incité P. Lumumba à nommer le général Mobutu à la tête de la nouvelle armée congolaise<sup>2659</sup>.

Le Maroc entend également structurer son influence en Afrique par sa participation à des projets panafricains. Ceux-ci sont alors divisés en tendances concurrentes, en fonction de leur rapport à l'héritage colonial et aux anciens colonisateurs. Signe du chemin parcouru par le Maroc en cinq ans d'indépendance, le pays fait partie en 1960-1961 des animateurs de la tendance la plus radicale. La brièveté de cet épisode et la mort subite de Mohammed V ne lui ont cependant pas permis de rester dans les mémoires comme une figure importante du panafricanisme<sup>2660</sup>. En décembre 1960 s'est réuni le « groupe de Brazzaville » composé de plusieurs pays africains indépendants, mais restés proches de l'ancienne métropole française (dont le Congo-Brazzaville, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Cameroun, Madagascar, la Mauritanie, le Tchad, la République centrafricaine...), qui ont reconnu l'indépendance de la Mauritanie et penchent pour une médiation favorable aux Européens au Congo<sup>2661</sup>. Alors que la situation dans ce dernier pays s'enlise, Mohammed V réunit à Casablanca pour une grande conférence, du 4 au 7 janvier 1961, tous les pays africains qui représentent la tendance inverse<sup>2662</sup>. La Tunisie est absente, puisqu'elle s'est prononcée en faveur de l'indépendance mauritanienne, mais Nasser a fait le déplacement<sup>2663</sup>, ainsi que F. Abbas pour le GPRA (présent comme observateur) ou

---

<sup>2657</sup> B. SAMBE, « Le Maroc au sud du Sahara : une stratégie d'influence à l'épreuve des mutations géopolitiques », dans A. Antil et M. Mokhefi (dir.), *Le Maghreb et son sud : vers des liens renouvelés*, Paris, CNRS Éditions, 2012, p. 173-191, §4.

<sup>2658</sup> J. J. BYRNE, *Mecca of Revolution: Algeria, Decolonization, and the Third World Order*, New York, Oxford University Press, 2016, p. 3. Pour une approche post-coloniale et artistique du panafricanisme dans les trois pays du Maghreb dans les années 1960 et 1970, P. TOLAN-SZKILNIK, *Maghreb Noir. The Militant-Artists of North Africa and the Struggle for an Pan-African, Postcolonial Future*, Stanford, Stanford University Press, 2023.

<sup>2659</sup> « Situation politique au Maroc, décembre 1960 », CADLC, 24QO-958.

<sup>2660</sup> La Guinée a toutefois conservé sa mémoire : Mohammed V figurait sur le billet de 2 sylvies au début des années 1980, et à Conakry l'ancien Palais des Nations, construit par A. Sékou Touré pour le sommet de l'OUA en 1980, porte le nom du roi depuis 2014. Le nouveau nom a été donné lors d'une visite du roi Mohammed VI sur place : son grand-père fait office de fondateur de la politique africaine du Maroc, axe très important de la diplomatie du royaume de nos jours.

<sup>2661</sup> C. LEGUM, *Pan-Africanism, op. cit.*, p. 50 ; A. BOUKARI-YABARA, *Africa Unite ! Une histoire du panafricanisme*, Paris, La Découverte, 2017, p. 215 ; Y. ZERBO, « La problématique de l'unité africaine. (1958-1963) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 212, n° 4, 2003, p. 113-127.

<sup>2662</sup> « Casablanca a été la capitale de l'Afrique libre », A. GAUDIO, *Guerres et paix au Maroc, op. cit.*, p. 101 ; N. BUGWABARI, « La politique sudafricaine (sic) du Maroc de 1956 à 1984 », *op. cit.*, p. 202, 262.

<sup>2663</sup> N. KLINGELSMITT et Y. MOHAMED, « L'Égypte et les fondements de l'Organisation de l'Unité africaine : Gamal Abdel Nasser, acteur du panafricanisme ? », sur *Les clés du Moyen-Orient*, mars 2021, en ligne (consulté le 13 janvier 2023).

K. Nkrumah pour le Ghana. Sont aussi présents la Guinée et le Mali. La conférence de Casablanca est le dernier grand événement du règne de Mohammed V, et son discours inaugural est peut-être le texte le plus anticolonial qu'il ait jamais prononcé. La situation au Congo sur laquelle il s'étend longuement est pour lui l'image de ce que subit le continent tout entier : les pays ont obtenu leur indépendance après des luttes acharnées, mais doivent désormais faire face au néocolonialisme ; sans compter bien entendu la lutte qui se poursuit en Algérie. « *Nous voulons éradiquer le colonialisme sous toutes ses formes pour permettre la renaissance [Inbi 'āt] de l'Afrique* », déclare Mohammed V<sup>2664</sup> [Annexe III.30]. Pour ce faire, les pays d'Afrique doivent poursuivre la lutte, mais aussi s'unir. Les pays réunis se quittent après avoir signé la *Charte de Casablanca*, constituée de motions sur les questions qui importent au Maroc (l'Algérie, la Mauritanie, le Congo, plus secondairement Israël qui est surtout un sujet pour l'Égypte) et qui en appelle à la création d'une organisation panafricaine<sup>2665</sup>. La Conférence de Casablanca constitue un jalon important dans les projets d'unité panafricaine, car ses conclusions prévoient la mise en place d'institutions à l'échelle du continent. La conférence permet au Maroc et à son roi de se poser, éphémèrement, en meneurs africains, même si son héritage est limité d'abord par la mort du roi le mois suivant, ensuite par la résistance des chefs d'États subsahariens et du GPRA au désir d'influence du Maroc. Par ailleurs, le projet panafricain souffre des divisions entre le groupe de Brazzaville, le groupe de Casablanca et à partir de mai 1961 celui de Monrovia (Sénégal, Togo, Liberia, Nigeria)<sup>2666</sup>. Il faut attendre 1963 pour la mise en place de l'Organisation de l'Union africaine.

Cinq ans après l'obtention de son indépendance, le Maroc est parvenu avec bien des difficultés à décoloniser cette dernière, ou tout du moins à desserrer l'étau postcolonial que la France avait souhaité lui imposer. L'idée d'interdépendance, mal définie et sans consistance autre que la perpétuation du lien colonial dans l'indépendance, a laissé place au Maroc à un nouveau mot d'ordre, la « non-dépendance », jumelée au « non-alignement ». La France, du fait de liens humains, culturels et économiques reste un partenaire privilégié, mais le simple fait de ne plus être l'unique partenaire suscite la jalousie de l'ancienne puissance coloniale. Malgré sa

---

<sup>2664</sup> Discours du roi du Maroc pour l'ouverture de la Conférence de Casablanca, 4 janvier 1961, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi 'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 6 (1960-1961), op. cit.*, p. 39. Le texte est suivi des motions adoptées durant la Conférence.

<sup>2665</sup> En échange du soutien nassérien sur la question mauritanienne, Mohammed V accepte une position forte contre Israël. Une traduction en anglais de la Charte de Casablanca figure dans C. LEGUM, *Pan-Africanism, op. cit.*, p. 205, annexe 15.

<sup>2666</sup> A. BOUKARI-YABARA, *Africa Unite !, op. cit.*, p. 215.

jeunesse, la diplomatie marocaine fait preuve d'un certain talent pour saisir les occasions qui s'offrent à elle, en particulier les différentes crises dont la France et secondairement l'Espagne sont responsables. Ces crises, extérieures au contexte directement marocain, ne sont pas des conséquences de la rupture avec la France, mais bien ce qui la facilite puisqu'elles servent de prétexte.

Ces cinq années de relations diplomatiques peuvent être divisées en trois séquences. De 1956 à début 1958, le Maroc conserve sa relation forte avec la France, en dépit de moment de crises (le détournement d'avion en premier lieu). L'interdépendance est dessinée par une coopération dans de multiples domaines. Puis survient en février 1958 le bombardement du village tunisien de Sakiet Sidi Youssef, dont il faut souligner une dernière fois l'écho majeur. Dès lors, la diplomatie marocaine s'arabise et se tourne vers de nouvelles ambitions, une fois écartées les premières urgences intérieures et le nouveau régime consolidé : l'indépendance de l'Algérie et les frontières du Maroc, en particulier au Sud avec les revendications sur le Sahara et la Mauritanie en cours de formation. Enfin, à partir du milieu de l'année 1960, alors que la France et les États-Unis ont déçu, la diplomatie marocaine change abruptement de visage, semble tentée par le camp soviétique et s'engage dans le reste de l'Afrique.

Fin 1960, les relations avec la France sont au plus bas. L'idée d'une décolonisation marocaine douce — ce qu'elle reste au regard de la guerre d'Algérie — doit donc une nouvelle fois être nuancée : il s'agit plutôt d'une longue série de décrochages, dont beaucoup surviennent après l'indépendance officielle. L'apprentissage de la diplomatie marocaine consiste à accepter de mécontenter certains partenaires, pour mieux diversifier le nombre de ces derniers. Le processus de décolonisation de l'indépendance n'est pas encore achevé en 1961, mais Mohammed V, poussé notamment par la gauche marocaine, a obtenu de bons résultats. Son fils Hassan II toutefois, qui a soutenu la politique de son père, doit d'une certaine façon faire le chemin inverse pour conforter son trône au début de son règne, et se rapproche de l'allié français qui reste très influent. Le Maroc est un acteur international modeste et fragile, à la marge de la politique américaine comme soviétique, et à qui la France est l'une des seules à s'intéresser directement. De nombreux problèmes restent de plus en suspens, dont la définition des frontières n'est pas le moindre, et pèsent lourdement sur la stabilité de la région : la guerre des Sables qui survient entre le Maroc et l'Algérie en 1963-1964 (et plus largement la rivalité entre les deux pays, encore vivace aujourd'hui) puis la question du Sahara occidental sont très clairement des héritages des colonisations française et espagnole.

## Chapitre 10 – Les habits neufs de la monarchie

---

En cette fin d'après-midi le 26 février 1961, alors que les Marocains célèbrent le rama-dan et attendent l'heure toute proche de rupture du jeûne, Moulay Hassan s'adresse à eux de manière imprévue à la radio. Il leur apprend le décès de son père quelques heures plus tôt, à la suite d'une intervention chirurgicale qui aurait dû être bénigne. Du haut de la mosquée qui jouxte le palais, le muezzin crie « *le roi est mort, Dieu est grand et Muhammad est son prophète* ». Le Maroc entre aussitôt en deuil. Les boutiques ferment, et à Rabat une foule com-mence à se rassembler sur le mechouar pour pleurer Mohammed V. Ce décès, qui prend tout le monde de surprise, aurait pu déstabiliser le Maroc et sa monarchie. Cette dernière était en effet intimement liée à la personnalité qui l'incarnait, le « père de l'indépendance », dont l'aura sa-crée avait surpassé celle de tous ses prédécesseurs. C'est le vieux problème, déjà évoqué par Max Weber<sup>2667</sup> et expérimenté par de nombreuses dynasties musulmanes, de la mort du (re)fon-dateur qui détient un pouvoir charismatique : comment peut-on lui succéder ? Pourtant, il n'y au Maroc aucune solution de continuité, et la succession se passe en douceur. Dans son allocu-tion radiophonique, Moulay Hassan ne précise pas qu'il prend la suite de son père, mais c'est une évidence pour l'ensemble du peuple.

Depuis l'indépendance, après l'épisode de l'exil durant lequel elle a bien failli dispa-raître, la monarchie marocaine a repris des forces et revêtu de nouveaux atours. La mutation, à l'œuvre parfois depuis les débuts du Protectorat et surtout depuis les années 1940, s'est accélé-rée après 1956 et n'est pas achevée cinq ans plus tard. Si tout se déroule sans heurts à la mort de Mohammed V, c'est parce que la succession a été pensée et préparée par un monarque qui a tout fait pour renforcer sa dynastie et surtout sa lignée. Le règne de Hassan II, nommé prince héritier en 1957, se superpose à celui de son père. De plus, cette parfaite continuité peut aussi s'expliquer par l'emprise croissante du Palais sur l'État et la société marocaine. Il a entamé à part de 1959, et surtout l'année suivante lorsque Mohammed V a assumé seul l'exercice du gouvernement, un tournant autoritaire que son fils approfondit une fois sur le trône. La monar-chie marocaine de 1961, à la tête désormais d'un royaume et non plus d'un sultanat, n'a plus que vaguement à voir avec celle de 1912.

---

<sup>2667</sup> M. WEBER, *La domination*, op. cit., p. 309.



## 10.1 Nouvelle ère, nouveau régime

### A. Du sultanat à la royauté

La monarchie marocaine telle qu'elle se dessine après l'indépendance n'est plus le sultanat protectoral, pas plus qu'elle n'est redevenue le sultanat précolonial. C'est un nouveau système politique, plus puissant qu'auparavant, qui se fonde sur les expériences politiques qui l'ont précédé. Comme le montre l'analyse des nombreux discours prononcés par le sultan, puis roi du Maroc, ainsi que celle des nombreuses cérémonies qui scandent l'année, la monarchie parvient progressivement à mettre en place un nouveau discours politique qui la place au centre de la nation marocaine. La monarchie change de sens et perd son caractère contractuel.

Cette transformation ne se fait pas brutalement, mais dans la continuité des évolutions opérées depuis les années 1940, méthodiquement, avec une conscience claire des enjeux et parallèlement à l'engagement croissant du sultan en faveur de l'indépendance. La monarchie est très affaiblie lorsque Mohammed V la récupère en novembre 1955, après le règne rachitique de Mohammed ben Arafa. Même s'il continue de se transformer, le Palais reste l'institution la plus stable, alors qu'autour de lui sont créés les cadres du Maroc indépendant. Il assure la continuité, malgré la rupture de 1953-1955. Le palais et la maison du roi restent par exemple le cœur du pouvoir au Maroc, et ont peu changé au XX<sup>e</sup> siècle. La connaissance du quotidien du monarque est beaucoup moins aisée après 1955 qu'auparavant, mais il est possible de s'en faire une idée par l'intermédiaire des archives de Joseph Luccioni<sup>2668</sup>. Ce Français, qui a occupé de hautes fonctions à la direction des Affaires chérifiennes pendant presque tout le Protectorat, reste comme beaucoup au Maroc à l'indépendance. Il est même nommé conseiller technique de Mohammed V, et le reste au début du règne de Hassan II. J. Luccioni est en quelque sorte l'héritier du conseiller du Gouvernement chérifien, sans avoir de comptes à rendre à la défunte Résidence générale. Avec d'autres employés (médecins, gardiens, chauffeurs...), il a toute la confiance du monarque<sup>2669</sup>. Il a pour fonction de le conseiller sur des questions qui touchent à la religion (justice des cadis, habous), mais aussi à l'administration du palais et de la monarchie. Dans la continuité des évolutions amorcées durant la phase de lutte pour l'indépendance, les plus hautes

---

<sup>2668</sup> En plus des notes sur des sujets divers (habous, élections...) qu'il a rédigées pour Mohammed V et Hassan II jusque dans les années 1960, J. Luccioni a conservé un ensemble de dahirs et décrets organisant le palais. ANOM, 52APOM-9.

<sup>2669</sup> Dossier « Personnel des services royaux, 1959-1961 », ANOM, 52APOM-9. Les Français maintenus en poste au sein des palais sont bien sûr ceux qui sont restés fidèles (à l'instar de Louis Vagina, responsable des biens du roi à Casablanca). Parmi les membres du cabinet du prince héritier, puis de son cabinet civil lorsqu'il monte sur le trône, figure par exemple Patrice Blaque-Belair : P. BLACQUE-BELAIR, « Notes et souvenirs sur France-Maghreb et la crise franco-marocaine (janvier-août 1953) », *Bulletins de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, vol. 38, n° 1, 1997, p. 113-121.

fonctions du Palais sont fonctionnalisées, à l'instar du chambellan. La fonction continue d'exister<sup>2670</sup>, même si elle ne fait pas le poids face au puissant ministre de la Maison royale. Sans surprise, cette nouvelle fonction revient à Mohammed Mammeri, au service du roi depuis plus de quarante ans, et dont il continue de chanter les louanges dans ses poèmes<sup>2671</sup>. M. Mammeri a une administration de 42 personnes (en 1956) à son service, chargée de la liste civile<sup>2672</sup>, de la gestion des palais et de la dynastie<sup>2673</sup>. Mais toute une partie du personnel des palais échappe à ce processus de fonctionnalisation, et continue de vivre dans l'ombre de la monarchie. Ce sont les serviteurs, c'est-à-dire les esclaves, qui continuent de servir de génération en génération, mais dont nous ne savons presque rien<sup>2674</sup>.

Dans la continuité des transformations initiées dans les années 1940, et qui avaient été rendues évidentes par les discours de Tanger en 1947, la personne royale est le point pivot de cette nouvelle monarchie. L'immersion dans la réalité du gouvernement et de la gestion d'un pays indépendant change peu de chose au prestige acquis par Mohammed V durant sa lutte pour l'indépendance. Ce prestige agit comme un bouclier et le rend intouchable et incritiquable. Le mécontentement populaire, qui ne manque pas de survenir avec les premières déceptions de l'indépendance, est dirigé contre son gouvernement et son entourage, parfois même contre son fils aîné, mais jamais contre lui. Le souvenir glorieux du combat contre le colonialisme est régulièrement réactivé, simplifié par une mémoire sélective qui efface les divisions à l'œuvre au début des années 1950. Le traitement de ce souvenir le rend indissociable de la personne royale : la date de commémoration de la « Révolution du roi et du peuple » est l'anniversaire de la déposition du roi, le 20 août, tandis que le 18 novembre, initialement simple fête du trône, commémore désormais les « Trois Glorieuses », le retour du roi et l'indépendance. Le prix fort que le roi et sa famille ont dû payer avec l'exil permet aussi d'accroître sa stature et de mieux le différencier des autres acteurs de l'indépendance, même si plusieurs leaders nationalistes ont également subi l'exil. En février 1959, alors qu'il a dû confier le gouvernement quelques

---

<sup>2670</sup> « Décret fixant les avantages accordés au Hajib de Sa Majesté chérifienne », 1956, ANOM, 52APOM-9.

<sup>2671</sup> Il reste en poste jusqu'aux premières années du règne de Hassan II, puis rentre en Algérie, où il s'était exilé entre 1953 et 1955, et y meurt en 1972. Il est enterré dans son village natal en Kabylie.

<sup>2672</sup> Dans les premières années de l'indépendance, la liste civile représente de façon constante entre 1 % et 1,2 % des dépenses au sein du budget de l'État marocain. Analyse à partir des budgets prévisionnels 1956-1962 publiés au *Bulletin officiel*.

<sup>2673</sup> « Dahir du 7 décembre 1955 (22 rebia II 1375) portant création d'un ministère de la Maison impériale, du protocole et de la chancellerie », BO n° 2263, 9 mars 1956. Composition du ministère de la Maison impériale, 1956, ANOM, 52APOM-9. Il est notamment prévu de transformer la charge de « chef-adjoint du protocole » en fonction d'historiographe, mais il n'est pas certain que la transformation ait été opérée avant le règne de Hassan II.

<sup>2674</sup> Il est cependant possible de se faire une idée de la vie quotidienne derrière les murs des palais et des villas royales à travers les témoignages de Malika Oufkir, qui y a grandi, et du prince Moulay Hicham, le petit-fils de Mohammed V (né après sa mort) : M. OUFKIR, M. FITOUSSI, *La prisonnière*, Paris, Grasset et Fasquelle, 1999 ; H. EL-ALAOU, *Journal d'un prince banni : demain, le Maroc*, Paris, Bernard Grasset, 2014.

semaines plus tôt à Abdallah Ibrahim, et que l'Istiqlal est en train d'implorer, Mohammed V prend de la hauteur et rejoue son exil. Accompagné de certains de ses enfants, de ses deux frères aînés, de ministres et de hauts-fonctionnaires, il retourne à Antsirabe puis en Corse, comme pour un pèlerinage. Depuis Madagascar, il rappelle à son peuple les souffrances de l'exil et l'appelle à l'unité<sup>2675</sup>. D'autres dates de commémoration s'ajoutent au calendrier, à l'instar du 10 août, l'anniversaire du roi, qui apparaît en 1956 et qui jusqu'à présent n'était jamais mentionné<sup>2676</sup>. En 1959, ses 50 ans donnent lieu à des festivités publiques alors que le roi doit faire face à de graves soucis de santé<sup>2677</sup>. La monarchie se fait chronomètre et chronophage, pour reprendre Lucette Valensi<sup>2678</sup>.

Sans aller jusqu'à parler de culte de la personnalité, expression totalitaire qui serait excessive et inappropriée, la personnification du régime va également croissante après l'indépendance. Son portrait, de plus en plus présent après la déposition, est devenu un marqueur de l'identité nationale marocaine. Il s'impose dans les demeures, les boutiques et l'espace public<sup>2679</sup>, ce qui constitue une révolution par rapport aux normes de représentation du pouvoir qui avaient encore cours au début de son règne, lorsque le sultan était d'autant plus glorieux que ses apparitions et ses portraits étaient rares. Le visage de Mohammed V s'affiche sur les timbres marocains et à partir de 1959 sur la monnaie et les billets, lorsque le dirham remplace définitivement le franc marocain. Il est représenté sur les deux billets édités de son vivant : sur le recto du billet de 5, devant une vue de la médina de Fès, et sur celui de 10, devant les ruines de la mosquée Hassan à Rabat ; au verso, respectivement un fellah devant un champ de blé

---

<sup>2675</sup> « Notre exil en Corse puis notre éloignement à Madagascar ont constitué un sacrifice pour Nous. Dieu nous a mis à l'épreuve pour tester notre attachement à Ses principes et Notre dévouement envers Notre peuple, Notre engagement dans la protection des droits de Notre patrie, qui valent de lourds sacrifices et une vie de privation, d'éloignement et de tourments. [...] Dieu a mis à l'épreuve votre fidélité envers vos princes, votre attachement aux idéaux supérieurs auxquels vous avez consacré votre vie, la fidélité à votre engagement [ 'ahd] et votre loyauté envers votre roi [malik]. [...] Prenez garde, peuple fidèle, aux fléaux qui ont causé tant de souffrances et de malheurs au début de ce siècle. [...] Dieu a voulu que le prix de l'indépendance et de l'unité de notre pays soit très élevé, mais aussi que le peuple et son trône [ 'arš] soient associés dans l'épreuve, la lutte et l'espoir, et enfin dans la victoire. » Traduction personnelle, discours royal du 26 février 1959 à Antsirabe, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 4 (1958-1959), op. cit.*, p. 55. Un voyage à Madagascar avait été prévu dès l'été 1956 mais avait dû être annulé en raison du contexte politique. En 1959, l'aspect pèlerinage est poussé au point d'avoir recours à l'avion et à l'équipage qui l'avaient ramené d'exil. Ces voyages doivent aussi permettre un rapprochement avec la France ; c'est lors de son passage sur l'île de Beauté que le roi du Maroc propose l'organisation d'une rencontre avec C. de Gaulle à l'été 1959. Télégramme de l'ambassadeur de France Parodi au ministère des Affaires étrangères, 4 mars 1959, CADLC, 24QO-881.

<sup>2676</sup> Télégramme de l'ambassade de France au Maroc au ministère des Affaires étrangères, 7 août 1956, CADLC, 24QO880.

<sup>2677</sup> Résumé du discours du président du Conseil Abdallah Ibrahim à la radio pour l'anniversaire du roi, télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères français, 11 août 1959, CADLC, 24QO-880.

<sup>2678</sup> L. VALENSI, « Le roi chronophage... », *op. cit.*

<sup>2679</sup> Certains lieux sont également renommés en son honneur, comme la ville de Fédala qui en 1959 devient Mohammédia, ou le quartier des Carrières centrales à Casablanca, haut lieu de la lutte pour l'indépendance, qui devient l'année suivante Hay Mohammadi.

moissonné par une machine, et la récolte d'un verger d'oranges<sup>2680</sup>. Sur ces billets, Mohammed V est représenté plus jeune qu'il ne l'est et porte le costume qui est devenu son uniforme dans les années 1940, une jellaba par-dessus un costume européen dont seule la chemise et la cravate sont visibles, et surtout sa toque de feutre qui le rend si reconnaissable<sup>2681</sup>. Sauf lors des cérémonies religieuses, par exemple lorsqu'il se rend chaque vendredi à la mosquée à cheval, il ne porte plus son costume d'apparat traditionnel (fez, silham, turban...). Cette transformation relève d'un désir de présenter une monarchie modernisée, différente du sultanat protégé par les Français. Mohammed V est parvenu à libérer son image. D'abord instrumentalisée par la France sous le Protectorat, elle avait ensuite été utilisée par les nationalistes à partir des années 1930, avec par exemple la création de la fête du Trône. Si le processus de réappropriation avait débuté après la guerre, c'est surtout après l'indépendance que Mohammed V redevient pleinement maître de son image<sup>2682</sup>. Les années 1953-1955, alors qu'il n'était pas physiquement présent au Maroc, ont en cela été décisives. Aussitôt après son retour d'exil, Mohammed V a revêtu les habits du « père de l'indépendance », et a ainsi intégré le club très fermé des hommes politiques qui possèdent, officiellement ou officieusement, ce titre gagné dans la décolonisation de leur pays. À partir du cas de Jomo Kenyatta, Hélène Charton a montré que ce titre reflétait une mémoire officielle qui se souhaite unique, et qui condense en une personne la lutte pour l'indépendance. J. Kenyatta comme Mohammed V sont des « figures métonymiques de la lutte, des sacrifices et des souffrances endurés pour la libération<sup>2683</sup> ». La mémoire nationale doit coïncider avec la mémoire d'un homme, aux dépens des autres formes de mémoire. Cela permet de « dépasser les clivages hérités de la lutte pour l'indépendance<sup>2684</sup> », donc d'unifier la nation, mais aussi d'asseoir le régime autour d'une personnalité forte – contre tout autre prétendant, homme ou institution.

---

<sup>2680</sup> Mohammed V est également présent sur des billets plus récents, aux côtés de ses successeurs.

<sup>2681</sup> O. CARLIER, « Corps du pouvoir et habits de l'État. La construction vestimentaire du leadership dans le Maghreb contemporain », dans O. Moreau (dir.), *Réforme de l'État et réformismes au Maghreb (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 345-368 ; I. YAZIDI, « Les politiques vestimentaires de Mohammed V et d'Hassan II. Entre tradition et modernité : le rôle de l'habit du roi dans la construction d'une légitimité du pouvoir au Maroc (1945-1975) », mémoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2018.

<sup>2682</sup> Pour des photographies du roi après l'indépendance, voir le recueil M. MARADJI, *Les trois monarques : l'histoire par la photographie*, Casablanca, La Croisée des Chemins, 2016.

<sup>2683</sup> H. CHARTON, « Jomo Kenyatta et les méandres de la mémoire de l'indépendance du Kenya », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 118, 2013, p. 45-59 ; H. CHARTON et M.-A. FOUERE, « Dossier : Héros nationaux et pères de la nation en Afrique », op. cit. ; O. CARLIER et R. NOLLEZ-GOLDBACH, *Le corps du leader...*, op. cit.

<sup>2684</sup> « La force du mythe, notamment porté par les nationalistes modérés, a été précisément de dépasser les clivages hérités de la lutte pour l'indépendance. Le chef d'État s'est fabriqué une image de père de la nation en capitalisant précisément sur son statut de héros. À cette fin, il a élaboré un mythe fondateur des origines exclusivement centré sur sa personne permettant à la fois de donner une légitimité historique au nouveau régime et de renforcer son emprise par l'élimination systématique des mémoires concurrentes. » H. CHARTON, « Jomo Kenyatta... », op. cit.

Cette personnification du pouvoir cache des transformations politiques et institutionnelles plus profondes encore. Elles sont synthétisées dans l'une des décisions les plus importantes de l'ensemble du règne, en août 1957 : la transformation de l'Empire chérifien (*dawla al-šarīfiyya*) en royaume du Maroc (*mamlaka al-magribiyya*), et l'abandon du terme « sultan » pour désigner le souverain au profit de celui de « roi » (*malik*) ; le monarque ne doit plus être nommé « Mohammed ben Youssef » mais « Mohammed V ». Cette décision est présentée comme un non-événement, une évidence qui s'agissait de clarifier. Il faut toutefois remarquer qu'elle intervient quelques jours après la chute de la monarchie tunisienne et la proclamation de la république dans ce pays. Il s'agit donc de montrer que le roi du Maroc n'est pas le faible bey. Il n'y a pas de dahir, pas de proclamation officielle<sup>2685</sup>, seulement une annonce faite à la radio le 15 août, et un message adressé aux autres pays<sup>2686</sup>. Pour autant, il s'agit bien d'acter une transformation majeure, qui ne survient pas subitement en août 1957, mais est à l'œuvre depuis plusieurs années et est la conséquence directe de ce que la lutte pour l'indépendance a fait à la monarchie. Comme j'ai déjà pu l'évoquer, le mot « *malik* » n'était pas absent de la titulature du monarque alaouite avant l'indépendance, mais n'était alors qu'un titre parmi d'autres, et pas le plus fréquent. Ce sont les nationalistes qui ont commencé dans les années 1930 à l'utiliser systématiquement pour désigner Mohammed V, dont le numéro de règne apparaît à peu près au même moment. Mais lui-même n'en avait jamais fait usage avant l'indépendance<sup>2687</sup>.

Contrairement à ce qui a longtemps été pensé, le titre de *malik* ne peut être réduit à un titre négativement connoté dans la culture politique musulmane – parce qu'il n'y aurait de roi que Dieu, ou parce que le titre renverrait à des référentiels politiques antéislamiques<sup>2688</sup>. Au Moyen Âge, le titre, qui se limite aux réalités séculières du pouvoir (à l'inverse de calife par exemple), a été utilisé pour diverses fonctions politiques dans l'ensemble du monde musulman, et surtout comme une épithète parmi d'autres<sup>2689</sup>. S'il devient au Maroc le principal titre en

---

<sup>2685</sup> Il faut d'ailleurs attendre la fin de l'année 1957 pour que ce changement soit pris en compte dans les bulletins officiels marocains.

<sup>2686</sup> Télégramme de R. Lalouette, chargé d'affaires à Rabat, au ministère des Affaires étrangères français, 16 août 1957, CADLC, 24QO-882. Au même moment sont adoptées les armoiries royales et marocaines, sur un format héraldique très européen.

<sup>2687</sup> À noter que cette numérotation ne vaut que pour la dynastie alaouite. Les précédents sultans sont numérotés *a posteriori*. Par ailleurs, la question ne se posait pas pour les quatre précédents dépositaires du trône, uniques porteurs de leur prénom (à l'exception de Hassan Ier depuis Hassan II).

<sup>2688</sup> A. AYALON, « Malik », *EP*, Brill, en ligne. Voir également l'introduction de cette thèse.

<sup>2689</sup> Le parcours de la titulature marocaine au XX<sup>e</sup> siècle ressemble à celle des sultans ottomans au siècle précédent, là aussi au contact de l'Europe : « Ce fut durant la période des *Tanzīmāt* du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que l'on essaya pour la première fois de rationaliser et de réduire le développement sans frein de la titulature dans le cadre des réformes institutionnelles de la bureaucratie ottomane sur le modèle occidental. » C. E. BOSWORTH, « Laḳab », *EP*, Brill, en ligne.

1957, il faut y voir une influence des monarchies européennes, très probablement par le biais des monarchies moyen-orientales, qui ont presque toutes adopté ce terme bien avant le Maroc. Le premier à avoir remis « *malik* » au goût du jour, influencé par le modèle de monarchie occidentale, est le chérif Ḥusayn de La Mecque en 1916, imité par son fils Fayṣal I<sup>er</sup>, roi d'Irak en 1921<sup>2690</sup>, puis par son rival Ibn Sa'ūd en 1932. En 1922, Fū'ād I<sup>er</sup> s'est proclamé roi lorsque l'Égypte a obtenu son indépendance. La situation du Maroc dans la décolonisation évoque celle du Moyen-Orient après la Première Guerre mondiale, et la fin progressive de l'Empire ottoman. Ainsi qu'Adam Mestyan l'a montré, la conception moderne de la royauté arabe (« *Modern Arab kingship* ») telle qu'elle émerge alors au Moyen-Orient ne doit pas être pensée comme l'imposition d'un modèle de gouvernement monarchique à l'européenne, mais d'abord comme le « recyclage » et la réinvention de références politiques impériales<sup>2691</sup>. Dans un moment de rupture et de profondes transformations politiques (la fin d'un empire, la décolonisation), la (re)fondation d'une royauté, forme particulière de monarchie, peut être considérée comme un projet « contre-révolutionnaire », visant à empêcher l'instauration de régimes républicains et à asseoir une nouvelle autorité, tant sur la scène intérieure qu'à l'international. Cela passe notamment par une politique dynastique, qui insiste sur le lignage chérifien et met en place un système de primogéniture. À bien des égards, l'influence du Moyen-Orient sur la transformation de la monarchie marocaine apparaît importante. La royauté contemporaine est étroitement associée à l'idée d'indépendance, et il est donc logique que le changement soit opéré au Maroc en 1957. Le titre de sultan apparaissait quelque peu dépassé et archaïque, caricaturé et dégradé lorsque Mohammed ben Arafa en avait été le dépositaire. Par ailleurs, le roi du Maroc reste « commandeur des croyants », mais le titre n'a plus la même portée qu'auparavant. Il s'agit donc aussi de confirmer la modernisation de la fonction monarchique et de signifier qu'une page a été tournée.

Il en va de même pour le passage de l'Empire chérifien (ou du sultanat) au royaume du Maroc. L'indépendance doit signifier un nouveau mode de gouvernement, pour diriger une société transformée. À l'échelle théorique, le Maroc n'est plus pensé comme un empire fait de communautés et identités diverses, aux contours mouvants. Il s'agit désormais d'une nation, un peuple avec des frontières claires – bien que contestées. Cette nation marocaine n'existe bien entendu pas de toute éternité, contrairement à ce que les discours nationalistes laissent penser ou affirment, mais, tout en s'appuyant sur des ferments identitaires qui préexistaient<sup>2692</sup>, s'est

---

<sup>2690</sup> A. AYALON, « Malik », *op. cit.* ; H. LAUZIÈRE, *On the origins of Arab Monarchy... op. cit.* ; M. H. ELLIS, *King Me : The political Culture of Monarchy in Interwar Egypt and Iraq*, *op. cit.*

<sup>2691</sup> A. MESTYAN, *Modern Arab Kingship*, *op. cit.*

<sup>2692</sup> A. LAROUI, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, *op. cit.*

constituée dans la lutte pour l'indépendance et continue de se former après 1956, non sans résistances. Le monarque, chérifien, commandeur des croyants, n'est plus seulement la clé de voûte de l'ensemble politique, comme le sultan pour l'Empire : il est aussi l'incarnation de la nation, et à ce titre figure dans la devise nationale. Cette construction symbolique à de profondes répercussions politiques, d'autant plus dans les premières années de l'indépendance, lorsque le Palais bataille contre l'Istiqlal pour la définition même de l'État. En alimentant une conception dans laquelle le roi, et à travers lui la monarchie, est une composante essentielle de l'identité nationale, le Palais parvient à dépasser l'identité arabo-musulmane proposée par le nationalisme. L'identité nationale ne se réduit pas à un peuple (officiellement arabe) ou à une foi (musulmane), mais se fonde principalement sur l'allégeance au roi. Le cœur de l'identité marocaine est la fidélité (*ṭḥlās*) au roi, thème qui revient sans cesse dans les discours de Mohammed V ; tout acte de lèse-majesté est conçu comme un acte de lèse-nation<sup>2693</sup>. Que la monarchie, contre les élites traditionnelles, les Français et les partis nationalistes ait réussi tant bien que mal à imposer cette conception constitue l'un des plus grands tours de force de son règne<sup>2694</sup>.

La royauté est pensée comme une relation directe entre le monarque et son peuple, la nation marocaine – qu'il surplombe puisqu'il l'incarne. Les élites ne sont plus que des sujets comme les autres. Jusqu'alors, dans le cadre du sultanat, une partie d'entre elles avaient leur mot à dire, et la monarchie devait les prendre en compte. Les oulémas, les chérifiens (alaouites ou autres), les grandes familles qui gravitaient autour du Makhzen, les notables des grandes villes, les caïds, jouaient un rôle dans les successions, et étaient nécessaires à la légitimité du pouvoir : par leur allégeance qu'il fallait régulièrement réitérer, ces élites reconnaissaient la légitimité du pouvoir sultanien. Désormais, la monarchie doit se suffire à elle-même. Même si dans les faits elle ne peut se passer de l'approbation des élites qui restent influentes, sur le plan théorique les élites ont donc d'une certaine façon été écartées du processus de légitimation du pouvoir. Elles ne sont plus celles qui lient et délient le pouvoir. La monarchie a trop senti le danger lors de la déposition en 1953, et la restauration lui a finalement permis d'imposer sa conception du pouvoir central. La délégation reçue par les principales autorités politiques du royaume n'est plus de même nature qu'auparavant, puisqu'elles ont été fonctionnalisées, et partiellement renouvelées. Contrairement au sultan qui émergeait seulement des élites, le roi les domine désormais nettement.

---

<sup>2693</sup> Le dahir qui définit la nationalité marocaine mentionne la possibilité de la perdre en cas d'offense au roi ou à la famille royale. « Dahir du 21 safar 1376 (6 septembre 1958) portant code de la nationalité marocaine », BO n° 2394, 12 septembre 1958.

<sup>2694</sup> Hassan II a poursuivi dans ce domaine : D. MEDNICOFF, *The king's dilemma resolved? The politics of symbols and pluralism in a contemporary Arab monarchy*, op. cit.



**Ill. n° 32 Portrait de Mohammed V à l'entrée de la casbah des Oudayas (Rabat) pour les célébrations des « Trois Glorieuses », 16 novembre 1956**

*CADN, Fonds Belin, n° 60 908*

## B. L'héritier du pacte royal

À la fin du règne de Mohammed V, la monarchie marocaine est déjà revenue de loin après la période 1953-1955, mais une question majeure subsiste : celle de la continuité du régime, alors que le corps mortel du monarque commence à montrer des signes de fatigue. Comment faire pour que le passage de témoin entre Mohammed V et son successeur, à plus ou moins



court terme, se fasse sans discontinuité ? Il y a en effet un risque pour que la fidélité du peuple et des élites, attachée à la personne de Mohammed V, ne se transmette pas automatiquement à son successeur. La solution mise en place après 1956, mais en vérité à l'œuvre depuis la fin des années 1940, si ce n'est les années 1930, est celle de l'association. Moulay Hassan est très étroitement associé au règne de son père. Il est de toutes les réunions politiques, se spécialise dans les questions de sécurité, est consulté par son père avant toute décision d'importance et assure son intérim lorsqu'il est en déplacement à l'étranger<sup>2695</sup>. Le père et le fils découvrent ensemble ce que signifie régner sur un État indépendant.

L'importance politique de Hassan est confirmée en juillet 1957 lorsque, quelques semaines avant le passage de l'Empire au royaume, le jeune homme de 28 ans est officiellement désigné « prince héritier » (*walī al-'ahd*). Ce titre n'est pas en lui-même une innovation. La monarchie marocaine puise dans de très anciennes références politiques musulmanes. Le terme *walī al-'ahd*, qui peut être traduit par « gardien du pacte », est en usage depuis les Abbassides et désigne une pratique déjà à l'œuvre sous les Omeyyades, celle d'associer une dynastie particulière à l'exercice du pouvoir<sup>2696</sup>. Le souverain en place nomme de son vivant un héritier dans sa famille, un de ses fils (pas forcément l'aîné), un frère... Si ce n'est pas une garantie absolue pour l'héritier désigné de régner un jour, cela accroît ses droits sur le trône et facilite la transition. « *Al-'ahd* » dont il est question peut désigner soit le pacte politique, scellé par la *bay'a* et dont la personne désignée doit hériter, soit le testament rédigé et révélé au cours d'une cérémonie durant laquelle les dignitaires prêtent allégeance à l'héritier. Les précédents monarques marocains ont eu recours à la nomination d'un prince héritier, bien que cet usage n'ait jamais été systématique. Il permet de réduire considérablement l'incertitude de la succession, incertitude qui était par exemple au cœur de l'élection de Mohammed V en 1927 – Moulay Youssef avait choisi son fils aîné comme successeur, mais cette préférence n'avait jamais été officialisée, ce qui avait permis à la Résidence et au Makhzen de la contourner. Dès la naissance de son fils aîné, Mohammed ben Youssef a souhaité en faire son héritier politique, afin d'asseoir sa propre lignée. Si l'administration coloniale n'y voyait pas de mal dans les années 1930, elle s'y est fermement opposée à partir des années 1940 dans sa lutte contre la monarchie<sup>2697</sup>. En 1957,

---

<sup>2695</sup> Dahir royal nommant Moulay Hassan « *nā'ib* » (délégué) de son père, 16 janvier 1957, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 2 (1956-1957), op. cit.*, p. 46 ; Lettre de Mohammed V à Moulay Hassan lui confiant l'intérim royal, 17 janvier 1957, DAR, A21-026, également dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 2 (1956-1957), op. cit.*, p. 49. Dans une lettre au président du Conseil Si Bekkai, le prince lui annonce son désir de réunir chaque matin une « petite commission interministérielle », ce qui illustre bien que Moulay Hassan a déjà une vision plus engagée du pouvoir royal ; 17 janvier 1957, DAR, A21-026.

<sup>2696</sup> A. AYALON, « *Walī al-'Ahd* », *EF*, Brill, en ligne.

<sup>2697</sup> Une longue étude juridique fondée sur des exemples historiques rédigée par le chef du Service de législation concluait cependant en 1952 que la Résidence générale pouvait difficilement s'opposer à ce désir du sultan : M. Bremard, « Note au sujet

Mohammed V souhaite l'officialiser et faire du prince héritier une fonction à part entière. Cette nomination ne doit cependant pas être considérée comme la mise en place d'une règle de succession, mais seulement comme la reconnaissance des droits individuels de Moulay Hassan sur le trône.

Cette nomination est présentée comme une initiative du gouvernement marocain pour récompenser le prince, qui aurait fait ses preuves à la tête des FAR et durant l'intérim du début de l'année 1957, lorsque son père voyageait en Méditerranée et en Europe à titre privé. Le 4 juin 1957, le Premier ministre Si Bekkai en fait la demande au souverain<sup>2698</sup> [Annexe III.10]. Selon lui, cette nomination est une récompense méritée, tant père et fils ont partagé la même lutte et les mêmes souffrances<sup>2699</sup>. L'armée s'y déclare également favorable, de même que l'ANC, par la voix de son président Mehdi Ben Barka<sup>2700</sup> à qui ce choix ne peut pourtant plaire puisqu'elle renforce encore plus la monarchie. L'institution du prince héritier est présentée à la fois comme une tradition musulmane et comme une tradition marocaine, et le choix de Moulay Hassan comme une évidence et comme le désir de la nation tout entière. La *bay'a* du prince est donc tissée du vivant même de son père. L'investiture a lieu un mois plus tard, le 9 juillet. La date coïncide en 1957 avec l'*'īd al-kabīr* et avec l'anniversaire du prince ; pour cette deuxième raison elle a été instituée l'année précédente « fête de la jeunesse », une célébration qui existe toujours aujourd'hui<sup>2701</sup>. Pour l'occasion, la journée est chômée et des festivités sont organisées dans tout le Maroc, avec cependant moins d'enthousiasme que ce que le pouvoir aurait espéré,

---

du droit qu'aurait ou n'aurait pas le Sultan du Maroc de désigner, de son vivant, son fils aîné comme l'héritier du trône », mars 1952, CADN, IMA10-207.

<sup>2698</sup> « Les rois musulmans ont toujours attaché une grande importance à l'investiture du prince héritier et consacré un soin particulier à la désignation d'un titulaire apte et digne. Votre Majesté sait parfaitement que les souverains de la glorieuse dynastie alaouite, en particulier, faisaient grand cas de cette institution et que dans le choix du prince héritier, ils n'avaient pour critère que le bien de la nation et son intérêt supérieur. [...] Dans Sa sagesse et Sa perspicacité, Votre Majesté a su apprécier en la personne de S.A.R. le Prince Moulay Hassan la noblesse de caractère, sa loyauté et son profond souci de suivre l'exemple de son auguste père. Aussi en a-t-Elle fait son prince héritier et l'a-t-Elle entouré de Son affection et de Son estime. [...] Que Votre Majesté daigne permettre aux membres du gouvernement dont Vous avez bien voulu confier la présidence à votre humble serviteur d'exprimer un vœu qui leur est cher, de voir Votre Majesté, que Dieu l'assiste, consacrer officiellement un fait et une réalité tangibles par la publication d'un texte qui reflète les sentiments et les désirs de tous Vos sujets. » Requête adressée par Si Bekkai au nom du gouvernement au sultan, 4 juin 1957, CADLC, 24QO-884.

<sup>2699</sup> « Réponse du Sultan à la requête présentée par le président Bekkaï au nom du Gouvernement marocain », juin 1957, CADN, 558PO/1-12.

<sup>2700</sup> « La fonction de prince héritier [al-wilāiyya al-'ahd] est l'une des institutions auxquelles les États musulmans [ou « dynasties musulmanes », al-duwal al-islāmiyya] ont coutume de recourir pour l'intérêt de la nation [al-umma] et la préservation de son destin. Il s'agit d'une tradition marocaine qui a grandement contribué à maintenir la stabilité politique et à assurer la continuité à la tête de l'État. [...] Cette demande n'est en vérité que la confirmation de ce que la nation exprime depuis longtemps, et d'une réalité dont l'officialisation a déjà été tentée dans d'autres circonstances, mais s'était heurtée à l'hostilité des colonialistes à l'encontre de la personne du prince bien-aimé. » Traduction personnelle. Motion de l'ANC présenté au sultan par Mehdi Ben Barka, juin 1957, AN, 15Z-4 ; version française disponible en CADLC, 24QO-884.

<sup>2701</sup> Elle existe toujours, mais est désormais fêtée le 21 août, jour anniversaire de Mohammed VI. Sur cette fête du temps de son grand-père : télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères français, 10 juillet 1956, CADLC, 24QO-884 ; Division Presse et Information du ministère des Affaires étrangères marocain, « Extraits du discours prononcé par S.A.R. Moulay Hassan à la jeunesse marocaine », 10 juillet 1958, CADN, 558PO/1-12.

si l'on en croit les sources françaises<sup>2702</sup>. Politiquement, la journée a aussi pour but de faire de l'ombre à Mehdi Ben Barka, qui vient alors de lancer son projet de Route de l'Unité. Au palais de Rabat, Moulay Hassan reçoit un dahir d'investiture, lu dans la salle du trône par le conseiller à la couronne et savant musulman Larbi el-Alaoui. C'est la seule concession faite aux oulémas, qui ont traditionnellement leur mot à dire dans la succession<sup>2703</sup>. À la mort du roi, il ne devra pas y avoir d'élection, seulement une confirmation de cette investiture. Dans son propre discours, le prince remercie son père : « *Vous avez tenu à consacrer le vœu exprimé par Votre peuple dans son unanimité en me conférant la dignité d'héritier du Trône et la charge de veiller sur les intérêts de la famille royale*<sup>2704</sup>. »

Au sortir de l'indépendance, la monarchie marocaine hésite donc entre la rupture et la continuité. La rupture, c'est la fin de la colonisation, la Révolution du roi et du peuple, le passage de l'Empire au royaume, même si celui-ci est pensé comme une évidence ; c'est aussi la construction d'un nouvel État indépendant, sa gestion, et la lutte avec de nouveaux acteurs politiques. La continuité, c'est celle de la monarchie et de la dynastie, dont l'investiture de Hassan comme prince héritier est le meilleur symbole ; mais c'est aussi la continuité de la lutte pour la décolonisation, et la continuité de la nation marocaine. L'association de la rupture et de la continuité est pensée comme une refondation ou une renaissance du Maroc, dont le souverain serait le principal acteur. « Renaissance d'une nation » (*Inbi 'āt umma*) est d'ailleurs le titre des recueils de discours royaux, jusqu'à aujourd'hui.

Cette idée se cristallise dans une expression employée à outrance dans les discours royaux : l'indépendance aurait ouvert pour le Maroc une « nouvelle ère » (*'ahd ḡadīd*). Cette expression donne d'ailleurs son titre au journal qui, de 1957 à 1960, véhicule le point de vue du Palais<sup>2705</sup>. Le roi est présent sur toutes les unes de ce titre de presse, par les mots et les images. La politique intérieure y est très peu abordée (et les autres figures politiques, y compris les ministres, y sont quasi inexistantes), au contraire de la politique internationale, avec une insistance particulière sur les monarques amis (principalement le roi de Jordanie, mais aussi celui d'Arabie saoudite et la famille royale britannique) pour manifester l'appartenance de

---

<sup>2702</sup> H. de Bourdelle, consul général de France à Oujda, le remarque par exemple en 1957 et fait l'hypothèse d'un trop-plein de célébrations de ce genre depuis l'indépendance ; lettre à R. Lalouette, chargé d'affaires à Rabat, 10 juillet 1957, CADLC, 24QO-884.

<sup>2703</sup> Discours du roi pour l'investiture du prince héritier, 9 juillet 1957, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi 'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 2 (1956-1957), op. cit.*, p. 111. E. Labonne, l'ancien résident général et désormais président de la commission qui doit réfléchir aux frontières du Maroc, puisque spécialiste des questions sahariennes, est le représentant de la France à cette cérémonie. Télégramme de R. Lalouette, chargé d'affaires à Rabat, au ministère des Affaires étrangères français, 10 juillet 1957, CADLC, 24QO-884.

<sup>2704</sup> Traduction officielle, discours de Moulay Hassan à l'occasion de son investiture comme prince héritier, 9 juillet 1957, CADLC, 24QO-884.

<sup>2705</sup> *Al-'ahd al-ḡadīd*, disponible à la BNRM. Exemplaires consultés : avril-juin 1957, janvier-août 1960.

Mohammed V à leur cercle. La centralité de l'élément de langage « *al-‘ahd al-ğadīd* » dans la rhétorique monarchique est jusqu'ici passée inaperçue. Pourtant, tous les grands discours de Mohammed V après 1956 y font référence<sup>2706</sup>. Celui du 1<sup>er</sup> octobre 1957 à Fès pour la fin du projet de la route de l'unité en est un bon exemple, qui montre que cette rhétorique se situe dans la continuité de l'adhésion au réformisme religieux (*īslāh*) et à la renaissance arabe (*nahḍa*) dont le discours de Tanger en 1947 avait montré l'exemple :

*[...] Notre jeunesse collabore avec force pour l'édification d'un Maroc nouveau [al-Mağrib al-ğadīd] et pour jeter les bases d'une renaissance [nahḍa] que nous souhaitons glorieuse et bénie. Soyez certains, mais sans crainte, que l'indépendance, que nous avons obtenue grâce à notre lutte et à nos sacrifices communs, placera sur nos épaules de lourdes responsabilités qui mettront à l'épreuve notre loyauté, notre foi et notre patriotisme. La plus grande de ces responsabilités est la réalisation du bien-être pour notre peuple et la généralisation de la renaissance [nahḍa] à tous les aspects de notre existence. [...] La route de l'unité dont nous célébrons l'achèvement aujourd'hui à Fès constitue un bon exemple de ce travail de construction que nous entamons avec fermeté et résolution dans l'ère nouvelle [al-‘ahd al-ğadīd] qui est une ère de liberté, de confort, de progrès et de prospérité pour Notre peuple*<sup>2707</sup>.

L'expression *al-‘ahd al-ğadīd* est d'une grande richesse, qui tient à la polysémie du mot '*ahd*<sup>2708</sup>. Il a tout d'abord un sens temporel, celui d'ère, de période ou de règne, qui peut être associé à un système politique ou à une dynastie (l'ère alaouite par exemple). L'idée d'une nouvelle ère évoque donc celle d'une rupture et d'une époque révolue, celle de la colonisation. L'indépendance, permise par la Révolution du roi et du peuple, a entraîné la chute de l'« ancien régime » – qui peut être compris autant comme le régime colonial que le régime traditionnel d'allégeance – puis une refondation ou restauration autour de la monarchie. Mais '*ahd* a également le sens de pacte ou d'alliance, y compris dans un sens religieux fort (*al-‘ahd al-ğadīd* est le titre arabe du *Nouveau Testament* chrétien). Le renouvellement ne concerne donc pas seulement l'époque, mais aussi le pacte monarchique, celui qui unit le roi et son peuple. La monarchie ne doit plus fonctionner comme avant. Et ce pacte se transmet, puisque c'est précisément le mot '*ahd* qui est utilisé en arabe pour désigner le contrat politique dont hérite le prince héritier (*walī al-‘ahd*). La monarchie dans son ensemble est en pleine mutation : *al-‘ahd al-ğadīd* correspond à un nouveau régime.

---

<sup>2706</sup> Voir par exemple le discours royal du 20 août 1956 en commémoration de la Révolution du roi et du peuple, MOHAMMED V, *Le Maroc à l'heure de l'indépendance*, op. cit., p. 303 ; *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 1 (1955-1956), op. cit., p. 223.

<sup>2707</sup> Traduction personnelle. Discours royal du 1<sup>er</sup> octobre 1957 à Fès pour la fin du projet de route de l'unité, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 2 (1956-1957), op. cit., p. 207.

<sup>2708</sup> J. SCHACHT, « 'Ahd », *EF*, Brill, 1<sup>er</sup> octobre 2010 ; « 'Ahd », A. DE BIBERSTEIN KAZIMIRSKI, *Dictionnaire arabe-français contenant toutes les racines de la langue arabe*, Paris, Maisonneuve, 1860, 1875, tome 2, p. 394.



III. n° 33 Le roi et Moulay Hassan en tenue militaire, à la une du journal *al-'Ahd al-ġadīd*, 24 mai 1960

BNRM

*Le journal annonce que « Sa Majesté le roi vénéré prendra lui-même directement en charge la gestion des affaires de l'État. / Il nomme le prince héritier [walī al-'ahd] comme vice-président de Sa Majesté. » La photographie est légendée « la nation se réunit autour de Sa Majesté le roi », et l'article en-dessous est intitulé « une ère [al-'ahd] radieuse ».*

## 10.2 Le tournant autoritaire : régner et gouverner

L'emploi d'une grammaire symbolique ne suffit pas à affermir le trône, surtout face à des acteurs politiques issus de la gauche marocaine de plus en plus contestataires. Jusqu'alors, le Palais a fait tout son possible pour écarter les oppositions du gouvernement, et les diviser de remaniement en remaniement. Mais, face à la dégradation de la situation sécuritaire, il est contraint, autant qu'il choisit, de répondre à ce qu'il conçoit comme une menace pour la survie du

régime en maniant les outils répressifs dont il s'est assuré le monopole. Ce haussement de ton entraîne un raidissement autoritaire du régime et un changement d'ambiance général au Maroc à partir de la fin de l'année 1958. Ce tournant s'explique également par le refus du régime de donner des gages démocratiques à ceux qui en exigent. Il accompagne de même la prise de distance du Maroc avec les grandes puissances occidentales, à commencer par les anciens colonisateurs, et le rapprochement avec des régimes autoritaires, notamment au Moyen-Orient. Progressivement, la monarchie réussit à se surimposer à tous les autres acteurs et, à la fin de son règne, Mohammed V a entre ses mains plus de pouvoir que jamais.

### A. Une monarchie double-face : la répression du soulèvement dans le Rif (1958-1959)

Ce tournant autoritaire est consécutif à la crise politique qui débouche sur la nomination d'Abdallah Ibrahim comme président du conseil fin 1958 et la scission de l'Istiqlal l'année suivante. La monarchie marocaine change de ton et a de plus en plus recours à la force pour s'imposer. Elle met alors à profit l'appareil sécuritaire qu'elle a construit depuis 1956 et dont elle s'est assuré le monopole<sup>2709</sup>. Ce recours à la force se justifie selon le régime par la situation sécuritaire dans certaines régions du pays, mais aussi parce que, face à la résistance des forces de gauche menées par Mehdi Ben Barka, le jeu institutionnel et politique a montré ses limites. Ce sont donc les menaces sur son existence ou son pouvoir qui justifient aux yeux du Palais ce tournant autoritaire, mais celui-ci a des racines plus anciennes et repose sur la conception que la monarchie a d'elle-même.

Le premier coup dur qui contraint la monarchie à donner un nouveau visage d'elle-même est l'insurrection rifaine qui survient entre octobre 1958 et janvier 1959, et la répression qui s'ensuit. Ces événements ont peu été étudiés car longtemps tabous. Leur violence est restée très ancrée dans les mémoires au nord du Maroc et a pu resurgir à l'occasion de l'Instance Équité et Réconciliation au début du règne de Mohammed VI<sup>2710</sup>. L'insurrection rifaine est également difficile à interpréter, du fait d'un enchevêtrement de faits, d'acteurs et de théâtres d'action. La difficulté est la même que pour l'ALM et tous les phénomènes violents qui suivent l'indépendance. Il est en particulier difficile de déterminer le degré d'implication du Palais, comme pour l'affaire Addi ou Bihi en janvier 1957. L'analyse la plus pertinente, et en vérité

---

<sup>2709</sup> B. BADIÉ, « De la police coloniale française à la police nationale marocaine... », *op. cit.*

<sup>2710</sup> B. NAHHASS, « Le Rif : Appartenance nationale dissidente et formation de l'État », *Arrabii (revue du Centre d'études et de recherches Mohamed Bensaid)*, vol. 2, n° 9, mars 2019, p. 193-216 ; B. NAHHASS et A. BENDELLA, « Le Rif : les méandres d'une réconciliation », *L'Année du Maghreb*, n° 26, 6 janvier 2022, p. 141-156.

l'une des seules qui se fonde sur une connaissance précise des faits, est celle proposée par Nabil Mouline<sup>2711</sup>. L'historien y décèle deux tendances successives : tout d'abord l'utilisation par des acteurs proches du MP, et donc probablement du Palais, de la « formule magique » qui avait fonctionné avec Addi ou Bihi, c'est-à-dire la mobilisation d'une région rurale, berbère, contre l'Istiqlal alors dominant dans le champ politique ; et dans un second temps une situation qui, à la manière de « l'arroseur arrosé », se retourne contre ceux qui l'ont initiée, lorsqu'une partie des Rifains se soulèvent bel et bien contre le pouvoir central.

Tout commence début octobre 1958, lorsque Abdelkrim Khatib et Mahjoubi Aherdan, initiateurs du Mouvement populaire, décident d'organiser avec faste le transport de la dépouille d'Abbas Messaadi des environs de Fès jusqu'à Ajdir dans le Rif, au nord de Taza, haut lieu de l'ALM<sup>2712</sup>. Abbas Messaadi, l'un des meneurs de l'Armée de Libération dans la région, a probablement été assassiné par un sympathisant de l'Istiqlal, si ce n'est par une faction du parti, dans le contexte de violences politiques qui précède et suit l'indépendance. Cette *translatio* des reliques laisse apparaître les fractures de l'héritage résistant, qui se sont accentuées depuis l'indépendance. Le MP, parti des ruraux proches du Palais, en revendique l'intégralité. Selon eux, l'Istiqlal et les bandes de l'ALM encore actives, particulièrement dans le sud du pays, ne pourraient s'en réclamer. Les cérémonies autour de la dépouille ont lieu devant 8 à 10 000 personnes le 2 octobre, trois ans jour pour jour après le déclenchement de l'insurrection armée contre la France. Comme il fallait s'y attendre, cette commémoration provoque des échauffourées et nécessite l'intervention des FAR pour disperser la foule<sup>2713</sup>. Pour le MP, il s'agit là d'une façon de continuer à exister, lui que la chute du gouvernement Bekkai au mois d'avril précédent a écarté du pouvoir qu'il convoitait. Ses militants, peu à l'aise dans le jeu des partis, se replient donc sur leurs bases, rurales et berbères, et certains prennent les armes. Dans le courant du mois d'octobre, plusieurs points de tensions naissent au Maroc. Dans le Rif, mais aussi dans la région d'Oulmès, les terres de M. Aherdan dans le Moyen Atlas, où ses hommes, pour beaucoup anciens de l'ALM, prennent le maquis pendant quelques jours. En arrière-plan, le procès Addi ou Bihi, qui se tient en cette fin d'année 1958, révèle les compromissions de certains hommes

---

<sup>2711</sup> N. MOULINE, « Qui sera l'État ? Le soulèvement du Rif reconsidéré (1958-1959) », sur *Le carnet du Centre Jacques Berque*, 1<sup>er</sup> décembre 2016 (en ligne : <https://cjb.hypotheses.org/186> ; consulté le 9 août 2022) ; M. AZIZA, « The So-Called Second Revolt : The Riffian Revolt Against the Makhzen (1958-1959) », dans L. Feliu, J. Lluís Mateo, F. Izquierdo et N. Ribas-Mateos (dir.), *Social Mobilisation in Morocco. Lessons Learned for a Historically Informed Activism*, Munich, Ibidem Verlag, 2023, p. 209-221.

<sup>2712</sup> Il s'agit d'Ajdir des Igzenayen. La localité ne doit pas être confondue avec la commune du même nom où le sultan a prononcé son grand discours en juillet 1956 (près de Khénifra), Ajdir des Izaïane, ni avec Ajdir près d'Al Hoceïma, bastion d'Abdelkrim. M. AHERDAN, *Mémoires, tome 1, op. cit.*, p. 223.

<sup>2713</sup> G. Charles, vice-consul de France à Taza, note sur les événements d'Ajdir, octobre 1958 ; lettre du consul général de France à Tétouan à l'ambassadeur de France à Rabat, au sujet des « incidents du Rif », 9 octobre 1958, CADLC, 24QO-967.

politiques dans la rébellion de janvier 1957 contre l'Istiqlal. L. Lyoussi, ancien ministre de l'Intérieur et conseiller de la Couronne, doit fuir et se cacher. Officiellement, le Palais n'est en rien impliqué dans les secondes funérailles d'A. Messaadi, qui contribuent à accroître les tensions politiques et la stabilité du pays. Mais il est tout à fait possible que ce plan ait été considéré comme propice pour permettre au Palais de reprendre la main en déployant, comme lors de l'épisode Addi ou Bihi, son appareil sécuritaire que l'Istiqlal ne contrôle pas. Ainsi, le Palais pourrait apparaître comme le seul garant possible de l'ordre.

Mais la monarchie et ses alliés sont rapidement dépassés par la situation, qui prend une ampleur qu'A. Khatib et M. Aherdan n'avaient pas souhaitée. Parallèlement à ces rébellions d'ampleur limitée éclate un véritable soulèvement au cœur du Rif. Les causes en sont d'ordre économique, mais aussi politique : toute la région, qui était sous domination espagnole durant la colonisation, se sent délaissée depuis l'indépendance, ignorée par le pouvoir central<sup>2714</sup>. Il faut sans doute y ajouter des récriminations d'ordre identitaire, celle de populations berbères attachées au cadre tribal, qui se reconnaissent difficilement dans le nouvel État qui proclame l'identité arabe. C'est la situation politique à l'échelle nationale qui met le feu aux poudres : « Sans négliger le poids de ces facteurs locaux, écrit Nabil Mouline, il faut aussi reconnaître l'importance de la structure d'opportunité que représentent les luttes entre la monarchie et le PI [l'Istiqlal]. Autrement dit, c'est la transposition d'un conflit national au niveau local qui a favorisé l'éclatement du soulèvement du Rif<sup>2715</sup>. » Certains Rifains se soulèvent donc contre l'Istiqlal, mais aussi contre le pouvoir central – mais pas forcément contre la monarchie en elle-même. Les objectifs de cette insurrection aux acteurs multiples sont difficiles à cerner. Le soulèvement est plus important dans l'est du Rif, notamment au sein des Beni Ouriaghel, la tribu d'Abdelkrim dont le souvenir reste omniprésent, ou dans la zone d'Aknoul, de Tizi Ouzli, de Boured. Comme pour l'ALM trois ans plus tôt, l'existence d'une coordination semble incertaine. L'insurrection armée est dispersée dans cette région montagneuse, faite de barrages et d'attaques surprises. Tout le nord du Maroc est paralysé<sup>2716</sup>. La situation dans la région d'Al Hoceima est particulièrement tendue en décembre, et en janvier 1959 le soulèvement menace jusqu'à Tétouan. En tout, plusieurs milliers de Rifains prennent les armes, dans une mobilisation qui s'apparente aux formes de résistance contre la conquête française ou espagnole, trente ou quarante ans plus tôt, puis aux premiers soulèvements de l'ALM trois ans avant.

---

<sup>2714</sup> Sur les revendications des insurgés, remises au directeur de la Sûreté, télégramme de l'ambassade de France au ministère des Affaires étrangères français, 25 novembre 1958, CADLC, 257QO-7.

<sup>2715</sup> N. MOULINE, « Qui sera l'État ? Le soulèvement du Rif reconsidéré (1958-1959) », *op. cit.*

<sup>2716</sup> Télégramme de l'ambassade de France au ministère des Affaires étrangères français, 31 décembre 1958, CADLC, 257QO-7.



La réponse du Palais est d'abord retenue. À la suite d'un conseil des ministres extraordinaire réuni par le roi, A. Khatib et M. Aherdan sont arrêtés et brièvement incarcérés courant octobre. À la fin du mois, face à l'aggravation de la situation, les régions d'Al Hoceima, de Taza et de Rabat sont temporairement érigées en provinces militaires ; l'armée, proche du Palais, remplace donc de nombreux fonctionnaires civils souvent partisans de l'Istiqlal. Parallèlement, les pouvoirs d'A. Lyazidi, ministre de la Défense, sont élargis. Mohammed V met aussi en scène la concertation et l'écoute. Le 11 novembre, il reçoit au palais une délégation de Rifains. Les émissaires portent au monarque leurs récriminations, en particulier contre les fonctionnaires installés dans la région depuis l'indépendance et qui remettraient en cause les cadres politiques traditionnels<sup>2717</sup>. Il est donc bien question de la nature même du cadre politique étatique. Mohammed V promet une commission d'enquête, qui est rapidement dépêchée sur place et confirme le sentiment d'abandon des populations locales et les abus de certains fonctionnaires, mais insiste aussi sur la loyauté des Rifains au Palais. Le mois de novembre est plus calme, en dépit d'une violence politique qui resurgit autour de la fête du Trône, quand plusieurs attentats sont commis contre des militants de l'Istiqlal<sup>2718</sup>. Le soulèvement reprend de plus bel en décembre et contribue à nourrir la crise politique alors en cours. Il s'étend vers l'ouest et vers le sud, de façon discontinue. En plusieurs endroits, y compris dans la région de Fès, le consentement à l'impôt, en particulier au *tartīb*, est remis en cause. Des mokhaznis sont attaqués et tués.

Le 5 janvier 1959, Mohammed V est contraint de prendre la parole et adresse un message au ton paternaliste aux Rifains, qu'il enjoint de revenir au calme et à la raison : « *Nous exhortons Nos fidèles sujets du Nord [...] à faire preuve de sagesse, de prévoyance et de prudence dans la gestion de leurs affaires, et de retourner à leur vie quotidienne, à leurs travaux et leurs activités habituelles. Nous leur demandons de ne pas écouter les appels à la division et à la discorde, et de préférer la paix et la tranquillité. Nous les appelons à la coopération avec les représentants des autorités, civiles comme militaires pour que la sécurité soit restaurée et que l'ordre soit maintenu*<sup>2719</sup>. » Le monarque conspu également les agitateurs, sans les nommer<sup>2720</sup>, et les menace : « *Notre responsabilité envers cette nation et ce peuple, qui Nous a été*

---

<sup>2717</sup> Télégramme de l'ambassadeur de France Parodi au ministère des Affaires étrangères, 12 novembre 1958, CADLC, 257QO-7. Sur les revendications de la délégation rifaine, K. BOUYAALA, « Rif : la répression de 1958-59. Contexte et enjeux politiques », dans *Encyclopédie berbère*, Aix-en-Provence, IREMAM-MMSH, 2017.

<sup>2718</sup> Un attentat à Khemisset durant les célébrations fait par exemple un mort et 47 blessés. Télégramme de l'ambassadeur de France Parodi au ministère des Affaires étrangères, 19 novembre 1958, CADLC, 257QO-7.

<sup>2719</sup> Traduction personnelle. Déclaration radiodiffusée du roi pour les populations du Rif, 5 janvier 1959, dans MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-HAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 4 (1958-1959), op. cit.*, p. 46.

<sup>2720</sup> Les meneurs ne sont pas des figures connues, à l'exception peut-être de Mohammed Sellam Amezian, qui finit par se réfugier en Espagne, à peu près en même temps que L. Lyoussi, et est condamné en juillet 1959 par contumace aux travaux

*confiée par Dieu, Nous impose d'empêcher tout individu, tout groupe d'imposteurs ou d'instigateurs de discorde et de division de continuer à tromper le peuple, à l'induire en erreur et à mener leurs actions destructrices qui portent atteinte à l'unité et à l'indépendance de Notre nation. Nous sommes déterminé à utiliser tous les moyens pour frapper leurs mains coupables et mettre fin à leurs crimes.* » [Annexe III.16] Un communiqué du cabinet royal accompagne cette déclaration et informe que le roi accorde un ultimatum de 48 h aux insurgés pour lui obéir. Mais cet ultimatum n'est vraiment entendu que dans la région de Taza. Dans le Rif, il est interprété comme une provocation. Les mots du roi ne suffisent plus.

Face à l'ampleur de la situation, la réponse du pouvoir prend un tour violent. C'est la première fois depuis l'indépendance que le nouvel État fait face à un tel mouvement irrédentiste. Ce soulèvement démontre également au Palais que le soutien des masses rurales n'est ni aussi évident ni aussi total qu'il pouvait le penser, et c'est pourquoi il doit absolument être contenu au Rif. La monarchie craint également un soutien à la rébellion venant du FLN (bien implanté dans le nord du Maroc, notamment à Nador), de l'Égypte nassérienne, qui n'est pas attesté mais lui paraît probable, mais aussi de l'Espagne. La réaction militaire, qui a débuté dès octobre, est à la hauteur des craintes de la monarchie. Ce n'est pas le roi lui-même qui pilote la répression, mais son fils aîné. Moulay Hassan possède, contrairement à son père, un minimum de formation militaire, est surtout en charge des FAR depuis leur création. Chef d'état-major, il installe son QG à Tétouan le 7 janvier. Il est secondé par le général M. Mezziane et par le colonel M. Oufkir<sup>2721</sup>. Les FAR, déjà présentes en nombre dans la région depuis plusieurs années, reçoivent des renforts et bénéficient d'un avantage sur leurs adversaire grâce à leur équipement militaire. Selon Nabil Mouline, les quatre cinquièmes de l'armée sont alors déployées dans le Nord du Maroc. Les FAR sont bel et bien une armée intérieure. Aux opérations militaires de janvier, pilotées par le prince et qui visent en priorité à dégager l'axe Nador-Tétouan en passant par Al Hoceima, succède une répression plus large contre la population. L'armée a recours à la torture pour anéantir le soulèvement, et n'hésite pas non plus à détruire un village comme celui de Bni Hadifa, au sud d'Al Hoceima, où les combats se sont un temps concentrés<sup>2722</sup>. Le Rif est alors entièrement bouclé, et interdit aux journalistes. Les sources qui

---

forcés à perpétuité. Voir CADLC, 24QO-967, notamment pour le procès : Consulat général de France à Fès, Note de renseignements sur le procès, 10 juillet 1959.

<sup>2721</sup> Les Français reçoivent peu d'informations sur la situation. Voir les maigres informations contenues dans les archives du ministère des Affaires étrangères français, CADLC, 257QO-7 et 24QO-967.

<sup>2722</sup> Télégramme du consulat français à Tétouan au ministère des Affaires étrangères français, 19 janvier 1959, CADLC, 24QO-954. Pour des témoignages recueillis dans le cadre de l'Instance Équité et Réconciliation, voir le documentaire de Tarik El Idrissi, *Rif 58-59, briser le silence*, 2014. Ce documentaire qui fait parler des victimes de la répression illustre bien les paradoxes de la mémoire liés à ces événements, mais que l'on retrouve pour toute la période de décolonisation : les témoignages sont animés par

permettent de connaître l'ampleur de la répression sont rares, mais tout indique qu'elle a été d'une très grande violence, qui a nourri un fort ressentiment dans la région à l'encontre du futur Hassan II.

La répression dure tout le printemps 1959 et permet à l'État d'assurer un contrôle jusqu'ici défaillant sur la région. Sa violence est pensée comme une parenthèse. Même si la tension ne redescend que très lentement<sup>2723</sup>, le retour à la normale est mis en scène les mois suivants, d'abord au travers du procès du soulèvement. Sur les 1 600 Rifains officiellement arrêtés, seuls 120 sont inculpés et jugés au cours d'un procès, dont le déroulement renforce les récriminations des insurgés : tous berbérophones, ils sont jugés par des fonctionnaires arabophones, d'où un recours constant à la traduction dans un sens et dans l'autre<sup>2724</sup>. Comme le roi l'avait souhaité, les verdicts et peines sont plus légers qu'attendus : un quart des accusés est relaxé, et le reste est condamné à des peines de prison jusqu'à 7 ans. Mohammed Sellam Amezian, identifié comme le principal meneur du soulèvement et alors en fuite en Espagne, est condamné aux travaux forcés à perpétuité<sup>2725</sup>. En juin 1959, le roi effectue la tournée dans le Rif qu'il n'avait osé entreprendre au mois de novembre précédent. Pour montrer que l'ordre est revenu et que la monarchie n'a perdu le contrôle d'aucun territoire, il passe là où les armes ont crié quelques mois plus tôt, à Aknoul ou Boured<sup>2726</sup>. Pour signifier la réconciliation, en bon chef d'État capable de pardon, il accorde l'*āmān* à plusieurs notables locaux. Et lors d'un discours qu'il prononce à Ajdir (près d'Al Hoceima cette fois), il annonce un grand programme de rattrapage économique pour la région, à hauteur d'au moins huit milliards de francs<sup>2727</sup>.

Après la violence étatique, Mohammed V met donc en scène un certain retour à l'État de droit et à la normalité. Mais la monarchie est bien capable de l'une et de l'autre, comme une division du travail entre le père et le fils. La montée en puissance de Moulay Hassan au sein du nouveau régime et l'autoritarisme croissant de ce dernier sont d'ailleurs absolument indissociables. Le prince héritier est l'acteur majeur du tournant autoritaire et violent du régime, avant même son accession au trône. L'idée n'est en aucun cas de distinguer un bon monarque (Mohammed V) d'un mauvais (Hassan II), puisqu'après tout ce tournant intervient durant le règne

---

une tension entre la nécessité de l'insurrection (contre l'Istiqlal surtout) dans la lignée d'Abdelkrim, mais également la fidélité au trône qui est sans cesse répétée.

<sup>2723</sup> Voir CADLC, 24QO-954.

<sup>2724</sup> Détail singulier, sur les 19 avocats de la défense, deux sont français et dix juifs marocains.

<sup>2725</sup> Note de renseignements destinée à l'ambassadeur de France au sujet du procès des insurgés du Rif, 10 juillet 1959 ; lettre de l'ambassadeur A. Parodi au ministre des Affaires étrangères, 17 juillet 1959, CADLC, 24QO-967.

<sup>2726</sup> J. Lefèvre, « Mohammed V entreprend dans le Rif, le « voyage de la réconciliation » », *Le Monde*, 10 juin 1959.

<sup>2727</sup> Discours royal d'Ajdir, 10 juin 1959, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi' āl umma [Renaissance d'une nation]*, tome 4 (1958-1959), *op. cit.*, p. 110.

même du premier, mais de montrer que les deux règnes se superposent. La conciliation par l'un et la répression par l'autre peuvent alors être pensées comme les deux faces d'une même pièce.

## B. La mobilisation de l'appareil d'État contre les oppositions

L'insurrection rifaine constitue un double échec pour le Palais. Tout d'abord en raison de la violence répressive qu'il a dû déployer pour assurer un fragile retour au calme. Cette répression a laissé entrevoir le potentiel violent d'un régime monarchique qui contrôle les principaux corps de sécurité du pays. Le sang qui a coulé abîme également la popularité déjà précaire du prince. Ensuite, l'intervention dans le Rif est un échec politique. La provocation organisée par M. Aherdan et A. Khatib visait sans doute aucun l'Istiqlal et les forces de gauche, après que le Mouvement populaire a échoué à s'imposer dans le champ politique. Si la crise rifaine correspond bien au moment où l'Istiqlal commence à se scinder, la crise sécuritaire précipite surtout la chute du gouvernement Balafrej et la nomination d'Abdallah Ibrahim comme président du Conseil. Le Palais souhaitait affaiblir le potentiel critique et révolutionnaire de la gauche en la confrontant aux affaires. Ce projet échoue, car le gouvernement continue de subir une pression externe, de la part de l'Istiqlal conservateur, mais aussi de la gauche qui, malgré un président du Conseil lié à l'UNFP, continue d'être critique. Dans le courant de l'année 1959, elle reprend des forces et redevient une menace contre laquelle le Palais décide d'employer la manière forte.

N'ayant plus véritablement les moyens d'agir en jouant sur la composition du gouvernement, le Palais intervient hors de ce dernier, en faisant jouer ce qui constitue ses principaux atouts sur les partis : l'armature administrative du pays et surtout son armature sécuritaire. Pour cela, elle a à sa disposition l'armée et la police dont elle a réussi à s'assurer le monopole, deux institutions directement héritières des institutions coloniales qui, à la fin du Protectorat, s'étaient spécialisées dans la surveillance policière et la lutte contre le nationalisme et les partis ; leur centralité et l'importance du renseignement, transmises aux FAR et à la DGSN, sont par la suite très précieuses pour le Palais<sup>2728</sup>. À partir de la seconde moitié de l'année 1959, une très forte contrainte policière est exercée non pas sur les forces d'opposition au gouvernement (l'Istiqlal, le Mouvement populaire), mais bien sur le principal parti gouvernemental, l'UNFP, issu de la scission de l'Istiqlal. Comme chaque année depuis l'indépendance (et même depuis 1953), le mois d'août est l'un des plus agités de l'année. En cause, la forte mobilisation des forces de

---

<sup>2728</sup> B. BADIÉ, « De la police coloniale française à la police nationale marocaine... », *op. cit.*

gauche, mais aussi la disparition du roi de la scène publique durant de longues semaines, en raison de la dégradation soudaine de son état de santé. L'initiative vient de l'UMT, qui profite de l'été pour sévèrement critiquer Abdallah Ibrahim, président du conseil depuis huit mois, pourtant issu de ses rangs. En cela, le projet du Palais de diviser la gauche fonctionne, d'autant plus que le président du Conseil est également attaqué sur sa droite, et donc très isolé. Mais l'UMT va plus loin. Fin août à Agadir, lors du congrès de l'Union nationale des étudiants marocains (UNEM), affilié au syndicat et influencé par Mehdi Ben Barka, les représentants des étudiants s'en prennent fortement à la police et aux FAR, ce qui est un moyen de critiquer l'autoritarisme croissant de l'État.

Puis, le 6 septembre est fondé l'UNFP, qui rallie à lui certaines figures de l'ex-PDI (devenu le parti démocratique constitutionnel, PDC), comme A. Boutaleb, T. Ouazzani ou A. Bensouda (Aḥmad Bin Sūda, 1920-2008), mais aussi des figures majeures de l'ALM. Les deux plus connus sont Mohamed Basri (Muḥammad al-Baṣrī dit fqih Basri, v.1930-2003) et Abderrahman Youssoufi ('Abd al-Raḥman al-Yūsufī, 1924-2020). Le premier, dont la formation religieuse à Marrakech lui a valu son surnom, s'est engagé dans les rangs nationalistes à la fin des années 1940 et a fait partie de l'Armée de libération, avant et après 1956 ; c'est une figure importante de la gauche marocaine, passée au premier plan après la scission de l'UNFP et la répression croissante contre la gauche<sup>2729</sup>. Quant au second, futur Premier ministre (de 1998 à 2002), il est issu d'une famille de la petite bourgeoisie de Tanger et s'est engagé en faveur de l'indépendance au milieu des années 1940, au sein de l'Istiqlal<sup>2730</sup> ; à la fois étudiant et militant au Maroc et à Paris, il devient avocat à son retour au Maroc en 1952. Lorsque le sultan est déposé, et alors que son parti a été officiellement démantelé, A. Youssoufi fait le choix de la résistance et organise notamment un trafic d'armes dans le Nord du Maroc. Il ne réintègre pas le parti à l'indépendance, mais se rapproche progressivement des figures identifiées comme progressistes. La création de l'UNFP parachève la partition du champ politique marocain, avec pour risque principal une césure majeure : d'un côté les partis proches du Palais, en premier lieu le MP (qui peut enfin se constituer en véritable formation<sup>2731</sup>), parmi lesquels il faut désormais compter l'Istiqlal originel ; de l'autre la gauche, le PCM et surtout l'UNFP... dont le président du Conseil A. Ibrahim fait partie. Le nouveau parti entend lutter contre le

---

<sup>2729</sup> M. HATIMI, « Basri Mohammed », dans J. EL ADNANI et M. KENBIB (dir.), *Histoire du Maroc indépendant, Biographies politiques, op. cit.*, p. 390.

<sup>2730</sup> M. BENNANI-CHRAÏBI, « Abderrahmane Youssoufi : an embodiment of the mutations of the Moroccan left », *The Journal of North African Studies*, vol. 27, n° 5, septembre 2022, p. 894-927.

<sup>2731</sup> Début novembre, le MP tient à Rabat son congrès constitutif (près de deux ans après sa formation officielle). M. Aherdan est élu secrétaire général et Khatib président du Conseil national. Sans y adhérer, Si Bekkai en est sympathisant.

colonialisme, pour la libération économique, la réforme agraire et des nationalisations. Il se prononce en faveur d'une monarchie constitutionnelle au sens fort. Il réclame une assemblée constituante, la rédaction d'une constitution et la neutralisation de la monarchie comme force politique : le roi doit régner sans gouverner. C'est pourtant le chemin inverse qui est pris dans les mois qui suivent : le roi règne et gouverne de plus en plus.

Lorsqu'il fait son retour sur la scène publique après ses soucis de santé, Mohammed V prend vigoureusement la défense de l'armée, pilier de son autorité<sup>2732</sup>. Les attaques venues de la gauche contre l'armée, et de là contre le Palais, servent de prétexte à une répression politique plus large, inédite depuis l'indépendance. M. Laghzaoui, istiqlalien à la tête de la Sûreté nationale, procède à l'épuration de la police pour en écarter les membres les plus proches de la gauche marocaine. Les 5 et 6 septembre 1959, jour de la fondation de l'UNFP, l'ANC est investie par la police et le bureau de son président M. Ben Barka est perquisitionné. C'est le coup de grâce pour cette assemblée. Le 10 septembre, le PCM, également dans le viseur du Palais, est suspendu provisoirement par un décret qui s'appuie sur un dahir qui assure la liberté associative, mais interdit toute atteinte à la forme monarchique de l'État<sup>2733</sup>. Le lendemain, conformément à une demande du Palais, le journal *Al-Taḥrīr (La Libération)*, porte-parole de l'UNFP et qui revendique lui-aussi l'héritage de la résistance de l'ALM, est poursuivi en justice par le gouvernement pour un article jugé injurieux envers l'armée et la police<sup>2734</sup>. Sa publication est un temps suspendue et le directeur du journal, M. Basri, est condamné à une peine légère. Mais en décembre, le journal reprend plus clairement ses attaques contre le Palais et réclame l'élection d'un parlement représentatif de la nation, ce qui est la revendication majeure de l'UNFP. M. Basri va jusqu'à organiser sous les fenêtres du palais une manifestation, rapidement dispersée, de militants présentés comme des anciens de la Résistance<sup>2735</sup>. *Al-Taḥrīr* est cette fois interdit, M. Basri et A. Youssoufī, son rédacteur en chef, sont à nouveau arrêtés et inculpés pour offense au roi, provocation au crime contre la sûreté intérieure et atteinte à la sûreté de l'État.

Plus globalement, les forces de sécurité sont de plus en plus présentes et visibles dans l'ensemble du pays. Cette année-là, la célébration des Trois Glorieuses prend un tour

---

<sup>2732</sup> « Situation politique au Maroc, août 1959 », CADLC, 24QO-957.

<sup>2733</sup> « Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme monarchie de l'État, est nulle et de nul effet », art. 3, Dahir sur 3 jomada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association, BO n° 2404 bis, 27 novembre 1958.

<sup>2734</sup> Je n'ai pas réussi à retrouver les différents articles incriminés ; les numéros du journal précédant les périodes de suspensions ne sont pas conservés à la BNRM.

<sup>2735</sup> « Situation politique au Maroc, décembre 1959 », CADLC, 24QO-957.

martial<sup>2736</sup>. Le 16 novembre, 10 000 soldats et un important matériel militaire<sup>2737</sup>, conduits par le prince héritier, défilent durant deux heures devant le roi. Ce dernier, chef des armées, arbore un uniforme militaire, dans un style qui n'est pas sans évoquer les militaires au pouvoir dans certains pays du Moyen-Orient. Le ton du discours du trône, deux jours plus tard, est également plus dur que par le passé et le roi y condamne fermement le communisme<sup>2738</sup>. Le soir, l'organisation d'un bain de foule dans la médina de Rabat doit illustrer une ferveur populaire intacte, et donc un régime toujours solide. 1959 et 1960 constituent donc bien un tournant important dans le mode de gouvernement du pays, qui devient beaucoup plus autoritaire. Si les sources disponibles donnent rarement à voir le point de vue du Palais sur ce contexte, les actions qu'il ordonne sont éloquentes. Le régime ressent le besoin d'une démonstration de force contre la gauche. Quant au président du conseil Abdallah Ibrahim, il est maintenu à son poste à l'automne 1959, mais sans réelle capacité d'action. Le roi lui conserve sa confiance — ce qui achève de le discréditer auprès des militants de gauche —, contre l'avis de certains de ses proches, dont son fils, qui lui conseillent de prendre lui-même les rênes du gouvernement et de diriger le pays en association avec l'armée. La justice, qui est initialement rétive à ce tournant répressif, est également mobilisée par le Palais pour lutter contre les opposants de gauche<sup>2739</sup>, dans un pays indépendant depuis quatre ans et où aucune élection n'a encore eu lieu. La monarchie ne souhaite pas d'un régime de partis. À partir de 1959, elle s'efforce de sortir des contraintes du jeu partisan, qui régit la composition du gouvernement, pour déplacer le champ politique en dehors, sur le terrain de la sécurité et de la justice. Ce déplacement est au cœur du tournant autoritaire. Il faut également noter que cette évolution intervient alors que le Maroc, sur le plan international, s'éloigne de plus en plus de la France et des puissances occidentales, et qu'il est à la recherche d'autres alliés parmi les régimes autoritaires.

Le prince héritier est encore une fois la cheville ouvrière de ce tournant. Début 1960, alors que son père effectue sa grande tournée au Moyen-Orient, il pilote une vaste action policière et judiciaire contre la gauche — selon toute évidence approuvée par le roi, que son absence permet de déresponsabiliser. Fin janvier, une quinzaine de membres de l'UNFP et de l'UMT

---

<sup>2736</sup> « Situation politique au Maroc, novembre 1959 », CADLC, 24QO-957.

<sup>2737</sup> Pour la première fois, la toute jeune aviation marocaine participe au défilé, ainsi que la Compagnie saharienne. En 1959 est aussi créé un « groupe léger de sécurité » chargé des interventions difficiles. À cette date, l'armée marocaine est composée de 34 000 hommes.

<sup>2738</sup> Discours du Trône, 18 novembre 1959, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 5 (1959-1960), *op. cit.*, p. 3.

<sup>2739</sup> En octobre 1959, le tribunal de première instance de Casablanca, composé de juges français, rejette la demande de dissolution du PCM. En février suivant, le Cour de Rabat, présidée également par un magistrat français, examine l'appel du gouvernement et confirme la dissolution du PCM, en se fondant sur le discours du trône de novembre 1959, estimant que « *quelle que soit la forme du marxisme-léninisme, le parti communiste appuie sa doctrine sur un matérialisme historique qui est contraire à la forme religieuse et monarchique de l'État marocain.* » « Situation politique au Maroc, février 1960 », CADLC, 24QO-957.

sont arrêtés lors d'une manifestation officiellement contre les essais nucléaires français, et en vérité pour exiger la libération de M. Basri, de nouveau arrêté. Les premiers aveux arrachés permettent de mettre au jour un complot fantoche contre la monarchie, et plus précisément contre le prince. Depuis des années, Mehdi Ben Barka aurait noyauté non seulement l'Istiqlal, jusqu'à le faire implorer, mais aussi l'administration et le gouvernement. Il aurait échoué à mettre la main sur l'armée et sur la police, mais contrôlerait ce qu'il reste alors de l'ALM-Sud. Les critiques de l'automne 1959 contre l'armée, le gouvernement et le Palais auraient été la première manifestation d'un complot plus général. Face à la dure réponse de l'État, un mystérieux réseau nommé « Mouvement Résistance et Libération » aurait été formé dans le but d'assassiner le prince et les principaux officiers pour pousser Mohammed V à accepter une monarchie constitutionnelle<sup>2740</sup>. Des caches d'armes et autres indices sont opportunément découverts. L'enquête reconstitue, ou crée de toutes pièces, un réseau aux ramifications très embrouillées. S'il est probable que les relations entre les individus inculpés existaient bel et bien, l'existence d'une structure cohérente avec un objectif clair est plus qu'incertaine. Le but est bien de faire tomber les principales voix critiques, M. Basri et M. Ben Barka en tête. Sentant le vent tourner, ce dernier, alors en Europe, décide de ne pas revenir au Maroc et entame un exil de deux ans. Depuis Paris, il mobilise ses partisans, dont l'avocate Gisèle Halimi, pour combattre l'effondrement de l'état de droit dans son pays. À partir du 14 février, soit après le retour du roi de son voyage au Moyen-Orient, M. Laghzaoui pilote une grande action policière dans l'ensemble du pays, dont la cible principale est l'UNFP. Elle conduit à au moins 250 arrestations et disparitions<sup>2741</sup>. Des gouverneurs de province, qui seraient impliqués dans le complot, sont destitués<sup>2742</sup>. Puis, comme pour l'insurrection du Rif, la répression prend soudainement fin. Ce retour à une monarchie apaisée et pacifique est associé à Mohammed V, jusqu'alors discret, et qui à l'occasion de l'*'īd al-kabīr* (juin 1960) accorde pardon et amnistie (*āmān*) à la plupart des individus inculpés dans l'affaire du complot<sup>2743</sup> (M. Basri, les anciens chefs de l'ALM prétendument impliqués...) – complot dont il faut rappeler que le but en aurait été l'assassinat du prince. Cette incohérence révèle de nouveau l'existence d'une monarchie à deux visages.

---

<sup>2740</sup> Une première enquête conduit fin décembre à l'arrestation de trois membres d'un certain « Mouvement Résistance et Libération » qui avouent, peut-être par la force, l'existence d'un complot contre Moulay Hassan et M. Laghzaoui. Les trois hommes « avouent » également être responsables du meurtre d'Abbas Messaoudi en 1956. Ils mettent en cause M. Basri via certains de ses proches, ainsi que le caïd de Rabat-Banlieue, ancien de l'ALM et qui serait aussi membre du MRL. SDECE, Rapport secret « Maroc, le complot contre la monarchie », avril 1960, CADLC, 24QO-886. Ce document, produit par les services de renseignement français, est le plus complet sur le « complot » de 1960.

<sup>2741</sup> SDECE, Rapport secret « Maroc, le complot contre la monarchie », avril 1960, CADLC, 24QO-886, notamment pour une liste de personnalités arrêtées en février 1960 et de celles qui seraient impliquées dans chaque région.

<sup>2742</sup> « Situation politique au Maroc, février 1960 », CADLC, 24QO-957.

<sup>2743</sup> Télégramme de l'ambassade de France à Rabat au ministère des Affaires étrangères, 4 juin 1960, CADLC, 24QO-881.



Dans ce qui s'apparente à la stratégie de l'« opium et du bâton », pour reprendre l'expression de l'écrivain kabyle Mouloud Mammeri<sup>2744</sup>, Mohammed V doit incarner le visage conciliant et paternel pour amadouer l'opposition, mais ce n'est qu'une façade censée occulter les mutations en cours, dont son fils est le principal acteur.

Les événements s'enchaînent rapidement. S'il est parfois difficile d'interpréter chacun d'entre eux, l'évolution générale est limpide : il s'agit d'un tournant autoritaire de la monarchie. Celle-ci décide de s'en prendre par la force aux principales oppositions, selon un motif qui se reproduit régulièrement et avec une certaine paranoïa sous le règne de Hassan II<sup>2745</sup>. Il est difficile de déterminer le rôle exact joué par le roi Mohammed V, ou de connaître son état d'esprit en ce début d'année 1960. Est-il totalement dépassé par la montée en puissance de son fils, ainsi que le suggère l'historien Maâti Monjib<sup>2746</sup> ? Il est vrai que les méthodes auxquelles le Palais a désormais recours sont à mille lieues des pratiques et de l'état d'esprit auxquels il est habitué, lui qui préfère la conciliation et la discussion à la force. La complémentarité du roi et de son fils peut être analysée comme une opposition au plus haut sommet de l'État, ainsi que le laissent penser des confidences faites à l'ambassadeur de France par le docteur François Cléret, qui sert régulièrement d'informateur et d'intermédiaire avec le Palais. Le médecin du roi fait part d'altercations croissantes entre le roi et son fils, mais aussi sa fille aînée Aïcha. Les deux enfants royaux, dont le rôle politique va croissant, notamment à mesure que les problèmes de santé de Mohammed V s'intensifient (voir plus loin), ne partagent pas certains choix de leur père, comme son rapprochement avec la gauche nationaliste et sa prise de distance avec la France<sup>2747</sup>. Si l'on en croit F. Cléret, le prince, proche des acteurs politiques qui gravitent autour du Mouvement populaire comme Abdelkrim Khatib et Mahjoubi Aherdan, aurait joué un rôle non négligeable dans le déclenchement des événements du Rif à l'automne 1958 ; le roi serait alors entré dans une puissante colère qui aurait contribué à la nomination d'Abdallah Ibrahim à la

---

<sup>2744</sup> L'écrivain utilise l'expression pour caractériser la domination coloniale (l'association de la propagande et de la répression), mais évoque aussi la possibilité de son transfert aux régimes après l'indépendance, en faisant une référence au Maroc. M. MAMMERI, *L'opium et le bâton*, Paris, Points, 1992 (1965).

<sup>2745</sup> Un autre complot du même genre est découvert en 1963, CADLC, 24QO-886 ; « Un précédent en 1963 : l'affaire du « complot de juillet » », *Le Monde*, 12 juin 1971. Sur le rôle des procès politiques au Maroc dans la mise au pas des oppositions et la gestion des élites politique en général, J. WATERBURY, « Kingdom-Building and the Control of the Opposition in Morocco : the Monarchical Uses of Justice », *Government and Opposition*, vol. 5, n° 1, 1970, p. 54-66 ; M. ROUDAN, « Justice, pouvoir et politique au Maroc : des procès pour quoi faire ? », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 11, 1972, p. 253-286.

<sup>2746</sup> « Au Maroc, dès la fin de 1959, Mohammed V, en tant que politique, devient inopérant. Il est mort au moins un an avant sa mort réelle. Dès cette époque, c'est la politique « hassanienne » qui prédomine. Se cachant derrière l'autorité de son père, le manipulateur à l'occasion, le futur Hassan II mène la seule politique possible — selon lui — dans un pays dont l'âge sociologique et le niveau socio-économique rendent le pouvoir impartageable : neutraliser les adversaires, éliminer les ennemis politiques pour pouvoir se consacrer à la consolidation des bases de l'ordre monarchique menacé par les apports du vingtième siècle. » M. MONJIB, *La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir : op. cit.*, p. 198.

<sup>2747</sup> « Conversation avec le docteur Cléret », 12 août 1959, CADN, 558PO/1-5.

tête du gouvernement<sup>2748</sup>. Selon cette perspective, Mohammed V, de moins en moins puissant, serait donc relativement innocent du tournant autoritaire que connaît le Maroc après 1958. Mais si le rôle croissant du prince héritier ne peut être écarté, il ne faut pas oublier que Mohammed V est resté roi jusqu'au bout, et responsable de toutes les décisions les plus importantes. Séparer le fils du père, pour défendre le second, c'est revenir à une logique du « prince mal conseillé », dont les mauvaises décisions ne pourraient être que la faute de son entourage.

### C. Le gouvernement du roi, par le roi, pour le roi

Le choix fait par Mohammed V d'assumer la présidence du gouvernement en mai 1960 ne peut se comprendre sans les choix politiques des mois qui précèdent. Ils lui ouvrent la voie, et c'est pour cela, même si le roi semble s'engager dans cette voie à contrecœur, que l'action du prince et celle de son père ne peuvent être dissociées. La répression qui frappe les forces de gauche neutralise le danger politique qu'elles peuvent représenter pour le Palais, ce qui permet l'organisation d'élections et l'annonce d'une prochaine constitution avec une certaine sérénité, à présent qu'il n'y a presque plus d'enjeux et qu'élections et constitution ont été en grande partie vidées de leur potentielle substance démocratique.

L'affaire du complot contre le prince plonge le Maroc dans un état de tensions extrêmes. En mars, le super-caïd de Beni Mellal, Bašīr b. al-Tihāmī, un proche de M. Basri, assassine un commissaire de police, puis déclenche une nouvelle insurrection dans le Tadla<sup>2749</sup>. Quelques jours plus tard, ce qu'il reste de l'UMT proclame une grève générale, tandis que l'Istiqlal choisit de fonder un syndicat concurrent, l'Union générale des travailleurs marocains (UGTM). L'UNFP reste malgré tout puissante. En avril, lors d'une réunion de son conseil national, le parti adopte des motions très critiques contre la monarchie, dans la lignée des positions prises par *Al-Taḥrīr*, et exige la mise en place d'une monarchie constitutionnelle dans les meilleurs délais<sup>2750</sup>. Le 1<sup>er</sup> mai 1960, l'UMT parvient à organiser une grande manifestation à Casablanca, durant laquelle le principal mot d'ordre est l'obtention d'une constitution. Enfin, une semaine plus tard, l'UNFP obtient un très bon résultat dans les villes aux élections des chambres de commerce et d'industrie<sup>2751</sup>. La monarchie perd aussi dans cette affaire un allié majeur, le vieux

---

<sup>2748</sup> Note sur des renseignements fournis par le « Docteur C. », novembre 1958, CADN, 558PO/1-5.

<sup>2749</sup> Le 17 mars 1960, le super-caïd de Beni Mellal, sympathisant de l'UNFP qui craignait d'être prochainement arrêté dans le cadre de la répression touchant le parti, assassine le commissaire de police local. Il prend le maquis avec quelques partisans. Le palais envoie quatre bataillons (6 000 hommes) pour mettre au pas la région. Bašīr b. al-Tihāmī est arrêté un mois plus tard. « Situation politique au Maroc, mars 1960 », CADLC, 24QO-957 ; « Le super-caïd de Beni-Mellal étant en dissidence, des troupes sont dirigées sur le Tadla », *Le Monde*, 21 mars 1960.

<sup>2750</sup> « Situation politique au Maroc, avril 1960 », CADLC, 24QO-957.

<sup>2751</sup> « Situation politique au Maroc, mai 1960 », CADLC, 24QO-957.

compagnon de route du nationalisme Larbi el-Alaoui. Proche de l'UNFP — posture incongrue pour un ouléma comme lui, qui plus est membre de la dynastie — il est poussé à la démission du conseil de la Couronne en mars<sup>2752</sup>. Ajoutons à cela l'épouvantable séisme d'Agadir, qui le 29 février 1960 a fait entre 12 000 et 16 000 morts<sup>2753</sup>. Mais l'événement ne produit aucune trêve politique. La principale victime de la situation est le président du conseil Abdallah Ibrahim, pris entre deux feux. S'il se maintient à son poste pendant un an et demi, c'est parce qu'il conserve le soutien du roi. Le reste s'effondre dans une grande confusion qui dure depuis fin 1959 : l'Istiqlal, le prince Hassan<sup>2754</sup> et la gauche dont il est issu souhaitent sa chute.

Enfin, le 20 mai 1960, quelques jours seulement avant les élections et dans l'espoir de faire réagir l'opinion publique lors de ce premier scrutin, le roi choisit de renvoyer A. Ibrahim et de dissoudre son gouvernement<sup>2755</sup>. Fidèle à sa méthode, Mohammed V consulte ensuite les différents partis, à l'exception du PCM. L'UNFP annonce son refus de rester au pouvoir dans ces conditions, avec une marge de manœuvre si limitée. Mais les consultations durent moins longtemps que les fois précédentes, ce qui indique un programme établi d'avance et prouve que le Palais tient désormais d'une main ferme le jeu politique. Le choix qui est fait le 23 mai introduit une rupture majeure dans l'histoire politique du Maroc indépendant. Conformément à ce qui lui avait déjà été soufflé par certains proches dès 1958, Mohammed V décide de prendre lui-même les rênes du gouvernement, et d'occuper le poste de président du Conseil — qui, plus exactement, est absorbé par la fonction royale<sup>2756</sup>. Officiellement, le roi renonce à cette solution qui lui donne pourtant encore plus de pouvoir, plus qu'il n'en a jamais eu entre les mains. Il s'agit pourtant d'une clarification nette du rôle que la monarchie entend jouer sur la scène politique : elle est l'acteur central, et le seul qui compte véritablement. Ce choix s'explique également par la situation des autres forces politiques. Toutes ont été affaiblies et aucune n'est en mesure de prendre le dessus ou de rallier à elle d'autres partis. Pour le roi, il s'agit là d'un risque, car il est ainsi plus exposé et a la responsabilité de la gestion quotidienne. Le prince Hassan est dans le même temps nommé vice-président du Conseil (*nā'ib*), poste qu'il cumule avec celui de ministre de la Défense. À lui revient la gestion quotidienne du pouvoir exécutif. « *Nous avons préféré prendre directement les choses en main, et exercer la conduite des*

---

<sup>2752</sup> Lettre de J. Le Roy, chargé d'affaires au Maroc, au ministre des Affaires étrangères, 11 mars 1960, CADLC, 24QO-888.

<sup>2753</sup> C. COLELLA, « Le séisme d'Agadir (29 février 1960) : aide et secours de la France à ses ressortissants », mémoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019.

<sup>2754</sup> L'opinion du prince est relayée par le journal *Les Phares*, dirigée par A. R. Guedira.

<sup>2755</sup> *Al-'ahd al-ġadīd*, 21 mai 1960.

<sup>2756</sup> Selon le témoignage d'A. Bouabid, c'est Moulay Hassan qui devait être président du Conseil, et le roi n'aurait accepté la fonction que sur les conseils de son entourage. A. BOUABID, *Du renvoi du gouvernement Ibrahim à l'accession au trône du roi Hassan II, Maroc 1960-1961*, Fondation Abderrahim Bouabid, 2006, p. 11.

*affaires de l'État par l'intermédiaire de Notre prince héritier, dans un désir de stabilité politique et d'unité nationale*<sup>2757</sup> », se justifie le roi dans le grand discours qu'il prononce pour l'occasion [Annexe III.23]. Une nouvelle étape du règne s'ouvre, et il reste tant à faire. L'indépendance et la liberté seraient toujours à conquérir. À l'intérieur, les forces étrangères, françaises et espagnoles, doivent être expulsées ; les régions spoliées par le colonialisme doivent être récupérées. À l'extérieur, le Maroc doit s'engager dans l'édification du Maghreb arabe et dans la libération du continent africain. Ce tournant politique interne coïncide donc avec le grand tournant déjà constaté pour la politique étrangère. « *Notre nation est au seuil d'une ère nouvelle et radieuse [‘ahd mašriq ġadīd] de son existence, affirme le roi. Nous entamons une étape décisive de notre histoire, qui exige de respecter cette unité spirituelle qui par le passé nous a aidé à surmonter toutes les difficultés.* »

Pour la première fois depuis l'indépendance, le roi peut constituer un gouvernement comme il l'entend (le dernier de son règne), sans se tracasser sur la personnalité à nommer à sa tête. Les nouveaux ministres ne surprennent pas<sup>2758</sup>. C'est le grand retour de Si Bekkai, au poste qui lui convient le mieux, ministre de l'Intérieur. Il est accompagné d'un seul membre du MP, Abdelkrim Khatib, qui obtient le Travail et les questions sociales. L'Istiqlal originel, désormais rangé derrière la monarchie, obtient aussi plusieurs postes confiés à des noms connus : Abdelkrim Benjelloun ('Abd al-Karīm b. Ġallūn, 1911-1977) qui a fait partie de tous les gouvernements depuis l'indépendance (Éducation nationale), M'hammed Douiri (Muḥammad al-Duwirī, né en 1926), jeune polytechnicien qui se trouve derrière le nouveau syndicat UGTM (promu des Travaux publics à l'Économie nationale et aux finances), et M'hamed Boucetta (Muḥammad Būsitta, Fonction publique). Driss M'hammedi, qui a pris ses distances avec le parti, obtient les Affaires étrangères. Abdelkhaleq Torres, l'ancien héraut du nationalisme en zone espagnole, après avoir été quatre ans ambassadeur à Madrid puis au Caire, devient ministre de la Justice<sup>2759</sup>. Le PDC (ex-PDI) n'obtient lui qu'un poste, Mohamed Cherkaoui aux PTT. L'UNFP a refusé de faire partie du gouvernement, où il n'aurait obtenu que de petits postes, même s'il faut noter que Hassan Zemmouri, qui est un sympathisant mais a la confiance du roi, devient ministre de l'Agriculture<sup>2760</sup>. Le parti devient donc la principale force d'opposition, ce

<sup>2757</sup> Traduction personnelle. MOHAMMED V (MUḤAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 5 (1959-1960), op. cit.*, p. 129.

<sup>2758</sup> Notices biographiques des ministres marocains, 22 novembre 1960, CADLC, 24QO-889.

<sup>2759</sup> Le ministre de la Justice n'est nommé qu'en août 1960, après trois mois de *sede vacante*. A. Torres gagne en importance dans ce gouvernement. Il assure même l'intérim du prince en septembre et octobre suivant, lors de déplacements à l'étranger.

<sup>2760</sup> H. Zemmouri (al-Ḥasan al-Zammūrī) était jusqu'alors sous-secrétaire d'État à l'Intérieur. Le gouvernement est complété par Abderrahman ben Abdelalī ('Abd al-Raḥman b. 'Abd al-'Alī) aux Travaux publics, Driss Slaoui (Idrīs al-Salawī) au Commerce, à l'industrie et aux mines, Youssef ben Abbes (Yūsuf b. Abbās) à la Santé (poste qu'il conserve), et par Ahmed el-Alaoui (Aḥmad al-'Alawī) à l'Information et au tourisme. Quant à A. Bouabid, homme fort des deux précédents gouvernements, c'est

qu'il était déjà en réalité depuis longtemps, et le gouvernement est, après bien des difficultés, neutralisé : il devient la simple extension du Palais. Ce dernier en profite, dans les mois qui suivent, pour effectuer un jeu de chaises musicales au sommet de l'administration. M. Laghzaoui, qui était contesté à la tête de Sûreté nationale, est nommé à la direction de l'Office chérifien des phosphates (OCP) pour donner une impression de changement<sup>2761</sup>. Il est remplacé par une figure montante, le lieutenant-colonel M. Oufkir, dont la puissance croît en même temps que celle du prince héritier<sup>2762</sup>. Plusieurs très fidèles du Palais sont quant à eux nommés gouverneurs, en particulier des militaires, comme le commandant M. Medboh à Casablanca-Ville. En octobre, le colonel Driss ben Aomar (Idrīs b. 'Umar), également l'un des plus dévoués au roi, est nommé à la tête de la Gendarmerie nationale, pour reprendre en main une institution jugée trop influencée par l'UNFP. L'armée devient pour plusieurs années l'un des principaux piliers du régime.

À présent que les principales forces d'opposition sont affaiblies, les premières élections démocratiques du pays peuvent enfin avoir lieu, le 29 mai 1960<sup>2763</sup>. Ces élections municipales (pour les grandes villes) et communales (pour les zones rurales) ont été annoncées au mois de septembre précédent et confirmées dans le discours du Trône. Elles doivent se dérouler au scrutin uninominal, ce qui était le souhait du Palais, et non pas par liste comme le désiraient les grands partis<sup>2764</sup>. Le contexte général et le remaniement quelques jours plus tôt en neutralisent l'éventuelle portée. La campagne électorale, très courte, se confond avec la crise politique qui replace la monarchie au centre. Il s'agit bien d'une démocratisation à reculons, qui accorde des élections à l'échelle locale, mais refuse encore une élection nationale, comme celle d'une

---

la première fois depuis l'indépendance qu'il n'est pas ministre. Dans ses mémoires, il interprète clairement l'année 1960 comme un tournant autoritaire ; A. BOUABID, *Du renvoi du gouvernement Ibrahim...*, *op. cit.*

<sup>2761</sup> Al-'ahd al-ġadīd, 31 juillet 1960. En octobre 1960, le Palais nomme aussi des fidèles à la tête d'institution économiques et financières, comme le Bureau d'équipement et de participation industrielle (BEPI) et la Banque nationale de développement économique (Bande).

<sup>2762</sup> B. BADIER, « De la police coloniale française à la police nationale marocaine... », *op. cit.*

<sup>2763</sup> Le meilleur travail sur ces élections et les nombreux tâtonnements qui y ont conduit est celui produit l'année suivante par Rémy Leveau, qui en raison de ses fonctions de conseiller du Palais pour les questions électorales doit signer sous pseudonyme : P. CHAMBERGEAT (alias R. LEVEAU), « Les élections communales marocaines du 29 mai 1960 », *Revue française de science politique*, vol. 11, n° 1, 1961, p. 89-117 ; voir également B. LOPEZ GARCIA, *Procesos electorales en Marruecos 1960- 1977*, Centro de investigaciones sociológicas, 1979 ; R. LEVEAU, « Retour sur l'expérience électorale fondatrice : 1960-1963 », dans M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse et J.-C. Santucci (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc : les législatives de 2002*, Aix-en-Provence, IREMAM, 2013, p. 55-67.

<sup>2764</sup> 800 communes, souvent de grandes tailles, sont créées. Selon P. Chambergeat/R. Leveau, le découpage électoral reflète un désir de dépasser les cadres ethniques utilisées sous le Protectorat, pour leur préférer des ensembles cohérents socio-économiques. Dans les faits, le découpage resterait tributaire des limites tribales et de la différenciation Arabes/Berbères. Les communes sont composées de circonscriptions qui élisent chacune un représentant. Sur les modalités électorales, voir les dahirs promulgués en septembre 1959 : BO n° 2445, 4 septembre 1959. Les pouvoirs des municipalités et communes ne sont fixés qu'en juin 1960, après les élections. Les communes n'auront pas tout pouvoir : les autorités étatiques non élues continueront à gérer les territoires, avec le conseil des communes. Dahir du 28 hija 1379 (23 juin 1960) relatif à l'organisation communale, BO n° 2487, 24 juin 1960.

assemblée constituante. Le roi, qui multiplie les discours avant le scrutin, en appelle à la sagacité des Marocains<sup>2765</sup>, et précise que les résultats n'auront aucun effet sur la composition du gouvernement. C'est même l'inverse de ce que la logique attendrait : la composition du gouvernement, telle que voulue par le roi, devrait plutôt donner un ordre d'idée des résultats électoraux escomptés. Le 29 mai 1960, 75 % des quatre millions de Marocaines et Marocains inscrits sur les listes électorales se déplacent. Il n'y a pas de publication officielle des résultats, ce qui a contraint un chercheur comme Rémy Leveau à se reposer sur la presse et les déclarations des partis. Ceux-ci expriment les résultats en termes de sièges, et non de pourcentage des voix obtenues à l'échelle nationale. Tout est donc fait pour brouiller les résultats. Toutefois, il est possible d'avoir une idée de ce que représente chaque force politique lors de ce premier sondage grandeur nature. 4 voix sur 10 seraient allées à l'Istiqlal, avec de bons résultats dans les grandes plaines du Nord, le Rif occidental et certaines zones berbérophones, et surtout dans les villes conservatrices. L'UNFP, qui représente peut-être un peu plus de 20 % des voix à l'échelle nationale, remporte la majorité absolue des sièges dans les grandes villes industrielles de la côte, dont Casablanca, Rabat et Tanger. Le MP, qui n'a jamais été une force très importante, serait à 7 % des voix, obtenues dans ses bastions berbérophones<sup>2766</sup>.

En plus des premières élections, et puisqu'il a désormais les mains relativement libres, le Palais peut passer à une nouvelle étape de l'indépendance, de la construction de l'État et de la démocratisation – très partielle puisque vidée de sa substance : l'élaboration d'une constitution, qui doit selon le mot du roi « couronner » son œuvre en instituant un régime constitutionnel (*nizām al-ḥukm al-dustūrī*)<sup>2767</sup>, fondé sur les libertés publiques et la séparation des pouvoirs. Il promet une telle constitution pour la fin de l'année 1962. Toutefois, il est hors de question pour la monarchie d'accéder à la revendication de l'UNFP d'une assemblée constituante élue. Au mois d'août 1960, le roi annonce la création d'un Conseil constitutionnel, ou plus exactement d'un « conseil chargé de rédiger le projet de constitution pour le royaume ». Ses 78 membres ne sont pas élus, mais nommés par le Palais, ce qui n'est pas sans rappeler l'ANC<sup>2768</sup>. Le Conseil est inauguré en octobre suivant<sup>2769</sup>. Le roi lui confie la charge d'écrire

---

<sup>2765</sup> Discours royal à l'occasion de l'élection des conseils municipaux et communaux, Rabat, 27 mai 1960, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 5 (1959-1960), op. cit.*, p. 140.

<sup>2766</sup> Les Indépendants libéraux obtiennent une cinquantaine d'élus dans quelques communes montagneuses. Pour le reste, il est souvent difficile selon P. Chambergeat/R. Leveau de déterminer l'affiliation politique des élus ; c'est surtout en ville que les élections ont un sens politique, alors que dans les campagnes le vote serait principalement déterminé par les liens traditionnels de la population avec les élites. Notons enfin que le PCM, interdit, n'a pas participé à ses élections.

<sup>2767</sup> MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 5 (1959-1960), op. cit.*, p. 129.

<sup>2768</sup> Dahir du 13 jourada I 1380 (3 novembre 1960) portant institution du conseil constitutionnel, BO n° 2506, 4 novembre 1960.

<sup>2769</sup> Un carton d'archives de ce Conseil constitutionnel est consultable depuis 2023 aux Archives du Maroc, mais son contenu est décevant. Liste des membres, AM, 16Z-1.

d'ici fin 1962 « *un projet de constitution qui détermine les pouvoirs, les organise et énonce les droits et les devoirs, en tenant compte des réalités du Maroc, pays musulman dans sa foi, arabe pour ce qui est de la nation et monarchique pour ce qui est du régime, doté de traditions nobles et d'une identité remarquable, en adéquation avec l'esprit de notre époque*<sup>2770</sup>. » Le Conseil est composé avant tout de fidèles de la couronne. Parmi eux, Mohammed Mokhtar Soussi, conseiller de la Couronne, plusieurs figures historiques du nationalisme comme Mohamed Hassan Ouazzani, Mohammed el-Fassi, Omar ben Abdeljalil, Mekki Naciri, M'hammed Zeghari, mais aussi Mohammed Rachid Mouline, Mahjoubi Aherdan, Horma ould Babana ou le Dr Léon Benzaquen (pour la communauté juive). Messaoud Chiguer en est le secrétaire général<sup>2771</sup>. Le plus connu de ses membres est cependant Allal el-Fassi, qui est élu président du Conseil constitutionnel en dépit des critiques de l'UNFP. Cette élection confirme le rapprochement des notables de l'Istiqlal originel avec le Palais à partir de 1959. Mais cette élection mécontente les membres issus du PDC et du MP qui démissionnent du Conseil<sup>2772</sup>, ce qui porte un coup à la viabilité de cette institution qui ne dure que quelques mois. L'histoire de l'ANC se répète, puisque le Palais n'est pas prêt à mettre en place des institutions véritablement démocratiques.

Mohammed V meurt avant d'avoir vu la moindre ébauche de constitution. Lui et son fils sont parvenus à affermir en quelques années la monarchie dans le champ politique. Assumer l'exercice du gouvernement lui permet, dans les derniers mois de son règne, de s'impliquer de tout son poids dans certaines questions brûlantes, qui permettent également de détourner l'attention de l'opinion publique du tournant autoritaire : les essais nucléaires français, la présence militaire française au Maroc et la Mauritanie, enjeux sur lesquels le Palais se rigidifie brusquement à la fin de l'année 1960. C'est bien dans le courant de cette année charnière, donc avant la mort inattendue du roi, que se structure le champ politique marocain des années voire décennies suivantes, entre manipulations institutionnelles, proximité de certains partis et personnalités avec le Palais, et répression contre les partis d'opposition qui conduit certains opposants à l'exil.

---

<sup>2770</sup> Traduction personnelle. Discours royal du 7 novembre 1960 pour l'inauguration des travaux du Conseil constitutionnel, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi 'āṭ umma [Renaissance d'une nation]*, tome 5 (1959-1960), *op. cit.*, p. 231.

<sup>2771</sup> Dahir du 13 jourmada I 1380 (3 novembre 1960) portant nomination de membres du conseil constitutionnel et du secrétariat général de ce conseil, BO n° 2507, 11 novembre 1960.

<sup>2772</sup> A. BOUABID, *Du renvoi du gouvernement Ibrahim...*, *op. cit.*, p. 15.

## 10.3 Le mort saisit le vif : d'un roi à l'autre

La mort de Mohammed V, à l'issue d'un court règne indépendant, est brutale et prend le Maroc par surprise. Pour autant, la transition avec son successeur, désormais nommé Hassan II, est aussi paisible qu'automatique. Du point de vue de l'institution monarchique, ce décès accidentel constitue moins une rupture que les choix politiques faits par le Palais en 1960. Le passage de relais entre le monarque et son fils aîné avait été entamé depuis longtemps, et la monarchie avait déjà réussi à s'imposer, en peu d'années, comme le principal acteur politique du pays. Cette succession réussie, bien différente des changements de règne en 1912, 1927 ou même 1953, dit beaucoup des transformations que la monarchie et la dynastie ont connues dans les dernières années du règne de Mohammed V, et de ce que sera le règne de son fils, qui s'installe fermement sur le trône.

### A. Le roi est mort...

La santé de Mohammed V a toujours été fragile, et les soucis de santé s'étaient accumulés depuis son retour sur le trône. Aux problèmes intestinaux qui l'avaient fait souffrir dans sa jeunesse ont succédé des soucis oto-rhino-laryngologiques importants. Pour autant, rien, du moins officiellement, ne laissait présager une fin prochaine, bien que la multiplication de crises de gravité croissante ne pouvait lui laisser espérer une longue vie. Son état de santé est probablement aggravé par les fonctions politiques qu'il occupe, l'inquiétude de la lutte pour l'indépendance, le choc de l'exil, puis les intenses premières années de l'indépendance. Bien différentes de l'exercice du pouvoir qu'il a connu entre 1927 et 1953, elles ne sont pas de tout repos et fatiguent son corps et son esprit. Le roi fait souvent preuve d'une certaine lassitude<sup>2773</sup>, et paraît plus âgé sur les photographies que les cinquante ans qu'il célèbre le 10 août 1959.

La santé du roi est bien entendu un sujet sensible et difficile d'accès, mais il est possible de reconstituer les maux dont il souffre à partir de notes de renseignement françaises, recoupées avec les témoignages de ses médecins (également français). Les premières manifestations de ses troubles ORL apparaissent au début des années 1950, lorsqu'il doit prendre l'avion. Il ressent de vives douleurs dans les oreilles, régulièrement infectées. Il souffre par la suite d'otites

---

<sup>2773</sup> Au cours d'un entretien avec le consul de France à Casablanca, Si Bekkai fait le portrait d'un roi rapidement fatigué et dont la capacité d'attention est limitée ; télégramme du consul au ministère des Affaires étrangères, 12 août 1959, CADLC, 24QO-880.



à répétition<sup>2774</sup>. Son mal s'aggrave au début de l'année 1959. Mohammed V souffre pendant plusieurs semaines d'importants maux de têtes, peut-être dus à une otite, qui le contraignent à vivre reclus dans son palais, dans l'obscurité, et à ne recevoir personne ; tous les deux à trois jours, des vertiges le prennent<sup>2775</sup>. La douleur réapparaît à l'été, et explique l'annulation de la rencontre au sommet prévue avec Charles de Gaulle, dont il espérait beaucoup. Un examen approfondi constate « *une sérieuse infection des voies rhino-laryngées qui contamine l'oreille et les organes de l'équilibre*<sup>2776</sup> ». Il reçoit de fortes doses de pénicilline pour désinfecter ses oreilles et son nez, et ses médecins jugent deux opérations nécessaires : une ablation des amygdales, qui est réalisée aussitôt en août 1959<sup>2777</sup>, puis un redressement de la cloison nasale. Il souffre peut-être aussi d'une polypose nasale, c'est-à-dire d'excroissances (polypes) qui obstruent ses sinus, avec des conséquences importantes sur l'ensemble de son système ORL. Les traitements qu'il subit sont lourds. La maladie l'oblige à de longues absences politiques, à ne plus apparaître en public, lui dont la légitimité personnelle joue un rôle si important dans la stabilité du régime. Ses absences contribuent également à laisser plus de place au prince Hassan. La plupart du temps, le roi ne se fait pas soigner au Maroc. Il consulte les meilleurs spécialistes, en particulier en Suisse où il passe toutes ses vacances après l'indépendance. Mais la situation politique l'oblige parfois à revenir précipitamment au Maroc, comme à l'été 1959 lorsque les forces de gauche concentrent leurs critiques sur le premier ministre Ibrahim et les forces de sécurité. C'est au Maroc, dans une clinique privée, qu'il subit son amygdaléctomie.

Malgré tous les soins dont il est l'objet, les maux persistent et s'intensifient. Le roi est également éprouvé par la politique, d'autant plus après mai 1960 lorsqu'il assume la direction du gouvernement. Il n'a jamais eu autant de pouvoir entre les mains que dans la dernière année de son règne, ce qui contribue à sa fatigue. Bien que la monarchie marocaine ait réussi à conforter ses bases, la crainte d'une chute du régime reste présente, nourrie par le souvenir d'une première destitution et de l'exil qui avait suivi. Les services de renseignement français croient savoir que le monarque assure ses arrières – ce qui signifie également qu'il ne s'attendait pas à mourir prochainement. Depuis son retour sur le trône, le roi aurait vendu à l'État marocain

---

<sup>2774</sup> La maladie du roi pourrait être une otite chronique cholestéatomateuse ; très douloureuse et difficile curable, elle était mal connue à l'époque et difficile à identifier. L'opération nasale subie par Mohammed V en 1961 ne serait pas prescrite aujourd'hui. Je remercie le Pr Vincent Darrouzet et le Dr Jérôme Berge, du CHU de Bordeaux, pour leur avis.

<sup>2775</sup> Lettre de l'ambassadeur de France à Rabat, A. Parodi, au ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, 9 mars 1959, CADLC, 24QO-881.

<sup>2776</sup> Télégramme du ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, au ministère, suite à un entretien avec le premier ministre marocain A. Ibrahim, 23 juillet 1959, CADLC, 24QO-881.

<sup>2777</sup> Communiqué du Cabinet royal, 26 août 1959, CADLC, 24QO-880. Le communiqué est rédigé par le médecin du roi, F. Cléret, par l'un des médecins consultés à cette époque, Louis Pasteur Vallery-Radot, et par Youssef Ben Abbes, ministre de la Santé, lui-même médecin.

plusieurs de ses propriétés pour convertir sa fortune, jusqu'ici surtout immobilière, en fonds dont il peut disposer rapidement, et dont il aurait transféré une partie dans plusieurs pays étrangers<sup>2778</sup>. Mohammed V doit aussi batailler sur le plan extérieur. C'est à la fin de l'année 1960 que les tensions avec la France, sur la question de l'Algérie et de la Mauritanie, sont les plus intenses. La grande conférence africaine de Casablanca en janvier 1961 mobilise toute ses forces. Au même moment, alors que le roi se remet d'une grippe<sup>2779</sup>, ses médecins le convainquent de subir la deuxième opération conseillée deux ans plus tôt : un redressement de sa cloison nasale (septoplastie), qui était peut-être une résection, pour que son nez ne forme plus qu'une seule cavité afin d'éviter la formation de nouveaux polypes – si c'est bien d'une polypose qu'il souffre. *A posteriori*, ses médecins français, F. Cléret et H. Dubois-Roquebert, déclarent tous deux lui avoir déconseillé de subir cette opération pourtant peu dangereuse.

L'opération est programmée pour la fin du mois de février, pendant le Ramadan. En ce mois sacré, le roi a continué jusqu'au bout à assurer ses fonctions. Son esprit est surtout tourné vers des questions internationales. Du 9 au 11 février, il reçoit L. Brejnev, alors président du Présidium du Soviet suprême, pour discuter d'un éventuel rapprochement avec l'URSS qui pourrait passer par une livraison d'avions. Les États-Unis s'en inquiètent, et le roi accorde une audience à l'ambassadeur américain le 21 février. Le lendemain, il reçoit le général Kettani, dont le contingent qu'il dirige au Congo vient d'être rappelé au Maroc après la reconnaissance du gouvernement d'A. Gizenga, alors que P. Lumumba a été assassiné un mois plus tôt. Enfin, le 26 février, jour où le roi est opéré, H. Bourguiba est à Paris pour y rencontrer de Gaulle, dans la continuité du rapprochement entre la France et la Tunisie, au grand mécontentement du Maroc qui a perdu l'année précédente le soutien tunisien dans le dossier mauritanien.

Mohammed V est opéré au sein du palais royal de Rabat, dans la clinique qui y est aménagée depuis de nombreuses années. Le chirurgien principal est le Dr Jean-Pierre Taillens, de la faculté de Lausanne, sommité internationale de la chirurgie ORL<sup>2780</sup> que le roi consulte depuis plusieurs années. L'opération commence à 11h30 et se déroule sous anesthésie générale, ce qui est toujours le cas aujourd'hui pour les redressements de la cloison nasale. Elle est en elle-même peu risquée, même si elle exige une grande expérience de la part du chirurgien, et

---

<sup>2778</sup> Le roi se souvient très bien de sa situation durant l'exil : ses biens immobiliers avaient été saisis par le Protectorat et il avait peu de liquidités à sa disposition pour vivre. Ministère des Affaires étrangères français, sous-direction du Maroc, « Note sur les dispositions prises par Mohammed V pour assurer son avenir en cas de besoin », 25 novembre 1960, CADLC, 24QO-880.

<sup>2779</sup> Communiqué du Cabinet royal, 23 janvier 1960 ; le communiqué est signé par le ministre Y. Ben Abbes, le Pr. J.-P. Taillens, le Dr H. Dubois-Roquebert, le Dr. F. Cléret, et quatre autres médecins.

<sup>2780</sup> Parmi ses nombreux articles tirés de son expérience, J.-P. TAILLENS, « De la polypose nasale », *ORL*, vol. 14, n° 4-5, 1952, p. 324-336 ; « La polypose naso-sinusienne. Essai pathogénique. Déductions thérapeutiques », *ORL*, vol. 15, n° 3-4, 1953, p. 211-242.

de dure sans difficultés une demi-heure<sup>2781</sup>. Mais, dix minutes après sa fin, les médecins constatent un arrêt du cœur, lié à l'anesthésie<sup>2782</sup>. Pendant plus de trois heures, ils luttent pour le faire repartir, par des massages, injections de différents produits et usage de *pacemaker*. Son thorax est ouvert. Les meilleurs réanimateurs du Maroc sont appelés en urgence, mais n'ont pas tous le temps d'arriver au palais. À plusieurs reprises, le cœur du roi repart faiblement avant de s'arrêter à nouveau. Mohammed V ne se réveille pas, et la mort est constatée à 15h30 ce dimanche 26 février 1961. Le roi n'avait pas 52 ans.

De toute évidence, l'opération n'a pas été réalisée dans les meilleures conditions : anesthésie supposée trop forte, absence d'électrocardiogramme, absence de réserves de sang pour une éventuelle transfusion<sup>2783</sup>... La clinique du palais n'était pas le meilleur endroit pour cette opération. Dès le lendemain de sa mort, des rumeurs circulent sur un possible assassinat, dont le coupable est tout trouvé : son fils Hassan, trop pressé de régner<sup>2784</sup>. Ces rumeurs ne reposent sur aucun fondement. Elles ressemblent aux attaques dont les autorités coloniales avaient l'habitude pour discréditer tout candidat au trône, et sont à classer parmi certaines rumeurs infondées véhiculées au cours du long règne de Hassan II par ses opposants. L'une des plus coriaces fait de lui le fils du Glaoui, qui aurait offert à Mohammed ben Youssef une concubine enceinte, motif qui rappelle fortement l'affaire des tracts infamant en 1948. Outre le fait que la théorie d'un meurtre de Mohammed V par Hassan II ne repose sur aucune preuve et aurait exigé un nombre important et improbable de complicités, le prince n'avait aucun intérêt à tuer son père, alors qu'il détenait déjà une grande partie du pouvoir effectif et que le roi jouait un rôle si central dans la légitimité monarchique. Provoquer la mort du roi, dont il était par ailleurs très proche, revenait à prendre le risque d'une rupture importante et d'une succession ratée.

« *Il se fit dans tout le Maroc un grand silence* », à l'annonce de cette mort inattendue, commente Louis Gravier pour *Le Monde*<sup>2785</sup>. Prenant aussitôt les choses en main, Hassan annonce au peuple la mort du « *père de la nation marocaine* », alors que la rupture du jeûne approche : « *À cette heure même, j'ai la certitude et l'entière conviction que nous sommes associés dans la douleur dans le deuil. Les liens de sang, de fidélité et d'attachement qui nous*

---

<sup>2781</sup> « *Le docteur Cléret, médecin personnel du roi, que j'avais rencontré hier soir, m'avait confirmé qu'il s'agirait d'une opération délicate et que le roi risquait de devenir sourd d'une oreille, mais il n'envisageait aucune complication sérieuse.* » Télégramme de l'ambassadeur de France R. Seydoux, au ministère des Affaires étrangères, 26 février 1961, CADLC, 24QO-882.

<sup>2782</sup> Cabinet royal, Compte-rendu officiel de l'opération, par le Pr J.-P. Tailens, les ministres Y. Ben Abbes et A. Khatib, le Dr. F. Cléret, le Dr. H. Dubois-Roquebert, et quatre autres médecins, CADLC, 24QO-882.

<sup>2783</sup> SDECE, Note d'information, 28 février 1961, CADLC, 24QO-882.

<sup>2784</sup> « *Le bruit court, paraît-il, dans les milieux marocains de Paris que le Roi a été assassiné par son fils...* », note manuscrite en marge d'un télégramme de l'ambassadeur R. Seydoux au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> mars 1961, CADLC, 24QO-882.

<sup>2785</sup> L. Gravier, « *Il se fit dans tout le Maroc un grand silence* », *Le Monde*, 28 février 1961.

*unissaient tous à Notre Père Mohammed V se consolideront davantage en cet instant sombre de l'histoire du Maroc, de celle du monde arabe et de l'islam et de celle du monde entier*<sup>2786</sup>. »

Il ne précise pas qu'il prend sa suite, mais c'est une évidence collective. Le soir même, la foule commence à se réunir sur le mechouar, qui ne désemplit jusqu'aux funérailles deux jours plus tard, 28 février.



**Ill. n° 34 Passage du cercueil de Mohammed V sous les murs de la médina de Rabat, 28 février 1961**

*CADN, Fonds Belin, n° 80 819*

La cérémonie de 1961 n'a rien à voir avec les obsèques de Moulay Youssef en 1927, rapidement expédiées le lendemain du décès, tant les yeux étaient tournés vers l'élection qui devait suivre. Elles s'étaient déroulées dans une sorte d'intimité mêlant fonctionnaires français de la Résidence générale et notables marocains. Les funérailles de Mohammed V sont, elles, publiques, à la hauteur de l'envergure prise par le personnage et sa fonction dans la lutte pour l'indépendance, puis dans l'indépendance. Des centaines de milliers de Marocains, peut-être

---

<sup>2786</sup> Texte de la déclaration par laquelle S.A.R. le Prince Moulay el Hassan a annoncé au peuple marocain le décès de S.M. le Roi Mohammed V, dans l'après-midi du dimanche 10 ramadan 1380 (26 février 1961), BO n° 2524, 10 mars 1961 ; pour la version en arabe, MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ḤAMIS), *Inbi'āṭ umma [Renaissance d'une nation], tome 6 (1960-1961), op. cit.*, p. 80.

500 000 voire plus, sont massés à Rabat pour l'occasion. Ces funérailles sont aussi internationales, puisque sont présents H. Bourguiba, tout juste arrivé de France et qui a décrété un jour de deuil national en Tunisie, le roi Hussein de Jordanie, Mamadou Dia, premier ministre du Sénégal ou encore Ferhat Abbas et d'autres représentants du GPRA (K. Belkacem, A. Bousouf). L'Égypte est représentée par un ministre de la RAU, les États-Unis par A. Harriman, représentant personnel du président Kennedy, et l'URSS par son ambassadeur D. Pogidaev ; l'Espagne par son ministre des Affaires étrangères F. Castiella ; et la France par Geoffroy de Courcel, l'ancien conseiller du gouvernement chérifien, représentant de Charles de Gaulle et de l'Ordre des Compagnons de la Libération, ainsi que par Roger Seydoux, l'ambassadeur. En raison du froid diplomatique entre les deux pays, la France a refusé d'envoyer un représentant plus prestigieux, d'autant plus en présence du GPRA, et Hassan II est mortifié que le général de Gaulle lui-même n'ait pas fait le déplacement. Même Charles Noguès est venu, en toute discrétion.

En fin de matinée, le cercueil de Mohammed V sort du palais, porté par des serviteurs et entouré d'une masse de princes alaouites, de quelques hauts gradés et de représentants étrangers. Les képis côtoient fez et turbans, les jellabas les costumes à l'européenne. Recouvert d'un grand drapeau chérifien et d'une tenture qui avait été placée sur le tombeau du Prophète à Médine lors de la visite du roi en 1960, le cercueil est installé sur un catafalque et sous un dais, au milieu du mechouar où une marée humaine est difficilement contenue par le service d'ordre assuré par les FAR et la Garde royale. Au milieu des fumées d'encens, quelques prières sont récitées, tandis que ses deux fils, les représentants étrangers et les principaux dignitaires du régime s'approchent pour lui rendre hommage. Puis le cercueil est placé sur un caisson d'artillerie. Tiré par six chevaux, il entame un parcours en direction de la Tour Hassan sur les hauteurs de Rabat, où Mohammed V avait prononcé un sermon quelques jours après l'indépendance du Maroc. Le corps est précédé par les cadets de l'académie militaire de Meknès (anciennement Dar el-Beïda) et suivi par ses fils (les femmes et filles n'ont pas leur place dans ces funérailles) accompagnés des représentants étrangers, du gouvernement, de chorfas alaouites et d'oulémas. La procession suit les remparts de la médina de Rabat, passe devant le quartier juif dont l'entrée est tendue de noir. Tous les journalistes présents témoignent de l'intense émotion du peuple massé sur la route, sur les remparts, aux fenêtres et sur les toits<sup>2787</sup>. Les Marocains présents, et

---

<sup>2787</sup> « S.M. Mohammed V a reçu l'hommage suprême de son peuple au cours d'émouvantes funérailles célébrées dans une immense ferveur », *La Vigie marocaine*, 28 février 1961 ; « Obsèques nationales de S.M. Mohammed V, *Le Petit Marocain*, 28 février 1961 ; Louis Gravier, « Rabat fait de poignantes funérailles à son souverain défunt », *Le Monde*, 1<sup>er</sup> mars 1961 ; British Pathé, « Funeral of King of Morocco », 2'09'', en ligne : <https://www.britishpathe.com/asset/97232/> (consulté le 2 février 2023).

particulièrement les Marocaines, lèvent les bras vers le corps et au ciel, crient de chagrin, se griffent les joues ou se roulent à terre, dans des formes de deuil surjouées, mais normées et traditionnelles<sup>2788</sup>. De nombreuses personnes s'évanouissent au passage du corps et doivent être évacuées. La rumeur fait état de morts et un ministre affirme qu'il y en aurait eu 300 sur l'ensemble du territoire marocain<sup>2789</sup>. Le cercueil ne reste qu'une demi-heure au pied de la Tour Hassan, le temps d'une prière collective. Il est ensuite ramené par le même chemin, et dans les mêmes conditions, au Dar el-Makhzen. Avec plus d'intimité, Mohammed V est inhumé dans un mausolée de la dynastie qui borde le mechouar, et où reposent déjà les sultans Muḥammad b. 'Abd Allah (Mohammed III) et son grand-père Hassan I<sup>er</sup>.

## B. ... vive le roi...

Sans perdre une seule minute, Hassan II s'est emparé du trône. Il accède au pouvoir à 31 ans. Au même âge, son père régnait depuis déjà treize ans. Les obsèques et les successions sont, pour toutes les monarchies, les meilleurs moments pour en observer le fonctionnement et les logiques profondes<sup>2790</sup>. En 1927, le nom de l'héritier était incertain pour le grand public. Il n'avait été fixé qu'à la suite d'une élection faussée au lendemain du décès de Moulay Youssef, et qui réunissait les principaux notables de Fès. En 1961, le mort saisit le vif et il est considéré, tout d'abord par le premier concerné, que la succession est automatique. Pour le dire en des termes très européens, mais après tout la nouvelle monarchie marocaine doit beaucoup au modèle des monarchies européennes<sup>2791</sup> : « le roi est mort, vive le roi ». Du fait de son titre de prince héritier, les droits de Hassan sont considérés comme incontestables. Le danger ne vient cette fois plus de la dynastie, car aucun autre Alaouite ne serait en mesure de revendiquer le trône, mais de l'extérieur du Palais, des forces politiques contestataires, dont certaines cachent à peine leur rêve de république. Mais en 1961, celles-ci sont affaiblies par plusieurs années de

---

<sup>2788</sup> Pour une approche du sujet, notamment du rôle que les femmes doivent jouer lors d'un deuil dans la culture berbère marocaine, voir R. FERRARO, « Rites et construction de l'identité berbère. Les rites funéraires dans le contexte de l'évolution des formes traditionnelles du rite au Maroc », thèse, Paris, EHESS, 2017, p. 98.

<sup>2789</sup> Télégramme de l'ambassadeur R. Seydoux au ministère des Affaires étrangères, 1<sup>er</sup> mars 1961, CADLC, 24QO-882.

<sup>2790</sup> E. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi*, op. cit. ; R. E. GIESEY, *Le roi ne meurt jamais : les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1987 ; N. VATIN et G. VEINSTEIN, *Le Sérail ébranlé*, op. cit., 2003.

<sup>2791</sup> La famille royale marocaine connaît bien le comte de Paris, Henri d'Orléans, prétendant orléaniste au trône de France qui a grandi au Maroc (Tanger et Larache) et y vit durant la Deuxième Guerre mondiale. Il a notamment résidé au début des années 1940 à Rabat, route des Zaërs, à proximité des villas royales. Le comte de Paris avait pris la défense du sultan durant la crise de 1953. H. D'ORLEANS, *Mémoires d'exil et de combats*, Paris, Atelier Marcel Jullian, 1979. Juste avant l'indépendance, alors que les Français règlent quelques dernières questions budgétaires, ils regardent du côté du prince de Galles pour réfléchir à l'éventuelle mise en place d'une liste civile pour les princes marocains ; lettre du ministre des Affaires étrangères C. Pineau au résident général A.-L. Dubois, 8 février 1956, CADLC, 24QO-888.

répression et ne sont pas en mesure de contester la succession. Le danger ne peut non plus venir de l'armée – pas encore.

Hassan II a pris les choses en main sitôt informé du premier arrêt cardiaque de son père, et a sans doute organisé la suite tandis que les chirurgiens tentaient encore de le ranimer. Il donne des consignes pour assurer l'ordre dans l'ensemble du pays. Aussitôt après avoir annoncé la mort de son père à la radio, il réunit le gouvernement dont il était jusqu'ici vice-président, et qui le reconnaît immédiatement comme le nouveau souverain et lui prête allégeance :

*Lorsque l'arrêt divin a frappé le Maroc et que Dieu le Très Haut a rappelé à Lui notre Souverain très aimé, qui a répondu à l'appel de la Vérité, les membres du Gouvernement du Royaume du Maroc se sont réunis et ont unanimement convenu de l'investiture de Son fils, le Chérif Moulay el Hassan, auquel son Auguste Père avait, de son vivant, conféré le titre d'héritier du Trône, titre que les membres de ce Gouvernement ont accepté du vivant de Sa Majesté le Roi Mohammed V et qu'ils confirment après sa mort. En conséquence, ils décident, d'accord unanime, d'investir le Prince Héritier, Moulay el Hassan, Roi du Maroc, pour poursuivre l'œuvre de ses glorieux ancêtres et celle de Son Père vénéré<sup>2792</sup>.*

Il n'y a pas d'élection, seulement une confirmation par un gouvernement qui depuis mai 1960 est entièrement acquis au Palais. Les élites politiques qui comptent ne sont plus les princes alaouites, les oulémas, les hauts fonctionnaires du Makhzen ou de région qui auparavant apposaient leur nom sur une première *bay'a*. Il s'agit désormais du personnel politique représenté au gouvernement. La communauté de « ceux qui lient et délient » s'est dissoute. Le fossé entre le monarque et les élites s'est creusé, à mesure que le roi s'est élevé. De plus, cette reconnaissance ne peut plus être remise en question : elle est unique pour tout le Maroc, ce qui illustre bien le passage d'un empire multiple, dont chaque ville et chaque tribu devait faire allégeance au sultan (ou à l'un de ses rivaux, s'il y en avait), à une nation qui choisit son roi, et non plus son sultan, d'une seule voix et comme un seul homme. Qu'il en aille autrement serait en contradiction totale avec la nouvelle conception du pouvoir. L'allégeance n'est plus un contrat qui lie les deux parties, mais une reconnaissance à sens unique. Peu après l'enterrement de son père, Hassan II reçoit l'allégeance d'abord des Alaouites, à commencer par celui de son frère, suivi de ses oncles, puis des oulémas, dont le plus influent d'entre eux, le vieux Larbi el-Alaoui<sup>2793</sup>.

Certains groupes, peu nombreux, tiennent tout de même à émettre des *bay'a-s* écrites, mais elles sont accessoires et leur analyse montre bien que la conception du pouvoir a changé<sup>2794</sup>. La Direction des Archives royales, qui a réalisé un recueil des *bay'a-s* alaouites,

<sup>2792</sup> « Investiture de Sa majesté le Roi Hassan II », 26 février 1961, BO n° 2524, 10 mars 1961 ; MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-ĤAMIS), *Inbi' āl umma [Renaissance d'une nation], tome 6 (1960-1961), op. cit.*, p. 81.

<sup>2793</sup> Dépêche United Press International, 27 février 1961, CADLC, 24QO-882.

<sup>2794</sup> Vers la fin de son règne, Hassan II interprète la *bay'a* comme un lien direct entre le monarque et ses sujets (et non seulement les élites), et reprend la conception traditionnelle du contrat : « Cette allégeance est un lien particulier entre moi et chaque

n'en a retrouvé que deux pour la succession de 1961, celle des chorfas alaouites de Moulay Idriss du Zerhoun, extrêmement courte, et celle des cadis de Fès<sup>2795</sup>. Cette dernière, bien qu'émise par des oulémas, ne contient aucune référence religieuse, aucune citation coranique ou hadith, utilisés traditionnellement dans les *bay'a*-s pour justifier l'existence d'un pouvoir monarchique. Nulle trace non plus de « ceux qui lient et délient ». Le terme « sultan » n'y figure pas, pas plus que celui de « commandeur des croyants » ; *amīr al-mu'minīn* reste l'un des titres du monarque, mais il n'a plus la même importance qu'auparavant. Le souverain est avant toute chose un roi (*malik*) à la tête d'un royaume (*mamlaka*). Le texte illustre le changement complet de nature de la monarchie, qui n'apparaît plus comme un contrat. La reconnaissance du pouvoir ne fait plus en contrepartie de devoirs ou d'obligations. La *bay'a*, simple réflexe et concession à la tradition, n'est plus performative et se contente d'acter une succession évidente. La moitié du texte est consacrée à la mémoire du défunt et à ses réalisations. La légitimité de Mohammed V n'est plus tellement liée à son ascendance ou à sa fonction religieuse, mais à sa lutte héroïque pour l'indépendance. Moulay Hassan est associé à son père. Ce dernier est sa principale légitimité, car ce qui fait la force de la dynastie est bien d'avoir combattu pour l'indépendance. La *bay'a* souligne combien le fils a été associé depuis son plus jeune âge aux actions du père, la part qu'il a prise dans la lutte contre le colonialisme, puis dans la construction du nouvel État ; son action à la tête des FAR est saluée. Bref : l'accession de Hassan II au trône est incontestée.

La cérémonie d'élection est remplacée par une intronisation. Elle se tient le 3 mars, vendredi matin, au lendemain de l'anniversaire de l'indépendance. À cette date sera désormais célébrée la fête du Trône, qui parvient donc à se détacher de la personnalité de Mohammed V pour qui elle a été créée. Dans la salle du trône, le nouveau roi reçoit les princes, les ministres, les hauts fonctionnaires, les grands oulémas et les ambassadeurs<sup>2796</sup>. Les grandes figures

---

*Marocain, que je dois considérer comme un membre de ma famille, qu'il soit riche ou pauvre, et qui peut se considérer comme mon fils. [...] La Beïâ est une chose avec laquelle il ne faut surtout pas s'amuser ; en effet, je suis aussi lié par mes obligations à l'égard de mes sujets que ceux-ci sont liés à mon égard. Je suis à la fois leur sujet et leur roi. »* HASSAN II et É. LAURENT, *La mémoire d'un roi*, Paris, Plon, 1993, p. 94-95. Il y a là un bel exemple d'invisibilisation des mutations historiques, de façon à insister sur la continuité de la monarchie marocaine. Pour un autre exemple d'interprétation contemporaine de la *bay'a*, en contexte constitutionnel, voir la communication du ministre des Affaires islamiques Ahmed Toufiq (en poste depuis 2002) devant le roi Mohammed VI en 2011, dans le contexte des Printemps arabes : « Les dimensions contractuelles de la *bayaâ* dans l'histoire du Maroc », publié le 26 juillet 2011 sur le site du ministère des Habous et des Affaires islamiques : <https://www.habous.gov.ma/fr/component/content/article/127-All%C3%A9geance/555-les-dimensions-contractuelles-de-la-bayaa-dans-l-histoire-du-maroc-par-ahmed-toufiq.html> (consulté le 6 avril 2023).

<sup>2795</sup> B. SIMU, *Al-bay'a mīlāq mustamir bayn al-malik wa-l-ša'b* [*L'allégeance, pacte ininterrompu entre le roi et le peuple*], Rabat, Mudīriyyat al-Waṭā'iḳ al-malakiyya [Direction des Archives royales], 2011.

<sup>2796</sup> Lettre de l'ambassadeur de France, R. Seydoux, au ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, 5 mars 1961, CADN, 558PO/1-12 ; L. Gravier, « Chef de l'État et commandeur des croyants : le roi Hassan II a été solennellement intronisé », *Le Monde*, 4 mars 1961.



politiques du pays, comme Allal el-Fassi, et les représentants des partis politiques sont présents, à l'exception de l'UNFP et du PCM. Après une prière en l'honneur du roi défunt, Hassan II s'adresse à son peuple et s'engage à « *assumer [ses] responsabilités, à accomplir [son] devoir conformément aux principes de l'islam, de ses valeurs spirituelles, de [leurs] traditions nationales séculaires et aux nécessités qu'exige l'intérêt supérieur de la Nation, [...] à défendre l'intégrité de la Patrie, son indépendance et sa souveraineté, à œuvrer pour maintenir son unité, élever son prestige parmi les Nations*<sup>2797</sup> », le tout dans la continuité de l'œuvre entamée par son père [Annexe III.31]. Juste après, le nouveau roi effectue sa première sortie officielle, pour se rendre dans le vieux carrosse dynastique à la mosquée dans le costume traditionnel du monarque qu'il arbore pour la première fois. Après la prière du vendredi, le nouveau commandeur des croyants revient vers son palais à cheval, avec tout l'attirail protocolaire, dont le fameux parasol. Cette cérémonie à cheval, qui semble venue d'un autre temps, et qui de nos jours n'a plus lieu qu'une fois l'an pour la fête du Trône et le renouvellement de la *bay'a* par le personnel politique et les hauts fonctionnaires, doit donner l'impression d'un maintien des traditions et de la continuité, alors que tout a changé et que la monarchie n'est plus la même.

Hassan II n'attend pas pour régner. Il profite de la présence aux funérailles de H. Bourguiba et F. Abbas pour organiser dans la foulée une réunion sur la question algérienne (entretiens de Dar el-Salam, 1<sup>er</sup>-3 mars 1961). Sur la scène intérieure, l'urgence est d'obtenir l'adhésion autour de la nouvelle personne royale de toutes les forces de gauche, avec qui les relations sont depuis très tendues. Le soir même de la mort de son père, Hassan II aurait convoqué les principaux représentants de la gauche alors présents au Maroc, A. Ibrahim, M. ben Seddik et M. Basri, afin d'obtenir leur allégeance<sup>2798</sup>. Le roi souhaite mettre en scène une union nationale en ralliant l'Istiqlal et l'UNFP, à qui il offre des postes ministériels. En 1927, les intrigues concernaient le nouveau successeur. En 1961, elles concernent le nouveau gouvernement et la place des partis. Devant le refus de l'UNFP d'entrer au gouvernement, Hassan II renvoie le remaniement du gouvernement à plus tard et remplace son père comme chef de l'exécutif. Il confirme aussitôt le tournant autoritaire pris par le régime dans la dernière année du règne de son père, et l'assume, comme il s'en explique dans une interview accordée à Jean Lacouture :

*Dans cette période d'incertitude, de lutte contre le sous-développement, de formation des cadres, le peuple a besoin d'un homme en qui il ait confiance. Je ne veux pas parler là du pouvoir personnel, mais de la responsabilité d'une équipe qui doit se grouper autour d'un chef capable de donner la puissante impulsion qui sera seule*

---

<sup>2797</sup> « Proclamation de Sa majesté Hassan II, à son peuple », 3 mars 1961, BO n° 2524, 10 mars 1961 ; MOHAMMED V (MUHAMMAD AL-HAMIS), *Inbi'āt umma [Renaissance d'une nation], tome 6 (1960-1961), op. cit.*, p. 82.

<sup>2798</sup> Télégramme de l'ambassade de France au Maroc au ministère des Affaires étrangères français, 3 mars 1961, CADLC, 24QO-882 ; note de l'ambassade sur « Hassan II et la Gauche marocaine », 30 mars 1961, CADLC, 24QO-958.

*de nature à lancer ce peuple dans la lutte pour le progrès et contre la misère. » Avant d'ajouter qu'« il importe de ne pas s'abuser sur les notions de démocratie. [...] La démocratie, ce n'est pas le parlementarisme, c'est la liberté des individus et l'efficacité de l'État. À notre époque, et surtout dans les pays qui doivent lutter contre un retard dans leur développement, la véritable démocratie, c'est la démocratie sociale. Elle ne s'exerce pas forcément par des bulletins de vote, mais par l'adhésion populaire. Vous l'avez vue s'exprimer hier... [lors de la cérémonie d'investiture]<sup>2799</sup>*

Le remaniement n'intervient qu'au mois de juin suivant, une fois que l'émotion causée par le décès du roi est retombée et que rien n'est venu déranger la succession. Entretemps, le très fidèle ministre de l'Intérieur Si Bekkai est mort, quelques jours après son roi. Hassan II conserve le poste de président du Conseil, et le conservera jusqu'en novembre 1963 au lendemain des premières élections législatives. Il choisit de s'entourer de grandes figures pour gouverner, qui offrent une synthèse de la vie politique depuis l'indépendance. Il y a certes un risque qu'elles lui fassent de l'ombre, mais elles donnent aussi plus de poids au gouvernement<sup>2800</sup>. Ahmed Balafrej fait son grand retour comme « représentant personnel du roi », titre qui remplace le ministre des Affaires étrangères, puisque ce domaine est géré directement par le monarque. Mohamed Hassan Ouazzani (ministre d'État sans portefeuille) et surtout Allal el-Fassi (Affaires islamiques), les deux figures historiques de la lutte nationaliste, entrent ensemble et pour la première fois au gouvernement. Ahmed Reda Guedira, longtemps directeur de cabinet du prince héritier, devient ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture, tandis que son comparse Mohammed Rachid Mouline obtient le ministère de l'Éducation. Le MP est récompensé par la nomination du turbulent Mahjoubi Aherdan au ministère de la Défense nationale. Mohammed Fal Ould Oumeir, nommé ministre en charge de la Mauritanie, montre que les questions sahariennes restent une priorité, tandis que la nomination d'Abdelkrim Khatib comme chargé des Affaires africaines illustre que le tournant africain de la diplomatie marocaine est toujours d'actualité. D'un point de vue partisan, l'Istiqlal et le MP sont les vainqueurs de ce remaniement, tandis que l'UNFP conserve son rôle de principal parti d'opposition. L'opposition de la gauche marocaine et du Palais se poursuit les années suivantes, et culmine avec le meurtre de Mehdi Ben Barka en 1965.

Enfin, Hassan II ne touche pas à la promesse faite par son père d'une constitution pour la fin de l'année 1962, mais il en change le processus. Fini l'éphémère Conseil constitutionnel instauré en octobre 1960, affaibli par le désir des partis d'avoir voix au chapitre. Il est encore

---

<sup>2799</sup> J. Lacouture, « « Le Maroc est en état de grâce », déclaration au « Monde » du nouveau souverain », *Le Monde*, 7 mars 1961.

<sup>2800</sup> Composition du 6<sup>e</sup> gouvernement marocain (2 juin 1961), CADLC, 24QO-920 ; Note de l'ambassade de France sur « les trois premiers mois du règne de Hassan II », 14 juin 1961, CADLC, 24QO-958.

moins question d'une assemblée constituante. Le projet de constitution est élaboré dans le secret du palais, avec l'aide de constitutionnalistes français comme Maurice Duverger et une implication forte du nouveau roi, dont il faut rappeler qu'il a été formé au droit<sup>2801</sup>. Le texte est révélé le 18 novembre 1962, date symbolique, et validé par un référendum à l'issue d'une campagne expéditive : 97 % des votants l'approuvent, avec un taux de participation de 80 % en dépit de l'appel au boycott lancé par l'UNFP, l'UMT et le PCM. Sans surprise, l'Istiqlal et le MP s'étaient prononcés en faveur du texte<sup>2802</sup>. Un an plus tard, le texte entre en vigueur après les premières élections législatives, qui débouchent sur la nomination comme Premier ministre d'Ahmed Bahnini, homme du Palais et membre du nouveau parti dit « administratif », le Front pour la Défense des Institutions constitutionnelles (FDIC)<sup>2803</sup>.

La Constitution de 1962 définit précisément ce qu'est le Maroc, tant d'un point de vue institutionnel qu'identitaire : « *Le royaume du Maroc, État musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe, constitue une partie du Grand Maghreb* » (préambule). Même si le texte reconnaît une souveraineté qui appartient à la nation, c'est bien la monarchie qui est centrale. Le premier article lui est consacré : « *Le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale* » (art. 1). Le deuxième « titre » du texte est également consacré à la royauté : « *Le Roi, Amir Al Mouminine, symbole de l'unité de la Nation, garant de la pérennité et de la continuité de l'État, veille au respect de l'Islam et de la Constitution. Il est le protecteur des Droits et Libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. Il garantit l'indépendance de la Nation et l'intégrité territoriale du Royaume dans ses frontières authentiques*<sup>2804</sup> » (art. 19). Cette constitution accorde de larges pouvoirs au monarque. Il nomme Premier ministre et ministres (art. 24) et préside le conseil des ministres (art. 25). S'il perd le pouvoir législatif, qu'il pouvait auparavant exprimer par l'intermédiaire des dahirs, le roi continue de promulguer la loi (art. 26) dont il peut demander une nouvelle lecture (art. 70), et peut dissoudre la chambre des représentants (art. 27). Il reste également le « chef suprême des forces armées royales » (art. 30). La Constitution formalise pour la première fois très précisément le régime, ainsi que le rapport entre les différentes institutions. Toutefois, l'expression « monarchie

---

<sup>2801</sup> Hassan II avait toutefois promulgué en juin 1961 une « Loi fondamentale du Royaume qui régira l'action du Gouvernement de Notre Majesté jusqu'à la promulgation et la mise en vigueur de la Constitution », et qui définissait les grands principes de l'État marocain. Elle sert d'ébauche au début de la Constitution de 1962. Dahir du 17 hijra 1380 (2 juin 1961) portant Loi fondamentale pour le Royaume du Maroc, BO n° 2537, 9 juin 1961.

<sup>2802</sup> P. CHAMBERGEAT (alias R. LEVEAU), « Le référendum constitutionnel du 7 décembre 1962 au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 1, 1964, p. 167-205 ; L. FOUGERE, « La constitution marocaine du 7 décembre 1962 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 1, 1964, p. 155-165.

<sup>2803</sup> Parti du trône fondé par Ahmed Reda Guedira pour ces élections, et qui remporte le plus grand nombre des sièges au nouveau parlement (69 sur 144).

<sup>2804</sup> Pour le texte de la Constitution, BO n° 2616 bis, 19 décembre 1962 ; ou <https://www.chambredesrepresentants.ma/fr/constitution-de-1962> (consulté le 9 août 2022).

constitutionnelle » pourrait porter à confusion puisqu'elle laisse penser, comme dans le cas des monarchies européennes, à une monarchie qui règnerait sans gouverner. Dans le cas marocain, monarchie constitutionnelle signifie seulement monarchie dotée d'une constitution : le texte est accordé par le roi qui lui reste supérieur.



**III. n° 35 Hassan II le jour de son intronisation, 3 mars 1953, se rendant à la mosquée pour la prière**

*CADN, Fonds Belin, n° 80 854*

### C. ... et vive la famille royale

La dynastie alaouite s'est également renforcée dans les dernières années de la vie de Mohammed V, ou plutôt : l'un de ses segments a gagné en puissance au détriment des autres. La recomposition de la dynastie, à l'œuvre depuis au moins les années 1940 et seulement retardée par l'exil du sultan, se poursuit et s'accélère à la faveur de l'indépendance. Son évolution est semblable à celle de la monarchie dans son ensemble, dont elle est indissociable. Elle

pourrait être schématisée en un passage d'un système horizontal à un système beaucoup plus vertical, et dont les règles ont été simplifiées. Du temps du sultanat, et encore au début du règne de Mohammed ben Youssef, la dynastie était horizontale. Le monarque, élu entre autres par les princes, était une sorte de *primus inter pares*. Les logiques de succession s'en ressentaient, tantôt verticales (du père vers l'un de ses nombreux fils), tantôt horizontales (de frère en frère), avec souvent concurrence pour le trône. Tout au long de son règne, Mohammed V a souhaité, comme d'autres avant lui, surélever son propre lignage afin de favoriser ses descendants, d'où le titre de prince héritier pour son fils aîné. Mais il est allé plus loin que ses prédécesseurs en formalisant cette recomposition. Sa mesure la plus forte a été le dahir de 1949 réservant le titre d'*āmīr* à ses enfants, et aux *ḥalīfa*-s, dont deux étaient ses frères. La déposition, l'exil et son remplacement par un cousin issu d'un lignage concurrent ont achevé de le convaincre. Après l'indépendance, les autres membres de la dynastie sont définitivement écartés du pouvoir, même s'ils peuvent continuer de graviter autour. Par une forme d'élagage, la dynastie s'est resserrée autour du clan formé par les descendants de Moulay Youssef, puis autour de ceux de Mohammed V, ses fils et ses filles. La simplification verticale concerne également la succession, dont une règle est pour la première fois officiellement formulée dans la Constitution de 1962, qui précise que « *la couronne du Maroc et ses droits constitutionnels sont héréditaires et se transmettent aux descendants mâles, en ligne directe et par ordre de primogéniture de S. M. le Roi Hassan II. Lorsqu'il n'y a pas de descendant mâle, en ligne directe, la succession au trône est dévolue à la ligne collatérale mâle la plus proche et dans les mêmes conditions*<sup>2805</sup>. » La Constitution entérine ce qui était le souhait de Mohammed V depuis son intronisation, une primogéniture masculine stricte. Quant à la fonction de *ḥalīfa*, qui permettait de distinguer parmi la dynastie proche certains princes essentiels, possibles successeurs, elle disparaît dans les années 1960 avec la mort des frères de Mohammed V, Idriss *ḥalīfa* de Marrakech en 1962 et Hassan *ḥalīfa* de Tiznit en 1969<sup>2806</sup>. Le roi a donc refondé le Maroc avec l'indépendance, mais aussi la monarchie et la dynastie elle-même, leur donnant un sens nouveau. L'évolution de la dynastie alaouite contredit donc l'hypothèse de M. Herb, selon qui la survie des monarchies dans le monde arabe contemporain tient à un partage horizontal du pouvoir au sein de la

---

<sup>2805</sup> Constitution marocaine de 1962, Titre II : de la royauté, article 20. Après la naissance du futur Mohammed VI en 1963, un conseil de régence est mis en place, dirigé par Moulay Abdallah jusqu'en 1980. La seconde constitution, adoptée en 1970, modifie légèrement les règles de succession : la primogéniture masculine reste valide, mais Hassan II se réserve le droit de choisir son successeur parmi ses autres fils. La constitution de 2011 a confirmé cette option, tout en remplaçant « Hassan II » par « Mohammed VI ».

<sup>2806</sup> Idriss b. Youssef est mort le 21 décembre 1962 d'un arrêt cardiaque à la suite d'une longue maladie. Il est enterré au mausolée Moulay Hassan de Rabat, où avait été initialement enterré le roi son frère. Dépêche de l'Agence MAP, 22 décembre 1962 ; *La nation africaine*, 23 décembre 1962, CADLC, 24QO-888. Le troisième frère de Mohammed V, Abdeslam, qui n'a jamais joué aucun rôle, est mort en 1967. Aucun des quatre frères n'a donc dépassé l'âge de 60 ans.

dynastie, comme c'est le cas par exemple dans la péninsule Arabique. Le cas marocain montre que c'est précisément le mouvement inverse, la concentration verticale du pouvoir, qui a contribué au maintien de la monarchie<sup>2807</sup>.

Le clan dynastique formé autour du roi est devenu une famille royale à proprement parler<sup>2808</sup>. Il n'est pas rare de trouver des photographies de Mohammed V assis sur un immense trône, entouré de ses deux fils sur des trônes de plus petit format et, derrière eux, en retrait dans une alcôve, ses quatre filles légitimes également sur des trônes. Chacun des membres de la famille royale peut avoir sa personnalité et une forme de vie publique. Les filles du roi sont sorties de l'ombre à partir des années 1940, contrairement à ses épouses et concubines. Elles sont devenues des personnalités publiques, qui peuvent voyager seules à l'étranger<sup>2809</sup> et participer à des réceptions ou des dîners de gala, habillées dans des robes européennes, les cheveux courts comme le veut la mode, et portant des tiaras qui les distinguent comme princesses, ce qui constitue une innovation absolue. Le rôle très genré qui leur est attribué est celui de la compassion et de l'aide aux nécessiteux, là où leur frère aîné, avant de monter sur le trône, incarnait la jeunesse (masculine) et l'armée. Aïcha et Malika ont fondé le Croissant rouge marocain (1957), ou encore l'Entraide nationale. La première s'occupe également du droit des femmes (musulmanes), et représentait déjà du vivant de son père le Maroc dans des congrès internationaux sur la condition des femmes<sup>2810</sup>.

Lorsque Mohammed V meurt en 1961, la continuité de la famille royale n'est pas assurée, puisque ses fils n'ont pas de fils, et qu'aucun de ses enfants n'est encore marié. C'est l'une

---

<sup>2807</sup> L'idée est donc d'éviter ici les grands modèles explicatifs quant à la survie des monarchies arabes, et d'en rester à des explications contextualisées. M. Herb différencie d'un côté les « *dynastic monarchies* » dans lesquelles le souverain s'appuie sur l'ensemble de la dynastie pour gouverner, et qui s'avèreraient plus solides (par exemple dans le Golfe), de l'autre les monarchies plus solitaires (« *non-dynastic monarchies* ») qui ont aujourd'hui disparu comme en Égypte. La Jordanie et le Maroc feraient partie d'une catégorie intermédiaire, celle où la dynastie serait autorisée au gouvernement. Le cas du Maroc, que M. Herb connaît de seconde main, ne contredirait pas sa théorie générale puisque la monarchie a subi dans les années 1970 deux coups d'État manqués de peu : « The survival of the Moroccan monarchy is by no means merely accidental, but the nature of its monarchical institutions has made its survival dependent, to some degree, on the vagaries of fate : the wisdom of its kings, the moderation of the opposition, the bad aim of air force pilots. » M. HERB, *All in the family...*, *op. cit.*, p. 2 et 222.

<sup>2808</sup> Il ne s'agit cependant pas d'une famille nucléaire, mais d'une famille dédoublée, entre d'un côté le système traditionnel qui se maintient (système du harem), et de l'autre la famille publique, composée de ses enfants et dont ses femmes et concubines sont exclues. L'exemple de cette famille royale confirme qu'il faut éviter de penser l'histoire de la famille au Maghreb et au Moyen-Orient comme une évolution linéaire et inéluctable vers la famille nucléaire : « Introduction », M. H. BENKHEIRA, A. GIL'ADI, C. MAYEUR-JAOUEN et J. SUBLET, *La famille en islam : d'après les sources arabes*, Paris, Les Indes savantes, 2013, p. 13-43.

<sup>2809</sup> Lettre de C. de Margerie, chargé d'affaires en RFA, au ministre des Affaires étrangères, C. Pineau, 21 septembre 1956, CADN, 558PO/1-16.

<sup>2810</sup> Lettre de J. de Garnier des Garets, chargé d'affaires au Liban, au ministre des Affaires étrangères C. Pineau, au sujet de la visite de Lalla Aïcha en Syrie et au Liban pour le Congrès féministe arabe de Damas, 26 septembre 1957 ; quelques mois avant la mort de son père, elle participait à un grand congrès à Tunis, lors duquel elle prononçait un discours, *Al-'ahd al-ğadid*, 15 août 1960. Sur le rôle de modèle que les filles du roi peuvent jouer, notamment via les cérémonies de mariage, voir pour la génération suivante (filles de Hassan II), S. AZIZI, « Logiques féminines de légitimation du pouvoir monarchique (Maroc) », *Awal, Cahiers d'Études berbères*, n° 26, 2002, p. 23-48.

des urgences de sa succession. Le problème est en partie réglé en août 1961 avec le mariage de trois de ses filles, ce qui n'est pas sans rappeler le mariage simultané de Mohammed et de ses deux frères en 1926. Il est possible que le roi ait conditionné la perception de son héritage au mariage de ses enfants<sup>2811</sup>. Autre signe d'une transformation radicale des logiques dynastiques, presque tous les enfants sont mariés à l'extérieur de la dynastie. Malika (1932-2021) épouse Mohamed Cherkaoui (1921-2022) — qui est tout de même chérifien, mais idrisside — l'un des ministres de son père et de son frère, ambassadeur à Paris à partir de 1961. Sa sœur Fatima Zohra (1929-2014) épouse au même moment son cousin, 'Alī b. al-Ḥasan (1924-1988), fils de sa tante paternelle et d'un Alaouite éloigné ; ami proche de Hassan, apprécié par Mohammed V, il avait choisi de rejoindre la famille en exil en 1954 et sa fidélité est ensuite récompensée par de hautes fonctions dans des entreprises d'État<sup>2812</sup>. Ce mariage à l'intérieur de la dynastie, plus conforme aux traditions, s'explique peut-être par le statut à part de la princesse : Fatima Zohra, la plus âgée des enfants de Mohammed V, n'a été reconnue par son père que peu de temps avant sa mort. Enfin, Aïcha (1930-2011), dont l'éventuelle union avec le *ḥalīfa* de Tétouan, un prince irakien ou le roi d'Égypte Farouk fait l'objet de rumeurs depuis longtemps, épouse, toujours en août 1961, al-Ḥasan al-Ya'qūbī (1935-2015), un homme d'affaires discret qu'elle connaît depuis son enfance. Bénéficiant du rôle de fille aînée, puisque Fatima Zohra a longtemps été à l'écart, Aïcha a toujours eu un statut supérieur à celui de ses sœurs et cherché à jouer un rôle politique. Ce droit d'aînesse féminin se poursuit sous le règne de son frère. Dans les années 1960 et 1970, elle est la première femme ambassadrice du Maroc, d'abord à Londres, puis à Athènes et Rome, où elle continue d'incarner le visage moderne du pays<sup>2813</sup>. Les principales ambassades marocaines en Europe sont d'ailleurs régulièrement tenues par des membres de la dynastie dans les premières années de l'indépendance. Après le second coup d'État manqué dont il est victime en 1972, Hassan II choisit cependant d'ôter à son frère et ses sœurs toute fonction politique ou diplomatique. Aïcha n'est plus ambassadrice après 1973. Divorcée de son premier mari en 1972, elle se remarie la même année avec... al-Ḥasan al-Mahdī, l'ancien *ḥalīfa*

---

<sup>2811</sup> D'après un familier du prince Abdallah. SDECE, « Les mariages dans la famille royale et la succession de Mohamed V », 23 août 1961, CADLC, 24QO-882.

<sup>2812</sup> En 1957, il est nommé président du conseil d'administration de la Banque marocaine pour l'expansion économique. Il fait partie du cabinet particulier de Hassan II avant et après son accession au trône. En 1964, il est ambassadeur à Paris. Notice sur « Moulay Ali ben Moulay Hassan Alaoui, cousin du roi », CADLC, 24QO-888 ; Notice biographique sur le prince Moulay Ali El Alaoui, 13 janvier 1966, CADLC, 24QO-882.

<sup>2813</sup> Lettre de R. Gillet, ambassadeur de France à Rabat, au ministre des Affaires étrangères M. Couve de Murville, 22 mars 1965, et notice biographique sur Lalla Aïcha, CADLC, 24QO-882.

de Tétouan, qui avait été ambassadeur à Rome avant elle. Les deux branches principales de la dynastie sont ainsi réunies<sup>2814</sup>.

Abdallah, le fils cadet de Mohammed V, se marie en novembre 1961. Sa place au sein de la famille royale est inconfortable. Après le retour d'exil, il a été envoyé en France pour poursuivre ses études à l'École des Roches, puis au lycée Louis le Grand. Il a ensuite débuté à Paris des études de droit, qu'il a terminées en Suisse<sup>2815</sup>. Même s'il appréciait son fils cadet, Mohammed V s'est bien gardé de lui confier toute fonction politique et l'a laissé à une forme d'oisiveté, parfois scandaleuse, pour éviter qu'une concurrence potentiellement déstabilisatrice pour la dynastie ne naisse avec son frère Moulay Hassan<sup>2816</sup>. Ce dernier, une fois sur le trône, le maintient à l'écart, ce qui génère des tensions entre eux. Quelques mois après la mort de leur père, il lui aurait refusé le titre de prince héritier<sup>2817</sup>. Contrairement à ses sœurs, Abdallah a droit à un mariage d'amour, même si des considérations géopolitiques n'y sont pas non plus étrangères. Abdallah épouse la Libanaise Lamia el-Solh (née en 1937) qu'il a rencontrée en France. C'est le seul mariage dans la fratrie qui ait été arrangé du vivant de Mohammed V. Hassan II refuse à son frère de grandes célébrations publiques, mais le mariage est médiatisé à l'international : c'est le premier vrai « mariage royal » marocain. Le couple a eu trois enfants, dont Moulay Hicham (Hišām b. 'Abd Allah, né en 1964) qui s'est fait connaître pour son discours critique vis-à-vis du régime marocain<sup>2818</sup>. Écarté du pouvoir, Abdallah est mort en 1983 de maladie et a été enterré aux côtés de son père au sein du Mausolée Mohammed V de Rabat, où le corps de Hassan II les a rejoints en 1999.

Quant à Hassan II justement, il ne se marie pas en même temps que ses frères et sœurs, et choisit de rester plus traditionnel. Il maintient jusqu'à sa mort un harem, dont font partie avec un statut à part les anciennes femmes et concubines des monarques qui l'ont précédé. En 1962,

---

<sup>2814</sup> Les deux dernières filles de Mohammed V se marient plus tard : Nuzha épouse en 1964 Ahmed Osman (Aḥmad 'Uṣmān), ministre et ambassadeur ; elle meurt en 1977, à 37 ans, dans un accident de la route. Quant à Amina, née en exil à Madagascar, elle épouse en 1973 Idrīs al-Wazzānī, un chérif idrisside ; elle est décédée en 2012. Il n'y a donc plus à ce jour aucun enfant de Mohammed V en vie.

<sup>2815</sup> Ambassade de France, notices biographiques sur Moulay Abdallah, 22 octobre 1957 et 1961-1962, 24QO-882.

<sup>2816</sup> Il arrive cependant qu'Abdallah représente le Maroc à l'étranger, au Vietnam ou en RFA en 1957. Voir CADN, 558PO/1-16.

<sup>2817</sup> SDECE, « Différends entre le roi et son frère le prince Moulay Abdallah », 5 octobre 1961, CADLC, 24QO-882.

<sup>2818</sup> H. EL-ALAOUÏ (Moulay Hicham), *Journal d'un prince banni : demain, le Maroc*, Paris, Bernard Grasset, 2014. Le prince est favorable à une renégociation de la distribution du pouvoir au sein de la dynastie, qu'il souhaite plus horizontale - ce qui correspondrait à un retour à la situation qui prévalait avant l'indépendance : « Le pacte monarchique général est tributaire du pacte qui lie les acteurs du centre monarchique, en particulier les membres de la famille régnante. Le pouvoir, une fois concédé et formellement délégué à un seul, ne peut s'imposer durablement par la force. [...] Bref, pacte familial et pacte social doivent être entretenus et articulés l'un à l'autre. [...] Le pacte monarchique ne se rompt pas en cas de défaite du monarque devant une puissance interne ou externe. Il ne se rompt que lorsque le monarque ne répond plus à l'image que la société se fait d'elle-même en lui. » H. EL-ALAOUÏ (Moulay Hicham), « Le Pacte monarchique », dans R. Leveau et A. Hammoudi (dir.), *Monarchies arabes. Transitions et dérives dynastiques*, Paris, La Documentation française, 2002, p. 37-44.



deux femmes qu'il épouse simultanément et qui n'ont pas droit à une vie publique intègrent ce harem. Tout comme son père, Hassan II fait coexister une double famille, le harem inaccessible d'un côté et la famille royale de l'autre. Il épouse en premier Fatima Amahzoun (Fāṭima Amaḥzūn) et en second... Fatima Amahzoun. Ces deux très jeunes femmes homonymes sont cousines, issues du clan berbère Imahzane qui dirige la grande confédération zayane dans le Moyen Atlas (région de Khénifra). L'arrière-grand-père des épouses n'est nul autre que Moha ou Hammou, qui à la tête de la confédération avait longtemps résisté à la conquête française, avant de permettre à ses fils de rallier le Protectorat<sup>2819</sup>. L'un de leurs oncles, le capitaine Hammou N'Hassan, est un ancien de l'école militaire de Dar el-Beïda, a fait partie de l'armée française puis des FAR, et est l'aide de camp de Hassan II au début de son règne<sup>2820</sup>. Par ailleurs, deux hommes de la famille, caïds sous le Protectorat, ont été condamnés dans le cadre du processus d'épuration après l'indépendance. Par ce double mariage dont doit être issu son héritier, le roi choisit donc de donner un sens nouveau à l'alliance du Palais et des milieux ruraux berbères, les « défenseurs du trône ». Même si les mariages se font en toute discrétion, ces deux femmes sont de véritables épouses et non de simples concubines d'origine berbère, comme l'étaient la mère de Mohammed V ou initialement celle de Hassan II. Sa première épouse, Fatima, est également chérifienne puisque sa mère est la petite fille de Moha ou Hammou et son père un chérif alaouite ; mais Hassan II n'a pas d'enfant avec elle. La seconde Fatima, qui a environ 16 ou 17 ans lorsque le roi l'épouse, est surnommée Lalla Latifa pour éviter toute confusion. C'est avec elle que Hassan II a cinq enfants<sup>2821</sup>. D'abord une fille, Lalla Meryem ; puis le 21 août 1963, lendemain de commémoration de la « Révolution du roi et du peuple », un premier fils et héritier, nommé d'après son grand-père et qui en 1999 lui a succédé sur le trône du Maroc sous le nom de Mohammed VI.

---

<sup>2819</sup> « Arbre généalogique des Imahzen » et lettre de X. Daufresne de la Chevalerie, chargé d'affaires de France, au ministre des Affaires étrangères français au sujet de l'« effervescence chez les Zaïans », 24 février 1966, CADN, 558PO/1-16. Abdelhafid, lors de sa marche vers le trône, avait déjà épousé une fille de Moha ou Hammou.

<sup>2820</sup> Notice biographique du capitaine Hammou N'Hassan (Ḥammū Nḥasan), aide de camp du Roi, début des années 1960, CADLC, 24QO-882.

<sup>2821</sup> De la même mère, Hassan II a eu en tout deux fils, Mohammed VI et Moulay Rachid, et trois filles, Meryem, Asma et Hasnaa.

## CONCLUSION GÉNÉRALE : DE MOHAMMED BEN YOUSSEF À MOHAMMED V, DU ROI À L'HOMME

*Un tiers de siècle durant, sans relâche tu as lutté pour le bien, persévérant dans ta voie  
Vers les louanges, les prouesses et la gloire – Vaines sont les tentatives d'atteindre ta grandeur.  
En toi réunis, les plus hauts attributs de la guidance ; le Seigneur, satisfait de toi, t'a montré le droit  
[chemin  
Toutes les langues ont déjà évoqué ta perfection – Où trouver les mots d'un poème digne de toi ?  
Repose en paix ! Ta mémoire éternelle maintenue dans les cœurs, tes efforts remémorés.  
Tu as vécu comme Mohammed dans cette vie, Dieu te comblera au Paradis.*

Mohammed Mammeri, *Éloge funèbre de Mohammed V*, 1961<sup>2822</sup>.

*Un clerc cireux à la djellaba et au calot blancs déchiffrait sentencieusement  
un journal qu'il tenait à bout de bras. Il psalmodiait, posait les feuillets, pre-  
nait un air important, puis se tournait vers le cercle d'yeux avides qui l'en-  
tourait :*

*« Cet homme [Addi ou Bihi] vivait en seigneur au milieu de sa cour et de ses  
serfs affamés. Sans doute personne ne lui avait-il dit [...] qu'au Maroc, notre  
patrie bien-aimée, il n'y avait plus de place pour l'odieuse institution de la  
féodalité. Au Maroc, notre patrie bien-aimée, il ne reste, près d'un roi qui fut  
le premier combattant du royaume, que des citoyens égaux en devoirs en en  
droits. [...] S'il y a des hommes, marocains ou étrangers, qui croient encore  
qu'ils peuvent ramener dans ce pays l'hydre colonialiste, le roi, parce qu'il  
est le premier gardien de notre indépendance, le gouvernement, par l'organe  
de ses tribunaux, de sa police et de son armée, sont là pour les empêcher de  
perpétrer leurs odieux desseins. »*

Mouloud Mammeri, *L'opium et le bâton*<sup>2823</sup>.

Le Mausolée Mohammed V est aujourd'hui une étape obligatoire pour tout visiteur de Rabat. Sur cette esplanade délaissée pendant des siècles, où une mosquée almohade a été construite au Moyen Âge et dont ne restent plus que l'imposant minaret inachevé (la Tour Hassan), quelques murs érodés et la base de dizaine de piliers, Mohammed V a mené la prière peu après l'indépendance de son pays. Cinq ans plus tard, presque jour pour jour, ses funérailles s'y déroulaient. Le 30 octobre 1971, son corps, initialement enterré dans l'enceinte du mechouar, y a

<sup>2822</sup> M. MA'MMARI AL-ZAWAWI, *Ḥasan al-wafā' li-Āl al-bayt al-nabawī fī mā' tīr mulūk al-'arš al-'alawī* [La belle loyauté envers la Maison du Prophète dans les réalisations des rois du trône alaouite], *op. cit.*, p. 202.

<sup>2823</sup> La scène se déroule fin 1958 ou début 1959, au moment du procès d'Addi ou Bihi. M. MAMMERI, *L'opium et le bâton*, Paris, Points, 1992 (1965), p. 190.

été transféré. Son fils et successeur Hassan II a fait construire pour son père un mausolée immaculé, de marbre romain blanc, surmonté d'un toit en tuiles vertes dans un style arabo-andalou. L'architecte, le Vietnamien Éric Vo Toan, a placé le mausolée, une nouvelle mosquée et un espace pensé pour être un musée dans la continuité de la mosquée médiévale<sup>2824</sup>. Le meilleur de l'artisanat marocain a été réuni dans la décoration, bois nobles, zelliges, bronze et feuille d'or. L'esplanade du mausolée, dont les entrées sont encadrées par des gardes royaux juchés sur des chevaux blancs, est un espace de promenade agréable après une journée de recherche aux Archives royales, toutes proches. S'y croisent des cars d'écoliers, des visiteurs marocains et des touristes étrangers, impressionnés par la beauté et la solennité du lieu, qui offre une vue imprenable sur la vallée du Bou Regreg en contre-bas, sur le grand théâtre de Rabat, et, de l'autre côté du fleuve, sur l'immense Tour Mohammed VI. La dynastie continue de marquer les lieux de son empreinte.

L'intérieur du sanctuaire est accessible, même si ses portes ont fermé pendant plusieurs années à la suite de la pandémie de Covid-19. Une galerie permet au visiteur de surplomber la chambre funéraire, au centre de laquelle repose le sarcophage en onyx blanc, sur le modèle des tombeaux saadiens de Marrakech. Sur les côtés de cette pièce devenue nécropole dynastique, où le Coran est récité en continu, reposent également Hassan II et son frère Abdallah. Le lieu et sa coupole évoquent le tombeau vénéré d'un saint musulman, auprès duquel des fidèles viennent chercher l'intercession. Aucun des prédécesseurs de Mohammed V n'avait eu le droit à un tel honneur<sup>2825</sup>.

Le mausolée est un lieu de mémoire dynastique et nationale. Il symbolise parfaitement la surélévation sans précédent de la monarchie marocaine sous le règne de Mohammed V. Cette transformation pourrait paraître paradoxale étant donnée la tutelle coloniale subie par le trône pendant la majeure partie de ses 33 années de règne. Pourtant, c'est bien à la période coloniale et surtout à la décolonisation que la monarchie doit sa force contemporaine. Le trône que lègue Mohammed ben Youssef à son fils a peu à voir avec le trône auquel il a été élu en 1927. En une trentaine d'années, la monarchie marocaine a changé de nature.

---

<sup>2824</sup> É. VO TOAN, *Le mausolée Mohammed V*, Casablanca, Éditions Sochepress, 1976.

<sup>2825</sup> Qui au Maroc sait où sont enterrés ces derniers ? Certains le sont dans le Tafilalt, près du fondateur de la dynastie, ou encore à Meknès. Hassan I<sup>er</sup> est enterré dans l'enceinte du mechouar de Rabat, là où Mohammed V avait initialement été enseveli. Youssef, Abdelaziz et Abdelhafid sont enterrés à Fès, dans une mosquée de la médina attenante au palais.

## 1. L'horizontal et le vertical

Schématiquement, cette surélévation pourrait se résumer au passage d'une conception horizontale à une conception verticale du pouvoir. La conception horizontale prévalait au XIX<sup>e</sup> siècle, puis sous le règne de Moulay Youssef et dans les premières années de celui de son fils. Cette horizontalité se fondait sur un partage relatif du pouvoir, sur un contrat de gouvernement, et sur une attente de délégation. Le sultan ne gouvernait pas seul, mais comme un *primus inter pares* qui devait prendre en compte les intérêts et demandes de ceux qui liaient son pouvoir. Les premiers d'entre eux étaient les autres hommes de sa dynastie, qui avaient droit à leur part de pouvoir. L'allégeance, formalisée par la *bay'a*, était au cœur de ce système, mais il s'agissait d'un engagement réciproque qui permettait un certain équilibre politique. L'Empire chérifien se fondait sur des relations de fidélité interpersonnelles entre la monarchie et les élites, centrales comme locales : les secondes reconnaissaient l'autorité de la première, qui en échange déléguait l'exercice du pouvoir et reconnaissait à ces élites, elles-mêmes organisées en dynasties politiques, des droits et une parcelle d'autorité. Ce système politique, parce que surtout fondé sur des facteurs humains et individuels, n'était ni parfait ni stable, mais il avait sa cohérence et sa légitimité, approuvée par l'usage et la tradition.

Au cours du règne de Mohammed V, la monarchie est parvenue à se défaire en grande partie de ces liens qui l'obligeaient, ou plutôt à les transformer. En s'élevant, elle a gagné en autonomie. Vis-à-vis du reste de la dynastie tout d'abord. En faisant naître une famille royale en son sein et en imposant son fils aîné comme prince héritier, le roi a effacé les autres prétentions alaouites et écarté le reste de la dynastie. Celle-ci, pendant longtemps, a constitué une source de risques qui participait de la nature contractuelle et partagée du pouvoir. La concurrence intrafamiliale, accrue par les manipulations coloniales de la dynastie, a fait sentir à Mohammed V la nécessité de redéfinir les rapports de force parmi les Alaouites, en concentrant le pouvoir dans sa seule lignée. Cette tentation est ancienne et guère étonnante, mais son règne lui a permis de la réaliser à un degré jamais atteint au Maroc.

Élévation par rapport aux élites traditionnelles ensuite, que ce soient les grandes familles urbaines ou les grands féodaux ruraux. Certaines de ces élites, soutenues en cela par l'administration coloniale qui cherchait à les favoriser contre la monarchie, ont défendu jusqu'au retour du roi et jusqu'à l'indépendance la conception traditionnelle du lien politique. Le système contractuel leur accordait un droit héréditaire à diriger, considéré comme naturel, et reconnu par la monarchie. La grande intuition politique de Mohammed V est d'avoir eu la certitude, dès le début des années 1940, que cette conception de la répartition du pouvoir était dépassée et

représentait pour la monarchie un danger au moins aussi grand que le colonialisme, principal allié de ces élites traditionnelles. Si cette intuition a pu apparaître comme un échec avec sa déposition en 1953, la restauration a permis de l'imposer et de lui donner raison. Cela ne signifie pas que ces grandes familles ont complètement disparu. Beaucoup ont ensuite réussi à s'adapter à la nouvelle donne politique et à se recentrer sur certaines activités, administratives ou économiques. Mais elles n'ont plus autant qu'avant leur mot à dire sur la marche du pays.

Élévation vis-à-vis des nouvelles élites nationalistes enfin. La monarchie s'est un temps alliée avec elles, en particulier avec l'Istiqlal, parce que le nationalisme plaçait la monarchie au centre de la nation marocaine, et portait la promesse d'une royauté indépendante et autonome. Cependant, Mohammed V ne s'est pas fondu dans le nationalisme, dont il se méfiait, et a toujours pris soin de s'en distinguer. Au plus fort de la crise de décolonisation, alors qu'il ne pouvait compter que sur les nationalistes, il n'a cessé de répéter à la Résidence générale qu'il se situait « au-dessus des partis ». Le devenir de la monarchie après l'indépendance n'a fait que le confirmer : la monarchie refuse d'être un acteur politique comme un autre.

Cette surélévation et autonomisation de la monarchie s'explique par un processus dialectique en trois temps, qui ont scandé le règne de Mohammed ben Youssef, devenu Mohammed V. Cette dialectique est celle des liens politiques, successivement liés, déliés, reliés.

La première partie de son règne hérite des alliances de son père et de ses ancêtres. Malgré la mise sous tutelle coloniale, la monarchie marocaine reste solide, car le système politique préprotectoral a paradoxalement peu été entamé. Certes, l'exercice concret du pouvoir échappe à la monarchie, sans doute plus qu'aux élites locales, mais la trame politique précoloniale ne se réduit pas à des institutions et fonctions officielles qui, pour la plupart, sont maintenues par le Protectorat. Elle est aussi constituée des liens politiques et humains qui lient les élites marocaines entre elles, par des alliances, des allégeances et des mariages. Le trône reste entouré de « ceux qui lient et délient ». S'y ajoute, sans réelle contradiction, un nouveau lien politique étroit avec les colonisateurs, qui se matérialise par une collaboration quotidienne. Ce lien colonial, du fait de la logique protectorale, permet aussi à la monarchie de se maintenir.

L'ancien système politique n'est pas entré en crise avec le Protectorat, mais avec l'enclenchement du processus de décolonisation. L'irruption des militants nationalistes et la pensée nationaliste elle-même remettent en cause ces vieilles alliances, dont certaines finissent par céder. Mohammed V a fait le choix de se lier à ces nouveaux acteurs, mais cela impliquait de rompre avec les acteurs politiques qui ne partageaient pas leurs vues. La toile politique traditionnelle s'est alors défaite, à mesure que le sultan prenait ses distances avec les élites traditionnelles, et que celles-ci faisaient de même. Tout cela est une question de choix politiques, qui,

dans un camp comme dans l'autre, n'ont pas été aisés. La déposition du sultan, bien qu'en partie organisée par l'administration coloniale, ne peut plus être expliquée sans prendre en compte les intérêts politiques marocains divergents de ceux du sultan. Délié, insuffisamment protégé par les nouveaux liens qu'il avait noués, le trône de Mohammed V s'est effondré.

Il est parvenu à se relever, dans un troisième temps, au prix d'un nouveau retournement d'alliance. En faveur cette fois des Français et des élites non nationalistes, et en défaveur des nouveaux adversaires du moment, certains nationalistes. Le Palais a profité de la rupture que constituait la fin du Protectorat et l'indépendance, et de la désuétude complète du système politique traditionnel, pour reconstruire un État qui lui soit le plus favorable, à l'exclusion des partis nationalistes. Ceux-ci y ont été associés, mais comme auxiliaires et non comme partenaires. En définitive, l'alliance de la monarchie avec les nationalistes a été de courte durée, une parenthèse entre deux périodes d'alliances très semblables.

Par cet enchaînement d'alliances, la monarchie marocaine, menée au bord du gouffre entre 1953 et 1955, a pu renaître de ses cendres. Mais, comme dans toute évolution dialectique, la monarchie reliée ne peut plus être la même que celle qui était liée. La fin de la domination coloniale correspond à la fin de l'Empire chérifien et du sultanat. La nature des liens politiques a changé, en même temps que le sultanat devenait royauté. Il ne s'agit pas seulement d'une question de modernisation de l'exercice du pouvoir, sur le modèle des monarchies européennes et moyen-orientales. Il s'agit d'un changement plus profond de nature de l'institution monarchique, qui désormais s'impose à tous. Cette transformation tient à la mutation du lien entre le monarque et ses sujets. Dans l'ancien régime, le lien qui importait passait entre le sultan et les élites, qui seules comptaient. Du fait de la surélévation de la monarchie, toutes les élites, sans exception, ont été rabaissées. Comme le suggère le discours officiel sur la « Révolution du roi et peuple », le roi n'a plus affaires aux élites, distinctes de la masse, mais seulement à des sujets, en théorie indistincts, qui tous lui doivent allégeance. La nature de cette allégeance a changé : elle n'est plus contractuelle, mais a sens unique, et signifie seulement soumission et obéissance. C'est le sens de l'« ère nouvelle », inaugurée par l'indépendance, et qui est aussi un « nouveau régime », proche d'une monarchie absolue. Cet absolutisme ne doit pas tant être compris au niveau de l'exercice concret du pouvoir – qui exige toujours un partage minimal – qu'au niveau des représentations : comment la monarchie se conçoit, l'image qu'elle diffuse d'elle, et comment elle est perçue. L'adjectif « absolu » doit aussi être pris dans son sens étymologique, celui de « détaché », « délié », « affranchi » des lois, de certains liens politiques et de certaines obligations. Un parallèle peut à ce titre être dressé avec l'émergence de la monarchie absolue en France à l'époque moderne, modèle du genre. Arlette Jouanna a étudié cette émergence comme

la transition d'une monarchie (médiévale et renaissante) qui avait pour idéal et fonctionnement, au moins théorique, le consensus et la consultation, et où le roi était responsable et redevable de certains liens politiques, à une monarchie autoritaire, solitaire, où le monarque est irresponsable et au-dessus de tout (sauf de Dieu). Il n'est plus lié, mais délié – absolu. Cette transformation (qui n'a rien de nécessaire puisque la monarchie absolue n'est qu'une forme possible de monarchie) n'aurait pas débuté selon A. Jouanna à la fin du Moyen Âge comme cela a longtemps été dit, mais aurait été déclenchée durant les guerres de Religion ; donc au cours d'une longue séquence de crise politique et de violence lors de laquelle le consensus politique (et religieux) a été remis en cause, tout comme la fonction et le pouvoir de la monarchie. Pour survivre, celle-ci s'est transformée, élevée, sacralisée davantage<sup>2826</sup>. Si le parallèle avec le Maroc est possible, jusqu'à un certain point, c'est parce que la transformation de la monarchie est également intervenue à la faveur d'une grave crise politique, identifiable à la décolonisation, lors de laquelle sa survie a été menacée. La monarchie s'est maintenue en rompant les liens qui l'obligeaient, et en renforçant les liens des autres acteurs politiques. Les élites, depuis 1955, n'ont plus le pouvoir de délier la monarchie. Le peuple dans son ensemble aurait pu après l'indépendance avoir son mot à dire, si un régime démocratique, tel que voulu par certains nationalistes, avait été établi. Mais cela n'a pas été le cas. Dans la nouvelle ère, tous les Marocains doivent lier la monarchie, mais plus personne ne doit pouvoir la délier.

## 2. Collaboration et résistance

Cette verticalisation de la monarchie marocaine est la conséquence d'une suite de stratégies adaptatives. Les décalages successifs qu'elles ont induits dessinent une chronologie, qui reprend les différentes séquences de la dialectique présentée ci-dessus.

La monarchie marocaine a dû faire avec la colonisation, à l'instar d'une grande partie des élites marocaines (y compris celles qui ont, initialement, résisté par la politique ou les armes). Elles ont accepté la tutelle coloniale, se sont adaptées, ont participé à la mise en place d'une nouvelle forme de normalité politique qui a duré quatre décennies. Cette coexistence ne doit pas être seulement pensée en termes de domination, mais aussi et surtout de collaboration. Celle-ci est apparue à de nombreux représentants des élites comme la meilleure option, non pas pour venir en aide aux Français dans leur projet impérialiste, mais pour préserver leurs propres

---

<sup>2826</sup> Je m'appuie ici sur les derniers travaux d'A. JOUANNA, *Le Pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013, et *Le Prince absolu : apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014.

intérêts politiques ou économiques, individuels et surtout familiaux. Ce calcul politique prévaut pour la monarchie entre 1912, une fois Abdelhafid démis, et le début des années 1940. Les monarques étaient affaiblis mais continuaient de régner, à défaut de véritablement gouverner. Les Alaouites et les autres grandes familles de l'Empire chérifien ont réussi à préserver leur influence, d'autant plus que leur subsistance était indispensable à la légitimité de la présence coloniale. De plus, le pouvoir monarchique a réussi à se réfugier dans le symbolique, qui lui a ensuite permis de renaître. Plus généralement, ces élites ont profité de marges de manœuvre que leur offrait le système protectoral, qui peuvent se lire dans le maintien de certaines traditions politiques, des logiques dynastiques aux pratiques courtoises, en passant par les rivalités entre clans politiques. L'étude de la période coloniale au Maroc ne peut se résumer à une question de confrontation ou de collaboration entre Marocains d'un côté et Français de l'autre, et ne peut faire abstraction des tensions qui continuent de traverser les élites politiques marocaines.

Tant et si bien que la période la plus périlleuse pour l'existence de la monarchie n'a pas été la mise sous tutelle coloniale mais la phase de décolonisation. Cela tient à un dilemme majeur qui a pris en étau Mohammed ben Youssef, dont les nombreux doutes et hésitations sont le reflet. D'un côté, le risque de voir le nationalisme et les revendications en faveur de l'indépendance prendre leurs distances avec la monarchie et se développer hors de tout projet monarchiste, ce qui aurait mis en péril l'existence de l'institution en cas de réalisation de ce projet politique. De l'autre, le risque de discréditer la monarchie en l'engageant progressivement dans la lutte pour l'indépendance, quitte à rompre les liens, traditionnels comme coloniaux, qui jusqu'alors faisaient sa stabilité. Dans ce moment de faille, Mohammed ben Youssef a dû faire des choix. Comme l'illustre la déposition de 1953, son pari était effectivement risqué, et le sultan a pu croire la fin de la monarchie et de la dynastie arrivée. En effet, loin de se montrer conciliante, comme le mythe d'une décolonisation apaisée a pu le laisser penser, l'administration coloniale s'est opposée à toute ouverture politique et s'est au contraire engagée dans une fuite en avant, faisant de la monarchie, dont elle s'est toujours méfiée, un ennemi à abattre ; d'alliée coloniale, elle est devenue, dans le discours colonialiste, une monstruosité despotique. Les logiques coloniales n'ont sans doute jamais été aussi fortes au Maroc qu'à la fin des années 1940 et au début des années 1950, alors même que celles-ci étaient plus que jamais remises en cause par les militants de l'indépendance. Au regard de la suite des événements, il apparaît que Mohammed V a fait le bon choix, en privilégiant les risques à court terme sur les risques à long terme.

En laissant la monarchie dans un face-à-face avec l'Istiqlal et les nationalistes, les premiers temps de l'indépendance présentaient des risques d'une autre nature, mais dont le



contournement a également favorisé la montée en puissance de la monarchie. Tout en s'alliant avec ses adversaires d'hier (même si les Français de Paris n'étaient pas les Français de Rabat), en particulier avec une partie des élites marocaines qui avaient longtemps soutenu les Français, la monarchie a cherché, non sans difficultés, à façonner une indépendance et un nouvel État à son image. Mohammed V et son entourage ont utilisé le pouvoir démiurgique de la monarchie, acteur politique le plus légitime, pour créer les institutions les moins dangereuses pour le Palais, et les moins profitables aux partis politiques. Le risque était de retomber dans une monarchie sous tutelle, qui aurait régné sans véritablement gouverner, et de là mettre en péril sa survie. Lorsque les moyens les plus conciliants et les moins durs pour faire plier les nouveaux adversaires politiques, et les diviser, se sont avérés insuffisants, la monarchie a opéré un tournant autoritaire, clairement perceptible après 1959. C'est à partir de cette date que le nouveau régime a véritablement commencé à prendre forme.

Le maître-mot du règne de Mohammed V est bien celui d'indépendance : la nécessité pour l'institution monarchique de ne rien devoir à personne, ni à la colonisation, ni aux partis, ni aux élites. C'est en cherchant cette indépendance, par l'opposition et la résistance, par la répression qu'elle a subie puis mise en œuvre, que la monarchie a gagné en puissance. Pour elle, il s'agissait d'une question de survie.

### 3. Monarchie et nation

La monarchie marocaine a-t-elle alors profité de la colonisation ? Ce discours est fréquent, au Maroc et surtout en France. Il tient à la comparaison entre la situation politique avant et après le Protectorat, et notamment à l'idée selon laquelle l'Empire chérifien était au XIX<sup>e</sup> siècle gagné par l'anarchie et la dissolution de l'autorité sultanienne. Pour le discours colonialiste français, cette interprétation justifiait la mise en place du Protectorat en 1912, qui visait officiellement à protéger le Maroc autant que sa monarchie. Dans les décennies suivantes, la France a mené, au nom du sultan, des guerres de conquête qui ont violemment contribué à l'unification d'un Empire jusqu'ici fragmenté. Au moment de l'indépendance, le pouvoir royal aurait donc reçu des mains des Français un territoire plus uni que jamais, d'où une suprématie facilitée. La monarchie aurait profité de la présence française, avant de se retourner contre l'occupant, une fois que celui-ci n'avait plus rien à lui apporter. Si le rôle de l'armée et de l'administration françaises dans l'unification (partielle) du territoire marocain doit être pris en compte, cette interprétation générale n'en est pas moins défailante. Elle repose tout d'abord sur une mauvaise compréhension de ce qu'était le sultanat marocain avant le Protectorat. Partant du

modèle de l'État-nation, celui d'une autorité homogène et bien délimitée, les Français ne pouvaient juger qu'anarchique un système impérial comme le Maroc, aux contours flous et à l'autorité à géométrie variable, alors que ce dernier avait sa logique politique, même si celle-ci était souvent synonyme d'instabilité. L'Empire chérifien est bien entré dans une phase d'affaiblissement dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais du fait de la pression diplomatique, financière et militaire croissante des puissances européennes. De plus, l'idée selon laquelle la monarchie aurait grandement profité de la colonisation occulte la grande faiblesse de l'institution sous le Protectorat, privée de ses prérogatives régaliennes pendant quatre décennies et reléguée aux fonctions religieuses et symboliques, noyau dur qui lui a permis de survivre. À la fin du régime colonial, durant l'exil de Mohammed ben Youssef, alors que le trône est occupé par son cousin Mohammed ben Arafa, la monarchie est plus faible que jamais, et semble même sur le point de disparaître, anéantie par la logique coloniale. L'institution ne se relève que progressivement après novembre 1955, avec cette fois le soutien des Français. Ces derniers promeuvent une monarchie marocaine forte seulement après cette date, après avoir failli la conduire à sa perte, et dans un contexte de faiblesse de l'État marocain et d'importantes divisions (1955-1956).

La montée en puissance de la monarchie et sa transformation progressive en royauté est la conséquence même de son engagement en faveur de l'indépendance. Ce dernier impliquait un isolement croissant du souverain, qui n'a pas été suivi par la majorité des élites traditionnelles, de nouvelles alliances avec les nationalistes qui lui reconnaissaient la première place, mais aussi un renforcement de sa politique symbolique, de plus en plus personnifiée. Cet engagement a affaibli le système traditionnel, tout en lui proposant un remplaçant. Le nouveau système a émergé timidement dès les années 1930, s'est renforcé au cours de la décennie suivante, et a provoqué une crise politique majeure dans les années 1950. En effet, le processus de décolonisation, qui ne s'arrête pas en 1955-1956, doit être autant analysé comme une confrontation coloniale avec la France que comme une crise politique intra-marocaine, du fait de choix politiques divergents. De la même façon que la résistance à la colonisation, par les armes dans le cadre des tribus ou de la guerre du Rif, par la politique avec les nationalistes, puis de nouveau par les armes avec la Résistance et l'ALM, ne peut être considérée comme un phénomène continu et univoque, la décolonisation n'implique pas tout un peuple (et ses élites) uni derrière son roi. Les débats politiques ont été d'une grande intensité et ont fini par provoquer une violence dont l'ampleur doit, une fois encore, être réévaluée ; la violence contre les colonisateurs, mais surtout la violence entre Marocains. La décolonisation du Maroc, plus violente, plus heurtée et moins linéaire que ce que la mémoire et l'histoire ont pu en conserver, est un moment de

destruction créatrice, un creuset pour la nation marocaine et pour son régime politique. La lutte pour la répartition du pouvoir ne commence pas à l'indépendance. Elle est à l'œuvre bien avant, et 1955-1956 marque seulement l'élimination des prétendants français et traditionalistes, qui passent au second plan, derrière la monarchie.

Ce n'est donc pas la colonisation qui a renforcé la monarchie, mais bien la décolonisation. Non pas l'engagement des autorités marocaines comme le Makhzen ou la dynastie dans leur ensemble, mais celui du monarque qui s'est lancé dans un pari extrêmement risqué pour son pouvoir personnel et pour l'existence du trône en général. En testant les marges de manœuvre à sa disposition, grève du sceau, discours provocateurs, travail sur son image personnelle, il a impliqué la fonction monarchique dans la lutte pour l'indépendance<sup>2827</sup>. Ce faisant, il a lié l'avenir du trône à celui du Maroc tout entier. Par conséquent, avant d'être le libérateur du Maroc, Mohammed V doit être considéré comme le sauveur de la monarchie.

La force de l'institution, à travers la figure de Mohammed V, a également été de ne pas se contenter d'être un acteur politique comme les autres, mais d'être parvenue à se placer au centre de la lutte. Cette place lui a été proposée et reconnue par les organisations nationalistes, qui ont vu dans le monarque un moyen de lutter contre la colonisation. Elle lui a également été reconnue par les autorités françaises et les réseaux colonialistes, qui en ont fait leur cible principale. De part et d'autre, le sultan a été érigé en symbole du combat nationaliste, et dans le même temps en élément central de l'identité nationale en construction, plutôt que déjà existante<sup>2828</sup>. Ce choix va bien au-delà du rôle symbolique du sultan-calife traditionnel, et a joué un rôle central dans la transformation de la monarchie. Le passage de l'Empire chérifien à l'État-nation marocain concorde en effet avec la transition du sultanat à la royauté. Cette dernière est donc l'exemple parfait qu'il n'y a pas de contradiction dans les termes entre un pouvoir monarchique et le principe national. Pour Benedict Anderson, dans son livre classique *L'imaginaire national (Imagined communities)*, 1983, les dynasties correspondent à un mode traditionnel d'organisation du pouvoir, notamment au sein d'empires où la question nationale importe peu. Si elles peuvent se « nationaliser » pour s'adapter au cadre moderne de l'État-nation, en essayant d'incarner la « communauté imaginée » qu'est la nation, il s'agirait surtout d'un subterfuge pour résister à la modernité<sup>2829</sup>. Faute d'avoir pu s'adapter, nombreuses sont les

---

<sup>2827</sup> J. WYRTZEN, *Making Morocco*, *op. cit.*, p. 249.

<sup>2828</sup> H. RACHIK, *Symboliser la nation. Essai sur l'usage des identités collectives au Maroc*, Casablanca, Éditions Le Fennec, 2003, p. 117 ; J. WYRTZEN, *Making Morocco*, *op. cit.*, p. IX, p. 273.

<sup>2829</sup> B. Anderson prend pour exemple les monarchies européennes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que le Siam au siècle suivant. B. ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002, p. 109. I. AFANASYEV et M. BANERJEE, « The Modern Invention of 'Dynasty'... », *op. cit.*, p. 4.

monarchies impériales ou royales qui ont chuté au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant, en Europe, dans le monde arabe ou ailleurs. Comme l'illustre le cas marocain, cela va en réalité au-delà. Plusieurs spécialistes des monarchies contemporaines ont récemment théorisé le principe de « nation royale » (*royal nation*), puisque les deux conceptions sont parfaitement compatibles<sup>2830</sup>. Tout d'abord parce que la royauté peut incarner la nation. Ensuite parce que, dans le cas du Maroc, le principe national ne se traduit pas par une souveraineté populaire. La souveraineté n'est pas véritablement partagée (comme au Royaume-Uni), elle revient dans les faits au roi.

La monarchie marocaine est parvenue à s'emparer de la question nationale, sans se laisser cerner par les nationalistes qui ont cherché à l'instrumentaliser. C'est pourquoi, malgré leurs combats communs, et leurs intérêts éphémèrement convergents, ces deux groupes d'acteurs doivent être distingués. La nation du roi n'est pas la nation des nationalistes. Pour les seconds, elle renvoie à une unité avant tout identitaire (et par conséquent politique), autour d'un référentiel arabo-musulman, que le monarque peut à la rigueur incarner. Pour le Palais, la nation signifie simplement l'unité politique autour de la monarchie, l'allégeance de populations qui, même si le référentiel arabo-musulman est dominant, peuvent être diverses (y compris juives et berbères, ce que les dernières décennies ont bien montré) tant qu'elles se montrent fidèles, ce qui peut être considéré comme un héritage du modèle impérial<sup>2831</sup>. Le Palais possède une culture politique qui lui est propre. Son idéologie n'est pas le nationalisme, mais ce que l'on pourrait nommer un monarchisme national. De la même façon que l'État, c'est lui, la nation, c'est la monarchie.

## 4. Mémoire et histoire

La monarchie marocaine sous Mohammed V, que ce soit au cœur de la période coloniale, durant la lutte pour l'indépendance ou après l'obtention de celle-ci, a donc été en mutation permanente. Il ne s'agit aucunement d'une institution monolithique, et il était à mon sens plus que temps de l'historiciser, de retracer ses mutations et de montrer que sa forme actuelle ne va pas de soi. Tout au long de ce travail, en suivant autant que possible le point de vue de

---

<sup>2830</sup> C. BACKERRA, M. BANERJEE et C. SARTI, « The Royal Nation in Global Perspective », dans M. Banerjee, C. Backerra et C. Sarti (dir.), *Transnational Histories of the « Royal Nation »*, Cham, Springer International Publishing, 2017, p. 1-17 ; D. MEDNICOFF, « The Comparative Endurance and Legacy of Morocco's Royal Nation », dans *ibid.*, p. 109-130.

<sup>2831</sup> Complétant ses précédentes réflexions, Lisa Anderson insiste sur la capacité des monarchies du monde arabe à faire unité autour d'elles, tout en gouvernant des segments divers de la population. La monarchie marocaine est ainsi capable d'associer, depuis l'indépendance, « *nation building* » et « *state formation* » ; L. ANDERSON, « Dynasts and nationalists : why monarchies survive », dans J. Kostiner (dir.), *Middle East Monarchies...*, *op. cit.*, p. 53-70.

Mohammed V, je me suis efforcé de briser toute impression de parfaite continuité, de linéarité, ou de nécessité téléologique. J'ai tenté chaque fois de reconstituer la contingence du moment et la diversité des choix possibles, ceux qui ont été faits, ceux qui ne l'ont pas été. D'une certaine façon, remettre en cause l'idée d'une résistance unie contre la France, reconstituer la participation active de certaines élites marocaines à la déposition du sultan, montrer que la monarchie a bel et bien failli disparaître au milieu des années 1950 – et tenter d'expliquer pourquoi elle n'a pas été engloutie dans l'indépendance –, revient également à rendre hommage aux choix politiques de Mohammed V : s'il n'y avait aucune nécessité pour que le monarque s'engage en faveur de l'indépendance, il s'agit bien là d'un engagement personnel, sincère, qui n'est pas resté vain et a eu des implications considérables.

J'ai bien conscience du mauvais accueil qu'un tel discours historique peut recevoir dans certains cercles politiques et intellectuels marocains (ou français). Certains points soulevés dans cette thèse sont effectivement sensibles : la proximité de la monarchie avec le régime colonial, l'attitude du sultan face au nationalisme à la fin des années 1930, sa réaction ambiguë face à la politique antijuive durant la guerre puis sa possible prise de contact avec les Allemands ; les divisions du camp favorable à l'indépendance, et plus généralement les nombreuses fractures marocaines, jusqu'à la violence, dans la période de la décolonisation ; les hésitations du Palais sur des points aujourd'hui cruciaux pour le régime marocain (les frontières sahariennes, l'Algérie), ou encore le glissement autoritaire de la fin du règne ; et puis, plus simplement le quotidien du roi, ses faiblesses physiques et ses hésitations morales. Depuis 60 ans, le régime marocain bénéficie d'un mythe mémoriel, le roman royal, qu'il a largement contribué à construire<sup>2832</sup>. Il fonde une partie de sa légitimité sur la figure mythique du (re)fondateur, qui repose sur deux piliers. D'une part la continuité historique, l'appartenance à un lignage noble et déjà saint, et des droits au trône indiscutables. De l'autre, la lutte pour l'indépendance, son engagement dans un moment fatidique. Soit, à la fois la continuité et la rupture, réunis dans la (re)fondation, ce qui explique que Mohammed V puisse être à la fois le continuateur et le fondateur. C'est aussi ce qui le différencie des autres « pères de l'indépendance », qui incarnent souvent la rupture sans la continuité. En se transformant au cours d'un processus révolutionnaire de décolonisation, la monarchie est parvenue à assurer la continuité de son pouvoir.

Sous son règne, la monarchie a fait face à des risques nombreux et a par la suite continué à être menacée ou à se sentir menacée, par des tentatives de coup d'État militaires (1971, 1972) ou des soulèvements populaires. Toutefois, le Palais a tout fait, jusqu'à aujourd'hui, pour

---

<sup>2832</sup> Et qui continue de s'écrire. D. MEDNICOFF, « The king's dilemma resolved ? ... », *op. cit.*

effacer des esprits cette vulnérabilité, qui est pourtant celle de toute institution politique. La monarchie marocaine cherche à apparaître éternelle, immuable et intouchable, à oublier qu'elle a ses failles, qu'elle repose sur des hasards, des faits contingents et des mutations, bref : qu'elle a une histoire. Pour y parvenir, l'une des armes privilégiées de la monarchie, en plus des manipulations institutionnelles et de la répression contre ses opposants, est sa fantastique capacité à se raconter, à parler sans cesse d'elle-même, à se mettre en scène, et à donner l'impression de son intangibilité. Pourtant, derrière des apparences de continuité, nombreuses sont les transformations et les innovations. Pour cette raison, la monarchie marocaine dans son ensemble peut être considérée, à l'instar d'autres régimes monarchiques<sup>2833</sup>, comme une « tradition inventée » dans le sens donné par E. Hobsbawm, c'est-à-dire « un ensemble de pratiques de nature rituelle et symbolique qui sont normalement gouvernées par des règles ouvertement ou tacitement acceptées et cherchent à inculquer certaines valeurs et normes de comportement par la répétition, ce qui implique automatiquement une continuité avec le passé. » Mais « la particularité des traditions « inventées » tient au fait que leur continuité avec ce passé est largement fictive. En bref, ce sont des réponses à de nouvelles situations qui prennent la forme d'une référence à d'anciennes situations, ou qui construisent leur propre passé par une répétition quasi obligatoire<sup>2834</sup>. » Le lien avec le passé existe, ici la continuité institutionnelle et dynastique, mais le sens de ces traditions, si ce n'est leur forme, a changé.

Dans le cas marocain, un bon exemple est fourni par la cérémonie de la *bay'a* telle qu'elle est pratiquée depuis le règne de Hassan II<sup>2835</sup> : une fois par an, le jour de la fête du Trône (donc à une date qui varie pour chaque souverain), le roi sort sur le mechouar à cheval et en tenue traditionnelle – qui n'est presque plus portée en dehors de cette occasion. Sous son parasol, il reçoit l'allégeance des ministres, dignitaires et haut-fonctionnaires, également en tenue

---

<sup>2833</sup> Ce n'est pas pour rien que les monarchies, régimes conservateurs mais qui doivent tout de même se renouveler, ont tant recours aux « traditions inventées », comme David Cannadine a pu le montrer pour la monarchie britannique au XIX<sup>e</sup> siècle : « Les vieilles cérémonies ont été adaptées et de nouveaux rituels inventés, ce qui a eu pour effet paradoxal de donner une impression de stabilité dans une période de changements nationaux, de continuité et de réconfort à une époque de tension et de déclin sur le plan international. » D. CANNADINE, « Contexte, performance et signification d'un rituel : le cas de la monarchie britannique (1820-1877) », dans E. J. Hobsbawm, T. O. Ranger (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006 (1983), p. 117-176 (p. 170).

<sup>2834</sup> E. J. Hobsbawm, « Introduction », dans E. J. Hobsbawm, T. O. Ranger, *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006 (1983), p. 12.

<sup>2835</sup> « La pratique marocaine actuelle de la bay'a évacue la dimension contractuelle. Elle se contente de faire référence à l'allégeance et non au fondement du pouvoir. La bay'a est un simple rituel de soumission célébré annuellement. » « La ritualisation de la bay'a par une cérémonie annuelle d'allégeance qui clôture les festivités de la fête du Trône permet de mettre en scène un rite de reconduction qui remplit une multiplicité de fonctions. Le roi se donne en spectacle dans un appareil traditionnel qui aligne dans le même dispositif scénique les autorités élues représentant toutes les provinces et celles désignées par lui. L'alignement de tous, dans la posture de sujétion, introduit les élus dans l'espace de proximité et inhibe toute prétention à un pouvoir autonome. » M. TOZY, *Monarchie et islam politique au Maroc*, op. cit., p. 75-79. N. MOULINE, « La Fête du trône : petite histoire d'une tradition inventée », op. cit.

traditionnelle. La *bay'a* continue d'exister et, faute d'historicisation, semble avoir toujours existé sous cette forme et avec ce sens. Pourtant, cette cérémonie, dont l'aspect traditionnel est chaque fois mis en avant, n'existait pas avant Hassan II. Elle se compose en réalité d'éléments divers, issus de la fête du Trône (elle-même tradition inventée dans les années 1930) et de l'ancienne cérémonie de la *hadiyya*, lors de laquelle pachas et caïds venaient réitérer leur allégeance au sultan, plusieurs fois par an au moment des fêtes religieuses. La cérémonie actuelle occulte donc un changement profond de sens, et la fin de la conception ancienne, contractuelle, de la *bay'a*<sup>2836</sup>. Le contrat instauré en début de règne n'existe plus, et ceux qui font allégeance ne sont plus « ceux qui lient et délient », mais de simples fonctionnaires. Comme les « lieux de mémoire », pris entre le passé et le présent, les traditions inventées émergent dans des moments fatidiques, de fortes transformations comme la décolonisation, et permettent de renouer la chaîne des temps. Parce que le passé est légitimant, la politique mémorielle est une catégorie à part entière de l'action politique, au Maroc comme ailleurs.

Les exploits de Mohammed V, le roi libérateur, le premier résistant, le héros de l'indépendance, ont été tant racontés, à longueur de livres et de commémorations, qu'ils ont fini par s'user, érodés et polis par le temps et la mémoire, et à donner l'impression d'être parfaitement connus, alors qu'il restait – et reste – énormément à dire. Le temps passant, ses descendants prenant sa suite, Mohammed V s'était retiré de l'histoire pour être pleinement mémoire, noyau de l'identité nationale marocaine. L'homme et le roi avaient laissé place à une figure tutélaire unique et uniforme, très mal connue. Mohammed V n'existait plus pour lui-même, mais pour ce qu'il représentait, parfois fusionné avec ses deux successeurs dont l'aura n'est pas la même, et constamment instrumentalisé pour les intérêts du présent. Pour reprendre une dernière fois les termes de Lucette Valensi, la monarchie est autant chronomètre que chronophage<sup>2837</sup> : elle écrit et réécrit l'histoire tout autant qu'elle l'efface, et efface toutes les autres mémoires, notamment dissidentes. Grâce au roman royal, elle met l'histoire à son service et réclame un monopole, qu'elle ne redistribue qu'à quelques gardiens du sanctuaire. J'ai tenté de faire revivre Mohammed V, de sauver son histoire, tout en ayant pleinement conscience que ce travail d'historien, sur un sujet aussi politique et sensible, se heurtait au discours officiel. Je ne suis pas certain que l'histoire fasse le poids face à une mémoire si solide et omniprésente.

Le poids de l'institution monarchique sur le récit historique au Maroc ne pouvait par conséquent être ignoré. Il n'était pas possible d'écrire une biographie de Mohammed V en

---

<sup>2836</sup> Sur les usages politiques contemporains de la *bay'a*, hors du Maroc : PODEH Elie, « The “bay'a”: Modern Political Uses of Islamic Ritual in the Arab World », *Die Welt des Islams*, vol. 50, n° 1, 2010, p. 117-152.

<sup>2837</sup> L. VALENSI, « Le roi chronophage... », *op. cit.*

laissant de côté ce constat, dans la mesure où le récit hagiographique, le roman royal, fait partie intégrante de la vie de Mohammed V. En effet, ce contrôle discursif n'a rien de nouveau, puisqu'il date de son vivant même. Le roman royal n'est pas en retard sur les faits. Il leur est simultané, et il en fait partie intégrante. La réappropriation du discours sur elle-même par la monarchie, contre la pensée coloniale, contre les élites marocaines, mais aussi contre les nationalistes, a pleinement participé de sa lutte et de sa montée en puissance. Avec Mohammed V, la monarchie a repris son droit de parler d'elle-même et de se représenter, par les mots et les images, dans les célébrations et les commémorations, les discours et le souvenir. La monarchie se raconte en même temps qu'elle agit, comme l'illustre l'idée d'une « Révolution du roi et du peuple », si utile dans les tourments de l'après-indépendance, et si révélatrice de la « nouvelle ère » ou du « nouveau pacte » (*'ahd ġadīd*) que la monarchie souhaite alors mettre en place. Ce cadre mémoriel pesant ne devait pas seulement être contourné par l'historien, il devait être ausculté.

Il est alors aisé de comprendre le prestige qui entoure Mohammed V, sa transformation en saint national, le mausolée qui a été édifié en sa mémoire. La transfiguration n'est pas postérieure à sa mort, mais réalisée de son vivant même. D'abord avec difficulté en raison du discours contraire, colonialiste, anti-indépendance qui l'a paré de tous les vices, avant de se déployer dans l'indépendance. Mohammed V, avec sa timidité et ses souffrances, sa lutte et son exil, a été pensé ainsi de son vivant, et a agi dans cette optique, un peu à la façon de Louis IX de France qui, selon l'interprétation de Jacques Le Goff, a vécu dans l'espoir de sa canonisation<sup>2838</sup>. Au-delà de sa fonction de commandeur des croyants, et du prestige qui entourait son trône, Mohammed V est parvenu à se muer en « père de l'indépendance », par ses actions, mais aussi par le récit et un travail immédiat sur cette matière molle qu'est la mémoire.

## 5. L'homme et le roi

La question qui se pose irrémédiablement, d'autant plus dans le cadre d'un travail biographique, est alors celle du rapport entre l'individu d'un côté, la fonction qu'il a occupée et

---

<sup>2838</sup> « [...] Certaines conditions générales et certaines circonstances [...] ont permis à Louis de s'affirmer en son temps et durablement comme un personnage exceptionnel. Il a bénéficié de sa position au sommet de deux hiérarchies principales, la hiérarchie temporelle de la royauté et la hiérarchie spirituelle de la sainteté. Dans le premier cas, il s'est contenté d'être un héritier mais en jouant à plein du prestige dynastique. [...] Plus encore que la royauté, la sainteté conquise par ses mérites et le zèle de quelques promoteurs a mis Louis au-dessus du commun des grandes figures de l'histoire. » « Ses échecs mêmes ont servi son image. Ils l'ont rendu plus humain et l'ont situé dans le fil d'une histoire nationale faite d'une alternance de bonheurs et d'épreuves qui ont permis à la conscience collective d'intégrer les malheurs dans l'identité historique. » J. LE GOFF, *Saint Louis*, *op. cit.*, p. 889 et 893.



son image publique de l'autre. Dans le cas de Mohammed V, l'écart entre ces deux composantes de sa vie est évident, et j'ai profité de ce décalage pour penser l'institution monarchique. Il évoque bien entendu les réflexions déjà anciennes d'Ernst Kantorowicz sur « les deux corps du roi », et surtout la façon dont cette théorie, initialement pensée pour la seule Europe médiévale et moderne, a pu être réutilisée par les historiens à sa suite<sup>2839</sup>. Les deux corps du roi renvoient à la tension autant qu'à la complémentarité entre d'un côté le corps biologique du souverain, mortel, soumis aux aléas, et de l'autre le corps immortel, celui de l'État, momentanément incarné dans le premier. L'expression permet aussi de penser une transformation majeure, souvent associée à la modernité politique : le passage d'un système très personnel, féodal, c'est-à-dire avant tout fondé sur des liens de fidélité interpersonnels, à un système plus stable et permanent, dans lequel les individus valent surtout pour les fonctions qu'ils occupent. Cette évolution qui, sans nuancer, est celle des monarchies européennes à la période moderne, est aussi celle qui se joue au cours du règne de Mohammed V.

Cette transformation est au cœur d'une tension paradoxale qui a parcouru tout son règne. En effet, la monarchie marocaine qui émerge avec l'indépendance naît de deux tendances en apparence contradictoires. D'un côté, la monarchie apprend sous le Protectorat à s'institutionnaliser dans son mode de fonctionnement, c'est-à-dire à ne plus dépendre d'un seul homme et des aléas du destin. Le premier corps du roi, mortel, ne doit pas être une menace pour le second, pérenne. La fidélité des élites politiques, et au-delà du peuple, ne doit plus s'appliquer à un individu, à qui l'allégeance doit être régulièrement réitérée, mais au trône lui-même, c'est-à-dire à l'institution monarchique. Celle-ci doit s'imposer à tous, y compris au monarque (la royauté devient une fonction), ce qui facilite la continuité institutionnelle, comme l'illustre bien la succession réussie de 1961 – puis celle de 1999. De l'autre côté, et dans le même temps, on assiste à une personnification poussée du souverain, héritée de la lutte pour l'indépendance, lorsque son portrait circulait sous le manteau ou était aperçu sur la Lune. Mohammed V, dans son individualité, a incarné la royauté, la nation, l'indépendance. En réalité, la contradiction entre la personnification de la monarchie et son institutionnalisation n'est qu'apparente. Il y a même complémentarité, car la logique profonde de ces deux évolutions est le renforcement de l'institution.

De plus, cette personnification est plus complexe qu'il n'y paraît. En incarnant la monarchie, l'indépendance et la nation, l'individu Mohammed V a été dépassé et transcendé. Son portrait qui circule intensément durant l'exil, que certains Marocains croient apercevoir sur la

---

<sup>2839</sup> E. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi...*, *op. cit.* ; S. PEREZ, *Le corps du roi...*, *op. cit.*

Lune, a bien ses traits, mais ne lui appartient plus véritablement. Elle est celle du père de l'indépendance, qui peut alors être identifié comme un nouveau corps du roi, né dans la décolonisation<sup>2840</sup>. À la fin du règne de Mohammed V, le roi du Maroc a donc trois corps : le corps physique du roi en personne, le corps sanctifié du père de l'indépendance, et le corps politique de l'État. Cette distorsion et transfiguration de l'individu par la fonction politique, puis la place centrale que le monarque occupe dans l'histoire du Maroc, sont deux des aspects qui m'ont le plus fasciné. La sympathie que j'éprouve pour Mohammed V ne tient pas tant à son engagement pour l'indépendance de son pays qu'à son individualité, telle que j'ai pu ou cru la saisir, sa fragilité, ses doutes, les moments de désespoir que j'ai pu reconstituer, sa fierté familiale, et son orgueil chérifien aussi ; tout ce qui a permis d'étudier comment Mohammed ben Youssef, élu par défaut sur le trône, régulièrement malade et souffrant, a pris sur lui et sur sa timidité pour relever une monarchie bien mal en point. Bien entendu, il n'a rien fait seul. Son action personnelle, cependant, a été déterminante pour l'avenir du Maroc, et surtout pour l'avenir de la monarchie. L'uniforme de monarque a souvent pu apparaître trop grand, dès lors qu'il a cherché à sortir du modèle de sultan protégé ; trop large, lorsqu'il a essayé de trouver sa place entre les grandes puissances durant la guerre, lorsque son audace l'effraye après le discours de Tanger, ou au moment de la déposition manquée de 1951 ; trop ample, lorsqu'il est effectivement déposé en 1953, et qu'il pense devoir finir son existence en exil. Trop grand enfin après l'indépendance, lorsque les menaces politiques contraignent la monarchie à un tournant autoritaire, qu'il ne semble pas assumer, à la différence de son fils.

Toutefois, il serait erroné d'en faire un roi faible, que la domination politique rebute. Il règne, aime gouverner et ne renonce pas au pouvoir. Tant le sultanat de sa jeunesse que la royauté qu'il laisse à son fils invitent au pouvoir. L'autoritarisme de la fin de son règne n'est pas un accident, pas plus qu'il n'apparaît subitement après 1959. Il est la continuité parfaite, si ce n'est logique, de la montée en puissance d'une monarchie qui, dans les décennies précédentes, a lutté et continue ensuite de lutter pour sa survie. Mohammed V en a été l'acteur central, et meurt à un moment fatidique, alors que la monarchie consolidée, plus forte qu'en 1927, plus forte qu'en 1953 ou 1955, doit faire face à de nouveaux enjeux et de nouvelles menaces. Difficile de savoir quel roi il aurait été s'il avait régné plus longtemps. Quel serait le visage actuel du Maroc, si Mohammed V n'était pas mort bêtement sur une table d'opération en 1961, à 52 ans seulement ?

---

<sup>2840</sup> O. CARLIER, « La construction et la représentation corporelles du leadership politique dans les "pays du Sud" à l'époque contemporaine », *op. cit.*